



Vendredi 30 mai 2025

**BULLETIN OFFICIEL
DE LA VILLE DE PARIS**

DÉBATS

Séance des mardi 8, mercredi 9, jeudi 10
et vendredi 11

AVRIL 2025

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3
Condoléances.....	3
Souhaits de bienvenue.....	10
Adoption de comptes rendus.....	10
Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.....	11
2025 DGRI 29 - Attribution de la Citoyenneté d'honneur à Ekrem IMAMOGLU.....	11
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'arrestation de Ekrem IMAMOGLU et à la situation en Turquie.....	11
Souhaits de bienvenue.....	15
2025 DGRI 29 - Attribution de la Citoyenneté d'honneur à Ekrem IMAMOGLU.....	15
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'arrestation de Ekrem IMAMOGLU et à la situation en Turquie. (Suite).....	16
2025 DGRI 32 - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'O.N.G. "Solidarités International" pour une aide d'urgence aux victimes du séisme en Birmanie.....	18
Projet de modification du mode de scrutin P.M.L.....	23
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au projet de réforme du mode de scrutin pour les élections municipales à Paris, Lyon et Marseille.....	23
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la proposition de loi de réforme de la loi P.M.L.....	23
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la modification du mode de scrutin à Paris.....	23
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'évolution du statut de Paris et à la gouvernance locale.....	23
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la réforme en urgence du mode de scrutin de Paris, Lyon et Marseille.....	23
Souhaits de bienvenue.....	31
Projet de modification du mode de scrutin P.M.L. (Suite).....	31
Rappel au règlement.....	38
Compte rendu de la 1ère Commission.....	39
2025 DAE 52 - Marché aux puces de la Porte de Montreuil (20e).....	39
Suspension et reprise de la séance.....	43
2025 DEVE 1 - Plan Biodiversité 2025-2030 de Paris.....	43
Amendement n° 138 déposé par l'Exécutif.....	43

Amendement n° 139 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la rationalisation des nombreux plans et indicateurs fournis par la Ville. 43

Amendement n° 140 déposé par le groupe Changer Paris relatif au financement, à la planification des projets proposés et au suivi de la mise en œuvre des projets..... 43

Amendement n° 141 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la participation active d'acteurs autres que la Ville de Paris et "Eau de Paris" à l'amélioration de la qualité de l'eau de Seine..... 43

Amendement n° 142 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'utilisation de l'indice NDVI. ... 43

Amendement n° 143 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la végétalisation des pieds d'arbres..... 43

Amendement n° 144 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la clôture des espaces verts parisiens pour préserver leur état et y favoriser l'essor de la biodiversité..... 43

Amendement n° 145 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation des espaces verts parisiens et de leur potentiel de biodiversité. 43

Amendement n° 146 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la juste mention des activités humaines ayant des impacts sur la biodiversité. 44

Amendement n° 147 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux nuisances des événements festifs sur la biodiversité. 44

Amendement n° 148 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création de corridors de franchissement écologiques adaptés à la faune..... 44

Amendement n° 149 déposé par le groupe Changer Paris relatif au développement d'espèces bénéfiques et à la sanctuarisation de nouvelles zones à haut potentiel de biodiversité..... 44

Amendement n° 150 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la publication des rapports d'autopsie animale en cas de pathologies suspectes..... 44

Amendement n° 151 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'expérimentation de zones non-fumeurs dans les bois..... 44

Amendement n° 152 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux expérimentations autour des mares..... 44

Amendement n° 153 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'éclairage des équipements sportifs et des bois et leur impact sur la biodiversité..... 44

Amendement n° 154 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre le braconnage en milieu urbain..... 44

Amendement n° 155 déposé par le groupe Changer Paris relatif au lancement d'une étude

indépendante sur la biodiversité des bois sur le long terme.	44
Amendement n° 156 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la substitution de l'eau potable par l'eau non potable dès que possible.	44
Amendement n° 157 déposé par le groupe Changer Paris relatif au soutien de la Ville aux pratiques agricoles locales et durables.	44
Amendement n° 158 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la gestion citoyenne de la nature en ville.	44
Amendement n° 159 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la plantation d'arbres fruitiers.	44
Amendement n° 160 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'obligation de diagnostic biodiversité dans les projets urbains privés.	44
Amendement n° 161 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la protection des arbres sur les chantiers.	44
Amendement n° 162 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la gouvernance du Comité parisien de la nature.	44
Vœu n° 6 déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'interdiction de la pêche à Paris et dans ses bois.	44
Vœu n° 7 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la lutte contre les dépôts sauvages à Paris et dans les bois de Vincennes et de Boulogne.	44
Vœu n° 8 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la votation citoyenne sur la végétalisation et la piétonnisation de 500 nouvelles rues à Paris.	44
Vœu n° 9 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la préservation des haies dans l'espace public parisien.	44
Vœu n° 10 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la réouverture de la Bièvre.	44
Vœu n° 11 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au développement de la trame nocturne.	45
Souhaits de bienvenue.	48
2025 DEVE 1 - Plan Biodiversité 2025-2030 de Paris. (Suite).	48
2025 DAE 60 - Création du marché découverte Sainte-Cécile (9e).	65
2025 DAE 77 - Activités commerciales sur le domaine public (19e).	66
2025 DAE 83 - Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (3.000 euros).	68
2025 DAE 84 - Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-SIEMP : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 25.322.935 euros.	69
2025 DAE 102 - Participation de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2025 (326.000 euros) pour la Charte de coopération conclue entre la Ville de Paris, la S.E.M. "Paris Commerces" et le G.I.E. "Paris Commerces".	71
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif aux conséquences de la fermeture du Centre Pompidou pour les commerçants du quartier Beaubourg.	72
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la mobilisation des pieds d'immeubles pour préserver le service public de proximité.	74
2025 DLH 87 - Démarrage de la S.P.L. "Foncière du Logement Abordable" : augmentation de capital.	75
2025 DAE 2 - Subvention, adhésion (441.478 euros) à TZCLD, avenants aux conventions établies entre ETCLD et la Ville de Paris, ainsi qu'entre elles et 13 Avenir, Activ'18, Emile et Rosa, La Compagnie du 20e.	80
2025 DAE 13 - Subventions (1.440 000 euros) et avenants avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion.	82
2025 DAE 15 - 27-29, rue du Maroc (19e). - Prêt à usage à l'association "Ecole de la Deuxième Chance".	84
Vœu déposé par les groupes "Les Ecologistes", Communiste et Citoyen et Paris en commun relatif à l'école des métiers de l'information.	86
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la rénovation des bâtiments de la Bourse du Travail.	87
2025 DDCT 25 - Subvention de fonctionnement de l'AMUON / Les Pierrots de la Nuit.	90
2025 DDCT 27 - Subvention "Bruitparif" concernant le projet localisé dans le 5e arrondissement du budget participatif 2024.	93
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la lutte contre le surtourisme à Paris.	95
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la création d'un Campus Résilience porté par la Protection civile Paris Seine et la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (17e).	97
2025 DAE 16 - B.P.P. - Subvention (1.450.000 euros) et convention avec la S.C.I. "Wikivillage" pour un projet immobilier accueillant des activités d'économie circulaire dans le champ de la menuiserie et de l'aménagement (20e).	99
2025 DAE 23 - Subvention de fonctionnement (63.000 euros) et convention avec l'association "CoopCycle-association".	102
Rappel au règlement.	104
2025 DAE 23 - Subvention de fonctionnement (63.000 euros) et convention avec l'association "CoopCycle-association". (Suite).	104
2025 DRH 10 - Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne d'accès au corps des techniciens des services opérationnels de la Ville de Paris, grade de technicien des services opérationnels de classe normale, dans la spécialité assainissement.	106
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la mise en place d'un quota minimal de stages dans les administrations publiques de la Ville de Paris.	107
2025 DAJ 3 - Acceptation d'un legs universel avec charge consenti à la Ville de Paris.	109

2025 DEVE 16 - Principe de vente conditionnelle de monuments funéraires anciens.....	110
2025 DEVE 24 - Subventions (7.000 euros) à 13 associations dans le cadre de l'appel à projets relatif à l'édition 2025 du "Printemps des cimetières".....	113
2025 DEVE 25 - Résiliation anticipée, pour motif d'intérêt général, de la DSP conception et réalisation d'un crématorium, de ses équipements complémentaires et exploitation des crématoriums parisiens.	114
2025 DFA 6 - Fixation des taux des impositions directes locales pour 2025.....	119
Observation sur le déroulement de la séance.....	122
2025 DFA 7 - Vote du taux la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.) pour 2025.	122
2025 DFA 8 - Délibération relative aux exonérations facultatives de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.) pour l'année 2026 - non application par la collectivité.	122
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la sanctuarisation des investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique.....	125
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la gestion financière de la Ville de Paris dans le dossier Autolib'.	126
Suspension et reprise de la séance.	127
Compte rendu de la 2e Commission.....	127
2025 DAC 287 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Daniel Darc au 1, rue Charles-Delescluze (11e).	128
2025 DAC 288 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hélène Kro au 8, rue des Grands-Degrés (5e).....	130
2025 DAC 289 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean Dampy au 17, rue Campagne-Première (14e).	131
2025 DAC 290 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Anténor Firmin au 5, rue des Feuillantines (5e).	132
2025 DAC 291 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alain Le Garrec au 4, place du Louvre (1er).	133
2025 DASCO 25 - Dénomination de l'école Cesária Évora.....	134
2025 DEVE 23 - Dénomination de six allées du parc Martin Luther King (17e).	136
2025 DU 91 - Dénomination passerelle Maria Schneider (10e).	137
2025 DU 93 - Dénomination place Shimon Peres (4e).	139
2025 DGRI 28 - Rapport d'activité 2024 du Conseil parisien des Européen.nes.	144
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'intégration des personnes d'origine étrangère et la lutte contre l'isolement des seniors.	144
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place de capteurs dans les conteneurs "Trilib" et les corbeilles de rue parisiennes.	144

Vœu déposé par l'Exécutif.	144
2025 DU 98 - Dénomination rue Françoise Gilot (18e).	157
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'hommage à Shiri, Ariel et Kfir Bibas, famille otage victime du Hamas.	159
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Jean-Louis Debré dans le 18e arrondissement.	160
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la restauration du grand orgue de l'église Notre-Dame d'Auteuil.....	161
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mémoire de Marianne Faithfull.	162
Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la nomination d'un lieu emblématique du 9e arrondissement en mémoire de Ginette et d'Etienne Moulin.....	163
Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la protection et à la restauration de la mosaïque située au 17, boulevard Henri IV.	164
Vœu déposé par M. Christophe GIRARD relatif à un hommage à Maimé Arnodin et Denise Fayolle....	166
2025 DAC 3 - Subvention (460.000 euros) et avenant à convention avec le Théâtre de la Marionnette à Paris (5e).	167
2025 DAC 77 - Subventions (35.000 euros) à trois associations pour l'organisation des manifestations culturelles et conventions avec les associations Fonds social juif unifié et Nadjastream (12e).....	167
2025 DAC 83 - Avenant à convention avec l'établissement public Cité de la Musique - Philharmonie de Paris (19e).	169
2025 DAC 124 - Subvention (80.000 euros) et convention avec l'association "M.U." (18e).	171
2025 DAC 240 - Convention pour la collecte des documents désherbés issus des collections des bibliothèques de la Ville de Paris.	172
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux conséquences de la fermeture de la Bibliothèque publique d'information.	173
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'accueil des étudiants dans les bibliothèques parisiennes.	173
2025 DAC 346 - Subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens.	176
Dépôt de questions d'actualité.	179
Suspension et reprise de la séance.	179
Examen des questions d'actualité.....	179
I - Question d'actualité posée par le groupe MoDem et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la place des artisans à Paris.	179
II - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative à la suppression envisagée des Zones à faibles émissions (Z.F.E.).	182
III - Question d'actualité posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet	

de police relative à la répression des mobilisations lycéennes de mars 2025. 184

IV - Question d'actualité posée par le groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris relative à la politique du logement à Paris. 186

V - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'antisémitisme et renoncements. 189

VI - Question d'actualité posée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" à Mme la Maire de Paris relative à la transparence due aux Parisiens. 191

VII - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à l'héritage des Jeux olympiques 2024. 194

VIII - Question d'actualité posée par M. Laurent SOREL à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la situation des mineurs isolés de la Gaîté Lyrique. 196

2025 Union Capitale 1 - Pour accélérer la rénovation et la modernisation du bâti scolaire parisien. 200

2025 DICOM 12 - Conventions de co-production pour les expositions sur la voie publique. 210

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'utilisation de l'I.A. dans les musées de l'établissement "Paris Musées" et les expositions sur la voie publique à Paris. 210

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Gaîté Lyrique. 211

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'avenir de la Gaîté Lyrique. 211

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif aux dégradations subies par la Gaîté Lyrique. 211

Vœu déposé par l'Exécutif. 211

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'accès aux travaux des lieux culturels pour les membres de la Commission culture. 215

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien à l'audiovisuel public contre le projet de création d'une "holding" de l'audiovisuel public. 216

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à la suspension de 2 veilleurs de nuit des réserves du Palais Galliera. 218

Compte rendu de la 3e Commission. 219

2025 DVD 25 - Logistique urbaine durable 2022-2026. - Soutien à l'Université Gustave Eiffel pour la réalisation d'une enquête sur les livreurs auto-entrepreneurs des plateformes numériques et analyse des résultats. 220

2025 DVD 27 - Tramways T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières, de la porte d'Asnières à la porte Dauphine (16e, 17e, 18e) lignes T8 et TZen5. - Communication du bilan annuel 2024 des projets. 223

2025 DVD 30 - Parc de stationnement Gros Boulainvilliers (16e). - Convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes avec

"Paris Habitat" et principe de délégation de service public. 224

2025 DVD 42 - Rénovation du parc de stationnement Saint-Martin (3e), transformation du parc de stationnement passage des Récollets (10e) en Vélostation et exploitation de l'ensemble. - Convention de DSP avec "Indigo". 225

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'expérimentation de places de parking réservées aux femmes. 225

2025 DVD 52 - Métro pour tous. - Ligne 6 du métro parisien. - Convention de financement des études d'approfondissement pour la mise en accessibilité aux P.M.R. de 8 stations avec l'État, la R.I.F., I.D.F.M. et la R.A.T.P. 227

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif au paiement des forfaits "Imaginaire R" pour les mineur.e.s domicilié.e.s à Paris. 227

Vœu déposé par l'Exécutif. 227

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à un acte II des Z.F.E. pour une transition socialement juste. 233

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au respect du Code de la route et à la régulation des "fat bikes". 235

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au renforcement des contrôles des "fat bikes". 235

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'accueil en gares d'Austerlitz et Bercy. 238

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif aux aménagements cyclables boulevard Pershing, avenue des Ternes et place du Général-Koenig. 239

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif aux aménagements de la gare routière Pershing. 239

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la gare de Bercy-Seine. 239

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la lutte contre les nuisances de la gare routière de Bercy-Seine. 239

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'inclusion d'une part d'emplacements pour vélos-cargos dans les linéaires d'arceaux à vélo. 244

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'aménagement des espaces de stationnement pour les vélos. 244

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet de transformation du quartier Netter-Bizot. 245

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif au désenclavement du quartier du bas de Passy. 247

Vœu déposé par Mme Valérie MONTANDON et M. Franck MARGAIN relatif au projet alternatif de la place Félix-Eboué de l'Association des riverains du quartier Daumesnil-Reuilly. 248

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la gestion du périphérique parisien. 250

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif aux difficultés de circulation des médecins parisiens.	251	Compte rendu de la 4e Commission.	282
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'autorisation à emprunter les "voies bus" pour les véhicules de personnes à mobilité réduite.	253	2025 DSP 20 - Subventions (113.000 euros) et convention avec une d'entre elles pour neuf associations intervenant au sein du Quartier santé de Quartier Jeunes.	283
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'extension des métiers bénéficiaires de la carte "professionnels mobiles" pour stationner à Paris.	253	2025 DSP 30 - Subventions (174.625 euros) et conventions avec 2 organismes pour le développement de structures de santé dans le cadre du dispositif "Paris Med" (15e, 19e) et du budget participatif (15e).	284
Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au soutien aux artisans du bâtiment.	253	2025 DSP 31 - Subventions (50.000 euros) à 20 associations et organismes dans le cadre de l'appel à projets pour le mois de la santé mentale en avril 2025.	287
Vœu déposé par l'Exécutif.	253	Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la conservation rue Garancière du centre d'accueil et de crise.	292
Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la qualité de l'air dans le métro.	255	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accueil des futurs docteurs juniors à Paris.	293
2025 DAJ 11 - Signature de 8 protocoles d'accord transactionnels relatifs à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12 janvier 2019 à Paris (9e).	256	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'un comité des partenaires pour l'encadrement de la réforme de l'internat de médecine générale.	295
2025 DPMP 1 - Subventions (253.000 euros) et conventions avec six associations dans le cadre de la politique parisienne d'aide aux victimes.	257	Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif au "crack" à Paris.	296
2025 PP 30 - Maintenance et exploitation des installations de chauffage, de production et de distribution d'eau chaude sanitaire, de traitement de l'air et de climatisation de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.	258	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'accès aux maisons médicales de garde.	299
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'application des recommandations de la Cour des comptes concernant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.	258	2025 DLH 101 - Convention constitutive d'un groupement de commande Ville-Etat : maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (M.O.U.S.). Aires d'accueil des gens du voyage.	300
Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'amélioration des conditions d'intervention et des moyens de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.	258	2025 DSOL 10 - Subventions (133.900 euros) accordées à quatre associations menant des actions d'accès aux droits, d'accès à la culture et d'accompagnement social.	302
Suspension et reprise de la séance.	262	2025 DSOL 26 - Aide alimentaire. - 7 subventions de fonctionnement pour 7 associations (511.750 euros) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies.	305
2025 SG 11 - Rapport définitif d'évaluation de la C.R.C. portant sur la politique publique de prévention spécialisée de la Ville de Paris concernant les exercices 2018 à 2023.	262	2025 DSOL 30 - Subventions de fonctionnement et d'investissement (481.480 euros) à 12 associations proposant des actions aux besoins fondamentaux et de socialisation à destination de personnes en grande exclusion.	307
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la lutte contre les faux salons de massage à Paris... 270	270	Suspension et reprise de la séance.	309
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la mise en place du nouveau régime indemnitaire de la police municipale.	272	2025 DSOL 41 - Subventions de fonctionnement (7.697.348 euros) et d'investissement (80.000 euros) relatives à des actions d'hébergement d'urgence de familles et de jeunes migrants.	309
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dégradation du quartier Marx-Dormoy.	273	2025 DSOL 62 - Modifications du règlement intérieur du Fonds de solidarité pour le logement de Paris.	313
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux dégradations répétées de la place de la République.	275	2025 DSOL 65 - Subventions de fonctionnement (115.000 euros) à 7 associations pour leurs programmes et actions favorisant l'insertion professionnelle et l'accès aux études supérieures des réfugiés à Paris.	314
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurisation des établissements scolaires et sportifs.	276	2025 DSOL 68 - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association "S.O.S. Méditerranée" pour ses opérations de sauvetage en mer.	316
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurité et à la place des femmes dans les bois de Boulogne et de Vincennes.	278		
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux arrestations de lycéens.	280		

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif à la protection des droits et des ressources des foyers allocataires du R.S.A.	319
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien de la mobilisation des secteurs sanitaire, social et médico-social le 1er avril.....	321
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la suspension des subventions aux associations ayant soutenu ou facilité l'occupation de la Gaîté Lyrique.....	322
2025 DSOL 71 - Modification du règlement départemental d'aide sociale, personnes âgées et personnes en situation de handicap visant l'intégration de nouveaux dispositifs.	324
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la publication des rapports d'inspection des E.H.P.A.D. publics parisiens sur le site de la Ville. ...	325
Vœu déposé par l'Exécutif.	325
2025 DDCT 17 - Subventions (166.500 euros) à 32 associations au titre de la lutte contre les discriminations, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.	327
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la lutte contre l'antisémitisme à Paris.	327
2025 DDCT 18 - Subventions (170.000 euros) à 20 associations au titre de l'accès aux droits.	332
2025 DDCT 21 - Subvention (50.000 euros) à l'association du Collectif Archives au titre de la lutte contre les discriminations et les LGBTQIA+phobies.	335
2025 DGRI 21 - Convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux pour l'association "Union des Ukrainiens de France".	338
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la situation des réfugié-es birman-es depuis le coup d'Etat du 1er février 2021.....	340
Souhaits de bienvenue.	340
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la situation des réfugié-es birman-es depuis le coup d'Etat du 1er février 2021 (suite).....	340
Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif à une participation de la Ville de Paris à la marche des Fiertés de Budapest.	341
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien aux droits humains et aux personnes LGBTQIA+ dans le monde.	342
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la lutte contre les thérapies de conversion.	344
Suspension et reprise de la séance.	345
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la lutte contre les thérapies de conversion (suite).....	345
Compte rendu de la 5e Commission.	345
2025 DCPA 11 - Études pour le changement d'énergie de chauffage pour l'école-crèche Longchamp sis 128-130, rue de Longchamp (16e). - Indemnisation de la société "Thermi-Fluides" suite à une erreur matérielle.	346

2025 DCPA 12 - Adhésion à l'association "Collect'IF Paille".	347
2025 DLH 29 - Réalisation 9, rue Georges-Lardennois (19e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 18 logements (6 P.L.A.-I., 6 PLUS, 6 P.L.S.) par "Paris Habitat". - Subvention (1.191.166 euros).	350
2025 DLH 21 - Octroi de garanties d'emprunts finançant deux programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par "Logirep".	351
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'évaluation de l'insalubrité des logements parisiens, en particulier du logement social.	351
2025 DLH 45 - Communication. - Rapport d'activité du Conseil du patrimoine de la Ville de Paris. - Année 2023.	353
2025 DLH 74 - Location de l'immeuble 1, rue Chaillot (16e) à "Paris Habitat". - Bail emphytéotique.	354
2025 DLH 86 - Démarrage de la S.P.L. "Foncière du Logement abordable" : attribution du contrat de concession encadrant son activité.	355
2025 DLH 102 - Convention relative à la délégation des droits de désignation pour la résidence sociale gérée par la Communauté "Emmaüs de Paris" au 93, rue de Clignancourt (18e).	357
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au rôle des maires d'arrondissement lors des changements de destination de logements.	358
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'attribution de logements sociaux à Paris.	358
2025 DLH 12 - Subventions (115.000 euros) à 2 organismes contribuant à l'évaluation de l'encadrement des loyers à Paris. - Convention triennale 2025-2027 et avenant à une convention triennale 2024-2026.	360
2025 DLH 17 - Convention relative au "Pacte territorial-France Rénov' de Paris" conclu avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), en partenariat avec la Métropole du Grand Paris (M.G.P.).	363
2025 DLH 106 - Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations visant la location de locaux à usage commercial en meublés de tourisme.	364
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la fin de la trêve hivernale.	368
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'harmonisation et à l'entretien des pieds d'arbres parisiens.	369
2025 DGGP 5 - Convention de coopération public-public entre la Ville de Paris et la commune du Pré-Saint-Gervais pour la réalisation de travaux sur les voies limitrophes.	371
2025 DU 25 - Abords de la cathédrale Notre-Dame. - Signature d'un état descriptif de division en volumes et d'une convention de transfert de gestion (Paris Centre).	373
2025 DU 78 - Plan de sauvegarde et de mise en valeur (P.S.M.V.) du Marais (Paris Centre) et du 7e. - Révision. - Lancement de la procédure.	374

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux modalités de participation du public à la révision des P.S.M.V. parisiens.	374
2025 DU 94 - Cession à "Aximo" de 29 lots de copropriété, 5, passage Lepic (18e).	377
2025 DU 100 - Opération "Porte de Montreuil" (20e). - Déclassement d'emprises du domaine public routier. - Cessions et acquisitions.	377
2025 DSOL 28 - Participations et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 9 associations, pour leurs actions de vacances adaptées à tarification solidaire.	380
2025 DSOL 31 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association "Ad'Rev" pour son action dans le cadre du Mois parisien du handicap 2025.	381
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au projet de l'A.P.-H.P. et de la Ville de Paris pour l'avenir de l'ancien hôpital La Rochefoucauld.	382
2025 DDCT 47 - Financement de 70 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 358.700 euros à 59 associations).	383
2025 DDCT 49 - Fonds de participation des habitant.e.s (F.P.H.) dans les quartiers populaires. - Subventions (79.400 euros) à 12 associations.	384
2025 DDCT 51 - Mesures du Pacte : subventions (120.850 euros) à 18 associations.	385
2025 DDCT 49 - Fonds de participation des habitant.e.s (F.P.H.) dans les quartiers populaires. - Subventions (79.400 euros) à 12 associations (suite).	387
2025 DDCT 54 - Déploiement et poursuite du programme des cités éducatives dans les 13e, 14e, 18e, 19e et 20e arrondissements.	388
Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif à l'appel d'Épinay-sous-Sénart, pour remettre la politique de la ville à l'agenda politique.	389
Suspension et reprise de la séance.	391
Compte rendu de la 6e Commission.	391
2025 DDCT 20 - Subventions (114.500 euros) à 24 associations au titre de l'insertion socio-professionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi et de l'égalité professionnelle.	391
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la lutte contre l'excision.	393
2025 DASCO 4 - Caisse des écoles du 20e arrondissement. - Subvention d'investissement (191.442,59 euros) pour l'achat et l'installation de matériels dans la cuisine Paul Meurice.	394
2025 DASCO 16 - Avenant n° 1 à la convention de participation financière entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France dans le cadre du projet de rénovation de la cité mixte régionale Jacques Decour (9e).	396
Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif aux travaux de restructuration de la cité scolaire Jacques Decour, avenue Trudaine. ...	396

2025 DDCT 86 - Perception de dons pour la reconstruction de la mairie du 12e arrondissement suite à l'incendie du 26 janvier 2025.	397
2025 DFA 12 - Avenant n° 3 à la D.S.P. du Jardin d'Acclimatation (16e). - Avenant n° 1 à la C.O.D.P. relative à l'ancien musée des Arts et Traditions populaires (MATP) (16e).	400
2025 DFPE 64 - Fonctionnement d'espaces ludiques, de ludothèques et de ludomouv citoyennes dont les activités partagées et intergénérationnelles contribuent à renforcer le lien parents-enfants.	404
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux absences non remplacées d'enseignants et au manque de moyens spécialisés dans les établissements scolaires publics.	405
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux fermetures de classes dans les écoles et collèges publics parisiens à la rentrée 2025.	405
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens de l'école publique et au maintien du régime de décharges de direction.	405
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la décharge d'enseignement des directeurs et directrices d'écoles publiques parisiennes.	405
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'évolution de la réforme de décharge d'enseignement des directeurs d'école de Paris.	405
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'ouverture de classes de toutes petites sections dans les écoles maternelles.	413
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la continuité du service public au sein des établissements scolaires parisiens.	413
2025 DFPE 50 - Subventions (8.652.864 euros), avenant n° 1 avec l'association "ABC Puériculture" (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile.	415
2025 DFPE 54 - Subvention (2.032.492 euros), avenant n° 1 à l'association "Union départementale des associations familiales de Paris" (U.D.A.F. de Paris) (9e) pour ses onze établissements d'accueil du jeune enfant.	416
2025 DFPE 67 - Budgets participatifs 2019 et 2024 : subventions (430.500 euros) à 2 associations pour la réalisation de travaux de restructuration et d'aménagement dans les 12e et 13e.	417
2025 DFPE 134 - Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par la S.A.S. "LPB Crèches", situé 211, rue de Belleville (19e).	418
2025 DFPE 135 - Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant, formulée par la S.A.S. "LPB Crèches", situé 279, rue des Pyrénées (20e), en date du 17 février 2025.	418
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien aux chercheurs réfugiés et à l'enseignement supérieur et à la recherche.	420
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien aux universités publiques et à la recherche.	420
Vœu déposé par l'Exécutif.	420

2025 DLH 49 - 42, avenue Netter (12e). - Autorisation de signature d'une promesse de bail emphytéotique administratif, d'une mise à disposition anticipée et d'un bail emphytéotique administratif au profit de la Société civile immobilière "Im'Pactes" pour la création d'un centre d'appui à l'enfance. 422

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation des mineurs non accompagnés à la rue et à la présomption de minorité..... 425

Compte rendu de la 7e Commission..... 427

Souhaits de bienvenue. 428

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au don des autorités polonaises d'une statue à l'honneur de Joseph-Antoine Poniatowski..... 428

Souhaits de bienvenue. 429

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au soutien de la Ville de Paris à Radio Begum..... 429

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la guerre en Ukraine et au soutien de la Ville de Paris au peuple ukrainien. 431

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la situation au Proche-Orient et à la suspension du cessez-le-feu entre Israël et le Hamas. 432

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la situation des femmes en République démocratique du Congo..... 434

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à une demande de citoyenneté d'honneur pour les chrétiens d'Orient en Syrie. 435

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la projection du film "No Other Land". 438

2025 DJS 38 - Subvention de fonctionnement (72.000 euros) pour le club des Français Volants au titre de l'année 2025. 439

2025 DJS 41 - Subvention de fonctionnement (150.000 euros) pour le Levallois Paris Saint-Cloud au titre de l'année 2025. 440

2025 DJS 44 - Subvention de fonctionnement (225.000 euros) pour le Stade Français au titre de l'année 2025. 442

Suspension et reprise de la séance. 443

2025 DJS 50 - Subvention (20.000 euros) avec la Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées à l'occasion de l'organisation de l'édition 2025 du Paris Grand Slam 2025. 443

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à un protocole de signallement et de sécurité contre les atteintes à la laïcité dans le sport. 444

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la reprise du dialogue entre la Ville de Paris et le Paris Saint-Germain sur l'avenir du Parc des Princes. 445

2025 DJS 68 - Budget participatif 2023 "Développer le sport pour tous dans le 20e", subvention (34.319,5 euros) pour l'association "Cercle d'escrime franco-cubain", subvention (4.816,2 euros) pour l'association "BienHête". 445

Souhaits de bienvenue. 448

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place de dispositifs pour mutualiser l'utilisation des infrastructures de la Ville au profit des associations..... 448

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au vœu adopté par le conseil de quartier de la Vallée de Fécamp (12e). 449

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif aux votations citoyennes. 451

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux cahiers de doléances parisiens... 452

Compte rendu de la 8e Commission..... 454

2025 DPE 1 - Projet "Immeubles Zéro Déchet". - Subvention (144.000 euros) et convention auprès de l'Agence parisienne du climat. 454

2025 DPE 7 - Convention avec le RÉSeau d'Acheteurs Hospitaliers (RESAH), groupement d'intérêt public (G.I.P.), pour l'achat d'éteignoirs. 456

2025 DPE 8 - Subventions (199.620 euros) et conventions avec dix associations et une structure œuvrant à la prévention et à la réduction des déchets à travers l'animation de "Territoires Zéro Déchet". ... 457

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la sortie réelle du plastique à usage unique à Paris. 457

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la poursuite dans le 5e arrondissement d'une expérimentation liée à l'accès aux toilettes..... 459

2025 DGRI 26 - Convention-cadre relative à l'action internationale de la Ville de Paris et d'"Eau de Paris". 460

2025 DVD 66 - Densification du réseau de chaleur parisien. - Convention de financement par la Région Ile-de-France. 461

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'installation de data centers dans 250 bunkers à Paris. 461

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au maintien du statut des salariés des industries électriques et gazières dans le futur contrat de concession du réseau de chaleur urbain. 461

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la rénovation de l'éclairage public sur l'avenue Foch à Paris (16e). 467

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'adaptation au changement climatique de la Ville de Paris. 468

2025 DAE 39 - Activité de découverte du poney. - Conventions..... 470

Souhaits de bienvenue. 470

2025 DAE 39 - Activité de découverte du poney. - Conventions (suite)..... 470

2025 DEVE 26 - Subventions versées à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la P.C. ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e) et d'équipements sportifs (13e). 475

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au renouvellement de la convention-cadre de la Petite ceinture ferroviaire. 475

2025 DVD 38 - "Fonds vert". - Aménagement de la place du Colonel-Fabien (10e et 19e) et de la place de l'Hôtel de Ville (4e). - Convention de cofinancement entre la Ville de Paris et l'Agence de l'Eau Seine Normandie. 477

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'opposition à la corrida. 478

Vœu déposé par l'Exécutif. 478

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'aménagement de la rue Mouffetard. 479

2025 DAE 5 - Conventions d'occupation du domaine public avec deux structures de l'économie sociale et solidaire dans le parc Rives de Seine (4e). 480

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la transparence des financements des entreprises. 480

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif au fonds d'investissement dédié à l'économie sociale et solidaire à Paris. 481

2025 DAE 20 - Subventions (278.000 euros) et conventions avec sept structures œuvrant pour le développement de filières agricoles et alimentaires durables et de proximité et avenant à la convention Seine Nourricière. 486

2025 DEVE 14 - Avenant à la convention d'occupation du domaine privé de la toiture de l'hôtel logistique Chapelle International (18e) avec la société "Cultivate". 486

2025 DEVE 30 - Création du Conseil scientifique et citoyen de l'agriculture et l'alimentation durables. 488

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la fin du plastique dans les cantines. 490

2025 DAE 40 - Convention Ville de Paris-Chambre des métiers et de l'artisanat 2025-2027. 492

2025 DFPE 133 - Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par la S.A.S. "LPB Crèches", situé 120, rue de Saussure (17e), en date du 2 février 2025. 492

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. 493

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 493

Clôture de la séance. 493

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police. 493

QE 2025-04 - Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'utilisation d'un système de gestion des déchets chirurgicaux liquides dans les établissements de l'A.P.-H.P. 493

QE 2025-05 - Question de M. Jean LAUSSUCQ et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la zone

tampon et au plan de gestion du bien "Paris, Rives de Seine" classé par l'UNESCO. 494

QE 2025-20 - Question de M. Rudolph GRANIER et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative au coût et à l'organisation de la votation du 23 mars 2025. 496

QE 2025-06 - Question de M. Paul HATTE et des élus du groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris relative au pourcentage réel des investissements décidés par les Parisiens dans le cadre du budget participatif. 498

QE 2025-07 - Question de M. Paul HATTE et des élus du groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris relative au dénombrement du nombre d'arbres plantés, entretenus et abattus par la Ville de Paris. 499

QE 2025-08 - Question de M. Paul HATTE et des élus du groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris relative à un appel à candidatures pour l'exploitation d'une flotte de vélos à assistance électrique en libre-service sans attache. 500

QE 2025-09 - Question de M. Paul HATTE et des élus du groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris relative à la légalité de la DAE 136 Convention avec l'association "Inco.Org" en vue de l'organisation de l'événement "Impact2" à l'Hôtel de Ville. 501

QE 2025-10 - Question de M. Paul HATTE et des élus du groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris relative aux mesures de la Ville de Paris et de l'Etat contre le phénomène préoccupant de l'ubérisation de la prostitution de mineurs. 502

QE 2025-12 - Question de Mme Brigitte KUSTER et des élus du groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris relative à la fermeture du dernier point d'accueil de l'Office de tourisme de Paris. 503

QE 2025-13 - Question de Mme Catherine IBLED et des élus du groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris relative à la mise en place de la protection sociale complémentaire des agents de la Ville de Paris. 505

QE 2025-14 - Question de M. Paul HATTE et des élus du groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris relative aux frais téléphoniques engagés par la Ville de Paris lors du voyage à Tahiti en octobre 2023. 505

QE 2025-15 - Question de M. Paul HATTE et des élus du groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris relative à la visite de la Hauteville House, propriété de la Ville de Paris. 506

QE 2025-11 - Question de Mme Maud GATEL et des élus du groupe MoDem et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative au coût en termes de ressources humaines des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. 507

QE 2025-16 - Question de Mmes Raphaëlle RÉMY-LELEU, Alice TIMSIT, Fatoumata KONÉ et des élu-es du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'avancement des travaux sur la suppression du mur de Forceval. 508

QE 2025-17 - Question de M. Emile MEUNIER et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative à la compensation réglementaire dans le cas du changement d'usage d'un local à usage d'habitation. 508

QE 2025-18 - Question de M. Emile MEUNIER et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative à la réalisation d'une étude de sol sur le terrain Junot.....510

QE 2025-19 - Question écrite de Mmes Raphaëlle RÉMY-LELEU, Fatoumata KONÉ et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'avancement des travaux sur la suppression du budget spécial.....510

Votes spécifiés, prévention de conflits d'intérêt.....512

Votes spécifiques.....513

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....513

Comptes rendus des Commissions.....521

Listes des membres présents.....531

Annexe n° 1 - Scrutin public relatif au vœu référencé n° 165 déposé par l'Exécutif.....539

Annexe n° 2 - Scrutin public sur le vœu référencé n° 24 déposé par le groupe Union Capitale.....544

Annexe n° 3 - Scrutin public relatif au vœu référencé n° 40 déposé par le groupe MoDem et Indépendants.....548

Annexe n° 4 - Scrutin public relatif au vœu référencé n° 84 déposé par le groupe Union Capitale.....552

Annexe n° 5 - Scrutin public relatif au vœu référencé n° 113 déposé par le groupe "Les Ecologistes".....556

Annexe n° 6 - Scrutin public relatif au vœu référencé n° 115 déposé par le groupe Union Capitale.....560

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....564

Tableau des votes des groupes politiques.....572

La séance est ouverte à neuf heures dix minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Alice TIMSIT, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La séance est ouverte.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, je vous demande de vous lever. Je vous demande de saluer dans les tribunes la famille de Jean-Louis Debré.

Chère Valérie, chère famille, chers amis, chers compagnons de Jean-Louis Debré, c'est avec une très vive émotion que nous avons appris, le 4 mars dernier, la disparition de Jean-Louis Debré. Il était issu d'une illustre famille dont l'histoire et le destin sont intimement liés à ceux de notre République et de notre pays. Bien au-delà de ses titres et de ses fonctions, Jean-Louis Debré était d'abord un grand homme d'Etat, un républicain exigeant, qui n'a cessé de protéger nos institutions, de défendre le bien commun, de veiller sur l'esprit de nos lois.

Je veux ici saluer à mes côtés Mme la Représentante du Préfet de police de Paris, et M. Marc GUILLAUME, le Préfet de Région Île-de-France, avec qui il a travaillé. Je vous remercie, l'un et l'autre, d'être présents.

Infatigable gardien du gaullisme, il était aussi l'ami fidèle de Jacques Chirac, un fervent amoureux de la Ve République, un homme à l'humour vif, aux traits d'esprit avisés. Docteur en droit public, hauteur d'une thèse consacrée aux idées constitutionnelles du Général de Gaulle, Jean-Louis Debré entre ensuite dans la magistrature. Il débute comme substitut du procureur à Évry, et devient juge d'instruction à Paris, en charge des affaires de terrorisme, mais la politique, avec son souffle, sa passion, son intensité, se rappellera très vite à lui. La politique, chez les Debré, c'est aussi une affaire de famille.

Dès 1973, il entre au cabinet de Jacques Chirac, au Ministère de l'Agriculture, puis de l'Intérieur, enfin, à Matignon. Depuis, ils ne se quittèrent plus. Jacques Chirac devint son mentor et très vite, son complice de toujours. Il restera toute sa vie fidèle parmi les fidèles du Président Jacques Chirac, une fidélité si rare, mais constante. En politique, cela se fait vertu.

Il s'engage pleinement dans la vie publique à partir de 1986, lorsqu'il est élu député de l'Eure. Il le restera jusqu'en 2007. Pendant six ans maire d'Évreux, il était un élu de terrain, attentif, chaleureux, proche des habitants.

Mes chers collègues, à Paris, parce que nous sommes à Paris, Jean-Louis Debré a aussi laissé son empreinte. Parisien de cœur, il a mené en 1995 la liste du R.P.R. dans le 18^e arrondissement, où il a été élu Conseiller de Paris. Il est ensuite nommé adjoint au maire, en charge de la vie locale. Jean-Louis Debré connaissait Paris intimement, ses quartiers, ses rues, ses jardins, ses cafés, ses librairies. Il aimait en parler. Il aimait cette ville, sa ville. Il la parcourait, d'abord à vélo, puis à pied, chaque jour, attentif aux visages, aux voix, aux échanges, parce que les Parisiennes et Parisiens l'abordaient, et il aimait discuter avec eux.

La même année, en 1995, il est appelé au Gouvernement. Jacques Chirac devenu Président, Jean-Louis Debré est nommé Ministre de l'Intérieur dans le Gouvernement d'Alain JUPPÉ. Il occupera cette fonction jusqu'à la dissolution de 1997. Mes chers collègues, c'est dans deux fonctions de recul et de hauteur de vue, c'est-à-dire à la présidence de l'Assemblée nationale, puis à la présidence du Conseil constitutionnel, où vous l'avez connu, cher Marc GUILLAUME, que Jean-Louis Debré a donné toute sa mesure, celle d'un homme d'Etat, d'autorité tranquille, d'une profonde humanité, et d'une très grande indépendance.

A l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré marque les esprits. Président du Palais Bourbon de 2002 à 2007, il a été un artisan inlassable des droits de l'opposition, préfigurant alors la réforme des institutions. Il modernise les pratiques, favorise les débats. Il avait perçu ce que devait devenir une Assemblée nationale modernisée, et selon ses mots, il voulait incarner l'Assemblée dans toutes ses composantes et être le protecteur des droits de l'opposition.

Jean-Louis Debré ne se disait pas de droite. Il était en outre quelqu'un qui n'était jamais, jamais sectaire. Il se disait gaulliste, héritier d'une culture politique, disait-il, à la fois à gauche et à droite. Au perchoir, il récitait Jaurès, il lisait Zola, il parlait à l'intelligence, à la mémoire et au cœur. Ses discours, ses reparties, son art du verbe, ont marqué son passage au perchoir. Fidèle à la pensée républicaine d'Ernest Renan, Jean-Louis Debré citait souvent ces mots : "La République est le rêve d'un avenir partagé". Je sais que certains anciens députés, cher Patrick, et d'autres ici, qui siègent aujourd'hui sur nos bancs, s'en rappellent encore. Il y a laissé le souvenir d'un président humaniste, profondément attaché à l'équilibre des pouvoirs, qui va de pair avec le respect de l'opposition.

En 2007, Jacques Chirac le nomme à la présidence du Conseil constitutionnel. Là, Jean-Louis Debré écrit un nouveau chapitre de sa vie si riche. Il incarne alors une autre figure, ô combien difficile, mais importante : celle de Sage de la République, en dehors de toutes les contingences politiques ou politiciennes. En 2010, sous sa présidence, entre en vigueur la question prioritaire de constitutionnalité, les fameuses "Q.P.C.". Pour la première fois, chaque justiciable peut invoquer les droits garantis par la Constitution devant le juge : une grande révolution. De 20 décisions par an, le Conseil passe à 200. Le rôle du juge constitutionnel s'élargit. Jean-Louis Debré incarne ce nouveau visage du Conseil, exigeant, pédagogue, ouvert à la société, et, je le rappelle, jamais sectaire. Pendant neuf ans, il veille avec grande attention sur les fondements juridiques de notre République.

Mes chers collègues, après la politique, il y a toujours une autre vie. Jean-Louis Debré a inventé alors la sienne, plus libre encore, dans un nouveau rôle, mais jamais éloigné de la vie publique, avec Valérie, celui de comédien, d'auteur, de chroniqueur. Il écrit des polars, des essais, des récits, toujours avec en toile de fond ce théâtre si familier pour lui : la politique. Dans "Meurtre à l'Assemblée", l'intrigue se noue, vous pouvez l'imaginer, au cœur même de l'Assemblée nationale, transformée en scène de suspense et de crime. En 2023, avec "Quand les politiques nous faisaient rire", il mêle souvenirs, anecdotes, et traits d'esprit, offrant un regard malicieux et bienveillant sur ses contemporains. Il signe également un remarquable "Dictionnaire amoureux de la République" : "B" pour "Blum", "C" pour "Chirac", évidemment, "H" pour "Hugo", mais un autre aussi pour "humour", et un "J" pour "Jaurès", et donc, une certaine idée de la République.

En 2019, il consacre un documentaire à son ami Jacques Chirac, qu'il intitule "Mon Chirac", témoignage tendre et intime d'une amitié hors du commun. On le retrouve aussi sur les planches. Il sillonne la France, de Paris au théâtre de la Gaîté Montparnasse, à Aix-en-Provence, Montélimar, mais aussi dans le monde francophone du Liban au Luxembourg, avec une pièce consacrée aux grandes figures féminines de la République, "Ces femmes qui ont réveillé la France". Aux côtés de sa compagne, Valérie, que je salue à nouveau, il mettait en lumière des figures qui nous sont chères : Louise Michel, Marguerite Yourcenar, Simone Veil, Olympe de Gouges. Jean-Louis Debré savait que la République, c'était une voix, un récit, une mémoire à partager.

Il avait laissé sa robe de magistrat et son costume de politique pour cette écharpe bleue dont on se souvient tous, clin d'œil discret à sa fidélité politique comme à son regard. Il avait l'humour vif, l'œil malicieux, la joie de vivre communicative. Je me souviens de son humour. Il aimait les bons mots, les imitations réussies, et il savait faire des imitations, les traits d'esprit, et les esprits libres. Il était un homme attachant, profondément humain, curieux de tout, jamais lassé, jamais blasé.

J'ai eu le bonheur de partager quelques rencontres avec lui, entourés d'amis communs. La conversation était drôle et libre, parce qu'on riait beaucoup, avec Jean-Louis Debré. J'aimais beaucoup Jean-Louis Debré. Comme beaucoup, je le regretterai.

Chers collègues, Jean-Louis Debré a eu droit aux honneurs de la République. Au-delà des titres et des fonctions, nous gardons tous le souvenir d'un homme, d'un visage, d'une voix, une voix singulière, faite de cette autorité tranquille, de conviction, de conviction solide, et de fidélité si rare. Une voix qui croyait à la France, à ses institutions. C'est pourquoi je souhaite que sa mémoire continue de vivre dans Paris. En lien avec sa famille, je forme le vœu qu'un lieu à Paris puisse bientôt porter son nom, pour que sa mémoire demeure. Pour que demain, les Parisiennes et Parisiens se souviennent de ce qu'il était : un homme d'Etat, un serviteur de la République, un amoureux de Paris, un Parisien.

Jean-Louis Debré racontait les plus belles histoires de la République. Notre devoir est maintenant de raconter la sienne. En mon nom, en votre nom, j'exprime à l'ensemble de sa famille, à ses amis, à toutes celles et tous ceux qui l'ont aimé et accompagné tout au long de sa vie si riche, toutes les condoléances de notre Assemblée.

Je vous remercie et je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Merci à vous.

Je vais donner la parole aux différents orateurs qui se sont inscrits pour rendre hommage à M. Jean-Louis Debré.

La parole est à Maud GATEL, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de Région, Madame la Représentante du Préfet de police, chère famille, aujourd'hui, nous rendons hommage à une grande figure de la République, Jean-Louis Debré, qui nous a quittés à l'âge de 80 ans. Magistrat, Ministre, président de l'Assemblée nationale, puis du Conseil constitutionnel, il a incarné avec une constance remarquable la défense de nos institutions et de l'Etat de droit.

Fils de Michel Debré, Premier Ministre de la Ve République, petit-fils de Robert Debré, fondateur de la pédiatrie moderne, Jean-Louis Debré a poursuivi cet héritage avec un sens aigu du devoir et du service public. Il ne voyait pas le droit comme un simple outil technique, mais comme un rempart essentiel contre l'arbitraire, une garantie pour les libertés et un fondement de notre démocratie.

Son engagement n'a jamais faibli. Il avait cette élégance rare des serviteurs de la République, celle de la constance, du respect des principes, du refus des compromissions. C'est sans doute pour cela que son décès a suscité des hommages unanimes, venant de tous les bords politiques, car au-delà des clivages, Jean-Louis Debré appartenait à cette génération qui croyait profondément en la force des institutions et au rôle de l'Etat comme protecteur des citoyens.

En ces temps où nos équilibres démocratiques sont parfois malmenés, où l'indépendance des institutions est remise en cause, son parcours nous rappelle combien l'Etat de droit n'est jamais acquis, mais toujours à défendre. Jean-Louis Debré, incarnation de la fidélité dans un monde politique qui en manque pourtant souvent, quitte la scène, mais son engagement reste un exemple. C'est avec respect et gratitude que nous saluons aujourd'hui sa mémoire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Jean-Pierre LECOQ, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, au nom du groupe Changer Paris, je souhaite rendre hommage à une grande figure de la République, Jean-Louis Debré.

Petit-fils du professeur Robert Debré, fils de Michel Debré, à qui l'on doit notre Constitution, docteur en droit public, puis juge d'instruction, député de l'Eure pendant 20 ans, maire d'Évreux, Ministre de l'Intérieur, président de l'Assemblée nationale de 2002 à 2007, puis du Conseil constitutionnel de 2007 à 2016, Jean-Louis Debré a consacré sa vie à servir la France et ses institutions, avec un attachement indéfectible aux principes républicains.

Gaulliste, fidèle à ses convictions envers Jacques Chirac, dont il fut l'un des plus proches compagnons, vous l'avez rappelé, Madame la Maire, il était aussi un élu respectueux du débat démocratique et un partisan rigoureux des droits de l'opposition.

Son indépendance d'esprit et son intégrité lui ont valu l'estime de tous et de toutes, bien au-delà des clivages partisans. Paris, ville qu'il aimait tant, où il résidait, fut un cadre essentiel de son engagement. Il a été Conseiller de Paris dans le 18e, adjoint au Maire de Paris, du Maire de Paris Jean TIBERI, en charge de la vie locale.

Au-delà de l'homme politique, nous voulons saluer le passionné de culture et d'histoire. Auteur prolifique, Jean-Louis Debré a contribué à transmettre notre mémoire collective à travers ses ouvrages, à l'image de son "Dictionnaire amoureux de la République". En 2022, Jean-Louis Debré produit une pièce de théâtre, avec sa compagne Valérie BOCHENEK, "Ces femmes qui ont réveillé la France", adaptée de l'essai du même nom, publié dix ans plus tôt.

Son regard vif, son humour parfois espiègle, son engagement sans faille, manqueront à la vie publique française. Il était de ces hommes qui portent haut les valeurs de la République, et qui, par leur parcours, inspirent les générations futures.

A sa famille, à ses proches, à sa compagne, à toutes celles et ceux qui l'ont connu et apprécié, nous adressons nos pensées les plus sincères. Son héritage demeurera vivant et son souvenir continuera d'éclairer notre engagement pour Paris et pour la France.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Francis SZPINDER, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

M. Francis SZPINDER. - J'ai rencontré Jean-Louis Debré quand il était jeune juge d'instruction. Il s'occupait des affaires de terrorisme, ce qui, à l'époque, était les prémices des années difficiles que nous avons eu à connaître.

Quand on s'appelle "Debré", c'est difficile de se faire un prénom. Jean-Louis Debré est devenu Jean-Louis Debré. Il n'était plus seulement le fils de Michel Debré.

Juge d'instruction, la passion de la politique l'a évidemment rattrapé. Il savait que le nom qu'il portait n'était pas un héritage confortable, mais que c'était une responsabilité et que cette responsabilité l'obligeait à incarner un engagement et l'obligeait à des exigences.

Jean-Louis Debré était un Parisien, un ancien élève de Janson de Sailly.

Puis, la politique, ce fut aux côtés de Jacques Chirac. Je peux témoigner que dans les temps difficiles, quand Jacques Chirac se retrouva bien isolé, Jean-Louis Debré fut le premier des compagnons à être à ses côtés. Nous étions peu nombreux. Je pense à Jeanne d'HAUTESERRE, la maire du 8e arrondissement. Malgré les sondages, malgré les lectures des journaux bien informés, il y avait une petite phalange qui croyait au destin de Jacques Chirac, et Jean-Louis Debré en fut l'un des principaux animateurs.

La fidélité, vous l'avez rappelé, Madame la Maire, est une vertu rare en politique, et le parcours de Jean-Louis Debré illustre que la fidélité fondée sur les convictions, c'est ce qui vous donne une stature. Nécessairement, Jacques Chirac Président, il fut nommé Ministre de l'Intérieur. Ensuite, il sera président de l'Assemblée nationale, et

l'unanimité qui règne sur ces bancs, en ce qui concerne l'hommage qui lui est rendu, montre qu'en tant que président de l'Assemblée nationale, il fut respectueux des droits de l'opposition, sans rien renier de ses convictions.

Puis finalement, la vie publique se termina comme il l'avait commencée, c'est-à-dire au service du droit. Le juge d'instruction Jean-Louis Debré devint président du Conseil constitutionnel. Ce fut un grand président du Conseil constitutionnel, pas seulement parce qu'il y a eu la question prioritaire de constitutionnalité, mais parce que la Constitution était, aux yeux de Jean-Louis Debré, la pierre angulaire de la République. Par les temps qui courent, où l'Etat de droit est contesté, où la Constitution apparaît comme un obstacle à la frénésie populiste de certains, savoir qu'il y a eu un tel gardien de la Constitution était rassurant. Puissent ceux qui lui succèdent avoir la même exigence, la même rigueur morale et le même souci de défendre notre Etat de droit !

Jean-Louis Debré fut un élu de Paris, je n'y reviendrai pas. Surtout, c'était un homme aux talents multiples. Il avait été juge, président du Conseil constitutionnel, vous l'avez rappelé, Ministre, président de l'Assemblée nationale, mais il écrivait. Il écrivait, Madame la Maire, avant même d'avoir terminé sa carrière politique. Un de ses romans policiers avait d'ailleurs suscité quelques inquiétudes, puisqu'il avait donné à l'une de ses personnages, prostituée de son état, un nom qui avait fait jaser, à l'époque. Jean-Louis avait beaucoup d'humour. Il avait une immense culture historique, politique et littéraire.

C'était un homme libre. Cette liberté, il la puisait dans le fait qu'il avait une boussole. Cette boussole, c'est l'amour de notre pays, c'est-à-dire ce qui nous transcende, ce qui nous dépasse, ce qui est plus grand que nous. Cette fidélité à la République et cet amour de la France en font un oiseau rare par les temps qui courent. C'est pour cela que je pense qu'il suscite le respect, voire, pour certains, l'étonnement.

Nous avons, la famille gaulliste a perdu l'un de ses piliers, a perdu l'un de ses amis. Dans la fidélité à Jacques Chirac, nous nous en souvenons. Je vous remercie, Madame la Maire, de faire en sorte que le souvenir de Jean-Louis Debré reste présent dans l'esprit des Parisiennes et Parisiens.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour le groupe Union Capitale.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Madame la Maire, Madame la Représentante du Préfet de police, Monsieur le Préfet de la Région Île-de-France, mes chers collègues, merci d'abord, Madame la Maire, pour ce bel hommage et pour votre volonté affirmée de laisser une autre trace, aussi, à Paris, de Jean-Louis Debré.

Nous rendons hommage aujourd'hui à une figure majeure de notre République, un homme dont l'engagement, la fidélité, l'autorité morale, ont marqué notre histoire institutionnelle, et notre histoire tout court : Jean-Louis Debré, héritier d'une lignée qui a consacré sa vie au service de l'État.

Il a poursuivi avec une exigence inlassable l'idéal républicain qui l'animait. Magistrat rigoureux, fin connaisseur du droit, il a puisé dans son amour pour les institutions et sa fidélité aux principes gaullistes, la matière de sa thèse consacrée aux idées constitutionnelles du Général de Gaulle, une œuvre qui témoigne de sa conviction profonde. La force de la République réside dans l'exigence du droit et de la permanence de ses principes.

Son engagement politique l'a conduit à être l'un des artisans du gaullisme, aux côtés du Président Jacques Chirac, dont il fut un fidèle parmi les fidèles. A l'Élysée, tant de fois, j'ai pu être témoin de l'immense complicité qui unissait ces deux grands hommes, avec des échanges toujours francs, parfois rugueux, souvent si drôles. Ils se terminaient toujours bien, car oui, Jean-Louis Debré était à la fois l'esprit le plus libre et le plus fidèle, toujours le plus loyal. Jacques Chirac et Jean-Louis Debré avaient en partage une grande humanité, le sens de l'Etat, une si grande connaissance et un si grand amour pour la France et pour les Français.

Nommé Ministre de l'Intérieur en 1995, il a assumé cette fonction régaliennne avec la rigueur et le sens de l'Etat qui ont toujours dicté son action. Elu Conseiller de Paris la même année, il devient adjoint au Maire de Paris, apportant à la Capitale son engagement et sa vision. Jean-Louis Debré connaissait la valeur du débat démocratique et s'est attaché, à chaque étape de son parcours, à en défendre l'essence.

Député dès 1986, il s'était rapidement imposé comme une figure incontournable de l'Assemblée nationale, où son sens de l'Etat et sa hauteur de vue étaient unanimement reconnus. Président du groupe R.P.R., puis président de l'Assemblée nationale de 2002 à 2007, il a défendu avec autant de rigueur que de vigueur les droits du Parlement et ceux de l'opposition, s'attirant le respect de tous par-delà les clivages partisans.

Nommé président du Conseil constitutionnel par Jacques Chirac en 2007, il incarnera pendant neuf ans l'autorité de la juridiction suprême de notre Etat de droit. Sa présidence a été marquée par une vigilance sans faille quant aux respects de nos principes constitutionnels et par la mise en œuvre de la question prioritaire de constitutionnalité, qui a renforcé de manière considérable les droits de tous les citoyens français.

Jean-Louis Debré, c'était aussi une plume, un regard critique et passionné sur la vie publique. Essayiste et romancier, il a su, à travers ses ouvrages, offrir un témoignage singulier et précieux de nos institutions et de ceux qui les animent. Dans les salons du livre, on le croisait volontiers souriant et accessible, dessinant sur la première page

de ses ouvrages les symboles de la République qu'il chérissait tant. De la rigueur du magistrat à la liberté du conteur, il n'y a qu'un pas, qu'il a franchi avec l'aisance de ceux qui savent que les mots ont leur propre pouvoir.

Après des années passées à la présidence du Conseil constitutionnel, il a retrouvé la plume et cette liberté de ton qui le caractérisait. "Ce que je ne pouvais pas dire" lorsqu'il était gardien du droit, il l'a dit et il l'a confié aux pages d'un livre qui fit grand bruit. "Tu le raconteras plus tard", lui disait-on. Il l'a fait aussi, livrant une chronique saisissante des années Chirac. Romancier, il s'est aussi essayé au polar, mêlant à l'intrigue le sens du détail et du secret. Par ses écrits, il prolongeait autrement son engagement, racontant, éclairant, transmettant. Ecrire, pour lui, c'était une autre manière de servir.

Avec sa disparition, la grande famille gaulliste, celle des amis de Jacques Chirac, mais au-delà, les Français et la France, perdent un homme d'Etat. A travers ses combats, ses engagements indéfectibles pour la République, Jean-Louis Debré nous rappelle l'exigence de la chose publique et le devoir de servir. Aujourd'hui, Paris lui rend hommage avec un immense respect et une grande reconnaissance. Nous adressons à ses proches nos pensées les plus sincères et attristées.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de Région, Madame la Représentante du Préfet de police, il nous semblait important, à notre tour, au nom du groupe Communiste et Citoyen, de rendre hommage à Jean-Louis Debré, rendre hommage, d'abord, à l'homme à l'humour corrosif, vous l'avez dit, Madame la Maire, l'homme à la belle plume, l'homme à la fidélité et à la loyauté sans faille, loyauté à Jacques Chirac. La loyauté, c'est louable, "a fortiori" en politique, où les trahisons sont si nombreuses.

L'homme politique, aussi, qui occupa de nombreuses fonctions éminentes au sein de la Ve République qui lui était si chère, capable à la fois d'une attention très forte au terrain, et il l'a démontré en tant qu'élu local, capable d'affronter les petits problèmes du quotidien, et aussi défenseur acharné des grandes valeurs, des grands principes.

C'était un homme à la fois profondément attaché à sa famille politique, la famille gaulliste, et capable, aussi, de respecter d'autres sensibilités politiques. Les communistes peuvent le dire en connaissance de cause. C'est ce qui a fait, d'ailleurs, qu'André CHASSAIGNE, il y a quelques jours, a dit que Jean-Louis Debré était le plus grand président de l'Assemblée nationale qu'il ait pu connaître, précisément parce qu'il était respectueux des autres sensibilités politiques et qu'il l'a démontré lorsqu'il a présidé l'Assemblée nationale.

L'homme politique, l'homme d'Etat, aussi, président du Conseil constitutionnel, défenseur sourcilleux des grands principes républicains, lui qui était magistrat, et au moment, Francis SZPINDER le disait tout à l'heure, où tant de responsables politiques expliquent que les juges sont un problème, que l'Etat de droit est un problème, au moment où tant de responsables vilipendent la justice, évoquer la mémoire de Jean-Louis Debré, c'est nous appeler à une certaine forme de vigilance pour défendre précisément l'Etat de droit et nos principes républicains.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons saluer la mémoire de Jean-Louis Debré.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, mes chers collègues. Merci infiniment pour cet hommage unanime sur tous les bancs de cette Assemblée. Je vous remercie. Je remercie très chaleureusement la famille de Jean-Louis Debré d'être parmi nous ce matin.

Permettez-moi à présent, mes chers collègues, de vous demander également de vous lever et de saluer, en tribune aussi, la famille de Roger Romani ici présente : Dominique, Jules, Justine, Victor.

C'est avec une vive émotion que nous avons appris, le 20 février dernier, la disparition de notre collègue Roger Romani.

Je crois que Jean-François LEGARET est là aussi. Je voudrais le saluer.

Roger Romani, ancien Ministre, ancien sénateur, ancien vice-président du Sénat, Roger Romani était aussi et surtout un élu parisien, un Parisien originaire de Corse, attaché à ses racines. Roger Romani avait ses deux attaches : la Corse et Paris. Parisien de cœur, comme son ami Jean TIBERI, il connaissait chaque rue du 5e arrondissement de Paris, son arrondissement, son autre village. Il l'a découvert pour ses études de droit à la Sorbonne et il ne l'a jamais quitté. Il y était profondément attaché. Il y avait ses habitudes, ses repères, ses liens. Il aimait s'y promener à pied, avec cette disponibilité tranquille qui le caractérisait.

Pendant plus de trois décennies, il a siégé au sein de notre Assemblée, dont il fut une figure centrale engagée, respectée, que beaucoup ici ont connue. Il est élu en 1971, Conseiller du 5e arrondissement, puis en 1977, Conseiller de Paris. Lui aussi fidèle chiraquien, profondément gaulliste, il faisait partie du premier cercle de Jacques Chirac, celui où se bâtissent les fidélités. C'est alors, naturellement, qu'en mars 1977, lorsque Jacques Chirac

devient Maire de Paris, Roger Romani est nommé adjoint en charge de la questure, c'est-à-dire du fonctionnement du Conseil de Paris. Il le restera jusqu'en 2001, auprès de Jacques Chirac, puis de Jean TIBERI.

En parallèle de ses fonctions d'adjoint, il préside de 1983 à 2001 le groupe Rassemblement pour Paris. C'était une autre époque. Il a été président de groupe durant près de 20 ans, ce qui en dit long sur la confiance que ses collègues et compagnons lui accordaient. Je crois que celui qui détient ici la durée la plus longue de président de groupe est Rémi FÉRAUD, avec 10 ans, 11 ans, mais pas 20.

Le parcours politique de Roger Romani ne s'est pas arrêté au Conseil de Paris. Sénateur de Paris de 1977 à 1993, puis de nouveau à partir de 2002, Roger Romani incarnait le parlementaire dans toute sa rigueur, travailleur infatigable, fidèle à ses convictions, soucieux de défendre Paris, sa ville, au Sénat. De 2008 à 2011, il y exerce les fonctions de vice-président du Sénat. De 1993 à 1997, il est également Ministre, d'abord Ministre délégué aux relations avec le Sénat chargé des rapatriés dans le Gouvernement d'Édouard BALLADUR, puis Ministre des relations avec le Parlement dans les Gouvernements d'Alain JUPPÉ.

Mes chers collègues, je veux redire ici combien Roger Romani a compté pour notre Assemblée et notre ville. Il était une grande figure de la vie politique parisienne. Il en connaissait les subtilités, les usages, les temps forts, les équilibres. Toutes ses fonctions, Roger Romani les a exercées avec le même sens de l'écoute, une bienveillance vis-à-vis de celles et ceux qu'il rencontrait, et toujours une élégance discrète qui le caractérisait. Roger Romani était aussi un travailleur acharné, un homme discret, d'une grande humilité, un homme respecté de tous les bords politiques. Il avait un mot, une attention pour chacun et chacune. Certains ici s'en souviennent encore.

Mes chers collègues, en mon nom, et au nom du Conseil de Paris, j'adresse à nouveau à sa famille, à ses proches, à ses anciens collègues et collaborateurs, les condoléances sincères et émues de notre Assemblée. Roger Romani était de cette génération d'élus dont l'engagement et la loyauté continueront de nous inspirer. Une fidélité à Paris, nous ne l'oublierons pas. Merci pour ce qu'il a fait pour notre Ville et pour notre Assemblée.

Je vous en remercie.

Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie. Je vais donner la parole aux orateurs des différents groupes.

Tout d'abord, Madame Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de Région, Madame la Représentante du Préfet de police, mes chers collègues, le 5^e arrondissement a eu l'honneur d'avoir Roger Romani pour élu durant trois décennies. Il était intimement lié et fidèle au 5^e arrondissement et à sa mairie. C'est une fierté, car Roger Romani incarne à lui seul ce que fut Paris sous Chirac, ce que fut l'Hôtel de Ville pendant ses grandes années. Il appartenait à cette génération qui, aux côtés de Jacques Chirac, fit entrer Paris dans une nouvelle ère. Il fut pour lui une véritable éminence grise, loyal, discret, stratège. Il dénouait les tensions, veillait aux équilibres politiques.

Puis, aux côtés de Jean TIBERI et Jacques Dominati, le clan des Corses, il est demeuré le véritable gardien de l'Hôtel de Ville dans ce rôle si spécial de questeur. Ce rôle qui, depuis, a disparu, et qu'il avait façonné à son image. Né à Tunis et attaché à Ghisoni, son village Corse, il portait en lui cette chaleur méditerranéenne, cette faconde, ce goût du contact humain. Il faisait de la politique à hauteur d'homme, avec une fidélité inaltérable.

Au Sénat, il était estimé sur tous les bancs, notamment avec son ami, au-delà des engagements politiques, Nicolas Alfonsi. En témoignent celles et ceux qui l'ont côtoyé au quotidien. Ils se souviennent de sa silhouette élégante, de sa voix sonore, de son humilité, qui restent gravées dans les couloirs de l'Hôtel de Ville. Il garantissait le bon ordre, les finances, la logistique, l'équilibre de notre institution. Il gérait et il arbitrait, il réconciliait. Son rôle de questeur, qu'il occupa 24 ans durant, faisait de lui, au sein de ce château parisien, un homme respecté.

Il écoutait beaucoup, parlait peu, mais savait trancher. Il avait ce don rare de faire tenir une majorité sans hausser le ton. Il présida aussi le groupe Union pour Paris avec ce même sens de la mesure. Il connaissait les rouages, les tempéraments, les rapports de force. Comme l'a écrit le journaliste Marc Ambroise-Rendu : "C'était un homme élégant, discret, aimable, plus diplomate qu'un Florentin. Il était fort populaire". Tout est dit.

Roger Romani aimait notre Capitale, ce beau joyau, mais surtout, il aimait la servir, servir également les institutions, la parole donnée et le travail bien fait. En lui rendant hommage, nous saluons une fidélité, une intelligence, une élégance inégalables. Je présente, au nom de mon groupe Changer Paris et de notre Assemblée, toutes nos condoléances à sa famille et à ses proches.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de Région, Madame la Représentante du Préfet de police, mes chers collègues, le Conseil de Paris s'honore d'évoquer à chaque séance les mémoires de ses anciens élus. C'est une très belle tradition héritée de ce que font les assemblées parlementaires, que ce soit l'Assemblée nationale ou le Sénat.

Roger Romani a laissé une trace particulière dans cet hémicycle. Il n'était pas simplement un élu, mais l'incarnation d'une manière d'aimer Paris, et de faire de la politique. Pendant près d'un quart de siècle, il a siégé ici sur les bancs de cette Assemblée et il a servi fidèlement deux Maires de Paris à qui il a fait bénéficier de son savoir-faire et de ses qualités rares. Je veux bien sûr parler de Jacques Chirac et de Jean TIBERI.

Roger Romani c'était une manière de faire de la politique, où l'habilité et l'élégance donnaient plus de force que la brutalité, qui est aujourd'hui trop bien à la mode dans notre classe politique. Il parlait juste. Son phrasé était faussement lent, témoin d'une pensée rapide, et sa parole était précieuse.

Il occupait une fonction qui n'existe plus au sein de notre Conseil, la questure. Cette questure n'était pas simplement une fonction honorifique, c'était un outil qui permettait de fluidifier les travaux du Conseil de Paris. C'était plus qu'une instance technique. La questure était une passerelle qui permettait à l'Exécutif et à l'opposition, certes, de confronter leurs points de vue, mais aussi de bâtir des relations humaines qui devenaient de véritables voies de passage au service des Parisiens.

Que vous soyez d'accord ou non avec Roger Romani, vous ne pouviez que le respecter, respecter son amour de Paris, respecter la solennité qu'il accordait au Conseil de Paris, qu'il voyait comme une incarnation de la démocratie parisienne. Vous ne pouviez que respecter son parcours, celui d'un jeune Corse de Tunis devenu plus Parisien que bien des Parisiens de naissance, parce que notre ville a ceci de particulier que l'on ne naît pas forcément Parisien, mais qu'on le devient.

Roger Romani, et cela a été dit, c'est aussi une histoire particulière avec Jacques Chirac, une fidélité à toute épreuve, une fidélité toute gaulliste. Si Jacques Chirac a incarné notre ville pendant près de deux décennies, Roger Romani faisait partie de ceux qui ont aidé à transformer la vision du maire en réalité pour les Parisiens. Ce n'est pas un homme qui courait après la lumière. Il savait qu'en agissant discrètement, dans l'ombre, Paris brillerait de mille feux, et que ses convictions seraient plus que défendues.

Je regrette aujourd'hui que nous fassions de moins en moins de la politique de cette manière. J'ai la conviction qu'il aurait porté une attention particulière à chaque élu, à chaque groupe, parce qu'il savait qu'un élu était l'émanation du choix des Parisiens.

En mon nom personnel et au nom du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", je salue respectueusement la famille de notre compagnon Roger Romani et lui adresse nos plus affectueuses pensées.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Jack-Yves BOHBOT.

Il n'y a plus de questure, mais il y a bien Patrick BLOCHE, qui, je crois, a justement repris beaucoup de cette attention aux élus, dans l'organisation et le travail avec le Conseil de Paris.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement, pour le groupe Union Capitale.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, Madame la Représentante du Préfet de police, Monsieur le Préfet de Région, chers membres de la famille, chers collègues, après l'hommage à Jean-Louis Debré, auquel je m'associe, qui venait souvent me rendre visite à la mairie du 5e arrondissement, quand j'organisais des événements littéraires, je voudrais rendre un hommage appuyé à Roger Romani, avec qui j'ai eu le bonheur et l'honneur de travailler pendant plusieurs années.

Avec lui, disparaît un pan de la mémoire de la vie parisienne, mais aussi de la Ve République, une histoire qui se lit en apparence à livre ouvert, mais dont les ressorts sont souvent à chercher dans les aspérités et les motivations intimes des femmes et des hommes politiques. Je crois que de tous ces ressorts, Roger Romani n'ignorait rien. C'est qu'il possédait comme personne le don de sonder les reins et les cœurs pour tenter de trouver des accords, ou à défaut, neutraliser les oppositions. Même là, sa courtoisie et son élégance faisaient que les adversaires les plus coriaces, comme Bertrand DELANOË me le confiait récemment, ne lui en voulaient jamais durablement.

Ses talents d'habile négociateur avaient été forgés très tôt en quittant l'O.R.T.F. pour intégrer, comme collaborateur chargé des relations avec le Parlement, les cabinets de deux très grandes figures du gaullisme, Yves Guéna et Roger Fray. Le grand tournant s'opère bien évidemment en 1971, lorsqu'il entre au cabinet du jeune Ministre des relations avec le Parlement, un certain Jacques Chirac. La même année, il est élu Conseiller de Paris dans mon cher 5e arrondissement, mandat qu'il conservera, cela a été rappelé, pendant une trentaine d'années, aux côtés de son ami Jean TIBERI.

La rencontre avec Jacques Chirac est le début d'un long compagnonnage. Nourri par une fidélité à toute épreuve, qui, dans les bons jours, maîtrisera les hauts, et Dieu sait que la carrière de Jacques Chirac en connaîtra, et "reprisera les bas", pour reprendre la formule de son mentor. Roger Romani suivra ainsi Jacques Chirac dans toute

son ascension. Au Ministère de l'Agriculture, à l'Intérieur, à Maignon par deux fois, cela a été rappelé. Il devient d'ailleurs, au moment de la cohabitation, président du groupe R.P.R. du Sénat, ce qui en dit long sur la confiance qui l'unissait à Jacques Chirac.

Entre-temps, il y aura bien évidemment eu la grande bataille pour Paris en 1977. Jacques Chirac devient le premier Maire élu de la Capitale, sans le soutien du Président de la République, et malgré une droite divisée. Roger Romani a joué un rôle clé dans la campagne, à un moment où les soutiens étaient peu nombreux. Il deviendra naturellement un rouage essentiel de l'Hôtel de Ville et de Paris, qu'il aimait tant.

Sa fidélité lui vaut d'entrer au Gouvernement Balladur comme Ministre délégué aux relations avec le Sénat chargé des rapatriés, en 1993. Il me recrutera alors sur la foi d'un "curriculum vitæ" qui témoignait d'une bonne connaissance des collectivités, mais, je l'avoue, d'un vide abyssal de la vie militante et de la haute assemblée, où je n'avais jamais mis les pieds. Il faut croire que mon chiraquisme et mon parcours singulier le convainquirent. "Vous travaillez auprès d'un orfèvre de la vie politique et vous ne pourrez qu'apprendre auprès de lui", me prévenu amicalement un élu. Je dus retenir la leçon, puisqu'il me demandera de le suivre quand en 1995, il obtiendra le portefeuille élargi de Ministre des relations avec le Parlement dans le Gouvernement Juppé, après une victoire homérique à la présidence de la République de Jacques Chirac, qui avait vu une partie de ses soutiens fuir l'année précédente, à l'exception d'une poignée de braves, dont Jean-Louis Debré et Roger Romani.

En 1993 comme en 1995, et bien au-delà, je mesure à quel point la présence du Ministre Roger Romani rassure. Elle rassure ses collègues membres du Gouvernement, elle rassure les parlementaires, elle rassure les élus parisiens. C'est qu'il n'a pas son pareil pour s'informer des états d'âme d'une majorité certes pléthorique, mais souvent grincheuse. Un journal dira qu'il n'est pas un angle de fenêtre des deux assemblées vers lequel Roger Romani n'ait entraîné un sénateur ou un député, une cigarette blonde dans la main, l'autre posée sur l'avant-bras de son interlocuteur.

Pour faire avancer les dossiers et consolider les votes, il dispose d'une arme non-violente, mais très efficace : une extrême urbanité, cette politesse, mon collègue vient de le rappeler, qui semble aujourd'hui avoir largement déserté les hémicycles, et dont Comte-Sponville disait que c'est la première vertu, peut-être à l'origine de toutes les vertus. Pourtant, l'affabilité n'exclut pas la pugnacité, comme lorsque l'ancien natif de Tunis ferrailleur avec Bercy pour que l'Etat, enfin, reconnaisse solennellement sa dette envers les harkis rapatriés ; ou lorsque, anecdote moins connue, mais combien symbolique, il devra convaincre le Sénat récalcitrant de voter le statut d'ancien combattant pour les brigadistes en Espagne, une promesse que Chirac avait faite à l'ancien résistant communiste Rol-Tanguy. Je ne sus jamais ce que Roger Romani pensait du dispositif, mais je savais qu'il était hors de question de ne pas honorer une promesse. Tout est dit.

Après avoir quitté son Ministère, il continuera fidèlement à servir son pays, d'abord, à l'Élysée, puis, au Sénat, et, évidemment, à garder un œil sur Paris. D'innombrables élus et "visiteurs du soir", comme on dit, continueront à le solliciter pour faire passer des messages, ou recueillir un avis tiré de sa précieuse expérience.

Aujourd'hui, en ce lieu où il siégea tant d'années, nous saluons la mémoire d'un grand serviteur de l'Etat, de ses institutions, et bien sûr de Paris. Je suis, comme beaucoup de personnes qui l'ont connu, très peinée. A son épouse Joëlle, à sa famille, à ses proches, j'adresse, en mon nom personnel, et au nom d'Union Capitale, nos condoléances les plus sincères.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, mes chers collègues. Merci, Monsieur le Préfet de Région. Merci, Madame la Représentante du Préfet de police. Merci à nouveau aux familles, d'avoir participé à cet hommage. Nous vous accompagnons dans ce deuil. Comme vous le voyez, le nom de Jean-Louis Debré et de M. Roger Romani resteront des noms forts dans cette Assemblée, qui nous auront marqués et qui auront marqué l'histoire de notre pays, mais aussi de notre capitale. Merci infiniment à vous.

Je suspends deux minutes la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures cinquante-six minutes, est reprise à neuf heures cinquante-huit minutes).

Souhais de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous accueillons Mme Frédérique LANCESTREMER comme Secrétaire générale adjointe chargée du Conseil de Paris. Nous l'avons connue dans ses belles fonctions, ô combien exigeantes, mais où elle a été extrêmement efficace, en tous les cas, je peux en témoigner, Marie VILLETTE aussi, à la DRH. Merci beaucoup d'être à nos côtés et de prendre en charge cette belle mission du Conseil de Paris. Bienvenue. Cependant, c'est une maison que Frédérique connaît depuis longtemps.

Merci beaucoup.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, les comptes rendus sommaires des séances des 11, 12 et 13 février 2025 et du 14 février 2025 ont été affichés.

Les comptes rendus intégraux de ces mêmes séances ont été publiés au Bulletin officiel de la Ville de Paris.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Je vous remercie.

Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 1er du règlement du Conseil de Paris, je vous demande de vous prononcer sur l'urgence du projet de délibération 2025 DGRI 32. Il s'agit d'une subvention de 50.000 euros et d'une convention avec l'O.N.G. "Solidarités International" pour une aide d'urgence des victimes du séisme en Birmanie. Je vous propose de voter à main levée cette inscription à l'ordre du jour de notre présente séance.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Elle est adoptée. Je vous remercie.

Le projet de délibération 2025 DGRI 32 est inscrit à notre ordre du jour. Nous en débattons dans quelques instants.

2025 DGRI 29 - Attribution de la Citoyenneté d'honneur à Ekrem IMAMOGLU.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'arrestation de Ekrem IMAMOGLU et à la situation en Turquie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je veux également que nous passions à présent à l'examen du projet de délibération DGRI 29, et au vœu rattaché référencé n° 1. Il s'agit de l'attribution de la Citoyenneté d'honneur à Ekrem IMAMOGLU, le maire d'Istanbul. Je vais introduire notre débat.

Mes chers collègues, le 19 mars dernier, Ekrem IMAMOGLU, maire d'Istanbul, notre collègue et ami, a été arbitrairement arrêté, à l'aube, à son domicile, placé en garde à vue. Il a été incarcéré le 25 mars, sur la base d'accusations infondées de corruption et de soutien à un groupe terroriste, des allégations sans fondement, sans preuve, mais aux effets implacables.

Ce n'est pas la première fois que M. IMAMOGLU est empêché. C'est une figure majeure du Parti républicain du peuple, le C.H.P., principal parti d'opposition en Turquie. Il est depuis longtemps considéré comme le principal rival du Président Recep Tayyip ERDOĞAN. Sa victoire aux élections municipales de 2019 avait immédiatement été contestée. Ayant annulé le vote, les autorités électorales l'avaient forcé à quitter ses fonctions. Puis, un nouveau scrutin avait été organisé, et Ekrem IMAMOGLU y avait été largement réélu avec 55 % des voix.

Ce n'est pas seulement Ekrem IMAMOGLU qui a été arrêté. Avec lui, plus d'une centaine de ses collaborateurs, des élus locaux, des membres de son parti, l'ont également été. Son avocat, Me PEHLIVAN, a lui aussi été interpellé, avant d'être relâché. Des journalistes, également, ont été arrêtés.

Ces faits constituent une atteinte grave aux libertés fondamentales, le droit à des élections libres, la liberté de la presse, le pluralisme politique, et évidemment, l'indépendance des élus, qu'ils soient nationaux ou locaux, qui, aussi, sont garants du bon fonctionnement de la démocratie. C'est tout un système démocratique qui se trouve muselé, empêché de s'exprimer, sinon d'exister ; un régime de plus en plus autoritaire, qui s'éloigne chaque jour davantage de l'Etat de droit.

Face à ce que certains appellent un "coup d'Etat démocratique", dans lequel l'indépendance de la justice est mise à mal, le peuple turc ne s'est pas trompé. Il s'est levé. Depuis trois semaines, il fait preuve d'un courage inouï qui force l'admiration. Des centaines de milliers de femmes et d'hommes, essentiellement des jeunes, descendent dans les rues, pour exprimer leur colère, leur désir de liberté, leur volonté de justice. Ils ont tous été rejoints par des soutiens dans le monde entier.

Samedi dernier, un rassemblement s'est tenu place de la République, ici, à Paris. Certains d'entre vous y étaient. Je veux vous en remercier. Depuis le 19 mars, avec mes collègues, les maires de toute l'Europe, nous nous sommes mobilisés pour alerter sur l'urgence et la gravité de cette situation, et demander sa libération immédiate. Nous avons signé un appel pour réaffirmer notre plein soutien à Ekrem IMAMOGLU, notre collègue et ami maire, et saluer le courage de la société turque, qui se bat pour sa liberté, pour la démocratie, et l'indépendance de la justice

qui va avec. J'ai également écrit au Secrétaire général du Conseil de l'Europe pour l'alerter sur la situation, et qu'il se mobilise pour la libération de notre collègue.

Ekrem IMAMOGLU est une grande figure, une grande personnalité. Je peux lui dire aujourd'hui que, certes, empêché injustement de représenter son parti, de porter la voix de millions de Turques, notamment à l'élection présidentielle, privé de sa liberté, de ses droits fondamentaux, il peut compter sur le soutien plein et entier de Paris. Paris est la Capitale des droits humains. Elle se tient à ses côtés.

C'est pourquoi je vous propose d'élever M. IMAMOGLU, notre collègue emprisonné, privé de ses droits, au rang de Citoyen d'honneur de la Ville de Paris. A travers lui, notre Assemblée salue ainsi toute une génération de femmes et d'hommes turcs, qui se battent avec courage, pour écrire leur histoire, pour reconquérir un avenir démocratique et européen.

Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Madame la coprésidente, vous avez la parole.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, dans un article du "Courrier international" daté du 1er avril, une jeune femme présente parmi les centaines de milliers de manifestants à Istanbul, déclarait : "Nous ne sommes pas là que pour Ekrem IMAMOGLU. Ce n'est que le déclencheur. Ce que ma génération demande, c'est le droit, la loi et la justice". Ces mots résument toute la portée de la mobilisation actuelle en Turquie.

L'étincelle fut l'arrestation, puis le 23 mars, la mise en détention, du très populaire maire d'Istanbul, Ekrem IMAMOGLU, accusé de corruption et de terrorisme. Une arrestation arbitraire, politique, survenue au moment même où il devenait officiellement le candidat du Parti républicain du peuple pour l'élection présidentielle de 2028, après la primaire maintenue par le C.H.P., qui a pris des allures de plébiscite, avec 15 millions de participants, dont 13,2 millions non-membres du parti.

Candidat favori, porté par des millions de Turcs, celui qui a battu à plate couture Recep Tayyip ERDOĞAN à Istanbul, ville stratégique qui concentre à elle seule un cinquième de la population turque et une large part de son économie, est aujourd'hui emprisonné. La manœuvre ne trompe personne. Tout le monde, ses partisans comme ses opposants, a bien compris que cette arrestation vise à faire taire la seule figure d'opposition capable de l'emporter. D'ailleurs, le dossier repose sur des déclarations de témoins secrets, une accusation commode à agiter devant la communauté internationale.

Cependant, la Turquie ne s'est pas tue. Depuis le 19 mars, la contestation s'intensifie. Le 29 mars, plus de 2 millions de personnes ont défilé sur l'esplanade de Maltepe, à Istanbul, nouveau sanctuaire de la résistance, depuis l'interdiction de manifester place Taksim. Des slogans tels que : "Taksim est partout", "La résistance est partout", ont résonné dans toute la ville. Le mouvement s'est ensuite étendu à tout le pays. Plus de 2.000 personnes ont été arrêtées, dont des journalistes, des étudiants, des avocats, des élus, simplement pour avoir manifesté, ou informé.

Dans une lettre lue publiquement, Ekrem IMAMOGLU écrivait depuis sa cellule de la prison de haute sécurité de Marmara : "Je n'ai absolument aucune peur, car notre chère nation est unie. De ma cellule sans fin, je crie : la Nation est grande. A chaque action qu'il prend contre moi, ERDOĞAN montre qu'il fuit les élections et craint son adversaire". Ce combat dépasse sa seule personne. Comme le disait cette manifestante, il s'agit désormais d'une mobilisation pour la démocratie, l'Etat de droit, et les libertés fondamentales.

Ces mêmes méthodes qui frappent aujourd'hui le C.H.P. ne sont pas nouvelles. Hier, elles étaient déjà appliquées aux élus du Parti de l'égalité et la démocratie des peuples, le Dem, notamment aux maires kurdes que nous avons déjà défendus dans cette enceinte, notamment lors du vœu que nous avons adopté en 2017, sur les maires et élus locaux en danger.

L'élément nouveau et porteur d'espoir, c'est l'unité. Samedi dernier, les militants du Dem ont rejoint massivement les cortèges du C.H.P., drapeau violet au vent, malgré les tensions historiques, une image forte. Cette convergence des luttes née des coalitions victorieuses des municipales de 2019 rappelle que le pluralisme est vivant en Turquie, et qu'il fait peur au régime.

La répression s'intensifie. Mise sous tutelle des municipalités d'opposition, déjà plus d'une dizaine concernées, procès politiques, médias réduits au silence, ERDOĞAN cherche à faire taire non seulement ses adversaires, mais une génération entière, une génération qui aspire pacifiquement, mais fermement, à une vraie démocratie.

Le contexte économique s'ajoute à cette crise politique. La lire s'effondre, la bourse vacille, les milieux d'affaires s'inquiètent, le pouvoir chancelle, et face à cela, la seule réponse du Président turc est la brutalité.

Cette contestation d'une ampleur inédite depuis Gezi en 2013 doit être soutenue par la société civile turque, mais aussi par l'ensemble des démocraties européennes. C'est précisément ce que nous faisons aujourd'hui, en attribuant la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Ekrem IMAMOGLU. Nous envoyons un message fort. Nous affirmons que Paris se tient du côté de la liberté, du courage, de la démocratie, que nous soutenons toutes celles et

ceux qui, en Turquie et ailleurs, se battent pour les droits fondamentaux. Face à l'arbitraire, nous ne resterons jamais silencieux.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Raphaëlle PRIMET.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

C'est une exécution sans procès, comme le dit lui-même Ekrem IMAMOGLU, un coup d'Etat contre l'opposition. Voilà ce que signifie l'arrestation, puis l'incarcération par le régime d'ERDOĞAN, du maire d'Istanbul, candidat de son parti pour l'élection présidentielle turque de 2028.

Interpellé le 19 mars, lors d'une opération visant plus d'une centaine d'élus, de collaborateurs, de membres de son parti, le C.H.P., suspendu de ses fonctions de maire, accusé sans éléments probants de corruption et aussi, dans un premier temps, de terrorisme, Ekrem IMAMOGLU est toujours incarcéré.

Cette arrestation arbitraire, ainsi que la coercition exercée sur les élus locaux, sont une nouvelle étape dans la violation des principes démocratiques en Turquie, que la Maire de Paris a d'ailleurs dénoncée de manière commune avec les maires des autres grandes villes européennes. Oui, il faut dénoncer fermement l'incarcération arbitraire du maire d'Istanbul, et au-delà, exprimer notre vive inquiétude face aux violations récurrentes des droits fondamentaux et des libertés orchestrées par Recep Tayyip ERDOĞAN en Turquie.

Depuis son accession au pouvoir en 2003, nous assistons à la dérive autoritaire de son régime. Les autorités turques ont accentué la répression contre l'opposition, multipliant désormais l'arrestation de maires, car elle s'inscrit dans la droite ligne de celle perpétrée par le pouvoir en place, dans le cadre de la répression du peuple kurde, et notamment depuis 2015, à l'encontre des maires et députés issus du parti progressiste, le Dem.

Permettez-moi de rappeler que les coprésidents de ce parti, ainsi que neuf autres députés, sont, au moment où nous parlons, toujours incarcérés depuis près de dix ans. Des dizaines de maires élus appartenant à ce parti ont été démis de leurs fonctions de manière arbitraire, et remplacé par des administrateurs nommés par l'Etat. Des vagues d'arrestations ont été conduites contre des centaines de personnes, militants politiques, élus, artistes, journalistes, avocats, perçus comme proches du parti d'opposition, et accusés pour cela de terrorisme.

Nous assistons avec l'arrestation d'Ekrem IMAMOGLU exactement au même processus, qui se poursuit, qui s'amplifie. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle a été déclenchée une vague de soutiens et de contestations phénoménales à travers l'ensemble du pays.

C'est pour toutes ces raisons, par solidarité, pour exprimer notre soutien plein et entier aux forces démocratiques turques, que vous nous proposez, Madame la Maire, d'attribuer la Citoyenneté d'honneur au maire d'Istanbul. Notre ville, Paris, s'honore d'une telle proposition, proposition que les élus de mon groupe voteront avec gravité, pour faire entendre la voix, et faire valoir le droit à la liberté d'Ekrem IMAMOGLU, et au-delà, pour faire entendre les aspirations du peuple turc, à la démocratie et à la liberté.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le président.

La parole est à Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Union Capitale.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, c'est probablement à l'unanimité que le Conseil de Paris s'apprête à voter la proposition d'attribution de la Citoyenneté d'honneur au maire d'Istanbul, Ekrem IMAMOGLU. Elu démocratiquement en 2019, son premier mandat a rapidement été entravé par des tentatives de blocage politique. Sa réélection triomphale en mars 2024 avec une majorité renforcée a confirmé le soutien populaire dont il bénéficie, mais cette victoire semble aujourd'hui remettre en cause son avenir politique.

Le 19 mars dernier, vous l'avez rappelé, Ekrem IMAMOGLU, principal opposant au régime d'ERDOĞAN, a été arrêté par les autorités turques, alors qu'il a été désigné officiellement candidat du C.H.P., son parti, à la suite d'une primaire rassemblant plus de 15 millions de votants. Sa mise en détention provisoire, ordonnée le 23 mars, ainsi que sa suspension de ses fonctions par le Ministre de l'Intérieur turc, sont des atteintes graves aux libertés fondamentales et au principe de gouvernance locale.

Ce coup de force a suscité une vague de protestations massives en Turquie et à travers le monde. Des manifestations quotidiennes d'une ampleur sans précédent ont lieu à travers tout le pays, démontrant l'attachement des citoyens turcs à leurs droits et à la démocratie. Le 29 mars dernier, en banlieue d'Istanbul, plus de 2 millions de personnes se sont rassemblées pour protester contre l'incarcération d'Ekrem IMAMOGLU et demander sa libération.

Comme le rappelle le projet de délibération, de nombreux maires européens de toutes tendances politiques ont signé un appel en faveur de sa libération. Notre groupe Union Capitale soutiendra également cette proposition d'attribution de la Citoyenneté d'honneur à Ekrem IMAMOGLU, car l'incarcération du maire d'Istanbul constitue un

signal très négatif pour la démocratie turque, car la possibilité d'alternance doit être un élément démocratique qui doit être préservé, car la Turquie a souscrit à des engagements sur le plan international, notamment dans le cadre du Conseil de l'Europe, et qu'il importe qu'ils soient respectés.

Dans un monde de plus en plus instable, et dans lequel les régimes et les chefs d'Etat autoritaires tentent d'imposer leurs modèles et idéologies, je souhaite également que nous mesurions l'engagement moral que constitue cette Citoyenneté d'honneur, aujourd'hui, comme demain.

Ekrem IMAMOGLU est-il la victime d'un régime autocratique ? Incontestablement. Ekrem IMAMOGLU est-il menacé et réduit au silence en raison de sa popularité et d'un besoin d'espoir de démocratie en Turquie ? Assurément. Ekrem IMAMOGLU doit-il bénéficier d'une mobilisation internationale ? Oui, et rapidement.

Les valeurs et les principes qui nous conduisent à défendre aujourd'hui Ekrem IMAMOGLU en tant que maire doivent rester ceux qui guideraient son action s'il devait devenir le futur dirigeant de la Turquie. Nos combats ne peuvent pas être à géométrie variable et les causes que nous défendons s'entremêlent dans ce chaos international.

Nous serons également vigilants sur les positions, méconnues à ce jour, qui pourraient être prises par Ekrem IMAMOGLU, comme sur l'occupation d'une partie du territoire de Chypre, pays de l'Union européenne, par la Turquie, le respect des droits de la minorité kurde, le combat contre l'islamisme, le panturquisme et ses conséquences qui menacent quotidiennement nos amis arméniens.

Cette Citoyenneté d'honneur symbolise donc son combat actuel, et les espoirs que nous portons sur un des prochains visages dont pourrait dépendre l'évolution démocratique de la Turquie.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. D'ailleurs, il nous est arrivé de retirer des citoyennetés d'honneur, après coup, à plusieurs reprises, notamment pour AUNG SAN SUU KYI, qui avait été, avant que je ne sois maire, soutenue par une Citoyenneté d'honneur. Nous l'avons retirée. C'est donc une exigence qui n'est pas simplement au moment où nous la décidons ici.

La parole est à M. MARGAIN, pour le groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Madame la Maire, chers collègues, en soutenant Ekrem IMAMOGLU, aujourd'hui, nous affirmons aussi, haut et fort, notre attachement à un principe fondamental : la démocratie ne se négocie pas, elle se défend.

Depuis qu'il a été élu, en 2019, maire d'Istanbul, puis réélu brillamment en 2024, Ekrem IMAMOGLU est devenu, pour des millions de citoyens turcs, le visage de l'alternance possible, l'incarnation d'une position pacifique, démocratique et crédible, face à Recep Tayyip ERDOĞAN.

En cela, la voix de Ekrem IMAMOGLU dérange. Son arrestation le 19 mars dernier inquiète, et a tout l'air d'une opération politique. Les charges sont graves, mais sans procès équitable, elles ressemblent davantage à un prétexte pour écarter un adversaire politique, qu'à une véritable recherche de justice.

Ekrem IMAMOGLU est maire. Face à cela, nous, élus locaux, ne pouvons rester indifférents. A travers ce soutien, nous manifestons notre solidarité envers les démocrates turcs. Si quelques réserves ont pu être exprimées au moment où il a ouvert son fonds anti-ERDOĞAN, à certaines oppositions proches des milieux islamistes, l'engagement dont il fait preuve pour plus de liberté, de pluralisme, et de respect des droits fondamentaux en Turquie, est à retenir.

Ici, nous soutenons un maire, mais au-delà de sa personne, nous affirmons un principe essentiel : on ne bâillonne pas la démocratie. On ne réduit pas au silence un élu légitime. On ne répond pas aux urnes et à la volonté exprimée d'une population par la matraque, ou les tribunaux d'exception.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Alexis GOVCIYAN, pour le groupe MoDem et Indépendants.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, par ce projet de délibération, vous nous proposez d'attribuer la Citoyenneté d'honneur à Ekrem IMAMOGLU, homme politique turc, maire d'Istanbul, récemment arrêté et incarcéré sous la double accusation de corruption et de lien présumé avec des organisations terroristes, qui semble reposer sur des éléments de preuve contestables, fantaisistes, et sans doute dignes des méthodes employées par des dictatures et des régimes obscurantistes.

Ekrem IMAMOGLU est l'un des "leaders" du Parti républicain du peuple, prochain candidat à la présidence de la Turquie, avec des chances de succès, ce qui ne semble pas convenir au Président Recep Tayyip ERDOĞAN, qui utilise tous les moyens possibles pour garder le pouvoir et pour éviter une alternance démocratique.

Tout cela constitue une atteinte grave à la démocratie, au respect de la citoyenneté, et dans ce cas précis, au principe de libre administration des collectivités locales. Nous ne pouvons pas accepter tout cet arbitraire, car notre devoir et notre responsabilité sont de permettre le respect des droits des élus, notamment de l'opposition.

Il est évident que les pays, les institutions, européennes et internationales, et aussi les collectivités locales, doivent dénoncer ces décisions, et c'est ce que vous faites, Madame la Maire, ces décisions, les méthodes du Président ERDOĞAN et de son Gouvernement. Nous devons dénoncer cette situation inacceptable, et exiger la libération immédiate du maire d'Istanbul.

Une telle mobilisation peut et doit donner un message d'espoir à tous ceux qui, en Turquie, font l'objet de persécutions, et ils sont nombreux. Je pense à tous les journalistes, à tous les avocats, à tous les militants des droits de l'homme, emprisonnés, torturés. Je pense à celles et ceux qui sont dépossédés de leur mémoire, de leur histoire. Je pense à toutes celles et tous ceux, victimes de cet obscurantisme.

Ce que nous déciderons dans notre Conseil de Paris en faveur d'Ekrem IMAMOGLU sera sans aucun doute un acte politique, et symbolique, d'utilité humaine. C'est tant mieux. Ce sera aussi un message de fermeté à l'égard du régime d'ERDOĞAN, pour lui rappeler que nous continuerons à dénoncer toutes ses injustices et à nous mobiliser pour les combattre.

Dans ce cadre, attribuer la Citoyenneté d'honneur est aussi sans doute un outil de protection diplomatique et humanitaire pour continuer d'apporter une visibilité internationale, une protection morale, une légitimité renforcée dans les démarches politiques de mobilisation.

Aussi, en nommant le maire d'Istanbul Citoyen d'honneur de la Ville de Paris, nous exigeons sa libération. Nous réaffirmons notre attachement à la liberté, à la justice, au respect de toutes celles et tous ceux qui sont démocratiquement élus, auprès de qui, quelles que soient nos différences, quels que soient nos désaccords, quelles que soient nos options politiques, nous nous devons de nous engager, nous nous devons de marquer notre solidarité, et notre soutien.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur GOVCIYAN.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Écologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la Turquie efface les opposants. Le 19 mars dernier, Ekrem IMAMOGLU, maire d'Istanbul et candidat à la présidence de la Turquie, a été arrêté. Son crime : être le principal rival d'ERDOĞAN. Quelques heures avant son arrestation, son diplôme universitaire, Graal d'une candidature aux présidentielles turques, a été invalidé, l'empêchant de se présenter. Derrière les écrous, il le peut encore moins.

Ce n'est pas un fait isolé. En Turquie, être un opposant, c'est risquer la prison. Être un maire kurde, c'est être destitué et remplacé par un fidèle du régime. Être un journaliste, c'est être un ennemi à abattre. 1.400 manifestants arrêtés, des dizaines de reporters en détention, voilà la démocratie version ERDOĞAN !

Alors à celles et ceux qui, en France, hurlent à l'exécution de la démocratie, parce que la justice applique la loi à l'endroit du Rassemblement National et de sa présidente, regardez Istanbul. Là-bas, c'est un régime qui écrase toute opposition, qui piétine l'Etat de droit, qui emprisonne des élus. C'est cela, exécuter une démocratie.

La Ville de Paris doit condamner fermement ces dérives autoritaires et affirmer son soutien aux démocrates turcs, parce que défendre la démocratie, c'est la défendre partout. Ainsi, en octroyant cette Citoyenneté d'honneur à Ekrem IMAMOGLU, nous ne faisons pas seulement un geste de solidarité envers sa personne, et en direction de l'ensemble du peuple turc. Nous exigeons également sa libération et sa protection. C'est une manière pour Paris, Capitale des droits humains, de se tenir aux côtés de celles et ceux qui luttent pour leurs droits, même au péril de leur vie.

Ce geste doit aussi résonner comme un appel à la protection de toutes les populations civiles qui, à travers le monde, se trouvent aujourd'hui prises au piège de conflits violents, d'injustices flagrantes, qui méritent la même attention et la même protection.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Souhais de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Permettez-moi de saluer en tribunes les élèves du lycée Passy Saint-Honoré, et leurs accompagnateurs.

2025 DGRI 29 - Attribution de la Citoyenneté d'honneur à Ekrem IMAMOGLU.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'arrestation de Ekrem IMAMOGLU et à la situation en Turquie. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Ekrem IMAMOGLU est devenu un symbole. Le maire d'Istanbul et candidat du C.H.P. est en prison, simplement parce qu'il est le principal rival d'ERDOĞAN.

Il a été arrêté le dimanche 23 mars, jour de la primaire organisée par son parti pour se présenter à l'élection présidentielle. Jusqu'à présent, ce sort était plutôt réservé aux Kurdes. Les villes kurdes sont systématiquement mises sous tutelle, les maires légitimes mis en prison, les responsables politiques du Dem et de son prédécesseur, le H.D.P., sont systématiquement incarcérés. N'oublions pas qu'ÖCALAN est en prison depuis 26 ans.

Si ERDOĞAN a tenté ce coup de poker, c'est parce qu'il est convaincu qu'il pourra continuer à régner en divisant ses adversaires. Le C.H.P., les Kurdes, les étudiants... Il se disait que les Kurdes resteraient fixés sur les seuls enjeux du processus de paix. Il se disait que le C.H.P. ne prendrait pas la main tendue des Kurdes. Le pari est perdu, en tout cas pour l'instant. Le C.H.P. a marqué sa solidarité avec les Kurdes lors du nouvel an kurde et il a donné une tribune au mouvement étudiant dans les manifestations massives.

Le coup de force a soudé ses opposants, plus qu'il ne les a divisés. Il y a toujours la peur que l'ultranationalisme turc ressorte de sa boîte, et la peur que la répression brutale étouffe le mouvement, mais pour l'instant, Ekrem IMAMOGLU incarne bel et bien l'opposition démocratique et pluraliste à ERDOĞAN, et l'espoir tout entier d'une société turque, qui reconnaît sa diversité, défend la démocratie, et refuse l'autoritarisme d'ERDOĞAN.

Que la Ville de Paris fasse d'Ekrem IMAMOGLU son Citoyen d'honneur et exige sa libération, c'est évidemment très bien pour le symbole, mais que cela ne nous fasse pas oublier les 15 millions de Citoyens d'honneur turcs, les 15 millions participants à la primaire, les millions de manifestants, les Kurdes, les étudiants, les syndicalistes, les sportifs, les artistes qui résistent aujourd'hui, les prisonniers politiques, les Turcs et les Kurdes de la diaspora à Paris, et bien sûr, les trois militantes kurdes assassinées en janvier 2013, les trois victimes kurdes de l'attentat terroriste de décembre 2022 en plein Paris. Gloire à eux, aux morts, comme aux vivants.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Christophe GIRARD, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD. - Madame la Maire, chers collègues, devant la dérive hallucinante et accélérée des libertés démocratiques, devant la force de la noblesse populaire des habitants d'Istanbul et du peuple turc en entier, Paris, ainsi, une nouvelle fois, protège avec force, moralement, un grand démocrate, ici Ekrem IMAMOGLU, auquel nous pouvons, avec fierté, aussi, et devons associer le courage inouï de sa femme Dilek. Comment ne pas rappeler les valeurs de Mustafa Kemal Atatürk ? "La République, la laïcité et la liberté de son pays, est la force d'un peuple éduqué".

Oui, il s'agit de notre honneur, l'honneur de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur GIRARD.

La parole est à Mme Élisabeth STIBBE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, notre groupe s'associe à l'hommage rendu à un homme politique dont le courage et la détermination forcent le respect, au-delà des clivages, au-delà des frontières. Je veux parler d'Ekrem IMAMOGLU, maire d'Istanbul, dont l'engagement en faveur de la démocratie mérite d'être salué ici, en Conseil de Paris.

Ekrem IMAMOGLU, c'est d'abord l'histoire d'un homme qui, en 2019, a osé défier la toute-puissance de l'appareil présidentiel en Turquie. Contre toute attente, il remporte l'élection municipale à Istanbul, berceau politique du président ERDOĞAN, une victoire historique, invalidée sur des motifs que beaucoup, y compris au sein de l'A.K.P. au pouvoir, ont jugés discutables.

Cependant, cette tentative de museler la volonté populaire n'a fait que renforcer sa détermination. Ekrem IMAMOGLU est retourné devant les électeurs avec calme, courage et une confiance inébranlable dans le jugement du peuple stambouliote. Le 23 juin 2019, il a remporté une seconde victoire, plus large que la précédente, devenant le porte-étendard de la résilience démocratique, face à l'arbitraire des autocrates, comme peut l'être Boualem SANSAL, face à un autre régime tout aussi liberticide.

Depuis, il s'est illustré par une gouvernance exigeante, fondée sur la transparence, la lutte contre le clientélisme, et le respect des citoyens. Il a mis fin à des pratiques opaques, retransmis en direct les séances du conseil municipal, et engagé une politique de redistribution des ressources d'une ville de plus de 15 millions d'habitants, poumon économique de la Turquie.

Ce combat pour la probité, il le paye aujourd'hui le prix fort, car en décembre 2022, Ekrem IMAMOGLU a été condamné à plus de deux ans de prison pour un simple propos ironique dans une manœuvre grossière visant à

l'écarter de la vie politique. Son arrestation récente, sous prétexte de corruption et de lien avec le P.K.K., a de nouveau plongé Istanbul et la Turquie dans une onde de choc.

Des centaines de milliers de citoyens, notamment des jeunes, se sont rassemblés pour crier partout dans le pays leur indignation et leur soutien au nom d'un idéal démocratique que rien ne devait faire taire. Qu'ils sachent que nous nous tenons à leurs côtés.

Au nom de mon groupe, je veux saluer ici le courage, celui d'un élu qui reste fidèle à ses principes, malgré les menaces, malgré les risques. Je veux saluer aussi ce message qu'il porte, d'unité, de paix civile, et de refus du sectarisme. Istanbul, à l'image de Paris, n'est pas une ville comme les autres. C'est une citadelle politique, un laboratoire démocratique, un symbole. C'est précisément ce qui rend l'engagement d'Ekrem IMAMOGLU aussi puissant. Istanbul est aujourd'hui le cœur battant d'un peuple en quête de justice, de transparence, et de dignité démocratique.

A Paris, "patrie de la liberté", selon les mots de Victor Hugo, nous ne pouvons rester indifférents à ce combat, car ce qui est en jeu à Istanbul, c'est l'idée que la souveraineté populaire ne se conteste pas, que les urnes doivent toujours l'emporter sur les tribunaux aux ordres, et que la force de la loi doit l'emporter sur la loi du plus fort. Paris ne détourne pas les yeux quand Istanbul vacille. Soyons fidèles à ce que nous sommes et décernons à Ekrem IMAMOGLU une Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris amplement méritée.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Merci, chers collègues.

Je donne la parole à Arnaud NGATCHA, mon adjoint, pour répondre à cette unanimité de l'Assemblée.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire de Paris.

Tout a été dit, par vous-même, Madame la Maire, et par mesdames et messieurs les Conseillers, sur les raisons qui nous réunissent ce matin, en ouverture de ce Conseil, concernant l'attribution de cette Citoyenneté d'honneur à Ekrem IMAMOGLU, mais parfois, répéter l'évidence est un devoir, car l'évidence, ici, est qu'Ekrem IMAMOGLU incarne aux yeux du monde un espoir démocratique. L'évidence, c'est qu'en l'arrêtant, le pouvoir en place tente de bâillonner un opposant, d'étouffer une alternative, et d'empêcher une élection libre. L'évidence, enfin, c'est que la Ville de Paris, ville des Lumières et des libertés, ne saurait rester silencieuse. Cela a été répété. Nous connaissons la méthode, et elle n'est pas nouvelle, du régime du Président Recep Tayyip ERDOĞAN. Il est coutumier du fait. Ces dernières années, il a déjà destitué de nombreux maires kurdes démocratiquement élus. Nous avons déjà, d'ailleurs, adopté un vœu en novembre 2024, pour les soutenir.

Aujourd'hui, avec Ekrem IMAMOGLU, ce sont aussi des maires d'arrondissement qui ont été arrêtés, la Maire de Paris l'a rappelé, des maires de Şişli et les maires de Beylikdüzü. Nous leur adressons également tout notre soutien.

En conférant donc la Citoyenneté d'honneur à Ekrem IMAMOGLU, nous faisons plus qu'un geste symbolique. Nous affirmons un principe, celui de la solidarité des démocrates face à l'arbitraire, celui du soutien indéfectible aux élus qui défendent leurs concitoyens, même lorsque cela leur coûte leur liberté. Paris ne se contente pas d'observer l'histoire, elle s'y engage.

D'ailleurs, votre mobilisation avec les maires européens, Madame la Maire, l'a montré une nouvelle fois.

Aujourd'hui, en votant ce projet de délibération, nous envoyons un message clair à Ekrem IMAMOGLU pour lui dire qu'il n'est pas seul et que nous sommes avec lui ; au peuple d'Istanbul qui manifeste, pour lui dire que nous sommes à son côté ; aux ennemis de la démocratie pour leur dire que nous ne nous tairons jamais et que nous serons toujours aux côtés de ceux qui l'incarnent.

C'est pourquoi, chers collègues, je vous invite à voter en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Arnaud NGATCHA.

Nous allons passer au vote.

Il y avait un vœu n° 1 déposé par le groupe "Les Écologistes". J'imagine qu'il est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 29.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DGRI 29).

Il est adopté à l'unanimité. Nul doute que cela donnera de la force pour résister et que notre collègue et ami Ekrem IMAMOGLU saura que nous avons délibéré ce matin et que nous lui apportons ce soutien unanime, pour le connaître très bien depuis qu'il est élu, et avant même qu'il ne soit élu, lorsqu'il était candidat pour la première fois à Istanbul, nous soutenons ici un homme qui a des valeurs, des valeurs démocratiques chevillées au corps. Nous nous devons, comme nous le sommes aujourd'hui, être à ses côtés. Je vous remercie vraiment. Je pense que cette Citoyenneté d'honneur aura du poids, sera entendue, et permettra peut-être au pouvoir actuel turc d'entendre une voix de la raison, de la raison démocratique.

Merci beaucoup à vous.

2025 DGRI 32 - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'O.N.G. "Solidarités International" pour une aide d'urgence aux victimes du séisme en Birmanie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons inscrit ce matin en urgence le projet de délibération DGRI 32. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 50.000 euros et d'une convention avec l'O.N.G. "Solidarités International" pour une aide d'urgence aux victimes du séisme en Birmanie. Permettez-moi d'introduire notre discussion.

Mes chers collègues, alors que la Birmanie est plongée dans une très grande précarité et une forte instabilité politique et sécuritaire depuis le coup d'Etat militaire de 2021, elle a connu le 28 mars dernier un séisme d'une extrême gravité, une magnitude de 7,7 sur l'échelle de Richter, avec un épicentre situé à proximité immédiate de Mandalay, deuxième ville la plus peuplée du pays. Ses conséquences humaines et matérielles sont évidemment dramatiques.

La violence du séisme a été ressentie dans plusieurs pays voisins, notamment en Thaïlande, où même la capitale Bangkok a été placée en état d'alerte. En Birmanie, selon les premières estimations amenées à augmenter, malheureusement, plus de 3.350 personnes sont décédées, plus de 4.500 ont été blessées, et plusieurs milliers ont été déplacées, des milliers de maisons détruites, ainsi que de nombreuses écoles, des marchés, des routes, des ponts. Les lignes électriques et de communication sont coupées, ce qui rend les efforts de sauvetage encore plus difficiles dans un pays où près de 20 millions de personnes avaient déjà besoin d'une aide humanitaire avant le séisme. L'état d'urgence a été déclaré dans six régions et Etats par la junte militaire, qui a lancé un appel à l'aide humanitaire internationale.

Face à cette catastrophe, la plus grande partie des O.N.G. et des organisations multilatérales se mobilisent pour déployer des secours et apporter des aides de première nécessité. Dans le contexte du retrait de l'aide humanitaire américaine, notre solidarité est plus que jamais nécessaire.

Alors, l'aide d'urgence de la Ville de Paris qui est soumise à votre vote apportera un soutien essentiel à une O.N.G. humanitaire française de référence, présente sur place, qui est "Solidarités International". Présente en Birmanie depuis 2008, elle interviendra pour répondre aux besoins les plus urgents des populations sinistrées, à proximité de Mandalay, dans l'Etat Shan. "Solidarités International" bénéficie de l'appui du Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ainsi que de celui de la Commission européenne, pour déployer un programme d'urgence global. Dans ce cadre, l'aide de la Ville de Paris permettra de fournir précisément des kits de mise à l'abri et d'hygiène pour plus de 500 familles.

En solidarité avec les victimes de ce séisme le plus meurtrier en Birmanie depuis des décennies, je vous propose, avant de délibérer, d'observer une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je vais donner la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, pour une première intervention.

Merci, Madame la coprésidente du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, le 28 mars 2025, la Birmanie a subi son pire tremblement de terre depuis un siècle. Le séisme de magnitude 7,7 a fait des victimes jusqu'en Thaïlande et le bilan ne cesse de s'alourdir. 11 jours après la catastrophe, l'espoir de retrouver des survivants s'amenuise, malgré tous les efforts des secouristes. Un bilan provisoire s'élève à plus de 3.400 morts, 4.700 blessés et 220 personnes sont encore portées disparues. Selon une première estimation des Nations unies, plus de 3 millions de personnes ont été affectées d'une manière ou d'une autre par la catastrophe, qui est venue s'ajouter aux ravages de quatre ans de guerre civile. On parle beaucoup des plus grands centres urbains, mais le désastre a aussi frappé de nombreuses villes périphériques de Mandalay. Titon MITRA, directeur des programmations des Nations unies pour le développement en Birmanie, a exposé que dans la ville de Sagaing, par exemple, ce sont 80 % des habitations qui sont touchées, et 50 % le sont très fortement, contre 30 % à Mandalay, dont la moitié est très endommagée.

Les citoyens, comme on a pu le voir lors d'autres catastrophes naturelles, tel que le cyclone Chido à Mayotte, s'organisent entre eux. Certains commerces rouvrent, des gens aident à la recherche de survivants sous les décombres, et des camions entiers de nourriture et produits de première nécessité circulent avec des dons récoltés

auprès d'entreprises privées. Les ambulances de toutes sortes sont également présentes, venant de plusieurs organismes caritatifs différents. Ce grand élan de solidarité entre les Birmans s'explique aussi d'une autre manière. Ils estiment qu'il ne faut rien attendre d'un Etat incapable de les aider.

Pour l'heure, la junte militaire a consenti à un cessez-le-feu temporaire jusqu'au 22 avril, la résistance ayant, elle, déclaré une trêve le 30 mars dernier dans les zones affectées par le séisme, car la situation politique en Birmanie est extrêmement préoccupante. Depuis le coup d'Etat militaire opéré par MIN AUNG HLAING en février 2021, le pays est plongé dans la guerre civile. Au nord, des groupes plus ou moins armés empêchent les aides humanitaires de circuler. Même cette aide est politique. Au jour du séisme, la junte militaire a lancé un vaste appel à l'aide humanitaire. Ont répondu en masse les gouvernements chinois et indiens, mais aussi les Émirats arabes unis. La Russie, premier allié de la junte militaire, a dépêché de son côté 300 personnes et installé un hôpital de campagne.

Prisonnier de la dictature, le pays se trouve morcelé et certains Birmans subissent une insoutenable double peine. Le conflit armé en cours depuis quatre ans est à la source de la situation humanitaire alarmante dans le pays. Les Nations unies ont souligné le fait que les combats avaient déplacé plus de 3,5 millions de personnes vulnérables. De plus, environ 20 millions d'habitants, soit près d'un tiers de la population de ce pays qui en compte 54 millions, avaient déjà besoin d'aide humanitaire avant le séisme. Ce dernier a donc achevé de dévaster une population déjà en détresse.

C'est pourquoi nous affirmons notre solidarité avec les forces démocratiques et le peuple birman, qui souffre et qui manque de tout : de nourriture, de soins, d'abris, d'aide pour déplacer les débris. Nous faisons entièrement confiance à l'O.N.G. "Solidarités International", spécialisée dans les opérations de crises humanitaires, pour contribuer à cet effort.

Nous voterons bien évidemment favorablement ce projet de délibération.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la présidente, chère Raphaëlle PRIMET.

La parole est maintenant au président Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, plus de 3.300 morts : le tremblement de terre qui a pulvérisé, le 28 mars dernier, des immeubles, et détruit des infrastructures à travers la Birmanie a également fait plus de 3.300 morts et plus de 4.500 blessés. On dit que 220 personnes restent portées disparues, ceci selon des sources officielles du pays.

Ces chiffres officiels nécessiteront sans doute des mises à jour pour tenir compte de la réalité du terrain et risquent d'être plus conséquents. L'état d'urgence a été déclaré par la junte militaire qui a lancé un appel à l'aide humanitaire internationale. De même, selon une estimation des Nations unies, plus de 3 millions de personnes ont été affectées d'une façon ou d'une autre par cette catastrophe venant s'ajouter aux ravages de quatre années de guerre civile.

Selon la presse locale, les crématoriums n'arrivent pas à gérer l'afflux de corps. Cela semble être aussi le cas un peu partout dans le pays. Les restrictions imposées par le régime militaire, les pénuries d'électricité, les difficultés d'approvisionnement, enfin, le manque cruel d'eau potable et une chaleur intense, aggravent encore la crise humanitaire dans le pays.

En effet, la situation sanitaire désastreuse n'est pas la seule crise à laquelle est confrontée la population birmane, notre collègue Raphaëlle PRIMET en a parlé. Il s'agit aussi, pour ce pays sous le choc, de quatre années de conflit déclenchées par le coup d'Etat militaire en 2021. Par ailleurs, le Myanmar a subi, ces dernières années, un cyclone et des inondations massives. Il s'agit donc d'un véritable drame subi par ces populations.

Cela mérite toute notre attention. C'est pourquoi nous voterons ce projet de délibération pour venir en aide aux populations avec "Solidarités International", O.N.G. spécialisée dans l'aide humanitaire et d'urgence, qui nous sollicite pour une subvention de 50.000 euros pour soutenir près de 500 ménages, avec notamment des kits de mise à l'abri et d'hygiène d'urgence. Nous voterons en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, président. Merci, cher Alexis GOVCIYAN.

La parole est à la présidente Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le groupe "Les Écologistes" votera évidemment en faveur de cette subvention exceptionnelle de 50.000 euros pour venir en aide à la Birmanie, frappée il y a quelques jours par un séisme d'une grande violence. Nous exprimons toute notre solidarité au peuple birman, aux victimes, à leurs familles et à tous les secours mobilisés sur place.

Cette catastrophe survient dans un pays déjà profondément meurtri par la guerre civile, où la population vit depuis des années dans la peur et l'insécurité. Le récent cessez-le-feu temporaire annoncé par la junte cinq jours après le séisme est un signal important, mais fragile. Il nous rappelle à quel point, dans le contexte de conflits armés, les catastrophes naturelles frappent encore plus durement les populations déjà vulnérables et comment certains régimes autoritaires, en ciblant les convois humanitaires, en censurant les journalistes, et en bloquant l'accès à l'aide, rendent toute forme de solidarité internationale non seulement plus complexe, mais tragiquement inefficace.

A cela s'ajoute un autre facteur d'inquiétude : le désengagement croissant des États-Unis en matière d'aide internationale. Les coupes budgétaires décidées par l'administration TRUMP, y compris dans les programmes d'urgence, ont d'ores et déjà des conséquences concrètes sur le terrain. Dans ce contexte, les démocraties doivent prendre leurs responsabilités.

Enfin, cette catastrophe doit aussi nous alerter sur les liens entre changement climatique et multiplication des événements géologiques extrêmes. Des scientifiques le rappellent : le réchauffement global modifie les pressions sur les plaques tectoniques et pourrait contribuer à une recrudescence des séismes dans certaines régions du monde. C'est une raison de plus pour agir partout sur les causes du changement climatique et pour renforcer nos mécanismes de solidarité face à ses effets.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la présidente, chère Fatoumata KONÉ.

La parole est au président Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le maire.

Le tremblement de terre en Birmanie le 28 mars dernier a fait des milliers de morts et de blessés, ainsi que des dégâts matériels impressionnants. Avant toute chose, permettez-moi, au nom du groupe Paris en commun, d'adresser nos pensées aux victimes de cette catastrophe, qui vient endeuiller un pays déjà très éprouvé depuis le coup d'Etat militaire de 2021, la répression brutale que subissent les opposants à la junte militaire, l'augmentation des conflits entre celle-ci et les groupes de résistance dans plusieurs régions du pays, qui créent des violences permanentes, dont les civils sont les premières victimes.

Au regard de l'urgence après ce tremblement de terre, la Ville de Paris a souhaité répondre concrètement et tout de suite. Selon une estimation des Nations unies, ce sont plus de 3 millions de personnes qui sont affectées par la catastrophe, venue s'ajouter aux ravages de quatre ans de guerre civile.

La subvention que nous examinons permettra de soutenir 500 ménages avec la mise à disposition de kits d'hygiène d'urgence. Cette aide sera apportée à l'O.N.G. "Solidarités International", structure spécialisée dans l'aide humanitaire d'urgence auprès des populations sinistrées et présente en Birmanie depuis de nombreuses années. Nous savons que ces sommes seront utilisées au plus près des victimes, pour une efficacité maximum.

Le vote de cette subvention d'aide d'urgence aux victimes du séisme, au-delà de l'aide concrète qu'elle permettra d'apporter aux populations sur place, est aussi pour notre ville, Paris, l'occasion de signifier sa solidarité au peuple birman, conformément à sa longue tradition de solidarité internationale et d'aide aux villes et régions victimes de catastrophes naturelles.

Aujourd'hui, par le vote de cette subvention, nous sommes donc toujours, au nom des Parisiens, aux côtés de celles et ceux qui souffrent et qui ont besoin de l'aide de notre ville.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le président, cher Rémi FÉRAUD.

La parole est à la "pas encore présidente" Aurélie PIRILLO.

Mme Aurélie PIRILLO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 28 mars dernier, un drame d'une ampleur inouïe a frappé la Birmanie. Comme chacun d'entre vous, je n'ai pu rester indifférente aux terribles images de cette région dévastée. Le séisme qui a ravagé la région de Mandalay a emporté plus de 3.400 vies. Parmi les blessés, des milliers de corps meurtris, et plus de 220 disparus. Nous savons, hélas, que chaque jour qui passe réduit considérablement leurs chances de survie. Rendre hommage à ces victimes est donc une évidence morale pour nous tous. Selon les Nations unies, près de 3.000 Birmans vivent aujourd'hui dans la détresse, dans l'attente insupportable de savoir si un proche sera retrouvé, l'espoir qu'il soit encore en vie et, dans le pire des cas, l'espoir de retrouver un corps pour accomplir son deuil, mais l'horreur va au-delà.

La perte en quelques minutes d'une vie construite sur des années de travail, l'effondrement des foyers, des biens et des souvenirs, c'est le déracinement forcé. En quelques heures, c'est toute la Birmanie qui s'est figée, comme pétrifiée par le cataclysme. Derrière ce drame, se cache aussi la bravoure immense des secours. Malgré l'ampleur de la catastrophe, ces héros anonymes du quotidien déploient des efforts inouïs pour venir en aide aux victimes. L'aide humanitaire peine à se frayer un chemin en raison de l'état déplorable des infrastructures. La guerre

civile qui ravage le pays depuis quatre ans a laissé les cicatrices profondes sur les routes, les hôpitaux, et les services publics, rendant l'accès à l'aide encore plus complexe.

A la guerre civile, s'est ajouté ce tremblement de terre dévastateur. Un double fléau qui, au-delà des dégâts matériels, frappe au cœur même du peuple birman. C'est pourquoi, en ce moment de crise, il est de notre devoir de leur tendre la main. Les besoins sont immenses. Il faut sauver des vies, poursuivre sans relâche les recherches pour retrouver des survivants, distribuer les produits de première nécessité, permettre aux victimes de se reloger. Au-delà de l'urgence, il faudra aussi aider à la reconstruction des maisons et des quartiers dévastés.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, au nom du groupe Changer Paris, je tiens à exprimer un total soutien, sans réserve, au peuple birman, qui traverse une épreuve insoutenable. Kipling décrivait la Birmanie comme "un pays qui ne ressemble à nul autre". C'était jadis pour sa beauté, c'est aujourd'hui pour sa détresse. Nous ne pouvons y rester insensibles. C'est dans un esprit de solidarité, de responsabilité, que nous voterons l'aide d'urgence proposée par la Ville de Paris, destinée à l'O.N.G. "Solidarités International".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Aurélie PIRILLO.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le 28 mars dernier, le sol a tremblé en Birmanie, un drame terrible : plus de 3.500 personnes tuées, plus de 4.000 personnes blessées, plusieurs milliers de déplacés. Probablement, ces chiffres sont sous-estimés, puisque la presse internationale ne peut pas faire pleinement son travail dans certaines zones du pays. La junte est plus préoccupée, évidemment, par la défense de ses intérêts que par ceux de la population. Comme d'habitude, dans ce cas, ce n'est pas la nature, uniquement, qui tue, c'est la politique des pouvoirs, plus préoccupés par la préservation de leurs intérêts que par ceux de leur propre population.

Le drame est que ce tremblement de terre arrive dans une situation catastrophique pour la Birmanie, avec 3,5 millions de personnes déplacées, 19 millions qui ont besoin d'aide humanitaire, avec cette guerre civile qui dure depuis 4 ans.

Evidemment, je voterai cette aide de 50.000 euros à "Solidarités International", pour soutenir près de 500 ménages avec des kits d'abri et d'hygiène d'urgence, parce qu'évidemment, la Ville de Paris se doit de marquer sa solidarité avec le peuple birman durement touché.

C'est d'autant plus important dans une période où TRUMP a suspendu l'aide internationale d'urgence américaine en cherchant à imposer l'idée que les relations internationales doivent se limiter aux rapports de force bruts et au donnant-donnant. Il ne s'agit pas d'être dupe de l'hypocrisie et des arrière-pensées de l'aide humanitaire, mais il est plus que jamais important de défendre une autre conception des rapports internationaux, où on ne donne pas avec comme seule intention de recevoir en échange, ou de gagner en influence, mais parce qu'on pense que nous ne pouvons pas être pleinement humains sans réagir et être solidaires quand d'autres souffrent, même à l'autre bout de la planète.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurent SOREL.

La parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Monsieur le Maire, Monsieur le premier adjoint, chers collègues, je me suis inscrit sur ce projet de délibération, car il permet de rappeler le sort insoutenable des Rohingyas, minorité musulmane vivant dans la partie occidentale de la Birmanie, victime de graves violations des droits humains et d'un exode massif. En effet, 1 million de Rohingyas ont fui vers le Bangladesh, la Malaisie, l'Indonésie, ou la Thaïlande, mais un grand nombre vivent encore en Birmanie et sont victimes de ce tremblement de terre épouvantable. Je voudrais ainsi rappeler qu'il y a sept ans déjà, Raphaël GLUCKSMANN lançait un appel de réveil des consciences et de soutien au peuple Rohingyas.

Merci pour ce projet de délibération, mais n'oublions pas cette minorité importante qui souffre ainsi doublement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Christophe GIRARD.

La parole est à Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, notre groupe votera bien entendu l'attribution d'une subvention de 50.000 euros à "Solidarités International" pour ses actions humanitaires en Birmanie, un pays durement frappé par un séisme dévastateur survenu le 28 mars dernier. Ce tremblement de terre de magnitude 7,7 qui a durement frappé la région de Mandalay a causé des destructions massives : plus de 3.000 victimes, des milliers de blessés, des infrastructures vitales détruites, et des dizaines de milliers de familles déplacées.

Ce désastre survient alors que la Birmanie est déjà en proie à une situation humanitaire difficile, exacerbée par plus de trois années de guerre civile à la suite du coup d'Etat militaire de 2021. Selon les Nations unies, à ce jour, près de 20 millions de Birmans, soit un tiers de la population, sont dans le besoin d'une aide humanitaire urgente. Six régions ont été placées en état d'urgence. Il convient de rappeler que la junte militaire qui a déclenché ce conflit interne a aggravé les conditions de vie. Cette junte est donc largement responsable de la situation de crise actuelle.

Les organisations humanitaires, parmi lesquelles "Solidarités International", qui intervient en Birmanie depuis 2008, jouent un rôle indispensable, malgré les obstacles considérables : coupures de communications, violences et intimidations. Ces acteurs font face à des conditions extrêmement difficiles pour apporter assistance aux populations sinistrées. "Solidarités International" propose aujourd'hui d'intervenir dans les zones les plus affectées de Saging, Mandalay, et de l'Etat Shan, en distribuant notamment des kits d'abri d'urgence et d'hygiène à plus de 500 familles. Nous nous en félicitons.

Face à la répression systématique de la junte et aux souffrances endurées par la population, il est indispensable de maintenir, une fois encore, une distinction claire entre aide humanitaire et soutien aux autorités en place. Bien que cette junte ait finalement demandé de l'aide internationale, il faut rappeler que toute forme d'aide ne doit en aucun cas être interprétée comme une reconnaissance ou une légitimation du pouvoir militaire en place. Notre ville se doit d'intervenir avec lucidité, en veillant à ce que notre soutien humanitaire ne contribue en aucun cas à légitimer un pouvoir qui viole les droits de son peuple. Notre soutien à des actions humanitaires, comme celles de "Solidarités International", est une réponse immédiate à la tragédie en cours et rien d'autre.

Monsieur le Maire, chers collègues, il existe des causes qui transcendent les clivages politiques et idéologiques et l'aide au peuple birman, durement touché par une catastrophe naturelle, en est une.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Samia BADAT-KARAM.

Jean-Didier BERTHAULT a maintenant la parole.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 28 mars dernier, un terrible séisme d'une magnitude de 7,7 a frappé le centre de la Birmanie, affectant gravement les régions de Mandalay, Naypyidaw, et le sud de l'Etat Shan. A ce jour, près de 3.500 personnes ont perdu la vie, plus de 4.600 ont été blessées et 214 sont toujours portées disparues. Des milliers d'habitations se sont effondrées. Des écoles, des marchés, des ponts et des routes ont été détruits. Selon les Nations unies, plus de 3 millions de personnes sont touchées par cette catastrophe.

Comme si ce drame ne suffisait pas, le pays est plongé dans une instabilité politique profonde depuis plusieurs années. La guerre civile qui perdure complique encore davantage l'acheminement de l'aide humanitaire. A Mandalay, plus de 10.000 personnes dorment à même le sol, sans abri, sans nourriture suffisante, dans des conditions climatiques extrêmes. Les secours doivent intervenir dans un climat d'insécurité, parfois sous les tirs d'un régime dictatorial.

Dans ce contexte, nous saluons l'action de l'O.N.G. "Solidarités International", qui intervient avec courage et efficacité sur le terrain, malgré des conditions extrêmement périlleuses. L'attribution d'une subvention de 50.000 euros par la Ville de Paris est un geste nécessaire, juste et urgent, pour soutenir cet engagement essentiel.

Nous voulons aussi souligner la mobilisation rapide et coordonnée de la communauté internationale, et notamment de l'Union européenne, qui a été parmi les premières à réagir. Dès les premières heures, l'Union européenne a débloqué 2,5 millions d'euros d'aide d'urgence, auxquels se sont ajoutés 500.000 euros supplémentaires pour soutenir l'appel de la fédération internationale de la "Croix Rouge". Un pont aérien humanitaire a été mis en place, avec 80 tonnes de matériel confié à l'"U.N.I.C.E.F.". Des experts européens seront également déployés dans les prochains jours pour garantir l'acheminement de l'aide. La France n'est pas restée en retrait non plus, et nous avons tous été touchés d'apprendre que deux ressortissants français ont perdu la vie dans ce séisme.

Mes chers collègues, face à une tragédie d'une telle ampleur, la solidarité ne doit pas connaître de frontières, même lorsqu'elles sont si lointaines, et parfois facilement oubliées. Notre groupe votera donc bien évidemment ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Didier BERTHAULT.

La parole est à Arnaud NGATCHA, pour répondre aux oratrices et orateurs.

Monsieur le Maire, je vous donne la parole.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de Paris.

Mes premiers mots vont évidemment aux familles des victimes, et notamment aux familles des victimes des deux Français, vous l'avez dit, Monsieur Jean-Didier BERTHAULT. Vous avez, les uns et les autres, décrit la gravité extrême, 3.000 décès, plus de 4.000 blessés.

Je profiterai de ce projet de délibération, pour revenir devant vous sur l'action internationale de la Ville de Paris, les valeurs de solidarité sur lesquelles elle est fondée. Il faut le dire, sous l'impulsion de la Maire de Paris, notre ville dispose d'une grande capacité d'action et d'influence sur la scène internationale, comparable à celles de très peu de villes dans le monde. Ces leviers et forces dont nous disposons nous permettent de les mettre au service d'un engagement, lorsqu'il y a des drames de la sorte. C'est l'une des priorités en tant que première collectivité dans le monde, et en matière d'aide publique au développement, en tant que ville monde.

Ainsi, depuis 2020, 48 aides humanitaires ont été votées par le Conseil de Paris. Ces interventions ont connu une intensification notable ces deux dernières années, avec un pic en 2023 et 2024, témoignant de l'engagement croissant de notre collectivité face à l'aggravation des crises à l'échelle mondiale, à l'heure où la première puissance mondiale, les États-Unis, supprime les aides. Cela a été rappelé par Mme la présidente Fatoumata KONÉ, l'U.S.A.I.D. a notamment été supprimée. Pour donner un ordre d'idée, plus de 40 % du budget d'"Acted" a été supprimé, ce qui représente, notamment sur l'aide au V.I.H. Sida, des morts au quotidien. C'est aussi simple que cela. Le président d'"Acted" le disait, Jean-Luc ROMERO-MICHEL : ce sont des morts, 6 millions.

Notre action, l'action des collectivités locales, est plus importante que jamais. A Paris, notre main tendue vers les victimes se doit d'être une évidence, car c'est dans ces moments critiques que notre Capitale montre ce qu'elle porte en elle, cet héritage universel et humaniste, fondé sur les droits humains.

Cette subvention, cela a été rappelé, notamment par le président Rémi FÉRAUD, d'un montant de 50.000 euros, permettra à l'O.N.G. humanitaire française de référence, "Solidarités International", d'intervenir pour répondre aux besoins d'urgence des populations sinistrées, à proximité de Mandalay, où des maisons, des écoles, des marchés, des routes, des ponts, ont été détruits. Elle permettra par ailleurs de fournir des kits de mise à l'abri et d'hygiène pour plus de 500 ménages.

C'est pour toutes ces raisons que je vous demande de bien vouloir voter ce projet de délibération à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Arnaud NGATCHA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 32.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté, sans surprise, à l'unanimité. (2025, DGRI 32).

Projet de modification du mode de scrutin P.M.L.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au projet de réforme du mode de scrutin pour les élections municipales à Paris, Lyon et Marseille.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la proposition de loi de réforme de la loi P.M.L.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la modification du mode de scrutin à Paris.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'évolution du statut de Paris et à la gouvernance locale.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la réforme en urgence du mode de scrutin de Paris, Lyon et Marseille.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous avons maintenant, comme l'a prévu la conférence d'organisation, un débat organisé sur le projet de réforme P.L.M.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, chers collègues.

Nous allons, comme vient de le rappeler Patrick BLOCHE, appréhender ce débat organisé sur le projet de modification du mode de scrutin pour les villes de Paris, de Lyon et de Marseille. Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices, je vais introduire ce débat.

Mes chers collègues, nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer ici même, souvent, la réforme du mode de scrutin de Paris, Lyon et Marseille, élaborée, disons-le, dans la précipitation, à la hussarde, votée en urgence en

Commission des lois, puis discutée, on ne sait pas trop quand, peut-être ce soir, je crois, au niveau de l'Assemblée nationale. Il me semble essentiel de revenir sur la réalité inquiétante qui se cache derrière ce texte.

D'abord, il y a tout ce que ce texte fait, mais ne dit pas. Il ne dit pas, ce texte, par exemple, qu'il va rompre le lien entre la Ville de Paris et les arrondissements, le Conseil de Paris et les mairies d'arrondissement, ne menant plus qu'à une très faible représentativité, et vraiment, à quelque chose qui relèvera du dysfonctionnement institutionnel, c'est-à-dire d'une impossibilité de gérer cette ville, en coupant ce lien, qui, pourtant, est un lien absolument historique, et un lien qui fait que cette ville fonctionne, lien qui existe d'ailleurs depuis le Second Empire.

Cette loi ne le dit pas, mais en fait, elle a pour but et conséquence immédiate de réduire à la portion congrue le rôle des maires d'arrondissement, des mairies d'arrondissement, des Conseils d'arrondissement. Tout au plus, ce seront des officiers d'Etat civil, les maires d'arrondissement, tout au plus. Le lien sera rompu.

Ensuite, ce texte ne dit pas non plus qu'il va fragiliser la représentativité démocratique et géographique du Conseil de Paris, puisque vous l'avez vu, cela a été repris sur beaucoup de bancs et de formations politiques, on pourra avoir un Conseil de Paris dans lequel des arrondissements entiers ne seront plus du tout représentés, n'existeront plus. Il n'y aura donc plus de représentativité, au poids de la population, une représentativité fondée sur des critères objectifs qui sont ceux de la population. Cela n'existera plus.

Cela aurait pu exister, parce qu'il se trouve que le rapporteur, M. MATTEÏ, de cette proposition de loi, a fait plusieurs versions, dont deux versions, la version 2 et la version 3 de la proposition de loi, qui contenaient une représentation des arrondissements. Puis, par un effet qui est très étrange, je crois que c'est du jamais vu, dans la procédure parlementaire, le rapporteur n'a pas pu faire voter sa proposition, c'est-à-dire que ce sont les parlementaires qui avaient rédigé le texte en premier lieu, qui ont fait voter ce texte en commission.

Il y a donc eu un rapporteur qui a fait trois versions, trois versions, dont deux contenaient, parce qu'il était soucieux, il avait quand même compris, c'est quelqu'un de très bien et de très ouvert, que j'ai eu beaucoup de plaisir à rencontrer, il avait compris que la non-représentation territoriale de Paris était quand même un vrai sujet démocratique. Il a fait deux versions. Aucune de ces deux versions n'a finalement été examinée en commission. C'est la version initiale, la formulation initiale de la proposition de loi par des députés Renaissance, qui a été adoptée en commission. C'est du jamais vu. Vous imaginez ? Un rapporteur vient, il a fait le travail, il a quand même fait du "boulot", et son texte n'est même pas examiné. On dit : "Non, cela n'a servi à rien". C'est une drôle de façon de procéder, mais bon... Il n'y aura donc plus de représentation démocratique et géographique des arrondissements au Conseil de Paris.

On ne dit pas non plus, dans ce texte, que finalement, les mairies d'arrondissement vont être privées de leur légitimité politique et du poids qu'elles ont au Conseil de Paris, mettant à mal un article de la Constitution qui s'appelle l'article 72, qui se nomme l'article 72, qui pose le principe de la libre administration d'une collectivité. Ce texte ne dit pas ce qu'il fait.

En fait, il élude. Ce texte élude. Je crois que cette analyse est très largement partagée par une grande partie, bien sûr, de la majorité municipale, je crois, unanime, mais aussi une très grande partie de l'opposition, et même s'il peut y avoir des nuances sur l'observation de départ, l'analyse de départ, les maires du 16e, du 15e, du 17e et du 5e arrondissement, partagent cette idée qu'il y aurait à perdre démocratiquement beaucoup. Il y a aujourd'hui, à Paris, 14 maires d'arrondissement sur 17, de droite comme de gauche, qui disent en quoi cette proposition de loi leur pose problème.

D'ailleurs, elle ne pouvait que poser problème, puisqu'elle part d'un certain nombre de mensonges. Premier mensonge, ou contrevérité, pour être plus polie : le Maire de Paris, avec cette nouvelle loi, qui nous ferait entrer, disait-on, dans le droit commun, serait enfin un maire élu par les Parisiennes et les Parisiens. De quoi parle-t-on ? Le Maire de Paris, comme de Lyon ou de Marseille, est élu, comme tous les maires de France, mais comme tous les maires de France, par un Conseil municipal. Il n'y a pas un maire en France qui ne soit pas élu par son Conseil municipal.

Le principe, c'est qu'en général, le maire, celui ou celle qui concourt pour être maire, tire la liste qui est composée de toutes celles et ceux qui vont composer le Conseil municipal. Nos bulletins de vote, de 2014, de 2020, et encore bien avant, sont on ne peut plus clairs. Sur les bulletins de vote que nous avons présenté, le bulletin de vote, par exemple, de l'élection de 2020, la liste que je conduisais sur tout Paris, s'appelait "Paris en commun, Anne HIDALGO", et avait, dans chaque arrondissement, sa déclinaison, mais le nom de la liste, c'était "Paris en commun, Anne HIDALGO". Personne ne pouvait ignorer que l'on allait voter pour cette liste. Tout comme la liste de Mme BUZYN était : "Agnès BUZYN", je ne sais plus qu'elle était son nom de liste, avec chaque arrondissement, et celle de Mme DATI, c'était : "Rachida DATI", je ne sais plus quel était le titre de la liste, avec sa photo sur tous les arrondissements.

On part d'abord d'un mensonge, dans la plus grande tradition populiste : jeter l'opprobre sur la légitimité de ceux qui ont été élus avec un mode de scrutin, en disant que ce mode de scrutin serait dérogatoire au droit commun en France, ce qui est totalement faux.

Ce qui change, dans l'élection pour les trois communes les plus grandes de France, Paris, Lyon et Marseille, c'est le fait qu'il y ait des arrondissements, c'est-à-dire une organisation territoriale, qui permette la proximité. C'est la base de l'élection parisienne, une base qui existe depuis le Second Empire, mais sans remonter au Second Empire, en 1977, première élection du Maire de Paris par les Parisiennes et Parisiens, Jacques Chirac est élu. Il est élu à partir de 20 listes d'arrondissement, car à l'époque, il y a 20 arrondissements. C'est sur la base de ces 20 listes d'arrondissement qu'il est ensuite ici, au Conseil de Paris, élu maire, par la base du Conseil municipal, comme cela se passe dans toutes les communes de France.

Le premier mensonge part d'une intention qui est de jeter plus qu'un soupçon d'illégitimité sur les maires qui ont été élus, le maire de Lyon et moi-même, puisque nous avons été élus, nous, en 2020, sur notre nom, à partir du procédé que j'ai indiqué. Tout cela est faux.

Ensuite, on nous a expliqué aussi un élément important dans l'argumentaire de ceux qui veulent promouvoir cette réforme, qui en fait, serait une régression démocratique. On nous a expliqué que l'anomalie aussi, c'est qu'à Paris, à Lyon et à Marseille, il n'y aurait pas l'application d'un principe sacro-saint, de : "un électeur, une voix". Examinons l'argument.

En fait, il y a une élection pour laquelle ce principe s'applique, c'est l'élection présidentielle. Il y a une seule circonscription, c'est la France. Là, il y a "un électeur, une voix". L'élection des députés, on peut considérer que "grosso modo", ce n'est pas très loin, mais il y a quand même des disparités de circonscriptions : circonscriptions rurales, circonscriptions urbaines. On n'est pas tout à fait dans le "un électeur, une voix".

Si on regarde les maires, il n'y a pas un maire de France qui soit élu avec ce principe "un électeur, une voix", pour une raison très simple. C'est qu'il y a une prime majoritaire qui s'applique à la liste arrivée en tête, dans tous les Conseils municipaux.

Deuxième argument pour mettre en cause la légitimité et le caractère démocratique de cette élection, le "un électeur, une voix" est un argument totalement faux. Là encore, c'est le populisme, dans sa version la plus aboutie, la plus développée, du : "Plus c'est gros, plus cela passe". Plus on va jeter l'opprobre sur la démocratie, plus on va utiliser des arguments totalement faux, fallacieux et grossiers, plus on aura de chances d'être entendu, parce que c'est tellement simple d'entendre de tels arguments, sauf qu'en démocratie, il vaut mieux ne pas jouer avec cela, parce qu'après, cela donne des catastrophes. Deuxième argument qui est écarté.

Je tiens à dire, d'ailleurs, que sur la question de la représentativité des arrondissements, souvenez-vous, en 2013, je n'étais pas encore Maire : décision du Conseil constitutionnel demandant à Paris de rééquilibrer, en fonction du poids des arrondissements, le nombre d'élus, parce que, évidemment, il y a des évolutions démographiques. Nous, nous avons fait ce travail. 2013, nous avons rééquilibré, ce qui a amené un certain nombre d'arrondissements à gagner des élus, et d'autres, à en perdre. Ce qui nous a conduit, ensuite, ce n'était pas une conséquence directe de cette décision du Conseil constitutionnel, mais cela a été une décision que j'ai prise avec ma majorité municipale, à l'époque, à aller vers la fusion des 4 arrondissements centraux pour faire un gros arrondissement, un gros secteur central, d'environ 100.000 habitants, ce que nous avons fait.

Nous l'avons fait, entre 2017 et 2020, c'est-à-dire pendant trois ans. Avec le maire de Paris Centre, nous avons fait travailler les habitants, les associations, pour pouvoir aller vers cette...

Quand on parle de démocratie, il y a déjà l'écoute et le fait de ne pas interrompre. Monsieur ALPHAND, vous êtes un expert en la matière, mais il se trouve que je vais continuer à expliquer la situation. Si cela vous ennuie, vous pouvez aller à l'extérieur, mais cela vous ferait du bien d'entendre ces arguments.

Je continue... Nous avons...

Maintenant, cela suffit. Vous n'êtes absolument pas habilité, là, à m'interrompre, donc vous vous taisez et vous souffrez ce que je vais dire et je continue. J'assure ici la police de cette Assemblée. Pour l'instant, c'est moi qui parle.

L'autre élément que je voulais également évoquer, c'est que dans les arguments de ceux qui voudraient changer la loi pour plus de démocratie, on nous dit : "On veut se rapprocher du droit commun, de l'élection des maires, partout en France". Très bien. Dans ce système, dans le système qui est prôné, à quoi amènerait le droit commun ? Pour Paris, cela conduirait à deux urnes. C'est vrai que c'est dans le droit commun, deux urnes pour élire des élus, des représentants locaux. C'est le droit commun. Deux urnes, là où nous, aujourd'hui, avec une urne, nous avons une liste, sur laquelle figurent les Conseillers d'arrondissement, les Conseillers de Paris et les Conseillers métropolitains.

D'ailleurs, avec ce système, qui serait, dit-on, disent les auteurs, dans le droit commun, vous voyez très bien que l'on s'en éloigne, à Lyon, ce serait trois urnes, parce qu'il y a une métropole, il y a une ville, et il y a des arrondissements. Trois urnes, cela leur poserait problème. J'ai entendu dire, je ne sais pas si cela va se vérifier tout à l'heure, dans la discussion à l'Assemblée, que du coup, Lyon serait exclue de la proposition de loi. C'est formidable, sur proposition du rapporteur. On aurait donc pris la proposition du rapporteur, qui est d'exclure Lyon, parce que trois urnes, là, ce serait compliqué... C'est sûr que le Conseil constitutionnel va apprécier.

On est donc en plein tripatouillage, à moins d'un an de l'élection, puisque nous sommes maintenant à moins d'un an de l'élection, d'une proposition de loi, qui, parce qu'elle ne veut pas dire qu'en fait, elle veut supprimer les arrondissements, dit que dans six mois, six mois après le vote de la loi, il y aura un rapport, tenez-vous bien, un rapport pour définir les compétences entre les mairies d'arrondissement et la Mairie centrale. Extraordinaire !

Imaginez, si cette loi est votée, ce sera en juin, pas avant, en juin. On est à six mois de l'élection municipale. A six mois de l'élection municipale, la loi, si elle était votée, va dire : "Maintenant, on va regarder les rapports entre Conseils d'arrondissement et Conseil de Paris".

Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que les candidats qui vont se présenter à l'élection municipale de 2026, en septembre, en juin, tous les candidats seront connus, et sur la ligne de départ. Cela veut dire qu'ils vont se mettre sur une ligne de départ six mois avant les élections, sans savoir sur quels types de compétences ils peuvent faire campagne. Ils vont faire campagne auprès des électeurs, en leur disant quoi, puisqu'ils ne sauront pas, six mois avant le début de l'élection, quelles seront les compétences sur lesquelles ils pourront s'appuyer, pour faire leurs promesses et leurs engagements de campagne ?

On est dans quelque chose de totalement inédit. Comme si dans notre pays, il n'y avait pas des urgences démocratiques, ou autres, à gérer, d'une plus grande importance, qui n'amènent à, toutes affaires cessantes, mettre toutes les propositions de loi, de l'audiovisuel, etc., de la simplification, de côté, pour permettre quoi ? Pour permettre la discussion, ce soir, sur la loi P.L.M. ? Ils ont failli écarter le narcotrafic, mais bon, il y a eu une mobilisation suffisamment importante des élus dans le pays et du Sénat, pour que, quand même, ils n'osent pas, même si c'est à cela que l'on peut les reconnaître. Nous en sommes donc là.

Alors, pour cette proposition de loi, les deux présidents, président de l'Assemblée nationale, président du Sénat, ont demandé à leurs auteurs de saisir le Conseil d'Etat. C'est une proposition de loi : la saisine n'est pas obligatoire. Il s'agit de saisir le Conseil d'Etat. Que disent les auteurs ? "Non, on ne saisit pas le Conseil d'Etat", ce qui est pourtant demandé par le président du Sénat, et la présidente de l'Assemblée, mais : "Non, on ne saisit pas le Conseil d'Etat". Il fallait passer très vite. Très bien.

Nous sommes dans cette situation où la loi devrait être examinée normalement cet après-midi, sans qu'il n'y ait véritablement eu d'étude d'impact. D'ailleurs, le président de la Commission des lois a menacé de ne pas inscrire le texte, et à la hâte, il lui a été adressé des calculs hâtifs de ce que pourrait donner l'application de cette loi.

Une question, par exemple, est totalement esquivée. Pourtant, elle est importante, très importante aujourd'hui, notamment dans toutes les grandes villes. Je pense à Toulouse. Souvent, on nous parle de Toulouse qui aurait dépassé Lyon en nombre d'habitants. Il n'y a pas Toulouse. Il y a Lyon, non, peut-être qu'il n'y a plus Lyon. Lyon devrait être sortie, à cause des trois urnes. C'est donc la question de la métropole.

Il n'est pas précisé comment seront élus les élus métropolitains. Là aussi, quand est-ce que ce sera précisé ? Cela le sera après l'élection ? Ce sera après le vote de la loi, dans les six mois qui précéderont le vote de la loi et les élections ? Vous imaginez le désordre démocratique et institutionnel que cela signifie, alors que nous avons une organisation métropolitaine qui peut être améliorée, mais qui a l'avantage d'être une organisation démocratique qui fonctionne, avec son assemblée et avec sa gouvernance partagée ?

Mes chers collègues, il y a, avec cette proposition de loi, un risque opérationnel, doublé d'un risque démocratique extrêmement important, qui conduit droit dans le mur. En fait, cette loi, qu'est-ce qu'elle va permettre ? Il faut que les Parisiennes et les Parisiens le sachent. Elle va, on l'a dit, supprimer le rôle des mairies d'arrondissement et le rôle des maires d'arrondissement. Elle va couper le lien qui existe entre la Mairie centrale et les mairies d'arrondissement, que ce soit sur les questions de budget, sur les questions de personnel, sur les questions de compétence, puisqu'elle ne définit pas qui va être chargé de quoi.

Elle écarte, sans doute n'allant pas au bout de la vision derrière cette loi, qui est que les arrondissements, cela ne sert à rien, mais qu'en même temps, on n'ose pas trop le dire, parce que cela ne serait pas très populaire d'aller devant les électeurs en disant : "Au passage, on vous a supprimé les arrondissements et tous les services et la vie démocratique qui va avec". N'osant pas annoncer la suppression des arrondissements, ils nous proposent une espèce de système, dans lequel il y aura un désordre organisationnel évident.

En fait, cette réforme, qu'est-ce qu'elle permettra ? En fait, c'est la loi qui est portée aujourd'hui par ceux qui ne sont pas implantés dans Paris, qui n'ont pas fait le choix d'une implantation politique, par le travail, dans la proximité, dans les arrondissements, qui conduit à ce que la confiance s'établisse, et que les électeurs vous donnent, ou non, cette confiance. C'est une proposition de loi faite par des formations politiques, et soutenue par des formations politiques, qui, n'ayant pas réussi à s'implanter dans les arrondissements et dans cet hémicycle, essaient de passer par une autre démarche.

En effet, s'implanter et vouloir être Maire de Paris, c'est présenter des listes dans tous les arrondissements. C'est au moins 503 Conseillers, entre les Conseillers d'arrondissement et les Conseillers de Paris. Cela veut dire un travail de rassemblement à l'échelle de la Capitale et dans chaque arrondissement. Cela veut dire un travail de cohésion, un travail politique, qui est enraciné dans la ville. Là, plus besoin de faire tout cela pour être Maire de Paris. Vous arriverez avec une liste de 163 noms. C'est moins compliqué que de faire 17 listes avec plus de 500

noms. C'est beaucoup moins compliqué. Ce sera donc une liste avec 163 noms. Vous ne serez même pas obligé de mettre, sur ces 163 noms, tous les arrondissements. Vous pourrez même couper la tête à des maires d'arrondissement qui vous auraient tellement énervé dans le passé, qu'ils ne seraient plus : plus besoin d'eux, pour gagner, plus besoin d'eux !

Ce sera donc 163 noms, qui pourront partir à la conquête de cette ville, sans aucun lien, sans aucune implantation, avec la vie démocratique des Parisiennes et Parisiens, dans nos arrondissements. 163 noms qui pourront partir à la conquête et qui, bien sûr, pourraient l'emporter et emporter avec eux un fonctionnement démocratique, qui peut être amélioré, évidemment. Pour ma part, je pense qu'il faut aller plus loin encore dans la déconcentration et la décentralisation de pouvoir du Maire de Paris, vers les maires d'arrondissement. J'ai œuvré en ce sens, dans le cadre de la loi actuelle, mais on peut aller beaucoup plus loin dans ce domaine sans rompre l'unité de Paris, qui est une unité absolument indispensable, aussi.

C'est une proposition de loi qui est faite pour des élus peut-être "TikTok", peut-être des élus qui passent leur temps sur les plateaux de télévision de "CNews" et ailleurs, où ils iraient conquérir de la popularité, mais qui ne seraient pas connectés à la réalité de la vie démocratique d'une commune, parce que Paris est une commune, avec des habitants, qui ont besoin des besoins des habitants de toutes les communes, c'est-à-dire besoin de services publics de proximité, c'est-à-dire besoin d'espaces de discussion, c'est-à-dire besoin de participer aussi à la vie de leur commune. C'est cela, que fait cette loi, et donc, elle est particulièrement dangereuse.

Au passage, je le dis ici, à ceux qui penseraient qu'elle faciliterait les rassemblements de tel ou tel. Si cette loi venait à passer, si cette loi venait à ne pas être sanctionnée au Conseil constitutionnel, ce qui serait quand même très étonnant, vu les éléments extrêmement lourds qu'elle porte, et aussi le fait qu'elle s'assoit sur une autre loi, qui pose un principe de vertu constitutionnelle, qui est que l'on ne modifie pas une circonscription et un mode d'élection à moins d'un an de l'élection... Le moins d'un an, on l'a passé. Si cette loi venait à passer, cette loi sacrifierait une grande partie des acquis démocratiques des Parisiens conquis depuis 1975, première loi sur le vote municipal à Paris, 1977, premier exercice municipal après la sanction de la commune à Paris.

Nous sommes dans cette situation qui doit nous amener, mes chers collègues, pour celles et ceux qui ont une opinion et une vision de ce que sont la démocratie et la démocratie locale... Si vous pensez que l'application de cette loi pourra plutôt aller vers la convergence de forces politiques qui pourraient diriger dans la clarté cette ville, je vous le dis, il y aura profusion de listes. Tous ceux à qui on aura coupé la tête s'organiseront pour faire leur liste. Vous aurez une profusion de listes, une profusion de listes, une profusion de listes. Là aussi, je regarde des deux côtés, soyez assurés, des deux côtés. Tous ceux à qui on aurait coupé la tête feront leur liste, leur propre liste, et vous allez vous retrouver avec une élection municipale où d'habitude, il y a déjà 10, 12 listes, ce qui est déjà beaucoup, au premier tour. Là vous allez voir, vous allez voir le nombre de listes que cela va générer, pour un fonctionnement, à la fin, totalement inopérant, puisque le lien entre l'arrondissement et le niveau central Mairie de Paris aura été coupé. Qui seront les perdants de tout cela ? Ce seront les Parisiennes et les Parisiens.

Pour toutes ces raisons, je nous invite, comme c'est déjà le cas sur tous les bancs de cette Assemblée, chacun avec des arguments différents, parce que nous ne sommes pas dans les mêmes positions au regard de cette ville, à dire et à exprimer une volonté et une affirmation démocratique et laisser de côté les manœuvres, les manipulations, les populismes à l'œuvre pour délégitimer un scrutin, qui est un scrutin on ne peut plus légitime, celui qui nous permet tous et toutes ici de siéger dans cette Assemblée.

Merci d'être au rendez-vous de la démocratie et de l'histoire de notre ville. Merci à vous.

Je donne la parole à M. LAUSSUCQ, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean LAUSSUCQ. - Merci, Madame la Maire.

Merci beaucoup d'avoir organisé ce débat essentiel, qui tombe au moment où la Commission des lois a effectivement tranché sur un projet de texte, à l'Assemblée nationale, et où nous serons cet après-midi à partir de 17 heures 30 à nouveau en séance et probablement après 21 heures 30, sur le sujet de la loi P.L.M.

J'ai deux remarques préalables. La première, c'est que le mode de scrutin des collectivités locales est une prérogative du législateur, comme, d'ailleurs, le mode de scrutin aux élections législatives. La libre administration des collectivités locales ne prévoit pas que les collectivités locales décident elles-mêmes de leur mode de scrutin.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est pour cela que je n'ai pas fait de votation citoyenne sur le sujet.

M. Jean LAUSSUCQ. - Le législateur...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je peux parler quand je le souhaite et j'apporte cette précision qui va dans votre sens. C'est pour cela que je n'ai pas fait de votation citoyenne. Je n'ai pas besoin de compter mon temps de parole. Cela aussi, c'est la police de l'Assemblée.

Monsieur LAUSSUCQ, vous avez la parole.

Je vais décompter du temps de parole de M. LAUSSUCQ venant de M. ALPHAND, qui l'interrompt en permanence.

M. Jean LAUSSUCQ. - Le législateur a la possibilité de modifier le mode de scrutin des collectivités locales.

Ensuite, dans votre démonstration, il y a un absent qui a un avis très utile et intéressant, c'est le maire de Marseille. Pardon ? Le maire de Marseille, qui n'est pas un homme de droite, ni un homme du centre, a largement porté, poussé cette modification du scrutin. Il y voit un renouvellement démocratique. Pourtant, il a été élu en 2020 avec le mode de scrutin actuel...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, il a été élu après 2020.

M. Jean LAUSSUCQ. - ... dans des circonstances qui, je crois, sont claires pour tout le monde, et qui n'ont fait l'objet d'aucune contestation.

Fondamentalement, il me semble que ce mode de scrutin et ce débat méritent des arguments de fond. Premier argument de fond sur le rôle des maires d'arrondissement et des Conseils d'arrondissement, en créant deux urnes, deux bulletins, deux élections, il revient aux Conseils d'arrondissement une légitimité propre. Juridiquement, qu'est-ce qu'un Conseil d'arrondissement, aujourd'hui ? C'est une réserve de potentiels Conseillers de Paris, si le haut de la liste vient à mourir, ou à démissionner. Le Conseil d'arrondissement, et je parle à des élus qui sont tous élus dans les arrondissements, n'a pas de compétence propre...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ecoutez ! C'est important, parce qu'après, pour les recours à venir, c'est important.

M. Jean LAUSSUCQ. - Le Conseil d'arrondissement n'a pas de compétences propres autres que celles qui leur sont déléguées par le Conseil de Paris.

Vous l'avez rappelé à juste titre, Madame la Maire, à Paris, contrairement à Lyon ou à Marseille, les Conseils d'arrondissement, sous l'effet d'une impulsion engagée par votre prédécesseur et vous-même, disposent de compétences qui sont uniquement des compétences déléguées. Prenez la situation à Lyon et à Marseille, ce n'est pas le cas. Les Conseils d'arrondissement n'ont pas de personnalité juridique, on le sait. Les Conseils d'arrondissement, pour l'instant, et c'est certainement un point qu'il faudra travailler, n'ont pas de compétences propres.

Ensuite, l'objet même de cette loi, à part la question du bulletin d'arrondissement, c'est le bulletin parisien. Fondamentalement, ce que nous proposons, c'est la circonscription unique. Qu'est-ce que la circonscription unique ? C'est la possibilité de voter dans tous les bureaux de vote de Paris, de tous les arrondissements, le même jour, au même moment, pour une liste pour Paris, 163 noms sur la même liste. Cela n'est rien d'autre qu'un changement du mode de scrutin. On ne touche pas aux compétences, on ne touche pas au rôle des arrondissements, on ne touche pas à la manière dont la ville est organisée d'un point de vue administratif.

Je voudrais terminer mon propos. Vous aurez le temps de me répondre ensuite. Je ne doute pas de vos réponses.

Fondamentalement, nous voulons une circonscription unique pour Paris, c'est-à-dire que les Parisiens puissent choisir le même jour, au même moment, dans tous les arrondissements de tous les bureaux de vote, le même Conseiller, ou la même Conseillère, de Paris. C'est ce que nous voulons. Nous ne voulons pas élire directement le Maire de Paris. Nous savons très bien que dans tous les Conseils municipaux de France, c'est le Conseil municipal qui élit le Maire. Nous voulons que les Parisiens puissent élire sur une liste unique leurs Conseillers de Paris.

Vous allez me dire que c'est compliqué, deux urnes. Cela se fait déjà à Lyon. Cela se passe bien. Cela s'est fait en 2021 dans toutes les communes de France, pour les élections régionales et départementales. Je pense que nous sommes tout à fait capables, à Paris, et que les Parisiens sont tout à fait capables de le comprendre et que nous sommes capables de l'organiser.

Ayons un débat, volontiers, sur les compétences, sur le fond, mais les obstacles de forme ne sont pas de réels obstacles. Ce sont des sujets de discussion que nous devons traiter. Sur le fond, la vraie question qui nous occupe, c'est la circonscription unique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur SZPINER, président du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !"...

Je vous ai donné la parole.

M. Francis SZPINER. - Je n'avais pas entendu.

En réalité, il faut dire les choses. Le Gouvernement de M. BAYROU, qui comprend peu de partisans au sein de cette Assemblée, a décidé en urgence que le problème primordial de notre pays, c'était de réformer le mode de scrutin à moins d'un an, des villes de Paris, de Lyon et de Marseille, ce qui prouve que vous n'avez toujours rien compris. Vous ne connaissez pas Paris. Paris, aujourd'hui, n'a plus rien à voir avec Lyon et Marseille. Lyon est métropole, Marseille est métropole, et la problématique de ces trois villes est totalement différente. Si vous

connaissiez Paris et si vous aimiez Paris, vous auriez réfléchi à ce caractère unique de notre ville, Capitale de la France.

Est-ce que le système, aujourd'hui, de gouvernance de Paris est satisfaisant, ou non ? Aujourd'hui, il n'est pas satisfaisant. Pourquoi ? C'est parce qu'il y a deux légitimités qui s'affrontent : celle des maires d'arrondissement, élus comme n'importe quel Maire en France, et celle du Conseil de Paris, et il y a donc la nécessité de trouver un système intelligent qui permette l'unité de la gouvernance de la ville, tout en permettant aux maires d'arrondissement, c'est-à-dire à la démocratie de proximité, de s'exprimer. C'est d'ailleurs pour cela qu'un certain nombre sont d'accord pour dire qu'il faudrait une commission permanente. C'est d'ailleurs pourquoi un certain nombre, à commencer par vous, disent : "il faut la prime régionale", ce qui montre que nous ne sommes pas dans le droit commun. Le vrai débat, c'est donc : de quelle manière voulons-nous que cette ville soit gouvernée ?

Au lieu de répondre à cela, vous nous faites un bidouillage qui consiste à dire : c'est la circonscription unique, en faisant la petite musique, et je le dis, nous sommes dans l'opposition, il faut battre notre coulepe : "On n'a jamais gagné Paris en ayant moins de voix que son adversaire". C'est cela, la vérité. Vous avez...

Si la gauche pouvait cesser de m'applaudir, cela arrangerait mes affaires !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez déjà été applaudi au Sénat par la gauche.

M. Francis SZPINER. - Il ne faudrait pas que cela devienne une habitude.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non. C'est vrai.

M. Francis SZPINER. - C'est une discussion grave et sérieuse. C'est l'avenir de notre ville. Ce que vous êtes en train de faire, en réalité, s'agissant d'un Gouvernement en sursis, venir nous expliquer que dans six mois et à la Saint-Glinglin, vous ferez un rapport pour savoir comment on va regouverner Paris, est une imposture. Paris mérite mieux.

Je pense d'ailleurs que ceux qui ont vocation à être candidats, devront se prononcer sur leur vision de la gouvernance de la ville, que cela doit être un des enjeux de la campagne. Aujourd'hui...

Monsieur ALPHAND, si vous pouviez cesser de souffler derrière moi, ce serait plus agréable. Je n'ai pas besoin de souffleur !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pour une fois que ce n'est pas moi qui le dis !

M. Francis SZPINER. - C'est M. LECOQ.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il y avait M. ALPHAND, aussi.

M. Francis SZPINER. - Je n'ai pas les yeux derrière la tête. J'entends des voix qui ne sont pas toujours reconnaissables.

C'est un vrai sujet, la gouvernance de Paris. Aujourd'hui, maintenant, j'en viens au problème démocratique que cela pose. L'élection aura lieu dans moins d'un an. J'aimerais savoir, dans un délai raisonnable, comment nous allons voter, sur quelles compétences ? Cela posera le problème, d'ailleurs, des frais de campagne, soit dit en passant. Cela posera le problème des comptes.

Vous savez, Monsieur LAUSSUCQ, le problème des comptes, c'est compliqué, dans une élection. Il faut bien voir... Monsieur LECOQ, cela n'est pas glorieux, ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Commission nationale des comptes de campagne.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - C'est même minable.

M. Francis SZPINER. - Monsieur LECOQ, excusez-moi, être traité de minable par vous, c'est l'hommage du vice à la vertu.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - C'est un peu facile.

M. Francis SZPINER. - J'en viens à cette question.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On écoute ! On écoute, s'il vous plaît.

M. Francis SZPINER. - Nous méritons un vrai débat sur la gouvernance de Paris et il ne peut pas avoir lieu à la sauvette.

J'ajouterai enfin que le Premier Ministre avait dit au Sénat, et j'ai la naïveté de croire que la parole d'un chef du Gouvernement a de la valeur, c'est comme cela que je conçois la politique, il a dit que cette réforme ne pouvait se faire que par consensus. Il n'y a pas, aujourd'hui, de consensus. D'ailleurs, dans tous les camps : à gauche, certains sont pour. On a rappelé que M. PAYAN est pour cette réforme. Des socialistes sont contre cette réforme. A Lyon, on est aussi divisé. A Paris, on est aussi divisé. On ne gouverne pas en changeant la réforme de la Capitale de la France sans un consensus minimum. Nous avons besoin, pour la force de Paris, pour le rayonnement de Paris, que la manière dont cette ville soit gouvernée face l'objet du plus large consensus. Or, il n'y a pas de consensus et le Premier Ministre devrait en tenir compte.

Je vous remercie, Monsieur LECOQ, d'être l'excellent chronométrateur de mes interventions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je rappelle que j'assure la police de l'Assemblée.

La parole est à M. Ian BROSSAT, coprésident du groupe Communiste et Citoyen.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Merci de nous donner l'occasion de débattre ensemble de cette réforme du mode de scrutin parisien, qui procède d'une volonté de le changer et d'imposer au forceps une réforme qui n'a pas été débattue, ni par les Parisiens, ni par les Lyonnais, ni par les Marseillais.

Cette réforme, vous l'avez dit, et je voudrais insister, correspond à un empilement de mensonges, d'énormes mensonges. Il suffit pour s'en convaincre de passer en revue les arguments visant à la justifier.

Le premier mensonge est effectivement celui qui a consisté, pendant des semaines, à nous expliquer qu'avec ce changement du mode de scrutin, les Parisiens auraient la possibilité de voter directement pour leur Maire. Je note que M. LAUSSUCQ, défenseur de cette réforme, ne le dit même plus, tellement le mensonge était énorme. La réalité, c'est que dans aucune ville de France, on élit directement son Maire. D'ailleurs, c'est ce qui fait qu'il est possible de changer de Maire simplement en réunissant le Conseil municipal. C'est le Conseil municipal qui procède à l'élection du Maire. C'est le cas aujourd'hui, et si cette réforme était adoptée, ce serait le cas demain.

Le deuxième mensonge est celui qui consiste à nous faire croire qu'avec cette réforme, ce serait le principe "un électeur, une voix" qui s'appliquerait. Là aussi, c'est faux, puisque si ce principe s'appliquait, il y aurait une proportionnelle intégrale. Cette réforme prévoit une prime de 25 % pour la liste arrivée en tête.

Mensonge, encore, quand on nous fait croire que c'est le droit commun qui s'appliquerait. En quoi serait-ce le droit commun, puisqu'à Paris, il y aurait deux urnes, et non pas une, comme dans l'ensemble des communes de France ?

Mensonge, enfin, et c'est peut-être le plus grave, celui qui consiste à faire croire que cette réforme mettrait un terme à une anomalie démocratique, qui ferait qu'une liste arrivée non pas en tête, arrivée en second, une liste minoritaire en voix, aurait la possibilité d'avoir un Maire en étant ainsi dépourvue de toute légitimité démocratique. La réalité, les faits sont têtus, M. SZPNER vient de le rappeler à l'instant, c'est que Bertrand DELANOË, en 2001, obtient plus de voix que Philippe Séguin ; que Bertrand DELANOË, en 2008, obtient plus de voix que Françoise de PANAFIEU ; qu'Anne HIDALGO, en 2014, obtient plus de voix que Mme KOSCIUSKO-MORIZET ; et que, je le rappelle aussi, Anne HIDALGO obtient beaucoup plus de voix que Rachida DATI en 2020. Les faits sont têtus. C'est la réalité électorale.

Oui, il y a, avec cette réforme, une énorme arnaque, mais une arnaque qui aurait des conséquences, pour le coup, réelles, sur l'organisation de la vie démocratique à Paris, deux conséquences, principalement. D'abord, ce serait en constituant un Conseil de Paris hors sol, en faisant des Conseillers de Paris en apesanteur et en faisant de nous, au fond, une bande d'apparatchiks coupés de la réalité des arrondissements.

Or, ce qui fait la force du Conseil de Paris, c'est précisément de procéder d'élections dans les arrondissements, qui font que nous sommes les uns et les autres le reflet de la diversité de ce qu'est Paris, du 16^e arrondissement au 18^e, en passant par Paris Centre et tant d'autres arrondissements. C'est ce qui fait la force de notre Conseil de Paris et cela serait purement et simplement supprimé avec cette nouvelle élection.

Dans le même temps, ce serait une fragilisation des arrondissements, une fragilisation des Conseils d'arrondissement, avec des Conseillers d'arrondissement qui délibéreraient dans le vide, puisque leur voix n'aura plus aucune valeur et puisque, de fait, ils n'auront plus aucun pouvoir.

Tout cela est donc particulièrement inquiétant. A la lumière de tous ces arguments, on finit par se demander pourquoi faire une telle réforme, imposée au forceps à moins d'un an de l'élection municipale ? Tout le monde l'a bien compris. C'est parce qu'au lendemain des élections municipales, un certain nombre de gens se sont dit que s'ils avaient perdu, c'était de la faute du mode de scrutin, donc que le problème, à défaut de pouvoir changer les Parisiens qui ne veulent pas d'eux, c'est qu'il faut changer le mode de scrutin. Cela permettrait de maximiser ainsi les chances de Mme DATI, puisque de fait, c'est un mode de scrutin qui a été conçu par elle et pour elle, une espèce de scrutin sur-mesure visant à augmenter ses chances de victoire.

La réalité, c'est que Mme DATI et ses amis n'ont pas perdu à cause du mode de scrutin, mais parce que les Parisiens ne voulaient ni d'elle, ni de son projet. Il est beaucoup plus facile de changer un mode de scrutin que de remettre en cause le logiciel sur lequel on a essayé d'être élue et qui, de fait, n'a pas convaincu les Parisiennes et les Parisiens. Je note qu'y compris au sein du Gouvernement, cette réforme ne convainc pas, puisque les Ministres se sont débinés les uns après les autres pour la défendre, qu'il s'agisse de M. RETAILLEAU, de M. BUFFET, ou de M. REBSAMEN.

Pour toutes ces raisons, il nous paraît utile de rejeter cette réforme, et le vœu de l'Exécutif nous permet de le dire.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous. Merci, Monsieur le président.

Souhais de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je voudrais saluer en tribune l'Université d'Orléans avec l'"Association des étudiants et des étudiantes en Master des métiers de l'accompagnement politique". Merci d'être là.

Projet de modification du mode de scrutin P.M.L. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame GATEL, présidente du groupe MoDem et Indépendants, vous avez la parole.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

En décembre 1982, tordant les règles les plus basiques de représentativité simplement pour s'assurer sa réélection, Gaston Defferre mit en place la loi P.L.M. 40 ans plus tard, nous en subissons parfaitement les conséquences, même si elle est absolument légitime et personne n'a dit le contraire. Aujourd'hui, nous avons un système illisible, où les Parisiens votent pour une équipe d'arrondissement dénuée de prérogatives, mais pas pour un Exécutif municipal qui concentre tous les pouvoirs. Un système où on peut perdre sèchement dans son arrondissement et être élu Maire de Paris, voire pire, même si cela n'est jamais arrivé, j'avais eu l'occasion de le dire, l'emporter en obtenant moins de voix que son adversaire. Un système qui divise durablement la ville, selon l'arrondissement dans lequel on réside, et dont les traductions se voient dans la manière de mener des politiques publiques. Plus grave, un système où une part importante des Parisiens n'est pas représentée.

Depuis 2020, 5.000 Parisiens du 10e arrondissement n'ont pas voix au chapitre, tout comme 4.000 habitants du 16e arrondissement. Ils n'ont pas de représentants au Conseil de Paris. Un scandale démocratique qui fait dire aux Parisiens que leur voix ne compte pas. Ce n'est en rien une invention. Les Parisiens nous le disent tous les jours. Tous les démocrates sincères devraient se lever contre cette incongruité qui engendre défiance et fatigue démocratique.

Je vous ai bien écoutée, Madame la Maire, ce matin : à aucun moment, vous n'avez remis en question les effets pervers de la loi actuelle. A aucun moment, aucune critique, sur un système qui vous paraît aujourd'hui paré de toutes les vertus, quitte à tordre la réalité. Pour vous, tout va bien, et tous les promoteurs d'une évolution sont des populistes hors sol.

Le système actuel crée de la défiance. Les Parisiens interrogés sont 91 % à appeler à le revoir. Il y a un principe que chaque voix compte, à Paris comme ailleurs. Il y a les modalités. J'entends des interrogations parfaitement légitimes à la droite de cet hémicycle, sur la gouvernance, la représentativité des élus au Conseil de Paris, et sur l'indispensable proximité dans la mise en œuvre des politiques publiques pour veiller à ne pas affaiblir davantage les arrondissements. Ces interrogations portent sur des modalités d'une évolution du mode de scrutin, pas sur le principe de la nécessaire réforme, afin de faire en sorte que les Parisiens ne soient pas des sous-électeurs. C'est le rôle du travail parlementaire, ce à quoi s'est attelé Jean-Paul MATTEÏ.

On peut avoir des divergences et les parlementaires trancheront. Des améliorations peuvent être proposées. Si on ne fait pas cela, ce sont des postures, ce que vous avez encore démontré, Madame la Maire, ce matin. Il y a une différence notable entre ceux qui veulent que les Parisiens bénéficient d'un système lisible et démocratique, et ceux qui feignent de ne voir aucun problème dans le système actuel et pour le protéger, utilisent des arguments soit totalement à côté de la plaque, soit totalement fallacieux, comme la taille des bulletins de vote, ou encore l'affirmation que le texte supprimerait l'échelon d'arrondissement, ce qui est totalement faux.

Sur ce soutien, d'ailleurs ô combien tardif, aux arrondissements, on aurait tellement aimé, Madame la Maire, que vous mettiez la même énergie à les défendre au moment de la réforme du statut de Paris en 2017. Dans ces conditions, qui sont ceux qui instrumentalisent le mode de scrutin à des fins partisans ? Au regard des scores des quatre précédentes élections, le résultat final aurait été le même, car oui, dans un mode de scrutin normal, moins de voix, pas de victoire, pas comme aujourd'hui, mais les Parisiens auraient fait entendre leur voix. Pour nous, c'est essentiel.

Madame la Maire, de quoi avez-vous peur ?

Une chose est certaine : l'évolution indispensable du mode de scrutin n'est qu'une étape. Devront venir celles des compétences et de la gouvernance, aujourd'hui obsolètes. Confier de véritables pouvoirs aux arrondissements et retravailler l'ensemble de l'architecture illisible et inefficace des arrondissements à la métropole, en passant par les départements, pour que ce soit enfin à la hauteur d'une Capitale comme Paris. Oui, Paris mérite mieux, mieux que ces petits arrangements sur le dos des Parisiens, mieux qu'une démocratie incomplète, mieux que ce "statu quo" qui n'est que la marque d'un manque d'ambition pour les Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vraiment, Madame GATEL, comment pouvez-vous énoncer autant de contre-vérités, autant de mensonges ? Comment pouvez-vous, avec une manœuvre qui vous est assez habituelle, essayer

de vous faire ma porte-parole sur ce que j'ai dit sur cette réforme, sur ce qu'il y aurait à faire, sur ce que j'ai fait, notamment en matière de déconcentration et de décentralisation ? Comment pouvez-vous maquiller à ce point la réalité ? Pour cacher quoi ? Votre manque d'implantation et le fait que ce bidouillage électoral à moins d'un an des élections municipales n'a rien de démocratique. Votre groupe s'appelle "MoDem". Je crois qu'il y a le mot "démocratie", dedans. Vous pouvez être fière de ce que vous êtes en train de faire ! Cela s'appelle du bidouillage. Ni plus, ni moins !

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Chers collègues, il faut être inquiet, et il faut d'abord être inquiet des conséquences pour les Parisiennes et les Parisiens de cette réforme, si elle venait à être adoptée. Dans la proposition de loi de réforme de la loi P.L.M., rien ne va : ni la méthode, ni la forme, ni le fond, ni l'objectif, ni même le cynisme qui l'accompagne.

Tout d'abord, on peut quand même s'étonner de l'absence de Mme DATI, aujourd'hui, sur ce sujet, au Conseil de Paris, de son absence de prise de parole, puisque cette proposition de loi a été déposée pour elle et est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée sur sa pression insistante. Cette proposition de loi est ubuesque. Elle n'a qu'un but : sauver le soldat DATI, en danger pour les prochaines municipales. Sauver le soldat DATI, cela a été expliqué par d'autres collègues.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur ALPHAND, vous vous taisez. Vous vous taisez, Monsieur ALPHAND !

M. Rémi FÉRAUD. - Sauver le soldat DATI en contournant les maires d'arrondissement fidèles à leur parti, Les Républicains, et en compensant l'absence d'enracinement du parti Renaissance dans les arrondissements. Il n'y a en réalité qu'un scandale dans cette situation : vouloir changer les règles du jeu moins d'un an avant l'élection, contrairement à tous les usages démocratiques et contrairement à la loi votée en 2019 sur un amendement d'Alain RICHARD, sénateur de la majorité présidentielle.

Il faut vraiment être Macroniste jusqu'à un point déraisonnable pour, en 2025 encore, inventer un scandale démocratique de vieux monde, et le résoudre par la présidentialisation de l'élection du Maire de Paris, et le faire en s'appuyant sur un mensonge, car "un Parisien, une voix", c'est le mode de scrutin actuel. Tous les Parisiens le savent. Vous aussi, j'espère. Je le pense. Ce que vous nous proposez, c'est "un Parisien, deux voix".

Comment accepter que la proposition de loi ne comporte aucune étude d'impact des effets de cette modification ? Comment comprendre que l'auteur de la proposition de loi ait refusé la saisine du Conseil d'Etat demandé par la présidente de l'Assemblée nationale elle-même ? Comment se limiter au seul mode de scrutin et décorrélérer la réforme de toute réflexion sur la répartition des compétences entre Mairie centrale, mairies d'arrondissement, et métropole, sans même rien décider sur l'élection du Conseil métropolitain et en oubliant que nous avons aussi la compétence d'un département ?

Cette réforme est profondément dangereuse, mais pour Mme DATI et pour M. MAILLARD, il n'y a aucune limite. Peu leur importe si le texte est incohérent, puisque sous prétexte de faire élire les maires de Paris, Lyon et Marseille, selon le droit commun, ils proposent même des modalités de calculs dérogatoires, une prime majoritaire différente.

D'ailleurs, pourquoi ? Quel marchandage politicien, et avec quel parti, se cache derrière cette incongruité ? Peu importe aux auteurs de la proposition de loi si la réforme met à mal le mouvement de décentralisation, si cela empêche de mettre les politiques publiques à la bonne échelle, au plus proche des citoyens, plus efficace dans le fonctionnement du service public. Peu leur importe d'aller contre l'intérêt des Parisiens et de supprimer de fait les arrondissements.

Or, ce n'est pas un sujet droite/gauche, contrairement à ce qui nous a été dit depuis si longtemps. C'est un sujet de préservation d'un bien commun, les principes démocratiques, et de l'intérêt des Parisiennes et Parisiens, dans une ville qui a toujours élu son Conseil par arrondissements.

Il est clair que nous devons préserver ensemble, droite et gauche confondues, l'unité de Paris, le poids politique fort des arrondissements dans cet ensemble. La démocratie, c'est aussi un subtil et précieux équilibre des pouvoirs, qui s'effectue dans l'intérêt des citoyens. Pour toutes ces raisons, le groupe Paris en commun demande à l'ensemble des parlementaires, à commencer par les parlementaires parisiens, de prendre position publiquement contre cette proposition de loi, de s'opposer à son passage en force, contraire à toutes les règles, tous les usages, tous les principes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Président.

La parole est à M. Émile MEUNIER, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Émile MEUNIER. - Mes chers collègues, en ce moment, la démocratie ne va pas très bien. Les concitoyens ne croient plus forcément à leurs élus. Emmanuel MACRON et sa majorité ont, une fois de plus, appuyé sur le bouton qui accélère la perte de confiance entre les citoyens et les élus, confiance indispensable au bon fonctionnement de notre pays, et de notre ville, Paris.

Je vais vous raconter cette histoire d'un quarteron de tripatouilleurs, qui a fait vraiment de la petite cuisine sur un petit réchaud. Premier protagoniste, Sylvain MAILLARD. Il a perdu en 2020. Il n'a pas réussi à être élu au Conseil de Paris. Il a nourri une forme d'aigreur, tout en nourrissant aussi l'ambition d'être Maire de Paris. C'était il y a deux ou trois ans. Rappelez-vous, il s'y voyait déjà. Il s'est dit qu'en changeant le mode de scrutin, il pouvait contourner un obstacle insurmontable pour la Macronie, c'est-à-dire le manque d'ancrage territorial dans les arrondissements. Il s'est dit qu'avec une petite candidature médiatique, l'appui du Président de la République, quelques bons sondages, cela pouvait passer.

Cependant, Sylvain MAILLARD tout seul ne sert pas à grand-chose. Ses petites ambitions ont rejoint les ambitions un peu plus grandes, mais d'autant moins nobles, de la majorité présidentielle, qui, sachant son mandat perdu... Le mandat est perdu, nous en avons tous conscience. Même pour le mandat précédent, le bilan est mauvais. Il ne reste pas grand-chose à marquer dans les livres d'histoire. La majorité se dit : "Au moins, je vais sauver les copains", et comment ? En inventant un mode de scrutin qui, mécaniquement, favorise une partie des troupes Macronistes, centristes, au détriment, pardon de le dire, mais de la droite, dont je crois encore que la cheffe de file s'appelle Rachida DATI.

En parlant de Rachida DATI, troisième protagoniste, Rachida DATI est un général formidable. Elle sacrifie son camp. Elle sacrifie ses généraux, les maires d'arrondissement, sur l'autel de ses ambitions personnelles. Elle fait une alliance avec la Macronie, et se dit : "Peu importent les Républicains, ils m'embêtent, ces maires d'arrondissement qui m'envoient des Conseillers de Paris que je ne peux pas maîtriser. Comment vais-je faire ? Je vais faire ma liste à moi, et parce que j'ai "fichu le boxon" dans ce Conseil de Paris depuis le début du mandat, les médias me connaissent, les Parisiennes et Parisiens me connaissent. Entre deux affaires judiciaires, cela va passer !". Elle a donc formé ce pacte diabolique avec une partie de la Macronie contre son propre camp. Vous la remercirez.

Quatrième protagoniste, il faut bien que la loi puisse passer. Pour cela, on a besoin des votes du Rassemblement National. Cela se la joue : "Oui, nous, nous sommes la droite républicaine". Cependant, attendez : quand il faut voter avec le Rassemblement National, cela fonce. On l'a vu sur la loi immigration, les Macronistes, pareil, on le voit sur cette loi. Comment avoir les votes du Rassemblement National ? C'est en leur offrant la prime majoritaire de 25 %. A l'inverse de ce qui était prévu, c'est-à-dire rejoindre le droit commun, recréer une division, une différence avec le droit commun. En effet, la prime majoritaire de 25 % permet à une opposition, le Rassemblement National, d'avoir un groupe au Conseil de Paris. Vous remercirez Rachida DATI pour la qualité des débats à venir au Conseil de Paris.

On le voit, on est face à une forme de triste réalité politicienne. Cela me désole pour les Parisiennes et Parisiens qui peuvent avoir des doutes sur leurs représentants. Oui, ils sont justifiés, en tout cas pour une partie d'entre eux. Je crois qu'il y avait une citation qui disait que la politique, c'était un peu comme l'andouillette, cela doit sentir un peu. Là, cela sent vraiment très mauvais ! Voilà...

Pour finir, tous les arguments ont été donnés. Je ne vais pas revenir sur ce point. J'aimerais juste reprendre à mon compte celui qui est à mon avis essentiel, c'est la déconnexion entre les Conseillers de Paris et les arrondissements. Avec ce mode de scrutin, Mme DATI, ou M. ATTAL, ou je ne sais qui, va se faire sa cour au Conseil de Paris, il n'y a pas de souci, mais ils n'auront aucun compte à rendre aux arrondissements, aux réseaux locaux, aux terrains.

Nous, tous les jours, ici, on fait une partie de la journée au Conseil de Paris, une partie de la journée sur le terrain, pour rendre des comptes, discuter des affaires, remonter des dossiers, améliorer les politiques publiques parisiennes. Demain, ce sera totalement terminé. Vous aurez les arrondissements qui feront ce travail, et le Conseil de Paris qui va faire des pactes de couloirs, de salon feutré de l'Hôtel de Ville, totalement déconnectés de la réalité des Parisiennes et des Parisiens. Pour cela, vraiment, je ne vous remercie pas.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je ne vous ai rien demandé, Monsieur ALPHAND. S'il vous plaît, taisez-vous !

Merci, Monsieur MEUNIER. Je vous croyais végétarien. La référence à l'andouillette... On est dans "P.L.", puisque l'andouillette lyonnaise est bien réputée !

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, Monsieur le maire du 17e, pour le groupe Union Capitale.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, alors, nous voilà avec une modification révolutionnaire et magique en termes de futurs résultats électoraux, présentée comme une avancée démocratique, en ce qu'elle consacre le principe simple d'un électeur vaut une voix pour l'élection des maires de Paris, Lyon et Marseille. Cette proposition serait d'ailleurs plébiscitée par leurs habitants.

Savent-ils seulement, nos habitants, ce qui se cache derrière ce texte, dont la confusion, l'impréparation, et la précipitation ne sont plus à démontrer ? Derrière une technicité brouillonne, qu'aucun amendement n'a su corriger, la proposition de loi ne s'attaque à aucun des vrais enjeux auxquels nous faisons face : ni à la clarification des compétences entre Mairie centrale et mairies d'arrondissement, ni à la simplification de la gouvernance, efficace, au plus près des habitants, et à la nécessaire déconcentration des pouvoirs. Mon collègue, maire du 15e arrondissement, Philippe GOUJON, y reviendra dans un instant.

Chers collègues, cette proposition de loi complexifie le scrutin, sans garantir plus de lisibilité, ni de représentativité géographique. Je le dis ici, ce projet parlementaire se focalise exclusivement sur le mode d'élection des Conseillers municipaux, non sur celui des maires de Paris, Lyon et Marseille, qui ne seront jamais élus directement par les électeurs, s'il était voté, les trompant ainsi sur l'esprit du texte, et le Code des collectivités territoriales, qui précise, cela a déjà été dit, que les maires sont élus parmi les conseillers municipaux.

Rappelons que cette modification est engagée sans évaluation préalable, sans projection, sans saisine du Conseil d'Etat, pourtant demandé par la présidente de l'Assemblée nationale. Pire encore, appliquée, elle faciliterait une entrée en force, dans notre Assemblée, de forces politiques les plus radicales : le Rassemblement National, la France insoumise, alliés aux auteurs Renaissance de ce texte, ces formations n'arrivant pas à s'implanter, vous le savez très bien, démocratiquement, à l'échelle des arrondissements, qui représentent des tailles et des populations de grandes villes françaises.

Pour aboutir à une telle réforme, elle devait être, elle aurait dû être consensuelle. C'était d'ailleurs la promesse de François BAYROU dans son bureau, quand il a réuni quelques maires d'arrondissement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il me l'a faite aussi.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Il l'a faite également au Sénat, devant les sénateurs et plusieurs Ministres, président de l'Assemblée nationale, président du Sénat. Les différents groupes politiques, sans oublier les maires et les parlementaires concernés, l'ont sommé d'appliquer ce consensus.

Il y a un vrai danger de vouloir changer à la hâte les règles du jeu électoral à moins d'un an d'un scrutin majeur. Ce calendrier précipité ne permet ni un débat serein, ni une amélioration du texte, ni une construction d'un consensus démocratique.

Paris comme Lyon et Marseille méritent mieux, chers collègues, qu'un bricolage institutionnel de dernière minute. C'est pourquoi nous appelons à la mise en œuvre d'une commission transpartisane devant proposer au Premier Ministre, comme au Parlement, des propositions législatives et réglementaires de réformes municipales, départementales et métropolitaines.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à M. SOREL, pour deux minutes.

M. Laurent SOREL. - Merci. Madame la Maire, mes chers collègues.

Vous savez quoi, Madame HIDALGO ? J'ai un regret. Que vous n'ayez pas pensé à organiser une votation citoyenne sur la loi P.M.L. face aux manœuvres de M. MACRON et du Gouvernement. Quelle belle occasion manquée ! Nous aurions pu répondre par un bel exercice de démocratie citoyenne, face à cette manœuvre antidémocratique qui aurait donné plus de poids à ce que l'on dit ici, parce que oui, proposer de changer cette loi maintenant, à moins d'un an des élections, c'est un scandale. C'est comme si l'arbitre changeait les règles du match de foot alors que les joueurs sont en train de mettre leurs crampons.

Cependant, ne comptez pas sur moi pour chanter les louanges d'une loi P.M.L. née d'un autre scandale démocratique, celui d'une loi écrite pour Gaston Defferre, quelques mois avant l'élection, pour pouvoir conserver son siège de Maire. La loi P.M.L. a une malformation de naissance. Elle transforme certains arrondissements en "swing states", comme dans les élections présidentielles états-uniennes. Elle permet l'élection d'un Maire avec une minorité des votants, comme à Marseille en 1983. On ne peut pas dire qu'elle règle les questions de gouvernance de la ville et la manière dont on articule arrondissements, maires d'arrondissement, Maire de Paris et Conseil de Paris.

Cependant, ce que propose le Gouvernement, en instrumentalisant les limites de la loi, c'est pire. En aggravant la déconnexion entre les Conseils d'arrondissement et le Conseil de Paris, ce texte risque de faire des Conseillers de Paris déconnectés du terrain et hors sol, des Conseils d'arrondissement, des conseils "croupions", et des élus d'arrondissement, des élus "gadgets".

On a bien compris l'enjeu. L'enjeu, c'est comment donner Paris à tout prix à Mme DATI. Peu importe si c'est en sacrifiant le débat démocratique. Il aurait fallu, oui, un vrai débat, au grand jour. On a droit, pour tout débat, à des manœuvres gouvernementales d'arrière-cuisine, et à des débats en urgence au Conseil de Paris. Oui, il faut ouvrir le débat pour renforcer la loi P.M.L., mais pour l'élection municipale d'après, parce que Paris, Lyon, Marseille, valent bien une loi, mais pas cette loi, et pas à moins d'un an des élections municipales.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je vais donner la parole à Philippe GOUJON, dernier orateur, mais en fait, vous savez, les votations citoyennes, nous les faisons sur des sujets qui sont des sujets de compétence municipale. Je n'ai jamais fait une votation citoyenne sur un sujet de plaidoyer, ou un sujet appartenant à la compétence d'une autre assemblée, ce que j'ai dit précédemment dans mon intervention. Je me permets de vous le rappeler.

La parole est à M. Philippe GOUJON, pour le groupe Union Capitale, Monsieur le maire du 15^e.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Tout a été dit dans ce débat, tous les arguments ont été échangés. J'interviendrai pour ma part, plus précisément, dans un court laps de temps, sur le rôle des maires d'arrondissement.

Je dois dire qu'il est vrai que Paris méritait mieux que cette révision précipitée, inaboutie, d'un mode de scrutin municipal qui, d'ailleurs, je le rappelle, pour le président du Sénat, je le cite, reviendrait à "s'asseoir", en plus, sur le Code électoral.

Une telle impréparation laissant si peu de place à une concertation, excluant les maires d'arrondissement, fait l'impasse d'une réflexion nécessaire sur l'articulation des compétences, on l'a dit, entre les arrondissements et la Mairie centrale. En effet, tout changement des modalités d'un scrutin, en l'occurrence, des équilibres entre la Mairie de Paris et les mairies d'arrondissement, obligeait à la réalisation d'un diagnostic, au moins, à des auditions, à des débats approfondis, au regard des objectifs souhaités de représentativité et d'exercice des compétences et des échelons de décision.

Il s'agit tout de même, mes chers collègues, de bouleverser une pratique démocratique qui fait encore aujourd'hui des mairies d'arrondissement l'échelon de référence pour les citoyens.

L'acquis principal de la loi P.L.M. serait alors effacé, renvoyant finalement à la centralisation précédant la création des mairies d'arrondissement. En dehors même de l'abandon de la représentativité territoriale des arrondissements, preuve manifeste, s'il en est, de la volonté de leur élimination, ce projet instaure un système où la Mairie centrale disposerait de pouvoirs exorbitants, face à des Conseils d'arrondissement déconnectés, marginalisés, hors sol, et, cerise sur le gâteau, à des maires d'arrondissement quasi exclus du Conseil de Paris. Des Conseils d'arrondissement, on l'a dit, pourraient même ne compter aucun Conseiller de Paris.

Où sont ce qui nous importe, finalement, c'est-à-dire les améliorations de l'efficacité de l'action publique et de l'intérêt des habitants ? Comment résoudre des conflits immenses, très nombreux, de légitimité, qui ne manqueraient pas de survenir entre deux assemblées distinctes et gestionnaires d'un même territoire ?

Une telle révision électorale peut certes se concevoir et je pense qu'on pouvait avantageusement modifier le mode de scrutin actuel, très imparfait, mais assorti obligatoirement d'un renforcement des compétences des mairies, et dotant enfin Paris d'un statut spécifique de ville-capitale, la séparant de Lyon et de Marseille. Révision de mode de scrutin et renforcement des compétences vont de pair, dans un texte forcément unique, au lieu d'un bricolage, à moins d'un an de l'élection municipale, cela a été dit.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Monsieur GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Je termine.

Un professeur de droit public qualifiait autrefois les maires d'arrondissement de "géants politiques", mais de "nains administratifs". Avec cette loi, ils seront toujours, plus que jamais, des "nains administratifs", mais risquent de devenir aussi des "nains politiques", au détriment du service de leurs concitoyens et de la démocratie de proximité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, Monsieur GOUJON.

La parole est à Patrick BLOCHE, pour répondre.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mon intervention se situe au terme d'un débat riche, où j'ai noté qu'il y avait une large majorité d'interventions pour à nouveau renouveler notre refus de cette modification du mode de scrutin, pour Paris, Marseille et Lyon, notamment pour notre Capitale, ce que l'on peut appeler, à mon avis, tout du moins en l'état actuel, une proposition de loi scélérate.

De ce fait, vous l'avez exprimé, Madame la Maire, évidemment qu'il ne fallait pas mettre la réforme du mode de scrutin à la votation citoyenne. Cela n'a aucun sens, sauf, évidemment, à nier le rôle qu'a le Parlement. Nous ne l'avons jamais contesté. C'est au Parlement, effectivement, de modifier tous les modes de scrutin, que ce soit celui des élections municipales à Paris, ou celui d'autres modes de scrutin.

Encore faut-il que la procédure parlementaire se fasse, évidemment, avec le minimum de précautions. D'abord, une consultation, c'est en général ce qu'il se passe, une étude d'impact, et en l'occurrence, tout le monde sait qu'il n'y en a eu aucune, sinon, au dernier moment, à la demande du président de la Commission des lois, des projections. Les projections, ce n'est pas une étude d'impact, notamment sur la conséquence majeure, la plus grave, de cette proposition de loi. Ce n'est pas, d'ailleurs, le mode de scrutin, ou même les deux urnes. C'est le fait de casser ce lien organique qui existe depuis quatre décennies entre la Mairie centrale et les mairies d'arrondissement, créant un dysfonctionnement majeur.

Quand j'entends M. LAUSSUCQ nous dire tout à l'heure que finalement, les Conseillers d'arrondissement ne seraient là que pour remplacer les Conseillers de Paris quand ils meurent, ou qu'ils démissionnent, c'est quand même nier une réalité non seulement institutionnelle, mais une réalité politique, qui est le poids acquis, peut-être pas à Lyon, peut-être pas à Marseille, tout du moins à Paris, c'est Paris qui nous intéresse, qui est le poids politique des maires d'arrondissement et des mairies d'arrondissement.

Le problème n'est pas un problème de droit. Evidemment, personne ici n'a dit que les arrondissements, ou les mairies d'arrondissement, étaient des communes de plein exercice. L'unité de Paris, à laquelle nous sommes toutes et tous attachés, fait qu'il ne peut en être ainsi. En tout cas, au-delà du droit, le poids politique des mairies d'arrondissement à Paris, au fil de ces 40 années, "a fortiori" compte tenu des deux actes de territorialisation que vous nous avez proposés, Madame la Maire de Paris, est incontestable.

Vous avez évoqué le maire de Marseille. Je veux bien que l'on évoque le maire de Marseille, mais il n'y a pas que le maire de Marseille. Il y a aussi huit maires de secteur. Ne les niez pas. Ce que j'ai pu constater de leur prise de position, c'est qu'au moins la moitié, peut-être plus, en tout cas, au moins quatre maires de secteur sur huit, représentant d'ailleurs les diversités politiques de Marseille, puisqu'il y en a de gauche et de droite, ont dit leur refus de la réforme de la loi P.M.L. Je ne voudrais pas que ces maires de secteur soient oubliés dans cette affaire.

Madame GATEL, je pensais que vous alliez avoir un minimum de célérité, pour un député MoDem, vous qui avez été députée MoDem. Je pensais que vous alliez avoir au moins un minimum de solidarité à l'égard d'un adhérent de votre parti. Je veux faire évidemment référence à Jean-Paul MATTEÏ, au rapporteur de la Commission des lois, homme honnête par excellence. Il a souhaité vous voir, Madame la Maire de Paris. Vous êtes allée le voir à l'Assemblée nationale. On aurait pu en rester là. Il a voulu vous voir une seconde fois. Il est venu à l'Hôtel de Ville.

Pourquoi l'avez-vous vu deux fois ? La première fois, vous lui avez dit, à juste raison, qu'il y avait une réalité, depuis le Second Empire, qui est l'arrondissement, à Paris. Vous lui avez d'ailleurs indiqué que 14 maires d'arrondissement sur 17, de droite comme de gauche, étaient contre cette réforme, que l'arrondissement est la base de la circonscription électorale. Comme vous l'avez rappelé, Madame la Maire, dans votre propos liminaire, Jacques Chirac, en 1977, avant même la loi P.M.L., a été élu à partir de 20 listes d'arrondissement. Vous avez dit, au rapporteur : "Monsieur le rapporteur, s'il y a des listes de 163 noms, du coup, vous allez avoir une disparité totale entre la représentation des arrondissements, et ce qui fait à la fois la diversité géographique de Paris, et également le poids démographique des arrondissements ne sera absolument plus pris en compte".

Le rapporteur a été sensible à votre démarche. Il a rédigé une deuxième version, qu'il est venu vous présenter, où effectivement, on retrouvait, à l'arrivée, je dis cela au passé, j'y reviendrai, finalement, un bulletin de vote pour le Conseil de Paris, qui aurait ressemblé au bulletin de vote pour les élections régionales. Sur le bulletin de vote pour les élections régionales, vous avez huit listes, une par département. Nous aurions eu un bulletin de vote parisien avec 17 listes, une par arrondissement, prenant donc en compte le poids démographique et la nécessité de représenter les arrondissements en fonction de leur importance, et donc d'abord de leur nombre d'habitants.

C'était sa deuxième version. Il l'a affinée dans une troisième version, pour que les scores obtenus par chaque liste, dans chaque arrondissement, puissent évidemment amener à la répartition des candidats et des Conseillers de Paris élus à l'arrivée.

Il s'est passé quelque chose. J'interpelle tous les parlementaires qui l'ont été et qui le sont. Vous êtes habitués au fonctionnement normal des assemblées parlementaires. Quand un rapporteur de la majorité, je dis bien de la majorité, c'est le cas de M. Jean-Paul MATTEÏ, qui est membre du MoDem, est amené à travailler sur un projet de loi, ou une proposition de loi, il élabore des amendements.

De mémoire de député, tout du moins la mienne, je n'ai jamais vu un rapporteur, à moins qu'il soit contredit par le Gouvernement, mais je n'ai jamais vu, et ce n'est pas le cas, puisqu'il s'agit d'un débat qui a eu lieu en Commission des lois... Le rapporteur fait un travail de fond, essaie d'aboutir à une position consensuelle. Ces amendements sont balayés en Commission des lois !

Sincèrement, chers collègues, j'ai eu du mal à le croire. Je pensais, et j'ai cru, pendant quelques heures, tout du moins, jusqu'au moment où, à 13 heures, il a été publié... J'ai lu le texte voté en Commission des lois, et là, l'impensable s'est imposé à moi. Le rapporteur a vu ses amendements balayés, en Commission des lois, par une alliance de circonstance, je le rappelle, entre Renaissance, le MoDem, L.F.I. et le Rassemblement National, parce que c'est cela, l'alliance qui s'est formalisée en Commission des lois, et qui, sans doute, se formalisera en séance publique à partir de cet après-midi. Je ne voudrais pas que l'on oublie ce qui est une alliance de circonstance et d'opportunité. Je laisse évidemment chacune et chacun juge de l'analyse qu'il en fera.

Puis évidemment, nous sommes largement, maintenant, moins d'un an avant les élections municipales. Le risque est grand, évidemment, que cette proposition de loi, je le répète, dans sa version initiale, soit votée par l'Assemblée nationale, compte tenu de cette alliance de circonstance.

Nous attendons beaucoup du Sénat, Mesdames et Messieurs les sénatrices et sénateurs présents dans cet hémicycle, pour que, tout simplement, on puisse prendre en compte ce qu'est le fondement de la démocratie, c'est-à-dire le fait que l'on puisse adopter et modifier un mode de scrutin plus d'un an avant une élection, mais surtout, compte tenu, en plus, de ce qu'est la réalité parisienne, on puisse prendre en compte tout simplement l'intérêt des Parisiennes et Parisiens, des habitants, et l'intérêt de leurs représentants.

Nous avons construit, au fil du temps, que nous soyons Conseiller ou Conseillère de Paris, ou Conseiller ou Conseillère d'arrondissement, à partir du moment où l'on considère qu'ils ne sont pas là uniquement pour remplacer les Conseillères ou Conseillers de Paris qui meurent ou qui démissionnent, nous avons inscrit, nous avons écrit, un

lien de confiance. Nous avons constitué un lien de confiance, que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, qui fait que la mairie d'arrondissement est incontournable, parce qu'elle incarne la proximité. Dans la société telle qu'elle est aujourd'hui, ce lien de proximité est indispensable pour toutes les Parisiennes et pour tous les Parisiens, et notamment les plus fragiles, ceux qui ont besoin, évidemment, de nos services publics.

De ce fait, chers collègues, je me suis saisi des vœux qui ont été déposés. Je n'ai qu'un regret, c'est que le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", ait écrit quelques "considérants" de trop, de mon point de vue, qui le rend moins consensuel, que d'autres vœux. Il revenait évidemment à l'Exécutif de déposer un vœu. Je laisse évidemment chaque groupe décider, ou non, du retrait de son vœu.

En tout cas, hormis ces réserves, sur le vœu du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", autant le dire directement, au-delà du vœu de l'Exécutif, tous les vœux sont acceptables, puisqu'ils n'ont qu'un seul objectif qui nous rassemble, au-delà de nos clivages et de nos différences d'opinions, c'est ce refus du déni démocratique que représente cette réforme de mode de scrutin P.L.M.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, merci, cher Patrick BLOCHE.

Merci pour ce débat, je pense, éclairant. Tout a été, je crois, dit, exposé, et permettra d'éclairer aussi nos concitoyens, les Parisiennes et les Parisiens, sur ce qui est en train de se faire, d'une façon abrupte, je reprends, à la hussarde, et très peu démocratique.

Je mets aux voix le vœu n° 2, déposé par le groupe...

Allez-y, Monsieur ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Madame la Maire, pour la clarté des opérations de vote, et parce que 91 % des Parisiens veulent que nous avancions maintenant, je demande, au nom de notre groupe, un scrutin public...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il n'y a pas de problème.

M. David ALPHAND. - ... sur le vœu présenté par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien. Sur le vœu de l'Exécutif, c'est cela ? C'est sur le vœu de l'Exécutif. Très bien. J'ai compris.

C'est difficile de vous écouter. Vous avez une voix qui nous percute et nous perturbe tellement, dans ce Conseil, que c'est difficile.

Nous allons passer au vote.

Préparez le scrutin public sur le vœu n° 165 de l'Exécutif, qui arrive à la fin des votes.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 2 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 36).

Le vœu n° 3 déposé par le groupe "Les Écologistes"...

M. Francis SZPINER. - Sur le vœu de l'Exécutif, il a été demandé un certain nombre...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est après, à la fin.

C'était Paris en commun. Il y avait un souffle sur votre oreille droite... J'ai dit que j'allais mettre aux voix le vœu n° 165 avec un scrutin public.

C'était le vœu du groupe Paris en commun. Il est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 3 déposée par le groupe "Les Écologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 37).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 4 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 38).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 5 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec une abstention proposée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 39).

Je mets aux voix le vœu avec scrutin public, j'attends...

On suspend deux minutes, le temps que vous ayez les cartes.

(La séance, suspendue à douze heures trente-et-une minutes, est reprise à douze heures trente-cinq minutes).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, rejoignez vos places. Installez-vous, que l'on puisse voter dans le calme et la sérénité.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de vœu référencé n° 165 déposé par l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Est-ce que tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 157

Abstentions : 34

NPPV : 0

Pour : 96

Contre : 27

(Voir détail des votes annexe n° 1).

Le projet de vœu déposé par l'Exécutif est adopté au scrutin public. (2025, V. 40).

C'est une très belle majorité, puisque la majorité se fait à 92, dans ce Conseil. Merci beaucoup.

Vous, avec la démocratie et la politesse et la courtoisie républicaine... Merci beaucoup.

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons nos débats. Nous passons à la 1ère Commission. J'attends que celles et ceux qui doivent bouger le fassent.

Pour la 1ère Commission, je vais donner la parole à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, présidente de la 1ère Commission.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Chers collègues, je vous suggère soit de vous asseoir, soit de sortir. Nous allons siéger pendant encore une vingtaine de minutes...

C'est un rappel au règlement, je veux bien. Il est de droit.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un rappel au règlement en vertu de l'article 22 du Conseil de Paris, relatif aux travaux de la M.I.E. "ubérisation". Une fois n'est pas coutume, cela fait dix ans que cela dure, cet article n'est pas respecté. C'est-à-dire que les travaux de la M.I.E. et le rapport de la M.I.E. doivent être présentés, à partir du moment où il y a un projet de délibération qui vote la thématique de la M.I.E., dans les six mois. Je regrette qu'une fois de plus, ce rapport de la M.I.E. "ubérisation" ne soit pas respectueux de l'article 22 de notre Conseil de Paris sur le débat sur la M.I.E. et les travaux de la M.I.E. "ubérisation", présidée par Ian BROSSAT.

Je veux saluer le travail du rapporteur Paul HATTE, de Marie-Caroline DOUCERÉ et de tous les élus. Je tenais à le dire, c'est une mauvaise habitude qui a été prise dans ce Conseil de Paris. L'article 22 devrait être respecté.

Nous n'aurons donc à débattre de ce rapport sur la M.I.E. et de ces préconisations qu'en juin. C'est bien regrettable. C'est ce que je voulais rappeler.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président, puisque vous intervenez en tant que président du groupe Union Capitale.

Vous l'avez dit vous-même, ce rapport de la M.I.E. sera inscrit et présenté lors de la séance du Conseil de Paris du mois de juin, effectivement, avec un peu de retard. Le principal, c'est qu'il puisse être examiné par notre Assemblée. Nous attendons ces deux mois. Merci.

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - La parole est maintenant à la présidente de la 1ère Commission, Mme la sénatrice Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la 1ère Commission s'est réunie le 1er avril, en vrai. Nous avons examiné l'ensemble des projets de délibération et des communications qui nous étaient soumis.

En particulier, Nicolas BONNET-OUALDJ a présenté de nombreux projets de délibération tels que ceux relatifs au Prix des savoir-faire en transmission, la convention liant la Ville à la Chambre des métiers et de l'artisanat, et les dotations récompensant les lauréats du label "Fabriqué à Paris". Nous avons également abordé le projet de délibération relatif à la garantie à hauteur de 50 % de l'emprunt contracté par Elogie-SIEMP, d'un montant de 25 millions d'euros.

Mme Sandrine CHARNOZ a présenté, pour sa part, un projet de délibération affairant au démarrage de la S.P.L. "Foncière du Logement Abordable", dont l'augmentation du capital s'élève à près de 50 millions d'euros pour la Ville.

Mme Afaf GABELOTAUD a présenté des propositions de subventions à plusieurs associations agissant dans le secteur de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi de longue durée, ou des femmes. Ces associations proposent notamment des travaux d'entretien de la Petite ceinture, ou d'espaces verts.

M. Frédéric HOCQUARD a défendu quatre propositions, dont trois visant à accorder des subventions, notamment pour des ateliers de médiation et de réduction des nuisances sonores, et pour le soutien au projet de lutte contre le bruit par l'association "Bruitparif". Nous avons abordé le projet de délibération relatif à l'adhésion de la Ville à l'association "Véloscénie Paris le Mont-Saint-Michel".

Mme Pénélope KOMITÈS a présenté trois projets de délibération visant à soutenir des associations de lutte contre le harcèlement scolaire et pour renforcer la cohésion sociale par le réaménagement du jardin villa d'Este dans le 13e arrondissement. Nous avons aussi évoqué la convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux pour le Forum des images, dans le cadre du festival NewImages.

M. Florentin LETISSIER a évoqué les subventions qu'il propose d'accorder en faveur de l'économie circulaire et de la convention avec "CoopCycle-association" visant à poursuivre le projet de la Maison des coursiers.

Mme Olivia POLSKI a présenté six projets de délibération relatifs aux modalités de recrutement et de concours des agents de la Ville.

Enfin, M. Paul SIMONDON a notamment présenté la reconduction des taux des impositions locales pour 2025, ainsi que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Nous avons également évoqué les différents projets de délibération relatifs aux affaires funéraires, dont il a la charge.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la présidente.

2025 DAE 52 - Marché aux puces de la Porte de Montreuil (20e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je vous propose d'examiner un premier dossier, qui est le projet de délibération DAE 52 relatif au marché aux puces de la porte de Montreuil, dans le 20e arrondissement.

La parole est à la présidente Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Excusez-moi, on va beaucoup parler de la porte de Montreuil.

Madame la Maire, mes chers collègues, les puces de Montreuil vont pouvoir rester à leur endroit originel, malgré les travaux. C'est une bonne nouvelle, à la fois pour les puciers et leurs clients. Malgré les plaintes de certains riverains qui rapportent quelques nuisances, la réputation de ces puces n'est plus à faire, tant elles sont prisées des Parisiens et des Parisiennes, mais aussi des chineurs de région ou étrangers.

C'est dans ce cadre que le nouveau délégataire a pour mission la gestion, l'organisation et l'entretien du marché aux puces. Il devra procéder, sous le contrôle de la Ville, à l'installation des commerçants, et percevoir les recettes des droits de place que les commerçants acquittent pour l'occupation de leur emplacement.

Outre ces missions attendues, les plus classiques, il est question que le marché aux puces se réinvente, profitant du réaménagement de la porte de Montreuil. Il est donc question de faire des puces un lieu festif, notamment avec des déambulations musicales et autres activités en lien avec le tissu associatif et différents partenaires. Une communication très régulière sur les réseaux sociaux devrait permettre d'accroître davantage la popularité du site, et avec elle, sa fréquentation.

Notre position sur le principe même de délégation de service public est constante. Nous continuerons toujours à privilégier la gestion en régie municipale. A Paris, le modèle hybride mêlant public et privé a souvent montré ses limites. A l'inverse, une régie publique rend à la Ville une maîtrise pleine et entière de ses choix de gestion en s'affranchissant des logiques de marché. Elle offre également de meilleures conditions de travail et une plus grande sécurité professionnelle aux agents, grâce à leur statut.

Nous restons convaincus qu'il n'existe aucun obstacle insurmontable à une gestion directe de ce marché en régie. Quoi qu'il en soit, vous le savez, le bon fonctionnement du marché aux puces est un élément clé dans le projet global de réaménagement de la porte de Montreuil. Nous serons donc particulièrement vigilants à la suite de ce processus. Les attentes sont fortes. Ce futur prestataire devra faire preuve d'une exigence et d'une rigueur à la hauteur des enjeux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la présidente.

La parole est au maire du 20e arrondissement, cher Éric PLIEZ.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, l'actuel contrat de gestion du marché aux puces signé avec la société "Sémaco" arrive à échéance le 31 mai 2025, et le présent projet de délibération a pour objet d'attribuer la D.S.P. de gestion du marché aux puces de la porte de Montreuil à la société "Les Fils de Mme Géraud". Afin d'assurer une transition fluide dans la gestion du marché au bénéfice des commerçants, elle modifie aussi la date d'échéance du contrat de concession actuelle, de sorte que le nouveau délégataire puisse assurer de manière continue la gestion des trois premières tenues des marchés des 31 mai, 1er juin et 2 juin 2025.

Cette délégation, Raphaëlle PRIMET vient de le rappeler, s'inscrit pleinement dans le projet de réaménagement du secteur de la porte de Montreuil, incluant le maintien du marché aux puces en plein air sur son périmètre actuel avec 330 emplacements commerciaux, conformément aux engagements pris avec les puciers. Le montant des droits de place reste stable pour toute la durée de la délégation et nous avons pu rassurer les puciers sur ce point.

Le délégataire aura pour mission d'assurer la gestion, l'entretien, l'organisation du marché, dans un contexte particulier : des travaux en site occupé, qui doivent permettre d'améliorer considérablement l'esthétique et le confort du marché, tant pour les vendeurs que pour les clients, avec notamment la pose de bornes enterrées, la requalification de l'entrée du marché, l'installation de sanitaires et de lieux de restauration.

C'est pourquoi le renouvellement de ce contrat de D.S.P. permet d'attribuer de nouvelles missions au délégataire, et notamment l'accompagnement de la Ville et des commerçants dans la réorganisation du site, notamment, comme je le disais, lors de la période des travaux, sur la zone des Micocouliers, sur la zone d'entrée des puces, l'amélioration de la visibilité de la commercialité du marché, en travaillant notamment avec les puciers sur une nouvelle signalétique, ainsi que de nouveaux outils de communication, et enfin, une meilleure gestion de la propreté du site et l'éradication des sacs et emballages plastiques, tant côté Paris que côté Bagnolet, sur le trottoir d'en face.

L'amélioration du fonctionnement de ce marché populaire et la réduction des nuisances qu'il peut générer sont très attendues des habitantes et habitants de Paris, Montreuil, Bagnolet, et de nous-mêmes, évidemment. Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le maire du 20e arrondissement, cher Éric PLIEZ.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, évidemment, ce sont les élus du 20e qui s'inscrivent sur ce projet de délibération, parce qu'on sait combien cette porte de Montreuil est importante pour nous et combien ce débat sur le réaménagement de la porte de Montreuil a pris du temps en Conseil d'arrondissement, et a pris un temps nécessaire, en concertation avec les habitants.

Je voulais profiter de ce projet de délibération, qui attribue, comme l'a rappelé notre maire d'arrondissement, la délégation de service public à un nouveau délégataire, pour souligner combien c'est important, justement, de penser

la réorganisation de ce site, de ce marché, d'en améliorer la visibilité, et d'assurer une meilleure gestion de la propreté, surtout dans une période transitoire du début, qui sera une période de travaux. On sait que notamment pour les habitants qui, pour certains et certaines, étaient un peu méfiants par rapport au devenir de ce marché aux puces, c'était essentiellement par rapport à des problèmes de propreté. On espère que ce sera mieux fait cette fois, avec notamment l'installation de toilettes.

Cependant, je ne voulais pas parler que de cela, parce que qui dit porte de Montreuil, qui dit pucier, dit aussi la capacité de prendre en compte l'ensemble des problématiques et des enjeux sur cette porte. Evidemment, on peut se réjouir que ce marché n'ait pas été "mis en boîte", j'ai envie de dire, dans un centre fermé. Certains puciers disaient même que cette mise en boîte aurait pu risquer d'être une mise en bière.

On se réjouit que ce marché puisse se réinventer, mais je ne peux m'empêcher de parler aussi des biffins, qui étaient là avant et qui, d'une manière ou d'une autre, seront là après. Ils sont là, non loin, à Croix-de-Chavaux, à Montreuil, de l'autre côté du périphérique, un peu plus loin de la porte.

Pourquoi veux-je en parler ici ? C'est un débat qui n'est pas clos. C'est un débat qui n'a pas été clôturé, heureusement, à Montreuil, qui accueille un certain nombre de biffins, qui, normalement, sont sur le 20e et sur le territoire parisien. Il faut quand même constater que la Ville de Paris a cette fâcheuse tendance à mettre à ses portes, à exclure de son territoire, un certain nombre d'activités qui ne sont pas suffisamment intéressantes pour son territoire. Or, justement, il faut rappeler que les biffins font partie de l'histoire de cette ville. Les biffins ramassent la biffe. Ils récupèrent ce que le capitalisme, dans sa forme actuelle, considère comme irrécupérable, pour le vendre. C'est de l'économie circulaire avant que les collectivités et l'Etat parlent d'économie circulaire. Evidemment, ils ont été renvoyés, notamment aux portes, avec les grandes rénovations et destructions du vieux Paris par le baron Haussmann.

Maintenant, ils ne sont plus aux portes. Ils sont dans les villes voisines. Je pense qu'il serait fâcheux que ce débat ne soit pas réouvert, que ce soit en Conseil d'arrondissement, ou en Conseil de Paris. J'en ai parlé en Conseil du 20e arrondissement. J'en reparle ici, parce que je suis allé rediscuter avec des biffins à Croix-de-Chavaux, ou sur le marché de Montreuil, pour celles et ceux qui connaissent. Il y a effectivement un marché aux biffins qui est organisé. Je pense qu'il faut reprendre langue avec les interlocuteurs qui, aujourd'hui, gèrent ce marché des biffins à Croix-de-Chavaux. Il y a eu des incompréhensions. Il y a eu des tensions, mais ce n'est pas une raison pour mettre sous le tapis un certain nombre de problématiques et refuser de passer par des phases d'expérimentation sur des carrés biffins, qui pourraient être mis en place sur la porte, comme ils l'ont été du côté du 18e, sur les portes.

Je pense qu'aujourd'hui, il est de notre devoir de reprendre ce débat et de ne plus exclure de Paris, de la porte de Montreuil, et de nos débats, les biffins, qui sont une réalité sociale. Ce n'est pas un marché aux voleurs. Ce ne sont pas des trafics illicites. Ce sont des gens qui font de l'économie circulaire et qui peuvent mettre du beurre dans les épinards en revendant et qui permettent à des gens qui ne peuvent pas acheter dans les centres commerciaux de pouvoir accéder à des vêtements, à des produits, certes, que l'on ne trouve pas forcément dans les grands magasins rutilants du centre de Paris, mais qui leur permettent de vivre dignement. Je tenais à intervenir pour les biffins, pour la porte de Montreuil, et évidemment pour les puciers.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurent SOREL.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme les collègues qui m'ont précédé, je vais saluer ce projet de délibération. Comme le maire l'a rappelé, nous venons de très loin, puisque nous avons un blocage et notamment, la zone des Micocouliers, aujourd'hui défendue, à une époque, n'existait plus, puisqu'on mettait à la place un bâtiment. C'est une très bonne chose.

Cependant, je voudrais alerter sur plusieurs points concernant ce projet de délibération, et sur plusieurs points d'inquiétude. Le premier point d'inquiétude, c'est que nous avons un changement de concessionnaire, ce qui est relativement rare dans ce type de marchés, et en toute logique, c'est la société "Les Fils de Mme Géraud" qui a gagné cet appel d'offres, puisqu'elle propose 208.000 euros de redevance sur l'ensemble de la mandature, alors que le sortant ne donne que 40.000 euros. 160.000 euros de différence entre les deux offres, c'est beaucoup. C'était en toute logique que les services ont défendu celle qui proposait le plus, puisque sur la partie technique, les propositions étaient assez identiques.

Moi qui suis ce dossier depuis très longtemps et qui regardais les comptes de résultat depuis 2007, je suis surpris et je suivrai avec attention le prochain compte de résultat, puisque vous savez que c'est une délégation de service public. Il y a donc un rapport de gestion qu'il est obligatoire de remettre chaque année, consultable par l'ensemble des citoyennes et des citoyens, et bien sûr par les élus. Je vérifierai donc que pour l'année 2025, comme c'est écrit ici, il y aura 75.000 euros de redevance pour la Ville. C'est énorme, puisque le sortant, lui, dans cette logique de cette année de transition, était en position négative. On suivra le point.

L'autre élément important, c'est le fait que nous changeons de concessionnaire à un moment où nous avons une partie de transition, partie de transition qui va nous demander énormément de travail, notamment de relations entre le concessionnaire, la Ville, les commerçants, et bien sûr les sociétés qui vont faire les travaux.

L'article 25 qui précise les choses est inquiétant, puisqu'au départ, nous parlions de faire des travaux sur les deux parties du marché, à la fois la partie des Micocouliers qui a été citée, et l'autre partie du marché, là où il y a le plus de commerçants. Il avait été évoqué, à un moment, que les travaux n'auraient lieu que le jour où il n'y a pas le marché, c'est-à-dire le lundi, le mardi, le mercredi et le jeudi. D'un seul coup, les travaux auront lieu à tout moment et la zone des Micocouliers va être totalement fermée pendant deux ans. Cette fermeture pendant deux ans va être difficile à mettre en œuvre. Je voudrais savoir comment cela va se dérouler.

L'autre élément, dans cet article 25, c'est la méthode. On a concédé au concessionnaire le fait de faire ce travail d'harmonisation, alors que jusqu'à présent, c'étaient la Ville et les services de la Ville qui organisaient les discussions. Maintenant, c'est concédé à un acteur qui ne connaît pas le marché, qui va devoir découvrir, qui va devoir se former en très peu de temps. Je m'inquiète de cette méthode. J'ai peur que ce temps de la connaissance puisse entraîner du retard dans les discussions. Nous avons pas mal d'incertitudes, alors que d'habitude... Le plan du marché n'a par exemple toujours pas été défini, alors que nous avons fait énormément de réunions sur les propositions d'agencement du marché. Ce marché est d'autant plus compliqué qu'il faut à la fois agencer les places de vente, mais aussi les places où on met les camions. Tout cela demande beaucoup de subtilités et de connaissance du terrain. J'espère que cela ne nous bloquera pas par rapport à cela.

L'autre élément d'inquiétude, et pour me rassurer aussi, c'est l'article 28, dont le maire a parlé, sur le fait d'arriver enfin à zéro déchets plastiques sur ce marché. J'espère que ce sera mis en œuvre, parce que l'autre difficulté, puisqu'il y a un changement de concessionnaire... Raphaëlle PRIMET ne l'a pas rappelé, mais le parti communiste le rappelle souvent, dans le cadre d'une délégation de service public, il y a obligation de reprendre les salariés sortants, au moins de leur proposer autre chose. Je voudrais savoir comment cela va se mettre en œuvre, puisque la grande différence entre les deux offres, c'est la masse salariale qui a baissé. J'espère que cela va être mis en œuvre sans difficulté.

Pour finir sur l'histoire des biffins, actuellement, le concessionnaire sortant a accepté d'aider les commerçants du marché des ferrailleurs à Bagnolet qui a brûlé et qui, aujourd'hui, est accueilli par le marché de la porte de Montreuil. J'espère qu'il y aura une continuité par rapport à cela et que le nouveau concessionnaire assurera cette continuité, dans l'attente qu'une solution soit trouvée pour le marché des ferrailleurs, qui permet de défendre les gens qui font la biffe de manière officielle, puisque ces gens font de la récupération et ont une autorisation de la Préfecture pour pouvoir le faire.

Merci de votre attention et il faut bien sûr voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour répondre à l'oratrice et aux orateurs.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci aux orateurs, qui sont tous du 20e, et qui montrent l'attachement des élus et des habitants du 20e à ce marché, à son évolution, et à la transformation de la porte de Montreuil. Evidemment, vous l'avez toutes et tous dit, c'est une évolution qui suit plusieurs réunions qui ont eu lieu, réunions publiques, réunion de concertation.

Jérôme GLEIZES a aussi évoqué la question des plans du marché. Je rappelle que nous avons eu des réunions avec les commerçants sur les phases de travaux et sur les différentes évolutions de places sur le marché. Cette délégation de service public qui a été contractualisée en 2018 avec la société "Sémaco" arrive à échéance, après deux prolongations qui ont été votées au Conseil de Paris, afin de faire la transition au moment où nous allons pouvoir commencer les travaux.

Avant de vous présenter la future D.S.P., je voudrais saluer et remercier le délégataire actuel, la société "Sémaco", qui, il faut le souligner, a dû essuyer plusieurs problématiques : le Covid, la hausse des charges, le projet de réaménagement, et un impact important dans l'économie de la D.S.P. Malgré cela, le délégataire actuel a su préserver le fonctionnement du marché et le marché garde une grande fréquentation, ce qui témoigne aussi de l'intérêt des Parisiens.

La nouvelle délégation de service public, évidemment, a suivi la procédure de la commande publique habituelle. Nous avons, dans le cahier des charges, insisté sur des missions importantes pour la nouvelle délégation, évidemment la gestion des commerçants, la collecte des droits de place, la communication, la propreté des emplacements, et, cela a été évoqué, la continuité de service lors de cette phase de travaux.

Après l'analyse des offres, il a paru que les deux offres étaient très proches sur beaucoup de critères, notamment sur la qualité des actions envisagées, mais la différence, et cela a été souligné par Jérôme GLEIZES, s'est faite sur l'offre financière, avec un écart important. Je le rappelle ici, la société "Sémaco", qui est délégataire sortant, nous a fait une offre de 40.959 euros sur la durée du contrat de cinq ans, et la société "Des Fils de Mme Géraud" avance une redevance de 208.333 euros, sans compter une part variable de 1 % sur le chiffre d'affaires, soit 37.410 euros. Au regard de cette différence d'offres de redevance, nous vous proposons de retenir la candidature de la société "Des Fils de Mme Géraud".

Par ailleurs, vous l'avez dit, nous serons très exigeants et vigilants sur la mise en œuvre de cette délégation de service public, notamment avec un changement de délégataire. Cela a été dit, le montant des droits de place, notamment, reste stable. Je voudrais rassurer tous les commerçants : il n'y aura pas d'augmentation des droits de place. Cela a été dit aussi, nous restons, dans la période de travaux, sur 330 places, et avec un système de changement, selon les travaux, des places. Nous aurons un système à tiroirs, avec bien sûr une concertation permanente avec les marchands et les représentants des commerçants sur cette période de travaux.

Enfin, l'objectif de cette délégation, et ce qui était affiché, c'est une amélioration des conditions d'accueil des commerçants et des clients, une meilleure visibilité, une meilleure propreté, aussi. D'ailleurs, la différence de rémunération se joue sur le système de collecte des déchets et notamment une exigence très forte sur le fait que l'on arrête d'avoir du plastique sur ces marchés.

Sur la question des biffins, vous m'avez alerté. Je voudrais vous dire que le carré des biffins existe à Montreuil et fonctionne très bien. Aujourd'hui, il y a une offre qui est proposée par les biffins. Nous avons aussi cette offre dans le 18e. Par contre, cela relève de l'économie circulaire, vous l'avez dit. Ce n'est pas du tout la même manière de travailler que des commerçants qui sont sur un marché, que ce soit un marché alimentaire, ou un marché de vêtements, comme c'est le cas des puces de Montreuil. Nous devons donc séparer les deux objets et nous ne pourrions pas, aujourd'hui, notamment au vu des travaux, accueillir un carré des biffins comme vous le proposez. Cela dit, la question reste ouverte, et il y aura des débats avec les prochaines élections municipales. Ce sera un sujet que vous pourrez aborder avec vos formations politiques.

Je vous remercie et je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Nicolas BONNET-OULALDJ.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 52.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 52).

Chers collègues, je vous propose de suspendre la séance. Je vous souhaite un bon déjeuner, bon appétit, et nous reprendrons comme chaque mardi à 14 heures 45.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures cinquante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, nous reprenons notre séance.

2025 DEVE 1 - Plan Biodiversité 2025-2030 de Paris.

Amendement n° 138 déposé par l'Exécutif.

Amendement n° 139 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la rationalisation des nombreux plans et indicateurs fournis par la Ville.

Amendement n° 140 déposé par le groupe Changer Paris relatif au financement, à la planification des projets proposés et au suivi de la mise en œuvre des projets.

Amendement n° 141 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la participation active d'acteurs autres que la Ville de Paris et "Eau de Paris" à l'amélioration de la qualité de l'eau de Seine.

Amendement n° 142 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'utilisation de l'indice NDVI.

Amendement n° 143 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la végétalisation des pieds d'arbres.

Amendement n° 144 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la clôture des espaces verts parisiens pour préserver leur état et y favoriser l'essor de la biodiversité.

Amendement n° 145 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation des espaces verts parisiens et de leur potentiel de biodiversité.

Amendement n° 146 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la juste mention des activités humaines ayant des impacts sur la biodiversité.

Amendement n° 147 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux nuisances des événements festifs sur la biodiversité.

Amendement n° 148 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création de corridors de franchissement écologiques adaptés à la faune.

Amendement n° 149 déposé par le groupe Changer Paris relatif au développement d'espèces bénéfiques et à la sanctuarisation de nouvelles zones à haut potentiel de biodiversité.

Amendement n° 150 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la publication des rapports d'autopsie animale en cas de pathologies suspectes.

Amendement n° 151 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'expérimentation de zones non-fumeurs dans les bois.

Amendement n° 152 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux expérimentations autour des mares.

Amendement n° 153 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'éclairage des équipements sportifs et des bois et leur impact sur la biodiversité.

Amendement n° 154 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre le braconnage en milieu urbain.

Amendement n° 155 déposé par le groupe Changer Paris relatif au lancement d'une étude indépendante sur la biodiversité des bois sur le long terme.

Amendement n° 156 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la substitution de l'eau potable par l'eau non potable dès que possible.

Amendement n° 157 déposé par le groupe Changer Paris relatif au soutien de la Ville aux pratiques agricoles locales et durables.

Amendement n° 158 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la gestion citoyenne de la nature en ville.

Amendement n° 159 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la plantation d'arbres fruitiers.

Amendement n° 160 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'obligation de diagnostic biodiversité dans les projets urbains privés.

Amendement n° 161 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la protection des arbres sur les chantiers.

Amendement n° 162 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la gouvernance du Comité parisien de la nature.

Vœu n° 6 déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'interdiction de la pêche à Paris et dans ses bois.

Vœu n° 7 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la lutte contre les dépôts sauvages à Paris et dans les bois de Vincennes et de Boulogne.

Vœu n° 8 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la votation citoyenne sur la végétalisation et la piétonnisation de 500 nouvelles rues à Paris.

Vœu n° 9 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la préservation des haies dans l'espace public parisien.

Vœu n° 10 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la réouverture de la Bièvre.

Vœu n° 11 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au développement de la trame nocturne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous abordons cet après-midi un débat organisé sur l'adoption du plan Biodiversité 2025-2030 de Paris. Il s'agit du projet de délibération DEVE 1 et la conférence d'organisation a convenu de ce débat organisé, qui inclura, bien sûr, dans les temps de parole définis, la présentation des amendements et des vœux.

Je vais introduire ce débat, sur lequel Christophe NAJDOVSKI apportera les réponses de l'Exécutif. Veuillez prendre place, s'il vous plaît.

Mes chers collègues, aujourd'hui, je m'adresse à vous avec une conviction profonde : le plan Biodiversité de Paris n'est pas simplement une feuille de route écologique. C'est une véritable déclaration d'engagement, un engagement à adapter notre ville pour qu'elle devienne un espace accueillant et respectueux de tous les êtres vivants, la faune, la flore, qui partagent notre quotidien.

Face à l'érosion sans précédent du vivant, l'urgence écologique est devenue une réalité incontournable. Il est temps de repenser notre relation aux écosystèmes, de l'amplifier, et bien sûr de l'approfondir, surtout, d'agir concrètement pour restaurer la place du vivant, au cœur de Paris, ce que nous faisons. Depuis 2011, notre Capitale s'est dotée d'un plan Biodiversité, une feuille de route ambitieuse, pour mieux connaître, protéger et renforcer la biodiversité de notre ville. Au-delà de la simple volonté de préserver notre patrimoine naturel, cette démarche est véritablement un engagement pour l'avenir, pour un Paris où la nature est au cœur de notre quotidien, la nature et le vivant sous toutes ses formes.

En 2016, Paris a fait un pas très important en reconnaissant la biodiversité comme Citoyenne d'honneur. D'ailleurs, il y a eu beaucoup de railleries à ce moment, pour nous expliquer que cela n'avait pas de sens. En fait, si, reconnaître la Citoyenneté d'honneur à la biodiversité, on l'a vu, depuis... Il y a même des villes qui, sur d'autres continents, ont donné aux insectes pollinisateurs, des statuts de citoyens, non pas d'honneur, mais citoyens de leur ville.

Dans la même dynamique, nous avons choisi, neuf ans plus tard, de faire du fleuve un fleuve citoyen, avec des droits, un geste symbolique, mais essentiel, qui incarne une nouvelle ère dans notre rapport à la nature, qui n'est plus un objet d'exploitation, mais véritablement un partenaire vivant, avec lequel nous devons construire un équilibre durable, car nous sommes interdépendants.

Depuis plusieurs années, grâce à une politique de végétalisation ambitieuse, sans produits phytosanitaires chimiques, depuis 2006, une vision de long terme, d'adaptation au dérèglement climatique, nous transformons notre ville en une véritable ville jardin. Je crois que cela se voit, en tout cas, cela nous est envié dans le monde entier.

Sur les forêts urbaines, là aussi, que n'avons-nous entendu : "Ils ne les feront pas, ils ont renoncé, il n'y en aura pas, tout cela n'existe pas"... Que n'avons-nous entendu, aussi, au sujet de ces forêts urbaines, qui, en fait, sont un modèle, à proprement parler, dans beaucoup de villes denses. Je pense notamment à Tokyo, mais aussi à des villes chinoises, qui appellent cela soit des forêts urbaines, soit des "forêts de poche". Les cours "Oasis", qui sont aujourd'hui copiées dans beaucoup de villes partout dans le monde, les toits végétalisés... Je reviendrai sur les "rues aux écoles", ou encore sur les "rues jardins", que nous allons aussi mettre en œuvre. Ce sont autant de preuves concrètes.

Ce sont des preuves, aussi, de l'adhésion des Parisiennes et des Parisiens, qui sont au rendez-vous. Lors de la dernière votation citoyenne, près de 66 % d'entre eux ont exprimé leur volonté de végétaliser 500 nouvelles rues, dans toute la ville, de les rendre piétonnes, vertes, accessibles, de retirer, notamment, les stationnements prévus pour les automobiles, et donc de regagner encore de la place. Sur cette votation citoyenne, là aussi, que n'avons-nous entendu, mais dans le monde entier, cette votation est prise comme un signal positif d'une ville qui se transforme, et ce que l'on me dit souvent : "Si Paris y arrive, alors, ailleurs, on peut aussi réussir" !

Dès les prochaines semaines, nous allons d'ailleurs commencer à identifier ces rues, arrondissement par arrondissement, avec les maires d'arrondissement. Cela montre une fois encore à quel point les Parisiennes et Parisiens sont attachés à la nature, et désirent plus de verdure dans leur quotidien.

Aujourd'hui, la Ville de Paris est reconnue sur la scène internationale et nationale pour son engagement en faveur de la biodiversité. A quelques mois de la Cop 30 à Belém au Brésil, aux portes de l'Amazonie, il est plus que jamais temps de lier nos feuilles de route climatique et biodiversité. Les deux vont ensemble. Ce nouveau plan Biodiversité 2025-2030 est une continuité de ce travail déjà engagé. Il est issu d'une très large consultation des Parisiennes et des Parisiens, des acteurs locaux, des scientifiques, des associations. Il trace ce chemin que nous voulons poursuivre vers une ville plus verte, plus inclusive, résolument tournée vers l'avenir.

Je veux saluer ici l'engagement de tous les acteurs mobilisés, en particulier le Comité parisien de la nature et de la biodiversité, qui est composé d'associations et de scientifiques, qui joue un rôle de commission extra-municipale, et qui partage avec nous, majorité municipale, mais aussi, j'ose le croire, et je le sais, une grande partie de notre opposition, cet amour du vivant et de la nature.

Je veux aussi remercier l'Assemblée citoyenne, chère Anouch TORANIAN, avec les Parisiennes et les Parisiens, dont les vœux, les votes et les propositions, nous ont permis d'avancer tous ensemble. La dernière votation citoyenne est notamment issue d'une de leurs propositions, que nous avons votée ici, au Conseil de Paris, qui est maintenant soutenue par les Parisiennes et les Parisiens à partir de la votation que nous avons faite.

Enfin, je veux aussi bien sûr remercier très chaleureusement mon adjoint Christophe NAJDOVSKI pour son travail remarquable. Chaque semaine, Christophe chausse ses bottes pour planter de nouveaux arbres. 155.000 ont été plantés depuis 2020. Chaque jour, il œuvre à faire de Paris une ville qui respecte le vivant. Là aussi, j'entends parfois : "Oui, c'est vrai, mais non, mais quand même...". Ecoutez, il suffit de regarder. Je crois que la preuve est là, sous nos yeux, toutes ces plantations magnifiques, qui sont faites de grands sujets, de plus petits sujets, en fonction des lieux de plantation, et aussi en fonction de la possibilité pour ces plantations de pouvoir se déployer.

Aujourd'hui, la biodiversité urbaine est une réalité tangible à Paris. Grâce à une gestion de la biodiversité ambitieuse et à l'entretien d'une mosaïque de milieux de vie, je pense aux hérons, aux hérissons. Là aussi, que n'avions-nous entendu sur les hérissons ! Nous étions, je ne sais pas, tombés sur la tête, à vouloir nous occuper des hérissons, à vouloir leur offrir des refuges et à soutenir une association qui s'occupe des hérissons. Souvenez-vous des polémiques que nous avons eues à cause des hérissons, ou grâce aux hérissons, parce que finalement, merci les hérissons ! Ils nous ont permis d'aller plus loin et aussi de continuer notre travail pour faire en sorte que les abeilles sauvages réinvestissent aussi nos espaces urbains.

Oui, nous devons aller encore plus loin. Nous devons construire un réseau écologique, véritablement intégré dans la ville, car chaque parc, chaque square, chaque rue, chaque toit végétalisé, tous ces espaces doivent devenir des refuges pour la faune et la flore. Nous devons tisser un lien vert, continu, entre tous ces espaces, du bois de Boulogne au bois de Vincennes, en passant bien sûr par les berges de la Seine.

Que n'avions-nous entendu sur les berges de la Seine, qui devaient rester pour toujours, disons-le, une autoroute urbaine, fracturant notre ville ! La Seine, justement, elle est aussi le symbole fort, cher Pierre RABADAN, de cette transformation. Là aussi, longtemps sacrifiée au béton, à la pollution, elle va renaître avec son écosystème. Le retour des moules d'eau douce, ce n'est pas moi qui l'ai dit, ce sont des scientifiques, des gens très sérieux, auxquels nous, nous croyons, sur lesquels nous nous appuyons, qui ont été eux-mêmes surpris de l'apparition de ces moules d'eau douce, mais aussi des anguilles. Tout cela témoigne de cette reconquête du vivant de notre fleuve.

C'est avec une grande fierté que nous pourrions nous y baigner cet été, parce que cela aussi, c'est un symbole de ce long combat pour rendre sa juste place à la nature, pour que nous puissions nous-mêmes, en tant qu'humains, en profiter et avoir cette source de rafraîchissement qu'est la Seine, comme un espace dans lequel nous pouvons y mener des activités, et duquel nous ne sommes pas interdits.

Samedi dernier, a été lancé, avec Pierre RABADAN et Anouch TORANIAN, la Convention citoyenne des droits de la Seine. Quelle belle initiative, après le procès fictif que nous avons fait au théâtre de la Concorde ! Là aussi, notre ambition est claire : doter le fleuve de droits propres pour mieux garantir sa protection, autrement dit, reconnaître à la Seine une personnalité juridique à part entière, afin qu'elle soit considérée comme un sujet de droit à préserver, à défendre, dans lequel elle pourra se préserver et se défendre elle-même. 50 citoyens travaillent, formuleront des propositions pour mieux protéger le fleuve et repenser notre rapport à la nature, dans un monde encore trop anthropocentré.

Le plan Biodiversité poursuit cette ambition : dessiner le long de la Seine une continuité piétonne et naturelle, du bois de Boulogne au bois de Vincennes. Ce corridor écologique offrira un espace unique où l'eau et le végétal retrouveront leur place, au bénéfice du vivant, comme des Parisiennes et des Parisiens. Nos enfants doivent avoir le droit de grandir dans un Paris qui respecte la nature et le vivant sous toutes ses formes.

Aujourd'hui, 100 % des élèves parisiens ont accès à un espace de nature dans leur école, ou à proximité. Une cour d'école végétalisée, ce n'est pas un simple aménagement paysager. C'est un espace de respiration, de bien-être, d'apprentissage, où l'on apprend à aimer la nature, à comprendre, à la protéger. Ce lien entre école et nature, c'est aussi ce qui prépare les générations futures à bâtir un monde plus respectueux du vivant. Ce que nous faisons avec les enfants, notamment faire école dehors, dans les jardins, c'est en train de faire école. C'est une méthode pédagogique extrêmement efficace, utilisée dans les pays du nord. Nous l'avons importée, nous la développons, en lien avec le Rectorat.

Nous allons aussi faire l'école sur l'eau. C'est le projet "Fluctuat", sur lequel nous sommes en train de travailler, qui permettra aussi aux enfants de découvrir cet espace qu'est la Seine et que sont les milieux aquatiques. Je dis cela à quelques semaines de l'ouverture de la grande conférence des Nations unies sur l'océan, qui se tiendra à Nice.

Oui, nous devons faire face aux climatosceptiques, aux prédateurs, disons les choses comme cela, parce qu'ils sont passés de climatosceptiques à résolument aux côtés des prédateurs, à toutes ces forces rétrogrades qui tentent d'entraver l'action pour le climat et la biodiversité. Nous devons résister, ce que nous faisons. Le retrait des États-Unis de l'accord de Paris, sous la présidence de Donald TRUMP, tout comme toutes ces tensions géopolitiques qui

traversent aujourd'hui la planète, nous rappellent que rien n'est acquis, qu'il nous faut redoubler d'ambition, et être vigilants, car les choses peuvent basculer du mauvais côté de l'histoire, d'une façon assez surprenante et rapide.

Alors, aux côtés de toutes les forces progressistes, nous continuons de bâtir à Paris un modèle de ville vivante, résiliente, et juste. C'est là précisément notre ambition : une écologie profondément humaniste. Faire de Paris une ville où la nature est chez elle partout, reconnaître notre interdépendance. Nous ne pouvons pas vivre sans la nature. Nous sommes vraiment dépendants d'elle, comme elle est aussi dépendante de nous. C'est une aspiration essentielle pour relever les défis du siècle dans lequel nous sommes.

Aussi, pour protéger ses habitants, Paris doit devenir plus que jamais une ville jardin, capable d'affronter le défi climatique. Dix ans après la signature des accords de Paris, notre Capitale reste fidèle à ce rendez-vous historique. Elle demeure plus que jamais une ville qui prend soin des autres et du vivant dans son ensemble.

Je compte sur l'adhésion de tous les groupes politiques à ce nouveau plan. J'espère qu'il sera adopté de façon unanime. Je vous remercie, et j'ouvre le débat.

Première oratrice, Madame Carline LUBIN-NOËL, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", vous avez la parole.

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Madame la Maire, mes chers collègues, alors que la baisse de la biodiversité en France se fait partout ressentir, certains la décrivent comme une sixième extinction, nos villes peuvent paradoxalement être des refuges pour la faune et la flore. Les milieux urbains ont des avantages dans le combat contre cette chute de la biodiversité. L'absence de zones agricoles limite l'utilisation de pesticides, ou de produits chimiques. J'aimerais citer ici comme exemple le miel des ruches du toit de l'opéra Garnier, qui a été analysé en laboratoire, qui est d'excellente qualité, sans trace de pollution, ni de produits chimiques.

L'importance de ce sujet de la biodiversité à Paris mériterait que ce plan soit complet. Malheureusement, il passe à côté de plusieurs enjeux majeurs, qui auraient mérité des objectifs et des actions détaillées.

Vous affichez une volonté de lutter contre les espèces envahissantes. Nous soutenons bien évidemment ce point, mais vous n'évoquez à aucun moment la prolifération du rat, dit "surmulot", qui est pourtant décrit dans l'"Atlas de la nature de Paris", publié par vos soins, comme une espèce exotique envahissante. Cet animal est un des premiers destructeurs de nos espèces vertes, ou des rues végétalisées, sans parler des autres problèmes sanitaires que cause sa présence en surface, que l'on connaît depuis des siècles.

Toujours sur la lutte contre les espèces invasives, vous voulez développer et renforcer la trame bleue, via des mares et des bassins, sans jamais rien dire de leur entretien et de la lutte contre les moustiques tigres, en été, dont le développement est favorisé par ces zones humides stagnantes. Nous vous avons alertés sur ce sujet. Ma collègue Élisabeth STIBBE avait déposé un vœu en mai dernier visant à lutter contre la prolifération des moustiques.

Votre plan ne parle pas non plus des animaux domestiques et des animaux errants, notamment les chats errants, qui sont les premiers destructeurs de l'avifaune en France, avec 75 millions d'oiseaux tués par an. Mon collègue Jack-Yves BOHBOT est particulièrement investi sur ce sujet et avait demandé la mise en place d'actions pour la vaccination et la stérilisation des chats errants.

Les arbres sont les grands absents de ce plan. Ma collègue Véronique BUCAILLE reviendra sur ce point. J'avais moi-même déposé un vœu, lors du dernier Conseil, demandant la mise en place d'une stratégie de préservation des arbres adultes.

En outre, le projet de trame blanche, visant à réduire le bruit en ville, évoque la circulation automobile, mais omet la pollution sonore engendrée par certaines terrasses, ou par l'ouverture de certains espaces verts 24 heures sur 24, pendant l'été, encore un sujet sur lequel vous manquez votre cible.

D'autres items de ce plan sont particulièrement vagues, comme cet objectif visant à mobiliser les Parisiennes et les Parisiens, afin qu'ils deviennent acteurs de la gestion du frelon à pattes jaunes. On cherche encore ce qu'il faut y comprendre.

Ce plan affiche une volonté de placer la biodiversité au cœur de la santé environnementale, l'occasion pour moi de rappeler le manque de vision et de stratégie globale à ce sujet, alors que nous avons proposé d'intégrer systématiquement une étude d'impact en santé environnementale pour tout projet de construction ou de rénovation à Paris. Vous avez rejeté ces mesures, signe qu'il reste encore un long chemin à parcourir pour atteindre un plein engagement sur ce sujet.

Enfin, je terminerai par l'agriculture urbaine. Les projets de fermes urbaines coûtent cher, sont peu productifs, et ne sont pas rentables. L'échec de la promenade Barbès Stalingrad, qui a coûté 11 millions d'euros, ou les difficultés financières récurrentes des fermes urbaines à Paris, en sont un bon exemple.

Malgré de bonnes intentions et un certain effort de concertation avec les mairies d'arrondissement, ce plan aurait dû répondre aux ambitions affichées. Nous le regrettons.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Cependant, je pense qu'il vous sera apporté des réponses sur les montants, et sur... C'est vrai que l'on ne visait pas de faire de l'agriculture intensive, chère Audrey.

Pour autant, je pense qu'il y a aussi quelques réussites sur ces sujets. On va y revenir.

Souhaits de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Permettez-moi de saluer l'École de la 2e Chance, qui assiste à nos travaux.

2025 DEVE 1 - Plan Biodiversité 2025-2030 de Paris. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, notre majorité est résolument engagée pour la préservation de la biodiversité, et ce nouveau plan en est une preuve de plus. Cependant, notre ambition doit faire face à un contexte particulièrement défavorable. En octobre 2024, la 16e Cop sur la biodiversité en Colombie n'a pas abouti. Elle a été prolongée à Rome en février 2025. Elle a été un échec, car elle n'a pas su trouver un compromis entre pays riches et pays pauvres sur le financement des mesures de protection de la biodiversité.

En février, un compromis a finalement été trouvé concernant le financement : 200 milliards de dollars par an d'ici 2030, dont 30 milliards fournis par les nations riches aux nations pauvres. C'est encore trop peu. Les pays du sud réclament la création d'un nouveau fonds, qui s'émanciperait du Fonds mondial pour l'environnement, dont la gouvernance est essentiellement assurée par les pays riches. C'est là le cœur du problème. Le capitalisme et les nations les plus puissantes, non seulement dévastent l'environnement des pays pauvres et n'investissent pas assez pour réparer les dégâts, mais dictent aussi les règles du jeu.

C'est d'autant plus problématique à l'heure où de nombreux pays semblent perméables aux thèses de l'extrême droite qui sacrifient les droits des travailleurs, méprisent les droits des femmes et sacrifient la préservation de la biodiversité. La France n'échappe pas à cette logique réactionnaire. L'Office français de la Biodiversité est l'objet d'attaques de plus en plus graves. La F.N.S.E.A., la Coordination rurale, l'attaquent matériellement, physiquement, mais aussi Laurent WAUQUIEZ, qui a signé un courrier le 7 février dernier, destiné aux agriculteurs de sa région, où il qualifie l'O.F.B. de "coalition d'idéologues qui les empêche de travailler sereinement et les accable de contrôles absurdes", fin de citation.

Cette rhétorique contre la biodiversité se traduit dans la dernière loi d'orientation agricole, qui marque un recul incompréhensible sur l'interdiction des pesticides les plus dangereux et dépénalise les atteintes volontaires à l'environnement et aux espèces protégées. Cette dernière disposition a d'ailleurs, et heureusement, été censurée par le Conseil constitutionnel.

Le cœur du problème, c'est que la logique du profit propre au capitalisme impose ses vues à la planète entière. Si l'environnement menace le taux de profit, alors, il devient une variable à éliminer, tout comme les droits des travailleurs. La préservation de la biodiversité est donc une question de classe. C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'en vue de la Cop 30 au Brésil, des syndicats, dont la C.G.T., se sont réunis dans une pré-Cop pour affirmer le rôle crucial du travail dans la lutte contre le dérèglement climatique et la déforestation. Améliorer les conditions de travail des 33 millions de travailleurs qui œuvrent en Amazonie, c'est agir contre l'extractivisme et l'appétit des multinationales. C'est donc préserver la plus grande réserve de biodiversité au monde, avec toujours à l'esprit la phrase de Chico Mendes, qui proclamait que, je cite, "l'écologie sans lutte des classes, c'est du jardinage".

A Paris comme ailleurs, défendre la biodiversité requiert des travailleurs formés et protégés par des conventions collectives de haut niveau. Dans cet esprit, le groupe Communiste défend bien sûr la proposition de Ian BROSSAT qui vise à développer des voies sur berges, du pont de Garigliano jusqu'au parc de Bercy. Il faut conquérir, à Paris comme ailleurs, de nouveaux espaces, ici, le long de la Seine, pour que les Parisiens puissent se réapproprier leur fleuve. Nul doute que Mme DATI et la droite parisienne, attentives aux intérêts des plus aisés, s'y opposeront fermement, comme elles se sont opposées à la première séquence de piétonnisation des voies sur berges en attaquant la Ville en justice.

Parmi les différents focus du plan, nous saluons particulièrement l'ambition de développer des haies. Cela peut paraître baroque à Paris. C'est un enjeu crucial en campagne, mais à Paris, c'est vital pour le développement des petits passereaux qui sont menacés partout ailleurs.

Enfin, j'aimerais revenir sur le vœu de M. BOURNAZEL concernant l'interdiction de la pêche. Il est vrai que je suis déjà intervenu dans cette Assemblée à cette occasion, mais tout de même. Je, et nous, le groupe Communiste, réaffirmons que les pêcheurs et leurs associations sont aux côtés et avec toutes les associations de protection de la nature, des vigies indispensables quant à la protection du milieu aquatique. Le résultat de ces actions communes est très concret : 37 espèces de poissons sont aujourd'hui recensées dans la Seine, 40 dans la Marne, contre 4 il y a 40

ans. Nous voterons donc en conscience et en cohérence contre le vœu de M. BOURNAZEL, mais bien sûr, en faveur du nouveau plan Biodiversité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GILLET.

Madame LELIÈVRE, vous avez la parole, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le plan que nous examinons aujourd'hui à Paris est un texte important, porteur d'ambitions que nous partageons largement, à savoir celles d'une capitale plus verte, plus résiliente, mieux armée face aux effets du changement climatique. Le groupe MoDem et Indépendants partage ces ambitions : renaturation, trame écologique, végétalisation du bâti et implication citoyenne, mais pour que cette ambition se traduise dans les faits, encore faut-il affronter la réalité du terrain avec lucidité et vigueur.

Plusieurs mesures ont déjà été annoncées par le passé, notamment sur les forêts urbaines, et se sont butées à des contraintes techniques. Je pense notamment à la densité des réseaux souterrains qui rendent souvent impossibles la plantation en pleine terre, ou à des essences mal adaptées aux sols urbains. Or, sans enracinement profond, il est illusoire de croire que la santé et la pérennité des arbres seront assurées. Il ne suffit pas de verdifier en surface. Il faut penser avant tout "durable", ce qui implique les plantations en pleine terre quand c'est possible, le choix des essences résilientes, et faire en sorte que la conception des aménagements soit pensée dans une logique de continuité écologique et de connaissances scientifiques.

De nombreux arrondissements comme le 9e ont d'ailleurs engagé des politiques actives de transformation de places minérales, de végétalisation de squares, de cours d'école converties en cours "oasis", de soutien à la végétalisation des toitures et des cœurs d'îlots, accompagnement des copropriétés et rénovations privées. Ce sont des exemples et des actions concrètes, efficaces, mais qui nécessitent du temps, de l'ingénierie, des moyens, de la coordination, et de la cohérence avec les services de la Ville.

Autre point sur lequel j'aimerais revenir, la méthode Miyawaki. Elle avait suscité beaucoup d'attentes, parfois trop. L'expérience a montré qu'il était nécessaire de passer à une logique de volume pour planter et de passer à une logique de qualité écologique centrée sur l'indice de canopée. Ce recentrage est bienvenu et doit être clairement assumé dans le plan. Ce n'est pas le nombre d'arbres dans des tableaux Excel qu'il faut compter, mais leur capacité à s'inscrire dans le temps, à créer des microclimats, renforcer la biodiversité.

J'aimerais revenir sur une des avancées majeures qui aurait pu être portée plus tôt, mais qui est à saluer de façon positive : la volonté de réorienter 100 % des dépenses identifiées comme défavorables à la biodiversité. C'est une mesure forte. Elle aurait pu être portée précédemment par la Ville, notamment au moment de l'adoption de l'article 8.32 en 1992, où les pays et les villes devaient s'engager à favoriser la réorientation des finances favorables au développement durable. Elle aurait pu être pensée en 2010, où le concept avait été étendu en France, en particulier, et recentré sur la biodiversité.

Cependant, cette mesure ne pourra être effective que si elle est suivie d'un travail précis, transversal, impliquant toutes les directions, pas simplement celle en charge des espaces verts, car les politiques du logement, de la mobilité, des achats publics, ou de la propreté, ont un impact direct sur la biodiversité, parfois de façon négative.

Il nous manque aujourd'hui plusieurs choses pour que ce plan puisse donner sa pleine ampleur les prochaines années. D'abord, il manque une vision claire du financement. Les objectifs affichés, 40 hectares de nouvelles surfaces végétalisées, 360 cours "oasis" supplémentaires d'ici 2030, nécessitent des moyens à la hauteur.

Il nécessite également une cohérence complète avec les politiques de biodiversité de façon générale et de dépasser la politique des silos. La cartographie et la continuité des corridors écologiques doivent se penser à une échelle métropolitaine, en cohérence avec les dynamiques des communes voisines. La biodiversité ne peut s'arrêter aux frontières administratives de Paris.

Enfin, il nécessite, et nous l'avons déjà dit, une cohérence entre tous les plans portés par la Ville, afin que ces plans, non pas se superposent les uns aux autres, mais soient totalement cohérents : plan Climat, plan Arbre, Plan Local d'Urbanisme bioclimatique, plan Paris pluie, plan Sobriété hydrique, plan Résilience, plan Local de prévention des déchets ménagers et assimilés... Tous ces plans doivent être appréhendés de façon globale et suivis, notamment par des "reportings" réguliers à la 8e Commission. C'est dans ces conditions que nous pourrions préserver le vivant dans notre ville.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

La maison brûle, mais à Paris, nous avons décidé de ne pas regarder ailleurs. Nous avons décidé, et c'est dans cette perspective que s'inscrit le plan Biodiversité qui nous est présenté. La nécessité vitale de sauvegarder la biodiversité n'est plus à prouver. Nous le savons désormais, sa destruction met en péril notre propre survie, et donc aussi celle des générations à venir. Sauvegarder la biodiversité, c'est tout simplement permettre l'avenir, et les villes ont un rôle à jouer en la matière.

A Paris, nous avons un patrimoine naturel faune et flore d'une richesse exceptionnelle et le devoir de le préserver et de le faire prospérer. Cette prise de conscience n'est pas nouvelle, puisque cela fait désormais 14 ans que la Ville de Paris agit, s'étant dotée dès 2011 d'un premier plan Biodiversité. Il était nécessaire d'en élaborer un deuxième aujourd'hui, une version complétée, augmentée. Je tiens à remercier et saluer Christophe NAJDOVSKI, ainsi que l'ensemble des directions mobilisées pour la construction de ce nouveau plan.

Je rappelle aussi que l'année dernière, le groupe Paris en commun avait décidé de porter dans le cadre de sa "niche" le sujet de la condition animale. Je me réjouis de retrouver dans ce plan Biodiversité des éléments issus de notre travail, quelques semaines après avoir participé à l'inauguration de la Maison de l'Animal dans le parc de Bercy.

La philosophie qui a guidé l'élaboration de ce deuxième plan Biodiversité est la même que pour le premier. Elle repose sur les trois piliers : connaître, protéger et renforcer la biodiversité.

Avant d'aborder le plan "stricto sensu", quelques mots en préambule, parce que les deux sujets sont éminemment liés. Pour revenir sur les résultats de la votation citoyenne qui s'est déroulée il y a un peu plus de deux semaines et dont le score est sans appel, puisque deux tiers des votants se sont exprimés pour piétonniser et végétaliser 500 nouvelles rues réparties dans tout Paris, là aussi, il s'agit d'une très belle victoire, pas seulement pour la végétalisation, pas seulement pour le bien-être en ville, pas seulement pour la lutte contre le changement climatique et l'adaptation de la ville, mais aussi pour la biodiversité, car la question écologique est multiple.

Nous avons depuis toujours une approche globale du sujet. Ce nouveau plan s'inscrit tout naturellement dans la lignée, en complémentarité et en cohérence avec les autres actions menées, avec les autres plans votés au cours des derniers mois et des dernières années. Je pense bien sûr au plan Climat, air, énergie, au plan Local d'Urbanisme bioclimatique, au plan Alimentation durable, au plan Arbre, etc. Oui, en matière d'adaptation de la ville au réchauffement climatique et de préservation de la biodiversité, il n'y a d'approche véritablement efficace que si elle est globale et ambitieuse. Ce plan fait donc partie d'un tout.

Il s'inscrit aussi dans une méthode, la concertation avec l'ensemble des arrondissements, les Parisiennes et les Parisiens, la communauté scientifique, les associations, les institutions partenaires de la Ville. Cette concertation s'est traduite dans les faits, puisqu'elle a débouché sur 85 projets locaux définis directement dans les arrondissements. Ces projets, qui concernent l'accès à la nature, la création d'habitats végétalisés, la création d'habitats aquatiques, ou encore la protection de la faune, seront réalisés en priorité.

A l'échelle parisienne, le plan a notamment pour objectif d'expertiser, de préserver la biodiversité, de faire de celle-ci un atout pour la résilience du territoire parisien, de sensibiliser, d'impliquer et de coopérer. Concrètement, cela se traduit par la préservation et le développement des haies, le renforcement de la biodiversité de la Seine, la poursuite de la renaturation des bois, etc.

Je ne reviendrai évidemment pas sur l'ensemble des mesures prévues par le plan. En revanche, je tiens à souligner deux innovations majeures : la mise en place d'indicateurs de suivis annuels précis pour contrôler la mise en œuvre du plan, et ensuite, la mesure de l'empreinte biodiversité globale de Paris dans, mais aussi hors de son territoire. Il s'agit de mettre en œuvre une méthode pour identifier et quantifier les pressions exercées sur la biodiversité au-delà de nos seules frontières et de travailler à les réduire, en travaillant sur la question de l'offre alimentaire, la consommation d'énergie, ou encore les choix d'approvisionnement de matériaux de construction.

En conclusion, ce nouveau plan est donc ambitieux. Il est à la hauteur du défi qui nous attend. Il nous invite à faire ensemble le Paris de demain, que nous aurons à mettre en œuvre dans les prochaines années. Les élus du groupe Paris en commun le voteront avec conviction et enthousiasme.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le président.

Je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Écologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Cher Christophe, chers collègues, la biodiversité n'est pas une option. Son effondrement est connu, documenté, accéléré par la bétonisation, le dérèglement climatique, la disparition des espaces verts. Pourtant, cette urgence silencieuse reste encore trop souvent reléguée au second plan. C'est pourquoi "Les Écologistes" attendaient ce nouveau plan Biodiversité et pourquoi nous y avons contribué activement depuis plus d'un an. Une année de travail marquée par de nombreux échanges dans un réel esprit de co-constructions que je tiens à saluer. Merci, cher Christophe, ainsi que ton cabinet, pour la qualité de ce dialogue.

Ce plan ne part pas d'une page blanche. Il s'appuie sur le précédent, lancé en 2018, qui avait déjà introduit des bases solides et des outils intéressants, mais comme souvent, entre l'intention et l'exécution, il y a parfois un écart.

Certaines promesses sont restées sur le papier et sur les moyens budgétaires alloués, il est difficile d'y voir clair. Ces limites ne doivent pas faire oublier le chemin parcouru, mais elles nous rappellent qu'il faut aussi une volonté politique réelle, des moyens et du suivi. C'est précisément ce que nous portons. Ce plan, c'est une victoire des idées écologistes.

Il reprend des combats que nous menons sans relâche : protéger la biodiversité existante, renforcer les trames écologiques, remettre du vert dans nos rues, planter plus, mais aussi, planter mieux avec des essences adaptées au changement climatique, et surtout, faire en sorte que tout le monde ait accès à un coin de verdure, pas seulement celles et ceux qui peuvent fuir la fournaise estivale et s'offrir des vacances à la campagne.

Les écologistes sont les pionniers et pionnières de la révolution verte à Paris. Les avancées concrètes de ces dernières années, nous les avons portées haut et fort : la végétalisation massive des rues de Paris, les cours "Oasis", c'est nous. Le Plan local d'urbanisme bioclimatique, sa désimperméabilisation, sa protection des arbres remarquables, des cœurs d'îlots, c'est nous. La fermeture à la circulation de certaines voies dans les bois, c'est toujours nous. Sans les écologistes, pas d'écologie, mais surtout, pas d'écologie ambitieuse à Paris.

Ce plan est le fruit de longues années de mobilisation pour faire changer le regard qu'on porte sur la nature en ville. Il incarne notre vision, celle d'une ville vivante, qui fait de la place, ou plutôt, qui rend leur place aux plantes spontanées, au sol vivant, aux arbres, aux animaux. Si la grande majorité de nos demandes a été intégrée, nous voulons aller encore plus loin. C'est pourquoi nous avons déposé plusieurs amendements. Mes collègues y reviendront.

Pour ma part, je veux insister sur un principe fondamental : la protection de la biodiversité doit devenir une règle, et non pas une exception. C'est le sens d'un de nos amendements : rendre obligatoire un diagnostic biodiversité préalable pour les projets privés, car si la puissance publique doit montrer l'exemple, oui, le secteur privé doit aussi prendre sa part. La biodiversité ne peut plus dépendre de bonnes volontés. A nous, désormais, de faire germer ce plan, rue par rue, quartier par quartier, afin que la nature retrouve sa juste place dans notre ville.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à Agnès EVREN, pour le groupe Union Capitale.

Mme Agnès EVREN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, à un an de la fin du mandat, vous lancez en grande pompe un plan Biodiversité 2025-2030, un plan très attendu, puisque sa présentation a été décalée de deux mois en raison de la votation citoyenne sur les "rues jardins", cette même votation qui est l'exemple emblématique de tout ce que l'on peut vous reprocher sur la politique environnementale : de la communication sans budget associé. Les "rues jardins", dois-je le rappeler, coûteront 150 millions d'euros, et pas une seule ligne de budget. C'est l'énième plan dans votre collection d'une dizaine de plans sans cohérence les uns avec les autres : le plan Climat, le plan Arbre, le plan Local d'urbanisme bioclimatique, le plan Alimentation durable, le plan Santé environnement, des plans à la pelle, mais pour quels résultats ?

Finalement, vous avez inventé la planification désorganisée. Normalement, quand on planifie quelque chose, on l'évalue. Quelle est votre évaluation du précédent plan Biodiversité 2018-2024 ? Il n'y en a pas, puisque ce précédent plan manquait d'indicateurs d'évaluation. C'est pourquoi j'aimerais rappeler vos autres contradictions sur la biodiversité.

Vous dites, Madame la Maire, à qui veut bien le croire, vouloir densifier la végétalisation parisienne, mais c'est plutôt la surdensification minéralisée que vous multipliez à coups de constructions de tours. On le voit dans le 15e arrondissement avec la tour Triangle : 15.000 tonnes de béton coulées.

Vous dites vouloir développer les trames noires et développer les éclairages moins nocifs pour la biodiversité, mais c'est aussi vous qui avez refusé une systématisation de l'éclairage intelligent, pour lequel le 15e arrondissement était pourtant pilote. Vous annoncez vouloir créer une trame blanche pour lutter contre les nuisances sonores, mais nous peinons à obtenir de la Ville le financement de tronçons supplémentaires de macadam insonorisant, qui a pourtant fait ses preuves dans le 15e, qui a une fois de plus été pilote et moteur à Paris.

Votre objectif est de créer 360 cours "Oasis" en cinq ans, alors que vous n'avez pas réussi à faire sortir de la terre la moitié de ce chiffre au cours des huit dernières années.

Vous vous targuez de lutter contre la superposition des inégalités sociales et environnementales dans les Q.P.V., mais vous avez refusé nos demandes répétées, avec le maire du 15e arrondissement, d'inclure les nouveaux Q.P.V. du 15e dans le plan Climat, pourtant plus contraignant sur le plan réglementaire que ce plan Biodiversité.

Vous dites également faire des espaces verts votre priorité, mais vos alliés communistes font voter au Conseil de Paris un vœu rendant l'aménagement de la Petite ceinture parisienne réversible.

Enfin, celui qui se présente comme "monsieur écologie", votre adjoint David BELLARD, est le premier à refuser notre demande d'études d'impact pour la fermeture d'une voie du périphérique, alors même que ce sont les

Parisiens voisins du périphérique qui risquent de souffrir le plus en cas de recrudescence des embouteillages, et donc de la pollution qui va avec, évidemment.

Que d'incohérences ! Votre écologie n'est pas une écologie des solutions, c'est une écologie de l'impasse. Votre plan Biodiversité, c'est 84 projets, 77 indicateurs, 62 cibles, et pas un centime de budget pour les mettre en œuvre. La Cour des comptes, dans son rapport publié en mai 2024, avait d'ores et déjà tiré la sonnette d'alarme sur le manque flagrant de lisibilité budgétaire du plan Arbre. Elle pointait l'absence de ligne claire dans le budget, des bilans confus, des chiffres opaques. Comment croire en une politique écologique sérieuse sans transparence, ni évaluation ?

Derrière le beau discours "écolo", c'est le béton qui coule. La biodiversité parisienne mérite mieux qu'un simple effet d'annonce. Vous n'avez pas de résultats, car votre doctrine n'est pas la bonne. Pour préserver la biodiversité et reconnecter les habitants à la nature, il faut, un, végétaliser, deux, végétaliser, et trois, encore végétaliser.

Lorsque Philippe GOUJON rajoute "quatre, végétaliser", il se bat pour l'extension du parc Suzanne Lenglen, qui deviendra l'un des plus grands espaces verts de Paris, vous imposez aux habitants la tour Triangle. Comment peut-on prétendre défendre la biodiversité, tout en bétonnant ?

Si vous êtes sincère, Madame la Maire, dans votre engagement, aidez-nous sur le terrain avec une écologie pragmatique et connectée au réel. Les acteurs de terrain n'attendent pas un énième rapport ou plan, qui servira à caler les meubles, mais ils attendent du concret, des solutions, pour enrayer le déclin de la biodiversité parisienne, qui est notre trésor commun.

Nous vous formulons alors plusieurs propositions : que la Ville établisse enfin un budget détaillé par action, pour une plus grande transparence et évaluation de l'efficacité de vos dépenses. Qu'elle mette en place une évaluation indépendante annuelle du plan Biodiversité pour garantir plus d'efficacité des actions engagées. Enfin, que la Ville aide à concrétiser les initiatives des arrondissements, plutôt que d'annoncer de grands plans, puis se dédire, quand vient le temps de financer le passage des paroles aux actes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien.

Madame MONTANDON, vous avez la parole, pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je n'avais pas forcément prévu de revenir sur la dernière votation, mais en vous entendant, Madame la Maire, la qualifier d'"exemplaire", ou encore, en entendant M. FÉRAUD dire que les résultats étaient "sans appel", je ne peux rester silencieuse. Avec 4 % de participation, il n'y a pas de quoi pavoiser. Les Parisiens n'ont pas voté. Ils ont boudé. Pourquoi ? C'est parce qu'ils ont bien compris : avec une question floue, avec une question infantilisante, il ne s'agissait pas d'un véritable exercice démocratique, mais plutôt d'une manipulation orchestrée pour mieux instrumentaliser les résultats.

Nous sommes à la dernière année de mandature et toujours aucun plan d'investissement de la mandature présenté. Ce document pourtant structurant, essentiel à toute action sérieuse, n'a jamais vu le jour. Pourquoi ? C'est parce qu'il obligerait la majorité à se confronter au réel, à des chiffres, à un calendrier, à une méthode. A défaut, on se réfugie dans la communication et l'incantation. Ce nouveau plan Biodiversité s'inscrit dans la même ligne : pas de budget clair, pas de calendrier, pas de méthode : une belle vitrine sans boutique.

La biodiversité à Paris, ce sont d'abord les bois de Boulogne et de Vincennes. Je pense que nous en conviendrons tous. Pourtant, rien ou presque des travaux de la M.I.E. des bois n'a été repris dans ce plan. Les préconisations qui, je le rappelle, ont été votées par l'ensemble des groupes qui représentaient la M.I.E., ne sont pas du tout visibles dans ce plan. Pourtant, elles ont été en effet unanimes et elles ont fait chou blanc. Elles n'ont même pas germé dans le terreau municipal.

Quelques exemples concrets des préconisations de la M.I.E. qui auraient dû se retrouver dans le plan. Tout d'abord, nous avons évoqué les mares artificielles. La M.I.E. avait demandé qu'elles soient réalisées en argile, et non plus avec des bâches plastiques. Cette préconisation n'apparaît pas. A la publication des autopsies animales en cas de pathologie suspecte pour prévenir les risques sanitaires, rappelez-vous les manquements qu'il y a eu lors de la gestion des cyanobactéries dans les lacs. C'était une demande vraiment forte de la part des associations de défense de l'environnement. Là encore, dans ce plan, nous aurions pu y remédier. La M.I.E. y avait travaillé et de nouveau, voilà un acte manqué.

La lutte contre le braconnage, en lien avec la police et l'Office français de la biodiversité ? Evaporée. "Quid" des corridors écologiques pour la faune ? "Zappés". La sanctuarisation de nouvelles zones de haute biodiversité des bois, là encore : rien. Nous avons beaucoup parlé, lors de la M.I.E., de la gestion forestière, et notamment obtenu qu'il y ait des expérimentations pour tout ce qui est sylviculture mélangée à couvert continu. Là encore, je ne vois rien dans ce plan Biodiversité, même pas une once d'expérimentation. Enfin, l'expérimentation des zones non-fumeurs, là aussi très consensuelle, que nous avions décidée aux abords des aires de jeu, notamment, pour limiter la pollution des sols et des nuisances à la biodiversité : aux oubliettes.

Nous avons ainsi présenté plusieurs amendements pour introduire toutes ces propositions constructives qui, je le rappelle encore une fois, avaient pourtant été actées par l'ensemble des groupes politiques, je le rappelle, et notamment par les écologistes, dont M. Émile MEUNIER était le rapporteur.

Je voulais bien sûr mentionner aussi les festivals dans les bois. S'il y a bien une incohérence flagrante dans votre positionnement, c'est celle d'autoriser les festivals de grande ampleur au cœur même des principaux réservoirs de biodiversité que sont les bois. Revendiquer la défense de la biodiversité, tout en cautionnant ce genre d'événements, relève du grand écart. Les festivals comme "We Love Green" rassemblent plus de 100.000 personnes dans les espaces fragiles, et la faune et la flore en pâtissent. Le festival "We Love Green" a une programmation excellente, je tiens à le préciser, avec des artistes de renom et de qualité. Il n'y a rien à redire sur ce point. Cependant, le bois de Vincennes n'est pas une scène. C'est un écosystème. Le silence des pseudo-écologistes révèle une contradiction difficile à ignorer.

A force de recycler les mêmes éléments de langage, sans budget, sans planification, ce n'est pas un plan Biodiversité, c'est un trompe-l'œil que vous nous présentez. Quand les travaux de la M.I.E. disparaissent systématiquement, on se dit que le tri sélectif s'applique aussi aux préconisations, de façon dogmatique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - A force de tenir un propos aussi caricatural, caricatural, dans lequel... Toute personne qui vit à Paris aujourd'hui peut avoir bien sûr des remarques et on peut s'améliorer. On est là pour cela. Quand même, c'est tellement caricatural, Madame MONTANDON, que vous croyez vraiment qu'il y a des gens qui croient qu'ils vivent dans la même ville que vous ? C'est une caricature totale, ce que vous êtes en train de dire et d'exprimer ici. Soyez au moins un peu honnête intellectuellement et essayons d'avancer sur les améliorations que nous pouvons faire ensemble, mais sortez de la caricature. C'est maladif, après. Après, c'est difficile, parce que ce n'est tellement pas en lien avec la réalité que vraiment, je ne sais pas trop ce que l'on fait ici. Bon...

Allez, Monsieur SOREL, pour sortir de la caricature, vous avez la parole, pour deux minutes.

M. Laurent SOREL. - Je vais essayer de bien le prendre. C'est M. SOREL, et pas l'autre. Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, non, nous ne sommes pas les seuls habitants de cette ville. C'est la première chose que reconnaît à juste titre ce plan Biodiversité, à l'heure de la sixième extinction de masse. Les plantes et les animaux doivent être considérés non pas comme des intrus, ou des éléments simplement décoratifs et divertissants, mais comme des membres de plein droit de notre ville. La nature n'est pas uniquement espace de loisirs, elle est aussi lieu de vie. Les poissons, les moules d'eau douce, les hérissons, les abeilles sauvages, ce sont aussi, au final, des Parisiennes et des Parisiens comme nous.

En ce sens, l'interdiction des herbicides, la reconnaissance de la Citoyenneté d'honneur à la Seine, les trames bleues, vertes, noires, une meilleure cohérence avec les objectifs du P.L.U. bioclimatique, tout cela va dans le bon sens et c'est pour cela que je voterai le plan Biodiversité, mais la Ville peut mieux faire.

Pourquoi tolérer encore les souffrances causées aux poissons en autorisant la pêche de loisir ? Les habitants qui se sont mobilisés pour la préservation des haies du boulevard Richard-Lenoir ont été de bien meilleurs défenseurs d'une des cinq priorités du plan Biodiversité : déployer une stratégie pour préserver et développer les haies.

Autre défi important, selon moi, qui rejoint les ambitions affichées de l'axe 3, et sur lequel on doit être plus attentif : sensibilisation, implication et coopération de tous. Pour moi, la question de la biodiversité dans la ville, c'est le rapport direct entre les habitants et la nature, l'appropriation citoyenne des enjeux de biodiversité et bioclimatiques. C'est aussi la reconnaissance pleine et entière, par exemple, du rôle particulier que jouent les agents des parcs et jardins en termes de primes et conditions de travail. Sinon, le plan Biodiversité et bioclimatique et le concept de ville jardin risquent d'apparaître comme une manière de penser la nature sans les gens. Les "rues jardins", si on laisse faire la spéculation immobilière, cela ne va pas. L'enjeu, c'est aussi de ne pas faire un mauvais "remake" des jardins de Versailles, où la nouvelle noblesse des villes, aux côtés des hérissons et des abeilles sauvages, se promènera, oui, dans une ville jardin, mais vidée du peuple.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame BUCAILLE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", vous avez la parole.

Mme Véronique BUCAILLE. - Madame la Maire, mes chers collègues, les arbres sont les grands absents de votre plan Biodiversité 2025-2030. Il se contente de les évoquer brièvement, alors qu'ils sont la manifestation la plus évidente de la nature et de la biodiversité en ville. On eût préféré qu'ils soient aussi nombreux que dans vos communications.

Cependant, on comprend votre humilité au regard de votre bilan. L'objectif d'arbres plantés en mars 2025 n'est toujours pas atteint. Une majorité d'entre eux sont d'ailleurs plantés sur les talus du périphérique et dans les bois parisiens, et non en cœur de ville. Vos difficultés de gestion, ou vos projets démesurés d'aménagements urbains, ont conduit à l'abattement d'environ 2.000 d'entre eux.

Il faut dire que cette mauvaise gestion n'est pas une surprise, tant le nombre d'agents bûcherons élagueurs a été réduit comme une peau de chagrin, divisé par deux depuis Bertrand DELANOË. Planter de jeunes arbres ne compense pas la disparition d'arbres anciens, parce que souvent mal gérés. Aussi, il est inutile de vous cacher derrière des chiffres qui ne peuvent faire illusion. C'est ici l'essentiel.

Avec le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", nous voulons dénoncer votre politique du chiffre et votre manque de soin apporté aux arbres existants. La gestion arboricole de Paris nécessite un travail sérieux, planifié, anticipé et réfléchi.

Enfin, j'insiste sur un point sur lequel je prends régulièrement la parole. Nous sommes toujours en attente d'une réintroduction des grilles Davioud de protection aux pieds des arbres, pour mieux protéger leur collet et garantir leur pérennité. Cela répond tant à un impératif de protection des arbres, qu'à une certaine idée de l'esthétique parisienne, deux objectifs qu'avait réussi à remplir Davioud, en son temps.

Je vous remercie.

(Mme Audrey PULVAR, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, le plan Biodiversité que nous examinons aujourd'hui est majeur. Il place la préservation des espèces végétales et animales de la flore et de la faune parmi nos priorités, réaffirmant la place de pionnière de la Ville de Paris en matière d'écologie.

Pendant des siècles, l'homme a construit sa puissance sur la domination et la destruction de la nature, s'attaquant à celles et ceux qui la préservent, les peuples autochtones, les défenseurs de la biodiversité, qui, chaque année, sont de plus en plus nombreux à être poursuivis. Je pense notamment à Paul WATSON, à qui nous avons remis la Citoyenneté d'honneur, ou bien sûr à Berta Cáceres, symbole de la lutte pour le vivant, assassinée sauvagement au Honduras.

Aujourd'hui, il y a urgence à modifier nos comportements pour préserver l'écosystème dont nous dépendons, à comprendre que nous sommes partis du vivant et que nous n'en sommes pas les maîtres. Cette urgence est vitale.

Parmi les nombreuses mesures présentées dans ce plan, je voudrais insister sur la renaturation des bois parisiens, ces deux poumons verts extraordinaires, formidables réservoirs de biodiversité, le bois de Boulogne et le bois de Vincennes. Pendant de trop nombreuses années, ils ont été des lieux réservés aux nantis qui profitaient de la nature et de sa tranquillité, accueillant les fêtes foraines. Avec le développement de la voiture, les allées ont été progressivement converties en autoroute urbaine, destinée à faciliter le trafic automobile entre Paris et les communes voisines.

A partir de 2001, un virage est pris, un changement qui est intensifié depuis 2020. La M.I.E. sur les bois, à laquelle j'ai eu le plaisir de participer l'année dernière, a permis de souligner le travail mené par les services de la Ville pour le développement de la biodiversité dans les bois. Je tiens à les en remercier, plus particulièrement les experts qui nous ont fait découvrir les bois dans toute leur richesse.

Je viens d'entendre, et contrairement à Valérie MONTANDON, dans le plan que nous examinons, je considère aujourd'hui que je retrouve les principales préconisations faites par la M.I.E., auxquelles le groupe Paris en commun attache un caractère prioritaire.

La première d'entre elles est l'expérimentation de dispositifs d'éclairage intelligents, pour diminuer la pollution lumineuse, mesure indispensable tant cet éclairage qui constitue un confort indéniable pour les humains, perturbe les cycles de vie et le développement de nombreuses espèces animales, les espèces diurnes restant éveillées, les espèces nocturnes fuyant leur habitat naturel, ou encore, perturbe leur perception des saisons.

Cette mesure va de pair avec une autre mesure qui me tient particulièrement à cœur, et qui est parfois et souvent contestée, la piétonnisation de nouvelles voies dans les bois de Boulogne et de Vincennes. Ces trésors verts parisiens ne peuvent plus être un raccourci pour entrer ou sortir de Paris. Les services de secours doivent bien sûr et évidemment avoir accès aux bois, et la desserte par des bus est essentielle, afin que nous puissions y accéder facilement. Cette piétonnisation, elle, favorisera la faune et la flore perturbée par la circulation automobile.

Je me félicite également que ce plan Biodiversité prévoie le développement des visites pédagogiques, tant pour les élèves de notre ville que pour les enfants des communes riveraines, et encourage les associations locales à participer à des visites, lors desquelles seront présentés la faune, la flore, et le programme de travaux forestiers.

La présentation de ces travaux et l'intervention précédente confirment mon appréhension. La présentation des travaux est essentielle au public, car les fausses informations qui circulent régulièrement, y compris au sein de notre Assemblée, et nous venons d'en avoir un exemple, sont légion, notamment par exemple sur les questions d'abattages des arbres, qui sont destinés à régénérer les forêts.

Je tiens à le dire : nous avons des équipes qui travaillent particulièrement, qui connaissent les bois. Moi, j'étais impressionnée de voir leur travail et leurs repérages des arbres. Il faut les écouter et non pas critiquer, parce que quand on parle de l'abattage inutile des arbres, on n'en sait rien. Avant de juger, il faut interroger, parler avec les experts, qui ont un amour de leurs bois. Je peux vous assurer qu'ils en prennent bien soin. Oui, je pense qu'on peut les applaudir...

La dernière mesure sur laquelle je voudrais m'arrêter, c'est celle des réservoirs de biodiversité. Des espaces au sein desquels aucune action n'est réalisée, des havres de paix pour la flore et la faune. Les bois sont entretenus, tant pour la sécurité du public, que pour la préservation d'un grand nombre d'espèces. Il est néanmoins impératif que ces réserves de biodiversité protégées existent et puissent être plus étendues qu'aujourd'hui. C'était aussi une préconisation de notre M.I.E. Ces espaces permettent d'observer l'évolution de la nature, d'identifier les espèces qui prennent le dessus et celles qui rencontrent des difficultés, d'anticiper l'adaptation de nos bois aux changements climatiques, qui se font déjà sentir, et qui vont entraîner une évolution des essences et de la faune de nos bois.

Pour conclure, mes chers collègues, permettez-moi de citer le grand Émile, pas Émile MEUNIER... Je voulais parler d'Émile Zola, au cas où il y aurait eu confusion. Le grand Émile a écrit : "Une mer de verdure en face, à droite, à gauche, partout. Une mer roulant sa houle de feuille jusqu'à l'horizon, sans l'obstacle d'une maison, d'un pan de muraille, d'une route poussiéreuse. Une mer déserte, vierge, sacrée, étalant sa douceur sauvage dans l'innocence de la solitude". Mes chers collègues, cette mer de verdure, c'est le paradis du grand Émile que nous vous proposons d'offrir à la faune et à la flore de nos bois.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue, pour ce très beau rappel littéraire.

La parole est à Corine FAUGERON, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la prise de conscience s'est affirmée ces derniers temps face à la disparition de la biodiversité qui s'accélère, au point que les scientifiques parlent désormais d'une sixième extinction de masse. A Paris, tout le monde s'est ému de la disparition de 70 % des moineaux. C'est pourquoi aujourd'hui, vous est présenté un nouveau plan Biodiversité, plus audacieux, plus ambitieux.

Grâce au travail entrepris depuis plus d'un an avec Christophe NAJDOVSKI et son cabinet, bon nombre de propositions des écologistes ont été intégrées, ce dont nous nous réjouissons. La biodiversité ne connaît pas les limites administratives. Ce nouveau plan favorise les continuités des trames vertes, et encourage la création de trames bleues, dont le premier exemple est la Seine, le corridor écologique qui traverse la ville et la relie à la mer. Au fleuve, s'ajoute le canal et, depuis peu, les résurgences de la Bièvre dans le 13e, ainsi que des bassins et des mares, dont beaucoup sont encore à creuser.

On met également en place des trames noires, pour protéger les animaux sensibles à la lumière, comme les oiseaux, les insectes, les chauves-souris. On débitume pour créer des trames brunes, qui absorbent l'eau et la renvoient dans la terre, afin d'éviter des inondations. Ces mêmes trames brunes offrent de nouveaux terrains pour planter plus, et planter mieux, avec des espèces indigènes, variées, et adaptées au changement climatique en cours. C'est là aussi que l'on pourra planter nos futures haies.

Pour les humains, le bruit entraîne du stress, une baisse du sommeil, des maladies. Pour la faune sauvage, il perturbe la communication, la reproduction, la détection des proies, ou des prédateurs. A Paris, les refuges de biodiversité comme ceux qui existent dans certains jardins et dans les bois sont des mini-trames blanches urbaines où le vivant peut respirer. L'objectif est de mailler ces trames et de les connecter entre elles, à l'image des pas japonais, ces pas de pierres espacées, mais qui dessinent un chemin cohérent. Pour cela, il faut faire déborder la nature, partout où c'est possible, créer des "rues jardins", végétaliser les berges de la Seine et leurs accès.

Ce nouveau plan témoigne d'un nouveau paradigme en cours : faire la ville avec la nature et non pas contre elle, une nature qui était réduite à un élément de décor et qui est partie prenante de l'aménagement de cette nouvelle ville, résiliente et vivante.

Il s'agit de changer le regard et d'accepter que la nature s'organise, en laissant pousser les herbes folles dans les rues, de limiter la fréquence de tonte des pelouses, ou encore de planter des arbres fruitiers, véritables ressources alimentaires pour les insectes pollinisateurs, qui, en faisant vivre la nature, nous font vivre. C'est l'objectif de l'un des amendements que nous présentons.

Vivre avec la nature, c'est aussi apprendre à vivre avec l'ensemble des organismes que l'on y trouve. Depuis 2001, les "Verts", devenus "Les Écologistes", défendent au Conseil de Paris la biodiversité, conjointement au bien-être animal. Aussi, nous attendons avec impatience la prochaine stratégie Animaux en ville, afin de consolider les passerelles entre ces deux sujets, pourtant reliés.

En cohérence avec les précédents vœux et amendements relatifs à l'interdiction de la pêche de loisir à Paris, que nous avons présentés dans cet hémicycle, nous voterons l'amendement d'Union Capitale, demandant le non-

renouvellement des conventions et des dérogations autorisant la pêche de loisir, car c'est à Paris une pêche particulièrement cruelle, puisqu'il est interdit d'en consommer le produit, pour des raisons sanitaires.

Je vous remercie donc de voter ce plan à l'unanimité, puisque je vois que nos collègues de la droite de l'hémicycle se sont passionnés pour le sujet. Je compte bien sur leur vote. Si vous voulez voir un aménagement tout à fait exemplaire de biodiversité, ce n'est pas loin d'ici, c'est boulevard Bourdon.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue.

La parole est à Catherine IBLED, pour le groupe Union Capitale.

Je dois préciser, chers collègues, que tout à l'heure, le décompte n'a pas été lancé au bon moment. Vous avez un peu moins de temps qu'affiché, mais bon... La présidence de la séance fera preuve de mansuétude.

Mme Catherine IBLED. - Je vous remercie. D'accord.

Madame la Maire, mes chers collègues, alors que nous délibérons sur le plan Biodiversité 2025-2030, vous dites vous appuyer notamment sur les préconisations de la Mission d'Information et d'Evaluation sur les bois parisiens. J'ai eu le plaisir de participer à cette M.I.E., comme nombre de personnes ici présentes. Je ne peux donc que saluer cette approche et l'ensemble du travail fourni lors de la M.I.E.

Dans un plan Biodiversité, quoi de plus normal que d'intégrer la protection, l'entretien, et le développement des arbres et des bois ? Pourtant, force est de constater que ces engagements sont loin d'être suivis de mesures concrètes. Ainsi, sur les 68 recommandations de la M.I.E, combien en avez-vous repris, finalement ?

Je vais vous donner un exemple. Nous demandions, dans les préconisations de la M.I.E, la fin des coupes rases d'arbres dans les bois, ceux-ci ne relevant pas de sylviculture, mais votre plan propose, et je cite : "L'expérimentation de la gestion par futaie irrégulière à couvert continu sur une ou plusieurs parcelles, qui contribue à la protection de la biodiversité". Comprendra qui pourra, mais sans doute pas les Parisiennes et Parisiens, qui ne sont pas forcément experts sur le sujet, mais qui tiennent à leurs bois. Ils se désespèrent, je pense, de la déconnexion des décisions qui peuvent être prises ici.

Selon votre majorité, la préservation des bois ne se fera que par des visites pédagogiques, des études, et la mobilisation des volontaires de Paris, pour récolter les graines, entretenir les parcelles. Je m'interroge sur la mission de ces volontaires de Paris. Est-ce que ce sont les nouveaux forestiers, élagueurs, agents de propreté ? Je m'interroge.

Je souhaite vous alerter sur un sujet récurrent qui nuit gravement à la biodiversité de nos deux poumons verts, et qui est totalement occulté dans votre plan, en dépit des recommandations de la M.I.E. Il s'agit des dépôts sauvages. Nous en avons longuement parlé lors de la M.I.E. Chaque année, nous avons environ 2.400 mètres cubes de déchets, majoritairement issus du B.T.P., qui sont déversés illégalement dans nos bois, dégradant à la fois les sols, polluant durablement l'environnement, et menaçant directement la biodiversité que nous prétendons protéger. Comment prétendre renforcer la biodiversité, quand on n'arrive même pas à protéger ces espaces naturels de ces incivilités flagrantes ?

Certes, l'application "DansMaRue" est très utile pour signaler, mais elle ne permet pas d'agir efficacement en amont, ni même de dissuader durablement les comportements inciviques. La M.I.E sur les bois avait été très claire, en disant, dans sa proposition 45, que la Ville explore de nouvelles solutions, notamment par le recours à la vidéooverbalisation. Nous savons par exemple que l'O.N.F. utilise ce système dans la forêt de Compiègne, et cela marche très bien. Pourquoi, finalement, ne pas l'utiliser dans nos bois ? Certes, des affiches rappellent l'interdiction et les sanctions encourues. Elles ont été placées dans les bois, mais ces mesures restent trop faibles face à l'ampleur du phénomène. C'est facilement contourné par ceux qui ne respectent pas la loi.

Je vous rappelle que la loi A.G.E.C. nous donne désormais clairement les moyens de cette solution, puisqu'une amende administrative peut aller jusqu'à 15.000 euros en cas de dépôt sauvage. Je vous demande donc de mettre en place et de déployer rapidement un dispositif de vidéooverbalisation à Paris, notamment dans les bois, piloté par la police municipale. Nous demanderons évidemment une transparence totale sur les résultats de ces actions.

Enfin, alors que vous affirmez votre volonté de renforcer la biodiversité à Paris, nous ne pouvons plus fermer les yeux sur les conséquences de la pêche de loisir, dans nos bois et nos cours d'eau. Cette politique reste source de souffrance animale, et donc, je porte le vœu de Pierre-Yves BOURNAZEL, afin que la Ville se décide à assumer pleinement sa responsabilité dans ce domaine. Je remercie Corine FAUGERON pour sa prise de parole de tout à l'heure. Je demande que nous soyons exemplaires et cohérents avec notre charte du bien-être animal et avec nos engagements de biodiversité.

Enfin, bien qu'ils soient l'un des cinq focus importants de votre plan, les bois parisiens ne sont pensés que comme des îlots naturels à préserver, dans lesquels les activités humaines sont proscrites. Je vous rappelle que ces lieux sont bien plus que des îlots naturels. Ce sont des espaces de respiration qu'il faut préserver, mais il faut aussi encourager les Parisiennes et les Parisiens à se les approprier.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

La parole est à René-François BERNARD, pour le groupe Changer Paris.

M. René-François BERNARD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, comme l'a évoqué Valérie MONTANDON, les ambitions de ce plan souffrent du manque de planification de ses actions. Satisfaisons-nous de cet inventaire qui rejoint d'autres plans : plans Climat, Résilience, Développement durable, Paris 2030, alors que nous attendons synthèse et cohérence.

C'est bien un gap méthodique et idéologique qui nous sépare. Quand nous attendons d'avoir un débat sur les actions concrètes à mettre en place, nous retrouvons systématiquement des mentions idéologiques qui n'ont pas leur place. C'est là que la droite et son pragmatisme de terrain s'allient au centre pour son sens du compromis entre les attentes des citoyens et les actions nécessaires, donc pas de convergences des luttes, mais une alliance du réalisme et de l'utopie essentielle.

D'abord, quelques thématiques : le bien manger est un combat majeur de notre époque. C'est un impératif économique, avec de nombreux agriculteurs et leur savoir-faire, la réalité économique du bassin francilien. C'est cette production dont nous devons tenir compte, avant de nous asservir avec un respect aveugle des normes, dont l'impact est discutable : plutôt près de Paris, durable et bon, et pas Ducasse culinaire, simplement le respect de nos habitudes.

Restons donc, à travers nos amendements, dans des politiques de bon sens. Celui sur l'utilisation de l'eau non potable, qui fera écho à un débat que nous avons eu ici même, à l'automne dernier, avec Dan. Préserver la ressource, et donc la réserver aux usages humains, est essentiel pour notre Capitale, d'où là aussi notre priorité au réseau d'eau non potable pour les usages, dans le champ du possible, car c'est le grand oublié de la municipalisation. L'eau, c'est aussi essentiel dans les couloirs de biodiversité. Aussi, nos pratiques conditionnent la présence des animaux, quels qu'ils soient, dans notre ville et dans son espace densément urbanisé.

La biodiversité et l'événementiel. Oui, je vais évoquer le Champ de Mars. C'est un des plus grands espaces verts de Paris, et à ce titre, il doit être l'un de ses premiers réservoirs de biodiversité. En dépit du travail des équipes de la DEVE, la biodiversité est gênée dans son développement quand nos espaces verts sont l'objet d'événementiel à tout va : un an de manque à gagner en espaces verts. Un autre exemple frappant, c'est l'état qui se dégrade de jour en jour des squares de la promenade Richard Lenoir, depuis que vous en avez retiré les grilles.

J'en viens donc à la méthode, et d'abord à votre obligation de "reporting". Vous rappelez en Commission que le bilan existe, mais ce que nous attendons, c'est une vision dynamique. En quoi les indicateurs enregistrent un progrès ? Oui, le mot n'est pas tabou. Nous, Parisiens, ne pouvons nous trouver convaincus des progrès, ou des reculs mesurés. Nous attendons des indicateurs cohérents d'un plan à l'autre.

Quand on scrute le BiodivScore que vous nous avez proposé, on reste confus devant une mesure aussi peu documentée de la présence de l'avifaune. Surtout, c'est toujours un plan en cavitation sur le local, l'arrondissement, que vous nous proposez, car si vous vous targuez de l'acte 2 de la territorialisation, et que Mme la Maire évoque la place des arrondissements dans la gouvernance, vous avez tout simplement oublié le travail de vos services, notamment de la feuille de route du DGAEP. Certes, vous développez le volet local, mais il est loin du terrain avec votre kaléidoscope territorial.

De grâce, revenons aux réalités : votre bilan apparaîtra alors plus modeste, mais c'est ce devoir de vérité que vous devez aux Parisiens.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame Farida KERBOUA, vous avez la parole pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Farida KERBOUA. - Madame la Maire, chers collègues, la Petite ceinture, ancienne voie ferrée entourant Paris, joue un rôle important. Dans les actions spécifiques au 19^e arrondissement, vous prévoyez une ouverture de nouvelles portions au public. Cette initiative est positive, mais nous attirons votre attention sur l'entretien du lieu.

En effet, le tronçon passant dans le parc des Buttes-Chaumont est rempli de débris ayant visiblement été lancés depuis la passerelle de l'avenue de Crimée dans le parc. La Petite ceinture est un véritable corridor écologique. Elle favorise l'installation de nombreuses espèces, souvent absentes du cœur urbain. Les déchets peuvent provoquer l'étouffement de certains milieux et favoriser l'implantation d'espèces opportunistes ou invasives. Pour la faune, ces déchets, filets, canettes, fragments de plastiques ingérés, constituent des pièges mortels, mais aussi des sources de stress ou de fragmentation de l'habitat.

L'entretien et la propreté sont essentiels pour protéger la biodiversité. Votre plan prévoit une augmentation du nombre d'espaces et de zones à entretenir, sans pour autant détailler les moyens humains ou budgétaires supplémentaires nécessaires à l'entretien de ces nouveaux espaces.

Sur cette question de l'entretien et de la propreté, nous saluons la mise en place du rideau à bulle dans le canal de l'Ourcq, en amont du bassin de la Villette, qui vient en aide aux agents nettoyant déjà les canaux.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. SITBON, pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, la biodiversité, ce n'est pas un mot-clé dans un article, dans un discours, ou dans un plan. Comme il est dit dans le préambule de ce plan, c'est la contraction de "diversité biologique", et ce terme désigne la diversité du monde vivant.

Michel Serres écrivait, dans "Le contrat naturel" : "Peut-on considérer la nature comme un sujet de droit ? Comme maîtres et possesseurs, nous la dominons et la réduisons au statut d'objet. Pourtant, cette nature nous reçoit, nous accueille et nous fait vivre. Si nos extractions et nos exploitations la mettent en danger, la menace se retourne aujourd'hui contre nous. La nature nous conditionne, et désormais, nous conditionnons la nature. Cette interdépendance appelle l'établissement d'un contrat naturel, fondement d'un droit nouveau, d'une symbiose vitale, qui termine par un pacte la guerre que nous menons avec la nature".

Je voulais citer cet extrait de ce livre de Michel Serres, parce que je pense à ce contrat naturel dont parlait Michel Serres, avec ce travail et avec ce plan. J'y pense avec la Citoyenneté d'honneur à laquelle vous faisiez allusion, Madame la Maire, donnée à la biodiversité, en 2016, avec le procès de la Seine. Ces initiatives s'inscrivent dans cette idée que la nature a des droits, et que nous n'avons pas tous les droits sur elle.

Donner plus de place dans notre ville à la biodiversité, c'est une nécessité pour la préservation de la nature, comme c'est une nécessité pour notre propre sauvegarde, alors que Paris à 50 degrés est une réalité prochaine, à laquelle il faut nous préparer à faire face. Or, la biodiversité permet de réduire les effets d'îlots de chaleur urbains, de maintenir la qualité des eaux, mais aussi l'approvisionnement alimentaire, la formation des sols, la pollinisation, dont celle des fruits et légumes que nous consommons.

Non, ce n'est pas un plan de plus, comme certains collègues de droite le disent, mais un plan essentiel. Ce plan est aussi un signal politique fort. La biodiversité n'est plus une variable d'ajustement. Elle devient un pilier structurant de toutes les politiques publiques de la Ville.

Concrètement, ce plan permettra d'aménager 500 rues piétonnes et végétalisées, de créer 100 quartiers refuges pour la faune sauvage, d'offrir à 100 % des écoles parisiennes un accès à proximité, de végétaliser 100 cours, toits, ou façades de copropriétés privées, de renaturer les berges de la Seine, notamment avec le renforcement de la biodiversité de la Seine, ce qui a déjà commencé par la multiplication des espèces de poissons.

Il s'agit également de poursuivre la renaturation des berges, mais aussi d'installer des aménagements favorables à la biodiversité sur l'eau. Il s'agit de sensibiliser tous les publics, particulièrement les enfants, évidemment, sur le rôle crucial de la Seine, et puis, et c'est très important pour les avancées à venir, de mesurer pour la première fois notre empreinte biodiversité.

C'est une nouveauté essentielle. Nous ne pouvons plus piloter à l'aveugle. Il faut mesurer, il faut suivre. Sur ce point, les 77 indicateurs de suivis annuels et les 62 cibles à l'horizon 2030 sont des outils indispensables pour rendre ce plan réellement opérationnel.

Non, ce n'est pas un plan de plus, chers collègues de la droite. C'est un pas de plus vers un contrat naturel. Un contrat entre Paris et la nature, un contrat naturel qu'il faut développer dans chaque arrondissement, dans chaque quartier, qu'il faut construire avec nos services, nos écoles, nos copropriétés. Il faut le faire vivre.

On a gagné, finalement, une première étape. On a gagné une première étape de cette bataille culturelle, idéologique, puisqu'aujourd'hui, finalement, et cela n'a pas toujours été le cas, cela a été rappelé, plus personne n'ose dire que ce n'est pas important. On n'entend plus dire que cela ne sert à rien. On n'entend plus dire que les herbes folles, cela fait sale, et que la nature foisonnante n'a pas sa place dans une ville. Ici, en tout cas. Ici. Souvenons-nous des débats et moqueries qu'il y avait il y a peu, encore, dans cet hémicycle. Merci, d'abord, de cette première étape, et d'avoir pris conscience, un peu, de l'urgence.

Après, c'est un peu cocasse de vous entendre dire que l'on n'en fait pas assez, qu'il n'y a pas assez de financements, qu'il n'y a pas assez de réalisations. Mme EVREN a dit : "Il faut un, végétaliser, deux, végétaliser, trois, végétaliser". D'accord. Il y a deux choses.

Premièrement, c'est "sympa" de dire tout cela et de nous en demander plus, mais dans vos arrondissements, faites-le donc. Faisons-le ensemble. Dans notre 15e, Madame EVREN, Monsieur GOUJON, faisons-le ensemble. Je ne cesse de le demander. Regardons, rue par rue, concrètement, ensemble, si on ne peut pas faire plus de "rues aux écoles" et de "rues aux jardins". En effet, je ne comprends toujours pas pourquoi il y en a si peu, dans le 15e, pourquoi, alors qu'il n'y a pas plus de parkings dans le 15e que dans le 13e, ou dans le 12e arrondissement. Regardez donc si on ne peut pas agrandir des parcs. Regardons-le concrètement.

Deuxièmement, on ne peut pas être complètement aveugle, ou dans une réalité parallèle. Le bois de Charonne, ce n'est pas de la communication, ou des discours. L'extension du parc Suzanne-Lenglen, ce n'est pas de la communication, ou des discours. La forêt urbaine de la place de Catalogne, ce n'est pas de la communication. Les cours "Oasis", ce n'est pas de la communication, ce ne sont pas des plans, ce ne sont pas des choses écrites sur des feuilles de papier. Vous les avez vus, comme nous. Vous vous y êtes promenés. La végétalisation des boulevards Pasteur et Vaugirard, etc. Je veux dire qu'il y a des réalisations. Il ne faut pas être dans une réalité parallèle. En vous entendant, parfois, on est extrêmement surpris.

Dans cette mandature, Paris s'est transformée de manière spectaculaire, sous l'impulsion de notre Maire Anne HIDALGO et de ses équipes. La nature a repris de l'espace à la voiture, qui est une grande prédatrice, mais le chemin est encore long. Nous visons, comme vous le savez, à reconquérir sur le bitume 300 hectares de végétalisation, comme le plan Climat et le P.L.U.b. en ont fixé le cap.

Cette bataille, on l'a aussi et surtout gagnée avec les Parisiennes et les Parisiens. La démocratie a associé les Parisiens, plus de 1.000 personnes, dans une démarche de démocratie citoyenne. Ils ont été associés à ce plan. C'est important de le rappeler. Ce n'est pas un plan technocratique ou hors sol, mais un plan territorialisé, ancré dans le réel, dans le vécu des habitantes et habitants, co-construit avec eux, avec les mairies d'arrondissement, que certains voudraient supprimer, mais c'est utile, avec chaque quartier. A ce titre, les projets issus de l'Assemblée citoyenne de 100 "rues jardins", qu'amplifient ceux de la votation citoyenne, sont intégrés au plan, ce qui démontre la valeur concrète et démocratique de cette démarche.

Non, ce n'est pas un plan de plus. C'est un pas de plus vers un contrat naturel, un contrat entre Paris et la nature, un contrat naturel qu'il faut développer dans chaque arrondissement et dans chaque quartier.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci d'avoir rappelé le très bon travail engagé par Anouch TORANIAN sur la démocratie, en soutien à la biodiversité. Cela me réjouit beaucoup.

Je vais maintenant donner la parole à Mme Chloé SAGASPE, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le printemps revient. Il fait beau, cela y est, les petits oiseaux chantent, Paris se fleurit, se verdit. Il n'y a visiblement pas que la nature qui se réveille, mais la droite aussi. Après un hiver un peu rugueux, vous sortez de votre douce hibernation en semblant découvrir ce qu'est la biodiversité.

Heureusement, nous, écologistes, ne vous avons pas attendus pour faire germer nos idées. Quand il s'agit de s'intéresser concrètement aux enjeux, vous brillez par votre absence. Vous n'avez d'ailleurs même pas daigné venir au Copil biodiversité organisé par Christophe NAJDOVSKI, que je remercie et que je salue, puisque nous avons travaillé en étroite collaboration depuis plusieurs mois à l'élaboration de ce plan.

Vous vous permettez ici, une fois de plus, de venir donner des leçons. Vous êtes effectivement dans une réalité parallèle, puisque vous parlez de manque de planification. J'ai bien écouté vos interventions. Vous parlez de communication sans budget associé, de manque de vision de stratégie globale. De qui parlez-vous, au juste, si ce n'est de vous-mêmes ?

Excusez-moi, mais malheureusement pour vous, vos actes, ou plutôt vos votes, vous trahissent et trahissent vos paroles. Effectivement, il suffit de voir ce que vous votez à Paris. Vous vous absteniez sur le plan Climat. Vous votez le grignotage de Roland-Garros sur les jardins des serres d'Auteuil. Vous bétonnez les terres agricoles de Gonesse. Vous abattez des arbres au château de Vincennes. Nous avons d'ailleurs interpellé Mme DATI sur le sujet. Nous n'avons jamais eu de retour de sa part. Les exemples ne manquent pas. Sans parler des régressions sur la protection de la nature au niveau gouvernemental. Je pourrais en citer beaucoup.

Quand j'entends la droite se féliciter du "zéro phyto" à Paris, que nous avons mis en place à Paris depuis des années, merci bien, mais vous êtes main dans la main avec la F.N.S.E.A. au niveau national, quand vous votez pour défendre les pesticides au niveau agricole. Les bras m'en tombent donc. Vous parlez d'alliance pragmatique. C'est plutôt l'alliance avec le lobby de l'agrochimie. De qui se fiche-t-on ? Vraiment, quand on regarde vos amendements, que dire de ce florilège d'amendements qui brassent de l'air ?

En effet, j'ai bien lu vos amendements. Vous prétendez vouloir défendre la biodiversité, mais vous voulez supprimer toute référence au fait de regagner de la place sur la voiture : oui, la nature, mais pas à n'importe quel prix. Si vous preniez la peine de lire les documents, vous constateriez qu'il y a un plan Arbre, qui existe déjà, effectivement, que nous avons déjà consacré à la protection des arbres, notamment des arbres existants et anciens, que les écologistes ont toujours défendus.

Également, vous demandez une étude sur la substitution de l'eau potable par de l'eau non potable. Mes chers collègues, cela existe déjà, figurez-vous. Cela a été voté dans le plan de sobriété en eau, qui a été adopté récemment.

On apprend aussi que pour vous, la protection de la biodiversité passe par le fait de proposer un menu carné aux consommateurs, une manière originale, sans doute, de défendre la faune, en la mettant dans l'assiette.

Ecoutez, nous, écologistes, avec l'esprit de co-construction qui nous anime, nous avons été comme à notre habitude force de proposition. Nous avons proposé plusieurs amendements pour renforcer ce plan, notamment, nous proposons, parce que nous souhaitons planter plus, mais planter mieux, et comme je le disais, protéger l'existant, de protéger les arbres existants en assurant un contrôle et un suivi des chantiers, et renforcer l'offre des formations pour nos agentes et agents sur la protection des arbres et de la biodiversité.

Ensuite, nous souhaitons redonner du pouvoir d'agir aux citoyennes et citoyens en proposant et en expérimentant de nouvelles formes de gestion citoyenne des sites de végétalisation. C'est le cas dans la ville écologiste de Lyon, sur laquelle nous avons pris exemple. C'est une forme novatrice de cogestion entre l'administration publique et les citoyennes et citoyens, voire une gestion complète de certains sites par les habitantes et habitants. Je pense à la T.E.P. Ménilmontant, qui permettrait de préfigurer un nouvel imaginaire de futurs possibles, de ce que pourrait être une véritable gestion partagée d'un bien commun, un bien commun inestimable, qu'est le patrimoine végétal parisien, entre l'administration publique et les citoyennes et citoyens.

C'est dans ce même esprit que nous avons proposé d'impliquer des citoyennes et citoyens, directement dans le Comité parisien de la nature, qui a été créé à notre initiative lors des discussions au cours du plan Arbre. Je remercie Christophe NAJDOVSKI, avec qui nous avons échangé sur le fait que ce comité ne doit pas être uniquement descendant. Il doit permettre de débattre, de communiquer autour des avancées, et surtout d'élargir son rôle, pour qu'il ait un rôle qui puisse éclairer la décision publique des élus que nous sommes, sur des projets d'aménagements publics et privés qui auront un fort impact sur la biodiversité urbaine, qui puisse émettre des préconisations pour sa protection.

Je vous invite, mes chers collègues, à voter ce plan à l'unanimité, je l'espère, un plan très ambitieux. Vous pourrez compter sur les écologistes pour leur extrême vigilance pour que ce plan soit suivi d'effets. Bien sûr, il est grand temps qu'advienne une capitale verte.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame SAGASPE.

Dernière oratrice pour une minute, pour le groupe Changer Paris, Mme BALDINI.

Mme Véronique BALDINI. - Merci.

Je comprends que Mme SAGASPE soit un peu énervée, mais la droite a aussi le droit de parler de biodiversité. On peut aussi s'occuper d'écologie.

Il y a un sujet qui me tient à cœur, beaucoup, ce sont les pieds d'arbres. Nous avons ce débat depuis beaucoup d'années. Ils peuvent être de vrais réservoirs de biodiversité, mais aussi devenir des espèces de Z.A.D. Cela, c'est évidemment contraire à notre souhait de biodiversité.

Par idéologie, vous ciblez éternellement la voiture comme seule coupable des impacts négatifs sur notre environnement. Les sources de pollutions et de nuisances sont beaucoup plus nombreuses que le seul trafic autoroutier : les constructions, la bétonisation dont vous faites preuve dans les très nombreux chantiers, même les bois y passent. J'en veux encore pour preuve les bâtiments sur l'allée des Fortifications dans le 16^e arrondissement.

Enfin, de quelles mauvaises manières faites-vous preuve auprès de vos partenaires ! Après le débat ubuesque que nous avons eu le mois dernier sur la Seine, vous vous arrosez encore une fois tous les mérites sur les avancées qu'elle connaît. La Seine devient baignable, ses eaux sont de meilleure qualité, et les poissons comme les moules réapparaissent. Cependant, ces progrès ne sont pas l'apanage de votre seule action, Madame la Maire. Les acteurs sur ces questions sont très nombreux. La loi, mais aussi l'ensemble des collectivités riveraines de la Seine, les comités de bassin, ou encore le S.I.A.A.P., ont participé...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame. Vous avez terminé votre temps de parole.

Mme Véronique BALDINI. - Très bien. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI, pour répondre à l'ensemble de ce débat.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je remercie les oratrices et orateurs qui ont pris la parole, pour l'ensemble de leurs interventions. Avant d'y répondre, je souhaite partager avec vous quelques mots sur la biodiversité, sujet d'une immense importance pour notre avenir.

"Aujourd'hui, la nature est en deuil". Ces mots, ce sont ceux d'associations environnementales et naturalistes, qui se mobilisent en ce moment même, face aux attaques sans précédent contre la nature, et contre les reculs environnementaux, qui, hélas, s'enchaînent depuis plusieurs années à l'échelle nationale et européenne. Samedi dernier encore, une grande marche contre les pesticides avait lieu à leur initiative dans les rues de Paris, pour, je cite, "un printemps bruyant", là où le printemps silencieux, magnifiquement décrit par la biologiste Rachel Carson il y a déjà 60 ans, menace le vivant. Je salue l'engagement et le courage de ces associations.

Comme vous avez pu l'exprimer, Madame la Maire, à Paul WATSON encore tout récemment, Paris sera toujours du côté de celles et ceux qui défendent le vivant. Malheureusement, la biodiversité reste aujourd'hui la première sacrifiée des choix politiques du Gouvernement français, en dépit de tout bon sens pour notre avenir commun. En témoigne encore l'exemple de la toute récente loi d'orientation agricole adoptée le 20 février dernier, qui dépénalise la destruction d'espèces protégées, autorise l'arasement de haies champêtres, ou assouplit les réglementations sur les pesticides, en réautorisant des néonicotinoïdes tueurs d'abeilles.

Le contexte de régression environnementale est aussi, hélas, celui d'attaques sans précédent contre des organismes publics de la transition écologique, et contre leur personnel, comme l'Office français de la Biodiversité, l'ANSES, l'A.D.E.M.E., ou encore la C.N.D.P., instance essentielle pour la bonne tenue du débat public dans notre pays. Je tiens ici à apporter le soutien de l'Exécutif municipal parisien à ces institutions et leur personnel.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Absolument.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - L'effondrement du vivant nous concerne toutes et tous. En tant qu'élus, elle nous oblige, car protéger la nature, c'est protéger notre avenir. Dès lors, tout doit nous pousser à protéger et renforcer la place de la nature, partout où c'est possible, une nature foisonnante, riche, diverse. C'est ce que fait Paris.

Cette biodiversité ordinaire, on la retrouve dans notre ville. Elle prend de nombreux visages : des renards roux dans nos cimetières, des hérons cendrés dans la forêt urbaine du bois de Charonne, ouverte depuis l'été 2024, et dans nos deux bois, des moineaux à nos balcons, et même des moules d'eau douce dans la Seine, comme vous l'avez évoqué, Madame la Maire. Les faucons pèlerins se perchent sur nos plus hautes toitures, les orvets fragiles sont revenus, et les populations et nombre d'espèces de poissons ne cessent de progresser dans notre fleuve.

A Paris, nous cohabitons, je le dis pour Mme EVREN, avec plus de 3.400 espèces, 600 espèces observées de plus que dans le précédent bilan des données naturalistes, la preuve que ce que nous faisons, à commencer par notre gestion sans produits phytosanitaires depuis plus de 15 ans, fait renaître la biodiversité dans notre ville.

Aujourd'hui, Paris prend à nouveau ses responsabilités. A ce titre, je tiens à rendre hommage à Fabienne GIBOUDEAUX, qui a porté le premier plan Biodiversité de la Ville de Paris en 2011, et à Pénélope KOMITÈS, qui a porté le deuxième plan en 2018.

Nous allons continuer à transformer Paris en une ville jardin, une ville plus verte, plus fraîche, plus accueillante pour la biodiversité, plus agréable à vivre pour tous les êtres vivants qui l'habitent. Nous allons continuer à débiter massivement. Des hectares de sol ont déjà été et vont être rendus à la nature, en particulier dans les rues de Paris, pour retrouver le cycle de l'eau, la richesse des sols, la fonge et la faune qu'ils accueillent. Conformément à la votation citoyenne, nous allons végétaliser et piétonniser 500 rues supplémentaires dans tous les quartiers de Paris.

Alors que le modèle productiviste et extractiviste ruine notre planète, nos écosystèmes, notre santé, et a mené à la disparition de 70 % des linéaires de haies champêtres en France, à Paris, nous allons renforcer massivement la présence des haies, réservoirs de biodiversité, avec au minimum 500 mètres linéaires, et jusqu'à plusieurs kilomètres de haies diverses, qui seront plantées partout à Paris d'ici 2030.

On protège mieux ce que l'on connaît. De ce fait, 100 % des élèves parisiens, toujours d'ici 2030, auront accès à un espace de nature dans leur école, ou à proximité immédiate, ou pourront bénéficier d'animations de sensibilisation, avec une priorité donnée aux quartiers populaires. Nous allons continuer à multiplier les rues jardins, forêts urbaines, nouveaux jardins, cours "Oasis", toitures végétalisées. Ces lieux de nature sont des supports d'éducation à la richesse de la biodiversité de notre ville.

Paris, c'est bien évidemment aussi la Seine et ses canaux. Nous souhaitons que notre fleuve retrouve des berges naturelles et accueille également de nouveaux aménagements favorables à la biodiversité. Plus largement, nous renforcerons la place de l'eau dans Paris. Nous créerons plus de mares, plus de jardins de pluie, plus de bassins végétalisés, et même de nouvelles rivières dans les bois, comme c'est le cas dans le bois de Vincennes, avec la rivière Mortemart, un espace de biodiversité extraordinaire que les Parisiennes et les Parisiens pourront découvrir dès cet été.

Nous continuerons à soutenir le monde scientifique et les associations engagées sur le terrain, avec la mise en place d'un baromètre de suivi de certaines espèces cibles, menacées ou protégées, comme les moineaux, ou encore le hérisson d'Europe, que nous sauvegardons, d'ailleurs, avec l'appui d'associations comme "Erinaceus France", avec laquelle nous avons procédé à un relâché de hérissons dans le bois de Vincennes, pas plus tard qu'il y a quelques jours, avec Mme la Maire du 12^e arrondissement...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Qui est ici présente, que nous pouvons applaudir.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Les "quartiers moineaux", dispositif qui vise à renforcer les colonies de moineaux à Paris, mis en œuvre avec l'appui et le soutien de la "Ligue de protection des oiseaux", vont continuer à se déployer, avec 16 quartiers moineaux installés d'ici quelques mois dans notre ville. Avec le nouveau plan, nous irons encore plus loin, en aménageant 100 nouveaux quartiers pensés pour accueillir des espèces protégées. 40 nouveaux refuges de biodiversité seront également créés.

Autre engagement, celui de la renaturation des bois parisiens : nous avons prévu, dans le plan Biodiversité, plus 10 % d'espaces de réserve dans les deux bois. Nous allons continuer à réduire le morcellement de ces réservoirs de biodiversité qui sont encore livrés à un intense trafic automobile. D'ores et déjà, dans ce mandat, six routes des bois de Vincennes et de Boulogne ont été piétonnisées et transformées en allées paysagères et forestières, ce qui augmente sensiblement les surfaces d'habitats des espèces et permet leur circulation en toute sécurité, en évitant de coûteux aménagements à l'efficacité plus qu'incertaine que nous proposent certains.

Je le précise d'ailleurs pour Mme IBLED, il n'y a pas de coupe rase.

Je vous mets au défi, Madame IBLED, de regarder et de voir, dans le rapport sur la M.I.E., que le terme de "coupe rase" est utilisé à propos de ce que nous faisons à Paris. Il n'y a pas de coupe rase à Paris, contrairement à ce que fait l'Etat, et le Gouvernement que vous soutenez.

Protéger la biodiversité, cela veut dire aussi changer notre façon de construire la ville. C'est pourquoi nous formerons, informerons, accompagnerons les porteurs de projets et les acteurs privés pour intégrer la biodiversité à chaque étape de projets d'aménagements à Paris. Cela passera par exemple par le déploiement du BiodivScore, un outil créé par la Ville pour appliquer les exigences du plan Local d'urbanisme en la matière.

Enfin, Paris se veut exemplaire et innovante. Nous serons la première capitale au monde à mesurer l'empreinte biodiversité de nos activités, comme nous mesurons l'empreinte carbone. Nous réorienterons 100 % des activités vers des actions vertueuses en matière de biodiversité.

J'en viens à présent aux vœux et amendements déposés par les groupes du Conseil.

Je donnerai un avis défavorable au vœu n° 6, relatif à la pêche dans les bois, puisque nous avons pris le parti de travailler avec les fédérations de pêche agréées par la Préfecture. Elles ont un statut déclaré d'utilité publique et nous avons signé avec elles des conventions qui sont plus exigeantes sur le bien-être animal que ce qu'exige la loi.

Je demanderai également le retrait du vœu n° 7, relatif à la lutte contre les dépôts sauvages, puisque ce vœu n'a pas de lien avec le plan Biodiversité. La Ville a mis en place, avec la police nationale, des opérations de surveillance de dépôts sauvages dans les bois, et les accès aux zones visées par les dépôts ont été bloqués par la pose d'obstacles.

Je demanderai également le retrait du vœu n° 8, relatif à la votation citoyenne, puisque comme annoncé, les Parisiennes et Parisiens vont être associés à l'identification de ces nouvelles rues, sous l'égide, bien entendu, des mairies d'arrondissement.

Je demanderai aussi le retrait du vœu n° 9, puisque contrairement à ce qui est indiqué, nous ne réduisons pas les haies à Paris, au contraire. Nous avons d'ailleurs, comme le mentionnait Mme FAUGERON, boulevard Bourdon, planté un linéaire de 400 mètres de strates basses arbustives, qui ont des fonctionnalités similaires à celles de haies. En ce moment même, nous plantons plus de 150 mètres de haies dans le futur jardin Marie Curie, dans le 13e arrondissement.

Je demanderai également le retrait du vœu n° 10, sur la réouverture de la Bièvre, puisque le projet est bien en cours et que la Ville de Paris a confié un mandat à "Paris & Métropole Aménagement", pour jouer le rôle d'ensemblier, lancer les études pour la réouverture de la Bièvre à Paris, en commençant par le parc Kellermann. Une réunion publique est prévue à cet effet en juin à la mairie du 13e arrondissement.

Je demanderai le retrait du vœu n° 11, car il est déjà dans le plan, avec une "fiche objectif" du plan Biodiversité qui est entièrement dédiée à la trame nocturne.

J'en viens à la question des amendements. Je remercie le groupe "Les Écologistes" pour les cinq amendements qui ont été déposés. Avant tout, je tiens à les remercier pour tout le travail de concertation que nous avons mené sur ce plan, ainsi que les autres groupes politiques. Ce travail qui a été mené conjointement nous a d'ores et déjà permis d'intégrer un certain nombre d'ajouts.

Je donnerai un avis favorable de l'Exécutif aux amendements n°s 158, 159, 160 et 161 qui visent à renforcer l'usage du BiodivScore, renforcer la prise en compte des arbres dans les chantiers, ainsi que le contrôle de leur protection, intégrer plus d'arbres fruitiers dans les projets d'aménagement, mais aussi expérimenter de nouvelles formes de gestion participative d'espaces verts.

En revanche, comme évoqué, je porterai un avis défavorable sur l'amendement n° 162. Nous sommes favorables à l'inclusion des citoyens dans le Comité parisien de la nature et de la biodiversité, mais nous ne sommes pas favorables au fait de donner la possibilité à tout membre de ce comité de le saisir sur des projets d'aménagement, puisque ce n'est pas la vocation de ce comité scientifique et associatif.

J'en viens aux amendements du groupe Changer Paris. Je vous remercie de les avoir déposés. Simplement, je regrette que votre groupe n'ait pas saisi l'opportunité de travailler de façon plus constructive avec nous, dans le cadre de concertations que nous avons mises en place dès 2023, où votre groupe a été systématiquement convié, avec deux assemblées du Comité parisien de la nature et de la biodiversité. J'en profite pour remercier mon collègue Dan

LERT, qui était présent à ces assemblées. Vous n'étiez pas présents non plus, les élus du groupe Changer Paris, aux réunions des groupes politiques.

Madame MONTANDON, je le regrette. C'est bien dommage, puisque nous aurions pu être dans une co-construction, mais vous avez jugé utile de procéder autrement. Après examen rapide entre hier après-midi et ce matin, il s'avère que vos amendements sont soit déjà pris en compte dans le plan, soit font l'objet de réponses qui ne concernent pas vraiment le plan, avec des recyclages de vœux de précédents Conseils. Vous allez même jusqu'à proposer de réintroduire une alternative carnée dans un plan Biodiversité, ce qui est quand même un comble. Je porterai donc un avis défavorable de l'Exécutif sur les amendements n^{os} 139 à 157.

Enfin, pour conclure, je veux vraiment remercier les personnes qui ont travaillé à l'élaboration de ce plan, en premier lieu la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, et en particulier la division biodiversité et animal en ville de l'Agence de l'écologie urbaine. Je remercie également l'ensemble des collègues élus, adjointes et adjoints, pour leur collaboration à ce projet transversal.

En votant ce plan Biodiversité, nous faisons, Madame la Maire, le choix de prendre nos responsabilités. Nous agissons concrètement pour renforcer la biodiversité à Paris, pour plus de nature et de diversité des espèces et pour notre bien commun.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous. Merci pour cette réponse et pour l'avis de l'Exécutif sur les vœux.

Nous allons passer aux votes.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 138 déposé par l'Exécutif, avec évidemment un avis favorable.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 138 est adopté.

Ensuite, ce sont des amendements déposés par le groupe Changer Paris, les amendements n^{os} 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156 et 157, pour lesquels un avis défavorable de l'Exécutif a été émis.

Je mets donc aux voix, à main levée, ces propositions d'amendement déposées par le groupe Changer Paris.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Toutes les propositions d'amendement que j'ai mentionnées sont repoussées.

Ensuite, les amendements n^{os} 158, 159, 160 et 161 déposés par le groupe "Les Écologistes", ont recueilli un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, ces propositions d'amendement déposées par le groupe "Les Écologistes".

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ces propositions d'amendement sont adoptées.

L'amendement n° 162 déposé par le groupe "Les Écologistes" est-il maintenu ?

Oui, il est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 162 est repoussée.

Je mets aux voix les vœux n^{os} 6, 7 et 8 déposés par le groupe Union Capitale, avec un avis défavorable de l'Exécutif...

Je les différencie. D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 6 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 7 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 8 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 9 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 10 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 11 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 1 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DEVE 1).

Je vous remercie.

Je remercie Christophe NAJDOVSKI. Je remercie toutes les équipes, les adjoints et adjointes et maires d'arrondissement et les services de la Ville, qui ont très largement contribué à ce plan Biodiversité.

2025 DAE 60 - Création du marché découvert Sainte-Cécile (9e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons nos travaux. Nous passons à présent au projet de délibération DAE 60 relatif à la création du marché découvert Sainte-Cécile, dans le 9e arrondissement.

La parole est à M. BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, je souhaite tout d'abord me réjouir de la création d'un nouveau marché découvert dans le 9e arrondissement, initiative que je salue, tant elle contribue à renforcer la convivialité et le dynamisme commercial au cœur des quartiers parisiens.

Lors du Conseil de Paris d'octobre, j'avais attiré votre attention sur la nécessité impérieuse de préserver et renforcer les marchés découverts, qui jouent un rôle central dans l'animation de nos quartiers, notamment le week-end. Je vous avais, à cette occasion, signalé la situation préoccupante du marché Navier, situé dans le 17e arrondissement, toujours en souffrance à la suite d'une large consultation menée par la mairie du 17e auprès de 5.600 ménages concernés par ce marché de proximité. Plusieurs indicateurs attestent d'un fort besoin de relocalisation et de redynamisation, en cohérence avec les usages et les attentes de la population.

J'avais sollicité la mise en œuvre d'une étude exploratoire visant à identifier un nouvel emplacement potentiel pour un marché découvert, prenant en compte les nouveaux comportements d'achat et les flux de fréquentation des habitants. Vous aviez répondu favorablement à cette proposition lors de cette même séance du Conseil de Paris, en précisant que l'APUR pourrait être chargé de cette étude. Cependant, à ce jour, aucune avancée concrète n'a été portée à ma connaissance. De plus, un courrier en ce sens vous a été adressé en octobre et est resté, à ce jour, sans réponse.

Je sollicite votre intervention, afin que cette étude soit engagée, conformément à l'engagement pris devant l'Assemblée parisienne et à l'attente légitime des habitants du quartier. Je souhaiterais que la Ville puisse activer rapidement cette étude auprès de l'APUR, afin que des propositions concrètes puissent enfin voir le jour et répondre aux attentes légitimes des habitants du 17e arrondissement.

Je vous remercie.

(Mme Audrey PULVAR, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour cinq minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La création de nouveaux marchés se fait dans le cadre des délégations de services publics que nous avons sur les marchés alimentaires à Paris, avec deux délégataires de lots que vous connaissez bien, le lot qui est géré par la société Bensidoun et par la société Dadoun. Dans le cadre de la D.S.P. actuelle, il avait justement été convenu, à l'époque, avec Olivia POLSKI, qui était adjointe sur cette délégation, la création de ce nouveau marché découvert, place Sainte-Cécile, dans le 9e arrondissement.

C'est l'occasion de vous rappeler l'importance des marchés alimentaires et l'accès à une alimentation saine et abordable pour les Parisiens. Ces marchés sont le résultat d'une politique publique parisienne historique en faveur d'une offre alimentaire de qualité dans les quartiers parisiens, qui constituent d'ailleurs la "ville du quart d'heure". Pour ces marchés, chacun peut accéder à des fruits, légumes, fromages, viandes, poissons, à prix raisonnables, et à des aliments qui constituent l'essentiel de nos repas, indispensables dans un régime alimentaire équilibré. Les marchés sont aussi un pilier pour des milliers de petits commerçants, dont les revenus dépendent presque intégralement de la tenue des marchés.

Ils écoulent des fruits et légumes de saison, dont la conservation n'excède guère quelques jours. Ils permettent aussi la mise en valeur de l'agriculture paysanne, mais aussi des circuits courts, et de l'agriculture biologique. Nous avons certains marchés qui proposent des fruits et légumes issus de l'agriculture biologique et de circuits de proximité, de circuits courts.

Ce nouveau marché Sainte-Cécile fait aussi suite à la création d'un marché que l'on avait dans le 19e à Rosa Parks. Il complète l'offre commerciale. Je voudrais le dire, parce que Delphine BÜRKLI est inscrite, mais elle n'a pas pu être présente, il repose aussi sur les crédits d'arrondissement. Quand on étudie la possibilité de nouveaux marchés, on étudie avec les services concernés, qui concernent tout l'espace public, notamment les services de voirie, les services de propreté, les services de police municipale, l'impact économique pour nos services et la possibilité de financer ces marchés au-delà de l'équilibre de la D.S.P. Dans le cadre, notamment, du marché Sainte-Cécile, nous avons poussé le plus loin possible nos études économiques. La maire d'arrondissement, avec les crédits localisés d'arrondissement, a permis la création de ce nouveau marché.

Concernant le nouveau marché Navier, sur lequel vous m'avez saisi à plusieurs reprises, nous sommes aussi dans le même cadre. C'est-à-dire qu'il faut que ce soit dans le cadre de la D.S.P., cela dépend donc aussi de nos délégataires. Il faut aussi que l'on soit dans un cadre, d'un point de vue économique, rentable pour la D.S.P. et pour

les marchands, mais aussi avec une étude d'impact sur nos services et notamment les services de la DVD et les services de la propreté.

C'est pourquoi nous prenons le temps et nous reviendrons évidemment vers vous sur les crédits nécessaires à la création de ce nouveau marché, qui sera le fruit de la négociation avec la mairie d'arrondissement, comme c'est le cas avec tous les arrondissements.

Je vous invite à voter ce projet de délibération et c'est dans la suite logique des marchés que nous avons créés à Rosa Parks et maintenant dans le 9e, à Sainte-Cécile.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 60.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 60).

2025 DAE 77 - Activités commerciales sur le domaine public (19e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 77 qui porte sur des activités commerciales sur le domaine public dans le 19e arrondissement.

La parole est à Mme Marie TOUBIANA, pour le groupe Union Capitale, pour cinq minutes.

Mme Marie TOUBIANA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je tiens aujourd'hui à réaffirmer mon inquiétude face aux conséquences de votre politique d'aménagement menée sans considération pour ceux qui font vivre nos quartiers : les commerçants de proximité. Derrière ce projet de délibération qui met en avant la mise en concurrence et la gestion du domaine public, se cache une réalité bien plus préoccupante. Les commerçants parisiens, notamment dans les 18e et 19e, subissent depuis des mois des transformations brutales de l'espace public, mises en œuvre sans concertation réelle, sans soutien adapté, et sans mesures de compensation à la hauteur des préjudices subis.

Les aménagements des Buttes-Chaumont, la suppression massive des places de stationnement, la mise en sens unique de nombreuses rues, telles que la rue Manin, et l'implantation de pistes cyclables doublonnant des infrastructures existantes, étranglent l'activité économique locale, entravent la logistique des commerces, et isolent les habitants. Les commerçants de la rue Manin peinent à se réapprovisionner correctement, voient leur chiffre d'affaires s'effondrer, faute de clientèle accessible, et doivent faire face à des décisions absurdes qui compliquent leur quotidien. Quant aux riverains, notamment des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite, ils se retrouvent désormais dans l'incapacité de rentrer chez eux ou de faire leurs courses dignement.

Dans le cas précis des emplacements commerciaux concernés par ce projet de délibération, le renoncement à attribuer certains d'entre eux en raison de travaux qui s'éternisent ne fait qu'ajouter une incertitude supplémentaire. Les commerçants en place laissés dans le flou ne savent pas de quoi demain sera fait. Que leur propose-t-on en contrepartie ? Une prorogation temporaire, sans engagement réel de soutien ou d'indemnisation.

Je demande donc que la Ville prenne enfin la mesure des difficultés rencontrées et qu'elle apporte des réponses concrètes. Il faut annuler les suppressions et éloignements de places de stationnement, qui pénalisent commerces et riverains, sans améliorer la circulation locale. Il est impératif de revoir les aménagements cyclables, là où ils viennent déséquilibrer le partage de l'espace public au lieu de le fluidifier. Les commerçants doivent être mieux accompagnés, avec des solutions adaptées à leurs besoins.

Enfin, un dispositif de dédommagement et d'accompagnement financier doit être mis en place pour compenser les pertes qu'ils subissent à cause de ces décisions abruptes et incohérentes. Les commerçants de la rue Manin appellent au secours depuis des semaines. Nous devons répondre à leurs difficultés.

Monsieur le Maire chargé du commerce, pouvez-vous les recevoir, et enfin les entendre ? Je ne peux me résoudre à voir Paris se transformer en une ville où l'on ne tient pas compte des réalités du terrain. J'appelle la Ville à agir non seulement avec plus de cohérence, mais aussi avec plus de respect envers ceux qui font battre le cœur de nos quartiers.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, chère collègue.

La parole est à Mme Farida KERBOUA, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Farida KERBOUA. - Madame la Maire, chers collègues, ce projet de délibération sur l'attribution d'emplacements commerciaux dans le 19e arrondissement soulève, une fois de plus, plusieurs interrogations qui méritent toute notre attention, au-delà de la simple validation de convention d'occupation du domaine public.

Un appel à propositions a été lancé en début d'année pour 13 emplacements. Résultat, seuls trois ont été attribués. Six ont été déclarés infructueux, faute de candidature recevable. Quant aux quatre restants, tous situés dans le parc des Buttes-Chaumont, leur mise en concurrence a été suspendue en raison d'un réaménagement à venir.

Ces chiffres doivent nous alerter. Près des trois quarts des emplacements n'ont pas trouvé preneur. Ce n'est pas anecdotique, c'est symptomatique. Cela traduit un désintérêt croissant des commerçants pour des dispositifs portés par la Ville, ou tout du moins un manque d'attractivité évident du cadre proposé. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce désengagement.

D'abord, l'incertitude liée aux travaux à venir dans le parc des Buttes-Chaumont, qui pèse comme une menace sur la visibilité, la fréquentation et la rentabilité des commerces concernés.

Ensuite, la nature des activités exigées, souvent très ciblées économie sociale et solidaire, culture, développement durable. Ces orientations, bien que louables sur le papier, sont restrictives dans les faits. Elles excluent de nombreux commerçants traditionnels qui peuvent ne pas s'y reconnaître, alors qu'ils pourraient contribuer utilement à la vitalité économique du quartier.

Ce que révèle aussi ce projet de délibération, c'est le manque de souplesse de la Ville. On voit bien que l'on se retrouve avec des appels à propositions infructueux, mais au lieu d'en tirer les leçons structurelles, on nous propose un bricolage : reconduire des exploitants existants, ou relancer plus tard un nouvel appel, sans rien changer sur le fond. Le 19e arrondissement mérite bien mieux.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, chère collègue.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour vous répondre.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, c'est un choix que la Ville fait, que toutes les villes ne font pas. D'ailleurs, cela m'arrive de me promener dans des villes qui ne sont pas avec une direction de gauche. Je ne vois pas autant d'activités commerciales sur l'espace public qu'à Paris. Paris fait le choix de permettre des occupations temporaires, précaires, sur l'espace public. C'est la première chose qu'il faut dire.

Si nous faisons cela, c'est parce que nous avons la volonté de répondre aux besoins à la fois des habitants, des familles, je pense notamment, on viendra sur les projets, mais aux besoins en termes d'alimentation de type crêpes, confiseries, manèges, théâtres de marionnettes. Ce n'est pas le cas dans toutes les villes. On fait le choix de cela et on fait le choix de répondre parfois à des demandes touristiques. Si je prends l'exemple sur les Champs-Élysées, sur le Champ de Mars, à proximité de la Tour Eiffel, nous avons aussi ces kiosques qui répondent à une demande touristique.

Nous respectons aussi une loi qui date de 2017, la loi Sapin, qui impose une mise en concurrence des emplacements lors de leur attribution. Nous avons un jury qui permet cette mise en concurrence, qui est composé de moi-même, mais aussi du maire d'arrondissement, et nous tenons compte des situations très précises de proximité de l'arrondissement, et d'une représentante de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi. Nous examinons à l'ordre du jour à la fois les produits qui sont proposés, les critères financiers, et les emplacements.

Il s'avère que dans le 19e, nous avons aujourd'hui trois emplacements qui sont attribués : un stand alimentaire, sur le boulevard de Belleville, offrant une restauration de proximité, un manège et une petite confiserie place des Fêtes, qui perpétue une tradition foraine et conviviale, familiale, demandée par les Parisiens, et un théâtre de marionnettes aux Buttes-Chaumont, contribuant à une offre culturelle accessible à tous, notamment aux enfants de jeunes âges, sur une demande des parents.

Initialement, avant que je prenne mes fonctions, c'étaient des appels à projets précaires, pour trois ans. J'ai souhaité amener beaucoup plus de stabilité et de perspective pour les commerçants en ayant une attribution pour cinq ans, enfin, ce qui permet de déprécier ces commerçants et de pérenniser leur activité, pour répondre notamment à vos questions.

Ensuite, sur le contexte que vous évoquez, oui, il y a des travaux à Paris. Paris est une ville qui est vivante et qui a des nécessités de travaux, notamment pour rafraîchir la ville, notamment pour des aménagements cyclables, notamment pour des raisons de gaz et d'électricité diverses et variées.

Je voudrais vous dire que bien sûr, la période de travaux n'est jamais facile pour les commerçants. Nous sommes à leur écoute et nous essayons de les accompagner au mieux. Cependant, une fois que les travaux sont réalisés, il y a un gain de valeur, à la fois pour la ville, à la fois pour les habitants, mais aussi pour les commerces.

Je comprends donc qu'il y a des périodes de travaux qui sont désagréables. Je comprends, et là, c'est le cas notamment dans le parc des Buttes-Chaumont, puisque nous avons des marchés infructueux du fait de ces travaux. Cependant, sachez qu'une fois que les travaux seront réalisés, ce sera pour un bien-être pour les Parisiens, mais aussi pour les commerçants.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

Bien sûr, les emplacements qui sont infructueux seront reproposés et nous verrons avec la mairie de l'arrondissement comment nous renouvellerons ces emplacements.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous, cher collègue.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 77.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 77).

2025 DAE 83 - Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (3.000 euros).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 83 qui porte sur l'indemnisation à l'amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension de la ligne T3 du tramway.

La parole est à Geoffroy BOULARD, pour cinq minutes. Monsieur le Maire.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, comme vous le savez, les commerçants jouent un rôle essentiel dans l'attractivité de Paris, soutiennent notre économie locale, nourrissent des familles et attirent des visiteurs du monde entier. Subsistent parfois de vieilles enseignes familiales enracinées dans l'histoire de nos quartiers, mais émergent aussi de jeunes entrepreneurs portés par l'envie sincère de s'élever, de bâtir, de réussir. On ne peut leur reprocher cette ambition sociale, légitime à une époque où l'effort, l'énergie, l'initiative sont plus que jamais nécessaires.

En revanche, comme tout commerçant, ils rencontrent des obstacles. Parfois, ils sont internes : un manque de ressources, des objectifs surdimensionnés ou une équipe mal accompagnée. Parfois aussi, ils sont externes : une situation personnelle délicate, un aléa climatique, ou encore des transformations de l'espace public, comme des travaux, qui viennent fragiliser leur équilibre.

Vous le savez, ces difficultés extérieures, dans un état social comme le nôtre, font l'objet en principe d'une reconnaissance et d'une indemnisation au nom de la solidarité et de la justice économique, mais existe-t-il une mutuelle des travaux de la Mairie de Paris ? Sûrement serait-elle la bienvenue. Pourtant, chaque fois qu'une solution semble à portée de main, elle s'évanouit dans la réalité des faits, et en voici l'exemple type : l'indemnisation des commerçants touchés par l'extension des travaux du tramway T3b. Sur le papier, tout brille pour qui veut s'en emparer : une promesse d'indemnisation, une commission dédiée accélérée, des soutiens locaux des mairies d'arrondissement, des dossiers faciles à déposer, une instruction rapide. Toutefois, entre la théorie et la pratique, il y a un monde.

Notre responsabilité est de débloquent l'économie parisienne, de la relancer à travers une série de mesures qui ne doivent pas seulement accompagner mais moderniser, stimuler, réparer. Ce dossier d'indemnisation illustre un dysfonctionnement profond, une déconnexion entre les besoins du terrain et les priorités politiques. Alors, oui, je me suis amusé - enfin, si l'on peut dire - à compter. Au total, ce sont environ 46.000 euros qui sont répartis entre 19 commerces du 17^e arrondissement, soit une moyenne autour de 3.000 euros par commerce. 46.000 euros d'indemnisation pour 200 millions d'euros de travaux. 46.000 euros pour cinq ans de galère, de 2019 à avril 2024.

Je salue la création de cette commission, j'en approuve le principe, mais, soyons lucides, ces indemnités n'ont jamais répondu à la hauteur des enjeux. Pourtant, nous appelions déjà dès 2018 et 2019 à des engagements plus forts, vous retrouverez le vœu déposé à cette époque, avec une participation de tous les acteurs à la commission de règlement à l'amiable, la Ville est capable de le faire, et une meilleure identification des concessionnaires pour obtenir une indemnisation naturellement plus conséquente auprès de nos commerçants.

Chers collègues, je porte aujourd'hui deux projets de délibération pour deux commerces du 17^e afin de porter ce majestueux total à la somme exceptionnelle, tenez-vous bien, de 52.680 euros. Je vous propose bien évidemment d'adopter ces projets de délibération afin de faire ensemble un pas de géant pour nos commerçants, qui peuvent nous en remercier.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur le Maire.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour vous répondre.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Maire, cher Geoffroy BOULARD. Oui, je comprends la dureté de subir des travaux qui sont longs, le parcours difficile administratif des commissions à l'amiable. Néanmoins, je note quand même que nous avons finalement un projet de délibération, qui a été présenté au Conseil du 17e et que je présente ici à ce Conseil de Paris, qui permet d'indemniser.

Après, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, et je le partage, il faut que tous les concessionnaires et toutes les parties prenantes des travaux soient aussi autour de la table. Cela ne peut pas être la Ville de Paris seule qui mette la main à la poche, et vous le savez. Il faut noter que les autres concessionnaires, je pense notamment à G.R.D.F. et à Orange, n'ont pas rejoint le dispositif. Or, leur participation aurait permis d'indemniser davantage.

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation où la Ville se retrouve un peu seule avec la R.A.T.P. pour répondre à des besoins qui dépassent aussi nos capacités financières. Personnellement, je me réjouis qu'il y ait cette indemnisation. Je partage avec vous la lourdeur du processus, sa longueur et les faibles sommes, mais il faut aussi que les responsabilités soient partagées entre tous les acteurs qui étaient au début de cette histoire. Je ne refais pas le match, vous êtes très au fait puisque vous étiez au départ de cette commission, vous savez très bien que des acteurs n'ont pas rejoint le tour de table.

Je vous remercie et je vous invite à voter ce projet de délibération.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 83.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 83).

2025 DAE 84 - Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-SIEMP : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 25.322.935 euros.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 84, qui porte sur des pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-SIEMP et d'une garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 25.322.935 euros.

La parole est à Laurent SOREL. Cher collègue.

M. Laurent SOREL. - Eh bien, tout le monde s'est désinscrit ! Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Ecoutez, oui, nous savons que la mission principale des bailleurs sociaux est de créer et de gérer du logement social. Néanmoins, les rez-de-chaussée des bailleurs sont, comme vous le savez, des espaces stratégiques pour développer les commerces de proximité et des activités qui répondent aux besoins des habitants, et non aux "besoins du marché". Ce, d'autant plus dans une ville comme Paris, où le marché des rez-de-chaussée est international et a tendance à s'uniformiser, avec, en particulier dans le centre de la ville, des rez-de-chaussée qui sont occupés par des chaînes internationales uniformisées qui se ressemblent dans toutes les grandes villes de la planète.

Dans ce contexte, il y a évidemment un rôle particulier que peuvent jouer les bailleurs sociaux, en particulier dans les quartiers où ils sont présents, souvent des quartiers populaires, où il y a peu ou pas d'activité commerciale et associative.

Ce projet de délibération, qui permet à Elogie-SIEMP et aux autres bailleurs de solliciter la garantie de la Ville de Paris pour un emprunt bancaire pour financer des locaux commerciaux sur 2024, est donc important.

Je tiens à dire d'ailleurs qu'il y a un vrai progrès sur la question du guichet unique, qui permet de faciliter les démarches pour les commerçants et les associatifs qui cherchent un local accessible parmi les 7.500 locaux appartenant aux trois bailleurs sociaux de la Ville. Néanmoins, je pense que nous n'y sommes pas encore en termes de loyers pratiqués et de souplesse pour permettre au maximum de commerces E.S.S. et d'associations d'avoir accès à ces locaux, même si je suis conscient des contraintes qui peuvent peser sur les bailleurs.

Par exemple, j'ai encore un petit goût amer des ratés qui ont causé la disparition de La Source, cette épicerie solidaire qui s'était installée rue Félix-Terrier, non loin de la porte de Montreuil, dans le 20e. Je pense que tout n'a pas été fait. C'était évidemment compliqué, mais il y a beaucoup de ratés sur des commerces et des associations qui

auraient pu trouver une place dans certains quartiers, mais qui ne sont pas en mesure aujourd'hui d'occuper des locaux, qui restent désespérément vides dans beaucoup de quartiers.

J'en profite d'ailleurs, puisque je ne peux pas intervenir sur les vœux, pour dire que je voterai évidemment le vœu des "écolos", qui propose que la Ville de Paris et "Paris Commerces" aient une politique volontariste en direction des administrations et entreprises publiques pour faciliter l'installation des services publics de proximité dans ces rez-de-chaussée. Il ne faudrait pas qu'un seul rez-de-chaussée de bailleur soit laissé libre, que ce soit pour qu'ils soient occupés par des commerces E.S.S., des associations ou des services publics. Il pourrait même y avoir des locaux en plus pour les syndicats. Contrairement à ce que certains semblent penser, il n'y a pas trop de locaux pour eux à Paris, mais pas assez.

En tout cas, nous n'avons certainement pas les moyens de laisser des rez-de-chaussée inoccupés, en particulier dans les quartiers populaires, où il y a d'énormes besoins de la population.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, cher collègue.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour vous répondre.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mon cher collègue, cher Laurent SOREL, je voudrais vous rassurer. Quand on regarde les taux de vacance aujourd'hui à Paris, nous avons un taux de vacance global autour d'un peu plus de 10 %, en sachant que ce taux de vacance augmente du fait de la spéculation immobilière de certains propriétaires immobiliers et du fait d'un problème de croissance économique. En revanche, quand je regarde le taux de vacance dans nos locaux du G.I.E. "Paris Commerces", le taux est très bas, il est à moins de 6 %. Ce taux de vacance est surtout dû à des travaux d'aménagement pour installer ou remettre aux normes, notamment pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, les questions d'électricité, d'incendie et autres. Nous avons donc un taux de vacance dans notre patrimoine public qui est très bas.

Bien au contraire, nous avons beaucoup de demandeurs, et, si nous ne pouvons pas répondre à toutes les demandes, ce n'est pas qu'il y a des ratés, c'est que nous devons choisir des priorités. Nous regardons évidemment à la fois le modèle économique et la priorité, en lien avec les maires d'arrondissement, dans ce que nous installons dans nos locaux commerciaux.

Vous n'étiez pas présent, cher Laurent SOREL, mais je voudrais aussi vous rassurer : j'ai inauguré avec plusieurs élus deux nouveaux locaux commerciaux dans le 20e arrondissement. Le premier, c'est une librairie qui avait été fermée du fait d'une situation dans le privé. Elle s'appelle "Equipages", et nous l'avons inaugurée place de la Réunion avec le maire du 20e. On ne peut pas dire que ce soit un raté. Quand on voit la situation des librairies, elles ont bien besoin de nous dans ce dispositif.

Le deuxième exemple, mon cher Laurent SOREL, c'est un centre de santé que nous avons inauguré la semaine dernière porte de Bagnole. C'était un ancien garage abandonné, qui a été transformé par la R.I.V.P. en centre de santé permettant des soins d'infirmiers, de "kinés", d'orthophonistes et de généralistes.

Vous voyez donc que nous répondons aux besoins, nous transformons et nous inaugurons, et il n'y a pas de vacance, comme vous le dites.

Concernant ce projet de délibération, il montre d'abord que la Ville est aux côtés des bailleurs, puisque c'est une garantie bancaire, une procédure usuelle très courante, qui permet de les aider à obtenir des prêts à des taux avantageux en vue de dynamiser les pieds d'immeubles et de négocier auprès des banques des taux plus bas. Dans ce projet de délibération, cette garantie concerne des pieds d'immeubles des programmes de construction d'Elogie-SIEMP, qui rénove des logements sociaux, qui permet d'équilibrer financièrement des opérations, qui finance le coût des travaux notamment pour des logements sociaux, qui permet aussi d'installer des commerces, et donc qui permet une vitalité à l'échelle du quartier.

Notons quand même que nous sommes là sur beaucoup d'arrondissements : le 5e, le 10e, le 11e, le 12e, le 15e, le 16e, le 18e et le 20e, ce qui montre une répartition géographique équitable dans tout Paris.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération, qui permet de continuer à avoir une ville du quart d'heure et une vitalité commerciale en pieds d'immeubles.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 84.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 84).

2025 DAE 102 - Participation de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2025 (326.000 euros) pour la Charte de coopération conclue entre la Ville de Paris, la S.E.M. "Paris Commerces" et le G.I.E. "Paris Commerces".

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 102 relatif à la participation de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2025 concernant la charte de coopération conclue entre la Ville de Paris, la S.E.M. "Paris Commerces" et le G.I.E. "Paris Commerces".

La parole est au maire du 17e arrondissement, M. BOULARD, pour le groupe Union Capitale.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

On nous vante la création de "pariscommerces.fr", une plateforme censée centraliser les offres de locaux commerciaux. Très bien, mais où sont les garanties d'efficacité ? Aucune donnée ne nous est fournie sur son utilisation par les commerçants, sur le nombre de locaux attribués ou sur son rôle concret dans la dynamisation du commerce parisien. Un outil numérique ne suffit pas à soutenir le commerce parisien, il faut un accompagnement de terrain, du soutien aux indépendants et une vraie politique de préservation du commerce de proximité.

On nous parle de renforcement du soutien aux commerces parisiens, mais la réalité est bien différente. En 2025, le budget alloué par la Ville dans le cadre de cette convention baisse de 30 % par rapport à 2024. Aucune justification n'est d'ailleurs apportée à cette baisse.

Dans un souci de cohérence, nous nous questionnons quant à la décorrélation de la convention que nous avons votée en septembre 2024 et des financements que nous accordons aujourd'hui à la S.E.M. "Paris Commerces" et au G.I.E. "Paris Commerces". Cette convention, une participation des maires d'arrondissement au comité stratégique visant à définir la stratégie parisienne annuelle du commerce et de l'artisanat parisien. Allons au bout du chemin et intégrons des indicateurs géographiques à cette charte pour suivre régulièrement son application sur l'ensemble du territoire.

Le déploiement d'une communication relative à cette charte et la gestion du site internet "pariscommerces.fr" nécessitent-ils réellement, chers collègues, une participation de la Ville à hauteur de 1,6 million d'euros sur quatre ans ?

Je propose que nous menions une réflexion plus aboutie sur le soutien aux commerçants parisiens afin de les soutenir concrètement sur le terrain.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire, cher Geoffroy, nous ne pouvons pas financer directement les commerçants, si c'était votre proposition, et vous le savez : la loi ne nous le permet pas. Nous avons plusieurs dispositifs, nous avons des subventions aux associations de commerçants sur les illuminations de Noël, et nous les accompagnons sur la possibilité de tenir des initiatives et des animations, telles que les brocantes, qui permettent de vitaliser et qui permettent aux associations de commerçants d'avoir un complément. Vous le savez très bien, puisque nous en avons discuté ensemble. En revanche, nous ne pouvons évidemment pas participer directement au financement de commerces.

Notre politique, qui est une politique très ancienne de la Ville de Paris, a donc été de pouvoir à la fois préempter, c'était le cas de Vital'Quartier 1 et de Vital'Quartier 2, et de regrouper notre activité de pieds d'immeubles avec les bailleurs, dont j'ai parlé tout à l'heure, qui correspond à plus de 7.000 commerces sur tout Paris, et la SEMAEST en créant "Paris Commerces" comme guichet unique.

Nous avons présenté une charte qui nous permet d'avoir un guichet unique, d'accompagner en termes de communication et de créer, je l'ai inauguré avec "Paris Commerces", le premier site internet "Paris Commerces". Concrètement, il permet une visibilité de tous les commerces disponibles sur Paris, il permet aussi d'avoir une "newsletter" et donc aux commerçants d'avoir de l'information, et permet d'avoir un guichet unique et une visibilité.

Au-delà de ce guichet unique et de ce site internet, cette charte de coopération permet de développer des services d'animation commerciale. Quelle est l'animation commerciale qui est confiée à "Paris Commerces" ?

D'abord, il y a un dispositif qui s'appelle "Testeur de commerce", qui permet d'installer de façon temporaire son commerce et de le tester sur quelques semaines. Avec Alexandra CORDEBARD, nous avons d'ailleurs inauguré dernièrement rue du Château une jeune, qui a eu le premier prix du label "Fabriqué à Paris", qui a pu tester sa vente de commerce pendant une période. Cela lui permettra de voir si elle peut s'installer après et d'étudier son modèle économique. Cela fait partie de l'animation.

La deuxième chose, c'est le programme CoSto. Le programme CoSto, c'est la possibilité d'accompagner des commerçants sur l'aide à la clientèle, sur le numérique, sur l'utilisation des réseaux sociaux, sur l'utilisation de leur image, et de progresser notamment dans leur marque, dans leur visibilité de marque, etc.

Je voudrais aussi dire que "Paris Commerces" a des managers et que, chaque fois qu'un commerçant veut postuler pour un nouveau commerce ou veut peut-être être coaché, des managers interviennent. Cela fait aussi partie de cette animation et des frais de dépenses de personnels de "Paris Commerces".

Enfin, Geoffroy BOULARD, vous nous aviez plusieurs fois relancés sur la possibilité de mener des études, je pense notamment sur la porte de Clichy. Eh bien, "Paris Commerces", avec l'APUR et la DAE, a aussi cette possibilité de faire des études pour voir comment nous pouvons animer un quartier. Cela fait partie de toute cette dynamique. Par exemple, nous avons été saisis par votre collègue Florence BERTHOUT sur le boulevard Saint-Michel, et nous allons prochainement lancer un plan spécifique sur ce boulevard, auquel "Paris Commerces" sera associé. Nous avons sur le boulevard Saint-Michel et dans le 5e arrondissement beaucoup de librairies, et c'était un quartier en situation de Vital'Quartier.

Voilà tout ce que regroupe cette charte d'animation.

Concernant votre question de l'évaluation, sachez qu'un bilan d'activité de "Paris Commerces", en tant que S.E.M., est présenté tous les ans en Conseil de Paris. Dans ce bilan d'activité, des indicateurs seront évidemment proposés et une évaluation sera faite sur l'animation et sur cette charte commerciale.

Je vous remercie de voter ce projet de délibération.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 102.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 102).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif aux conséquences de la fermeture du Centre Pompidou pour les commerçants du quartier Beaubourg.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Nous examinons le vœu référencé n° 14 relatif aux conséquences de la fermeture du Centre Pompidou pendant la durée des travaux pour les commerçants du quartier Beaubourg.

La parole est à Catherine DUMAS, pour le groupe Union Capitale.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le centre Pompidou, qui est tout prêt d'ici, est un pôle culturel majeur qui attire des millions de visiteurs chaque année et qui contribue à faire rayonner notre Capitale et notre pays à travers le monde.

Inauguré en 1977, le centre Pompidou doit fermer pendant cinq ans en vue des travaux de rénovation et de désamiantage, des travaux qui sont d'ailleurs plus que nécessaires. Cependant, cette fermeture entraînera logiquement une absence prolongée de visiteurs et de touristes aux abords du musée, dont l'impact sera direct pour l'activité économique des commerçants et des restaurateurs. Certains estiment déjà que les travaux entraîneront une baisse de chiffre d'affaires qui pourrait atteindre 60 %. Cette situation doit d'ores et déjà nous alerter pour préserver ce pôle culturel qui alimente une vie de quartier, une économie locale et, plus largement, l'image de Paris et de la France.

Avec le groupe Union Capitale, nous émettons le vœu que la Ville de Paris envisage des mesures spécifiques pour soutenir les commerçants et les restaurateurs du quartier Beaubourg pendant cette période de fermeture du centre Pompidou.

Nous demandons également de faciliter l'organisation d'événements culturels et artistiques dans le quartier Beaubourg, en partenariat, bien sûr, avec des acteurs locaux pour compenser l'absence d'activité du centre Pompidou, mais aussi maintenir l'attractivité de ce quartier.

Nous souhaitons enfin que la Ville de Paris organise et maintienne un dialogue permanent et régulier avec les représentants des commerçants, des restaurateurs, les habitants du quartier et le centre Pompidou afin de suivre l'évolution de la situation et d'adapter les mesures de soutien en fonction des besoins réels.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Pour répondre, je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour deux minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je suis évidemment étonné de la temporalité de ce vœu, puisque le centre Pompidou est propriété de l'Etat. La Ministre de la Culture n'est pas présente, d'ailleurs, mais elle aurait pu venir s'exprimer sur le sujet puisque c'est elle qui a le dossier sur son bureau. C'est vrai que nous avons lu ce matin dans le journal que Mme DATI faisait partie des élus les plus absents au Conseil de Paris, mais, quand cela concerne le centre Pompidou, nous aurions quand même aimé qu'elle soit présente.

Je voudrais vous dire que, quand l'Etat décide de faire des travaux ou quand l'Etat amène des perturbations sur l'espace public... C'était le cas pendant les Jeux Olympiques, d'ailleurs. Les commerçants attendent encore la commission d'indemnisation de l'Etat après les Jeux Olympiques. Eh bien, nous sommes dans l'attente que l'Etat nous fasse des propositions. Sur ce cas, nous n'avons aucune proposition de Mme DATI, qui est la principale responsable sur ce dossier.

Nous sommes donc très étonnés, Madame Catherine DUMAS, Madame la Sénatrice, que vous vous retourniez vers la Ville. D'ailleurs, vous pouvez poser la question d'actualité au Sénat sur ce sujet.

Dernièrement...

Non, je ne me sens pas agressé, mais je ne vois pas en quoi la Ville serait responsable et devrait mettre en place un plan d'urgence, voire d'indemnisation des commerçants sur quelque chose qui est décidé et organisé par le Ministère de la Culture.

Concernant la relation avec les commerçants, oui, nous allons mettre en place un dialogue et nous allons regarder cela de près. D'ailleurs, c'est le rôle du maire d'arrondissement, et je compte bien sur Ariel WEIL et sur son adjointe au commerce pour suivre cela de près.

Je veux vous dire aussi, chère Catherine DUMAS, que les commerces qui sont autour de Beaubourg sont également des commerces de proximité qui s'adressent aux Parisiens qui habitent là. Sur les 120 commerces, il y a des boulangeries, des poissonneries, des fleuristes, des centres médicaux, des cafés, des libraires, un centre Emmaüs, des artisans de la réparation, des papeteries. Ce ne sont donc pas que des commerces liés à la présence de touristes et, je vous le dis, mais vous connaissez bien le quartier, il y a aussi d'autres lieux culturels. Je pense aux théâtres, aux expositions, aux concerts et aux musées. Avec le beau temps qu'il fait aujourd'hui, nous avons aussi beaucoup de monde sur les terrasses de nos cafés et restaurants dans ce quartier.

J'espère évidemment que l'ambiance générale ne sera pas dégradée, mais, s'il y a bien une volonté de mettre en place peut-être une exonération, peut-être une indemnisation, c'est au Ministère de l'assumer, ce n'est pas à la Ville. Je demande donc le retrait de ce vœu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu n° 14 est-il retiré ou maintenu ? Il est maintenu. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Union Capitale.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous examinons le vœu n° 15, relatif à la mobilisation des pieds d'immeubles pour préserver...

Pardon, au temps pour moi, il y avait une explication de vote d'Ariel WEIL avant le vote. Monsieur le Maire de Paris Centre.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Nicolas BONNET-OULALDJ a bien répondu. Puisqu'il me cite, je vais prendre la parole.

Heureusement, nous n'avons pas attendu ce vœu, chère Catherine DUMAS, ni d'ailleurs attendu la Ministre de la Culture, Rachida DATI, pour prendre les devants. Cela fait plusieurs années que nous avons une collaboration avec le centre Pompidou. Cela passe par la création d'un comité de riverains, piloté par le centre Pompidou à ma demande, qui réunit régulièrement tous les riverains, les habitants, les commerçants et les acteurs du quartier. Nous avons un dialogue qui est continu et qui est très ancien avec le président Laurent LE BON et ses équipes. Ce sont des réunions régulières d'information avec le voisinage. Le dernier comité a eu lieu le 5 mars. Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, m'y représente. Le prochain comité aura lieu en juin.

Nous avons aussi un accès privilégié aux expositions pour les riverains - c'est important pour maintenir ce dialogue - que ce soit avec Museum Live ou Musée en fête. Il y aura des "soirées riverains", il y en a eu une le 30 janvier, il y en aura le 10 avril. Il y aura une fête des voisins le 5 septembre. Bien sûr, le dialogue est également maintenu avec les commerçants, notamment le représentant de l'association des commerçants de Beaubourg.

Malgré les travaux qui vont démarrer, nous avons déjà entamé un travail important avec le centre Pompidou pour que le quartier continue à être animé avec le rayonnement artistique et culturel du centre Pompidou. C'est ce qu'ils appellent le programme "Constellation" : le centre Pompidou va se projeter dans beaucoup d'endroits, à Massy, dans le 12e avec la B.P.I. Je sais qu'il y a beaucoup de vœux sur la B.P.I. Nous travaillons aussi évidemment avec toutes les bibliothèques aux alentours.

Ce qui nous intéresse surtout, c'est le programme Archipel, que nous avons travaillé avec le centre Pompidou et qu'il a créé en réponse à notre demande pour maintenir la flamme locale. Il l'a d'ailleurs divulgué il y a quelques semaines, avec des activités dans le pavillon Brancusi, à l'I.R.C.A.M., avec une maison du projet qui sera accessible aux visiteurs, mais aussi avec le dépôt d'œuvres dans l'espace public - j'y tiens beaucoup - avec également des expositions artistiques, notamment sur les barrières de chantier.

Nous allons donc continuer à avoir beaucoup de vie et beaucoup d'animation autour du centre Pompidou, même pendant les travaux.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

L'erreur venait de moi, je n'avais pas vu que vous aviez demandé une explication de vote. Le vote a déjà eu lieu, mais j'imagine que votre intervention ne modifiera pas ce vote.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la mobilisation des pieds d'immeubles pour préserver le service public de proximité.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 15 relatif à la mobilisation des pieds d'immeubles pour préserver le service public de proximité.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Bonjour à tous, Mesdames et Messieurs les Conseillers. Bonjour, Madame la Maire.

Oui, ce vœu vise à parler un peu des services publics. Vous le savez comme moi, nous faisons face à une disparition progressive des services publics dans tout le pays, en ruralité, dans le périurbain, mais aussi dans l'urbain, et Paris n'est pas épargné. Nous faisons face à une politique de casse systématique du service public par l'Etat. Qu'il s'agisse d'un centre des impôts ou d'un bureau postal, nous faisons toujours face au même sujet : réduction des coûts, évolution du réseau à la baisse, disparition de certains services aux usagers. Des mesures à chaque fois liées au culte de la mise en concurrence, mais aussi aux contraintes budgétaires et au chantage régulier opéré par l'Etat à la chasse aux économies, alors que l'on parle ici d'accès aux droits et de lien social avec les administrés.

Tout cela mis bout à bout a des conséquences dans nos quartiers, et cela devient évidemment usant pour tout le monde. Que va-t-il se passer dans les mois et années qui viennent ? Que va-t-il advenir des agences France Travail, par exemple, ou des points d'accueil de la C.A.F. ? Là aussi, le risque est de voir disparaître la relation de proximité au profit d'une rationalisation et d'une digitalisation à outrance.

Face à cela, Paris doit résister. Nous avons déjà commencé à le faire par nos prises de position régulières ici, dans cette Assemblée, contre la disparition des services publics, notamment ceux portés par l'Etat. La plus récente concerne le plan annoncé sur les bureaux de la DRFIP, les fameux centres des impôts.

Nous ne pouvons plus laisser faire les choses. On parle d'usagers, mais on parle aussi d'agents du service public. Paris doit donc continuer de lutter, mais aussi faire des propositions, des propositions pour protéger le service public de proximité de ses agents, des propositions qui doivent permettre de garantir une qualité et un égal accès de toutes et tous aux services publics qui ne dépendent pas de la Ville.

Les équipes de "Paris Commerces" disent souvent que le commerce est un service public, un service d'intérêt général. Eh bien, nous faisons la proposition d'aller au bout de cette vision en proposant de mobiliser notre foncier, nos locaux commerciaux afin d'opposer à toute fermeture sèche d'agence liée au service public...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - ... une réouverture dans un local "Paris Commerces" pour endiguer la dégradation de l'accueil dans nos services publics.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour deux minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Je donnerai un avis favorable à ce vœu.

Je voudrais dire à notre collègue Frédéric BADINA-SERPETTE que la question qu'il pose a déjà été répondue dans les actes, puisque nous avons quand même 328 locaux qui ont déjà été attribués à des structures d'intérêt général, dans lesquelles il y a des services publics.

Je voudrais vous dire, cher Frédéric BADINA, que vous avez raison de nous alerter sur la disparition des services de proximité, notamment les bureaux de poste. Je sais que vous siégez à la Commission départementale de présence postale, que j'ai présidée auparavant. Je veux vous dire que, avec mon groupe, nous nous sommes mobilisés et nous avons déposé énormément de vœux sur le sujet. D'ailleurs, dernièrement, un vœu a été adopté en février 2024 pour réclamer le maintien de bureaux de poste menacés de fermeture et dénoncer d'abord la stratégie de La Poste, qui, sous couvert de mutualisation, ferme des guichets et fragilise l'accès aux services postaux.

Je vous rappelle, mon cher collègue, et Ariel WEIL s'en souvient en tant que maire du Centre, que nous avons un local "Paris Habitat" sur l'île de la Cité dans lequel il y avait un bureau de poste, et c'est La Poste qui a fait le choix de partir. Or, c'était un local du G.I.E. "Paris Commerces". Par conséquent, je veux bien répondre à votre vœu avec un avis favorable, mais attention à ne pas confondre : ce n'est pas la Ville qui rejette des propositions de service public, c'est plutôt le service public qui a tendance à reculer sur notre territoire pour des stratégies d'entreprises.

Pour toutes ces raisons, nous répondons favorablement à ce vœu et nous continuerons à accompagner avec les bailleurs tous les services publics de proximité qui le souhaitent et qui viendront dans nos locaux commerciaux. Je le répète quand même, 328 locaux ont été attribués à des structures d'intérêt général, et nous avons inauguré la semaine dernière avec Eric PLIEZ un centre de santé porte de Bagnolet, dans le 20e.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 15 déposée par le groupe "Les Écologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 43).

2025 DLH 87 - Démarrage de la S.P.L. "Foncière du Logement Abordable" : augmentation de capital.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 87 relatif au démarrage de la S.P.L. "Foncière du Logement Abordable" et une augmentation de capital.

La parole est à Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Union Capitale.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Derrière l'intitulé de ce projet de délibération que vous venez de rappeler, "démarrage de la S.P.L. "Foncière du Logement Abordable", il s'agit bien de la poursuite du Concours Lépine, de comment dépenser plus pour préempter plus, car l'augmentation de capital de cette S.P.L. à hauteur de 50 millions d'euros financée par la Ville de Paris s'inscrit dans une politique de préemption immobilière coûteuse et inefficace, que nous avons déjà dénoncée à de multiples reprises et déjà chiffrée à 200 millions d'euros par an. Avec la création de cette S.P.L., l'ambition de cette majorité n'est pas de redonner des loyers abordables aux classes moyennes pour leur permettre de rester à Paris, mais bien de municipaliser le logement, comme votre P.L.U. biodiversité l'oblige : 40 % de logements publics, dont 30 % de logements sociaux.

Alors, je sais que vous souhaitez que l'on parle de l'outil, mais c'est un outil qui a ses conséquences, et ces conséquences, il faut bien les énoncer.

Les résultats de votre politique sont contredits par l'APUR. Selon les chiffres de l'APUR, le nombre de demandeurs de logements sociaux a explosé. De 100.000 en 2001 quasi exclusivement parisiens, il y a désormais 260.000 demandeurs de logements sociaux, dont la moitié de Parisiens. Cela signifie que 130.000 Parisiens sont en attente de logements sociaux et que 130.000 personnes vivant en banlieue attendent pour se loger à Paris, le lieu où ils se rendent au travail tous les jours en voiture, ou en transports en commun quand cela est possible.

Depuis dix ans, 140.000 Parisiens ont quitté la Capitale, soit l'équivalent de la population du 11e arrondissement, en majorité des familles de la classe moyenne ne pouvant plus se loger.

Les Parisiens doivent le savoir, la préemption ne crée pas de logement. Paris ne dispose presque plus de foncier disponible, et elle transforme le logement privé en logement public à prix fort pour accroître son patrimoine et prélever indûment les loyers capitalisés pour financer ses dépenses de fonctionnement. Aujourd'hui, après avoir vidé la caisse de 1,5 milliard d'euros, il ne reste presque plus rien en recettes d'investissement : 94 millions d'euros, contre près de 200 millions en 2024. Et que fait la Ville ? Elle s'endette de 1 milliard d'euros par an et augmente la

taxe foncière de 600 millions d'euros. C'est un cercle vicieux qui s'enclenche : plus de préemption, plus de dette, moins de recettes, plus d'impôts.

Votre politique du logement est un échec total, cette S.P.L. n'y changera rien. Derrière le chiffre de 25 % de logement atteint, les Parisiens et les Franciliens n'ont jamais eu autant de mal à se loger, tandis que la Ville s'est lourdement endettée et a augmenté les impôts pour financer ses rachats coûteux de bâtiments haussmanniens pour faire de l'affichage électoral.

Nous proposons un renversement total de cette politique destructrice par un arrêt de la préemption au profit de la rénovation, en mettant les budgets nécessaires dans la rénovation de nos écoles, la modernisation de nos transports, l'équipement de la police municipale et un cadre de vie propice pour les Parisiens.

Nous voterons donc contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, cher collègue.

Je ne crois pas que Jean-Baptiste OLIVIER soit présent.

Je donne donc la parole maintenant à Alexis GOVCIYAN, Monsieur le Président, pour le groupe MoDem et Indépendants.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Vous nous proposez à travers les projets de délibération DLH 86 et 87 la mise en œuvre de la nouvelle S.P.L. "Foncière du Logement Abordable". Nous avons noté lors des échanges de novembre dernier dans cet hémicycle la création de cette société au capital de 225.000 euros et la réflexion qui était en cours avec la ville de Saint-Ouen.

Nous avons bien compris la grande ambition de cette structure : "Avec la "Foncière du Logement Abordable", la Ville va se doter d'un outil d'intervention sur le marché locatif privé qui permettra de développer une offre locative située entre le logement social et le logement privé". Cette structure pourra procéder, disiez-vous, à des acquisitions d'immeubles et en confiera la gestion à des bailleurs sociaux, avec pour objectif d'atteindre 40 % de logement public à l'horizon 2035, dont 10 % de logement abordable, ce qui correspond à un volume d'environ 140.000 logements.

Nous étions donc en attente de compléments pour avoir une réflexion commune, notamment au niveau des arrondissements, sur les ambitions de cette structure, son plan financier et ses objectifs précis à court et moyen terme. Nous comprenons au travers des conférences de presse que vous avez tenues et de l'article dans "Le Parisien" du 25 mars que votre ambition est élevée, ambition confirmée par l'augmentation de capital de 50 millions d'euros proposée aujourd'hui. Toutefois, nous sommes surpris de l'absence de concertation avec les arrondissements.

La lecture du document de concession pour le développement de l'offre foncière en faveur du logement abordable à Paris, ainsi que de l'exposé des motifs entraîne aussi de nombreuses questions. Il est notamment indiqué que le modèle économique reposera sur quatre éléments, dont des loyers annuels issus d'immeubles de logements existants appartenant à la Ville de Paris, et que les recettes de fonctionnement permettront à la Foncière d'avoir recours à l'emprunt. Or, nous n'avons pas trouvé dans le document de liste d'immeubles qui seraient transférés à cette société, ni d'ailleurs aucun élément sur les conditions financières de ces transferts.

Il est aussi indiqué que la structure ne comptera que trois à quatre équivalents temps plein au démarrage. Une société avec de telles ambitions listées dans le contrat de concession précédemment cité nécessite une force de travail bien supérieure. Avec quelles ressources comptez-vous gérer la société ?

De même, nous avons vu le plan d'affaires prévisionnel sur la durée du contrat, qui, durant les 42 premières années, présente un résultat négatif. Nous avons bien compris que cette structure versera chaque année, malgré ses résultats négatifs, une redevance de 10.000 euros, complétée d'un montant variable représentant 3,6 % de son chiffre d'affaires. C'est considérable pour une société en pertes, en sachant que vous indiquez que "ce mécanisme permet d'assurer dans le cadre du contrat un retour d'éventuels bénéfices à la Ville en cas de bons résultats au-delà de la période d'investissement prévue". Je crois que nous sommes un peu dans le flou.

Enfin, vous évoquez que l'objectif est d'établir et de réaliser un programme d'acquisition comprenant "a minima" un calendrier prévisionnel, un montant d'investissement et un nombre de logements cible. Pourtant, rien de tel dans le document présenté, en dehors d'un document de cinq lignes dans l'annexe 4 pour le démarrage de la société et ne pouvant justifier des 50 millions d'euros dont la société sera dotée.

Vous comprenez, Madame la Maire, mes chers collègues, que ce sont autant de questions, qui, je crois, nécessitent des réponses.

Je remercie mon collègue et ami Jean-Pierre PLAGNARD, élu du 9^e arrondissement, qui a participé à la confection de cette intervention.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, cher collègue.

La parole est à Laurent SOREL, pour cinq minutes.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je suis bien embêté. Je ne suis pas convaincu par la "Foncière du Logement Abordable", mais j'ai entendu M. BERTHAULT et j'ai presque envie de la défendre quand j'entends les arguments de la droite. En réalité, j'ai l'impression que, à droite, la seule chose en laquelle ils croient est la dictature du marché. Quand c'est le marché immobilier, cette dictature est brutale.

Je vois bien la chose, parce qu'il se trouve que j'ai fait des études d'"éco". La "main invisible" du marché, Adam Smith, tout cela a l'air "sympa" au premier abord, mais, en réalité, cette "main invisible" que vous vénerez, ce n'est pas celle qui ramène les familles à Paris, c'est celle qui les fait fuir, justement. Le problème aujourd'hui est là. Pour que les Parisiens et les Parisiennes aient les moyens de se loger, il ne faut pas plus de marché, il en faut moins, il faut plus de régulation, il faut taxer les logements vides, il faut les réquisitionner et il faut encadrer à la baisse les loyers. Il y a donc besoin de mesures volontaristes. Evidemment, la Ville n'a pas tous les leviers à sa disposition, mais encore faudrait-il qu'elle les demande à l'Etat et qu'elle mène une bagarre sur cela.

Sur la question de la "Foncière du Logement Abordable", je vois ce que cela permet, c'est-à-dire avoir des logements loués 25 % en dessous des prix du marché, 33 % en deçà des plafonds. Le problème, c'est que je me dis que les 50 millions ne sont pas 50 millions en plus par rapport aux logements sociaux mais 50 millions en moins, parce qu'il faut évidemment faire des arbitrages et que les 50 millions sont bien pris quelque part.

Vu les objectifs aujourd'hui en termes de logements sociaux, je n'ai pas l'impression que la Ville en fait assez. Je pense qu'elle n'en fait pas assez, en tout cas. Je vois les chiffres sur les logements P.L.A.-I., PLUS, P.L.S. Je le dis à chaque fois mais je le répète ici, depuis 2001, on est sur 27 % de P.L.A.-I., 42 % de PLUS et 31 % de P.L.S. Or, 9 % des demandeurs seulement ont des revenus supérieurs au plafond des PLUS. Il y a donc un problème ici, c'est-à-dire que l'offre de logement social et ce que la Ville budgète en termes de création de logements sociaux ne correspondent pas à la demande de logements sociaux.

Ces 50 millions, ce sont donc autant de millions qui manquent, justement, pour que cette offre de logement social corresponde davantage à la demande de logement.

Ce que nous voyons concrètement aujourd'hui à Paris, malgré les efforts... Cela, je ne le nie pas, des efforts sont faits en termes de logements sociaux, et je suis bien conscient que la droite ne ferait pas mieux mais qu'elle ferait pire, bien pire que ce que fait aujourd'hui la majorité de gauche. Je ne fais donc pas de critiques démagogiques, je constate simplement qu'aujourd'hui, aussi parce que la Ville n'a pas suffisamment d'outils dans ses mains, il y a malheureusement une gentrification accélérée de Paris. Nous le voyons tous.

Evidemment, on ne la voit pas dans l'Ouest parisien, c'est difficile, mais dans l'Est parisien, on voit les quartiers populaires...

C'est une réalité, écoutez. Je n'ai rien contre les bourgeois à partir du moment où ils partagent.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Un peu de silence, s'il vous plaît.

M. Laurent SOREL. - Pour ce qui est de l'Est parisien, on voit les quartiers populaires disparaître, on voit cette gentrification accélérer, et oui, il y a quelques poches, les poches de logements sociaux, heureusement.

Je pense justement que, aujourd'hui, cette "Foncière du Logement Abordable"... Je suis un peu embêté. Oui, je vois bien que la droite voudrait faire pire, dès qu'il y a une régulation, vous vous évanouissez. Néanmoins, mon problème est que j'ai l'impression que, en réalité, c'est autant de moyens qui sont pris sur le logement social.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

La parole est à Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Comme mon collègue Laurent SOREL, je trouve que la droite est bien ingrate vis-à-vis de ce projet de délibération. Vous pourriez au contraire saluer le fait que les communistes ont évolué sur le sujet, puisqu'ils sont maintenant prêts à accepter de participer à la logique marchande en achetant sur le marché privé, et donc à ne pas faire que du social. Pendant très longtemps, cela a été leur position. Je ne vois pas en quoi vous vous opposez sur ce sujet.

Ensuite, par rapport à ce que dit M. GOVCIYAN, pour répondre, il faudrait d'abord qu'un conseil d'administration se réunisse et que des premiers projets soient présentés.

La "Foncière du Logement Abordable" est intéressante dans le sens où c'est un deuxième outil, après l'"Office foncier solidaire" que vous avez soutenu, qui permettra à la Ville d'avoir des outils pour agir sur le marché. Sur la question de l'immobilier, Paris est très particulier. Nous avons à la fois un prix d'achat largement au-dessus du seuil du B.R.S., et de même en location, nous sommes largement au-dessus de tout ce qui existe dans les autres métropoles. Nous avons là un outil qui permet d'agir un peu sur ce sujet.

Ce que nous regrettons au niveau des écologistes, c'est que, contrairement à ce que nous avons défendu depuis 2001, quand la Ville de Paris s'est débarrassée de son parc dit privé, elle n'a pas utilisé un outil pour le garder soit en social, soit en libre, comme c'est proposé ici, de façon à agir de manière massive sur le marché immobilier. L'O.F.S. permet aussi cela. C'est le deuxième outil.

Qu'est-ce qui est intéressant avec cela ? C'est un outil qui est 100 % public, puisque c'est une S.P.L. La S.P.L. est intéressante parce qu'elle permet aussi d'être un opérateur que l'on appelle "in-house", cela veut dire que c'est nous-mêmes qui décidons de ce que nous faisons sans forcément passer par des procédures extérieures. Même s'il y a un changement de majorité, vous aurez donc le contrôle à 100 % de l'objet, et je suis sûr que vous continuerez, même que vous le renforcerez, parce que c'est plutôt à votre avantage, et que vous mettrez plus d'argent là que dans le logement social, et nous nous opposerons à vous à ce moment-là.

L'autre élément important est sur la question de... Vous qui aimez une certaine libéralité dans le fonctionnement, dans la gestion, avec un tel outil, on est en contrôle soi-même, c'est-à-dire que ce n'est pas la Ville qui finance les projets. Il faudra bien faire des emprunts, et là nous pourrions les faire, mais si le marché, le fameux marché financier, considère que ce n'est pas rentable, il ne donnera pas les emprunts. Ce n'est pas la Ville, la Ville ne fait que donner une garantie. Aujourd'hui, vous ne pensez pas qu'une banque ou, si nous faisons un placement obligatoire pour le financer, parce qu'il y a beaucoup de manières de financer, vous ne pensez pas que le marché attribuera des fonds à cette foncière si ce n'est pas rentable derrière.

Je ne comprends donc pas votre position assez dogmatique sur ce sujet, parce qu'il y a quand même une évolution. D'ailleurs, Laurent SOREL a très bien dit en quoi il s'oppose à cela, c'est-à-dire que c'est un outil qui peut permettre d'agir sur une partie du marché sur laquelle nous sommes très faibles aujourd'hui. Je ne vois pas pourquoi vous vous opposez.

Enfin, je voudrais revenir sur la S.P.L. La S.P.L. est un objet que nous défendons par ailleurs, nous y reviendrons tout à l'heure sur une autre S.P.L. pour la question du marché funéraire, où nous avons aussi mis en place une S.P.L. Je rappelle que la Tour Eiffel est une S.P.L. Nous avons décidé de mettre la Tour Eiffel en S.P.L. pour avoir le contrôle de la Tour Eiffel. Si nous faisons une D.S.P., le risque est que ce soit des capitaux étrangers qui gagnent l'appel d'offres et qui prennent la gestion de la Tour Eiffel.

Voilà, nous créons donc des outils qui sont au service des collectivités territoriales. Il n'y a que des villes comme Paris qui peuvent se permettre d'avoir une foncière de cette nature. Là aussi, il faut voir la force de Paris d'avoir une capacité d'emprunter à l'intérieur de ses foncières, donc sur les marchés financiers ou sur les marchés bancaires, pour financer cela.

Je pense vraiment que les critiques sont assez étonnantes par rapport à cela. Nous connaissons votre critique sur le logement social, mais là, franchement, je pense que c'est de la critique pour la critique et je suis assez surpris de votre position. Je vous appelle quand même à revoir votre position. De toute façon, Vincent BALADI est au conseil d'administration, il vous dira si cela devient un outil communiste qui va spolier les propriétaires de Paris. Je ne crois pas que nous en soyons encore là. Peut-être que c'est ce qu'il faudrait faire, mais, malheureusement, ce n'est pas dans cette direction que nous allons.

Donc, votez ce projet de délibération.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT, pour "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !". Ne me décevez pas, cher Jack-Yves.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Il y a des projets de délibération qui en disent long sur la réalité d'une politique. Derrière la création de cette société publique locale "Foncière du Logement Abordable", il y a en fait la réalité d'une politique, celle que la Ville de Paris a engagée envers les classes moyennes.

Le constat est simple : nous avons, depuis quelques années, 12.000 familles qui quittent Paris chaque année. Les responsables, c'est bien sûr le marché libre. Le marché est responsable. Nous avons des prix du mètre carré qui oscillent entre 9.300 euros et 10.700 euros, et ce sont des montants extrêmement importants pour une famille avec des enfants, des fonctionnaires, des gens qui travaillent dans des services sociaux ou des policiers. Il n'y a pas une responsabilité mais un constat, celui d'un marché libre qui a explosé à Paris, qui est la conséquence de la rareté du foncier de notre ville.

Néanmoins, c'est aussi la conséquence de votre politique. Depuis vingt ans, à marche forcée, vous avez conventionné les logements sociaux, vous avez réduit quasiment à néant les P.L.I., le parc privé, ce qui fait qu'aujourd'hui les classes moyennes ont pour seule possibilité de quitter Paris, et ils sont bienvenus dans les villes de petite couronne et de grande couronne. Ils sont sans possibilité.

Alors, nous sommes en fin de mandature, vous faites maintenant ce constat que nous faisons depuis des années, et vous imaginez la création de cette S.P.L. qui devrait, qui voudrait, qui souhaiterait apporter une réponse à ce départ des familles moyennes. Force est de constater que les moyens sont très faibles : 50 millions d'euros.

Monsieur GLEIZES, vous l'avez dit, il faudra faire recours à l'emprunt. En plus, la production sera de 350 logements par an, ce qui est très faible au regard des 1.200 familles qui quittent Paris, avec une volonté de proposer des loyers inférieurs à au moins 25 % de ceux du marché libre.

Voilà l'enjeu et voilà ce que nous révèle cette création de S.P.L. C'est un constat que nous faisons tous et une réponse qui vient trop tard.

Alors, nous n'allons pas voter contre ce projet de délibération parce que nous n'allons pas empêcher cette société de réaliser des logements sociaux pour les Parisiens, pour les classes moyennes et intermédiaires, même s'il y aura effectivement des implications financières importantes derrière. Cependant, je crois que ce projet de délibération révèle votre échec.

Vous avez lancé une politique, elle, très dogmatique, très idéologique sur le logement social. Vous avez constaté le départ des classes moyennes. Vous essayez, parce que nous sommes en fin de mandature et à quelques mois des élections municipales, de vous adresser aux classes moyennes. Je crois que ce projet de délibération ne trompera personne et que la Ville de Paris a réalisé, et c'est un des angles morts de sa politique, un véritable échec en ce qui concerne le logement pour les classes moyennes.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, cher collègue.

Cette fois, je suis certaine de ne pas être déçue avec la réponse de Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci à vous, chers collègues, de l'intérêt que vous portez à notre nouvel opérateur.

Ce projet de délibération poursuit le travail engagé depuis que nous avons approuvé la création de la nouvelle société publique locale. En organisant l'augmentation de capital, nous créons aujourd'hui les conditions du démarrage opérationnel de la "Foncière du Logement Abordable", sous la présidence de notre collègue Barbara GOMES.

Je tiens à rassurer M. Alexis GOVCIYAN, notre Conseil de Paris sera associé à la vie de notre nouvel opérateur, comme nous le faisons pour l'ensemble des opérateurs de la Ville de Paris.

En effet, son modèle économique repose sur quatre piliers, comme vous l'avez tous souligné : des apports au capital votés chaque année, c'est ce que nous sommes en train de faire aujourd'hui, des loyers annuels issus d'immeubles transmis par la Ville, des loyers capitalisés issus des baux emphytéotiques conclus sur les immeubles acquis, et des emprunts, notamment auprès de la Caisse des dépôts et consignations. C'est l'articulation de ces quatre volets qui créera la dynamique de ce nouvel outil de la Ville pour intervenir sur le marché immobilier parisien et créer une nouvelle offre de logement.

Je note, chers collègues, que vous vous saisissez de ce projet de délibération pour questionner, voire contester la politique profondément volontariste, ambitieuse et déterminée menée par mon collègue Jacques BAUDRIER, dans la continuité de l'action de Ian BROSSAT avant lui. Alors, cher Jack-Yves BOHBOT, permettez-moi de m'inscrire en faux par rapport à votre intervention.

Ce n'est pas notre politique qui renchérit le coût du logement privé ou qui fait fuir les familles mais la spéculation, l'explosion des meublés de courte durée et le nombre grandissant de résidences secondaires vides une trop grande partie de l'année, qui privent les personnes qui vivent à Paris de logement accessible.

Quand vous voulez produire du logement dans une ville dense, cher Jean-Didier BERTHAULT, la préemption est un outil nécessaire et incontournable, et la puissance publique parisienne entend assumer sa responsabilité en la matière.

Quant à moi, je veux vous dire ici que la création de cette société publique locale illustre l'ambition de notre majorité, qui ne laisse pas le marché agir à sa place, comme le souligne Laurent SOREL. L'outil de cette ambition, c'est réarmer la politique, le politique, et c'est l'objet de la délégation que la Maire m'a confiée. En contrant la spéculation immobilière, nous répondons aux besoins des Parisiennes et des Parisiens et nous nous donnons les moyens de répondre à la feuille de route ambitieuse de notre majorité, à savoir 40 % de logements publics à l'horizon 2035. Avec la création de cette société publique locale, nous faisons le choix d'un opérateur "in-house" qui préserve et augmente le patrimoine de la Ville, merci à Jérôme GLEIZES de l'avoir souligné et défendu.

Notre politique est donc multiple : acquisition sans foncier avec le B.R.S., logement social avec un équilibre entre très social et intermédiaire, qui, je vous le rappelle, correspond aux revenus de 71 % des Parisiens, et maintenant une nouvelle offre, une nouvelle corde à notre arc avec du locatif entre le logement social et le marché libre. Notre méthode est simple : des opérateurs au service de nos politiques publiques qui travaillent ensemble et qui évoluent pour accompagner nos projets et nos ambitions. La F.L.A. vient donc s'inscrire aux côtés de nos deux sociétés d'économie mixte de logement social, Elogie-SIEMP et R.I.V.P., de notre office public d'habitat et de l'"Office Foncier Solidaire".

Oui, la Ville est ambitieuse. Oui, elle se donne les moyens de construire une alternative à un marché qui n'est libre que pour les plus hauts revenus. La "Foncière du Logement Abordable" est bel et bien ce nouvel opérateur qui renforcera les alternatives pour le logement à Paris.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 87.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DLH 87).

2025 DAE 2 - Subvention, adhésion (441.478 euros) à TZCLD, avenants aux conventions établies entre ETCLD et la Ville de Paris, ainsi qu'entre elles et 13 Avenir, Activ'18, Emile et Rosa, La Compagnie du 20e.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 2 relatif à la subvention et à l'adhésion pour 441.478 euros à "Territoires zéro chômeur de longue durée" et des avenants aux conventions établies entre la Ville et plusieurs acteurs.

La parole est à Jean-Philippe DAVIAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Maire.

Pour rappel, "Territoires zéro chômeur de longue durée" est d'abord une loi qui est votée au mois de février 2016 à l'initiative d'un parlementaire, le député Laurent GRANDGUILLAUME, après un travail approfondi avec les associations de lutte contre l'exclusion, le raisonnement étant que tous les financements, que ce soit de l'Etat ou des différentes personnes publiques et des collectivités, qui supportent le coût du non-emploi pourraient être mobilisés de façon positive pour permettre au contraire de créer de l'emploi.

Cette loi a donc prévu une première phase d'expérimentation de ce principe sur dix territoires. Le 13e arrondissement de Paris a été précurseur, puisqu'il faisait partie de ces dix territoires. A partir de 2018, la Ville de Paris a commencé à contribuer directement au fonds d'expérimentation sur la base du nombre d'emplois créés dans le 13e arrondissement.

En décembre 2020, une seconde loi d'expérimentation a été votée, permettant le déploiement de l'expérimentation sur de nouveaux territoires. Paris s'est illustré avec trois arrondissements du Nord-Est, le 18e, le 19e et le 20e, qui ont eu des territoires habilités dans le cadre de cette expérimentation.

Les activités des entreprises à but d'emploi, elles s'appellent ainsi, qui ont été créées dans le cadre de cette expérimentation ont vocation non pas à concurrencer le secteur marchand mais à venir proposer en complément des services qui ne se trouvaient pas sur ces territoires. Nous pouvons citer pêle-mêle des friperies, des conciergeries, de la médiation, par exemple en lien avec les bailleurs sociaux dans les ensembles, de la restauration par le biais de cantines, ou même des activités de réemploi, des services aux seniors, etc. Elles permettent donc de créer de l'emploi.

Pour donner une petite idée, au mois de janvier 2025, il y avait 63 emplois dans le 13e arrondissement, 30 emplois dans le 19e arrondissement, 48 emplois dans le 18e, 38 emplois dans le 20e, donc 179 emplois au total, qui montrent que cette expérimentation a des conséquences très concrètes et positives sur les territoires parisiens.

La subvention qu'il nous est proposé de voter se base directement sur le nombre d'emplois créés, c'est pour cela que, chaque année, nous revotons des avenants, une subvention adaptée et proportionnée au nombre d'emplois qui ont été créés.

Une inquiétude que je souhaite soulever à cette occasion est que cette seconde loi, qui a prévu une nouvelle phase d'expérimentation, prend fin au 30 juin 2026. Le financement que nous votons là est valable pour 2025 et nous continuerons en 2026, mais, au 30 juin 2026, nous ne savons pas ce que tout cela devient. Il ne s'agit évidemment pas que cette expérimentation s'arrête. D'ores et déjà, il faudrait donc que l'Etat puisse organiser d'abord un bilan de ces deux phases d'expérimentation, puis la prolongation ou peut-être la généralisation de ce dispositif. Je ne doute pas que la Ville prendra toute sa part dans l'interpellation du Gouvernement qui sera alors en fonction pour que cette très belle et intelligente expérimentation ne s'arrête pas là et permette de déployer un dispositif très utile pour les chômeurs de longue durée.

Un dernier mot. Pour en avoir rencontré un certain nombre qui avait retrouvé de l'emploi dans le cadre de ces entreprises à but d'emploi, je peux dire ici et témoigner du fait que ce sont des gens qui vivent de nouveau, qui retrouvent de l'emploi après des années sans emploi. Il faut donc que tout cela trouve une manière de se pérenniser.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

La parole est à Afaf GABELOTAUD, pour vous répondre. Madame la Maire.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, près de dix ans après le lancement de l'expérimentation à Paris, il est temps de dresser un état des lieux de "Territoires zéro chômeur de longue durée". Faut-il rappeler ici la philosophie de "Territoires zéro chômeur", à laquelle nous adhérons tous pour avoir collectivement porté ce projet depuis sa création ? Oui, il est possible de sortir de la privation durable d'emploi si on accepte des principes de base qui sont que personne n'est inemployable et que ce n'est ni le travail ni l'argent qui manque. C'est fort de cette logique que nous sommes lancés avec succès, un rapide tour d'horizon permet de l'établir.

Un territoire pionnier, le 13^e arrondissement, dont on peut dire que l'objectif est atteint. Toutes les personnes habitant le quartier ayant souhaité s'inscrire dans la démarche "Territoires zéro chômeur" sont sorties du chômage subi, 315 personnes sont sorties en emploi ou en formation, dont 225 ont été sous contrat à l'entreprise à but d'emploi, dite aussi E.B.E., "13 Avenir".

Trois territoires supplémentaires obtenus avec l'extension de l'expérimentation dans les 18^e, 19^e et 20^e arrondissements en 2022 et 2023, faisant de Paris la collectivité la plus engagée dans le projet.

Quatre entreprises de ce nouveau genre d'entreprises, les E.B.E., entreprises à but d'emploi, qui embauchent en C.D.I. à temps choisi dans leur quartier en déployant des activités conçues avec les salariés et répondant aux besoins non couverts du voisinage.

1.500 personnes subissant le chômage et que la Ville s'est engagée à accompagner vers un emploi durable et de qualité, soit par la création d'emplois supplémentaire en E.B.E., soit en mobilisant les entreprises parisiennes.

On parle souvent de "Territoires zéro chômeur" à travers des chiffres, des bilans, des coûts évités ou encore du financement à hauteur des besoins d'emplois. Bien sûr, tout cela est fondamental, mais "Territoires zéro chômeur" représente en réalité bien plus qu'un bilan comptable, et Jean-Philippe DAVIAUD, ainsi que tous les maires d'arrondissement concernés vont dans mon sens.

Parmi les apports notables de cette expérimentation, nous pouvons citer le regain de confiance des personnes embauchées dans les entreprises à but d'emploi, qui en témoigne, et qui n'est pas tant dû à l'emploi retrouvé qu'au fait d'être partie prenante d'un projet collectif.

Un développement des quartiers des portes, dynamisés par les activités déployées par les E.B.E., qui renforcent leur attractivité.

Une innovation sociale de pointe avec l'outil mutualisé d'ingénierie qu'est "La Pile", originalité parisienne dans cette expérimentation nationale qui inspire une nouvelle manière de gérer les projets multisites.

De nouveaux rapports établis avec les entreprises, qui s'impliquent dans un projet et développent ainsi leurs responsabilités territoriales.

Une révolution dans la manière de mener l'action publique, se fondant sur l'intelligence collective et l'organisation locale pour régler les problématiques à cette échelle.

Nous ne nous sommes pas trompés en nous engageant dans cette voie, et son essaimage en Europe en témoigne. Aujourd'hui, c'est aussi l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et la Suisse qui se sont engagés sur ce chemin. Le succès de cette expérimentation confirme sa légitimité à être généralisée, et c'est d'ailleurs ce qui se profilerait en 2026, avec une troisième loi visant la généralisation.

Pour toutes ces raisons, je vous invite donc, mes chers collègues, à adopter ce projet de délibération.

Je vous en remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 2).

2025 DAE 13 - Subventions (1.440 000 euros) et avenants avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 13 relatif à l'attribution de subventions à hauteur de 1.440.000 euros et d'avenants avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion.

Sans surprise, la parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Effectivement, Madame la Maire. Merci beaucoup.

Mes chers collègues, vous en avez l'habitude maintenant, sans surprise nous aussi, même si nous nous laissons un peu, nous demanderons un vote disjoint sur l'article 14, car nous ne pouvons que déplorer une nouvelle fois que le contribuable parisien verse 52.000 euros à une association qui gère la "salle de shoot" dans le 10e.

Nous rappelons systématiquement notre opposition à cette salle, mais laissez-moi vous rafraîchir la mémoire...

Madame la Maire, je ne fais pas la police de séance.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Poursuivez, je vous en prie.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

... en évoquant des faits, simplement des faits.

Des centaines de personnes qui viennent chaque jour se droguer. Des overdoses qui ne sont pas évitées, malgré la supervision, votre fameuse supervision. Une zone de dépénalisation autour de la "salle de shoot", puisque les consommateurs doivent venir munis de leur produit. Des consommateurs et des dealers, donc, qui occupent les rues. Des seringues qui jonchent le sol et la présence policière quasi inexistante. L'émergence, il y a quelques années maintenant, d'un marché de vente d'héroïne à Barbès pour toucher le public qui fréquente la salle ; évidemment, on distribue des seringues, cela va avec. Naturellement, une augmentation de l'insalubrité et de l'insécurité. C'est aussi la mise à mort des commerces de proximité et l'émergence d'une mono-activité commerciale, dont le blanchiment ne saurait être ignoré.

De surcroît, nous ne disposons d'aucun chiffre concernant le sevrage des toxicomanes qui fréquentent la salle. J'ai bien compté, depuis le début de cette mandature, j'ai demandé 14 fois en un peu plus de cinq ans quel était le nombre de personnes qui étaient soignées. Anne SOUYRIS et Anne-Claire BOUX, qui lui a succédé, n'ont jamais été capables de répondre.

Nous savons en revanche qu'ils sont très peu à demander l'intégration d'un parcours de soins et que beaucoup reviennent vers la "salle de shoot" après l'avoir quittée, victimes de leur addiction et faute d'aucune politique de sevrage, d'où une interrogation également sur la chaîne que vous défendez vis-à-vis des C.S.A.P.A. Les toxicomanes se complaisent dans la situation de consommation supervisée. Une preuve, une fois de plus, que la "salle de shoot" ne lutte pas contre l'addiction mais qu'elle la maintient.

Votre abandon de la lutte contre la consommation de produits stupéfiants est un grave problème et, vous le savez, vous l'encouragez.

Au groupe Changer Paris, notre ligne politique est claire : les personnes consommées par leur addiction doivent pouvoir en sortir et ensuite entamer leur parcours de réinsertion. Il en va de notre responsabilité collective de leur proposer ce chemin vers le sevrage. Cela implique une prise en charge globale à la hauteur de la complexité, que nous ne nions pas, des situations rencontrées sur l'ensemble du territoire parisien.

Malheureusement, vous ne cessez de subventionner "Gaïa". 2 millions d'euros ont été attribués à l'association depuis l'élection de Mme la Maire Anne HIDALGO, dont 1 million pour la seule "salle de shoot". Pour quel résultat ? La dégradation du paysage parisien.

Plutôt que de gaspiller l'argent des Parisiens, rééquilibrons ces attributions en ciblant des structures qui conduisent les toxicomanes vers le soin. Je pense à "Espoir du Val-d'Oise", qui ne bénéficie que de très peu d'aides publiques malgré un travail formidable, où trois résidents sur quatre, 75 %, sont conduits vers le sevrage. Vous ne savez même pas opposer de tels résultats. Subventionnons cette association plutôt que des structures comme "Gaïa".

A ce propos, j'étais en début d'après-midi en rendez-vous avec le cabinet de la Ministre VAUTRIN, chargée du travail, de la santé, des solidarités et des familles de France pour échanger à propos de notre projet de lutte contre la toxicomanie et l'impérative nécessité de ne pas prolonger cette expérimentation, d'abord en faveur des premiers intéressés, ensuite en faveur des riverains, en faveur des commerçants et en faveur des Parisiens.

Pendant ce temps, vous vous obstinez à soutenir la "salle de shoot", un vœu d'impuissance terrible dans la lutte contre la consommation de drogue...

Non, je continuerai. D'habitude, c'est Mme la Maire HIDALGO qui me coupe sur "salle de shoot". Vous n'allez pas imposer votre vocabulaire.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Ne vous inquiétez pas, j'avais prévu une petite correction, mais je vous laisse aller au bout de votre propos.

M. Rudolph GRANIER. - Je vous en remercie infiniment, Madame la Maire. Ce n'est pas l'habitude de la présidence, qui a l'habitude de couper quand je parle de "salle de shoot".

Vous n'allez pas imposer votre vocabulaire comme vous imposez votre doctrine et votre doxa.

Vous vous obstinez à la financer, ce qui est un aveu d'impuissance dans la lutte contre la consommation de drogue, qui plonge les riverains dans un véritable enfer et ne permet toujours pas aux consommateurs de sortir de l'usage.

Dernier point. Je m'étonne du rattachement de ce projet de délibération à Mme Afaf GABELOTAUD, qui interviendra sur ce sujet. D'habitude, il s'agissait de Mme Anne-Claire BOUX...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Un peu de silence, s'il vous plaît.

M. Rudolph GRANIER. - Sauf si une situation personnelle concernant Mme BOUX l'exigeait, je m'interroge sur ce rattachement.

En dernier lieu, je me joins à Rachida DATI et à l'ensemble de mes collègues du groupe Changer Paris pour revendiquer haut et fort la fermeture définitive de la "salle de shoot" et la fin de l'expérimentation. En conséquence de quoi, nous demandons un vote disjoint de l'article 14 sur ce projet de délibération, contre lequel nous voterons.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Vous en avez donc profité pour placer le plus de fois possible les mots "salle de shoot", d'après ce que je comprends. Vous avez explosé les quotas de toute la mandature. J'attendais la fin de votre intervention pour préciser qu'il s'agit bien d'une salle de consommation à moindre risque.

J'ai une demande d'intervention de la maire du 10e arrondissement, Mme CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci de me donner la parole.

Pour la énième fois, je redirai devant ce Conseil et à M. GRANIER, d'abord, que je m'étonne de l'absence de tout constat scientifique, de tout constat, y compris d'une très grande partie des riverains, et de l'absence de tout élément sérieux dans la condamnation de cet outil de santé publique.

Je vous remercie, les uns et les autres, d'avoir tant d'intérêt pour cette salle de consommation à moindre risque, mais je défends les habitants du 10e et les riverains de cet espace qui, par le passé, était un lieu de consommation à ciel ouvert. Je vous remercie de vouloir qu'elle ferme pour nous rendre service, mais, je vous le dis, si cette salle fermait, l'ensemble du quartier se retransformerait en scène ouverte de consommation, comme il l'était par le passé, ce que je ne souhaite pas pour mes riverains.

Je continuerai donc de défendre ce projet, qui est indispensable et qui n'est pas suffisant, de H.S.A. ou de salle de consommation à moindre risque. Je continuerai à porter une vision progressiste de la réduction des risques et de l'accompagnement, considérant qu'il faut accompagner les gens et non les laisser à leur sort dans un pays riche et civilisé comme le nôtre, et que nous devrions le faire encore davantage. Enfin, je continuerai à défendre le 10e dans son projet de développement de cette réduction des risques, et d'ailleurs pas seulement avec la H.S.A., contre l'ensemble des rétrogrades qui font ce discours, encore et encore, mais qui n'apportent rien au débat et aucune solution.

(M. Antoine GUILLOU, adjoint, remplace Mme Audrey PULVAR au fauteuil de la présidence).

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je donne la parole à Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Eh bien, je remercie quand même M. GRANIER, dont l'intervention me permet de parler sans doute de l'une des plus belles initiatives de la Ville de Paris, que je suis très fière de porter avec ma collègue Léa FILOCHE.

Monsieur GRANIER, cela n'a échappé à personne, cela vous a permis de pointer un public qui existe et qu'il faut bien accompagner. C'est bien regrettable de n'être que négatif, je vous propose donc de voir les aspects positifs pour comprendre un peu mieux comment fonctionne cette association et de vous montrer que nous ne sommes pas que sur un financement de personnes à accompagner pour leur "shoot", puisque, "a priori", vous avez été un peu obnubilé par ce terme.

Cela vous a permis de parler de "Gaïa", qui fait un travail absolument fantastique et qui permet aujourd'hui non pas de gaspiller cet argent, puisque nous ne le gaspillons pas, mais plutôt d'accompagner des personnes pour sortir de la précarité. Aujourd'hui, ce sont des personnes qui sont en très grande fragilité, des femmes, le plus largement possible...

Non, ce n'est pas faux, c'est vrai. Nous sommes allés le voir. Si vous ne connaissez pas le site, je vous invite réellement à y aller.

Ce sont des femmes, ce sont des prostituées, des personnes en très grande précarité, des personnes qui dorment à la rue, des personnes qui ont besoin d'être accompagnées et qui n'ont d'autres solutions que de se tourner vers des structures qui ont la capacité de les comprendre et de les accompagner.

Pour sortir de cette précarité, oui, le dispositif D.P.H. se déploie aussi chez "Gaïa", comme il se déploie sur 17 autres structures que nous accompagnons, et c'est offrir la possibilité à ces personnes, en l'occurrence à des femmes, d'avoir des ateliers de couture, d'artisanat. Cela existe depuis 2016 et cela marche. Cela marche même plutôt bien.

C'est méconnaître tout ce qu'il se passe dans ces structures. Je vous le dis, Monsieur GRANIER, c'est réducteur, c'est triste et c'est peu politique.

Dans la nuit du 23 au 24 janvier 2025, pour la huitième année consécutive, de très nombreux volontaires ont arpenté les rues de Paris pour s'employer au décompte des personnes sans solution d'hébergement. Elles sont plus de 3.500. Le phénomène du sans-abrisme est loin d'être nouveau, mais, quand tout le monde ne fait que le déplorer, la Ville de Paris fait plus que recenser : elle agit.

Le travail est un élément fondamental pour favoriser l'inclusion et créer du lien social, car c'est un des moyens les plus efficaces pour trouver sa place dans la société. Au-delà, il constitue une ressource essentielle pour aider tout individu à se reconstruire. Alors, il y a quinze ans, parmi les multiples autres dispositifs qu'elle a mis en place dans le champ social, la Ville de Paris lançait "Premières heures", cette innovation sociale que l'on retrouve maintenant en Seine-Saint-Denis, à Toulouse, à Marseille, ou encore à Strasbourg. Paris a été la première à l'avoir mise en place.

Le dispositif "Premières heures" permet chaque année d'accompagner plus de 300 personnes en grande exclusion, sans ressources, sans domicile fixe, et aussi avec des problèmes, simplement en complétant l'accompagnement social de ces personnes par une activité professionnelle adaptée. C'est parce que l'on s'adapte à elles et qu'elles passent du statut de bénéficiaire à celui de salarié qu'elles reprennent confiance en leur capacité. Le travail remarquable des structures qui le mettent en œuvre est la clé.

Grâce à elle, la moitié des personnes entrées dans le dispositif a trouvé un emploi, ce qui est considérable pour des profils initialement parmi les plus éloignés de l'emploi. C'est d'ailleurs parce qu'elles font ce travail utile aux personnes concernées et à la société que nous avons renforcé notre soutien financier en votant ici même, en novembre dernier, 400.000 euros de subventions supplémentaires.

Parce que le besoin ne s'est malheureusement pas épuisé depuis, c'est tout aussi logiquement que je vous demande de bien vouloir renouveler le soutien de la Ville à ce dispositif en votant ce projet de délibération.

Je vous en remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Le groupe Changer Paris a demandé un vote disjoint sur l'article 14 du projet de délibération.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 14 du projet de délibération DAE 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 14 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 13 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 13).

2025 DAE 15 - 27-29, rue du Maroc (19e). - Prêt à usage à l'association "Ecole de la Deuxième Chance".

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons à présent examiner le projet de délibération DAE 15 relatif à un prêt à usage à l'association "Ecole de la deuxième chance", dans le 19e arrondissement.

La parole est à François BÉCHIEAU, pour le groupe Paris en commun.

M. François BÉCHIEAU. - Monsieur le Maire, chers collègues, les élèves de l'"Ecole de la deuxième chance" étaient aujourd'hui présents parmi nous en début de séance, je voulais donc également les saluer, ainsi que leurs enseignants et formateurs.

L'"Ecole de la deuxième chance" de Paris, installée dans le 19^e arrondissement, a pour mission d'aider les jeunes Parisiennes et Parisiens de 16 à 25 ans qui ont quitté le système scolaire depuis au moins un an sans diplôme ni qualification à préparer et réussir leur insertion sociale et citoyenne en construisant un projet professionnel réaliste et durable, et, ainsi, à accéder durablement à un métier qu'ils et elles ont choisi.

Dans le cadre des jurys de concours de la Ville de Paris, auxquels je participe régulièrement et pas plus tard que la semaine dernière pour le concours d'éducatrices de jeunes enfants ouvert pour la DFPE, je suis régulièrement et favorablement surpris par le haut niveau des candidates et candidats issus de cette école. Je peux témoigner non seulement de la clarté de leur démarche et de leur exposé, mais aussi de leur forte motivation, qui me semble bien refléter la qualité du suivi et des formations offertes aux élèves par l'"Ecole de la deuxième chance".

Cette école anime également et en même temps le "Point Paris Emploi" du 19^e arrondissement, un lieu d'accueil devenu aujourd'hui essentiel pour l'information et l'orientation des jeunes. Un lieu dont l'objectif est de répondre au mieux aux questions d'emploi, de formation, de réorientation professionnelle ou de création d'entreprise. Un lieu qui diffuse par ailleurs les nombreuses offres d'emploi de la Ville auprès des jeunes.

Pour ce faire, depuis 2016, la Ville de Paris a mis à disposition de l'"Ecole de la deuxième chance" des locaux rue du Maroc dans le 19^e, une mise à disposition au moyen d'un prêt à usage qu'il convient aujourd'hui de renouveler.

Pour notre jeune et bel arrondissement du 19^e, mais aussi bien entendu pour notre belle et dynamique ville de Paris tout entière, cette "Ecole de la deuxième chance" est un atout considérable qu'il faut aider et renforcer, il me paraît donc important et essentiel que nous adoptions aujourd'hui ce projet de délibération pour accorder à l'"Ecole de la deuxième chance" un nouveau prêt à usage pour les locaux qu'elle occupe dans le 19^e, au 27-29, rue du Maroc.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne à présent la parole à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes".

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il y a une réalité à Paris comme partout en France : trop de jeunes sortent encore du système scolaire sans diplôme ni qualification. D'après les derniers chiffres de l'I.N.S.E.E., ce sont près de 13 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans qui sont considérés comme déscolarisés, sans emploi ni formation, que l'on appelle les NEET. A l'échelle nationale, ce sont près d'un demi-million de jeunes qui sont aujourd'hui dans cette situation préoccupante.

Il est de notre responsabilité d'élus de ne pas détourner le regard, car, derrière ces chiffres, il y a autant de talents gâchés et, souvent, une perte de repères et de confiance dans nos institutions.

Les "Ecoles de la deuxième chance", que l'on appelle les "E2C", permettent à des jeunes motivés avec peu ou sans diplôme d'intégrer une école dédiée à la construction de leurs projets d'insertion sociale et professionnelle.

Avec Jeanne d'HAUTESERRE, nous avons d'ailleurs reçu le 25 mai 2023 le président, Denis BOUCHARD, et la directrice de la "E2C" parisienne en mairie du 8^e arrondissement pour accueillir la "Marche pour l'Eau", dont certains étudiants partiront encore cette année de notre arrondissement.

L'action de l'"Ecole de la deuxième chance" est précieuse et mérite tout notre soutien. Elle l'est aussi parce qu'elle propose un accompagnement individualisé, exigeant et concret, fondé sur la reconstruction de l'estime de soi et la découverte du monde professionnel, et, surtout, l'apprentissage des codes de l'entreprise. Elle accompagne également des jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, qui souhaitent se réinsérer dans la vie professionnelle et citoyenne.

Ces dispositifs alternatifs sont indispensables, en parallèle bien sûr de l'Education nationale, qui doit renouer avec l'ambition républicaine de l'ascension sociale par l'école et le travail contre le décrochage scolaire.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je m'associe à mes collègues pour vanter les mérites et la grande importance de l'"Ecole de la deuxième chance" de Paris. Celle-ci représente une fierté, parce qu'on peut lui attribuer un taux de sortie vers

l'emploi ou une autre formation surpassant les 70 %. Elle effectue un travail remarquable auprès des jeunes Parisiens et Parisiennes sans diplôme et en recherche d'une insertion, tant professionnelle que sociale.

Son implantation dans plusieurs locaux situés à la frontière des 18 et 19^e arrondissements et, depuis l'année dernière, dans le 13^e arrondissement lui permet de toucher très directement les jeunes des quartiers populaires. En 2024, ce sont plus de 620 Parisiens et Parisiennes âgés de 16 à 25 ans qui ont été accompagnés dans la construction de leur avenir professionnel, un chiffre en nette hausse par rapport aux 500 de l'année précédente.

Ces jeunes Parisiens ont le statut de stagiaire, ce qui leur permet d'ouvrir des droits à une indemnité. Ils suivent un cursus de six à huit mois, au cours duquel ils sont accompagnés individuellement par un formateur référent. En moyenne, un quart d'entre eux trouvent un emploi après cette période, 30 % poursuivent leur cursus avec une formation qualifiante et les 40 % restants entrent en apprentissage.

La direction de l'école porte une grande ambition qu'il est nécessaire de renouveler quotidiennement pour accueillir toujours plus de jeunes et le faire dans les meilleures conditions.

Cette année encore, la Ville figure parmi les principaux financeurs de cette structure. En novembre dernier, notre Assemblée a voté le renouvellement de notre subvention annuelle de 400.000 euros. Nous en avons profité pour renouveler notre convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2025-2027.

Le soutien de la Ville se manifeste également par la prise en charge des loyers du local situé au 27, rue du Maroc, que l'"Ecole de la deuxième chance" occupe depuis 2016. C'est l'objet de ce projet de délibération, et cela équivaut à une aide en nature de presque 140.000 euros. Cela se justifie par la mission d'intérêt général de cette association, qui anime par ailleurs à cette adresse un point d'accueil Paris Emploi, lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour conseiller les demandeurs et demandeuses d'emploi sans rendez-vous.

Nous continuerons de travailler avec les équipes de cette école, qui disposent actuellement des meilleurs résultats du réseau national des "Ecoles de la deuxième chance", pour poursuivre leur mission au service de notre jeunesse.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Je vous en remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 15.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 15).

Vœu déposé par les groupes "Les Ecologistes", Communiste et Citoyen et Paris en commun relatif à l'école des métiers de l'information.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 16 est relatif à l'Ecole des métiers de l'information.

La parole est à Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Antoinette GUHL. - La parole est à moi, Monsieur le Maire.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Ce n'est pas ce que j'avais sur ma fiche, mais je vous en prie, Madame la Sénatrice. Toujours pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, si vous êtes pour la liberté de la presse, si vous voulez une démocratie vivante, alors je vous invite à voter pour ce vœu. C'est un vœu qui défend l'Ecole des métiers de l'information.

Cela fait plus de 40 ans que cette école existe. 40 ans, j'insiste, que cette école travaille à la liberté et à l'indépendance des journalistes. Aujourd'hui, cette école est menacée. Pourquoi ? Parce que Valérie PÉCRESSE a fait le choix, contre l'avis de tout le monde, de sabrer les financements à certains organismes de formation.

J'ai rencontré la semaine dernière la direction et les salariés de l'E.M.I. Ils sont inquiets, mais, surtout, ils sont lucides. Ils savent que la décision est politique et que notre soutien peut faire la différence, un soutien qui est d'autant plus précieux à une époque où l'on ne cesse d'attaquer la presse et de remettre en question les faits.

Je m'étonne encore de voir une droite française si peu soucieuse de la liberté et de l'indépendance de la presse, glissant peu à peu vers le "trumpisme" décomplexé. Hier, l'Ecole supérieure de journalisme de Paris a été rachetée par un consortium de milliardaires : Bernard ARNAULT, Vincent BOLLORÉ... On les connaît. Ils sont neuf

milliardaires à se partager plus de 80 % des médias en France. Quand les médias se concentrent aux mains de quelques-uns, c'est toute la démocratie qui s'affaiblit.

Soutenir cette école, c'est défendre une presse libre, c'est s'assurer de la pluralité de l'information. Sans presse, il n'y a pas de démocratie vivante. Chers collègues, je vous invite donc à voter pour ce vœu pour soutenir la sauvegarde de cette école.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vous remercie pour votre vœu qui nous alerte tous sur la situation de cet établissement. Plus généralement, il illustre les conséquences concrètes, comme vous l'avez dit, de la politique menée par le Conseil régional d'Ile-de-France en matière d'éducation et de formation professionnelle. Pas un mois ne passe désormais sans que l'on ne constate les effets sur les associations et les organismes de formation de ce vaste désengagement de la Région, dans un domaine qui relève pourtant de ses compétences propres.

J'ai déjà eu l'occasion de mentionner ici le cas de la Mission locale de Paris, qui accompagne chaque année pas moins de 20.000 jeunes Parisiens et Parisiennes. En moins de deux ans et sans aucune communication de la part de ses interlocuteurs, l'association a dû composer avec une baisse de 70 % de la subvention régionale, soit 1,5 million d'euros à compenser, sans aucune autre justification que la mise en place d'un nouveau mode de calcul. Toutes les missions locales franciliennes ont été traitées ainsi.

L'impact de ces choix est également sensible pour de nombreux centres de formation, qui, en plus de la réforme France Travail et des contraintes budgétaires de l'Etat, doivent faire face à une baisse des financements régionaux depuis au moins deux ans.

Aux difficultés immédiates que ce désengagement entraîne, il faut dénoncer la méthode. Très bruyante lorsqu'il s'agit de donner son avis sur le boulevard périphérique ou sur la dénomination d'un établissement scolaire, la présidente de la Région Ile-de-France, Valérie PÉCRESSE, se fait beaucoup plus discrète quand la collectivité qu'elle préside abandonne littéralement un pan entier de son champ d'intervention, avec des effets pourtant immédiats sur les personnes en recherche d'emploi, en particulier les jeunes.

L'Ecole des métiers de l'information en est une nouvelle victime, après le gel de l'aide individuelle régionale vers l'emploi et la suppression des financements que vous évoquez dans votre vœu.

Comme vous le demandez, nous écrirons au Conseil régional pour l'inviter à revenir sur ses décisions et lui demander de nous expliquer sa véritable ambition en matière de formation professionnelle. Je ne me fais toutefois aucune illusion sur le fait que cette lettre, comme toutes nos précédentes, restera sans réponse.

En attendant, l'Ecole des métiers de l'information va être reprise par de nouveaux investisseurs. Nous souhaitons comme vous que cet établissement puisse conserver son indépendance et son modèle coopératif. Dans l'ère post-vérité dans laquelle nous sommes plongés, l'éthique, le pluralisme et l'indépendance journalistiques sont plus que jamais nécessaires.

Nous émettons donc un avis favorable à votre vœu.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 16 déposée par les groupes "Les Ecologistes", Communiste et Citoyen et Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 44).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la rénovation des bâtiments de la Bourse du Travail.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 17 relatif à la rénovation des bâtiments de la Bourse du Travail.

La parole est à M. Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen... Pardon, à Ian BROSSAT. Monsieur le Sénateur. Décidément, il y a un problème avec le Sénat !

M. Ian BROSSAT. - Chers collègues, ce vœu fait suite au fait que nous avons été alertés par des organisations syndicales sur l'existence d'un projet de cession de l'annexe de la Bourse du Travail située au 67, rue de Turbigo, dans le 3e arrondissement, avec l'objectif de transformer ce site en logements sociaux.

Vous connaissez l'attachement très fort de notre groupe à la production de logements sociaux. Simplement, cet objectif ne saurait être mis en concurrence avec la nécessité d'avoir une Bourse du Travail et d'avoir des lieux qui permettent aux travailleurs de se retrouver et de défendre leurs intérêts.

J'ajoute que l'annexe Turbigo est occupée d'ores et déjà par plusieurs organisations syndicales, notamment Force ouvrière et la C.G.T., et qu'elle permet aux travailleurs parisiens de s'y réunir, de s'y former et de prendre connaissance de leurs droits pour mieux les faire valoir dans leurs entreprises.

Dans un contexte où de très nombreuses villes de France sont en train de sacrifier leur Bourse du Travail, il nous paraît essentiel au contraire de les protéger. C'est le sens du vœu que nous déposons, qui vise non seulement à ce que les trois sites, les trois emplacements qui constituent la Bourse du Travail soient préservés, mais aussi qu'ils puissent être rénovés. C'est pourquoi nous avons déposé ce vœu.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Afaf GABELOTAUD.

Les explications de vote sont après la réponse de l'Exécutif, Madame la Sénatrice. On se croit vraiment au Sénat...

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la Bourse du Travail de Paris se déploie en effet sur trois bâtiments dont la Ville de Paris est propriétaire, situés dans le 3e et le 10e arrondissement, qui représentent un total de 13.000 mètres carrés de surface. Ces bâtiments n'ont pas fait l'objet de travaux d'ampleur depuis plusieurs décennies et présentent aujourd'hui un état très dégradé, nécessitant des travaux dont le coût peut être estimé à plusieurs dizaines de millions d'euros, en complément des efforts déjà mobilisés pour en assurer la gestion courante quotidienne.

Comme vous l'avez évoqué, le conseil de secteur de Paris Centre a émis le vœu que soit étudiée la transformation de l'un de ces bâtiments, celui situé rue de Turbigo, en logements sociaux et, dans une phase transitoire, en hébergements d'urgence.

Cela rejoint nos engagements de mandature en faveur de la production de logement social dans le centre de la Capitale. Cela répond aussi à des urgences indéniables en matière d'hébergement, le foncier disponible étant quasi inexistant dans le cœur de Paris et les opportunités de préemption s'y faisant très rare. La transformation d'immeubles de bureaux en logements reste plus que jamais un levier à mobiliser.

Néanmoins, dans le cas présent, cette hypothèse de transformation du bâtiment situé rue de Turbigo, qui nécessiterait quoi qu'il en soit des études de faisabilité, n'est pas retenue par l'Exécutif municipal. Nous aurons de nouveaux échanges avec les organisations syndicales dans les prochains jours pour leur confirmer directement cette position.

Vous me donnez ici l'occasion de le dire très clairement, comme vous l'avez dit, Monsieur BROSSAT, il n'est pas et il n'a jamais été question de mettre en balance le développement du logement social avec la défense des droits des salariés ou l'implantation des organisations syndicales.

Concernant la rénovation des bâtiments de la Bourse du Travail, je tiens à vous informer qu'un premier programme de travaux vient d'être validé et financé à hauteur de 2,3 millions d'euros par la Ville pour des mises aux normes et de sécurité du site de la rue du Château-d'Eau. Cette opération, que nous avons souhaité conduire en milieu occupé afin de permettre la continuité de service, débutera au printemps 2026 avec procédure de consultation et attribution des marchés, pour une période de 18 mois environ.

Parallèlement, les services de la Ville de Paris vont être mandatés afin de conduire une étude de rénovation globale des bâtiments, mais celle-ci, vous le comprenez bien, ne pourra être actée et programmée qu'au cours de la prochaine mandature.

Vous le voyez, chers collègues, les intentions de l'Exécutif sont transparentes. Il n'est pas question de contester les droits des salariés ou de remettre en cause le modèle de la Bourse du Travail. Nous émettons donc un avis favorable à votre vœu.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je suis saisi de plusieurs explications de vote.

La parole est à Ariel WEIL, maire de Paris Centre.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci à Ian BROSSAT, avec qui nous avons en effet poursuivi toutes les opportunités de créer du logement social, et il a raison de dire que les projets ne sont pas en concurrence.

Nous avons effectivement voté un vœu au Conseil de Paris Centre qui doit permettre d'étudier la transformation d'une partie des surfaces occupées par la Bourse du Travail, l'une de ses annexes au moins, et d'envisager un centre d'hébergement d'urgence et des logements sociaux, pour les Parisiennes et les Parisiens les plus précaires.

Je sais que nous partageons les objectifs fondamentaux de ce projet, qui est tout à fait compatible non seulement avec la défense des droits des salariés, vaillamment défendus par les syndicats, que je salue et avec qui le dialogue est engagé, mais également compatible avec ce projet de vœu pour des travaux qui sont en effet plus que nécessaires.

A court terme, je le rappelle, nous avons besoin de trouver des places d'hébergement d'urgence pour nos familles qui dorment à la rue avec des enfants scolarisés dans le quartier, et oui, nous avons besoin de nous poser la question et d'explorer tous les mètres carrés. Nous avons besoin d'être exemplaires et d'utiliser toutes les surfaces dont la Ville est propriétaire qui ne sont pas exploitées à 100 % dans les usages actuels. C'est ce que nous avons fait à la caserne des Minimes, à la tour Morland, avec l'A.P.-H.P. avenue Victoria, au centre de transformation électrique de la rue d'Aboukir.

A la rentrée de septembre, deux de nos centres d'hébergement fermeront, car la période des travaux pour créer du logement social va justement démarrer. Ce sont au moins 240 personnes, presque 250, qui sont menacées de dormir dans la rue, avec des enfants en bas âge et scolarisés à Paris Centre.

Alors, à moyen terme évidemment, l'objectif est de créer du logement de type familial pour les agents publics, et cela, c'est après la période intercalaire. Comme vous l'avez rappelé dans ce vœu, et c'est pour cela que nous le soutenons, des travaux sont nécessaires. L'état des bâtiments se dégradant, mes camarades communistes l'ont bien expliqué, ces travaux ne pourront pas se faire en site occupé. La question se posera donc très vite de reloger les activités syndicales pendant la période des travaux, et je propose que nous étudions la possibilité d'une activité intercalaire pour un centre d'hébergement d'urgence et, à terme, que nous travaillions ensemble à la question du logement de nos agents publics.

Je vous remercie.

Tout cela fera l'objet de discussions avec les syndicats, bien entendu.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à présent à Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues.

D'abord, un grand merci aux camarades communistes pour le dépôt de ce vœu, car vous y rappelez très justement que la Bourse du Travail est un monument de la démocratie sociale à Paris. Or, plus que jamais, nous avons besoin de cette démocratie sociale, alors que les tendances corporatistes, illibérales et autoritaires ne sont plus seulement des dérives mais une dynamique structurante en France et à travers le monde. Je le dis avec gravité, à Paris même, des syndicalistes sont attaqués, ceux de Young Struggle il y a quelques semaines dans le 10^e arrondissement, ou encore un militant de "Solidaires" à proximité d'un campus parisien à la fin de l'année 2024. Ces attaques étaient des attaques violentes physiques perpétrées par l'extrême droite.

Alors, rappeler que le syndicalisme a besoin d'infrastructures et d'une protection institutionnelle à Paris est plus important que jamais, c'est une nécessité et c'est au cœur de nos engagements en tant que majorité de gauche à Paris.

Dans ce contexte, la prise de parole d'Afaf GABELOTAUD me rassure beaucoup. Je vous avoue que, en tant que syndicaliste, en tant qu'élue écologiste, en tant qu'élue de Paris Centre, j'ai été surprise et même un peu honteuse du vœu qui a été voté par le conseil de secteur de Paris Centre, parce que cette explication, cette justification, qui a continué aujourd'hui, tend tout de même à mettre en opposition, à mettre en concurrence l'usage des locaux par les syndicats et un usage hypothétique pour faire de l'hébergement d'urgence ou du logement social.

Il y a beaucoup, beaucoup d'espaces à trouver à Paris pour faire de l'hébergement d'urgence, pour faire du logement social. Sur ce sujet, nous sommes toutes et tous d'accord de ce côté de l'hémicycle. Néanmoins, l'usage syndical est un usage démocratique, est un usage indispensable, est un usage qui profite à l'ensemble des Parisiens et des Parisiennes. Il y a encore quelques semaines, nous étions à la Bourse du Travail pour défendre l'école publique à Paris.

Merci donc encore au groupe Communiste pour le dépôt de ce vœu, et j'espère que nous ne découvrirons plus en séance les chiffrages des travaux prévisionnels pour la Bourse du travail, c'est un véritable joyau qui est à préserver.

Merci également aux syndicats de nous permettre de faire vivre cette démocratie parisienne.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à présent à Aurélien VÉRON, pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, la Mairie de Paris a enfin pris conscience de la sous-utilisation des bâtiments de la Bourse du Travail et de ses annexes, notamment l'annexe Varlin, boulevard du Temple, refaite à neuf en 2007 et quasiment vide depuis.

Le résultat est bien écrit dans le vœu du Conseil de la mairie de Paris Centre, qui s'appuie sur l'étude de la Mairie de Paris lancée en 2021, je cite : "Ces diagnostics démontrent d'une part une dégradation de l'état du bâti particulièrement avancée pour l'annexe Varlin à Paris Centre, vide depuis 2007, et, d'autre part, une sous-occupation actuelle - c'est un euphémisme - des surfaces des deux annexes par les unités départementales".

Fin 2023, la Mairie de Paris a donc annoncé son idée de transformer ces bâtiments, en tout cas deux d'entre eux, symbole de la mémoire ouvrière, en logements sociaux, mais voilà que la mairie de Paris Centre contre-propose un projet dit "intercalaire" : assurer du logement d'urgence aux sans-abri. Quant à la composante communiste, elle refuse tout changement d'affectation de ces bâtisses quasi vides, fidèle au monde syndical, évidemment, et probablement mandatée par son frère siamois, la C.G.T. Elle dénonce ce changement d'usage de la Bourse du Travail comme une trahison historique. Pourquoi pas. Ils n'ont pas tort, les communistes.

Au fond, cette manœuvre est un peu une sorte de "lifting social" à peu de frais. Pendant que les syndicats se voient déloger par la Mairie, elle exploite le manque de logements, dont elle est à l'origine, je le rappelle, pour polir l'image de la ville. D'un côté, elle prône la solidarité et la défense des travailleurs. De l'autre, elle surfe sur la crise du logement qu'elle a initiée pour un petit coup de communication pas cher.

Alors, il va falloir trancher un de ces jours. Pour les Parisiens, avec votre majorité, on a l'impression que l'union fait surtout la farce.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Parfois, les coups de communication ne sont pas chers, effectivement.

Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, la parole est à vous. Madame la Sénatrice.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

J'avoue que, lorsque j'ai pris connaissance du vœu adopté par le Conseil d'arrondissement de Paris Centre, je suis tombée de ma chaise. Si nous nous abstenons sur le vœu proposé par le groupe Communiste et Ian BROSSAT, c'est parce qu'il n'est pas clair. A sa place, je me méfierais quand même du fait que l'Exécutif considère que ses projets sont tout à fait compatibles avec ce vœu.

A titre personnel et au nom de mon groupe, je m'associe au contraire à la demande des unions départementales des syndicats parisiens et de la commission exécutive de la Bourse du Travail. Je trouve assez inadmissible que la Bourse du Travail soit susceptible d'être considérée comme une variable d'ajustement du besoin de logement à Paris. Toute décision contraire, et c'est ce que j'ai dit à Mme HIDALGO, puisque je lui ai écrit directement à ce sujet, serait choquante et traduirait de la part de la Mairie de Paris et de la majorité municipale un manque de reconnaissance à l'égard du travail des organisations syndicales pour les salariés parisiens, et même une provocation vis-à-vis de ces mêmes organisations, en particulier, et du monde du travail, en général.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 17 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 45).

2025 DDCT 25 - Subvention de fonctionnement de l'AMUON / Les Pierrots de la Nuit.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons à présent examiner le projet de délibération DDCT 25 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'"AMUON - Les Pierrots de la Nuit".

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes".

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la nuit à Paris fait pleinement partie du charme de notre ville, à condition que cela ne se transforme pas en cauchemar pour les riverains.

Ce projet de délibération vise à attribuer une subvention de 90.000 euros à l'association "Les Pierrots de la Nuit". C'est une subvention qui est en retrait de 10.000 euros, puisqu'elle était de 100.000 euros l'année dernière. J'ai noté que, depuis sa création en 2011, cette association a reçu de la part de la Ville de Paris 1,2 million d'euros.

Sur le fonctionnement de l'association, j'ai pu m'entretenir il y a quelques jours avec une responsable, et ce qu'elle m'en a dit correspond tout à fait à ce que nous dit le projet de délibération.

L'objectif de l'association est de travailler à la fois avec les gérants de l'établissement et les riverains pour essayer d'apaiser les tensions, souvent à la demande des maires d'arrondissement, c'est ce que vous m'aviez indiqué en Commission des finances, Monsieur le Maire, quelquefois aussi à la demande de la Préfecture de police, et plus rarement à la demande des gérants eux-mêmes. L'activité a progressé cette année avec 484 établissements accompagnés, des actions de médiation artistique et des participations plus nombreuses encore à des commissions de régulation.

L'action et les objectifs sont louables et vont plutôt dans le bon sens. En revanche, pour faire la balance, il reste des critiques persistantes depuis 2022. Des collectifs de riverains, des associations comme "Droit au sommeil" ont dénoncé le manque d'efficacité de cette association. Le rapport de la C.R.C. que nous avons examiné ici il y a quelques mois, en séance, a aussi pointé une gestion confuse et un manque d'évaluation réelle du dispositif nocturne. Surtout, il a fait apparaître un chiffre très inquiétant, le nombre de plaintes qui ont été déposées entre janvier 2022 et janvier 2023, donc pendant un an, par les riverains, notamment dues à des terrasses ouvertes : 45.000 plaintes. C'est un chiffre qui est en progression, ce qui montre qu'il y a une vraie exaspération dans ce domaine.

Je comprends bien que l'action de l'association ne peut pas régler tous les problèmes. Elle a des moyens qui restent limités et qui sont utilisés au maximum de ce que peut faire l'association. Il y a un équilibre à trouver, qui est difficile, je le conçois, entre les gérants de ces établissements ouverts la nuit qui doivent être soutenus, mais aussi les riverains qui ont le droit au repos, à la tranquillité et au sommeil.

Malgré ces difficultés, ce paysage et ce bilan contrasté, nous voterons cette subvention, mais en gardant un œil vigilant sur ses effets réels.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je ne voterai pas "malgré", je voterai "volontiers", parce que je pense que cette association de médiation est la meilleure chose à faire dans une ville comme celle de Paris, où on est obligé de concilier des activités différentes dans une ville extrêmement dense.

Effectivement, il faut à la fois garantir le droit des riverains à dormir et en même temps faire en sorte que cette ville ne soit pas une ville-dortoir mais une ville où l'on peut s'amuser, où il peut y avoir des lieux de sociabilité qui ne soient pas enfermés dans des espaces clos. Il me semble qu'une ville est avant tout un lieu où des espaces de sociabilité doivent exister, et pas simplement dans le huis clos des grands appartements bourgeois.

On sait qu'il y a beaucoup de personnes dans cette ville, dont la plupart habitent dans des appartements qui sont extrêmement petits. On sait que tout le monde n'a pas les moyens d'aller dans sa villa en Normandie ou en Bourgogne. On sait que le lieu de sociabilité de ces personnes, l'endroit où elles peuvent prendre l'air, ce sont des établissements où l'on peut boire, on peut rigoler, on peut écouter de la musique, on peut se poser en terrasse.

En même temps, on est bien obligé de constater qu'il y a effectivement une nécessité de prendre en compte ces conflits d'usage, ces associations qui demandent que les riverains qui se plaignent du bruit puissent être aussi entendus. J'habite du côté de Couronnes. Ce n'est pas un quartier très calme la nuit, je vois donc bien les conflits qui peuvent exister.

Néanmoins, je pense qu'il faut aussi concevoir la ville et l'espace public comme un lieu de sociabilité, et non pas uniquement comme un lieu de passage. Il peut y avoir des conceptions de la ville où, d'une certaine manière, la rue et le trottoir ne sont qu'un lieu de circulation, où les gens doivent passer, circuler, mais où personne ne s'arrête, personne ne discute, personne ne s'assoit, parce que cela gêne. Je suis contre cette conception et je suis pour toute cette méthode qui est défendue et qui est appliquée par "Les Pierrots de la Nuit", avec difficulté, parce qu'il y a effectivement des injonctions contradictoires.

A voir les chiffres, j'ai l'impression qu'ils travaillent bien. Je vois que, en 2024, 164 établissements signalés ont été accompagnés, 124 sur signalement des commissions de régulation, 18 par les mairies d'arrondissement, 14 par les riverains. Je vois que des choses se font et que des choses se font bien.

Je pense que cette question de concilier des usages qui peuvent être contradictoires est le fruit d'un arbitrage permanent, d'un équilibre permanent. Il ne faut pas opposer les usages, il faut arriver à les articuler, à les compléter. C'est un sacré défi. Pour cela, c'est bien que "Les Pierrots de la Nuit" existent et, surtout, c'est bien que nous, élus, nous, habitants, nous, citoyens, n'opposions pas les usages, mais que nous essayions justement de faire en sorte que cette ville puisse concilier dans des espaces très petits, très denses, tous ces usages qui font qu'une ville est vivable.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à présent à Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Les écologistes vont aussi voter ce projet de délibération sans réserve, mais je remercie l'intervention de M. BOHBOT, car il est important d'avoir un vrai débat entre nous, que nous avons commencé en 1ère Commission, et d'évoluer par rapport à des arguments qui sont plutôt dans la posture. Je le remercie donc vraiment d'être dans l'argumentation et pas dans la posture, comme certains, dans d'autres groupes politiques de droite, ont parfois tendance à le faire.

Ce projet de délibération est important. Bien sûr, cela a été dit, elle sert de médiation, mais il y a un acteur qui n'a pas été cité : la Préfecture de police. La Préfecture de police a aussi besoin d'acteurs comme "Les Pierrots de la Nuit" pour jouer ce rôle de médiation et pour permettre à la police de faire autre chose qu'aller chercher des personnes qui ont un peu trop bu. A chacun son rôle, et les acteurs comme "Les Pierrots de la Nuit" sont vraiment très importants.

Ils ont fait leurs preuves. Cela fait donc depuis 2011 qu'ils existent, puisqu'ils ont été créés après les Etats généraux de la nuit de 2010. De fait, le 1 million d'euros de subventions correspond à ses 14 ans d'existence. S'il y a eu 1 million, cela veut dire qu'ils ont eu moins de 100.000 euros en moyenne par an, ce qui est tout à fait logique. Il faut faire attention avec les chiffres : les sommes, oui, mais cela dépend sur quelle période. Ce qui est plus intéressant, c'est la moyenne.

Cet argent est vraiment très bien utilisé, puisque, si je prends les éléments qui sont donnés dans le projet de délibération, ce sont 484 établissements qui ont été accompagnés et suivis. Parmi ceux-là, il y a eu soit des alertes par le voisinage, soit des alertes par des mairies. Cela évite des fermetures, puisque, tout le monde le sait, ce serait à la Préfecture de police d'intervenir et qu'elle peut fermer un établissement qui ne respecterait pas les règles. C'est donc important d'avoir cette partie de médiation, qui permet d'éviter d'aller jusqu'à la fermeture, parce que se pose là la question de l'équilibre économique de ces structures. On sait très bien que, lorsqu'un établissement est fermé, c'est du chiffre d'affaires en moins, ce sont des salariés qui sont mis en chômage technique et, à la fin, c'est aussi de la perte de richesse. C'est important de soutenir cela.

Si Paris est une ville qui est reconnue et si M. HOCQUARD a fait la une de pas mal de médias internationaux et français sur le fait que Paris reste une ville de la nuit, c'est parce que nous avons ces acteurs qui permettent de faire cette médiation, qui permettent de trouver une bonne conciliation : il faut bien sûr que les habitants puissent dormir, mais c'est important aussi que les gens puissent faire la fête sur Paris. C'est à ça que cela sert.

L'autre élément est sur les commissions de régulation des débits de boissons. C'est important aussi d'avoir des acteurs qui connaissent bien pour participer aux choix dans ces commissions et que ce ne soit pas uniquement entre la Préfecture et la Ville. Il faut aussi avoir des intermédiaires qui peuvent jouer sur ce sujet.

Je pense que M. HOCQUARD va insister sur ce point parce qu'il connaît mieux que nous, mais il y a aussi toutes les animations qu'ils font pour rendre cette cohabitation importante. Au lieu d'avoir des voisins qui entendent du bruit et qui ne participent jamais aux animations, c'est bien aussi à un moment de leur dire de venir participer : "Cela fait partie de chez vous, donc pourquoi ne bénéficiez-vous pas aussi de ces moments de fête ?" Rendre les habitants heureux à travers les animations qui sont faites est très important.

C'est assez récent. A ma connaissance, ils ne le faisaient pas au début. Aujourd'hui, ils le font dans pas mal d'arrondissements, notamment dans mon arrondissement, le 20e, et c'est vrai que cela a permis de baisser les moments de tension. Il y a souvent des tensions quand il y a une incompréhension. Quand deux publics ne se parlent pas, c'est là que cela crée de la rancœur. Dans ce cadre, c'est bien d'avoir des acteurs qui permettent que tous les publics discutent entre eux pour faire en sorte que tout le monde soit content de ces lieux.

Je vous appelle bien sûr tous à voter ce projet de délibération.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre aux orateurs, la parole est à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, mes chers collègues, pour vos interventions et votre soutien à ce projet de délibération. Vous avez dit l'essentiel.

Ce dispositif existe depuis 2011. Il a été revu par rapport à ce qu'il était en 2011, je dois le dire, notamment pour qu'il colle davantage au terrain, à partir de 2015 et 2016, en dialogue de manière plus forte avec les mairies d'arrondissement. Cela fait d'ailleurs que ce dispositif est aujourd'hui partagé pas simplement sur le vote que nous allons avoir ici, qui sera unanime, j'imagine, mais aussi sur le fait que des mairies d'arrondissement de la majorité comme de l'opposition participent et ont usage des "Pierrots de la Nuit".

C'est donc un dispositif qui est au service des mairies d'arrondissement, puisque toutes les questions de régulation de l'usage, de partage de l'usage public se jouent évidemment plutôt à l'échelle d'un arrondissement que simplement à l'échelle de la Mairie centrale. C'est le premier élément.

Le deuxième élément est qu'arriver à faire cohabiter les usages dans la vie nocturne est un enjeu extrêmement important dans cette ville, à deux niveaux. D'abord, parce que la vie nocturne, vous l'avez rappelé, est un espace de liberté, un espace de fête, mais c'est aussi un espace pour les jeunes. La vie nocturne est plus fréquentée par les jeunes que par des personnes de mon âge, même s'il m'arrive de fréquenter de temps en temps des établissements de nuit et des clubs. Ils sont évidemment plus fréquentés par des jeunes ayant 20 ans que par des personnes en ayant 56, comme moi. De ce point de vue, la question est donc aussi quelle place nous laissons à la jeunesse dans notre ville.

Rappelons-nous ce qu'il s'est passé pendant le Covid, pendant un an, deux ans, pendant les périodes de confinement, et les dégâts psychologiques qu'il a pu y avoir parce qu'il n'y avait plus d'endroits de rencontre, plus d'endroits de fêtes. Il n'y avait que des fêtes "clandestines", faites chez les uns et chez les autres. Rappelons-nous ce qu'il a manqué dans cette ville à ce moment-là. Rappelons-nous aussi ce qu'a été la joie quand, à l'été 2020, nous avons pu ressortir dehors pour la Fête de la musique, repartager, refaire la fête dehors.

Nous avons besoin de cela dans notre ville, mais nous avons aussi besoin que notre ville ne se transforme pas simplement en "rue de la soif". Nous avons quelques "rues de la soif" dans cette ville, mais il ne faudrait pas que toutes les rues soient des "rues de la soif".

C'est cela, le travail des "Pierrots de la Nuit", qui est un des dispositifs de régulation de la vie nocturne. Evidemment, il y a les commissions de régulation des débits de boissons. Evidemment, il y a la police municipale. Evidemment, il y a la Police nationale. Je rappelle que la Préfecture de police est la seule à même d'amener des sanctions en direction des débits de boissons. Nous, nous sommes sur la question des terrasses, et la Préfecture de police est sur la question des sanctions, ou pas, concernant les débits de boissons.

Bref, nous avons là un outil de régulation, nous avons un outil de dialogue, nous avons un outil qui, vous l'avez rappelé, a travaillé en direction de 484 établissements en 2024. Je ne vais pas reprendre les chiffres, vous les avez donnés de ce point de vue.

C'est un outil important, et c'est un outil sur lequel nous allons continuer de travailler. Je finirai sur le point d'équilibre. Comme vous l'avez remarqué, il est noté que cette ville, Paris, est une ville qui vit la nuit. Il est noté que cette ville, Paris, est une ville festive, et pas simplement pendant la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques. D'une certaine manière, c'est une fierté que nous ayons réussi cela dans cette ville, au détriment peut-être et à la différence d'autres villes, dans lesquelles c'est un peu différent, dans lesquelles la cohabitation est plus compliquée. Nous pouvons parler de Londres ou d'Amsterdam, par exemple, dans lesquelles les usages sont plus durs. Nous pouvons parler de Berlin, une ville en déclin de ce point de vue, même s'il reste quelques beaux bijoux. Eh bien, sur la question de la vie nocturne, Paris rayonne.

Je dois dire que, par rapport à il y a quelques années où c'était beaucoup à l'intérieur de Paris, c'est aujourd'hui aussi à l'extérieur, c'est aussi sous le périphérique, c'est aussi au niveau de la métropole où un certain nombre de villes emboîtent le pas et mettent en place une vie nocturne qui soit régulée, tempérée, une nuit dans laquelle on cohabite.

Alors, tout n'est pas parfait, vous avez cité les chiffres, mais nous allons continuer de travailler dans ce domaine. Je salue la présence de Mme la Représentante du Préfet de police ici et je salue le travail commun que nous réalisons sur toutes ces questions de régulation, mais aussi de coercition, du point de vue de la vie nocturne, entre la Ville de Paris et la Préfecture de police.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 25.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DDCT 25).

2025 DDCT 27 - Subvention "Bruitparif" concernant le projet localisé dans le 5e arrondissement du budget participatif 2024.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen du projet de délibération DDCT 27 relatif à l'attribution d'une subvention "Bruitparif" concernant le projet localisé dans le 5e arrondissement du budget participatif 2024.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT. Madame la Maire.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le bruit, on le voit bien, est une préoccupation constante pour les Parisiennes et les Parisiens, dont la qualité de vie est gravement dégradée par une pollution sonore excessive. Il ne s'agit pas d'un simple désagrément mais d'une véritable nuisance, aux effets délétères avérés et documentés sur la santé.

Dans le 5e arrondissement, je suis régulièrement alertée par des habitants qui n'en peuvent plus des niveaux sonores auxquels ils sont exposés. Fort heureusement, ce n'est pas lié qu'à l'aspect festif de Paris, loin de là, qui est une chose positive, Monsieur HOCQUARD, mais cela doit être encadré.

La carte des niveaux sonores établie par l'Observatoire du bruit pointe du doigt tout particulièrement le quartier de la Sorbonne et tous les boulevards qui encadrent l'arrondissement, des zones où la limite réglementaire de 68 décibels est très régulièrement dépassée, de jour comme de nuit. Parmi les points les plus critiques, je citerai la place Jacqueline-de-Romilly, la rue des Ecoles, la rue Saint-Jacques, le boulevard Saint-Michel, la place du Panthéon, la rue Soufflot et la place de la Contrescarpe. Avouez que cela fait beaucoup.

Il y a plusieurs facteurs en question. Il y a, de manière évidente, le niveau sonore conditionné par le trafic particulièrement intense sur les boulevards et les axes les plus importants, les sirènes, les klaxons, les vitesses excessives, les moteurs bruyants, deux-roues ou véhicules anciens, qui contribuent à une pollution sonore et atmosphérique persistante.

Il y a aussi un deuxième facteur, et c'est là qu'il faut beaucoup d'équilibre, lié à l'attractivité du Quartier latin. Je me réjouis de cette attractivité, caractérisée par une forte densité touristique, une effervescence estudiantine et un flux constant de gens de passage. Le quartier est réputé pour sa vie nocturne, mais les festivités impactent aussi le sommeil des habitants qui doivent reprendre le travail le lendemain, je pense notamment aux élèves. Avec le retour des beaux jours, synonyme de l'installation des terrasses estivales, l'essor des animations extérieures ne fait qu'amplifier ces nuisances.

Je me réjouis évidemment du dynamisme touristique et commercial, qui constitue un atout certain pour l'activité économique locale. Pour autant, la pollution sonore engendrée, quand elle est trop importante, doit évidemment être encadrée, et c'est de notre responsabilité d'agir en prenant des mesures concrètes.

Lors d'un précédent vœu, j'avais demandé que davantage de moyens soient alloués à la division de la police municipale du 5e la nuit, c'est-à-dire au moment où les nuisances sonores sont un cauchemar pour certains de nos riverains. Je réitère cette demande, qui ne minore en rien le travail des "Pierrots de la Nuit", auxquels je fais régulièrement appel. Ils ont un rôle important de prévention et d'accompagnement, mais il y a des cas où cela ne marche pas et il y a des établissements qui sont particulièrement récalcitrants.

Alors, la lutte contre le bruit doit également se faire en recourant à des outils techniques innovants, tels que les radars Méduse, jugés très efficaces par l'association "Bruitparif". Ces dispositifs permettent de compléter le travail humain accompli par des opérateurs comme "Les Pierrots de la Nuit" et les forces de l'ordre, qu'elles soient nationales ou municipales, en objectivant le niveau sonore et l'origine des bruits.

A ce titre, je voudrais rendre hommage aux habitants du quartier Sorbonne, qui se sont mobilisés en déposant un projet d'installation de radars Méduse au budget participatif 2024, qui a été lauréat et dont le présent projet de délibération prévoit le financement de l'installation. Cette implantation de radars a été décidée en concertation, et c'est un travail collectif très intéressant avec le comité local du bruit, auquel participaient deux de mes adjoints, le responsable de la police municipale, des représentants d'association, des conseillers de quartier, des riverains victimes de nuisances sonores, et le président et la directrice de "Bruitparif". Je crois que c'est aussi comme cela que nous pouvons avancer.

Les capteurs sont deux mobiles et deux fixes, installés à des emplacements stratégiques : au croisement Saint-Michel et rue des Ecoles, ainsi que dans les environs de la place Jacqueline-de-Romilly, en haut de la montagne Sainte-Geneviève, lieu à la fois festif et résidentiel. A terme, ce dispositif permettra une caractérisation plus approfondie des perturbations sonores, facilitant ainsi la mise en œuvre de mesures adaptées en vue de leur réduction.

J'en profite pour mentionner que "Bruitparif" mène concomitamment une étude sur les boulevards particulièrement impactés par la pollution sonore, qui a également pour objectif de mettre en place à terme des mesures pour réduire les nuisances sonores. Bravo à ce travail collectif conduit autour de "Bruitparif".

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

La parole est à présent à Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire. Je vais être assez rapide.

Moi qui ai été étudiant à la Sorbonne il y a pas mal de temps maintenant, je n'ai pas l'impression que le Quartier latin soit beaucoup plus animé qu'à mon époque. Peut-être qu'avec le temps la sociologie du quartier change. En tout cas, le sujet n'est pas là.

Le sujet est que, par rapport à ce qui a été dit précédemment, il faut objectiver les mesures, il faut objectiver le bruit, et ce projet de délibération permet de donner des outils qui objectivent les choses.

Souvent, le problème que nous avons est que l'on est sur des impressions, et les impressions peuvent souvent nous tromper nous-mêmes. A un moment, il faut des choses pour trancher, y compris pour la Préfecture de police, il faut avoir des éléments pour dire si on dépasse les règles de bruit, avoir des éléments objectifs pour aller sanctionner des établissements récalcitrants.

Ce qui est bien aussi dans ce cas, c'est que c'est une initiative des habitants à travers le budget participatif, on est donc là sur toute la chaîne. Souvent, on peut avoir des positions totalement d'opposition. Cette fois, au moins, les habitants ont décidé de se mettre d'accord sur un investissement et un outil qui permettra ensuite d'objectiver. Cela ne réglera pas tous les problèmes, mais, en tout cas, cela donnera une information. Parfois, on a besoin des informations pour se donner une opinion.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame la Maire, merci pour vos interventions. Effectivement, ce projet de délibération vise à subventionner "Bruitparif" pour l'installation d'un projet localisé de radars Méduse dans le 5e arrondissement. Je tiens en préalable à associer Anouch TORANIAN à ce projet de délibération, puisque l'on est dans du budget participatif.

Nous parlions des différents dispositifs de régulation, les radars Méduse en sont évidemment un. Ce n'est pas le seul, il y en a plusieurs. J'incite à ce que nous les déployions, non pas pour en mettre partout dans Paris, mais pour que nous puissions objectiver les choses dans les endroits dans lesquels il y a effectivement un niveau sonore important.

Vous avez parlé du quartier de la Sorbonne. Effectivement, c'est un quartier festif, et c'est un peu plus large. Je dirai sous la forme de boutade, un peu comme mon collègue Jérôme GLEIZES : le quartier est animé à la Sorbonne, mais, il y a 60 ans, autour du mois de mai, le quartier était très, très animé dans le domaine de la Sorbonne, et peut-être qu'il l'est moins aujourd'hui.

De ce point de vue...

M. GLEIZES n'était pas né, il me le fait savoir. Ce n'était pas lui à ce moment-là.

Bref, tout cela pour vous dire que les radars Méduse sont extrêmement importants, et nous en avons déjà mis en place dans plusieurs arrondissements, dans le 10e arrondissement, dans le 13e arrondissement, sur les quais de la gare et dans Paris Centre, évidemment. Néanmoins, je voudrais simplement signaler que leur installation demande ensuite que l'on puisse mettre en place des éléments de régulation, des éléments coercitifs, qui relèvent des mairies d'arrondissement et du commissariat d'arrondissement. A partir du moment où vous avez un niveau sonore trop important, il faut un personnel humain pour agir, ce n'est pas un radar routier qui donne une amende automatiquement. Je le dis pour que les choses soient claires.

Je sais que, dans le 5e arrondissement, il y a un travail extrêmement important sur ce sujet. Vous avez évidemment parlé des "Pierrots de la Nuit", dispositif du 5e arrondissement et de la commission de régulation des débits de boissons qui existe aussi dans le 5e arrondissement. Cela viendra compléter ce travail.

Je me réjouis en plus que ce soit passé sous la forme de budget participatif. Comme cela a été dit, cela veut dire que c'est une demande des habitants, qui a été approuvée et plébiscitée par un vote, et qui permettra d'aller vers une meilleure régulation et un meilleur usage de l'espace public au niveau du Quartier latin et des alentours, puisque nous n'allons pas installer ces radars Méduse uniquement place de la Sorbonne.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 27.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DDCT 27).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la lutte contre le surtourisme à Paris.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, notamment le vœu référencé n° 18 relatif à la lutte contre le surtourisme à Paris.

La parole est à Farida KERBOUA, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes".

Mme Farida KERBOUA. - Monsieur le Maire, chers collègues, notre ville bénéficie d'un rayonnement international qui se traduit chaque année par des dizaines de millions de visiteurs. En 2023, ce sont près de 40 millions de touristes qui ont foulé nos rues, contribuant de manière significative à notre économie locale. L'hôtellerie, la restauration, le commerce, la culture, tous ces secteurs vivent en grande partie grâce à cette manne touristique, qui représente plus de 500.000 emplois directs et indirects en Ile-de-France.

Nous nous réjouissons bien évidemment de cet engouement et du dynamisme qu'il insuffle à notre ville, mais nous ne pouvons ignorer les conséquences parfois néfastes de cette fréquentation massive qui pèse sur le quotidien des Parisiens. Le surtourisme, c'est par exemple la saturation des transports, ou la transformation de quartiers emblématiques comme le Marais, Montmartre, ou encore l'île de la Cité, où les commerces de proximité laissent progressivement place à des boutiques standardisées pensées uniquement pour les visiteurs.

Face à cette situation, il est de notre responsabilité d'agir, comme l'ont déjà fait d'autres villes européennes. C'est pourquoi, à travers ce vœu, nous demandons l'élaboration d'une véritable stratégie de répartition des flux touristiques à l'échelle de la ville entière et, au-delà, de la région, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés : hôteliers, plateformes, guides touristiques, associations locales et mairies d'arrondissement. L'objectif doit être de désengorger les sites les plus saturés et de mieux faire connaître d'autres quartiers riches en patrimoine, en histoire, en culture, mais encore trop peu mis en valeur.

Paris doit rester une ville ouverte et attractive, mais elle doit aussi rester une ville vivable pour ses habitants. C'est dans cet esprit que s'inscrit notre vœu.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace M. Antoine GUILLOU au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Frédéric HOCQUARD, pour vous répondre. Monsieur le Maire.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je suis heureux de répondre à ce vœu. Sauf erreur de ma part, chacun des groupes de l'opposition a déposé un vœu sur la question du tourisme et du surtourisme, j'aurai donc répondu à tout le monde, et maintenant au groupe "Demain Paris !".

Evidemment que nous souhaitons que Paris continue à être une destination touristique importante, et évidemment que je me réjouis que nous ayons retrouvé des niveaux pré-Covid de ce point de vue. Néanmoins, aujourd'hui, le sujet sur la question du surtourisme est que nous devons avoir une régulation plus importante. Notre objectif n'est pas de monter à 40 millions, 45 millions ou 50 millions de touristes à Paris. Nous avons une attractivité touristique importante, mais aujourd'hui la question est que nous puissions stabiliser tout cela.

Nous avons déjà fait tout un travail avec les mairies d'arrondissement en associant l'ensemble des adjoints au tourisme d'arrondissement. J'avais d'ailleurs répondu au vœu du MoDem lors du Conseil de Paris de novembre avec un vœu de l'Exécutif qui rappelait un certain nombre de choses sur ce sujet pour renforcer une stratégie touristique arrondissement par arrondissement, notamment avec "Paris je t'aime - Office du Tourisme" et avec tout un certain nombre de choses que nous développons aujourd'hui, en particulier sur les kiosques à journaux, je n'y reviens pas.

Si vous souhaitez travailler mieux sur la question du surtourisme, aidez-nous. Vous qui êtes proches de la présidente de la Région et proches du Gouvernement, aidez-nous par exemple quand la présidente de Région nous explique que le seul objectif et le seul but sont de faire revenir les long-courriers, avec le coût carbone que l'on connaît sur ces touristes. Aidez-nous quand nous proposons une Z.T.L. au niveau parisien et que le Gouvernement exclut de la Z.T.L. les autocars de tourisme. Aidez-nous quand nous demandons, parce que nous votons un plan Climat, qu'il y ait une réduction du trafic aérien, comme le demandent aussi les habitants limitrophes d'Orly ou de Roissy Charles-de-Gaulle. Aidez-nous sur la question de la régulation des meublés touristiques et sur la lutte que nous menons contre "Airbnb".

Bref, vous aurez compris que j'ai déjà répondu à ce vœu. Je trouve que vous devriez prendre les choses de manière différente par rapport aux sujets dont j'ai parlé et nous aider dans le travail que nous faisons pour lutter contre la question du surtourisme. J'apporterai donc un avis négatif à votre vœu, et je vous incite à nous rejoindre dans les différents combats que vous menez, et à interpeller le Gouvernement et la présidente de la Région Ile-de-France sur ces différents sujets.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Frédéric HOCQUARD.

J'imagine que le vœu n° 18 du groupe "Les Républicains, Les Centristes" est maintenu ? Il est maintenu.

Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la création d'un Campus Résilience porté par la Protection civile Paris Seine et la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (17e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 19 relatif à la création d'un Campus résilience, porté par la "Protection civile Paris Seine" et la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, dans le 17e arrondissement.

La parole est à Paul HATTE, pour le présenter au nom du groupe Union Capitale.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est une proposition que nous allons vous faire au nom du maire Geoffroy BOULARD qui a un écho particulier aujourd'hui. Vous le savez, hier soir, dans le 17e arrondissement, avec le feu spectaculaire du centre de tri du SYCTOM, nous avons vu l'importance essentielle de sensibiliser et de former les citoyens aux gestes de résilience, et les crises incendiaires qui peuvent avoir lieu font partie des sujets de résilience.

Dans le Plan de résilience que nous avons voté il y a quelques mois, il y avait le sujet du Campus résilience, qui est porté par la "Protection civile" et la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Ce Campus résilience vise à réunir en un même lieu des formations adaptées et des ateliers de sensibilisation pour un large public allant des scolaires aux professionnels, qu'ils soient de la ville ou autres, et, bien sûr, les familles.

Donc, un Campus résilience dans ce plan de résilience, et le maire du 17e arrondissement a une proposition à vous faire, très simple, efficace : utiliser le bâtiment du 29, avenue de Villiers, où était précédemment installée la "Maison de l'Europe" avant son déménagement dans le 16e, qui est aujourd'hui totalement inoccupé après l'abandon du projet de la "Maison de la Martinique". Je suis certain que cette idée d'aller occuper ce bâtiment qui est inoccupé aujourd'hui saura vous convaincre, puisque vous êtes en chasse contre les lieux qui sont inoccupés.

Voici donc une opportunité idéale pour accueillir ce projet, qui, en plus, est d'un intérêt certain grâce à sa proximité avec l'état-major des sapeurs-pompiers de Paris. C'est pourquoi nous proposons ce vœu et nous espérons qu'il fera l'unanimité. Nous avons un lieu qui est vide, nous cherchons à l'occuper, nous avons une situation qui existe, je pense que tout le monde sera d'accord.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Et la vie est belle.

Je donne la parole à Mme Pénélope KOMITÈS, Madame la Maire, pour vous répondre. Est-ce aussi simple ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur BLOCHE.

Merci beaucoup, Monsieur HATTE, pour votre intervention. Effectivement, vous avez raison, dans le cadre de la refonte de la stratégie de résilience qui a été votée en novembre, la Ville de Paris et la brigade de sapeurs-pompiers ont signé une convention de partenariat pour la résilience du territoire et de ses habitants qui portait sur un certain nombre d'axes, notamment la prévention des risques et le renforcement par la formation aux comportements et gestes qui sauvent.

Dans ce cadre de stratégie de résilience, le Général-Commandant de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris a effectivement proposé la création d'un centre d'éducation de la population aux risques pour contribuer activement au développement de cette culture de risque au sein de la population parisienne et à la montée en compétences de la population et des acteurs économiques et des administrations. Cela existe dans un certain nombre de villes asiatiques, comme à Tokyo ou à Singapour, mais pas en France et ni même en Europe.

Nous y avons bien évidemment travaillé ensemble et donné un avis favorable, puisqu'il est inscrit et figure comme une fiche de la stratégie de résilience.

La "Protection civile" de Paris, qui est bien évidemment un partenaire essentiel de la Ville en matière de gestion de crise, a souhaité s'associer à ce projet, ce que nous avons bien évidemment accepté.

Notre objectif est effectivement de concevoir et d'ouvrir ce centre le plus rapidement possible. Il est prévu pour accueillir des espaces d'exposition sur les risques naturels, technologiques, la notion de résilience, de gestion de crise, des espaces de formation aux gestes qui sauvent, avec une volonté de proposer des expériences immersives et ludiques, notamment tout ce qui peut être équipement de sécurité domestique, etc. Le lieu a effectivement vocation à devenir un lieu totem de la résilience à Paris.

Je ne reviendrai pas sur la difficulté de trouver des lieux à Paris qui permettent effectivement de satisfaire aussi bien les besoins de la B.S.P.P., les nôtres, ceux de la "Protection civile"...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Cela fait effectivement plusieurs mois que nous cherchons ce lieu.

Je voudrais remercier sincèrement le maire du 17^e arrondissement, qui n'est pas là ce soir, pour cette proposition, que j'ai fait examiner par les services. Malheureusement, ils m'ont indiqué...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci de conclure, s'il vous plaît.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - ... que ce site avait déjà été fléché pour d'autres utilisations. Cependant, les discussions que j'ai pu avoir ont permis de mettre un coup d'accélérateur...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Vraiment, merci de conclure.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - ... sur ce projet et de trouver un lieu pour y implanter le campus. J'en parlerai demain moi-même au Général de la brigade et à la directrice de la "Protection civile".

Je vous demanderai donc d'avoir la gentillesse de retirer ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, c'est clair. Je suis désolé, je connais votre capacité de résilience, mais à 3 minutes 30, il faut...

Pas pour les vœux ? D'accord.

La parole est à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Cela fait désormais un peu plus d'un an que la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et la "Protection civile Paris Seine" portent ce projet commun de Campus de la résilience à Paris, auquel le Préfet de police est très attaché. Cela a été rappelé, c'est un lieu qui vise à sensibiliser le grand public, à former les adultes et les scolaires, notamment aux gestes qui sauvent, ainsi qu'à la coordination entre les acteurs de la sécurité civile. Ce principe, cela a également été rappelé par Mme KOMITÈS, a été acté en novembre dernier au Conseil de Paris.

Il est vrai que ce projet rencontre quelques difficultés, puisqu'il faut identifier un lieu adapté disponible à Paris. C'est en ce sens que le Préfet de police a écrit à la Maire de Paris pour confirmer son soutien au projet et qu'il a également sensibilisé le nouveau Secrétaire général de la Défense et de la Sécurité nationale, ainsi que le directeur général de la Sécurité civile et de la Gestion des crises, mais aussi le Préfet de la Région Ile-de-France. C'est dire tout l'attachement que nous portons à ce projet.

S'agissant de la faisabilité d'une implantation au 29, avenue de Villiers dans le 17^e arrondissement, le site est intramuros, il est bien desservi par les transports, il est accessoirement à proximité de l'état-major de la B.S.P.P., mais il faudrait évidemment une étude plus approfondie, en lien avec la "Protection civile Paris Seine". C'est indispensable avant d'apporter toute réponse définitive sur ce site d'implantation.

Par ailleurs, je mentionnerai que, pour le moment, ce projet n'est pas inclus dans la programmation pluriannuelle immobilière de la brigade ni dans sa trajectoire pluriannuelle sur le fonctionnement.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Directrice adjointe de cabinet.

Compte tenu des interventions très ouvertes qui sont faites, acceptez-vous de retirer votre vœu ? Il y a deux solutions, soit vous le retirez et vous avez la parole, soit vous ne le retirez pas et nous le mettons au vote.

M. Paul HATTE. - Je veux juste être sûr d'avoir compris : le lieu est déjà fléché pour un autre projet, c'est cela ? C'est juste cela que je n'ai pas bien compris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Oui, le lieu est déjà fléché pour un autre sujet, et Mme la Directrice adjointe de cabinet a apporté des précisions côté B.S.P.P.

M. Paul HATTE. - De toute façon, nous gardons le vœu.

Excusez-moi, j'ai le droit de demander plus de détails et j'ai le droit de demander à être entendu par mes collègues.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Bien sûr.

On peut toujours être heureusement surpris, mais ce ne sera pas le cas. Nous avons préparé le terrain pour un retrait de vœu confortable, mais visiblement... J'ai laissé parler Pénélope KOMITÈS pendant 3 minutes 30, Mme la Directrice adjointe de cabinet y a apporté sa contribution, nous pensions donc qu'il y aurait un atterrissage en douceur et un retrait de vœu, mais il est maintenu.

Avis défavorable de l'Exécutif. Nous passons au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 19 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Fin de l'épisode !

2025 DAE 16 - B.P.P. - Subvention (1.450.000 euros) et convention avec la S.C.I. "Wikivillage" pour un projet immobilier accueillant des activités d'économie circulaire dans le champ de la menuiserie et de l'aménagement (20e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 16 relatif à la subvention et à la convention avec la S.C.I. Wikivillage pour un projet immobilier accueillant des activités d'économie circulaire dans le champ de la menuiserie et de l'aménagement. Tout cela se passe dans le 20e arrondissement.

La parole est assez logiquement au maire du 20e arrondissement, cher Eric PLIEZ.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

A l'issue du budget participatif 2024 du 20e, il vous est proposé dans le cadre du présent projet de délibération de subventionner un projet intégré au Fablab du Wikivillage, bâtiment implanté au cœur du quartier Saint-Blaise, construit dans le cadre d'un appel à projets urbain innovant dédié à l'économie sociale et solidaire. Dans cet espace, la S.C.I. Wikivillage souhaite accueillir deux collectifs de structure de l'économie sociale spécialisés dans la menuiserie et les aménagements circulaires.

"Extramuros" d'abord, association et entreprise d'insertion qui occupe plusieurs locaux dans le 20e et en région parisienne. Ses locaux doivent être libérés courant 2025. Dans ce nouveau lieu, "Extramuros" poursuivra et développera ses activités de formation professionnelle à la menuiserie circulaire et de chantiers participatifs et éducatifs de menuiserie pour et avec les jeunes et les enfants des quartiers populaires parisiens. L'ensemble de ces développements devraient permettre à "Extramuros" de salarier 11,5 E.T.P. supplémentaires.

Le second est "LAO", un collectif composé d'une coopérative de fabrication de mobiliers et d'aménagements sur mesure, d'une coopération d'architectes et d'une association qui réalise elle aussi des chantiers éducatifs de construction. Ce nouveau projet leur permettra de salarier une personne en plus.

La subvention de 1,45 million d'euros versée par la Ville à la S.C.I. lui permettra de réaliser des travaux d'aménagement adaptés aux activités de ces deux collectifs, ainsi que de proposer un rabais de loyer dégressif sur sept ans, réparti entre les deux preneurs.

La création d'un lieu majeur de la menuiserie, de l'ameublement et, dans une moindre mesure, de l'architecture et de l'aménagement circulaire dans l'économie sociale et solidaire, à la fois un lieu de production et de formation sur ces enjeux répond aux objectifs de la Ville et de la mairie du 20e en matière du développement de l'économie circulaire dans les quartiers populaires.

Le déménagement d'"Extramuros" lui permettra de développer de nouvelles activités, notamment des activités plus lucratives, et ainsi de renforcer son modèle économique, mais aussi d'augmenter sa capacité à répondre à des commandes de fournitures de mobiliers sur mesure qu'il est aujourd'hui obligé de refuser, à défaut d'espaces suffisants.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter très largement ce projet de délibération.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Eric.

Je donne la parole à la présidente Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Evidemment, tous les jolis mots y sont : le Fablab, le Wiki, le village, l'économie circulaire, l'insertion, le sur-mesure, l'aménagement circulaire dans l'économie sociale et solidaire, les quartiers populaires... Il y a absolument tout.

Nous sommes absolument pour l'économie circulaire, pour l'insertion, etc., mais nous sommes aussi pour une utilisation vigilante des deniers publics. Ce projet nous paraît mal calibré, peu étudié, d'une ampleur... Je rappelle quand même, mes chers collègues, que la Ville de Paris a déjà contribué au projet en garantissant à 50 % un prêt de 13 millions d'euros. On ajoute là une subvention à hauteur de 1,45 million d'euros.

Oui, il faut du financement public pour soutenir l'économie sociale et solidaire, c'est évident, mais cela nous paraît absolument mal calibré, avec une rentabilité très incertaine, un modèle économique qui n'a rien d'évident et une utilisation... On voit que le tiers-lieu sera installé sur un ancien parking sous dalle qui nécessitera de lourds travaux. Il nous apparaît qu'une autre location aurait pu être choisie pour limiter les surcoûts.

Il nous semble que nous sommes là dans une utilisation irraisonnée de l'argent public, pour soutenir un projet dont les ambitions sont certes louables, mais dont la rentabilité et l'avenir nous paraissent flous, et c'est un euphémisme.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je partage les mêmes inquiétudes que la présidente CARRÈRE-GÉE. Avec l'adjoint à la Maire aux finances, nous avons eu un long échange sur le sujet en Commission des finances. Evidemment, nous ne remettons pas en cause l'intérêt, la finalité du projet, mais c'est sûr que ce qui nous a premièrement intéressés en Commission des finances, c'est l'aspect financier du projet.

Ce qui nous inquiète, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE l'a dit, c'est le coût élevé pour la Ville, puisque la subvention de 1,45 million d'euros s'ajoute à une garantie d'emprunt de 50 % sur 12,32 millions d'euros. Cela veut dire que le risque financier pour la Ville est important et que l'on doit regarder ce projet dans le détail, parce qu'il s'agit de l'argent des contribuables. On ne peut évidemment pas laisser passer un projet de délibération de cette importance sans un examen minutieux.

Quand on soulève le capot et que l'on regarde les chiffres qui nous sont donnés dans le projet de délibération, on s'inquiète. On a en fait deux locataires avec des loyers. Les loyers sont importants pour assurer l'équilibre financier de la S.C.I. Le projet conduit à des loyers dégressifs pendant sept ans, le modèle économique est donc très incertain. Qu'est-ce qu'il se passe si un des deux locataires ne peut pas assurer le paiement de ses loyers ? D'ailleurs, pour la S.C.I., son compte de résultat sera négatif pendant 20 ans. C'est dire qu'il y a quand même une très forte incertitude qui pèse sur les comptes financiers de l'association.

C'est la raison pour laquelle nous sommes extrêmement réservés, non pas sur la finalité du projet mais sur le montage financier, qui nous paraît extrêmement fragile.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jack-Yves BOHBOT.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je comprends les inquiétudes sur le banc de la droite, parce qu'ils ne connaissent pas le lieu et le projet. Comme mon collègue François-Marie DIDIER est présent, peut-être qu'il pourra leur présenter ce lieu.

En fait, ce lieu est déjà construit. C'est un projet de "Réinventer Paris", un des rares que nous avons voté, puisque nous nous étions plutôt opposés à "Réinventer Paris" sous la période de M. MISSIKA. Le projet est déjà construit, il a été construit par Vinci. C'est une structure bois vraiment très innovante.

La question ne porte donc pas sur le financement mais sur les deux associations qui vont s'installer, "Extramuros" et "LAO", et c'est une situation d'investissement qui va porter sur les outils utilisés par ces deux Fablabs. Cela n'a rien à voir avec la construction, qui est déjà garantie par le fonds de pension ETIC, un fonds de pension anglais qui investit sur toute l'Europe, et par le fonds d'investissement de l'A.N.R.U. L'A.N.R.U. n'est pas une petite organisation, c'est quand même un organisme d'Etat, il ne s'engage pas sur des investissements sans garantie. Ici, nous sommes donc uniquement sur la partie des deux associations.

Ce qu'il faut savoir, c'est que le Wikivillage est sur sept étages. Là, ce ne sont que deux éléments. Il y a une restauration, il y a toute une série... De fait, M. le maire du 20e arrondissement n'a parlé que de ce qui va être concerné par les deux associations que sont "Extramuros" et "LAO".

"Extramuros" est une association assez connue qui a déjà fait ses preuves en termes d'économie circulaire et qui a besoin d'espace. L'avantage que nous avons ici, c'est que, en plein quartier de Saint-Blaise... Pour ceux qui ne connaissent pas Saint-Blaise, c'est le quartier le plus dense d'Europe et il manquait un peu d'activité. Nous allons donc y mettre de l'activité, qui permet notamment de faire de la réinsertion, mais qui permet aussi de faire de l'économie circulaire. Leur idée est de récupérer les cageots et de faire de l'industrie autour du bois et de transformation de mobilier à travers le bois qui est récupéré.

On a donc un modèle économique qui doit faire ses preuves, bien sûr, comme n'importe quelle entreprise, mais on est dans l'E.S.S. A un moment, il faut aussi savoir aider des entreprises à faire leurs preuves sur cette économie qui est émergente. Pour cela, il faut un minimum de temps, un minimum de surface. Il y a toujours un risque. On se pose moins de problèmes quand c'est une entreprise privée qui prend des risques. Là, il y a de l'insertion qui est faite, et si c'est garanti aussi par d'autres structures, cela ne pose pas de problèmes.

Sur les rangs de droite, vous pouvez peut-être nous aider sur un élément. Le projet était éligible au fonds FEDER, donc un fonds européen, et nous aurions besoin que le Conseil régional d'Ile-de-France donne un avis de

façon à avoir le financement. Quand le FEDER donne une garantie d'investissement par rapport à cela, c'est du sérieux. Vous connaissez toutes les évaluations du FEDER, il faut qu'ils calculent les retours sur investissement, il faut faire des bilans financiers sur le temps du projet, etc. Ce sont des choses qui sont faites de manière vraiment très technique. Or, aujourd'hui, c'est bloqué par la Région. Ce n'est pas tellement que la Région doit financer, c'est surtout qu'elle doit donner son aval par rapport à ce projet pour qu'il soit éligible au fonds FEDER.

On n'est donc pas sur quelque chose qui mettra la Ville en situation de faillite. Même dans le cas où cela échouerait, comme c'est pour acheter du matériel, ce sera comme dans n'importe quel cas et on revendra la machine. C'est une machine-outil pour faire du Fablab. Ce sont des choses qui sont très utilisées aujourd'hui par pas mal d'entreprises.

A un moment, il faut savoir aider. C'est le rôle des collectivités territoriales de soutenir cela, donc ce serait bien que la Région Ile-de-France y participe. Au début du Wikivillage, la Région Ile-de-France a participé. Maintenant, elle ne participe plus parce que cela se passe à Paris, c'est pour cela que l'on s'y oppose. C'est dommage, parce que c'est vraiment totalement politicien, alors qu'on pourrait en fait avoir des financements européens. Si on avait des financements européens, la Ville de Paris financerait moins. On gâche de l'argent européen parce que c'est bloqué au niveau administratif.

Alors, aidez-nous plutôt à trouver les solutions administratives pour avoir un financement européen et sauver ce projet.

Je vous invite, Monsieur DIDIER, à aller voir cette structure à Saint-Blaise. C'est vraiment très beau, et vous verrez bien que cela fonctionne très bien. Mais je comprends votre inquiétude, vous ne connaissez pas et vous n'avez pas rencontré les équipes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

De ce fait, je donne logiquement la parole à Florentin LETISSIER. Monsieur le Maire.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me réjouis déjà d'une chose : tout le monde convient sur tous les bancs de cette Assemblée qu'il faut soutenir la finalité, c'est-à-dire l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire. Vous avez aussi eu des mots très clairs du côté de la droite, c'est donc déjà un premier point positif. Je me réjouis que cette économie fasse de plus en plus consensus, au-delà des appartenances partisanes.

M. le maire du 20e a bien présenté l'intérêt de Wikivillage au sens large pour le 20e avec des activités multiples, que ce soit dans le tertiaire ou dans le productif. Nous avons un enjeu d'implanter dans Paris même des activités de production, des ateliers, qui nous permettent aussi de créer des emplois dans ce secteur.

Le projet est donc très positif, et ce projet de délibération vise à accompagner deux nouveaux acteurs dans Wikivillage, un atelier de menuiserie, "Extramuros", et un collectif d'architectes d'urbanisme participatif de mobilier circulaire, "LAO".

Dans l'argumentation financière, je pense que vous avez mélangé deux choses. Vous avez parlé de la garantie d'emprunt de la Ville de Paris, qui est effectivement à hauteur d'un montant assez important, un peu plus de 6 millions d'euros, mais cette garantie d'emprunt s'applique sur l'ensemble du Wikivillage. On parle de l'ensemble du bâtiment, qui contient des dizaines de structures. On est donc sur un bilan global, et non sur une garantie d'emprunt de 6 millions à hauteur des deux acteurs qui sont subventionnés. C'est important de le dire, parce que la solidité financière de Wikivillage repose justement sur le fait qu'il y a beaucoup d'acteurs, et donc que la Ville de Paris ne prend pas de risques forts.

Et puis, de toute façon, comme dans tout mécanisme de garantie d'emprunt, s'il y a un problème, il y a revente du patrimoine et la Ville est la première à se servir et donc récupérera sa mise, dans un quartier où il n'y aura pas de dévalorisation immobilière. Je pense que, du point de vue de la garantie d'emprunt, il n'y a pas de sujet.

Concernant la subvention d'un peu plus de 1 million d'euros qui porte sur les deux acteurs dont je viens de parler, elle est pour aider, d'une part, à aménager le local pour qu'ils puissent réaliser leur activité économique et, d'autre part, pour qu'il y ait des rabais de loyers sur une période de sept ans. Sur ce point, la question est simple. Si on est pour qu'il y ait de l'économie sociale et solidaire et circulaire dans Paris, il faut donner les moyens. Vous l'avez dit, ce sont des acteurs qui ont des modèles économiques spécifiques et qui ont des missions d'intérêt général, puisqu'ils salarient notamment des personnes qui sont en insertion par l'activité économique, et ils sont très ouverts sur le quartier.

Si on leur propose uniquement à Paris de payer des loyers au prix du marché, c'est simple, il y aura deux fois, trois fois moins d'économie sociale et solidaire à Paris. C'est pour cela que nous faisons des subventions de ce type, pour que cette économie puisse trouver sa place à Paris. Cette économie a un impact emploi, des chiffres ont été donnés, 15 emplois vont être créés pour ces deux acteurs, et elle aura un impact territorial et un impact environnemental.

Quant à savoir si nous sommes sûrs que cela va marcher, effectivement, en économie, on n'est jamais sûr à moyen et long terme que cela va marcher. Vous connaissez la fameuse citation de Keynes : à long terme, c'est l'incertitude maximale. Malgré tout, nous faisons des politiques économiques pour orienter un tissu économique et l'économie sociale et solidaire, contrairement à ce que l'on raconte souvent, n'est pas plus fragile que l'économie conventionnelle, au contraire. Les études qui ont été menées à la suite des différentes crises, à la fois Covid et inflationniste, ont montré que c'était une économie plus résiliente, justement parce que les modes de décision y sont beaucoup plus démocratiques, plus partagés. Cela, c'est un facteur de force.

J'invite donc tout le monde à voter ce projet, qui va dans le bon sens.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Florentin LETISSIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 16.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 16).

2025 DAE 23 - Subvention de fonctionnement (63.000 euros) et convention avec l'association "CoopCycle-association".

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 23 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une convention avec l'association "CoopCycle-Association".

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire. Je vois que beaucoup d'orateurs se sont désinscrits.

Je tenais à intervenir sur ce projet de délibération parce que, dans la situation actuelle, on voit les demandes et les besoins qui peuvent exister pour les coursiers et les travailleurs ubérisés par rapport à leur situation de précarisation, de conditions de travail, d'exploitation, et que c'est un très beau projet de délibération de "CoopCycle" et de la maison des livreurs. C'est un besoin pour des coursiers d'avoir des lieux pour se reposer, pour s'organiser et pour être accompagnés sur les questions sociales, juridiques et du droit du travail, et on sait qu'il y a un énorme besoin à Paris.

Les coursiers, on les voit sans les voir, d'une certaine manière. Beaucoup de Parisiennes et de Parisiens ont recours à leurs services, mais ne se rendent pas compte ou ne veulent pas se rendre compte de la situation de précarité extrême dans laquelle ils sont. A Paris, on estime que 2.000 livreurs utiliseraient les plateformes, dont probablement plus de la moitié serait des sans-papiers qui utilisent d'autres comptes pour pouvoir s'enregistrer et qui sont donc doublement exploités.

Evidemment, toutes celles et tous ceux qui ont recours à ces livreurs pour se faire livrer des repas ont recours à des systèmes qui exploitent de manière abusive ces travailleurs.

D'ailleurs, on sait le mirage de cette ubérisation. Evidemment, il y a cette idée qu'ils ont plus de liberté parce qu'ils sont auto-entrepreneurs. En réalité, cela fait un moment que l'on comprend qu'il y a un lien de subordination avec les plateformes, un lien de subordination sans les avantages du salariat, c'est-à-dire les congés payés, les congés maladie, les cotisations retraite... Toutes les protections que donne le salariat.

Il y a aussi une autre question, celle de la santé. C'est donc très bien que, en plus, dans ce projet de délibération, il s'agisse d'étendre les actions de la maison des livreurs en ouvrant un pôle santé. Cela correspond parfaitement aux besoins identifiés par l'Agence nationale de sécurité sanitaire, qui vient de répondre à la saisine de la C.G.T. de 2021. Son rapport montre comment les livreurs cumulent, je cite, "des effets à court et plus long terme liés notamment à une pression constante, un isolement, un environnement de travail difficile où ils sont sujets aux accidents de la route, au stress, à l'épuisement, ou encore à des troubles musculosquelettiques".

Il y a donc effectivement une nécessité d'accompagner et d'aider ces livreurs, qui, il faut le dire et insister sur ce point, s'organisent eux-mêmes. Ils s'organisent dans des collectifs, comme le Collectif des livreurs autonomes de Paris, ils vont manifester, comme ils l'ont fait à Bruxelles, et ils multiplient les grèves, comme ils l'ont fait le 18 mars.

Il y a effectivement un enjeu à poursuivre le travail qui a été fait notamment par Leïla CHAIBI au niveau de l'Europe sur la directive de la présomption de salariat, et le travail qui a été mené notamment par quelqu'un que vous connaissez bien ici, Danielle SIMONNET, sur les Uber Files et le travail qu'elle mène à l'Assemblée. Les élus PCF ont également travaillé sur ce sujet au Sénat. Il y a donc un enjeu à retranscrire rapidement cette directive européenne dans le droit français.

Bref, c'est très bien que la Ville renouvelle cette subvention de fonctionnement et étende les missions de la Maison des coursiers. Dans notre ville de Paris, comme ailleurs en France et en Europe, parce que la mobilisation se

fait à l'échelle de l'Europe, nous ne pouvons pas accepter ce retour au XIXe siècle, parce que c'est bien de cela qu'il s'agit, ce sont des livreurs payés à la tâche, qui sont en plus exploités avec les outils du XXIe siècle, c'est-à-dire des algorithmes qui leur distribuent les tâches de manière arbitraire.

Donc oui, vive la Maison des coursiers et à bas Uber !

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurent SOREL.

La parole est à Raphaëlle PRIMET. Madame la Présidente.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce vendredi, nous assisterons à l'inauguration du nouveau local de la Maison des coursiers, qui se situera dans un lieu plus central et plus adapté au 20, rue Saint-Denis. Ce projet, que notre groupe a impulsé et qui a été lancé par un vœu de Barbara GOMES, nous n'avons jamais cessé de le suivre depuis sa création, depuis 2021.

La gestion est assurée depuis le début par la fédération des coopératives de livreurs à vélo, "CoopCycle".

Quatre ans plus tard, notre groupe engage une Mission d'Information et d'Evaluation sur l'ubérisation dans notre ville, parce que la prise en compte de ce sujet, qui était déjà prégnant à l'époque, doit devenir un incontournable dans nos futures politiques publiques. En cela, "CoopCycle" nous a d'ores et déjà démontré avec succès qu'il est possible de construire un modèle alternatif aux plateformes, en France comme à l'étranger. Leur logiciel de travail est conçu pour la livraison du dernier kilomètre des commerces locaux, mais aussi pour la livraison de produits alimentaires, par exemple.

En cinq ans, la Maison des coursiers est devenue un véritable lieu de confiance pour les livreurs : aide aux démarches administratives liées au statut d'auto-entrepreneur, fort accent mis sur la santé et la prévention avec notamment des visites médicales, aide au droit au séjour mais aussi à l'insertion professionnelle, qui vise à les sortir d'un statut précaire en grande majorité subi. Cet accompagnement est crucial pour des livreurs privés du statut de salarié et des droits sociaux qui l'accompagnent, comme le droit au chômage, les cotisations retraite, ou encore une couverture maladie, car ils sont pour l'instant à la merci d'un management algorithmique désincarné et d'une notation à cinq étoiles sur chaque téléphone de client entraperçu.

La sociologie de cette population a évolué pour le meilleur des plateformes et pour le pire des conditions de travail. Cela s'explique notamment par le fait que les livreurs étrangers et sans papiers représentent 74 % du total des personnes prises en charge à la Maison des coursiers, exploitées par cet algorithme impossible à réguler derrière lequel se cache un employeur prêt à tout pour se défaire. Les profits des plateformes sont immenses et les vies valent peu. Les plateformes slaloment entre le droit national et européen depuis des années, aidées par un Emmanuel MACRON plus complaisant que jamais et toujours là pour leur faire la courte échelle.

Cela doit changer. La France a maintenant moins de deux ans pour appliquer la transposition de la directive européenne, qui comprend notamment la possibilité de requalification, soit la reconnaissance, des auto-entrepreneurs en salariés de ces plateformes. Cette réalité n'est pas biaisée, ce sont des faits.

Je voulais parler de l'ANSES, mais Laurent SOREL l'a déjà fait, je ne vais pas répéter.

En tout cas, ce que l'on peut dire, c'est qu'en termes de coût financier l'Etat a tout à perdre et rien à gagner à négliger ces travailleurs et leur santé.

Dans la vie comme dans les politiques publiques, il y a ce que l'on peut et ce que l'on veut. Ce que l'on veut, c'est responsabiliser les plateformes, qui doivent elles-mêmes assumer le coût des structures telles que la Maison des coursiers, celui d'un équipement de travail adéquat, ou encore de leur faire admettre les droits sociaux des livreurs. Dans l'immédiat, ce que l'on peut, c'est encourager la recherche, accueillir, soigner et protéger des travailleurs ultras précaires en souffrance dans notre ville.

La Ville de Paris doit contribuer à ce travail de plaidoyer pour que l'hypocrisie des plateformes cesse et qu'elles passent à la caisse.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Rudolph GRANIER a la parole.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, une fois de plus, la majorité municipale reconduit une méthode bien rodée : on identifie un sujet électoralement porteur, on rajoute un peu de démagogie, on s'indigne, on conspuie un peu la droite au passage, on confie la gestion à une association, ici "CoopCycle", on arrose de subventions publiques sans contrôler sérieusement l'usage ni l'efficacité de ces fonds.

Ce projet de délibération, pour ceux qui nous écoutent, prévoit 65.000 euros pour financer la Maison des coursiers, un lieu censé accueillir et accompagner les livreurs à vélo, mais la réalité est que ce lieu est totalement désert. Lors de la visite du 16 janvier dernier dans le cadre de la M.I.E. que vous évoquiez, les bancs étaient clairssemés. Très peu de coursiers fréquentent ce lieu. Ce n'est pas un espace utile, c'est une vitrine vide. Dès lors,

une question légitime se pose : où va l'argent public ? Quelle est l'efficacité réelle de ce dispositif ? Où sont les indicateurs ? Quel impact ? Aucune réponse.

Or, plutôt que de tirer les leçons de cette vacuité, la majorité en propose d'autres : toujours plus de structure, toujours plus de subventions, sans jamais interroger les résultats. La gauche dénonce l'ubérisation, mais, dans les faits, elle l'organise. Elle se dresse contre les plateformes tout en les pérennisant par ses dispositifs mal pensés.

Quant à la M.I.E., j'en ai suivi les travaux à travers nos représentants, comme Jean-Baptiste OLIVIER. Leur constat est sans appel : elle s'est vite transformée en tribune politique déguisée. Dès le départ, le sénateur BROSSAT orientait la mission vers une dénonciation caricaturale de l'exploitation des chauffeurs-livreurs afin de faire avancer un agenda idéologique, clairement dicté par les communistes et les écologistes, avec en ligne de mire nécessairement toute forme de régularisation. Tout était orienté : choix biaisé des intervenants, absence de pluralisme, tentative d'introduire des propos issus de personnes non auditionnées et n'ayant pas fourni de contribution écrite.

Notre groupe votera donc contre cette subvention, non par hostilité au monde des livreurs mais parce que nous refusons l'inefficacité budgétaire et les manipulations idéologiques.

Je regrette, dans les longs propos de ma collègue PRIMET, qu'elle n'ait pas dénoncé, comme M. SOREL l'a fait, cette espèce d'hypocrisie qui consiste à continuer à se faire livrer à manger à la maison. Si vous arrêtiez cela sur tous les bancs, nous n'aurions plus aucune difficulté.

Nous voterons évidemment contre cette subvention.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Rudolph GRANIER.

Rappel au règlement.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Sur la base de quel article ? D'accord, si vous voulez. J'allais donner la parole à Sylvain RAIFAUD.

M. Paul HATTE. - Je veux juste faire une petite parenthèse : les travaux de la Mission d'Information et d'Evaluation n'ont pas été présentés, ils ont été reportés, nous n'avons pu l'évoquer ce matin, contrairement à ce qui est écrit au règlement. Je m'étonne donc que M. GRANIER puisse faire des commentaires sur les préconisations de cette mission d'information, dont je suis rapporteur et pour laquelle je me suis donné un mal fou pour écrire un rapport de qualité, les gens qui ont été présents l'ont su. Je pense que mes collègues du groupe Changer Paris qui étaient là au début en furent témoins, mais ils n'ont pas été là jusqu'au bout et, d'ailleurs, n'ont présenté aucune préconisation.

Je tiens donc à dire à mon ami Rudolph GRANIER que c'est un peu indélicat à l'égard de ses collègues qui se sont donné du mal à trouver des idées, qui vous seront présentées peut-être tardivement, mais qui finiront par arriver sur votre bureau.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Cher Paul HATTE, des rappels au règlement comme celui-là, vous en faites autant que vous voulez. Nous siégeons en début de semaine prochaine s'il le faut, c'est "open-bar" !

2025 DAE 23 - Subvention de fonctionnement (63.000 euros) et convention avec l'association "CoopCycle-association". (Suite).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - La parole est à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Vous me donnez l'occasion de remercier le rapporteur et le président de la Mission d'Information et d'Evaluation sur l'ubérisation de la Ville, à laquelle j'ai eu l'occasion de participer et que je ne "spoilerai" pas dans cette intervention, même si vous tentez de me tirer les vers du nez.

Je vais dire simplement que c'est effectivement un projet de délibération important sur la Maison des coursiers, qui propose un soutien aux collectifs de coursiers, aux coopératives, donc toutes les personnes qui cherchent à s'organiser pour faire en sorte d'échapper ou d'amoindrir les difficultés qui naissent du rapport exclusif avec les plateformes, de ce lien de subordination qui n'est pas assumé et qui fait que les coursiers se retrouvent dans une situation dans laquelle ils travaillent six jours par semaine, entre 9 et 12 heures par jour, pour un brut moyen inférieur à 1.500 euros par mois, et où leur santé psychique est en jeu.

J'ajoute que j'ai parlé de "livreurs" parce que ce sont à 92 % des jeunes hommes, dont seulement 10 % sont français. Ils reconnaissent à 70 % être soumis à des risques d'accident, et 50 % d'entre eux en ont eu un dans les trois derniers mois. Autant dire que la situation de ces livreurs est particulièrement précaire et nécessite particulièrement une intervention de la Ville.

Evidemment, on pourrait dire : pourquoi est-ce la puissance publique, finalement, qui vient sur cet enjeu, qui est un enjeu social ? C'est tout ce que je ne vais pas dire mais que dira la M.I.E. sur le sujet, ce qui est en jeu et ce qu'il se passe aussi au Parlement.

Je crois que la Ville doit jouer son rôle d'amortisseur face à la rudesse du capitalisme et aider les livreurs à s'organiser.

Enfin, je voulais dire deux mots sur l'intervention de Rudolph GRANIER.

Le premier est que la Maison des coursiers a accompagné 1.000 livreurs, un travail important est donc fait par cet organisme et je crois que c'est utile de le subventionner.

Ensuite, votre intervention, comme celle que vous avez faite tout à l'heure, est pour moi l'illustration de la raison pour laquelle je suis hostile à la modification de la loi P.L.M. : beaucoup de "Rudolph GRANIER", et même des "Rudolph GRANIER" d'extrême droite, vont arriver dans l'hémicycle et vont nous faire la leçon comme cela et nous raconter des choses alors que vous êtes éloignés du terrain. Nous n'avons pas cette connexion, l'espace dans lequel nous sommes ici est malheureusement un espace de "show", je le regrette, et vous incarnez cette volonté de faire le "show".

Vous avez fait votre petite vidéo et vous la publierez tout à l'heure sur Twitter. C'est formidable, bravo ! Bravo, Rudolph, mais ce n'est pas la vraie vie, et je ne crois pas que l'on rende service aux habitantes et aux habitants de Paris en se comportant de la façon dont vous vous comportez.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Sylvain RAIFAUD.

Je donne la parole à Florentin LETISSIER. Monsieur le Maire, c'est à vous.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous avez toutes et tous parlé du nombre de ces livreurs qui sont aujourd'hui dans notre ville et qui, pour la grande majorité d'entre eux, sont dans une situation de grande précarité alors même qu'ils exercent une activité économique à laquelle de nombreuses Parisiennes et de nombreux Parisiens font appel. Je ne vais pas redonner les chiffres que vient de donner Sylvain RAIFAUD pour montrer l'ampleur de cette précarité à la fois en termes de revenus, en termes de temps de travail, en termes d'exposition aux accidents du travail, elle est réelle.

La Ville de Paris s'honore donc depuis 2021 à avoir ouvert ce lieu, qui est un lieu d'abord de repos, d'accueil et d'accompagnement juridique. Petite nouveauté cette année, il y aura dorénavant aussi un accompagnement médical avec la présence d'une infirmière sur site. C'est absolument fondamental.

Par rapport à ce que vous disiez tout à l'heure, Monsieur GRANIER, sur le fait que l'on ne surveille pas assez l'utilisation des deniers publics et que les missions sont bien effectuées, je peux vous dire, et je suis énormément d'acteurs de l'économie sociale et solidaire chaque année, que la Maison des coursiers a un "reporting" sur ce qu'ils font vraiment très poussé. Quand nous faisons des bilans, ils présentent des diaporamas avec 50 "slides", avec des chiffres, des cartographies des grands lieux de concentration des livreurs à Paris, etc. C'est vraiment un travail de grande qualité. De ce point de vue, votre procès est vraiment malvenu.

Je voudrais dire aussi que, au-delà de l'action de la Ville de Paris sur ce lieu qui est important, il y a un travail de plaidoyer à faire auprès de l'Etat. J'ai moi-même écrit à la Ministre du Travail pour demander qu'elle s'empare de ce sujet, parce que nous avons effectivement un enjeu de régulation de ce secteur. Aujourd'hui, c'est une pratique courante pour beaucoup de personnes de se faire livrer des repas à domicile. Nous en prenons acte, mais il faut que cela rentre dans le cadre du droit, il faut que cela s'inscrive dans le cadre du droit du travail. C'est une pratique qui doit être régulée. Pour cela, c'est à l'Etat de prendre ses responsabilités en la matière. C'est ce que j'ai demandé dans ce courrier.

Je voudrais dire aussi que, plus globalement, au regard de toutes ces personnes dans notre pays qui exercent une activité économique à laquelle beaucoup de personnes font appel, mais qui le font sans aucun droit du travail, sans parfois aucune visibilité sur leurs possibilités de s'insérer en termes de logement, en termes de droits familiaux, en termes de stabilité économique, en termes de protection contre les accidents du travail, etc., il y a quand même une énorme hypocrisie, il y a quand même un énorme scandale.

Les personnes qui participent aujourd'hui à notre économie en France, que ce soit dans ce secteur ou dans d'autres, doivent pouvoir être régularisées, doivent pouvoir avoir un statut qui leur permet de vivre dignement en France, puisqu'ils font partie intégrante de ce qui fait vivre notre pays.

Cela, je pense qu'il faut vraiment le dire, parce que c'est indispensable. Je le répéterai dès que j'en aurai l'occasion aux représentants de l'Etat.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 23.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 23).

2025 DRH 10 - Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne d'accès au corps des techniciens des services opérationnels de la Ville de Paris, grade de technicien des services opérationnels de classe normale, dans la spécialité assainissement.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 10 fixant la nature des épreuves et le règlement des concours externe et interne d'accès au corps des techniciens des services opérationnels de la Ville de Paris, grade de technicien des services opérationnels de classe normale, dans la spécialité assainissement... Attention, je vais ramasser les copies ! Il n'y a qu'Olivia qui a suivi.

Je donne la parole à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe Communiste a l'habitude, ou plutôt la constance d'intervenir sur ces projets de délibération concernant l'évolution des concours de la fonction publique parisienne, c'est pourquoi je serai très synthétique.

Si l'on vous suit, professionnaliser le concours de technicien des services opérationnels dans la spécialité assainissement consisterait uniquement à supprimer l'une des deux épreuves écrites existantes. Encore une fois, nous sommes opposés à cette dénaturation des concours, qui ne constitue en rien une réponse à la faible attractivité des filières proposées par les collectivités territoriales, faible attractivité provoquée par des bas salaires et des déroulements de carrière entravés.

Affaiblir les concours, c'est affaiblir le statut des fonctionnaires, et c'est ce qu'attendent de nous les libéraux de tout poil. C'est pourquoi le groupe Communiste votera, comme d'habitude, contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je donne la parole à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, écoutez, je serai moi aussi constant. Ce projet de délibération propose en effet de supprimer l'une des deux épreuves écrites existantes pour les techniciens des services opérationnels dans la spécialité assainissement. L'objectif affiché, en tout cas, est de renforcer l'attractivité des concours de la Ville de Paris et de la fonction publique territoriale. C'est un objectif que nous partageons tous, mais il convient de faire attention à la façon dont nous procédons. Ici, je pense que cela peut concourir à contribuer à la dévalorisation de la fonction publique territoriale, sous prétexte d'une volonté de simplification.

En disant cela, je ne dis pas qu'il ne faudrait pas ajuster certains concours pour qu'ils soient adaptés aux exigences concrètes des postes, mais qu'il faut être prudent sur le fait que supprimer des épreuves augmenterait la professionnalisation. Je ne vois pas très bien le lien qui peut être fait entre les deux, et je soupçonne même que c'est un argument qui est justement utilisé pour cacher le véritable objectif : rendre attractif, sous prétexte que l'on baisserait l'exigence des concours.

Je pense que, si problème d'attractivité il y a, et il y a problème d'attractivité, nous le disons, nous le répétons, nous en discutons souvent à ce Conseil, les syndicats en parlent et les agents en sont conscients, c'est d'abord parce que la fonction publique est régulièrement attaquée, parce qu'il y a un manque de revalorisation des régimes indemnitaires, parce qu'il n'y a pas suffisamment de prime, parce qu'il y a des conditions de travail qui se détériorent. Je pense que c'est d'abord sur cela qu'il faut jouer.

Evidemment, la Ville ne peut pas jouer sur les régimes indemnitaires, mais elle peut faire plus qu'elle le fait aujourd'hui sur les primes et sur les conditions de travail.

Je tiens à dire qu'il y a des remontées, que nous avons toutes et tous pour peu que l'on discute avec les agents, pour peu que l'on échange avec les syndicats des agents, il y a des indications d'une détérioration des conditions de travail dans de nombreux services de la Ville. Par exemple, dernièrement, il y a ce qui est remonté par rapport au 39.75, qui conclut quand même à un service à bout de souffle, des agents victimes de l'intensification du travail et de méthodes de management autoritaires. Il y a des problèmes dans les mairies, il y a de toute façon des grèves régulièrement dans la territoriale, et pas parce que les syndicats font de la politique mais parce que des colères remontent du terrain.

Oui, je pense qu'il y a du travail à faire pour une meilleure attractivité de la fonction publique territoriale à Paris, mais que c'est d'abord une question de primes, de conditions de travail et de méthode de management, parce qu'il y a aussi des problèmes en termes de management et qu'il y a aussi des problèmes en termes de dialogue social.

Bref, je ne vous fais pas un inventaire à la Prévert. Vous l'avez compris, je pense effectivement que la Ville se trompe dans le diagnostic et qu'elle risque de faire des erreurs en dévalorisant d'une certaine manière la fonction publique territoriale en la rapprochant du privé. C'est malheureusement une tendance que l'on observe sur beaucoup d'épreuves. A force, cela finit par faire système, et je pense qu'il faut justement être attentif et vigilant par rapport à cela.

Comme les camarades communistes, je vais donc voter contre.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, camarade SOREL.

Je donne la parole à la camarade POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Camarade Président du Conseil, chers collègues, ce projet de délibération qui nous est soumis, qui vous est soumis une fois de plus, fait effectivement suite à d'autres projets de délibération qui allaient dans le même sens. Il consiste, comme c'est le cas dans toute la fonction publique, à faire évoluer les épreuves de concours externes et internes pour des raisons d'épreuves plus proches d'une professionnalisation, notamment parce qu'il s'agit de se concentrer sur une épreuve écrite d'admissibilité de cas pratique à partir d'un dossier et, ensuite, il y a une épreuve orale et admission devant le jury.

Je rappelle que c'est un concours, je ne vois donc pas bien en quoi cela dévalorise quoi que ce soit. Ce sont évidemment les meilleurs qui continuent d'être pris une fois qu'ils ont réussi ce concours.

Globalement, je suis d'accord avec vous, ce n'est pas l'unique réponse. D'ailleurs, nous y travaillons, et mon prédécesseur, Antoine, avec la Direction des Ressources humaines l'a fait aussi. Nous faisons feu de tout bois. Nous travaillons effectivement sur la question de la revalorisation dans certains secteurs, comme nous l'avons fait dans la petite enfance. Il y a énormément de choses que nous avons faites aussi et, d'ailleurs, le travail qui a abouti depuis maintenant un an avec le site "Travailler pour Paris" a porté ses fruits, puisque nous rencontrons un très grand succès de ce point de vue en termes de lisibilité de nos offres de postes, etc. Cela fait que nous avons réussi à baisser la vacance à la Ville de près de 2 %.

Il ne s'agit donc pas uniquement d'un travail à faire sur les concours, c'est un travail global. Nous sommes d'accord avec vous de ce point de vue, et c'est ce que nous faisons.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire, chère Olivia POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DRH 10).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la mise en place d'un quota minimal de stages dans les administrations publiques de la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché.

Nous examinons le vœu référencé n° 20 relatif à la mise en place d'un quota minimal de stage dans les administrations publiques de la Ville de Paris.

La parole est à Paul HATTE.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu que je souhaite porter au nom de mes collègues, le maire Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET et les autres élus du groupe Union Capitale.

Aujourd'hui, la législation qui encadre l'accueil des stagiaires, autant dans le secteur privé que public, n'impose pas de quotas minimaux. Les stages sont un outil fondamental pour la découverte des métiers et la construction du projet professionnel dans la projection du monde du travail.

Nous avons l'idée que le secteur public doit être exemplaire en matière d'ouverture et d'accessibilité, notamment en offrant davantage d'opportunités aux étudiants issus de formations diverses, qu'elles soient générales, technologiques ou professionnelles.

L'autre point que nous pouvons aborder est le fait que les administrations publiques parisiennes, notamment les mairies d'arrondissement, les directions centrales, les équipements municipaux ont un large éventail de missions qui pourraient accueillir des stagiaires dans des conditions pédagogiques et humaines de qualité.

Vous me voyez venir. L'idée est tout simplement, en partant du plan Paris Boost Emploi, adopté par le Conseil de Paris en novembre 2020, de faire que la Ville de Paris s'engage à définir un objectif minimal de stagiaires accueillis par an dans ses administrations et ses services. C'est un objectif qui pourra évidemment être décliné dans chaque direction ou service en fonction de leur capacité d'encadrement.

Enfin, nous demandons que la Ville de Paris sollicite l'Etat afin que cette politique puisse inspirer une évolution de la réglementation vers un quota minimal des villes. L'objectif est tout simplement d'accueillir les jeunes Parisiens qui, aujourd'hui et comme chaque année, peinent à trouver des stages. Forcément, ce sont de jeunes profils qui sont tous nouveaux, mais qui pourraient être accueillis par la Ville.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul HATTE.

Je donne la parole à Olivia POLSKI, pour vous répondre. Madame la Maire.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous restons dans un registre moins "camaradesque". Pour autant, je veux vous remercier d'avoir déposé votre vœu, puisque cela va me donner l'occasion de rappeler notre volontarisme à la Ville pour accueillir des stagiaires en son sein. Paris est exemplaire en la matière, comme aucune autre collectivité locale, avec une offre de stage massive de la classe de la troisième jusqu'à l'entrée dans la vie professionnelle.

Concrètement, ce sont par exemple cette année plus de 1.000 stages d'observation de troisième et 500 stages de seconde qui seront proposés. Le dispositif pour les élèves de seconde que nous avons mis en place pour la première fois l'année dernière a rencontré un très grand succès et monte encore une fois en puissance cette année. L'année dernière, nous avons accueilli 375 stagiaires de seconde. Cette année, nous visons 500 stagiaires.

J'en profite pour saluer Frédérique LANCESTREMER, qui avait cette casquette de directrice des ressources humaines avant et qui a été à cette initiative : cette année, nous innovons aussi grâce au fait de choisir et de travailler sur ce stage qui est sur deux semaines en accompagnant l'orientation des plus jeunes en déconstruisant les préjugés de genre sur les métiers, puisque nous avons aujourd'hui à la Ville des métiers très genrés.

Nous allons donc proposer à nos stagiaires de faire deux semaines de stage de seconde articulées comme suit : une semaine dans un environnement "technique" qui concerne des directions avec des métiers considérés comme plutôt masculins, ou en tout cas beaucoup pourvus par des hommes aujourd'hui, et une semaine dans un environnement "usagers" qui regroupe ce que l'on appelle souvent les directions du "care", du soin, où il y a plus de femmes.

C'est pour nous un moyen de limiter les préjugés et les idées préconçues pour aller de plus en plus vers de la mixité au travail et dans nos métiers. C'est aussi un moyen de promouvoir le plus tôt possible l'égalité femmes-hommes dans la sphère professionnelle.

Vous évoquez dans votre vœu les quartiers "politique de la ville". Je veux vous dire que nous apportons la plus grande attention à rapprocher l'ensemble des publics de nos offres de stage. Effectivement, nous savons toutes et tous que les inégalités se cristallisent lorsque vient le moment de la recherche de stage, les familles les plus favorisées ayant naturellement plus de facilité à mobiliser leur réseau. C'est la raison pour laquelle nous mettons en place ce mois-ci une nouvelle plateforme sur paris.fr pour les stages de seconde en 2025. Elle répondra à cet objectif de simplification pour les directions de la ville comme pour les lycéens, qui pourront ainsi facilement postuler à l'un des stages proposés, d'où qu'ils viennent.

A cet accueil des collégiens et des lycéens viennent aussi s'ajouter les nombreuses offres de stage de plus longue durée proposées par la Ville. Elles constituent une réelle opportunité pour les élèves et les étudiants de découvrir l'environnement professionnel de la Ville, et pour la Ville de faire découvrir nos métiers et de susciter des vocations chez les plus jeunes après leurs études. Elles sont également mobilisées sur les métiers en tension pour, idéalement, amener nos stagiaires dans un parcours professionnel.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vais faire vite.

Alors, vous souhaitez dans votre vœu que la Ville s'engage à définir un nombre de stagiaires accueillis. Vous serez heureux d'apprendre que c'est déjà le cas aujourd'hui, puisque l'offre de stages longs...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, vraiment, de conclure.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - ... de formation initiale, qui donnent droit à une gratification, est mobilisée chaque année par l'ensemble des directions opérationnelles. Il s'agit de 1.994 mois de stage, soit à peu près 335 stages de six mois en moyenne.

Pour toutes ces raisons, puisque nous le faisons déjà, je donne un avis défavorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Retrait, maintien ? Maintien, j'imagine.

Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 20 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2025 DAJ 3 - Acceptation d'un legs universel avec charge consenti à la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je vous propose d'examiner le projet de délibération DAJ 3 relatif à l'acceptation du legs universel avec charge fait à la Ville de Paris par testament du 29 juillet 1999 par Mme X.

La parole est à Paul HATTE.

M. Paul HATTE. - Cela n'a pas l'air intéressant comme cela, mais c'est une histoire assez géniale. Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Il n'y a que vous pour vous inscrire sur un projet de délibération de ce type.

M. Paul HATTE. - Vous allez voir.

Nous commençons souvent le Conseil de Paris en faisant hommage à des personnalités qui nous ont précédés ou qui nous ont accompagnés. Moi, j'aimerais rendre un hommage particulier à Mme X, qui a donné toute sa vie aux Parisiens, celle de sa sœur et tout son cœur. Ici, personne ne la connaît. Pourtant, elle a décidé de faire de Paris sa légataire universelle. Toute une vie de travail.

Elle est décédée en 2011 à 98 ans sans héritier connu. Elle a choisi dans une lettre olographe, qui est annexée au document, avec de jolis mots, ronds et délicats, de faire de Paris sa légataire universelle dans le cas où sa sœur mourait avant elle. Jeanne étant décédée avant Hélène, elle a choisi de nous faire, nous, collectivement, les héritiers de son histoire.

Elle est née en 1913. Elle vivait rue Gambetta, dans le 20^e arrondissement.

Je suis allé voir sa tombe au Père-Lachaise, ce sont trois plaques de marbre et d'or, avec écrit son nom.

Pourquoi je vous dis cela ? Parce qu'elle a offert aux Parisiens près de 300.000 euros. 300.000 euros, c'est-à-dire deux fois le patrimoine moyen d'un Français et quatre à cinq fois l'héritage moyen d'un Français.

Lors de la dernière Commission de décembre, j'ai pu repérer que ce legs avait été refusé par vos services au motif de la demande que faisait Mme X, qui était très simple. La simple contrepartie, la demande était que l'on s'occupe de sa tombe. C'était jugé trop onéreux pour les services de la Ville, trop difficile. Je me suis donc inscrit pour m'offusquer, et j'ai vu ce projet de délibération disparaître 15 minutes avant ma prise de parole, à mon grand regret. Je l'ai redécouverte ici pour qu'elle soit finalement acceptée dans des termes entièrement contraires, motivés de motifs inverses.

Je voulais donc à la fois remercier Mme X et nous féliciter que cette alerte ait pu faire gagner à la Ville 300.000 euros.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Paul HATTE. Il fallait vous écouter jusqu'au bout. J'avoue que, si Paul SIMONDON avait refusé un legs de 300.000 euros, l'incompréhension aurait été totale. Un autre adjoint, encore, mais Paul SIMONDON, quand même...

Monsieur le Maire, vous avez la parole.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous aurez compris que je suis effectivement intervenu pour retirer le précédent projet de délibération de l'ordre du jour.

Merci beaucoup, Monsieur HATTE, et merci pour vos mots en mémoire à Mme X, en mémoire à sa vie et à ce geste d'affection de cette Parisienne à sa ville.

Ce projet de délibération propose tout simplement d'accepter le legs fait à la Ville, vous en avez donné le montant, en échange de l'entretien de deux caveaux familiaux, l'un au Père-Lachaise, dont ce ne sera pas très compliqué d'assurer l'entretien, et un autre à Villedieu-sur-Indre, où nous prendrons les dispositions pour pouvoir le faire également. Nous entretiendrons ainsi la mémoire de cette Parisienne, de sa famille, de sa sœur, effectivement décédée avant elle, en échange de ce legs.

Il m'a paru beaucoup plus cohérent d'accepter ce geste d'affection et de nous engager, certes pour l'éternité, à ce petit geste qu'est l'entretien de ces deux caveaux.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup pour cet échange.

Merci, Paul HATTE, de vous être inscrit sur ce projet de délibération, merci à Paul SIMONDON pour sa réponse et, évidemment, merci à Mme X, au nom de Paris.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est logiquement adopté à l'unanimité. (2025, DAJ 3).

2025 DEVE 16 - Principe de vente conditionnelle de monuments funéraires anciens.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 16 relatif au principe de vente conditionnelle de monuments funéraires anciens.

La parole est à Corine FAUGERON.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire. Nous restons dans les caveaux.

Ce projet de délibération nous propose un test sur 30 monuments funéraires de composition ou de forme simple, dont les concessions de 10, 30, 50 ou 100 ans arrivent à forclusion ou ont été reprises pour abandon et, en conséquence, caveaux, monuments et ornements appartiennent au domaine privé de la Ville. Au lieu de les détruire, la Ville imagine un nouveau dispositif : la vente conditionnelle des monuments funéraires anciens.

Pour être candidat à l'acquisition de l'un de ces monuments funéraires, il faut en assurer la restauration à l'identique, validée par un architecte des bâtiments de France et dans un délai raisonnable. Le prix de vente varie entre 500 et 5.000 euros, et les monuments seront attribués par tirage au sort pour départager les candidats. Il s'agit des trois grands cimetières intramuros, le Père-Lachaise, Montparnasse et Montmartre.

Je félicite les services pour leur agilité juridique, qui permet la mise en place de ce dispositif vertueux qui permet aux Parisiennes et aux Parisiens de participer au charme de ces cimetières en en conservant le paysage, et d'être ainsi des passeurs d'histoire.

Nous appelons, nous, les écologistes, à voter sans réserve ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Corine FAUGERON.

La parole est à Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Paris est une ville d'histoire, de mémoire et de patrimoine. Ce patrimoine ne se limite pas aux monuments que nous admirons sur nos places et dans nos rues, il est aussi présent dans nos cimetières, ces lieux de recueillement, mais aussi ces lieux de transmission, où repose notre passé. Conserver et valoriser ces témoignages de l'histoire parisienne est une responsabilité qui nous incombe collectivement, c'est pourquoi l'expérimentation que nous propose ce projet de délibération mérite toute notre attention.

Elle s'inscrit dans une double démarche : préserver notre patrimoine funéraire et répondre à la demande légitime des Parisiens souhaitant obtenir une concession dans nos cimetières intramuros. Trop de monuments, témoins d'un art funéraire remarquable, ont été laissés à l'abandon. Nous avons aujourd'hui l'opportunité d'inverser cette tendance avec un cadre juridique clair et protecteur.

L'originalité de ce dispositif réside dans son montage en deux temps. En distinguant la vente du monument de l'attribution de la concession, nous garantissons que la restauration sera bien réalisée avant toute acquisition définitive. C'est un point essentiel. Nous ne devons pas voir ces monuments comme de simples biens à céder mais, bien au contraire, comme des éléments de notre patrimoine à transmettre dans le respect de leur histoire, de ceux qui y ont reposé.

Loin d'être une privatisation du patrimoine funéraire parisien, ce projet repose sur un principe vertueux d'économie circulaire. Il offre ainsi une alternative qui pourrait favoriser la préservation du patrimoine tout en limitant le recours à de nouvelles constructions. Cette démarche, à la fois patrimoniale et écologique, contribuerait à maintenir l'identité historique des cimetières parisiens.

Enfin, rappelons que cette expérimentation repose sur un cadre strict et transparent. Les futurs acquéreurs seront sélectionnés par tirage au sort et devront présenter des devis de restauration avant toute acquisition. De plus,

l'intervention de l'architecte des Bâtiments de France garantira que les monuments restaurés respecteront l'identité architecturale des cimetières parisiens. Nous y serons extrêmement vigilants.

Paris a toujours su innover pour préserver son patrimoine. Aujourd'hui, nous avons l'occasion d'expérimenter une solution pragmatique et équilibrée, alors donnons-lui sa chance.

Le groupe MoDem et Indépendants votera donc en faveur de ce projet de délibération.

Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Béatrice LECOUTURIER.

La parole est à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais, dans le très beau roman de Pierre LEMAITRE "Au revoir là-haut", les deux protagonistes, Albert et Edouard, deux poilus de la Première Guerre mondiale, redoublent d'ingéniosité pour mettre au point une escroquerie de très grande ampleur : vendre à toutes les villes de France, à toutes les municipalités des monuments aux morts qui resteront fictifs.

Ici, il ne s'agit nullement d'escroquerie mais seulement d'ingéniosité, en l'occurrence d'ingéniosité juridique, pour entretenir et restaurer notre patrimoine funéraire.

Face à ce patrimoine funéraire en déshérence et face à la raréfaction des concessions dans Paris intramuros, la Ville a redoublé d'imagination pour permettre l'acquisition d'anciens monuments laissés à l'abandon. Cette vente de droit privé est toutefois conditionnée à la restauration à l'identique du monument par l'acquéreur et elle ouvre la possibilité dans un second temps à cet acquéreur-restaurateur de demander une concession funéraire pour la durée de son choix.

Cette ingénierie juridique permettrait en réalité de concilier tout à la fois la nécessaire préservation d'un paysage funéraire parisien qui est absolument remarquable, d'éviter également la pénibilité que représente le travail de démolition qu'effectuent les agentes et les agents, que nous remercions, et, enfin, d'offrir aux Parisiennes et aux Parisiens l'opportunité d'acquérir l'un de ces monuments. C'est aussi une façon de faire vivre l'histoire de Paris.

Qu'il s'agisse de "vivre avec nos morts", ou de leur "redonner une place", pour faire écho à deux très beaux livres, l'un de Delphine HORVILLEUR et l'autre de Marion WALLER, prendre soin du patrimoine funéraire est aussi et avant tout prendre soin des âmes des vivants et des âmes des défunt(e)s et des défunts, je le crois très sincèrement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Alice TIMSIT.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération vise donc à protéger un patrimoine parisien souvent méconnu et pourtant bien précieux, le patrimoine funéraire.

Paris compte en effet parmi ses cimetières de véritables musées à ciel ouvert, notamment au Père-Lachaise, à Montmartre ou à Montparnasse. Ces lieux abritent des milliers de monuments funéraires, datant pour certains de la seconde moitié du XIXe siècle et, pour les autres, du début du XXe siècle. Témoins de l'art funéraire, des savoir-faire artisanaux, mais aussi de notre histoire collective, ce sont des lieux de mémoire, de recueillement, mais aussi des lieux d'histoire, que les Parisiens comme les Français regardent avec respect, attachement et fierté.

Ces monuments racontent Paris à leur manière. A travers les noms gravés, les devises, les symboles, les architectures variées, ils forment un patrimoine à part entière, un patrimoine de proximité fragile, discret mais essentiel. Ils participent à l'identité de notre ville au même titre que nos immeubles haussmanniens, nos squares ou nos passages couverts.

Aujourd'hui, nombre de ces monuments sont en déshérence, faute de concession d'entretien, et finissent trop souvent détruits. Or, ce projet de délibération propose une démarche à la fois intelligente, respectueuse et innovante. Plutôt que de détruire ces monuments, la Ville permettra à des Parisiens volontaires de les restaurer en échange d'une concession.

Le dispositif est intéressant, une vente conditionnelle, nous l'avons dit, encadrée juridiquement. Les candidats seront tirés au sort, ce qui assure une égalité d'accès, et devront fournir des devis de restauration. Un premier test sera mené sur 30 monuments dans les cimetières du Père-Lachaise, de Montmartre et de Montparnasse.

Ce projet présente plusieurs vertus majeures. Il préserve le patrimoine, nous l'avons dit. Il s'inscrit dans une logique d'économie circulaire. Il présente une source de recettes non négligeable, avec plus de 330.000 euros. Il honore aussi la mémoire des défunts et le respect dû à ces lieux si particuliers dans notre culture. Enfin, il participe à l'embellissement et l'attractivité de nos cimetières. Le Père-Lachaise est le cimetière le plus visité de Paris, avec 3 millions de visiteurs.

Je salue également le fait que, pour les monuments les plus exceptionnels, la Ville prévoit une procédure au cas par cas. C'est une preuve de prise en compte des enjeux patrimoniaux auxquels notre groupe est sensible. Préserver le patrimoine, ce n'est pas uniquement restaurer des monuments célèbres, c'est aussi sauvegarder ce que certains appellent le petit patrimoine, ces traces parfois modestes mais profondément évocatrices du passé. Nos cimetières en regorgent.

Ce projet est donc bien plus qu'une opération de gestion du foncier funéraire, c'est une opération de transmission du respect, de la culture. Il mérite à ce titre tout notre soutien. Nous voterons donc ce projet de délibération avec conviction, et nous serons attentifs au bilan de cette première phase d'expérimentation, car, ce que nous engageons ici, c'est une autre manière de penser la préservation du patrimoine parisien, avec inventivité, responsabilité et attachement.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jack-Yves BOHBOT.

Merci à toutes les oratrices et orateurs pour la qualité de leurs interventions.

La parole est à Paul SIMONDON. Monsieur le Maire.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup à vous toutes et tous.

Effectivement, c'est un dispositif un peu innovant que nous allons expérimenter grâce à ce projet de délibération.

Actuellement, vous le savez, il y a peu de concessions funéraires disponibles dans les cimetières intramuros et, quand une concession arrive à forclusion ou qu'il y a un constat d'abandon de l'une des concessions, la Ville procède à une reprise. Elle doit alors choisir entre deux options.

La première est que, pour proposer cette concession à une famille parisienne, elle doit bien sûr procéder à une exhumation, puis détruire l'intégralité du monument funéraire présent et revendre un terrain à nu sur lequel la famille peut acheter la concession, mais dans des conditions particulières pour les cimetières intramuros, vous le savez, c'est-à-dire uniquement à l'occasion d'un décès et pour procéder à une inhumation. La famille fait à ce moment-là construire un nouveau monument funéraire, de manière très homogène en général, ce qui dégrade le paysage funéraire, avec des matériaux venant souvent de l'autre bout du monde.

Souvent, un autre choix est fait par la Ville, celui de ne pas remettre la concession à une nouvelle famille pour préserver le patrimoine. Dans ce cas, la question de son entretien reste posée, parce qu'il devient à la charge de la Ville, et il ne remplit plus non plus son rôle d'accueillir la sépulture utile aux familles parisiennes.

Avec cette innovation, nous allons réussir à faire un compromis entre les deux. Cette expérimentation permettra la vente conditionnelle des monuments funéraires, où des familles pourront déclarer vouloir acquérir une concession. Il y aura bien sûr une exhumation, les monuments en question n'auront bien entendu plus de dépouille. La famille s'engage à ce moment-là à procéder à la restauration du monument tel qu'il est, avec les règles patrimoniales très importantes. Une fois que cette restauration est faite, la vente devient effective et la concession est alors également vendue. On revient alors dans le droit tout à fait commun pour des concessions d'une durée de 10, 30, 50 ans ou perpétuelles, selon les cas.

Il y a bien sûr des différences. Au vu du temps nécessaire pour la restauration, cela ne peut pas se faire uniquement à l'occasion d'un décès, il faut qu'il y ait possibilité de le faire à l'avance. Nous étions donc face à la délicate question d'avoir une gestion de liste d'attente et de la façon de gérer qui est candidat, et il m'a semblé que la réponse la plus équitable était d'organiser des tirages au sort.

Nous allons commencer par 30 monuments funéraires, 10 dans chacun des grands cimetières parisiens, Montparnasse, Montmartre et le Père-Lachaise, et nous ferons ensuite un bilan sur la façon dont cela s'est passé. Le potentiel est très important. Si on constate que la procédure fonctionne bien et trouve un public, avec ensuite les devis de restauration, et que la restauration des monuments se passe bien, nous pourrions potentiellement avoir des centaines, voire des milliers de concessions concernées.

Mais soyons prudents. Nous allons commencer doucement. Nous pourrions imaginer dans un second temps avoir des monuments plus importants à des prix de restauration plus élevés, mais nous allons commencer sur des choses standards pour tester notre dispositif. Il est le fruit d'un long travail de réflexion de toutes les directions, dont, bien sûr, le service des cimetières, que je remercie.

Ce nouveau dispositif juridique, d'ailleurs, a été validé par la D.G.C.L. au Ministère de l'Intérieur, la délégation générale aux collectivités locales, qui l'a non seulement validé juridiquement mais qui nous a même demandé de le présenter aux autres villes françaises qui pourraient être intéressées par cette expérience.

Je vous remercie une nouvelle fois pour vos interventions. On voit bien que cela répond à un besoin, je l'ai entendu dans vos interventions. Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont participé à ce projet et qui vont permettre de le réaliser.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Paul SIMONDON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 16.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DEVE 16).

Je vous remercie.

2025 DEVE 24 - Subventions (7.000 euros) à 13 associations dans le cadre de l'appel à projets relatif à l'édition 2025 du "Printemps des cimetières".

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Après les monuments funéraires anciens, nous examinons le Printemps des cimetières avec le projet de délibération DEVE 24. Ce sont des subventions à 13 associations dans le cadre de l'appel à projets relatif à l'édition 2025 du "Printemps des cimetières".

La parole est à François CONNAULT.

M. François CONNAULT. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération vise à subventionner pour un montant cumulé de 7.000 euros 13 associations. Parmi elles, une subvention est destinée à l'"Association des amis de la Commune de Paris".

Cette association, nous la connaissons déjà, nous en avons déjà dénoncé la proximité idéologique avec vos élus. Nous sommes opposés à ce que l'argent des Parisiens finance un discours militant et une vision historique qui fantasment une période particulièrement violente, dont notre ville porte d'ailleurs encore les stigmates. La Commune de Paris fut en effet un mouvement qui a conduit à des exécutions d'otages, de religieux et de soldats, qui a culminé lors de la Semaine sanglante, ainsi qu'à des destructions importantes et des incendies, dont l'Hôtel de Ville, dans lequel nous siégeons, est un témoin privilégié.

Ce projet de délibération pose donc un problème de fond mais aussi sur la forme, car il est symptomatique des projets de délibération paquets avec pas moins de 13 associations subventionnées en son sein. On peut d'ailleurs s'interroger sur les suites qui seront données par le contrôle de légalité à ce projet de délibération, dans la mesure où l'intégralité des subventions se trouve dans un seul et unique article. Cette rédaction pose un problème, car elle empêcherait formellement de demander un vote dissocié pour la seule association qui pose un problème en isolant l'article qui devrait la concerner.

Nous demandons malgré tout un vote dissocié pour l'alinéa 9 de l'article 1, en visant spécifiquement la subvention destinée à l'"Association des amis de la Commune". Encore une fois, et au-delà du montant envisagé pour la subvention, ce projet de délibération pose un problème sur le fond comme sur la forme.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Et l'orateur est applaudi. Je dois dire que je suis sidéré par votre intervention et qu'en 2025 on puisse ainsi avoir un propos aussi polémique sur la Commune de Paris, un héritage historique qui nous est commun.

Le vote dissocié aura lieu, bien sûr.

Je donne la parole à Paul SIMONDON. Monsieur le Maire.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Et dire que nous aurions pu parler de l'opération du Printemps des cimetières, une belle opération de mise en valeur du patrimoine funéraire pour une subvention très modique à différentes associations mémorielles, associations d'amoureux de la nature et associations culturelles, qui font aussi des déclamations de poésie, de la danse, de nombreuses choses intéressantes dans les cimetières, et ce, avec un grand respect des lieux. Tous les élus qui sont allés à cette manifestation depuis des années ont pu le constater.

Nous aurions pu parler du thème de cette année : "La faune, la flore et la biodiversité dans les cimetières". C'était en plus intéressant vu notre journée. Nous savons à quel point nos cimetières sont des réserves de biodiversité très importantes. Il n'y a pas que les renards du Père-Lachaise, il y a beaucoup d'autres espèces, animales comme végétales, qui sont importantes.

Il y a même de l'agriculture urbaine, c'est vrai.

Malheureusement, vous avez choisi de parler d'autre chose. C'est navrant. C'est tout.

Bien sûr, "Les Amis de la Commune" ont un rôle très important, et nos cimetières parisiens portent la mémoire de la Commune, de grands communards et de grandes communardes s'y trouvent, et il y a bien sûr ce lieu de mémoire qu'est le mur des Fédérés. Nous avons ces endroits si importants dans l'histoire de Paris.

Personne n'est obligé de se sentir héritier des versaillais. Même quand on est de droite, on n'est pas obligé.

A partir de là, je veux vous dire que je suis extrêmement fier que la Ville soutienne "Les Amis de la Commune" et que, dans ce cadre, "Les Amis de la Commune" aient proposé une animation dans les cimetières dans le cadre du Printemps des cimetières. Ce sera avec plaisir que j'irai voir cette animation.

Vive la Commune !

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul SIMONDON.

Je veux dire que nous travaillons avec "Les Amies et Amis de la Commune de Paris" depuis toujours. Pour celles et ceux qui étaient là, je pense notamment à Laurence PATRICE et à d'autres élus, nous étions présents lors du parcours de la flamme paralympique qui a traversé le cimetière du Père-Lachaise et nous étions avec "Les Amies et Amis de la Commune de Paris" quand la flamme paralympique s'est arrêtée et que son porteur s'est incliné devant la plaque du mur des Fédérés, en hommage aux victimes de la Semaine sanglante. Cela a été un moment très fort, très émouvant, par les symboles, que je n'ai pas besoin de développer, que portait ce moment.

Je n'ai pas besoin de rappeler non plus que, dans les couloirs de ce que l'on appelle le Conseil de Paris, une plaque rend hommage à celles et ceux qui ont dirigé la Ville de Paris durant la Commune de Paris entre le 18 mars et le 28 mai 1871.

Sincèrement, je ne pensais pas que, en 2025, on puisse avoir dans cet hémicycle une vision telle que vous l'avez portée, cher collègue, de cette séquence historique.

Je renchérirai sur Paul SIMONDON. Il a dit "vive la Commune", j'ajouterai, s'il me le permet : la Commune n'est pas morte.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'alinéa 9 de l'article unique de ce projet de délibération DEVE 24 à la demande du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !". C'est donc la subvention aux "Amies et Amis de la Commune de Paris". Elle est de 400 euros, me dit-on.

Qui est pour l'alinéa 9 ?

Qui vote contre ? Cela ne va pas très loin, heureusement.

Qui s'abstient ?

L'alinéa 9 est donc adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 24 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DEVE 24).

2025 DEVE 25 - Résiliation anticipée, pour motif d'intérêt général, de la DSP conception et réalisation d'un crématorium, de ses équipements complémentaires et exploitation des crématoriums parisiens.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 25 relatif à la résiliation anticipée, pour motif d'intérêt général, de la D.S.P. conception et réalisation d'un crématorium, de ses équipements complémentaires et exploitation des crématoriums parisiens. Un sujet conséquent, comme on dit.

La parole est à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, chers collègues.

Enfin, ce projet de crématorium qui devait voir le jour porte de la Villette au square Forceval est abandonné. Ce projet d'un autre temps, qui est véritablement digne d'une autre époque, prévoyait l'abattage d'une cinquantaine d'arbres adultes et la construction d'un parc funéraire comprenant tous azimuts parking souterrain et autres équipements.

Alors, si le bien-fondé n'a jamais - je dis bien "jamais" - été questionné au regard de la saturation du crématorium du Père-Lachaise et face aussi à la volonté croissante des Parisiennes et des Parisiens de recourir à une crémation, le choix de son implantation a, quant à lui, fait l'objet d'une très, très forte opposition locale. Ce choix a été vécu en réalité comme du mépris, un mépris qui, je le crois, est finalement assez symptomatique du traitement qui a été réservé depuis des décennies à la porte de la Villette et au square Forceval.

Cela fait maintenant des années que la porte de la Villette, aux confins des villes de Paris, de Pantin et d'Aubervilliers, a été délaissée et ignorée des pouvoirs publics. Le maintien de ce projet de crématorium eût été véritablement le coup de grâce porté à ce quartier, un quartier qui a été durement éprouvé et qui, aujourd'hui, n'aspire plus qu'à de la quiétude, de l'apaisement et un besoin de végétalisation.

Nous, écologistes, nous nous félicitons de cette très sage décision de résiliation pour motif d'intérêt général de la délégation de service public pour la conception et la réalisation de ce fameux crématorium.

Mais désormais, si nous nous portons vers l'avenir, l'heure est à la réparation. Nous devons réparer ce quartier, réparer un quartier qui a été laissé-pour-compte et qui avait été choisi, je le rappelle, c'est important de le souligner, par la Préfecture de police comme scène de consommation de "crack" à ciel ouvert, puisque la Préfecture de police avait décidé de réunir tous les usagers de "crack" en octobre 2022 sur ce site.

Réparation, c'est donc ce que les collectifs citoyens et les habitantes et les habitants appellent de leurs vœux. Plusieurs mobilisations citoyennes et associatives se sont déjà tenues au square Forceval, sur le site en question, dans la musique, dans la joie, notamment pour abattre le "mur de la honte" du square Forceval, pour y réaliser des fresques de "street art", pour planter, pour végétaliser. Une superbe action a aussi été organisée il y a de cela une année approximativement, une superbe action de parrainage et de marrainage de près d'une centaine d'arbres et d'arbustes par des associations, par des citoyens, par des élus.

Malgré ce volontarisme citoyen et le choix par la Ville de l'équipe lauréate pour le réaménagement à venir de la porte de la Villette, il est urgent d'agir dès maintenant, dès à présent pour réhabiliter ce lieu et lui apporter de la considération, et surtout apporter de la considération aux habitantes et aux habitants qui vivent à proximité. Il y a des choses très concrètes qu'il est possible de faire dès maintenant : végétaliser, porter une attention sur l'éclairage, planter, détruire ce mur de la honte, le mur du tunnel du square Forceval.

On peut envoyer des signaux positifs aux habitantes et aux habitants de ce quartier, ils le méritent grandement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Alice TIMSIT.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je reprendrai juste vos propos de tout à l'heure, effectivement, vive la Commune ! Non, la Commune n'est pas morte. J'avoue que cela m'a aussi "sciée" d'entendre que l'on puisse encore tenter en 2025 de réécrire l'histoire et de remettre en cause l'héritage formidable de la Commune de Paris.

Je n'écoute pas vos bavardages, Messieurs, je ne sais même pas qui est en train de parler, mais c'est extrêmement désagréable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Silence !

Mme Camille NAGET. - Pour en revenir au sujet qui nous occupe, nous nous félicitons vraiment très fortement de ce projet de délibération, qui acte définitivement l'abandon du projet de crématorium au square Forceval à la porte de la Villette, un projet auquel les communistes se sont toujours opposés depuis le début, seuls au début, avec force et constance.

Pour reprendre un slogan d'une autre mobilisation, ce crématorium de la porte de la Villette, c'était "pas ça, pas là, pas comme ça".

Pas d'ambiguïté, tout d'abord : nous avons besoin d'un second crématorium à Paris. C'est une nécessité absolue, partagée, je pense, par tout le monde. Nous savons que les délais du crématorium du Père-Lachaise imposent à des familles d'attendre parfois plus d'une dizaine de jours pour procéder aux obsèques de leurs proches. Honnêtement, ce n'est pas vivable, ce n'est pas souhaitable et ce n'est pas digne pour les proches et les familles.

Néanmoins, ce projet ne pouvait pas voir le jour à la porte de la Villette, ce n'était pas un projet du XXI^e siècle.

D'abord, nous avons besoin d'un équilibre territorial. Nous avons déjà un crématorium dans le Nord-Est parisien, et nous avons besoin d'un équipement de ce type pour répondre aux besoins de la population dans le Sud et le Sud-Est de Paris. Cela paraît logique et évident d'avoir un équilibre à l'échelle de notre territoire. Aujourd'hui, des familles et des habitants du Sud-Est ou du Sud de Paris sont obligés de traverser toute la Capitale pour aller à des obsèques dans le Nord-Est de Paris. Implanter un second crématorium dans le même endroit n'aurait donc pas été pertinent.

Enfin, c'est un projet du XXI^e siècle dont nous avons besoin. Ne revenons pas à ce que nous faisions au XIX^e siècle, à savoir mettre nos "externalités négatives" telles que les cimetières dans les endroits aux confins des limites de notre ville. Je pense par exemple aux cimetières parisiens de Pantin et de Bagneux, qui grignotent quand même une large emprise des territoires de ces communes. Nous le savons, si ce projet avait été maintenu à la porte de la Villette, il aurait surtout été tourné vers les villes de Pantin et d'Aubervilliers, et ce sont ces communes qui en auraient subi les contraintes et les externalités négatives, plus que la commune de Paris.

Nous avons aussi dénoncé avec force le mode de gestion qui avait été choisi à l'époque pour ce projet, qui était une délégation de service public.

Aujourd'hui, encore une fois, nous nous félicitons de ce projet de délibération, parce que nous avons été entendus. La Ville renonce à l'implantation dans le square Forceval à la porte de la Villette, mais il y a eu aussi en

2023 la création de la S.P.L. funéraire, qui pourra, nous le souhaitons, porter le futur projet de crématorium que nous appelons de notre vœu.

Comme le soulignait ma collègue Alice TIMSIT, je pense que nous pouvons considérer ce projet de délibération comme la première pierre du renouveau de la porte de la Villette, auquel nous travaillons depuis longtemps et auquel les services et "Paris Métropole Habitat" travaillent depuis longtemps. Des choses sont en train de se lancer. Il y a quand même quelques urgences, quelques stigmates à réparer aujourd'hui, notamment la réouverture du tunnel et, enfin, la destruction de ce mur construit complètement illégalement et honteusement dans le square Forceval.

Construisons ensemble la nouvelle page de la porte de la Villette avec un square Forceval dédié à la biodiversité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

La parole est à François DAGNAUD. Monsieur le Maire du 19e arrondissement.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je crois que chacun en convient désormais, l'évolution des pratiques funéraires de nos concitoyens rend plus que jamais nécessaire, au-delà même du maintien en bon état de fonctionnement des équipements du Père-Lachaise, l'élargissement des capacités d'accueil à Paris pour les crémations afin d'accompagner dignement les familles confrontées à un deuil en leur proposant des espaces d'accueil, de recueillement et de rassemblement.

C'était la raison d'être de ce projet de parc funéraire sur le square Forceval porte de la Villette, et si ce projet est et reste un projet d'utilité et d'intérêt public, sa localisation au Nord-Est de Paris à proximité immédiate du périphérique et sur un espace vert planté et boisé a suscité dès son origine de nombreuses réserves, inquiétudes et, parfois même, de franches oppositions de la part notamment de nos voisins de Pantin et d'Aubervilliers.

Nous avons entendu ces interrogations et nous avons porté le souhait que ce projet soit revu, jusqu'au vote d'un vœu à notre initiative, ici même, en décembre dernier. Je remercie Paul SIMONDON d'avoir pris en compte nos arguments et d'avoir rendu possible cette résiliation anticipée. Elle facilitera le projet de transformation de la porte de la Villette que nous portons et qui va connaître très prochainement plusieurs accélérations et incarnations majeures, tout d'abord et à court terme la rénovation du parc Forceval, grâce à une enveloppe de 140.000 euros votée lors du budget participatif, qui permettra à la fois la reprise de l'éclairage, le remplacement du mobilier, ainsi que de nouvelles plantations. J'ai demandé que ces travaux soient réalisés en 2025.

Dans la même temporalité, le projet de Marché des réformés, porté par "Sinny&Ooko" dans l'ancienne halle Magenta, qui doit ouvrir fin 2025, apportera une activité et une convivialité bienvenue sur ce site aujourd'hui inoccupé, avec village d'artisans, espaces événementiels et de restauration, ainsi qu'un espace extérieur requalifié.

Ce projet permettra d'accompagner dans un calendrier proche, nous le souhaitons, la réouverture du tunnel Forceval, objectif très attendu afin de retisser le lien physique entre Pantin et Paris, abîmé après la fermeture décidée fin 2021 par la Préfecture de police.

Autre perspective concrète : le projet immobilier de "R.A.T.P. Habitat" sur l'avenue de la Porte-de-la-Villette est déjà en chantier et accueillera dans quelques années un ensemble de plus de 250 logements, dont une résidence étudiante, des logements sociaux intermédiaires, 20 logements en bail réel solidaire, donc en accession sociale à la propriété, ainsi que des locaux d'activité.

Enfin, avec la Maire de Paris, nous présenterons prochainement l'équipe mandatée pour huit ans pour porter et finaliser le projet de transformation de l'actuelle porte frontière inhospitalière en future place de la Villette. L'enjeu sera d'affirmer le lien entre Aubervilliers, Paris et Pantin, de favoriser les mobilités douces, de développer 9 hectares d'espaces verts et d'aménager un véritable quartier conformément aux priorités intégrées au P.L.U. bioclimatique.

Ces perspectives doivent maintenant être mises en œuvre, et le projet de délibération présenté aujourd'hui y contribuera.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher François DAGNAUD.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelle bonne nouvelle ! Effectivement, cette résiliation du contrat de délégation de service public est une bonne nouvelle, et d'abord parce que ce lieu pourra être guéri, réparé, comme l'ont dit un certain nombre d'élus du 19e à juste titre, notamment Alice TIMSIT et Camille NAGET.

Effectivement, à l'époque, deux débats étaient posés. Il y avait le débat sur la commercialisation de la mort, parce qu'il s'agissait aussi de confier ce service à une société privée, S.C.F. Funecap, plutôt qu'à la société

d'économie mixte des pompes funèbres de la Ville de Paris. Il y avait aussi évidemment toujours ce même problème de Paris qui renvoie à ses portes les activités dont elle ne veut pas, ou d'ailleurs à l'extérieur, aux villes limitrophes.

Cela a été dit, ce lieu est effectivement plein de cicatrices et de blessures. Il y a la question du "mur de la honte", il y a la nécessité de la réouverture du tunnel, il y a ces arbres qui auraient pu être coupés, et il y a cette volonté des habitants qui se sont mobilisés pour que ce mépris cesse. Donc, bravo aux habitants et bravo aux élus qui ont mené cette bataille.

Parfois, il faut se réjouir. Tant mieux que nous ayons cette bonne nouvelle et tant mieux que nous puissions réfléchir à un autre emplacement qui ne soit pas le Nord-Est parisien, qui est toujours concerné pour ces activités dont personne ne veut, mais qui soit ailleurs.

Effectivement, cela a aussi été dit par Camille NAGET, Paris a cette vieille habitude de renvoyer ses cimetières loin, le plus loin possible, là où il y a de la place. A l'époque, il s'agissait surtout de faire... Mais c'est valable pour toutes les activités, en réalité, ce n'est pas seulement pour les cimetières. Vous me direz qu'il n'y a plus de place à Paris aujourd'hui, oui, d'accord, très bien, merci, mais c'est là qu'il y a une volonté de mettre le crématorium, par exemple, et heureusement que les élus et les habitants se sont mobilisés.

Donc, réjouissons-nous. Même si je ne suis pas élu du 19e, il m'arrive de fréquenter ces lieux, et j'espère que les habitants et les élus locaux arriveront à en faire un lieu de sociabilité où les habitants pourront profiter du jardin et ne pas avoir honte de l'environnement dans lequel ils habitent aujourd'hui.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le pari de la sociabilité pour remplacer un jardin par un projet de crématorium, je pense que cela apparaît comme une évidence.

Je donne la parole à Marie TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a une augmentation importante du nombre de crémations en France : 42 % des familles optent de nos jours pour le choix de la crémation.

La Ville de Paris envisage un lieu supplémentaire de funérarium absolument indispensable. La Mairie de Paris l'avait proposé en 2018 ou 2019 à la mairie du 19e, qui a accepté. Des études ont donc été faites en ce sens. Ce n'est qu'en 2024, après l'épisode du square Forceval, occupé par des toxicomanes puis évacué, que des riverains ont souhaité, à juste titre, profiter pleinement de leur square et se sont opposés à la construction de ce funérarium. Un vœu dans ce sens a été voté au conseil d'arrondissement de décembre 2024.

La Ville de Paris doit donc chercher un nouveau lieu. Je regrette que la mairie du 19e ait mis six années pour changer d'avis, ce qui a fait perdre du temps pour la recherche d'une nouvelle localisation. Du temps mais aussi de l'argent, car il faudra payer des indemnités pour cette résiliation, indemnités dont nous ignorons le montant, qui n'est d'ailleurs pas mis dans le projet de délibération.

Cet échec illustre aussi un grave problème de gestion des ressources publiques. Le coût financier de ce projet avorté pourrait être considérable, et la Ville doit désormais assumer des indemnités qui auraient pu être évitées. Ces dépenses sont la conséquence directe d'un manque d'anticipation et d'une prise de décision déconnectée des réalités du terrain.

Cet épisode met par ailleurs en lumière une nécessité impérieuse, celle d'une gouvernance plus transparente et participative. Les habitants doivent être pleinement associés aux décisions qui impactent leur cadre de vie. Nous ne pouvons plus nous permettre de faire des choix sans un dialogue approfondi avec celles et ceux qui vivent et font vivre nos quartiers.

Encore une fois, ce sont les contribuables parisiens qui supporteront le coût de cette mauvaise gestion.

Nous voterons cependant ce projet de délibération, car les habitants du 19e ne doivent pas supporter les conséquences de cette mauvaise gestion.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Marie TOUBIANA.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Les bras m'en tombent. Que s'est-il passé depuis 2019 pour que, d'un seul coup, on se rende compte que la privatisation du crématorium est une mauvaise chose ?

Qui s'était opposé à cette D.S.P. en 2019 ? Les écologistes et les communistes. Je rends ici hommage à Pascal JULIEN, qui s'est beaucoup battu sur ce sujet et qui aurait voulu à l'époque que la S.E.M. de la Ville remporte le marché. Nous n'avions pas encore de S.P.L. Depuis, je vois que les choses évoluent et que l'on s'est rendu compte que, oui, il y a le scandale des E.H.P.A.D., il y a le scandale des crèches, il y a le scandale de la mort.

Revenons quand même sur la partie juridique. Heureusement que nous avons eu ce crématorium à Pantin qui nous a permis d'annuler la procédure et, de fait, d'annuler toute la procédure juridique et donc la D.S.P. Merci à la fois aux habitants du 19e et de Pantin de s'être unis pour faire tomber le projet, ce qui nous permet de faire tomber l'ensemble du projet de délibération.

Alors, c'est une société privée qui s'appelle Funecap Holding. Quand on va chercher sur les greffes, les données liées aux bénéficiaires effectifs font l'objet d'une habilitation depuis le 31 juillet 2024, c'est-à-dire que l'on ne connaît pas les actionnaires. C'est sûr que la négociation... On ne connaît pas les actionnaires de Funecap. En 2021, l'action-capital a pris le contrôle de la société, donc on avait déjà transféré. Ce sont des sociétés où il y a souvent des changements d'actionnaire, donc, à la fin, on ne sait plus qui est propriétaire.

Ce qui est vraiment important par rapport à cela, c'est que nous avons créé depuis une S.P.L. et, ce n'est pas encore acté, mais nous espérons que tous ceux qui s'opposent aujourd'hui sur le transfert au privé soient aussi unis pour que ce ne soit pas une concession au privé. C'est l'enjeu aujourd'hui.

L'enjeu aujourd'hui est de faire en sorte que le crématorium... ou plutôt les deux crématoriums, parce que le 20e arrondissement est aussi concerné. Il y avait la gestion des deux crématoriums, l'actuel et celui qui doit être créé. Il faut effectivement qu'il soit créé, et peut-être qu'il y aura cette fois un équilibre géographique avec un crématorium dans le Sud de Paris, puisque celui du Père-Lachaise existe déjà.

Je suis content, Madame TOUBIANA, je crois que vous étiez déjà élue en 2019 et il ne me semble pas que vous ayez voté contre, mais tant mieux si vous avez évolué sur le sujet. C'est vrai que, depuis 2019, les élus de droite se rendent compte qu'une gestion privée ne fonctionne pas tout le temps. Une gestion privée, c'est souvent une maximisation du profit avec une dégradation du service. Nous avons vu cela sur les crèches, nous avons vu cela sur les E.H.P.A.D., nous avons vu cela sur les crématoriums, nous avons vu cela sur la gestion des cimetières. Tant mieux que les choses évoluent, parce que c'est vrai qu'il y a des choses sensibles. Je reviens à Pascal JULIEN, parce que c'était l'un des rares élus à s'opposer et à mener une bataille sur ce sujet.

Tout à l'heure, le livre de Marion WALLER a été cité, un très bon livre sur la mort. C'est vrai que les choses évoluent, on n'est pas sur des débats idéologiques, la question de la relation à la mort est vraiment une relation à une certaine forme d'intimité, à l'intime. C'est donc bien que les choses évoluent et que l'on se rende compte qu'il y a des choses qu'il ne faut pas concéder au privé.

Il ne faut pas forcément que ce soit des fonctionnaires qui gèrent, cela peut être autre chose, mais, en tout cas, ne pas le donner à des personnes qui font des bénéfices, qui font des dividendes pour les actionnaires est une très bonne chose. J'espère que cela va continuer sur le futur crématorium, que l'on sera sur une S.P.L. et pas sur une D.S.P.

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Je donne évidemment la parole à Paul SIMONDON. Monsieur le Maire.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à toutes et à tous pour vos interventions. Effectivement, en 2019, ce contrat de délégation de service public a été voté et signé avec la Société des crématoriums de France, autrement dit Funecap, avec deux objets : d'une part, la conception-réalisation d'un nouvel équipement, un parc funéraire, sur une partie du square Forceval, puis son exploitation ; d'autre part, l'exploitation du crématorium historique du Père-Lachaise.

Depuis, le projet a été travaillé pendant longtemps. Les services de la Ville ont pu le faire avec la société en question, en lien, bien sûr, avec le maire du 19e arrondissement. Nous avons vu un certain nombre de difficultés au fur et à mesure, des difficultés techniques, et des orientations nouvelles se sont peu à peu imposées, vous l'avez dit les uns et les autres, et la préservation des espaces végétalisés en premier lieu.

Cela nous a amenés progressivement à constater, avec le maire du 19e arrondissement, que je remercie, bien sûr, qu'il fallait renoncer au projet de parc funéraire du square Forceval pour un motif d'intérêt général, tout simplement. C'est l'objet de ce projet de délibération, acter la résiliation anticipée du contrat de délégation de service public qui avait été lancé en 2019.

Deux remarques. D'abord, tout le monde l'a dit et j'en suis très heureux, un nouvel équipement reste nécessaire. C'est vrai, vu les besoins et vu l'évolution sociétale du besoin en crémations, un nouvel équipement reste nécessaire. Nous sommes en train de réfléchir à l'élaboration d'un nouveau projet et de repérer des sites qui pourraient l'accueillir.

Toutefois, si tout le monde l'a dit ici, il faudra que tout le monde soit cohérent pour la suite et il faudra réussir à expliquer, chère Camille NAGET, par exemple, que, pas plus qu'une crèche, une école, un gymnase ou un cimetière, un crématorium n'a pas d'externalité négative. C'est un service public, un équipement public utile aux habitantes et aux habitants, et il faudra réussir à le dire comme cela. Sinon, aucun site ne sera acceptable. Je tiens à le dire pour la suite. Ce sera sans doute d'autres après nous, mais il faudra bien réussir à le dire comme cela.

Enfin, un mot sur la suite de ce contrat. En fait, ce projet de délibération acte la résiliation anticipée. Elle est lancée, mais il y aura des négociations pendant une durée d'un an ou un an et demi environ pour convenir d'un protocole de fin de contrat précis, qui sera ensuite soumis à l'approbation de notre Assemblée. C'est celui-là qui donnera précisément les éventuels montants d'indemnisation s'il y en a, ainsi que le sort des personnels et un certain nombre de choses. Pendant toute cette durée, c'est-à-dire jusqu'à l'année 2026, voire fin 2026, le délégataire actuel reste exploitant du crématorium du Père-Lachaise. Je tenais à le préciser.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Paul SIMONDON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 25.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DEVE 25).

2025 DFA 6 - Fixation des taux des impositions directes locales pour 2025.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Que voulez-vous que je fasse ? Que je passe au projet DFA 6 ? Je sentais que je ferais plaisir à Agnès...

Nous passons donc au projet de délibération DFA 6. Vous restez toutes et tous pour que je ne me sente pas seul à la présidence avec, inévitablement, Paul SIMONDON, pour que nous ne soyons pas que deux ? Vous restez, c'est très bien.

La parole est à David ALPHAND, sur le projet de délibération DFA 6, relatif à la fixation des taux des impositions directes locales pour 2025.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Le contribuable parisien n'a pas vocation à être la vache à lait de la majorité sortante, cette majorité municipale sortante qui a coulé méthodiquement les finances de la Ville au cours des dernières années. Or, c'est précisément ce vers quoi vous voulez nous amener au travers de ce projet de délibération, qui, en réalité, permettrait de valider votre très mauvaise gestion, j'ai presque envie de dire votre gestion catastrophique des finances de la Ville au cours de ces dernières années, car vous nous demandez de valider la hausse des impôts.

Un petit rappel historique sur cette hausse des impôts. En 2023, la majorité municipale sortante a fait exploser la taxe foncière : + 61 %. Au total, pour 2025, avec les taux que vous nous proposez au travers de ce projet de délibération, ce sont 1,8 milliard d'euros supplémentaires qui rentreraient dans les caisses de la Ville.

Toutefois, vous ne vous êtes pas arrêtés là. Voilà quelques semaines, profitant d'une faculté - je dis bien une "faculté" - que vous avait offerte la dernière loi de finances, la majorité municipale sortante a augmenté de nouveau un autre impôt, à savoir les droits de mutation, qui correspondent aux frais de notaire. Ces droits de mutation vont non seulement se répercuter sur les acheteurs, les vendeurs, mais aussi sur les locataires, comme la hausse de la taxe foncière.

J'ajoute au surplus, parce que, décidément, le moins que l'on puisse dire est que vous n'êtes pas sans ressources en matière de ponction sur les ménages parisiens, les amendes de circulation ont également explosé au cours des dernières années. Alors même que votre politique calamiteuse en matière de stationnement à Paris a divisé par deux le nombre de places de stationnement à Paris, passant de 120.000 à 60.000, vous avez réussi le tour de force de multiplier par cinq les amendes de circulation pour en collecter au total 380 millions d'euros. Une même place vous rapporte donc dix fois plus.

Vous auriez pu choisir une autre option pour gérer cette Ville, nous vous y avons incité tout au long de la mandature. Cette autre option porte un nom : faire des économies. Au mois de décembre dernier, lors de l'examen du budget pour 2025, notre groupe, avec Rachida DATI, vous a proposé un plan d'économie budgétaire, un plan documenté et chiffré très précisément avec une enveloppe d'économie budgétaire s'élevant à au moins 300 millions d'euros annuels. Malheureusement, vous n'avez pas tenu compte de cette recommandation.

Pas une de nos préconisations n'a été retenue dans la trajectoire budgétaire que vous suivez pour 2025. Pourtant, nous vous avons proposé de lever le pied sur les préemptions, qui coûtent 250 millions d'euros à la Ville en 2025. Nous vous avons proposé d'avoir de l'allant sur l'innovation technologie, notamment au travers de l'intelligence artificielle. Nous vous avons aussi proposé des indicateurs de qualité des services publics locaux, car les Parisiens doivent en avoir pour leur argent, surtout quand on fait exploser le montant de la facture comme vous le faites.

Alors, vous n'avez tenu compte d'aucune de ces préconisations et vous continuez dans votre trajectoire. Demain, si d'aventure vous étiez amenés de nouveau à piloter cette Ville, c'est inévitablement de nouvelles hausses

d'impôts qui seraient au rendez-vous des Parisiens. C'est inévitable, avec les plus de 10 milliards d'euros de dette que vous reconnaissez, auxquels doivent s'ajouter les loyers capitalisés, qui sont la dette cachée de la Ville de Paris. Mme HIDALGO, lorsqu'elle quittera l'Hôtel de Ville pour la dernière fois, laissera 12 milliards d'euros de dette aux Parisiens.

Nous vous incitons encore une fois ce soir à revoir cette politique désastreuse.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, David ALPHAND.

La parole est à Agnès EVREN. Madame la Sénatrice.

Mme Agnès EVREN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération est en effet l'occasion de revenir sur votre politique fiscale. Qui avait dit il y a quelques années : "je n'augmenterai pas les impôts" ? Mme HIDALGO, évidemment. Résultat, les Parisiens subissent un véritable matraquage fiscal : hausse substantielle de la taxe foncière de 62 %, augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, triplement des tarifs de stationnement des S.U.V. et, enfin, la dernière en date, la majoration des droits de mutation à titre onéreux.

Cette série de décisions pénalise lourdement les ménages parisiens, en particulier les familles modestes ou les classes moyennes qui, ne pouvant plus se loger à Paris, quittent la Capitale. Je le rappelle, 140.000 en dix ans. Paris a perdu l'équivalent d'un arrondissement.

En parallèle et de manière paradoxale, alors que les recettes fiscales augmentent, les investissements, eux, baissent drastiquement. Si les Parisiens paient plus d'impôts pour de meilleurs services publics, alors pourquoi pas, mais vous avez décidé cette année de baisser de 145 millions d'euros les dépenses d'investissement. Cette baisse compromet sérieusement la capacité de la Ville à répondre aux besoins de ses habitants, notamment, il faut le redire, en matière d'entretien et de modernisation des services publics de proximité, et, en premier lieu, les crèches et les écoles. Nous y reviendrons avec ma collègue Anne-Claire TYSSANDIER.

Cette baisse des investissements menace même vos propres plans, plan Climat, plan Vélo, plan Arbre, plan Propreté, que vous démultipliez à l'infini sans même parfois les budgéter. Je donne un exemple très concret : comment comprendre que vous n'ayez toujours pas prévu dans le B.P. 2025 les 150 millions d'euros indispensables à la réalisation des "rues jardins", projet pourtant emblématique des engagements environnementaux de la Ville de Paris ? Cette absence de budgétisation est révélatrice d'un décalage flagrant entre les annonces et les actes.

Vous portez un lourd fardeau, votre bilan, mais vous léguerez un fardeau encore plus lourd aux Parisiens et, cela a été dit par mon collègue David ALPHAND, une dette absolument abyssale. La dette de Paris atteindra le seuil symbolique et inquiétant de 10 milliards d'euros dès 2026, et ce chiffre vertigineux ne prend même pas en compte les 2 milliards d'euros de loyers capitalisés, bientôt en extinction, réduisant vos recettes d'investissement, une pratique comptable discutable qui reporte la charge financière sur les générations futures.

Cette politique d'endettement non maîtrisé menace durablement la solidité financière de notre capital et réduit dangereusement nos marges de manœuvre pour les années à venir.

Enfin, votre gestion des dépenses courantes n'est pas rigoureuse. Alors que la logique voudrait que l'on maîtrise ces dépenses afin de dégager des capacités d'investissement accrues, vous continuez de les laisser croître sans aucun contrôle. L'absence totale de mesures d'économie sérieuses témoigne d'un manque préoccupant de volonté politique face à l'urgence de la situation financière actuelle. Ainsi, vous réussissez l'exploit d'augmenter la dette de la Ville et de ralentir les investissements.

L'heure n'est plus aux tergiversations ni aux artifices comptables. Pour faire le choix de l'investissement, il faut d'abord remettre de l'ordre dans les comptes de la Ville et faire cela en toute transparence vis-à-vis des Parisiens. Cela suffit de leur infliger une triple peine : toujours plus d'impôt, toujours plus de dette, mais toujours moins de service public.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Agnès EVREN.

La parole est maintenant à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Monsieur le Maire, vous nous présentez une fois de plus un projet de délibération relatif aux impôts locaux et vous vous félicitez cette année de ne pas en augmenter les taux, puisque c'est bien l'objet de ce projet de délibération. Nous aurions presque envie de vous en remercier, si ce gel n'intervenait pas après une hausse historique en 2023, qui a violemment frappé les propriétaires, les entreprises et les classes moyennes parisiennes. Rappelons que la taxe foncière sur les propriétés bâties a bondi de 13,5 % à 20,5 %, soit une augmentation de plus de 50 %, en une seule fois, du jamais vu. Dans le même temps, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a elle aussi explosé.

Cette politique fiscale est symptomatique de votre gestion. Vous augmentez brutalement les impôts, puis vous vous félicitez de ne pas les réaugmenter l'année suivante, et surtout l'année qui précède les élections. Néanmoins, les Parisiens, eux, n'oublient pas. Ils paient vos impôts, ils paient la pression fiscale, et ils constatent chaque jour que, malgré cette pression fiscale, la qualité des services publics municipaux se dégrade : insécurité, saleté, gestion chaotique des travaux.

Concernant la cotisation foncière des entreprises, là encore, vous continuez de solliciter un tissu économique parisien déjà asphyxié par les charges, les réglementations et un climat municipal peu favorable aux entrepreneurs. Ce n'est pas en multipliant les taxes que l'on attire les entreprises, que l'on soutient les commerces de proximité, qui sont déjà très fragilisés par la crise actuelle, ou que l'on encourage l'emploi local.

Enfin, n'oublions pas que ces taux très élevés s'ajoutent à une situation immobilière déjà extrêmement tendue. La pression fiscale contribue à faire fuir les classes moyennes, les familles et les jeunes actifs. C'est l'attractivité même de notre Capitale qui est en jeu, parce que, Monsieur SOREL, ce n'est pas seulement le prix au mètre carré qui fait fuir les Parisiens, ce sont aussi les impôts et la pression fiscale voulus par la Ville de Paris.

Madame la Maire, Monsieur le Maire, il est temps d'assumer une autre politique, une gestion rigoureuse, des priorités claires et un véritable respect du contribuable parisien, car Paris est aujourd'hui une des villes les plus taxées de notre pays sans que cela se traduise par un mieux-vivre pour ses habitants.

Notre groupe ne votera donc pas ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jack-Yves BOHBOT.

La parole est à Paul SIMONDON. Monsieur le Maire.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup.

Merci à Jack-Yves BOHBOT d'avoir rappelé que ce projet de délibération consistait effectivement à constater que nous ne modifions pas les taux des différentes taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la cotisation foncière des entreprises. À écouter M. ALPHAND, on se dit que son intervention était préparée pour un autre projet de délibération. Il est des chanteurs qui ont eu un succès et qui le chantent toujours des années plus tard. On aurait dit une reprise un peu vintage du "Rap-Tout" des Inconnus pour dénoncer la fiscalité comme un outil vampirique terrible.

Nous avons eu là trois expressions de l'opposition municipale, et M. BOHBOT a dit qu'il ne souhaitait pas voter le projet de délibération. Très bien, mais, que l'on se comprenne, ne souhaitez-vous pas que l'on maintienne les taux ? Souhaitez-vous qu'on les augmente ? Souhaitez-vous qu'on les diminue ? Quelle est exactement votre position ?

Dans un an, il y aura une Assemblée renouvelée ici, et celles et ceux qui pensent prendre part à la discussion démocratique, à la campagne, à la discussion avec les Parisiennes et les Parisiens vont devoir être très transparents. Ce n'est pas le tout de dénoncer la hausse de 7 points que nous avons prise en 2023 sur les taux de taxe foncière. Entre 2010 et 2025, il y a effectivement eu une hausse de 7 points, c'est vrai. Parmi les villes de France de plus de 100.000 habitants, nous sommes la deuxième avec le taux le plus faible. Boulogne-Billancourt est à 17 %, nous sommes à 20,5 %, et la troisième ville est à 30 % et quelques. La Ville de Pau est à 44, par exemple. Il y en a qui sont encore plus hautes, à plus de 50 %, mais vous le savez.

Ce n'est pas le tout de dénoncer cette décision, vous l'avez dénoncée, vous le faites toujours même si c'est toujours la même décision, que rien n'a changé depuis, mais que direz-vous ? Osez-vous dire aux Parisiennes et aux Parisiens que vous allez les baisser ? C'est très intéressant. Osez-vous le dire ? Vous savez que c'est totalement faux, vous savez que c'est impossible. Osez-vous dire cela ?

Il y a des éléments dont vous ne parlez pas. Parfois, vous parlez d'autre chose. Vous mélangez tout. Vous parlez de ce que vous regrettez, c'est-à-dire que nous luttons contre les fraudeurs, parce que vous aimez les fraudeurs quand il s'agit des personnes qui stationnent des voitures. Effectivement, nous avons lutté contre la fraude au stationnement, ce qui a entraîné une hausse des recettes, vous le savez. Également, et les Parisiens l'ont validé par une votation, nous avons augmenté le tarif de stationnement des S.U.V., qui sont beaucoup trop gros, trop lourds et trop polluants pour notre ville.

En revanche, vous ne parlez jamais de l'Etat, personne n'en a jamais parlé, et du racket organisé des collectivités. Non, cela, vous n'en parlez pas. Tant pis, ce n'est pas grave. Les 275 millions que va coûter à Paris en 2025 la loi de finances telle qu'elle a été adoptée par le Parlement, vous n'en parlez pas.

Sachez-le, à partir de maintenant, toutes les décisions d'économie, y compris la décision d'augmenter le taux des droits de mutation que nous avons prise à notre dernier Conseil - comme si c'était vraiment une libéralité que nous avons eue -, ce n'est pas du tout pour améliorer le service public pour la population de Paris, c'est seulement pour combler le déficit de l'Etat. Nous sommes ponctionnés parce que l'Etat ne sait pas comment combler son déficit et donc ponctionne les collectivités.

Toutes les décisions de bonne gestion financière que nous prendrons seront donc uniquement pour combler le déficit de l'Etat, et pas du tout dans un objectif de contrôler la dette publique globale, puisque l'Etat souhaite repousser sur la dette des collectivités sa propre dette, qui est mise en cause dans sa trajectoire par la Commission européenne, comme vous le savez. C'est cela qui est organisé en ce moment. On peut l'accepter, on peut faire semblant de ne pas le voir, mais c'est quand même la réalité et c'est dans cette réalité qu'il faudra que les uns et les autres s'expriment dans la période électorale qui va s'ouvrir. Ce sera intéressant de voir les engagements qui seront pris et le niveau de cohérence avec ce qui a pu être exprimé dans les années passées.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul SIMONDON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 6.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Il n'est pas adopté.

J'interroge... J'ai dit qu'il n'était pas adopté ? J'en suis désolé.

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFA 6).

N'exagérons pas. A 21 heures 15, il y a des lapsus qui ont d'autres raisons.

Observation sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - J'interroge notre Assemblée : est-ce que je prolonge de 15 minutes pour terminer la 1ère Commission ? Je vois quelques orateurs présents ici ou là... J'interroge notre Assemblée. Etes-vous pour ? Etes-vous contre ? Cela permet de terminer la 1ère Commission et de gagner une heure. J'ai un objectif, celui de terminer la séance.

On y va ? Allez !

2025 DFA 7 - Vote du taux la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.) pour 2025.

2025 DFA 8 - Délibération relative aux exonérations facultatives de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.) pour l'année 2026 - non application par la collectivité.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Le projet de délibération DFA 7 est relatif au vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, T.E.O.M., pour 2025.

La parole est à David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous poursuivons donc ce débat budgétaire. Je constate malheureusement que la majorité municipale sortante ne veut pas entendre les appels aux économies. Nous venons de le constater à l'instant, l'adjoint aux finances se borne à rester dans une logique qui est en train de faire couler les finances de la Ville. Nous le regrettons, mais nous aurons bien évidemment l'occasion d'y revenir très amplement avec Rachida DATI lors de la campagne municipale qui approche désormais à grands pas, et nous montrerons à la majorité sortante comment sortir du cercle vicieux dans lequel vous avez inséré la Ville de Paris pour la faire entrer dans un cercle vertueux de désendettement de la Ville.

J'en viens maintenant à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Encore une fois, les Parisiens n'en ont pas pour leur argent, et pour deux raisons. En réalité, deux choses ne vont pas, vraiment pas, dans votre politique de propreté et la fiscalité qui y est rattachée.

La première chose qui ne va pas, c'est que les produits collectés au travers de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont tout simplement supérieurs à la charge supportée par la Ville pour les missions de propreté. La collecte de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères rapportera 573 millions d'euros en prévision pour 2025. Ce qui est très intéressant, c'est de la mettre en parallèle avec le budget dédié par la Ville à la collecte, au tri et à la valorisation des déchets et à la propreté urbaine. Or, cette dépense s'élèvera à 314 millions d'euros dans le budget qui a été adopté au mois de décembre.

Je mets donc en parallèle les 573 millions d'euros que vous allez ponctionner sur les ménages parisiens face aux 314 millions d'euros de dépenses pour la propreté à Paris. Tout le monde comprendra qu'il y a là un écart assez incompréhensible. D'ailleurs, cet écart a été souligné par la Cour des comptes, qui considère que l'on ne peut pas prélever de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sans considération des charges qui sont à supporter en

face. Malgré tout, la majorité municipale sortante appuie sur le champignon et prélève tout ce qu'elle peut grâce à cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Deuxième point ne va pas : si encore la qualité du service était au rendez-vous, mais, nous le savons tous, cette qualité n'est pas au rendez-vous. La saleté des rues, chacun peut s'en plaindre dans tous les quartiers. D'ailleurs, nous vous avons proposé lors du débat budgétaire d'instaurer des indicateurs de qualité du service public de la propreté à Paris. Ce n'est pas une innovation radicale, je dois le dire, car, pour rafraîchir la mémoire à la majorité municipale, ces indicateurs ont existé par le passé.

J'ai connu des Conseils de Paris qui étaient amenés à examiner de tels indicateurs, puis, comme par enchantement, la majorité municipale, l'Exécutif, a décidé de supprimer ces indicateurs. Je comprends, ils vous gênaient terriblement, pour une fois que les élus et les Parisiens avaient des éléments pour juger objectivement de la propreté des rues à Paris et du bien-fondé des montants de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Vous les avez néanmoins supprimés il y a plusieurs années, sans d'ailleurs donner d'explication à cette suppression.

Nous avons eu l'occasion d'y revenir à plusieurs reprises et, ce soir encore, je vous demande d'instaurer, de remettre en place les indicateurs qui existaient par le passé. Dans le cas contraire, cela signifierait que vous n'êtes pas capables de regarder la réalité de l'état de propreté de nos rues en face.

Une nouvelle fois ce soir, nous vous demandons donc, avec Rachida DATI et notre groupe, de mettre en place des indicateurs de qualité du service public de la propreté afin que chacun puisse juger objectivement du bien-fondé des prélèvements fiscaux que vous imposez aux Parisiens.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, David ALPHAND.

La parole est à Vincent BALADI. Regroupez-vous vos interventions sur les projets de délibération DFA 7 et DFA 8 ou souhaitez-vous les distinguer ? C'est le même sujet mais ce n'est pas la même année, si j'ai bien compris.

M. Vincent BALADI. - Oui, je peux les enchaîner, si vous le voulez.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je vous le propose. Cela permettra à Paul de faire une réponse commune. Ce n'est que comme cela que l'on commence à devenir populaire, Vincent.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous nous proposez aujourd'hui, comme chaque année, de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dites T.E.O.M.

Vous mettez effectivement dans le projet de délibération que vous maintenez ce taux de 6,21 % et que c'est identique à celui de 2024, vous revenez même à 2010, mais, en y regardant de plus près, quand on prend les feuilles d'imposition, on se rend compte que, depuis 2010, il y a systématiquement entre 0,94 % et 2 ou 3 % d'augmentation chaque année, parce que vous parlez du taux, mais pas de l'assiette. Le problème, c'est qu'il y a une assiette, et donc, derrière, les Parisiens ne s'y retrouvent pas, puisque cela baisse leur pouvoir d'achat.

Je rappelle aussi que cette T.E.O.M. se répercute sur les locataires. D'un côté, vous dites qu'il faut encadrer les loyers, qu'il faut plafonner, etc., et pourquoi pas, mais de l'autre, il y a une augmentation des charges récupérables. Je pense à la T.E.O.M., qui ne cesse d'augmenter. Je pense aussi, mais vous y êtes pour un peu moins, aux charges de copropriété, avec une hausse régulière de toutes les charges d'entretien, d'ascenseur, etc., et même à la taxe de balayage, parce que ce sont les copropriétés qui sont facturées, mais elles le répercutent.

Concrètement, cela va encore faire baisser le pouvoir d'achat des Parisiens et cela se répercute directement sur les locataires. C'est important de le dire, puisque vous le dites régulièrement, oui, vous maintenez le taux, mais, comme l'assiette augmente, les impôts parisiens augmentent chaque année.

Je vous remercie.

Sur le projet DFA 8, j'ai été sollicité par le lycée-collège Chaptal, cité scolaire, au sujet d'une taxe de balayage qu'ils ont reçu pour 19.932 euros à l'année. Je voulais vous en faire part et vous dire leur grand étonnement de recevoir cette taxe pour l'année 2024, et que toutes les personnes qui habitent dans des logements de fonction avaient reçu une taxe foncière avec une T.E.O.M.

Comme vous, je suis pour l'école publique et le service public, et je ne comprends pas que de telles sommes soient répercutées soit sur le lycée-collège - en plus, je rappelle que Chaptal est un lycée-collège, les ordures du collège sont donc aussi celles du lycée et inversement, c'est une cité scolaire - et sur les personnes qui y travaillent dans le service public. Nous aurons l'occasion, je pense, d'en reparler.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

Je donne la parole à Paul SIMONDON, Monsieur le Maire, pour répondre aux intervenants sur les projets de délibération DFA 7 et DFA 8.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci.

Pour répondre d'abord à M. BALADI sur la fin de son intervention, je n'ai pas compris si c'était la taxe de balayage ou la T.E.O.M. dont vous parliez pour les lycées. Je pourrai regarder.

En l'occurrence, le projet de délibération se contente de reprendre le même régime d'exonération, qui n'a pas du tout changé, en ne mettant pas en place les exonérations facultatives.

Pour le reste, M. ALPHAND a demandé des indicateurs. En tout cas, vous nous avez fourni des indicateurs de mauvais raisonnement économique, ou de mauvaise foi, je ne sais pas, nous verrons ce que vous en dites. Effectivement, les chiffres sont tout à fait accessibles, cela s'appelle l'annexe liée à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. C'est un document qui est dans notre budget voté en décembre, le B.P. 2025.

Nous prévoyons effectivement une recette d'environ 573 millions sur la T.E.O.M., vous avez tout à fait raison. En revanche, la dépense en face pour tout ce qui est propreté et traitement des ordures ménagères n'est pas du tout de 314 millions. Vous vous êtes complètement emmêlé vos crayons, c'est 672 millions en fonctionnement, plus une vingtaine de millions en investissement. J'espère que vous n'avez pas oublié qu'il y a besoin de personnes pour faire ce travail, d'agents publics, d'agents de la Ville de Paris qui remplissent ce service public, et que ces agents reçoivent un salaire, ce qui est normal. Il y a donc aussi la masse salariale liée à ce travail, et peut-être que c'est l'écart qui explique votre petit défaut d'analyse.

Je vous rassure donc : le niveau de T.E.O.M. est tout à fait compatible avec les dépenses que nous faisons en matière de propreté et de traitement des déchets. La Cour des comptes peut faire des remarques, mais elle ne fait pas d'erreurs aussi grossières.

Enfin, sur le niveau de la T.E.O.M., Monsieur BALADI, je vous confirme que c'est un taux que nous votons et que, comme tous les autres, il s'applique ensuite aux bases. Comme vous le savez, les bases sont revalorisées, c'est le Parlement qui le vote chaque année, à un rythme qui correspond à un phénomène d'inflation, que nous avons aussi sur les dépenses. En l'occurrence, en ce moment, en particulier sur les dépenses liées au traitement des déchets ou à travers notre opérateur du SYCTOM, nous avons un certain nombre de coûts qui augmentent très fortement. Nous pourrions en parler, mais les élus qui sont présents par ailleurs au SYCTOM le savent bien.

Cela correspond donc tout à fait à cette trajectoire, mais nous restons sur des trajectoires parallèles, je voulais vous en rassurer.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup. Nous allons peut-être arrêter là, vu l'heure...

M. David ALPHAND. - Vous voyez que vous êtes un peu fatigués en fin de soirée.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mais non, Paul n'est jamais fatigué !

M. David ALPHAND. - Non, mais M. RABADAN, oui.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - M. RABADAN, un sportif de haut niveau, un athlète, n'est jamais fatigué.

M. David ALPHAND. - Il utilise des propos extrêmement grossiers.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mais non !

M. David ALPHAND. - *(Inaudible, hors micro)*.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Cela, ce n'est pas grossier. Dire de quelqu'un qu'il dit des "conneries", je n'ai jamais considéré cela comme grossier, sincèrement.

M. David ALPHAND. - On n'est pas dans un vestiaire de rugby !

M. Pierre RABADAN, adjoint. - *(Inaudible, hors micro)*.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Peut-être que certains voudraient être dans un vestiaire de rugby à cette heure-ci, en tout cas.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 7.

Qui est pour ? ? Levez la main. Vous êtes toutes et tous en pleine forme, comme Pierre RABADAN.

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFA 7).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFA 8).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la sanctuarisation des investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Plus que deux vœux non rattachés et vous pourrez aller faire autre chose.

Le vœu référencé n° 21 est relatif à la sanctuarisation des investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique.

La parole est au groupe "Les Écologistes", pour celle ou celui qui se dévouera pour le présenter. Sinon, je peux dire tout simplement qu'il est présenté.

M. Jérôme GLEIZES. - Je vais lire l'intervention de la personne qui était censée le présenter. Nous prolongeons beaucoup parce que M. ALPHAND fait des prolongations. Nous n'aurions pas dû accepter tout à l'heure, nous avons voulu être gentils, mais nous sommes parfois trop gentils.

Alors que TRUMP appuie sur l'accélérateur du chaos climatique et s'allie à POUTINE, alors que le Gouvernement ne fait rien de structurel pour réduire nos financements aux puissances pétrogazières, alors que les droites détricotent allègrement le droit dit de l'environnement, qui est en fait un droit à la vie en bonne santé, alors que le Gouvernement a sorti un plan national d'adaptation au changement climatique qui ne tranche rien et qui n'est pas financé, alors que des citoyennes et des citoyens sinistrés et des associations attaquent aujourd'hui l'Etat en justice pour exiger une meilleure protection face au manque d'adaptation au changement climatique - je veux les saluer pour cette action et leur dire que je propose que la Ville de Paris se joigne à cette action en justice -, Météo France a sorti le mois dernier une étude sur l'avenir climatique de la France.

Dans un scénario optimiste, les températures supérieures à 40 degrés pourraient se produire tous les ans, et des records de chaleur pourraient atteindre localement jusqu'à 50 degrés. Les bébés nés ces dernières années connaîtraient alors jusqu'à dix fois plus de jours de vague de chaleur à la fin de leur vie. Très franchement, je ne sais pas quelle nourriture pousse dans un tel climat, je ne sais pas quelle infrastructure tient le coup, je ne sais pas quelle activité socioéconomique se maintient, je ne sais pas qui vit dans un tel climat. Ce que je sais en revanche, parce que la mission transpartisane "Paris à 50 degrés" l'a démontré, c'est qu'il y a un chemin de crête où l'on gère l'inévitable tout en évitant l'ingérable.

Nous savons que tout retard pris dans cet investissement à l'adaptation et à la transition sera payé "cash" en vies humaines.

Le plan Climat, bien que renforcé, ne donne pas de chiffrage précis en euros des mesures d'adaptation. C'est l'une des demandes de ce vœu. Le modèle de financement de ces investissements doit aussi être trouvé. Le levier de la dette a été épuisé. Le modèle de croissance à tout prix par l'attractivité des entreprises et des touristes aéroportés est à bout de souffle et dopé au carbone. Combien coûte l'adaptation ? La financer ? Comment ne pas prendre de retard ? C'est ce que je demande de clarifier dans ce vœu.

Dans ce vœu, nous demandons donc que l'on engage dans les meilleurs délais une étude de chiffrage pluriannuel des besoins liés à l'adaptation transformative du territoire au changement climatique et à l'anticipation de la gestion des crises induites, que l'on interpelle l'Etat pour obtenir un soutien financier adapté aux collectivités dans la mise en œuvre des mesures d'adaptation en cohérence avec les engagements du P.N.A.C.C. de mars, et que l'on s'engage à sanctuariser les dépenses pour la transition écologique et pour l'adaptation au changement climatique en les intégrant comme une priorité de notre budget.

Merci de votre attention en cette fin de journée.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme, de ta compréhension.

Je donne la parole à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup.

Merci, Jérôme GLEIZES, et merci au groupe "Les Ecologistes". Effectivement, vous l'avez rappelé, la Ville de Paris a pris des engagements dans son plan Climat, Air, Energie, renouvelé il y a quelques mois à peine, et les investissements de la Ville en faveur de la décarbonation et de l'adaptation au dérèglement climatique sont extrêmement importants. Nous le savons, ils sont présents dans chacun de nos documents budgétaires, et cela continuera.

La Ville a effectivement missionné cette étude à l'O.F.C.E., l'Observatoire français des conjonctures économiques, pour évaluer les investissements nécessaires sur le territoire parisien à moyen et long terme de la part de tous les acteurs, Ville, Etat, Métropole, entreprises, foyers, pour atteindre les objectifs du plan Climat. Cette étude sera présentée en présence de la Maire de Paris le lundi 5 mai à l'Hôtel de Ville. Je veux profiter de ce vœu pour vous inviter à vous rendre à cette présentation. Je ne vais pas dévoiler ici les résultats, mais les besoins sont bien sûr considérables.

Les investissements très lourds en faveur de la rénovation thermique des logements, par exemple, sont chiffrés assez précisément et répondent à la fois aux besoins de décarbonation, mais aussi d'adaptation.

Il faudra que tous les acteurs soient au rendez-vous. Dans "tous les acteurs", il y a aussi l'Etat. Il faudra que l'Etat réussisse à faire les efforts nécessaires et, en particulier, qu'il mette fin à ses ponctions sur les collectivités locales, qui forment le premier investisseur public. Sinon, cela mettra en péril le niveau d'investissement par les collectivités en faveur de la décarbonation et de l'adaptation.

J'émet donc un avis favorable, avec deux petits amendements oraux que vous avez dû recevoir.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix le vœu n° 21 du groupe "Les Écologistes" amendé par l'Exécutif. Les amendements sont-ils acceptés par le groupe "Les Écologistes" ?

M. Jérôme GLEIZES. - Non.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - C'est dommage qu'ils ne soient pas acceptés.

M. Jérôme GLEIZES. - Pardon, il y a un changement, ils sont acceptés.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 21 déposée par le groupe "Les Écologistes", amendée par l'Exécutif, amendements acceptés "in fine" par le groupe "Les Écologistes". Merci beaucoup, Jérôme, cela facilite la tâche de tout le monde.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2025, V. 46).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la gestion financière de la Ville de Paris dans le dossier Autolib'.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 22 et nous en aurons terminé, promis juré. Nous avons gagné une heure. Il est relatif à la gestion financière de la Ville de Paris dans le dossier Autolib'.

La parole est à Vincent BALADI, pour le présenter.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Autolib' restera l'un de vos échecs de cette mandature. Ce dossier s'est transformé en gouffre financier, la récente décision de la Cour administrative d'appel de Paris condamnant le Syndicat mixte "Autolib' Vélib' Métropole" à verser 75,5 millions d'euros à la société Bolloré. Eh oui, il fut un temps où Bolloré était aussi soutenu par la Ville de Paris. C'est l'épilogue d'une série d'erreurs que nous n'avons cessé de dénoncer de ce côté de l'hémicycle.

Derrière cette condamnation, c'est donc bien la Ville de Paris qui devra assumer une part importante de cette somme. Pour notre Ville, la facture se situera entre 23 millions et 27 millions d'euros, soit près de 38.000 par station. De plus, Paris s'est mis à dos les autres collectivités franciliennes touchées.

Comment en est-on arrivé là ? Dès son lancement, le modèle économique Autolib' reposait sur des projections irréalistes. La Chambre régionale des comptes l'avait souligné dès 2020. Résultat : un déficit massif de 293 millions d'euros, bien au-delà des prévisions initiales, et une facture de résiliation sous-estimée par la Ville, qui assurait alors à l'époque que l'arrêt d'Autolib' coûterait tout au plus 80 millions d'euros. Nous en sommes bien loin.

Ce fiasco illustre aussi un problème plus profond : le manque d'anticipation régulier à la Ville.

C'est pourquoi nous proposons par ce vœu, et pour apprendre aussi de nos erreurs, de demander un bilan détaillé de l'ensemble des coûts liés à l'échec d'Autolib', afin que cela ne se reproduise plus.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

La parole est à Paul SIMONDON. Il y aura ensuite une explication de vote de Frédéric BADINA-SERPETTE... Non, pas d'explication de vote. Merci à toutes et à tous.

Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Très rapidement, en cette fin de séance, un petit retour historique sur le sujet Autolib'.

Dès la rentrée 2016, le syndicat Autolib' a demandé à un cabinet d'expertiser le niveau de déficit annoncé par Bolloré. Dès ce moment, le cabinet disait qu'une partie de ce déficit que la société voulait faire peser sur les collectivités était contestable.

En mars 2018, un comité de conciliation, puisqu'il y avait une procédure de conciliation, a préconisé un certain nombre de mesures pour remettre économiquement à flot. Dans ce cadre, le syndicat avait d'ailleurs accepté un coût d'environ 88 millions d'euros à cette époque, pour rétablir un peu l'équilibre. Or, il se trouve que M. BOLLORÉ a refusé les conclusions du comité de conciliation et a demandé les 234 millions d'euros qu'il estimait devoir toucher. En conséquence de quoi, le syndicat a refusé de payer, à l'initiative de la Maire de Paris, vous avez raison, et les autres collectivités étaient tout à fait d'accord avec cela.

La décision de résilier date de juin 2018 et l'arrêt du service, de juillet 2018.

Ensuite, en 2020, la C.R.C. a mis en lumière des manquements et un comportement de la société tout à fait problématique : l'actualisation tardive du plan d'affaires, l'aggravation des comptes de la concession du fait des décisions d'Autolib', des dépenses informatiques financées à tort par la concession, une politique commerciale incohérente... Bref, tout un tas de choses qui auraient pu être réglées, mais Bolloré ne l'a pas souhaité.

La Cour administrative d'appel a effectivement rendu un arrêt qui met finalement l'indemnisation au niveau du déficit cumulé pour 60 millions d'euros, d'où une somme de 66 millions d'euros, vous l'avez dit, ou peu plus. Nous sommes très loin des 234 millions d'euros, et nous sommes en dessous des 88 millions d'euros qui avaient été acceptés à l'époque. Les collectivités acceptent tout à fait cette décision. Nous verrons si Bolloré se pourvoit en cassation ou pas.

Si je reprends ce qu'il y a dans votre vœu, sur le suivi de cette D.S.P., nous avons tenu compte de cette difficulté pour la suite, certains d'entre vous le savent d'ailleurs très bien, puisque nous avons mis en place la commission des élus sur la commande publique, à la fois sur les concessions et sur les marchés publics. Plusieurs groupes politiques sont assidus à ces réunions et ont des explications très précises sur les cahiers des charges avant même que nous les lancions et sur l'analyse des offres avant les attributions. Il y a donc une vraie transparence qui est faite envers tous les groupes de la majorité. Je ne peux qu'inciter les groupes qui n'y participent que trop rarement pour l'instant à y participer. Ce n'est pas le cas du vôtre, Monsieur BALADI, Mmes Jeanne d'HAUTESERRE et Samia BADAT-KARAM sont très souvent présentes.

Je m'arrête là.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul SIMONDON.

Frédéric BADINA-SERPETTE, pas de regret ? Non. Nous arrêtons là pour ce soir.

Je mets aux voix le vœu n° 22 avec un avis... Je pense que vous le maintenez, c'est plus simple ? Oui. Avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !".

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Chers collègues, merci beaucoup, nous avons terminé la 1ère Commission. Nous commencerons avec la 2e Commission demain à 9 heures. Nous avons gagné une heure, merci de votre patience et de votre compréhension.

Je vous souhaite une bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 8 avril 2025 à vingt-et-une heures quarante minutes, est reprise le mercredi 9 avril 2025 à neuf heures, sous la présidence de M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous commençons avec la 2e Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme la Présidente Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, je veux commencer cette intervention en exprimant mon soutien entier, et j'ose le croire, le vôtre aussi, aux milliers de travailleuses et de travailleurs de la culture qui se mobilisent partout en France.

Ce gouvernement leur inflige une triple peine : coupe budgétaire, baisse des dotations locales et gel du "pass" culture. Ce n'est pas une rationalisation, c'est un plan social massif déguisé et silencieux. En 2025, ce sont 210

millions d'euros de coupe dans le secteur culturel, les conséquences seront terribles : suppression d'emplois, effondrement de la création, désertification culturelle.

Pendant que Mme DATI donne des leçons aux collectivités, elle refuse de se battre pour un budget digne. Résultat : des festivals à rayer de la carte, des lieux de culture menacés, des artistes abandonnés.

A Paris, on tient. La Maire avait annoncé, lors de ses vœux, une augmentation de notre budget culture, cela ne pourra pas être le cas, mais au moins, à Paris on tient, sans avoir trop à amputer notre politique culturelle.

Concernant la séance d'aujourd'hui, Karen TAÏEB nous a informés de son absence, c'est donc à Laurence PATRICE que reviendra l'honneur de répondre aux questions la concernant.

Laurence PATRICE nous a présenté un aperçu dense des nombreuses commémorations et hommages rendus depuis notre dernière réunion allant d'Ile Halimi à Jean-Michel Rosenfeld, en passant par Marielle de Sarnez ou encore Boris Vian. Il serait difficile de tous les citer tant l'agenda mémoriel est riche.

Je voulais mettre un focus particulier sur les événements du 8 mars, journée internationale du Droit des femmes.

Parmi les temps forts, l'inauguration dans le 20e d'une école portant le nom de Jacqueline Malicom, sage-femme, autrice et militante féministe guadeloupéenne.

Dans le 14e, l'allée Françoise d'Eaubonne a été inaugurée, accompagnée d'un nouveau lieu refuge de 90 places pour les femmes victimes de violences.

Le parcours des émancipés a également été lancé dans le 20e, s'inscrivant dans les 17 parcours mémoriels qui rendent hommage à des figures féminines engagées.

Enfin, aux côtés d'élus du 20e et d'élèves du collège Robert Doisneau, plusieurs tombes de femmes féministes ont été fleuries, dont celles de Maryse Condé, Gisèle Halimi et Gertrude Stein.

La journée s'est conclue par l'inauguration du pont Bernadette Lafont, témoignant de l'engagement constant de la Ville en faveur de la mémoire des femmes.

Parmi les expositions en cours, citons notamment celle consacrée à la mémoire de la déportation sur les grilles de l'Hôtel de Ville que vous pourrez voir jusqu'au 30 avril, qui sera ensuite transférée aux Buttes Chaumont.

Sur le volet des projets de délibération, plusieurs hommages seront présentés, notamment à Daniel Darc et Françoise Gilot. De nombreuses dénominations seront notamment à l'ordre du jour, une école Cesária Evora dans le 19e, une passerelle Maria Schneider ou encore la place Shimon Peres, ainsi que six allées dans le parc Martin Luther King.

Des vœux d'hommage sont aussi proposés à la mémoire de Jean-Louis Debré dans le 18e, de Marianne Faithfull ou encore de Ginette et Etienne Moulin.

Par ailleurs, Carine ROLLAND a présenté une mesure forte : le déblocage de 100.000 euros pour soutenir les artistes du "hip-hop", musique, danse et art visuel. Cette aide spécifique, confiée au centre culturel Laplace, vise à répondre aux difficultés de financement rencontrées par les artistes, les dispositifs existants étant trop peu sollicités. Les projets sélectionnés pourront bénéficier d'un soutien allant jusqu'à 10.000 euros. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au début du mois de mai.

Ce week-end, s'est également tenue au Grand Palais la foire d'art contemporain Art Paris, au cours de laquelle la Ville a pu présenter son fonds d'art contemporain Paris Collection.

Toujours au Grand Palais, le festival du livre de Paris fera son retour les 11, 12 et 13 avril avec le Maroc comme invité d'honneur.

Enfin, le projet de délibération DAC 240 portera sur une convention relative à la collecte des documents désherbés dans les bibliothèques parisiennes.

Plusieurs vœux, sinon, porteront également sur des sujets importants : les conséquences de la fermeture de la B.P.I., la rénovation de la bibliothèque, l'occupation de la Gaîté Lyrique, le soutien à l'audiovisuel public, ainsi que la suspension de deux veilleurs de nuit au palais Galliera.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

2025 DAC 287 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Daniel Darc au 1, rue Charles-Delescluze (11e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 287 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Daniel Darc au 1, rue Charles Delescluze, dans le 11e arrondissement.

La parole est de nouveau à la Présidente Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, il y a des tubes qui collent à certains artistes. Il y a des silhouettes reconnaissables au premier coup d'œil. Il y a des voix inoubliables et reconnaissables à la première mesure. Daniel Darc chantant "Cherchez le garçon" en s'appuyant, penché, sur un micro qu'il ne lâchait quasi jamais, convoque toutes ces images.

Voilà 12 ans qu'il nous a quittés, 6 ans que nous avons voté un vœu de notre groupe pour que la Ville lui rende hommage. C'est donc avec émotion que j'ai accueilli ce projet de délibération pour que soit apposée une plaque commémorative en son honneur ou à son dernier lieu de vie au 1, rue Charles Delescluze à Paris.

Daniel, c'est cette voix si singulière au timbre spécial, cet artiste incontournable de la scène pop rock à la beauté fulgurante, ce poète de la nuit. Daniel Darc, de son vrai nom Daniel Rozoum, a marqué l'histoire musicale française par son charisme, sa sensibilité et son écriture à fleur de peau. Il fut le chanteur et l'âme du groupe Taxi Girl, emblématique de la scène pop, "new wave" des années 1980.

Au-delà de cette première reconnaissance, Daniel Darc a poursuivi une carrière en solo marquée par une sincérité brute, une poésie sombre et une quête perpétuelle de rédemption à travers la musique. Ses textes, souvent introspectifs, ont su toucher des générations, témoignant d'une vie marquée par les excès, mais aussi par une soif de liberté et d'absolu.

Sa carrière solo fut ponctuée de rencontres et de collaborations avec des artistes comme Jacno dès 1987, avec l'album "Sous influence divine", en 1988 avec Bill PRITCHARD, "Parce que", et un très beau titre "La ville" en duo avec Etienne DAHO.

En 1994 sort "Nijinsky", l'un des albums les plus bouleversants de Daniel Darc, enregistré avec les musiciens, ses amis et complices Georges BETZOUNIS, Ria DE SPELL. C'est un disque sombre, fragile, hanté de poésie et de fantômes. Echec commercial à sa sortie, il est resté dans l'ombre, et pourtant, pour moi, c'est son meilleur album.

A ma connaissance, il n'a jamais été réédité, mais si quelqu'un m'entend, j'espère qu'un jour il le sera. Il le mérite et son public aussi.

Tout dans "Nijinsky" préfigure la suite. C'est là que se dessine enfin sa voix propre à travers des compositions épurées et poignantes portées par des mots simples et justes, qui deviendront sa signature.

Mais il faudra encore dix ans de traversée du désert et sa rencontre avec Frédéric LO pour connaître le succès commercial. En 2004 avec l'album "Crève-cœur" qu'ils réalisent ensemble et qui se vend à 60.000 exemplaires. Cette même année, il obtient enfin une Victoire de la musique consacrant son retour sous le feu des projecteurs. Ce succès relance sa carrière et il enchaîne avec deux albums "Amours suprêmes" et "La taille de mon âme" avant de nous quitter en 2014.

Daniel Darc est devenu un mythe. Depuis, de nombreux livres et documentaires comme "Pieces of my life" de Thierry VILLENEUVE et Marc DUFAUD qui retrace sa vie intime, ont contribué à alimenter sa légende. Un disque hommage est paru pour les 10 ans de sa mort en 2023, Frédéric LO y a réuni une douzaine d'artistes, d'Etienne DAHO à Peter DOHERTY, d'Elie MEDEIROS à Benjamin BIOLAY pour reprendre son répertoire.

Paris n'était pas seulement un décor pour Daniel Darc, c'était son terrain de jeu, son refuge, sa source d'inspiration, mais aussi un piège permanent, un lieu de perte. Il arpentait ses rues comme un poète maudit, trouvant dans la Ville-Lumière des échos à ses tourments et ses espoirs. Ses chansons racontent Paris, ses nuits, ses marches, ses éclats de beauté et de douleur.

C'est donc ici dans cette ville qu'il a tant aimée que nous devons honorer sa mémoire et rappeler que son œuvre continue d'inspirer, de nous inspirer.

Rendre hommage à Daniel Darc, c'est reconnaître qu'au-delà du succès des projecteurs, certains artistes laissent une empreinte indélébile dans notre culture et notre imaginaire collectif.

Aujourd'hui, en apposant cette plaque, nous affirmons que Daniel Darc fait partie de l'histoire musicale et culturelle de Paris. Il était un artiste libre, sincère et écorché dont la musique continue de résonner et de toucher celles et ceux qui comme lui cherchent un sens à travers l'art.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Pour vous répondre, la parole est à Mme la Maire Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Présidente, chère Raphaëlle PRIMET, je me réjouis vraiment aussi de pouvoir présenter ce projet de délibération et cet hommage à Daniel Darc, et en cela je tiens une promesse qui avait été faite il y a déjà longtemps.

Voix fragile et rageuse, vous l'avez dit, silhouette écorchée, il incarne, dans les années 1980, un rock français, une pop alternative à la fois fiévreux, poétiques et profondément intimes.

Avec le groupe Taxi Girl, il a bouleversé les codes de la "new wave", ceux que l'on appela alors les jeunes gens modernes. "Cherchez le garçon" devient un hymne générationnel, mais derrière les "synthés" froids, il y avait déjà ce souffle habité, cette mélancolie tranchante.

La suite, on la connaît, une carrière solo faite évidemment de creux et de résurrections, d'errance et de fulgurance, des mots très justes souvent trop vrais, des collaborations rares, et effectivement ce retour magnifique avec "Crève-cœur". Je dois d'ailleurs rappeler qu'à l'adresse où nous allons apposer la plaque, c'est là que fut écrit avec Frédéric LO l'essentiel de cet album, qui va remettre au goût du jour et faire connaître à de plus jeunes générations peut-être Daniel Darc.

En apposant une plaque à son nom, nous ne rendons pas hommage à une légende figée, surtout pas figée, mais à une voix, un parcours cabossé, une figure de Paris dont la musique continue de dire, à celles et ceux qui cherchent, tâtonnent et tiennent debout malgré tout, plein de forces, plein de choses.

Je vous remercie et j'invite tout le monde à voter ce projet de délibération et j'espère que nous aurons l'occasion, j'espère fin juin, d'inaugurer cette plaque en musique.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 287.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DAC 287).

2025 DAC 288 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hélène Kro au 8, rue des Grands-Degrés (5e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 288 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hélène Kro au 8, rue des Grands Degrés, dans le 5e arrondissement.

La parole est à Mme la Maire du 5e arrondissement, Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, Hélène Kro appartient à la grande armée des ombres qui contribua à libérer la France du joug nazi. C'est une héroïne de la résistance, mais une héroïne méconnue, comme il y en a eu hélas tant du côté des femmes dont l'histoire a mis beaucoup de temps à reconnaître leur apport décisif dans la libération du monde libre.

D'origine modeste, ses parents étaient agriculteurs en Pologne. Hélène Mansdorf, de son nom de jeune fille comme on dit, émigre en France à l'âge de 17 ans. Elle s'installe trois ans plus tard avec son père, veuf, à Paris. Elle a 20 ans, un âge insouciant et léger pour beaucoup de ses camarades, mais pour elle, les moyens financiers manquant, il lui faudra abandonner ses études et travailler.

Après avoir été serveuse, elle a appris la couture. Elle sera donc couturière. En décembre 1933, elle épouse Israël Kro, tailleur de profession et juif d'origine polonaise comme elle. Ils s'installent dans le 5e arrondissement 7, rue Frédéric Sauton, puis à quelques dizaines de mètres de là, 8, rue des Grands Degrés à deux pas de la Seine et de Notre-Dame. C'est ici qu'ils obtiennent leur naturalisation en 1937 et qu'Hélène donnera naissance, un an plus tard, à un petit Alexandre.

La vie de la famille Kro est pleine de promesses, mais la guerre qui gronde, puis l'occupation vont broyer leur bonheur. Israël Kro, engagé volontaire, est fait prisonnier en 1939. Hélène va donc élever seule son fils, qu'elle décide de confier à sa gardienne avec l'aide précieuse de son ami Malka, pour le mettre en sécurité avant qu'il ne soit caché d'ailleurs dans un village de la Somme, car Hélène Kro s'est engagée à corps perdu entretemps dans la résistance, après l'emprisonnement de son mari.

Proche de la corporation de l'habillement, elle va mener des activités de propagande, elle va mettre des opérations d'évasion en œuvre pour venir notamment en aide aux Juifs détenus après la rafle du Vel d'Hiv. Surtout, sous le pseudonyme de Germaine, elle va intégrer, en septembre 1942, les fameuses forces résistances des FTP-MOI.

En septembre de la même année, avec deux camarades résistantes, elle dépose une bombe sous un camion allemand. Selon un cadre de la section juive de la MOI, cet attentat a tué un gendarme allemand et en a blessé deux autres.

Trois mois plus tard, les trois femmes réitèrent l'opération en plaçant un engin explosif dans un hôtel de la rue Lafayette, ce qui va provoquer d'importants dégâts chez l'occupant nazi.

Elle va même soigner, dans des conditions extrêmement compliquées et dangereuses, un de ses camarades militants du parti communiste grièvement blessé lors de la fabrication de bombes et participer à une ultime attaque de résistance aux côtés d'un membre du fameux groupe Manouchian, Marcel Rajman.

Le 24 décembre 1942, arrêtée avec deux autres résistantes, Hélène Igla et Laja Kubin, on découvre sur Laja une bombe et Hélène a un carnet annoté avec les lieux et heures de plusieurs rendez-vous, une fausse carte d'identité au nom de Hélène "Crault", et une clé dont elle refuse d'indiquer l'usage.

Son domicile dans le 5e est perquisitionné et elle est à l'intérieur du domicile. Refusant de mettre en péril la vie d'autres résistants, elle décide de se défenestrer du quatrième étage de son immeuble. Son acte héroïque n'est pas sans rappeler évidemment celui d'un autre héros de la résistance, Pierre Brossolette, qui avait choisi de se suicider du cinquième étage après avoir donné un nom, un seul, le sien.

Ses deux camarades seront déportées à Auschwitz et assassinées.

Hélène Kro est reconnue comme membre des forces françaises de l'Intérieur, décorée à titre posthume de la médaille de la Résistance. Son nom figure sur une plaque commémorative à la Bourse du Travail, une plaque dédiée aux dirigeants de syndicats tombés pour libérer la France.

Avec ce projet de délibération, une plaque sera désormais visible au 8, rue des Grands Degrés dans le 5e, là même où elle se défenestra, le 28 décembre 1942, pour protéger ses camarades résistants.

Il est heureux et digne que cette mémoire douloureuse se transmette aussi dans l'espace public et vous savez, Madame l'adjointe, combien j'y suis sensible. Nous le faisons square René Viviani, nous avons apposé des plaques sur le collège Sévigné, sur le lycée Louis-Le-Grand et dans bien d'autres endroits, et c'est heureux et digne que nous puissions le faire.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Mme Laurence PATRICE, pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Madame la Maire, votre présentation du parcours d'Hélène Kro pour cet hommage était assez complète, donc je ne vais pas tout reprendre.

Effectivement, vous l'avez rappelé, le 28 décembre 1942, Hélène Kro mourait en tentant d'échapper à la police en se défenestrant depuis le 4e étage de son immeuble au 8, rue des Grands Degrés, là où nous allons apposer cette plaque.

Elle avait 29 ans, c'était une jeune femme juive, couturière, extrêmement courageuse puisqu'elle décida d'entrer dans la Résistance, et notamment de s'engager au sein des FTP-MOI, alors qu'elle avait ce petit garçon qu'elle confia à sa concierge pour pouvoir s'engager.

Vous avez rappelé toutes ses actions et donc, effectivement, en apposant cette plaque là où elle a vécu, mais aussi là où elle a décidé de mourir, dans ce geste pour ne pas trahir, on le suppose, on va saluer évidemment son engagement, sa détermination, et ainsi nous ne pourrions plus ignorer sa mémoire dans le 5e arrondissement.

Je vous remercie donc de porter ce dossier et j'invite toute l'Assemblée à voter ce projet de délibération.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 288.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DAC 288).

2025 DAC 289 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean Dampt au 17, rue Campagne-Première (14e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 289 et de l'amendement technique n° 23 qui y est rattaché.

La parole est Mme la Maire Laurence PATRICE...

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 23 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 23 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 289 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2025, DAC 289).

2025 DAC 290 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Anténor Firmin au 5, rue des Feuillantines (5e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 290 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Anténor Firmin au 5, rue des Feuillantines, dans le 5e arrondissement.

La parole est à Mme la Maire du 5e, Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, à la fin du XVIIIe siècle, Saint-Domingue, la plus riche des colonies françaises, entame sa révolution. Cette révolution aboutira à la première république noire de l'histoire, Haïti, en 1804, qui porte d'ailleurs un nom indien.

Il faudra attendre 1825 pour que la France reconnaisse enfin l'indépendance d'Haïti en échange d'une somme faramineuse qui ne fera qu'aggraver la situation d'un pays déjà poussé au bord du gouffre par une succession de dirigeants tyranniques et incompetents.

C'est dans cette première république noire que naquit, en 1850, celui qui est considéré comme le premier anthropologue noir de l'histoire, Anténor Firmin. Un homme qui consacra toute sa vie à Haïti, défendra inlassablement l'égalité des races et combattra les préjugés sociaux, un destin unique et pourtant oublié par l'histoire. J'avoue que j'ignorais moi-même toute la densité de ce destin.

L'apposition d'une plaque commémorative au 9, rue des Feuillantines dans le 5e arrondissement, là où il résida deux années pendant une période d'exil, répare un peu ce triste oubli. Rien ne prédestinait particulièrement Anténor Firmin à la carrière politique et diplomatique qui fut la sienne, pas plus qu'au combat des idées qu'il mena en première ligne.

Né dans une famille modeste, il commence à travailler à l'âge de 17 ans dans une maison de commerce où il apprend notamment la comptabilité. Il va devenir, chose remarquable, enseignant, puis inspecteur des écoles.

Fervent humaniste, il s'engage en politique pour mener le combat des idées en créant un journal "Le Messager du Nord" et un parti. Après avoir échoué à la députation, il sera nommé ambassadeur en 1883, aux festivités commémorant le centenaire de la naissance de Simon Bolivar, celui que toute l'Amérique latine appelait "el Libertador".

Il reprendra la carrière diplomatique en 1900 à Paris, à Cuba, puis à Londres où il défendra ardemment Haïti après avoir été, et c'est très important, pendant deux ans Ministre des Finances et des Relations extérieures en Haïti parce qu'il va réformer, et c'était compliqué, l'administration des douanes et celle de la banque nationale, mais surtout il va résister aux pressions des États-Unis qui voulaient installer une base militaire en Haïti.

Si la carrière politique et diplomatique d'Anténor Firmin fut importante, ses essais et engagements courageux le furent bien davantage. Ainsi, en 1991, exilé en France en raison du durcissement du régime, il va publier un essai sur Haïti, qui constituera les bases de ce qu'un sociologue va appeler le "firminisme", un mouvement qui prône l'égalité, à l'époque, réelle entre les hommes et les femmes dans la vie publique et privée, tout un programme.

A nouveau exilé en France à la fin de sa vie, il va s'intéresser au mouvement panafricain dont il organisera notamment la première conférence.

Dans les nombreuses publications et essais qu'il écrira, Anténor Firmin ne cessera de défendre l'égalité des races et de combattre les préjugés raciaux. Son essai "De l'égalité des races humaines" publié en 1885 en particulier, parmi tous les essais qu'il a publiés, va révolutionner la conception anthropologique de l'espèce humaine en réfutant le concept de races humaines très en vogue jusqu'alors et porté par le pseudoscientifique Arthur de Gobineau.

Jusqu'à la fin de sa vie, il va porter, même en exil, un regard aimant, mais aussi sans concession sur l'état d'Haïti dont son dernier essai "L'effort dans le mal" témoigne.

Il est heureux que l'ambassade d'Haïti ait souhaité rendre hommage à ce grand précurseur méconnu de la lutte contre toutes les formes de racisme à un moment où ce fléau ne cesse, hélas, de prospérer partout dans le monde.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, la réponse est à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Madame la Maire du 5e arrondissement. Effectivement, ni cette adresse ni cette plaque ne suffiraient sans doute à résumer la vie d'Anténor Firmin.

Ecrivain, diplomate, homme politique haïtien, vous l'avez dit, il fut l'un des premiers à affirmer, contre les théories racistes dominantes de son époque, l'égalité de toutes les races humaines. A travers ses écrits publiés à Paris, il réplique point par point à Gobineau et aux hiérarchies prétendument scientifiques de son temps.

Membre de la société d'anthropologie de Paris, il a fait de cette ville un lieu de combat intellectuel, un terrain de diplomatie et un refuge.

Cette plaque viendra donc rappeler le rôle qu'a joué Paris dans l'itinéraire méconnu, effectivement, d'Anténor Firmin, et offrir ainsi aux Parisiennes et aux Parisiens une nouvelle source d'inspiration pour ne pas se résigner face aux préjugés, au racisme et aux discriminations contre lesquels nous continuerons évidemment de lutter.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 290.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DAC 290).

C'est pour l'instant un sans-faute, Madame la Maire !

2025 DAC 291 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alain Le Garrec au 4, place du Louvre (1er).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 291 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alain Le Garrec au 4, place du Louvre, dans le 1er arrondissement.

Je donne la parole à Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole et je ne doute pas que nous poursuivrons notre sans-faute avec ce projet de délibération qui vient rendre hommage à un homme très engagé, qui a siégé dans cette Assemblée pendant 13 ans, mais qui a surtout porté ses engagements bien au-delà de ses mandats avec proximité sur le terrain et une très forte conviction. Je veux parler d'Alain Le Garrec, une figure du 1er arrondissement et de la politique locale parisienne.

Un homme entier avec des convictions très fortes qu'il exprimait parfois calmement, parfois en haussant le ton un peu. Un homme qui s'emportait parce que ses colères étaient toujours saines et toujours justes, et la sincérité de ses engagements se reflétait parfois dans la verve de ses propos.

Comme je l'ai dit, c'était un homme qui connaissait par cœur Paris, qui connaissait par cœur le centre de Paris et plus encore le 1er arrondissement, un arrondissement dans lequel il a été impliqué pendant de très nombreuses années. Il était partout tout simplement, il était impossible de sortir, notamment le dimanche matin lors des marchés, sans le croiser avec son écharpe rouge, toujours la même, son écharpe écossaise, un style immuable et assumé.

Il se trouve qu'Alain Le Garrec a figuré sur notre liste Paris en commun en 2020. Pour la photo de l'équipe de campagne, nous avions tous des écharpes vertes, et lui avait conservé son écharpe rouge écossaise comme un signe distinctif, et je crois que personne n'avait pensé à lui dire qu'il n'était pas exactement dans le ton de la campagne, parce que sur le fond il l'était.

Encore une fois, à Paris Centre, en cette année 2020 qui l'a vu partir puisqu'il est décédé de problèmes respiratoires des suites du Covid, nous célébrons le début de Paris Centre, ce regroupement de quatre arrondissements qu'il avait lui-même préfiguré, puisque cela faisait des années qu'il parlait de Paris Centre, de ce regroupement des quatre arrondissements. Je suis heureux que dans les derniers moments de sa vie, il ait pu voir ce Paris Centre qui prenait corps et prenait cœur.

Il faut aussi dire sur Alain Le Garrec, un homme passionné, aussi passionné par l'art, il avait une passion pour le patrimoine évidemment dans ce 1er arrondissement, véritable défenseur des halles et des halles vivantes, très

investi dans la mémoire de ces lieux chargés d'histoire. Je pense donc que c'est aussi un aspect vraiment très important de sa personnalité.

Personnellement, je l'ai connu en tant que secrétaire de section socialiste du 4^e arrondissement, il était le secrétaire de section du 1^{er} arrondissement, et on a passé des heures à l'écouter nous conter ses luttes dans le 1^{er} arrondissement, dans une mairie qui n'était pas totalement acquise à sa cause, mais il a souvent parlé de ses combats passés avec beaucoup de respect et encore une fois beaucoup d'engagement. C'était un homme qui voulait transmettre, qui voulait ne pas oublier et c'est ce que nous permet de faire ce projet de délibération.

Je sais que je ne serai pas le seul quand je passerai 4, place du Louvre dans ce 1^{er} arrondissement qu'il chérissait tant, j'aurai une pensée pour Alain Le Garrec, pour tout ce qu'il a apporté à Paris. J'aurai aussi une pensée plus largement pour tous les élus investis comme il l'était et peut-être aussi pour tous les Lochois et Lochoises à Paris, puisqu'il affectionnait sa ville d'origine. Je penserai surtout à cet homme sincère, qui a tant donné pour la gauche à Paris et pour Paris en général.

C'est pour cette raison que je vous invite à voter ce projet de délibération en hommage à Alain Le Garrec.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous soutenons bien entendu également l'apposition de cette plaque commémorative en hommage à Alain Le Garrec, conseiller de Paris, élu du 1^{er} arrondissement de 1995 à 2001.

Alors qu'il n'était plus élu depuis 2001, il a continué à militer près de 20 ans. Cela doit être un exemple pour tous.

Alain Le Garrec est décédé il y a 5 ans des suites du Covid. Même si nous ne partageons pas les mêmes convictions, nous respectons son engagement militant dans le 1^{er} arrondissement.

Sur les marchés, j'avais eu l'occasion, alors que j'étais délégué de la première circonscription pour l'U.M.P., d'échanger avec lui lors de nos opérations militantes respectives, il savait respecter nos convictions et a toujours été républicain. Nous nous associons donc pleinement à cet hommage.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, la parole est à Mme la Maire Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chers collègues, cher Boris, cher Vincent, vous l'avez rappelé, informaticien de formation, passionné de photographie, grand connaisseur du Canada où il avait vécu de longues années, Alain Le Garrec s'était engagé en politique dès les années 1970, au sein du parti socialiste.

Elu donc dans le centre historique de Paris, il s'est engagé avec constance pour la justice sociale, l'accessibilité des services publics, mais aussi pour la valorisation du patrimoine, qu'il a su conjuguer avec un goût affirmé pour les expressions artistiques contemporaines, notamment à travers son soutien actif au "street art" dans l'espace public.

Nombreux sont celles et ceux sur ces bancs qui l'ont connu, côtoyé, toujours respecté. Sa disparition survenue en avril 2020, pendant la pandémie de Covid-19, a touché beaucoup de monde, à commencer bien sûr par le maire de Paris Centre Ariel WEIL et par toute l'équipe autour de lui, tous les élus de Paris Centre.

Cette plaque est donc un témoignage sincère de reconnaissance et je vous remercie de voter ce projet de délibération.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 291.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DAC 291).

2025 DASCO 25 - Dénomination de l'école Cesária Évora.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 25 relatif à la dénomination de l'école Cesária Évora.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est à une femme et quelle femme que ce projet de délibération nous propose de rendre hommage.

Née en août 1941 à Mindelo sur l'île de São Vicente, Cesária Evora a 34 ans lorsque son petit pays devient indépendant du Portugal. Dans le sillage de la Révolution des œillets qui ouvre les portes de la liberté aux anciennes colonies de l'empire lusitanien, celle qui est déjà une chanteuse très populaire dans toutes les îles du Cap-Vert et l'enfant prodige d'une famille pauvre de sept frères et sœurs, sa mère est cuisinière, son père musicien, joue du cavaquinho, de la guitare classique ou encore du violon.

La musique entre très tôt dans sa vie, mais c'est à la mort de son père, elle a 7 ans, qu'elle apprend le chant dans la chorale de l'orphelinat auquel sa mère la confie. A 16 ans, elle débute sa carrière de chanteuse dans les bars et les cafés. Eduardo, marin et guitariste portugais, lui enseigne la musique cap-verdienne et les musiques traditionnelles, puis un guitariste cap-verdien va l'introduire sur une radio locale, la "Radio Barlavento", où elle enregistre ses premières chansons.

Avec l'indépendance, la fermeture des bars et des cafés par le Parti africain pour l'indépendance du Cap-Vert, Cesária met fin provisoirement à sa carrière. Il faudra, poussée par une amie Isaura Gomes, qu'elle enregistre un album à Lisbonne en compagnie d'autres artistes cap-verdiennes à l'occasion de la célébration des dix ans de l'indépendance du Cap-Vert.

En 1987, ce sera José DA SILVA, un cheminot français, qui va devenir son manager, donnant réellement un nouvel essor à sa carrière. C'est d'abord un premier album, "La diva aux pieds nus", qui va devenir son surnom pour son habitude de monter sur scène sans chaussures, puis "Mar Azul", totalement acoustique, qui l'amène à Angoulême, puis au New Morning de Paris.

C'est surtout avec l'album "Miss Perfumado" sorti en 1992 et la chanson "Sodade" que le succès né auprès du grand public. Une chanson envoûtante qui nous plonge dans les plantations de cacao de Sao Tomé-et-Principe, du travail forcé des Cap-Verdiens imposé par le pouvoir colonial portugais.

Cette légende incarne la mémoire de son pays. Elle chante dans sa langue maternelle, le créole cap-verdien, mais également en français ou en espagnol, sur un mélange unique de rythmes cap-verdiens, de samba, de jazz et de blues.

Si elle se produit dans les plus prestigieuses salles du monde, à l'Olympia à Paris, sa scène sera le monde, elle qui fut l'ambassadrice de la culture du Cap-Vert.

Son talent lui vaut plusieurs prix dont deux Victoires de la musique et un Grammy Award du meilleur album pour l'album "Voz d'amor" en 2004.

Romantique, Cesária Evora avait une vision politique un brin utopique fondée sur la quête du bonheur. Ainsi, dans son morceau "Ligereza", elle disait : "Pour nous tirer de cette démenche, sans goût et sans plaisir, peut-être un jour ferons-nous de ce monde une fantaisie. La vie n'est pas banale, dans la légèreté nous vivrons sans peiner ni offenser personne".

Mais, si on la connaît, c'est surtout parce qu'elle a chanté son petit pays duquel elle disait : "Terre pauvre remplie d'amour, terre douce pleine d'amour, tant de nostalgie, sodade, sodade - je ne vous ferai pas l'affront de chanter, je ne serai jamais à la hauteur de Cesária Evora - nostalgie sans fin, petit pays, je t'aime beaucoup".

Cesária nous a quittés en 2011, mais sa voix reste ancrée dans nos mémoires, et la réponse à l'interrogation de José DA SILVA : "Comment cela a été possible de réussir pour une femme noire, pieds nus, dans une industrie obsédée par la beauté et la jeunesse ?" est sûrement dans sa voix veloutée qui magnétisait les auditeurs dès les premières secondes dans ses chansons profondes qui les transportaient dans des pays chauds et lointains.

Cesária est partie libre, humble, et quel plus bel hommage qu'en cette année qui marque les 50 ans d'indépendance de son petit pays que de donner son nom à l'une de nos écoles dans le 19e.

Je vous remercie et vous appelle bien sûr à voter à l'unanimité.

Merci beaucoup.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, par ce projet de délibération, nous rendons hommage à Cesária Evora par la dénomination d'une école parisienne.

Cesária Evora, de son vrai nom Amalia Rodrigues, est une chanteuse originaire du Cap-Vert. Avec sa voix rauque que nous connaissons tous, envoûtante, et ses mélodies profondes, elle a su conquérir le public du monde entier.

Avec la musique morna, elle interprète des chants empreints de mélancolie et de souffrance. Après avoir été connue au début des années 1970 dans son pays, elle a connu une traversée du désert de 10 années, rappelons-le, à la suite de l'indépendance de 1975. Le pays était alors dirigé par le Parti africain pour l'indépendance du Cap-Vert,

qui a instauré un système monopartiste à l'époque, qui a entraîné la fermeture des bars et des cafés. Cesária Evora a donc dû arrêter son activité de par ses revenus.

Elle a été aussi connue et soutenue par la France dès 1988 et je rappelle aussi que Jacques Chirac l'a décorée à de nombreuses reprises. Bien sûr, il y a eu le succès international, un peu tard d'ailleurs, avec notamment son tube, et vous l'avez dit, "Sodade".

Nous nous associons pleinement à cet hommage.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, vous l'avez rappelé, il nous est aujourd'hui proposé de donner à l'école polyvalente située boulevard Macdonald le nom de Cesária Evora.

Je ne reviendrai pas sur le parcours de cette artiste mondialement connue, reconnue et très appréciée en France notamment. Ce choix est issu d'un travail pédagogique et participatif conduit par l'équipe éducative de cette école et vient à marquer une exception bienvenue, puisqu'en fait le souhait de l'école était de s'identifier à Cesária Evora, une rue voisine et une entrée de l'école sont dans la rue Cesaria Evora, alors que traditionnellement l'école était identifiée du nom du boulevard Macdonald qui l'arbore.

Un travail pédagogique a été fait par les enseignants avec les enfants pour mettre en avant cette grande artiste cap-verdienne. Vous l'avez dit, Cesária Evora a conquis le monde, mais sans jamais renier ses origines et bien évidemment son pays. Sa trajectoire, à la fois singulière et universelle, est celle d'une artiste profondément libre, une manière donc simple mais forte de faire résonner dans les murs de l'école la voix d'une femme dont le parcours inspire encore aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 25.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DASCO 25).

2025 DEVE 23 - Dénomination de six allées du parc Martin Luther King (17e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 23 relatif à la dénomination de six allées du parc Martin Luther King, dans le 17e arrondissement.

La parole est justement à Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est évidemment l'occasion de revenir sur ces six allées du parc Martin Luther King, qui sont aujourd'hui dénommées dans le cadre d'une politique de féminisation des noms sur l'espace public dans le 17e arrondissement, et à l'initiative de la mairie du 17e en lien avec Laurence PATRICE, et je veux la remercier sur les acceptations, sur les échanges que nous avons régulièrement.

Dans ce magnifique parc Martin Luther King, nous aurons une "allée Lucie Dreyfus", qui fut la femme du capitaine Dreyfus, soutien indéfectible resté dans l'ombre, qui n'eut de cesse de laver l'honneur bafoué de son mari, juif d'origine alsacienne victime, comme vous le savez, d'un complot judiciaire dont le procès marqua l'histoire de France. Ses nombreuses visites en prison et son importante correspondance donnent à Alfred Dreyfus la force d'obtenir la grâce dont il bénéficia en 1899, et la reconnaissance de son innocence en 1906.

Nous aurons aussi une "allée Clara Tolub". Enfant de Juifs polonais née Feingold, elle s'illustra notamment par son audace et son courage sous l'occupation. En héroïne seule, car privée de son mari déporté, elle traversera toute la France avec ses deux filles pour trouver refuge en Auvergne.

Nous aurons notamment une "allée Gracia et Joseph Saltiel". Ce couple de commerçants figure du quartier des Batignolles, qui tenait une bonneterie rue des Dames, fut déporté et exterminé à Auschwitz en 1942.

Nous aurons également une "allée André François Bron de Bailly", général de la Révolution, général et baron d'Empire nommé par Napoléon pour ses faits d'armes en Egypte et en Italie. Son nom est d'ailleurs gravé sur la pyramide de Khéops et sur le côté sud de l'Arc de Triomphe. Il meurt en 1847 à Batignolles Monceau.

Nous aurons une "allée Louise Pétron", qui a déjà une plaque commémorative avenue Paul Adam, cette résistante des forces françaises combattantes qui officiait sous le nom de Pyrrhus dans le réseau Corvette, arrêtée le 17 juillet 1944, déportée à Ravensbrück, où elle disparaît le 19 janvier 1945. Elle est reconnue morte pour la France et décorée à titre posthume de la Légion d'honneur, de la croix de guerre et de la médaille de la Résistance.

Enfin, la sixième allée, ce sera un homme puisqu'il n'y a pas que des femmes, mais en majorité des allées qui seront féminisées dans leur dénomination, l'"allée Lucien Lupi". Chanteur de variétés des années 1950 et 1960, baryton à la voix d'or, il connut d'ailleurs une carrière prolifique avec une discographie riche de 44 disques et originaire du 17^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Monsieur le Maire du 17^e arrondissement.

Je tiens à saluer la belle démarche participative conduite dans votre arrondissement autour de ce choix de dénominations dans le parc Martin Luther King, puisqu'un certain nombre de listes de noms ont été proposées aux habitants et ils ont donc choisi cette liste-ci.

C'est en fait leur mobilisation qui a permis de dénommer ces six allées qui porteront les noms, vous les avez cités, de Lucie Dreyfus, Clara Tolub, Gracia et Joseph Saltiel, Louise Pétron, André François Bron de Bailly, et Lucien Lupi. Des personnalités souvent méconnues du grand public, mais qui à travers cet hommage collectif ancré dans la mémoire locale en partie, susciteront la curiosité, je l'espère, des promeneurs, des promeneuses de ce beau parc du Nord-Ouest parisien.

Je me réjouis donc que nous puissions aujourd'hui entériner le choix des habitants et vous invite à voter avec moi ce projet de délibération.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 23.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DEVE 23).

2025 DU 91 - Dénomination passerelle Maria Schneider (10e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 91 relatif à la dénomination de la passerelle Maria Schneider, dans le 10^e arrondissement.

La parole est à Mme la Présidente Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en donnant le nom de Maria Schneider à une passerelle du canal Saint-Martin, nous ne rendons pas hommage à une actrice seulement pour son immense talent, nous honorons aussi une femme dont l'histoire incarne à elle seule les violences systémiques longtemps tolérées et parfois encore couvertes par l'industrie du cinéma.

Révélee au grand public dans "Le dernier tango à Paris", Maria Schneider n'a pas seulement marqué l'histoire du 7^e art par son interprétation, par sa présence, par sa beauté, par sa sensibilité, elle est aussi devenue, malgré elle, un symbole des abus que l'industrie a trop longtemps tolérés.

Le viol qu'elle a subi sur le tournage de ce film orchestré par Bernardo Bertolucci et Marlon Brando, sous prétexte de réalisme cinématographique, est un acte qui résonne encore aujourd'hui. Pendant des décennies, ce crime a été ignoré, minimisé, relégué au rang d'anecdote cinématographique.

Mais Maria Schneider, elle, n'a jamais cessé de dénoncer cette violence. A travers ses mots, elle a ouvert une brèche dans l'omerta qui régnait alors. Son combat, bien que solitaire à l'époque, trouve aujourd'hui un écho dans les voix de milliers de femmes à travers le monde, en particulier dans le monde du cinéma français dont de nombreuses zones d'ombre sont aujourd'hui révélées.

Le mouvement "#MeToo", et étendu bien au-delà, a permis de libérer la parole des victimes. En France, il a révélé l'ampleur des abus et des agressions subis dans l'industrie du cinéma et au-delà. Ces dernières années, plusieurs figures puissantes du 7^e art ont été mises en cause, parmi lesquelles Gérard DEPARDEU, dont le procès actuel incarne le tournant que prend enfin la justice face à ces violences trop longtemps tues.

Maria Schneider aurait sans doute trouvé un certain soulagement à voir que son histoire, si longtemps passée sous silence, est aujourd'hui reconnue pour ce qu'elle fut : un crime impardonnable et un révélateur des dérives de cette industrie.

Son nom, désormais inscrit sur cette passerelle, n'est pas seulement une commémoration, mais un rappel que nous devons collectivement continuer à nous battre pour qu'aucune femme et aucun homme ne subisse ce qu'elle a enduré.

En septembre dernier déjà, nous votions la charte en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et contre les violences et harcèlements sexuels et sexistes sur les tournages accueillis à Paris.

Une charte qui rompt avec la culture du silence spécifique au cinéma où les violences systématiques sont banalisées au nom de la création artistique.

Toutes ces graines que plante la Ville de Paris doivent permettre de la transformer en ville refuge pour les femmes et pour les artistes.

Aujourd'hui, au terme de 5 mois de travaux et de 85 auditions, la commission d'enquête parlementaire sur les violences dans le secteur culturel, menée par Sandrine ROUSSEAU et Erwan BALANANT, présente son rapport. Leurs recommandations sont édifiantes, ils y dénoncent des dysfonctionnements systémiques, des manœuvres de silenciation, des machines à broyer des talents.

Cela doit cesser, nous devons offrir un monde plus sûr pour ces professionnels. Mes chers collègues, nous devons à Maria Schneider et à toutes les victimes de violences sexistes et sexuelles de poursuivre ce combat.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Raphaëlle, parce que tu as quasiment tout dit, donc je ne vais pas répéter ou en tout cas rapidement.

Ce film "Le dernier tango à Paris", est un film qui aujourd'hui est impossible à regarder. Il a eu un succès énorme en France et en Europe grâce à cette unique scène de viol, qui sans doute à l'époque apparaissait comme illustrant la libération des mœurs. Ce rôle, qui la révèle au grand public, l'a marquée durablement pour ne pas dire qu'il l'a brisée en raison du viol qu'elle subit sur le tournage. L'idée était de provoquer une réaction réelle d'humiliation et de détresse, c'est effectivement assez réussi. Des années plus tard, elle dénoncera cette violence et les abus systémiques d'une industrie qui les a couverts.

Aujourd'hui, la prise de conscience trop tardive pour Maria Schneider est totale grâce au mouvement "#MeToo". Non, on ne peut pas faire du "buzz" au détriment d'une femme. Non, quand on est un "génie", on ne peut pas violenter une femme.

Je vous conseille, chers collègues, de regarder le documentaire dont on parle beaucoup en ce moment, "De rockstar à tueur" sur le crime de CANTAT sur Marie Trintignant en 2003.

Oui, en 2003 c'était un féminicide qui a été occulté par une omerta familiale, sa compagne qui espérait récupérer le père de ses enfants ; amicale, le groupe "Noir désir" qui ne voulait surtout pas tuer la poule aux œufs d'or ; et sociétale, parce que CANTAT, c'était quand même une idole.

Effectivement, la commission chargée d'évaluer ce qui se passe dans le monde du cinéma, du théâtre et de la publicité a rendu son rapport hier, c'est atterrissant, les violences faites aux femmes, c'est systémique dans ces milieux, c'est sûrement systémique dans d'autres milieux, mais là c'est prouvé.

Il y a 86 recommandations, on espère qu'elles seront en grande partie suivies, mais je pense que le chemin est encore long.

Je voudrais ici rendre hommage aux jeunes femmes qui ont pris la parole, qui ont lancé le mouvement "#MeToo", qui ont risqué leur carrière, c'est sûr, leur vie parfois, nous leur devons beaucoup.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Comme mes collègues viennent de le rappeler, Maria Schneider a connu l'enfer. Il se trouve, comme je l'ai dit devant la 2e Commission, que je l'ai connue et que je la voyais régulièrement chez une amie comédienne qui s'appelle Andréa FERREOL et que j'ai souhaité appeler pour qu'elle puisse me rappeler qui était Maria Schneider, comment Maria vivait et comment elle est partie.

J'associe sa compagne de l'époque Maria PIA, qui l'a beaucoup soutenue dans sa maladie et son cancer lorsqu'elle est partie en février 2011.

Maria Schneider fut une très, très grande comédienne, elle joua dans "La dérobade", "Une femme comme Eva", "La baby-sitter" et bien d'autres films.

Bien entendu, elle était blessée, elle était meurtrie, et une grande colère était en elle, que l'on sentait évidemment extrêmement présente, mais à l'époque les mots n'étaient pas aussi dits clairement que maintenant.

Maria Schneider aimait le bon vin, aimait la bonne chère, elle aimait les fêtes, mais Maria Schneider n'aimait pas quand un homme voulait l'embarrasser. J'ai peut-être fait partie des quelques exceptions pour lesquelles elle a manifesté de l'affection. Elle était d'une famille de grandes personnalités de la culture, Georges Schneider, qui était le directeur de l'Orchestre de chambre de Paris ; son oncle Michel Schneider, qui est le père de Vanessa. Elle était la fille de Daniel Gélin et de Marie-Christine Schneider.

Pour la protéger, Jacques Chirac ou Jean TIBERI lui accordèrent un appartement, car elle n'avait plus d'argent, elle n'avait plus de revenus et vivait très modestement. Ainsi, elle habita près de la rue Molière dans le 2e arrondissement. A la fin de sa vie, comme l'a rappelé Andréa FERREOL, d'autres de ses amies comédiennes et Maria PIA, Brigitte BARDOT, qui fut formidable avec elle jusqu'à la fin de sa vie, sachant qu'elle aimait le champagne, lui envoyait toutes les semaines 6 bouteilles de champagne.

Elle a aussi animé avec beaucoup de courage une association qui venait en aide aux artistes en difficulté, "La roue tourne". Elle est décédée à 58 ans d'un cancer. Elle était entourée de ses amis. Je voudrais encore une fois rappeler Maria PIA qui fut sa campagne, et elles s'aimèrent beaucoup.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, chers collègues, tous trois pour vos belles prises de parole. Il y a effectivement des hommages qui arrivent tard, celui-ci pourtant n'en est que plus nécessaire, Maria Schneider aurait pu demeurer ce visage, cette silhouette figée dans la mémoire collective, celle du "Dernier tango à Paris" et du scandale que l'on a mis des décennies à nommer pour ce qu'il fut : une agression sexuelle, un viol prémédité commis avec la complicité du réalisateur Bertolucci et de Marlon Brando.

Ce film l'a rendue célèbre, mais l'a aussi brisée, vous l'avez dit, elle n'avait que 19 ans, elle n'avait pas consenti, elle l'a dit, elle l'a redit et on ne l'a pas entendue, du moins pas tout de suite.

Mais effectivement, Maria Schneider ne se réduit pas à ce traumatisme, elle a poursuivi son chemin tant bien que mal, avec courage et talent, elle a tourné avec Antonioni, avec Vadim, ou encore avec Josiane BALASKO. Elle a été nommée aux Césars, elle a défendu des rôles complexes, souvent en marge et toujours justes. Surtout, elle a osé parler bien avant que le mot "MeToo" n'existe.

Aujourd'hui, son nom voisinera donc avec celui d'autres comédiennes, de grandes comédiennes, puisqu'avec la maire du 10e, nous avons entrepris de dénommer les passerelles et les ponts du canal Saint-Martin pour rendre hommage aux femmes de théâtre et de cinéma.

Un pont pour Maria, comme un symbole effectivement puisqu'elle a transmis, semble-t-il, à d'autres, qui l'ont pris peut-être plus tardivement sans doute, le courage de parler. Parler de ce qu'elles subissent, de ce qu'elles peuvent aujourd'hui dénoncer.

Maria Schneider n'a pas eu toute la reconnaissance qu'elle méritait de son vivant, mais son courage nous oblige encore et son talent de comédienne nous est tellement cher.

Ainsi, cet hommage dans l'espace public l'inscrit pour toujours dans notre souvenir.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 91.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DU 91).

2025 DU 93 - Dénomination place Shimon Peres (4e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 93 relatif à la dénomination de la place Shimon Peres dans le 4e arrondissement.

La parole est à M. Aurélien VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, qui pensait que Shimon Perski recevrait le prix Nobel de la Paix quand il est né en Pologne, il y a un peu plus d'un siècle ?

Le jeune Peres émigre à l'âge de 11 ans en Palestine, où il fait sa vie. 25 ans plus tard, il est élu à la Knesset, où il siège 48 années consécutives, occupant plusieurs Ministères avant d'être Premier ministre trois fois. Il sera enfin Président d'Israël de 2007 à 2014. C'est durant cette période qu'il reçoit la Grande croix de la Légion d'honneur à Paris.

Peres était un faucon, un homme de la vieille garde travailliste attaché à la puissance militaire d'Israël. Il a joué un rôle central dans la création de l'armée israélienne moderne et du programme nucléaire de son pays. La sécurité d'Israël a toujours été au cœur de sa vision politique.

Mais, à partir de la première intifada dans les années 1980, il commence à percevoir que la domination militaire ne garantit pas la sécurité à long terme d'Israël, d'où son basculement vers une logique diplomatique. Il ne devient pas un pacifiste, juste un réaliste qui pense que faire la paix est dans l'intérêt stratégique de son pays.

Shimon Peres a reçu le prix Nobel de la Paix en 1994, conjointement avec Yitzhak Rabin et Yasser Arafat, pour leurs efforts communs visant à instaurer la paix au Moyen-Orient.

Les accords d'Oslo prévoyaient le retrait progressif d'Israël des territoires occupés et accordaient aux Palestiniens une autonomie partielle marquant une étape significative vers la réconciliation entre ces deux peuples. Ce plan de paix n'a hélas pas abouti. Ce moment historique reste néanmoins une source d'espoir pour l'avenir.

Il est mort le 28 septembre 2016. Il est inhumé au cimetière des grands dirigeants de la nation sur le mont Herzl à Jérusalem. Nous nous félicitons, au groupe Changer Paris, qu'une place portant son nom, le nom de Shimon Peres, soit créée à l'angle des rues Mahler et Pavée dans le Marais.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Chers collègues, Shimon Peres n'est pas Netanyahu. Il est souvent décrit comme un homme de paradoxe, il est à la fois celui qui a lancé l'opération "Raisins de la colère" dans le Sud Liban, lors de laquelle 106 civils seront tués lors du bombardement de Cana, alors qu'ils s'étaient abrités auprès de la FINUL, et l'artisan, avec Yitzhak Rabin et Yasser Arafat, des accords d'Oslo. Des accords qui ont soulevé en 1993 un formidable espoir de paix, ce qui lui a valu à lui, mais aussi Yitzhak Rabin et Yasser Arafat, le prix Nobel de la Paix en 1994.

A l'époque, Yitzhak Rabin disait que Palestiniens et Israéliens étaient destinés à vivre ensemble, sur le même sol, sur la même terre. A l'époque, il n'y avait que 250.000 colons israéliens qui vivaient dans les colonies, sur les territoires occupés. Ils sont plus de 700.000 aujourd'hui.

Depuis, il est devenu quasi impossible d'imaginer un Etat palestinien viable. Depuis, Yitzhak Rabin a été assassiné. Depuis, il y a eu la seconde intifada. Depuis, il y a eu l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement d'extrême droite en Israël. Depuis, il y a eu les attaques terroristes du 7 octobre, les otages israéliens. Depuis, il y a eu à Gaza plus de 50.000 morts au minimum, 15.000 enfants, plus de 100.000 blessés, 11.000 portés disparus, 95 % des écoles détruites ou endommagées.

Aujourd'hui, Gaza est en ruine. Un champ de morts, selon le Secrétaire général de l'O.N.U. lui-même, et l'aide humanitaire est bloquée aux frontières.

Aujourd'hui, Israël ordonne la fermeture de 6 écoles de l'Unrwa dans Jérusalem est et il y a ce projet de délibération qui propose de donner la dénomination "place Shimon Peres" à l'emprise publique située à l'angle des rues Mahler et Pavée.

Etes-vous certains que c'est comme cela que nous envoyons un message de paix et d'apaisement et que la Ville de Paris se rend digne des espoirs soulevés par la signature des accords d'Oslo à l'époque ?

Pourquoi ne pas avoir lié à Yasser Arafat avec qui, je le rappelle, il a eu le prix Nobel de la Paix en 1994 ? Oui, Yasser Arafat, vous savez, ce dirigeant palestinien qui n'a cessé de se battre pour que le peuple palestinien ait le droit à sa place au soleil, ait le droit à vivre libre, et qui malgré la colonisation, malgré la répression avait fait le pari de la paix. Lui qui est invisibilisé aujourd'hui des rues et des places de cette ville, alors qu'il est mort à Paris.

Encore une fois, ce "deux poids, deux mesures" est insupportable. Néanmoins, je ne voterai pas contre, parce que je ne voudrais pas que ce soit compris comme un vote contre l'espoir de paix soulevé à l'O.N.U. Je ne voterai pas pour non plus, parce que là-bas, l'Etat israélien massacre des Palestiniens en ce moment même, et parce que dire ici que nous voulons une paix juste, ce serait au minimum rajouter Yasser Arafat.

Je ne vois pas d'autre façon que de dire que nous voulons une paix, une paix juste et durable et pas la paix des cimetières, des prisons, ou de la colonisation.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - La parole est à Mme Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Shimon Peres, immigré polonais, est connu comme celui qui a essayé, vraiment essayé, de conclure la paix avec les Palestiniens, en négociant notamment les accords d'Oslo en 1993 avec l'Organisation de libération de la Palestine, l'O.L.P.

Les accords d'Oslo ont jeté les bases d'une autonomie palestinienne dans les années 1990 et ses efforts en faveur de la paix lui ont valu le prix Nobel de la Paix. Il est le corécipiendaire de cette distinction avec le président israélien de l'époque, Yitzhak Rabin, d'ailleurs un jardin du 12^e arrondissement lui rend hommage, et avec le dirigeant palestinien Yasser Arafat, qui un jour, je l'espère, recevra le même hommage de la Ville de Paris, il faut être deux pour signer un accord de paix. Hommage bienvenu compte tenu de l'actualité terrifiante à Gaza.

Shimon Peres n'échappant pas à ses paradoxes, je dirais pudiquement, mais je me dois de le dire, a également pris une part non négligeable dans l'entreprise de colonisation de la Cisjordanie, et plane aussi l'ombre d'une mauvaise campagne au Sud Liban.

Il n'en demeure pas moins un artisan de la paix sincère.

Mahmoud ABBAS évoquait un partenaire courageux pour la paix et reconnaissait ses efforts soutenus et ininterrompus pour parvenir à la paix depuis les accords d'Oslo, et ce jusqu'à son dernier souffle.

Je retiendrai de Shimon Peres que jusqu'à son dernier souffle, il répétait sans cesse que la paix était encore possible, à condition d'en avoir la volonté et le courage. J'espère que ce projet de délibération portera ce message.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - La parole est au maire de Paris Centre, Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup.

Vous l'avez peut-être constaté vous-mêmes en vous promenant à côté de la bibliothèque historique de la Ville de Paris. Les travaux de réaménagement sur la place, au croisement de la rue Mahler et de la rue Pavée, en face de la Bulle, cher Jean-Luc ROMERO-MICHEL, en font une place paisible, une sorte de bulle au cœur de l'agitation du Marais. Une place où l'on s'arrête, où l'on s'installe, où l'on se rencontre. Il fallait un nom à cette place. Je suis heureux que nous choisissions celui de Shimon Peres.

D'abord parce que dans la période très singulière que nous traversons, les valeurs s'inversent, les récits se brouillent, s'altèrent, et je souhaite rappeler d'abord qui était Shimon Peres.

Shimon Peres, c'est le dernier des pères fondateurs de l'Etat d'Israël, fidèle de Ben Gourion, qui avait traversé 7 décennies de la vie politique avant de s'éteindre à l'âge de 93 ans en 2016. Homme politique israélien ayant siégé à la Knesset, le parlement israélien, pendant 48 années consécutives, sous 12 gouvernements, il a marqué l'histoire politique de son pays en tant que Ministre des Affaires étrangères, Premier ministre, puis Président de l'Etat d'Israël de 2007 à 2014. Yitzhak Rabin ne l'a jamais été.

Shimon Peres était sioniste, socialiste et pacifiste. Sioniste, conformément à ce projet qui dans l'histoire a été principalement porté par la gauche socialiste, collectiviste, laïque, pacifiste pour les mêmes raisons. Pacifiste, c'est-à-dire capable de faire la guerre, oui, pour mieux assurer la paix, et capable de faire la paix après avoir fait la guerre, comme à Oslo, vous l'avez évoqué.

Shimon Peres était un homme d'Etat, peut-être l'un des derniers grands hommes politiques, à l'heure où ils se font hélas si rares à la tête des Etats, où les populistes et les extrémistes ont pris le pouvoir, entraînant avec eux un sillage de conflits, et je ne parle pas que d'Israël.

Shimon Peres était surtout un homme de paix. Il a œuvré tout au long de son parcours en faveur du processus de paix israélo-palestinien. Il a été l'un des principaux artisans des accords d'Oslo de 1993, considérés comme les premiers jalons d'une réconciliation entre Israéliens et Palestiniens, vous l'avez évoqué, vous avez dit qu'il fallait être deux pour faire la paix. En l'occurrence, ils étaient trois, et pour cela ils avaient reçu le prix Nobel de la Paix, donc aux côtés d'Yitzhak Rabin et de Yasser Arafat.

Une action et un prix qui devaient coûter la vie à Yitzhak Rabin, c'était il y a 30 ans déjà. Ce, car le sionisme des fondateurs, mes chers collègues, n'était rien d'autre que l'aspiration d'un peuple, le peuple juif, à disposer de lui-même et d'une terre, sa terre ancestrale, dans la paix avec ses voisins.

Et donc, d'abord un projet égalitaire soutenu par des socialistes internationalistes, notamment ceux qui voyaient et voient toujours, j'en fais partie, l'autodétermination des peuples comme un droit fondamental.

C'est d'abord sur cette société égalitaire, collectiviste, organisée autour des kibboutz que le sionisme s'est structuré. Les kibboutz, ceux-là mêmes qui ont été attaqués le 7 octobre, sont la mise en œuvre de cette idée de société fondée sur l'égalité sociale. Un socialisme autogestionnaire et une expérimentation collectiviste non coercitive, peut-être la seule réussie à ce jour dans le monde.

Les kibboutz ont également toujours été le terreau des plus grands pacifistes, comme ceux qui ont été assassinés le 7 octobre à Nir Oz, kibboutz de la paix par excellence, par les ennemis de la paix.

Voilà pourquoi le mouvement sioniste s'est construit en lien avec la France et le socialisme français, des figures comme Bernard Lazare, Léon Blum ou son directeur de cabinet André Blumel. Ce sont des liens d'ailleurs très forts qui se sont poursuivis tout au long du XXe siècle. Shimon Peres raconte bien dans ses mémoires "Combat pour la paix", ses liens avec la France, ses hommes politiques et plus particulièrement les socialistes français membres de l'Internationale socialiste, au premier rang desquels François Mitterrand dont il était régulièrement l'invité.

Si j'avais quelques secondes pour vous lire un passage, je vous lirais celui-ci : "Mes liens personnels avec l'Internationale socialiste remontent aux années 1950, alors que Guy Mollet, Premier ministre socialiste français, était un grand allié d'Israël. François Mitterrand, président de l'Union démocratique et socialiste de la Résistance, qui le soutenait, n'était pas considéré précisément comme un socialiste.

J'ai rencontré pour la première fois François Mitterrand chez un autre français que j'admirais profondément, Pierre Mendès France. J'aimais tout particulièrement le style de ses écrits. A mon avis, Mitterrand est le plus éloquent des socialistes depuis Léon Blum. Au long des années, la profonde amitié qui s'est nouée entre nous n'a jamais faibli".

Je pourrais continuer. Si les liens d'amitié entre les socialistes israéliens, les travaillistes israéliens, Shimon Peres, et les socialistes français ont été si profonds et si longs, c'est bien parce qu'ils étaient fondés sur la même aspiration.

Bref, nous sommes loin de la vulgate que certains assèment depuis le 7 octobre, surtout sur les réseaux sociaux, dans les manifestations et dans les dîners mondains, en prenant le prétexte de l'existence d'Israël et de sa politique pour s'en prendre aux Juifs du monde entier au prétexte de l'antisionisme. Curieuse inversion conceptuelle qui relie sionisme et fascisme, totalitarisme et racisme, qui est trop souvent enjolivée d'antisionisme pour dissimuler un bon vieil antisémitisme.

Voilà pourquoi ici même, dans cette Assemblée, en février 2021, nous avons adopté la définition de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste, qui lit sionisme, antisionisme et antisémite.

Nommer une place parisienne en hommage à Shimon Peres, c'est refuser de donner du crédit à ceux qui ici comme au Proche-Orient attisent les haines. C'est mettre au cœur de notre ville une figure de paix, et c'est tracer un chemin qui reliera Shimon Peres, Théodore Herzl et Bernard Lazare, sioniste, socialiste, athée, qui tous les trois auront leur place au cœur de Paris. Merci.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Ariel WEIL.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Monsieur SOREL, vous et vos amis LFI, vous ne comprenez pas ce qu'est la paix. Vous ne voulez pas la paix. Shimon Peres voulait la paix. Avec vos discours haineux envers l'Etat d'Israël, ce que vous demandez, ce que vous souhaitez, c'est la reddition de l'Etat d'Israël, au mieux, une discussion avec les terroristes du Hamas.

L'histoire de Shimon Peres est celle d'un double magnétisme. Tout d'abord, celle d'une personnalité qui a traversé l'histoire du siècle dernier, les tragédies du peuple juif. Cette expérience et cette sagesse lui conféraient un charisme qui impressionnait tous ceux qu'il rencontrait.

C'est aussi le magnétisme d'un prix Nobel de la paix qui hypnotisait tous ceux qui avaient le privilège de pénétrer dans son petit bureau à Tel-Aviv. Ce prix rappelait les convictions du personnage et sa détermination à servir la paix sans se plier en toute occasion à l'opinion publique.

Ce n'était pas un populiste, il faisait de ses convictions un idéal bien au-delà des enjeux électoraux. Il en a payé d'ailleurs à plusieurs reprises le prix dans les urnes. Son prix Nobel était pour lui la suite logique de son engagement en faveur de ceux que l'on a appelés les pères fondateurs de l'Etat d'Israël, David Ben Gourion, Golda Meir, Menahem Begin. Il incarnait et portait en lui l'idéal sioniste, celui qu'il défendait depuis toujours lorsqu'il savait que les Juifs persécutés avaient besoin de retrouver leur terre ancestrale. Pierre après pierre, il a contribué à construire une démocratie moderne et ouverte.

Shimon Peres était aussi un diplomate habile, un organisateur remarquable contribuant à faire d'Israël un pays ouvert à tous. Pour nous, Français, Shimon Peres était un vieil ami, un francophile passionné de notre culture, de notre langue, un ami avec lequel on avait parfois des désaccords, mais qui savait que nos deux peuples avaient en commun la volonté de porter un message de paix au monde et de placer la liberté au-dessus de tout.

Dans les temps agités qui sont les nôtres, dans le monde secoué par le crime contre l'humanité du 7 octobre, le message de Shimon Peres demeure intact. L'homme qui a contribué à structurer et organiser, comme le rappelait Aurélien VÉRON, l'armée israélienne, était aussi l'homme qui concevait comme essentielle la relation d'Israël avec ses voisins arabes et avec les Palestiniens.

Il savait que combattre le terrorisme était indispensable, mais que cela ne signifiait pas refuser tout idéal de paix à l'avenir. La place qu'il aura désormais dans notre ville, tout comme celle que, pas très loin, Theodor Herzl a dans le 3e arrondissement, va montrer notre attachement à l'Etat d'Israël, mais aussi à l'idéal de paix auquel Paris a toujours été le flambeau dans le monde.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Jack-Yves BOHBOT.

Je donne la parole à Marie TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui invités à délibérer sur la dénomination d'une place dans le 4e arrondissement de Paris en hommage à Shimon Peres et je souhaite, au nom de notre groupe, exprimer notre soutien à cette initiative.

Homme d'Etat d'exception, figure centrale de l'histoire d'Israël, Shimon Peres incarne à la fois les idéaux de paix et les défis d'un siècle tourmenté. Son parcours, depuis son enfance jusqu'à la présidence de l'Etat d'Israël, traverse les grandes pages de l'histoire du XXe siècle.

Résistant, diplomate, chef de gouvernement à trois reprises, il a été sans cesse animé par une vision humaniste et progressiste au service de son pays, mais aussi du dialogue entre les peuples.

Lauréat du prix Nobel de la Paix en 1994, aux côtés d'Yitzhak Rabin et de Yasser Arafat pour les accords d'Oslo, Shimon Peres incarne ce que l'on peut appeler un artisan de paix. Un terme que l'on emploie souvent, mais qui dans son cas prend tout son sens. Il a toujours affirmé que la paix n'était pas un rêve, mais une responsabilité.

Cette place portera son nom à l'angle des rues Mahler et Pavée dans le 4e arrondissement, en plein cœur du Marais, quartier emblématique de l'histoire juive de Paris. Ce choix n'est pas anodin, il ancre dans le tissu parisien la mémoire d'un homme qui a profondément marqué l'histoire du peuple juif et du Proche-Orient, et renforce le lien entre Paris et l'histoire universelle de la quête de paix.

Attribuer son nom à une place parisienne dans ce quartier chargé de mémoire, c'est inscrire dans nos paysages urbains une figure internationale qui a œuvré toute sa vie pour que l'histoire ne soit pas seulement une répétition de conflits, mais aussi une promesse d'avenir.

C'est pourquoi, mes chers collègues, notre groupe Union Capitale votera en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Marie TOUBIANA.

Je donne la parole à Laurence PATRICE, pour répondre aux oratrices et orateurs.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, chers collègues, de vous être exprimés. Effectivement, attribuer le nom de Shimon Peres à une place située au cœur du Marais, où bat une part précieuse de la mémoire juive parisienne, c'est faire résonner, c'est faire dialoguer l'histoire avec le présent.

Cela a été rappelé, je ne referai pas tout le parcours de la vie de Shimon Peres, il traversa plus de 60 ans de vie politique, porté par une conviction rare, celle que la paix n'était pas un rêve naïf, mais un cap indispensable.

Les accords d'Oslo qu'il porta avec Yitzhak Rabin et Yasser Arafat lui valurent le prix Nobel de la Paix, et marquèrent l'un des rares moments d'espoir partagé dans l'histoire tourmentée du Proche-Orient.

Cet espoir paraît aujourd'hui bien lointain. La guerre, les violences, les souffrances se succèdent, brisant des vies de toutes parts et plongeant toute une région dans le malheur. Alors que l'équilibre semble perdu, que la paix paraît hors de portée, il nous semble d'autant plus essentiel de rappeler qu'elle a déjà été pensée, discutée, esquissée et que ce chemin-là n'a pas disparu.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération avec gravité, avec espoir.

Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 93.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Il est adopté à l'unanimité...

Le projet de délibération est adopté. (2025, DU 93).

Comme cela a été convenu en conférence... Vous vous êtes abstenu ? Excusez-moi, je suis désolé, je croyais que vous votiez pour. On nourrit des espoirs fous... C'est vrai que l'on vit dans une période où l'on est régulièrement déçu.

Je prends en compte l'abstention de Laurent SOREL.

2025 DGRI 28 - Rapport d'activité 2024 du Conseil parisien des Européen.nes.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'intégration des personnes d'origine étrangère et la lutte contre l'isolement des seniors.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place de capteurs dans les conteneurs "Trilib" et les corbeilles de rue parisiennes.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Chers collègues, il a été convenu en conférence d'organisation, avec les présidents de groupe, d'un débat organisé, débat annuel, sur le rapport d'activité du Conseil parisien des Européens.

C'est le projet de délibération DGRI 28. C'est une communication.

De ce fait, je vais être amené à suspendre la séance pour accueillir les représentants du Conseil parisien des Européens, auxquels nous donnerons évidemment la parole pour présenter le rapport d'activité. Je suspends la séance. Je la reprendrai lorsque vous vous exprimerez.

(La séance est suspendue pendant les interventions des deux représentants du Conseil parisien des Européens : Mme Isabelle MARANES et M. Paraic MAGUIRE).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de reprendre place.

Vous avez pu le remarquer, une représentante et un représentant du Conseil parisien des Européens ont pris place à la tribune. J'ai le grand plaisir en votre nom d'accueillir Isabelle MARANES, citoyenne franco-espagnole, et Paraic MAGUIRE, citoyen irlandais.

Bienvenue à vous deux au sein de l'hémicycle du Conseil de Paris.

Nous allons vous écouter pour présenter le rapport annuel d'activité du Conseil parisien des Européens.

Je donne la parole à Isabelle MARANES.

Mme Isabelle MARANES. - Bonjour, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, chers membres du Conseil parisien des Européens. Je vous présente Paraic MAGUIRE, citoyen irlandais et je suis Isabelle MARANES, citoyenne franco-espagnole. Nous allons vous présenter les résultats des travaux réalisés par le Conseil parisien des Européens en 2024.

Paraic vous parlera de l'intelligence artificielle, saisine du cabinet de Mme Pénélope KOMITÈS, ainsi que de l'autosaisine "Inclusion et vivre ensemble" du cabinet de M. Arnaud NGATCHA.

Pour ma part, je vous exposerai les éléments concernant la citoyenneté européenne, saisine du cabinet de M. Arnaud NGATCHA, et de la valorisation des déchets, saisine du cabinet de M. Antoine GUILLOU.

Le Conseil parisien des Européens est une instance consultative créée en 2019. Elle reflète la volonté de notre ville de renforcer les liens avec ses citoyens européens et aussi de promouvoir l'engagement démocratique au sein de notre Capitale.

Avant les élections de juin 2024, année particulièrement dense pour les élections européennes, le groupe de travail sur la citoyenneté européenne a concentré ses efforts sur deux axes majeurs choisis par l'ensemble des membres, celui de la promotion de la citoyenneté européenne à Paris et celui de l'encouragement à l'inscription sur les listes électorales pour les élections européennes de juin 2024.

Ces actions ont été réalisées par la conception d'un "flyer" de sensibilisation à l'aide de l'illustrateur M. Pascal BRESSON, et des vidéos multilingues disponibles sur tous les canaux de communication de la Ville de Paris, dont YouTube notamment.

Après ces élections de 2024, nous avons décidé de préparer une enquête en vue des élections municipales de 2026, qui sera poursuivie cette année en 2025. Cette enquête inclura un questionnaire pour mieux comprendre les attentes, les besoins spécifiques des citoyens européens résidant à Paris, en s'inspirant des travaux menés dans le 17e par M. BERTHAULT, merci, et ceux des ressortissants italiens réalisés par Mme ZANINI.

Nous avons constaté plusieurs points : un manque de données précises sur les besoins des citoyens européens à Paris, une méconnaissance générale du droit des Européens à se porter candidats aux élections

municipales, et un besoin de renforcer la notoriété et la légitimité du CPE pour accroître son influence et encourager une plus grande participation démocratique.

Pour répondre à ces constats, nous proposons de réaliser une enquête approfondie qui permettra d'avoir une meilleure visibilité sur ces problématiques et de répondre de manière plus ciblée aux attentes des citoyens européens.

En conclusion, nous espérons que ces propositions seront validées et mises en œuvre. Paris, en tant que Capitale de l'Union européenne, a une responsabilité particulière de promouvoir les valeurs démocratiques et d'encourager la participation de tous ces citoyens européens ou non.

Dans le contexte géopolitique actuel, il est plus crucial que jamais de renforcer les liens qui nous unissent et de faire vivre la citoyenneté européenne au cœur de notre ville.

Je vous remercie pour votre attention et je suis convaincue que tous ensemble, nous avons les moyens d'agir efficacement pour construire un Paris plus inclusif.

Je cède maintenant la parole à Paraic pour la suite de la présentation.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup pour votre exposé, aussi clair que synthétique. Cela pourrait être une référence au sein de cet hémicycle.

Je vous donne la parole.

M. Paraic MAGUIRE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, le groupe Intelligence artificielle du Conseil parisien des Européens a été consulté à la suite d'une saisine de Pénélope KOMITÉS, adjointe à la Maire de Paris, dans le cadre des réflexions autour de l'implémentation de "AI Act" en France.

Notre mission était claire : dresser un panorama des mesures prises par d'autres villes européennes et identifier les bonnes pratiques pouvant inspirer les politiques publiques parisiennes.

Pour ce faire, nous avons choisi de centrer notre analyse sur deux axes principaux. D'abord, une comparaison internationale des projets d'I.A. menés dans les grandes villes européennes. Ensuite, une réflexion sur l'encadrement nécessaire pour garantir que les projets I.A. de la Ville de Paris soient conformes aux réglementations en vigueur.

Quelques exemples inspirants rencontrés ailleurs en Europe :

- à Anvers, des panneaux intelligents régulent la vitesse sur les autoroutes en temps réel pour fluidifier le trafic.
- A Rotterdam, des feux de signalisation adaptent leur durée grâce à des capteurs intégrant même les flux piétons et cyclistes.
- Stockholm a adopté une déclaration sur l'I.A. pour la science, soulignant l'importance de la transparence, de l'équité, et de la responsabilité.
- En Espagne, des villes comme Barcelone exploitent déjà des mégadonnées pour optimiser la mobilité et réduire la pollution.

Ces exemples montrent que l'I.A. peut devenir un puissant outil de transformation urbaine. Nous recommandons la mise en place d'un système de contrôle des projets I.A. Ce système interviendrait aussi bien en amont qu'en aval, afin de s'assurer que chaque projet respecte les lignes directrices établies.

Pour garantir l'objectivité et la lisibilité des évaluations, nous préconisons la création d'une commission mixte. Celle-ci serait composée de citoyens, d'experts, de fonctionnaires et d'élus. Un groupe volontairement hétérogène afin de favoriser une compréhension partagée et une évaluation pluraliste des projets.

Une autre priorité de notre groupe concerne la sensibilisation et la formation. L'objectif n'est pas de former des experts, mais d'armer les citoyens et les agents municipaux des outils nécessaires pour comprendre les enjeux de l'I.A. Une formation légère, par exemple sous forme de M.O.O.C., pourrait être mise à disposition des agents de la Ville pour qu'ils puissent intégrer ces outils dans leurs missions quotidiennes.

En conclusion, l'intelligence artificielle peut être un levier d'amélioration pour la ville, à condition qu'elle soit encadrée avec rigueur et transparence. Nous appelons la Ville de Paris à adopter une gouvernance claire et éthique, inspirée des meilleures pratiques européennes. Construisons ensemble une ville innovante et respectueuse dans des droits fondamentaux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup pour vos deux interventions. Je reprends la séance.

Excusez-moi... C'est moi qui dis, je suis président de séance. Vous voulez présenter deux textes ? Présentez-les. Avez-vous fini votre présentation ? Terminez-la, il n'y a aucun problème ! La séance n'est pas reprise, que les choses soient claires.

Mme Isabelle MARANES. - Comme c'est la première fois....

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Vous avez raison, la première fois, c'est toujours comme cela, dans toutes circonstances.

Mme Isabelle MARANES. - Désolée, Monsieur...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Non, ne soyez surtout pas désolée.

Mme Isabelle MARANES. - En fait, on devait présenter la valorisation des déchets, et le dernier, c'est l'autosaisine "L'inclusion et le vivre-ensemble", donc on va faire trois minutes.

Le groupe de travail sur la valorisation des déchets a été créé suite à la saisine du cabinet de M. Antoine GUILLOU. L'objectif principal de cette mission était de répondre à la question suivante : comment mieux inciter les habitants, les visiteurs et les touristes à bien trier leurs déchets pour améliorer la valorisation des déchets ?

La mission a consisté à explorer les bonnes pratiques observées dans d'autres métropoles européennes et à faire des propositions adaptées à la situation parisienne, basées sur ces expériences.

Le choix des métropoles comparables à Paris en termes de dynamisme, de tourisme, sur la politique de gestion des déchets et sur la base des nationalités des membres du groupe, de leur réseau de contacts ainsi qu'une préanalyse réalisée en ligne sur les villes comme Berlin, Lisbonne, Madrid, Milan.

Trois approches ont été adoptées pour analyser les pratiques :

- une analyse biographique par la recherche en ligne sur les pratiques existantes dans ces métropoles ;
- par un questionnaire semi-qualitatif, l'envoi d'un questionnaire à des contacts de services municipaux dans chaque ville pour recueillir des informations spécifiques sur ces pratiques ;
- et par des interviews réalisées auprès d'habitants, d'associations et des représentants d'organismes publics impliqués dans ces gestions de déchets.

Il nous a fallu trois mois pour récolter ces éléments, qui étaient qualitativement très intéressants, même si la quantité était faible. Les résultats de nos analyses sont à prendre avec prudence, car l'échantillon était limité. Toutefois, plusieurs bonnes pratiques, absentes à Paris, ont pu être constatées, dont nous considérons 2 sur 10 comme particulièrement intéressantes.

La première étant la pratique par la formation renforcée des élèves à tout âge, par la proposition d'un large panel de formations ludiques auprès des enfants dans les crèches, les maternelles ou les collèges et les lycées.

La deuxième par la communication renforcée, c'est-à-dire mettre en place des affiches et dépliants multilingues dans les quartiers parisiens les plus touristiques, incluant l'anglais et d'autres langues en fonction des populations locales, pratiquées constamment, constatées à Lisbonne, Berlin et Madrid.

Puis, une autre proposition est celle de renforcer la communication "via" les réseaux sociaux avec des vidéos et des témoignages sur les enjeux du tri des déchets.

En conclusion, ces pratiques observées dans les métropoles européennes étudiées offrent des pistes intéressantes pour améliorer la gestion et la valorisation des déchets à Paris. En particulier, le renforcement de la formation dès le plus jeune âge et la mise en place d'une communication plus inclusive et visuelle sont des leviers essentiels pour améliorer le tri des déchets à Paris, tant pour les habitants que pour les touristes. Des propositions concrètes seront formulées en fonction de ces résultats, afin de mettre en place des actions adaptées à la réalité.

Je vous remercie pour votre attention et je cède la parole à Paraic pour la suite.

M. Paraic MAGUIRE. - Mesdames et Messieurs, je voudrais vous parler maintenant d'un sujet essentiel : l'inclusion et le vivre-ensemble à Paris.

La diversité de notre ville est une richesse, mais aussi un défi. Le groupe autosaisine du Conseil parisien des Européens s'est concentré sur deux priorités : l'intégration des personnes d'origine étrangère et la lutte contre l'isolement des seniors.

Ces deux groupes de population, bien que très différents, ont un point commun essentiel, ils sont souvent en marge de la société. D'un côté, les personnes étrangères qui s'installent à Paris rencontrent un flou administratif et un manque de repères qui freine leur intégration. De l'autre, de nombreux seniors vivent dans la solitude avec les conséquences lourdes sur leur santé mentale et la qualité de vie.

Notre volonté est de proposer des solutions concrètes en nous inspirant de bonnes pratiques européennes.

Pour les personnes d'origine étrangère, nous recommandons la création d'un guide en ligne multilingue inspiré du modèle irlandais "Citizens information". Ce guide serait un portail aux informations essentielles, l'emploi, le logement, la santé, l'apprentissage linguistique, les démarches administratives, etc. Un tel outil faciliterait grandement leur installation et leur intégration à Paris.

Pour les seniors, plusieurs initiatives venues d'Europe offrent des pistes inspirantes.

En Belgique et en Suisse, des crèches intégrées aux E.H.P.A.D. permettent des interactions régulières entre enfants et personnes âgées, avec des bénéfices mutuels en termes de bien-être et de lien social.

En France, la Maison Verte pourrait servir de modèle pour créer des espaces intergénérationnels accueillant à la fois jeunes enfants, parents et personnes âgées.

Aux Pays-Bas, les repas partagés entre générations favorisent la convivialité et l'entraide.

En Allemagne, les "stammtisch" intergénérationnels offrent un cadre informel de discussion dans les cafés propices à la création de liens.

En Irlande, l'initiative "friendly call", fondée sur des appels téléphoniques réguliers à des seniors isolés, montre qu'un simple échange peut briser la solitude.

Toutes ces propositions poursuivent un même but : créer une société plus solidaire où chacun trouve sa place, quel que soit son âge ou son origine. Le succès de ces actions repose sur l'engagement des collectivités, des associations et des citoyens. Ensemble, faisons vivre une ville plus inclusive, plus accueillante et profondément humaine.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup. Merci beaucoup à vous deux. Là, pas d'erreur ?

Ne soyez surtout pas désolés ! C'est la dernière chose que vous devez faire...

(La séance est reprise).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je vous propose de redonner la parole aux oratrices et orateurs des groupes. Ce sera d'abord Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, Madame, Monsieur, notre intervention va faire particulièrement écho à ce que vient d'amener le camarade irlandais, en tout cas l'intervenant irlandais.

Dans cet esprit, nous sommes sincèrement ravis de pouvoir souligner aujourd'hui la qualité du travail du Conseil parisien des Européens. Depuis sa création en 2019, les propositions inspirées des expériences venues de toute l'Europe sont non seulement enrichissantes pour la ville de Paris, mais elles permettent aussi et surtout de nous ouvrir à de nouveaux horizons et de nouveaux points de vue.

Premier point important, le sujet de votre autosaisine est tout à fait pertinent dans le contexte actuel et résonne particulièrement fort avec les valeurs que nous portons. Y sont évoquées deux populations distinctes, les personnes d'origine étrangère et les personnes âgées isolées, qui sont bien trop souvent oubliées.

Dans un climat politique de plus en plus délétère, marqué par des propos effarants sur l'immigration et par les scandales qui ont éclaboussé les E.H.P.A.D., il est essentiel de promouvoir des solutions concrètes à la hauteur des enjeux.

Concernant vos propositions en matière d'intégration des personnes d'origine étrangère, européenne et non européenne, nous sommes évidemment en parfait accord. Nous y avons trouvé beaucoup de points communs avec la niche que notre groupe a défendue l'année dernière à ce sujet et qui était intitulée "Paris résiste et réaffirme ses valeurs d'accueil et de solidarité face aux compromissions coupables". Nous y rappelions que Paris s'est construite en s'ouvrant aux multiples flux migratoires et s'est transformée en une métropole cosmopolite et multiculturelle, ce qui constitue une irremplaçable richesse.

Nous y présentons surtout plusieurs mesures qui rejoignent vos préoccupations et vos préconisations d'ailleurs, comme l'accès à l'apprentissage du français ou l'évolution de la carte citoyenne. Conformément aux demandes des associations, elle viserait à faciliter l'accès au droit et à promouvoir une citoyenneté de résidence en la délivrant à tous les Parisiens, indépendamment de leur situation de séjour. Cette dernière pourrait être accompagnée d'une brochure traduite en différentes langues, qui détaillerait les démarches à effectuer par les primo-arrivants, pour ouvrir des droits à la santé notamment.

Qu'ils soient avec ou sans papiers, commerçants, ouvriers, étudiants, musiciens ou écrivains, notre ville doit poursuivre sa politique de valorisation des cultures étrangères présentes à Paris, ainsi que l'accueil des artistes étrangers en danger qui fuient leur pays d'origine pour y trouver un lieu de refuge et de liberté de création.

Popularisons le fait que le partage des cultures entre les personnes d'origine étrangère et les seniors qui ont beaucoup à apprendre les uns des autres est non seulement possible, mais indispensable. La Ville de Paris organise déjà des conférences, projections ou expositions autour de l'apport des immigrés à Paris dans la vie citoyenne, culturelle, économique et sociale.

Votre rapport nous a, par exemple, exposé le travail de l'association bulgare "365", qui permet de faire découvrir la culture locale aux nouveaux arrivants sur le territoire. Les moyens sont multiples, la cuisine tout comme

la musique sont synonymes de partage, et sont de fantastiques vecteurs de cohésion sociale qui valorisent tous les savoirs et l'ouverture d'esprit, qu'ils soient anciens ou venus d'ailleurs. Ils construisent des ponts entre les gens, ce dont ont aussi cruellement besoin les personnes âgées isolées.

Selon le rapport de 2021 publié par l'association "Les petits frères des pauvres", 530.000 personnes âgées sont en situation de mort sociale en France. Le nombre d'aînés isolés des cercles familiaux et amicaux a plus que doublé, passant de 900.000 en 2017 à plus de 2.000.000 en 2021.

Tout comme les personnes étrangères isolées, nos aînés ont besoin de lien social, de rencontrer de nouvelles personnes avec qui échanger et partager. Pour ce faire, les initiatives européennes ne manquent pas. Citons, et vous l'avez fait, Monsieur, le "stammtisch" bavarois, qui a pour principe de se rencontrer régulièrement pour discuter dans un café ; les repas communautaires intergénérationnels qui nous viennent des Pays-Bas ; ou encore le principe Cohabit'Age belge. C'est ensemble que nous pouvons bâtir une société plus inclusive, et donc plus juste.

Promouvoir des activités interculturelles et intergénérationnelles en même temps n'a rien d'antinomique, bien au contraire, il nous faut valoriser tous ces projets qui reposent aujourd'hui sur la volonté d'acteurs nationaux, régionaux et locaux, mais aussi sur le soutien et la mobilisation des citoyens et des associations.

Chers membres du Conseil parisien des Européens, le groupe Communiste vous remercie fraternellement d'avoir rappelé que cette valeur essentielle qu'est la fraternité ne connaît ni frontières ni âge.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

La parole est à Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers amis du Conseil parisien des Européens, tout d'abord permettez-moi de m'étonner et de regretter l'absence de la Maire qui aurait dû être là pour vous accueillir...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - C'est désagréable pour moi.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Vous le savez très bien, mais c'est vrai que d'un point de vue symbolique, la Maire aurait dû être à votre place. Je regrette également le manque d'élus qui sont là également pour vous accueillir ce matin.

C'est toujours, en tout cas, une joie pour nous de vous accueillir, d'accueillir l'Europe par votre entremise dans notre Conseil, et peut-être aujourd'hui encore plus que jamais considérant la situation internationale actuelle, et de vous remercier tout particulièrement des propos que vous avez tenus devant nous.

Une fois encore, notre groupe MoDem et Indépendants salue les travaux du Conseil parisien des Européens réalisés sur 2024, une ouverture sur de bonnes pratiques dans les villes européennes, dont Paris doit pouvoir s'emparer.

Ainsi, nous souscrivons parfaitement et complètement aux travaux et recommandations du groupe de travail qui s'est penché sur la valorisation des déchets. En effet, les recommandations s'appuient sur des exemples concrets, testés dans plusieurs capitales européennes et transposables à notre réalité parisienne. Nous pouvons souligner les mesures de bon sens comme l'adaptation des fréquences de collecte des bacs enterrés, les sanctions dissuasives, ou encore les technologies de suivi intelligentes des conteneurs.

Ces propositions vont dans le sens de ce que nous, notre groupe, portons depuis le début de cette mandature, mais malheureusement nos vœux nombreux ont souvent été rejetés. Cependant, les enjeux persistent et le diagnostic est partagé, Paris est encore loin d'être exemplaire en matière de gestion des déchets, donc nous comptons beaucoup sur vos propositions pour que la Ville de Paris fasse quelque chose.

Notre groupe MoDem et Indépendants tient à saluer le vœu que vous nous présentez aujourd'hui. L'isolement dans les villes et notamment dans les grandes villes est un sujet essentiel à traiter pour notre humanité. Savoir accueillir l'autre pour mieux l'intégrer, savoir protéger nos aînés de l'isolement doivent être des valeurs cardinales de notre politique municipale.

Concernant l'accueil tout d'abord, les mairies d'arrondissement doivent être les clés d'entrée pour les personnes étrangères qui arrivent à Paris, pour expliquer le fonctionnement de notre ville, les démarches administratives à effectuer, ou comment trouver un logement, et bien sûr proposer des cours de français de manière beaucoup plus large qu'aujourd'hui, car la langue reste le premier vecteur d'intégration lorsqu'on arrive dans notre Capitale.

Votre proposition d'un guide multilingue est tout à fait intéressante à ce sujet. La formation des agents municipaux dans l'accueil des personnes étrangères qui arrivent à Paris est aussi un axe à améliorer et à développer. Ce sont des idées dans la droite ligne de ce que notre groupe défend depuis longtemps : une intégration accompagnée, exigeante mais humaine, qui ne laisse personne sur le bord du chemin.

Sur le sujet de la solitude et de la lutte contre l'isolement des personnes âgées, qu'il s'agisse des repas intergénérationnels, des espaces de rencontre informels ou des logements partagés que vous proposez dans ce vœu, notre groupe y souscrit entièrement.

Dans ce combat contre l'isolement, le lien social passe aussi par la présence de nos animaux de compagnie et c'est pourquoi notre présidente de groupe, Maud GATEL, a porté une mesure forte : ouvrir la possibilité d'accueillir des chiens et des chats dans les E.H.P.A.D. parisiens. Cette expérimentation connaît un grand succès auprès des personnes âgées seules, qui retrouvent une joie de vivre grâce à la compagnie de nos amis à quatre pattes.

Nous soutenons donc pleinement votre vœu qui s'inscrit dans une logique d'actions de partage d'expériences à l'échelle européenne et de construction d'un Paris plus humain, plus solidaire, plus attentif aux fragilités de chacun.

En conclusion, chers amis du Conseil parisien des Européens, vos travaux et vos réflexions nous confortent dans l'idée que l'Europe est une source d'inspiration pour nos politiques municipales à Paris et une richesse dans notre vivre-ensemble.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Béatrice LECOUTURIER, qui s'exprimait pour le groupe MoDem et Indépendants.

La parole est à Hermano SANCHES RUIVO, pour le groupe Paris en commun.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Isabelle MARANES, cher Paraic MAGUIRE, merci de votre intervention qui était juste parfaite pour une première fois. Chers membres du Conseil parisien des Européens, je veux saluer ceux qui sont avec nous également en tribune, le rapport d'activité et le vœu présentés aujourd'hui à notre Assemblée sont le fruit d'un travail de plusieurs mois, aussi remarquable qu'utile puisqu'il nous apporte, comme chaque année, un véritable éclairage pour la définition des politiques publiques parisiennes.

Ainsi, je tiens tout d'abord à vous remercier très sincèrement pour votre investissement et pour la qualité de vos contributions. Il faut rappeler que le Conseil parisien des Européens est une initiative citoyenne tout à fait unique, qui renforce les échanges entre les villes des pays membres de l'Union européenne. Un travail en réseau auquel nous sommes très attachés et je sais que certaines villes nous envient et ont aussi le projet de mettre en place des structures comme la vôtre.

En prenant le temps d'explorer les bonnes pratiques dans les métropoles européennes, et je veux ici en citer quelques-unes, celles qui sont également mentionnées dans votre rapport, Milan, Stockholm, Lisbonne, Madrid, Parzardjik, Sofia, Berlin, d'autres très probablement, mais qui montrent bien l'étendue aussi du réseau qui est le nôtre, et je remercie ici les services de la délégation générale aux relations internationales qui vous accompagnent comme l'adjoint sur ce travail, mais en parlant de ces différentes métropoles, en vous appuyant aussi sur votre propre expérience et en débattant des habitudes, des pratiques et de la culture de chacun et chacune, vos propositions contribuent à faire évoluer notre façon d'appréhender les grands enjeux de la politique municipale.

Je pense, par exemple, à la question essentielle de la gestion du tri des déchets, qui vient compléter d'ailleurs les propositions de la promotion du Conseil 2023. Ses membres avaient en effet travaillé sur les questions des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables, ou encore vos travaux sur l'intelligence artificielle.

Evidemment, j'ai également porté, et notre groupe tout autant, une attention particulière aux questions liées à la citoyenneté européenne. L'année dernière déjà, vous aviez œuvré pour encourager les citoyens européens à s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter aux élections européennes. C'est un droit que les citoyens européens peuvent également exercer pour les élections municipales l'année prochaine.

C'est là une mission qu'il faudra poursuivre en s'appuyant d'ailleurs déjà sur les près de 20.000 ressortissants européens inscrits actuellement, mais qu'il faudra poursuivre avec beaucoup plus de travail encore, et je sais que c'est votre idée, car encore beaucoup d'Européens ne connaissent pas ce droit.

Je formule le vœu, vous l'avez cité, que le travail très pertinent, très approprié, très adéquat, notamment ce travail graphique de Pascal BRESSON puisse être encore plus divulgué. J'ai vu d'ailleurs, cher Arnaud, avec beaucoup de plaisir, que l'Union européenne avait enfin rouvert la possibilité, sur certains des dossiers liés à la citoyenneté, et cette année un C.E.R.V. a été finalement rouvert sur cette thématique, ce qui est une bonne nouvelle, et c'est dans votre rapport aussi, cela pourrait être une continuité donnée au programme Include qu'avait lancé le CPE.

Cette augmentation de la participation des Européens à Paris est indispensable et c'est un indispensable travail pour la construction justement de cette maison commune. Faut-il rappeler que la démocratie européenne est aujourd'hui directement menacée par la Russie de POUTINE, qui soutient partout des mouvements d'extrême droite et par l'administration de Donald TRUMP engagée dans un rapport de force et des manœuvres d'intimidation.

On le sait, la défense des valeurs européennes est plus que jamais essentielle. Nous assistons malheureusement également à l'augmentation du populisme à l'intérieur de nos pays.

Notre groupe croit que le Conseil parisien des Européens démontre qu'à Paris nous protégeons et faisons progresser la démocratie là où elle se construit concrètement, en encourageant la participation active de tous les citoyens. C'est aussi le sens de votre vœu, qui vise à renforcer la cohésion sociale en facilitant l'intégration des personnes d'origine étrangère et en luttant contre l'isolement des personnes âgées.

Vous faites la promotion d'une société plus solidaire et plus juste où chacun peut trouver sa place et participer pleinement à la vie collective avec, par exemple, la mise à jour d'un guide en ligne multilingue, la conception d'un label qualité "accueil inclusion", le renforcement des parcours d'apprentissage du français, absolument indispensable. Ces initiatives visent à offrir un accueil plus chaleureux de nos arrivants dans la société parisienne.

Vous démontrez aussi une nouvelle fois que les citoyens européens sont motivés à participer, à condition qu'on leur donne les moyens. Nous pouvons nous féliciter et vous remercier à nouveau de participer au développement de cette identité européenne commune dont nous avons tant besoin. Notre groupe vous suivra sur les vœux proposés et je veux remercier Pauline CHARLES-BRUNNER pour son travail à ce sujet.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Sylvain RAIFAUD, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, merci aux représentants du Conseil parisien des Européens qui sont assis à la tribune et merci aussi à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à ces travaux, c'est important que cette instance existe et travaille notamment sur la question de la citoyenneté européenne.

On a besoin d'avoir votre expérience sensible d'Européens et d'Européennes à Paris, vos attentes, et je trouve particulièrement intéressant le travail de comparaison, d'analyse qui est fait avec d'autres capitales en Europe pour comprendre comment les uns et les autres avancent. On est confrontés tous aux mêmes sujets, aux mêmes enjeux, et finalement je crois que ce travail est particulièrement précieux.

Je parlais de citoyenneté européenne, la promotion de la citoyenneté européenne, l'inscription sur les listes électorales, merci de l'avoir fait, on oublie parfois que les Européennes et Européens peuvent voter aux élections européennes et aux élections municipales l'année prochaine, et ce travail que vous faites pour le rappeler est particulièrement important.

Je voulais saluer aussi votre autosaisine, vous êtes saisis par les adjoints sur différents sujets et vous choisissez vous-mêmes un sujet. Vous avez choisi le sujet du lien social. C'est très important de se dire que c'est un enjeu particulièrement important dans notre ville aujourd'hui, que ce soit sur l'accueil des migrants et des personnes qui arrivent à Paris que sur le lien intergénérationnel.

Je retiens l'idée des guides multilingues, de l'accueil dans la proximité, faire en sorte qu'une personne qui arrive à Paris se sente accueillie dans cette ville-monde. On est très fier de dire que Paris est une ville qui accueille, une ville où la tradition est forte, de nombreuses communautés se retrouvent à Paris, des Bretons jusqu'aux Ukrainiens, et tout le monde en passant par énormément de communautés qui se sont retrouvées à Paris.

Je suis un élu du 10^e arrondissement, endroit où se retrouvent particulièrement des communautés et c'est la grande richesse de cette ville. Je voudrais observer aussi que c'est à Paris, à l'endroit où il y a le plus de personnes immigrées, le plus de personnes qui viennent d'ailleurs dans le monde, que les discours xénophobes et les votes pour l'extrême droite sont le plus bas et on a besoin de faire perdurer cet accueil, et merci des propositions que vous faites.

Sur l'interculturel, je retiens deux choses : les "granny flats" au Royaume-Uni, c'est une idée assez intéressante, qui rejoint ce qu'avait développé Galla BRIDIER dans le dernier mandat, qui avait en charge les personnes âgées. Je trouve super intéressant aussi l'idée des "friendly calls", le fait d'appeler des personnes âgées dont on craint qu'elles soient isolées pour leur dire, on est là, on vous écoute, on est avec vous. On devrait travailler sur cette question.

Sur les saisines dont vous avez fait l'objet, il y a la question sur l'intelligence artificielle. C'est un sujet qui commence à être pris en charge par la Ville, des auditions extrêmement intéressantes ont eu lieu. C'est l'enjeu du numérique globalement, parce qu'il n'y a pas d'intelligence artificielle s'il n'y a pas de données, et s'il y a des données, il faut se poser la question, j'appelle cela la double contrainte de 1978, de la protection des données personnelles d'abord, et l'ouverture, le fait de rendre publiques les données. Ce sont donc des enjeux absolument essentiels et autour desquels l'I.A. est un enjeu aussi.

Vous parlez d'algorithmes, il y a aussi cet enjeu de faire en sorte que le code soit ouvert, on dit "open data", il faut ajouter "open code", pour permettre à chacun de comprendre à quelle sauce il va être mangé lorsqu'un traitement le concerne avec un algorithme.

Sur l'intelligence artificielle, pas de solutionnisme, il faut aussi être conscient que l'on a besoin d'avoir des institutions, un service public incarné par des humains, et faire attention à ce que vous appelez la division digitale dans votre rapport.

On parle là d'inclusion numérique et ce sont des sujets absolument essentiels. Je crois que la Ville devrait travailler sur le modèle de la déclaration Stockholm que vous citez, à avoir une véritable stratégie numérique. On est quelques-uns à être intervenus depuis le début du mandat sur ces différents sujets, pour dire que l'on a besoin d'avoir cette réflexion et des déclarations très claires sur le rapport de la Ville avec le numérique.

Je termine avec les déchets. Moins de déchets, moins d'emballages, on a eu un incendie extrêmement important dans le 17e, ce sont des emballages qui ont brûlé. Quand vous achetez un pot de yaourt, vous avez tout un tas d'emballages autour, et maintenant il faut faire en sorte d'en avoir moins. Ce n'est pas uniquement pucer les poubelles, de mon point de vue, qui sera nécessaire, et pour la droite qui dépose un vœu, pas en G.P.R.S., c'est une technologie qui n'existe plus depuis longtemps. Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Sylvain RAIFAUD.

La parole est à Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Union Capitale.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme l'ensemble de mes collègues, je voudrais tout d'abord remercier les deux représentants des 61 membres du Conseil parisien des Européens, qui ont bien voulu nous présenter leurs travaux ce matin, avec les quatre thématiques de travail qui ont été données.

Je vous donne une piste, si vous représentez deux beaux pays, un pays de football et un pays de rugby, n'hésitez pas à parler sport aussi peut-être la prochaine fois, surtout pour une année olympique.

Ravi de pouvoir intervenir comme chaque année sur ce rapport du Conseil parisien des Européens. Conseil initié maintenant depuis 2018 et qui fait partie d'un projet d'ailleurs financé par la Commission européenne, qui est le projet Include. Ce projet permet donc aujourd'hui à ce Conseil parisien des Européens de travailler, vous l'avez rappelé, sur quatre thématiques cette année que sont le vivre-ensemble, avec le vœu dont nous avons discuté, l'intelligence artificielle, la valorisation des déchets et la citoyenneté.

Avant d'aller dans le détail de ces quatre thématiques, j'avais, comme l'ensemble de mes collègues, préparé une intervention. Je la modifie, parce que différentes choses me sont venues à l'esprit en vous écoutant, notamment sur les deux pistes de travail. C'est-à-dire à la fois l'autosaisine que vous pouvez faire et les sujets que vous portez, et les adjoints qui vous ont saisis sur différentes thématiques, qui sont d'ailleurs pertinentes.

J'aurais voulu savoir si d'autres saisines avaient été proposées éventuellement et si des choix avaient été faits par le Conseil parisien des Européens, ou si c'était un peu un modèle imposé comme au patinage artistique, si on a les figures imposées et les figures libres. Je crois que des saisines ont été aussi faites directement par la Ville et ont été pertinentes.

Pour revenir sur le détail de ce que vous avez présenté, je voudrais regrouper ce que vous avez dit sur à la fois la valorisation des déchets et l'intelligence artificielle, deux sujets qui n'ont pas forcément un gros rapport entre eux, mais la démarche a été identique puisque vous avez parlé d'aller vérifier des expériences qui se passaient dans d'autres villes européennes.

On ne parle pas de "benchmarking", mais de parangonnage, c'est plus français, et cela permet de montrer aussi les difficultés que vous avez eues. Vous les avez d'ailleurs passées très pudiquement en disant qu'il fallait prendre avec un peu de prudence les résultats obtenus, parce que vous aviez eu des difficultés pour avoir un certain nombre de réponses, et donc un échantillon relativement faible, notamment sur la partie valorisation des déchets.

J'aurais souhaité aussi savoir, et je crois que l'adjoint répondra aussi sur le sujet, l'aide que l'on pourra avoir du réseau de la Ville. On est la Ville de Paris, la Ville de Paris appartient à un réseau de villes absolument très important. Je pense que les services peuvent aussi aider. En tout cas, c'est une piste d'amélioration, je pense, quand on est face à une difficulté comme vous avez pu rencontrer, qui est d'ailleurs consignée dans le rapport que j'ai lu, cela fait partie des choses que vous mettez aussi en avant.

En tout cas, sur ce projet de tri, bien évidemment il faut aller dans ce sens-là, Sylvain RAIFAUD l'a souligné, l'arrondissement dans lequel je suis élu a été victime de ce gigantesque incendie du centre de tri du SYCTOM, c'est un sujet récurrent pour diminuer la place des déchets au sein de la ville. Evidemment, ce sont des pistes à creuser.

Sur l'intelligence artificielle et les projets qui ont été faits au niveau européen, l'encadrement est effectivement nécessaire. La commission mixte d'évaluation est une excellente idée, parce que cela fait partie des sujets que je réclame depuis très longtemps, que l'on puisse évaluer également tous les projets. Je dois vous dire, sans faire trop de "pub", que le premier quartier intelligent avec le financement a été décidé par un vœu et il sera dans le 17e autour des Batignolles, avec mise en place de l'intelligence artificielle pour cette ville de demain.

Enfin, pour terminer sur l'inclusion et la citoyenneté, bien évidemment, l'inclusion vivre-ensemble vous l'avez dit, sur les deux pistes, à la fois l'intégration des étrangers et les seniors.

Un point que je voudrais dire, parce qu'on parle d'étrangers européens, non européens dans le modèle qui est mis, c'est anglais, portugais, espagnols, italiens, allemands sur le guide, donc cela nécessite peut-être aussi d'aller au-delà.

Sur la citoyenneté, l'enquête en 2026, vous avez eu l'amabilité de dire qu'elle avait été initiée effectivement dans le 17e arrondissement, attention aussi aux démarches spécifiques, parce que le citoyen européen est particulier, il n'est pas à part, et on souhaite qu'il soit aussi totalement inclus dans la société.

Enfin, petite promotion que je voudrais faire sur des dates importantes aussi dans l'arrondissement, pour montrer que dans le 17e aussi la citoyenneté européenne, c'est au quotidien.

Vous êtes invités :

- demain, comme chaque année, à la soirée des citoyens européens réunis à la mairie du 17e à 19 heures 30 ;
- le 30 avril, à une conférence avec notre ambassadeur de Lituanie et de Moldavie sur les enjeux géostratégiques européens ;
- le 5 mai au diner européen avec un menu spécifique préparé par l'école de Paris des métiers de la table ;
- et enfin le 17 mai porte Maillot pour le festival de la gastronomie européenne et internationale.

Citoyens européens, vous êtes les bienvenus dans le 17e comme partout ailleurs dans Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Fin de la séquence publicitaire de Jean-Didier BERTHAULT. Ma remarque ne peut être qu'affectueuse.

Je donne la parole à Véronique BALDINI, pour le groupe Changer Paris.

Mme Véronique BALDINI. - Monsieur le Maire, merci.

Comme ma collègue Béatrice LECOUTURIER, je regrette ici l'absence de Mme la Maire à cette discussion, même si, Monsieur BLOCHE, vous la remplacez très bien.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Avons-nous été amenés, ai-je été amené, par exemple, à remarquer l'absence, ce n'est pas la première séance du Conseil de Paris, continueuse, on ne la voit jamais sinon dans les couloirs pour venir signer, de la co-présidente du groupe Changer Paris ?

Mme Véronique BALDINI. - C'est Mme la Maire qui normalement préside cette séance, n'est-ce pas ? C'est Mme la Maire qui est élue. Madame DATI ne l'est pas encore.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Madame BALDINI, c'est vous qui l'aurez cherché. Moi, effectivement, quand on me cherche, on me trouve. Je veux dire par là que votre remarque après celle de Béatrice LECOUTURIER, alors que la Maire a présidé la séance toute la matinée d'hier et présidera la séance cet après-midi, est totalement déplacée quand on s'exprime au nom d'un groupe qui s'appelle Changer Paris, dont la co-présidente est absente, et ce n'est pas la première séance du Conseil de Paris où l'on ne la voit que dans les couloirs pour venir signer la feuille de présence.

Mme Véronique BALDINI. - Madame HIDALGO, on ne la voit même pas dans les couloirs !

Chers membres du Conseil parisien des Européens, nous avons lu avec intérêt le rapport de vos travaux. La dimension de "benchmarking" avec d'autres villes européennes, qui vous tient à cœur, nous semble intéressante et doit pouvoir permettre à Paris de s'inspirer de ce qui fonctionne ou non hors du périphérique et de, pour une fois, ne pas rester dans sa bulle et s'imaginer en précurseur mondial de tout.

Nous pouvons en parler en connaissance de cause, puisque le rapport de votre groupe de travail sur la gestion et la valorisation des déchets a retenu mon attention. Ce sujet est essentiel pour façonner la ville de demain.

Parmi la liste des propositions qui ont retenu votre intérêt et que vous incluez donc dans ce rapport, figure le fait de doter nos poubelles notamment de rue, de capteurs numériques qui aident les équipes de ramassage, afin de savoir quand elles seront pleines, et donc à adapter leurs tournées pour gagner en efficience. Vous citez l'exemple de la ville de Pampelune.

Cette même idée, nous l'avions proposée avec mes collègues du groupe Changer Paris en mai dernier. Elle avait été refusée, car à Paris ce n'est pas le cas, mais c'est déjà un peu le cas, car c'est difficile à faire, m'avait-on dit. M. GUILLOU a beau être sympathique et souriant, sa réponse ne m'avait pas convaincue, d'où le dépôt de ce vœu à nouveau aujourd'hui, puisque le Conseil parisien des Européens y trouve de l'intérêt également.

D'autres propositions dans ce groupe de travail retiennent notre attention. Je vais évoquer deux exemples.

Les consignes pour les emballages en verre ou en plastique d'abord. C'est un point sur lequel nous devons avoir une politique beaucoup plus ambitieuse, que ce soit au niveau du quotidien comme des grands événements. Nous avons encore eu le cas aux Jeux olympiques, où le système avait été mal rodé, mal mis en place, et où les spectateurs se sont retrouvés avec des verres consignés remplis depuis des bouteilles en plastique, et cela devant leurs yeux. Quelle image cela rend ?

Si la marque en question, Coca-Cola, a évidemment ses torts, la collectivité a aussi les siens de ne pas avoir su à temps adapter cet usage aux besoins que l'on connaissait tout de même dès l'attribution des Jeux olympiques, qui aurait été très utile et serait très utile à grande échelle pour le quotidien des Parisiens.

Les poubelles enterrées, ensuite, nous connaissons la complexité du sol parisien, qui rend cette mise en place particulièrement difficile, mais il ne faut pas complètement abandonner cette idée. Cela relève d'une idéologie folle, tant cette solution est utilisée avec efficacité à l'étranger, mais même en France dans des endroits avec des sols complexes, par exemple même en bord de mer.

Cela m'amène à réagir au vœu bis d'Antoine GUILLOU sur mon vœu sur les capteurs. Quel manque de tact, Monsieur GUILLOU, quel manque d'ouverture d'esprit. Oui, nous pouvons ne pas être d'accord et l'exprimer. Non, vous n'êtes pas là pour nous punir, à l'image d'un professeur des écoles du début du XXe siècle.

Vous évoquez la loi AGEF et ses obligations. Certes, on est tous d'accord, mais la loi AGEF n'oblige pas les villes à installer partout dans Paris de gros machins disgracieux, qui prennent la moitié de la chaussée. Cela, c'est votre vision idéologique encore une fois. D'autres villes expérimentent d'autres types de collecteurs. Elles adaptent les tailles, les capacités, l'esthétique aux caractéristiques de leur espace public.

Comme pour les poubelles enterrées, cela est possible, mais vous ne voulez pas l'entendre. Ce vœu, il vise juste à embêter l'opposition. Je suis désolée pour les membres du Conseil parisien des Européens, qui doivent assister à ces pratiques de niveau de maternelle.

Concernant le vœu du Conseil parisien des Européens présenté aujourd'hui, il mélange plusieurs sujets et traite les choses de manière inégale. Nous sommes entièrement favorables à certaines idées, comme le renforcement du parcours d'apprentissage du français pour les personnes d'origine étrangère ou celle de la coopération multiniveau...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci de conclure, s'il vous plaît.

Mme Véronique BALDINI. - Ce sont des mesures qui peuvent avoir un impact concret sur le quotidien de nos concitoyens concernés.

Pour toutes ces raisons, nous aimerions avoir plus de détails sur le contenu des mesures proposées et que les deux volets, intégration des personnes d'origine étrangère et isolement des personnes âgées, fassent l'objet d'un traitement séparé.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - La parole est à Véronique BUCAILLE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !".

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je tiens tout d'abord à féliciter chaleureusement les membres du Conseil parisien des Européens pour leur travail et le vœu qu'ils proposent à notre Assemblée.

La lutte contre l'isolement des seniors est une thématique qui m'est particulièrement chère et sur laquelle notre groupe travaille. Nous portons à ce titre régulièrement des propositions en faveur du renforcement des liens intergénérationnels et de la solidarité entre les générations.

Il est d'ailleurs quelque peu savoureux de constater que l'Exécutif est aujourd'hui mené à proposer, au nom du Conseil parisien des Européens, la création de crèches intergénérationnelles, une initiative que nous avons soumise dès le début de cette mandature dans un vœu présenté en février 2021.

Malheureusement, la gauche l'avait rejeté. Nous nous réjouissons donc aujourd'hui de voir cette idée reprise, témoignant de sa pertinence et de son importance pour notre ville.

Le vœu du Conseil parisien des Européens propose en outre plusieurs pistes concrètes en faveur du lien intergénérationnel, notamment l'inspiration d'exemples européens pour renforcer la participation des personnes âgées dans la société, encourager le bénévolat des seniors, et améliorer la coordination entre les différents niveaux de collectivité en matière d'inclusion.

Ces propositions s'inscrivent dans une logique que nous partageons pleinement, celle de faire du vieillissement, non pas une mise à l'écart, mais une richesse, un véritable trésor. Elles rejoignent notre volonté de faire émerger une ville plus solidaire où les générations se croisent, s'entraident et cohabitent. C'est pourquoi nous les soutenons pleinement.

Notre groupe, et cela, c'est aussi important, a d'ailleurs soutenu le développement du logement intergénérationnel au sein du parc social parisien. En octobre 2024, nous avons proposé que la Ville de Paris encourage les bailleurs sociaux à favoriser la cohabitation intergénérationnelle, permettant ainsi aux seniors de rester à domicile tout en offrant aux jeunes une solution de logement abordable.

Cette approche présente de nombreux avantages, notamment la lutte contre l'isolement des personnes âgées et la création de liens sociaux enrichissants entre les générations. Notre vœu a cette fois-ci été voté à l'unanimité au Conseil de Paris que je remercie encore ici.

En effet, les chiffres parlent d'eux-mêmes. A Paris, environ 23 % de la population a plus de 60 ans et de plus près de 32 % des personnes âgées de 60 ans et plus vivent seules. Parallèlement, une étude récente révèle que 62 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans se sentent régulièrement seuls. Ces données soulignent donc l'urgence de renforcer les initiatives intergénérationnelles pour répondre aux besoins de ces deux populations.

Enfin, et vous avez eu raison de le faire, il est essentiel d'aborder la question de la fracture numérique qui touche tout particulièrement nos élus. Selon une étude, 67,2 % des personnes de plus de 75 ans en France sont en situation d'illectronisme, c'est-à-dire qu'elles ne maîtrisent pas les sujets numériques. Cette exclusion numérique accentue leur isolement et limite leur accès à de nombreux services essentiels. Il est donc impératif de mettre en place, comme vous l'avez proposé, des actions concrètes pour accompagner les seniors dans l'apprentissage des nouvelles technologies et faciliter leur inclusion numérique.

Un peu de "pub" pour le 16 ici, nous le faisons régulièrement dans le 16e, avec l'aide de la remarquable association "Kocoya".

Avec les élus du groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !", nous voterons donc avec les deux mains les propositions du Conseil parisien des Européens et restons engagés, vigilants quant à la mise en œuvre effective de ces initiatives, convaincus qu'elles contribueront à renforcer la cohésion sociale à Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais commencer par remercier les représentants et représentantes du Conseil parisien des Européens pour votre travail, qui nous permet d'enrichir nos réflexions et nos débats. J'ai envie de dire que c'est un beau symbole que l'on parle avec vous aujourd'hui, puisque l'on voit de l'autre côté de l'Atlantique le Président américain TRUMP s'évertuer à imposer sa conception brutale des relations internationales et de ce que doit être d'ailleurs l'accueil des migrants.

Parler de l'intégration des personnes étrangères et s'inspirer de ce qui se fait à l'étranger, c'est une manière de sortir d'une vision étriquée, étroitement nationaliste de ce que doivent être nos réflexions et nos débats.

En deux minutes évidemment, je n'ai pas le temps de parler de vos quatre saisines, dont la valorisation des ordures et l'I.A., donc je me contenterai de parler de celles qui ont rapport au lien social, c'est-à-dire l'intégration des populations étrangères et les liens intergénérationnels.

Sur l'intégration des populations étrangères, c'est toujours important de rappeler que Paris est une ville où ont toujours convergé les migrants et les migrantes et qu'elle se doit d'assumer pleinement sa vocation de ville d'accueil. J'ai noté un certain nombre de propositions intéressantes, notamment sur les guides multilingues pour les nouveaux arrivants, les formations complètes sur les cours de langue, la promotion de la citoyenneté européenne.

Evidemment, un petit regret sur la question du droit de vote, les étrangers communautaires ont le droit de vote, mais ce serait intéressant d'aborder le droit de vote pour les étrangers non communautaires, parce que c'est aussi une question centrale pour l'intégration.

Sur le lien intergénérationnel, dans notre ville, on sait combien cette question de l'isolement des personnes âgées est importante. J'ai noté des idées très intéressantes, comme les "friendly calls", les "granny flats", j'espère que mon accent ne vous fait pas trop sursauter, l'organisation des repas intergénérationnels par exemple.

Voilà, mes deux minutes sont passées, donc je vais me contenter de conclure en disant que je voterai évidemment votre vœu.

Je vous remercie encore une fois pour votre venue et vos travaux.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurent SOREL.

Pour répondre, je donne la parole à Arnaud NGATCHA, puis à Antoine GUILLOU, puisqu'il y a un vœu qui concerne directement sa délégation.

La parole est d'abord à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le premier adjoint, et je voudrais, moi, vous remercier d'être présent ce matin et revenir juste sur ces mots un peu indécents à l'encontre de la Maire de Paris qui, je vous le rappelle, est un "leader" en Europe.

Souligner son absence, venant de changer Paris, cela m'étonne. Venant de vous, Madame LECOUTURIER, cela me déçoit beaucoup. Vous êtes à un niveau quand même supérieur pour ce genre de remarque mesquine.

Concernant le vœu et le Conseil parisien des Européens, d'abord remercier évidemment les membres du Conseil parisien des Européens, Isabelle MARANES et Paraic MAGUIRE, excusez-moi, je vous remercie d'avoir pris la parole. Ce n'est jamais simple de prendre la parole devant le Conseil de Paris, c'est toujours une angoisse, même pour nous, donc je vous félicite.

Remercier aussi tous ceux qui sont là, et voilà, je vais vous faire un petit coucou, et vous redire merci pour tout le travail que vous menez. Je suis particulièrement heureux, parce que dans cette promotion du Conseil parisien des Européens, des membres reviennent d'année en année, ce qui montre tout l'intérêt qu'ils portent à ce Conseil parisien des Européens.

Remercier également la DDCT qui est ici représentée par André DURAMOIS et Anisha RAZAFINJATOVO, j'espère avoir bien prononcé, pour le travail qu'ils font. Cela répond à votre question, Jean-Didier BERTHAULT, ils sont suivis de près par la DDCT qui leur rapporte tout le soutien dont ils ont besoin, notamment dans les travaux qu'ils peuvent mener. Ils font cela avec beaucoup de sérieux et beaucoup de passion, je les en remercie beaucoup.

Je ne vais pas revenir sur cette instance qui a été créée à l'initiative de la Maire de Paris, je le rappelle. Souligner, merci, mon cher collègue Hermano SANCHES RUIVO, qui a porté sur les fonts baptismaux ce Conseil, d'avoir rappelé ce qu'il était, son importance.

Merci aussi à tous les adjoints qui donnent de leur temps, de leur énergie pour répondre aux demandes du Conseil parisien des Européens et tout particulièrement Léa FILOCHE et Véronique LEVIEUX sur ce vœu, notamment concernant l'intégration des personnes d'origine étrangère et la lutte contre l'isolement des seniors.

Remercier les élus présents, moi aussi je regrette toujours un peu que plus de maires ne soient pas là, mais le premier adjoint est là, je suis sûr que nous y arriverons un jour.

Ce vœu, vous l'avez dit, concerne principalement l'intégration des personnes d'origine étrangère et la lutte contre l'isolement des personnes âgées, ces deux sujets majeurs dont vous vous êtes saisis.

D'abord, la question de l'intégration des personnes d'origine étrangère, notamment cette année où vont bientôt arriver des élections municipales, c'est intéressant de s'intéresser à cet enjeu-là. Vous faites un certain nombre de propositions. J'invite tous les élus présents dans l'hémicycle à lire ces propositions et à pouvoir s'en emparer s'ils le souhaitent.

L'isolement des personnes âgées, Véronique LEVIEUX travaille évidemment sur ce sujet à la Ville de Paris, avec tout le talent qu'on lui connaît. Là aussi, compte tenu du vieillissement de la population dans les grandes villes, je pense qu'il est essentiel que vous vous soyez saisis de cet enjeu et que l'on voie comment en Europe, il peut y avoir des modèles qui viennent irriguer nos politiques publiques.

Enfin, je terminerai par la nécessité, vous l'avez dit en ouverture, de donner une plus grande visibilité à votre Conseil parisien des Européens. C'est ce que nous faisons ensemble, en tout cas c'est ce que je m'efforce de faire avec humilité.

C'est pour cela que je voudrais d'abord féliciter Jean-Didier BERTHAULT, qui est très dynamique, on le sait, sur les questions européennes, et d'organiser autant d'événements dans sa mairie du 17e. Ce, tout comme d'ailleurs la mairie du 11e arrondissement qui est extrêmement dynamique en la matière, notamment à l'occasion de la fête de l'Europe. J'invite les maires d'arrondissement à en faire encore plus. Je sais qu'ils en font, mais à en faire encore plus.

A ce titre évidemment, je remerciais Delphine BÜRKL, j'ai proposé lors du dernier Conseil municipal que le Conseil parisien des Européens puisse se rendre devant le Conseil municipal du 9e pour présenter le Conseil. Elle l'a accepté. Je vous en remercie, Madame la Maire, et j'invite, puisque c'est une demande du Conseil, tous les Conseils d'arrondissement à accepter que le Conseil parisien des Européens vienne présenter devant eux leur conseil, leurs travaux. La DDCT est là pour l'organiser parce qu'il faut garder une confidentialité, il ne faut pas commencer à contacter les membres comme cela. La DDCT est là pour le faire, et là pour organiser cela. Merci de passer par eux.

Surtout, je vous donne rendez-vous pour deux événements :

- le 17 avril prochain, la Maison de l'Europe pour une conférence sur la citoyenneté européenne. C'est un enjeu majeur. On le dit, les élections arrivent. C'est bien de savoir que les ressortissants européens peuvent voter, même se présenter sur les listes électorales. Monsieur SOREL, en l'occurrence, là il s'agissait de l'Europe, donc nous n'avons pas abordé les enjeux plus larges concernant le vote des étrangers aux élections locales notamment.

- Le grand événement qui sera la fête de l'Europe le 10 mai prochain, qui ne se tiendra pas sur le parvis de l'hôtel de Ville comme habituellement, puisque comme vous savez, la forêt urbaine est en cours de finition, mais place de la République. Il y aura énormément d'événements dont la remise du label parisien des Européens auquel nous avons beaucoup participé. Le CPE sera là, de nombreux ambassadeurs et ambassadrices, et des tables rondes.

J'invite tous ceux qui s'intéressent à l'Europe, on ne les voit pas toujours. Beaucoup disent qu'ils s'intéressent à l'Europe, mais on ne les voit pas beaucoup le 10 mai. Donc là, prenez un peu de votre temps, venez le 10 mai à la fête de l'Europe, vous verrez, c'est formidable.

Je vous remercie beaucoup et je vous appelle à voter ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, cher Arnaud NGATCHA, Monsieur le Ministre... Pardon, pas Monsieur le Ministre, Monsieur le Maire. Parfois, on a l'impression d'avoir un Ministre des Affaires étrangères dans cet hémicycle.

La parole est à Antoine GUILLOU, Monsieur le Maire.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Un grand merci également de ma part à l'ensemble des membres du Conseil parisien des Européens pour leurs travaux. Je vous remercie en particulier évidemment d'avoir saisi au bond la balle que je vous proposais, c'est-à-dire de travailler ensemble sur les enjeux de propreté, les enjeux de réduction des déchets, de tri, et d'aller effectivement, grâce à votre expérience personnelle, mais aussi aux recherches que vous avez pu mener, essayer d'identifier des bonnes pratiques dans d'autres métropoles européennes, dont nous pourrions évidemment nous inspirer.

C'est sans cesse cette quête des bonnes idées, des bonnes innovations qui nous anime et grâce à vos travaux vous avez pu mettre en exergue des pratiques, et c'est rassurant, que beaucoup de métropoles européennes partagent et que nous avons évidemment aussi à Paris. Je pense aux nombreux bacs de tri que nous avons dans les parcs et jardins. Je pense à l'organisation de nos collectes. Je pense aussi aux bornes de tri pour les déchets textiles que nous allons continuer à développer par ailleurs.

Je ne reviens pas sur l'ensemble de vos recommandations, mais elles étaient nombreuses. Vous en avez aussi proposé qui vont nous permettre de développer notre action et s'inscrivent très bien dans le cadre - le calendrier est ainsi bien fait - du plan local de prévention des déchets que nous avons adopté à l'unanimité au sein de ce Conseil en décembre 2024, et dans lequel nous avons pu intégrer d'ores et déjà vos préconisations.

Je pense notamment à quelque chose que je partage absolument et je sais que le premier adjoint partage particulièrement aussi : l'enjeu de pouvoir sensibiliser les plus jeunes, à tous les âges de la vie, tout au long de leur scolarité, sur l'enjeu de la réduction des déchets, sur l'enjeu de l'économie circulaire, les enjeux du tri. C'est un axe extrêmement important de notre plan de réduction des déchets.

Sur le terrain, un enjeu très concret, la communication multilingue, évidemment, vous êtes bien placés pour en parler. Là aussi, quelque chose effectivement de très utile, de très important parmi vos recommandations. Grâce aussi à l'expérience des Jeux olympiques et paralympiques, nous avons pu déployer, pour donner l'exemple le plus emblématique, à côté de Notre-Dame, une nouvelle zone de tri avec des consignes de tri en français et en anglais.

Nous avançons effectivement dans cette lignée, et nous allons continuer à le faire.

Très rapidement sur le vœu qui a été déposé par le groupe changer Paris. Chère Véronique BALDINI, nous échangeons régulièrement, avec le sourire autant que possible, mais c'est un sujet que vous avez déposé sous forme de vœux, vous ainsi que d'autres groupes de l'opposition, au moins à deux ou trois reprises, je crois, lors des derniers mois.

Ils ont été à chaque fois rejetés pour une raison simple, ce que vous demandez - et je ne suis pas sûr qu'il y ait un rapport très direct avec le rapport du Conseil parisien des Européens -, à savoir le fait que nous ayons des conteneurs dotés de sondes permettant d'en mesurer le remplissage et d'ajuster les fréquences de collecte, encore une fois, pardonnez-moi, je le répète au moins pour la 3e fois dans ce Conseil, cela existe déjà, cela s'appelle les Trilib'.

D'où effectivement le vœu de l'Exécutif puisque, comme vous le savez, un certain nombre d'arrondissements sont en retard du point de vue du déploiement de ces Trilib'. Nous y travaillons et j'ai bon espoir qu'ensemble, nous parvenions à rattraper la moyenne parisienne dans l'ensemble des arrondissements. Par ailleurs, c'est une obligation légale. C'est ce que rappelle le vœu de l'Exécutif en invitant les arrondissements qui ne sont aujourd'hui pas tout à fait à la norme, si je puis dire, à s'en rapprocher le plus rapidement possible.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Antoine GUILLOU.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 12 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Adopté à l'unanimité...

Non ? Qui ne vote pas ce vœu ? Cela ira plus vite. Abstention du groupe... Vous vous absteniez sur le vœu du Conseil parisien des Européens, c'est original... Bien sûr, vous avez expliqué pourquoi.

A l'arrivée, le vote... Le groupe Changer Paris, je le dis clairement, s'abstient sur le vœu du Conseil parisien des Européens. Tous les autres groupes votent ce vœu.

Le projet de vœu est donc adopté. (2025, V. 41).

Je vous remercie.

Nous avons le vœu n° 13 du groupe Changer Paris, j'imagine qu'il est maintenu ? Il est maintenu, merci. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 13 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2025, V. 42).

S'agissant d'un rapport, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération DGRI 28.

Nous allons poursuivre l'examen des dossiers de la 2e Commission.

De ce fait, en votre nom, je vais remercier très chaleureusement les deux représentants du Conseil parisien des Européens présents ce matin. Je pense que nous avons eu un très beau débat. Merci à toutes celles et tous ceux qui y ont activement participé.

Je cède la présidence de séance à Anouch TORANIAN.

2025 DU 98 - Dénomination rue Françoise Gilot (18e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 98 relatif à la dénomination de la rue Françoise Gilot dans le 18e arrondissement, et la parole est à Raphaëlle PRIMET, Madame la Présidente.

(Mme Anouch TORANIAN, adjointe, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

Mme Raphaëlle PRIMET. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes gâtés sur ce Conseil, car voilà un nouveau projet de délibération qui fait là aussi suite à un vœu que notre groupe a déposé il y a près de deux ans. Comme nous sommes partidaires, il s'agit d'une femme, et quelle femme !

Oui, nous avons souhaité que la Ville rende un hommage à Françoise Gilot, cette femme d'exception, cette artiste de talent, cette intellectuelle engagée.

Cette femme libre s'est inscrite dans un siècle de combat alors qu'elle naissait en 1921 dans un monde où l'avenir des femmes semblait tracé par les attentes familiales et masculines. Son père voulait qu'elle devienne avocate. Elle choisit donc l'art pour tracer sa propre voie en finançant elle-même ses études, puisque ses parents lui refusaient cette option non validée.

Elle fait partie de ces pionnières qui, avant même les grands mouvements féministes, posaient les bases d'une révolte silencieuse mais profonde, celle du droit de choisir sa vie.

Néanmoins, quand on évoque Françoise Gilot, on pense à Pablo Picasso et à cette relation marquante, intense. Une relation marquée par la domination et le conflit. En devenant sa compagne en 1944, elle devint sa muse radiieuse, sa "femme fleur" pour reprendre l'un de ses fameux portraits, mais refusa de n'être que cela.

Nombre de femmes qui ont côtoyé Picasso ont vu leur identité écrasée sous son emprise. Françoise Gilot, elle, s'y refusa et fit un jour un choix radical, elle le quitta. Une décision qui, à l'époque, était presque impensable, mais elle refusa d'être effacée, refusa d'être définie uniquement par son rôle dans la vie de Picasso.

Picasso, furieux, tenta de la faire disparaître du monde de l'art. Il usa de son influence pour bloquer ses expositions et freiner sa carrière, mais elle résista en publiant en 1964 "Vivre avec Picasso", un récit intime et sans concession sur leurs relations, suscitant la fureur de son ancien compagnon.

Ce livre est devenu un acte de libération de la parole féminine avant l'heure, un geste courageux pour reprendre le contrôle de son histoire.

Et, Françoise Gilot n'a jamais cessé de peindre. Elle a produit plus de 1.600 toiles et 3.600 œuvres sur papier exposées dans les plus grands musées du monde, le Moma, le Metropolitan Museum of Art, le Centre Pompidou.

Elle s'est débattue pour exister par elle-même et non à travers le regard d'un autre. Elle a été une femme qui a su naviguer entre la France et les Etats-Unis. Elle est devenue une figure des échanges culturels franco-américains, illustrant combien Paris est restée une capitale pour les artistes en quête de liberté. Ce parcours de vie est à l'image de Paris, insoumis, tumultueux.

Rendre hommage à Françoise Gilot, c'est réhabiliter une figure trop souvent réduite. C'est rappeler qu'une femme peut être une muse mais aussi créatrice. C'est inscrire dans notre ville le souvenir d'une artiste qui a su traverser un siècle de bouleversements, conservant intacte sa liberté.

Aujourd'hui, en proposant d'attribuer son nom à un lieu public parisien, nous faisons plus qu'honorer son parcours. Nous faisons un pas de plus vers la ville qui reconnaît pleinement les femmes artistes, leur contribution et leur résilience.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Dominique KIELEMOËS, pour cinq minutes.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Je saurai au prochain Conseil de Paris qu'il ne faut pas que je m'inscrive après Raphaëlle PRIMET, puisqu'elle dit tout et que comme je ne veux pas prolonger les débats, je ne vais pas tout répéter !

Effectivement, Françoise Gilot est une grande artiste, une vraie artiste et non pas une femme de, ou une artiste femme. Mais, comme beaucoup d'autres femmes, le génie masculin, là je ne mets pas de guillemets, c'est vrai que Picasso était un génie de la peinture et de la sculpture, le génie masculin a écrasé l'œuvre de l'artiste qui partageait sa vie.

Effectivement, dans son livre, Françoise Gilot n'est pas tendre avec Picasso. Elle montre bien que Picasso séduit des jeunes muses, vit avec elles de manière très agréable et les quitte dès qu'elles sont enceintes ou pratiquement, parce que tout ce qui était compagnonnage quotidien, enfant, etc., cela n'intéressait pas le génie.

Heureusement, beaucoup de personnes ont été fidèles à Françoise Gilot. Heureusement aussi, elle a vécu longtemps. Elle a vécu 20 ans de plus que Picasso. Elle a eu du succès aux Etats-Unis, en Angleterre et même après sa mort, effectivement, un film de James Ivory, "Surviving Picasso", lui a rendu hommage, une exposition aussi à Nîmes et une à Saint-Rémy de Provence.

Mais comme beaucoup d'autres femmes artistes, il faut absolument la redécouvrir. Je vous conseille, chers collègues, si vous avez un peu de temps, c'est vrai, quand on est élu, on n'a pas forcément le temps, d'aller voir la magnifique œuvre d'Artemisia au musée Jacquemart André, qui montre bien comment, pendant des années, des décennies, des siècles, cette femme artiste, ses tableaux sont absolument somptueux, a été laissée de côté. De même que je vous conseille d'aller voir à Beaubourg, je crois que c'est jusqu'à fin mai, l'exposition de Suzanne Valadon, là aussi une grande artiste, mais dont le nom n'a été redécouvert qu'il n'y a pas très longtemps.

Quelle est la malédiction qui poursuit les peintres et les musiciennes ? On ne pourrait donc pas être une artiste femme et reconnue, car elle ferait de l'ombre au grand homme. Il est vraiment temps de sortir de ce déni et c'est ce que Paris fait.

Je vous remercie donc bien sûr de voter ce projet de délibération. Merci et merci à Raphaëlle qui a déjà tout dit avant moi !

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chères collègues, pour vos interventions effectivement très nourries.

Il est des vies qui traversent l'histoire un peu à contre-jour effectivement, et celle de Françoise Gilot en est un exemple trop longtemps perçu dans l'ombre portée d'un génie, le génie que l'on sait. Elle fut pourtant l'une des rares à... Ce n'est pas possible là, excusez-moi, mais je voudrais pouvoir parler, merci.

Elle fut pourtant l'une des rares à s'en émanciper et à tracer sa propre lumière.

Vous l'avez dit, elle a été peintre. Exposée d'ailleurs dès 1943, Françoise Gilot, très tôt, son regard, son style, sa voie a pris forme. Elle a rencontré Picasso l'année suivante et donc a partagé sa vie pendant près d'une dizaine d'années. Cela a été dit.

De ce compagnonnage amoureux, elle fera un livre, un récit "Vivre avec Picasso", qui fait un peu scandale à sa sortie, mais qui l'impose une fois pour toutes, à la fois comme un témoin de cette époque et comme actrice d'un demi-siècle de création.

Pourtant, effectivement, ce serait infiniment réducteur de n'en rester qu'à cela, car cette artiste a peint jusqu'au bout de sa vie plus de 1.600 toiles, près de 3.500 dessins. Des œuvres qu'on peut voir dans les collections du monde entier, du Centre Pompidou au Moma. Elle a traversé effectivement l'Atlantique et reconstruit sa vie, et fait de la peinture un espace de liberté tenace.

Aujourd'hui, à deux pas de l'atelier de ces années parisiennes qu'elle occupait avenue Junot, Montmartre va accueillir son nom. Ce quartier qu'elle a aimé et où elle a créé, reconnaît ainsi celle qui fut bien plus qu'une simple inspiratrice, mais une artiste entière, farouchement indépendante, libre dans ses ruptures comme dans ses fidélités.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 98.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DU 98).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'hommage à Shiri, Ariel et Kfir Bibas, famille otage victime du Hamas.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Nous examinons le vœu référencé n° 24 relatif à l'hommage à Shiri, Ariel et Kfir Bibas, famille otage victime du Hamas.

La parole est à Mme Marie TOUBIANA, pour deux minutes.

Mme Marie TOUBIANA. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous avons évoqué à plusieurs reprises les attaques du 7 octobre 2023 en Israël, et leurs atrocités. Les deux crânes roux de deux jeunes enfants otages, le visage apeuré de leur maman, comme si elle savait déjà, lors de leur enlèvement, l'horreur qui les attendait, resteront à jamais gravés dans nos mémoires.

Les otages Ariel et Kfir Bibas ont été sauvagement assassinés par les terroristes du Hamas, puis leurs corps mutilés. Ils n'avaient que 8 mois et demi et 4 ans lors de leur enlèvement. Le corps de leur maman, Shiri, fut confondu avec une autre dépouille pour aller jusqu'à l'indéfinissable de cette atrocité.

Impossible de répondre à cette interrogation : comment des hommes ont-ils pu accomplir une telle horreur ? Le monde entier, et Paris en particulier, a témoigné de sa solidarité et de son émotion à l'annonce de leur mort tragique en éclairant de la couleur orange des édifices publics. La mairie du 17^e a ouvert un livre d'or qui sera remis à la famille.

Les enfants Bibas, symboles de la tragédie du 7 octobre, ont été victimes de la terreur islamiste, comme l'ont été de nombreuses victimes en France et particulièrement à Paris.

C'est pourquoi notre groupe demande que la Ville de Paris honore ces deux très jeunes otages accompagnés de leur maman dans un lieu parisien, afin que Paris témoigne de sa solidarité envers ces deux enfants victimes de la barbarie islamiste.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère collègue, vous l'avez dit, la tragédie de la famille Bibas a bouleversé bien au-delà des frontières d'Israël, dans le monde entier. Le 7 octobre, lors de l'attaque du kibboutz Nir Oz, la famille Bibas a été enlevée par le Hamas. Shiri, son époux Yarden, et leurs deux très jeunes enfants, Ariel, 4 ans, et Kfir, 9 mois, qui fut le plus jeune otage jamais retenu dans l'histoire.

Ces actes de barbarie visant des civils, dont deux nourrissons, incarnent l'ignominie du terrorisme qui frappe aveuglément, en Israël comme ailleurs. La douleur ressentie face au supplice de cette famille et de toutes les familles endeuillées lors du pogrom du 7 octobre est incommensurable. Les mots semblent ne pas suffire à la qualifier, mais cette souffrance résonne tout particulièrement en France et à Paris, où nous connaissons malheureusement les ravages de l'antisémitisme et du terrorisme.

Ces fléaux qui n'épargnent aucun continent doivent être combattus avec la plus grande fermeté, sans jamais rien céder au discours de haine, à la confusion des responsabilités ou aux tentations de relativisme.

Cette horreur nous rappelle aussi combien la paix, quoiqu'elle soit un espoir lointain et incertain, nous en avons déjà parlé tout à l'heure quand nous évoquions la figure de Shimon Peres, demeure une aspiration profonde. Seule à même d'effacer les différences et les haines, seule à même d'offrir au peuple de cette région sécurité et harmonie.

C'est en pensant donc à la mémoire de la famille Bibas, à ces vies fauchées dans l'innocence et au deuil insurmontable de ce père ayant perdu ce qu'il avait de plus précieux, que nous devons continuer de porter cet espoir sans jamais détourner le regard.

J'apporterai donc, vous l'avez compris, un avis favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Madame la Maire, au nom du groupe Union Capitale, nous allons demander un scrutin public sur ce vœu.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci. Nous allons suspendre le temps de délivrer les cartes.

(La séance, suspendue à onze heures trente-six minutes, est reprise à onze heures trente-neuf minutes).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - La séance est reprise.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 24 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Tout le monde a pu voter ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne les résultats de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 125

Abstention : 1

NPPV : 0

Pour : 124

Contre : 0

(Voir détail des votes annexe n° 2).

La proposition de vœu est adoptée au scrutin public. (2025, V. 47).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Jean-Louis Debré dans le 18^e arrondissement.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 25 relatif à une dénomination en hommage à Jean-Louis Debré, dans le 18^e arrondissement.

La parole est à Rudolph GRANIER, pour deux minutes.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Jean-Louis Debré, mes chers collègues, fut une grande figure de la République, ministre, président de l'Assemblée nationale, président du Conseil constitutionnel, et son engagement national fut indéniable, comme cela a été rappelé lors des différents hommages en début de Conseil de Paris.

Ce que je souhaite souligner ici, c'est l'ancrage local, profondément parisien aux côtés de Jean TIBERI et du 18^e arrondissement, car avant d'occuper de plus hautes fonctions de l'Etat, Jean-Louis Debré fut un élu du 18^e. C'est en tant que conseiller de Paris, aux côtés des habitants, qu'il a forgé une part de son engagement politique, qu'il a porté une attention sincère à la vie locale, aux préoccupations de tous nos concitoyens.

C'est pourquoi il nous paraît évident que la Ville de Paris lui rende hommage par une dénomination située dans ce 18^e arrondissement qu'il a servi. C'est là, avec cette proximité qu'il animait dans ces rues, que l'hommage à Jean-

Louis Debré prendrait tout son sens. C'est là que son souvenir doit vivre auprès de celles et ceux qu'il a représentés au début de son long parcours.

Il est de notre responsabilité, en tant qu'assemblée avant tout parisienne, de saluer son engagement au service de Paris et de la République, en inscrivant son nom dans le paysage de notre arrondissement, le 18e.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher collègue, nous avons eu l'occasion, lors de l'ouverture de ce Conseil de Paris, de rendre l'hommage qui lui est dû à Jean-Louis Debré. La Maire de Paris s'est déjà engagée à ce que ce nom s'inscrive très prochainement dans notre espace public, afin de rappeler aux générations futures l'ensemble de l'œuvre de cet homme d'Etat au service de notre République et de ses institutions. Cela a donné lieu d'ailleurs à un hommage très républicain de tous les bancs de notre Assemblée.

Vous l'avez rappelé, sa carrière exceptionnelle aura marqué la Ve République, dont il était à la fois l'héritier et le protecteur, homme de fidélité à la république forgée par son père, au legs du Général de Gaulle, à la mémoire de Jacques Chirac, et surtout aux Françaises et aux Français qu'il a si longtemps servis.

Jean-Louis Debré est donc une figure de la vie politique et institutionnelle nationale, qui était respectée et appréciée par-delà les clivages politiques.

Qu'il me soit cependant permis une observation sur votre vœu. Ce souhait d'une inscription de sa mémoire dans le 18e arrondissement me paraît tout le moins discutable. D'abord, parce que c'est un lieu d'élections qu'il a perdues. Et d'abord parce que, nous l'avons dit, la carrière de Jean-Louis Debré va bien au-delà d'un simple engagement local. Ensuite et surtout parce qu'il convient précisément d'en discuter avec la famille Debré, et au premier chef avec ses trois enfants.

A cette nuance près, je peux évidemment donner un avis favorable à ce vœu, sachant qu'il est fort probable que je ne respecterai pas la condition émise sur le 18e arrondissement. Donc, soit vous le retirez, soit on le vote mais... Voilà ce que je voulais dire.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur GRANIER, souhaitez-vous retirer votre vœu ?

M. Rudolph GRANIER. - Oui, au regard des éléments apportés par Mme la Maire, le vœu est retiré, en ayant bien en tête les prochaines étapes. Merci beaucoup.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 25 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la restauration du grand orgue de l'église Notre-Dame d'Auteuil.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 26 relatif à la restauration du grand orgue de l'église Notre-Dame d'Auteuil.

La parole est à M. le Maire, M. Jérémy REDLER.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce vœu a pour objet un joyau de notre patrimoine parisien et du 16e arrondissement évidemment, le grand orgue de l'église Notre-Dame d'Auteuil, chef-d'œuvre signé Aristide Cavaillé-Coll, reconnu bien au-delà de notre arrondissement comme l'un des plus beaux instruments parisiens.

Cet orgue, je crois devoir vous le rappeler pour relayer une attente forte, est la propriété de la Ville de Paris. Il a déjà fait l'objet d'importants travaux de restauration en 1938, puis récemment entre 2016 et 2018 grâce à l'engagement de la collectivité et de généreux donateurs que je remercie.

Hélas, les récents mais non moins nécessaires travaux dans l'église menés entre 2021 et 2023 ont laissé des dépôts de poussière contenant du plomb dans la tuyauterie, rendant l'instrument totalement inutilisable. Ce n'est pas seulement une perte pour les paroissiens ou les mélomanes avertis, c'est un appauvrissement de notre vie culturelle locale, un silence imposé à un lieu qui vibre au rythme des concerts, des cérémonies et des rendez-vous artistiques qui font vivre tout notre arrondissement.

Un collectif d'habitants s'est d'ailleurs mobilisé pour attirer notre attention sur l'urgence d'agir, soulignant à juste titre qu'il ne s'agit pas d'un luxe ou d'un caprice, mais d'un impératif patrimonial et culturel. C'est pourquoi nous vous soumettons ce vœu simple, concret, constructif, que la Ville de Paris engage rapidement les travaux de nettoyage

nécessaires, communique un calendrier précis d'intervention, garantisse la protection de l'instrument à l'avenir et soutienne toutes les initiatives valorisant cet orgue exceptionnel.

Restaurer cet orgue, c'est faire honneur à notre patrimoine, à ceux qui l'ont bâti et transmis, et à tous ceux qui continueront de le faire vivre.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Maire du 16^e arrondissement, pour cette intervention. Je vous réponds donc au nom de Karen TAÏEB, qui ne peut être parmi nous et à qui nous transmettons nos chaleureuses pensées.

Vous l'avez dit, les 126 orgues de Paris et bientôt 127 constituent un patrimoine absolument exceptionnel qui fait vivre les talentueux organistes des églises parisiennes. La Ville mène une véritable politique de restauration et d'entretien de ces instruments majeurs et s'appuie sur l'expertise des plus grands professionnels pour ce faire.

Sur cette seule année 2025, la restauration de 3 orgues est en cours et nous lancerons 8 nouvelles opérations, dont la restauration du grand orgue de l'église Notre-Dame d'Auteuil que vous évoquiez. Celui-ci nécessite en effet d'une part, des travaux de dépollution en raison de présence de poussière au plomb qui s'y est hélas déposée lors de la restauration des parements intérieurs, et d'autre part, des travaux envisagés aussi depuis 2010. Ces travaux sont donc déjà programmés.

Karen TAÏEB s'y est rendue en mars dernier avec la spécialiste des orgues de Paris, Florence GUÉRAUD, pour décrire ces travaux qui dureront 18 mois, avec un lancement de la procédure dès ce mois d'avril et un début des travaux dès l'année prochaine.

Comme vous le voyez, cette opération est budgétée et programmée dans cette église qui, comme vous le savez, a retrouvé un éclat assez exceptionnel après d'importants travaux.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de retirer votre vœu, sinon j'y donnerai un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il retiré, Monsieur le Maire ?

M. Jérémy REDLER, maire du 16^e arrondissement. - Compte tenu des explications apportées par Laurence PATRICE et avec une pensée pour notre amie Karen TAÏEB, je retire mon vœu.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 26 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mémoire de Marianne Faithfull.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 27 relatif à la mémoire de Marianne Faithfull.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour deux minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, Marianne Faithfull était une artiste emblématique, une femme engagée qui a marqué son époque par sa voix de contralto cristalline à ses débuts, mais qui se cassa très vite avant de passer sur une tessiture bien plus grave qui devint sa signature.

Née au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, elle fut une figure majeure du rock britannique. Un monde qu'elle a su marquer par une carrière de plus de 50 ans.

Révélee dans les années 60 avec le titre "As Tears Go By", elle s'est imposée comme une icône de "Swinging London", ce mouvement artistique qui a transformé Londres en capitale de l'avant-garde musicale et artistique. Une avant-garde qui permet la fusion du "design", de l'architecture, de boutiques de mode et de la culture pop.

Au milieu de toute cette vitalité émergeait Marianne Faithfull, une beauté flamboyante, élégante et élancée. Dans les années 70, c'est son album "Broken English" qui marque un tournant avec des sonorités plus sombres et engagées. C'est à cette même période que se crée un lien profond avec la France et avec Paris.

On connaît aussi bien le lien de Marianne Faithfull avec Mick JAGGER, Brian Jones, David Bowie et d'autres que son lien à notre ville et à notre culture. Ils sont pourtant réels et importants.

Au-delà de son influence musicale, Marianne Faithfull nourrissait une relation forte avec la littérature française, Baudelaire, Rimbaud, Cocteau, ces auteurs l'ont accompagnée toute sa vie et Paris était devenue, dès les années 90, après des années d'errance, un refuge artistique où elle a relancé sa carrière.

Elle y a collaboré avec des artistes comme Etienne DAHO, eh oui encore, et y a enregistré des albums emblématiques comme "Before the poison" en 2004.

Marianne Faithfull incarne un pont culturel entre Londres et Paris, une aspiration pour de nombreuses générations. Il nous a donc paru normal que cette chanteuse anglaise, amoureuse de la France, qui fut également actrice, auteure, mannequin, trouve sa place chez nous, en inscrivant son nom dans la ville, à l'image d'autres figures du rock britannique honorées à Paris.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame la Présidente, chère Raphaëlle PRIMET, vous le savez, je me réjouis beaucoup de ce vœu et de cet hommage mérité à Marianne Faithfull dans l'espace public parisien. C'est une très belle idée tant elle a su marquer son époque par sa voix, ses choix artistiques, sa liberté et son rapport viscéral à la scène.

Vous l'avez souligné, chère Raphaëlle, elle fut l'incarnation même, en un temps, du "Swinging London", mais elle est aussi cette chanteuse grave de ballades très intenses. Elle a traversé des décennies sans jamais se trahir, de ses débuts dans les années 60, à ses derniers albums plus dépouillés qu'elle a composés avec de grandes figures d'une génération un petit peu plus jeune qu'elle, mais qui sont des gens comme Nick CAVE ou Warren ELLIS, PJ HARVEY ou encore Damon ALBARN, qui représentent vraiment le mieux de la pop anglaise.

Dans son parcours cabossé, avec des années difficiles, Paris fut pour elle un refuge, un lieu de renaissance. Elle y a vécu de longues années, notamment dans le quartier Montparnasse, discrète mais présente, en retrait du tumulte, mais toujours profondément liée à la vie artistique et, vous l'avez dit, à la vie littéraire puisqu'elle avait une grande affection pour la littérature, pour les textes de littérature française en particulier.

Je me réjouis donc que Paris puisse bientôt lui rendre un juste hommage en inscrivant son nom dans nos rues. Je vous conseille d'écouter ses derniers albums qui ont été en partie enregistrés à Paris et sont vraiment magnifiques.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 27 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 48).

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la nomination d'un lieu emblématique du 9e arrondissement en mémoire de Ginette et d'Etienne Moulin.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 28 relatif à la nomination d'un lieu emblématique du 9e arrondissement, en mémoire de Ginette et Etienne Moulin.

La parole est à Mme la Maire Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Le 9 février dernier, Mme Ginette Moulin, présidente d'honneur du Groupe Galeries Lafayette, s'est éteinte à l'âge de 98 ans. Madame Moulin était une très grande dame, héritière de l'institution emblématique de la mode et du commerce parisien, qui a incarné avec passion, avec engagement, l'esprit d'innovation et d'élégance des galeries dont le siège historique se trouve, faut-il le rappeler, au cœur de Paris, au cœur du 9e arrondissement, boulevard Haussmann.

Mme Moulin était l'épouse d'Etienne Moulin, lui-même l'un des dirigeants historiques du Groupe, disparu il y a 20 ans. Tous deux ont incarné un engagement exceptionnel pour notre pays et notre ville. Deux personnalités qui, tout au long de leur vie, ont eu le sens de l'Etat, le sens du devoir, la devise française chevillée au corps.

Tous deux étaient porteurs d'une mémoire forte. Mme Moulin était la fille de Max Heilbronn, résistant déporté à Buchenwald, et c'est à Buchenwald que M. Heilbronn rencontra Etienne Moulin, lui-même résistant auquel la France décernera, quelques années après, la croix de guerre 39-45, la médaille de la Résistance.

M. Moulin a combattu aux côtés du Général de Gaulle au sein des forces françaises libres avant d'être arrêté et déporté en 1944. Plus tard, il fut reconnu Juste parmi les Nations pour avoir sauvé des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale.

En leur rendant hommage, nous réaffirmons avec force notre attachement aux valeurs qu'ils ont défendues. Alors aujourd'hui, nous souhaitons inscrire leurs noms illustres dans notre espace public parisien, celui de deux grandes figures qui auront marqué l'histoire de Paris, du 9e arrondissement forcément, et au-delà l'histoire de notre pays.

Nous vous proposons, en accord avec sa famille, d'attribuer le nom de "Place Ginette et Etienne Moulin" à l'intersection du boulevard Haussmann et de la rue Mogador, à quelques mètres de la place Théophile Bader que nous avons inaugurée en janvier 2018 en présence justement de Mme Moulin.

Je vous remercie beaucoup pour votre soutien.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci, Madame la Maire du 9e. Je ne vais pas reprendre tout ce que vous avez dit. C'est un vœu qui, à bien des égards, parle effectivement de l'histoire de Paris, de l'histoire des valeurs que porte Paris à travers cette famille.

D'abord Ginette Heilbronn qui était, vous l'avez dit, la petite-fille de Théophile Bader, cofondateur des Galeries Lafayette. Son père, Max Heilbronn, fondateur de l'enseigne Monoprix en 1932, fut résistant, déporté à Buchenwald où il rencontra donc Etienne Moulin.

Après la guerre, Ginette et Etienne se marièrent, perpétuant ainsi un engagement familial étroitement lié au commerce parisien. Sous leur direction et dans cette continuité générationnelle, les Galeries Lafayette ont conforté leur place emblématique dans le paysage de la Capitale. Je veux aussi saluer le rôle de mécène qu'elles ont joué en soutenant la création contemporaine et en affirmant ainsi le rattachement à la culture.

Je vois donc d'un œil tout à fait favorable votre proposition. Nous allons étudier les possibilités avec la Direction de l'Urbanisme, mais d'ores et déjà je donne un avis favorable.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 28 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 49).

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la protection et à la restauration de la mosaïque située au 17, boulevard Henri IV.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 29 relatif à la protection et à la restauration de la mosaïque située au 17, boulevard Henri IV.

La parole est à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Au 17, boulevard Henri IV se situe un immeuble classé au sein du patrimoine remarquable du Marais, indiquant ainsi un grand intérêt patrimonial et nécessitant la préservation de ses éléments décoratifs intérieurs. Parmi ses éléments décoratifs, il y a une superbe mosaïque qui, située à l'entrée d'un supermarché, a subi de très nombreux dommages en raison notamment du passage des transpalettes.

Malgré les signalements nombreux, notamment de tous les amoureux du patrimoine que je souhaite ici remercier, malgré la saisine des A.B.F., aucun travaux de restauration n'a été engagé pour réparer cette sublime mosaïque.

Le patrimoine de Paris est celui de tous les Parisiens. Il est nécessaire d'en prendre soin et c'est la raison pour laquelle, il y a deux ans, par l'intermédiaire de Béatrice LECOUTURIER, nous avons fait voter à l'unanimité de ce Conseil la création de l'Observatoire du petit patrimoine parisien pour identifier, valoriser et préserver ce patrimoine.

Cette dégradation est une nouvelle preuve de son caractère indispensable et nous souhaitons véritablement l'accélération de son déploiement pour continuer à prendre soin et à entretenir le patrimoine des Parisiens.

C'est l'objet de ce vœu d'abord de renforcer le dialogue avec les propriétaires de cet immeuble et que la rénovation, la restauration de cette mosaïque puisse se faire dans les plus brefs délais, soutenue évidemment par l'expertise de l'Observatoire du petit patrimoine. Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Maud GATEL, je parle là encore pour Karen TAÏEB. Je vous remercie pour cette intervention, qui permet d'évoquer ce sujet très significatif du petit patrimoine. Je sais combien Karen TAÏEB y est très attachée.

Nous voilà face à un problème qui ne concerne pas, en fait, directement la Ville, puisque nous ne sommes pas propriétaires des lieux, mais qui nous a amenés à réagir, alors que mois après mois nous avons pu constater la dégradation continue de cette très belle mosaïque qui décore le sol de l'entrée du Franprix du 17, boulevard Henri IV auquel vous faites allusion.

Ce sujet n'est pas nouveau puisque les A.B.F. sont venus constater la dégradation progressive de ce décor, dès 2021, et avaient alors adressé une injonction de restauration, restée jusqu'à ce jour sans effet.

Rappelons que cet immeuble, construit par l'architecte Georges Farcy en 1912, a été identifié au titre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais et classé comme immeuble, je cite : "à conserver, dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération sont interdits". Il bénéficie donc d'une protection poussée.

Face à ce manque de réaction, ma collègue Karen TAÏEB a alerté le Secrétariat général de la Ville. Un nouveau constat a alors été fait le 25 novembre 2024, conjointement par la Direction de l'Urbanisme et l'Architecte des Bâtiments de France.

Au vu de l'absence de résultat, la Ville a dressé un procès-verbal pour dégradation. Celui-ci a été envoyé début avril au gérant de ce Franprix. Karen TAÏEB ne manquera pas de vous informer des suites de cet envoi bien évidemment.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de retirer votre vœu, sinon je devrai émettre un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il retiré ?

Mme Maud GATEL. - Oui, il est retiré au regard des explications fournies par Mme Laurence PATRICE que je remercie, et j'insiste véritablement sur la nécessité à la fois de s'assurer du respect de l'égalité et d'accélérer le déploiement de l'Observatoire du petit patrimoine. Cela fait deux ans que nous l'avons voté, je pense qu'il est grand temps, et nous en avons bien besoin, qu'il soit mis en œuvre.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 29 est donc retiré.

Nous examinons le vœu n°30 relatif à un hommage à Maïmé Arnodin et Denise Fayolle...

Le vœu n° 29 est retiré. Tu veux quand même prendre la parole ?

Je donne la parole pour une explication de vote.

La parole est de droit en tant que maire à M. le Maire de Paris Centre.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - J'interviens en tant que maire évidemment, puisqu'il s'agit d'un immeuble situé boulevard Henri IV, face à la Garde républicaine, que je fréquente très assidûment. Vous avez raison, la fresque est d'ailleurs très abîmée depuis des années.

En effet, c'est un exemple parfait de petit patrimoine qui vous est cher, chère Maud GATEL, et cher aussi à Karen TAÏEB qui m'en parle très souvent, et on a des listes de petits patrimoines qu'il convient de protéger.

Laurence PATRICE, au nom de Karen TAÏEB, a déjà tout dit sur le fait que c'est classé dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais. Je rappelle d'ailleurs qu'à ce Conseil, nous allons entamer la révision du P.S.M.V. et ce sera l'occasion de renforcer encore les protections sur ces édifices comme ce très bel immeuble Belle Epoque, dont Emmanuel DELARUE a bien parlé. Il y a consacré un article, il y a quelques mois, sur son site "L'indépendant du cœur de Paris". Je le salue, comme les nombreuses personnes et nombreux comptes qui nous ont interpellés ces derniers mois, ces dernières années, Karen TAÏEB et moi en particulier, et qui montrent l'intérêt

que les Parisiens portent à leur patrimoine, même quand il est petit et niché dans les détails d'un immeuble en l'occurrence privé.

Laurence PATRICE a très bien rappelé comment nous œuvrons avec la DRAC, le Ministère de la Culture, puisqu'après les constats de l'ABF en 2021, la Direction de l'Urbanisme a pu dresser des procès-verbaux.

Ce n'est pas performatif, mais cela permet de mettre un peu de pression et croyez que l'on agit également dans ce sens même quand c'est dans le domaine privé. Je rappelle d'ailleurs que l'on protège, on ne fait pas que restaurer. La procédure d'inscription aux monuments historiques des mairies d'arrondissement s'inscrit dans ce même mouvement.

Nous continuons à inciter et si nécessaire à contraindre les acteurs privés à prendre soin du patrimoine qui est présent dans leur propriété, puisque même quand c'est une propriété privée, le patrimoine appartient à l'ensemble des Parisiens et des Parisiennes. C'est l'occasion de le rappeler.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Vœu déposé par M. Christophe GIRARD relatif à un hommage à Maïmé Arnodin et Denise Fayolle.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 30 relatif à un hommage à Maïmé Arnodin et Denise Fayolle et la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, c'est un vœu qui va faire plaisir à Carine PETIT, maire du 14e, puisque Maïmé Arnodin et Denise Fayolle habitaient le 29 rue Boulard, donc tout près de la mairie du 14e, mais également à Éric LEJOINDRE et Carine ROLLAND, l'adjointe à la culture, puisqu'elles eurent également des bureaux dans le 18e.

Maïmé Arnaudin, Denise Fayolle, stylistes, ont révolutionné le "design" dans la grande distribution. Elles devinrent des femmes de mode par le biais de la presse féminine, Denise Fayolle étant rédactrice à "Votre beauté", et Maïmé Arnodin directrice du "Jardin des modes". Elles travaillèrent aux côtés de "designers" émergents comme Emmanuelle Khanh, les fameuses lunettes, Christiane Bailly, Poppy Moreni ou Gérard Pipart qui fut styliste chez Nina Ricci.

Elles créèrent l'une des agences les plus audacieuses dans le monde du "design" et de la mode sous le nom provocateur de "Mafia". "Ma" pour Maïmé Arnodin, "Fia" pour Fayolle International Associés.

Elles ont rajeuni la vente par correspondance avec le catalogue des 3 Suisses. Elles firent entrer les collections de Philippe Stark, d'Agnès B ou encore Jean-Paul GAULTIER. Le rapport majeur au service des parfums Yves Saint Laurent en créant une seconde agence "Nomad" pour "Nouvelle Organisation, Maimée and Denise".

Elles firent entrer enfin le mythique smoking d'Yves Saint Laurent à bas prix dans le catalogue de "La Redoute".

Il se trouve que je les ai bien connues de par ma vie passée chez Saint-Laurent, mais aussi quand j'étais étudiant à Tokyo. Je les avais rencontrées fin des années 1970. C'était un couple de femmes extraordinaires, avant-gardistes modernes, féministes, généreuses et elles méritent vraiment de par la singularité à la fois de leur vie personnelle et de leur vie professionnelle, Maïmé étant mère de famille par ailleurs, d'avoir la possibilité d'une appellation dans l'espace public.

Je vous remercie pour elles et pour nous.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci, cher collègue.

Voici donc une belle proposition qui met effectivement en lumière deux femmes remarquables, pionnières dans le domaine du "design" et de la communication, dont l'œuvre reste aujourd'hui encore insuffisamment connue.

C'est un plaisir de pouvoir mettre ainsi à l'honneur des femmes qui ont agi professionnellement dans des domaines que l'on ne met pas toujours très en avant.

Denise Fayolle, après avoir été championne de patinage artistique, il faut le noter, devient directrice du style chez Prisunic où elle développe une vision démocratique du beau, rendant accessible le "design" au plus grand nombre, vous l'avez signalé.

Quant à Maïmé Arnodin, influente journaliste de mode, elle collabore avec plusieurs grands magazines, affirmant ainsi une plume et un regard singuliers sur l'univers de la mode.

Vous l'avez dit, ensemble elles fondent une agence qui va bouleverser les codes de la publicité en intégrant créativité, production et diffusion. Elles mènent des campagnes publicitaires mémorables, contribuant ainsi à façonner l'image d'un Paris moderne, audacieux et tourné vers l'avenir.

Leur rendre hommage sera une excellente manière de célébrer leur contribution unique à l'histoire culturelle, esthétique et économique de notre ville. J'apporte donc avec plaisir un avis favorable à votre vœu.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 30 est donc soumis aux voix avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par M. GIRARD.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 50).

2025 DAC 3 - Subvention (460.000 euros) et avenant à convention avec le Théâtre de la Marionnette à Paris (5e).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 3 relatif à l'attribution d'une subvention de 460.000 euros et d'un avenant à la convention avec le Théâtre de la marionnette à Paris dans le 5e.

La parole est à M. Christophe GIRARD, pour cinq minutes.

M. Christophe GIRARD. - C'est évidemment un projet de délibération qui, à mon avis, touchera de près à la fois les élus du 5e arrondissement, Mme la Maire Florence BERTHOUT, car c'est un lieu rare, unique, et l'art de la marionnette qui est un art populaire, délicat, très ancien avec des lieux importants comme à Charleville-Mézières, un peu sa capitale, mérite qu'on le soutienne et qu'on le valorise et je sais que c'est le cas de la politique culturelle menée à Paris. Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme la Maire Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher Christophe, je ne saurais bien sûr, avec grand bonheur, qu'aller dans votre sens pour évoquer le travail du Théâtre de la marionnette souvent appelé le Mouffetard. Un formidable travail de création, de diffusion, d'actions culturelles, bien sûr de la marionnette, désormais beaucoup de théâtres d'objets aussi et il serait injuste de ne pas mentionner l'implication de cet établissement dans tous les projets d'actions culturelles qu'il mène à nos côtés.

Je pense notamment à ce qui fut fait dans le cadre de l'olympiade culturelle, de la participation du Mouffetard, aussi de festivités du 5e arrondissement comme du 6e arrondissement et vous encourager à aller assister à la 12e édition de la biennale internationale des arts de la marionnette, du 13 au 28 mai prochains, qui associe non moins de 7 villes, dont Paris bien sûr et qui sera à coup sûr un vrai moment artistique de réjouissance. Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 3).

2025 DAC 77 - Subventions (35.000 euros) à trois associations pour l'organisation des manifestations culturelles et conventions avec les associations Fonds social juif unifié et Nadjastream (12e).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 77 relatif à l'attribution de subventions de 35.000 euros à trois associations pour l'organisation des manifestations culturelles et de conventions avec les associations "Fonds social juif unifié" et "Nadjastream", dans le 12e.

La parole est à M. Franck MARGAIN, pour cinq minutes.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais intervenir sur ce projet de délibération sur plusieurs sujets.

Tout d'abord, je suis très étonné, nous avons relevé cela en Conseil d'arrondissement, j'en ai parlé à Mme Carine ROLLAND d'ailleurs, sur l'intitulé de la subvention. Je crois qu'il faut qu'en tant qu'élus, nous fassions un petit peu attention quelquefois sur le fait d'instituer un projet de délibération qui ne correspond pas exactement à ce que nous demandons aux élus de voter.

Dans ce projet de délibération, vous avez trois associations que vous proposez de subventionner : l'association "Nadjastream", le "Fonds social juif unifié", mais vous ne précisez pas dans l'intitulé qu'il s'agit également d'une subvention pour "We Love Green".

Vous savez qu'aujourd'hui, c'est un petit peu difficile dans l'antisémitisme qui refait surface, notamment en France et dans notre ville à Paris, de ne pas associer des sujets qui peuvent être quelque part assez différents, voire complètement différents et nous n'avons pas vu le lien entre le "Fonds social juif unifié" et leurs manifestations culturelles qu'ils organisent à Paris, "Nadjastream" et leurs manifestations culturelles qu'ils organisent à Paris, et également le festival "We Love Green".

Le deuxième sujet était effectivement la position de notre groupe et depuis très longtemps, vous savez que nous soutenons le festival "We Love Green", mais nous ne soutenons pas son emplacement au cœur du bois de Vincennes, avec les ravages qu'il fait sur la faune locale.

Nous avons donc dans ce projet de délibération une position politique, j'imagine respectable, par vous comme par nous, d'opposition totale aux subventions que l'on donne au festival "We Love Green", tant que ce festival ne sera pas déplacé dans un endroit où il n'impacte pas la faune.

Je voudrais rappeler ici ces deux sujets qui sont quand même très importants, à la fois on ne met pas dans un projet de délibération une subvention pour le "Fonds social juif unifié" dans une période aussi troublée que la nôtre. Il appartient aux élus de faire une demande, de veiller à ce que les administrations ne puissent pas quand même cumuler dans un projet de délibération des choses qui, à mon avis, n'ont aucun rapport et surtout au moins dans l'intitulé dire ce que l'on subventionne, c'est-à-dire en fait ne pas expliquer qu'on subventionne deux associations alors qu'on subventionne trois associations.

J'aimerais apporter cette remarque, je pense que c'est aussi pour le bien de tous, c'est-à-dire que l'on peut tous, nous politiques, être quelquefois submergés par l'information, submergés par le travail et ne pas voir ce qui se passe dans la rédaction des projets de délibération et comment les administrations ont pensé, j'imagine, bien faire. Il ne s'agit pas de critiquer excessivement, de mettre des subventions qui n'ont aucun rapport et qui là pour le coup politiquement sont en plus extrêmement difficiles.

Je n'irai pas jusqu'à penser que vous avez voulu, bien évidemment, ne pas nous montrer que vous subventionnez le festival "We Love Green" en proposant une subvention aux deux autres, parce que j'ose espérer que personne n'en est là. Mais vous voyez très bien la difficulté que l'on pourrait avoir à avoir une pensée, j'allais dire difficile, ou nauséabonde, dans un projet de délibération qui a été mal rédigé et qui n'a surtout pas été vérifié par la Commission ni par les élus.

Nous proposons donc de voter oui sur le "Fonds social juif unifié" et sur l'association "Nadjastream", et nous sommes contre la subvention à "We Love Green", donc nous demandons un vote disjoint.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Cher Monsieur MARGAIN, nous avons effectivement eu la discussion sur l'intitulé du projet de délibération et sur "We Love Green", je vais donc aborder ces deux points le plus précisément et concisément possible.

Salutations d'abord au "Fonds social juif unifié" qui mène bien des actions d'accompagnement, situé dans le 5e arrondissement. Pour ce qui est de ce projet de délibération, il porte sur une manifestation culturelle dans le 12e, il s'agit bien d'une manifestation culturelle.

Oui, c'est le "Fonds social juif unifié", néanmoins la diversité culturelle est telle, dans le 12e arrondissement, chère Emmanuelle PIERRE-MARIE, qu'y prennent place à la fois les manifestations du "Fonds social juif unifié", de "We Love Green" et de bien d'autres dont nous avons l'occasion de parler.

Soyez assuré que nous redoublerons de vigilance sur le sujet, je ne suis pas certaine qu'il y ait eu véritablement offense et certainement pas matière à une pensée délétère.

Pour ce qui est de "We Love Green", mais finalement vous me donnez l'occasion de corriger très aimablement ce que vous venez de dire, non, "We Love Green" n'abîme pas les bois, nous travaillons avec le festival depuis des années, je dis bien des années, pour faire en sorte que leur engagement en matière d'écoresponsabilités s'intensifie, s'étoffe et aille depuis désormais l'année précédente jusqu'à l'alimentation durable.

Je salue en la matière le travail mené par ma collègue Audrey PULVAR, et au global cette action aujourd'hui s'inscrit dans le nouveau plan Biodiversité qui vous a été présenté hier, porté par Christophe NAJDOVSKI avec trois axes structurants qui sont : connaître, protéger, renforcer la biodiversité.

C'est ce qui se passe avec "We Love Green". Enorme travail sur la maîtrise des nuisances sonores, cela a été l'objet d'un travail de concertation avec la mairie du 12e, avec les communes riveraines, et mise en place d'une étude nouvelle d'impact sur la biodiversité, qui a permis de mesurer précisément les effets directs sur la faune et la flore, ce dont vous parliez, Monsieur MARGAIN, du site occupé par le festival.

Une étude qui se déploie jusqu'à trois ans, nous en sommes donc encore au début, avec des premiers résultats tout à fait encourageants qui révèlent que les espèces reviennent après le festival, que les nichoirs mis en place fonctionnent, autant d'actions qui rejoignent les objectifs de la mission d'information et d'évaluation des bois, qui proposait de définir un protocole pour la réalisation de ce type d'études d'impact.

Je finirai simplement et de nouveau aimablement par signaler que certains de vos partenaires politiques n'ont pas cette position. Rappelons que le Ministère de la Culture et la Région sont des soutiens réels, conséquents et permanents du festival "We Love Green".

En tout cas je vous invite à voter ce projet de délibération, à la fois pour "Nadjastream", pour le "Fonds social juif unifié" dans ses manifestations culturelles du 12e, et pour "We Love Green".

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Il y a donc une demande de vote disjoint sur l'article 2. Je vais donc commencer par mettre au vote cet article.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 2 du projet de délibération DAC 77.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 2 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 77 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 77).

Je vous en remercie.

2025 DAC 83 - Avenant à convention avec l'établissement public Cité de la Musique - Philharmonie de Paris (19e).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 83 relatif à un avenant à la convention avec l'établissement public Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous fêtons cette année les 10 ans de la Philharmonie de Paris, qui s'est imposée comme le vaisseau amiral de la musique à Paris.

Son incroyable architecture que l'on doit à Jean Nouvel, une transversalité des musiques unique en son genre, une exigence et une ambition omniprésentes dans la programmation sont les ingrédients d'une réussite exceptionnelle culturelle parisienne.

En 2024, ce sont plus de 1,5 million de visiteurs qui sont allés à la Philharmonie, avec un taux de remplissage de 95 % des concerts. Autre bonne nouvelle : le rajeunissement spectaculaire du public. En 2024, le jeune public de moins de 28 ans a augmenté de 58 % par rapport à la période avant Covid. Cette période a été favorisée par une stratégie tarifaire volontariste très avantageuse, avec un concert à 9 euros et une variété des musiques proposées dans sa programmation.

Comme l'explique très bien son directeur général, Olivier MANTEI, il faut provoquer un choc, un véritable choc esthétique pour donner envie au spectateur de revenir et revivre l'émotion musicale qu'il a ressentie.

La Philharmonie est un lieu ouvert sur le monde, en témoignent les multiples entrées pour y accéder. Vous entrez dans un monde par une porte pour en découvrir un autre. Vous y allez pour écouter de la musique et vous découvrirez également une exposition, une médiathèque, un pôle des savoirs, des restaurants, une conférence.

Bref, c'est bien cette transversalité qui explique le succès de ce lieu unique qui enrichit l'esprit et le goût des autres. Une programmation exigeante de concerts qui s'appuie sur les fondamentaux, avec les plus grands solistes et des orchestres internationaux, qui attire un public de connaisseurs, mais qui a séduit également tout un nouveau public moins expert.

Une ouverture vers un jeune public issu des quartiers "politique de la ville", les fameux concerts Démos sont de réels succès, alors qu'ils n'avaient pas toujours leur place dans le monde feutré de la musique classique.

Une belle ouverture sur l'inclusion également, puisque l'accès aux personnes porteuses d'un handicap est dans l'A.D.N. de la Philharmonie. J'en veux pour exemple des concerts avec des chansonneurs, qui expriment en langue des signes rythmée des paroles de certaines chansons.

Des concerts Relax, où les codes de la salle de concert sont assouplis pour accueillir des personnes atteintes d'autisme, d'un handicap intellectuel ou de troubles psychiques, afin qu'elles aient accès à un réel espace à la culture.

Un vent nouveau souffle donc sur la Philharmonie, un vent de démocratisation de ses publics sans se couper de son ambition artistique. Un vrai projet politique, sociétal et social donc, que construit la Philharmonie et que la Ville de Paris doit s'honorer d'accompagner.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup, je vais être complémentaire.

Vous ne le savez peut-être pas, mais aujourd'hui on peut passer une journée entière à la Philharmonie, entière, du matin jusqu'au soir, et je vous recommande particulièrement actuellement l'exposition "Disco", qui rencontre un succès populaire considérable.

C'est l'occasion pour moi de saluer le travail d'Olivier MANTEI qui a succédé à Laurent BAYLE, et sa directrice déléguée Sarah KONÉ particulièrement chargée des publics, car ils ont à cœur de produire et diffuser davantage.

Olivier MANTEI et son équipe... Est-ce que l'on peut avoir juste un peu de silence, ce serait gentil, Monsieur HOCQUARD. Merci beaucoup.

Olivier MANTEI et son équipe réfléchissent, devant les risques évidemment budgétaires actuels, à un nouveau modèle économique. Ensuite, ils ont à cœur de vouloir finir les travaux de Jean Nouvel pour une meilleure et totale accessibilité et qu'ainsi les usagers du parc, les voisins, comme José Manuel GONÇALVES l'avait fait pour le Centquatre, puissent être régulièrement des usagers de la Philharmonie.

Pour avoir siégé un certain temps au conseil d'administration, en présence d'ailleurs d'une façon assidue avec le maire du 19e François DAGNAUD, je sais que Carine ROLLAND sera très attentive, avec Patrick BLOCHE qui siège dorénavant, à ce que la Ville continue et peut être d'ailleurs puisse éventuellement progresser dans son soutien auprès de la Philharmonie, qui a changé toute une partie de la vie musicale à Paris.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Béatrice, cher Christophe, qu'ajouter à ce que vous avez décrit comme un projet réussi, à la fois artistique et culturel, la Philharmonie, et devenu un acteur majeur des paysages culturels parisien, national et international, allant de l'action la plus quotidienne et la plus concrète auprès des jeunes, notamment "via" le dispositif des orchestres Démos, jusqu'à l'accueil des grands ensembles philharmoniques, sans que jamais cela ne se contredise, au contraire en maintenant un esprit de découverte, de curiosité, d'ouverture et d'émancipation qui bénéficie à tous.

Vous l'avez dit, les taux de fréquentation sont exceptionnels, au-delà de 90 %, avec une proportion de jeunes publics, mais aussi de publics jeunes, extrêmement élevée, la mise en place de la Philharmonie des enfants, de l'Institut Philharmonie de Paris Aline Fourriel d'Estezay, et bien d'autres actions qui continuent de se déployer.

Je vous engage à mon tour à aller voir l'exposition "Disco", qui se déploie jusqu'à cet été à la Cité de la musique Philharmonie de Paris, non seulement pour la joie qu'elle prodigue, non seulement pour entendre et danser comme semble l'avoir fait Jérôme COUTET sur ces rythmes endiablés, mais aussi parce que cette exposition va loin dans l'histoire du disco, sa dimension artistique, je viens de le dire, mais aussi la partie sociale et politique en faveur

de l'émancipation et des luttes LGBT+, de son origine aux Etats-Unis jusqu'à sa diffusion en France. Vraiment une exposition à voir.

Je finirai par rappeler que ce concert de louanges est aussi lié à l'implication financière de la Ville de Paris puisqu'aujourd'hui, la Philharmonie, c'est la plus importante part des subventions culturelles que nous versons avec un investissement de près de 26 millions d'euros entre fonctionnement et investissement chaque année.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 83.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 83).

2025 DAC 124 - Subvention (80.000 euros) et convention avec l'association "M.U." (18e).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 124 prévoyant une subvention de 80.000 euros et une convention avec l'association "M.U." dans le 18e.

La parole est à M. Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Une intervention traditionnelle encore une fois, puisque la Ville propose d'accorder cette fois-ci un montant qui est tout aussi exceptionnel, de 80.000 euros, à l'association "M.U." pour ses activités à la station Gare des Mines.

Encore une fois, nous sommes saisis d'un projet de délibération marqué par une forme de flou, flou artistique peut-être, mais le flou budgétaire c'est certain.

Ce projet se présente comme pluridisciplinaire, mais à force de tout mêler, art sonore, danse, "mixtape", littéraire, performance, on y voit une forme d'illisibilité. Quelle ligne artistique au fond ? Quel projet culturel fédérateur ? On sait très bien confondre ce qui pourrait relever de la création, de l'expérimentation, de l'événementiel.

Au-delà du contenu, et je laisse chacun libre de l'examiner, les problèmes de voisinage, en revanche, persistent, eux, de manière très récurrente. La station est installée dans un quartier en transition, où les fragilités sociales sont réelles. Les nuisances sonores et les tensions qu'elle provoque ont été signalées à plusieurs reprises, à vous, Madame la Maire, au commissariat, à la police municipale, et rien ne change.

Faut-il vraiment continuer à soutenir un lieu qui pose autant de difficultés à son environnement immédiat sans qu'aucune remise à plat du modèle ne soit permise ?

La subvention est élevée et récurrente. 80.000 euros cette année, c'est une inflation budgétaire notable par rapport aux précédents exercices. Or, cette structure reste dépendante quasi exclusivement de l'argent public, sans qu'aucune évaluation d'impact ou de rayonnement ne soit menée.

Le rayonnement justement, il est très limité, circonscrit à un quartier malgré les moyens engagés. Quels sont en réalité les choix culturels de la Ville ? Met-on vraiment les moyens là où ils sont nécessaires ? On parle ici, je le rappelle, de 80.000 euros pour une structure expérimentale, alors que les bibliothèques parisiennes sont en difficulté, que les associations patrimoniales peinent à être entendues, que les lieux de mémoire sont négligés.

Aujourd'hui, la majorité tient son électorat à coups de 400 millions d'euros de subventions associatives. C'est une manière de concevoir la politique qui n'est plus permise dans une ville dont le gouffre financier vous est rappelé à maintes reprises.

En cohérence avec nos votes précédents, nous voterons contre ce projet de délibération et nous appelons la majorité municipale à faire preuve de plus de clarté, de rigueur, et surtout à établir un sens des priorités en matière culturelle.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Répondre... Euh...

Que vous n'aimiez pas, Monsieur GRANIER, cela ne m'étonne guère et cela vous appartient. Que vous soyez dans une telle litanie de lieux communs attendus sur ce que sont les établissements qui font vivre effectivement certaines esthétiques dites d'avant-garde, mais pas seulement, je vous invite vraiment à aller à la station "M.U." et la fête ? Bon là... Frédéric HOCQUARD qui est derrière moi et à mes côtés, n'en était pas complètement étonné.

La station "M.U." d'abord, c'est un lieu qui existe depuis des années, qui était installé initialement à la Goutte d'or, puis s'est installé à la porte d'Aubervilliers et qui avec les concerts, l'action culturelle organisée, la radio mise en place, un travail fait aussi autour des réfugiés depuis de nombreuses années, est devenu un vrai lieu de destination.

C'est-à-dire que l'été notamment, on voit des personnes venues de tout Paris se rendre à la station "M.U." pour profiter d'un concert, d'un moment de joie, de partage.

Oui, cela existe, cela existe dans la vie parisienne, cela existe dans la vie culturelle parisienne, cela existe dans le 18e, cela existe aux portes de Paris, et cela nécessite absolument à toute force de continuer d'être soutenu.

Oui, ne vous en déplaise, la puissance publique peut et doit, à notre sens, coopérer avec ce que l'on peut appeler les "subcultures", mais qui sont partie intégrante de la culture, les cultures "queer", le monde de la nuit, leur donner ces espaces de liberté, parce que savez-vous, la culture est toujours affaire de représentation, et oui ces esthétiques représentent des parties de la société qu'il peut être même avantageux pour d'autres de découvrir.

C'est en ce sens que nous travaillons avec la station "M.U.", que nous continuons de les soutenir, que nous les soutenons davantage cette année. Pour ma part je fais toute confiance, et aux spectateurs qui s'y rendent et à la Direction des Affaires culturelles qui suit très précisément, je vous assure, l'instruction des subventions pour faire en sorte que cet argent continue d'être dépensé et bien dépensé au bénéfice de toutes et tous.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. le Maire du 18e, Éric LEJOINDRE.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Carine ROLLAND a répondu à l'essentiel. Je voulais ajouter à son témoignage de soutien à "M.U.", un témoignage de reconnaissance parce que figurez-vous, Monsieur GRANIER, quand c'était si difficile à la Goutte d'Or, eh bien on était bien content de trouver "M.U." pour l'action culturelle dans leur garage de la rue Léon, leur participation aux nuits blanches des enfants, et leur choix de s'implanter dans les quartiers où ce n'était pas forcément le plus simple de proposer des cultures un peu alternatives.

Quand c'était si dur à la porte d'Aubervilliers, on était bien content de trouver "M.U." pour continuer à faire de ce lieu qui a connu tant de difficultés, un lieu attractif, pas que pour les habitants de la porte d'Aubervilliers, mais pour de si nombreux Parisiens et de si nombreux Franciliens.

Quand il s'est agi de travailler sur l'accueil des réfugiés, qui a beaucoup impacté ce quartier, eh bien on était bien content de trouver "la Fabrique" et "M.U." à cet endroit.

Alors vraiment, je pense que plutôt que de critiquer, un moment, il faut aussi savoir dire merci. Et quand des acteurs culturels font le choix, avec notre soutien bien sûr, d'aller dans les quartiers où à l'époque c'était le plus difficile, eh bien il faut les en remercier. C'est aussi pour cela qu'on les a soutenus, parce qu'on avait besoin d'eux, parce que les habitants de la porte d'Aubervilliers avaient besoin d'eux, parce que ce quartier avait besoin d'un lieu de destination.

Si vous aviez participé aux deux réunions publiques qui se sont tenues la semaine dernière et pas plus tard qu'hier soir à Charles Ermite, vous auriez vu que personne ne se plaint de la présence de "M.U.".

Il y a parfois des sujets de bruit. "M.U." a été un peu confondu avec une boîte de nuit qui était juste de l'autre côté à Aubervilliers, qui posait d'immenses problèmes. Ils ont un peu pâti de ce voisinage, mais les habitants de la porte d'Aubervilliers se disent, c'est bien qu'y ait des gens comme "M.U.", qui font venir dans notre quartier des gens qui peut-être n'y auraient pas mis les pieds et en ressortent sans doute en connaissant un peu mieux Paris. Un peu mieux Paris que ceux qui ne sont jamais allés à la porte d'Aubervilliers.

Je trouve que c'est un peu triste que finalement, les spectateurs qui viennent à "M.U." semblent connaître un peu mieux le quartier de la porte d'Aubervilliers que les élus du 18e que vous représentez, cher Rudolph GRANIER. Moi je connais bien ce quartier, j'y vais souvent et je veux dire à "M.U." merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 124.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 124).

2025 DAC 240 - Convention pour la collecte des documents désherbés issus des collections des bibliothèques de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux conséquences de la fermeture de la Bibliothèque publique d'information.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'accueil des étudiants dans les bibliothèques parisiennes.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 240, ainsi que les vœux référencés n° 31 relatif aux conséquences de la fermeture de la bibliothèque publique d'information, et n° 33 relatif à l'accueil des étudiants dans les bibliothèques parisiennes.

La parole est à Mme Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, je me réjouis que dans le cadre des objectifs du plan Climat 2024-2030, le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris soit pleinement associé et engagé dans une démarche constructive en termes d'accompagnement de la transition écologique.

C'est ainsi que notre magnifique réseau de bibliothèques municipales s'est chargé de constituer des fonds documentaires spécifiques mis à disposition des lectrices et des lecteurs abordant les enjeux écologiques, de promouvoir des actions de sensibilisation des publics par le biais de nombreuses activités culturelles tout au long de l'année, de favoriser l'achat de mobiliers issus du réemploi, de sortir progressivement de la plastification systématique des collections, de mobiliser les équipes à l'échelle de chaque bibliothèque.

Toutes ces démarches vertueuses illustrent l'exemplarité de nos bibliothèques municipales dans cette logique indispensable de sensibilisation et d'éducation des publics aux enjeux reliés au changement climatique.

Dans cette même lignée, le présent projet de délibération aborde la question du traitement des collections obsolètes issues du désherbage, comme on l'appelle dans le métier, dont l'objectif est celui de donner une seconde vie aux livres qui sortent chaque année des collections.

Ainsi, en 2024, 370.000 documents, livres, CD, DVD, revues, ont été retirés des rayonnages en raison de leur état, de leur obsolescence ou parce qu'ils n'étaient plus empruntés. Une partie, 7.500 environ, a été conservée pour intégrer les collections de la réserve et être prêtée aux usagers sur demande. Une partie, environ 28.000, a été redistribuée à des associations, des crèches, des écoles.

Or, ce circuit de réemploi, bien que vertueux, reste néanmoins bien en deçà des volumes de documents désherbés par les bibliothèques parisiennes.

Les documents non conservés par la réserve centrale ou redistribués à des partenaires représentent 90 % du volume total, soit 340.000 documents envoyés à l'incinération pour alimenter le chauffage urbain.

C'est pourquoi, dans le cadre de la loi Robert du 21 décembre 2021, qui permet aux collectivités de passer une convention avec un organisme agréé, association ou structure de l'économie sociale et solidaire, pour la collecte, le traitement, le don et la revente des collections, qu'à l'issue d'un appel à candidatures, la Direction des Affaires culturelles a sélectionné l'entreprise solidaire d'utilité sociale "Ammareal", avec laquelle il nous est proposé dans le projet de délibération de signer une convention.

Cette démarche nous permettra de repenser en profondeur le circuit des documents désherbés, puisqu'il sera possible désormais de recycler ou de renvoyer 100 % du stock, contre seulement 7 % jusqu'à présent.

Il est aussi prévu, afin d'identifier leur origine et sur demande de la Ville de Paris, que cette entreprise choisie appose sur chacun des documents un tampon indiquant "sorti des collections des bibliothèques de la Ville de Paris".

Par ailleurs, comme le permet le décret d'application de la loi Robert cité, le projet de délibération propose aussi que la Ville de Paris renonce à percevoir sa quote-part sur les ventes réalisées par l'entreprise "Ammareal", au profit d'une structure chargée de reverser les sommes à des autrices et auteurs parisiens.

C'est pourquoi, chers collègues, je vous appelle à voter ce beau projet de délibération reliant la culture, l'environnement et l'économie sociale et solidaire.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne à présent la parole à Laurent SOREL, pour cinq minutes.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, 340.000 documents ont été envoyés à l'incinération en 2024, soit 90 % des 370.000 retirés des rayonnages en 2024 des bibliothèques parisiennes. Je dis "retirés" plutôt que désherbés, je sais que c'est le terme usité, mais je ne me résous pas à l'utiliser pour parler des documents des bibliothèques retirés des rayonnages.

On ne peut que se réjouir par contre de voter, avec ce projet de délibération, la signature d'une convention avec l'entreprise "Ammareal", qui va se charger donc de donner une seconde vie à ces ouvrages, donc à 100 % des documents retirés au lieu de 7 % jusqu'à présent. On ne peut que se réjouir aussi du fait que la Ville renonce à sa quote-part sur les reventes de ces ouvrages au profit des autrices et des auteurs parisiens.

Une question néanmoins sur la protection des livres, puisqu'il y a effectivement la sortie progressive de la plastification systématique des collections. J'imagine que cela va se solder forcément par, on va dire, des livres qui sont beaucoup plus rapidement abîmés, et donc que fait la Ville par rapport à cela et faut-il juste se résoudre à ce qu'il y ait une obsolescence beaucoup plus rapide des ouvrages ?

En tout cas, oui, d'une manière générale sur la transition écologique, il y a de vrais progrès faits par la Ville, et qui sont entérinés dans ce projet de délibération.

En revanche, j'en profite pour exprimer mes inquiétudes sur la situation dans les bibliothèques parisiennes. D'abord sur l'état des bâtiments, effectivement à Toni Morrison à Parmentier, je crois, il y a des problèmes de ventilation. Dans d'autres bibliothèques, Jean-Pierre Melville, Marguerite Durand et d'autres, il y a des problèmes d'étanchéité, parfois ce sont des problèmes d'ascenseur, et souvent des problèmes d'isolation thermique, donc il y a de quoi être inquiet avec l'arrivée de l'été notamment.

Il y a aussi une autre inquiétude, mais que je ne vais pas beaucoup développer puisqu'elle est développée dans le vœu des camarades communistes, c'est qu'avec la fermeture de la B.P.I. à Beaubourg, les lycéens, les étudiants qui révisent souvent et je parle en connaissance de cause, puisque ma fille passe son Bac cette année et faisait partie des usagers de Beaubourg, vont devoir se reporter sur d'autres bibliothèques. On va dire que la salle qui est censée la remplacer, la salle Lumière, ne suffit pas, en tout cas vu le nombre de jeunes qui fréquentaient la bibliothèque.

Evidemment, avec l'état des bibliothèques et le fait aussi que les agents des bibliothèques ont des conditions de travail qui se détériorent, n'ont pas forcément les primes qu'ils voudraient, il y a des inquiétudes chez les agents et forcément aussi chez les jeunes, chez leurs parents, pour savoir dans quelles conditions ils pourront réviser leur Bac, alors que jusqu'à présent ils avaient accès à une magnifique bibliothèque à Beaubourg.

J'ai profité, vous l'avez compris, de ce projet de délibération pour exprimer mon inquiétude. Evidemment, je suis ravi du vœu du PCF et je le voterai avec plaisir.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, sur le vœu n° 31.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération nous rappelle que Paris dispose du plus grand réseau de bibliothèques municipales d'Europe. Pour ce réseau exceptionnel, nous avons une ambition collective : l'inscrire pleinement dans la transition écologique et sociale.

Cela implique bien sûr la rénovation de nos bâtiments publics, végétalisation, énergie renouvelable, adaptation climatique. Mais, une bibliothèque n'est pas un équipement comme un autre, c'est une porte d'entrée vers la culture, le savoir, l'émancipation pour toutes et tous à chaque âge de la vie.

Dans ce contexte, le désherbage de 340.000 documents réutilisés pour alimenter le chauffage urbain est une démarche vertueuse. Il est même logique de viser 100 % de réemploi, puisque seuls 7 % des documents sont réutilisés actuellement.

Si notre ambition est forte, la réalité du réseau montre encore de nombreux dysfonctionnements. Nous avons tous eu des retours d'usagers et lu la presse : fuites d'eau, manque de personnel, collections incomplètes, bibliothèques mal ventilées comme à Parmentier où les taux de CO2 dépassent les normes.

La bibliothèque James Baldwin, ouverte prématurément, a symbolisé les effets des restrictions budgétaires. De nombreux agents travaillent en sous-effectif et assurent des missions relevant parfois des catégories supérieures, sans reconnaissance salariale adaptée.

Dans certaines situations, comme à Parmentier, des avis de la médecine du travail confirment les alertes des agents. Quand leurs conditions de travail sont dégradées, c'est aussi l'accueil des publics qui en souffre, alors même que les bibliothèques doivent être des refuges de fraîcheur, notamment lors des vagues de chaleur.

Nous demandons donc à la Ville un inventaire de ces dysfonctionnements du réseau et un renforcement plus rapide des rénovations thermiques pour garantir confort et qualité de service pour les usagers et pour les agents.

Nous souhaitons aussi profiter de ce vœu pour alerter sur la fermeture de la B.P.I., qui prive Paris de 2.500 places de lecture pour au moins 5 ans. Le déménagement prévu au bâtiment Lumière à Bercy ne suffira pas, et dès le mois de mai, les lycéens qui préparent le Bac risquent de saturer les bibliothèques du quartier.

Sans solution alternative, ce seront les agents qui devront trier les publics, ce à quoi ils ne se résoudront pas tant ils sont attachés à l'accueil universel. C'est pourquoi nous demandons à la Ville d'ouvrir un dialogue avec l'Etat pour obtenir des compensations financières, et d'immobiliser des espaces vacants à Paris calmes, équipés et

accessibles pour accueillir temporairement ces publics. C'est essentiel pour garantir un service public de proximité, de qualité et sans rupture, notamment pour les familles, les étudiants et les publics précaires.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne à présent la parole à Mme Catherine IBLED, sur le vœu n° 33.

Mme Catherine IBLED. - Madame la Maire, mes chers collègues, la fermeture depuis le 2 mars dernier de la bibliothèque publique d'information, la B.P.I. du Centre Pompidou, représente une difficulté majeure pour des milliers d'étudiants parisiens.

Pendant près de 50 ans, ce lieu emblématique a accueilli quotidiennement jusqu'à 4.000 visiteurs, offrant un espace de travail essentiel, en accès libre et gratuit.

Si la réouverture de la B.P.I. est prévue pour le 25 août 2025 dans le bâtiment Lumière situé dans le 12^e arrondissement, cette transition ne doit pas faire oublier l'urgence de la situation actuelle. Nous entrons dans une période cruciale pour les étudiants avec les révisions de fin d'année, les examens, et aujourd'hui ces jeunes se retrouvent donc sans solution satisfaisante, ceci engendrant du stress pour les étudiants et également pour leurs familles.

Les bibliothèques municipales, bien que précieuses évidemment, ne suffisent pas à compenser cette fermeture. Le manque de places donc, en particulier pour les étudiants en situation de précarité ou de handicap, aggrave les inégalités d'accès aux conditions d'étude optimales.

Ainsi, nous appelons la Ville de Paris à identifier et mettre à disposition des espaces publics pouvant être temporairement aménagés en salles d'étude, notamment dans les arrondissements les plus touchés. Il serait également souhaitable de renforcer la coopération avec les universités parisiennes, pour élargir les horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires, et donc augmenter leurs capacités d'accueil.

Par ailleurs, une campagne d'information claire et accessible devrait être mise en place afin d'orienter ces étudiants qui, je l'avoue, sont un peu perdus, ils ne savent pas trop où aller, pour leur indiquer les lieux d'étude disponibles, nous en avons parlé avec Carine lors de la réunion de préparation, en précisant les horaires, les capacités et les conditions d'accès de ces nouveaux lieux.

Dans ces mesures, je le disais tout à l'heure, il est évidemment nécessaire de proposer des solutions adaptées aux personnes en situation de handicap, afin de garantir à ces étudiants des solutions qui sont pensées en lien avec les services spécialisés.

Nous ne pouvons pas laisser des milliers d'étudiants sans alternative, alors qu'ils se préparent à leurs examens, et donc ce vœu vise à leur apporter une réponse concrète et pragmatique.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame.

Je donne la parole à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, chers collègues.

Sur le sujet de la convention pour la collecte des documents désherbés, puisque tel est le terme employé communément, tout a été dit et fort bien dit, notamment par Dominique KIELEMOËS.

Je voudrais juste ajouter, parce que je ne suis pas sûre de l'avoir entendu, que tout ce qui sera généré comme bénéfice de la part d'"Ammareal" sera reversé à la Ville et que la Ville, à son tour, viendra en soutien à des auteurs et autrices en difficulté, donc c'est une manière bien sûr de continuer de soutenir la chaîne du livre.

Pour ce qui est de la situation dans les bibliothèques, objet de vos deux vœux respectifs, deux sujets là aussi. Oui, nous connaissons des difficultés bâtimentaires dans les équipements culturels de la Ville de Paris. Les bibliothèques et les médiathèques n'y font pas exception. En réponse, les sections locales d'architecture, la Direction du Patrimoine et de l'Architecture fournissent leurs meilleurs efforts.

Il se trouve néanmoins que ce réseau étant particulièrement dense, près de 70 équipements, les problèmes sont aussi très nombreux. Nous en avons conscience. Nous en avons bien sûr pris connaissance.

Aujourd'hui, il reste un problème important à la bibliothèque Toni Morrison, qu'il convient de régler dans les plus brefs délais, à la fois pour le confort des usagers et pour de bonnes conditions de travail des agents des bibliothèques, c'est en cours. Oui, il faut mettre en place un plan pluriannuel de travaux. Je salue ici le volontarisme de la Direction des Affaires culturelles qui s'y est déjà attelée.

Pour ce qui est de la fermeture de la bibliothèque publique d'information, située dans le Centre Pompidou, un lieu alternatif ouvrira à la fin du mois d'août. Il permettra d'accueillir 1.500 usagères et usagers là où la fréquentation était supérieure précédemment.

Dans l'entretemps, il y a donc une répartition, comme vous l'avez dit les uns, les unes et les autres, notamment sur les bibliothèques du réseau de la Ville de Paris. Nous travaillons avec ladite B.P.I., mais aussi avec les établissements universitaires, donc les universités parisiennes ont accepté pendant cette période qui peut s'avérer critique, d'ouvrir leurs portes à des étudiants qui ne sont pas de leur propre université.

Un kiosque a été mis en place au sein du Centre Pompidou jusqu'au mois de juin pour orienter au mieux les usagères et les usagers.

Les réflexions continuent pour faire en sorte que ces personnes trouvent les lieux nécessaires, soit à l'emprunt d'ouvrages, soit à leur travail, et c'est ce que vous évoquez principalement.

J'émet donc un avis favorable à ces deux vœux, même si je me permets de vous le redire, Madame IBLED, nous sommes ici en réponse à une action qui concerne principalement l'Etat. Le Centre Pompidou et la B.P.I. sont des établissements de l'Etat. Bien sûr, nous agissons en responsabilité. Il faut que cette responsabilité soit équitablement partagée.

Avis favorable pour les deux vœux. Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Les amendements sont-ils acceptés ?

Il n'y a pas d'amendement.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 31 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 51).

Je mets ensuite aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 33 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 52).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 240.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 240).

2025 DAC 346 - Subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 346 relatif à l'attribution d'une subvention de 900.000 euros et de conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens.

La parole est à Corine FAUGERON, pour cinq minutes.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

Nous, les écologistes, sommes évidemment de fervents soutiens du cinéma en général et des salles de cinéma à Paris. Nous sommes fiers de Paris, première ville européenne du cinéma, par le nombre de salles qui y existent.

Nous remercions la Ville qui a été très aidante dans la transformation des salles indépendantes vers le numérique et leur a permis ainsi de continuer à exister. Nous avons demandé cependant un vote dissocié sur les articles 3, le Studio Galande dans le 5e arrondissement, et l'article 26, le Club de l'étoile dans le 8e arrondissement, car ces deux salles, à notre avis, ne remplissent pas leurs fonctions.

Aujourd'hui, par exemple, aucune séance n'est programmée au Studio Galande qui doit sa notoriété à la projection tous les week-ends du film culte "Le Rocky horror picture show" depuis 1975.

Quant au Club de l'étoile, il se vante sur son site d'être un lieu dédié à l'événementiel et affiche comme objectif de développer des séances virtuelles, afin de toucher les spectateurs de la France entière. Là, peut-être que la France entière pourrait les subventionner, mais bon. Et donc aujourd'hui, jour des enfants au Club de l'étoile ou jour

aussi du changement de programme, le Club de l'étoile propose sa première séance à 17 heures 30. Vendredi, la dernière séance est à 14 heures 30, et dimanche la dernière séance est à 13 heures.

Nous souhaitons conserver des salles partout à Paris, mais des salles qui accueillent le public, auquel elles offrent une programmation riche.

Voilà donc pourquoi nous pensons important de rappeler à ces deux salles que la subvention dont elles bénéficient est là pour les aider à ouvrir et à programmer des films, œuvres de création.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Mme la Maire Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, regroupés au sein de "l'Association française des cinémas d'art et d'essai", 9 établissements cinématographiques du 5e arrondissement bénéficient du label A et C décerné par le C.N.C., une concentration tout à fait remarquable à Paris et qui participe pleinement de l'identité du Quartier latin.

Ces salles offrent aux spectateurs un sanctuaire d'ouverture et d'intelligence en projetant des œuvres, une richesse artistique formidable. Avec près de 600.000 entrées annuelles, nos établissements cinématographiques d'art et essai représentent une force vitale pour le 5e arrondissement. Par essence, ils protègent les créateurs et garantissent un espace où la diversité des imaginaires cinématographiques peut s'exprimer, et croyez bien que je m'en félicite quotidiennement.

Certains de ces établissements ont d'ailleurs des spécificités propres en proposant des programmations originales, qui sont très appréciées des habitants du Quartier latin, mais évidemment des Parisiennes, des Parisiens et je dirais même des touristes.

De nombreux cinémas indépendants, comme le cinéma Panthéon, proposent régulièrement, par exemple, des séances débats, des séances spéciales. Vous avez cité, Madame FAUGERON, le Studio Galande, qui reçoit aujourd'hui la plus petite subvention de toutes les subventions attribuées, 8 %, je crois, de son budget. Il participe au dispositif "Co-ciné" d'après mes informations, qui inclut le spectateur dans le choix de la programmation.

Evidemment, je suis en désaccord avec votre demande de vote particulier pour Galande. C'est à nous de les faire sans doute évoluer encore plus positivement.

Je profite de ce projet de délibération pour exprimer ma gratitude envers les nombreux cinémas indépendants engagés dans la vie culturelle locale du 5e. La semaine dernière, l'espace Saint-Michel organisait ainsi la 3e édition du festival "Clap", mettant à l'honneur le cinéma latino-américain. Festival auquel d'ailleurs la mairie du 5e s'est très largement associée.

De même, chaque année, lors du festival Quartier du livre que j'organise depuis 10 ans, des établissements comme le Studio de l'Épée de bois ou les Ursulines offrent généreusement des projections gratuites.

Beaucoup participent aussi à des programmes portés par la Ville, tels que "Mon premier cinéma" dédié aux maternelles, "Ecole et cinéma" dédié aux primaires, et "Collège au cinéma" pour les collégiens, et tout cela est formidable.

Je crois que la mairie du 5e s'inscrit pleinement dans cette ambition commune de rapprocher les élèves aussi du 7e art. Une vision commune qui se manifeste d'ailleurs lors d'un autre événement, "Les lutéciennes", projection en plein air que j'organise chaque année aux arènes de Lutèce pour les publics les plus jeunes, en partenariat avec l'association "Ciné d'hier".

La plupart des subventions que nous votons aujourd'hui ont un montant inchangé par rapport aux années précédentes, à l'exception de quelques ajustements à la baisse, mais qui ont été décidés, je le souligne, en concertation avec les établissements concernés, et je remercie la Ville, ce qui ne remet évidemment en aucun cas en cause leur travail.

Je me réjouis enfin de la réouverture très attendue du cinéma "La Clef". Après une période de travaux menés par le collectif "La Clef revival", ce cinéma emblématique du Quartier latin va rouvrir ses portes à l'automne sous une forme associative. Les séances seront à prix libres et programmées collectivement autour de thématiques variées.

C'est une réouverture qui me tient à cœur et pour laquelle je me suis longuement battue avec d'autres collègues. J'ai déposé plusieurs vœux depuis 2018, date de la fermeture de ce cinéma, pour assurer la sauvegarde de ce cinéma associatif. J'ai plaidé à de nombreuses reprises en faveur d'une médiation portée par le Ministère de la Culture pour faciliter la reprise du cinéma, ainsi que pour la préemption des locaux par la Ville, qui n'a été malheureusement pas possible.

Je me réjouis de voir que la Ville s'associe pleinement à ce projet, la Région venant d'ailleurs de confirmer l'attribution d'une subvention de 100.000 euros. Je salue l'arrivée de la nouvelle déléguée générale de la mission cinéma, et salue le travail accompli par son prédécesseur, Michel GOMEZ, et plus largement par la mission cinéma qui se tient aux côtés de nos cinémas indépendants et fait un très beau travail.

Je crois qu'en soutenant ces établissements d'art et essai, nous affirmons notre engagement commun, indéfectible, envers la diversité artistique, le patrimoine culturel et l'accès au cinéma pour tous les publics et c'est cela qui est important.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, chères collègues.

Ce projet de délibération porte sur l'ensemble des salles de cinéma indépendantes parisiennes, pas moins de 29 établissements. Nous en avons souvent parlé ici, au total ce sont 900.000 euros d'aide en fonctionnement qui sont soumis à votre vote.

Effectivement, "La Clef", nous en avons souvent parlé aussi, que nous avons largement et constamment accompagné, pour ma part je me réjouis que ce collectif aussi vivant, aussi innovant soit à la tête de cet établissement. On n'est pas obligé de toujours tout mettre en régie municipale, Madame la Maire. Je pense que vous serez d'accord avec moi sur le sujet.

"La Clef" rouvrira ses portes bientôt, mais aussi la Pagode dans le 7^e arrondissement, et bien sûr aussi le Ciney, qui sera là aussi un cinéma associatif dans le 18^e arrondissement, lieu par ailleurs d'insertion dédié à l'alimentation durable, un vrai tiers-lieu dans le 18^e.

Nous accompagnons toutes ces nouvelles initiatives. Nous accompagnons les cinémas existants pour leur programmation dont il a été question, mais aussi, et j'ai presque envie de dire surtout, pour l'action culturelle qu'ils sont à même de déployer.

Permettez-moi ici de donner l'alerte. Ces établissements sont aujourd'hui nombreux à se demander s'ils vont pouvoir continuer d'accompagner les dispositifs qui ont été évoqués, "Collège au cinéma" notamment, qui sont fortement mis à mal, en tout cas en danger par le gel de la part collective du "pass" Culture.

40 % du dispositif "Collège au cinéma" mis en place dans les établissements parisiens, je ne parle ici que de Paris, étaient avec le concours de la part collective du "pass" Culture. 30 % des établissements parisiens concernés n'ont pas pu valider la 3^e séance de l'année scolaire de ce dispositif "Collège au cinéma", posant même la question de leur maintien.

Faire aller les collégiens au cinéma, cela n'est pas pour le plaisir, ce n'est pas une fois de temps en temps, ce sont des actions construites dans le temps, concertées avec les enseignants, qui contribuent non seulement à la découverte de la création et du patrimoine cinématographique, mais aussi à des échanges sur l'esprit critique.

Donc là, je vous le dis, chers collègues, à l'ensemble de l'hémicycle, nous allons au-devant de graves dangers, non seulement pour le soutien à ces établissements, mais aussi et surtout pour ce que font les enseignants et pour les élèves qui pourraient ne plus bénéficier de cela.

Pour le reste, j'entends tout à fait vos points de vigilance, chère Corinne FAUGERON, sur le Studio Galande, les subventions ont été ajustées à la baisse en 2022 et 2024, en accord avec le cinéma du fait en grande partie de ce que vous avez évoqué sur une programmation assez restreinte.

Pour le Club de l'étoile, nous menons le même type de discussion, soyez assurée, là aussi, qu'il n'y a pas de logique de guichet et que chaque année la mission cinéma, dont je salue le travail ainsi que l'arrivée de Sophie CAZES, le fait avec la plus grande attention.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix le projet de délibération DAC 346 avec un vote dissocié sur les articles 5 et 26.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, l'article 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 5 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 26.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 26 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 346 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 346).

Dépôt de questions d'actualité.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que 8 questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe MoDem et Indépendants à Mme la Maire de Paris, est relative à "la place des artisans à Paris."

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris, est relative à "la suppression envisagée des Zones à faibles émissions (Z.F.E.)."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative à "la répression des mobilisations lycéennes de mars 2025."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris, est relative à "la politique du logement à Paris."

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris, est relative à "l'antisémitisme et renoncements."

La sixième question d'actualité, posée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" à Mme la Maire de Paris, est relative à "la transparence due aux Parisiens."

La septième question d'actualité, posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris, est relative à "l'héritage des Jeux olympiques 2024."

Enfin, la dernière question d'actualité posée, par M. Laurent SOREL à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative à "la situation des mineurs isolés de la Gaîté Lyrique."

Je vous propose de clore la séance pour que vous puissiez profiter d'un bon déjeuner en terrasse ou à la terrasse de la cantine de la Ville de Paris, où il y a apparemment d'excellentes salades de brocoli à midi.

Je vous remercie, on reprend à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues et Monsieur le Préfet de police, je vous invite à prendre place et à débiter notre séance de questions d'actualité.

Examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe MoDem et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la place des artisans à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La première question d'actualité étant posée par le groupe MoDem et Indépendants, vous avez la parole. Je ne sais pas qui la prend... Monsieur GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Changer une chaudière, faire réparer une machine à laver, refaire une installation électrique, certains considèrent peut-être que ces sujets relèvent trop du quotidien pour être abordés ici. Pourtant, ils sont au cœur de la vie des Parisiennes et des Parisiens, et donc de nos responsabilités municipales.

Or, il y a le manque criant d'une politique réelle de soutien à l'artisanat parisien. Des artisans, leurs salariés, leurs apprentis sont confrontés à une accumulation de freins : accessibilité réduite, manque de stationnement adapté, manque de réseau de recharge à la hauteur des besoins. Résultat : des coûts qui explosent, des clients qui renoncent, des professionnels qui n'interviennent plus à Paris.

Ce constat dépasse les simples particuliers. Les services de la Ville eux-mêmes ont des difficultés à trouver des artisans acceptant de répondre à leurs cahiers des charges, et ceci faute de main-d'œuvre disponible, mais aussi face aux difficultés innombrables pour intervenir à Paris.

Par exemple, 500 couvreurs manquent aujourd'hui à Paris, alors même qu'il y a urgence à adapter la ville au changement climatique et à accélérer la rénovation énergétique du bâti parisien. Alors même que le savoir-faire d'exception des couvreurs zingueurs fait partie désormais, à l'initiative de Delphine BÜRKLI, du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Les artisans du bâtiment ne vont pas bien. Ils sont en ce moment même en train de manifester. Ils sont aussi dans les tribunes, les représentants de la Capeb, que je salue. Ils sont en train de manifester en bas de l'Hôtel de Ville pour vous alerter sur leur sentiment d'abandon, car ce sont bien les artisans du bâtiment qui rendront possible l'adaptation de notre bâti au changement climatique. Si nous ne les soutenons pas de manière urgente et concrète, les grandes déclarations sur la transition écologique resteront ce qu'elles sont trop souvent : de simples effets d'annonce sans impact réel sur le terrain.

Enfin, une autre illustration, nous avons constaté hier votre initiative de retirer un projet de délibération concernant la Chambre de métiers et de l'artisanat, pourtant à l'ordre du jour de ce Conseil de Paris. Cela est sans doute dû à une absence de concertation en amont et révèle aussi une désinvolture certaine envers ce secteur pourtant vital pour notre ville et nos concitoyens.

Madame la Maire, avez-vous une véritable politique pour soutenir l'artisanat à Paris ? Quand allez-vous enfin prendre la mesure de l'urgence et bâtir avec les professionnels et non sans eux une stratégie cohérente pour permettre aux artisans de continuer à exercer à Paris ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je vais donner la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour vous répondre.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, cher Alexis GOVCIYAN, merci de votre question qui met à l'honneur les artisans parisiens. Oui, Paris est historiquement une ville d'artisans et les artisans ont fait l'histoire de Paris. Ils ont d'ailleurs relevé le défi récemment de reconstruire notre cathédrale en 4 ans.

Aujourd'hui, ils représentent 30.000 emplois exclusivement dédiés à la fabrication à Paris et concentrent 30 % d'emplois de la fabrication régionale. Ce sont des électriciens, des plombiers, des serruriers, des fleuristes, des cordonniers, des boulangères, des coiffeuses, qui font la ville du quart d'heure et font fonctionner notre ville.

Ce ne sont peut-être pas ceux qui gagnent le plus, mais ce sont ceux qui rendent le plus de services aux Parisiens. Alors oui, défendre la fabrication, la réparation à Paris, c'est aujourd'hui un acte de résistance dans lequel nous sommes face à la spéculation immobilière, face à Amazon, face à une économie financiarisée qui méprise le geste et le temps long. A Paris, nous faisons un autre choix, celui du savoir-faire, de la transmission et de l'ancrage local.

Vous le savez, cher Alexis GOVCIYAN, depuis des années, en tant qu' élu, je suis le premier défenseur de celles et ceux qui fabriquent et réparent à Paris. Alors oui, aujourd'hui, Paris se transforme et doit se transformer et nous devons accompagner les artisans.

La transformation écologique, portée par la Maire de Paris et son équipe municipale depuis le début de la mandature, est essentielle pour que Paris soit une ville où l'on respire mieux, mais cela doit se faire avec concertation et accompagnement.

J'entretiens un dialogue permanent avec les artisans et leurs représentants, notamment la Chambre des métiers de l'artisanat et son président Francis BUSSIÈRE, que vous avez cité, avec qui nous retravaillons la convention pluriannuelle pour mieux accompagner la C.M.A., et c'est pour cela que nous avons retiré ce projet de délibération, pour être plus efficace et pour accompagner au mieux la C.M.A.

J'ai reçu ce matin le président des artisans du bâtiment, de la Capeb, qui est ici présent en tribune et que je salue. C'est donc par le dialogue que nous devons ajuster les mesures quand elles soulèvent des difficultés concrètes pour les artisans.

Concernant d'abord la circulation et le stationnement, depuis le début de l'année, les véhicules classés N1 ne seront plus concernés par le tarif du poids. Ensuite, les artisans et commerçants qui travaillent à Paris sont autorisés à circuler dans la Z.T.L.

Il s'agit bien uniquement de traverser la zone sans s'y arrêter, ce qui est interdit, et pas pour les artisans, pour les véhicules personnels.

Pour faciliter l'accès à Paris, il y a aussi deux cartes professionnelles qui sont délivrées aujourd'hui, la carte Pro Sédentaire et la carte Pro Mobile avec du stationnement, et à ce Conseil de Paris, deux vœux sont présentés, un par votre groupe et un par le groupe Communiste auxquels mon collègue David BELLARD répondra sur ce sujet.

Concernant la Z.F.E., qui est une question d'actualité actuellement à l'Assemblée nationale, tout à l'heure, il y aura un débat, mais je voudrais vous dire que même la Ville, dès le début des négociations avec la Métropole, s'est engagée à accompagner les professionnels, ce qui a permis d'adopter une dérogation qui a été votée par la Métropole.

Enfin, concernant le stationnement, 2.000 places de stationnement supplémentaires ont été créées pour les professionnels, ce qui porte aujourd'hui leur nombre à 10.600 dans tout Paris.

Au-delà de ces questions de circulation, je vous rappelle qu'à Paris, nous œuvrons depuis des années pour les artisans. Ce sont d'abord des lieux dédiés à l'artisanat qu'incarnent des endroits comme le Viaduc des arts, la Cour de l'industrie, la Cité des Taillandiers, Métropole 19, ou encore un incubateur, les Ateliers de Paris. Paris compte 37 hôtels industriels qui hébergent plus de 100.000 emplois et prochainement nous ouvrirons un lieu pour l'artisanat dans le quartier de Belleville, rue Bisson. Ce sont des bastions de la création pour notre ville, pour qu'elle reste populaire, active et inventive.

Enfin, c'est une politique de valorisation, vous l'avez évoqué, évidemment le label "Fabriqué à Paris" que j'ai porté depuis le début ; les prix de savoir-faire en transmission ; les grands prix de la création ; ou encore le Grand prix de la baguette de tradition que nous remettons avec la Maire à l'occasion de la fête du pain.

Vous voyez donc que nous sommes très attachés aux artisans et que l'artisanat est une priorité pour nous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Nicolas BONNET-OULALDJ.

Monsieur GOVCIYAN, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Je souhaite remercier Nicolas BONNET-OULALDJ et lui dire qu'il faut vraiment entendre ces artisans. Les artisans ne sont pas que ceux de la fabrication, ne sont pas que ceux de l'artisanat d'art, ne sont pas que ceux de la réparation, mais c'est beaucoup plus complet. Vous le savez bien, Madame la Maire, c'est le bâtiment, ce sont les services, les coiffeurs, les taxis, toute une série de métiers qu'il faut mettre à l'honneur et accompagner. Ils ont l'impression de ne pas l'être.

Je crois qu'il est de notre devoir de dire quand les choses vont bien, mais il est aussi de notre devoir de dire quand les choses ne vont pas bien. C'est ce que nous faisons et nous souhaitons qu'il y ait un travail en concertation avec les professionnels et que nous puissions avancer tous ensemble dans le bon sens pour leurs intérêts. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur GOVCIYAN.

En complément de ce qui vient d'être si bien rappelé par Nicolas BONNET-OULALDJ, je voudrais aussi saluer les représentants de la Capeb ici présents, et saluer aussi nos amis de la C.M.A. avec laquelle nous travaillons depuis tant d'années, quotidiennement, pour trouver des solutions.

Oui, bien sûr, les artisans sont des travailleurs de Paris, des entrepreneurs de Paris et c'est extrêmement important pour nous d'écouter les besoins spécifiques qui nous ont amenés d'ailleurs, et cela a été très bien dit par Nicolas BONNET-OULALDJ, à des propositions qui sont des propositions dérogatoires du droit commun pour permettre cette activité. Chaque fois que des situations particulières que nous n'avions pas identifiées ont été présentées, nous avons, sur les questions de stationnement, de circulation, trouvé ces solutions.

L'autre élément que je voulais dire, bien sûr il y a les métiers d'art, mais pas que les métiers d'art, on en a bien conscience et on travaille avec la Chambre des métiers, qui représente absolument tous les métiers de l'artisanat et du commerce.

Un mot peut-être sur la question du bâtiment et cela, je pense que du côté de la Capeb, mais aussi des autres grandes fédérations professionnelles du bâtiment, si la Ville de Paris n'avait pas investi comme elle l'a fait, notamment sur la transformation de son espace urbain, sur la construction de logements, je pense que les moments de crise économique que nous avons traversés auraient été encore beaucoup plus durs. Souvent dans mes discussions avec les représentants des fédérations patronales, ils me le disent, cet investissement public a été vraiment un soutien à de l'activité, à des emplois, à partir d'une mobilisation que nous avons souhaitée et qui n'a pas faibli depuis dix ans.

Quand on vient ici parler du budget de la Ville et du budget d'investissement, il faut savoir que derrière le budget d'investissement de la Ville, qui pour l'essentiel est dédié justement à toutes nos actions sur l'espace public, sur des bâtiments ou sur de la construction, c'est un soutien direct, mais vraiment direct à une activité économique que nous avons maintenue et soutenue à Paris.

Ailleurs, cela a été parfois plus compliqué, mais nous, ici, nous avons fait ce choix de l'investissement public qui est directement connecté aussi à une situation économique, je ne dis pas qu'elle est florissante, mais à une situation économique qui nous a permis de passer beaucoup de crises et a permis à beaucoup d'entreprises de résister. En tous les cas, ce sont les témoignages qu'elles m'apportent régulièrement aussi et je voulais le rappeler.

II - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative à la suppression envisagée des Zones à faibles émissions (Z.F.E.).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons à la deuxième question d'actualité, la question du groupe Paris en commun, posée par son président Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Mes chers collègues, il y a les paroles et les actes, et la crédibilité de la politique tient lorsque les deux correspondent, c'est-à-dire lorsque les actes répondent aux paroles.

Dans notre hémicycle, tout le monde, quel que soit le groupe politique, jure la main sur le cœur et vote l'ensemble des plans contre la pollution atmosphérique. Je pense donc qu'il faut que chacun ici arrête le double langage, ce qui n'est pas notre cas. On ne peut pas affirmer être contre la pollution au Conseil de Paris, voter les différents plans proposés par l'Exécutif et soutenus par la majorité municipale, et vouloir en même temps supprimer les zones à faibles émissions, au Parlement.

Or, c'est bien la position de la droite aujourd'hui : avoir une position exprimée différente au Parlement et au Conseil de Paris, parce que nous faisons face à une gigantesque campagne anti-Z.F.E. organisée et orchestrée notamment par des lobbys, mais relayée par l'extrême droite et par les Républicains à l'Assemblée nationale.

Ainsi, le 26 mars, lors de l'examen en commission à l'Assemblée nationale du projet de loi dit de simplification économique, des amendements, notamment des Républicains, ont supprimé le dispositif des Z.F.E. créé déjà en 2019, donc déjà ancien, étendu en 2021, et qui restreint dans les métropoles la circulation des véhicules les plus anciens et les plus polluants.

Or, nous savons que la pollution tue, qu'elle continue de le faire. Plus de 6.200 morts prématurées chaque année en Ile-de-France selon Airparif, près d'un an de baisse d'espérance de vie.

Oui, nous agissons au niveau municipal, parfois courageusement, contre beaucoup de contestations. Toutes les mesures d'aménagement de l'espace public, de restriction de la place de la voiture vont dans ce sens et elles portent leurs fruits, puisque les concentrations de dioxyde d'azote ont baissé de 45 % en 10 ans et celles de particules fines de 35 %. Nous devons continuer.

En matière de lutte contre la pollution, nous n'avons pas une obligation de moyens, mais de résultats. Je dis donc à chacun ici, y compris à l'opposition qui participe au Gouvernement, que ce ne sont pas les moyens pour réduire la pollution qu'il faut combattre, mais bien la pollution elle-même.

J'ai donc une question, Madame la Maire, à l'heure où les zones à faibles émissions sont durement attaquées et risquent d'être remises en cause dans la loi, voire vidées de leur sens, quelles actions comptez-vous, à Paris, engager pour les défendre et pour poursuivre la baisse de la pollution atmosphérique ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cher Rémi FÉRAUD, d'abord, je vous remercie vraiment pour cette question qui me permet de revenir sur une actualité très inquiétante, la campagne anti-Z.F.E. menée aujourd'hui par la droite, main dans la main avec l'extrême droite, de suppression des zones à faibles émissions.

Cela tombe bien, aujourd'hui, il y a une enquête Airparif et les chiffres de cette enquête sont clairs : moins 55 % de concentration des particules fines, moins 50 % pour celles de dioxyde d'azote, et surtout la réduction d'un tiers des décès prématurés liés à la pollution de l'air. Moins de morts, moins de malades, c'est ce que nous dit l'étude d'Airparif, du fait de l'amélioration de la qualité de l'air sur notre territoire.

Il est là le cœur du débat. La question de la suppression de la Z.F.E. est finalement très simple, veut-on continuer, oui ou non, à faire baisser ce nombre de morts ? Est-on prêt à assumer, oui ou non, en supprimant les Z.F.E., comme le propose d'ailleurs la droite, et en reléguant le problème de la pollution de l'air dans les bas-fonds, de continuer à laisser mourir des gens ?

Ces gens qui meurent de la pollution de l'air ne meurent pas par hasard, vous l'avez rappelé dans votre propos, lorsqu'on a des politiques volontaristes, eh bien on peut agir et améliorer la situation. Ces gens meurent de choix que nous portons, et en particulier des choix politiques, des votes que nous faisons.

D'ailleurs, ce ne sont pas n'importe lesquelles, les personnes qui meurent aujourd'hui de la pollution de l'air. J'entends certains parlementaires nous dire que les Z.F.E., c'est antisocial, qu'elles contribueraient à créer des

métropoles forteresses accessibles aux seuls riches et la solution qu'ils portent aujourd'hui, ce serait de supprimer purement et simplement ces Z.F.E., en gros de jeter le bébé avec l'eau du bain.

Alors vraiment, c'est de la mauvaise foi, vous me permettez simplement en une seconde de reprendre les éléments sur le périphérique. Les 500.000 personnes qui habitent à proximité de cette autoroute, elles habitent dans des logements sociaux. Ce sont beaucoup des familles monoparentales, composées, on le sait, très majoritairement de femmes qui subissent en plein les effets de la pollution de l'air.

De l'autre côté, qui roule sur le périphérique aujourd'hui ? 70 % sont des hommes seuls dans leur voiture, majoritairement des cadres. Elle est là la fracture, la fracture de l'argent, la fracture du genre, la fracture de vie et de mort entre celles et ceux qui sont malades et celles et ceux qui meurent prématurément et les autres.

Agir pour l'amélioration de la qualité de l'air, c'est préserver la vie et la santé d'abord des plus pauvres, de celles et ceux qui sont victimes des effets de la pollution, des plus faibles, et en cela c'est une politique d'égalité. C'est une conquête sociale majeure.

Est-ce à dire que tout va bien ? Non. Ce qu'ont fait les gouvernements macronistes jusqu'ici, c'est une Z.F.E. libérale. Une Z.F.E. où c'est la loi du plus riche, marche ou crève, ou plutôt roule ou crève. En somme, une Z.F.E. à la MACRON. En cela, ils ont fait des zones à faibles émissions, encore d'ailleurs trop peu efficaces et qui accentuent les tensions sociales dans notre pays, malgré nos alertes et nos propositions depuis des années et des années auxquelles ils ont toujours été sourds. On le voit ici comme sur tous les sujets, la macronie est un échec cuisant.

On l'a dit et redit, il n'y a pas d'écologie sans justice sociale, et c'est ce que nous portons au niveau de la Ville depuis des années et des années. Il faut offrir des alternatives aux plus modestes et aux professionnels, mon collègue Nicolas BONNET-OULALDJ l'a rappelé tout à l'heure, qui n'ont pas d'autre choix que d'utiliser leur voiture.

D'abord, évidemment, en portant et en investissant, ce que nous allons continuer à faire, dans les transports collectifs ou les alternatives à la voiture individuelle, et si cela n'est pas possible, en ciblant et en massifiant les aides pour acquérir des véhicules moins polluants.

Bref, c'est de faire une zone à faibles émissions sociale. Nous allons continuer dans ce sens avec les outils qui sont à notre disposition et nous allons continuer bien évidemment à porter le combat pour la qualité de l'air, pour la santé de nos concitoyens et concitoyennes, et notamment pour les plus pauvres et les plus vulnérables d'entre eux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, David BELLIARD et l'Exécutif de leurs réponses. Oui, il faut arrêter d'opposer écologie et social. Nous, nous savons à Paris que c'est un non-sens total et que les premières victimes de la pollution sont d'abord les plus modestes, qu'ils habitent dans les quartiers populaires, près du périphérique, ou n'aient pas les moyens de se protéger efficacement de la pollution.

En revanche, il faut aussi le dire, comme David BELLIARD, il n'est pas question que les Parisiens soient victimes de l'incapacité des gouvernements auxquels Mme DATI a participé ou participe d'organiser la transition écologique du pays et d'encourager le changement de véhicule pour l'ensemble des Français, notamment les plus modestes. Pas question que les Parisiens soient victimes de sa politique gouvernementale incapable de mettre en œuvre une loi qui date déjà de 2019.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Je ne peux que soutenir les deux réponses et commentaires qui ont été faits sur cette question des Z.F.E.

J'ajouterai un point, quand on agit, cela marche, on a des résultats, et on a des résultats, ils ont été rappelés par David BELLIARD. On a des résultats, notamment à Paris, en ayant proposé une politique déterminée. C'est vrai que cela a été difficile, parce qu'on s'est pris tous les vents contraires qui nous ont expliqué, année après année, que c'était une politique anti-pauvres, etc.

En fait, dans des métropoles, puisque les solutions ne sont pas les mêmes dans les métropoles et dans les zones rurales, il faut investir d'abord sur les transports en commun, parce que les personnes modestes, les classes moyennes, celles et ceux qui travaillent, d'abord utilisent les transports en commun qui sont moins polluants, voire non polluants et sont beaucoup moins coûteux que le véhicule individuel.

Il vous a été rappelé l'usage par catégorie sociologique des véhicules individuels. Oui, dans une métropole comme la nôtre, l'essentiel de l'usage des véhicules thermiques, d'ailleurs individuels, ce sont des hommes de CSP+. Quand on avait fait l'étude sur les voies sur berges, c'étaient 80 % d'hommes seuls à bord de leur voiture de CSP+.

Voilà ! Cela, c'est la réalité sociologique que nous vivons et sur laquelle nous avons porté des politiques qui sont des politiques déterminées sur les questions de santé publique, et je veux saluer la présence d'Anne-Claire BOUX et du bébé à venir, parce que là, il n'est pas loin quand même.

Je veux aussi bien sûr saluer toutes les initiatives qui ont été prises sur les questions de mobilité et sur les questions sociales pour accompagner à Paris la transition écologique, et c'est ce que l'on doit faire.

Je vous assure, quand nous avons des appels de l'O.M.S. qui nous dit, "ne lâchez rien s'il vous plaît, parce que la pollution de l'air, c'est ce qui produit le plus de morts sur la planète aujourd'hui, ne lâchez rien, parce que si Paris y arrive, alors ailleurs on y arrivera aussi", je pense que nous sentons tous que le chemin que nous avons pris est celui que nous devons poursuivre.

Je finis les Z.F.E., vous savez que c'est le seul moyen pour l'Etat français de s'en sortir dans les obligations qui lui sont faites au niveau européen pour respecter justement les normes en matière de pollution de l'air. Il n'y a pas beaucoup d'autres instruments, ce sont ceux-là.

Parmi les membres de cette majorité, qui porte aujourd'hui ces textes pour supprimer les Z.F.E. à l'Assemblée nationale, je leur dis attention, parce que de toute façon il y a une obligation européenne à laquelle nous devons répondre et il est clair pour nous, à Paris, que nous ne sortirons pas des Z.F.E., parce que nous avons besoin de cet outil pour continuer à travailler sur la baisse des pollutions.

On a des résultats, ils sont extrêmement encourageants et on va continuer. En tous les cas, l'équipe ici encore pour un an et j'espère pour beaucoup plus de temps encore après, mais cela, ce sont les Parisiens qui le décideront, portera, je l'espère, cette ambition. Si Paris faiblissait sur cette ambition, cela ne serait plus Paris. C'est vraiment ma conviction.

Je vous remercie.

III - Question d'actualité posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la répression des mobilisations lycéennes de mars 2025.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la troisième question d'actualité, celle du groupe "Les Ecologistes".

C'est Mme TIMSIT qui la pose.

Mme Alice TIMSIT. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, le 19 mars dernier, devant le lycée Diderot à Paris, des lycéennes et lycéens ont été gazés, ont été plaqués au sol, certains menottés, alors même qu'ils exerçaient leur droit à manifester.

Ces adolescents ont organisé de façon tout à fait inédite un blocus en amont d'une opération "lycée désert". Une opération où toute la communauté éducative était présente, destinée à dénoncer le manque de moyens et la relégation sociale et scolaire dont ils sont victimes. Ce 19 mars, 4 jeunes ont donc été interpellés, 2 mineurs, dont un en situation de handicap. Le 21 mars, soit 2 jours après, c'est plus d'une dizaine d'élèves qui ont été interpellés et placés en garde à vue.

Ces jeunes faisaient leurs premiers pas dans la vie démocratique en manifestant un espoir, une exigence, une conscience. En réponse, ils ont été accueillis par des gaz lacrymogènes et des matraques. Ce jour-là, Monsieur le Préfet de police, pour une opération dite de maintien de l'ordre, vous avez mobilisé non seulement des dizaines d'agents de police, mais également un chien d'une brigade canine et le G.S.O., le groupement de soutien opérationnel.

Pour que les choses soient bien claires pour tout le monde, le G.S.O. est notamment formé pour des interpellations à domicile à haut risque, pour pénétrer dans des milieux clos et neutraliser des suspects dangereux. Il est inscrit au niveau 2 du schéma national d'intervention dans le cadre de la menace terroriste.

Est-ce donc ainsi que l'Etat considère sa jeunesse aujourd'hui, comme une menace ? Franchement, depuis des semaines les vidéos s'accumulent. Des lycéens violentés, des lycéens menacés, humiliés, que ce soit à Maurice Ravel, à Hélène Boucher, à Turgot, à Voltaire ou encore à Colbert et à Victor Hugo, et ce jusque dans les universités.

Cette répression brutale, il faut le dire, évoque davantage une volonté de faire peur et de mater, plutôt qu'une volonté de maintenir l'ordre. Il y a une présence policière qui est massive, une utilisation quasi systématique des gaz lacrymogènes, des arrestations violentes de lycéens, des policiers qui se trouvent parfois en position de menaces de tirs au L.B.D., des gardes à vue prolongées.

Honnêtement, le niveau de violence institutionnelle envers des jeunes qui sont souvent mineurs est assez inédit, et ce sont des jeunes qui nous font juste l'affront d'encore oser croire que la démocratie leur appartient aussi.

Monsieur le Préfet de police, ces blocus de lycéens n'ont absolument rien de nouveau, vous le savez. En tant qu'élus, en tant que parents pour certains ici, en tant que citoyens qui ont aussi milité dans notre jeunesse, nous n'acceptons pas cette répression.

Monsieur le Préfet, trouvez-vous proportionné et là se trouve ma question : trouvez-vous proportionnés les moyens matériels et humains qui ont été déployés ces 19 et 21 mars pour un blocus lycéen ? Quel risque avez-vous identifié qui justifie un tel usage de la force ? Combien de temps encore allez-vous répondre à la peur par la force, et à l'espoir par la répression ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure.

Mme Alice TIMSIT. - Notre analyse est que cette tactique exacerbe les tensions et envenime la situation. Je terminerai par là, j'emprunterai pour conclure des mots qui ne sont pas les miens, mais que vous reconnaîtrez assurément : "si la jeunesse n'a pas toujours raison, la société qui la méconnaît et qui la frappe a toujours tort".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur le Préfet de police, vous avez bien sûr la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, Madame la Conseillère, je vais vous répondre de manière extrêmement précise tout en m'étonnant d'emblée... Votre question est extraordinaire. A aucun moment vous ne dites pourquoi mes effectifs sont intervenus. A aucun moment, si ce n'est pour dire que je viens réprimer et mater le droit de manifester. Pardon, mais moi j'en suis le garant du droit de manifester, j'en suis le garant, mais je suis aussi le garant de la sauvegarde de l'ordre public.

Dans les cas que vous citez... Evidemment, oui, je vous rejoins, les blocus de lycéens n'ont rien de nouveau, et on a une doctrine qui est calée avec le Rectorat, c'est d'intervenir quand il y a un blocage total. Nous intervenons évidemment pour permettre les accès, et en général ce n'est pas le cas, en général il y a un blocage sur un accès, mais l'accès annexe, l'accès secondaire est laissé ouvert et nous n'intervenons pas.

Nous intervenons, en revanche, quand il y a un blocage total ou... et c'est le cas que vous omettez complètement de souligner, ce qui est un peu grave, pardon, vu vos responsabilités, vous pensez encore que la police intervient pour réprimer un mouvement de contestation ?

Non ! Nous intervenons parce qu'il y a des violences, des violences notamment contre les forces de l'ordre. C'est pour cela que la police intervient dans les deux cas que vous citez.

Le 19 mars, les forces de l'ordre sont présentes devant le lycée Diderot. Il n'y a pas d'intervention à ce moment-là, jusqu'au moment où des lycéens allument une poubelle, où les effectifs vont au contact, sont pris à partie d'ailleurs par 3 autres lycéens. Il y aura ce jour-là 4 interpellations. Il ne s'agit donc pas de réprimer une contestation sociale, mais d'aller au-devant de lycéens qui mettent le feu à des poubelles. Si vous trouvez cela normal, tant mieux pour vous, ce n'est pas la position du Préfet de police.

Concernant le 21 mars, même chose, blocage aux abords du lycée Diderot, les effectifs de police veillent à ce que les choses se passent bien, effectuent un certain nombre de contrôles. Il y a ce jour-là 12 interpellations effectivement, parce que dans le cadre de contrôles, on trouve certains individus qui viennent manifester paisiblement, dites-vous, paisiblement. On trouve certains individus qui sont dotés de passe-montagne, de cagoules, de gants coqués et de Talkie-walkie.

Je ne sais pas si c'est la meilleure façon de venir s'exprimer, en tout cas d'exercer sa liberté de manifester et d'expression. Il y aura 12 interpellations parce que les policiers font l'objet de jets de projectiles.

Je vous réponds très clairement en rétablissant les faits, il n'y a pas du tout de ma part une volonté de faire peur, d'intimider, bien au contraire. Ce matin-là il y avait d'autres blocages de lycées qui se sont très bien passés, pas là, parce qu'il y a eu des violences, et quand il y a des violences j'interviens.

Pardon de vous le dire, mais je vais continuer à le faire, je ne veux pas vous inquiéter, je vais continuer à le faire. Et je vais continuer à le faire avec les policiers que vous avez cités, parce que vous commettez une petite erreur technique, donc je vais la corriger, si vous m'y autorisez.

Vous citez les policiers du G.S.O., mais d'autres forces interviennent et sont classées de niveau 2. Les policiers du G.S.O. interviennent, certes, dans des actions de niveau 2 de l'antiterrorisme, mais surtout dans la vie courante. Heureusement que l'on n'a pas des attentats tous les jours. Tous les jours, les B.A.C., qui sont des forces d'intervention de niveau 2 pour certaines d'entre elles, interviennent pour la sécurité des Parisiennes et des Parisiens dans des actions qui sont classiques, des actions de droit commun.

Vous vous méprenez donc quand vous considérez que j'envoie des forces antiterroristes de surcroît, pour commettre les actions que vous dites.

Voilà ce que je voulais vous dire. Pardon, j'ai un ton un peu vif, mais pour moi ce n'est pas acceptable qu'à aucun moment dans une question, un élu de la République puisse ne pas citer le motif de l'intervention de mes effectifs. Cela n'est pas acceptable.

Moi, j'interviens pour maintenir l'ordre public et "que" pour cela, et par ailleurs je garantis la liberté d'expression. Je ne crois pas que ce soient les organisations syndicales parisiennes qui se plaignent de la façon dont je travaille.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je confirme. Je confirme, Monsieur le Préfet de police, évidemment qu'il faut être toujours dans la situation de rendre des comptes quand on a des charges publiques, c'est votre cas, une très haute charge publique. C'est le cas des élus aussi.

Mais je confirme, je confirme que depuis que vous êtes préfet de police, nous avons des échanges d'une confiance totale, d'une transparence totale, chaque fois qu'il a pu y avoir une difficulté, nous avons pu la résoudre par ce dialogue et avec honnêteté intellectuelle.

Je pense que toutes et tous ici, nous avons besoin en permanence de faire appel à cette éthique, cette morale qu'est l'honnêteté intellectuelle et on arrivera à résoudre beaucoup plus de problèmes et de difficultés, à permettre aux jeunes de manifester parce que c'est un droit fondamental, et en même temps à faire en sorte qu'ils ne se mettent pas en danger et ne mettent pas non plus en danger les personnes autour d'eux.

Il faut qu'il y ait ce travail-là. Je regrette, je le dis, c'est votre droit, mais que ce type de questions vienne ainsi au Conseil de Paris, parce que je pense qu'il y a d'autres endroits pour les traiter. Il y a la 3e Commission, il y a des rencontres qui peuvent être organisées aussi avec la Préfecture de police, et dans les moments que nous vivons, avoir confiance dans les institutions, pas une confiance aveugle, une confiance exigeante, mais fondée sur l'honnêteté intellectuelle, est sans doute le meilleur service que nous puissions rendre à la démocratie et à nos concitoyens.

Voilà ce que je voulais ajouter et je vous redonne la parole, Madame TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, que ce soit bien clair, il ne s'agit nullement de cautionner ou de taire des violences qui auraient pu être commises par des lycéens à l'encontre des forces de l'ordre, là n'était pas mon propos.

Mon propos portait précisément sur le caractère disproportionné de cet usage de la force. Votre rôle, vous l'avez dit, c'est bien celui de maintenir l'ordre, de maintenir l'ordre et de protéger des atteintes aux biens et aux personnes.

Quand on maintient l'ordre et que l'on a cette compétence aussi de police administrative générale, et que l'on est chargé de prévenir des risques de troubles à l'ordre public, on a une marge d'appréciation, on a un petit pouvoir discrétionnaire et ce n'est pas un gros mot de le dire. On n'est pas en situation de compétence liée. Nous avons une part de pouvoir discrétionnaire et il nous appartient, il vous appartient, de juger du niveau de proportionnalité des moyens déployés.

Les moyens déployés, et je le maintiens, n'étaient pas de nature à permettre la désescalade et cela a été honnêtement corroboré par toutes les personnes présentes sur place, y compris des élus qui sont dans la majorité dans le 19e arrondissement, qui étaient présents. Cela a été corroboré y compris par les personnels éducatifs, les syndicats et les parents d'élèves présents.

Je vous assure, Monsieur le Préfet de police, que je suis du côté et je le serai toujours, de l'Etat de droit. Je ne cautionnerai donc jamais les violences, quels que soient les bords de ces violences.

En revanche, cette disproportion, j'oserais dire manifeste dans le déploiement des forces de police est honnêtement, je trouve, assez peu acceptable. Il y a aussi un message que l'on envoie à ces jeunes dans nos quartiers, il y a peut-être d'autres moyens d'abaisser la pression et très honnêtement je crois que ce n'était pas le cas les 19 et 21 mars.

J'ajouterai peut-être une chose, parce que je sais que l'I.G.P.N. avait été évoquée par la communauté éducative du lycée Diderot. Elle ne se fait aucune illusion sur les conclusions que pourrait potentiellement avoir l'I.G.P.N. Elle a préféré saisir le Défenseur des droits. C'est juste dire le niveau de confiance.

Je m'arrête là.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je pense qu'il faut avoir confiance dans les institutions de la République, que ce soit le Défenseur des droits ou l'I.G.P.N. D'ailleurs, l'I.G.P.N. a souvent été amenée à mettre en cause, y compris devant la justice, les policiers pour leurs actions.

Ne venez pas émettre une hypothèse de moindre confiance dans des institutions, qui quand même apportent leurs preuves. S'il faut les renforcer, leur donner encore plus de capacité à pouvoir agir dans cet Etat de droit, faisons-le, mais attention à ce petit poison, à ce petit venin de la suspicion jeté sans s'appuyer sur les faits et sur ce que j'appelle l'honnêteté intellectuelle.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris relative à la politique du logement à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la quatrième question d'actualité. C'est le groupe Union Capitale qui la pose.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, Paris continue à se vider de ses habitants. Depuis début 2014, la Capitale aura perdu 140.000 habitants, c'est-à-dire l'équivalent de la population d'un

arrondissement comme le 12e. Une des conséquences de cette spirale infernale est la fermeture de classes inégale cette année.

Je crois que, comme élus parisiens, nous avons tous la responsabilité, certes de tout faire pour créer de nouveaux logements, mais aussi pour préserver l'existant.

Je viens de découvrir avec stupéfaction que les programmes de création supplémentaire de logements sociaux par les bailleurs donnaient lieu à des compensations monnayées, qui permettent à des porteurs de projets, publics ou privés, de transformer des logements en bureaux ou hôtels à une échelle, je le dis, totalement déraisonnable.

Ainsi, quand la R.I.V.P. porte un programme de création de logements étudiants que je soutiens dans la barre Cassan de Jussieu, dans le 5e arrondissement, 15.000 mètres carrés, elle peut vendre un droit de compensation pour un tiers de cette surface et ainsi détruire, parce que c'est ce que cela veut dire, 5.000 mètres carrés de logements privés, puisque le P.L.U.b. prévoit que 3 mètres carrés de logement créés peuvent donner lieu à destruction, appelons un chat un chat, d'un mètre carré de logement.

Alors, phénomène aggravant, cette compensation s'opère à l'intérieur de territoires souvent en tension, aggravée par l'encadrement des loyers tel que pratiqué par la Ville et l'application du diagnostic de performance énergétique que de nombreux propriétaires, surtout s'ils sont en S.C.I. ou en fonds de pension, contournent allègrement parce qu'ils ne sont pas soumis à la D.P.E. ni à l'encadrement.

Ces comportements sont évidemment inacceptables, mais accordez-moi qu'il est encore plus inacceptable que des bailleurs sociaux participent d'un mouvement de destruction de logements.

Ma question est donc double : Madame la Maire, pouvez-vous suspendre la participation des bailleurs sociaux à ce marché de compensations, ou à défaut conditionner ces compensations à l'avis conforme, je dis bien conforme, des maires, et à l'organisation de réunions publiques dans les arrondissements ? Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER, pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame BERTHOUT, je crois que vous avez rappelé en introduction, effectivement, que Paris a perdu depuis 10 ans 15.000 habitants par an. C'est tout à fait le cas, mais ce n'est pas du fait de ce que vous évoquez, c'est du fait de l'augmentation continue du nombre de logements vacants, de résidences secondaires, 7.000 par an, donc 15.000 habitants par an. C'est exactement proportionnel dans notre ville.

Heureusement que nous avons mis en œuvre certaines politiques, comme la création de logement social avec 123.000 logements sociaux, puisque tous ces logements, évidemment, sont occupés. Heureusement que nous avons lutté contre les meublés touristiques. Heureusement que nous avons obtenu une fiscalité, pas assez importante, contre les logements vacants et résidences secondaires, car si nous n'avions pas mené toute cette politique, si nous n'avions pas un budget logement de 800 millions d'euros qui a doublé au cours de la mandature, eh bien la situation serait bien pire.

Nous serions dans la même situation que les capitales d'autres pays européens comme Rome, Lisbonne ou Barcelone, qui elles ont des pertes en termes de logements du fait de leur attractivité. Paris est une grande ville attractive, comme ces grandes capitales européennes, et nous aurions perdu encore beaucoup plus de logements. Sans doute, il y aurait encore 100.000 logements habités de moins à Paris et 200.000 Parisiens de moins.

Bien sûr, tout l'enjeu, et plus nous serons nombreux à porter cette parole auprès du Gouvernement, mieux nous y arriverons, est de faire évoluer la fiscalité sur les logements vacants et résidences secondaires. Nous pouvons d'ici un an regagner 100.000 logements et 200.000 Parisiennes et Parisiens, c'est une bataille que je mène au quotidien.

Pour répondre sur votre question plus précise sur les droits de compensation, vous l'avez bien dit, le droit de propriété est constitutionnel en France et extrêmement protecteur, donc pour gérer les questions de changement d'usage, nous avons créé un dispositif de compensation.

Ceci fait dans le cas présent que vous évoquez, dans le centre de Paris, que pour 3 mètres carrés construits, il y a un droit de compensation de 1 mètre carré. Vous avez donné vous-mêmes les chiffres, donc pour 15.000 mètres carrés créés, dans le cas exceptionnel de la barre Cassan, parce que ce sont des surfaces très importantes, il y a une capacité de transformation de 5.000 mètres carrés en compensation.

De fait, cela n'a rien à voir avec la perte de nombre d'habitants de Paris, puisqu'on est bien dans un solde de 10.000 mètres carrés supplémentaires de logements, mais il est vrai que dans le cas de grandes surfaces et de façon assez exceptionnelle comme c'est le cas de la barre Cassan, on peut se poser la question d'une régulation plus aboutie de ces dispositifs.

Vous m'avez convié, pas plus tard que la semaine dernière, à une réunion de conseil du quartier, on a pu échanger sur ce point. Je vous ai répondu à ce moment que nous allions réfléchir à travailler sur un encadrement, dans ces cas spécifiques et exceptionnels, ultérieur de ce type de processus de compensation par les bailleurs. Je vous redis la même réponse, nous allons y travailler et je vous apporterai des éléments.

Pour autant, comprenez bien que cela n'a absolument rien à voir avec le fait de la perte de population de Paris qui est entièrement dû au phénomène massif et majeur qui touche toutes les grandes capitales très attractives comme Paris et dans le monde, qui est l'augmentation du nombre de résidences secondaires et logements vacants.

Nous ne gagnerons cette bataille qu'en faisant comme au Canada, en Belgique, en Suisse ou bientôt dans la ville de New York qui souhaite mettre en place une fiscalité très importante. Nous ne gagnerons cette bataille de la population parisienne qu'en faisant évoluer la fiscalité sur les logements vacants et les résidences secondaires.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame BERTHOUT, vous pouvez reprendre la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur BAUDRIER, ou alors, je ne sais pas, je ne mesurais pas mes propos, je n'ai jamais dit que c'était à cause de la politique de logement social conduite par la Ville de Paris que les Parisiens perdaient. Cela peut être un élément, parce qu'elle n'est pas forcément très adaptée, mais je n'ai jamais dit cela.

En revanche, je vous ai posé une question extrêmement concrète et moi je prends à témoin tous mes collègues maires, toutes tendances politiques confondues, cela veut dire que chaque fois que chez vous, les bailleurs sociaux construisent 3 mètres carrés, sans aucun contrôle de vous, sans aucun contrôle des conseils d'arrondissement, sans aucun contrôle du Conseil de Paris, on pourra détruire en même temps 1 mètre carré.

Eh bien moi, je trouve cela d'une gravité extrême quand il s'agit des bailleurs sociaux. C'est cela la réalité, qui est la conséquence directe, on a peut-être été naïf, peut-être pas assez vigilant, de l'article 3, chers collègues, du P.L.U.b.

Monsieur BAUDRIER, nous avons en général des rapports très courtois, mais là, franchement, excusez-moi, vous ne me répondez absolument pas. "On va voir, on va faire des réunions...". Est-ce que vous imaginez les conséquences dramatiques de la destruction, dans le 5e arrondissement, mais c'est pareil dans d'autres arrondissements, de 5.000 mètres carrés de logements ?

D'ailleurs, j'invite la presse à se saisir de ce sujet parce que j'ai eu des promoteurs au téléphone qui veulent créer des hôtels. Je leur dis, mais quand même, il y a de la compensation. Mais ils me disent : "il n'y a aucun problème, Madame la Maire - un peu naïvement -, on appelle un bailleur social et on achète la compensation". Voilà ce qui se prépare.

C'est extrêmement grave et moi je vous demande de réagir à hauteur de la gravité de ce phénomène.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je pense que Jacques BAUDRIER vous a très bien répondu par le travail technique qui doit s'engager pour vérifier les conséquences que vous évoquez et pour adapter, ajuster s'il le faut, les dispositifs qui sont les nôtres. Il n'y a pas besoin de s'énervier, Madame BERTHOUT.

Monsieur BAUDRIER vous explique que vous l'avez invité à une réunion et que l'on va y travailler. On va y travailler !

Je voudrais apporter un élément complémentaire à ce qu'a dit Jacques BAUDRIER sur la situation des villes européennes, au regard de la question du logement et de la crise du logement dans les villes européennes. Un peu de courtoisie et de politesse, j'évoque un point qui peut vous intéresser.

Je vais vous livrer une information du travail que nous faisons avec toutes les villes européennes, capitales et non capitales, pour essayer d'obtenir d'abord des évolutions de la réglementation européenne, puisque le sujet de la perte de logement pour les classes moyennes dans les villes européennes est un sujet de toutes les villes européennes.

Un commissaire au logement a été nommé dans la nouvelle commission à l'issue des dernières élections européennes. C'est un commissaire danois avec qui nous travaillons pour mettre en place des dispositifs, y compris d'accès direct, c'est ce que nous essayons d'obtenir, au fonds de cohésion, pour pouvoir financer des programmes.

Ce n'est pas votre question, mais c'est ma réponse aussi. Je pense qu'elle peut aussi vous intéresser si vous avez un esprit ouvert, d'avoir accès à des financements qui puissent nous permettre aussi de financer la rénovation thermique des bâtiments.

Peut-être que vous aurez des solutions plus intelligentes pour trouver les moyens de financer la construction de logements sociaux et abordables, et la rénovation thermique des bâtiments.

En tout cas, c'est un sujet qui intéresse beaucoup les Parisiens et je me permets, même si cela n'intéresse visiblement pas nos collègues de l'opposition, de le dire. Comme cela, ils pourront avoir directement l'information !

V - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'antisémitisme et renoncements.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité suivante, celle du groupe Changer Paris.

La parole est à M. ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Madame la Maire, l'incendie de l'Hyper Cacher porte de Vincennes, il y a deux semaines, a de nouveau ravivé le souvenir douloureux des attaques terroristes, des prises d'otages sanglantes, des cris, des détonations.

Nous n'en avons jamais fini avec l'antisémitisme, en nette recrudescence depuis le 7 octobre 2023. A Paris, l'année 2024 a vu les actes antisémites multipliés par 4. Au plan national, 12 % des Français considèrent que le départ des Juifs de France serait plutôt une bonne chose.

Faire ses courses, emmener ses enfants à l'école, se réunir autour de la pratique de son culte, la peur a pénétré le quotidien de beaucoup de nos compatriotes juifs. Ils expriment régulièrement leurs craintes. Nous leur témoignons tout notre soutien et toute notre solidarité.

Paris s'honore de lutter contre l'antisémitisme en soutenant régulièrement des structures qui agissent à Paris, comme le mémorial de la Shoah, ou en Israël, comme le Maguen, David Adom, ou encore en adoptant un vœu de notre groupe en décembre dernier, dans lequel nous demandions davantage de moyens et d'actions concrètes pour lutter contre ce fléau.

Pourtant, certaines déclarations politiques sont proprement honteuses. Elles alimentent la peur vécue par nos concitoyens. C'est Danièle OBONO qui qualifie le Hamas de mouvement de résistance, alors qu'il est coupable des atrocités du 7 octobre. C'est Rima HASSAN qui parle, par exemple, pendant la campagne des élections européennes, de "lobby juif".

Disons-le clairement, la France insoumise cible de ses attaques nauséabondes, la communauté juive. Pourtant, au lendemain de la dissolution, il a suffi de 3 jours pour que les partis de la gauche dite républicaine se coalisent avec les gens de LFI. Ces alliances continuent manifestement de faire envie à certains. Chez les écologistes, votre adjoint David BELLARD revendique l'union de toutes les gauches. Tout comme Ian BROSSAT, le chef communiste. Certains socialistes seraient même tentés. Serait-ce donc la nouvelle norme au sein de votre majorité municipale ?

C'est donc l'objet de ma question, Madame la Maire, à l'approche des prochaines élections, pouvez-vous demander solennellement aux membres de votre majorité municipale de s'engager à ne pas franchir cette ligne rouge d'une alliance électorale avec LFI, un parti qui alimente l'antisémitisme ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais donner la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL pour parler de ce que la Ville fait en matière de lutte contre l'antisémitisme, qui relève de nos engagements, et chacune et chacun d'entre nous a suffisamment dit et redit ce qu'il en était. Les engagements solennels devant vous, Monsieur ALPHAND, pardon...

La parole est à Jean-Luc ROMERO-MICHEL, pour nous dire ce que la Ville fait en matière de lutte contre l'antisémitisme.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur ALPHAND, je suis d'abord surpris de la question "antisémitisme et renoncement", en quoi notre Mairie renoncerait. La Ville de Paris ne renonce pas. Elle n'a jamais renoncé à son engagement sans faille contre l'antisémitisme. Elle ne renonce pas à défendre les valeurs républicaines, et elle ne renoncera jamais à protéger ses habitantes et ses habitants, quelles que soient leur religion, leurs origines.

L'antisémitisme, sur ce point je pense qu'on peut tous être d'accord, est un poison pour notre démocratie. Il tue, il blesse, il fracture, et alors que les actes antisémites, vous l'avez rappelé, ont explosé, nous n'avons pas fait le choix du silence, mais plutôt celui de l'action.

Cette action est plurielle, elle repose sur des moyens, sur une volonté politique claire et sur un cap assumé : faire de Paris un rempart contre la haine. Je rappellerai qu'au Conseil de Paris du mois de décembre dernier, malgré un contexte budgétaire plus qu'incertain, notre Municipalité, à la demande de la Maire et par un de ses arbitrages, a fait le choix courageux d'engager 50.000 euros supplémentaires dans ce combat, ce qui, dans le contexte budgétaire actuel, est un vrai signal bien sûr pour renforcer tous nos dispositifs contre toutes les formes d'antisémitisme et de racisme.

Par ailleurs, il semble qu'il est nécessaire de rappeler ici que dès 2021, nous avons lancé le Plan parisien pour l'égalité, la lutte contre les discriminations et le handicap. Un plan que nous avons renouvelé et renforcé pour la période 2024-2027, preuve qu'il est de notre engagement sur le temps long dans la lutte contre l'antisémitisme.

Chaque année, rien que sur ma délégation, et il y a aussi chez mes collègues d'autres crédits, ce sont plus de 160.000 euros de subventions à une trentaine d'associations parmi lesquelles notamment, la "Licra", j'étais d'ailleurs

encore récemment à l'une de ses réunions dans la mairie de notre ami JérémY REDLER, ou le "Mémorial de la Shoah".

En 2024, ce sont même 180.000 euros supplémentaires qui ont été accordés au "Fonds social juif unifié" pour renforcer la sécurité des lieux de culte, dont c'est une des préoccupations d'ailleurs importantes de notre collègue Nicolas NORDMAN, et bien sûr pour accompagner les victimes d'actes antisémites.

Au-delà des chiffres, il y a notre présence, notre parole, notre constance. A chaque agression, Paris s'indigne, à chaque profanation, Paris réagit, à chaque commémoration, n'est-ce pas, Madame la Maire, n'est-ce pas chère Laurence, Paris est présent.

Nous travaillons d'ailleurs à un nouveau plan parisien de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, en concertation avec les institutions comme le Défenseur des droits, avec les associations comme le "Crif", "SOS Racisme", "Amitié judéo-musulmane de France", et les groupes politiques de ce Conseil, y compris le vôtre. *Je vous ai d'ailleurs écrit tout récemment pour vous demander soit d'être auditionné, soit vos propositions.

J'ai pu échanger avec plusieurs de mes collègues sur ces questions, que ce soient Karen TAÏEB ou Dominique VERSINI. Dans les jours qui viennent, je dois pouvoir revoir Nicolas NORDMAN, qui a d'ailleurs mis un plan très important de formation à la question de l'antisémitisme auprès des agences de la police municipale. Formation qui est faite d'ailleurs en collaboration avec le "Mémorial de la Shoah", mais aussi avec d'autres maires, le maire de Sarcelles, qui dans ce domaine a une politique, comme vous le savez, très avancée.

Cette concertation est ouverte et nous attendons bien sûr vos propositions.

Je veux le redire, il n'y a pas de renoncement. Il y a au contraire un approfondissement dans l'éducation, la mémoire, la prévention, la sanction, le soutien aux victimes, à la formation des agents municipaux, chère Olivia, nous agissons à tous les niveaux.

Notre action s'étend aussi à la mobilisation culturelle et éducative ambitieuse avec des initiatives telles que la semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, qui vient de s'achever avec 55 événements dont l'un d'ailleurs a été ouvert, chère Olivia et chère Marie-Christine, à tous les agents de la Ville.

Cette semaine s'accompagne d'une autre semaine parisienne de lutte contre les discriminations, qui verra se renouveler pour la troisième fois l'édition du festival "Paris Ciné contre les disci !", en partenariat avec les cinémas parisiens.

Parler de renoncement, c'est aussi ignorer le travail mené dans le cadre de l'appel à projets "Collège pour l'égalité" que nous soutenons activement chaque année, pour déconstruire les préjugés et sensibiliser les collégiennes et les collégiens. Sur le nouveau plan, nous proposerons d'ailleurs de l'étendre aux primaires, car le combat contre l'antisémitisme doit se faire dès le plus jeune âge et bien sûr pour toutes les discriminations.

Un travail que nous menons d'ailleurs dans le secteur de la recherche avec ma collègue, chère Marie-Christine LEMARDELEY, avec notamment la Bourse de recherche Gil Taïeb.

Enfin, notre Municipalité rend hommage à la mémoire juive à travers la nomination de rues, de plaques commémoratives, d'énormément d'événements qu'organise Laurence avec les jeunes publics ici même dans cette maison, et je veux d'ailleurs remercier Laurence pour son engagement sans faille dans la lutte contre l'antisémitisme et toutes les discriminations.

L'antisémitisme n'a pas sa place à Paris. Je crois que c'est clair, et tant que nous siégerons dans cette Assemblée, tant que cette majorité portera la parole de la République, il ne l'aura jamais.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur ALPHAND, vous pouvez reprendre la parole.

M. David ALPHAND. - Madame la Maire, les Parisiens, et pas que moi, les Parisiens entendent vos grandes pétitions de principe. Le problème, c'est qu'elles résistent mal à l'épreuve des petits arrangements électoraux et aux rapprochements avec des faits établis.

Au sein de votre Exécutif, des adjoints se sont fait élire en racolant sans honte les voix de la France insoumise lors des dernières élections législatives. Dans la 7e circonscription, Emmanuel GRÉGOIRE, votre ancien premier adjoint ; dans la 11e circonscription, Céline HERVIEU ; au sein de votre majorité municipale, Aminata NIAKATÉ s'est aussi présentée sous l'étiquette du nouveau Front populaire et de la Nupes emmenés par Jean-Luc MÉLENCHON. Ils ne sont pas les seuls élus de votre majorité à envisager cette alliance.

Paris doit rester indéfectiblement ancré dans le camp de ceux qui luttent sans relâche contre l'antisémitisme. Avec Rachida DATI, nous appartenons à ce camp-là et nous nous emploierons à le faire triompher. Nous enjoignons donc toutes les composantes politiques de la Municipalité sortante à se ressaisir et à sortir de cette ambiguïté mortifère.

Que vous le vouliez ou non, la Municipalité sortante est à un tournant. Elle a déjà beaucoup trahi les Parisiens. Parmi ses trahisons, les accommodements électoraux avec LFI seraient l'ultime, le dernier de vos renoncements. La gauche parisienne doit désormais s'avancer dans la clarté. Est-elle prête ou non à refuser toute compromission avec les forces politiques qui nourrissent l'antisémitisme dans ce pays ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur ALPHAND, de me donner une occasion en or, mais alors une occasion en or de vous demander aussi, avec la même solennité, avec le même sérieux, avec le même engagement, Monsieur ALPHAND, vous et Mme DATI qui refusez toutes les compromissions avec LFI et peut-être toutes les forces qui portent ces idées extrêmes de haine, d'antisémitisme et de racisme, qu'avez-vous fait hier soir à l'Assemblée nationale ?

Qu'avez-vous donc fait hier soir à l'Assemblée nationale en portant un texte, puisque vous le portez, ce texte, avec Mme DATI et M. MAILLARD qui n'est pas ici, Mme DATI non plus d'ailleurs, elle nous manque ? Elle nous manque. Qu'avez-vous donc fait avec ce texte qui est supporté, soutenu par qui, mais par qui, dites-moi ? Avec une mobilisation sans précédent à l'Assemblée nationale de vos amis, de ceux de Mme DATI, du Rassemblement national et de LFI ?

Et là, vous ne vous bouchez pas le nez ? Là, vous ne vous bouchez pas le nez lorsqu'il s'agit de voter un tripatouillage électoral sur la loi Paris, Lyon, Marseille, alors que c'est avec eux que vous allez emporter cette loi, si elle est votée ce soir à l'Assemblée nationale ?

Merci, Monsieur ALPHAND. Merci beaucoup, Monsieur ALPHAND, donnez-moi beaucoup d'autres occasions de venir vous rappeler ce que vous êtes, ce que vous faites, ce que vous dites, et tous vos renoncements qui n'ont plus rien à voir avec la République. Merci !

VI - Question d'actualité posée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" à Mme la Maire de Paris relative à la transparence due aux Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On poursuit, Monsieur SZPINER, vous avez la parole pour la question d'actualité du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

M. Francis SZPINER. - Avant de poser la question, je vais faire une mise au point. Je combats votre politique municipale, mais je vous donne acte qu'en matière de lutte contre l'antisémitisme, vous avez toujours été irréprochable.

Je suis désolé, mais c'est une question sérieuse, ce n'est pas le moment ni le lieu du débat, mais la question qui s'est posée à la droite des alliances avec le RN était une vraie question, et la question qui sera posée de l'alliance de la gauche républicaine avec LFI sera également une vraie question.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et elle sera tranchée, et je pense que certains l'ont déjà tranchée en disant qu'on ne va pas l'aborder ici.

M. Francis SZPINER. - Nous, nous avons toujours été très clairs avec le Rassemblement national.

Maintenant j'en viens, si vous permettez, Madame la Maire, à la question.

En vertu des dispositions de l'article 22 du règlement intérieur du Conseil de Paris, à la demande d'un sixième de ses membres, le maire peut être saisi d'une demande de création d'une Mission d'Information et d'Evaluation, et il dispose de trois mois à compter de la date de réception de la demande pour soumettre au Conseil de Paris le projet de délibération.

Le Conseil de Paris peut donc délibérer et créer cette mission pour recueillir les éléments d'information sur une question d'intérêt communal, ou procéder à l'évaluation d'un service public municipal.

Ce droit des conseillers de Paris est encadré par le Code général des collectivités territoriales à son article L. 2121-22-1, qui précise cependant qu'aucune mission ne peut être créée à partir du 1er janvier de l'année civile qui précède l'année de renouvellement général des Conseils municipaux.

Madame le Maire, le 2 décembre dernier, à l'initiative des groupes "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" et Changer Paris, vous avez reçu un courrier officialisant notre demande d'une mission d'information concernant le financement des associations de la Ville.

Ces associations, qui sont nombreuses sur notre territoire, jouent un rôle important et bénéficient d'un nombre de financements publics qui est considérable. Ce sont près de 300 millions d'euros de subventions qui sont versés aux associations, et cette précision n'est pas anodine puisqu'il s'agit quasiment de la valeur de la charge de la dette de la Ville.

Vous n'avez pas répondu et je suis surpris que vous ayez choisi d'ignorer cette demande en n'y apportant aucune réponse, puisque votre silence vaut désormais refus.

Vous mettez toujours en avant la transparence, mais la transparence n'est pas un mot, ce sont des actes, et en cette matière vous avez refusé finalement cette transparence que nous devons aux Parisiens.

Par cette mission, nous souhaitons évaluer de manière rigoureuse et indépendante l'attribution et l'utilisation des subventions, leur efficacité, leur pertinence et leur impact sur la collectivité. Cela nous aurait permis de faire des recommandations concrètes pour améliorer le mécanisme de contrôle de ces financements.

Aussi, Madame le Maire, nous aimerions savoir pourquoi vous avez refusé l'acceptation de cette mission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur SZPNER.

La parole est à M. Patrick BLOCHE, mon premier adjoint, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Cher maître, vous êtes mieux placé que je ne le suis pour dire qu'il y a des dossiers qui sont plus ou moins facilement plaidables. Celui-là, en toute objectivité, m'apparaît difficilement plaidable et je suis étonné que votre groupe y revienne à travers une question d'actualité, surtout que sur la forme vous avez apporté dans votre question la réponse.

Vous avez rappelé, de la manière la plus objective possible, que le 2 décembre dernier, effectivement, vous aviez envoyé un courrier à la Maire de Paris pour demander la création d'une Mission d'Information et d'Evaluation, acronyme M.I.E., relative au financement des associations par la Ville de Paris.

Effectivement, l'article 22 du règlement du Conseil de Paris indique que la Maire de Paris dispose d'un délai de trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 2 mars, à compter de la date de réception de la demande de création pour soumettre au Conseil de Paris le projet de délibération, puisque seul le Conseil de Paris est habilité à créer une M.I.E.

Votre honnêteté intellectuelle, bien connue, vous a amené également à citer une norme supérieure, qui est l'article L. 2121-22-1 du Code général des collectivités territoriales qui indique : "aucune mission ne peut être créée à partir du 1er janvier de l'année civile qui précède l'année du renouvellement général des Conseils municipaux". Je vous le dis donc très amicalement, si vous teniez tant à cette demande, il fallait la formuler un peu plus tôt.

De ce fait, nous nous sommes trouvés dans une situation où, en fin d'année dernière, la Maire ayant jusqu'au 2 mars pour répondre, eh bien nous nous sommes retrouvés, à partir du 1er janvier, dans l'impossibilité, dans le respect du C.G.C.T., de créer cette Mission d'Information et d'Evaluation.

Cela dit, on ne va pas se plaindre, il y a eu 6 Missions d'Information et d'Evaluation durant cette mandature, et 21 sur les 15 dernières années. On ne peut donc pas dire que ce soit un mode inutilisé et une possibilité offerte par la loi.

Sur le fond, la transparence, puisque c'est ce que vous avez évoqué, Monsieur le Président, une bien belle idée qui gagne à être connue par certaines et certains. Je vais vous avouer une chose, il m'arrive de penser que l'invocation de la transparence pour les uns est utilisée par les autres comme un rideau de fumée.

C'est au fond un désaccord finalement très salubre entre nous. Nous, la majorité municipale, nous faisons confiance aux associations. Nous pensons que la liberté d'association, cette belle conquête de la IIIe République, avec la loi du 1er juillet 1901 qui consacre la liberté d'association, est au cœur du pacte démocratique et républicain.

Oui, les associations sont l'une des incarnations des démocraties dans une dimension très concrète, et c'est souvent d'ailleurs le prolongement de l'action des services publics. Alors oui, nous les finançons et il n'y a aucun mystère, puisque vous le savez très bien, toutes les subventions aux associations sont d'abord soumises aux conseils d'arrondissement, tout du moins dans le cadre de la loi P.L.M. telle qu'elle existe aujourd'hui, sous la forme d'avis, et sont ensuite évidemment inscrites à l'ordre du jour du Conseil de Paris, puisque seul le Conseil de Paris est habilité, sur proposition de la Maire de Paris, à voter le financement d'une subvention.

Le problème, c'est quand la transparence est utilisée pour jeter le soupçon ou le dénigrement. Et là, vous pensez viser la Maire de Paris, sa majorité municipale, mais en fin de compte, les vraies victimes de ce soupçon qui est ainsi lancé, ce sont les associations, et nous en avons eu l'exemple pas plus tard qu'hier soir. Nous étions dans cet hémicycle de façon très paisible, nous étions sur les dossiers de Paul SIMONDON et en l'occurrence nous évoquions un projet de délibération, tenez-vous bien, qui concernait le "Printemps des cimetières".

Nous avons eu, de façon lunaire, je l'avoue, une intervention de notre collègue François CONNAULT, ses propos sont publics, donc je pense qu'il les assume, qui a demandé, au nom de son groupe, Changer Paris, de dissocier l'alinéa 9 de l'article unique de ce projet de délibération, tout simplement parce qu'il y avait dans ce projet de délibération, tenez-vous bien, une subvention de 400 euros, dans le cadre de l'organisation du "Printemps des cimetières", destinée à l'association "Les amies et amis de la commune de Paris".

De ce fait, votre groupe ou le groupe de M. CONNAULT a été amené à ne pas voter cette subvention. Cela vaut régulièrement, nous le savons, avec "la Cohorte", avec "la Petite Rockette", avec la "Ligue de l'enseignement" et je pourrais en citer d'autres, "SOS Méditerranée", j'allais oublier.

De ce fait, et je vous le dis très sincèrement, quand on pense à l'état dans lequel nous avons trouvé cette ville en 2001 en matière de transparence, il m'arrive de penser, en toute modestie, que nous n'avons pas, en ce domaine, de leçon à recevoir.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Patrick BLOCHE.

Je n'ai rien à rajouter, mais Francis SZPINER, oui.

M. Francis SZPINER. - Monsieur BLOCHE, nous avons adressé cette demande à la Maire le 2 décembre. Il y avait un Conseil de Paris du 17 au 20 décembre. Si vous aviez voulu, vous auriez pu le faire. Vous ne l'avez pas fait. Vous avez un peu joué la montre, comme certains avec la loi P.L.M., vous savez, pour savoir si c'est un an avant ou un an après.

Maintenant, j'en viens à la question essentielle. Ce qui nous intéresse, c'est que quand nous recevons les demandes de subventions dans les Conseils de Paris, nous n'avons en réalité aucun document. Nous n'avons aucun document sur la demande de subvention. Nous n'avons aucun document ensuite sur le travail effectué, et nous n'avons aucun document sur les comptes rendus.

Nous pensons donc qu'il serait bon, par une mission d'information, que nous puissions améliorer les procédures pour savoir exactement, lorsque nous donnons de l'argent pour les subventions, si elles se font d'abord dans l'intérêt des Parisiens, mais surtout si le travail effectif est fait.

D'ailleurs, vous avez créé une charte d'engagement réciproque. Elle date de 2019, et en 2019 vous étiez conscients qu'il fallait bien que lorsque l'on donne de l'argent, on surveille un peu ce que cet argent devient, et donc vous avez imaginé créer un comité d'évaluation et de portée de la Charte. C'était en 2019.

Quand ce comité a-t-il été créé ? Sauf erreur de ma part, il l'a été en 2022. C'est-à-dire qu'il vous a fallu 3 ans pour mettre en place le comité de la Charte et qu'ensuite ce comité de la Charte doit faire un certain nombre de travaux, publier un certain nombre de documents et de rapports que nous n'avons jamais eus. On invite même...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - *(Inaudible)*.

M. Francis SZPINER. - Monsieur BLOCHE, si vous voulez que nous ayons une discussion politique et si vous me donnez un peu de temps, je le ferai avec plaisir. Mais ce n'est pas le sujet, je comprends que vous fassiez diversion, c'est une technique que l'on fait à l'audience quand le dossier est mauvais, on va parler d'autre chose.

Moi j'en reviens, on dit qu'effectivement les maires sont conviés, les maires peuvent venir, pour savoir ce qui se passe, aux conseils des associations. Quand j'étais maire, je n'ai jamais été invité. Mon successeur ne l'a jamais été. Donc, vous avez fait un comité Théodule, car vous êtes le champion des comités Théodule, et puis ces comités Théodule ne fonctionnent pas.

Vous comprenez bien qu'il est légitime pour nous de demander des évaluations sur la base de documents. Cela n'a rien d'infamant. Cela n'a rien de scandaleux et je suis sûr que cette démarche, vous l'approuvez puisqu'elle est dans l'intérêt des Parisiens.

Maintenant, en ce qui concerne les questions politiques que vous posez, je ne vais pas vous demander pourquoi vous avez voté au Congrès pour telle motion, pourquoi vous avez une querelle de succession au sein de votre majorité, mais si vous voulez, je peux être aussi intarissable pour savoir comment deux adjoints arrivent à se déchirer et même s'ils le font civilement. Si vous voulez ce genre de discussion, on peut l'avoir, mais ce n'est pas le sujet.

Sur 300 millions d'euros, je considère que les Parisiens sont en droit d'exiger un minimum d'informations.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur SZPINER, les Parisiens, non seulement sont en droit, mais ils ont ces informations-là, parce que vous savez, quand on attribue une subvention, d'abord il y a un travail de l'administration pour vérifier si l'association est habilitée à recevoir cette subvention, si elle a déjà travaillé avec la Ville sur le bilan de ses actions, et tout cela est totalement transparent.

Si vous voulez intervenir en Conseil d'arrondissement ou en Conseil de Paris pour demander des explications complémentaires, ce que vous faites régulièrement, et Patrick BLOCHE l'a rappelé, y compris en demandant des votes dissociés sur différents articles de projets de délibération, vous pouvez obtenir ces éléments.

Il n'y a donc pas de sujet de transparence. Si vous voulez qu'il y ait une réunion avant la fin du mandat pour faire le point sur toutes les subventions... Oui, mais vous l'avez faite hors délai votre demande.

Si vous voulez qu'il y ait une réunion pour faire le point avec nos équipes, avec Anouch TORANIAN, avec Patrick BLOCHE et toutes les équipes pour voir quelles sont les subventions qui ont été données et un bilan des attributions aux associations, nous le ferons. Je n'ai aucun sujet sur ce point, mais ne jetons pas du tout le discrédit sur les associations.

Elles sont discutées ici, les subventions. Elles sont votées ici, les subventions, en tous les cas celles sur lesquelles vous voulez porter l'accent. Quelques-unes, systématiquement, font l'objet de discussions parce qu'elles

contreviennent à tel ou tel état d'esprit, parce qu'elles ne contreviennent jamais à la loi, mais à tel ou tel état d'esprit dans les rangs de cette Assemblée.

Organisons d'ici la fin du mandat une réunion pour faire le point autour d'Anouch TORANIAN avec tous les présidents de groupe. Je n'ai aucun sujet sur ce point, mais la réponse de Patrick BLOCHE a été on ne peut plus claire.

VII - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à l'héritage des Jeux olympiques 2024.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité suivante, la question du groupe Communiste et Citoyen.

C'est Mme NAGET qui la pose.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous avons vécu l'été dernier, lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, un moment de célébration, de joie et de rassemblement populaire. Mais, au-delà de ces moments de liesse qui ont fait vibrer la Capitale pendant quelques semaines, ces J.O.P. devaient aussi laisser un héritage, un héritage sportif, social et culturel qui ne peut pas se résumer à une loi relative au port du voile, réduisant la place des femmes dans le sport, ou à la vidéosurveillance algorithmique.

Or, au regard des dernières annonces, nous sommes très inquiets. Les J.O.P. ont démontré toute la place que le sport peut jouer dans notre société, une source d'émancipation, d'inclusion, mais vous le savez, notre ville est très carencée en matière d'équipements sportifs. Elle en compte 14 pour 10.000 habitants dans les quartiers "politique de la ville", quand la moyenne nationale est de 46 pour 10.000 habitants.

L'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques devait être l'occasion de répondre aux aspirations sportives et aux besoins des Parisiennes et des Parisiens dans les décennies à venir. C'est d'autant plus nécessaire parce qu'ils ont suscité un enthousiasme sans précédent dont l'ensemble des clubs sportifs parisiens peut témoigner.

Au Conseil de Paris d'octobre 2024 d'ailleurs, Madame la Maire, vous nous aviez proposé une communication et un débat sur l'héritage que laisseront ces Jeux et nous avons déposé, le groupe Communiste, un vœu adopté par le Conseil visant à donner aux associations sportives les moyens de répondre à l'augmentation des demandes d'adhésion, mais aussi, par exemple, à travailler à la tarification sur la base du quotient familial pour que cet héritage soit populaire.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Nous avons voté un P.L.U.b. et un budget dans lequel nous nous engageons à démarrer un projet de ceinture verte et sportive pour améliorer le taux d'équipement en surélevant des équipements existants et ainsi amplifier la possibilité de pratiques sportives. Pour ce projet, nous avons déjà identifié 3 sites qui ont fait l'objet d'une étude de faisabilité, mais ces investissements, très attendus, sont suspendus.

Nous avons voté la rénovation de l'espace de glisse de Bercy lors du dernier budget et lors des précédents budgets de la mandature, nous avons aussi adopté la rénovation de la Cipale, du stade Pershing ou encore du centre sportif Ladoumègue, mais ces crédits de paiement sont suspendus.

Les associations observent une hausse de demandes en matière de licences et voient leurs subventions baisser. Certaines sont même menacées. A titre d'exemple, je pense au club de volley féminin Levallois - Paris - Saint-Cloud dont la subvention baisse fortement. Malheureusement, je pourrais citer beaucoup d'autres exemples.

Tout ceci n'est pas digne de l'héritage que nous avons promis et que nous devons aux Parisiennes et aux Parisiens. Je ne parle même pas de l'héritage social, notamment en matière d'hébergement d'urgence.

Madame la Maire, quels engagements la Ville compte-t-elle prendre pour garantir aux Parisiennes et aux Parisiens un héritage matériel en matière d'équipements sportifs permettant d'encourager la pratique populaire et quotidienne du sport pour toutes et tous ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais donner la parole à Pierre RABADAN, mais quels engagements ?

Forcément ambitieux, forcément responsables, forcément tenant compte aussi des moyens dont on dispose. Voyez, parce que je n'ai pas de planches à billets à l'Hôtel de Ville pour créer de l'argent qui n'existe pas. Nous sommes dans cette situation, Madame NAGET. Peut-être que vous ne le voyez pas, que vous ne voyez pas ce qui se passe au niveau du pays et des autres collectivités territoriales. C'est avec de l'ambition, avec de la détermination et de la responsabilité que nous essayons d'agir.

Je donne la parole à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame NAGET et l'ensemble de votre groupe, de me donner l'occasion de revenir sur la phase d'héritage des Jeux. La question est intitulée Jeux Olympiques 2024, mais vous avez heureusement corrigé cela en disant Jeux Paralympiques également.

Peut-être revenir sur ce que nous avons fait depuis 2014. Près de 1 milliard a été investi dans l'ensemble des équipements sportifs. Ce sont 16 nouveaux gymnases et 3 nouvelles piscines, notamment 15 rénovations de piscines, 5 baignades estivales et 3 à venir dans la Seine. Vous le savez, je tiens évidemment à votre disposition l'ensemble de cette liste, mais ce sont aussi 82 terrains rénovés, 93 % d'équipements qui sont mis en accessibilité, la création de l'Adidas Arena évidemment et de plusieurs autres équipements sportifs qui viennent un petit peu augmenter ce taux qui est encore insuffisant.

Comme vous le savez, et l'exemple que vous avez pris est assez bon sur la surélévation que nous avons regardée ensemble de la ceinture verte et les études qui sont faites. Néanmoins, vous savez comme moi que cela ne se fait pas en 5 minutes, notamment dans le contexte qui est le nôtre, mais ces projets sont évidemment toujours à l'étude.

Ce que nous avons fait également, c'est de continuer à développer l'ensemble des dispositifs mis gratuitement à disposition des Parisiennes et des Parisiens, notamment dans le cadre de l'héritage des Jeux. Là aussi, je vais le redire, on a investi massivement avec des cofinancements que nous permettait le plan d'héritage et qui sont maintenus dans le contexte actuel où, je le redis, le budget dédié au sport en 2025 à la Direction des Sports est plus élevé que l'année dernière.

Ensuite, il y a un certain nombre d'augmentations de l'inflation, des coûts des fluides, un certain nombre de choses qui nous amènent à devoir, comme l'a dit la Maire, faire des choix.

Je suis désolé de vous dire cela et je sais qu'on va être amené à en parler demain, mais l'exemple que vous avez pris sur le Stade Français Paris Saint-Cloud est le pire que vous puissiez choisir. Je serai amené à vous l'expliquer demain plus longuement, parce que j'ai vu qu'il y avait plusieurs inscriptions.

Vous qui opposez souvent le sport professionnel et le sport de proximité, comme d'autres dans cet hémicycle, ici on choisit le plus mauvais exemple d'un club qui ne joue plus à Paris et qui par ailleurs a assez peu de liens avec la collectivité. C'était donc un exemple que je voulais mettre en avant, parce qu'il m'a fait un petit peu réagir dans ce que vous avez dit.

L'ensemble du projet qui est porté en investissement continue d'être éminemment ambitieux, au-delà de l'héritage des Jeux, dans le contexte qui est le nôtre et vous l'avez vu, un contexte où bien sûr nous sommes carencés en équipements du fait de la densité de la ville.

Aujourd'hui, la problématique, au-delà des moyens, c'est de savoir où est-ce qu'on fait des établissements sportifs, où est-ce qu'on fait des équipements ? Là où nous en avons fait et là où nous pourrions en faire demain, c'est peut-être en surélevant parce que nous n'avons plus d'espace au sol. Cette politique continue à être ambitieuse et nous continuons évidemment de la porter.

Un certain nombre d'ajustements ne sont pas encore tous arbitrés, et je dis cela pour certains adjoints au sport d'arrondissement notamment, qui m'écoutent ici, les discussions sont engagées sur l'évaluation de certains montants destinés aux associations en fonction aussi, et cela rappelle la question précédente, du niveau de trésorerie de certaines associations. Des associations ont un capital de trésorerie qui aujourd'hui ne justifie pas forcément un impact et une aide majeurs de la subvention publique, lorsqu'elles ne fléchent pas exactement ce à quoi peut servir cet investissement.

J'ai encore beaucoup d'autres projets qui sont dans les tuyaux, à la fois sur la livraison avant la fin du mandat et sur des projections qui vont se faire hors mandat. Vous l'avez dit, les Jeux olympiques et paralympiques ont mené un élan majeur. On essaie de les développer encore pour améliorer les capacités d'accueil des Parisiennes et des Parisiens dans nos équipements, notamment en mutualisant les équipements scolaires.

Je salue l'annonce des Ministres des Sports et de l'Education nationale de travailler à cette convention pour ouvrir les établissements scolaires à la période où ils sont le plus demandés par les associations, c'est-à-dire après 18 heures, où ils sont fermés la plupart du temps. C'est un moyen pour nous d'avoir une meilleure offre aussi.

Evidemment, et j'ai été en première ligne sur ce point et je le condamne fermement, les orientations budgétaires qui ont été prises et votées dans le budget de l'Etat pour 2025, la compression qui arrive sur les collectivités territoriales nous amène aussi à devoir faire des choix. Que n'avons-nous pas fait pour sauver une partie du budget des sports qui allait être sacrifiée à l'aune des économies qui avaient été faites ?

Une partie a donc été sauvegardée et je peux vous assurer qu'à Paris on va continuer à se battre et investir, parce que c'est le cas, pour à la fois répartir justement les aides publiques et continuer d'améliorer l'accueil avec un certain nombre d'investissements dans les équipements.

Pour autant, je vous le dis, et malgré les bonnes volontés qu'il y a, on ne passera pas de 14 à 40 mètres carrés pour 10.000 habitants demain, dans la mesure où nous n'avons pas ces mètres carrés. Il faut donc améliorer tout ce qui peut l'être. Il y a encore beaucoup de marges de manœuvre et je sais que votre groupe nous y aidera.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - merci beaucoup, cher Pierre RABADAN.

Madame NAGET, je vous redonne la parole.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur RABADAN, pour ces éléments. Effectivement, comme vous l'avez souligné, le groupe Communiste, non seulement pointe des choses et pointe des inquiétudes parce que bien sûr, il n'y a pas de planches à billets, bien sûr, il n'y a pas d'argent magique, mais il y a des choix et des orientations politiques. Je pense que c'est ce à quoi travaille notre Assemblée pendant de longues journées, plusieurs fois dans l'année, à choisir, à définir collectivement des orientations.

Effectivement, nous nous inquiétons lorsque, collectivement, nous décidons d'orientations en matière d'équipements sportifs, mais que derrière les crédits de paiement ne sont pas mis à l'ordre du jour. Ce, alors que vous l'avez souligné, notre groupe fait des propositions, et fait des propositions innovantes alternatives pour pouvoir répondre à ce besoin d'équipements sportifs, à ce besoin de généraliser la pratique pour toutes et tous dans un territoire contraint qui est le nôtre et avec les contraintes budgétaires.

N'oublions pas que nous devons faire des choix et l'Etat, effectivement, dans son budget, dans le P.L.F., a fait un choix : moins 14 % de budget l'année d'après les Jeux Olympiques et Paralympiques pour le sport. Est-ce la direction que l'on veut prendre ?

Nous, on pense que non, qu'il faut au contraire renforcer, encourager, donner les moyens aux associations de pouvoir absorber la hausse de fréquentation des clubs sportifs, lancer et poursuivre les études pour le développement de la ceinture verte et sportive, et inscrire les crédits de paiement pour pouvoir lancer les investissements dont nous parlons depuis plusieurs années.

Je reciterai les équipements sportifs, la Ladoumègue dans le 19e arrondissement, le Pershing, la Cipale pour ne citer que cela, qui attendent des travaux sur lesquels notre Conseil, encore une fois, s'est déjà engagé.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Nous ne sommes pas du tout dans la même trajectoire que l'Etat, nous l'avons dénoncé d'ailleurs, avec le mouvement sportif, et nous avons non seulement maintenu, mais aussi continué à déployer des moyens importants dans le budget des sports.

Et puis, nous aurons à faire encore des choix et à ajuster. C'est comme cela dans un contexte budgétaire où il y a encore des annonces de coûts sur les collectivités territoriales.

Nous allons tout faire, vraiment tout faire pour porter nos ambitions, que l'on partage, et je remercie vraiment votre groupe de travailler et de porter la question du sport avec autant d'énergie. On n'est pas dans une situation où certains ne voudraient pas et d'autres voudraient. On est dans une situation où l'on veut tous, et en même temps il faut trouver le moyen d'avancer dans ce contexte extrêmement compliqué. Il n'y a pas ceux qui veulent et ceux qui ne veulent pas. On veut tous. On s'y est engagé, on l'a voté dans ce Conseil, vous l'avez très bien dit, cela fait partie de nos orientations et ce sur quoi on pousse aussi l'Etat à agir.

VIII - Question d'actualité posée par M. Laurent SOREL à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la situation des mineurs isolés de la Gaîté Lyrique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la dernière question d'actualité.

Monsieur SOREL, vous avez la parole.

M. Laurent SOREL. - Le 18 mars au matin, j'étais présent avec Mme SIMONNET, avec Jérôme GLEIZES, avec des élus communistes, des élus "écolo", des élus LFI, brrr... devant la Gaîté Lyrique, avec des soutiens et 400 jeunes, et j'ai eu honte. Oui, j'ai eu honte de la manière dont la France et sa police ont traité ces jeunes, ces mineurs, au mépris de la Convention internationale des droits de l'enfant, au mépris des droits de l'Homme tout court.

J'ai été choqué, oui, j'ai été choqué, Madame HIDALGO, quand vous avez assumé tranquillement au sujet de cette évacuation, que c'est ce qu'il fallait faire.

La violence a été aveugle et arbitraire ce jour-là. Pourtant, les jeunes étaient tous sortis de la Gaîté Lyrique avant 5 heures. Ils ne demandaient qu'une chose, être traités comme des êtres humains qui ont des droits. Ils ont été traités, par la police, comme des corps étrangers que l'on peut frapper, gazer, nasser, arrêter de manière totalement arbitraire.

Les seules propositions de relogement étaient hors de la Région parisienne, alors que les jeunes doivent suivre leur recours à Paris ou en proche banlieue, et pour certains sont scolarisés à Paris. Le seul dialogue ce matin-là avec la Préfecture et la police, c'était avec les matraques, les boucliers, les gaz lacrymogènes. Tout cela sous le regard encourageant en plus de journalistes de "Frontières", un média d'extrême droite, comme vous le savez toutes et tous, qui étaient curieusement au milieu du dispositif policier. On a des photos, Monsieur le Préfet.

Quand de petits groupes arrivaient à s'éloigner, ils étaient poursuivis, harcelés, partout dans Paris. Une vraie chasse à l'homme, une vraie chasse à l'enfant, je devrais même rajouter.

En plus, depuis, les campements de fortune ont été démantelés, comme ceux du pont Marie ou pont Louis Philippe, et les jeunes sont encore plus dispersés qu'avant aux portes et en banlieue.

Ma question est double. D'abord à M. le Préfet, elle est sur la stratégie de la police : est-ce que vous confirmez que vous avez distribué 24 OQTF à des jeunes, quitte à modifier leur âge ? Est-ce que vous confirmez que votre objectif aujourd'hui, c'est "zéro point de fixation", alors que vous savez pourtant qu'il faut bien que ces jeunes en recours se posent quelque part, dorment quelque part et qu'ils ne vont pas se dissoudre dans l'air ?

J'interpelle aussi Mme HIDALGO sur la politique d'accueil : est-ce que vous pensez encore, après ces violences, que c'est ce qu'il fallait faire ?

Par ailleurs, oui, je sais que la Ville accueille les jeunes, des centaines de jeunes dans les gymnases, mais j'ai une liste d'au moins 6 jeunes scolarisés dans les lycées parisiens qui se voient refuser aujourd'hui un accès aux gymnases ouverts. Est-ce que vous le confirmez ? Et "quid" du financement des cartes "Imagine R" pour ces jeunes et quelles solutions proposez-vous aujourd'hui pour ces jeunes et les autres mineurs en recours, face à l'inaction de l'Etat ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à Mme FILOCHE, puis à M. le Préfet de police, pour vous répondre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur SOREL, cher collègue, je comprends votre indignation face à l'expulsion des jeunes occupants de la Gaité Lyrique, je tiens à le redire, absolument rien ne peut justifier une expulsion sèche comme celle survenue le 18 mars dernier. J'espère que nous le partageons ici toutes et tous, c'est un regret d'en arriver à une telle issue, et nous devons apprendre collectivement de cette séquence et veiller à ce qu'elle ne se reproduise plus.

Je tiens aussi à dire que le drame de la Gaité Lyrique n'est malheureusement que la pointe visible d'un iceberg. A Paris, ce sont 3.500 personnes qui dorment chaque soir à la rue. Dans le cadre de ma délégation, je constate quotidiennement l'extrême tension qui pèse sur les jeunes, certes, mais aussi sur les familles, sur les personnes isolées, sur les usagers de drogues, sur les personnes relevant de soins psychiatriques dont la situation ne cesse de se dégrader.

Il est important de rappeler que cette crise ne se limite pas à notre ville. A Paris, ce sont principalement des jeunes exilés dont vous parlez aujourd'hui, mais dans toutes les villes de France, à Lyon, à Marseille, à Bordeaux, à Strasbourg, à Nantes, on retrouve des situations similaires. Partout, des centaines de jeunes isolés, des familles, des personnes précaires sont critérisés, repoussés, abandonnés.

Cette politique, menée au mépris du droit et de la dignité humaine, met en péril des milliers de vies et alimente des tensions que nous, élus locaux, devons affronter au quotidien avec le soutien précieux des milieux associatifs et des citoyens engagés. Elle menace également le contrat social qui nous unit en s'appuyant sur des fantasmes d'appel d'air, des mises en concurrence de publics fragiles et des gestions budgétaires incohérentes.

Cette situation est le résultat direct des différentes lois et des politiques répressives d'un gouvernement qui fait de l'exclusion une règle, et de la précarité un outil de gestion.

Je redirai, lors du passage de mes projets de délibération, toutes les personnes cherchant refuge, dont les jeunes font partie, ont des droits. Le droit à une protection, le droit à un hébergement inconditionnel. C'est inscrit dans la loi et c'est à l'Etat de le faire appliquer. Ce sont des conventions nationales et internationales que nous avons signées qui nous y engagent.

En revanche, je ne peux pas vous laisser dire que nous sommes restés passifs. A Paris, nous avons pris la mesure du problème depuis longtemps. Depuis la fin de l'année 2023, nous avons constaté un durcissement de l'Etat vis-à-vis des jeunes, notamment avec la fin du dispositif des jeunes lycéens que nous cofinancions et auquel il a mis fin de manière unilatérale, des expulsions successives, des fermetures de centres d'hébergement et un refus de l'Etat de tout dialogue avec ce public.

Nous avons pris des mesures concrètes. En 2024, nous avons ouvert 2 accueils de jour dédiés à ce public, un dispositif innovant réunissant des partenaires avec une connaissance fine des parcours vécus par ces jeunes. Nous avons accompagné, financé et mis à disposition des lieux pour des associations qui œuvrent spécifiquement pour ce public. Nous avons redoublé nos efforts en matière d'aide alimentaire, les jeunes fréquentent massivement les distributions et les bains-douches de la ville.

Surtout, depuis 16 mois, plus de 1.200 jeunes ont été mis à l'abri dans des gymnases, dans des écoles ou des crèches désaffectées. Alors nous n'avons pas rien fait et nous avons même loué des lieux privés pour que tout le monde puisse être au maximum à l'abri pour bénéficier de soins, de repas et d'un accompagnement social.

Néanmoins, ces solutions, bien que nécessaires, ne sont que des pansements sur une plaie béante. Comment envisager un avenir dans de telles conditions, sans intimité, sans perspective de sortie ? Comment peut-on continuer à faire front sans l'Etat ?

Au vu des efforts humains et financiers considérables que nous avons déployés, il est injuste de prétendre que les jeunes ne bénéficient pas du soutien de la Ville. Ce travail, je le mène, l'Exécutif le mène, la Maire de Paris le mène, et ce, depuis de nombreux mois, et nous continuerons à le faire.

Cependant, il est grand temps de cesser de détourner le regard et de désigner les véritables responsables : le Gouvernement. Reprocher aux collectivités locales l'inaction revient à offrir à l'Etat une échappatoire trop facile lui permettant de fuir ses responsabilités. Cette crise n'est pas locale, elle est avant tout politique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame FILOCHE.

Léa FILOCHE a parlé de l'action depuis 2023, mais je pourrais remonter à 2015, avec également Dominique VERSINI et toutes les équipes quand nous avons ouvert... Ce qui n'était pas de nos compétences, et nous allons toujours au-delà de nos compétences, parce qu'au-delà des compétences, il y a les droits humains et l'humanisme sur lequel nous devons être présents, et nous l'avons été depuis 2015, nous avons pris des initiatives dans des champs de compétences qui sont ceux de l'Etat. Dans les nôtres aussi bien sûr, mais dans ceux de l'Etat.

Je ne laisserai donc jamais dire, Monsieur SOREL, que la Ville regarde cela ou serait complice de je ne sais quoi, ou finalement que l'Etat et la Ville se renverraient la balle. Je parle de l'Etat version hébergement, je ne suis pas sur le terrain des compétences du Préfet de police.

Je considère que les propos que j'ai entendus sur la Gaîté Lyrique, venant d'un certain nombre de responsables politiques renvoyant dos à dos la Ville et l'Etat, sont absolument irresponsables et inacceptables au vu de ce que la Ville de Paris et beaucoup d'autres collectivités, mais la Ville de Paris, fait en matière d'hébergement d'urgence et d'accueil des personnes réfugiées, des exilés et des migrants, qu'ils soient mineurs ou majeurs, familles ou personnes isolées.

Je ne vous laisserai jamais, jamais dire ce que vous avez dit et ce que vous avez propagé dans les médias. C'était inacceptable ! C'est indigne, indigne !

Je donne la parole maintenant à M. le Préfet de police sur la partie relative à ses pouvoirs.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Conseiller, quelques mots de complément, finalement, dans le cadre des attributions qui sont les miennes. Vous m'interrogez pour savoir si ma politique, c'est zéro point de fixation. Ma politique, c'est zéro trouble à l'ordre public.

La situation sur la Gaîté Lyrique, vous le savez, elle devenait absolument invivable. Plusieurs actions ont été engagées et j'ai pris "in fine" un arrêté d'évacuation dans le cadre des risques de troubles à l'ordre public. Il y avait énormément d'incidents autour de la Gaîté Lyrique, une situation sanitaire qui se dégradait et des problèmes de sécurité incendie.

J'ai donc pris un arrêté d'évacuation qui s'est appliqué dans les procédures légales et réglementaires. Il ne vous a pas échappé que par la suite, le dispositif mis en place par l'Etat a été attaqué et que le tribunal administratif a validé ce dispositif "a posteriori". Je tiens à le dire, tout cela s'est fait dans les règles et les lois de la République.

Nous avons préparé cette opération, donc pour la partie qui me concerne, qui était effectivement une opération de police, d'évacuation, avec le Préfet de Région, et on ne peut pas dire que c'était une expulsion sèche. Ce n'est pas possible. Ce n'était pas une expulsion sèche, 450 places étaient prévues dans le dispositif de droit commun d'hébergement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je confirme. Il y avait 450 places d'hébergement prévues.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire, de le rappeler.

Cela, c'est pour le dispositif, comme nous le faisons souvent. Encore une fois, je vous le redis, Monsieur le conseiller SOREL, chaque fois qu'il y aura des troubles à l'ordre public, il y aura une intervention de ma part. C'est ce que j'ai fait d'ailleurs quelques jours plus tard, et vous l'avez rappelé, sur les quais, où j'ai pris un arrêté sur le même fondement et le tribunal administratif a validé la position du Préfet de police.

Sur l'opération en elle-même, puisque vous m'interrogez sur ce que vous qualifiez d'intervention, on va dire un peu musclée, je rappelle que ce matin-là, il y avait effectivement beaucoup d'élus, vous avez eu l'honnêteté de le rappeler, mais il y avait aussi beaucoup de soutiens, vous avez aussi eu l'honnêteté de le rappeler, qui n'étaient pas que des soutiens, c'étaient des gens qui manifestement voulaient s'opposer à l'opération de police, à l'opération d'évacuation.

Evidemment, quand c'est comme cela, je déploie des forces de l'ordre, on fait un cordon et on tient ces personnes à distance pour pouvoir mener l'opération telle qu'elle avait été montée et qui visait à proposer un certain nombre de places, pas forcément d'ailleurs en région. Il y en avait aussi en région parisienne.

C'est dans ce cadre-là que cette opération de police a été menée pour permettre au Préfet de Région d'exercer ses compétences. C'est uniquement dans ce cadre-là et il y a eu effectivement, à un moment donné, une intervention des forces de l'ordre qui ont retenu, très peu de temps, un certain nombre de jeunes.

Des jeunes dont je vous rappelle d'ailleurs, puisque systématiquement vous employez le mot de "mineurs", qu'ils n'ont pas été reconnus comme tels pour la plupart d'entre eux par les conseils départementaux compétents, voire par la Ville de Paris. Ils sont en recours. Pour nous, pardon, mais ce sont des majeurs.

Les personnes qui ont été interpellées, puisque vous me demandez la suite des choses, pour la majorité d'entre elles, ce sont des personnes qui effectivement avaient exercé un recours, mais n'avaient pas été reconnues comme mineures et qui étaient donc des majeures.

Je vous confirme effectivement le nombre d'O.Q.T.F. que vous avez cité, c'est bien le nombre d'O.Q.T.F. que nous avons pris.

Voilà ce que je voulais dire sur cette opération. La seule chose que je regrette vraiment, c'est qu'il y ait eu ces soutiens, cette opposition sur le terrain qui a rendu l'opération impossible. Les jeunes majeurs n'ont même pas pu être approchés pour savoir quelles étaient leurs intentions. 6 seulement, compte tenu de l'importance du dispositif que nous avons mis en place, ont accepté les offres qui leur étaient faites.

Je tiens à dire que beaucoup d'entre eux se dirigeaient vers les représentants de la Préfecture de Région Ile-de-France qui étaient là pour prendre leur dossier. Souvent et même tout le temps, les associations venaient au contact pour les en dissuader.

Je conclurai par ce point, je crois qu'il ne faut pas se méprendre sur le rôle qu'ont joué ce jour-là les associations de soutien aux migrants. Je crois que ces associations vivent sur la détresse de ces personnes et l'utilisent à des fins quasi politiques.

En tout cas, Monsieur SOREL, et Mme la Maire le sait, je crois que personne n'a le monopole de l'humanisme. Ce genre d'opérations, les policiers les font avec beaucoup de discernement, de proportionnalité, et pour conduire à bien leur mission, qui est aussi une mission de protection. Pardon de le dire comme cela, mais nous agissons aussi dans le cadre d'une mission de protection.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Je vais vous redonner la parole. Je voudrais ajouter un point pour la compréhension des responsabilités.

L'évaluation de minorité est faite à Paris par l'association "France terre d'asile". Ce n'est ni l'Etat ni la Ville qui ont en charge l'évaluation de la minorité. C'est "France terre d'asile" qui fait l'évaluation. Ensuite, sur la base de cette évaluation, il y a des contestations ou pas et ces contestations sont portées devant le tribunal. D'ailleurs, minoritairement, elles sont de l'ordre de peut-être 30 % sur la totalité des évaluations.

Pour que les choses soient bien claires sur qui est responsable de quoi, la compétence de l'hébergement des majeurs, c'est l'Etat ; les jeunes et les publics vulnérables, femmes et enfants, c'est la Ville ; et l'évaluation des jeunes qui arrivent avec cette demande de reconnaissance de minorité, c'est "France terre d'asile" qui la fait. Voilà quel est le partage des responsabilités sur ce sujet.

Je confirme que 450 places étaient proposées. Une partie à Paris et en région et une autre partie dans d'autres régions, suite à un travail du Préfet de Région pour convaincre ses collègues d'accueillir aussi un certain nombre de personnes qui viennent solliciter, ou l'asile ou l'accueil dans notre pays, comme nous nous devons d'accueillir avec les lois de la République, mais aussi avec l'humanisme qui doit guider nos actions.

Je vous redonne la parole.

M. Laurent SOREL. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, je ne peux pas vous laisser dire que les associations, les soutiens, les élus qui étaient là ont fait leur beurre sur la situation et la misère des mineurs isolés qui étaient dans la Gaité Lyrique.

J'ai personnellement fait le lien entre la police et les jeunes pour leur demander leur avis, pour leur dire : voilà ce que la police vous dit, elle vous demande si vous acceptez de monter dans les bus, ou sinon vous serez arrêtés pour certains d'entre vous. On a attendu leurs réponses et à aucun moment ces jeunes n'ont été manipulés.

Cela, c'est ce que vous voulez laisser croire, parce que vous voulez décrédibiliser les soutiens, parce que vous voulez laisser entendre que les militants qui sont solidaires en fait, sont solidaires pour de mauvaises raisons, alors qu'en réalité ils ont leur dignité. Ils ont leur dignité aussi bien que les jeunes aujourd'hui, les mineurs isolés qui manifestent, qui se mobilisent et n'ont pas baissé les yeux.

Madame HIDALGO, vous m'avez interrogé sur ma dignité, je vous laisse vous interroger vous-même sur votre propre dignité. Quand vous dites, à un moment donné, que ce qui s'est passé à la Gaité Lyrique, c'est ce qu'il faut faire, je pense qu'en tant qu'élue de gauche, vous n'avez pas le droit de dire cela, vous n'avez pas le droit de dire cela alors que l'extrême droite applaudit, applaudit des deux mains et fait des hourras, a demandé l'évacuation, a demandé la tête des mineurs isolés, y compris l'extrême droite des Etats-Unis.

Face à cela, en tant que collectivité de gauche, on doit faire front parce que mener la bataille sur l'extrême droite, c'est aussi être intransigeant sur ces questions-là. Quand on recule sur la Gaîté Lyrique, quand on recule sur ces questions-là, on recule aussi quand l'extrême droite attaque la justice, c'est un tout.

Ils ne s'arrêtent pas aux mineurs isolés, ils ne s'arrêtent pas aux migrants, ils ne s'arrêtent pas aux étrangers, ils vont passer aux autres. C'est nous tous qui sommes concernés ici, sauf peut-être les rangs à droite, mais tout le monde ici, qui a une certaine conception des droits humains, des libertés démocratiques, nous devons nous sentir concernés par ce qui se passe, par les jeunes de la Gaîté Lyrique...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez épuisé votre temps de parole....

M. Laurent SOREL. - Je dis bravo à eux, ils ont leur dignité. S'il vous plaît, ayez la vôtre aussi.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez épuisé votre temps de parole et je ne vous laisserai pas mettre dans ma bouche des mots que je n'ai jamais prononcés. Je ne vous laisserai pas être ni mon porte-parole ni le traducteur de ce que je dis. Je n'ai jamais dit ce que vous avez prétendu ici à l'instant.

Lorsqu'on m'a posé la question, "y avait-il un problème de maintien des jeunes ?" dans un lieu qui n'est pas un lieu d'hébergement et où il y avait des problèmes de sécurité pour le bâtiment, de risque d'incendie, de maladie, j'ai dit oui, il y avait un problème, et non, la Gaîté Lyrique n'est pas un lieu d'hébergement dans lequel cette situation pouvait perdurer. Voilà ce que j'ai dit, Monsieur SOREL.

Quand vous instrumentalisez ces propos pour en faire un combat, je ne sais pas de quelle nature, pour discréditer quoi.

La gauche démocratique responsable à laquelle j'appartiens et qui essaye depuis des années de poser des actes humanitaires, humanistes, des politiques publiques concrètes, c'est cela que vous voulez discréditer ? C'est cela votre entreprise, à vous l'extrême gauche ? C'est de nous décrédibiliser ? Eh bien non ! Vous ne serez jamais mon porte-parole et je ne vous laisserai pas dire que j'ai tenu des propos qui ne sont pas ceux-là.

Moi, je suis fière de ce que nous faisons ici avec toute mon équipe. Je suis fière d'avoir engagé cette ville justement dans la mise en place d'un accueil humanitaire, d'avoir, avec Dominique VERSINI, permis aussi que l'on puisse avoir des contrats "Jeune majeur" pour que les jeunes mineurs isolés, à partir de 18 ans, ne soient pas livrés comme cela, en pâture, à je ne sais quoi.

Je suis très heureuse qu'on ait réussi, notamment pour les jeunes mineurs, à faire en sorte qu'ils ne soient plus dans des hôtels, qu'ils soient accueillis, qu'ils soient accompagnés et qu'on ait fait aussi tout un travail avec eux, notamment de l'Aide sociale à l'enfance. Je parle de ces jeunes-là pour qu'ils soient accompagnés aussi dans leur vie professionnelle. Cela, jamais vous n'en parlez. Cela vous arrache je ne sais quoi, mais vous n'en parlez jamais, parce que c'est reconnaître qu'il y a une gauche démocratique qui fait le travail et qui a des résultats.

Voilà ce que nous faisons ici et j'en suis fière !

Mes chers collègues, nous en avons terminé avec les questions d'actualité.

2025 Union Capitale 1 - Pour accélérer la rénovation et la modernisation du bâti scolaire parisien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent au débat organisé présenté par le groupe Union Capitale, et qui concerne la rénovation et la modernisation du bâti scolaire parisien.

La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur cette proposition de délibération déposée par le groupe Union Capitale.

Je donne la parole à Mme Anne-Claire TYSSANDIER, pour le groupe Union Capitale.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Je vais juste attendre que tout le monde quitte l'hémicycle ou s'assoie sans bruit.

Mes chers collègues... On peut peut-être attendre que le calme revienne dans l'hémicycle...

(M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Chers collègues, si vous n'avez pas l'intention de suivre ce débat, je vous demande de quitter l'hémicycle, que l'on puisse retrouver la quiétude de nos débats.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Union Capitale a inscrit à l'ordre du jour de cette "niche" un sujet fondamental qui impacte l'avenir de notre jeunesse : l'état de dégradation préoccupant du bâti scolaire parisien.

Soyons francs et extrêmement directs, la Ville n'est pas au rendez-vous et malheureusement ne respecte pas ses obligations en matière d'entretien du bâti scolaire parisien. Vous êtes, depuis 24 ans, en responsabilité à la tête de l'Exécutif municipal. Depuis 2001, date de votre arrivée au pouvoir, ce sont 24 générations d'écoliers, de

collégiens qui se sont succédé dans un bâti scolaire en voie de dégradation, dans trop d'écoles et de collèges de notre ville.

Nous voulons donc, dans cet hémicycle, vous rappeler à nouveau solennellement et vous poser la question des conditions dans lesquelles nos enfants, nos enseignants et tous les personnels éducatifs et administratifs sont accueillis chaque jour dans les écoles et les collèges de Paris.

La vérité, c'est que ces conditions sont encore dans trop d'endroits indignes d'une Capitale comme la nôtre. Nul ne peut le nier, d'autant plus lorsqu'on a à cœur la défense de l'école publique et républicaine.

Il y a un an exactement, vous aviez enfin annoncé le lancement d'un vaste programme de rénovation visant l'ensemble des 631 écoles et 454 crèches parisiennes. Vous aviez fixé alors, et nous vous l'avions rappelé, l'échéance à 2050.

Un an après, où en êtes-vous de ce grand plan ? Nulle part. Non seulement cela fait 25 ans que vous êtes au pouvoir, mais vous proposez aux Parisiens d'attendre encore 25 ans. Si on calcule rapidement et je suis sûre que mes collègues sur ces bancs calculent, 100 ans, c'est un siècle. A ce rythme-là et avec la fuite des familles, il n'y aura bientôt plus d'élèves dans nos écoles. Est-ce cela que vous attendez ? Peut-être.

Prenons un exemple : votre "chantier du siècle", comme vous l'avez appelé, du groupe scolaire Romainville dans le 19e arrondissement, qui ne s'achèvera qu'en 2028, et encore, si aucun retard ne vient troubler le calendrier. Nous n'avons pas le luxe d'attendre.

Le constat est accablant, votre responsabilité est engagée, plus de 50 % des écoles et collèges parisiens ont été construits avant 1970, avec des matériaux désormais obsolètes. Infiltrations, fissures, moisissures, systèmes électriques défectueux, isolations inexistantes, voilà aujourd'hui l'état d'une partie du bâti scolaire.

Selon les études, 30 % des écoles et collèges nécessitent aujourd'hui une rénovation structurelle urgente. Vous allez nous dire sans doute que votre objectif est d'attendre une rénovation totale du bâti à l'horizon 2050, mais nous n'avons plus le luxe d'attendre.

Vous allez nous dire, comme vous l'avez dit en Commission, que vous avez déjà rénové certaines écoles, vous avez déjà mis des chaudières neuves, installé quelques pompes à chaleur. Mais nous ne parlons pas seulement d'équipements, à quoi bon une chaudière neuve dans une école dont le plafond menace de s'effondrer ? Car oui, les cas concrets abondent que vous ne voulez voir.

L'école Barbanègre dans le 19e a vu son plafond s'écrouler. A Paul Abadie dans le 18e, ce sont les moisissures qui envahissent les murs. Dans le 20e, en janvier dernier des élèves ont suivi des cours dans des classes à 11,5 degrés.

Ce ne sont pas des anecdotes, ce sont de véritables signaux d'alerte.

Je pense aussi aux lycées municipaux que la Ville n'a pas entretenus et pour lesquels la Région avait estimé à 30 millions d'euros le coût des travaux non faits. C'est cela la réalité.

La réalité, c'est que la Ville de Paris ne remplit pas ses obligations légales d'entretien du bâti scolaire, pourtant une compétence obligatoire. Elle n'assume donc pas ses responsabilités. Pendant que les enseignants, les familles, les associations qui les représentent tirent la sonnette d'alarme, la réponse de l'Exécutif parisien reste timide.

Pire, nous parlions à l'instant des inégalités territoriales. Eh bien, ces inégalités territoriales dans le bâti, elles s'accroissent, contrairement à vos engagements.

Dans les quartiers prioritaires où l'indice de position sociale est le plus faible, on pourrait s'attendre de votre part à un effort accru, mais il n'en est rien, comme le montre l'exemple du 19e arrondissement, ou encore le fait que dans le 18e arrondissement, les crédits alloués aux travaux dans les écoles maternelles ont baissé.

Comment aussi pouvez-vous prétendre rénover l'ensemble du bâti scolaire avec un endettement aussi important et des budgets qui ne suivent pas ? C'est irréaliste.

Alors, nous allons vous proposer dans cette ""niche de changer de méthode. Pourquoi pas en s'inspirant de ce qui fonctionne ailleurs ?

La Région Ile-de-France, par exemple, a lancé un plan pluriannuel d'investissement doté de 6,6 milliards d'euros, qui en fait l'un des premiers plans d'investissement nationaux derrière les Jeux Olympiques.

Diagnostics précis, priorisation transparente, financements dédiés, calendrier clair. Transparence, le mot est lâché, car comme pour de nombreux autres plans, l'opposition que nous sommes doit pouvoir contrôler ce que vous faites, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Nous savons bien que la Ville ne peut pas tout faire du jour au lendemain face au déni, au retard que vous avez pris pendant ces 24 années.

La Région n'a pas, elle non plus, pu effacer 17 années de sous-investissement par l'ancienne majorité régionale socialiste en un claquement de doigts. Mais il n'est pas trop tard pour changer de méthode et démontrer

que ce sujet qui, je le rappelle une nouvelle fois, est une obligation légale et engage votre responsabilité, est clairement pris au sérieux par votre majorité.

Sur ce point, à l'aune des futures échéances municipales, nous vous proposons une voie : un audit indépendant, transparent, exhaustif, confié à un organisme tiers. Un audit pour cartographier, évaluer, prioriser, non pas pour empiler les rapports que vous faites, mais pour bâtir une vraie stratégie pluriannuelle lisible, chiffrée, opposable.

Peut-être allez-vous nous dire en réponse que la Ville connaît déjà l'état de ses bâtiments, mais si c'est le cas, pourquoi tant de surprises, tant de retards, tant d'urgences non traitées ? Pourquoi certains travaux passent par le budget participatif alors qu'il s'agit de compétences obligatoires de la Ville ? Pourquoi les mairies d'arrondissement doivent-elles trop souvent suppléer aux carences du central ?

Nous vous proposons aussi une réponse budgétaire forte : sanctuariser ces dépenses et les dégager sur des économies ailleurs, notamment sur les 200 millions d'euros annuels inscrits au titre de la préemption foncière.

Nous sommes extrêmement préoccupés par votre dette abyssale de 9 milliards d'euros, qui ne vous permet plus vraiment de faire face à des dépenses d'investissement de ce type. Il n'y a pas que nous qui le disons, puisque Mme NAGET l'a rappelé dans les questions d'actualité tout à l'heure.

Vous allez me répondre sans doute que d'autres collectivités ont aussi des difficultés, c'est vrai, mais certaines ont pris leurs responsabilités, comme dans de nombreux départements et régions qui ont engagé des plans budgétaires pour retrouver des marges de manœuvre financières sans augmenter les impôts.

Oui, les économies budgétaires chez nous ne sont pas un gros mot.

La Région qui a lancé ce grand plan pluriannuel, ce n'est pas qu'une référence politique, c'est une référence méthodologique : diagnostic, priorisation, financement, calendrier.

Ce que nous vous proposons dans cette "niche", c'est tout cela. Pour cela, il faut d'abord que vous commenciez par écouter les professionnels qui y travaillent, les familles qui y déposent leurs enfants, tout ce qu'ils nous disent, les murs, les plafonds, les sols, les fenêtres dans un établissement, auxquels j'ajoute les équipements sportifs dans ces mêmes établissements, les cantines et les sanitaires qui sont si cruciaux pour nos élèves. Tout cela, ils ne mentent pas, ils disent l'urgence, ils disent l'abandon, ils disent l'attente.

Vous vous gargarisez souvent de la réussite des élèves, mais pour faire réussir les élèves, pour les accueillir dignement et leur permettre de vivre une scolarité épanouie, pour que l'ensemble des personnels y travaillent dans des conditions dignes et sécurisées, vous devez leur envoyer un signal fort et enfin mettre ce sujet au rang de vos priorités.

Il ne reste que quelques mois avant le changement et avant les élections. Nous ne voulons plus d'effets d'annonce, de stratégies diluées dans le temps, de promesses non tenues. Nous voulons un véritable audit transparent, indépendant, un calendrier réaliste, des moyens fléchés et sanctuarisés, et nous voulons que cela commence aujourd'hui et pas en 2100.

Il en va, je le redis, j'insiste vraiment sur ce point, de votre responsabilité vis-à-vis des 200.000 élèves, de leurs familles et de tous les personnels qui chaque jour passent leur journée dans ce bâti scolaire dégradé.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL, pour le groupe Paris en commun.

Mme Colombe BROSSEL. - Monsieur le Maire, le groupe Union Capitale nous propose donc, cet après-midi, dans le cadre de sa "niche", une proposition de délibération sur le bâti scolaire parisien. Cela tombe bien, la rénovation de nos établissements scolaires est une priorité pour notre Municipalité et pour notre majorité.

Mais, et je le dis dès le début et l'intervention à l'instant de Mme TYSSANDIER ne peut que nous conforter, le groupe Paris en commun ne votera pas cette proposition de délibération. D'ailleurs, en vrai, vous ne le souhaitez pas, vous ne souhaitez pas que nous votions cette proposition de délibération, sinon vous l'auriez formulé différemment, vous l'auriez présenté différemment, et vous n'auriez pas proposé que soit stoppé l'investissement dans le logement social pour accroître le financement de la rénovation des établissements scolaires.

La ficelle est un peu grosse, mais on est à un an d'une élection municipale et manifestement, il n'est plus temps pour l'opposition municipale de proposer, mais il faut se différencier.

Pourtant, une fois ceci posé, je dois admettre que le thème de cette proposition de délibération est important et je le regrette parce qu'il aurait dû peut-être nous permettre d'avoir un débat de fond parce que le sujet est important. Permettre aux enfants et aux jeunes d'apprendre, d'étudier dans de bonnes conditions, c'est bien sûr un enjeu majeur, car cela a été étudié par de nombreux chercheurs, l'environnement participe de la réussite scolaire et de l'épanouissement des élèves.

Dans l'académie la plus ségréguée de France, la qualité du bâti, des aménagements intérieurs et extérieurs est un élément fondamental d'attraction de l'école publique.

Entretenir, rénover, embellir, ouvrir les écoles et les collèges, c'est plus que répondre pour la Ville à ses obligations légales d'entretien, c'est s'engager et s'engager vraiment pour conforter l'école publique. De ce point de vue, la Ville s'engage et s'engage vraiment dans la rénovation de son bâti et en particulier dans celle des établissements scolaires.

Chaque année, la Ville adopte des budgets considérables pour la rénovation bâtiminaire afin d'améliorer le bien-être scolaire et périscolaire des élèves, des enseignants et des agents. 474 millions d'euros investis de 2020 à 2024, et chaque été et pendant les petites vacances scolaires, les travaux initiés témoignent de cette exigence.

Ce patrimoine important nécessite une organisation rigoureuse pour assurer confort et sécurité aux élèves et aux personnels qui fréquentent chaque jour ces établissements. Ils nécessitent la mobilisation de nombreux services et je veux, je crois que vous avez oublié de le faire dans votre intervention, Madame TYSSANDIER, ici remercier l'engagement des agents et des agentes qui, au quotidien, œuvrent à ce que ces travaux soient organisés et mis en œuvre.

Cela n'est pas uniquement en appuyant sur un bouton, c'est bien un engagement de chacune et chacun d'entre eux, y compris, vous le savez, parce qu'il y a de nombreuses contraintes. Le plus souvent, il faut que le site soit fermé pendant les vacances scolaires, voire sur plusieurs périodes de vacances scolaires.

Bref, tout cela n'est pas magique.

Comment parler de rénovation de bâti scolaire sans évoquer la nécessaire transformation de nos établissements par rapport au dérèglement climatique ? Je veux rappeler les 220 cours "Oasis" dans les écoles et les collèges. Je veux rappeler en quoi leur ouverture, pour certaines d'entre elles, aux habitantes et aux habitants, a permis à notre ville si dense d'ouvrir de nouveaux espaces de jeux et de respiration dans chaque quartier.

Vous avez évoqué l'engagement de rénovation de 100 % des écoles et des crèches d'ici 2050, avec une nouvelle méthode de rénovation globale. C'est important et je suis très fière, vous vous êtes beaucoup attardée sur le 19e, les habitants du 19e vous en remercient, que le premier projet soit en effet la rénovation du groupe scolaire Romainville dans le 19e arrondissement. Ce n'est pas simple, mais c'est nécessaire.

Nos collèges, nos écoles sont-ils tous dans un état parfait ? La réponse est évidemment non. Chacun d'entre nous, parce que nous siégeons en conseil d'école, en conseil d'administration de collège, nous pouvons être confrontés à des fuites difficilement réparables, à des peintures défraîchies, à des toilettes peu utilisables, à des réponses pas toujours claires, bref, au quotidien dans un certain nombre d'écoles et de collèges.

De ce point de vue, il est en effet nécessaire d'améliorer les modalités de suivi en temps réel des besoins, et des réponses apportées. Votre proposition fait écho au plan de transformation numérique de la fonction bâtiminaire, qui devrait être un outil d'amélioration et d'accélération des réponses aux besoins, notamment d'entretien courant dans les établissements scolaires.

Pour autant, mon sentiment est que nous pouvons faire mieux de ce point de vue, notamment en faisant appel, par exemple, aux régies de quartier, aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, aux A.I., aux E.I., aux entreprises à but d'emploi qui pourraient être mobilisés pour repeindre une salle de cours, un couloir, un réfectoire, refaire les meubles de rangement d'une salle de centre de loisirs, intervenir sur des fuites simples. Cela aurait la vertu d'accélérer la réalisation de travaux du quotidien dont nous savons qu'ils participent grandement au bien vivre ensemble dans une école ou dans un collège.

Je le redis, votre proposition de délibération a eu au moins le mérite de nous permettre de réaffirmer nos ambitions en la matière. En cela, il est utile, mais transformer la ville, c'est transformer la ville pour les habitants. Transformer la vie des Parisiens, c'est ne jamais rien sacrifier de nos ambitions pour le logement abordable, et nous le ferons avec acharnement et conviction.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Émile MEUNIER, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'objet de cette proposition de délibération est d'accélérer la rénovation du bâti scolaire. Evidemment, sur l'objectif, on en est tous d'accord, mais ce que vous proposez dans votre proposition de délibération pour y arriver, au mieux je ne suis pas certain que ce soit utile, au pire c'est même un peu trop productif, donc nous n'allons pas la voter. Je vais tenter de vous expliquer pourquoi.

Sur le premier point, vous demandez un audit transparent. Déjà, attention la droite, les cabinets McKinsey, Audit et compagnie, cela coûte cher et les résultats sont souvent moins bien que ce que nous faisons en interne dans la Ville.

En l'occurrence, nous avons la DASCO qui est une direction formidable, avec des gens concernés. Nous avons l'Inspection générale qui existe. Nous avons des représentants élus qui sont dans chaque établissement scolaire.

Nous avons les directeurs ou directrices d'établissement qui répercutent évidemment les besoins de travaux, et toutes celles et tous ceux qui siègent dans les conseils d'école, vous le savez, donc on ne pâtit pas aujourd'hui d'un manque d'informations sur l'état du bâti scolaire à Paris. Ce n'est pas le sujet.

Or, vous en faites le sujet central de votre proposition de délibération.

Les objectifs posés dans le plan Climat de Dan LERT, de l'ensemble des rénovations faites d'ici 2050, en réalité ce n'est pas un chiffre qu'on écrit sur un bout de papier. Si vous vous étiez intéressés à comment on a fait le plan Climat, ce sont des allers-retours avec les directions pour voir ce qu'il est possible de faire et si cet objectif-là est réalisable, au même titre que ce qu'on a fait dans le P.L.U. sur les 300 hectares, etc.

C'est fondé sur des faits, donc vous pouvez demander les travaux préparatoires du plan Climat, et je pense qu'on vous les fournira, et vous verrez que ce plan existe.

Ensuite, la deuxième mesure phare de votre proposition de délibération, qui m'inquiète un peu, je dois le dire, c'est que pour rénover le bâti scolaire, vous mettez en avant l'intelligence artificielle. Bon, je ne dis pas que c'est totalement inutile d'avoir un suivi, un traitement des données par des algorithmes d'intelligence artificielle, mais enfin, si votre solution phare c'est de faire appel à McKinsey et à l'intelligence artificielle, clairement, il y a deux visions de la société qui s'opposent ici, en tout cas pour la rénovation du bâti scolaire.

Néanmoins, et c'est une demande des écologistes, il nous semble important que les données soient accessibles sur "Open data Paris" par exemple, que chacun puisse en juger. Oui, mais pas besoin de faire venir des cabinets d'audit et de l'intelligence artificielle, c'est-à-dire que les données de l'administration, et c'est une demande régulière de Raphaëlle RÉMY-LELEU notamment, soient accessibles comme toutes les autres données sur "Open data Paris". C'est très bien fait, et je pense que cela, c'est quelque chose que l'on peut faire assez facilement.

Troisième point, et là nous sommes vraiment opposés, c'est que pour financer les 200 millions, mais on ne sait pas pourquoi vous chiffrez 200 millions, c'est votre audit indépendant qui n'a pas encore eu lieu qui les chiffre peut-être, c'est l'intelligence artificielle, vous les prenez sur le logement social. Là franchement, c'est un peu cynique, cela veut dire que vous opposez les familles dans le besoin aux enfants des familles qui sont scolarisés. A mon avis, ce n'est pas une bonne politique publique.

Nous, ce que nous disons, c'est qu'il faut évidemment faire les deux, ce qui veut dire qu'il faut du financement. Quel financement ? L'Etat, car évidemment c'est une grande cause nationale, la rénovation du bâti, tout arrive en même temps et n'importe quelle collectivité, Paris compris, ne peut pas supporter des coûts aussi importants sans une aide de l'échelon supérieur, c'est-à-dire l'Etat, et je dirais même des fonds structurels européens.

Peut se poser aussi la question des impôts, mais je pense que cela ne va pas être le débat maintenant.

Vous prenez comme exemple la Région et là franchement c'est dommage que je n'aie pas le temps de développer, parce que ne serait-ce que dans le 18e arrondissement, le lycée Rabelais, la manière dont la Région a géré cela, l'a laissé se détériorer, puis a coupé les arbres pour pouvoir installer des Algeco, et finalement renonce à la rénovation et va fermer notre seul lycée général, je vous le dis franchement, c'est une honte.

Demandez à n'importe quel élu du 18e et n'importe quelle personne du 18e ce qu'on pense de la Région Ile-de-France sur la gestion du bâti des lycées, donc c'est loin d'être un exemple.

Et enfin, pour terminer, on peut, à mon avis, faire des progrès sur la question d'impliquer la communauté, les parents, les élèves aussi, même s'ils ne sont pas forcément très âgés, ils ont leur mot à dire sur les rénovations globales des lycées. On en fait un à Romainville, par exemple, dans le 19e arrondissement, et ce qui nous remonte, c'est qu'il pourrait y avoir une meilleure communication, une meilleure fluidité et une meilleure implication de l'ensemble de la communauté scolaire, c'est-à-dire pas seulement les enseignants, mais évidemment les parents, les enfants, etc.

Il y a des progrès à faire, on va les accompagner, mais ce que vous proposez dans votre proposition de délibération, nous ne pouvons y souscrire. Nous voterons donc contre.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Inès de RAGUENEL, pour le groupe Changer Paris.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chaque année depuis le début de la mandature, j'interviens en Conseil de Paris pour vous alerter sur l'état des écoles et des collèges, donc je remercie le groupe Union Capitale de poser ce sujet ici.

En mars 2023, souvenez-vous, par exemple, un élève de l'école Keller dans le 11e arrondissement se fracturait une jambe en tombant dans un trou dans la cour de son école. Quelques semaines plus tôt, 3 enfants de 4 ans s'échappaient de leur école dans le 15e, car la porte d'entrée ne fermait pas, alors que 20 demandes de changement avaient été formulées à vos services.

La Ville est ici contrainte d'octroyer l'argent public à l'indemnisation des familles plutôt qu'à l'investissement dans la rénovation du bâti.

Qu'est-ce qui a changé depuis ?

Vous continuez de baisser le budget accordé au bâti scolaire, 153 millions en 2014, 125 millions en 2017, 78 millions au moment de l'accident dans le 11e, puis 74 millions en 2024. Vous avez donc estimé, j'imagine, qu'une baisse de 51 % des investissements dans les bâtiments scolaires était nécessaire depuis 10 ans.

Fatalement, vous engagez chaque année toujours moins de dépenses de rénovation et cela se voit. Il y a les dysfonctionnements relayés par la presse locale, comme ceux que je viens de mentionner, puis tous les autres, tous les autres dysfonctionnements du quotidien auxquels sont confrontés les élèves, les enseignants, les équipes éducatives et certains qu'a mentionnés ma collègue Anne-Claire TYSSANDIER.

Des dégradations d'ailleurs, dont je ne suis même pas sûre qu'elles vous soient remontées régulièrement : des sanitaires vétustes, des ascenseurs pour lesquels il faut des mois pour obtenir une mise en route ou une réparation, des infiltrations dans les murs, cela a été dit, il pleut parfois dans les classes, des portes d'entrée bloquées, le chauffage en panne pendant des semaines en plein hiver, comme au collège Debussy dans le 15e, l'absence de crédits peinture, de menuiserie, d'isolation, absence de rideaux, de stores. On pourrait continuer.

Ces constatations issues des écoles et des collèges du 15e sont connues, je pense, par tous les élus en charge des affaires scolaires dans tous les arrondissements.

Le choix des prestataires pose aussi question lorsque l'on constate des travaux mal faits comme à l'école Cardinale Amette, où les dégradations apparaissent rapidement pourtant sur des bâtiments neufs. Dans le 15e, ce sont aussi des dépenses effectuées sans réflexion globale. Au collège Modigliani, des mois d'audit pour rien, cela, vous en faites des audits. Ou encore l'école Frères-Voisin où la Ville a lancé, tenez-vous bien, un plan d'agrandissement avant de s'apercevoir, lors de la réalisation, que le bâtiment se trouvait en zone inondable.

Quelle est votre méthode ? Vous préférez vous concentrer sur des projets dispendieux ? Vous l'avez dit, les cours "Oasis", elles phagocytent toute l'attention et une part démesurée du budget au détriment du reste du bâti. Sans compter l'entretien de ces cours extrêmement fragiles et pas toujours adaptées aux habitudes des enfants.

Vos services sont donc contraints de trier des demandes toutes plus urgentes les unes que les autres et repoussent ainsi quantité de travaux nécessaires. A ce propos, cette proposition de délibération propose deux axes intéressants : le lancement d'un audit indépendant sur l'état du bâti scolaire et l'utilisation du numérique.

Les élus du groupe Changer Paris voteront bien entendu cette proposition de délibération, mais vous avez compris, à nos yeux, ce n'est pas suffisant.

Alors que chaque année, des millions d'euros de subventions, je sais, on le répète, sont attribués à des associations plus ou moins utiles aux Parisiens, alors que les écoles sont obligées de déposer elles-mêmes au budget participatif les projets de rénovation pour financer les travaux que vous n'assumez pas sur le budget propre, alors que plus de 30.000 enfants ont quitté Paris depuis 10 ans et que les familles parisiennes fuient de plus en plus les établissements publics, il est temps que vous réinvestissiez sérieusement dans nos écoles et collèges.

Nous souhaitons donc, vous l'avez compris, une véritable prise de conscience de votre part sur l'urgence des rénovations à effectuer dans les établissements scolaires.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Samia BADAT-KARAM, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous voulons tout d'abord remercier nos collègues d'avoir inscrit à l'ordre du jour de cette séance un sujet que nous jugeons prioritaire depuis longtemps, celui de l'état du bâti scolaire parisien.

Cela fait des années que nous tirons la sonnette d'alarme et que nous appelons la Ville à investir massivement dans la rénovation des écoles et des collèges, non seulement pour répondre à l'urgence des dégradations, mais aussi pour inscrire ces établissements dans une véritable transition énergétique.

Chaque année, ce sont plusieurs centaines de millions d'euros de budget supplémentaires que nous devons voter pour faire face à des hausses imprévues des factures d'énergie dues au chauffage d'établissements scolaires qui sont en réalité de véritables passoires thermiques.

Or, cet argent serait bien mieux employé s'il permettait d'anticiper en rénovant durablement, plutôt que de panser des plaies du sous-investissement chronique. Rendre nos écoles plus performantes sur le plan énergétique, c'est permettre à nos élèves et à nos enseignants de travailler dans des conditions enfin dignes, ni gelés en hiver ni suffoquant en été.

Nous avons aussi porté d'autres sujets trop souvent relégués aux oubliettes, comme la qualité de l'air dans les salles de classe. A ce titre, nous avons proposé plusieurs fois l'installation de purificateurs d'air, en particulier dans les établissements les plus exposés.

Nous avons également alerté sur les nuisances sonores, notamment dans les cantines, et demandé des investissements en matière d'isolation phonique. Ces problèmes ne sont pas anecdotiques, ils affectent directement la concentration, le bien-être, et donc la réussite des élèves.

Investir dans nos écoles, ce n'est pas seulement entretenir le patrimoine de notre ville, c'est aussi investir dans notre avenir. C'est reconnaître que la réussite éducative commence par un environnement scolaire sain, sécurisé et accueillant.

Pourtant, les faits sont là, plus de la moitié de nos écoles et collèges ont été construits avant 1970. Beaucoup d'entre eux présentent aujourd'hui des infiltrations d'eau, des fissures structurelles, des dégradations électriques, une isolation thermique inexistante. Il y a eu l'effondrement de l'école Murat en 2019. Il y a eu également l'effondrement du plafond de l'école de la rue Barbanègre en 2022, les moisissures à l'école Paul Abadie en 2024, ou encore des températures de 11 degrés dans des salles de classe en plein hiver.

Comment peut-on prétendre offrir un cadre d'apprentissage digne avec une telle réalité ?

De même, je pose ici une question : faut-il avoir recours au budget participatif pour rénover les sanitaires dans les toilettes ? C'est une question vraiment qui se pose et pour nous la réponse, c'est clairement non.

La Ville affirme vouloir prioriser certains arrondissements, mais les crédits ne suivent pas non plus. Les écoles du 18e voient leurs budgets travaux baisser, celles du 19e, pourtant en grande difficulté, ne voient leur enveloppe redressée que de 2 %, soit moins que la moyenne municipale, et un niveau qui ne suit que difficilement celui de l'inflation. Là encore, c'est incompréhensible.

Tous les ans, avec le maire du 16e, Jérémie REDLER, et avec ma collègue Isabelle NIZARD, chargée des affaires scolaires dans le 16e, nous devons arbitrer entre des travaux pourtant indispensables, car l'enveloppe allouée est totalement insuffisante. Faut-il, par exemple, financer des stores antichaleur à l'école Musset, ou reboucher des trous dans le sol de l'avenue de Versailles, ou rénover des toilettes à Michel-Ange ? Sincèrement, je pense que nous ne devrions pas avoir à faire ces choix.

Nous saluons donc les propositions contenues dans cette proposition de délibération. L'audit indépendant qui est proposé est une nécessité. Il permettrait enfin de remettre de l'ordre et de l'objectivité dans une politique de rénovation aujourd'hui insuffisante.

Pour toutes ces raisons, nous voterons évidemment cette proposition de délibération. L'école est une priorité et les économies doivent se faire ailleurs, car seul doit compter l'intérêt des enfants.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il fallait oser, au groupe Union Capitale, déposer une proposition de délibération sur l'école en ce moment. Il fallait oser faire comme si vos amis au Gouvernement n'infligeaient pas la saignée dans les écoles parisiennes. Il fallait oser faire comme si vos amis au Gouvernement n'organisaient pas l'austérité pour la dépense publique en baissant encore et toujours les impôts pour l'extrême richesse et en coupant 2 milliards aux collectivités. Il fallait oser faire comme si vos amis à la Région ne pratiquaient pas le comitè de la hache dans les lycées publics, et en même temps pratiquaient le comitè des cadeaux en favorisant toujours et encore les lycées privés comme Stanislas.

Vous devez vous dire, plus c'est gros, plus cela passe, j'imagine ? Mais alors, permettez-moi de remettre un peu l'école au centre du village. Vous voulez parler des conditions scolaires, parlons-en.

A la rentrée, contrairement au mensonge du Premier ministre pour échapper à la censure, l'Education nationale va bel et bien subir une nouvelle saignée : 110 postes supprimés à Paris dans le primaire, 92 dans le secondaire.

Alors qu'elle n'accuse que 3 % de la baisse de la démographie, Paris prend 25 % des suppressions de postes. Permettez-moi de vous mettre le nez dans l'action de votre famille politique : polyvalente du 16, Montempoivre, une moyenne de 29 élèves dans le cycle 3 à la rentrée prochaine ; école 19, Capitaine Lagache, une moyenne de 29,5 dans le cycle 3 ; 56, Rostropovitch, une moyenne de 29 ; 18, rue Gros, une moyenne de 29,3 ; maternelle 4, rue Vauvenargues, une moyenne de 29,42 ; 2, cours du Septième-Art, une moyenne de 29,3 ; 29, Olivier Métra, une moyenne de 29, ce sont les chiffres de l'Académie, et je vous passe toutes les autres classes à 25, 26, 27, 28, toutes au-dessus de la communication gouvernementale prétendant la limitation à 24.

Toutes ces fermetures sont le résultat de votre politique. Peut-être l'ignorez-vous, car vous brillez par votre absence au CDEN qui discute de ces fermetures. Il a duré 2 jours, pas une seule intervention des élus de droite. Inès

de RAGUENEL, Sandra BOËLLE, Emmanuelle DAUVERGNE, Jean-Pierre LECOQ, Gregory CANAL, François CONNAULT, Alix BOUGERET, vous aviez "aquaponey", pas une seule intervention en 2 jours ! Vous êtes la droite McCain, celle qui parle le plus mais qui agit le moins.

Alors, quand vous faites semblant de vous intéresser à l'éducation, sachez que l'on vous voit. Les enseignants vous voient, les élèves vous voient, les parents d'élèves vous voient.

Parlons de la gabegie de la Région Ile-de-France que vous vantez. Là aussi, il fallait oser, surtout que, Madame TYSSANDIER, vous en êtes un tout petit peu co-responsable, si je crois bien.

Nous n'oublions pas qu'en mars 2024, la vidéo du lycée Blaise Cendrars à Sevran avec des millions de vues, montrait le manque de chauffages, de plafonds, de tables, de chaises, mais la présence de rats et de cafards.

Nous n'oublions pas qu'en janvier 2025, les personnels du lycée Paul Eluard en Seine-Saint-Denis ont exercé leur droit de retrait en raison de dangers graves imminents.

Nous n'oublions pas que le lycée Paul Eluard est menacé de fermeture administrative, la Commission de sécurité ayant révélé 25 portes coupe-feu hors d'état, tout comme l'installation électrique.

Nous n'oublions pas que la Région Ile-de-France, dirigée par Mme PÉCRESSE, est la plus mauvaise élève en France de toutes les régions, avec une dépense annuelle de 2.100 euros par élève, contre une moyenne nationale de 2.900. 2.100 versus 2.900, un tiers de moins !

Comité de la hache pour le public, comité des cadeaux pour le privé, parce que bien sûr, le lycée Stanislas prend 487.000 euros de financement non obligatoire et extra-légal.

Quand on lit dans votre proposition de délibération comment le bilan de la Région est vanté, on ne peut être qu'affligé.

Et puis, la cerise sur le gâteau, la signature, car bien sûr, il est difficile d'ignorer les 2 milliards de coupes imposées par la droite.

Vous proposez de moderniser le bâti scolaire en prenant 200 millions d'euros sur le logement social. Vous n'avez pas osé le dire dans votre propos liminaire. Cela aussi, il fallait oser, opposer les écoles au logement. Votre haine du logement social est caricaturale. On voit en creux votre programme pour les municipales : taper sur le logement social, taper sur le logement social, taper sur logement social. Les électeurs seront s'en souvenir.

La réalité, c'est que Paris investit fortement pour la rénovation du bâti scolaire, 30 écoles, 10 crèches rénovées chaque année. Nous aimerions aller plus loin, c'est pourquoi nous contestons votre austérité.

Je pense d'ailleurs que nous pourrions poser la question d'une régie publique des travaux qui faciliterait les interventions, mais j'imagine que la droite serait encore contre le logement public.

Vous comprendrez que nous voterons contre cette proposition de délibération caricaturale. On peut comprendre qu'à un an des municipales, vous soyez tentés par le trait grossier. Cela démontre que vous n'avez pas grand-chose à vous mettre sous la dent pour critiquer, mais votre caricature démontre votre faiblesse.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est Mme Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur AQUA, il me semble que vous êtes enseignant, et lorsqu'on est enseignant, on sait très bien que les hors sujets sont lourdement sanctionnés dans sa copie.

Votre propos était hors sujet, et c'est vrai que je vais revenir sur le bâti scolaire dans les écoles parisiennes. Notre groupe MoDem et Indépendants tient à remercier le groupe Union Capitale de nous présenter cette "niche" sur un sujet municipal essentiel, à savoir la rénovation et la modernisation du bâti scolaire à Paris.

C'est une réalité, les écoles ne vont pas bien à Paris et ce ne sont ni les enseignants, ni le personnel éducatif, ni les parents, ni les élèves qui vous diront le contraire. De nombreux établissements présentent des risques pour la santé et la sécurité des élèves et des personnels avec la présence d'infiltrations, cela a été dit, de moisissures, de délabrements, de températures extrêmes, d'amiante et j'en passe.

Cette situation, dénoncée par les familles, les enseignants, les mairies d'arrondissement, est particulièrement critique dans les quartiers prioritaires de la ville, où les retards de rénovation sont les plus marqués. La Ville de Paris est responsable de son inaction et du recul des investissements dans l'école publique, qui ont diminué de 51 % en 10 ans.

Où sont les promesses de 2013 qui annonçaient un plan de rénovation thermique de 600 écoles d'ici 2020 ? A cette époque, Paris se voulait pionnière pourtant, mais en 2024, la réalité est bien différente. La Ville vient de présenter un nouveau plan de rénovation couvrant désormais les 631 écoles et les 454 crèches, mais avec une échéance repoussée à 2050.

Ce manque d'anticipation et de réactivité a aussi des conséquences concrètes et graves, comme l'a tristement illustré la fermeture de l'école polyvalente Belzunce, où des taux extrêmement préoccupants de mercure volatile ont été détectés dans les locaux.

Si la décision de fermer l'établissement était inévitable au vu du danger, l'évacuation a été menée dans la précipitation, sans coordination suffisante, provoquant une désorganisation totale pour les élèves, les familles et les... J'ai la parole, Madame, merci.

Par ailleurs, les fluctuations des données budgétaires montrent une instabilité préoccupante dans les moyens alloués à cette priorité. Dans le plan de transition écologique présenté en novembre 2024, qui doit guider les actions de la Ville en matière de rénovation énergétique, les écoles, à l'exception des C.P.E., sont à peine évoquées, contrairement aux logements qui, eux, bénéficient d'un traitement détaillé et prioritaire.

Cette mise à l'écart interroge et inquiète. Il est donc urgent de remettre la rénovation scolaire au cœur de l'agenda municipal, avec des objectifs clairs, des moyens stables et une réelle volonté de pilotage. Ce n'est pourtant pas faute de vous avoir prévenus, comme l'a régulièrement fait dans cette assemblée Delphine BÜRKLI, maire du 9^e arrondissement.

Nous aurions pu aussi vous parler du grand retard des travaux d'accessibilité dans les établissements scolaires, mais n'en jetez plus, le budget de Paris, déjà si mal en point, ne le supporterait pas.

Nous affirmons notre plein soutien à la rénovation des écoles parisiennes. Il s'agit non seulement d'un impératif éducatif et social, mais aussi d'une obligation morale et environnementale. Offrir à chaque élève des conditions d'apprentissage dignes, saines et modernes ne peut pas être remis à plus tard. Cette nécessité est d'autant plus pressante que les engagements passés de la Ville en la matière contrastent fortement avec la situation actuelle.

Nous voterons bien évidemment cette "niche" et je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre à l'ensemble des oratrices et orateurs, je donne la parole à M. Thomas CHEVANDIER.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, je voulais également remercier le groupe Union Capitale d'avoir mis ce sujet en débat. Il est essentiel, parce qu'à travers lui se pose la question de la sécurité des conditions d'étude et d'apprentissage dans le patrimoine de la Ville.

Se pose aussi la question des conditions et de la continuité de l'exercice du service public de l'éducation, ainsi que la question de comment notre ville est-elle capable d'anticiper pour s'adapter au changement climatique dans un patrimoine qui est souvent ancien, très divers, et par ailleurs que l'on doit entretenir dans des conditions assez particulières, puisque dans l'immense majorité des cas, les travaux doivent intervenir en sites occupés, et donc sur les périodes de congés.

Tout cela rend effectivement la situation extrêmement complexe, avec par ailleurs une très grande multiplicité des interventions qui ne facilite pas derrière la tâche de l'ensemble des équipes.

Je vais répondre à l'ensemble des points qui sont soulevés et d'abord présenter le cadre global d'investissement de la Ville pour l'entretien de son bâti.

Il y a d'abord l'investissement qui est mis pour la construction et les grands projets de rénovation. Ce sont 474 millions d'euros qui ont été investis entre 2020 et 2024 pour ces grands projets de transformation et de construction, et chaque année ce sont une soixantaine d'opérations planifiées, de travaux importants, de gros œuvres, fondations, structures, pour l'entretien du bâti scolaire.

Par ailleurs, on finance et on intervient pour l'entretien courant et là ce sont 163 millions d'euros qui sont dépensés chaque année. En tout cas, pour l'année 2023-2024, ce sont 163 millions d'euros d'interventions quotidiennes effectuées dans l'ensemble du patrimoine de la Ville, de la manière suivante :

39.000 ordres de travail ont été émis par les usagers, donc les équipes enseignantes qui viennent soulever une difficulté plus ou moins importante. Tous ces ordres de travail, les équipes de la DCPA y répondent et interviennent elles-mêmes directement, donc en régie.

Monsieur AQUA, il y a une régie de l'entretien des écoles qui s'appelle à Paris la DCPA et dont on est très fiers, qui intervient en régie pour l'immense majorité, ce sont des petites interventions.

Pour les interventions plus importantes, plus de 3.300 interventions ont été faites par des entreprises, parce que la régie interne n'était pas capable, elle, d'intervenir à ces endroits-là.

Un total pour l'entretien courant de 163 millions d'euros.

Dans cet entretien courant, je pourrais donner l'exemple d'une école dans le 20^e au 103, rue des Amandiers, où il y a eu 78 interventions courantes et 7 travaux confiés à des entreprises pour un montant de 283.000 euros.

Au-delà de cela, il y a les plans de long terme d'adaptation au changement climatique qui ont été engagés. D'abord, en 2012, on a engagé un programme de rénovation énergétique qui concerne les chauffages, les ventilations et l'isolation des façades, qui s'appellent les contrats de performance énergétique, qui ont permis depuis 2012 la rénovation de 300 écoles et 19 collèges, pour un montant d'investissement de 150 millions d'euros.

A cela s'ajoute la démarche nouvelle de rénovation complète, où l'objectif de la Ville est d'intervenir intégralement sur l'ensemble de l'école d'ici à 2050 dans le cadre du plan Climat. C'est un travail que je mène conjointement avec Dan LERT et Jacques BAUDRIER, qui est ce nouveau programme à échéance 2050.

Nous avons aujourd'hui la capacité d'intervenir au quotidien pour garantir le bon fonctionnement du service public. En même temps, nous nous projetons dans la transformation de la ville, dans l'adaptation de son patrimoine, pour répondre à l'impératif du changement climatique.

Evidemment, il y a dans la masse des difficultés, des fuites parfois que l'on n'arrive pas à trouver. Les équipes interviennent une fois, deux fois, trois fois. C'est la complexité des bâtiments qui fait cela. Cela arrive au quotidien, c'est la gestion d'une collectivité comme la nôtre, mais n'en tirons pas des conclusions globales. La Ville intervient, répond à l'enjeu, il y a des difficultés, mais on tire aussi les conclusions et les conséquences à chaque fois de ces difficultés.

En tout cas, je voulais remercier pour la tonalité globale des échanges qui ont eu lieu sur cette "niche".

Evidemment, compte tenu de ce que je viens de dire et de ce qui a été rappelé par les collègues de la majorité, nous ne pouvons pas appeler à soutenir ce texte.

Je vous remercie, chers collègues.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je redonne la parole à Mme Anne-Claire TYSSANDIER, pour le groupe Union Capitale, pour deux minutes.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci beaucoup.

Merci à tous pour vos réponses, que je trouve assez formidables. Nous parlons d'un sujet extrêmement crucial, extrêmement important, comme l'ont rappelé mes collègues Inès de RAGUENEL et Samia BADAT-KARAM, que nous portons depuis plusieurs années sur les bancs de l'opposition. Vous avez balayé cela, tous, d'un revers de main et je dirais même de manière assez "dingue", avec un mépris pour les agents, pour les professionnels, pour les parents d'élèves et les élèves, en disant : "circulez, il n'y a rien à voir".

Si c'est "circulez, il n'y a rien à voir", montrez-nous les faits, montrez-nous les chiffres. J'ai écouté attentivement Mme Colombe BROSSEL. En fait, vous êtes gênés. Si vous n'avez pas d'arguments à nous opposer sur cette réalité, montrez-nous les éléments, montrez-nous les chiffres. Vous n'avez donné aucun chiffre, aucune information.

J'entends M. Jean-Noël AQUA, qui nous dit... Arrêtez de vous défendre en disant "ce n'est pas moi, ce sont les autres". C'est usant, c'est fatigant. Vous le faites à chaque fois. Vous renvoyez toujours la responsabilité sur les autres, le Gouvernement, les autres collectivités, vos amis, etc. A un moment donné, assumez, ayez le courage d'assumer. Vous êtes aux responsabilités, vous êtes au pouvoir à la Ville de Paris. Malheureusement, nous en sommes tous désolés sur les bancs de l'opposition, mais vous êtes au pouvoir, donc assumez. C'est cela, le courage en politique. Arrêtez de dire, comme dans une cour d'école : "ce n'est pas moi, ce sont les autres". C'est épuisant ; on n'en peut plus ; c'est fatigant. C'est méprisant pour les Parisiens.

Je vous ai beaucoup écouté. Vous avez dit : "nous avons entretenu 30 écoles en 25 ans". Ensuite, j'ai écouté M. CHEVANDIER, qui nous dit : "moi, j'ai fait 60 écoles". Qui dit la vérité ? Ce sont 30 écoles en 25 ans entretenues, ce qui veut dire une école entretenue par an ? De qui se moque-t-on ? Vous, vous me parlez de 60 écoles. Quel est le vrai chiffre ?

Je pense que vous mélangez. C'est pourquoi nous demandons un audit transparent, Monsieur MEUNIER. Vous mélangez les chiffres entre ce qui relève de l'entretien quotidien - et heureusement que vous entretenez les écoles au quotidien, car ce serait tout de même fort de café si vous ne les entreteniez pas - et ce qui relève de la rénovation complète structurelle. Vous nous rajoutez de la rénovation énergétique et du plan anti-climat. Je suis désolée, mais ce n'est pas clair. Pour paraphraser l'une de vos anciennes élues et camarades politiques : "quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup".

Je suis désolée, mais par vos réponses vous nous avez montré aujourd'hui que vous êtes mal à l'aise avec ce sujet, vous ne le traitez pas et vous ne le prenez pas à la hauteur de vos responsabilités. Je rappelle que c'est une responsabilité de la Ville de Paris.

J'aurais aimé entendre sur ce sujet M. Paul SIMONDON ou M. BLOCHE, qui sont aux manettes sur ces questions depuis 2011.

Je rappelle tout de même, pour le dire à M. MEUNIER, que vous avez dit : "ce n'est pas utile"...

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame TYSSANDIER, vous aviez deux minutes et on est très largement au-delà des deux minutes. Je vous demande une conclusion.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Je remercie juste M. MEUNIER de nous avoir dit que ce débat n'était pas utile. Les parents des élèves concernés et les agents s'en souviendront et nous leur rappellerons.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de délibération Union Capitale 1, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif, exprimée par Thomas CHEVANDIER.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de délibération est repoussée.

2025 DICOM 12 - Conventions de co-production pour les expositions sur la voie publique.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'utilisation de l'I.A. dans les musées de l'établissement "Paris Musées" et les expositions sur la voie publique à Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous revenons aux affaires de la 2e Commission et nous examinons le projet de délibération DICOM 12 et le vœu référencé n° 32 qui y est rattaché, relatif à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les musées de l'établissement "Paris Musées" et les expositions sur la voie publique à Paris.

Ce projet de délibération concerne des conventions de coproduction pour les expositions sur la voie publique.

La parole est à M. François CONNAULT, qui va présenter le vœu n° 32, pour le groupe "LR, LCI".

M. François CONNAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, l'intelligence artificielle est aujourd'hui une révolution majeure qui transforme tous les secteurs, y compris celui de la culture. Nos musées, nos expositions en plein air, notre patrimoine exceptionnel doivent pleinement tirer parti de cette évolution pour enrichir l'expérience des visiteurs, attirer de nouveaux publics et rendre l'art accessible à tous.

Paris, 5e ville la plus visitée au monde, accueille chaque année des millions de touristes et de passionnés de culture. Nos 14 musées municipaux, regroupés sous l'établissement "Paris Musées", ont reçu à eux seuls plus de 5 millions de visiteurs en 2023. Nous devons aller encore plus loin pour capter l'attention d'un public toujours plus exigeant et connecté, notamment les jeunes générations qui intègrent déjà l'intelligence artificielle dans leurs usages quotidiens.

L'intelligence artificielle n'est pas un simple gadget. Elle peut révolutionner la médiation culturelle en créant des contextes historiques, en proposant des expériences interactives et immersives, en permettant à des visiteurs d'échanger avec des figures du passé ou encore en rendant des œuvres accessibles sous de nouveaux angles grâce à la réalité augmentée. De nombreux musées à l'étranger ont déjà pris ce virage.

En France, des établissements comme le musée de l'Armée ou le musée d'Orsay ont également mené des expérimentations réussies. Paris ne peut donc rester à la traîne. Il est temps que nos musées municipaux se dotent d'une véritable stratégie en la matière.

C'est pourquoi, à travers ce vœu, nous demandons, avec le groupe "Demain Paris !", que la Ville de Paris et l'établissement "Paris Musées" développent un ambitieux projet d'utilisation de l'intelligence artificielle dans nos musées et expositions en plein air. Cela devra bien sûr se faire en partenariat avec des institutions académiques ou des "start-up" spécialisées qui émergent dans notre ville.

L'I.A. ne remplacera pas les médiateurs culturels, mais doit être envisagée comme un levier supplémentaire, un outil permettant d'amplifier la portée de nos collections, de susciter la curiosité et d'éveiller de nouvelles vocations.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, chers collègues.

Merci aussi pour votre vœu, qui est l'occasion tout d'abord d'évoquer le travail engagé autour du numérique et de l'intelligence artificielle par ma collègue Pénélope KOMITÈS, en charge de l'innovation dans notre Exécutif. Cela avait fait l'objet d'un vœu de l'Exécutif justement en 2023, menant à plus de 20 auditions tout à fait transpartisanes, à une consultation citoyenne menée récemment en ligne et à une journée dédiée à l'intelligence artificielle, au sein de l'Hôtel de Ville, ouverte aux habitantes et habitants. Bref, une mobilisation, une réflexion qui irrigue l'ensemble des

champs des politiques publiques parisiennes. Le rapport relatif à ce travail sera d'ailleurs présenté lors d'un tout prochain Conseil de Paris. C'est pour le point de vue global.

De manière générale, à "Paris Musées", au-delà des nombreux dispositifs numériques que nous avons déjà développés depuis plusieurs années au sein des établissements de "Paris Musées" que je ne vais pas détailler ici, oui, l'intelligence artificielle est un axe de travail. Il est clairement énoncé dans le contrat d'objectifs et de performance 2021-2026 de "Paris Musées". Le conseil d'administration s'en est fait l'écho. Des membres de votre groupe, M. CONNAULT, en étaient forcément.

Il s'agira notamment de poursuivre la modernisation de la gestion de l'établissement, ce qui est sans relation directe avec le public, mais aussi d'utiliser l'I.A. pour attirer de nouveaux publics et fidéliser des visiteurs.

Les travaux sont en cours à des fins d'indexation des photothèques, des collections, mais aussi pour traduire des contenus ou encore répondre aux demandes des visiteurs via les "chatbots", que ce soit en ligne ou lors d'expérimentations dans les sites mêmes des musées.

En ce qui concerne l'expérience visiteur, je vous disais que je n'allais pas détailler tout ce qui existe déjà. Cependant, nous allons plus loin et nous en sommes à une étape de réflexion technique, conscients, comme vous le disiez, des enjeux et potentiels, sans du tout renoncer à la médiation humaine, que nous renforçons là aussi, couplée à une réflexion tout de même éthique et environnementale, parce que, ne l'oublions pas, l'impact écologique de l'utilisation de l'I.A. est extrêmement fort et à surveiller.

Autant d'éléments qui vous indiquent que nous sommes déjà extrêmement actifs sur les sujets soulevés par votre vœu, avec un travail mené depuis de nombreux mois à l'échelle parisienne, présenté par Pénélope KOMITÈS, et au sein des instances de réflexion et de décision de "Paris Musées".

C'est pourquoi je vous propose, Monsieur CONNAULT, de retirer votre vœu. Sinon, j'émets un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur CONNAULT, acceptez-vous de retirer votre vœu ou le maintenez-vous ?

M. François CONNAULT. - Compte tenu des orientations et perspectives ouvertes, je retire le vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je vous remercie.

Le vœu n° 32 est donc retiré.

Nous votons tout de même le projet de délibération.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 12.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DICOM 12).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Gaîté Lyrique.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'avenir de la Gaîté Lyrique.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif aux dégradations subies par la Gaîté Lyrique.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Nous examinons conjointement les vœux référencés n°s 34, 35, 36 et 36 bis relatifs à la situation de la Gaîté Lyrique.

Je donne tout d'abord la parole à Mme Corine FAUGERON, pour le groupe "Les Écologistes", pour deux minutes.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Par ce vœu, nous exprimons notre souhait que la Gaîté Lyrique puisse reprendre pleinement ses activités culturelles. Ce lieu, magnifiquement situé, a été remarquablement animé et géré par un groupement composé de "Arty Farty", ARTE France Développement, "Makesense" et "Singa Global", un collectif qui n'a jamais trahi la confiance de la Ville, ni ses valeurs, pour lesquelles il avait été choisi.

Depuis janvier 2023, ce groupement porte le projet de la Fabrique de l'époque, un véritable levier de création artistique, d'engagement citoyen et de décroisement des publics.

Rien qu'en 2024, la Gaîté Lyrique a accueilli plus de 150.000 personnes, avec plus de 400 événements culturels et solidaires, dont 65 % en accès gratuit. Une programmation riche, ouverte et accessible, tout cela avec un modèle économique pérenne.

Pendant les trois mois d'occupation du lieu par des jeunes, souvent en recours de minorité, ce même groupement a fait preuve d'un engagement exemplaire. Il a assuré la sécurité et l'entretien du bâtiment malgré l'inadéquation de celui-ci à la fonction d'hébergement. Grâce à leur implication constante et contrairement aux fausses informations véhiculées par certains vœux, aucune dégradation majeure n'est à déplorer. Désormais, ce collectif s'engage pour une réouverture en mai, avec une programmation renouvelée et une diversification de ses financements.

Il nous semble essentiel, en tant qu'élus écologistes, que la Ville de Paris réaffirme son attachement à la Gaîté Lyrique, à son projet culturel et aux valeurs qu'il incarne. Nous pensons donc qu'il est de notre responsabilité de donner à cette équipe engagée les moyens nécessaires pour poursuivre ce travail remarquable au service de la création, de l'inclusion et de l'intérêt général.

Je vous remercie de voter ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme Brigitte KUSTER, pour le groupe Union Capitale, pour présenter le vœu n° 35, pour deux minutes.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la Gaîté Lyrique, joyau culturel de notre Capitale, a traversé une période particulièrement éprouvante. Depuis le 10 décembre 2024, ce lieu a été occupé illégalement par plus de 400 migrants, entraînant l'annulation de l'ensemble de sa programmation artistique, occasionnant de fait des pertes financières significatives.

Plusieurs questions se posent suite à cette occupation. L'évacuation menée le 18 mars 2025 par les forces de l'ordre a mis en lumière des problèmes de sécurité du site. Nous aimerions donc savoir quelles mesures vous entendez prendre pour y remédier par la suite.

Par ailleurs, des dégradations notables des infrastructures du théâtre ont été constatées. Nous souhaitons donc savoir quel financement, quel budget vous allez utiliser pour revenir sur ce préjudice subi.

Nous aimerions aussi savoir si vous allez vous retourner contre les associations qui ont favorisé cette occupation, privant ainsi les Parisiens de ce site culturel, ou, bien sûr, si ce sont comme d'habitude les finances de la Ville qui vont être mises à contribution, c'est-à-dire l'argent des impôts, donc celui des Parisiens.

Cette dramatique situation a également révélé une absence de dialogue entre la société gestionnaire, la S.A.S. Gaîté Lyrique, et les autorités compétentes, notamment concernant les conditions sanitaires durant l'occupation.

En tout état de cause, il est donc impératif que la Ville de Paris prenne des mesures concrètes pour qu'une telle situation ne se reproduise plus.

La remise en état de la Gaîté Lyrique doit être une priorité et je pense que nous sommes tous d'accord sur les bancs de cette Assemblée. Il faut désormais procéder aux travaux nécessaires pour réparer les dégradations subies.

Parallèlement, comme je viens de le rappeler, il est essentiel de renforcer la sécurité du lieu afin de prévenir toute occupation illégale et de garantir la continuité des activités culturelles.

De plus, une évaluation approfondie de la gestion actuelle de la S.A.S. Gaîté Lyrique s'impose en vue non seulement d'identifier bien sûr les difficultés rencontrées, mais également d'envisager les ajustements nécessaires pour assurer une administration efficace et transparente.

Enfin, la Ville doit soutenir activement la reprise des activités culturelles de la Gaîté Lyrique en facilitant la programmation d'événements et en communiquant largement auprès du public pour réaffirmer l'importance de ce lieu dans le paysage culturel parisien.

Nous voulons ici témoigner de notre engagement envers la préservation de notre patrimoine culturel et du soutien indéfectible que nous apportons aux institutions qui font rayonner Paris.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme Sandra BOËLLE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants".

Mme Sandra BOËLLE. - C'est un vœu de bon sens et de responsabilité. Ces derniers mois, nous avons assisté à une triste actualité autour de la Gaîté Lyrique, un établissement culturel emblématique de notre ville. Occupée illégalement pendant plus de trois mois par plusieurs centaines de personnes, cette institution a vu son activité totalement paralysée, sa sécurité compromise, ses murs dégradés et son personnel mis en difficulté.

Le 10 décembre dernier, ce théâtre a été investi par un collectif militant, le collectif des jeunes du parc de Belleville, qui a permis et soutenu l'installation de migrants dans ces locaux. Ce n'est pas un jugement que nous portons ici sur la précarité ou la détresse humaine. C'est une question de droit, de sécurité et de respect des biens publics.

Le juge des référés du tribunal administratif a lui-même ordonné l'évacuation dès le 13 février, alertant sur les risques élevés d'incendie, les conditions sanitaires déplorables et les troubles à l'ordre public. Cette évacuation n'a pourtant eu lieu que le 18 mars, soit plus d'un mois plus tard. Il aura fallu un départ de feu, des tensions sur place et 46 interpellations par les forces de l'ordre pour mettre fin à cette situation.

Des dégâts matériels considérables ont été constatés, et nous en avons parlé, des équipements détruits, des installations techniques détériorées. Des mois de programmation culturelle ont été annulés. La Gaîté Lyrique a dû déposer plainte. Aujourd'hui, ce sont les contribuables parisiens qui risquent de payer l'addition. Ce n'est pas acceptable.

A travers ce vœu, nous formulons des demandes simples.

D'abord, nous demandons que la Ville engage une action en justice contre le collectif des jeunes du parc de Belleville pour qu'ils répondent de leurs actes et remboursent les frais de remise en état. C'est ce point essentiel que vous omettez dans votre vœu qui vient d'être déposé.

Ensuite, nous demandons qu'un audit complet et transparent soit réalisé sur les dégradations subies et les pertes économiques engendrées pour que les Parisiens aient connaissance de l'ampleur des dégâts.

Enfin, nous demandons que la Ville prenne des mesures concrètes pour éviter qu'une telle opération illégale ne se reproduise dans un établissement public parisien, qu'il soit culturel, sportif ou scolaire.

Monsieur le Maire, nos équipements publics ne peuvent pas devenir des zones de non-droit.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, mes chers collègues.

L'importance de ce qui s'est joué, se joue encore et se jouera, je l'espère, à la Gaîté Lyrique, m'amène à m'exprimer devant vous après que pas moins de trois vœux, comme vous l'avez noté, aient été déposés par des groupes très divers de la majorité comme de l'opposition.

Rappelons juste que si plus de 400 jeunes adultes sans solution d'hébergement ont occupé la Gaîté Lyrique, ils n'y ont pas été invités, contrairement à ce que j'ai entendu. Je vous propose d'abord de ne pas faire ici de concours de dignité, encore moins de responsabilité, parce qu'en la matière - et la Maire de Paris l'a fortement dit à nouveau tout à l'heure, tout comme ma collègue Léa FILOCHE - la Maire de Paris et la Ville de Paris ont agi et agissent depuis des années, bien au-delà des compétences de notre collectivité. Je tiens absolument à ce que ce soit redit. Ce n'est pas forcément le cas de l'Etat.

Je redis tout aussi clairement que les établissements culturels ne sont pas adaptés à l'hébergement d'urgence. La Gaîté Lyrique ne fait pas exception. Les lieux ne sont pas plus adaptés que les équipes n'ont de compétences ou de préparation en la matière. Elles ont agi là aussi en responsabilité, en hospitalité, comme elles le font toujours. Cela ne saurait pallier l'absence d'accompagnement et de solutions pérennes pour ces jeunes.

A cet égard, je voudrais vraiment ici réaffirmer notre soutien à l'activité artistique et culturelle de la Fabrique de l'époque et remercier l'ensemble des salariés qui se sont totalement mobilisés dans la mesure de leurs capacités pendant toute cette période d'occupation du bâtiment, à laquelle ils n'étaient, par définition, pas préparés.

Je remercie aussi très fortement les directions de la Ville mobilisées, qui n'ont jamais manqué au dialogue. Je l'ai entendu à la droite de l'hémicycle au moins par deux fois. Non, le dialogue n'a jamais été rompu. Si les choses se sont passées aussi bien que possible ou le moins mal possible, c'est bien parce que les directions de la Ville étaient présentes au quotidien. Je l'étais, Léa FILOCHE l'était, nous l'étions à nos différents niveaux par ailleurs.

Je précise aussi que je suis vraiment intéressée de savoir où vous avez pu avoir connaissance de grosses dégradations parce que tel n'est pas le cas. Je vous invite en la matière à ne pas vous informer auprès des médias les plus populistes qui ont pu "se faire gorge" de la situation de la Gaîté Lyrique, mais bien de prendre les informations à la source. De grosses dégradations il n'y a pas eu.

Il convient évidemment que nous puissions aujourd'hui accompagner l'établissement pour qu'il rouvre ses portes et accueille à nouveau le public dans les plus brefs délais, public qui affluait depuis la mise en place de ladite Fabrique de l'époque il y a deux ans. En ce sens, avec Patrick BLOCHE, premier adjoint à la Maire de Paris, nous rencontrerons très promptement, d'ici la fin du mois, le collectif de la Fabrique de l'époque pour travailler à la réouverture des portes de la Gaîté Lyrique.

Je tiens à être explicite sur un point : nous tiendrons donc les engagements pris dans le cadre du contrat qui nous lie à la Fabrique de l'époque sur la gestion et l'exploitation de l'établissement. Nous poursuivrons le dialogue de gestion avec le concessionnaire et nous pourrions à toute forme d'indemnité si nécessaire.

Vous l'avez compris, avec la Maire de Paris, l'Exécutif a choisi de répondre aux différents vœux par un vœu de l'Exécutif, qui détaille ce que je viens de vous expliquer, qui nous permet de faire entendre une position commune de la Ville sur ce sujet grave et qui, de nouveau, peut être porteur d'avenir pour la Fabrique de l'époque.

Je vous invite à voter le vœu de l'Exécutif et je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - En réponse aux vœux n^{os} 34, 35 et 36, l'Exécutif a déposé le vœu n° 36 bis.

Le vœu n° 34 du groupe "Les Écologistes" est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Corine FAUGERON. - On le soumet au vote, s'il vous plaît.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - D'accord, donc vous le maintenez.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 35 du groupe Union Capitale est-il maintenu ou retiré au profit de celui de l'Exécutif ?

Mme Brigitte KUSTER. - Il est maintenu. Je reprendrai juste Mme ROLLAND pour lui dire que ce n'est pas un média populiste qui m'a donné les informations.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 36 du groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants" est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ou maintenu ? Vous le maintenez.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

J'ai une demande d'explication de vote de M. Jean-Baptiste OLIVIER, du groupe Changer Paris, sur le vœu n° 36 bis de l'Exécutif.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Quand 400 migrants ont occupé la Gaîté Lyrique, la direction de l'établissement les a accueillis à bras ouverts. Elle a même refusé la proposition d'évacuation de la Préfecture de police, contrairement à d'autres lieux qui ont bien compris le danger de ce type d'occupation, comme l'Académie du Climat, qui a procédé rapidement à l'évacuation.

Au sein du consortium de la Gaîté Lyrique, l'association "Singa" s'est même félicitée de l'arrivée de ces migrants, mineurs pour les uns, majeurs pour les autres. Pour l'O.F.P.R.A. et la Préfecture, pas de doute : l'essentiel des occupants étaient bien majeurs.

Seule certitude : imprégnés du discours d'associations d'extrême gauche dénonçant le prétendu racisme et le colonialisme de la France, seuls six migrants ont accepté d'être logés par la Préfecture de Région. Tous les autres ont préféré retourner à la rue. Ces migrants sont les cobayes de ces associations, dont certaines sont subventionnées par la Ville de Paris.

Au terme de longs mois d'occupation ponctués de multiples agressions et bagarres, les 80 salariés de la Gaîté Lyrique ont exercé leur droit de retrait. Personne ne sait s'ils ont été licenciés ou non.

La concession est dans les limbes et la direction refuse d'assumer son erreur et de réparer les pots cassés.

La Mairie a déjà versé une subvention de 1,8 million d'euros à la Gaîté Lyrique occupée. Qu'a-t-elle fait de cet argent alors que plus aucune activité ne s'y faisait ?

Je propose que le consortium, à qui nous devons ce désastre, paye les dégâts. Ce n'est pas aux Parisiens de payer les dégâts de ce squat tragique et de cette irresponsabilité ruineuse.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur OLIVIER, je n'ai pas entendu votre position de vote dans votre explication, mais on la devine.

J'ai une demande d'explication de vote de M. BROSSAT... Non.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 36 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2025, V. 53).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'accès aux travaux des lieux culturels pour les membres de la Commission culture.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 37 relatif à l'accès aux travaux des lieux culturels pour les membres de la Commission culture.

La parole est à M. Paul HATTE, pour le groupe Union Capitale.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Dans ce Conseil, vous nous reprochez souvent, à nous, l'opposition, de ne pas nous rendre dans les lieux publics que l'on peut critiquer. Vous nous reprochez de ne pas rencontrer les associations que l'on critique. La Maire de Paris l'a d'ailleurs dit en septembre.

Après cela, j'ai décidé d'écrire à M. BLOCHE pour visiter différents lieux, notamment l'Académie du Climat et l'Académie des Langues. Je vous ai aussi sollicité, Monsieur NAJDOVSKI, pour aller avec vous assister à des plantations sur le périphérique. Je suis en attente d'une date de votre part, mais je suis sûr qu'elle va arriver.

A cet égard, j'ai décidé d'écrire à Mme ROLLAND pour lui demander de visiter un lieu qui appartient à la Ville de Paris, qui est la maison de Victor Hugo à Guernesey. Ma famille étant dans le Cotentin, c'est très simple pour moi d'y aller. Je le fais totalement à mes frais, contrairement à Mme ROLLAND et M. Emmanuel GRÉGOIRE, qui y sont allés pour la modique somme de 4.500 euros il y a quelques années.

J'ai souhaité aller visiter cette maison. Mme ROLLAND ne m'a pas répondu. Son directeur de cabinet m'a juste répondu que c'était impossible parce que la maison de Victor Hugo était en travaux. Je connais déjà cette maison et je souhaitais la visiter pour assister aux travaux, étant membre de la Commission culture. Zéro euro dépensé pour la Ville. Je souhaitais voir comment étaient faits les travaux de cette maison. Il ne me semble pas que ce soit totalement injustifié. On m'a donc répondu que c'était impossible parce que des travaux avaient lieu. Une semaine plus tard, que découvre-t-on ? Patatras, le magazine "Marie Claire Idées" a pu aller visiter la maison de Victor Hugo pendant les travaux.

Je souhaite donc, par ce vœu, vous solliciter en vous proposant d'écrire noir sur blanc que les membres de la Commission culture et patrimoine peuvent naturellement visiter les biens qui appartiennent à la Ville de Paris pour faire leur travail tout simplement d'analyse de la situation et ne peuvent plus se voir reprocher par la Maire de Paris que nous n'accédons pas à ces lieux dont vous nous empêchez l'entrée.

(Mme Léa FILOCHE, adjointe, remplace M. Christophe NAJDOVSKI au fauteuil de la présidence).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, cher Paul HATTE.

Vous faites un vœu sur la base d'une demande dont j'ai effectivement totalement trace, qui m'a semblé tout à fait émaner d'une envie personnelle. Vous rappelez des évocations familiales, qui étaient un peu plus détaillées. J'y vois même que vous iriez en payant sur vos deniers personnels, etc. La question ne se posait pas. L'établissement est fermé. Il est fermé et en travaux. Il en va du respect des règles de sécurité.

Possiblement, des journalistes y ont accédé à une autre période que celle que vous demandiez. Il vous a aussi été répondu que vous seriez bien sûr accueilli, comme toute personne qui souhaite visiter cette magnifique maison. Je vous le recommande vraiment. Tout le monde y est accueilli, y compris les élus parisiens, mais certainement pas, je vous cite, "sur simple demande", ni pour pouvoir constater, je vous cite, "que les travaux avancent". Les travaux

avancent. C'est documenté dans les rapports de "Paris Musées". Je vous invite à venir en 2e Commission, Monsieur HATTE. Effectivement, vous en êtes membre. Un certain nombre de membres de votre groupe politique y sont relativement voire très assidus. Vous saurez que nous parlons des chantiers de "Paris Musées", ceux qui sont en cours, ceux qui avancent et ceux qui sont à venir.

Oui, comme tout élu parisien, comme tout visiteur, vous pourrez accéder à Hauteville House et à d'autres lieux y compris en chantier, mais pas au moment où ils sont fermés et en travaux. Cela me paraît être du bon sens, pour reprendre une expression qui a souvent cours du côté droit de l'hémicycle. C'est non seulement du bon sens, mais c'est aussi le respect des règles. On parle beaucoup d'état de droit en ce moment, de respecter ce que sont les compétences des uns et des autres. Oui, vous soufflez. Cela nous protège tous.

Venez à Hauteville House lorsqu'elle sera ouverte, lorsque les travaux seront finis. Je pense que vous serez ravi de constater que les travaux auront été accomplis.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Je suis saisie d'une demande d'explication de vote par le groupe "Les Écologistes".

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Je vais faire une explication de vote très rapide, mais c'était trop tentant, Monsieur HATTE. Si vous souhaitez vraiment que les membres de la 2e Commission puissent accéder à n'importe quel édifice culturel de la Ville de Paris, n'importe quand, selon leur bon désir, y compris lors des chantiers, j'aurais pu espérer qu'au moins vous alliez élargir l'invitation pour que tous les membres de la 3e Commission, et notamment sa présidente, puissent accéder aux commissariats, aux casernes de pompiers et aux autres locaux de la Préfecture de police. Je suis très déçue que vous manquiez de courage en la matière.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

J'imagine que votre vœu est maintenu.

M. Paul HATTE. - Madame RÉMY-LELEU, sachez que le commissariat n'appartient pas à la Ville.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Retirez-vous votre vœu, Monsieur ?

M. Paul HATTE. - Je retire mon vœu. J'ai une minute pour m'exprimer.

Madame RÉMY-LELEU, vous apprendrez que le commissariat n'appartient pas à la Ville de Paris. En l'occurrence, Hauteville House est un legs de la famille de Victor Hugo. J'y suis déjà allé plusieurs fois. Ce n'est pas une envie personnelle. C'était une occasion qui m'était donnée qui reposait sur ce point. Je n'ai pas compris votre réponse à mon vœu. Est-elle négative ou positive ? J'aimerais bien en savoir plus. Cela veut dire que vous êtes contre le fait que l'on puisse accéder à des lieux pendant les travaux. Notre rôle est tout de même de pouvoir analyser et de savoir si les choses sont bien faites. Je ne crois pas faire une demande d'outrance.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 37 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien à l'audiovisuel public contre le projet de création d'une "holding" de l'audiovisuel public.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 38 relatif au soutien à l'audiovisuel public contre le projet de création d'une "holding" de l'audiovisuel public.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU...

Pardon, la parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, avec ce vœu nous défendons un pilier de notre démocratie : l'audiovisuel public, garant d'une information libre, fiable et accessible. Alors que la désinformation prospère et que les pressions économiques s'intensifient, le Gouvernement choisit d'affaiblir ce bien commun.

La Ministre de la Culture, Rachida DATI, prétend en rationaliser. En réalité, elle asphyxie : après une coupe annoncée de 150 millions d'euros, ramenés à seulement 80 millions d'euros, les dégâts restent considérables. Les personnels sont mobilisés et en grève pour dénoncer le projet de "holding", dénonçant une loi aussi coûteuse que dangereuse pour nos libertés.

J'aurais aimé interpellier directement Mme DATI, mais peut-être préfère-t-elle éviter le débat, comme elle a préféré s'en prendre verbalement à une fonctionnaire de l'Assemblée. Deux interruptions de séance, des tensions, une altercation indigne. Cette loi devient un prétexte à l'affrontement, un outil de campagne. Derrière cette réforme, c'est bien la maire candidate qui se prépare en piétinant le respect dû à celles et ceux qui font vivre nos institutions.

Cependant, le danger est là. Cette loi ouvre la voie au démantèlement de l'audiovisuel public en préparant le terrain à l'extrême droite, qui rêve de sa privatisation depuis longtemps. Ce qu'elle vise réellement, c'est libérer l'espace pour ses amis de la finance.

Pourtant, nos chaînes publiques irriguent nos territoires, soutiennent la création et garantissent la diversité. Leur affaiblissement entraînerait une perte d'emplois de proximité, de pluralité, un recul démocratique majeur. Ce n'est pas une réforme, c'est un sabotage.

C'est pourquoi nous demandons que la Ville de Paris interpelle la Ministre pour qu'elle renonce à ce projet de "holding" inique.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

C'est une explication de vote de Raphaëlle RÉMY-LELEU qui suit.

Nous avons d'abord la réponse de l'Exécutif. Je ne suis vraiment pas complètement au fait.

Pour répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND. Ensuite, nous aurons bien une explication de vote.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Le sujet est évidemment préoccupant. Il était d'actualité jusqu'à il y a quelques jours. Il semblerait que la Ministre de la Culture s'organise elle-même pour faire en sorte que ce soit reporté "sine die", si j'ai bien compris.

Il n'en reste pas moins que les intentions de ce projet de "holding" sont extrêmement préoccupantes et que ce projet va à l'encontre de ce qu'il nous faut défendre ardemment aujourd'hui, à savoir un audiovisuel public solide, indépendant, à même d'assurer une information de qualité et vérifiée - nous aurions pu en parler sur le sujet précédent de la Gaîté Lyrique -, une information vivante, grâce à une diversité de contenus, qui serait portée par une diversité d'antenne, exactement comme c'est le cas aujourd'hui.

La réforme, en plus d'être dangereuse, est inutile. En plus d'être dangereuse et inutile, elle sera coûteuse, incompréhensible pour les citoyennes et citoyens et une vraie menace pour l'emploi du service public de l'audiovisuel.

Face aux menaces qui pèsent aujourd'hui sur la pluralité et l'indépendance des médias publics, que ce soit en France ou à l'international, il me semble que nous devons d'abord renforcer ce qui existe et ce qui fonctionne merveilleusement bien plutôt que de vouloir le détricoter pour des intérêts que vous avez parfaitement décrits, chère Raphaëlle, qui sont questionnables.

Notre attachement au service public de l'information étant total, en tout cas ici, dans l'Exécutif et sur ces rangs, nous donnons un avis tout à fait favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Raphaëlle RÉMY-LELEU, c'est à vous.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, chers collègues, la Ville de Paris chérit la liberté de la presse et c'est une bonne nouvelle. D'ici à la fin de notre mandat, nous aurons le plaisir d'inaugurer la Maison des médias libres. Nous œuvrons régulièrement en faveur des médias indépendants ou des publications gérées par des jeunes. Voilà une conduite dont nous pouvons être fiers.

Il vaut mieux trimer pour défendre les médias avec ce qui reste le budget d'une collectivité territoriale que les attaquer avec les moyens de l'Etat, les doigts sertis de bagues à plusieurs milliers d'euros et en confrontant violemment une agente du service public, une fonctionnaire de l'Assemblée nationale. C'est le bilan de Mme DATI au Ministère de la Culture depuis quelques mois.

C'est un projet de "holding" des médias publics mal ficelé, mal concerté et directement inspiré des méthodes de management aussi brutales qu'inefficaces. Ce projet est ballotté à l'Assemblée nationale. On apprend il y a quelques minutes que le projet a été une nouvelle fois repoussé "sine die". On espère bien que ce sera la fin de cette mauvaise aventure.

Dans l'attente, un nouveau préavis de grève a été déposé par l'intersyndicale. Nos chaînes et nos antennes peuvent nous manquer, même si nous profitons de leurs "playlists", mais nous continuerons de les soutenir.

Les écologistes voteront donc bien entendu ce vœu proposé par le groupe Communiste. Nous continuerons à soutenir l'audiovisuel public, le service public de l'information, dans toute sa diversité. C'est un modèle unique qui est à défendre ne serait-ce que parce qu'il permet un maillage territorial exceptionnel. C'est par exemple le cas de la rédaction de "Ici Paris", qui mène un travail d'information remarquable, encore aujourd'hui au sujet de la sécurisation

des femmes confrontées à des faits de harcèlement et/ou de violences sexistes et sexuelles dans les piscines. Les médias de proximité sont précieux et la qualité de l'information s'accommode mal de la recherche de la rentabilité.

Je conclus en parlant d'une histoire qui s'est terminée le 14 mars 2025 à 23 heures 59, avec la fermeture de l'antenne de BFM TV Paris. C'est une histoire longue de huit ans, dont les membres de cette Assemblée ont souvent été les protagonistes. J'adresse un salut admiratif aux membres de la rédaction et aux équipes techniques, en leur disant "à très bientôt".

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix le vœu n° 38...

Pardon. Écoutons Mme KUSTER, pour une explication de vote.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais d'abord m'étonner que l'on accepte maintenant des vœux qui sont contre des projets de loi. Si l'on commence, c'est sans fin. Chacun va pouvoir s'amuser ici, parce qu'il n'est pas d'accord avec le Gouvernement, à faire un vœu. Au départ, cela n'a pas de sens. Cela ne nous concerne pas. A Paris, cela n'a pas de sens. On va commencer les uns et les autres à faire des vœux ainsi ? C'est sans fin.

Deuxièmement, c'est l'ancienne parlementaire qui parle. J'ai été membre et rapporteur du budget des affaires culturelles à l'Assemblée nationale. Le texte sur l'audiovisuel existait déjà. C'est un travail de fond qui a été mené par plusieurs parlementaires et entre autres par le sénateur LAFON, qui a beaucoup inspiré le texte porté par Rachida DATI.

Deux choses. Point 1 : j'espère qu'en conférence des présidents on va acter qu'il n'y a plus jamais de discussion pour ou contre un projet de loi. Point 2 : ce que vous avez dit, Madame la Députée, est faux. Je tenais à faire savoir que ce travail est un travail de fond pour une réforme de l'audiovisuel qui est plus que nécessaire.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Ce débat doit probablement être abordé en conférence des présidents. Un vœu s'adresse tout de même à toute institution, en dehors du Conseil de Paris, et sur des sujets qui peuvent intéresser le Conseil de Paris, mais peut le dépasser un peu aussi. C'est effectivement un débat qu'il faut clarifier probablement en conférence des présidents. Je ne m'étends pas sur ce point.

Je peux mettre aux voix le vœu n° 38 ? Il n'y a plus d'explication de vote ?

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 54).

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à la suspension de 2 veilleurs de nuit des réserves du Palais Galliera.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 39 relatif à la suspension de deux veilleurs de nuit des réserves du Palais Galliera.

La parole est à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme vous le savez, Bruno et Braïma sont deux agents veilleurs de nuit du PC sécurité des réserves du Palais Galliera qui ont été suspendus parce qu'ils ont été accusés de violence verbale à l'encontre de leur encadrant.

C'est important de le préciser : ils ont pourtant dénoncé avoir été victimes de racisme par cet encadrant, qui leur aurait dit : "vous, les noirs, vous ne voulez pas travailler".

Ils ont d'abord été dénoncés à titre conservatoire en décembre 2023, mutés en avril 2024, puis exclus pour cinq et six mois respectivement. Entre-temps, suite à la mobilisation notamment des agents en solidarité avec eux, une enquête administrative a eu lieu et a permis d'identifier plusieurs propos et comportements déplacés de ce même encadrant à l'encontre d'autres agents. De réels problèmes ont donc été identifiés.

Surtout, il y a eu deux recours devant le tribunal administratif. Le premier a donné tort à la Ville une première fois suite à leur exclusion pour cinq et six mois. Il a ordonné à la Ville de les réintégrer, ce qu'elle a fait, pour les

suspendre de nouveau immédiatement pour une durée de deux et trois mois, ce qui a été cassé de nouveau par le tribunal administratif. La Ville a donc été obligée de les reprendre.

Les syndicats et beaucoup de gens sont évidemment dans l'incompréhension devant cet acharnement. Je pense qu'il est important de faire remarquer que cet acharnement est contradictoire avec les objectifs affichés dans le plan Egalité 2024-2027, où la Ville s'engage à être un employeur inclusif, à prévenir les discriminations dans le cadre professionnel et à mieux connaître et traiter les cas de discriminations subies ou ressenties par les agents. Or, pour que cela puisse être pris au sérieux, il faut que la parole des agents qui s'estiment victimes de discriminations soit entendue quand ils portent plainte.

Je propose donc quelque chose de très simple : que la Ville verse à Bruno et Braïma les salaires qui ne leur ont pas été versés pendant leur période de suspension. Ce serait une manière de sortir par le haut de ce moment d'acharnement incompréhensible pour à peu près tout le monde qui travaille, pour tous les agents des services où travaillent Bruno et Braïma.

Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, chers collègues.

Je ne vais pas rappeler l'intégralité des faits.

Néanmoins, au terme d'une procédure d'enquête et à l'issue d'un conseil de discipline, comme vous l'avez dit, Monsieur SOREL, deux agents de sécurité de "Paris Musées" ont été exclus sans salaire. Il leur était reproché d'avoir agressé verbalement leur supérieur hiérarchique devant témoin, ce qui a été confirmé par la suite.

Deux ordonnances en référé du tribunal administratif ont été rendues le 4 février pour recommander du sursis, tout en reconnaissant la matérialité des faits et en confirmant que les fautes méritaient sanction. "Paris Musées" a donc prononcé une exclusion réduite par rapport à la sanction initiale.

Une nouvelle ordonnance a été rendue le 25 mars dernier, soulignant que ces nouvelles sanctions ne tenaient pas assez compte de la période d'exclusion déjà effectuée par les agents. "Paris Musées" a donc bien sûr suivi cette ordonnance et a réintégré les deux agents.

La sanction est donc suspendue jusqu'au jugement de l'affaire d'ici quelques mois.

Rappelons, par ailleurs, et il me semble que c'est important, que les faits de racisme dont les deux agents estiment avoir été victimes n'ont pas été établis. Vous parlez d'un ressenti, effectivement. Cela n'a pas été établi. Ce qui a été établi, c'est qu'ils méritaient sanction parce qu'il y a eu agression verbale de leur supérieur hiérarchique.

En résumé, le juge ne remet pas en cause jusqu'à aujourd'hui l'exclusion temporaire des agents. On verra s'il le fait sur le fond lorsque sera rendu son avis définitif.

En la matière, à ce stade, il n'y a pas à revenir sur le non-versement des salaires correspondant à cette période. C'est pourquoi je vous demande de retirer votre vœu, cher collègue, faute de quoi j'y apporterai un avis défavorable, tout en réaffirmant combien la Ville et "Paris Musées" sont évidemment engagés contre toute forme de violence physique ou verbale, contre toute forme aussi de discrimination, quelle qu'en soit l'origine. Je pense que cela méritait d'être redit.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Maintenez-vous votre vœu, Monsieur SOREL ?

M. Laurent SOREL. - Je vais retirer mon vœu et revenir à la charge quand il y aura le jugement sur le fond. C'est surtout cela, la question. Je pense qu'il était important de tirer la sonnette d'alarme dès aujourd'hui.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - C'est entendu.

Le vœu n° 39 est retiré, donc il n'est pas soumis au vote.

Compte rendu de la 3e Commission.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous passons, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, à la 3e Commission, avec sa présidente, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Je tiens à préciser que je ne suis pas députée, pas encore, mais je vous remercie pour votre soutien par avance.

Chers collègues, la 3e Commission s'est tenue la semaine dernière en présence des élus, des cabinets, des services de la Ville et de la Préfecture de police. Nous y avons discuté des différents projets de délibération de l'Exécutif présentés par M. NORDMAN. Accessibilité des transports, développement des mobilités durables, aide aux victimes et prévention des risques seront au programme de nos débats de cet après-midi.

La Cour des comptes nous a également offert deux objets d'intérêt, avec le rapport sur les exercices de 2018 à 2022 de la B.S.P.P., publié en février, ainsi qu'un rapport de la Cour régionale des comptes sur la politique de prévention spécialisée. Nos collègues reviendront sur tous ces sujets.

Pour ne pas allonger nos débats, je me contenterai d'évoquer ici la présentation par la Préfecture de police d'un premier bilan de la mise en place de son schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables. Les objectifs sont clairs, les indicateurs précis et les dynamiques plutôt bonnes, avec néanmoins un point d'attention sur les conditions de valorisation des politiques d'égalité dans la publication des marchés.

Enfin, je profite de cette introduction pour saisir au bon la balle lancée par Mme la Maire, qui a proposé en réaction à la question d'actualité de Mme TIMSIT que la 3e Commission soit le lieu d'une discussion sur la stratégie du maintien de l'ordre à Paris. Nous accueillerons ce débat avec grand plaisir dans la continuité des travaux qui avaient été conduits en début de mandat et du rapport produit par la Ville en préparation du Beauvau de la sécurité.

Je vous remercie et je vous souhaite des discussions constructives.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

2025 DVD 25 - Logistique urbaine durable 2022-2026. - Soutien à l'Université Gustave Eiffel pour la réalisation d'une enquête sur les livreurs auto-entrepreneurs des plateformes numériques et analyse des résultats.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 25 relatif à la logistique urbaine durable 2022-2026 et au soutien à l'Université Gustave Eiffel pour la réalisation d'une enquête sur les livreurs auto-entrepreneurs des plateformes numériques et analyse des résultats.

Je vais d'abord donner la parole à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Union Capitale, pour cinq minutes au maximum.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, alors que les travaux de la M.I.E. sur l'ubérisation dans la ville viennent de s'achever, nous devons poursuivre notre effort collectif pour mieux comprendre ce phénomène.

Cette enquête sur les livreurs est une étape clé dans cette démarche et je suis convaincue qu'elle nous apportera des éléments indispensables pour agir efficacement.

Le développement rapide des plateformes a transformé le paysage de la logistique urbaine, notamment dans le domaine de la livraison.

Si ces services répondent à une demande croissante des Parisiens, ils soulèvent également des questions sur l'utilisation de l'espace public, la sécurité routière et les conditions de travail des livreurs.

Le rapport de l'ANSES relatif aux travailleurs des plateformes numériques de livraison de repas, publié en mars, atteste que chaque kilomètre parcouru est désormais rémunéré moins de 1 euro et que 26,4 % des livreurs ayant participé à une enquête en région parisienne ont déjà eu un accident dans le cadre de leur activité.

Il est donc impératif que la Ville de Paris et l'ensemble des mairies d'arrondissement disposent de données précises et actualisées pour adapter leur politique de gestion de l'espace public. Une meilleure compréhension des flux de livraison, des itinéraires empruntés et des zones de stationnement permettrait évidemment de concilier l'activité des plateformes, des commerçants, la régulation des nuisances et une meilleure prise en compte des livreurs.

Avec mon collègue, Paul HATTE, rapporteur de la M.I.E. "ubérisation", nous avons pu constater que si certains travailleurs subissent une précarité évidente, d'autres revendiquent la liberté et la flexibilité qu'offre le modèle d'auto-entrepreneuriat. Il ne s'agit donc pas d'opposer indépendance et protection, mais bien d'analyser les mécanismes en jeu afin de proposer des solutions adaptées et réalistes en lien avec les compétences de la Ville.

Je tiens à rappeler que cette enquête ne doit pas non plus être menée avec un préjugé sur ce que devraient être les aspirations des livreurs. Le rôle de la Ville n'est évidemment pas d'imposer un modèle unique, mais d'écouter pour mieux comprendre et mieux agir.

Enfin, l'étude devrait conduire à interroger les livreurs sur tout Paris et non pas seulement ceux couvrant le Nord et l'Est parisien, comme c'est mentionné dans le projet de délibération.

Paris n'est pas non plus une ville en vase clos. La plupart des livreurs n'habitent pas dans la Capitale, mais en petite ou grande Couronne. Nous ne pouvons donc pas ignorer que leur activité dépasse les portes de Paris et que toute étude doit être pensée à une échelle plus large.

C'est pourquoi la Ville doit travailler en coordination avec la Métropole du Grand Paris et la Région Ile-de-France. Pour construire une politique cohérente, nous devons veiller à ce que les solutions proposées ne se traduisent pas simplement par un report des problématiques sur d'autres territoires.

Puisqu'il est indispensable pour la Ville de disposer de données relatives au travail des livreurs à Paris, le groupe Union Capitale votera en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je vous invite tout de même à penser à mettre votre carte, de sorte que l'on puisse avoir votre nom qui s'affiche et pour avoir les bonnes statistiques à la sortie du Conseil.

Je donne à présent la parole à M. Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je n'ai pas un mot à changer, à retirer ou à ajouter à l'intervention de notre collègue. Je suis vraiment complètement d'accord avec elle et avec le groupe Union Capitale pour dire combien cette étude est importante.

La logistique, c'est bien sûr un enjeu urbain. C'est évidemment un enjeu environnemental, mais c'est aussi et peut-être surtout un enjeu social, avec des livreurs, notamment des livreurs de repas, qui sont omniprésents, mais bien souvent invisibles dans notre quotidien. C'est la raison pour laquelle il est vraiment tout à fait bienvenu que la Ville puisse apporter son soutien à cet effort de l'Université Gustave Eiffel.

Un point d'actualité, pour dire que vous avez peut-être lu comme moi dans les pages du "Monde" d'il y a quelques jours l'étude qui documente la baisse des revenus des livreurs. On enregistre entre 20 et 30 % de baisse des revenus pour ces livreurs sur les quatre dernières années pour les plateformes Deliveroo et UberEats. Cette baisse est brutale, injuste et révèle une précarisation massive alimentée par les plateformes, qui n'assument pas toujours ou plutôt qui n'assument toujours pas leurs responsabilités d'employeurs.

On est face à une précarisation massive des indépendants. Comme l'a dit Marie-Caroline, il faut avoir des données pour pouvoir objectiver tout cela. C'est bien le but de cette étude. Il est normal que la Ville de Paris s'y associe. Elle s'y associe d'autant plus qu'elle n'est pas spectatrice, puisqu'on a bien sûr voté une stratégie logistique en 2022, et que l'on a aussi la Maison des coursiers, rapidement mentionnée. Je dois également relayer une actualité à ce propos, puisqu'elle a changé de domiciliation. Elle est passée du 18^e arrondissement à Paris Centre. J'aurai l'honneur de participer à l'inauguration des locaux de la rue Saint-Denis un peu plus tard dans la semaine. Cette Maison des coursiers évolue aussi dans son offre, puisqu'elle propose désormais les services d'une infirmière. On voit là que l'on arrive à avoir une meilleure compréhension, une meilleure préhension des besoins des livreurs. C'est ce que cette étude va pouvoir contribuer à améliorer encore.

Ce soutien est donc stratégique. La somme de 10.000 euros représente un soutien certes modeste, mais vraiment utile pour cette étude, avec un acteur scientifique reconnu, pour donner tout simplement de la pertinence, du poids aux politiques publiques. Cela permet de poursuivre l'engagement clair de la Ville pour une ville plus juste, plus durable et plus lucide.

Je vous invite bien sûr à apporter un vote favorable à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole désormais à Mme Aminata NIAKATÉ, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Madame la Maire, mes chers collègues.

Est soumis à notre examen un projet de délibération qui nous propose de participer au financement d'une nouvelle enquête du Laboratoire Ville Mobilité Transport de l'Université Gustave Eiffel sur les livreurs de repas via les plateformes. Sans "spoiler" les conclusions de la M.I.E. "ubérisation", à laquelle j'ai eu le plaisir de participer, cette enquête est d'autant plus bienvenue qu'elle viendra certainement étayer les conclusions partagées de nos travaux.

Cette étude nous permettra, je l'espère, de prendre plus finement la mesure de la situation de précarité et des difficultés rencontrées par les livreurs des plateformes en termes de conditions de travail, de prévoyance sociale et de revenus. Les livreurs sont de plus en plus nombreux dans nos rues à stagner de longues heures devant les "fast-foods" parisiens sans pouvoir accéder à leurs toilettes, dans l'attente d'une course réglée à peine quelques sous et sous un statut et un régime social pas toujours protecteur et pas toujours choisi de gaieté de cœur par les livreurs, à savoir celui d'auto-entrepreneur.

L'enquête pourra également permettre d'analyser de plus près le niveau de dépendance économique de ces livreurs aux plateformes qui assurent exclusivement la mise en relation avec les restaurateurs et les clients. Les livreurs cumulent ainsi les inconvénients du statut de salarié avec celui de l'indépendance. À cet égard, les débats sont nombreux et nourris devant les juridictions quant à l'ambiguïté de ce statut qui tend entre le salariat et

l'indépendance. Je ne parle pas des situations où certains livreurs sous-louent leur travail à des personnes encore plus précaires, généralement sans papiers.

Cette précarité est telle que les groupes sociaux qui s'adonnent à cette activité sont majoritairement issus de quartiers populaires et sont d'origine ou de nationalité étrangère. Il ne s'agit que marginalement d'étudiants et encore plus marginalement de femmes qui s'adonnent que très peu à cette activité. Il peut être intéressant d'avoir des données et une grille d'analyse de ces états de fait.

Il pourra également être pertinent de s'intéresser aux enjeux de santé de ces livreurs. Leur santé peut être très dégradée dans un contexte où le recours aux soins est rare et la protection sociale quasi inexistante.

Certaines enquêtes avaient par ailleurs révélé que la moitié des livreurs avaient déjà déclaré avoir été victimes d'un accident à l'occasion de leur activité. Ces accidents n'engagent pas la responsabilité civile des plateformes, celle-ci incombant au livreur auto-entrepreneur, qui n'a pas toujours le réflexe d'assurer ce risque.

Est-il possible de s'écouter parler ? Merci beaucoup.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Il est vrai que c'est très difficile, je ne vous le cache pas. Les conversations individuelles peuvent avoir lieu ailleurs qu'ici. Merci beaucoup.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Enfin, il sera également intéressant de regarder la mobilité des livreurs, en particulier leurs modes de livraison, et leur appréhension de l'espace public.

J'espère que cette étude s'intéressera aux algorithmes des plateformes, dont le fonctionnement peut rythmer et affecter l'usage de cet espace non sans impact écologique.

Nous voterons bien évidemment ce projet de délibération.

Je vous en remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à David BELLARD.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vous remercie pour vos interventions, qui me permettent de revenir sur ce projet de délibération très important.

Il acte l'octroi d'un financement à hauteur de 10.000 euros à l'Université Gustave Eiffel dans le cadre de ses recherches sur les livreurs auto-entrepreneurs ubérisés. On les aperçoit tous les jours. Ils font pleinement partie de notre ville, mais nous refusons souvent de les voir et donc nous ne les connaissons pas. Le film "L'Histoire de Souleymane", que je vous invite à voir si vous n'en avez pas déjà eu l'occasion, montre bien l'étendue des galères, des humiliations et des traitements inhumains dont ils font trop souvent l'objet.

Comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, nous, puissance publique, et en particulier une ville comme Paris, ne pouvons pas fermer les yeux sur ce qui peut s'apparenter à de l'esclavage moderne. Le mot est fort, je le sais, mais je l'utilise à dessein. Il s'agit de travailler pour quelqu'un à qui on sous-loue un compte et qui peut y spolier l'argent parce qu'on est considéré en retard car le restaurant a donné la commande en retard. Pour conserver un semblant de revenus, il ne faut surtout pas être mal noté et prendre tous les risques : foncer, se mettre en danger sur la route et parfois mettre en danger les autres. Ces livreurs se font parfois refuser l'entrée dans un restaurant alors qu'il pleut des cordes, car leur simple présence dégraderait l'image de marque du restaurant. Demander d'utiliser les toilettes d'un client suffit à se faire signaler et à se faire bloquer unilatéralement son compte dans les minutes qui suivent. Tous ces exemples sont véridiques. Cette tendance à la déshumanisation est d'autant plus rapide que l'on parle ici de personnes étrangères et parfois sans papiers. C'est malheureusement aussi l'une des expressions du racisme de notre société.

Ce n'est pas ma vision du travail. C'est probablement peut-être celle de la Macronie, ce qui explique d'ailleurs son amour invétéré pour les plateformes ubérisées. Ce n'est pas ce que nous portons sur un travail digne et rémunérateur. J'en profite d'ailleurs pour avoir un mot pour Danielle SIMONNET et Laïla CHAIBI, qui se battent sans relâche à l'Assemblée et au Parlement européen sur cette question importante des travailleurs ubérisés.

A Paris, nous avons décidé d'agir. Vous avez été plusieurs à le rappeler, et je vous en remercie : nous finançons la Maison des coursiers, qui avait été initiée par ma collègue Barbara GOMES, afin de permettre à ces livreurs privés de droits d'avoir un lieu de repos au sec quand il pleut, avec des toilettes et des prises pour recharger leur portable. C'est un cadre tout simplement sain et humain qui peut les accueillir et les aider dans leurs démarches administratives et de santé. C'est le b.a.-ba de conditions de travail normales pour les personnes qui sont, souvent à tort, considérées comme des auto-entrepreneurs, alors qu'elles n'ont que très peu de prise sur leurs conditions de travail, leurs horaires, leurs tarifs ou leurs équipements.

Il est évidemment urgent que le Gouvernement traduise au plus vite dans la loi française la directive européenne sur la présomption de salariat et qu'il la traduise sans l'édulcorer.

En parallèle de ces actions, je vous propose aujourd'hui d'y ajouter cette aide à l'équipe de Laëtitia DABLANC, qui fait un travail formidable. Elle nous permettra de saisir au mieux qui sont ces livreurs, quels sont leur profil, leurs conditions réelles de travail, leur salaire, leur sécurité sur la route ou encore leur état de santé. Cela nous aidera à mieux comprendre et à agir pour mieux les sécuriser, car n'oublions pas que nous leur sommes redevables. Ils constituent ces travailleurs de première ligne si utiles et si honorés pendant la période de Covid. Le Gouvernement, et notamment Emmanuel MACRON, avait pourtant promis de les aider à l'époque.

Voilà en tout cas un exemple récent de pseudo-libéralisme méritocrate qui semble oublier ses fondamentaux et qui en devient autoritaire.

Je crois que j'ai terminé.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 25.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DVD 25).

2025 DVD 27 - Tramways T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières, de la porte d'Asnières à la porte Dauphine (16e, 17e, 18e) lignes T8 et TZen5. - Communication du bilan annuel 2024 des projets.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 27 relatif à la communication du bilan annuel 2024 des projets tramways T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières, de la porte d'Asnières à la porte Dauphine lignes T8 et TZen5.

La parole est, pour commencer, à M. Jérémy REDLER.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de prolongement du tramway T3, et en particulier les travaux menés sur la portion qui traverse le 16e arrondissement, est majeur et a profondément transformé l'Ouest parisien.

Soyons francs, ces travaux ont été longs, très longs, difficiles, très difficiles, parfois douloureux, très douloureux. Ils ont été douloureux pour les riverains, confrontés quotidiennement aux nuisances sonores, aux difficultés d'accès à une voirie chamboulée pendant de longs mois. Ils ont été douloureux aussi pour les commerçants, qui ont vu leur clientèle diminuer, leur activité ralentie, certains peinant à maintenir la tête hors de l'eau. Je pense aussi aux étudiants et aux personnels de l'Université Paris Dauphine, qui ont dû faire preuve d'une grande patience et d'une capacité d'adaptation remarquable alors que l'environnement immédiat était littéralement transformé.

Aujourd'hui, nous pouvons le dire, cette épreuve collective a porté ses fruits. Le tramway est là et circule. Il relie, il désenclave, il connecte le 16e arrondissement au reste de la rocade parisienne avec fluidité, modernité et sobriété. Il offre à nos concitoyens une alternative de transport fiable, accessible et respectueuse de l'environnement. Il intègre le 16e arrondissement dans les grands enjeux de mobilité du XXIe siècle.

Ce projet, longtemps discuté et parfois contesté, est aujourd'hui un succès. C'est grâce à l'engagement des services, notamment à la mission tramway, grâce à la Région Ile-de-France, à la concertation avec les acteurs locaux, je pense notamment aux échanges que nous avons eus avec les associations de commerçants, les conseils de quartier, les représentants des universités, que cette réalisation est aujourd'hui à la hauteur de nos attentes.

Nous avons su surmonter les contraintes, écouter les inquiétudes, adapter les modalités. Nous avons surtout su tenir bon parce que nous croyons à l'intérêt général, à la cohésion urbaine, à la nécessité de penser la ville de demain.

Aujourd'hui, il ne reste qu'un irritant côté porte Dauphine : la temporalité des feux tricolores de circulation. J'ai saisi à plusieurs reprises les services de voirie, qui m'assurent être en lien avec la Préfecture de police, que je remercie, pour y remédier.

J'ai l'espoir que la fluidité que cette entrée parisienne revienne rapidement.

Enfin, pour conclure, le 16e arrondissement, longtemps considéré comme périphérique dans les projets de mobilité, prend désormais toute sa place dans la dynamique métropolitaine. C'est une belle victoire collective.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM... Non.

La parole est à M. Francis SZPINER... Non.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, mes chers collègues, pour vos interventions et pour vos non-interventions.

Chaque année, vous le savez, nous présentons le bilan des travaux et avancées que nous avons connus l'année précédente sur nos projets de tramways. Je peux vous dire que, cette fois-ci, le bilan de l'année dernière a une saveur toute particulière, comme cela a été évoqué par M. le Maire, avec le prolongement du tramway T3B de la porte d'Asnières à la porte Dauphine. C'est une vraie réussite. C'est un investissement colossal de près de 120 millions d'euros pour la Ville de Paris, qui permet de relier le bois de Boulogne à tout le Nord de Paris, plus populaire, mais qui permet aussi d'améliorer les liens métropolitains avec Neuilly et Levallois.

On a aussi considérablement amélioré l'intermodalité, avec les lignes 1, 2 et 3 du métro, ainsi qu'avec les lignes C et E du R.E.R., et restructuré trois grands pôles multimodaux que sont les portes Dauphine, Maillot et Champerret.

Je vous invite toutes et tous à entrer dans ce tramway aux rames modernes et 100 % accessibles aux personnes à mobilité réduite, qui s'insère très bien dans nos rues, qui roule même d'ailleurs plus vite que prévu grâce justement au travail sur les carrefours, même s'il reste effectivement encore quelques carrefours qui connaissent des dysfonctionnements. Nous les avons remontés et nous sommes pleinement conscients du problème. Les services sont au travail pour les résoudre.

Vous découvrirez en tout cas, si vous prenez ce tramway, des rues complètement redéfinies : les trottoirs sont plus larges, les pistes cyclables sont sécurisées et la végétalisation est large. Hier encore, c'étaient des espaces très hostiles, quasiment dévolus uniquement à la voiture. Ils ont été complètement transformés et c'est tant mieux.

C'est pour toutes ces raisons que je suis très heureux que le bouclage complet du tramway soit en ce moment à l'étude du côté d'"Ile-de-France Mobilités". Je pense sincèrement que nous y avons tous et toutes intérêt, afin de proposer des alternatives collectives qui soient décarbonées et accessibles, tout cela en améliorant le cadre de vie des habitants et habitantes, certes après parfois des travaux très compliqués et nous ne le nions pas.

Un dernier mot, enfin, pour féliciter nos équipes de la mission tramway et aussi dire aux riverains, riveraines et commerçants, qui ont subi de longues années de travaux, que nous en sommes aussi conscients et que nous les remercions pour leur patience.

Enfin, puisque c'est un bilan sur l'ensemble des travaux et des projets, je vous propose simplement d'évoquer rapidement les autres projets de tramways et de transports en commun qui avancent. Au Sud, c'est le projet TZ5, qui accompagnera la création de nouveaux quartiers. On ne peut pas penser urbanisme et transports séparément. Il reliera le 13e arrondissement à Choisy-le-Roi, en traversant Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine sur un parcours d'un peu moins de 10 kilomètres, 9,5 kilomètres exactement. Au vu des derniers échanges que j'ai pu avoir avec "Ile-de-France Mobilités", les travaux pourraient débuter très prochainement, dès 2026.

Enfin, on a le prolongement au Sud du T8, jusqu'à la gare Rosa Parks. Il permettra lui aussi de mieux relier Paris à la Seine-Saint-Denis. Deux nouvelles stations seront créées à Paris en interconnexion avec le R.E.R. E et le tram T3B. Nous en avons d'ailleurs débattu au dernier Conseil en 2024. L'enquête publique a abouti à un avis favorable de la commission d'enquête, qui a même salué notre travail dans la préservation des arbres que nous avons mené. C'est heureux et nous continuerons d'accompagner ce projet d'écologie sociale, avec un Paris ouvert sur sa banlieue qui peut être rejoint plus rapidement par les habitants et habitantes de Seine-Saint-Denis en transports en commun 100 % accessibles.

Sur le plan et sur le volet des tramways et des transports en commun, vous le voyez, Paris agit et investit.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

2025 DVD 30 - Parc de stationnement Gros Boulainvilliers (16e). - Convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes avec "Paris Habitat" et principe de délégation de service public.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 30 et l'amendement technique n° 136 qui y est rattaché.

Le projet DVD 30 concerne le parc de stationnement de Gros Boulainvilliers, convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes avec "Paris Habitat" et principe de délégation de service public.

Pour l'amendement technique, nous écoutons M. BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - C'est simplement un amendement technique afin de proposer une option supplémentaire de phasage aux futurs délégataires de la D.S.P. Gros Boulainvilliers.

Je vous invite à voter favorablement cette modification.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 136 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 136 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 30 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DVD 30).

Je vous remercie.

2025 DVD 42 - Rénovation du parc de stationnement Saint-Martin (3e), transformation du parc de stationnement passage des Récollets (10e) en Vélostation et exploitation de l'ensemble. - Convention de DSP avec "Indigo".

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'expérimentation de places de parking réservées aux femmes.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 42 et le vœu rattaché référencé n° 40 relatif à l'expérimentation de places de parking réservées aux femmes.

La parole est d'abord à Mme Maud LELIÈVRE.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, combien de femmes ici ou ailleurs ont déjà ressenti cette appréhension en descendant dans un parking souterrain tard le soir ou redouté le moment de traverser un espace particulièrement vide, mal éclairé, avec un manque de visibilité, hors de toute présence humaine rassurante ? Combien ont modifié leurs horaires, évité certaines sorties, choisi de prendre un taxi jusqu'à leur porte simplement pour éviter ce type d'endroits trop et trop souvent ?

Ce vœu n'est pas une réponse miracle. Il ne prétend pas éradiquer les violences sexistes et sexuelles, mais il propose une expérimentation concrète qui existe déjà dans d'autres pays, au Luxembourg et en Allemagne, qui a été récemment mise en place avec succès à Metz. Les retours sont unanimement positifs.

Nous vous proposons donc d'expérimenter dans les parkings publics souterrains des places de stationnement réservées aux femmes situées près des places de sortie, bien éclairées, filmées, signalées clairement et facilement accessibles. C'est une mesure peu coûteuse. Elles ne sont pas un privilège, mais la garantie d'un minimum de sécurité. Il ne s'agit pas d'aménager la ville sous la forme d'un millefeuille, mais au contraire d'avoir une vision d'un urbanisme féministe. C'est faire à la fois preuve de réalisme et de compréhension de besoins spécifiques. Chaque geste compte pour créer un environnement plus serein, plus sûr et plus juste.

Si ce vœu est adopté, et je l'espère, nous pourrions mettre à place cette expérimentation dans les parkings gérés par la Ville et ensuite invité les acteurs privés à suivre le même mouvement dans une politique de responsabilité partagée. Lutter contre l'insécurité et le sentiment d'insécurité, c'est garantir un droit fondamental pour toutes, le droit de pouvoir se déplacer, vivre et exister librement sans peur.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à David BELLARD.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Maud LELIÈVRE, pour ce vœu qui attire à nouveau l'attention sur les violences et les agressions dont sont victimes les femmes quotidiennement à Paris.

A titre personnel, je ne serais pas entré dans le sujet par le prisme des parkings. Je suis un peu dubitatif sur la proposition que vous avancez. Je comprends toutefois les préoccupations. Je veux simplement essayer d'apporter quelques éléments sur la manière dont nous abordons ce sujet.

D'abord, la Ville de Paris prend évidemment très au sérieux la sécurité dans ses parcs de stationnement. Nous imposons à nos délégataires une présence humaine sur des plages horaires élargies ou à défaut le déploiement d'un système de surveillance. Je vous invite d'ailleurs, vous et l'ensemble des élus qui le souhaitent, à venir faire un déplacement dans les parkings. On pourra ensemble constater que nous sommes aujourd'hui bien loin du parking glauque et anxiogène des années 1980. Les D.S.P. contiennent en effet des clauses qui imposent un éclairage performant de l'ensemble des espaces, l'entretien des peintures, une signalisation claire, des couleurs chaudes, des escaliers sécurisés et des ascenseurs accessibles. Bref, ce sont des parkings modernes, où les usagers et particulièrement les usagères peuvent se sentir en sécurité lorsqu'elles viennent se garer, mais pas que sur quelques places, mais bien sur l'ensemble du parking. Voilà peut-être pour les éléments techniques de réponse à votre vœu.

Permettez-moi d'ajouter à ce débat un chiffre : dans 91 % des cas de violence sexuelle, les femmes connaissent leur agresseur. Ce chiffre fait évidemment froid dans le dos. Sans nier que les femmes puissent être agressées dans des parkings, je crois que le fond du problème est aussi ailleurs. Il est sociétal.

Voilà peut-être quelques éléments que je pouvais vous apporter sur la manière dont nous sécurisons l'ensemble des parkings et pas uniquement quelques espaces.

Je vous propose de retirer votre vœu et de voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Madame LELIÈVRE, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Maud LELIÈVRE. - Oui, je maintiens mon vœu. Nous souhaitons un scrutin public.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Vous demandez un scrutin public pour le vœu ou pour le projet de délibération ?

Mme Maud LELIÈVRE. - Pour le vœu.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Je suis tout de même saisie d'une explication de vote de Mme Farida KERBOUA concernant le vœu n° 40.

Mme Farida KERBOUA. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la sécurité des femmes à Paris est un enjeu majeur. Nous nous accordons tous sur ce constat.

Pourtant, avec les élus du groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !", nous voterons contre votre proposition de places de parking réservées aux femmes. Ce dispositif nous pose problème tant dans son inapplicabilité que dans sa philosophie.

Oui, ce vœu est en l'état inapplicable. Comment organiser concrètement un stationnement réservé à un sexe ? Comment en garantir l'usage sans surveillance constante, sans risquer de dérives, sans créer une usine à gaz administrative ou des tensions inutiles dans l'espace public ? Qui vérifierait, qui contrôlerait et avec quels moyens ? Ce n'est pas réaliste.

Au-delà de ces considérations pratiques, ce vœu nous pose un problème beaucoup plus profond, car ce qu'il propose revient en réalité à institutionnaliser une forme de ségrégation. Ce serait reconnaître à mots couverts que les femmes ne peuvent plus être en sécurité dans l'espace public et qu'il faudrait donc les isoler dans des zones protégées. Or, nous refusons absolument cette idée. Ce serait entériner un échec inconcevable.

Les femmes ne doivent pas se contenter de zones sécurisées. Elles doivent pouvoir vivre librement dans toute la ville, se garer où elles le veulent, s'habiller comme elles le veulent, sortir où elles le veulent, rentrer quand elles veulent, avec le moyen de transport qu'elles choisissent, sans jamais craindre une agression.

C'est ce combat qu'il faut mener, celui d'une reconquête de l'espace public par toutes les Parisiennes. Cette reconquête passe par la sécurité, la vraie. Une Ville présente, protectrice, avec les forces de l'ordre sur le terrain, formées, équipées et soutenues, et un usage renforcé des dispositifs de vidéoprotection.

Oui, la sécurité des femmes à Paris est un vrai sujet sur lequel nous travaillons, mais ce vœu n'apporte ni la bonne réponse, ni la bonne méthode pour résoudre un vrai problème.

Vous l'avez compris, notre groupe votera contre ce vœu parce que nous refusons que notre Ville s'avoue vaincue. Nous voulons une ville où les femmes sont libres partout et tout le temps.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je suis saisie d'une explication de vote du groupe "Les Écologistes" et je donne la parole à Corine FAUGERON.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

Nous assumons et nous voterons contre ce vœu parce que l'idée est que nos parkings soient 100 % accessibles, 100 % sécurisés et pas seulement pour quelques places. C'est dans cet objectif que nous travaillons. Ce vœu nous paraît donc sans intérêt.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Très bien. Merci.

Je ne suis pas saisie d'autre explication de vote.

Nous allons suspendre la séance deux petites minutes pour distribuer les cartes, vu la demande de scrutin public pour le vœu n° 40.

(La séance, suspendue à dix-huit heures vingt-deux minutes, est reprise à dix-huit heures vingt-sept minutes).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Tout le monde a sa carte.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, cette proposition de vœu déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin.

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 122

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 20

Contre : 102

(Voir détail des votes annexe n° 3).

La proposition de vœu est repoussée au scrutin public.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 42.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DVD 42).

2025 DVD 52 - Métro pour tous. - Ligne 6 du métro parisien. - Convention de financement des études d'approfondissement pour la mise en accessibilité aux P.M.R. de 8 stations avec l'État, la R.I.F., I.D.F.M. et la R.A.T.P.

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif au paiement des forfaits "Imaginaire R" pour les mineur.e.s domicilié.e.s à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 52 et les vœux référencés n^{os} 41 et 41 bis relatifs au paiement des forfaits "Imagine R" pour les mineurs domiciliés à Paris.

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Enfin, nous avançons sur l'accessibilité du métro. Il était temps. Les écologistes se réjouissent d'abord de la signature d'un pacte pour un métro accessible entre l'"A.P.F.", la Ville de Paris et la Région Ile-de-France. Nous sortons enfin du temps où la Région, l'autorité organisatrice et la Ville se renvoyaient la balle sur une mesure évidente d'égalité et d'inclusion vis-à-vis des P.M.R.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Monsieur BADINA-SERPETTE, excusez-moi. Franchement, ce n'est pas du tout possible. Je me permets. S'il vous plaît, on s'écoute et on se respecte. Merci beaucoup. Allez-y.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci.

Nous sortons enfin du temps où la Région, l'autorité organisatrice et la Ville se renvoyaient la balle sur une mesure évidente d'égalité et d'inclusion vis-à-vis des P.M.R. bien sûr, mais il faut que cela le soit aussi pour toutes les formes de handicap.

Cette question revient sur la table lors de chaque élection municipale. Il faut maintenant sortir du débat pour entrer dans l'action. Les usagers nous le demandent quotidiennement et les acteurs du handicap aussi.

Les politiques se décident enfin à sortir de l'opportunisme pour travailler à des solutions et surtout objectiver la faisabilité d'une accessibilité universelle de nos transports en commun. Oui, si la volonté est là, nous devons tenir compte des réalités techniques. C'est là que les études vont nous être utiles.

Nous noterons tout de même la grande utilité des Jeux Olympiques et Paralympiques, qui ont permis à la Région de se réveiller de manière, c'est certain, très opportune. En réalité, de nombreuses opportunités existaient avant les Jeux Paralympiques : le C.P.E.R., le S.D.R.I.F., le plan de Mobilité. Or, à aucun moment un seul plan ni un seul financement n'a été mis sur la table pour travailler à l'accessibilité du métro par la Région. C'est bien dommage.

Ne boudons pas pour autant notre plaisir et notre satisfaction de voir que la Ville de Paris se saisit du sujet. Je remercie aussi l'"A.P.F." d'avoir su mettre autour de la table tout le monde pour accélérer le travail et mettre en place une méthode.

Comme le propose le projet de délibération, cette méthode va permettre de travailler sur la mise en accessibilité de la ligne 6, l'une des lignes de métro dont les ouvrages sont aériens, ce qui est plus simple à travailler que les ouvrages souterrains. Je voudrais ici ajouter que, si la Ville s'engage sur l'accessibilité du métro, cela fait longtemps qu'avec les ingénieurs de la DVD nous avons travaillé sur l'accessibilité des transports en commun avec les aménagements déployés dès le premier mandat de notre majorité sur le réseau de surface et les arrêts de bus de manière conséquente, avec l'évolution aussi du matériel roulant, qui est aujourd'hui totalement adapté aux handicaps. Si nous l'avons fait, c'est parce que nous savons que mettre en accessibilité le réseau de surface en priorité, c'est aussi le moyen de ne pas doucher trop vite les espoirs sur un sujet technique hautement sensible et qui mérite que nous puissions dire aux usagers concernés que, oui, nous le ferons autant que ce sera possible.

Un dernier mot, enfin, sur le vœu de Laurent SOREL sur la prise en charge du forfait "Imagine R" pour les mineurs en recours. Nous devons impérativement le voter. En tout cas, nous, les écologistes, nous le soutiendrons. Il ne peut pas y avoir de débat sur le sujet. C'est une mesure d'urgence sociale pour des jeunes qui sont déjà trop dans la précarité pour qu'il leur soit opposé une assignation à résidence, résidence dont ils ne disposent pas aujourd'hui d'ailleurs.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

A travers ce projet de délibération, je veux remercier la Ville de Paris d'être au rendez-vous de la main tendue de la Région Ile-de-France pour le financement de la mise en accessibilité de la ligne 6. J'ai envie de dire "enfin" ! Dommage, car il me semble que la majorité est là depuis 25 ans, que M. HUCHON était président de Région et que l'on aurait pu aborder ce sujet, qui aurait pu être mis sur la table depuis bien longtemps. C'est pour vous répondre, cher Monsieur, puisqu'il semblerait que vous n'ayez pas toutes les informations.

Ce projet s'inscrit dans le grand chantier Métro pour tous, lancé par Valérie PÉCRESSE l'an dernier, au lendemain des Jeux Paralympiques. Nous étions d'ailleurs ensemble, avec vous, David BELLARD, en octobre, au siège de la Région, avec l'Etat, avec la Ville, avec la R.A.T.P., avec les associations et avec la S.N.C.F. pour partager cette grande ambition. C'est un chantier complexe, mais un chantier exaltant. C'est un investissement de 20 milliards d'euros sur vingt ans, qui doit débiter par la ligne 6. C'est un chantier indispensable d'accessibilité du réseau historique du métro, qui va bien sûr changer la vie de millions de Franciliens.

Ce qui est sûr, c'est que, comme pour l'organisation des Jeux Olympiques d'ailleurs, ce n'est que collectivement que nous pourrons porter et réussir ce chantier, Région, Ville, Etat, en lien étroit avec "Ile-de-France Mobilités" en tant qu'autorité organisatrice des mobilités en Ile-de-France, dont le rôle est central dans sa mise en œuvre avec les opérateurs.

Nous savons aussi la mobilisation et les attentes très fortes, les attentes légitimes des Franciliens et en premier lieu des Parisiens en la matière. Cette accessibilité partout sur ce réseau doit être absolument construite avec et pour les usagers, dans un partenariat renforcé avec les associations qui les représentent. Je pense à "A.P.F. France handicap", "A.F.M. -Téléthon", "A.P.P.T.", "C.F.P.S.A.A.", "Les Papillons Blancs", "Unanimes", "Unapei", mais aussi "CORERPA Ile-de-France", qui font toutes un travail absolument remarquable. Nous voulons avec elles un dialogue continu, structuré et ambitieux à la hauteur des enjeux essentiels que nous partageons.

Je veux profiter aussi, pour la bonne information de l'ensemble de mes collègues, de ce projet de délibération pour souligner que le réseau de transport francilien dépasse aujourd'hui les 300 gares accessibles, soit cinq fois plus

en huit ans, grâce au volontarisme de la Région Ile-de-France, d'"Ile-de-France Mobilités" et de "Gares & Connexions". C'est bien de le dire, parce que je pense que vous ne l'auriez pas dit. C'est 96 % du réseau francilien R.E.R. et Transilien qui est désormais accessible.

Dernièrement, c'est la gare de Pont Cardinet, dans le 17^e arrondissement, un nœud ferroviaire important, qui a bénéficié de travaux de réaménagement et d'accessibilité. C'est le prolongement de la ligne 11. C'est le prolongement de la ligne 14, inauguré l'an dernier, avec de nouvelles stations 100 % accessibles. C'est aussi un réseau de bus 100 % accessibles à Paris grâce à des aménagements financés par "Ile-de-France Mobilités".

Je mets un petit bémol sur le bus, car je regrette que la vitesse commerciale se soit effondrée ces dernières années compte tenu notamment de la politique routière de la Ville de Paris, passant de 15 kilomètres/heure en 2000 à 9 kilomètres/heure en 2024. Cette moyenne cache des disparités inquiétantes, avec certaines lignes circulant à une vitesse inférieure à celle de la marche. Je note une inflexion de la Ville en la matière, qui est prête désormais à revoir les conditions de circulation des lignes les plus utilisées. C'est une bonne chose. J'entendais aussi il y a quelques minutes ou quelques heures la Maire de Paris dire que les transports en commun sont importants. Ce n'était pas vraiment la tonalité de son article le 28 août dernier, puisque les transports en commun n'étaient pas son affaire. Tout cela va donc dans la bonne direction. C'est franchement une bonne chose.

Très concrètement, pour obtenir ces résultats sur l'accessibilité, la Région a multiplié par deux son budget, ce qui nous permet aujourd'hui de rivaliser avec le réseau londonien.

L'accessibilité aux transports est un enjeu majeur. Il est une nécessité pour tous de donner les mêmes droits et les mêmes accès, quelles que soient les capacités physiques ou cognitives de chacun.

L'accessibilité de ce métro historique reste un défi, d'autant plus dans un contexte de vieillissement de la population parisienne, pour répondre aux besoins de chacun, en prenant en compte chaque situation, mais aussi en garantissant l'autonomie des usagers à toutes les étapes de leur parcours, sans distinction, ni logique d'assistanat.

Cette accessibilité passe aussi par un air plus pur dans les enceintes souterraines. C'est un enjeu de santé publique. Le traitement de l'air est un sujet qui me tient particulièrement à cœur à la fois en tant que maire, mais aussi dans mes fonctions à "Ile-de-France Mobilités".

Bref, ce projet de délibération va dans le bon sens et je ne peux que m'en féliciter.

Nous le voterons bien sûr dès demain.

Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Hamidou SAMAKÉ, pour le groupe Paris en commun.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Madame la Maire, mes chers collègues, le métro parisien, l'un des plus anciens du monde, a été un immense progrès pour la mobilité urbaine dès 1900. Cependant, il porte aussi l'héritage d'un temps où l'accessibilité n'était ni pensée, ni techniquement envisageable. Ce manque criant a laissé de côté des générations de personnes en situation de handicap alors que, après la Grande Guerre, les invalides auraient dû en être les premiers bénéficiaires.

Aujourd'hui, les choses changent. La ligne 14, comme cela a été dit, pionnière en matière d'accessibilité, en est la preuve. Le Grand Paris Express sera également entièrement accessible, tout comme le réseau de tramways et l'ensemble des arrêts de bus à Paris.

Cependant, nous savons que cela ne suffit pas. Le métro parisien reste dans sa majorité inaccessible. Ce n'est plus tolérable vingt ans après la loi du 11 février 2005. Les personnes en situation de handicap ont droit à la ville et aux transports. Nous devons tout faire pour rendre ce droit effectif dès que possible.

Le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui est une étape importante en ce sens. Il s'agit de cofinancer avec la Région et "Ile-de-France Mobilités" des études d'approfondissement pour rendre accessibles huit stations de la ligne 6 choisies de manière stratégique. En effet, ce sont des stations aériennes parfois interconnectées avec des lignes R.E.R. déjà accessibles, ce qui démultipliera l'impact de chaque aménagement.

Paris n'a pas la compétence directe sur le métro, mais elle prend ses responsabilités. C'est l'esprit de notre stratégie handicap et accessibilité universelle 2022-2026. C'est aussi le sens de notre engagement pour une ville réellement inclusive.

Ce chantier sera long, complexe et parfois frustrant, mais il est essentiel. Comme le disait Aimé Césaire, il n'y a pas de dignité sans accessibilité.

Je vous invite donc, avec conviction, à voter ce projet de délibération.

Je vous en remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Anne-Claire TYSSANDIER.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire, mes chers collègues.

Je ne vais pas forcément m'étendre sur ce projet de délibération, puisque mes collègues sont intervenus très longuement, notamment ma collègue Delphine BÜRKLI. Je redis que ce projet de Métro pour tous, qui a été initié par la présidente de la Région Ile-de-France, Valérie PÉCRESSE, et qui s'était traduit par la signature d'un pacte notamment avec l'association "A.P.F. France handicap", a pour objectif, comme nous l'avons dit, de rendre accessible le métro parisien pour les personnes en situation de handicap. C'est un projet initié, comme nous l'avons dit, il y a plusieurs années. Nous sommes heureux de le voir enfin prendre le chemin pour se concrétiser.

Aujourd'hui, mais cela a été rappelé, sur l'ensemble du réseau hors métro, nous avons 95 % des gares qui sont accessibles aux personnes en situation de handicap. C'est un effort considérable qui a été fait par "Ile-de-France Mobilités" et qui vise ainsi à améliorer notre offre de transport.

Nous examinons aujourd'hui ce projet de délibération, qui vise à autoriser la Maire de Paris à signer une convention de financement avec l'Etat, la Région Ile-de-France, "Ile-de-France Mobilités" et la R.A.T.P. L'objectif de cette convention est bien de financer des études approfondies pour la mise en accessibilité aux P.M.R. de huit stations de la ligne 6 du métro parisien.

Vous le savez, une partie de cette ligne aérienne passe par le 15^e arrondissement et notre maire, Philippe GOUJON, a porté lui aussi depuis plusieurs années la volonté auprès des équipes, que ce soit de la Région mais aussi d'"Ile-de-France Mobilités", d'en faire une ligne pilote exemplaire en matière d'accessibilité. Nous nous réjouissons collectivement que ce projet puisse prendre corps.

C'est un beau signal. C'est une première étape, mais, comme cela a aussi été dit, cela va nécessiter, au-delà des études, des engagements financiers forts et des engagements financiers tripartites clairs entre la Région Ile-de-France, la Ville de Paris et l'Etat. Sur ce sujet, je crois, Madame la Maire, savoir qu'il reste encore du chemin à parcourir pour clarifier notamment les engagements de tous.

Je tiens à souligner les propos de M. David BELLARD qui, pour une fois, vont dans le bon sens. Une fois n'est pas coutume, comme on dit chez moi. Vous reconnaissez enfin que les investissements d'"Ile-de-France Mobilités" en faveur des transports à Paris sont au rendez-vous. Je pense qu'il faut le marteler. En tout cas, j'aurai à cœur de vous faire rappeler ces propos, Monsieur BELLARD, parce que cela fait plaisir d'entendre enfin certains responsables à gauche de l'hémicycle reconnaître tout le travail qui a été engagé.

Bien entendu, notre groupe votera en faveur de ce projet de délibération, mais nous attendons un engagement clair financier de l'Exécutif municipal pour faire de ce projet de Métro pour tous une réalité concrète.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

C'est un petit miracle. On se fait des compliments. Moi aussi, je vais en faire à la Ville. C'est le cas de temps en temps tout de même. Sur l'accessibilité du métro, j'ai envie de dire : "enfin, on avance" et "enfin, tout le monde se met autour de la table". On commence évidemment par le plus simple, mais c'est par le plus simple qu'il faut commencer, c'est-à-dire la ligne aérienne 6.

Je ne vais pas dire que du positif, mais je vais critiquer la Région. Il y a tout de même une question qu'il faut aborder en termes de priorisation des investissements lourds. J'ai l'impression que, pour Mme PÉCRESSE, la priorité en termes d'investissements lourds, c'est la poursuite de l'automatisation du métro. Or, je ne suis pas sûr que ce soit la priorité aujourd'hui. Quitte à prioriser quelque chose, je pense qu'il faut mettre ces centaines de millions d'euros sur l'accessibilité du métro parisien plutôt que sur une ligne automatique de plus ou deux lignes de plus dans le métro parisien. Je pense qu'il y a une réflexion à avoir en termes de priorité sur les investissements à faire dans les années à venir pour le métro parisien.

J'interviens aussi, vous l'aurez compris, sur mon vœu sur la carte "Imagine R" pour les jeunes. Encore une fois, je vais dire du bien de la Ville. On ne va pas me dire après que je dis que la Ville ne fait rien. Elle fait. Je ne dis pas cela uniquement parce que Mme HIDALGO n'est plus là, comme me le souffle mon voisin. Je le dis surtout parce que la Ville a effectivement une très bonne idée : rembourser les cartes "Imagine R" en cours de validité pour les enfants domiciliés à Paris. J'ai deux filles, donc je vois bien la différence. Je vois aussi la différence avec les gens qui n'habitent pas Paris et qui ne bénéficient pas de ce remboursement. Je tiens à dire tout de même que je vois la différence aussi avec des gens qui n'ont pas les moyens d'avancer ces plus de 370 euros par enfant de plus de 11 ans, par exemple. Quand on en a un, deux ou trois, cela chiffre. Vu la manière dont ce remboursement est fait, vu la complexité tout de même de la plateforme "Mon Paris", la validation du dossier peut ne pas arriver tout de suite après le paiement du forfait.

De fait, cela exclut un certain nombre de familles parmi les plus précaires, qui renoncent d'abord parce qu'elles n'ont pas les moyens d'avancer et qui renoncent aussi en raison de la complexité relative des démarches. C'est

d'autant plus problématique parce que c'est évidemment une ambition de la Ville qu'il faut reconnaître, mais cela introduit une sorte de rupture d'égalité. C'est évidemment aussi une rupture d'égalité avec les mineurs isolés, dont on a parlé tout à l'heure et dont on reparlera par la suite, qui ont encore moins les moyens de se déplacer et qui sont assignés là où ils sont. De plus, on est dans un contexte où, comme vous l'avez certainement remarqué si vous prenez souvent les transports en commun, il y a beaucoup plus de contrôles qu'avant. Pour celles et ceux qui n'ont pas les moyens de se payer des tickets de métro, c'est encore plus compliqué qu'avant.

Je pense que c'est d'autant plus important aujourd'hui de faire en sorte de changer le "process" et que la Ville de Paris, comme le demande mon vœu, assure le paiement après validation des dossiers des forfaits "Imagine R" de l'ensemble des enfants domiciliés à Paris, y compris des mineurs isolés qui sont en recours sur le Département de Paris. C'est une proposition, mais cela peut être évidemment amendé en fonction de la faisabilité de la chose. Il existe tout de même une difficulté : s'il n'y a aucun guichet physique pour pouvoir justement accompagner les familles dans la validation de leurs dossiers, certaines familles seront de fait exclues aussi parce qu'elles n'arriveront pas à aller au bout de l'opération et elles abandonneront en cours de route.

C'est un vœu qui cherche à compléter et à améliorer ce que fait aujourd'hui la Ville de Paris.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Véronique BUCAILLE.

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Permettez-moi, mes chers collègues, avec vous, de me réjouir de ce projet de délibération, car il va dans le bon sens. Tout le monde l'a reconnu. La mise en accessibilité du métro parisien est un enjeu majeur d'inclusion et de justice sociale.

Notre groupe n'a eu de cesse d'alerter sur le retard inacceptable de Paris en matière d'accessibilité de son réseau souterrain. Je veux ici rappeler que sur les 303 stations de métro que compte notre Ville, seules 27 sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant, essentiellement sur la ligne 14 et les prolongements récents des lignes 4, 11 et 12.

C'est pourquoi, lors de la séance de décembre dernier, notre groupe avait déposé un vœu en ce sens, que vous avez malheureusement refusé. Ce vœu demandait que la Ville de Paris s'engage pleinement dans le plan Métro pour tous, dont on parle ici, proposé par la Région Ile-de-France sous l'impulsion de Valérie PÉCRESSE. Ce plan ambitieux, comme chacun l'a rappelé, prévoit en effet de rendre l'ensemble du réseau accessible en vingt ans pour un coût estimé entre 15 et 20 milliards d'euros, avec une participation de la Région à hauteur de 30 %.

Notre vœu soulignait également que l'accessibilité ne bénéficie pas seulement aux 160.000 Parisiens en situation de handicap, mais aussi aux familles avec poussettes, aux personnes âgées, aux aidants et à tous ceux qui, un jour ou l'autre, se retrouvent temporairement limités dans leurs déplacements.

Le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui prévoit près d'1 million d'euros d'études, dont 322.740 euros à la charge de la Ville pour huit stations de la ligne 6. Cette ligne a été judicieusement choisie, car en grande partie aérienne et parce qu'elle assure plusieurs correspondances avec des lignes déjà partiellement accessibles.

Ne nous y trompons pas, nous n'en sommes encore qu'aux études et elles ne présagent en rien de la participation future de la Ville de Paris au financement des travaux de mise en accessibilité. Il est donc essentiel que la Ville, si elle veut être crédible sur le sujet, s'engage clairement et durablement dans ce plan d'ensemble au-delà de ses premières intentions.

Paris ne peut rester à la traîne. Elle doit assumer sa responsabilité dans cet immense chantier collectif. La Région, l'Etat, "Ile-de-France Mobilités" et la R.A.T.P. sont tous à la table. Il est temps que la Ville s'y assoie aussi pour de bon.

Nous voterons donc bien sûr ce projet de délibération, mais je vous invite à franchir une étape supplémentaire. Engageons-nous financièrement, politiquement et techniquement sur l'ensemble du plan. Il en va de l'image de notre Capitale, mais surtout de la dignité de centaines de milliers de nos concitoyens.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vous remercie pour vos prises de parole, qui ont permis de rappeler une chose : le projet de délibération soumis au vote aujourd'hui est la première pierre d'un projet qui, je l'espère, et j'ai cru comprendre que nous l'espérons toutes et tous, prendra de l'ampleur dans les prochaines années. C'est une petite révolution pour les transports parisiens et notamment les transports souterrains. Nous entamons enfin le tournant qui doit permettre un vrai droit à la mobilité à toutes et tous en rendant accessible le métro.

Plus précisément, ce projet de délibération acte le financement par la Ville de Paris de l'étude d'approfondissement de la R.A.T.P. centrée sur la mise en accessibilité de huit stations de la ligne 6. Cette étude vient compléter une première réalisée en 2019, qui ne nous permettait pas précisément de connaître la faisabilité réelle de la mise en accessibilité de ces stations. Pour rappel, nous avons collectivement identifié cette ligne comme l'une des plus simples à mettre en accessibilité du fait de son tronçon aérien.

Je suis particulièrement fier. J'ai noté les satisfecit de tous les bancs de l'Assemblée et j'en suis très heureux. Toutefois, vous me permettrez tout de même d'apporter quelques nuances.

D'abord, j'entends toutes les interrogations sur l'engagement de la Ville. Je vais tout de même refaire un peu le film. Il y a eu un appel de Valérie PÉCRESSE au micro de France Inter à la veille des Jeux Olympiques, qui était tout de même quelque peu trivial. Elle a annoncé la mise en accessibilité de l'ensemble du métro parisien et elle a annoncé dans le même temps, dans la même phrase, que Paris allait payer un tiers de cet investissement, qui représente plusieurs milliards d'euros. C'était à un moment où nous étions d'ailleurs en discussion sur le budget. J'avais noté que, sur les bancs de l'opposition notamment, il existait une volonté de réduire considérablement les dépenses. Ce n'est surtout pas de notre compétence. Il faut le redire : ce n'est pas de sa compétence. C'est comme si l'on demandait à la Région de financer la rénovation d'une partie des écoles primaires de la Ville.

Pourtant, malgré tout, comme vous l'avez dit, Madame BÜRKLI, nous avons jugé l'enjeu bien trop important et nous avons répondu présents. J'ai participé à une réunion que nous avons faite à la Région. Qu'ai-je dit au nom de la Ville de Paris avec évidemment le portage et l'approbation de la Maire de Paris ? J'ai dit que nous étions et nous sommes d'accord pour nous engager financièrement dans la mise en accessibilité du métro parce que nous pensons que c'est un enjeu extrêmement important. D'ailleurs, je vais vous le dire, entre nous, quand cela fait dix ans que l'on est en responsabilité à la Région, on aurait pu le faire bien avant. Puisque c'est là, nous prenons d'une certaine manière la balle au bon pour un engagement pour la mise en accessibilité.

J'entends la question de la clarté des positionnements et de la clarté des engagements, Madame BUCAILLE et Madame TYSSANDIER. Cependant, la clarté ne vient pas de nous. Nous sommes très clairs. Il y a un engagement, qui est un engagement technique, politique et financier sur le principe de savoir si, oui ou non, on va financer. Oui, nous l'avons dit et on l'a redit. Inutile de nous redire qu'il faut le dire. Je vous le redis : on va le financer.

En revanche, je n'entends pas la même clarté de la part de la Région. J'entends que cela coûterait finalement peut-être trop cher, que l'on ne mettrait pas en accessibilité toutes les lignes, que l'on se concentrerait sur quelques stations et, pire, qu'il faudrait choisir entre la mise en accessibilité et le prolongement des lignes et l'automatisation. Franchement, on n'a pas le droit de choisir. La présidente de Région, Valérie PÉCRESSE, a annoncé le métro pour tous et toutes en toute conscience. Ce n'est pas pour annuler, par exemple, l'automatisation de la ligne 13 ou le prolongement de la ligne 10. J'attends donc aussi de la clarté de la part de la présidente de Région et de la Région Ile-de-France.

Je sais que l'Etat n'est pas complètement au rendez-vous. D'ailleurs, je le déplore. Je le dis ici : plutôt que nous imposer une réforme de l'audiovisuel public, qui va coûter cher, finançons plutôt l'accessibilité du métro. Je le dis pour Mme DATI, qui n'est pas là et qui ne s'intéresse pas à nos débats. Quoi qu'il en soit, même sans l'Etat, pour l'instant, nous avançons avec la Région. Demain, nous serons également au rendez-vous pour l'étude construite étroitement avec les associations pour une stratégie globale de mise en accessibilité à l'échelle de Paris.

Enfin, Laurent SOREL, sur un autre sujet, sachez que je rejoins vos préoccupations. Je vais reprendre les éléments de votre vœu qui n'ont pas complètement de lien avec le projet de délibération. Je vais y revenir et je vais vous apporter une réponse sur le fond. Je souhaite que l'on puisse éviter l'avance de frais pour les ménages les plus modestes, ainsi que pour les mineurs isolés, ce qui est un point important. C'est pourquoi je souhaite que l'ensemble des bailleurs sociaux, tout comme le fait d'ailleurs la R.I.V.P., puissent travailler à une avance de frais pour les enfants des ménages concernés, mais aussi les associations au contact de ces jeunes. Sur les jeunes en recours de minorité, nous demandons d'abord qu'"Ile-de-France Mobilités" mette en place la gratuité de leurs titres de transport. C'est un vrai droit à la mobilité qu'on leur offrira pour une meilleure intégration de tous ces jeunes dont on connaît l'extrême précarité, et on en a parlé tout à l'heure, afin qu'ils puissent simplement accéder à leurs droits. C'est l'école, le travail, la culture, le loisir, bref, comme tout jeune à Paris.

Pour toutes ces raisons, je vous propose un vœu de l'Exécutif en réponse à votre vœu.

J'ai cru comprendre, dans les échanges que nous avons eus, que vous n'étiez pas complètement satisfaits du vœu de l'Exécutif que nous porterons. Si vous maintenez votre vœu, j'appelle évidemment à voter le vœu de l'Exécutif, mais à titre personnel je voterai aussi votre vœu.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Très bien. Merci beaucoup.

En réponse au vœu n° 41, l'Exécutif a déposé le vœu n° 41 bis.

Le vœu n° 41, Monsieur SOREL, est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

M. Laurent SOREL. - Non, mais je voterai aussi le vœu de l'Exécutif.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. SOREL, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2025, V. 55).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 52.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DVD 52).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à un acte II des Z.F.E. pour une transition socialement juste.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés.

Le vœu référencé n° 42 est relatif à un acte II des Z.F.E. pour une transition socialement juste.

La parole est d'abord à M. Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, savez-vous qu'entre 12 et 20 % des nouveaux cas de maladies respiratoires chez l'enfant et qu'entre 7 et 13 % des nouveaux cas de maladies respiratoires, cardiovasculaires ou métaboliques chez l'adulte recensés chaque année sont attribuables à une exposition à long terme à la pollution de l'air ? Cet argument vient s'ajouter à celui que l'on a beaucoup entendu ici : 7.900 décès prématurés dans les grandes villes liés à la pollution de l'air.

Il est indispensable de réduire la circulation des véhicules les plus polluants. C'est pourquoi la loi d'orientation des mobilités a institué les Z.F.E. en 2019.

Or, ce 26 mars, la Commission spéciale de l'Assemblée nationale chargée d'étudier le projet de loi de simplification de la vie économique a voté la suppression pure et simple des zones à faibles émissions, avec une instrumentalisation de l'écologie par les députés Les Républicains, Rassemblement National et Renaissance qui préférèrent les intérêts des constructeurs d'automobiles plutôt que protéger les poumons des Français.

Comment en est-on arrivé là ? C'est parce que l'Etat a abandonné les métropoles en rase campagne, en leur disant de mettre en place les Z.F.E. sans leur donner aucun moyen pour le faire. Dans la période récente, nous notons une division par deux de l'aide à l'électrification des véhicules, l'ouverture d'un "leasing" social à 100 euros par mois qui s'est arrêté en février parce qu'il n'y avait plus de budget pour le faire et aucune garantie de l'Etat sur les prêts à taux zéro malgré la demande répétée et unanime des élus de la Métropole du Grand Paris depuis de nombreuses années. Après, on nous parle d'écologie punitive. C'est l'Etat qui est fautif sur ces questions.

Il faut poursuivre le développement des Z.F.E. partout où elles sont nécessaires, mais avec un accompagnement massif et ciblé pour les plus modestes. C'est ce que demande notre vœu. On demande que la Ville interpelle l'Etat pour mettre en place un accompagnement financier ciblé pour les ménages les plus modestes, qu'il soit ambitieux et simplifié, avec une augmentation significative des aides à l'électrification des véhicules, un "leasing" social accessible sur la durée à plus grande échelle, la garantie sur les prêts à taux zéro, un guichet unique pour faciliter les demandes d'aide et le développement massif de toutes les alternatives à la voiture individuelle.

Une autre Z.F.E. est possible.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - C'est entendu. Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à David BELLARD.

M. David BELLARD, adjoint. - Oui, tout à fait, une autre Z.F.E. est possible, une Z.F.E. sociale et juste.

Merci pour votre vœu. On en a discuté et échangé lors des questions d'actualité. C'est sur l'avenir incertain des zones à faibles émissions, qui sont devenues un peu la cible de toutes celles et ceux qui, d'une certaine manière, se "fichent" complètement, notamment les responsables politiques, de la santé de nos concitoyens et concitoyennes. Vous l'avez rappelé : ce sont 8.000 morts prématurés en Ile-de-France chaque année qui sont dus à la pollution de l'air. Hormis la Z.F.E., qui permet de discriminer les véhicules les plus polluants des moins polluants, nous n'avons pas d'autre dispositif aujourd'hui sous le coude pour pouvoir agir aussi sur cette question.

Oui, c'est un outil évidemment critiquable, comme on l'a dit et redit. C'est le seul qui nous permet aujourd'hui de sauver des vies, en particulier celles des plus pauvres, ceux qui habitent à proximité des grands axes routiers. L'extrême droite et la droite prétextent qu'ils agissent en faveur justement des plus modestes et de leur liberté de circuler, mais ils mentent. Les "gueux", comme j'ai pu l'entendre, sont d'abord ceux qui subissent l'asthme, les maladies respiratoires et les A.V.C. Ils vivent à proximité des grands axes routiers et en particulier des autoroutes urbaines, comme le périphérique.

Comme vous l'avez dit, nous avons besoin d'autres Z.F.E., avec un accompagnement, et notamment un arsenal d'accompagnements pour assurer la justice sociale. D'ailleurs, je sais que vous êtes aux avant-gardes de ce combat au niveau de la Métropole, mais nous le demandons depuis des années. Comme vous le proposez, l'Etat doit mettre en place des aides très ciblées pour que les plus modestes puissent changer de véhicule. Que fait d'ailleurs le Gouvernement ? Il supprime la prime à la conversion, qui a probablement plutôt servi jusqu'à maintenant à financer des Tesla, et ne se porte toujours pas garant pour les prêts à taux zéro. La Région n'est évidemment pas en reste : elle supprime toutes les aides pour les véhicules électriques. Si vous ajoutez à cela un calendrier qui ne fait que se décaler et un Etat que l'on attend toujours sur le contrôle, vous avez le "combo" d'une politique publique qui est évidemment vouée à l'échec.

Cependant, nous ne désespérons pas et nous restons mobilisés pour la qualité de l'air.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je suis saisie de deux demandes d'explication de vote.

Ecoutons d'abord M. Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues et singulièrement chers collègues écologistes, nous voterons en faveur de ce vœu, surtout à l'heure où les Z.F.E. sont menacées et où l'opposition à celles-ci est instrumentalisée par la droite régionale menée par Valérie PÉCRESSÉ. Nous le voterons avec des nuances, qui ne sont pas des divergences.

Le vœu évoque le "leasing". Cependant, nous, les Communistes, demandons ici, comme lors des débats à la Métropole, que la prime à la conversion soit augmentée à 10.000 euros pour l'achat de véhicules neufs ou d'occasion et que cela concerne non seulement les véhicules électriques, mais aussi les véhicules Crit'Air 1, qui sont faiblement émissifs.

Il en va bien évidemment de même pour le prêt à taux zéro, qui doit aussi concerner les véhicules Crit'Air 1. Malheureusement, le Gouvernement de droite, et la droite en général, organise l'austérité et saborde toutes les mesures sociales et écologiques qui permettraient de lutter sérieusement contre la pollution et d'améliorer la qualité de l'air.

La Z.F.E. est plus acceptable socialement, notamment si le taux d'équipements à vélos augmente. C'est pourquoi il serait utile d'avoir un bilan des aides accordées par la Ville pour leur acquisition. Nous souhaitons nous assurer que les dispositifs sont véritablement accessibles et savoir combien de Parisiens en ont déjà bénéficié. Aujourd'hui, pour obtenir l'aide de la Ville, un Parisien doit justifier d'un revenu fiscal annuel inférieur ou équivalent au R.S.A. Les ménages concernés doivent avancer en moyenne des centaines, voire plus de 1.000 euros pour un vélo électrique neuf.

Nous remercions l'Exécutif de prendre en compte cette demande.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Ecoutons Mme Sandra BOËLLE, pour le groupe "LR, LCI".

Mme Sandra BOËLLE. - Madame la Maire, chers collègues, la qualité de l'air est un enjeu majeur de santé publique et, en tant qu'élus de la Ville de Paris, notre rôle est d'œuvrer pour son amélioration.

Nous ne contestons ni l'urgence de la situation, ni la nécessité d'agir, mais nous nous opposons à la méthode proposée.

Nous refusons d'admettre que le besoin impérieux de prendre des mesures en faveur de l'écologie justifie la mise en place de mécanismes d'exclusion conçus dans la précipitation. Les zones à faibles émissions mettent dos à dos le développement économique et la protection de l'environnement. Dans le même temps, elles contribuent à

créer une forme de ségrégation sociale en interdisant l'accès aux grandes métropoles à nos compatriotes les plus modestes. Ce n'est pas la vision que nous nous faisons de l'écologie.

Il suffit de regarder ce qu'il se passe chez nos voisins allemands pour comprendre l'aberration d'un tel dispositif. Dix-sept ans après leur instauration, ces zones environnementales restreintes à la circulation sont peu à peu supprimées partout dans le pays.

Le bon sens commande un moratoire sur les Z.F.E. pour repenser un modèle plus équitable, plus progressif et plus réaliste. Sous cet énième sigle bureaucratique se cache une réalité : la mise à mal de nombreux secteurs économiques, l'aggravation de la fracture sociale et l'apparition d'un délit de pauvreté. Clou du spectacle : cette mise au banc arbitraire de nombreux conducteurs manque grossièrement sa cible. Qui peut sérieusement appeler au renforcement d'un bannissement qui exclut de la route les petites citadines peu âgées et finalement assez peu polluantes ?

En 2018, souvenons-nous, les "Gilets Jaunes" ont surgi pour dénoncer précisément ce type d'injustice : l'écologie déconnectée du réel, imposée d'en haut, avec des taxes, des interdictions et des amendes ciblant toujours les plus modestes. Vous voulez recommencer les mêmes erreurs.

Notre groupe "Demain Paris !" votera contre ce vœu.

Nous devons concilier transition écologique, équité sociale et prospérité économique pour bâtir un avenir durable pour notre ville.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 42 déposée par le groupe "Les Écologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 56).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au respect du Code de la route et à la régulation des "fat bikes".

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au renforcement des contrôles des "fat bikes".

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 43 et 44 relatifs au respect du Code de la route, à la régulation des "fat bikes" et au renforcement des contrôles des "fat bikes".

La parole est d'abord à M. Philippe GOUJON, pour le groupe Union Capitale.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Paris change et c'est une bonne chose, en tout cas dans certains domaines. Depuis plusieurs années, les mobilités douces gagnent du terrain. Le vélo représente aujourd'hui 11,2 % des déplacements. Cette évolution, nous devons l'accompagner bien sûr avec sérieux, méthode, mais aussi responsabilité.

Si nous partageons tous l'objectif d'une ville plus durable, il ne peut être question de cautionner une transition improvisée et menée surtout au détriment de la sécurité des Parisiens. C'est là peut-être que le bât blesse.

Trop souvent, la majorité municipale multiplie les annonces sans garantir ensuite une mise en œuvre rigoureuse, ni un réel suivi. Près des deux tiers des engagements ne seront sans doute pas tenus avant la fin de cette mandature pour les feux cyclistes R13c, conçus pour améliorer la cohabitation entre cyclistes et piétons : leur déploiement reste très insuffisant et cantonné aux arrondissements centraux, de surcroît.

Pendant ce temps, c'est un peu le chaos dans l'espace public. Les nouveaux usages se multiplient, trop souvent sans contrôle, à commencer par les "fat bikes", ces vélos électriques aux pneus larges, souvent modifiés pour dépasser largement les 25 kilomètres/heure, véritables dangers non seulement pour les piétons, mais aussi pour les cyclistes et pour leurs propres utilisateurs.

Face à cette situation, nous demandons un certain nombre de mesures concrètes :

- Des contrôles réguliers par la police municipale pour faire respecter le Code de la route.

- L'achat d'équipements adaptés, comme des bancs de roulement, pour détecter les "fat bikes" modifiés qui n'ont bien sûr rien à faire sur les pistes cyclables.

- Un déploiement accéléré si possible des feux R13c, en particulier sur les grands axes cyclables, en concertation avec les mairies d'arrondissement.

- Le renforcement de la régulation de la circulation par la police municipale sur les zones les plus fréquentées et les plus accidentogènes.

- L'exclusion des "fat bikes" des aides financières de la Ville afin de recentrer les subventions sur les vélos réellement conformes et sûrs.

C'est pour remettre de la clarté, de la sécurité et du bon sens dans la politique des mobilités de la Ville. Pour ne pas laisser Paris devenir une ville où les piétons doivent craindre les cyclistes, les cyclistes esquiver les engins incontrôlables en toute impunité, nous pensons qu'il est vraiment urgent d'agir dans ce domaine.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cela fait plusieurs fois que j'interviens sur la question des "fat bikes". Je n'ai évidemment rien contre les "fat bikes". Néanmoins, je considère que les conséquences des "fat bikes" débridés posent vraiment question. D'abord, c'est illégal. Par ailleurs, cela provoque des conflits d'usage sur les pistes cyclables et des situations accidentogènes et anxiogènes pour tous les usagers de l'espace public et particulièrement pour les plus fragiles, que sont les piétons et les autres cyclistes.

Bien évidemment, tous les acteurs doivent agir. L'Etat le fait d'ores et déjà avec les douanes et des contrôles qui se multiplient, notamment sur l'importation des "fat bikes" justement débridés. Les contrôles doivent évidemment être renforcés à destination des revendeurs, dont on sait que le débridage constitue parfois un argument commercial. Je pense bien évidemment aussi à la Ville, à travers la police municipale, à qui nous demandons d'accroître les contrôles sur l'espace public pour réguler et faire respecter le Code de la route par l'ensemble des usagers de l'espace public.

Par ce vœu, nous demandons que la Ville se dote de bancs de roulement, c'est-à-dire des dispositifs permettant de mesurer et d'évaluer les éventuels débridages. D'autres villes s'en sont déjà saisies. C'est par exemple le cas de la ville de Lille. Cela permet de mesurer la puissance réelle des "fat bikes" en circulation. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que la Ville s'en dote à destination de la Préfecture de police pour être en capacité de faire les contrôles qui le nécessitent.

Il s'agit d'agir d'ores et déjà, avant que des situations dangereuses ne s'installent durablement sur l'espace public. On voit une augmentation importante du nombre de "fat bikes", une augmentation également importante du nombre de "fat bikes" débridés, auxquels il faut mettre un terme.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne d'abord la parole à David BELLARD, puis à Mme la Représentante du Préfet de police.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

On a déjà eu ce débat au dernier Conseil, mais je pense qu'il est important de pouvoir y revenir.

D'abord, je souhaite rappeler un point : la police municipale n'a pas la compétence pour contrôler l'homologation des vélos. Je fais référence notamment à votre dernier point, Madame GATEL. Nous n'allons pas acheter du matériel sur un périmètre que nous n'avons pas. C'est à la police nationale, en tout cas à la Préfecture de police, d'assurer ce contrôle. Ce n'est pas à la police municipale. Nous avons d'ailleurs déjà saisi les services du Préfet sur la question du contrôle, de l'homologation des vélos. J'en refais la demande ici. Nous n'avons pas attendu ces vœux pour discuter et agir sur cette question.

Enfin, je reviens sur l'exclusion des "fat bikes" des aides municipales pour remettre de la clarté. Monsieur GOUJON, ces "fat bikes" sont légaux. C'est la réglementation. On peut les acheter. Je vais faire la différence avec ce que l'on appelle les "speed bikes". Ils sont légaux ; ils sont parfaitement réglementaires. On ne va pas, par un arbitraire, je ne sais d'ailleurs pas comment cela pourrait tenir sur un plan légal, décider ce sur quoi on donne des aides et ce sur quoi on ne donne pas d'aides. Ce sont des vélos au sens de la loi. On peut les acheter. Ils sont réglementaires d'une certaine manière.

Ce qui n'est pas réglementaire, ce sont les vélos dont l'assistance électrique dépasse les 25 kilomètres/heure ou ceux qui sont débridés. Quand l'assistance électrique dépasse les 25 kilomètres/heure, c'est ce que l'on appelle des "speed bikes". Nous n'aidons pas à leur achat, puisqu'ils ne sont pas réglementaires. Ils sont donc illégaux. C'est une demande des services nationaux notamment sur les questions d'importation et de réglementation des ventes.

Pour terminer, regardons simplement et honnêtement le problème de la dangerosité sur la route. J'entends l'agressivité que peuvent avoir ces gros vélos sur les pistes cyclables. Ce n'est pas très agréable. C'est la raison pour laquelle il y a une attention toute particulière de la police municipale notamment sur les dépassements de vitesse et que nous prenons ce sujet au sérieux. Concernant la dangerosité sur la route, ce ne sont tout de même pas les vélos qui causent des accidents graves et mortels dans Paris. Ce sont plutôt les voitures, les S.U.V. et les poids lourds. Je le redis ici, puisqu'on nous demande de la clarté. Il est toujours bien de redire ce que l'on dit à chaque fois : ce qui tue dans cette ville, en tout cas en termes de sécurité ou d'insécurité routière, ce sont d'abord les voitures, les S.U.V. et les véhicules lourds. Je note tout de même que ce n'est pas là que vous portez votre énergie pour les vœux.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme Léa FILOCHE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher David BELLARD.

La parole est à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La Préfecture de police est particulièrement attentive aux enjeux de sécurité liés à l'usage croissant des "fat bikes" à Paris et notamment aux risques posés par leur débridage. Cela a été rappelé. Ils représentent un danger réel pour les usagers de l'espace public et notamment les plus vulnérables. Nos services ont donc entamé une réflexion approfondie sur les modalités de contrôle et de sanction, en lien étroit avec le Parquet, et notamment en ce qui concerne la possibilité de confisquer les véhicules non conformes.

Sur le principe, Madame la Conseillère, la Préfecture de police est favorable à une proposition concernant l'utilisation d'équipements techniques permettant de lever les incertitudes actuelles sur la puissance réelle des "fat bikes" en circulation. Toutefois, plusieurs points opérationnels et juridiques devraient être préalablement clarifiés avant toute mise en œuvre de cette proposition.

En premier lieu, en termes de compétences, seule la police nationale est compétente pour constater le non-respect des normes techniques des véhicules, y compris le débridage et l'absence d'assurance.

La police municipale intervient pour sa part sur les infractions au Code de la route, notamment en matière de circulation, de respect des feux et des priorités. Des évolutions pourraient sans doute être portées dans le cadre du Beauvau des polices municipales si une évolution des compétences de la police municipale en matière de contrôle relativement aux "fat bikes" était souhaitée.

Ensuite, les bancs de roulement disponibles sur le marché ne sont actuellement, à notre connaissance, pas homologués par la Direction générale des infrastructures des transports et des mobilités, D.G.I.T.M. Or, il est essentiel que tout dispositif utilisé à des fins de sanction soit conforme à la réglementation, sans quoi la validité de nos procédures pourrait être contestée.

Sur la procédure d'acquisition et de financement de ces équipements, on a aussi certaines interrogations. Dans l'éventualité où il s'agirait d'un achat direct par la Ville de Paris, des questions peuvent se poser en termes de maintenance des effectifs notamment et de stockage du matériel. Cela pourrait faire l'objet d'échanges.

Enfin, et je terminerai par ce point, dans l'hypothèse où les contrôles aboutiraient à des confiscations de véhicules non conformes, se poserait la question du stockage des "fat bikes". La Préfecture de police souhaiterait alors envisager une solution conjointe et travailler avec la Ville de Paris s'agissant de la question de ce stockage sécurisé en raison des batteries, avec sans doute une procédure à travailler en lien avec les fourrières.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la directrice adjointe de cabinet.

Je demande, pour la forme sans doute, au groupe Union Capitale s'il maintient son vœu n° 43.

Il est maintenu. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Union Capitale.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 44 du groupe MoDem et Indépendants est-il maintenu ? Oui.

Même avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe MoDem et Indépendants.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

On en a fini avec les vœux n^{os} 43 et 44.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'accueil en gares d'Austerlitz et Bercy.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Cela permet de passer au vœu référencé n° 45 relatif à l'accueil en gares d'Austerlitz et de Bercy.

Qui présente ce vœu pour le groupe Communiste et Citoyen ?

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les gares d'Austerlitz et de Bercy connaissent actuellement des travaux et des restructurations. Dans ce cadre et saisissant ce prétexte, la direction d'Intercités souhaite réduire le nombre de guichets dédiés à la vente, la surface consacrée à l'accueil, mais aussi les horaires d'ouverture au public.

Pourtant, de nombreuses personnes sont en situation d'illectronisme et ont besoin de guichets avec une présence physique pour se procurer un billet et bénéficier d'informations utiles.

Cette prétendue rationalisation sape de trop nombreux services publics. Je pense notamment à La Poste, bien sûr, mais aussi au centre des finances publiques.

En l'espèce, ces réorganisations entraînent des suppressions d'emplois dans le cadre d'un cloisonnement des activités de la S.N.C.F., ce qui facilite le découpage d'un opérateur à la fois historique et stratégique en matière de transition écologique, sociale et de cohésion territoriale, gage d'égalité républicaine. Les Communistes ne peuvent évidemment pas l'accepter.

C'est pourquoi nous souhaitons que la Ville de Paris interpelle la direction d'Intercités afin qu'elle revienne sur son plan de réduction de l'accueil du public dans les gares de Bercy et d'Austerlitz. Nous souhaitons qu'elle engage des discussions avec les organisations syndicales et les élus locaux sur la qualité du service public rendu dans ces deux gares.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Jean-Philippe GILLET, pour votre vœu qui me permet de m'exprimer sur l'importance du service public à offrir dans nos gares parisiennes.

Si nous voulons une véritable décarbonation des mobilités, cela se fera avec le ferroviaire ou cela ne se fera pas. C'est pourquoi nous devons avoir un service attractif et inclusif pour que le plus grand nombre puisse l'utiliser. Pour cela, il n'y a pas de secret : on doit proposer un service public humanisé qui puisse répondre à toutes les questions des personnes les plus en difficulté vis-à-vis notamment des nouvelles technologies. C'est d'un droit, celui à la mobilité, qu'il est question ici. D'ailleurs, la Défenseure des droits a alerté sur les inégalités d'accès au service public ferroviaire. Quand les guichets ferment, elle rappelle que moins de personnel en gare peut avoir un effet délétère sur les personnes âgées et précaires et que cela entraîne un vrai recul de la cohésion sociale.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas nous résoudre à ces économies faites pour rentrer dans les canons de la mise en concurrence prônée par notre opposition municipale. Le service public ne peut s'aligner sur les pratiques du privé. Le profit, lorsque l'on parle de droits, ne peut et ne doit pas être notre boussole, sans parler d'ailleurs de la fameuse sécurité dont nous sommes accusés constamment de ne pas nous préoccuper. Vous remplacez les personnes en chair et en os par des caméras qui ne dissuadent personne et qui ne servent à rien dans l'élucidation des infractions et nous devrions applaudir.

Je dois avouer que je n'ai pas réussi à trouver l'information officielle dont vous faites état dans votre vœu. J'imagine que vous l'avez eue de manière plus informelle. S'il s'avère réel qu'une réduction du nombre et des horaires d'ouverture des guichets en gares de Bercy et d'Austerlitz a été décidée, nous interpellons la S.N.C.F., et notamment Intercités, afin qu'elle revienne sur cette politique.

J'émet donc un avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher David BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 45 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 57).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif aux aménagements cyclables boulevard Pershing, avenue des Ternes et place du Général-Koenig.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif aux aménagements de la gare routière Pershing.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la gare de Bercy-Seine.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la lutte contre les nuisances de la gare routière de Bercy-Seine.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons quatre vœux, les vœux référencés n^{os} 46, 47, 48 et 49 relatifs aux aménagements de la gare routière Pershing et de la gare de Bercy-Seine, puisque tout est lié, si j'ose dire. Il s'agit en fait du même sujet, même si les sites sont évidemment différents.

La parole est tout d'abord à Brigitte KUSTER, pour présenter les vœux n^{os} 46 et 47 d'Union Capitale.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous me permettrez d'avoir un avis différent. Ce sont deux vœux. Ce ne sont pas des vœux qui se raccrochent au même sujet. Ce sont deux vœux différents, avec deux problématiques différentes. Je souhaiterais donc les différencier, si vous le voulez bien. On parle d'un même quartier, mais les demandes de mes vœux ne sont pas les mêmes. Je souhaite donc qu'il y ait un vote différencié sur ce sujet.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Oui, bien sûr. Vous anticipez le fait que vous allez maintenir vos vœux.

Mme Brigitte KUSTER. - Je souhaite non seulement un vote différencié, mais aussi une présentation différente. Encore une fois, ce ne sont pas les mêmes vœux, donc je ne sais pas pourquoi ils ont été regroupés, sous prétexte que c'est dans le même quartier du 17^e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Non, ce n'est pas dans le même quartier.

Mme Brigitte KUSTER. - Si. C'est la gare routière Pershing.

En tout état de cause, je vous présente les deux. Encore une fois, les réponses ne peuvent pas être intégrées dans un ensemble par M. BELLARD, car il y a un sujet très particulier sur l'un des deux vœux.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Vous allez présenter vos deux vœux dans les conditions prévues par le règlement intérieur du Conseil de Paris. Ils seront mis évidemment distinctement au vote si vous les maintenez. Libre à l'Exécutif d'organiser sa réponse.

Si nous avons regroupé ces vœux, ce n'est pas par mauvais esprit. On l'a fait dans une réunion collective. C'est parce que la gare routière Pershing et la gare de Bercy-Seine sont deux sujets liés.

Mme Brigitte KUSTER. - Je vais les présenter et nous verrons la réponse qui me sera faite. Vous me permettrez d'y répondre si besoin.

Le premier vœu a trait particulièrement aux aménagements de la gare routière Pershing. En effet, la Mairie de Paris, vous avez décidé de fermer la gare routière Bercy-Seine. A la suite de cette décision, l'autorité de régulation des transports a mené une étude portant sur l'accueil des autocars librement organisés en Ile-de-France, dits "S.L.O.". Cette autorité, l'A.R.T., a d'ailleurs publié un rapport en juillet 2024, qui envisageait des substitutions à la desserte de la gare Bercy-Seine.

A l'automne 2024, suite à une intervention de M. BOULARD, maire du 17^e arrondissement, qui avait saisi le Ministre des Transports, celui-ci a demandé au Préfet de la Région Ile-de-France une nouvelle mission pour approfondir les travaux de l'A.R.T. qui avait identifié sept sites, dont trois jugés plus viables, parmi lesquels la gare Pershing, située dans le 17^e arrondissement, d'où l'intervention du maire.

Rappelons que cette gare routière accueille jusqu'à présent et depuis 20 ans la liaison des bus de l'aéroport de Beauvais, transportant entre 100.000 et 150.000 voyageurs par mois.

A l'issue de cette mission, le Préfet a rendu un rapport au Ministre des Transports après en avoir présenté les principales orientations aux acteurs concernés, dont les élus des sites envisagés. Parmi ces orientations figure le report d'une partie de l'activité de la gare Bercy-Seine vers la gare Pershing le temps de réaliser les travaux pour la création d'une nouvelle gare routière à Saint-Denis Pleyel dans environ cinq ans.

Concernant les aménagements nécessaires, avec Geoffroy BOULARD, nous avons proposé au Préfet de créer une entrée pour les bus par l'avenue de la Porte des Ternes tout en conservant la sortie existante boulevard Pershing. Cette proposition a été accueillie favorablement par le Préfet, mais aussi par vous-même, Monsieur BELLIARD, représentant la Mairie de Paris. Nous étions à cette même réunion organisée par le Préfet le 6 mars dernier.

Cette proposition de bon sens n'a pas d'autre vocation que la fluidification de la circulation aux abords de la gare routière et d'éviter ainsi l'embolie sur le boulevard Pershing et dans le quartier déjà bien saturé par les travaux réalisés porte des Ternes. Or, cette proposition n'apparaît pas dans les premiers échanges avec les services de la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris.

Nous avons appris avec Geoffroy BOULARD, de manière indirecte, que la Mairie de Paris envisagerait au contraire de maintenir l'entrée existante boulevard Pershing et de créer en plus une sortie en amont sur le même boulevard. Cela va à l'encontre de la demande formulée par la mairie du 17^e arrondissement, comme le rappellent les courriers qui vous ont été adressés par le maire le 7 mars dernier.

Nous demandons une définition exacte des travaux de la gare Pershing et d'y être à minima associés. Cela me paraît être le minimum. La mairie du 17^e arrondissement, depuis le début de votre souhait de déménager la gare Bercy, fait preuve, j'allais dire, d'un concours constant dans un dossier particulièrement complexe.

Avec Geoffroy BOULARD, Catherine DUMAS et les élus du groupe Union Capitale, nous émettons le vœu que la Mairie de Paris crée une entrée pour les bus de la gare routière Pershing avenue de la Porte des Ternes afin de garantir la fluidité de la circulation aux abords de cette gare.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Brigitte KUSTER.

Je donne maintenant la parole à Franck MARGAIN, qui va présenter le vœu n° 48 du groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Monsieur le Maire.

La gare routière de Bercy est devenue tout de même le symbole du double échec : celui de la planification et celui du respect le plus élémentaire envers les usagers.

Vous aviez promis sa fermeture après les Jeux Olympiques et nous nous en réjouissons. L'ensemble des élus du 12^e arrondissement sont pour la fermeture de cette gare, qui n'a jamais été une gare routière. Raté. Le Préfet d'Ile-de-France a annoncé son maintien jusqu'en 2030. C'est une promesse qui s'envole, comme d'autres, balayée bien sûr par la réalité.

La vérité, c'est qu'aucune alternative sérieuse n'a été anticipée. Le site de Pershing, comme l'a rappelé mon amie Brigitte, censé accueillir une partie des flux, n'est pas prêt. Les capacités sont saturées. Les opérateurs de car sont maintenus dans une opacité insupportable. Même la promesse de réduction de moitié du trafic, annoncée pour 2025, relève désormais de l'incantation.

Pendant ce temps, 5 millions de voyageurs par an sont accueillis dans des conditions indignes : toilettes insalubres, graffitis omniprésents, salles d'attente sous-dimensionnées et entretien défaillant. Voici le visage que Paris présente à ses usagers, dont 44 % sont Parisiens et 37 % ont moins de 25 ans. C'est d'ailleurs un public souvent très modeste, pour qui le car n'est pas un choix de confort, mais une nécessité. C'est un public que vous méprisez par vos attermoissements coupables. Venant d'une majorité de gauche, il est toujours étonnant de mépriser les plus fragiles.

Pire encore, le parc de Bercy subit de plein fouet cette pression. La situation ne fera qu'empirer, avec l'arrivée temporaire de la bibliothèque du Centre Pompidou et ses 1,2 million de visiteurs par an.

Madame la Maire, votre impréparation chronique transforme un point de transit en point de crispation urbaine. Ce n'est plus tenable, ni pour les voyageurs, ni pour les riverains, ni pour les équipements publics qui l'entourent.

Ce vœu est un signal d'alerte. Il réclame juste un calendrier précis, un plan de relocalisation digne et surtout un minimum de respect pour les usagers. Il est temps de sortir de l'improvisation permanente.

J'en profite également pour vous signaler que notre groupe votera en faveur du vœu n° 49 du MoDem.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Franck MARGAIN, qui a présenté le vœu n° 48.

Si j'ai bien suivi, c'est Geoffroy BOULARD qui présente le vœu n° 47 maintenant.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu n° 47 est relatif aux aménagements de mobilité boulevard Pershing, porte des Ternes, en lien avec l'arrivée du tramway notamment, mais aussi en lien avec la finalisation de la piste cyclable avenue des Ternes.

On est sur un carrefour particulièrement embolisé. L'arrivée du tramway nécessite évidemment une période d'adaptation. On en a l'habitude dans le 17^e arrondissement.

On a aujourd'hui une problématique, avec la proximité notamment des deux grands hôtels que sont le Hyatt Regency et le Méridien, qui correspondent à 2.000 nuitées, le Palais des Congrès et une concentration de feux en lien avec les aménagements que j'ai cités, qui sont nécessaires et qui permettent naturellement de sécuriser les traversées piétonnes, les mobilités, les vélos, mais aussi évidemment les automobilistes.

On est vraiment dans une situation complètement embolisée, comme je le disais, qu'il est vraiment nécessaire de revoir. On ne va évidemment pas déconstruire, mais il y a une nécessité de mettre un focus sur l'aménagement porte des Ternes, boulevard Pershing et avenue des Ternes sur ce secteur. C'est d'ailleurs en lien avec ce qui a été dit précédemment par Brigitte KUSTER sur l'aménagement de la gare routière Pershing. On souhaite que l'on ne rajoute pas du trafic sur ce carrefour déjà très complexe, qui est une entrée du département des Hauts-de-Seine vers Neuilly. Il est nécessaire d'améliorer la fluidité de la circulation par tous les moyens disponibles et la coordination des services de voirie pour garantir une sécurité maximale des piétons, des cyclistes et des automobilistes. Ce sont plusieurs aménagements et aussi plusieurs accidents, dont deux graves, je tiens à le dire, en septembre et en novembre 2024.

Ce vœu demande que la Ville accompagne les évolutions d'aménagement à ce carrefour particulièrement complexe et dangereux.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, cher Geoffroy BOULARD.

Je donne maintenant la parole à la présidente Maud GATEL, pour présenter le vœu n° 49 du groupe MoDem.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Avec plus de 5 millions de voyageurs par an, la gare de Bercy-Seine est probablement l'une des plus grandes gares d'Europe et probablement aussi l'une des gares les plus insalubres d'Europe.

La Ville, qui s'était pourtant engagée à proposer un autre lieu de remplacement pour les voyageurs, tout en ayant annoncé la future fermeture de la gare de Bercy, n'aurait pas proposé de lieu de remplacement. Cela implique que cette gare de Bercy-Seine ne pourra pas fermer avant 2030.

Il est évidemment inimaginable de conserver la gare dans l'état actuel. C'est un impératif pour les riverains, pour les voyageurs, mais aussi pour les salariés des entreprises de transport dont les conditions de travail pâtissent de l'état et des mauvaises conditions d'accueil de la gare de Bercy-Seine.

Par ce vœu, nous souhaitons que la Ville puisse engager un plan d'urgence de remise en état complète de la gare de Paris Bercy, que soit mis en place un espace d'attente digne de ce nom pour les voyageurs, que la sécurité soit renforcée 365 jours par an avec la police municipale et que l'on puisse déplacer l'entrée de la gare vers le boulevard de Bercy, à proximité immédiate de la sortie de métro, pour que les riverains ne pâtissent plus des allées et venues des voyageurs. C'est évidemment un impératif pour le rayonnement et l'attractivité de notre Capitale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à toutes et tous pour vos interventions.

Je voulais commencer par vous remercier, Monsieur Geoffroy BOULARD, Monsieur le Maire du 17^e arrondissement, ainsi que toutes vos équipes, pour votre implication dans ce dossier, qui est complexe. D'ailleurs, vos interventions et vos différents vœux le montrent de nouveau. Il s'agit du désengorgement de la gare de Bercy-Seine, qui entraînera un report du trafic S.L.O., notamment vers la gare de Pershing, située dans votre arrondissement.

Je fais un simple rappel avant de répondre à vos vœux. Nous héritons de cette situation. J'ai entendu, Monsieur MARGAIN, que rien n'était prévu. Cette situation nous a en fait été imposée, à vous comme à nous, suite à la dérégulation du marché du transport en autocar décidée en 2015 par Emmanuel MACRON, alors Ministre de l'Economie. Chacun sait que ce secteur n'a de librement organisé que le nom. Il a fallu que les collectivités, et notamment Paris, payent les pots cassés, au premier rang desquelles le 12^e arrondissement. Sa maire, Emmanuelle PIERRE-MARIE, s'est battue pour justement aboutir à cette solution concertée, mais je pense qu'elle le dira elle-même, pour justement arriver à des solutions et à des résultats qui vont être très significatifs et dans un temps assez faible, puisque nous devrions normalement avoir dans quelques mois un désengorgement ou un début de désengorgement de la gare de Bercy-Seine.

On a fait le choix de fermer cette gare à moyen terme pour toutes les raisons qu'il me semble inutile de rappeler. Vous les avez toutes pointées du doigt dans vos vœux.

C'est un choix politique fort et courageux, que je crois que personne ne contestera ici. Il ne peut pas se faire brutalement. Nous en avons bien conscience. Le rapport du Préfet de Région nous a d'ailleurs permis d'esquisser un

scénario de déménagement progressif du trafic. Je le rappelle, dès l'automne 2025, la moitié du trafic S.L.O. sera donc reportée vers la gare routière de Pershing, avant, dans quelques années, de pouvoir être aussi rebasculé en partie sur Saint-Denis Pleyel, qui nécessite la construction et l'élaboration d'une nouvelle infrastructure dans le 93.

Cela nécessite bien entendu des aménagements, que les services de la voirie et de l'urbanisme ont commencé à étudier. Vous le savez bien, et notamment Mme KUSTER, puisque des rencontres techniques ont déjà eu lieu avec vos services. Je tiens à vous rassurer tout de suite, puisque vous l'avez évoqué dans votre intervention : vous continuerez bien sûr à être associée à l'ensemble des discussions et du travail. C'est un travail d'élaboration collectif.

Toutefois, vos vœux sur un certain nombre de projets d'aménagement tendent tout de même à remettre en cause un projet d'apaisement nécessaire pour le secteur sous couvert de préoccupations techniques déjà prises en compte.

Oui, des ajustements sont en cours. Une réunion avec les riverains s'est tenue fin mars avec la mairie du 17^e arrondissement en lien avec la R.A.T.P. pour améliorer la giration des bus, affiner les feux tricolores et sécuriser les traversées. Ces adaptations seront mises en œuvre dès que possible. Les aménagements que vous critiquez dans vos vœux, les îlots et les balisettes, ne sont pas des gadgets. Ils ont été conçus pour réduire la vitesse, clarifier les cheminements et protéger les piétons et les cyclistes. C'est cela aussi, assurer la sécurité des cyclistes et des piétons.

On ne peut pas à la fois assurer cette sécurité et demander à fluidifier encore la circulation motorisée. C'est bien parce qu'on a trop longtemps sacrifié à la fluidité automobile que l'on se retrouve aujourd'hui avec des espaces dangereux, bruyants et invivables.

C'est pourquoi la création d'une entrée pour les S.L.O. par l'avenue de la Porte des Ternes n'est pas envisageable. Elle conduirait des cars à couper une piste cyclable en tournant, favorisant les angles morts, dont on sait qu'ils sont extrêmement dangereux pour les cyclistes, face aux véhicules hors gabarit. Je rappelle que le rapport du Préfet de Région nous dit que c'est une solution envisageable sous réserve d'un certain nombre de conditions et de réalisations techniques, notamment, par exemple, le fait de ne couper aucun arbre, ce qui ne serait pas le cas dans cette configuration.

Enfin, pour revenir, et terminer mon propos, à la situation actuelle à Bercy, je vous assure que nous avons évidemment bien conscience que l'accueil des voyageurs n'est pas du tout satisfaisant. La pression devra donc être bien moindre sur les infrastructures avec le déménagement d'une grande partie et de la moitié du trafic vers Pershing.

Nous travaillons également à augmenter le nombre de sanitaires, à améliorer la signalétique aux alentours et les espaces d'accueil. Cependant, par choix politique, je ne souhaite pas que la Ville contractualise avec les opérateurs S.L.O., pas plus que je ne souhaite créer une nouvelle entrée vers le boulevard de Bercy. Madame GATEL, je le répète, cette gare routière a vocation à fermer. J'ai donc demandé à la Direction de la Voirie d'étudier ce que nous pourrions faire tactiquement dès à présent et comment le financer.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de retirer vos vœux. Sinon, j'émets un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher David BELLIARD.

J'interroge les groupes.

Le groupe Union Capitale maintient-il son vœu n° 46 ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Oui. Les deux vœux, n°s 46 et 47, sont maintenus.

On est en désaccord, Monsieur BELLIARD, sur ce que vous venez de nous dire. Vous allez rajouter et transférer de l'engorgement porte des Ternes. Ce n'est absolument pas... Vous n'êtes pas correct. Je vous propose une solution porte des Ternes et vous engorgez. J'ai été solidaire de ma collègue du 12^e arrondissement, j'ai accepté des cars et vous êtes incapable d'aménager. J'ai également proposé que l'on replante des arbres. Franchement, Monsieur BELLIARD...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Monsieur le Maire, le règlement intérieur ne prévoit pas de reprendre la parole, sinon pour dire que vous retirez un vœu. Vos vœux sont maintenus. Je vais donc les mettre aux voix.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Je suis mécontent. Je trouve qu'on a un adjoint qui ne communique pas avec les mairies d'arrondissement et c'est bien dommage.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 46 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

22 pour.

Contre ?

17 contre.

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 58).

Puis-je considérer que le vœu n° 47 est maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 59).

Nous passons au vœu n° 48 du groupe Changer Paris, avec une explication de vote de la maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci Monsieur le Maire, chers collègues.

J'ai entendu quelques contre-vérités dans ces vœux.

Je tiens à réaffirmer ici ma volonté et celle de l'équipe municipale du 12e arrondissement que cette gare routière de Bercy-Seine ferme et redevienne ce qu'elle était à l'origine, c'est-à-dire un parking de remisage de bus, et non une gare S.L.O. Ce sont les "cars Macron", Madame GATEL, qui nous mettent dans de telles difficultés.

Si dans le 12e arrondissement nous avons demandé le déménagement pur et simple de cette gare routière, c'est parce qu'elle se situe dans un contexte et un écosystème qui ne permet pas un accueil du public et elle crée des désagréments pour les riverains et riveraines du quartier de Bercy. Il nous faut composer avec de multiples acteurs.

Je tiens néanmoins à remercier M. le Préfet, Marc GUILLAUME, Préfet de Région, pour ses visites, nombreuses. Merci aussi, Monsieur le Maire du 17e arrondissement, d'être venu. Madame GATEL, je vous y invite également. Je le remercie de son rapport, qu'il a remis au Ministre chargé des Transports, Philippe TABAROT.

Nous aurions même pu aller bien plus loin et plus rapidement, comme nous le souhaitions, si la gare de Duomo avait été acceptée, mais la Préfecture de police a refusé son utilisation, ce que nous regrettons.

Nous souhaitons toujours que l'ensemble des gares S.L.O. soient redirigées vers une nouvelle gare routière.

Pour revenir de manière plus précise sur votre vœu concernant le cheminement des piétonnes et des piétons, des panneaux ont déjà été ajoutés, avec les opérateurs FlixBus et Blablacar. Par ailleurs, vous demandez une délimitation claire par des barrières. Je vous avoue que je suis toujours très surprise par cette demande. Visiblement, vous ne savez pas que le parc de Bercy est classé et que cela n'est donc pas possible et surtout pas souhaitable.

Je me permets aussi de vous interroger : comment souhaitez-vous séparer le cheminement entre les usagères et usagers du parc et les voyageuses et voyageurs de la gare routière ? Cela reste toujours pour moi un mystère.

Nous restons, pour notre part, constants sur notre volonté depuis le début de notre mandat, en demandant constamment le déménagement.

Concernant les sanitaires, une étude est en cours avec la DEVE et la DPE pour l'installation de nouvelles sanisettes dans le parc et notamment un bloc sanitaire à proximité de la gare routière.

Concernant la sécurité, Madame GATEL, elle a été renforcée et elle reste coordonnée entre la police nationale et municipale, bien que, depuis le début de l'année 2025, la DPMP est intervenue 177 fois.

Merci.

Pour tout cela, vous l'aurez compris, c'est une aberration. Ce n'est pas une gare, mais un parking, qui doit le redevenir. Bercy est un bijou et doit le rester.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci. On a compris.

Je mets aux voix, à main levée, puisque j'imagine qu'elle est maintenue, la proposition de vœu référencée n° 48 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Excusez-moi. On ne peut pas gagner deux fois. J'ai compté et, très nettement, le vœu n'est pas adopté. J'ai compté. Vous êtes 25 à droite. Du côté de la majorité, on doit être à 28, 29 ou 30. Il n'y a donc pas de sujet. Paul HATTE, je vais vous décevoir, mais vous comptez pour une voix et non pour deux.

Le vœu n° 49 du groupe MoDem et Indépendants est-il maintenu ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'inclusion d'une part d'emplacements pour vélos-cargos dans les linéaires d'arceaux à vélo.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 50 déposé par le groupe Changer Paris, relatif à l'inclusion d'une part d'emplacements pour vélos-cargos dans les linéaires d'arceaux à vélo, est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'aménagement des espaces de stationnement pour les vélos.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je vous propose maintenant de passer à l'examen du vœu référencé n° 51 relatif à l'aménagement des espaces de stationnement pour les vélos.

La parole est à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, et à elle seule, pour présenter le vœu du groupe "Demain Paris !"

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Bonsoir, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous partageons tous la volonté de promouvoir les mobilités douces et en particulier l'usage du vélo dans notre ville. Promouvoir le vélo, ce n'est pas seulement multiplier les pistes cyclables de façon anarchique. C'est aussi veiller à ce que les infrastructures de stationnement soient à la hauteur des usages qui en sont faits.

Aujourd'hui, l'espacement des arceaux à vélo dans les rues parisiennes est, disons-le, franchement obsolète. Avec un écartement standard de seulement 55 centimètres, il devient presque impossible de stationner correctement un vélo moderne, encore moins un vélo cargo, qui se développe pourtant de plus en plus chez les familles ou les professionnels.

A titre de comparaison, Lyon prévoit 90 centimètres et Lille 1 mètre. Pourquoi Paris ne prévoit que 55 centimètres ?

Des recommandations claires existent. Le CEREMA, qui est le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, préconise un minimum de 65 centimètres entre les arceaux.

Ce n'est pas un caprice, c'est une nécessité, car au-delà du confort c'est aussi une question de sécurité et de bon usage de l'espace public.

Les infrastructures doivent évoluer avec les pratiques. Le nombre d'arceaux est insuffisant, même s'ils sont de plus en plus nombreux. Leur espacement est inadapté et leur entretien souvent négligé. A cela s'ajoute le fait que des emplacements à vélo ont remplacé des places dédiées aux personnes à mobilité réduite, ce qui n'est pas acceptable, vous en conviendrez. Des vélos prennent de plus en plus souvent les places des deux-roues vélos cargos, ce qui devient pénible.

Ce vœu est simple, pragmatique et de bon sens. Il demande que la Ville réévalue et adapte enfin l'espacement des arceaux à vélo en conformité avec les recommandations des experts pour garantir un stationnement sécurisé et adapté à tous les types de vélo. Ce n'est pas une question partisane, c'est une question d'efficacité et de respect des usagers.

Nous vous appelons donc à voter favorablement ce vœu pour une politique cyclable qui ne soit pas seulement idéologique, mais aussi concrète et cohérente.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole très logiquement à David BELLARD, pour vous répondre.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je commence par un rectificatif tout de même : non, on ne met pas d'arceaux à vélo sur des places P.M.R. Je le dis. Vous pouvez faire votre vie sur les réseaux sociaux et sur Twitter, mais ce n'est pas la réalité. La réalité, c'est que nous ne le faisons jamais.

De la même manière, je trouve "super" de déposer un vœu pour un problème qui a déjà une réponse. Quelle est notre doctrine aujourd'hui sur la question des arceaux à vélo ? Nous installons, sur l'ensemble des nouveaux arceaux, depuis fin 2024, des arceaux qui respectent un espacement de 65 centimètres, qui sont mesurés à l'extérieur des arceaux, ce qui est supérieur aux recommandations du CEREMA. Nous répondons donc déjà à votre vœu.

Je voudrais tout de même juste préciser que l'on est dans une ville très dense. Vous le dites d'ailleurs de manière très régulière. Il faut trouver l'équilibre entre confort et capacité d'accueil. Par exemple, à Amsterdam, au Danemark, les arceaux sont plus serrés que ce que nous avons à Paris. Cela fonctionne aussi, même si je vois au quotidien les difficultés et les besoins d'avoir des arceaux à vélo qui soient confortables dans leur espacement. C'est la raison pour laquelle nous avons effectivement décidé de les installer à 65 centimètres.

Pour toutes ces raisons, je vous demanderai de retirer votre vœu, puisque c'est déjà résolu. Comme quoi, on est très efficaces.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, vous avez entendu la réponse de David BELLIARD ?

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Je le retire. J'ai des photos à l'appui pour des arceaux à vélo rue Daru, au croisement avec la rue du Faubourg Saint-Honoré. Merci de vous déplacer pour retrouver la place pour les P.M.R. Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. Une élue de terrain, comme il n'y en aura plus quand la réforme de la loi P.M.L. sera votée. On parlera de vous avec nostalgie, comme d'autres élues, en disant : "elles étaient sur le terrain".

Le vœu n° 51 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet de transformation du quartier Netter-Bizot.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 52 relatif au projet de transformation du quartier Netter-Bizot.

La parole est à Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le projet de transformation Netter aura un impact majeur sur la circulation du 12e arrondissement de Paris, en particulier sur les avenues Arnold Netter, Michel Bizot et les rues adjacentes.

Je rappelle que, parallèlement, l'augmentation du risque de congestion sur les axes majeurs, tels que l'avenue de Saint-Mandé ou encore le boulevard Picpus, pourrait compromettre la circulation des véhicules de sécurité et de secours, allongeant ainsi le temps d'accès à l'hôpital Rothschild, à l'hôpital Armand Trousseau et aux maternités environnantes.

Aucune étude d'impact claire et accessible au public n'a été communiquée. Ce projet a été élaboré sans concertation suffisante avec les habitants, les commerçants et les usagers. Quelques réunions que vous avez réussi à faire depuis le dépôt de ce vœu ont été obtenues aux forceps avec les riverains des rues les plus mobilisées autour de l'hôpital Trousseau. Cependant, qu'en est-il de tous les autres ?

Lorsque nous avons eu ce débat en conseil d'arrondissement, Mme la Maire du 12e arrondissement m'a affirmé que tout allait bien et que la grande majorité des habitants du 12e arrondissement étaient pleinement satisfaits du projet. Madame la Maire, je vous invite à aller véritablement voir les habitants, car ils ne sont pas informés du projet ou sont vent debout.

Je ne pourrai pas relayer en deux minutes toutes les préoccupations et mécontentements, mais une commerçante très illustratrice m'a dit qu'elle reçoit à peu près 280 clients par jour, soit un panel significatif à l'échelle du quartier, et elle m'expliquait à quel point les gens sont mécontents.

Je vous invite aussi à lire les comptes rendus des conseils de quartier Bel-Air Nord et Vallée de Fécamp. Ils sont éloquentes à ce sujet. Les conseils de quartier s'étonnent de l'impact de ce projet sur la circulation de l'ensemble du secteur et de ne pas avoir été consultés en amont de ce dossier. Ils demandent notamment de suspendre l'application des nouvelles modifications annoncées le 22 janvier, mais aussi de mettre en cohérence les différents projets en cours et de simuler leurs effets avant exécution. Vous savez que, des projets en cours, il y en a beaucoup.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de suspendre la mise en œuvre du projet et de ne pas lancer les projets prévus en avril 2025. Nous demandons que ce projet retenu, en raison de l'impact structurant sur le

quartier, fasse l'objet d'une votation municipale afin d'assurer une réelle consultation des habitants. Vous faites des votations souvent sur des questions très floues. En l'occurrence, il y a un projet défini. Pourquoi ne pas le soumettre, en effet, à la population ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Valérie MONTANDON.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre, Monsieur le Maire.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Valérie MONTANDON, pour ce vœu.

Ce projet de transformation du quartier Netter-Bizot a été longuement discuté, débattu, concerté et validé avant que vous n'arriviez avec ce vœu. Il n'a pas été improvisé dans le secret d'un bureau. Il a suivi d'ailleurs toutes les étapes habituelles de concertation. D'abord, une démarche partenariale et des annonces dans le cadre de la démarche "Embellir votre quartier" Fécamp Bel-Air ont été effectuées en décembre 2023 et octobre 2024. Une réunion publique spécialement dédiée a eu lieu le 22 janvier 2025 en mairie du 12^e arrondissement. Tout cela a d'ailleurs eu lieu en présence de la maire, Emmanuelle PIERRE-MARIE. Les riverains, commerçants et usagers ont pu s'exprimer. Deux autres réunions spécifiques à la rencontre des collectifs des riverains et des commerçants en présence des services de la voirie se sont tenues en mars ou encore la semaine dernière. L'hôpital Trousseau a été impliqué dès le départ dans tous ces échanges et ses accès ont été spécifiquement préservés tout au long des études. D'ailleurs, la Préfecture de police a validé le projet, en s'assurant notamment que les véhicules de secours et d'urgence ne seraient pas impactés.

Il n'y a donc pas de problème de concertation. Je crois que ce vœu n'a qu'un objectif : masquer ou redire votre opposition à un projet de transition écologique que vous n'arrivez plus à assumer frontalement.

Ce projet ne sera pas suspendu. Il répond à une attente très forte des habitantes et des habitants. La plupart des collectifs de riverains souhaitent d'ailleurs une réduction plus importante de la circulation, ce qui n'est pas encore possible, pour préserver justement les accès à l'hôpital.

Pour toutes ces raisons, je donne évidemment un avis très défavorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme la directrice adjointe de cabinet du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je vais apporter quelques précisions du côté de la Préfecture de police. Le quartier Vallée de Fécamp Bel-Air fait l'objet d'une opération "Embellir votre quartier". A cette fin, la Ville de Paris a transmis à la Préfecture de police le 17 octobre 2024 un projet de réorganisation de la circulation pour apaiser et diminuer le trafic sur l'axe formé par les avenues du Docteur Arnold-Netter et du Général Michel-Bizot.

Pour être précise, la portion de l'avenue du Docteur Arnold-Netter qui est comprise entre les rues de Rambervillers et Lasson est incluse dans le périmètre défini par l'arrêté du 24 juillet 2017, dans lequel le Préfet de police régit les conditions de circulation et de stationnement, en raison justement de la présence de l'hôpital Armand Trousseau. La Maire de Paris exerce pleinement la compétence de la police de la circulation et du stationnement sur le reste du linéaire concerné par l'aménagement.

Ce projet a fait l'objet d'un avis défavorable du Préfet de police en date du 25 novembre 2024, notamment en raison du risque de congestion de certains axes tels que l'avenue de Saint-Mandé, ce qui dégraderait les délais d'intervention des véhicules de sécurité et de secours, ainsi que les temps d'accès à l'hôpital Rothschild.

Encore une fois, nous ne sommes compétents que sur une petite portion de l'axe concerné.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Représentante du Préfet de police.

J'ai une explication de vote, pour le groupe "Les Écologistes", de la maire du 12^e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE, qui a la parole.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce n'est pas une explication de vote, mais une prise de parole de la maire du 12^e arrondissement, comme j'en ai le droit, puisque cela concerne ce sujet. Je crois que j'ai trois minutes.

Vous me demandez de suspendre un projet que vous avez voté, Madame MONTANDON. Ce projet est inscrit dans le Plan Vélo 2023-2026, voté dans cette enceinte à l'unanimité. Vous n'êtes pas à une incohérence près, comme nous allons le voir.

Cet aménagement a été regardé de manière multiple et dans son ensemble, comme cela vient d'être mentionné. D'ailleurs, comme vous le mentionniez, des riverains des rues Lasson, des Marguettes et du Niger nous en ont fait part. Je les ai reçus à deux reprises afin d'échanger, alors que tout le processus était mené, sur des questionnements et les prendre en compte dans la nouvelle version, qui est malheureusement beaucoup moins

ambitieuse et moins-disante, mais qui sera celle qui a été revue avec les conseils de quartier et les habitants. Il faut donc peut-être réviser vos fiches.

Vous décrivez une concertation insuffisante. Il est vrai que vous avez évolué, puisque vous reconnaissez désormais qu'il y a bien eu concertation. En revanche, je m'interroge sur le mot "insuffisante" quand vous faites systématiquement obstruction à toute concertation quant au chantier de la cité Paul Valéry. Vous en conviendrez, vos demandes sont encore une fois sans objet et une instrumentalisation opportuniste et mensongère.

J'aimerais également vous entendre sur votre demande de votation municipale. Là aussi, vous osez tout et vous abîmez notre démocratie pour plusieurs raisons. En tant que maire, je m'applique à juste appliquer ce contrat de mandature pour lequel nous avons été élus. J'applique également la mise en œuvre du Plan Vélo voté à l'unanimité. Vous êtes peut-être tout simplement gérés par des élues constantes et cohérentes, qui tiennent leurs promesses et surtout qui préparent notre ville aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. C'est autre chose que vos positions conservatrices et dangereuses pour l'avenir de nos enfants.

Oui, vous vous moquez toujours de la votation citoyenne. En l'occurrence, vous faites appel à ce mode d'expression. Nous vivons toutes et tous avec nos paradoxes, mais tout de même, quelle incohérence politique !

Vous vivez comme moi la réalité actuelle de notre situation municipale. Toute l'activité municipale est maintenue, même sans mairie. Je vais saluer une nouvelle fois l'ensemble des équipes, qu'elles soient politiques ou administratives, et mon cabinet. Elles inventent et s'adaptent chaque jour, dans un inconfort réel et sur plusieurs sites, pour bien organiser une votation citoyenne. Je les remercie très sincèrement et j'en suis plus que jamais fière.

Cette demande est irresponsable et irrespectueuse.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la maire du 12^e arrondissement.

Excusez-moi, mais on m'avait indiqué que c'était une explication de vote au nom du groupe "Les Écologistes".

Vous connaissez visiblement par cœur l'article 17 du règlement intérieur. Je vous en félicite.

Le vœu du groupe Changer Paris est maintenu, j'imagine, chère Valérie MONTANDON ? Oui.

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 52 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif au désenclavement du quartier du bas de Passy.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 53 relatif au désenclavement du quartier du bas de Passy.

La parole est à Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaite aujourd'hui attirer votre attention sur une situation absurde, mais surtout injuste que vivent quotidiennement les habitants du bas de Passy dans le 16^e arrondissement.

Ce quartier, qui compte plus de 5.000 habitants, est enclavé en contrebas du reste de l'arrondissement, séparé par un dénivelé de 20 mètres, soit une pente de 22 %. Pour le dire concrètement, ce sont 100 marches à monter ou à descendre six fois par jour pour certains, avec des enfants, des poussettes, des courses ou simplement l'âge qui pèse. Malgré cela, aucun équipement mécanique ne permet de faciliter la descente. L'escalator montant du métro Passy est régulièrement en panne. C'est devenu un véritable parcours du combattant.

Depuis 2017, l'association "Passy-Seine" porte ce combat avec constance et pugnacité et demande un moyen mécanique de descente. En huit ans, la réponse de la Ville a été l'inaction. Pourtant, 2.000 personnes ont signé une pétition pour appuyer cette demande. La mairie du 16^e arrondissement, via son maire, Jérémie REDLER, n'a eu de cesse d'interpeller les diverses parties prenantes.

Ce vœu est simple. Il demande des actes concrets et pas des réponses dilatoires. Il demande que la Ville prenne en main ce dossier et lance enfin les études nécessaires pour désenclaver ce quartier, qu'il s'agisse d'un ascenseur, d'un escalator descendant, d'une navette ou de toute autre solution adaptée. Il demande l'organisation rapide d'une réunion tripartite avec la R.A.T.P. et "Ile-de-France Mobilités" et un suivi régulier et sérieux du projet. Au fond, il s'agit d'égalité d'accès à la Ville et de justice territoriale.

Je vous invite donc, au nom du groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !", à adopter ce vœu de bon sens soutenu par les riverains depuis des années.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Samia BADAT-KARAM.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame Samia BADAT-KARAM, pour ce vœu.

Il est vrai que cette partie du bas de Passy subit un enclavement relatif, avec ces escaliers de 300 marches. C'est d'ailleurs pour cette raison que la Ville a mis en place un escalator dans le sens montant, qui est exploité par la R.A.T.P., et qui, c'est vrai, connaît trop de dysfonctionnements. Il faut un avenant à la présente convention pour améliorer son exploitation. Nous attendons un accord d'"Ile-de-France Mobilités" pour cela. Quand je lis dans votre vœu que c'est la faute de la Ville, permettez-moi de paraphraser Valérie PÉCRESSE : "on a le dos large, mais il ne faut tout de même pas charrier". En l'occurrence, c'est aussi de la responsabilité d'"Ile-de-France Mobilités".

A propos de la potentielle installation d'un escalator dans le sens descendant, la R.A.T.P. nous a informés qu'elle considérerait l'installation d'un tel dispositif trop coûteux en comparaison à la faiblesse des flux aujourd'hui. A ma connaissance, ce constat aurait même été partagé par le maire d'arrondissement.

Tout de même, je pense essentiel que l'on puisse discuter et objectiver l'opportunité de mécaniser la descente de cet escalier lorsque nous aurons notre discussion tripartite entre la R.A.T.P., "Ile-de-France Mobilités" et la Ville de Paris, autour des études de faisabilité de la mise en accessibilité de la ligne 6, que nous avons évoquée précédemment. On a voté à ce Conseil le financement de l'étude complémentaire pour cette mise en accessibilité. C'est donc très prochainement que nos trois entités pourront en discuter et étudier le partage du financement et, j'en suis sûr, l'installation d'un escalier descendant.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher David BELLIARD.

Votre vœu est-il maintenu ?

Mme Samia BADAT-KARAM. - Au vu des réponses apportées, je le retire.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Vous le retirez. Merci beaucoup.

Le vœu n° 53 est donc retiré.

Vœu déposé par Mme Valérie MONTANDON et M. Franck MARGAIN relatif au projet alternatif de la place Félix-Eboué de l'Association des riverains du quartier Daumesnil-Reuilly.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 54 relatif au projet alternatif de la place Félix-Eboué de l'Association des riverains du quartier Daumesnil-Reuilly.

La parole est à Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis intervenue à de nombreuses reprises dans cet hémicycle au sujet de la place Daumesnil. J'ai d'ailleurs déposé cinq vœux depuis 2022. Aujourd'hui, je me fais le relais d'une association apolitique : l'Association des riverains du quartier Daumesnil-Reuilly. Cette association alerte la Ville depuis la première réunion de présentation du projet. Aujourd'hui, les travaux sont engagés et la mise en œuvre du nouveau plan de circulation a entraîné l'apparition d'une congestion marquée aux heures de pointe, avec des nuisances sonores et un inconfort persistant jusque tard dans la nuit, dans un contexte accru de dangerosité pour les piétons et les cyclistes.

Les riverains ont travaillé sur un plan alternatif très sérieux, allant jusqu'à dessiner des plans de très grande qualité, que je vous montre actuellement, qui prennent en compte le respect des perspectives urbaines, le plan souterrain du métro, les faisabilités techniques d'implantation des arbres, un plan de circulation qui dessine les voies réservées aux cyclistes, aux transports en commun et aux véhicules motorisés.

Malgré ce travail sérieux et constructif, l'Association des riverains n'a pas été reçue par la Municipalité pour expliquer ses réserves et pour pouvoir proposer ce plan alternatif d'aménagement plus équilibré. Les travaux ont certes commencé, mais il n'est pas trop tard, Monsieur le Maire.

Mon vœu est simple. Il demande que la Maire de Paris étudie le projet alternatif élaboré et proposé par les riverains, annexé au présent vœu. Les objectifs de ce plan alternatif sont simples et clairs. Il s'agit de maintenir un fonctionnement de sens giratoire autour de la place, garantissant la fluidité du trafic tout en accompagnant une réduction progressive de la circulation automobile. Il s'agit aussi de permettre aux cyclistes d'effectuer le tour de la place de façon sécurisée grâce à l'aménagement de pistes dédiées clairement séparées du trafic motorisé. Il s'agit de permettre aux piétons la traversée de la place et un accès sécurisé à la fontaine centrale via de larges passages continus protégés par des feux donnant un accès à l'espace central et à la fontaine selon le modèle éprouvé de la place de la Nation. Il existe d'autres objectifs aussi de préservation patrimoniale ainsi qu'environnementale que je

n'aurai pas le temps de développer dans les deux minutes qui me sont imparties, mais qui figurent annexés à ce vœu et à la proposition alternative des riverains.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Valérie MONTANDON.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre, Monsieur le Maire.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame MONTANDON, pour cet énième vœu sur ce projet Félix Éboué.

On a une divergence majeure : vous souhaitez garder un rond-point et pas nous. C'est le point. C'est pourquoi c'est un problème pour s'entendre. Nous souhaitons, et c'est le parti pris de ce projet, casser le sens giratoire, c'est-à-dire le rond-point, et faire de cette place non plus un rond-point, mais une vraie place où l'on peut vivre.

Je vais tout de même revenir sur un certain nombre de points que vous évoquez dans votre vœu, de contre-vérités. Vous nous accusez de favoriser la création d'un îlot de chaleur au Nord de la place. En cause, selon vous, la circulation en fer à cheval. Votre solution est de conserver le rond-point. L'option que nous avons choisie répond à des contraintes techniques. Le potentiel de plantation se trouve au Sud de la place en raison de la présence des réseaux souterrains. Des arbres, nous en avons planté partout où c'était possible sur cette place. C'était d'ailleurs la demande de la maire du 12^e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE, et de toute son équipe. C'est un choix politique aussi que d'en finir avec le tout-voiture dans la Capitale, qui étouffe l'été. Les habitants sont exposés à des niveaux de pollution atmosphérique et sonore bien souvent dangereux. Nous assumons donc ce choix qui a été fait d'organisation et d'aménagement de cette nouvelle place. Je suis persuadé que, lorsque les travaux seront terminés, nous pourrions profiter ensemble de ces nouveaux aménagements.

Soyez par ailleurs rassurée : les organisations syndicales, les taxis, la R.A.T.P. et la Préfecture de police ont tous été consultés lors de l'élaboration de cet aménagement, validant les propositions faites et parfois les modifiant pour pouvoir ajuster un certain nombre de choses dans des réunions spécifiques sur le sujet, notamment au siège de la R.A.T.P.

Quant à la dimension patrimoniale, que vous actionnez pour demander de conserver une forme de statu quo dans le projet que vous présentez, nous y avons également pensé, puisque pour la première fois depuis des décennies il sera possible de s'approcher à pied de la fontaine aux Lions pour y flâner, pour s'y rafraîchir. C'est tout de même une bonne façon de faire revivre ou plutôt de participer ou d'entretenir une nouvelle relation avec ce patrimoine identitaire du quartier.

Nous ne souhaitons pas réexaminer une nouvelle fois ce projet, qui a fait l'objet d'un travail de concertation extrêmement important, avec un parti pris que vous ne partagez pas, et je l'entends. Nous avons une opposition. Le chantier avance bien et nous le livrerons d'ici la fin de l'année. J'en profite d'ailleurs pour remercier le service des aménagements et des grands projets pour tout le travail qu'ils effectuent depuis le début de la mandature sur ce projet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

En vertu de l'article 17 du règlement intérieur du Conseil de Paris, je vais donner la parole à Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement, pour un temps maximal de trois minutes.

J'aurais dû le faire dès le précédent vœu, je suis désolé.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement. - Je suis désolée, mais il y a tellement de vœux. Celui-ci est un marronnier, il est revenu tellement de fois et je ne parle pas des essences d'arbres qui vont être plantées sur la future place Félix-Eboué.

Vous n'avez pas vu, mais il existe un certain nombre de contre-vérités sur le vœu et le plan. Tout à l'heure, j'ai dit que Mme MONTANDON n'était pas constante. Si, elle est constante dans cette envie de toujours laisser une place prépondérante à l'automobile et surtout au dénigrement constant - c'est maladif - des équipes de la Ville. Cela fait quatre ans qu'elles travaillent d'arrache-pied pour ce projet, dont nous devrions être collectivement fiers. C'est l'avenir.

Il est beaucoup plus végétalisé et il est beaucoup plus sécurisé. Vous parlez des cyclistes, Madame MONTANDON. Je vous invite à venir avec moi sur le vélo. Vous allez voir. Je rappelle que les pistes étaient sur les trottoirs. Pour traverser la place en tant que piéton, c'était impossible. Pour faire le tour, c'était très dangereux.

Or, vous nous parlez d'un désastre. "Allô !" 3.000 mètres carrés pour les piétonnes et les piétons, huit nouvelles traverses piétonnes plus courtes et sécurisées, trois réunions publiques, deux marches d'explorateurs, trois ateliers de travail avec les commerçantes et les commerçants, et je ne parle pas de ceux du marché, six sessions d'information en trois heures à la place du kiosque, plus un questionnaire. Les principaux éléments qui en ressortent vont être intégrés dans le projet par les services de la Ville, sur qui vous crachez en permanence.

Pour votre gouverne, le "plat de nouilles" qui existe déjà dans le 12^e arrondissement et qui est, en tant que conseillère régionale, davantage de votre responsabilité, c'est l'échangeur de Bercy. Il est malheureusement plus dangereux et mortel. C'est le plus grand d'Europe. Ce n'est aucunement une source de fierté.

Mon collègue maire de Charenton, pourtant de votre bord politique, Hervé GICQUEL, que je salue, a bien compris l'intérêt de transformer et pacifier nos villes. Il a même continué les mêmes pistes cyclables que celles de la rue de Charenton sur la rue de Paris à Charenton. Je l'en félicite.

Votre vœu est une nouvelle fois honteusement opportuniste, mensonger et hors sol.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Vous aviez encore 45 secondes, mais vous avez tout dit.

Après, on risquait le rappel au règlement pour incident de séance, vous avez raison. Vous vous êtes arrêtée à temps.

J'imagine que le vœu est maintenu, sinon ce n'est pas drôle.

Le vœu est maintenu.

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif. Il s'agit du vœu n° 54, pour ceux qui suivent.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 54 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la gestion du périphérique parisien.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 55 relatif à la gestion du périphérique parisien.

La parole est à Sandra BOËLLE.

Mme Sandra BOËLLE. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Depuis début mars, la Ville mène une expérimentation consistant à réserver une voie du périphérique au covoiturage, aux taxis, aux transports publics collectifs et aux véhicules de services de secours entre autres. Si l'intention peut sembler louable sur le papier, les résultats, eux, sont loin d'être concluants pour l'instant.

D'abord, les premiers bilans communiqués par la Ville sont ambigus. Certes, une baisse du bruit et une amélioration de la fluidité sur certains tronçons ont été évoquées, mais la pollution de l'air, elle, a augmenté, avec une hausse de dioxyde d'azote et de particules fines. Voilà qui interroge sérieusement sur l'efficacité réelle de ce dispositif en matière environnementale.

Ensuite, l'expérimentation reste largement ignorée par les automobilistes, avec un taux d'infractions très élevé. Les contraventions de 135 euros ne tomberont véritablement qu'à partir du 1^{er} mai prochain. Autrement dit, on demande aux Parisiens et aux Franciliens d'adapter leur quotidien sans même que les règles soient respectées ou évaluées de manière rigoureuse.

Nous demandons donc à la Ville plus de transparence, plus d'objectivité et surtout plus d'écoute. Derrière cette expérimentation, ce sont des centaines de milliers d'usagers quotidiens qui sont concernés : salariés, artisans, livreurs, familles, Franciliens venant travailler dans la Capitale. Il est inacceptable de mettre en œuvre une transformation aussi structurante sans concertation, ni garantie.

C'est pourquoi, au travers de ce vœu, nous demandons trois choses. D'abord, nous souhaitons avoir des bilans réguliers complets intégrant la circulation, la pollution, la sécurité routière et les effets de rapport de trafic. Ensuite, nous demandons que la Ville s'engage à maintenir la réversibilité de ces mesures si les objectifs ne sont pas atteints ou si les effets négatifs sont trop lourds. Enfin, nous demandons l'organisation d'une vraie concertation associant les usagers, les professionnels, les riverains, mais aussi la Région Ile-de-France, compétente en matière de mobilité.

Toute expérimentation doit être évaluée sérieusement et ne pas aggraver plus les difficultés des Parisiens et des Franciliens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Sandra BOËLLE.

La parole est à David BELLIARD, Monsieur le Maire.

M. David BELLIARD, adjoint. - Je vais aller très vite. Merci, Monsieur le Maire.

J'ai lu votre vœu. D'abord, le bilan régulier complet, vous l'avez. On le publie. Je ne pense pas que beaucoup de collectivités fassent œuvre d'une telle transparence sur des politiques publiques, en particulier la Région. Nous avons des chiffres que vous pouvez regarder.

D'ailleurs, je regarde un peu ces chiffres et je me dis que ce n'est tout de même pas si mal : moins 12 % de concentration de dioxyde d'azote, moins 6 % de particules fines PM10, moins 16 % d'embouteillages, un bruit quasiment réduit par deux en termes de perception, 17 % d'accidents en moins. Ces chiffres ne sont d'ailleurs pas les nôtres, mais ceux de l'APUR pour évaluer les 50 kilomètres/heure. Surprise : ceux de l'Institut Paris Région, financé par Valérie PÉCRESSE, ne disent pas le contraire.

Je crois que l'on est à peu près tous et toutes d'accord, sauf vous manifestement, pour dire que cette mesure, que nous avons prise et que nous sommes en train de mener dans la transformation du périphérique, est positive. C'est positif pour les gens qui habitent à proximité du périphérique et pour les gens qui utilisent le périphérique. C'est donc plutôt bien. On va continuer à être transparent. On va continuer à communiquer et à "monitorer", comme on dit en bon français.

D'ailleurs, on a un nouvel indicateur pour observer l'impact de cette mesure, puisque l'on va regarder la vitesse moyenne sur la voie réservée et les autres voies. Ce sont plus 8,5 kilomètres/heure entre la voie réservée et les autres voies. On va donc intégrer et enrichir ce tableau de suivi de l'ensemble des indicateurs. Nous répondons donc déjà favorablement au premier point de votre vœu depuis plusieurs mois.

Sur l'engagement sur la réversibilité, c'est la demande qui nous a été faite, c'est même l'esprit du projet. Cela a été rappelé par le Préfet de police et on s'y plie. Tout le dispositif est parfaitement réversible. C'est d'ailleurs l'essence même de ce projet. Il s'agit qu'il soit à la fois dynamique et réversible. Nous répondons donc déjà au deuxième point de votre vœu.

Ensuite, sur la vraie concertation, je ne sais pas où vous étiez, mais pendant des mois et des mois, des années et des années, nous avons discuté, concerté avec l'ensemble des parties prenantes, avec les maires, avec les personnes et les entités qui sont concernées, Région Ile-de-France comprise, qui n'a pas autorité sur le périphérique. Je vous rappelle que ce n'est pas dans le périmètre d'"Ile-de-France Mobilités", mais nous les avons invités. Nous discutons. Le troisième point de votre vœu, nous y répondons donc favorablement.

Je vous demande pour toutes ces raisons de le retirer.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLARD.

Retirez-vous votre vœu ?

Le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" retire-t-il le vœu ? Non.

Merci, Élisabeth STIBBE, de répondre au nom de votre groupe.

Comme il n'est pas retiré, il va être mis au vote.

Je donne la parole à Sylvain RAIFAUD pour une explication de vote au nom du groupe "Les Écologistes", s'il le souhaite toujours bien entendu. Vous avez seulement deux minutes parce que vous n'êtes pas maire du périphérique.

M. Sylvain RAIFAUD. - Non, Monsieur le Maire, je vous le confirme. Il n'y a qu'une maire du périphérique, c'est Anne HIDALGO, et c'est très bien.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Bravo ! Quel talent !

M. Sylvain RAIFAUD. - Pourvu que cela dure. Ce périphérique est parisien. Il est aussi métropolitain. On doit donc travailler à cette échelle sur l'avenir de cet axe.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Si tout le monde faisait comme vous, on aurait terminé la séance ce soir.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 55 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 55 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif aux difficultés de circulation des médecins parisiens.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 56 relatif aux difficultés de circulation des médecins parisiens.

La parole est à Véronique BUCAILLE, pour le présenter, au nom du groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !".

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Les difficultés de circulation et de stationnement des médecins dans Paris sont inacceptables, car les personnes qui en pâtissent le plus sont les plus vulnérables, les nourrissons, les seniors, les personnes en situation de handicap ou souffrant de pathologies lourdes. Or, les visites à domicile constituent un maillon incontournable de notre système de santé dans une ville qui manque cruellement de médecins.

Aujourd'hui, ces médecins font face à des difficultés toujours croissantes pour circuler, des difficultés amplifiées par votre politique insensée de réduction des places de stationnement, de multiplication des voies à sens unique et de verbalisation de ces médecins. Ce casse-tête dans les déplacements met en péril pour de nombreux Parisiens l'accès aux soins à domicile.

Les chiffres, d'ailleurs, parlent d'eux-mêmes. Selon l'Union régionale des professionnels de santé, plus d'un tiers des médecins d'Ile-de-France envisagent d'arrêter les visites à domicile. Des associations aussi, comme "Urgences Médicales de Paris" ou "S.O.S. Médecins", lancent l'alerte, avec une baisse très significative des visites à domicile.

En 2018, la Ville de Paris avait instauré la gratuité du stationnement pour les médecins effectuant plus de 100 visites par an. A ce jour, cela reste insuffisant au regard des nouvelles restrictions de circulation et de stationnement qui se multiplient.

C'est pourquoi nous demandons la création de places de stationnement réservées aux médecins et soignants effectuant des visites à domicile. Il est urgent aussi de mettre en place une carte de stationnement spécifique pour ces professionnels, avec une réelle tolérance vis-à-vis de la verbalisation des véhicules clairement identifiés comme appartenant à des médecins en intervention.

Il est grand temps que la Ville de Paris prenne la mesure de ces difficultés et garantisse la pérennité de notre système de soins de proximité. Il en va de l'accès aux soins pour de nombreux Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Véronique BUCAILLE.

La parole est à David BELLIARD, pour répondre, Monsieur le Maire.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour ce vœu, mais ce que vous demandez est malheureusement légalement impossible ou déjà mis en place ou peut-être inefficace.

Pour les emplacements de stationnements dédiés exclusivement aux professionnels de santé, le cadre juridique ne nous permet pas de le faire. Deux circulaires de 1995 toujours en vigueur autorisent cependant une tolérance de la part des agents verbalisateurs concernant les emplacements dédiés - P.M.R., taxis, livraisons au-delà des 30 minutes - sur demande des élus locaux. La consigne a été passée aux agents d'être attentifs à la présence du caducée et d'être évidemment plus souples pour ces véhicules en potentiel stationnement gênant. Je peux évidemment m'engager à en discuter à nouveau avec Nicolas NORDMAN afin de bien faire repasser le message à la police municipale, mais je pense qu'il a déjà été passé.

Concernant la borne de stationnement payant, nous avons créé deux produits destinés aux professionnels de santé : la carte "pros soins à domicile" ouvrant droit à la gratuité complète pour ceux effectuant plus de 100 visites à domicile par an et la carte "pros sédentaires santé" pour ceux qui veulent faciliter le stationnement à proximité de leur cabinet et qui bénéficient ainsi d'un tarif très préférentiel. Ces deux offres sont bien identifiées par les personnels soignants, puisqu'à ce jour nous avons 3.438 souscriptions à la carte "pros soins à domicile" et 688 à la carte "pros sédentaires santé". Ces deux offres répondent pleinement aux besoins des professionnels de santé dans l'exercice de leurs fonctions en cabinet ou à domicile, avec des tarifs très compétitifs : la gratuité ou très bas.

Sur la question de l'accès aux voies de bus, enfin, là encore, le cadre juridique ne nous permet pas d'accéder à votre demande. La loi est claire : seuls les véhicules de transport sanitaire d'urgence ou ceux participant à la permanence de soins équipés d'un dispositif lumineux et d'une plaque sur le pare-brise peuvent emprunter ces voies. La Maire de Paris, qui prend cet arrêté conjointement avec le Préfet de police, n'a pas la latitude pour rajouter des ayants droit dans les couloirs de bus. D'ailleurs, pour tout vous dire, je n'y suis pas favorable. La priorité doit rester la fluidité de la circulation des bus et surtout des véhicules de secours. Plus on engorge ces couloirs, moins les véhicules de secours peuvent rouler facilement.

Quant à une concertation avec les professionnels de santé, c'est bien sûr le cas. Sachez que nous n'avons pas attendu pour échanger avec l'ensemble du corps de la profession, notamment avec ma collègue Anne-Claire BOUX, afin de trouver des solutions à même de faciliter l'exercice de leur profession à Paris.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de retirer votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLARD.

Je pose évidemment une question traditionnelle : le vœu est-il maintenu ?

Mme Véronique BUCAILLE. - Je le maintiens parce que ce ne sont pas du tout les retours que l'on a des médecins. Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 56 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 56 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'autorisation à emprunter les "voies bus" pour les véhicules de personnes à mobilité réduite.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je vous informe que le vœu n° 57 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'autorisation à emprunter les "voies bus" pour les véhicules de personnes à mobilité réduite est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'extension des métiers bénéficiaires de la carte "professionnels mobiles" pour stationner à Paris.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au soutien aux artisans du bâtiment.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons les vœux n°s 58, 59 et 59 bis relatifs à l'extension des métiers bénéficiaires de la carte "professionnels mobiles" pour stationner à Paris et au soutien des artisans du bâtiment.

Qui présente le vœu n° 58 pour le groupe Communiste et Citoyen ? C'est Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Paris bénéficie d'une des densités commerciales les plus élevées au monde, avec 28 commerces pour 1.000 habitants. La Ville agit pour préserver ce tissu essentiel, notamment grâce à la foncière "Paris Commerces", qui lutte contre la vacance commerciale et protège les savoir-faire locaux.

Cependant, les commerçants nous alertent : après le Covid, la hausse des prix de l'énergie et la pression des grandes enseignes, beaucoup restent fragilisés. A ces difficultés économiques s'ajoutent des contraintes pratiques, notamment en matière de stationnement. Le dispositif "professionnels mobiles", qui permet de stationner partout à Paris pour 50 centimes d'euros de l'heure, reste inaccessible à de nombreuses professions pourtant essentielles au quotidien des Parisiens : artisans du bâtiment, infirmiers, fleuristes, livreurs de proximité.

Certains dispositifs existent à ce jour, comme la carte "pros mobiles" pour les soignants effectuant plus de 100 visites à domicile par an. Cela ne couvre qu'une minorité de professions et de situations.

Aujourd'hui, seules deux offres sont proposées : une offre "pros sédentaires" limitée au secteur proche de l'entreprise, un tarif "pros mobiles" à 240 euros par an, valable partout mais réservé à certaines professions et contraintes à des durées très courtes peu compatibles avec des interventions. Ceux qui ne bénéficient pas de ces dispositifs sont sanctionnés ou doivent payer jusqu'à 225 euros pour six heures de stationnement selon le véhicule et l'arrondissement.

Ces frais sont véritablement intenable pour de nombreuses petites entreprises. A terme, ce sont les Parisiens qui en paieraient le prix ou qui verraient disparaître ces services de proximité.

Nous demandons donc l'extension du tarif "pros mobiles" aux entreprises de rénovation, mais aussi aux fleuristes encore oubliés. Ils interviennent souvent avec un matériel volumineux, difficilement transportable autrement. Ces professionnels ont besoin de solutions concrètes.

C'est pourquoi nous maintenons notre vœu, tout en votant celui de l'Exécutif, qui permet d'avancer sur les artisans du BTP.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Jean-Philippe GILLET.

Je donne la parole au groupe MoDem et Indépendants. Alexis GOVCIYAN a la parole pour présenter le vœu n° 59.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Les artisans du bâtiment, qui emploient plus de 25.000 salariés à Paris et qui forment près de 3.000 apprentis, ont des difficultés grandissantes pour accéder, circuler et stationner à Paris. Pourtant, ils répondent à un besoin de première nécessité des Parisiens, notamment en matière de dépannage d'urgence ou d'entretien périodique obligatoire. Le nombre de macarons et de cartes professionnelles mobilité proposées à chaque entreprise, sachant que ces cartes sont indispensables pour travailler avec un véhicule à Paris, est limité et certains codes A.P.E. ou codes N.A.F. ne permettent pas de bénéficier de ces dispositifs. Le temps perdu par ces artisans dans le trafic ou pour la recherche d'une place de stationnement augmente le prix de revient de la prestation, que seuls les ménages les plus aisés peuvent assumer. Ces contraintes génèrent une baisse fréquente de l'offre et nombreux sont les artisans ne pouvant se déplacer à Paris, ce qui peut favoriser le travail illégal.

Malgré tous les efforts déployés, les alternatives proposées, telles que le recours aux vélos, présentent des inconvénients et des risques et les assureurs refusent la prise de garantie.

C'est pourquoi notre vœu demande que soient élargies à tous les codes N.A.F. et A.P.E. des métiers du bâtiment l'accessibilité à l'offre "macaron" et "professionnel mobile" et qu'une entreprise puisse en disposer pour chaque véhicule d'intervention dont elle dispose.

Notre vœu demande que soient autorisés l'accès et le stationnement des véhicules dans les rues piétonnisées pendant les interventions, puis dans les autres rues, en utilisant un portail de déclaration préalable tel que développé durant les Jeux olympiques.

Enfin, le vœu demande que soit engagée une concertation avec les acteurs de la filière des artisans du bâtiment pour étudier la possibilité d'utiliser la voie de covoiturage sur le périphérique pour les véhicules des artisans et toutes autres voies réservées telles que les rues des zones à trafic limité du Centre de Paris, même lorsqu'il ne s'agit que de les traverser.

C'est dans la continuité de la question d'actualité que nous avons posée en début d'après-midi et qui concerne un secteur éminemment important qui doit être pris en compte.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Alexis GOVCIYAN.

Je donne la parole à David BELLARD, pour répondre sur les deux vœux et présenter le vœu de l'Exécutif.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur GOVCIYAN et Monsieur GILLET, pour ces vœux. Comme vous, je suis attaché à maintenir les conditions d'exercice favorables pour les petits artisans du BTP dans la Capitale. Je sais que certains d'entre eux ont été touchés de manière collatérale par la réforme du stationnement au poids. Ils s'en sont d'ailleurs émus et ont porté un certain nombre d'éléments auprès de l'Exécutif parisien. Ils ont réagi lors du dernier Conseil de Paris en excluant les véhicules classés N1 au système d'immatriculation des véhicules. Concrètement, cela veut dire quoi ? Cela signifie que les camionnettes et les fourgonnettes de moins de 3,5 tonnes ne sont plus concernées par la surtarification et conservent même la gratuité pour les artisans ayant fait l'effort d'investir dans un véhicule électrique.

J'entends aujourd'hui qu'un certain nombre d'entre eux demandent l'accès à la carte "pros mobiles". Cela semble cohérent. Je souhaite répondre favorablement à cette demande à travers ce vœu de l'Exécutif qui nous permettra d'ajouter les codes N.A.F. 412-0A et 412-0B aux ayants droit de la carte "pros mobiles".

Je ne peux néanmoins pas satisfaire vos autres demandes. Nous n'élargirons pas le nombre de macarons. Pour tout vous dire, je pense que ce dispositif a vocation à être supprimé. C'est un héritage de la Préfecture de police qui a autorisé le stationnement dans les voies de bus pour certains professionnels. Ce n'est pas quelque chose que nous souhaitons continuer.

Le déplaçonnement du nombre de cartes par entreprise n'est pas non plus à l'ordre du jour. Les droits "pros mobiles" étant ouverts à toutes les entreprises franciliennes, vous comprendrez aisément qu'une telle mesure, en encourageant les déplacements pendulaires motorisés des salariés du BTP, prendrait des proportions incompatibles avec notre volonté de réduction des usages de la voiture.

Quant à l'accès à la voie de covoiturage sur le périphérique pour les détenteurs de la carte "pros mobiles" lorsqu'ils circulent seuls dans leur véhicule, ce n'est pas l'esprit de la mesure, ni d'ailleurs les termes de la loi, qui définit clairement les ayants droit de ces voies. Cette requête n'est d'ailleurs pas ressortie de la concertation préalable à la mise en place de la voie de covoiturage.

Enfin, concernant l'accès aux rues aux écoles, c'est déjà possible. Elles sont dans leur grande majorité des aires piétonnes et le Code de la route stipule qu'elles sont accessibles à la desserte locale, ce qui inclut bien sûr des

travaux chez un particulier résidant dans une de ces rues. La majorité des barrières ne sont pas fermées, elles sont manipulables à la main. Il faut évidemment bien les refermer pour éviter les abus. Certaines rues sont fermées par cadenas et il faut s'adresser aux mairies d'arrondissement qui enverront sans problème des agents ouvrir les barrières.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à retirer vos vœux au profit de celui de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher David BELLARD.

J'interroge le groupe Communiste et Citoyen. Accepte-t-il de retirer son vœu n° 58 ?

Il est maintenu malgré tout. C'est la journée des déceptions, tout du moins quand je préside.

Le groupe MoDem et Indépendants retire-t-il son vœu n° 59 ? Non. Il n'y a que quand on retire le vœu que l'on a à nouveau la parole. Ne prenez pas la parole de force, c'est contraire au règlement. J'essaie de le faire respecter comme je peux.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 58 du groupe Communiste et Citoyen avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 58 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 59 du groupe MoDem et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 59 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 59 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 60).

S'il y a eu trois mains levées, c'était le maximum, mais il y en avait deux pour et une contre.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la qualité de l'air dans le métro.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 60 relatif à la qualité de l'air dans le métro.

La parole est à la présidente Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Delphine BÜRKLI a eu l'occasion il y a quelques minutes d'aborder très rapidement le sujet de la pollution de l'air dans le métro, qui est évidemment un sujet extrêmement important, dont on a longtemps peu parlé et qui fait l'objet désormais d'une sensibilisation à la suite d'un certain nombre d'alertes. Je pense notamment à des alertes issues de notre groupe lors de la précédente mandature.

Les explications sont nombreuses et ne sont pas encore toutes connues. On pense évidemment notamment au freinage, mais ce ne sont probablement pas les seules explications.

En tout état de cause, la nécessité d'agir contre cette pollution souterraine, qui peut être plus importante que la pollution atmosphérique extérieure, est réelle à la fois pour les voyageurs, dans la mesure où nous souhaitons que le maximum de gens puisse prendre les transports en commun, mais également pour les agents de la R.A.T.P. ou des services de sécurité dont c'est le cadre de travail.

Par ce vœu, nous demandons trois choses. La première est l'information des usagers et des agents à travers la mise en place d'une cartographie dynamique pour suivre en temps réel les niveaux de pollution, notamment le niveau de pollution des PM2,5.

Le deuxième sujet est évidemment la nécessaire concertation autour de cette question, à travers à la fois "Ile-de-France Mobilités", la R.A.T.P., les autorités sanitaires et les experts de la qualité de l'air, pour suivre cette question et ce sujet de santé publique.

Enfin, la troisième demande est l'autorisation de la mise en œuvre sans délai des travaux pour améliorer la qualité de l'air dans les stations Ourcq et Laumière, dans la mesure où nous avons appris que les travaux avaient été reportés. Or, il nous semble que ces travaux de ventilation, qui doivent être diligentés par la Ville de Paris, sont absolument indispensables pour améliorer la qualité de l'air intérieur en souterrain dans les stations Ourcq et Laumière.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole évidemment à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Maud GATEL, pour votre vœu, qui rejoint nombre de nos préoccupations. J'ai déjà rappelé ici que la pollution dans le métro est un phénomène que l'on doit mieux objectiver pour mieux communiquer auprès du grand public et mieux lutter contre d'ailleurs. Arrêtons toutefois de tout confondre. C'est à la R.A.T.P. et à "Ile-de-France Mobilités" qu'il revient de coordonner ces actions. La Ville n'est pas compétente sur le sujet.

Cependant, je peux vous assurer que nous avons pris pleinement notre part et que nous continuons à le faire. Je tiens notamment à saluer mon collègue Jacques BAUDRIER, avec qui nous avons porté ce sujet durant de nombreux conseils d'administration d'"Ile-de-France Mobilités" et lors d'un certain nombre de réunions d'un comité ad hoc avec la R.A.T.P. Je tiens d'ailleurs à saluer le travail effectué et initié par son président sur cette question, avec notamment les comités des parties prenantes sur la qualité de l'air, qui regroupent associations, chercheurs, collectivités et associations. La Ville de Paris s'y rend et reste très vigilante quant à l'avancement de ces travaux.

Enfin, en ce qui concerne les travaux du ventilateur Crimée, je ne peux pas vous laisser écrire que nous ne les autorisons pas. Nous les avons évidemment autorisés. Nous demandons seulement qu'ils se tiennent en avril 2026 pour respecter un principe qui est souvent débattu et sur lequel nous avons souvent des critiques d'ailleurs de votre part et de la part de l'ensemble des élus de l'opposition : assurer une bonne régulation et une bonne coordination de ces travaux, puisqu'ils sont importants. Ce chantier est au niveau du carrefour Jaurès-Crimée, ce qui a des impacts très néfastes sur le trafic avec les autres chantiers du quartier Danube et notamment de la rue Manin. C'est donc avant tout une question de phasage et pas d'autorisation ou de non-autorisation. Nous voulons bien sûr faire ces travaux, mais nous essayons de les intégrer au mieux dans le phasage de l'ensemble des réalisations et des travaux que nous sommes en train de faire sur l'ensemble du quartier au sens le plus large. Cela vous montre aussi que nous continuons à faire des travaux d'aménagement et de transformation de l'espace public, notamment dans les quartiers populaires.

Je vous remercie et je vous invite à retirer ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher David BELLIARD, Monsieur le Maire.

Madame la Présidente, maintien ou retrait ?

Mme Maud GATEL. - Je le retire, en remerciant M. le Maire de ses explications.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Nous en avons fini, sauf erreur de ma part, avec les dossiers concernant la délégation de David BELLIARD.

2025 DAJ 11 - Signature de 8 protocoles d'accord transactionnels relatifs à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12 janvier 2019 à Paris (9e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous allons commencer l'examen des dossiers de Nicolas NORDMAN. J'ai déjà prolongé la séance hier soir, donc je ne vais pas le faire deux fois d'affilée. De ce fait, je vous propose que nous nous arrêtons avant le projet de délibération SG 11. De ce fait, si nous dépassons 21 heures, nous le ferons de manière modérée. Je le dis pour que les choses soient claires.

Nous examinons tout d'abord le projet de délibération DAJ 11 relatif à la signature de huit protocoles d'accord transactionnels relatifs à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12 janvier 2019 dans le 9e arrondissement de Paris.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 12 janvier 2019, rue de Trévise, dans le 9e arrondissement, une explosion de gaz a provoqué un drame : quatre décès et plus d'une soixantaine de blessés. En plus des drames humains, tout un quartier a été profondément marqué, avec des dégâts matériels conséquents, rendant impossible toute vie et activité normale pendant des mois rue de Trévise.

Le 17 janvier 2022, ici même, au Conseil de Paris, nous avons approuvé la signature de l'accord-cadre pour l'indemnisation des victimes. Trois ans après, la Ville de Paris reconnaissait enfin le droit incontestable des victimes à obtenir une réparation intégrale des préjudices subis. Trois ans après ce même vote, nous voilà donc devant huit protocoles transactionnels soumis à notre vote afin de déclencher les indemnisations à partir du mois prochain. Malgré la complexité du dossier et le nombre de parties prenantes, nous pouvons remarquer qu'il est tout de même dommage d'attendre six ans et demi afin d'indemniser les victimes.

Par ailleurs, et comme j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler dans cet hémicycle, il est urgent de retenir les leçons d'un tel accident, qui d'ailleurs s'est reproduit dans le 5e arrondissement il n'y a pas si longtemps, et de prendre de façon urgente les mesures nécessaires. A ce titre, la Commission que vous avez mise en place n'a pu que confirmer nos craintes. L'entretien du réseau de gaz, vieux de plus de 100 ans, reste toujours autant problématique. Le réseau est vieux. Il est imbriqué dans les parties communes des copropriétés, à proximité d'autres réseaux. Il y a la multiplicité des sous-traitants souvent peu formés, comme cela a d'ailleurs été dit par les interlocuteurs. Il y a une balance bénéfices-risques toujours plus négative pour le gaz et avec une volatilité de cours très importante. J'ai regardé depuis l'incident de la rue de Trévise et le cours du gaz a fait entre plus 18,5 % et plus 187 %. C'est sans compter les travaux, qui ont eu tendance aussi à énormément augmenter, dès que vous avez une chaudière à gaz ou autres, les charges et les taxes en forte augmentation.

Au-delà de tous ces constats que nous vous partageons depuis cinq ans - il n'y a qu'à réécouter les interventions -, quand aurons-nous une vraie action de la Ville sur une sortie progressive du gaz vers d'autres énergies ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

Je donne la parole à Nicolas NORDMAN, pour vous répondre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur BALADI, pour votre question.

Il y a deux sujets, d'ailleurs, dans cette question. Concernant la mise en œuvre de l'accord-cadre que la Ville a signé, nous ne sommes pas au début de la réalisation des indemnisations, puisque mois après mois ou deux mois après deux mois, en fonction des dates de notre Conseil de Paris, nous examinons régulièrement des projets de délibération pour pouvoir procéder à ces versements d'indemnisations. Pour ce Conseil de Paris, il s'agit donc de huit protocoles pour un montant de 306.614 euros. Depuis la signature de l'accord-cadre, ce sont près de 9 millions d'euros qui ont été versés dans le cadre de la signature de ce protocole.

Concernant les réseaux de gaz, qui est le second sujet que vous avez évoqué, je rappelle que nous avons organisé une M.I.E. dédiée sur le sujet, que les travaux de cette M.I.E. ont conduit à l'adoption à l'unanimité d'une vingtaine de recommandations le 22 mai 2024 et que ces recommandations seront prochainement remises à l'Exécutif parisien pour pouvoir être intégrées notamment dans les contrats de concession qui lient la Ville de Paris et GRDF. Un certain nombre de ces préconisations pourront être intégrées.

Je vous remercie de bien vouloir voter ce projet de délibération, notamment concernant l'importance de pouvoir évidemment procéder aux indemnisations des victimes de la rue de Trévise.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 11.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DAJ 11).

2025 DPMP 1 - Subventions (253.000 euros) et conventions avec six associations dans le cadre de la politique parisienne d'aide aux victimes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPMP 1 relatif aux subventions et conventions avec six associations dans le cadre de la politique parisienne d'aide aux victimes.

La parole est à la maire du 10e arrondissement, Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Un mot rapide pour dire l'importance de ces associations d'aide aux victimes, que ce soit aux victimes d'infractions pénales ou aux victimes de dérives sectaires. J'en profite pour saluer le travail extraordinaire, cher Patrick BLOCHE, de ces deux associations que nous connaissons bien, "Life for Paris" et "13onze15 : fraternité et vérité", qui, depuis dix ans, accompagnent les victimes et que nous tentons d'accompagner d'ailleurs au mieux.

Nous fêtons dans quelques mois les dix ans du 13 novembre 2015. Nous serons ensemble avec eux. Après l'accompagnement formidable qu'ils ont fourni pendant le procès-fleuve des attentats du mois de novembre 2015, nous souhaitons qu'ils puissent continuer leurs actions de la manière dont ils le jugeront utile.

Nous continuons de leur exprimer notre admiration.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je donne la parole à Nicolas NORDMAN pour vous répondre, Monsieur le Maire.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire, pour cette intervention et ce soutien évidemment aux associations d'aide aux victimes.

Ce projet de délibération, pour un montant global de 253.000 euros, permet de financer les associations dont vous avez parlé, "13onze15" et "Life for Paris". Je souligne d'ailleurs que nous aurons bien sûr cette année le 10e anniversaire des attentats de 2015 et que nous travaillons en ce moment même à la mise en place du Jardin du Souvenir, juste derrière l'Hôtel de Ville. Les travaux avancent bien. Nous avons procédé ces derniers jours aux plantations. Nous pourrions pour les 10 ans faire l'inauguration de ce lieu du souvenir très important et très attendu par l'ensemble des victimes. Ce sera, je crois, un acte fort à la fois pour nous souvenir, mais aussi pour pouvoir nous projeter vers l'avenir et aider notamment les victimes à pouvoir elles aussi se projeter dans l'avenir après les dures épreuves qu'elles ont dû subir.

Je vous invite, chers collègues, à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPMP 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, à nouveau, à l'unanimité. (2025, DPMP 1).

Je vous remercie.

2025 PP 30 - Maintenance et exploitation des installations de chauffage, de production et de distribution d'eau chaude sanitaire, de traitement de l'air et de climatisation de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'application des recommandations de la Cour des comptes concernant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'amélioration des conditions d'intervention et des moyens de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - On va terminer avec ce dossier. Nous terminons avec ce dossier, qui est le projet de délibération PP 30 et les vœux rattachés n^{os} 61 et 62 relatifs à l'application des recommandations de la Cour des comptes concernant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et à l'amélioration de ses conditions d'intervention.

Il faut savoir que le projet PP 30 correspond à la maintenance et à l'exploitation des installations de chauffage, de production et de distribution d'eau chaude sanitaire, de traitement de l'air et de climatisation de la B.S.P.P.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Je vais peut-être vous rassurer, mais je ne vais pas vous parler de la maintenance et de l'exploitation des installations de chauffage, de production et de distribution d'eau chaude sanitaire, de traitement de l'air et de climatisation de la B.S.P.P. En effet, ce projet de délibération est surtout celui auquel sont rattachés deux vœux. Le premier, déposé par Union Capitale, est relatif à l'application de la recommandation de la Cour des comptes concernant la B.S.P.P. Le second, déposé par le groupe MoDem et Indépendants, est relatif à l'amélioration des conditions d'intervention et des moyens de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Pour vous le dire simplement, je crois que tout le monde depuis le mois de février a lu avec beaucoup d'attention le rapport de la Cour des comptes concernant la B.S.P.P. Je vois Mme la directrice de cabinet adjointe du Préfet de police qui hoche la tête et dit "oui". Nous étions donc plusieurs dans ce cas.

Ce qui est intéressant également, c'est de lire les réponses faites par l'administration à la synthèse de la Cour des comptes. En effet, la Cour des comptes rappelle des choses que nous avons maintes fois rappelées en Conseil de Paris et aussi au sein de la commission consultative de gestion de la Brigade. Nous avons des inquiétudes

structurelles du fait de la sur-sollicitation de la Brigade, mais également des enjeux concernant le recrutement, la fidélisation, le statut des sapeurs-pompiers militaires, qui tendent à aller travailler dans des S.D.I.S.

Ce qui nous intéresse particulièrement dans ce rapport et dans la réponse faite à l'administration, en tout cas ce qui m'intéresse ce soir, c'est la réponse qui a été faite par le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur. En effet, dans sa réponse, le Secrétaire général indique, je le cite : "La mise en œuvre du plan de modernisation 2020-2029, soutenu par l'ensemble des contributeurs financiers de la Brigade, a permis d'assurer les ressources nécessaires à l'amélioration très notable de la rémunération et des conditions de vie et de travail, qui se révèlent indispensables à la fidélisation du personnel. La situation des effectifs s'est ainsi améliorée en 2024 et la crainte de départs massifs vers les services départementaux d'incendie et de secours à l'issue des Jeux ne s'est pas réalisée. Il faut néanmoins rester prudent et maintenir les efforts de recrutement et de fidélisation engagés".

Dès ce soir, j'aimerais nuancer cette réponse qui a été faite par le Secrétariat général du Ministère de l'Intérieur. En effet, cette réponse est datée du mois de février 2025. Là où cela me gêne, c'est que dès notre débat budgétaire au mois de décembre 2024, nous avons bien vu que le plan de modernisation de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris marquait un ralentissement pour cette année 2025, avec 41 postes qui avaient été promis, qui étaient prévus dans le plan de modernisation et qui ne seront pas créés cette année.

Je profite donc de ce projet de délibération pour appeler une nouvelle fois à un point qui serait fait de manière transparente auprès du Conseil de Paris sur la possibilité d'atterrissage du plan de modernisation, son éventuelle adaptation pour les années à venir. Je rappelle par ailleurs, et cela a également été l'objet d'une question écrite de mon groupe, que le projet de suppression du budget spécial de la Préfecture de police, qui est également une recommandation de la Cour des comptes dans un autre rapport, nous impacte très directement et impacte très directement la B.S.P.P., puisqu'elle est l'une des bénéficiaires de la structure actuelle du budget spécial de la Préfecture de police.

Voilà pour ce qui concerne le contenu très synthétisé de ce rapport de la Cour des comptes. J'en profite pour saluer le vœu d'Union Capitale, qui demande très simplement que les mesures qui seront prises suite à ces recommandations soient communiquées à l'ensemble du Conseil de Paris.

Nous voterons donc bien évidemment pour.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Je vais justement donner la parole à Paul HATTE pour présenter le vœu n° 61 du groupe Union Capitale.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu que je porte en particulier au nom de Catherine DUMAS. En février dernier, la Cour des comptes a publié un rapport sur l'activité de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris entre 2018 et 2022. Ce rapport met clairement en évidence des sujets d'inquiétude pour la B.S.P.P.

La première problématique relevée par la Cour des comptes concerne le recrutement. Cette difficulté peut s'expliquer, pour les militaires, par la difficulté de se loger à Paris intra-muros. Aujourd'hui, près de 57 % des pompiers de Paris résident en dehors de la Capitale.

Soumise à un rythme de près de 500.000 interventions en 2024, la B.S.P.P. connaît également une suractivité et un "turnover" important au sein de ses effectifs.

La Cour des comptes relève également que le nombre de missions de la B.S.P.P. est particulièrement élevé.

Outre la hausse du nombre d'interventions, les pompiers de Paris transportent parfois des usagers ne présentant pas d'urgence médicale en raison du faible nombre d'ambulances disponibles à Paris. Ces interventions représentent près de 20.000 interventions par an, soit environ 10 à 15 interventions par jour.

Les conclusions de ce rapport doivent nous mobiliser, ici, au Conseil de Paris, puisque la B.S.P.P. protège et aide les habitants de 124 communes des départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Le groupe Union Capitale émet donc le vœu que le Préfet de police informe le Conseil de Paris des suites qui seront données au rapport de la Cour des comptes. Nous lui demandons également de nous préciser s'il compte prendre en considération la recommandation concernant la facturation de prestations ne relevant pas des missions de la B.S.P.P.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul HATTE.

Je vais maintenant donner la parole à la présidente Maud GATEL, pour présenter le vœu n° 62 du groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je voulais profiter de ce projet de délibération, et au regard de l'actualité qui a été chargée ces derniers jours pour la B.S.P.P., pour rendre hommage au courage et à la détermination, à l'engagement de tous les hommes qui font la fierté de l'ensemble des Parisiens. Quand on voit ce qui s'est passé au SYCTOM lundi dernier, on ne peut qu'être admirative et admiratif du courage des hommes du Général de CACQUERAY. Je souhaitais le redire dans cette Assemblée.

Effectivement, le rapport de la Cour des comptes a retenu notre intérêt sur un point en particulier. Nous le savons, la Brigade est extrêmement sollicitée pour l'ensemble des Parisiens. Elle est parfois aussi prise à partie et mise à mal par des concitoyens, ce qui est absolument inacceptable. Dans ce cadre, la recommandation de la Cour des comptes relative à la prise en charge financière des missions effectuées par la B.S.P.P. nous interroge.

Au-delà de la dimension financière, qui est évidemment importante au regard des besoins de la Brigade, malgré le plan de modernisation et malgré les efforts extrêmement significatifs de soutien de la Brigade, cette prise en compte financière est évidemment importante, mais c'est surtout le fait de se dire que ce n'est pas à la B.S.P.P. de prendre en charge ce que d'autres ne peuvent pas prendre en charge ou alors en ultime recours, mais pas à raison d'une dizaine d'interventions par jour.

Par le vœu que nous avons déposé, nous souhaitons que la convention liant la B.S.P.P. et l'A.P.-H.P. puisse être revue et que des solutions puissent être trouvées pour ne pas sur-solliciter la Brigade pour des missions que d'autres pourraient assumer.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais donner la parole maintenant à Nicolas NORDMAN, dans un premier temps et à Mme la directrice adjointe du cabinet du Préfet de police ensuite.

Monsieur le Maire, c'est à vous.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à l'ensemble des intervenants.

Je voudrais évidemment dire également que nous avons lu avec grande attention ce rapport concernant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, avec bien sûr un certain nombre de difficultés qui sont relevées et il nous incombe de pouvoir y apporter des réponses.

La question du recrutement se pose, mais c'est un sujet qui concerne beaucoup de forces de sécurité, malheureusement, compte tenu aussi des difficultés de ce type d'engagement. La Brigade de sapeurs-pompiers, comme d'autres forces de sécurité, a donc connu certaines difficultés dans les recrutements. Je crois que cela a été mieux cette année, mais il faut poursuivre les efforts afin de pouvoir faire en sorte que les effectifs soient à plein, compte tenu de l'importance du travail de la Brigade de sapeurs-pompiers. Je voudrais moi aussi leur rendre hommage, saluer leur courage et dire que nous sommes à chaque fois très impressionnés de leur engagement. Nous avons été témoins, ces jours derniers, avec quelques collègues et notamment le maire du 17^e arrondissement, lors de l'incendie du SYCTOM, de la très grande détermination et des moyens techniques déployés par la Brigade de sapeurs-pompiers. Elle a contribué à faire en sorte que ce qui aurait pu être un drame extrêmement important, il s'agit de destructions de matériels, n'ait pas été un drame avec des destructions ou des blessés chez des personnes. De ce point de vue, je crois que nous ne pouvons qu'être admiratifs de ce travail quotidiennement réalisé.

Beaucoup d'interventions sont réalisées par la B.S.P.P. : près de 0,5 million d'interventions chaque année. Cela en fait l'une des plus grandes brigades de sapeurs-pompiers au monde. Nous nous devons, et nous nous y employons côté Ville de Paris dans le cadre du budget spécial, de pouvoir maintenir nos engagements financiers budgétaires pour assurer à la Brigade de sapeurs-pompiers la possibilité de faire son travail. Je le dis, nous avons augmenté la participation Ville entre 2024 et 2025 de plus 1,52 million d'euros dans un cadre budgétaire global que vous connaissez, qui n'est pas facile. Néanmoins, pour pouvoir assurer notamment la mise en place du plan de modernisation de la Brigade de sapeurs-pompiers, en fonctionnement mais aussi en investissement, avec des rénovations de caserne, nous voulons et nous avons voulu maintenir cet engagement et augmenter cet engagement de manière extrêmement importante. C'est également pour pouvoir assurer en investissement et doter la Brigade de matériels lui permettant d'être encore plus efficace dans ses interventions.

J'émettrai un avis favorable au vœu qui a été présenté par Union Capitale, notamment parce qu'il me semble naturel que l'Assemblée parisienne puisse avoir les suites des recommandations et préconisations qui sont faites par la Cour des comptes. Nous avons des rendez-vous réguliers et nous avons, au moment du vote du budget spécial au sein de la C.C.G.B., l'occasion à chaque fois de pouvoir aborder ces questions. Il me semble normal que le Conseil de Paris puisse savoir les suites qui seront données.

Concernant le second vœu, j'émettrai un avis plus réservé, d'abord parce que ce n'est pas la Ville de Paris qui directement conventionne ou peut conventionner avec l'A.P.-H.P. Je laisserai donc Mme la Représentante de la Préfecture de police vous donner éventuellement son avis. Concernant l'Exécutif parisien, nous ne pouvons pas dire que nous allons revoir cette convention, puisqu'elle n'entre pas dans le cadre de nos compétences juridiques.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame la directrice ?

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Plusieurs points pour répondre aux différents vœux et compléter ce qui vient d'être dit par Nicolas NORDMAN.

Sur le point de savoir quelles sont les suites données aux préconisations de la Cour des comptes, c'est bien évidemment en toute transparence que nous communiquerons sur l'avancée et les suites mises en œuvre. Dans la C.C.G.B., qui est l'instance dédiée, le Général commandant la Brigade très régulièrement fait le point sur l'état des moyens, l'état de ses ambitions, les plans qu'il a pour la Brigade. Par ailleurs, en 3e Commission, nous nous étions déjà exprimés sur le sujet. Il n'y a pas de doute à avoir sur notre souhait de transparence en la matière.

Je reviens plus précisément sur deux recommandations qui ont été mentionnées dans vos vœux dans le rapport de la Cour des comptes. Le premier est le sujet de la facturation au coût réel lorsque les missions ne se rattachent pas directement aux missions de service public de la B.S.P.P. fixées par le Code de la défense, avec deux sous-catégories : les carences ambulancières d'une part et les interventions liées à l'alcoolisme festif d'autre part. Sur le sujet des carences ambulancières, la définition de cette notion n'est actuellement pas suffisamment partagée pour permettre un décompte tout à fait consensuel entre le Samu et la B.S.P.P. C'est néanmoins un problème identifié. Le volume annuel posé par la convention de 2015 avec l'A.P.-H.P. de 2.000 carences ambulancières apparaît sous-estimé. On a donc un travail à mener. La zone de défense en lien avec la B.S.P.P. et les S.D.I.S. de grande couronne a engagé en 2023 une discussion avec l'A.R.S. d'Ile-de-France pour arrêter une méthode commune de détermination du nombre de carences. Faute d'accord des services du Ministère de la Santé, ces travaux ont été bloqués.

Dans ces conditions, la Préfecture de police et la B.S.P.P. ont accueilli très positivement cette recommandation de la Cour des comptes, puisqu'elle nous offre l'occasion de réexaminer avec les services du Ministère de la Santé plusieurs points : la question de la revalorisation à 200 euros par intervention qui est prévue par la loi Matras, la révision de l'estimation du volume des carences selon un forfait qui correspond davantage à la réalité et l'application d'une méthode de calcul qui serait commune aux cinq services d'incendie d'Ile-de-France.

La B.S.P.P. porte aussi ce sujet des carences ambulancières dans le cadre du Beauvau de la sécurité civile, considérant qu'au-delà de la dimension financière du sujet, qui est importante, ce dossier mérite aussi d'être poursuivi dans un but de cohérence opérationnelle, de maîtrise opérationnelle et de cohérence des métiers.

Dans le cadre des CODAMUPS, qui sont les comités départementaux de l'aide médicale d'urgence, de la permanence des soins et des transports sanitaires, et en particulier celui du 75, la B.S.P.P. porte aussi ce sujet pour augmenter la participation des ambulances privées.

Sur le second point, qui correspond aux interventions liées à l'alcoolisme festif sur la voie publique, là encore nous estimons qu'il faudrait que la notion soit précisée juridiquement sans doute au plan national pour pouvoir bien discriminer ce qui relève de l'alcoolisme festif de ce qui n'en relève pas avant d'envisager une déclinaison locale pour distinguer notamment cet alcoolisme festif de l'addiction pure et simple. Au-delà de la question de la facturation des frais d'intervention en la matière, il faut noter que, dès la prise d'appel, la B.S.P.P. peut catégoriser les interventions au regard des réponses apportées aux premières questions. Dans certaines conditions, la personne peut être invitée à rentrer chez elle ou sous surveillance et l'appel est redirigé vers les forces de sécurité. Un vrai travail est donc déjà fait dans le tri des interventions. Lorsque l'on est face à un risque de coma éthylique ou de blessure, la B.S.P.P. prend en charge l'intervention, mais dans le cadre de ses interventions classiques.

L'enjeu principal pour la B.S.P.P. sur ce sujet est d'intégrer ces problématiques dans ce que l'on appelle le "panel d'aide à la décision", qui est lié au futur système de gestion des appels et des opérations, pour être en mesure d'orienter l'appel vers le bon service, qu'il s'agisse de la police, du Samu ou de la Brigade elle-même.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la directrice de cabinet.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 61 du groupe Union Capitale, qui n'a aucune raison d'être retiré puisqu'il a un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2025, V. 61).

En revanche, je vais demander au groupe MoDem et Indépendants s'il maintient son vœu n° 62, qui n'a pas eu un accueil aussi favorable.

Vous le maintenez ? Oui.

Cela me permet de donner la parole à Rudolph GRANIER, pour une explication de vote au nom du groupe Changer Paris.

Vous n'avez pas de regret, Madame GATEL ? Non.

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - N'y voyez pas malice, Monsieur le Maire.

C'est naturellement pour apporter un soutien au vœu de Maud GATEL et prolonger les propos de la conseillère et présidente Mme RÉMY-LELEU. Nous avons été probablement tous les deux naïfs de penser que nous aurions des résultats sur le fameux groupe de travail chargé d'étudier le lien financier et fonctionnel entre la P.P. et la Ville.

Ce rapport le mentionne. Nous l'avons lu aussi avec beaucoup d'intérêt. En revanche, nous n'avons toujours pas de réponse sur ce groupe de travail, sur son organisation, sa récurrence, voire, soyons fous, ses conclusions.

Nous serions particulièrement intéressés d'avoir des éléments nouveaux sur le sujet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 62 du groupe MoDem et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 62 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 30.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, PP 30).

Chers collègues, il est 21 heures passées de cinq minutes. Comme je vous l'avais annoncé, je vais lever la séance. Elle reprendra demain matin avec le projet de délibération SG 11.

Bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 9 avril 2025 à vingt-et-une heures cinq minutes, est reprise le jeudi 10 avril 2025 à neuf heures, sous la présidence de Mme Carine ROLLAND, adjointe).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Bonjour, chers collègues.

2025 SG 11 - Rapport définitif d'évaluation de la C.R.C. portant sur la politique publique de prévention spécialisée de la Ville de Paris concernant les exercices 2018 à 2023.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je vous propose en ce troisième jour du Conseil de Paris que nous reprenions le fil de nos travaux. Nous en sommes au projet de délibération SG 11, à savoir le rapport définitif d'évaluation de la Chambre régionale des comptes portant sur la politique publique de prévention spécialisée de la Ville de Paris concernant les exercices 2018 à 2023.

La parole est tout d'abord à Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire, de me donner la parole sur ce rapport d'évaluation de la Chambre régionale des comptes qui, comme vous l'avez dit, traite des politiques publiques de prévention spécialisée de la Ville de Paris sur l'exercice 2018-2023.

En 3e Commission, j'ai eu l'occasion à de nombreuses reprises d'évoquer cette thématique avec comme support général les projets de délibération, des chiffres de la Préfecture de police, que sais-je. Là, nous avons un élément nouveau avec la Chambre régionale des comptes qui a parlé, et ce qu'elle décrit, c'est une politique qui est totalement désorganisée, une politique qui a perdu le cap et, pire encore, qui a perdu sa cible, à savoir les jeunes.

Depuis 2016, vous empilez les objectifs comme on coche des cases : prévention de la délinquance, interculturelité, égalité des sexes, cyberharcèlement, prostitution des mineurs, mais en réalité, à force de vouloir tout faire, on finit par ne plus rien faire de bien. La Chambre parle très clairement de 15 objectifs sans aucune priorité ; le résultat, c'est une action totalement illisible, incohérente et pour le moins inefficace.

Le cœur de la prévention spécialisée, c'est l'accompagnement des jeunes. En 5 ans, 3.000 jeunes ont disparu des radars, 20 %, et ce n'est pas la faute du Covid. C'est une stratégie brouillonne - parler de stratégie, c'est déjà très sympathique vous concernant. En tout cas, si elle existe, elle est mal pilotée, avec des conventions très mal

rédigées. Vous prétendez lutter contre le décrochage scolaire mais, dans les faits, vous cantonnez les éducateurs à de l'aide aux devoirs, alors que leur rôle est aussi de gérer les comportements à risque, de prévenir les violences, de soutenir les familles. En réalité, vous réduisez une politique essentielle à un périscolaire désorganisé.

Pire encore, les jeunes de 12 à 18 ans, les plus exposés, les plus vulnérables sont aujourd'hui les grands oubliés. Ce sont eux qu'on retrouve en première ligne des violences, mais ce sont eux que vous laissez sur le bord du chemin. Leur accompagnement chute pendant qu'on concentre un temps totalement disproportionné aux plus de 22 ans, qui représentent 42 % des suivis dans certains quartiers. Il n'y a aucune cohérence dans cette gestion. La politique des grands frères ne fonctionne pas et vous êtes encore dans une idéologie très ancienne, très datée qui consiste à récupérer des gens des quartiers qui ont vécu des choses et qui vont expliquer aux autres comment ne pas les faire. C'est ce qu'on appelle la politique des grands frères. Quand on regarde froidement les statistiques - je reviendrai sur une phrase de Nicolas NORDMAN en 3e Commission qui était assez évocatrice -, on voit que les rixes ont doublé en 2024. Dans 80 % des cas de rixe, ce sont des mineurs qui sont concernés, avec un chiffre morbide de 63 blessés et de 2 morts. La violence juvénile monte et elle rajeunit. En un an, l'âge moyen des jeunes impliqués dans les rixes est passé de 17 à 15 ans, et vous vous acharnez à colmater des brèches à 22 ans, alors que l'incendie, en réalité, commence à 12 ans.

Et que dire de la coordination avec les forces de l'ordre. Certes, on est sur quelque chose de complexe, de très étagé, de multipartenarial, on peut utiliser les mots que vous souhaitez, mais cette coordination est inexistante. Les policiers ne savent pas ce que font les éducateurs, et les éducateurs se méfient des policiers. Résultat, chacun avance à l'aveugle, et les jeunes, eux, décrochent réellement. Même les rapports d'activité, quand ils existent, ne sont ni partagés, ni exploités ; personne ne les lit, personne ne les utilise. Dans ce cas, on ne parle pas de pilotage, on parle de navigation à vue.

Je voudrais vous interpellier sur ce qu'il se passe lors des travaux en 3e Commission quand cette thématique particulière est abordée. Normalement, cela devrait être un lieu de débat, d'explication, de précision, d'affichage de cohérence des politiques publiques. On rentre dans le détail, puisqu'au Conseil de Paris, on n'a pas le temps. Mais en réalité, on est en train de transporter les mœurs, les pratiques, les coutumes du Conseil de Paris dans la Commission. Précisément, on pose des questions, on répond à côté. On n'a pas le droit de relancer, on n'a pas le droit d'interpeller, on me demande de ne pas faire de remarques. C'est ce qu'il s'est passé en 3e Commission quand j'ai évoqué ce sujet.

La phrase de Nicolas NORDMAN qui m'a particulièrement interpellé quand ce rapport de la Chambre régionale des comptes a été abordé, c'est : "Objectiver l'action sociale est complexe". Cette phrase, venant d'une personne de gauche, doit nous interpellier. Moi, je peux vous répondre qu'objectiver l'action sociale, ce n'est pas complexe, c'est très simple : quand on quantifie le nombre de morts, on objective l'action sociale. Quand on quantifie le nombre de jeunes qui décrochent, quand on voit le nombre de rixes, on objective l'action sociale. Finalement, dans votre idéologie, vous vous refusez d'associer sécurité et action sociale et on arrive à ce résultat complètement lunaire.

Je pense qu'il est temps de remettre de l'ordre et de la clarté dans cette politique publique. La prévention ne peut être efficace que si elle est ciblée, priorisée, articulée entre les acteurs et surtout évaluée sérieusement. En réalité, Changer Paris, c'est changer de méthode, c'est plus qu'urgent, et nous, nous y sommes prêts.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, effectivement, la prévention spécialisée - la "prév" pour les intimes - est un excellent sujet, malheureusement trop connu, comme on vient encore de l'entendre. La prévention spécialisée est un outil essentiel dans nos quartiers, à la fois la protection de l'enfance et le travail de prévention, le travail auprès de la jeunesse en difficulté. Cela concerne l'action sociale, scolaire, professionnelle, la prévention des violences et de la délinquance, un nombre de tâches impressionnant pour des équipes souvent réduites.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes nous permet d'approcher la prévention sous un autre angle, un angle qui à la fois est intéressant et parfois m'étonne, mais je retiens la conclusion : nous sommes convaincus de la pertinence de ce dispositif. C'est clair, c'est net, c'est simple, et je suis d'accord. La prévention spécialisée a prouvé son utilité et continue d'ailleurs de se développer dans tous les territoires.

Les éducateurs spécialisés, malheureusement, sont trop peu nombreux pour répondre à toutes les demandes de recrutement. Non seulement la prévention spécialisée est quelque chose de valorisé partout, mais, en plus, nous sommes en demande. C'est un métier difficile.

Les critères d'évaluation qui ont été pris par la Chambre régionale des comptes, l'impact de la prévention spécialisée sur le parcours des jeunes, la prévention spécialisée action éducative auprès des marginalisés, l'impact sur la lutte contre le décrochage scolaire, les partenariats, bref, on voit que la prévention spécialisée a un impact sur la prévention des quartiers. Il y a une cohérence des critères à trouver et, en fait, on comprend, au fur et à mesure

qu'on lit ce rapport, que c'est très difficile à évaluer à travers un rapport, des schémas, des statistiques. Le plus important est, à mon sens, le rapport entre le nombre de jeunes suivis, ce qu'ils appellent la file active, par rapport au nombre d'éducateurs et d'éducatrices. Là, on voit bien l'intérêt de la prévention spécialisée et que certains clubs de prévention arrivent à suivre des cohortes plus importantes avec peu d'éducateurs ou des cohortes moins importantes, et là, on peut imaginer que c'est un critère pertinent. Mais en réalité, il s'agit d'un travail social, d'un travail sur l'humain, et donc, par définition, on ne peut pas tout le temps tout critériser.

Parmi les limites qui sont montrées par le rapport, il y a une limite sur la question de l'âge. En effet, la prévention spécialisée ne commence qu'à partir de 12 ans et on sait qu'aujourd'hui, pour la prévention des conduites à risque, du décrochage scolaire, la prévention des rixes, le travail peut commencer en amont. Mais c'est bien ce qui montre qu'on est dans le registre de la protection de l'enfance. Quand on parle d'enfants de 10 ou 12 ans, on parle bien de jeunesse en danger, de mineurs en danger, cela s'intègre au travail de prévention et cela montre la complexité du travail, où, effectivement, travail social et travail d'aide à l'éducation sont des moyens d'accompagner la jeunesse pour éviter les trajectoires délinquantes ou parfois des trajectoires qui conduisent à l'exclusion sociale. On est donc bien sur un travail qui mêle à la fois prévention et social, et c'est la complexité de l'évaluation. Elle réside aussi là-dedans.

On voit par exemple que le rapport insiste sur l'accompagnement scolaire. En fait, l'accompagnement scolaire, l'aide au devoir, de nombreuses associations le font dans nos arrondissements, et l'Éducation nationale s'en charge aussi. La prévention spécialisée arrive, là encore, pour accompagner des personnes particulièrement en difficulté. Il y a donc avant tout un besoin de travail partenarial avec des partenaires qui vont de l'éducatif au médical, au social, évidemment nous, à la mairie, puisque, je le rappelle, je suis moi-même élu à la sécurité en arrondissement, et les contrats de prévention et de sécurité en arrondissement qui sont ici dénoncés demandent, en tout cas pour le mien, des indicateurs de réussite globale à laquelle s'intègre la prévention spécialisée. Evidemment, quand on n'arrive pas à ces indicateurs, ces indicateurs nous montrent une défaillance, nous allons voir l'ensemble des acteurs de la prévention pour pouvoir améliorer les choses. Ainsi, c'est bien un travail de terrain, un travail de connaissance fine qui nous permet d'évaluer la prévention spécialisée, qui est un travail, je le répète, extrêmement difficile.

Par conséquent, Monsieur GRANIER, non, ce n'est pas le signe que c'est désorganisé ou qu'il y a une multiplication des tâches. En fait, c'est de la pâte humaine, c'est une société et c'est complexe, et il faut que vous en appréciiez la complexité. Le nombre de rixes a doublé et vous allez accuser les éducateurs de rue pour cela ? Je suis désolé, non, ils sont un maillon essentiel, et combien de rixes ils et elles ont évité. Ces métiers sont des métiers essentiels pour nous. Le souci de devoir toujours tout évaluer, même quand c'est extrêmement complexe, peut être une charge, une charge pour les éducateurs, une charge pour les directeurs de club de "prév", et je peux vous assurer que l'évaluation, nous la faisons, nous accompagnons les clubs de prévention quand il y a des difficultés pour accompagner le travail des jeunes. Ils permettent d'ouvrir le champ des possibles pour les jeunes, ils permettent de prendre conscience qu'un parcours se construit, que la contrainte peut être positive lorsqu'elle est adossée à un projet. L'instauration de partenariats solides avec l'ensemble du maillage social et éducatif est essentielle.

Je pense donc que la prévention spécialisée a heureusement de beaux jours devant elle, car tous les maires d'arrondissement, je crois, savent son utilité, et c'est un travail dont on ne peut juger de la réussite et de l'utilité que dans le temps long et au plus près. Evidemment, il mérite d'être soutenu, même s'il y a un travail fin et difficile, et je remercie tous les acteurs de la prévention spécialisée. J'aimerais ici citer "Feu Vert" et "Olga Spitzer" dans le 11^e arrondissement.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

J'avais une inscription de Mme RIVIER, pour les écologistes à nouveau. D'accord, elle est désinscrite.

Mme GATEL, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes sur la politique de prévention est extrêmement intéressant et nous permet d'avoir un certain nombre d'objectivations que nous avons évoquées tout à l'heure. Je voudrais simplement dire un regret, celui qu'initialement la Préfecture de police n'ait pas été sollicitée dans ce cadre, ce qui est quand même une lacune très importante. Ce rapport confirme ce que de nombreux professionnels élus et citoyens vivent au quotidien : la prévention spécialisée manque d'un cadre clair, d'objectifs concrets et d'une réelle articulation avec les autres acteurs et dispositifs municipaux.

La prévention spécialisée à Paris, ce sont 12.000 jeunes accompagnés en 2023, mais ce chiffre a baissé de 20 % en 5 ans, non pas parce que les besoins auraient diminué, bien au contraire, mais parce que l'action publique s'est contractée dans un contexte où les facteurs de vulnérabilité, eux, ne cessent de croître. Cette politique, rappelons-le, s'adresse aux jeunes en rupture avec leurs familles, l'école, les institutions ou l'emploi, et il est de notre devoir de tout faire pour recréer les conditions pour qu'ils puissent trouver leur place. Ce travail s'effectue dans la rue au contact direct, souvent dans des conditions extrêmement exigeantes et je voudrais saluer tous les acteurs des clubs de prévention.

Que dit ce rapport ? La Chambre souligne un cadre d'intervention trop flou. Les conventions signées entre la Ville et les associations manquent d'objectifs opérationnels, ne définissent pas clairement les rôles des acteurs, restent trop générales, mal adaptées aux réalités locales et sont même parfois inconnues des éducateurs eux-mêmes. Ce rapport souligne également que la coordination avec les partenaires, notamment l'Education nationale, est insuffisante, que les écarts entre territoires ne répondent à aucune logique fondée sur les besoins sociaux et surtout que les acteurs de terrain sont privés d'un cadre clair, d'une stratégie lisible et d'un véritable soutien.

Ces critiques ne doivent en aucun cas remettre en cause la politique de prévention spécialisée, bien au contraire. La violence chez les jeunes dans notre espace public, qui se traduit notamment par des rixes, nous oblige à repenser collectivement cette politique au service de l'amélioration de son efficacité, car tout le monde a un rôle à jouer dans la prévention de la violence chez les jeunes.

D'abord, c'est la question de la cible. Notre groupe appelle, sur recommandation de la Chambre, à expérimenter l'extension de la prévention spécialisée aux enfants de moins de 12 ans dans certains territoires prioritaires, en lien avec l'Education nationale et les associations de protection de l'enfance. La clarification des objectifs et leur évaluation continue doivent aussi être au cœur de cette politique en s'appuyant sur les éducateurs spécialisés et les équipes éducatives. La police municipale et la police nationale doivent également être intégrées dans ces dispositifs, et on voit bien aujourd'hui que les clubs de prévention et la police doivent mieux travailler ensemble. Cette évolution doit s'inspirer des contrats de ville et des contrats de prévention et de sécurité en s'assurant de la cohérence de l'ensemble de ces documents. Nous soutenons également la proposition de la C.R.C. d'organiser une réunion annuelle de coordination entre la Ville, les établissements scolaires, les associations et le Rectorat. Enfin, nous insistons sur la nécessité de mieux répartir les moyens sur le territoire parisien pour garantir à chaque jeune, quel que soit son quartier, un accompagnement à la hauteur.

Alors, Madame la Maire, nous vous demandons de considérer ce rapport comme une opportunité, une opportunité de réaffirmer que Paris ne renonce pas à ses jeunes, une opportunité de reconstruire une politique ambitieuse, cohérente et adaptée à la réalité des quartiers. Notre jeunesse parisienne le mérite bien.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

M. Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, le rapport de la Chambre régionale des comptes vient une fois de plus conforter notre action. Oui, les politiques publiques que nous portons vont dans le bon sens. Ce rapport vient aussi rappeler, par contraste, à quel point certaines obsessions autoritaires qui s'en prennent à la prévention spécialisée pour mieux servir des calculs politiques ou politiques sont à côté de la réalité du terrain. La prévention spécialisée apporte une action éducative précieuse auprès des jeunes en rupture, reconnue par les maires d'arrondissement, les partenaires sociaux, les personnels de l'Education nationale et les familles.

La C.R.C. confirme l'apport spécifique de la prévention spécialisée et sa place sur son territoire, en particulier grâce aux familles et aux acteurs sociaux. Les relations entre les associations de prévention spécialisée et la Ville de Paris sont bien établies, ce qui pose un cadre favorable au déploiement de cette politique.

Pourtant, de nombreux changements ont eu lieu entre 2018 et 2023, dont la bombe qu'a été le Covid dans la vie des jeunes Parisiennes et Parisiens. Nombre d'acteurs associatifs nous avaient alors fait part d'évolutions dans le rythme de vie des adolescents déscolarisés pendant le confinement, dormant le jour et vivant la nuit, en plus d'une augmentation préoccupante des pratiques addictives. Dans cette marginalité, les jeunes femmes n'ont pas été épargnées. Ce rapport souligne qu'il est encore urgent de nous adapter sans attendre aux réalités des jeunes femmes, afin de mieux répondre aux opportunités d'insertion qui leur sont offertes.

Les conséquences du Covid n'ont pas été les mêmes pour tout le monde. Sans surprise, on constate que les adolescents les plus touchés vivent dans les quartiers populaires, dont les habitants sont souvent les plus discriminés, quartiers où les défaillances de l'Etat raisonnent par un fort sentiment d'abandon, et pour cause : manque de services publics, pauvreté, difficultés d'accès à l'emploi et aux vacances et décrochage scolaire chez les plus jeunes.

Nous en avons déjà parlé ici et savons pourtant comment y remédier, par une densification des équipements publics, des fonctionnaires et plus généralement des interlocuteurs pour créer et/ou recréer du lien avec et entre les habitants. Je parle ici et nous parlons ici d'équipements de proximité, sportifs, culturels et de santé. Cette priorité, vous le savez, constitue la boussole du groupe Communiste. Au fil des mandats, nous avons toujours tenu cette position : une question sociale appelle des réponses sociales. L'Etat se défausse toujours plus. La formation de nos jeunes à la citoyenneté est cruciale, mais la République doit aussi tenir ses promesses.

Ce que nous dit ce bilan, c'est qu'à son échelle, la Ville de Paris propose des moyens, des solutions, des approches spécifiques qui parviennent à tisser un lien avec ses jeunes et à les accompagner. Ce que nous dit également ce rapport, c'est que le nombre de jeunes accompagnés par les équipes a diminué de 20 % en 5 ans avec

le Covid au milieu. Or, les problèmes n'ont évidemment pas diminué, à commencer par les rixes, ce phénomène aux causes multiples mais aux conséquences toujours tragiques, avec la mort de plusieurs jeunes depuis le début du mandat. La Ville a co-construit des dispositifs encourageants pour la prévention de ces phénomènes, et ce, et c'est très important, sans céder aux sirènes du tout-répressif qu'affectionne tant la droite ici comme ailleurs.

Nous faisons clairement le choix de soutenir l'éducatif et les dispositifs de médiation et d'apaisement dans la droite ligne des recommandations du C.N.R. de 1945, qui reconnaissent la nécessité de développer des pratiques éducatives nouvelles pour compléter les formes institutionnelles de prise en charge des mineurs délinquants ou en danger. Paris n'a pas non plus attendu l'Etat pour prendre ses propres responsabilités face à la montée de l'usage des armes blanches. C'est ainsi que nous avons mis en place un plan dit "couteaux" avec des moyens accrus en particulier aux abords des collèges et des lycées.

Ces politiques, fruit d'un travail multiple et commun à une multitude de professions et de missions, doivent perdurer. Nous tenons d'ailleurs à remercier l'ensemble des acteurs du secteur de la prévention. Grâce à eux, la Ville de Paris peut tenir sa promesse d'être aux côtés de tous les jeunes Parisiens et Parisiennes sans distinction.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Union Capitale.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, le rapport de la Chambre régionale des comptes sur la prévention spécialisée à Paris, publié récemment et sur lequel nous avons été interrogés en tant que maires d'arrondissement, dresse un constat lucide et utile : cette politique est d'abord essentielle, mais elle est trop inégalement déployée, trop peu pilotée et parfois mal articulée avec les autres acteurs du territoire.

Nous partageons sur ces bancs la conviction que la prévention spécialisée doit être défendue, renforcée et peut-être réfléchie aussi à l'aune notamment de l'âge de mineurs, toujours plus jeunes impliqués dans un certain nombre de faits de délinquance. Elle s'adresse aux jeunes les plus vulnérables, les plus marginalisés, ceux qu'aucun autre service ne touche réellement, et elle agit aussi dans la discrétion. Dans le 17^e arrondissement, ce sont deux associations, "T.V.A.S.17", porte d'Asnières, et la Fondation Jeunesse Feu Vert, porte de Saint-Ouen et porte Pouchet, qui mènent ce travail de lien, d'écoute et de reconstruction. Elles sont souvent le dernier recours avant la rupture scolaire, la dérive violente ou l'isolement social. Je veux saluer les équipes, souvent invisibles mais décisives.

Ce rapport met aussi le doigt sur des difficultés que nous ne pouvons nier. Les inégalités territoriales, criantes. Certains quartiers, y compris dans le 17^e, restent sous-dotés alors même qu'ils sont confrontés à de fortes tensions sociales ; je pense à la porte d'Asnières et aux rixes actuelles dans le quartier Alsace de Levallois-Perret. Ce rapport pointe des partenariats fragiles, il faut le dire, avec les collèges et avec les lycées, alors que l'Education nationale devrait être un levier clé de cette action. L'absence aussi presque totale de participation des jeunes filles - vous parliez des publics touchés - aux chantiers éducatifs menés par toutes ces associations, faute d'activités adaptées. Ce rapport pointe également une implication partenariale hétérogène, notamment avec la Préfecture de police, en matière de lutte contre les rixes ou très directement en matière de prévention de la lutte contre la délinquance des jeunes.

Je veux aussi rappeler l'absence de pilotage stratégique pointé dans le rapport, des conventions floues, sans indicateurs, comme cela a été dit, de résultats clairs, sans évaluations territorialisées des besoins. J'ajoute que le pilotage de la prévention spécialisée au niveau parisien ne réunit toujours pas l'ensemble des associations avec les élus des quartiers concernés. Tout cela est en silo, et c'est vrai que ce manque de méthode, ce manque de cap affaiblit l'action de terrain et mine aussi, il faut le dire, la confiance des partenaires, qu'il s'agisse des associations, de la police, on pourrait dire "des polices", de l'Education nationale, du Parquet et des maires d'arrondissement. Avec près de 19 millions d'euros - personne n'en a parlé jusque-là - investis chaque année, la prévention spécialisée mérite mieux que cette gestion brouillonne et déséquilibrée.

Je partage évidemment les recommandations de la Chambre, laquelle a été aussi à l'écoute de ce que les élus de terrain et les maires d'arrondissement ont fait remonter, la nécessité de clarifier les objectifs. Mais plus que clarifier les objectifs et rendre les conventions opérationnelles, il faut des actions explicites et explicitées, et partagées avec les élus. Il faut aussi mieux associer les établissements scolaires, je l'ai dit. Par exemple, combien de principaux dans le 17^e ignorent encore l'existence de ces éducateurs ? Mieux répartir les moyens sur le territoire, en lien avec les réalités du terrain qui sont, on le sait, mouvantes. Diversifier les chantiers éducatifs pour intégrer, je l'ai dit tout à l'heure, les jeunes filles, qui sont trop souvent les grandes oubliées de ces dispositifs et pourtant très exposées à des phénomènes de prostitution notamment "via" les réseaux sociaux. Enfin, autre recommandation que nous partageons chez Union Capitale, restaurer un dialogue respectueux et fonctionnel avec la police nationale, car prévention ne veut pas dire opposition à la sécurité.

La Ville, nous dit-on, promet des ajustements dans le prochain cycle. Bon. Il faut surtout que ces ajustements soient rapides, chers amis, concrets et construits avec les territoires. Il y va de l'avenir de nos jeunes et de nos quartiers.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Jean-Philippe DAVIAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Maire.

Ce rapport de la C.R.C. est très intéressant, c'est d'ailleurs à mon sens un peu une première sur un tel sujet et c'est pour nous l'occasion peut-être de remettre à plat un certain nombre de priorités ou de fonctionnements, mais ce rapport, c'est aussi assez globalement un soutien à la politique parisienne en matière de prévention spécialisée. Mais on va rentrer un peu plus dans le détail.

On connaît bien la prévention spécialisée dans le 18e arrondissement, car un certain nombre de ses quartiers bénéficient de l'action de clubs de prévention mais aussi de nombreux autres quartiers de Paris, et au-delà de ces clubs de prévention, il y a un certain nombre d'associations qui mènent des actions très larges d'éducation à la citoyenneté, d'accompagnement scolaire, d'accompagnement par le sport, des actions en matière culturelle, etc., et qui participent à cette politique de prévention spécialisée.

Il y a ce qui est dit de façon très explicite dans ce rapport qui pointe, et on y reviendra, un certain nombre d'améliorations nécessaires, mais, évidemment, les politiques sociales ne sont pas des sciences exactes et c'est un pilotage compliqué. D'ailleurs, je pense que les propos de Nicolas NORDMAN qui ont été relevés par M. GRANIER sont totalement justes. Comment contester l'évidence que les politiques sociales sont difficiles à évaluer ? Ce sont des politiques qui s'inscrivent dans la durée et dont les effets sont parfois immédiats, parfois beaucoup plus diffus. On peut toujours pointer des insuffisances dans certains cas, mais on peut aussi se demander ce qu'il se passerait si ces politiques n'étaient pas conduites.

A ce titre, je voudrais quand même soulever un élément : nous avons tous constaté qu'il y a eu dans les années passées, à certaines occasions, des émeutes en banlieue, qu'il y a eu des phénomènes de violence des jeunes, des phénomènes qui se sont déclenchés avec un certain nombre de conséquences assez graves, et a-t-on vu cela dans Paris ? Est-ce qu'on a vu cela dans nos quartiers dans Paris ? Non, on ne l'a pas vu. On ne l'a pas vu et chacun avait pu mesurer à l'époque que le rôle, à ces moments-là, de ces structures de prévention spécialisée avait été essentiel. Et on peut voir, dans ces cas-là, l'efficacité de ce travail qui est un travail fin, un travail quotidien, dans le cadre d'une implantation très locale, dans les quartiers au pied des cités. On peut mesurer, ne serait-ce que sur cet exemple, l'intérêt du travail qui est conduit et qui s'est beaucoup développé et approfondi depuis une vingtaine d'années à Paris. Bertrand DELANOË avait initié beaucoup de choses et Anne HIDALGO a également prolongé toute cette action et l'a approfondie. Ainsi, aujourd'hui, je trouve que se focaliser seulement sur les points à améliorer, qui sont bien réels, contenus dans ce rapport, c'est un peu le jeu habituel de l'opposition dans cet hémicycle, mais on est sur un sujet sérieux qui nécessite d'être traité avec beaucoup plus de sérieux.

Concernant les recommandations, je retiens effectivement plusieurs pistes qu'il faut sans doute creuser. Monsieur BOULARD, vous l'avez soulevé, il y a notamment la question du public des jeunes filles qui est peut-être insuffisamment traité, si on peut utiliser ce terme-là, en tout cas peut-être des politiques insuffisamment adaptées à ce public. Il y a la question de l'âge. Peut-être faut-il maintenant mener un certain nombre d'actions pour des jeunes qui sont en dessous de 12 ans. Il y a également la question des partenariats. En effet, le lien avec l'Education nationale semble être une piste à creuser et à approfondir, car on ne peut imaginer d'avoir une action efficace en matière de prévention spécialisée sans un lien... Il existe dans un certain nombre de cas, mais il faut peut-être l'organiser différemment. Toutefois, il y a un certain nombre de cadres dans les politiques parisiennes qui permettent d'avoir ces lieux d'échange avec les différentes institutions et notamment avec l'Education nationale.

Globalement, je trouve que c'est un rapport de la C.R.C. qui est plutôt positif pour les politiques menées par la Ville de Paris, mais qui pointe effectivement un certain nombre de pistes d'amélioration nécessaires et, évidemment, je ne doute pas que nous ne manquerons pas de nous emparer de ces pistes et de les explorer.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Farida KERBOUA, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants".

Mme Farida KERBOUA. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes que nous examinons aujourd'hui est à la fois éclairant et préoccupant. Il concerne la prévention spécialisée, une compétence de l'Aide sociale à l'enfance, donc de la Maire de Paris. Elle se déploie à travers l'action de 9 associations réparties dans 11 arrondissements divisés en 48 secteurs.

Alors oui, la prévention spécialisée joue un rôle important auprès des jeunes en situation de grande vulnérabilité. Oui, les éducateurs spécialisés accomplissent un travail difficile, exigeant, souvent remarquable au contact direct d'un public en rupture. Ils sont parfois le dernier lien qui rattache des jeunes marginalisés à la société et, en cela, leur rôle est essentiel. Mais au-delà de cette appréciation, il faut aussi dire que la politique conduite par la Ville de Paris dans ce domaine manque parfois de rigueur, de clarté et surtout d'efficacité homogène sur l'ensemble du territoire. Pourtant, la prévention spécialisée bénéficie à Paris d'un cadre institutionnel favorable, notre Ville étant à la fois commune et département. Ainsi, elle souffre moins de problèmes de coordination entre des compétences

communales que sont la prévention et la sécurité et une compétence départementale qui est la prévention spécialisée. Malgré cela, plusieurs limites entravent la portée de ce dispositif, et ce rapport les expose avec précision.

Le premier constat est celui d'objectifs trop vagues. La C.R.C. le dit sans détour, les conventions signées par la Ville avec les associations manquent de précision. Elles peinent à définir ce qu'on attend concrètement de ces structures. Résultat, nous avons des actions redondantes, parfois mal coordonnées avec d'autres dispositifs, notamment ceux visant à lutter contre le décrochage scolaire. Ce flou nuit à la lisibilité de l'action publique et donc à son évaluation.

Il y a aussi un problème d'inégalités territoriales. Comment justifier que certains arrondissements bénéficient de beaucoup plus d'éducateurs que d'autres à populations comparables ? Pourquoi les files actives de suivi des jeunes varient-elles dans un rapport de 1 à 5 sans justifications claires ? Certains quartiers pourtant fortement exposés aux phénomènes de rixes ou de violence juvénile restent sous-dotés.

Troisième constat, les partenariats restent trop souvent insuffisamment structurés. Certes, lorsque les coopérations sont bien établies, les effets sont visibles, mais cela demeure l'exception. Il est préoccupant qu'encore aujourd'hui, de nombreux chefs d'établissement ignorent le rôle précis des éducateurs de rue et n'aient pas de lien avec eux. Les violences dans les écoles primaires sont en forte hausse depuis 2022, particulièrement dans les 18e, 19e et 20e arrondissements. Le rapport préconise donc que la prévention spécialisée s'élargisse officiellement aux enfants de moins de 12 ans. Nous regrettons que les échanges avec les écoles ou la police soient aussi limités. La police doit pourtant être un des interlocuteurs principaux des associations de prévention spécialisée. Or, 67 % des éducateurs spécialisés et interrogés par la C.R.C. n'ont aucun partenariat avec la police nationale. Leur connaissance du terrain, des dynamiques de bande et des situations des jeunes peuvent être un atout pour la police, tout en préservant bien entendu l'anonymat des jeunes suivis et le respect du secret professionnel. Aucune défiance entre ces deux institutions ne devrait exister. Les associations de prévention spécialisée devraient généraliser les partenariats avec la police. Dans le 20e arrondissement, une telle alliance a permis de mener des actions communes entre les jeunes suivis et la police. Ce type d'action est donc à développer.

Enfin, évoquons la question du suivi, un problème récurrent dès lors qu'il s'agit d'associations subventionnées par la Ville de Paris. Une fois de plus, malgré des financements conséquents, la Municipalité ne dispose pas de données fiables et harmonisées pour évaluer rigoureusement l'activité des structures qu'elle soutient. Comment prétendre piloter sérieusement une politique publique sans outils de suivi dignes de ce nom ? Ce constat, loin d'être partisan, émane directement du rapport.

Parce que nous savons l'importance de la prévention spécialisée, nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une gestion aussi peu rigoureuse. Face aux enjeux de violence, de rixes, de déscolarisation, d'oisiveté, les jeunes Parisiens méritent une politique plus cohérente, mieux ciblée, claire.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre à l'ensemble des intervenantes et intervenants, je donne la parole à Nicolas NORDMAN, pour l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais remercier l'ensemble des intervenants, nombreux sur ce sujet qui est évidemment un sujet d'importance et qui, c'est vrai, n'est pas souvent abordé dans cette enceinte, même si nous avons redéfini il y a quelques mois maintenant les conventions avec l'ensemble des clubs de prévention parisiens.

Je voudrais d'abord indiquer que ce rapport qui a été fait par la Chambre régionale des comptes est, d'un point de vue global, une forme d'hommage rendu à la prévention spécialisée et je voudrais le souligner, car son rôle est absolument nécessaire pour pouvoir prendre en charge des situations difficiles, des jeunes en situation extrêmement difficile de marginalisation scolaire, sociale. Il faut, sur le terrain, le travail de ces éducateurs de rue pour pouvoir les raccrocher à la société, leur redonner des perspectives. Bien entendu, ce travail est indispensable et je veux d'abord et avant tout remercier l'ensemble des clubs de prévention, les éducateurs de rue, les encadrants et les personnels de ces clubs pour tout le travail qui est mené au bénéfice de la tranquillité, de la sécurité et de la prévention de la délinquance. Et je veux vraiment remercier les collègues qui ont souligné ce rôle extrêmement important et tout à fait nécessaire.

Pour rentrer dans le vif du sujet, je suis étonné mais, en même temps, pas surpris de la tonalité de certaines interventions extrêmement caricaturales, confuses, qui veulent mettre en exergue un certain nombre de points qui ont été mis en avant par la Chambre régionale des comptes, qui sont pour moi des recommandations qui doivent permettre d'améliorer encore le travail qui est réalisé et que nous réalisons dans le cadre des conventions avec la prévention spécialisée, interventions parfois confuses, brouillonnes et caricaturales. Je vais non pas utiliser mes propres mots pour répondre à ces interventions mais tout simplement redonner quelques extraits du rapport de la Chambre régionale des comptes qui me semblent tout à fait éclairants et qui, d'un certain point de vue, mettent à mal la vision particulièrement tronquée et biaisée que certains collègues de l'opposition ont eue de ce rapport.

"La prévention spécialisée réussit à accompagner les jeunes les plus éloignés des dispositifs de droit commun. La spécificité de l'action des éducateurs spécialisés et leurs capacités à entrer en relation avec les jeunes marginalisés sont réelles. Cette confirmation est importante, d'autant que les jeunes accompagnés par la prévention spécialisée sont peu diplômés, particulièrement éloignés de l'emploi et ont souvent quitté l'école avant l'âge légal". C'est page 4 du rapport. "L'impact de la prévention spécialisée dans la pacification des quartiers est reconnu et son engagement est réel dans la lutte contre les rixes". Page 5 du rapport. "La cohérence globale des objectifs définis de façon générale dans les conventions qui lient la Ville de Paris et les associations de prévention spécialisée est réelle". Page 68 du rapport. C'est pour répondre à M. BOULARD sur l'aspect brouillon. En tout cas, le rapport met en avant la cohérence globale des objectifs définis dans le cadre des conventions que la Ville passe avec la prévention spécialisée.

Je voudrais donc, loin des lectures un peu caricaturales qui sont faites de ce rapport, plutôt dire que nous voulons en effet prendre en considération un certain nombre des recommandations qui sont faites et qui sont tout à fait justes, sans amoindrir la qualité et la reconnaissance qui est faite par la Chambre de la prévention spécialisée à Paris.

Quelles sont ces recommandations auxquelles nous voulons évidemment prêter attention et donner des suites ? En effet, il ne faut pas se satisfaire de la situation telle qu'elle est et il faut essayer de prendre les points positifs à améliorer pour que l'action soit encore plus efficace, parce qu'en matière d'action sociale, il faut toujours aller vers le meilleur.

Parmi les critiques qui sont faites par la Chambre, la question des indicateurs de la prévention spécialisée dans le cadre des conventions, oui, c'est un sujet sur lequel nous devons travailler et sur lequel nous allons travailler et avons commencé à travailler avec la Direction des Solidarités qui assure le suivi de la prévention spécialisée pour les services municipaux.

Concernant la question des territoires, même si nous avons commencé à y travailler notamment dans le cadre du reconventionnement de la prévention spécialisée, nous avons souhaité et j'avais souhaité qu'un travail plus fin soit mené avec les mairies d'arrondissement pour pouvoir mieux ajuster l'intervention des clubs de prévention à la réalité des territoires, et d'ailleurs, nous avons d'ores et déjà modifié des territoires d'intervention de la prévention spécialisée en lien avec les mairies d'arrondissement.

Enfin, une recommandation me semble tout à fait intéressante. Elle ne concerne d'ailleurs pas seulement la prévention spécialisée à Paris, mais aussi la prévention spécialisée en général dans tout le pays. Il s'agit de l'âge des jeunes qui sont suivis par les clubs de prévention, et dans les réponses que nous avons formulées à la Chambre, la Ville de Paris, l'Exécutif parisien a indiqué que nous étions tout à fait disposés à travailler sur la question du lien entre l'école primaire et les collèges, parce qu'on sait que c'est à ce moment-là que, pour certains jeunes, il faut qu'une prise en charge puisse être commencée, car c'est aussi à ces moments-là que parfois se nouent et commencent un certain nombre de trajectoires qui amènent malheureusement vers la délinquance.

Oui, nous sommes évidemment tout à fait disposés à prendre en considération les remarques qui ont été faites par la Chambre régionale des comptes, tout en nous félicitant du satisfecit global qui a été donné par la Chambre aux actions que nous menons.

J'indique d'ailleurs, et cela a été souligné par certains collègues, que l'engagement financier de la Ville sur le sujet de la prévention spécialisée est constant, voire en augmentation ces dernières années. Je voudrais le souligner, car, malheureusement, ce n'est pas le cas partout en France et on sait que dans certains territoires, puisque ce sont les départements qui ont la compétence de la prévention spécialisée, celle-ci est une forme de variable d'ajustement, car ceux-ci ont considérablement diminué leur soutien. Ce n'est pas le cas de la Ville de Paris, car nous considérons que la prévention spécialisée est utile, importante et nécessaire pour assurer une meilleure sécurité et une tranquillité dans nos quartiers à Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, de vos explications sur un sujet ô combien important.

Je donne la parole à Mme LAVIELLE, représentante du Préfet de police.

Madame la Préfète ?

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Comme j'ai eu l'occasion de le souligner en 3e Commission, la Préfecture de police regrette en effet de ne pas avoir été auditionnée par la Chambre régionale des comptes sur ce rapport sur la prévention spécialisée, mais elle a été amenée à formuler un certain nombre de remarques sur le rapport que je rappellerai brièvement.

Tout d'abord, oui, bien sûr, la prévention spécialisée est un acteur de terrain indispensable, utile, nécessaire, comme l'a souligné Nicolas NORDMAN, en matière de prévention de la délinquance, et nous sommes convaincus à la Préfecture de police qu'il y a une vraie complémentarité à trouver avec l'action policière sur le terrain. C'est le premier point que je souhaitais rappeler, parce qu'il est effectivement très important.

Ensuite, ce que l'on remarque, et cela n'a pas échappé à l'œil acéré de la Chambre régionale des comptes, c'est qu'il y a quand même aujourd'hui une forme de défiance des éducateurs de la prévention spécialisée envers les forces de police, qui se manifeste par plusieurs choses.

La première chose, c'est que les associations ne candidatent pas au Fonds interministériel de prévention de la délinquance, ou en tout cas le font insuffisamment. C'est un point d'interrogation pour nous. On a des appels à projets tous les ans qui précisement, notamment en matière de prévention des rixes par exemple, pourraient financer certains projets, et quand on regarde le bilan des années 2022, 2023 et 2024 de cet appel à projets, on voit que le Fonds est mobilisé de manière très marginale par les associations de prévention spécialisée. Seules deux d'entre elles ont déposé des projets ces trois dernières années, ce qui est sans doute un peu dommage.

Le deuxième point, c'est celui de la complémentarité du partenariat à trouver avec nos commissariats, nos policiers de quartier. Le chiffre a été rappelé par l'un des orateurs, 67 % des éducateurs déclarent n'avoir aucun lien avec la police ; c'est un chiffre qui doit nous interpeller et qui nous interpelle à la Préfecture de police. Sans caricaturer, oui, il y a une forme de défiance. Très régulièrement, on propose des formations et on travaille nous aussi beaucoup, à la Préfecture de police, en matière de prévention et pas uniquement en matière de répression. On a une conseillère partenariale sécurité, un bureau des partenariats de sécurité qui est chargé de développer le lien avec les associations sur le terrain, qui est compétent sur ces sujets. Or, malgré plusieurs propositions d'offres que nous faisons, des offres de formation en matière de prévention de la radicalisation, des propositions de stages citoyens en substitution aux amendes forfaitaires ou, là encore, des propositions de formations sur "comment déposer une candidature sur l'appel à projets F.I.P.D. ?", on se rend compte que ces propositions ne sont suivies d'aucune démarche.

Le dernier point, c'est la synergie à trouver avec les commissariats et les policiers sur le terrain. Dans certains arrondissements, cela a été rappelé, il y a eu des démarches très positives, notamment dans le 20^e arrondissement, qui ont permis d'organiser des rencontres. Il y a sans doute une question de culture professionnelle, il faut que les policiers puissent mieux expliquer leurs missions et que les éducateurs le fassent également. En tout cas, nous sommes désireux, les commissariats sont désireux, à la Préfecture de police, de lancer ces réunions qui pourraient être particulièrement utiles, notamment pour des policiers nouvellement affectés, car cela leur permettrait de mieux connaître leur environnement professionnel. Elles pourraient être relancées, par exemple, sous l'égide des mairies d'arrondissement, les commissaires y étant d'ailleurs très favorables.

Voilà en quelques mots ce que je voulais dire sur la prévention spécialisée. Encore une fois, sans caricaturer, oui, il y a une forme de défiance, oui, il faut travailler à changer le regard des éducateurs sur les policiers, et nous sommes tout à fait disposés, à la Préfecture de police, à accompagner ces démarches-là.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Préfète, merci à l'ensemble des oratrices et orateurs, s'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération SG 11.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la lutte contre les faux salons de massage à Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous passons donc à l'examen de vœux non-rattachés, à commencer par le vœu n° 63 relatif à la lutte contre les faux salons de massage à Paris.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Union Capitale.

Monsieur le Maire.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, la prolifération des faux salons de massage à Paris, qui masquent des activités de proxénétisme, représentent un problème majeur de traite humaine, d'insécurité mais aussi de nuisance pour les riverains. On en compterait environ 430 dans la Capitale, avec une explosion ces dernières années, dont une cinquantaine dans le 17^e arrondissement, et, il faut le dire, leur fermeture se heurte sur ce sujet à un vide juridique qui limite l'action des forces de l'ordre et complique la sanction.

Les forces de l'ordre, pour autant, je le dis, ne méritent pas et encore récemment lors de cinq opérations ciblées et coordonnées, mais elles ne peuvent ainsi retenir à l'encontre de ces établissements les faits de trafic de stupéfiants et même de proxénétisme, faute d'éléments à charge et de preuves suffisantes. Malgré la loi Rossignol de 2016, l'application des mesures de lutte contre le système prostitutionnel reste très inégale. Face à cette situation, la mairie du 17^e a multiplié il y a de nombreuses années les interpellations auprès des autorités, notamment depuis 2022.

La récente circulaire interministérielle vise un objectif ambitieux de fermeture totale de ces établissements, et nous y souscrivons pleinement, mais dans ce cadre, nous demandons dans ce vœu au Préfet de police de Paris de préciser les mesures concrètes et les moyens alloués aux forces de l'ordre pour atteindre cet objectif interministériel.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Nicolas NORDMAN.

Monsieur le Maire.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Oui, très rapidement, puisque le vœu s'adresse principalement à la Préfecture de police.

Sur la question des faux salons de massage, la Ville de Paris mène une action extrêmement déterminée, notamment pour permettre la sortie d'un certain nombre de personnes prostituées de la prostitution avec le soutien à des associations spécialisées. Nous avons pris pour habitude, avec mes collègues Hélène BIDARD et Nicolas BONNET-OUALDJI, et nous l'avons fait très récemment, de saisir la Procureure de Paris au titre de l'article 40 pour l'aviser, lorsque nous avons des signalements, qu'un certain nombre de lieux sont des lieux dans lesquels peuvent s'organiser des activités de proxénétisme. Egalement, nous avons souhaité, dans le cadre du Contrat parisien de prévention et de sécurité, mettre en place un axe important sur cette question de la lutte contre le proxénétisme. C'est donc un sujet pour nous extrêmement important.

Et concernant le vœu qui a été proposé par Jean-François BOULARD, nous émettrons évidemment un avis favorable. Geoffroy BOULARD, pardon !

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je crois qu'il s'est reconnu, néanmoins !

Mme LAVIELLE, pour le Préfet de police de Paris.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Ces dernières années, la Préfecture de police a intensifié ses actions de lutte contre la prostitution et notamment au sein des salons de massage. Quelques chiffres pour illustrer ce propos : en 2024, 664 verbalisations pour achat d'actes sexuels ont été dressées à Paris par les services de police contre 455 en 2023, et 266 personnes ont été verbalisées depuis le début de l'année 2025.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre l'immigration irrégulière, les services de police ont procédé en 2024 au contrôle de 13 établissements, ce qui a mis au jour la dissimulation de 5 employés auprès des organismes sociaux et l'emploi de 8 personnes en situation irrégulière. Quatre procédures simples ont été diligentées, 3 employeurs mis en cause, une structure a été démantelée et, par ailleurs, 6 obligations de quitter le territoire français ont été prises. Cela s'est accompagné également de 3 demandes de fermeture administrative et de 3 demandes de retrait de titre employeur qui ont été formulées. En 2025, cette action continue : 5 établissements ont été contrôlés, ce qui a conduit à révéler des faits de dissimulation de 3 employés auprès des organismes sociaux et l'emploi de 3 personnes en situation irrégulière, là encore avec 3 O.Q.T.F. qui ont été prononcées.

En outre, les salons de massage ayant servi à commettre des infractions constitutives de travail illégal peuvent faire l'objet d'arrêtés de fermeture administrative, après signalement des services de police, de l'URSSAF, des directions régionales et interdépartementales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, DREETS, ou des Douanes. La mesure maximale qui peut être prononcée à ce titre est de 90 jours de fermeture administrative.

Parallèlement, les services de la police judiciaire sont également mobilisés dans le cadre de la lutte contre la prostitution, notamment au sein des salons de massage. On a démantelé plusieurs salons dans le cadre d'une affaire, et l'ensemble des perquisitions menées simultanément à Paris et à Aix-en-Provence ont permis la saisie de plus de 107.000 euros en espèces, d'un véhicule de luxe et de bijoux, avec trois protagonistes qui ont été déférés devant le Tribunal judiciaire de Paris et mis en examen. Deux ont été placés sous contrôle judiciaire et un a été incarcéré.

Je ne vais pas mentionner toutes les affaires qui ont été réalisées par la Direction de la Police judiciaire, mais elles sont récurrentes. L'une d'elles, d'ailleurs, est assez récente et concerne un salon du 17^e arrondissement. La difficulté qu'on a, qui est réelle et bien connue, c'est le recours de plus en plus fréquent aussi à des appartements privés et à des systèmes d'annonces sur des sites spécialisés qui offrent un plus grand anonymat, mais nous y travaillons en lien avec le Parquet.

Concernant les obstacles qui existent pour lutter efficacement contre le proxénétisme présent dans certains salons de massage, il y a, bien sûr, l'absence de cadre réglementaire pour réguler cette activité. Ce sont des commerces qui peuvent ouvrir sans conditions particulières, et même après enquête judiciaire, ils ne peuvent être fermés que de manière très temporaire. L'une des solutions pourrait sans doute résider dans une évolution de la législation avec la création d'un véritable statut du masseur et d'un ordre professionnel qui contrôlerait les établissements et qui serait garant des bonnes pratiques et des signalements effectués aux services de police.

Ensuite, bien que la loi pénalise actuellement déjà les clients de prostitution d'une amende de cinquième classe, on pourrait s'interroger sur une intensification de la répression pour dissuader aussi la demande avec des amendes plus élevées.

En tout cas, dans l'attente de ces évolutions normatives et alors que le Gouvernement entend conduire une politique volontariste et interministérielle pour fermer ces faux salons, comme l'a rappelé fin février la Ministre déléguée à l'Egalité entre les femmes et les hommes et à la Lutte contre les discriminations, la Préfecture de police continue, Monsieur le Maire, son action déterminée pour, autant que possible, contribuer à la sanction, voire à la fermeture quand c'est possible de ces faux salons de massage.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Nous passons donc au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 63 du groupe Union Capitale avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 62).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la mise en place du nouveau régime indemnitaire de la police municipale.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu n° 64 relatif à la mise en place du nouveau régime indemnitaire de la police municipale.

La parole est à M. Philippe GOUJON, pour le groupe Union Capitale.

Monsieur le Maire.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, Madame la Représentante du Préfet de police.

Le décret du 26 juin 2024 a marqué une avancée majeure dans la reconnaissance et la valorisation des policiers municipaux en améliorant leur régime indemnitaire. Fruit de plusieurs mois de négociation avec les organisations syndicales, il vise à mieux rémunérer ces agents qui exercent leurs missions parfois au péril de leur vie. Ce nouveau régime indemnitaire introduit deux évolutions majeures. D'une part, une revalorisation de 30 % pour les agents de catégorie C, de 32 % pour ceux de catégorie B et de 33 % pour ceux de catégorie A, ainsi que l'instauration d'une part forfaitaire tenant compte de l'engagement et de la qualité du service rendu. D'autre part, cette réforme reconnaît aussi les risques et les contraintes inhérents à leurs missions tout en renforçant l'attractivité de cette profession.

Or, la police municipale parisienne souffre, chacun le reconnaît, d'un manque d'attractivité. Vos objectifs en matière de recrutement ont été modifiés. C'est vrai qu'ils étaient au départ de 5.000 pour finalement aboutir à 3.600 et nous espérons les atteindre. Paris peine à recruter et, surtout, à fidéliser ses agents. Notre police municipale apparaît en effet moins attractive que dans d'autres collectivités, dans un contexte de recrutement très concurrentiel, d'autant plus que les policiers municipaux parisiens, je le rappelle, ne sont pas prioritaires, hélas, dans l'attribution de logements sociaux, ne sont pas armés et sont principalement affectés à des missions que je crois pouvoir qualifier de secondaires, sans rentrer dans le détail.

Ce nouveau régime indemnitaire que j'évoquais au début de mon propos permet à la collectivité d'aller même jusqu'au plafond fixé par l'Etat, faute de quoi les difficultés de recrutement risquent encore de s'aggraver.

Ce que nous demandons dans ce vœu, c'est, déjà, que la Ville informe le Conseil de Paris de ses échanges avec les organisations syndicales concernant le régime indemnitaire et qu'il puisse comparer les deux au bénéfice des agents de la police municipale parisienne.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Nicolas NORDMAN.

Monsieur le Maire.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, pour votre question qui va me permettre très simplement de vous répondre en indiquant que le nouveau régime qui a été mis en place pour les fonctionnaires territoriaux, les policiers municipaux de la fonction publique territoriale, n'est pas un régime qui serait en faveur de nos agents s'il était mis en application à Paris. Nous ne sommes pas concernés, compte tenu de la spécificité de la fonction publique parisienne, par la mise en place de ces nouveaux décrets, de ce nouveau régime. Nous avons fait le choix à Paris, lorsque nous avons créé la police municipale, de mettre en place un régime indemnitaire qui s'appelle le R.I.F.S.E.E.P.

Compte tenu du fait que nos agents, notamment les inspecteurs de sécurité qui ont été intégrés à la police municipale, bénéficiaient de rémunérations importantes que nous n'aurions pas pu prendre en charge si nous étions sur le régime de la fonction publique territoriale, nous avons voulu maintenir pour nos agents leur niveau de rémunération. C'est la raison pour laquelle nous avons fait le choix à l'époque du R.I.F.S.E.E.P. Celui-ci, d'ailleurs, nous a permis, avec cette forme de souplesse qui le caractérise, de verser à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques des primes à nos agents policiers municipaux qui ont travaillé pendant cette période des Jeux.

Surtout, dernier élément, les plafonds du R.I.F.S.E.E.P. en fin de carrière sont plus importants que les plafonds du régime, tel qu'il a été mis en place pour la fonction publique territoriale. Je vous donne quelques éléments précis : en fin de carrière, pour un agent de catégorie C, le différentiel entre les deux régimes est de 4.800 euros par an, il est de 7.600 euros pour un agent de catégorie B et de 6.500 euros pour un agent de catégorie A, donc en faveur du régime de nos agents actuels. Par conséquent, si nous les mettions sur le régime de la fonction publique territoriale, nos agents seraient défavorisés, ce que nous ne souhaitons pas.

C'est la raison pour laquelle, à titre d'information, je vous indique que nous ne voulons pas aller vers ce régime-là et que nous préférons maintenir le R.I.F.S.E.E.P. pour les agents de police municipale, ce qui, je crois, va dans le sens de leurs intérêts.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, votre vœu est-il maintenu ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Je pense que cette clarification était nécessaire, au profit des agents de la police municipale parisienne, donc je retire le vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci. Par conséquent, pas de vote sur le vœu n° 64.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dégradation du quartier Marx-Dormoy.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Le vœu n° 65, maintenant. Il est relatif à la dégradation du quartier Marx-Dormoy, c'est son intitulé.

La parole est à M. Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Vous avez bien rappelé l'intitulé de ce vœu, dégradation du quartier Marx-Dormoy, et en réalité, cela vous interpelle et moi aussi, parce que je trouve la formulation frappée d'un certain sens de l'euphémisme. Le quartier dont nous parlons est en train de basculer ; ce n'est pas un sentiment d'insécurité, comme vous aimez à le répéter pour ne rien faire, c'est ce que vivent les habitants. C'est la fin de leur tranquillité, de leur qualité de vie, de leur sécurité - l'ont-ils jamais eue, l'ont-ils jamais connue, on peut s'interroger lourdement et ce n'est pas faute d'alerter.

Depuis des mois, les associations locales, les collectifs de riverains, les commerçants, tout le monde vous interpelle. Ils dénoncent la montée des violences, les trafics à ciel ouvert, les occupations illégales de l'espace public et, surtout, la transformation inquiétante du tissu commercial.

Les faits sont têtus. En août 2024, il y a eu sept blessés dans un affrontement entre bandes. En réalité, on est au courant quand c'est filmé. Je n'ai pas accès au rapport de police, les riverains filment et mettent cela sur les réseaux sociaux, on le constate. Je pense que cela se passe beaucoup plus en dehors de la médiatisation qu'on connaît. Le 3 mars dernier, un homme a été poignardé dans la rue. Avant-hier, un homme s'est fait taper à coups de barres de fer par deux individus qui sont partis. La police municipale a essayé de les arrêter, cela n'a pas marché. Ce quartier devient une zone de non-droit où des vendeurs à la sauvette écoulent chaque jour des produits illicites dans l'indifférence générale. Les commerces de bouche se font évincer de toutes les rues, Pajol, Philippe-de-Girard, Bréguet, de Torcy, pour laisser place à une prolifération de magasins de téléphonie mobile. On a des commerces qui sont clonés, ouverts jusqu'à "pas d'heure" et qui, en clair, suscitent des questions sur leur véritable activité. Qui peut croire qu'il est viable économiquement d'ouvrir cinq ou six boutiques de téléphones portables dans un rayon de 300 mètres ? Personne. Ces commerces ne participent pas du tout à la vitalité du quartier, bien au contraire, et c'est le fléau de l'économie souterraine qui prospère.

Monsieur NORDMAN, je vous parle depuis le Conseil de Paris où vous pouvez nous répondre clairement ; je ne suis pas chez Pascal PRAUD sur CNews. On devrait pouvoir amener des éléments de réponse. Les solutions existent, le Préfet de police l'a prouvé à Château d'Eau et à Château Rouge avec des fermetures anticipées de commerces à 20 heures en multipliant...

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Monsieur GRANIER, je vous invite à conclure.

M. Rudolph GRANIER. - J'ai trop parlé. Bref, vous avez trois propositions, notamment une qui s'adresse à la Préfecture de police, et des initiatives à prendre.

Merci, Madame la Maire, et merci pour le temps supplémentaire.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - La parole est à M. NORDMAN, pour vous répondre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Oui, vous n'êtes pas ici chez Pascal PRAUD et, d'ailleurs, vous êtes au Conseil de Paris et je regrette que vous n'ayez pas posé aussi ce vœu en conseil d'arrondissement, ce qui pour vous est peut-être une anticipation de la réforme de la loi P.L.M., c'est-à-dire le peu de considération que vous avez à l'endroit des élus d'arrondissement. Je vais donc vous répondre ici au Conseil de Paris, mais peut-être auriez-vous

pu, s'agissant d'un sujet local, en parler aussi avec le maire du 18^e arrondissement et les élus du 18^e arrondissement.

Sur ce secteur, nous avons la police municipale, un investissement qui est extrêmement important. Je ne répondrai évidemment pas aux questions que vous posez et qui s'adressent à la Préfecture de police, notamment sur les mesures administratives à prendre en direction des commerces, lesquels relèvent de sa compétence.

Concernant la police municipale, nous sommes extrêmement investis sur ce quartier avec 4.905 missions qui ont été programmées sur le secteur en 2024 et depuis ce début d'année 2025, ce qui montre une implication très forte. D'ailleurs, vous l'avez souligné tout à l'heure en indiquant que nos policiers municipaux étaient intervenus et c'est bien la preuve de leur présence renforcée sur ce secteur.

De nombreuses verbalisations sont également réalisées, avec un total de 532 P.V. réalisés dans ce secteur concernant notamment les dépôts sauvages, les souillures diverses. C'est nécessaire, parce qu'évidemment, nous devons continuer et intensifier nos efforts dans cet arrondissement et dans ce quartier de manière spécifique.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame la Préfète.

Mme LA RÉPRESENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Le secteur de la Chapelle - Marx-Dormoy est en effet confronté à diverses problématiques liées à la délinquance, au trafic de drogue et aux ventes à la sauvette. C'est un quartier que nous considérons comme sensible, qui fait l'objet de déploiements significatifs d'effectifs de police, quand on le peut aussi, avec des renforts de forces mobiles et des services spécialisés.

La Préfecture de police a intensifié les contrôles sur les commerces alimentaires et non alimentaires. En 2024, 67 établissements ont été contrôlés et 8 opérations C.O.D.A.F. coordonnées par le Parquet de Paris ont été menées dans ce quartier. Cela a abouti en 2024 à la fermeture de 10 établissements alimentaires, au prononcé d'amendes et à l'envoi de 13 mises en demeure de mise en conformité. Depuis le début de l'année 2025, ce sont 18 établissements qui ont été contrôlés.

En matière de lutte contre l'immigration irrégulière, là aussi, on a un bilan assez important, 84 opérations de lutte contre l'immigration irrégulière en 2024, qui ont permis de prononcer 138 O.Q.T.F. l'année dernière. Au premier trimestre 2025, 35 opérations ont été menées, permettant le contrôle de 500 personnes, et cela s'est traduit par 68 obligations de quitter le territoire français.

On a également de la lutte contre le travail illégal, 19 établissements contrôlés en 2024 contre 3 en 2023, à la fois des commerces alimentaires, des commerces de téléphonie, des restaurants et des salons de coiffure. 11 de ces 19 établissements étaient dans l'illégalité, ce qui est une proportion importante.

Sur la question des arrêtés préfectoraux qui réglementent les horaires de fermeture des commerces, effectivement, on a des impacts très positifs de cette mesure de police administrative sur les secteurs de Château d'Eau et de Château Rouge avec une forte diminution des personnes qui stagnaient sur la voie publique et des nuisances pour les riverains. À ce stade, je dis bien à ce stade, ce n'est pas quelque chose qu'on envisage sur le secteur Marx-Dormoy où les problématiques sont un peu différentes. Cela ne veut pas dire qu'on l'exclue pour l'avenir, mais, pour l'instant, on privilégie d'autres types d'actions.

Enfin, je mentionnerai que conformément au dispositif "Villes de sécurité renforcée" mis en place par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur le 12 février dernier, il a été demandé aux services de police que toute infraction administrative ou tout moyen d'entrave soit systématiquement relevé et fasse l'objet de sanctions.

Ainsi, la Préfecture de police accentue encore ses opérations contre ces commerces et continuera à le faire pour lutter contre toutes les formes de délinquance dans le secteur dans les semaines et les mois à venir.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote du groupe "Les Écologistes".

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Très rapidement, Nicolas NORDMAN l'a dit, je regrette aussi que vous n'ayez pas eu le courage ni la présence d'esprit de venir échanger sur ces sujets au conseil d'arrondissement. C'est vrai qu'il y a beaucoup de bavardages, on aime bien discuter, on aime bien bavarder, mais je pense que nous aurions pu aussi bavarder sur ces sujets. Vous auriez eu un certain nombre de réponses et nous vous aurions dit notamment que la proposition que vous faites d'utiliser le même type d'arrêté que celui qu'il y a aujourd'hui sur Château d'Eau et sur Château Rouge à Marx-Dormoy n'est pas la bonne solution, car ce n'est pas le sujet là-bas et vous le savez. On en a déjà parlé à plusieurs reprises et Mme la directrice de cabinet vient de vous le préciser, ce n'est pas la bonne solution. Je voulais simplement vous le dire.

Je voulais également vous dire que la mairie d'arrondissement a renforcé drastiquement les moyens en termes d'entretien de l'espace public. Aujourd'hui, on peut le constater lors d'un certain nombre de réunions publiques et en

conseil de quartier, les habitants remarquent qu'il y a une nette amélioration de l'entretien de l'espace public, notamment parce que nous l'avons réaménagé mais aussi parce que nous avons mobilisé des moyens très conséquents pour faire en sorte que les agents de la propreté puissent faire leur travail correctement dans le quartier et retrouver un espace un peu plus propre qu'il ne l'était auparavant.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Pardon ? M. le Maire l'a dit, avis défavorable. Ah, pardon, sur le... Je crois que c'était clair, vous allez voter contre ? Oui, cela me paraissait très clair. Les choses vont très bien telles qu'elles ont été dites, il me semble que le groupe "Les Ecologistes" votera contre et que nous sommes un certain nombre à l'avoir bien compris.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 65 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 65 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux dégradations répétées de la place de la République.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu n° 66 relatif aux dégradations répétées de la place de la République, c'est son intitulé.

La parole est de nouveau à M. Rudolph GRANIER pour deux minutes, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Je porte ce vœu pour mes collègues Aurélien VÉRON et Nelly GARNIER qui souhaitent vous interpellier sur cette place emblématique qui est dégradée à chaque manifestation, où chaque manifestation devient un prétexte par des groupuscules d'extrême gauche de s'en prendre à la statue de la République - je vous passe le symbole, évidemment. Lors de chaque mobilisation, les mêmes slogans haineux ou idéologiques ont été tagués : "Free Gaza", "A.C.A.B.", "Nique la B.A.C."... En fait, ce ne sont même pas des groupuscules d'extrême gauche, ce sont de simples gauchistes. Ces inscriptions ne sont pas non plus de simples graffitis, ce sont des messages injurieux envers nos forces de l'ordre et des attaques directes contre l'ordre public et les institutions.

Pour être très concis, cette dérive n'est pas le fruit du hasard, c'est une stratégie urbaine que vous avez initiée en 2013 quand vous avez bétonné la place de la République. Était-ce pour en faire un forum militant permanent, outre la catastrophe climatique que représente ce bétonnage ? En tout cas, cela se fait au détriment de l'ordre public et du respect du patrimoine.

Vous laissez systématiquement les dégradations impunies, vous tournez le dos à ce que représente ce monument de la République. Votre silence vaut approbation. Ne pas condamner, c'est tolérer ; ne pas agir, c'est être complice. Face à cette situation, un élu, tout de même, a pris l'initiative de porter plainte, Ariel WEIL, et je salue cette démarche.

Le coût budgétaire enfin. On est à 6,4 millions d'euros inscrits au budget 2025 pour le nettoyage des tags à Paris, un montant qui a plus que doublé depuis 2020. Cette somme captée par l'entretien, des conséquences de votre laxisme, aurait pu être investie ailleurs : dans les écoles, la propreté des quartiers ou la sécurité. Alors, remercier les agents de la propreté, oui, nous aussi, on le fait, mais eux, chaque semaine, ils réparent ce qui est encouragé par votre permissivité.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Elles sont toujours aussi caricaturales, les interventions de M. GRANIER. Je ne vais pas trop m'attarder à lui répondre.

Simplement, pour vous dire que les dégradations sur la statue de la place de la République sont tout à fait insupportables et que nous les condamnons, bien évidemment. C'est la raison pour laquelle nous portons plainte et, vous l'avez souligné, le maire Ariel WEIL a déposé une plainte et nous le faisons aussi de manière générale concernant ces dégradations.

Nous procédons aussi avec les services de la Ville à des nettoyages qui sont en effet extrêmement coûteux et nous allons poursuivre pour que les auteurs ne puissent poursuivre ces agissements qui sont tout à fait inacceptables.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

M. le maire de Paris Centre Ariel WEIL, pour une explication de vote.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Oui, merci beaucoup, Monsieur GRANIER, de porter le vœu d'Aurélien VÉRON et de Nelly GARNIER. C'est dommage qu'ils ne l'aient pas porté eux-mêmes et c'est encore plus dommage qu'on n'en ait pas discuté, car, ils le savent et vous l'avez d'ailleurs cité, il n'y a aucun laxisme en la matière. On a, au contraire, une politique de fermeté, une politique d'ailleurs construite main dans la main avec la police nationale et le commissariat que je remercie ici d'être notre partenaire fidèle.

On intervient immédiatement, aussi rapidement que possible lorsqu'il y a de grandes manifestations, généralement le lendemain, le surlendemain, et je voudrais saluer les effectifs de la propreté, notamment la fonctionnelle, ce que j'appelle le commando de la Ville, qui est quand même d'une efficacité remarquable.

Il n'y a aucun laxisme, puisque nous portons plainte en effet systématiquement. Je l'ai fait parfois moi-même, sinon, par délégation, par mes services. Je ne comprends pas pourquoi j'entends à nouveau dire qu'il y aurait un laxisme ou une main qui tremble. Nicolas NORDMAN a été extrêmement clair aussi dans sa réponse, je crois qu'on est tous d'accord sur la politique de fermeté. Cela ne suffit pas, mais, en tout cas, c'est la base.

C'est la base, parce que le travail qui s'ensuit après avec la police nationale et le Parquet - il ne faut pas oublier toute la chaîne - c'est de lire les caméras et d'aller appréhender les responsables. Là aussi je rends un hommage appuyé au commissariat, car ils ont autre chose à faire pendant les manifestations et on le comprend bien, notamment les équipes de maintien de l'ordre dans des manifestations très violentes. Nous ne nous résolvons pas non plus, non seulement aux dégradations et au préjudice matériel, vous l'avez souligné, mais aussi au préjudice moral pour la Ville de Paris, ainsi qu'à la dégradation des termes du débat politique. C'est pour cela que je tiens à ce que nous conservions la politesse et la courtoisie républicaine dans cet hémicycle et que nous n'importions pas les termes d'un débat dégradé qui consiste à insulter l'autre ou à mettre des inscriptions. Je n'ai pas dit qu'on le faisait, parfois c'est arrivé ici, mais voilà pourquoi c'est insupportable d'avoir une telle dégradation.

Je le dis ici, il faut aussi que le Parquet joue son rôle et donc on continuera à porter plainte pour la symbolique mais surtout pour les faits, c'est-à-dire pour pousser le Parquet, qui a évidemment bien d'autres choses à faire, à bien suivre le dossier lorsque la police fait des arrestations, ce qui est le cas parfois. On a en effet souvent vu des dossiers qui ne débouchaient sur aucune peine ou sur des peines beaucoup trop légères pour être dissuasives.

Quant à l'aménagement, le symbole qui consiste à laisser les Parisiens se réapproprier cette place là où ils ne pouvaient approcher la statue autrefois à cause des voitures qui les en empêchaient, ce symbole est très fort, mais cela n'empêche pas de penser à des aménagements possibles. J'ai rencontré récemment l'architecte de la place de la République qui pense tout à fait envisageable, comme moi, un peu de végétation, peut-être à la faveur des prochains travaux très importants, je le souligne ici, que va faire la R.A.T.P. dans les années qui viennent pour l'étanchéité de sa station de métro. Ce sera peut-être l'occasion en effet de revisiter un peu cette place, toujours dans l'esprit qui a présidé à sa réorganisation, c'est-à-dire celle de protéger la fontaine au centre de la place de la République et de permettre à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens d'en jouir.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu n° 66 est-il maintenu ? Très bien.

Je le mets donc aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 66 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurisation des établissements scolaires et sportifs.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu n° 67 relatif à la sécurisation des établissements scolaires et sportifs.

La parole est à M. Jean-Baptiste OLIVIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Madame la Maire.

La violence à Paris ne cesse de croître, elle s'installe, elle se banalise, les agressions gratuites ont augmenté de 87 % en 10 ans, les rixes entre bandes rivales ont doublé en un an, causant 63 blessés et 2 morts en 2024. Les affrontements sont de plus en plus violents avec des armes blanches utilisées dans près d'un cas sur deux. Et surtout, la jeunesse est de plus en plus exposée, 70 à 80 % des rixes impliquent des mineurs. Le 13e

arrondissement est en première ligne. Les agressions physiques y ont augmenté de 10 % sur un an, beaucoup plus que sur le reste de Paris, souvent à proximité d'établissements scolaires, de gymnases, de stades.

Face à l'explosion de la violence juvénile, vous vous contentez de réponses de façade, de gestes symboliques pour masquer l'absence d'actions concrètes. Madame la Maire, vos outils de prévention sont un échec patent, ils ne parviennent pas à repérer les tensions ni à maîtriser les violences, ni à garantir la sécurité des lieux de vie de nos enfants.

Le dialogue et la culture de l'excuse ne suffisent plus, il faut passer à l'action. Le principal levier qui est à la disposition de la Ville, bien plus qu'une police municipale qui se concentre sur les infractions routières ou sur les terrasses des commerçants, c'est l'installation de caméras de vidéoprotection. Or, le nombre de caméras à Paris a très peu augmenté sur les 10 dernières années, contrairement au reste du pays où il a été multiplié par neuf, et vos caméras ne servent qu'à surveiller les infractions routières, pas à assurer la sécurité des Parisiens. C'est donc le sens de ce vœu, d'enclencher une autre dynamique pour protéger nos enfants.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Oui, Monsieur OLIVIER, vous pointez en effet des phénomènes qui sont graves et qui nous préoccupent à juste titre, la question des rixes, la question des violences entre jeunes.

Mais, je dirais, comme d'habitude, vous y apportez finalement des réponses assez simplistes. Comme un réflexe pavlovien sur toute difficulté et notamment sur ces difficultés et sur ces faits graves, la réponse qui est la vôtre est d'installer des caméras supplémentaires, comme si les caméras pouvaient à elles seules résoudre ces difficultés qui doivent évidemment être prises en charge de manière extrêmement volontariste et résolue, mais qui nécessairement impliquent des actions multiples qui sont des actions évidemment liées de la police nationale.

Vous ne mentionnez pas la police nationale, or nous avons besoin, pour assurer la sécurité autour des établissements scolaires et des établissements sportifs, de la présence de la police nationale. Nous avons aussi besoin, bien sûr, de la police municipale. Nous avons créé la police municipale et nous renforçons ses moyens pour lui permettre d'agir et d'intervenir. Nous avons besoin aussi, vous ne l'avez pas mentionné et nous en avons parlé juste avant dans le cadre de la prévention spécialisée, de mener des politiques de prévention. Nous avons besoin aussi d'installer des caméras supplémentaires, ce que nous avons fait dans le cadre du P.V.P.P., puisque la Ville s'est engagée très fortement à financer des caméras supplémentaires dans le cadre du P.V.P.P.

Ce dont nous avons besoin, c'est d'actions multiples pour pouvoir agir contre ces phénomènes graves que vous dénoncez, et pas simplement d'une réponse que vous avez comme réflexe de manière systématique, une réponse unique qui serait miraculeuse, consistant à mettre en place des caméras. Oui, il faut des caméras, mais les caméras à elles seules ne peuvent pas résoudre les problèmes de sécurité qui sont évidemment des problèmes graves à Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Mme LAVIELLE, pour la Préfecture de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup.

La sécurisation des établissements scolaires et sportifs est essentielle pour les élèves comme pour les licenciés, et la Préfecture de police veille à la tranquillité publique de ces lieux en assurant quotidiennement la sécurisation des abords de ces équipements. Toute l'année, nous y développons des mesures de prévention opérationnelle pour optimiser cette sécurité, développer une culture partagée de la sécurité et élaborer aussi des diagnostics de sécurité avec des policiers référents sûreté qui sont missionnés, en lien avec les chefs d'établissement, pour fournir des stratégies complètes de sécurisation, identifier les points de vulnérabilité éventuels et émettre un certain nombre de préconisations qui peuvent aller de la mise en place d'une surveillance aux abords à l'installation de clôtures, de portiques de sécurité ou encore d'alarmes.

Concernant les chiffres relatifs aux atteintes volontaires à l'intégrité physique, en 2024, les A.V.I.P. commises dans les établissements scolaires ou aux abords, donc les deux catégories, ont chuté de plus de 15 %. On était à 891 faits recensés en 2024 contre 1.052 en 2023. Les phénomènes de bande, eux, restent très surveillés. 72 % de ces phénomènes survenant à Paris se sont déroulés sur la voie publique. Si on rentre dans le détail des lieux de commission, on a, à raison de 19 %, les établissements scolaires ou leurs abords, à raison de 5 % les transports en commun, les équipements sportifs étant relativement épargnés, puisqu'on y dénombre 3 faits recensés en 2024 contre 2 en 2023.

Tout cela pour dire que sur les demandes de caméras, on ne souhaite pas systématiser forcément l'implantation de caméras aux abords des établissements scolaires ou des équipements sportifs. Néanmoins, évidemment, on prend en compte les données de la délinquance dans les choix de mise en place de caméras, mais la systématisation ne nous semble pas être la décision à prioriser. En revanche, ce qu'on fait en lien avec la police municipale et qu'on continue de faire, ce sont ce qu'on appelle des opérations de sécurisation. En effet, on a des sécurisations en patrouilles régulières, mais, plus ponctuellement, lorsqu'on identifie un contexte propice parce qu'il y

a des rixes, des tensions entre licenciés ou entre jeunes, nous sommes à disposition pour participer à des plans de sécurisation renforcée. Ce sont des opérations qui font l'objet d'une programmation hebdomadaire au niveau de chaque territoire, et nous sommes tout à fait disposés à continuer à travailler en ce sens avec la police municipale.

Enfin, et je mentionne ceci comme une possibilité alternative à l'implantation pérenne de caméras, nous pouvons, comme vous le savez, utiliser des drones de police. En cas de situation particulièrement dégradée ou dans un contexte de rixes qui pourrait se développer aux abords d'un établissement scolaire ou d'un équipement sportif, ce sont des choses que nous pouvons envisager de manière très encadrée et très ponctuelle. Pour renforcer la surveillance, on peut utiliser ponctuellement des drones aux abords de ces établissements sportifs ou scolaires.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Nous avons reçu une demande d'explication de vote du groupe "Les Écologistes" portée par Raphaëlle RÉMY-LELEU, que je ne vois pas. Non, pas d'explication de vote. D'accord.

Je mets donc aux voix le vœu n° 67 du groupe Changer Paris.

Pardon, est-il maintenu, d'abord, Monsieur OLIVIER ? Oui.

Je le mets donc aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 67 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurité et à la place des femmes dans les bois de Boulogne et de Vincennes.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu n° 68 relatif à la sécurité et à la place des femmes dans les bois de Boulogne et de Vincennes.

La parole est à Mme Aurélie PIRILLO, pour le groupe Changer Paris.

Mme Aurélie PIRILLO. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous avons eu cette conversation à de multiples reprises, mais comme les résultats se font attendre, je suis contrainte de réitérer mes propos.

Ce vœu ne s'adresse pas à la Préfecture de police de Paris qui a mis en place les mesures nécessaires, ce vœu s'adresse à la Ville de Paris. Madame la Maire, les mots ne suffisent plus, les Parisiens et en particulier les habitants du 16^e arrondissement attendent des actes. Nous allons revenir sur la sécurité dans le bois de Boulogne.

En septembre 2024, nous avons tous été heurtés par le meurtre brutal de la jeune Philippine dans le bois de Boulogne. En mars dernier, c'était le viol d'une touriste anglaise. En 2024, on recensait 2 agressions sexuelles dans le bois de Boulogne et 11 viols dans le bois de Vincennes. Je dis bien 11 viols.

La Mission d'Information sur le bois a rendu son rapport en mai 2024. Vos engagements étaient clairs : renforcer l'effectif de la police municipale, former les agents de la police municipale et améliorer l'éclairage dans le bois de Boulogne. Un an après, où en sommes nous ? Combien d'agents de la police municipale supplémentaires ont été déployés ? Quelle formation spécifique leur a été dispensée ? La brigade prévue dans le bois de Boulogne, quand sera-t-elle opérationnelle ? La réhabilitation de la caserne pour la Garde républicaine, dans quels délais ? Sur l'éclairage intelligent, vous en êtes encore à l'étude d'une éventuelle expérimentation, mais quand passera-t-on à l'action ?

Madame la Maire, les Parisiens ne veulent plus d'études ou de promesses, ils veulent des actes. Chaque jour perdu, c'est un risque d'agressions, c'est un risque de viols, de féminicides. Combien de victimes vous faudra-t-il pour enfin réagir ?

Les Parisiens et en particulier les femmes comme les familles doivent pouvoir profiter du bois de Boulogne en toute sécurité. L'insécurité crée une zone d'exclusion sociale de ces publics du poumon vert de notre Ville, ce qui est inacceptable et qui ne peut plus durer. Nous exigeons un calendrier précis et des actions immédiates, car la sécurité ne peut plus attendre.

Merci.

(M. Pierre RABADAN, adjoint, remplace Mme Carine ROLLAND au fauteuil de la présidence).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame PIRILLO.

Pour vous répondre, je donne la parole à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur cette question qui est très sensible, très grave, notamment suite au meurtre odieux de la jeune Philippine dans le bois de Boulogne, nous avons entrepris une mobilisation extrêmement forte, en lien avec la mairie du 16e arrondissement que je tiens à remercier, pour renforcer de manière temporaire, même si cela a duré, la présence, très importante, de nos équipages de police municipale. Nous avons aussi souhaité, je dois le dire, renforcer la division territoriale du 16e arrondissement pour permettre aux agents de cette division de mener des actions à l'intérieur du bois de Boulogne sans affaiblir le reste de leurs interventions sur l'arrondissement. Nous avons d'ailleurs procédé de la même façon pour le bois de Vincennes.

Nous avons voulu accentuer nos efforts, à la fois de manière temporaire et sur le long terme, et nous avons indiqué que sur le sujet de la Garde républicaine, nous voulions avancer et nous allons avancer, la Maire de Paris l'a dit, pour pouvoir installer celle-ci le plus rapidement possible. C'est un projet qui est complexe et sur lequel nous travaillons de manière extrêmement résolue.

Je voudrais également dire que je regrette que vous n'adressiez pas aussi votre question à la Préfecture de police, car sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, c'est la coordination, le travail conjoint entre nos effectifs et ceux de la Préfecture de police qui peut assurer des résultats.

Sachez en tout cas que nous sommes extrêmement mobilisés sur cette question. Dans le cadre de la 8e Commission, mon collègue Christophe NAJDOVSKI pourra prochainement donner des éléments sur la question des aménagements à faire dans le cadre des missions qui ont été faites par la Mission sur les bois. Bien entendu, nous travaillons beaucoup et de façon extrêmement résolue sur cette question de la sécurité dans le bois de Boulogne mais aussi dans le bois de Vincennes.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur NORDMAN.

Pour compléter, je donne la parole à Mme la Directrice adjointe de cabinet du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup.

Je saisis l'occasion qui m'est donnée pour rappeler ce que nous faisons en matière de sécurisation sur le bois de Boulogne, même si j'ai bien entendu que le vœu était plutôt tourné contre la Ville de Paris. Je souhaitais rappeler, bien sûr, que nous avons une vigilance toute particulière des effectifs de police dans les bois de Boulogne comme de Vincennes, suite au meurtre de Philippine Le Noir de Carlan en septembre dernier. Le Préfet de police a décidé la mise en place d'un plan de sécurisation quotidien, de sécurisation renforcée sur ce secteur, auquel s'ajoute en effet l'appui de la Garde républicaine, en sachant qu'un dispositif similaire est déployé dans le bois de Vincennes.

Quel est l'objectif pour nos policiers ? C'est d'avoir une présence visible et dissuasive dans les secteurs en effectuant des passages dynamiques, répétés et durables pour vraiment occuper l'espace public et garantir la sécurité des personnes et des biens. On travaille aussi beaucoup sur notre visibilité dans les transports publics qui sont à proximité des bois et qui desservent ces secteurs, également sur de la vidéosurveillance dans certaines stations, étant entendu que le sujet vidéo, on l'a déjà évoqué à plusieurs reprises ici en Conseil de Paris.

Pour terminer et rebondir sur ce que disait Nicolas NORDMAN à l'instant à propos de la présence de la Garde républicaine, actuellement ce sont quatre patrouilles journalières sur le secteur du bois de Boulogne et une patrouille quotidienne sur le secteur du bois de Vincennes, en sachant qu'une patrouille, ce sont trois cavaliers, et nous travaillons de concert à essayer de renforcer les moyens d'action de la Garde républicaine dans le secteur du bois de Boulogne.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai deux demandes d'explication de vote. La première émane du maire du 16e arrondissement, je crois.

Monsieur REDLER.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Madame la Directrice représentant le Préfet de police, chers collègues, ce vœu démontre que les préoccupations que nous avons collectivement exprimées lors du Conseil de Paris d'octobre perdurent malgré le travail quotidien de la police nationale et de la police municipale. Lors de ce Conseil, c'est avec une émotion profonde, une profonde tristesse que nous avons évoqué l'événement tragique qui a secoué le 16e arrondissement et Paris. Cet acte odieux nous a tous profondément marqués et a mis en lumière la nécessité d'agir pour la sécurité de tous les usagers de ces espaces. Nous avons la chance dans le 16e d'avoir le bois de Boulogne qui est un poumon vert très fréquenté des familles, et il doit être un lieu sûr pour tous.

A l'occasion de ce meurtre horrible, j'avais échangé avec le Préfet de police et nous avons, grâce à son concours, obtenu des avancées significatives pour renforcer la sécurité dans le bois de Boulogne, notamment un renfort des effectifs de la police nationale avec des équipes spécialisées, ainsi qu'un renfort des effectifs de la police municipale, et j'ai moi-même donné comme consigne aux effectifs de la police municipale locale de s'atteler au maximum à faire de la prévention et d'être présente sur le terrain dans le bois de Boulogne. Nous avons également obtenu l'installation - on en a parlé - de la brigade équestre dans le bois avec, et je tiens à remercier le Préfet de police, un quart des effectifs de la brigade équestre qui ont été déployés au bois de Boulogne et qui seront

maintenant présents 24 heures sur 24 lorsqu'ils arriveront définitivement dans le 16e. La mise en place aussi de caméras de vidéosurveillance. Nous avons obtenu de très nombreuses caméras supplémentaires dans le bois de Boulogne et je tiens à remercier la Mairie de Paris et la Préfecture de police.

Enfin, je voudrais remercier le Préfet de police Laurent NUNEZ et l'ensemble de ses équipes, chère Elise LAVIELLE, pour leur engagement pour la sécurité du bois de Boulogne et leur soutien dans la mise en œuvre de ces mesures. Le vœu que nous examinons aujourd'hui s'inscrit dans la continuité de ces efforts, et pour ces raisons, nous voterons ce dernier.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Une deuxième demande d'explication de vote pour le groupe "Les Écologistes", de M. GLEIZES, je crois.

M. Jérôme GLEIZES. - Tout à fait, Monsieur le Maire.

Chers collègues, quand on écoute Changer Paris, parce que là, on a eu plusieurs interventions à la suite, on a l'impression qu'on ne vit pas dans le même Paris. Vous alimentez un climat totalement anxiogène, vous n'écoutez pas les chiffres donnés par la Préfecture de police, avec en plus le ton, la parole, tout cela. On a l'impression de se retrouver en 1971 dans "Orange mécanique" de Stanley Kubrick. Vous ne changez pas du tout de vocabulaire. La question n'est pas de nier les faits divers, la question n'est pas de nier les faits que vous évoquez, la question, c'est que vous faites comme s'il y avait une aggravation de la situation en jouant, en gros, sur la tyrannie du fait divers. A partir d'un fait divers, vous pensez que tout Paris est comme cela.

Vous n'êtes pas obligés de me couper la parole, vous êtes habitués à couper la parole quand on s'exprime. S'il vous plaît, à chacun son temps de parole.

Bien sûr, nous allons voter contre, mais je voudrais faire attention par rapport à cela. Il n'y a que Changer Paris qui adopte ce ton-là. M. le maire du 16e arrondissement était sur un ton beaucoup plus raisonnable, il félicitait ce que faisait la Préfecture de police, il fait la différence entre les compétences Etat et les compétences Ville. Attention au ton que vous avez.

Si à cela on rajoute les médias d'extrême droite comme "frontière", qui adorent filmer, qui adorent fixer l'attention sur ce qu'il se passe en déviant les faits, vous créez un climat anxiogène qui est tout à fait dramatique. Faites attention à ce que vous faites, c'est tout ce que j'ai à vous dire. Nous voterons contre.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci. Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Du coup, j'imagine que vous ne retirez pas le vœu, Madame PIRILLO ? Non.

Je le mets donc aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 68 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux arrestations de lycéens.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 69 relatif aux arrestations de lycéens.

La parole est à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour deux minutes.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je m'inscrirai dans la continuité de l'intervention de ma collègue Alice TIMSIT hier pendant les questions d'actualité. Nous avons été interpellés, en tant qu'élus du 19e arrondissement, par la disproportion de l'usage de la force et la répression à l'encontre des lycéens et des lycéennes au lycée Diderot dans le 19e arrondissement. Des jeunes organisaient un blocus afin de dénoncer le manque de moyens alloués à l'éducation, une action somme toute assez banale et, je pense, à laquelle beaucoup d'entre nous se sont adonnés par le passé, car ce sont des actions qui ont aussi contribué à notre éveil politique, à notre attrait pour la chose publique et à l'importance de se mobiliser. À titre personnel, je suis un peu de la génération C.P.E. et je pense que je ne suis pas la seule ici qui a vécu des blocus de lycées.

Mais au lycée Diderot, dans le 19e arrondissement, les 19 et 21 mars, les jeunes, les enseignants, les parents d'élèves se sont retrouvés face au groupement de soutien opérationnel, à des lanceurs de L.B.D., à des chiens et ont été chargés et poursuivis dans les rues adjacentes, et enfin, plusieurs lycéens et lycéennes ont été arrêtés et privés de liberté pendant de nombreuses heures. Lors du conseil d'arrondissement, un jeune a témoigné, il a été retenu

pendant 53 heures. Son tort, avoir brandi une pancarte sur laquelle était écrit, je cite, "Moins de flics, plus de profs". D'ailleurs, cette pancarte a ensuite été affichée comme trophée par les policiers sur les fenêtres du commissariat du 19e arrondissement, et si ce n'est pas encore fait, je demande que cette pancarte soit décrochée des fenêtres du commissariat d'arrondissement, car ces comportements policiers ne sont pas acceptables.

Nous sommes inquiets sur des méthodes qui, encore une fois, sont disproportionnées et semblent plus avoir comme objectif de faire peur, de dissuader la jeunesse de se mobiliser. D'ailleurs, à l'aune de l'actualité et du rapport publié par la Défenseure des droits hier, je pense que la question des relations police-jeunesse devra à nouveau être à l'ordre du jour de notre Conseil.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons eu hier, lors des questions d'actualité, l'occasion déjà d'aborder ce sujet. Des réponses ont été apportées à la fois par le Préfet de police et par la Maire de Paris. Nous avons d'ailleurs souligné et, je crois, collectivement indiqué que, bien évidemment, il fallait condamner les violences, les violences à l'égard des jeunes mais aussi les violences à l'égard des policiers. Je crois que c'est très important que nous puissions ici le redire.

Nous avons aussi abordé cette question lors du conseil du 19e arrondissement et souligné, et vous ne l'avez pas dit mais je le redis ici, le soutien que nous devons avoir auprès de la communauté scolaire éducative du lycée Diderot, dont les moyens ont été gravement affectés, dans cette mobilisation pour préserver des conditions d'enseignement les plus favorables possible pour les jeunes de ce lycée.

Concernant votre vœu, j'ai un sujet, et je ne pourrai donc pas lui donner un avis favorable, notamment sur le fait que vous demandez de faire en sorte qu'aucune charge ne soit retenue contre les élèves interpellés. Je crois qu'il n'incombe pas à une assemblée comme la nôtre de donner des directives au Parquet, dont cela relève compte tenu de l'indépendance de la justice. Je ne donnerai pas à votre vœu un avis favorable.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme la Représentante du Préfet de police, Mme LAVIELLE.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je m'inscrirai également dans la réponse que le Préfet de police a formulée hier à Mme Alice TIMSIT lors des questions d'actualité sur exactement le même sujet.

D'abord, il faut rétablir un peu la vérité des faits, car leur éclairage permet de comprendre certaines vérités et de ne pas faire de raccourcis.

Le mercredi 19 mars, quand les policiers interviennent à l'entrée du lycée Diderot suite à une tentative de blocage du lycée avec des poubelles par une quinzaine d'élèves, ils interviennent pour fluidifier les entrées, puisque dans notre doctrine d'intervention en lien avec le Rectorat, nous intervenons dès lors que la situation est bloquée, qu'il n'y a pas d'entrée préservée. Il faut toujours une entrée libre. En l'occurrence, il se trouve qu'un des manifestants a mis le feu à une poubelle, qui a été éteinte par les effectifs de police et qui, oui, ont interpellé l'auteur et c'est parfaitement normal. Deux autres individus ont voulu s'y opposer, ils ont aussi été interpellés pour rébellion et un quatrième étudiant a été interpellé pour outrage. Ces quatre étudiants ont été placés en garde à vue.

Concernant l'intervention du vendredi 21 mars, le matin, on a un dispositif de sécurisation devant le lycée Diderot pour prévenir toute tentative de blocage et pour permettre aux lycéens souhaitant accéder à leurs cours d'y parvenir. Au cours de ces contrôles aux abords de l'établissement, certains individus ont été trouvés en possession de passe-montagnes, de cagoules, de gants coqués, de talkies-walkies. Au cours de la matinée, on a une centaine de jeunes qui font face à la police et 12 interpellations ont lieu pour participation à un attroupement, lancers de projectile ou encore tirs de mortier en direction des fonctionnaires de police. On est donc là dans un cadre d'intervention normal qui donne lieu à des interpellations. En fin de matinée, le dispositif est allégé, la situation retrouve une physionomie correcte et le secteur est surveillé par rondes et patrouilles.

Le 26 mars, on a une trentaine de lycéens dont certains cagoulés qui bloquent l'entrée principale du lycée Turgot avec des poubelles pour protester contre l'évacuation du théâtre de la Gaîté Lyrique. Là encore, le dispositif policier est adapté et je ne peux pas laisser dire que nous avons une approche répressive, disproportionnée et liberticide, car ce n'est pas le cas et ce n'est pas le sens des instructions passées par le Préfet de police. Les individus sont contrôlés, l'un d'eux est porteur d'un couteau, il est interpellé et placé en garde à vue. Des effectifs de la compagnie de sécurisation sont déployés pour sécuriser et prévenir tout débordement sur l'accès principal et sur les deux entrées annexes, où on avait 180 personnes rassemblées. En fin de matinée, le dispositif est levé, les personnes, les manifestants quittent les lieux sans incidents. Une surveillance policière est effectuée pour le reste de la journée pour s'assurer que tout se passe bien.

Encore une fois, au cours de ces différentes journées de mobilisation des lycéens, ce que souhaite le Préfet de police, ce n'est pas d'empêcher des manifestations, pas du tout, car chacun a le droit de s'exprimer, c'est simplement prévenir les tentatives de blocage total des lycées. Dans les différents cas que je viens de vous citer, les dispositifs de maintien de l'ordre mis en place ont été parfaitement justifiés, proportionnés et adaptés, et le Préfet de police veille systématiquement à concilier le droit de manifester et le respect de l'ordre public, ce qu'il a eu l'occasion de dire à différentes reprises devant cette Assemblée.

Je terminerai également sur une partie du vœu qui souhaite qu'aucune charge ne soit retenue contre les élèves interpellés, pour reprendre ce qu'a dit Nicolas NORDMAN. Les interpellations qui ont eu lieu l'ont été dans un cadre qui est celui du flagrant délit, notamment pour des violences verbales et physiques à l'encontre des forces de l'ordre, et pour des ports d'arme blanche. Le placement et la durée des gardes à vue s'effectuent sous le contrôle permanent de l'autorité judiciaire, qui peut y mettre fin à tout moment si elle estime que ce n'est plus nécessaire à la poursuite des investigations, et l'autorité judiciaire est, par ailleurs, seule à même de décider d'éventuelles poursuites pénales, conformément au principe constitutionnel de séparation des pouvoirs.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur GRANIER, un rappel au règlement ?

M. Rudolph GRANIER. - Ou explication de vote, comme vous voulez...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - C'est à vous de le dire, pas à moi.

M. Rudolph GRANIER. - ... mais l'article 14, l'article 28 et l'article 9 de notre règlement intérieur doivent normalement nous permettre de ne pas transformer cette Assemblée en café du Commerce ou alors en A.G. militante de je ne sais quelle section de gauchistes simplement parce qu'on a eu cette question d'actualité. On a eu cette question d'actualité, cette thématique a été traitée et on revient avec un vœu. Alors, on savait hier, avec la question d'actualité, que les communistes n'appartenaient plus...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Quel est le rappel au règlement ?

M. Rudolph GRANIER. - ... à cette majorité, aujourd'hui on découvre que ce sont les "Ecolos" qui n'appartiennent plus à cette majorité, mais ce point a été traité...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Monsieur GRANIER...

M. Rudolph GRANIER. - ... le Préfet a répondu.

C'est une explication de vote, Monsieur le Maire, j'ai deux minutes.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Ah d'accord... Je ne sais pas, vous m'avez dit de choisir.

M. Rudolph GRANIER. - J'avais les quatre. J'avais les quatre à ma disposition. Simplement, si on pouvait éviter, comme l'a rappelé d'ailleurs ma collègue du 17^e arrondissement hier, utiliser cette enceinte pour faire tout et n'importe quoi et faire des redites, mais pitié... Pitié, on vous a déjà entendus. Et si c'est pour aller transformer trois délinquants en héros, cela suffit, ce n'est pas le lieu ! Ce n'est pas le lieu.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci...

M. Rudolph GRANIER. - Evidemment, nous voterons contre ce vœu, Monsieur le Maire.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup de cette remarque pertinente qui nous a fait perdre 1 minute 30.

Je veux juste rappeler à l'ensemble de l'Assemblée que les projections pour l'instant nous emmènent à lundi en fin de journée, donc si on peut éviter des interventions de cette sorte, on s'en portera tous mieux.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 69 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 69 est rejeté. Merci beaucoup.

Compte rendu de la 4e Commission.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'étude de la 4e Commission et je donne pour cela la parole à son vice-président, M. Hamidou SAMAKÉ, s'il vous plaît.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

En tant que vice-président de la 4e Commission, j'ai l'honneur de vous présenter le compte rendu des travaux de notre réunion du 1er avril.

Comme à notre habitude, nous avons commencé la séance par une audition particulièrement poignante et émouvante, introduite par Jean-Luc ROMERO-MICHEL, sur le thème du soutien de Paris aux otages d'Etat. Cette audition a permis de recueillir les témoignages de plusieurs proches de victimes d'enlèvement en Iran, avec la participation de Louis ARNAUD, otage pendant deux ans, Catherine PARIS, sœur de Jacques PARIS, Noémie KOHLER, sœur de Cécile KOHLER, et les parents d'Olivier GRONDEAU. Tous ces témoins ont partagé avec nous leur vécu, leurs inquiétudes et les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien.

Cette audition a permis de mettre en lumière plusieurs points saillants qui méritent notre attention.

Premièrement, les interrogations des familles. Qui prend les décisions dans les pays où les otages sont détenus ? Cette interrogation est angoissante, car il semble en effet difficile de faire confiance à l'invisible.

Deuxièmement, le soutien logistique de la Ville. La question de savoir si la Ville de Paris peut aider à organiser des rassemblements pour soutenir la famille a été soulevée.

Troisièmement, la visibilité à travers la Ville. Une demande forte des familles a porté sur la possibilité d'afficher plus de portraits d'otages dans Paris, afin de renforcer leur visibilité et de rappeler leur situation.

Quatrièmement, l'engagement des familles pour la Fête de la musique. Les familles d'otages ont exprimé le souhait d'organiser quelque chose lors de l'événement de la Fête de la musique pour sensibiliser davantage les publics.

Cinquièmement, la réinsertion des otages libérés. Un point majeur soulevé a été celui de la réinsertion des otages à leur retour, une question complexe et sensible qui mérite une réflexion approfondie.

Sixièmement, le statut d'otage d'Etat. Un appel a été lancé pour entamer une réflexion sur la reconnaissance du statut d'otage d'Etat, une question qui doit être prise en compte dans les discussions internationales.

Autre élément important de la discussion qui a émergé, la réaction des pays preneurs d'otages face à la mobilisation internationale. Cécile KOHLER a indiqué que les gouvernements concernés sont très sensibles à ce que l'on dit sur eux, ce qui montre l'impact de la mobilisation, si quelqu'un en doutait.

En ce qui concerne le reste des travaux de la Commission, 29 projets de délibération ont été rapportés par les adjointes et adjoints sectoriels. Nous avons également noté 15 vœux déposés qui seront défendus lors de la séance du Conseil, avec des sujets d'importance, tels que la situation des droits humains en Birmanie et la Marche des fiertés en Hongrie.

En somme, cette Commission a été un moment riche en échanges, en réflexions et en propositions concrètes pour accompagner les victimes d'enlèvement d'Etat tout en continuant à œuvrer pour un Paris plus juste et plus solidaire.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Hamidou SAMAKÉ.

2025 DSP 20 - Subventions (113.000 euros) et convention avec une d'entre elles pour neuf associations intervenant au sein du Quartier santé de Quartier Jeunes.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen du projet de délibération DSP 20.

Je donne la parole à Mme la sénatrice Anne SOUYRIS, pour le groupe "Les Écologistes", pour cinq minutes maximum, merci.

Mme Anne SOUYRIS. - Monsieur le Maire, sur cette question des subventions et conventions avec neuf associations sur le Quartier santé de Quartier Jeunes, je voulais dire deux choses qui me semblent importantes.

D'abord, ce Quartier santé pour les jeunes est extrêmement important. On sait que les jeunes sont dans un mauvais état de santé avec une précarité grandissante dans la France entière, avec une santé mentale, comme vous le savez, qui nécessiterait beaucoup plus d'accompagnement d'un point de vue psychologique et aussi dans leurs études, car on voit quand même des chiffres inquiétants arriver tous les jours. Je rappelle toujours qu'on a eu après le Covid 40 % de tentatives de suicide en plus chez les jeunes à Paris, et c'est vrai aussi sur le reste de la France dans des proportions différentes parce qu'il y a moins d'étudiants, mais, en tout cas, c'est quelque chose de très important à regarder.

De plus, ce Quartier Jeunes et cet espace santé, c'est très important avec en particulier, vous avez dû le voir, l'accompagnement santé mentale avec les associations "A.P.A.S.O." et "Le Passage", avec aussi la question de la médiation en santé sexuelle et le dépistage avec "Le Comité des Familles", et il y a aussi toutes les associations comme "Oppelia", "Migrations Santé France" et "E.P.O.C.", qui font de l'accompagnement global.

On ne perçoit pas les jeunes comme particulièrement précaires, et pourtant, on a eu une multiplication par trois des jeunes qui prennent des repas à la Soupe populaire. Il est donc très important que la Ville de Paris ait pu faire cet effort ces dernières années.

Merci beaucoup, nous voterons évidemment ce projet de délibération.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame SOUYRIS.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Chère Anne SOUYRIS, Madame la Sénatrice, je vous remercie de souligner cet enjeu de santé pour les jeunes, car la santé des jeunes croise en effet tous les enjeux de santé, les enjeux d'inégalité d'accès aux soins, la santé mentale, la santé sexuelle, la nécessité de trouver les bons messages sans stigmatiser. Pour souligner vos propos, voici un chiffre en France : 9 % des jeunes de 18 à 24 ans renoncent aux soins pour des raisons financières, selon l'Observatoire des inégalités.

Vous avez souligné les problèmes de santé mentale, révélés par le Covid. En effet, 40 % de tentatives de suicide en plus, mais s'agissant des jeunes femmes de 10 à 19 ans, c'est plus 133 % d'hospitalisations pour tentative de suicide, ainsi qu'une augmentation de 32 % des consultations d'adolescents en service de psychiatrie en 2024. Ce sont des chiffres très alarmants.

Comme vous le savez, Quartier Jeunes, ce lieu dédié à la jeunesse et porté par ma collègue Hélène BIDARD, dispose d'un Quartier santé qui vise à promouvoir la santé, à réduire les inégalités sociales d'accès à la santé et à accompagner concrètement les jeunes pour répondre à leurs besoins.

En 2024, ce sont 5.000 jeunes qui se sont rendus au Quartier santé, où ils peuvent trouver des consultations gratuites, anonymes et sans rendez-vous avec des psychologues, des dépistages en matière de santé sexuelle, des échanges et des réflexions sur la manière d'aborder sans jugement le sujet des conduites à risques et des addictions, avec un accès aussi à leurs droits en matière de santé, faire sa carte vitale ou trouver un médecin traitant en secteur 1.

Afin de répondre au mieux aux besoins de ces jeunes sur ces thématiques, vous l'avez souligné, nous travaillons avec un certain nombre d'associations reconnues sur ces sujets. Je ne les citerai pas, puisque vous l'avez fait, mais je me permets de les remercier sincèrement pour leur action au sein de Quartier Jeunes. Cela nous permet de prendre soin de la jeune génération, de sa santé et d'investir pour son avenir et celui de notre société.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 20.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSP 20).

2025 DSP 30 - Subventions (174.625 euros) et conventions avec 2 organismes pour le développement de structures de santé dans le cadre du dispositif "Paris Med" (15e, 19e) et du budget participatif (15e).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DSP 30.

Je donne la parole à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour cinq minutes maximum.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Avec ce projet de délibération, ce sont deux nouvelles maisons médicales qui vont voir le jour dans le 15e et le 19e arrondissement grâce aux aides de "Paris Med", un dispositif qui permet, nous le soulignons à chaque fois, de continuer de développer l'accès aux soins à Paris, tant on sait qu'il est malmené par ailleurs.

Vous le savez, chers collègues, dans le groupe Communiste, nous avons aussi un sujet qui nous tient à cœur et que nous aimons très régulièrement remettre à l'ouvrage et à l'ordre du jour, c'est le développement des centres municipaux de santé et je sais que les équipes, vous, la majorité municipale du 19e arrondissement mais aussi les services travaillent d'arrache-pied pour qu'un centre municipal de santé puisse voir le jour dans le 19e arrondissement. Nous y sommes très attentives et attentifs, parce que dans un arrondissement de plus de 180.000

habitants, c'est un vrai manque quand on connaît sa population, une population assez jeune, la plus jeune de Paris si je ne me trompe pas, mais aussi une population assez mixte avec un certain nombre de quartiers populaires.

Vous pouvez compter sur notre engagement sur ce sujet et sur notre suivi extrêmement attentif de ce projet et nous espérons, non pas qu'il voie bientôt le jour, car cela ne se fait pas en quelques semaines, mais que l'on puisse poser les premiers jalons d'un centre de santé municipal dans le 19e arrondissement.

Je voulais aussi me saisir de ce projet de délibération pour reparler d'un autre sujet qui nous anime dans le 19e, qui est la C.R.A.M.I.F., le centre médical de santé Stalingrad géré par la Sécurité sociale, par l'assurance maladie. En effet, le Ministre de la Santé, que vous avez rencontré, Madame la Maire, Monsieur le Maire du 19e arrondissement, ainsi que les deux députés du 19e, a annoncé hier qu'il ne reviendrait pas en arrière. Le Ministre de la Santé, issu des bancs des Républicains et du Gouvernement actuel auquel un certain nombre de nos collègues ici présents participent, entérine le démantèlement du centre médical de santé Stalingrad. Mais cela ne nous découragera pas, on continuera à se mobiliser, il n'y a pas de fatalité et je sais en tout cas que dans la majorité municipale, nous sommes rassemblés et unanimes pour porter collectivement cette lutte jusqu'à la victoire.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame NAGET.

Je donne la parole à M. Jérôme LORIAU, du groupe Union Capitale, pour cinq minutes maximum.

M. Jérôme LORIAU. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je voudrais voir dans ce projet de délibération l'illustration de ce que notre Ville, avec son statut actuel de ville P.L.M., permet en termes de politique de santé locale. Que se passe-t-il ? Nous avons des acteurs de santé, des médecins du temps de "Paris Méd' 1" et maintenant des professionnels de santé paramédicaux grâce à "Paris Méd' 2" qui vont voir leurs élus de proximité, des élus d'arrondissement mais aussi des élus du Conseil de Paris, lesquels font leur travail de conseillers d'arrondissement et de Conseillers de Paris aussi et donc travaillent avec la Direction de la Santé publique créée par la Ville, avec les élus en charge de la santé à la Mairie de Paris, et cela a abouti à ces projets de délibération qui luttent concrètement contre les déserts médicaux de notre Capitale et qui favorisent l'accès aux soins, accès qui est actuellement, comme notre consœur l'a énoncé, en difficulté. Et je ne vois pas très bien comment cette politique de proximité, de quartier, cette dentelle de santé publique pourra être assumée par les 163 élus déconnectés d'un futur Conseil de Paris hors sol. Je ne vois pas très bien comment cette politique pourra être menée.

La parenthèse étant refermée, je voudrais souligner, parce qu'on ne le dit jamais assez, que le 15e arrondissement n'a pas à pâlir de ses difficultés en comparaison du 19e arrondissement en termes de santé, malheureusement. Le 15e arrondissement, c'est 8,19 médecins pour 10.000 habitants contre 10,8 dans le reste de Paris, et ce sont surtout des médecins très vieillissants. Plus de 50 % de la population médicale dans le 15e a plus de 60 ans ; elle est donc proche de la retraite et va bientôt quitter l'offre de soins. Nous avons, vous le savez tous, dans le 15e depuis peu de temps une zone prioritaire, un quartier prioritaire de la ville et c'est la raison pour laquelle il faut renforcer dans cette zone l'offre de soins, ce qui est justement le sujet de ce projet de délibération.

Je voudrais aussi souligner le caractère particulier de ce projet de délibération qui touche le 15e, car on est dans une phase de suivi. "Paris Med'" n'avait pas aidé à l'installation initiale du cabinet, mais grâce au suivi de ce développement de cabinet, dans le développement de ce cabinet, "Paris Med'" vient apporter une subvention très conséquente à l'extension du cabinet, à l'accueil de nouveaux professionnels de santé, et je crois que ce suivi continu doit être souligné. Il n'y a pas uniquement l'aide pour la création des installations. Dans le développement d'un cabinet, "Paris Méd'" intervient et je crois qu'il fallait le souligner.

Il y a tout ce qu'on voudrait voir dans ce projet de délibération concernant le cabinet du 15e, la lutte contre les maladies chroniques, le soin apporté aux plus fragiles, c'est-à-dire aux personnes âgées qui doivent être maintenues à domicile, les soins non programmés, le réseau Ville-hôpital, la prévention et l'éducation thérapeutique, le dépistage, la délégation aux infirmières d'actes de soins à domicile, la télémédecine. Il y a un mot que j'aurais bien aimé voir et qui aurait été le bouquet final, c'est la santé des femmes. Malheureusement, il n'est pas dans le projet de délibération, mais je suis sûr qu'ils le feront quand même.

Aussi, comme l'a dit Camille NAGET tout à l'heure, il ne faut pas oublier, il y a les... (*inaudible*)... de la santé libéraux, ce qui est capital, mais aussi les centres de santé, qu'ils soient, d'ailleurs, municipaux ou pas, et on espère que prochainement, grâce aux évolutions de "Paris Méd'", on verra aussi des projets de délibération de soutien à des centres de santé.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne à présent la parole à Mme Anne SOUYRIS, pour le groupe "Les Écologistes", pour cinq minutes maximum.

Mme Anne SOUYRIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me félicite effectivement de l'agrandissement de la maison de santé dans le 15e et de l'arrivée d'un nouveau médecin au cabinet de la M.S.P. pôle Villauded dans le 19e. En fait, c'est toute la question de "Paris Med". "Paris Med" a été un bouleversement à Paris, je félicite pour cela toute l'équipe municipale et aussi, d'ailleurs, les Conseillers de Paris qui l'ont soutenu. Monsieur LORIAU, c'est vrai, vous avez toujours été un soutien efficace pour ce dispositif. Je le dis parce qu'on a une situation au niveau national qui continue d'être très problématique et qui, à Paris, connaît une inflexion positive. Evidemment, on est encore loin de l'objectif, mais "Paris Med" a permis, juste avant le Covid, une inflexion positive. Après, le nombre de médecins qui s'installaient par rapport aux médecins qui partaient avait rediminué, mais maintenant, on revoit une inflexion positive arriver et c'est quelque chose d'extrêmement important.

Maintenant, il y a le sujet que soulevait ma collègue et qui est le sujet des centres de santé qui disparaissent, notamment les centres de santé associatifs, mutualistes. C'est un vrai problème partout en France, notamment à Paris où on a vu ceux de la Croix-Rouge qui disparaissent, celui de la C.R.A.M.I.F. qui est en train de disparaître également, alors qu'on a un sujet de secteur 1 à Paris. On a un niveau de médecins en secteur 1, donc de médecins remboursés au tarif Sécurité sociale, nettement inférieur à celui de la France entière, ce qui favorise évidemment les inégalités sociales de manière majeure.

Il est donc important qu'à Paris, un effort tout particulier soit fait - quand je dis "à Paris", cela ne vise pas forcément la Mairie de Paris - et que notre Ministre de la Santé fasse un effort sur cette question. Je l'ai entendu il y a quelques semaines en Commission des Affaires sociales au Sénat, il a exprimé le fait qu'il serait plutôt un soutien sur les centres de santé, mais je vois qu'il n'en est rien si j'en crois ma collègue. Je le rencontre vendredi et j'espère bien que nous pourrions avancer sur ces questions qui sont centrales pour les Parisiennes et les Parisiens.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre aux trois interventions, je donne la parole à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, merci pour vos interventions. Vous l'avez souligné, le dispositif "Paris Med" rencontre un tel succès que nous avons droit à chaque Conseil de Paris à un nouveau projet de délibération pour soutenir de nouveaux projets d'installation ou, vous l'avez souligné, des projets d'agrandissement de cabinets médicaux en secteur 1. En effet, ce dispositif, initié par ma prédécesseure Anne SOUYRIS, répond à un réel besoin des professionnels de santé dans un contexte de désertification médicale qui, comme vous l'avez souligné, touche l'ensemble du territoire parisien, puisque nous sommes face à plusieurs centaines de départs à la retraite chaque année à Paris. Ce dispositif démontre aussi que lorsque les professionnels de santé sont bien accompagnés, il est encore possible de s'installer sans dépassement d'honoraires à Paris, y compris pour des spécialistes, ce qui est le cas dans le projet du 15e qui est porté aujourd'hui dans ce projet de délibération.

"Paris Med", depuis juillet 2023, c'est plus d'1 million d'euros pour soutenir ces installations et nous avons porté ce budget à 2 millions d'euros en 2025. Ainsi, ce sont plus de 200 professionnels qui ont été accompagnés dans tous les arrondissements de Paris, avec quand même une priorité dans les quartiers populaires.

Ce dispositif "Paris Med" n'est pas le seul que nous mettons en place pour lutter contre la désertification médicale à Paris. Vous l'avez souligné, chère Camille NAGET, un des points importants, et c'est d'ailleurs le dispositif principal de notre action, reste les centres de santé municipaux. Nous avons 10 centres de santé municipaux, nous prévoyons d'en créer 7 supplémentaires et vous pourrez compter sur mon soutien dans le 19e, où nous avons obtenu un arbitrage pour étudier l'achat ou la location du bâtiment à Danube qui a été identifié et qui avait fait l'objet d'un vœu lors d'un précédent Conseil de Paris. J'espère que cet arbitrage sera maintenu pour que nous puissions aller jusqu'au bout de ce projet et je sais que le maire du 19e y tient particulièrement.

Concernant les centres de santé et leur situation difficile, ces centres de santé, notamment ceux à vocation sociale, étant structurellement en déficit, j'ai saisi, et cela fait l'objet aussi de nombreuses discussions en Conseil de Paris, tous les Ministres de la Santé. Nous avons enfin été reçus par l'actuel Ministre de la Santé, qui s'est montré ouvert pour que nous puissions faire des propositions et je rencontre d'ailleurs tout à l'heure la Fédération nationale des centres de santé pour construire avec eux des propositions pour faire évoluer le modèle et que ces centres puissent retrouver une pérennité. Je suis, bien entendu, à votre disposition si vous avez vous aussi des propositions à faire et à remonter auprès de M. le Ministre.

Cher collègue Jérôme LORIAU, face à ces fermetures, nous menons déjà une action, même si cela ne relève pas de la compétence de la Ville de Paris, par un soutien financier au G.O.S.B. dans le 20e arrondissement pour éviter sa fermeture, et concernant Richerand, nous avons voté une subvention de 500.000 euros au dernier Conseil de Paris pour leur permettre de rester ouverts.

Cette action est donc là et elle n'est pas, normalement, du ressort de la Ville, mais en attendant une action de l'Etat, nous continuons ce soutien sans faille aux centres de santé, lesquels sont indispensables notamment pour l'accès aux soins des plus précaires. Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame BOUX.

Je mets donc aux voix, à la main levée, le projet de délibération DSP 30.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSP 30). Je vous remercie.

2025 DSP 31 - Subventions (50.000 euros) à 20 associations et organismes dans le cadre de l'appel à projets pour le mois de la santé mentale en avril 2025.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen du projet de délibération DSP 31.

Je donne la parole d'abord à Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun, pour cinq minutes maximum.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, demain, ce sera la Journée de la santé mentale, et force est de dire que dans un monde qui déborde de publicités sur papier glacé pour les derniers produits "détox", la dernière innovation contre les ronflements, les remèdes de grand-mère contre les ballonnements ou des méthodes d'hypnose contre les allergies, dans un monde où le bien-être est une industrie qui développe toujours davantage ses parts de marché et où être bien dans son corps relève de l'injonction permanente, il est étonnant de constater à quel point, dans ce tumulte sur la santé somatique au sens plein, on ne parle pas ou pas plus de la santé mentale.

La santé mentale reste un sujet abordé avec gêne, surtout pour parler de soi, comme s'il s'agissait de quelque chose de secondaire et d'un peu superflu, ou, pire, comme un tabou dont la seule évocation précipite les pires drames. Et pourtant, la santé mentale est loin d'être un luxe et c'est bien plutôt le fait de ne pas en parler qui enferme chacune et chacun d'entre nous dans une spirale de solitude lorsque nous sommes confrontés à une difficulté dans ce domaine. Et si les violences ou la précarité sont autant de facteurs qui peuvent profondément impacter la santé mentale, toutes et tous peuvent faire l'expérience de telles difficultés, quels que soient leur origine, leur genre ou leur catégorie sociale.

Nous en avons fait l'expérience collective il y a quelques années à peine. La première année de la pandémie de Covid-19 a vu une augmentation mondiale de 25 % de la prévalence de l'anxiété et de la dépression, selon l'O.M.S. L'isolement, le stress lié à la contagion et à la précarité dans laquelle tant de personnes ont sombré, avec les confinements, le deuil de tant de victimes que nous n'avons pas pu accompagner dans les familles et dans notre société, tout cela a eu des conséquences profondes, en particulier sur les enfants et les jeunes, alors même que E.N.O.C., les Défenseurs des enfants en Europe, avait déjà tiré la sonnette d'alarme sur l'insuffisance chronique des services de santé mentale en leur direction dès 2018.

Oui, il était nécessaire, comme nous l'avons fait tout au long de la mandature, de mettre l'accent sur le développement de services et de dispositifs pour la santé mentale des enfants et des jeunes, des exilés, des femmes victimes de violences ou pour l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens. Les besoins sont grands. L'action tant d'Anne SOUYRIS que d'Anne-Claire BOUX et de leurs services a été volontariste et, très sincèrement, je les en remercie.

Mais au-delà des dispositifs et des services, il importe aussi de lutter socialement contre la stigmatisation des personnes connaissant des difficultés de santé mentale, qui provisoirement ou chroniquement n'épargne personne. Il faut encore du courage en 2025 pour déclarer, comme l'a fait le journaliste Nicolas DEMORAND, "je suis un malade mental", alors même que les maladies psychiatriques associées à l'ensemble des traitements chroniques par psychotropes constituent aujourd'hui le premier poste de remboursement de soins par l'assurance maladie, soit 14 %, et qu'elles seraient responsables de 35 à 45 % de l'absentéisme au travail.

Il était donc grand temps de sensibiliser et de communiquer auprès du grand public, et y consacrer un mois permettra peut-être tout au long de l'année d'écorcher la surface de cet iceberg. Car derrière ce silence de notre société, derrière ce malaise qui nous saisit lorsque l'on parle de ce que l'on traverse, de ce que traversent nos proches, comme si exprimer la moindre souffrance nous rangeait dans la catégorie infamante de tous les disqualifiés, celles et ceux que notre société cachait derrière les murs de l'asile, la santé mentale, en réalité, irrigue l'ensemble de nos expériences de vie. Elle se loge dans toutes nos pensées et humeurs et elle s'en nourrit ou en pâtit, tout comme le reste des aspects de la santé. Contribuons à en parler à Paris et dans nos arrondissements, dans nos quartiers, pour faire reculer le silence et alléger les souffrances.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame GARRIGOS.

Je donne la parole à Hamidou SAMAKÉ, du groupe Paris en commun, pour cinq minutes maximum.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La santé mentale, comme cela vient d'être dit par ma collègue Geneviève, est une dimension essentielle de la santé, trop souvent tenue sous silence, victime de tabous et de représentations anxiogènes.

Je voudrais souligner à mon tour tout ce qu'il faut de professionnalisme, d'écoute bienveillante et de non-jugement pour réussir à écorner ce silence et permettre à la parole d'émerger sur ce sujet, particulièrement auprès des plus jeunes. Et précisément, les actions qui sont entreprises dans le cadre du Mois de la santé mentale s'adressent aussi à ce public. Je pense en particulier à "Belleville Citoyenne", dont le projet cherche à répondre aux difficultés en santé mentale des jeunes de 16 à 30 ans qui ne sont ni dans l'emploi, ni en formation, peu ou pas diplômés, décrocheurs et décrochés de l'éducation et de la formation. Il s'agit en fait de créer un espace d'expression et d'écoute par le biais de l'art-thérapie et de l'improvisation auprès de ce public particulièrement difficile à atteindre et qui cumule les facteurs de stress. Lutter contre les idées reçues sur la santé mentale et les accompagnements, favoriser l'expression de soi et de ses émotions, c'est leur permettre une plus grande résilience tout au long de leur vie.

Autre âge de la vie, autres besoins. Dans le quartier des Amandiers et des Portes, c'est auprès des seniors qu'agit "Ensemble & Solidaires". Là encore, les besoins sont grands et l'accompagnement doit être adapté. Par le ciné-débat intergénérationnel, par les balades, dont l'effet de réduction sur le stress et sur les syndromes d'anxiété est reconnu, l'association vise à créer un dialogue sur ces questions et ainsi à créer un espace d'écoute et inciter à de bons réflexes pour s'occuper de sa santé physique et mentale de manière régulière.

Enfin, je voudrais aussi saluer le travail de l'association "Clubhouse" qui œuvre plus particulièrement à l'insertion sociale et professionnelle des personnes vivant avec un trouble psychique, selon un modèle qui a déjà essaimé dans 32 pays du monde. Il s'agit notamment d'aller à la rencontre des employeurs pour lutter contre les stéréotypes et de les mettre en relation avec des personnes vivant avec un trouble psychique lors d'ateliers de découverte ou de rencontre plus individuels, ce qui permet de se défaire de ses appréhensions.

A tous les âges de la vie, dans les différentes sphères de la vie sociale, il est pertinent et utile de développer des actions et d'engager le dialogue sur la santé mentale. Le 20e arrondissement et les associations qui y sont installées y sont pleinement engagés tout au long de ce mois si particulier.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur SAMAKÉ.

Je donne la parole à Mme Brigitte KUSTER, pour le groupe Union Capitale, pour cinq minutes maximum.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Michel BARNIER alors Premier Ministre a annoncé le 1er octobre 2024 que la santé mentale serait la grande cause nationale de l'année 2025. Cette initiative visait à répondre aux préoccupations croissantes concernant le bien-être psychique des Français, notamment à la suite de la crise Covid-19 qui a eu un impact significatif sur la santé mentale de nos concitoyens et notamment de nos jeunes. Lors de cette annonce, le Premier Ministre avait mis en avant la nécessité d'une mobilisation collective impliquant l'Etat, les collectivités, les entreprises et les associations pour répondre à cette problématique. Nous avons en effet une responsabilité commune, celle de transformer cette déclaration nationale en actions concrètes locales, et, bien sûr, Paris se doit d'être à la hauteur.

Aujourd'hui, à travers le projet de délibération qui nous est proposé, la Ville de Paris y répond partiellement en créant le Mois de la santé mentale en avril 2025, accordant 50.000 euros à une vingtaine d'associations et organismes dans le cadre d'un appel à projets. Nous soutenons bien sûr cette initiative qui va dans le sens d'une meilleure prévention, d'un accompagnement plus précoce des malades et d'une déstigmatisation de la souffrance psychique. Mais permettez-moi aussi de souligner une forme de décalage préoccupant entre les ambitions affichées et les moyens réellement mobilisés.

En 2020, vous déclariez, Madame la Maire, mais comme elle est absente, Anne HIDALGO, pardon, déclarait, je cite : "La santé mentale des Parisiens est une priorité absolue". Elle l'avait déjà dit lors des Assises parisiennes de la santé en 2017, sans vraiment que cela se concrétise alors dans les faits. Depuis, en 2021, une plateforme d'écoute, "Paris Ecoute Jeunes", a été mise en place. Bonne idée, évidemment, sur le papier, mais communication disproportionnée au regard de l'usage réel et surtout sans relais structurels dans les établissements scolaires pourtant en première ligne.

Depuis la crise sanitaire, les chiffres sont alarmants ; Santé publique France nous rappelle qu'un jeune sur quatre présente aujourd'hui des signes de détresse psychologique. Les consultations pour dépression ou troubles anxieux ont explosé : plus 30 % chez les jeunes de 11 à 17 ans entre 2020 et 2023, selon les données du Ministère de la Santé. Loin de moi évidemment l'idée d'accabler votre bilan, mais je suis certaine que vous conviendrez que Paris peut faire beaucoup mieux en matière de santé mentale.

Enfin, permettez-moi de préciser ici l'action de la mairie du 17e, qui il y a plusieurs années a installé un Conseil local de la santé mentale réunissant les professionnels de santé de l'arrondissement et les associations intervenant dans ce domaine, avec justement un prisme sur la santé mentale des jeunes. Dans ce cadre, nous accueillons une exposition ce mois-ci d'un habitant photographe, membre par ailleurs de l'U.N.A.F.A.M., qui fait un témoignage émouvant sur la schizophrénie de son fils.

Dans le 17e ou ailleurs, nul doute qu'il y a profusion d'actions locales que nous ne pouvons qu'encourager. Bravo pour cet appel à projets aujourd'hui que vous nous présentez et que nous allons bien sûr voter. Nous ne pouvons que souhaiter qu'à la suite de ce Mois sur la santé mentale, vous vous inscriviez crescendo dans cette année 2025 qui a érigé, comme je l'ai rappelé mais malheureusement pas mes collègues qui se sont exprimés avant moi, la santé mentale en grande cause nationale.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame KUSTER.

Je donne à présent la parole à M. LORIAU, du groupe Union Capitale, pour cinq minutes maximum.

M. Jérôme LORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il est en effet extrêmement important de placer la santé mentale au rang qu'elle mérite et en lui accordant un mois de mise en lumière à l'instar de ce qu'il se passe avec d'autres campagnes de prévention d'autres maladies somatiques comme Mars Bleu, Octobre Rose ou le Movember. Je crois qu'on donne enfin une place normale à la prise en compte de la santé mentale. En effet, malheureusement, aujourd'hui encore, la santé mentale, comme vous le notiez, est stigmatisée et trop souvent vue sous le prisme de l'une de ses composantes uniquement, celle des troubles mentaux, alors que la santé mentale positive, elle, est totalement abandonnée. Et cette stigmatisation permanente aboutit à du refus de soins, à de la non-prise en charge. On parlera tout à l'heure des moyens de prise en charge, mais quand bien même les bons moyens existent, les patients qui pourraient faire l'objet de prise en charge n'y accèdent pas du fait de cette stigmatisation. Et n'oublions jamais que les troubles psychiques graves conduisent aujourd'hui en France à 10.000 décès par suicide par an, soit trois fois plus que le nombre de morts par accident de la route.

Le chemin est donc encore très long. L'offre de soins à Paris est encore cruellement déficiente et pas en mesure d'absorber toute la demande, notamment aux deux extrêmes de la vie, qu'il s'agisse des plus jeunes, car si notre action en termes de dépistage est maintenant plus efficace dans le milieu scolaire, les délais de prise en charge des troubles dépistés sont encore beaucoup trop importants, ou des personnes âgées, pour lesquelles il reste beaucoup à faire, tant la psychiatrie en France est en souffrance.

Tout est bon pour améliorer cette situation. Nous avons été, dans le 15e, je crois, le premier arrondissement à créer il y a plusieurs dizaines d'années un Conseil local de santé mentale pour parler, pour évoquer, pour travailler, pour améliorer la situation. Il existe dans plusieurs arrondissements, dont le 15e, un guide de santé mentale qui permet de mettre à disposition de tous ceux qui le souhaitent les informations nécessaires à la prise en charge des personnes qui le nécessitent. Il y a des expositions, et ces expositions dans le cadre du Mois de la santé mentale sont aussi essentielles, car elles montrent le lien capital entre l'art et la prise en compte des troubles mentaux, et je crois que c'est un point qu'il fallait souligner aujourd'hui.

Aussi, chère Anne-Claire BOUX, je vous fais une proposition. Ce n'est pas un vœu mais une proposition qui est d'inscrire ce Mois de la santé mentale dans la durée. Regardons le succès qu'a depuis de nombreuses années "Paris sauve", auquel il est même difficile maintenant d'obtenir une inscription. Pourquoi, de manière régulière comme on le fait pour "Paris sauve", ne pas créer un événement dans toutes les mairies d'arrondissement qui permettrait d'être formé, d'être sensibilisé ? Savoir dépister chez l'autre, chez un proche, chez une personne de sa famille, chez un collègue de travail le fait que quelque chose ne va pas et commencer à engager une discussion avec lui, c'est déjà apporter une aide considérable. Pourquoi, grâce à tous ceux qui le souhaiteraient, notamment les professionnels du soin et du secteur psychiatrique parisien, ne pas créer ces moments, ces rendez-vous d'arrondissement qui permettraient d'inscrire dans la durée cette mise en lumière de la santé mentale à Paris ?

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur LORIAU.

Je donne la parole à Mme Camille NAGET, du groupe Communiste et Citoyen, pour cinq minutes maximum, merci.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

En effet, la santé mentale est à la fois précieuse et fragile, et comme cela a été souligné par mes collègues précédemment, elle est encore beaucoup trop taboue, comme si, dans notre monde où tout s'accélère, où l'on vit dans un capitalisme effréné et où il faut toujours être plus productif, s'arrêter, respirer, prendre soin de sa santé mentale serait vécu comme une faiblesse. C'est grâce à des initiatives comme celle-ci, comme ce Mois, c'est grâce aussi à des prises de parole de personnalités publiques que nous pourrions avancer collectivement, lever le tabou et permettre à chacune et à chacun de prendre plus soin de sa santé mentale.

En effet, nous avons quand même quelques indicateurs alarmants. Je crois que c'est ce matin qu'un rapport de la Haute Autorité de santé, si je ne me trompe pas, est sorti en alertant sur la hausse de la prise de psychotropes par les Français, avec une consommation excessive de ces médicaments, de ces antidépresseurs dans notre pays, et déjà, en 2023, le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge alertait sur l'état de santé mentale des enfants et des jeunes et sur leur consommation alarmante de ces produits.

Je pense que l'augmentation de la consommation de psychotropes est le signe de deux choses : d'une part, d'une santé mentale fragile et d'un nombre croissant de personnes qui ne se sentent pas bien dans une société parfois rude et difficile, d'autre part, de la difficulté d'accès à des soins et à des prises en charge qui soient autres que des prises en charge médicamenteuses. D'ailleurs, dans son rapport de 2023, le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge pointait le fait que ce sont souvent des médecins généralistes qui prescrivent à des enfants ou à des adolescents des psychotropes, avec toutes les conséquences qu'on connaît sur la santé, car prendre ce genre de produit n'est pas sans risque en termes d'effets secondaires et, du coup, il n'y a pas d'autres prises en charge ni d'autres soins à apporter à ces jeunes pour faire en sorte qu'ils aillent mieux.

Ces difficultés, cette absence, ce manque de prise en charge, chère collègue Madame KUSTER, ce n'est pas qu'à Paris. Quand on vous écoute, on a parfois l'impression qu'on voudrait recréer la commune autonome de Paris. Je ne sais pas si tous vos collègues seraient d'accord, et j'ai envie de vous dire pourquoi pas, voilà, allons-y, mais M. BALADI dit qu'il n'est pas d'accord. En fait, cela fait des années qu'on entend les médecins, les professionnels de santé alerter sur l'état catastrophique de la psychiatrie en France. Depuis 2017, c'est un secteur qui souffre terriblement, et donc effectivement, aujourd'hui, on en arrive à cette situation.

Aussi, bien sûr, la Ville s'engage, elle soutient des associations qui font un travail indispensable, et ce Mois de la santé mentale a permis de visibiliser ces problématiques et de participer à la prise de conscience du fait qu'on peut souffrir et bénéficier d'une prise en charge, mais cela ne peut pas compenser, cela ne peut pas pallier le désengagement de l'Etat, chronique, en matière de santé et la destruction de l'hôpital public, en particulier du secteur de la psychiatrie qui, à nouveau, est à bout de souffle. Je pense que ces questions sont absolument centrales et sont aussi extrêmement importantes pour notre avenir collectivement, en particulier lorsqu'on parle des jeunes et des enfants qui ont vécu la période du Covid et du confinement. Nous, à l'échelle de notre vie déjà avancée, on l'oublie, mais il y a 5 ans, on était toutes et tous enfermés chez nous, confinés avec le décompte des morts quotidien à la radio, avec des enfants qui ne pouvaient pas sortir, qui ont eu une scolarité interrompue. Cela a laissé des traces, tous les spécialistes s'accordent à le dire.

Je salue donc cette initiative, et continuons à plaider pour une meilleure prise en charge et un meilleur service de psychiatrie en France.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame NAGET.

Je donne la parole à Mme SOUYRIS, pour cinq minutes maximum, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Anne SOUYRIS. - Merci. Merci, Monsieur le Maire.

Moi, je suis ravie qu'il y ait une cause nationale sur la santé mentale. Effectivement, comme le disait Mme NAGET, c'est plutôt la Caisse nationale qui est, pour l'instant, sur la question de la santé mentale, qu'on voit depuis un certain nombre d'années.

J'ai vu arriver ce matin, comme vous tous, la grande campagne qui est lancée pour prendre moins de psychotropes et moins longtemps face au mésusage, et je suis assez étonnée que cela apparaisse comme cela, comme si c'était la faute des personnes de prendre trop de médicaments, alors que c'est un problème systémique, c'est-à-dire qu'on n'a pas assez suivi de santé mentale en France, on donne des médicaments à la place et, finalement, ce sont bien les médecins qui continuent à le faire. Et je ne condamne pas les médecins qui, eux-mêmes, n'ont pas le temps de faire les consultations nécessaires et n'ont pas non plus de centres adaptés, d'ailleurs sur un certain nombre de sujets, d'addictologie, d'antidouleurs. Je suis dans une mission sur les opioïdes en France, on voit que la plupart des opioïdes prescrits le sont en mésusage. Les médecins les prescrivent trop longtemps et, après, les patients se retrouvent dans une situation de mal-être global.

On voit qu'il y a un ensemble de situations qui doit être pris au niveau national, mais je salue ce qui est fait au niveau de la Ville, le fait de sensibiliser pour de vrai et pas simplement de mettre une étiquette "cause nationale", le fait de communiquer pendant un mois, mais aussi de subventionner des associations qui agissent, pas seulement pour soigner mais aussi pour prévenir.

Ce que je vois dans ce projet de délibération, c'est qu'on regarde les choses aussi au sens de l'O.M.S., au vrai sens de la santé mentale, et c'est ce que disait aussi M. LORIAU, c'est-à-dire le fait d'avoir d'abord un bien-être qui, depuis un certain temps, manque notamment à nos plus jeunes. Ce bien-être, c'est en particulier la question du sport, vous l'avez sûrement noté et c'est d'ailleurs inscrit dans ce projet de délibération, en sachant que la question de l'activité physique est tout à fait insuffisante en France pour nos jeunes. Je suis allée visiter à la Sorbonne le service de santé, plus de la moitié des jeunes ne font pas du tout de sport alors que le sport est aussi une condition essentielle de bonne santé mentale, et il va aussi falloir agir sur ce sujet. Paris le fait déjà et mène vraiment une action sur tous les sujets de prévention. Mais c'est aussi le fait d'avoir une ville plus apaisée, le fait de ne pas avoir le

bruit des moteurs thermiques en permanence dans les oreilles, toute la journée, de nos enfants et de nos jeunes. Or, c'est ce qu'il se passe.

C'est pourquoi il est important - je ne sais pas si ce sera toujours au printemps, mais, en tout cas, pour le printemps - d'avoir une ouverture sur cette santé mentale, sur ce bien-être en permettant à nos jeunes et à tout le monde de sortir du bois, d'exprimer son mal-être et d'être entendu.

Merci, Madame la Maire, d'avoir agi en ce sens.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame SOUYRIS.

Je donne la parole à Mme Sandra BOËLLE, du groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants", pour cinq minutes maximum.

Mme Sandra BOËLLE. - Monsieur le Maire, chers collègues, une personne sur cinq, soit 1,3 million de Français, souffre d'une maladie mentale ou d'un trouble psychique. Nous sommes tous directement ou indirectement concernés par la question de la santé mentale. C'est pourquoi la Ville de Paris a déployé, à la suite de notre vœu présenté lors du Conseil d'octobre 2024, un grand plan pour améliorer la santé mentale des Parisiens. Dans ce cadre, vous organisez pour la première fois en ce mois d'avril le Mois de la santé mentale. Cette action s'inscrit pleinement dans l'élan donné par l'ancien Premier Ministre Michel BARNIER qui en avait fait une grande cause nationale de l'année 2025.

Une population est particulièrement touchée : nos jeunes, notre avenir. Le suicide est la première cause de mortalité chez les 15-35 ans. C'est dramatique. Oui, il est dramatique qu'à un âge de la vie où tout reste à faire, où tout commence à se construire, ce fléau, qui se laisse découvrir lorsqu'il est déjà trop tard, puisse rôder. N'oublions pas les conséquences de la crise sanitaire, qui laisse encore des traces terribles chez nos jeunes. Des vies sont en danger et c'est notre responsabilité de ne pas rester inactifs face à ces souffrances. Nous devons poursuivre nos efforts, lutter contre la stigmatisation des maladies psychiques, renforcer la prévention et les dépistages précoces, améliorer la prise en charge des soins non programmés et intensifier la recherche.

Ce Mois de la santé mentale, j'en suis sûre, brisera des tabous établis depuis bien trop longtemps, il offrira à celles et ceux qui ne l'avaient peut-être jamais osé, l'occasion d'en parler. Car trouver une oreille attentive, se sentir écouté et compris, ce sont les premières étapes vers une véritable prise en charge. Nous savons que cette sensibilisation contribuera à ce que chacun trouve sa place dans la société, pleinement, sans méfiance, sans jugement, sans ressentiments.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BOËLLE.

Pour répondre à toutes ces interventions, je donne la parole à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, chers collègues.

Oui, "je suis un malade mental", ce sont les mots forts de Nicolas DEMORAND mercredi 26 mars dernier en direct au micro de France Inter. Comme lui, 13 millions de personnes sont concernées en France par le sujet de la santé mentale, une personne sur trois connaîtra dans sa vie des troubles psychiques. Ainsi, vous l'avez dit, nous sommes toutes et tous concernés directement ou indirectement par ce sujet.

Pour replacer cela dans un contexte plus général, 13 millions de personnes, c'est plus que les 12 millions de fumeurs, c'est trois fois plus que les 4 millions de personnes atteintes de diabète et trois fois plus que les 3,8 millions de personnes qui vivent avec un cancer. Imaginez que la santé mentale soit aussi visible dans l'espace privé et dans l'espace public, soit autant traitée par les médias, par les campagnes de santé publique nationale. Malheureusement, c'est loin d'être le cas aujourd'hui et les personnes concernées vivent bien souvent seules dans le secret de leur maladie, un tabou qui rend l'accès aux soins difficile, l'accès à un travail ou à un logement incertain, créant aussi des difficultés dans les relations amicales, amoureuses ou familiales et qui conduit presque systématiquement à la précarité. Et du côté de la prise en charge, les moyens ne sont pas non plus à la hauteur de l'enjeu. La psychiatrie est le parent pauvre de notre système de santé, si bien que, parfois, il faut attendre cinq mois pour une consultation en pédopsychiatrie pour des jeunes en grande détresse.

Alors oui, Madame KUSTER, en octobre dernier, Michel BARNIER a décrété la santé mentale grande cause 2025. Mais que s'est-il passé depuis octobre dernier ? Les associations attendent toujours des actes forts. Qu'est-ce qu'il s'est passé concrètement ? Moi, je n'ai rien vu, les associations non plus, aucun acte fort. Est-ce qu'il y a eu une seule annonce pour les besoins urgents de la psychiatrie en France ? Est-ce qu'il y a eu une grande campagne publique de sensibilisation pour mieux faire connaître les prises en charge ? Est-ce qu'on s'est donné les moyens d'en parler dans cette société ? Alors, peut-être que la Ville de Paris répond partiellement, mais elle n'a pas de compétences en santé et mieux vaut répondre partiellement que pas du tout, comme le fait le Gouvernement aujourd'hui.

Conscients de l'enjeu pour notre société, nous avons souhaité à Paris en faire notre grande cause parisienne et nous avons instauré ce Mois de la santé mentale avec les premiers concernés. L'objectif de ce Mois de la santé

mentale, c'est de lever les tabous, déstigmatiser, faire connaître les dispositifs existants, et tout au long de ce Mois de la santé mentale, c'est plus d'une centaine d'événements qui sont organisés par des actrices et des acteurs concernés. C'est un mois inédit. Alors oui, nous l'avons fait et, aujourd'hui, nous interpellons le Gouvernement, et je compte sur vous pour l'interpeller, pour que ce Mois soit repris au niveau national au même titre qu'Octobre Rose ou que Mars Bleu.

La santé mentale doit être traitée au même titre que la santé physique et nous nous y engageons au quotidien à Paris. Ce n'est pas seulement un Mois de la santé mentale, c'est également une action au quotidien de la Ville de Paris avec 150 professionnels de santé qui travaillent tous les jours sur les sujets de santé mentale à Paris dans nos centres de santé, dans nos P.M.I., dans nos C.A.P.P., pour les enfants, en proposant des consultations gratuites pour les jeunes. Que fait le Gouvernement dans le remboursement des consultations de psychologue ? Cela a l'air de vous faire rire, mais le sujet est vraiment dramatique. Donc oui, à Paris, nous avons des consultations gratuites pour les jeunes. Tout le monde dans cet hémicycle dit qu'il y a des chiffres alarmants, mais que fait le Gouvernement ? "Mon soutien psy", aujourd'hui, ne répond pas aux attentes.

Par conséquent, nous continuerons cette action volontariste. Je ne doute pas que dans le 17e, vous ayez une action volontariste, mais nous avons dans tous les arrondissements des conseils locaux en santé mentale, et, oui, nous souhaitons que le Gouvernement prenne le relais. Je tiens à remercier toutes les associations qui étaient au rendez-vous de ce Mois de la santé mentale et qui nous ont permis d'avoir une programmation avec plus de 100 événements.

Et, oui, Monsieur LORIAU, j'espère que tous les ans, nous réorganiserons au mois d'avril ce Mois de la santé mentale, et je prends aussi la proposition de mettre en place des journées de formation P.S.S.M. - pardon pour l'acronyme -, de façon à pouvoir sensibiliser dans la société.

Je vous invite donc à voter à l'unanimité ce projet de délibération.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BOUX.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 31.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSP 31). Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la conservation rue Garancière du centre d'accueil et de crise.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés, avec le vœu n° 70 relatif à la conservation rue Garancière du centre d'accueil et de crise.

La parole est à Mme la députée Céline HERVIEU, pour le groupe Paris en commun, pour deux minutes.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Monsieur le Président.

Madame la Maire, Monsieur le Maire, chers collègues, à travers ce vœu, je souhaitais évoquer la situation du centre d'accueil et de crise rue Garancière dans le 6e arrondissement. C'est un établissement public de santé mentale original qui offre un service d'accueil, d'évaluation, de prise en charge pour les personnes en état de crise psychique ou en situation de détresse. Il s'agit d'une structure de proximité qui prend en charge des soins en santé mentale, qui assure un suivi médical adapté pour une offre tous publics mais aussi spécifiquement pour des jeunes, un public jeune de plus de 18 ans, et on sait qu'on en a beaucoup dans le 5e et le 6e arrondissement.

Ce centre a été délocalisé en réalité dans le cadre des travaux qui ont eu lieu rue Garancière, où l'on a refait le gymnase, la crèche, les bâtiments du Sénat, mais suite aux travaux, le centre d'accueil et de crise qui était situé à cet endroit n'est jamais revenu dans le 6e arrondissement alors que nous attendions justement sa réinstallation, et ce centre ne devait être délocalisé en principe que pendant la durée des travaux. Les travaux aujourd'hui sont terminés et le centre n'est pas revenu.

Nous savons que le G.H.U. auquel il est rattaché avait décidé en 2023 une réorganisation de ses implantations avec la volonté de créer un centre unique dans le 15e arrondissement, et nous nous sommes opposés fermement à cette réorganisation, avec les élus et avec des associations d'usagers, pour expliquer qu'on avait besoin de ces lieux de proximité, et - cela a été clairement dit par ma collègue Anne-Claire BOUX - on a besoin de ces structures déconcentrées, délocalisées. Nous étions donc opposés à ce projet du G.H.U. et, grâce à la mobilisation, on a réussi à empêcher cette réorganisation telle qu'elle était pensée au départ. Toutefois, le centre d'accueil et de crise rue Garancière n'est jamais revenu dans cet espace, et aujourd'hui, il est inutilisé et vacant.

Nous avons vraiment besoin de ces structures de proximité et nous savons que c'est une question qui est majeure dans nos sociétés, cela a été dit. Ce vœu a donc pour objectif de dire que la Ville de Paris doit faire part de son opposition au G.H.U. et que cette offre de soins en santé mentale doit être ouverte 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 dans ce centre de crise qui répond aux besoins des habitants du 5e et du 6e. Je précise que le vœu a été voté à l'unanimité par les deux conseils d'arrondissement.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chère collègue Céline HERVIEU.

En ce Mois parisien de la santé mentale, je vous remercie pour votre vœu qui pose la question en effet du maintien d'une offre de proximité pour les personnes qui ont des troubles psychiques et plus particulièrement sur les zones du 5e et du 6e arrondissement.

Le centre d'accueil et de crise situé rue Garancière dans le 6e arrondissement accueillait depuis la fin des années 1980 des personnes ayant des besoins urgents de prise en charge psychiatrique. Ses missions sont d'orienter les personnes, de leur donner un accès aux soins ou même de les héberger sur place en cas de crise ou d'urgence sans besoin d'hospitalisation. Ce centre est effectivement en travaux depuis 5 ans et son offre est délocalisée au centre hospitalier Sainte-Anne dans un quartier qui est complètement différent. Des alertes ont été nombreuses ces dernières années de la part des patientes et des patients ainsi que de leurs proches, qui ne trouvent pas de solution suffisante proche de chez eux, et ces associations souhaitent en effet également le retour de ce centre.

Cette offre de soins de premier niveau est très importante pour garantir une prise en charge précoce et graduée et aussi pour prévenir les urgences. Il est absolument légitime que nous soyons toutes et tous vigilants sur l'avenir de ce centre Garancière qui doit rester un lieu d'accès et de soins pour les personnes atteintes de troubles psychiques, un lieu de proximité où l'on peut se rendre quand on en ressent le besoin.

J'ai donc interrogé le directeur du G.H.U. neurosciences et psychiatrie concernant ce site Garancière, qui m'a fait part, les travaux étant bientôt finis, d'une réouverture du site à l'été avec le projet d'étendre les locaux aux S.A.J.E.S.S., c'est-à-dire les soins ambulatoires pour les jeunes étudiants scolarisés, afin de répondre aussi à l'explosion des troubles psychiques chez les jeunes et en particulier dans la population étudiante, nombreuse dans le quartier. Dans un deuxième temps, d'ici la fin de l'année, ce centre sera accessible à tout public et pas seulement aux jeunes, ce qui me paraît indispensable compte tenu des besoins de la population et notamment des seniors dans cette zone-là aussi.

Je note également votre alerte sur la nécessité d'un fonctionnement 24 heures sur 24, ce qui n'est pas le cas pour l'instant mais qui l'était avant les travaux, et j'interpellerai à ce sujet le directeur du G.H.U. neurosciences et psychiatrie.

Ainsi, j'émetts un avis favorable à votre vœu.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 70 du groupe Paris en commun avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté, je vous remercie. (2025, V. 63).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accueil des futurs docteurs juniors à Paris.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 71 relatif à l'accueil des futurs docteurs juniors à Paris.

Je donne la parole à M. Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, aujourd'hui, plus d'un tiers des médecins généralistes ont plus de 65 ans à Paris. Il est de plus en plus difficile d'obtenir des rendez-vous, qui plus est, des rendez-vous sans dépassement d'honoraires. En conséquence, de nombreux Parisiens renoncent aux soins et je suis bien placé pour vous le dire, puisque le 18e arrondissement est considéré comme un désert médical par l'A.R.S. D'ailleurs, vous verrez que ce n'est pas très

simple non plus de trouver des rendez-vous chez les pédiatres, pour suivre le parcours normal de soins, je ne souhaite rien d'autre à Mme la Maire que de s'inscrire dans un parcours de soins normal de pédiatrie, vous verrez, c'est très compliqué.

A ce propos, pour le 18e arrondissement également, l'A.P.-H.P., dont Mme HIDALGO préside le conseil de surveillance, préfère fermer l'hôpital Bichat plutôt que de le rénover. Mais si vous aviez de la considération pour les habitants du 18e, nous le saurions depuis un moment.

Heureusement, Paris peut encore saisir une opportunité d'attirer des centaines de médecins chaque année. La réforme de l'internat de médecine générale instaure une année supplémentaire qui permettra d'améliorer l'accès aux soins en zones sous-densifiées. Ainsi, dès 2026, Paris pourrait, je dis bien "pourrait", accueillir 200 docteurs juniors à temps plein, ce qui nous procurerait l'équivalent de 3.000 consultations quotidiennes et pourrait ainsi densifier notablement notre offre de soins à Paris. Cependant, faudrait-il encore les motiver, et non les contraindre, à venir s'installer durablement à Paris. Le coût de la vie, la circulation chaotique qui limite les soins à domicile, le manque d'infrastructures médicales pour accueillir les nouveaux médecins, tout cela n'incite en rien à venir s'installer à Paris.

C'est pourquoi, au nom du groupe Changer Paris, je demande que la Ville étudie toutes les possibilités de création de places nécessaires pour accueillir ces futurs docteurs juniors dès 2026, afin de leur offrir des conditions de travail dignes de ce nom et que, dans ce cas, la Ville identifie la réaffectation de locaux vides et les cabinets préexistants qui peuvent bénéficier de travaux d'agrandissement.

Vous avez rejeté mon vœu, au mois de décembre dernier, relatif au renforcement de l'attractivité pour les jeunes médecins, j'espère que cette fois-ci, vous ferez preuve de bon sens.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Mme Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher collègue, merci pour votre vœu qui concerne la réforme entrée en application à la rentrée 2020-2021 et relative à la création, en effet, d'un statut de docteur junior pour la médecine générale. Elle avait été justifiée à l'époque par un besoin de compenser la désertification médicale générale en France et d'inciter les jeunes médecins à s'installer en médecine de ville. En résumé, il s'agit d'une année supplémentaire après l'internat pendant laquelle le docteur junior reste sous l'autorité d'un médecin tuteur mais peut exercer avec une plus grande autonomie en ambulatoire.

A ce stade, de nombreux points restent flous sur l'application de cette réforme dont les décrets ne sont pas encore publiés. D'ailleurs, les syndicats d'internes ont appelé à une grève en janvier pour insister sur les difficultés qui persistent à leur sens, trouver des maîtres de stage, trouver des cabinets où exercer, savoir quel sera leur niveau de rémunération et quel sera leur statut. Comme vous le savez, la Ville de Paris met à disposition une offre de soins dans ses centres de santé municipaux, accessible à toutes et tous en secteur 1 avec des médecins généralistes et spécialistes, offre de soins que nous continuons à développer. C'est plus 7.000 consultations en 2024 et nous avons un objectif de plus 15.000 consultations en 2025. Ce sont donc en effet, et je vous rejoins, des opportunités de lieux d'exercice pour ces futurs docteurs juniors qui arriveront en 2026, et je vous confirme que la Direction de la Santé publique a d'ores et déjà étudié les possibilités de les accueillir.

Concernant la partie cabinets médicaux en ville, c'est-à-dire l'accueil des docteurs juniors dans ces cabinets médicaux en ville, le sujet n'est pas celui de la Direction de la Santé publique, dont ce n'est pas le rôle d'identifier des locaux vacants, le sujet est plutôt d'intégrer cette réforme dans le dispositif "Paris Med", qui permet l'aide à l'installation et à l'agrandissement des cabinets médicaux. C'est le sens de l'amendement que je vous propose.

Mais permettez-moi quand même, car il y a toujours un "mais", de vous renvoyer un peu l'ascenseur pour interpellier votre Gouvernement sur le fait que cette réforme n'est tout de même qu'un tout petit pansement face au phénomène de désertification médicale et qu'elle restera vaine tant que votre Gouvernement continuera chaque année de couper le budget de la santé. Aujourd'hui, nous identifions d'ailleurs une quarantaine de centres de santé en difficulté à Paris. Cela fait plus d'un an que j'interpelle votre Gouvernement, et donc, là encore, je vous invite à relayer mon appel pour faire en sorte que ces centres de santé soient aidés et que leur modèle évolue...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci de conclure, s'il vous plaît.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - ... pour pouvoir faire en sorte que nous gardions cette offre en secteur 1.

Ainsi, cher collègue, je vous propose d'émettre un avis favorable si vous acceptez l'amendement proposé.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Est-ce que vous acceptez l'amendement ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 71 ainsi amendé et accepté comme tel, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu amendé est adopté. Je vous remercie. (2025, V. 64).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'un comité des partenaires pour l'encadrement de la réforme de l'internat de médecine générale.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 72 relatif à la mise en place d'un comité de partenaires pour l'encadrement de la réforme de l'internat de médecine générale.

Je redonne la parole à M. GRANIER, pour deux minutes.

M. Rudolph GRANIER. - Rarement vous verrez l'initiative de propositions de comités Théodule. Pour autant, le sujet de la santé est suffisamment important pour qu'on essaie de faire un effort de coordination, d'où la proposition de ce comité des partenaires pour l'encadrement de la réforme de l'internat. On vient d'en parler, notamment sur l'aspect foncier pour accueillir ces centaines de docteurs juniors qui vont arriver à Paris. Vous l'avez très justement souligné, Madame la Maire, la réforme de l'internat est encore en cours et certains textes réglementaires sont encore à l'étude.

Nous nous sommes récemment entretenus avec Mme Maïssa BOUKERROU, présidente du Syndicat représentatif parisien des internes de médecine générale, vous avez aussi évoqué cette grève, Madame la Maire, et leurs revendications pourraient mener à cette grève en raison du manque d'infrastructures pour accueillir les futurs docteurs juniors. Je dois quand même vous rappeler qu'il faudrait considérer la médecine dans toute sa globalité et que les centres de santé municipaux ne sauraient être la solution unique à tous les problèmes. J'ai bien entendu votre réponse précédente, mais n'oublions pas non plus que la médecine peut être libérale.

C'est pourquoi le groupe Changer Paris suggère la création d'un comité des partenaires impliquant l'A.R.S., les départements de médecine générale des facultés parisiennes, les U.R.P.S., le conseil départemental de l'Ordre des médecins, la Caisse primaire d'assurance maladie ou encore des représentants de C.P.T.S. volontaires, afin de bien encadrer cette réforme qui fait l'objet de vives critiques, vous l'avez également souligné. Un tel comité permettrait notamment de mieux encadrer cette réforme en facilitant, comme nous le demandons, la mise à disposition des infrastructures nécessaires garantissant une formation et un encadrement de qualité pour les docteurs juniors et en promouvant des solutions pour favoriser l'installation des jeunes médecins en médecine libérale, Madame la Maire, dans Paris.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher collègue, dois-je vous rappeler également que la Ville de Paris n'a pas de compétences en matière de santé. Peut-être trouvez-vous que nos centres de santé municipaux ne sont pas suffisants, mais ils ont le mérite d'exister alors que ce n'est pas le rôle des collectivités, normalement, de les porter.

Autant la Ville de Paris est volontaire pour accueillir dans ses centres de santé et pour accompagner les cabinets médicaux en ville pour faciliter l'accueil de ces docteurs juniors, autant, je le répète, nous n'avons pas la compétence santé et il n'est pas de notre ressort de piloter cette mise en œuvre de la réforme. Bien évidemment, nous y prendrons part et il existe déjà un certain nombre de comités. Ainsi, même si vous n'êtes pas adepte des comités Théodule, je pense que, pour le coup, ce serait malheureusement créer un comité Théodule supplémentaire, car il existe déjà diverses instances pilotées par l'A.R.S., d'instances aussi où nous échangeons avec les C.P.T.S., avec les U.R.P.S. et qui nous permettent de nous coordonner. Ainsi, aujourd'hui, non seulement ce n'est pas la responsabilité de la Ville, mais nous avons déjà aussi un certain nombre d'instances qui nous permettent d'évoquer ces sujets.

Par ailleurs, encore une fois, vous l'avez dit, un certain nombre de décrets d'application sont manquants pour pouvoir mettre en place cette réforme, et là encore, je vous invite à plaider en ce sens auprès de votre Gouvernement.

Par conséquent, malheureusement, sur ce vœu, vous comprendrez que j'émette un avis défavorable.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 72 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 72 est rejeté, je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif au "crack" à Paris.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 73 relatif au "crack" à Paris.

J'avais une inscription de M. SZPINER, que je ne vois pas dans la salle. Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre ? Madame KERBOUA ? Allez-y, je vous laisse présenter le vœu, vous avez deux minutes.

Mme Farida KERBOUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans le 19e arrondissement, nous connaissons malheureusement trop bien le fléau du "crack". Comme tous les habitants, j'y suis confrontée au quotidien. Cela est particulièrement vrai et persistant dans plusieurs secteurs bien identifiés du Nord-Est parisien ; je pense notamment au quartier de Stalingrad, de la place Auguste-Baron, de la rue Riquet ou encore de la porte de la Villette.

Depuis des années, ces quartiers vivent au rythme des scènes de consommation, des trafics, des violences et de la dégradation générale de leur cadre de vie. La semaine dernière, le président de notre groupe Francis SZPINER s'est rendu sur place dans ces quartiers oubliés de vos politiques publiques ces dernières années. Il a écouté les habitants mais aussi les associations qui œuvrent sur le terrain, soit pour accompagner les toxicomanes, soit pour défendre les riverains. Tous lui ont dit la même chose : ils ne se sentent pas écoutés, ils n'en peuvent plus. Ce vœu est là pour porter leur voix.

Ce phénomène n'est pas nouveau. Depuis des années, jamais une solution durable n'a été trouvée. Pendant ce temps, les riverains paient le prix fort : insécurité, insalubrité, sentiment d'abandon face à des situations sociales dramatiques. Les toxicomanes paient aussi le prix de ces lâchetés. Ils sont aussi victimes de leur addiction qui finit par les consommer eux-mêmes. L'expérimentation de la "salle de shoot" du 10e arrondissement n'a rien arrangé, au contraire. Les trafics et les scènes de consommation à ciel ouvert se sont multipliés autour du site, les riverains vivent un enfer et on ne voit aucun progrès, ni pour les usagers, ni pour le quartier.

Nous pensons que Paris doit sortir de cette logique uniquement centrée sur la réduction des risques. Le réseau de réduction des risques développé depuis plus de 30 ans en France a largement fait ses preuves et obtenu des résultats sans jamais s'appuyer sur des espaces de consommation. Ce qui manque à nos politiques de lutte contre l'addiction, c'est une approche plus globale, plus humaine, plus ambitieuse, une prise en charge médicale, sociale et psychologique digne de ce nom qui vise...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci d'aller vers votre conclusion, s'il vous plaît.

Mme Farida KERBOUA. - ... l'abstinence, la réinsertion et qui extrait les personnes toxicomanes des lieux de trafic et de consommation pour les placer dans des lieux situés hors zones urbaines denses.

C'est le sens du vœu que nous vous soumettons, qui demande deux choses simples mais essentielles : d'une part, que la Ville de Paris mette un terme à l'expérimentation de la salle de consommation du 10e arrondissement, dont les effets délétères sont aujourd'hui manifestes, d'autre part...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Farida KERBOUA. - ... que la Ville crée des lieux de prise en charge globale pour les toxicomanes, mais en dehors des zones fortement urbanisées...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci de conclure, Madame KERBOUA.

Mme Farida KERBOUA. - ... là où il est possible... Je conclus. Et il est possible d'accompagner véritablement les personnes concernées sans exposer encore davantage les habitants déjà fragilisés.

Voilà les propositions que nous formulons.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, on a compris. Cela fait presque trois minutes.

Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme BOUX, pour vous répondre.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Chers collègues.

On a déjà eu le débat lors de la question d'actualité au dernier Conseil de Paris, donc ma réponse ne devait pas être assez claire. Mais je le répéterai autant de fois qu'il le faudra, chaque consommation qui a lieu dans une salle de consommation à moindre risque, c'est une consommation qui n'a pas lieu dans la rue et je vous invite à

prendre connaissance du rapport de l'I.G.A.S. - quand on parle de l'I.G.A.S., on ne peut quand même pas être accusé d'être partisan. Ce rapport souligne...

C'est vous qui remettez en question la neutralité des services, ce n'est pas moi. Vous le verrez avec eux, cela leur fera plaisir.

Ce rapport souligne que ce dispositif améliore la santé des usagers et usagères de drogue, réduit les risques de décès, de maladies graves, d'I.S.T. et qu'il ouvre aussi une porte d'entrée vers le soin aux personnes consommatrices de drogue. Ce rapport souligne également, que vous le vouliez ou non, que ces salles de consommation à moindre risque permettent d'apaiser l'espace public. Et je prends le pari. Si demain nous fermons la salle de consommation à moindre risque dans le 10e arrondissement, la situation se dégradera et je pense même que vous nous demanderez de la réouvrir.

C'est pour toutes ces raisons que je souhaite que nous puissions non seulement maintenir la salle de consommation à moindre risque dans le 10e, mais aussi ouvrir de nouvelles salles de consommation à moindre risque, ce qui va dans le sens du rapport de l'I.G.A.S, car pour mettre en place une réelle politique de réduction des risques en matière d'usage de drogues, pour répondre à la réalité des besoins sur le terrain et pour permettre davantage l'apaisement dans l'espace public, nous avons besoin de ces dispositifs.

Pour ce qui concerne l'ouverture de lieux de prise en charge, dans le cadre du Plan "Crack" piloté en lien étroit avec le Préfet de Région, avec le Préfet de police et avec le directeur de l'A.R.S., nous vous avons déjà informés lors du dernier Conseil de Paris que nous avons ouvert 100 nouvelles places avec à la fois des dispositifs de premier recours à proximité des lieux de consommation, des dispositifs intégrés plus éloignés des lieux de consommation et des places, pour les personnes qui le souhaitent, de sevrage en dehors de Paris. Notre objectif est de construire des parcours de soins pour accompagner les usagers de drogue afin qu'elles et ils puissent reprendre leur vie en main.

Vous l'aurez compris, nous demandons avec la maire du 10e arrondissement...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci de conclure, s'il vous plaît.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - ... et la Maire de Paris la pérennisation de la salle de consommation à moindre risque du 10e arrondissement.

Pour toutes ces raisons, j'émetts un avis défavorable.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BOUX.

Je donne la parole à Mme la Représentante de Préfet de police, Mme LAVIELLE.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Quelques mots, au titre des compétences du Préfet de police, sur la question de la présence dans l'espace public de la halte soins addictions, anciennement salle de consommation à moindre risque, qui, d'ailleurs, n'accueille pas des consommateurs exclusifs de "crack", puisqu'elle est destinée à des toxicomanes marginalisés qui se droguent dans des conditions d'hygiène précaires et souvent dans la rue.

L'objectif de ces dispositifs, c'est, bien sûr, de réduire la mortalité de cette population mais aussi de diminuer les troubles à l'ordre public, et ce qui nous importe, à nous, dans l'action policière, c'est aussi d'avoir moins de personnes dépendantes de drogue dans la rue. On a donc besoin d'espaces et de structures de soins. Je ne me prononce pas sur la qualité de ce dispositif en tant que tel, mais c'est un constat en termes d'ordre public.

Ensuite - je parle de la H.S.A. mais c'est valable aussi pour les autres structures -, on prend en compte leur existence dans l'espace public en mettant en place des dispositifs policiers spécifiques aux abords pour assurer une présence visible autant que possible, complétée par la vigilance des opérateurs qui exploitent la vidéosurveillance. On fait également des opérations ponctuelles avec l'appui de sous-directions spécialisées pour assurer, là encore, une présence sur le secteur.

En 2024, on a eu un certain nombre d'interpellations aux abords de cette salle, 351 interpellations parmi lesquelles 115 pour infraction à la législation sur les stupéfiants. On a eu des interpellations pour usage ou détention de "crack" aux abords de la H.S.A., 17 interpellations en 2024 contre 8 en 2023. Il peut y avoir aussi des actes de violence, essentiellement des bagarres entre toxicomanes, 48 personnes interpellées pour ce motif l'année dernière.

Toutes les doléances des riverains sont suivies par le commissaire central qui est destinataire des signalements des divers partenaires et des riverains, parmi lesquels le collectif "Riverains Lariboisière-Gare du Nord". On organise régulièrement des réunions partenariales avec le commissaire central et ses équipes et les associations du secteur, et ce sujet de la H.S.A. est également traité au niveau de la cellule d'écoute et de traitement des doléances qui est animée bimensuellement par le commissaire central en présence de la mairie d'arrondissement et de la police municipale.

Ces questions de coexistence et d'usage de la voie publique font aussi l'objet d'échanges dans les G.P.O., les groupes de partenariats opérationnels, et il y en a un spécifique qui a été dédié sur ce secteur-là. On a eu 11 réunions du G.P.O. pilotées par le commissaire central, avec un certain nombre d'avancées, dont l'instauration d'un

dialogue avec "Gaïa" et les associations de riverains, dialogue qui s'est donc renforcé, ce qui nous permet aussi de mieux identifier les dealers et les problématiques.

Je m'arrêterai là pour ne pas être plus longue, mais notre enjeu à nous est d'assurer une sécurité et une sécurisation de l'espace public aux abords de cette salle comme des autres lieux, et dans ce cadre, le dialogue qu'on peut avoir avec la mairie d'arrondissement et la structure en elle-même est évidemment très important.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame LAVIELLE.

J'ai une demande d'intervention de Mme CORDEBARD, la maire du 10e arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Monsieur le Maire, merci de me redonner la parole.

Madame la Directrice, merci pour vos propos factuels et, je dirais, apaisés sur le sujet, ce qui témoigne du travail collaboratif d'excellente qualité que nous faisons sur ces sujets de prévention des risques et de prévention de la délinquance.

Comme maire d'arrondissement, je vais faire en sorte que ce débat soit aussi utile que possible, encore une fois.

La première chose que je dirai à Mme KERBOUA, et je pourrais presque m'arrêter là, c'est que cette salle n'a pas pour vocation d'accueillir les fumeurs de "crack". Ces deux sujets peuvent donc être immédiatement décorrélés. D'ailleurs, il faudrait d'autres endroits pour accueillir les fumeurs de "crack" et je partage en cela l'avis de l'I.G.A.S.

Le fait de ne pas être content des rapports successifs qui ont été faits et des résultats obtenus ne veut pas dire que ces rapports doivent être disqualifiés, chers collègues. Ainsi, quand on dit qu'il y a une baisse de la mortalité par surdose, qu'il y a une réduction du partage des seringues, une diminution de la transmission des maladies infectieuses, ce sont des faits. Peut-être que ces rapports ne vous plaisent pas, mais ce sont des faits. Ils disent également - excusez du peu - que ce sont environ 11 millions d'euros de prise en charge médicale qui ont pu être évités grâce à la salle - gardez-le dans un coin de votre tête. Ce sont également des réalités sur la question de la tranquillité publique, avec, par exemple et je ne donnerai que ce chiffre, 3.778 seringues ramassées en 2017 contre 415 en 2024. On ne peut pas dire qu'il n'y a plus aucune seringue dans l'espace public, mais il y a une amélioration, c'est absolument indiscutable.

Ce vœu, à la fin, n'est donc à mon sens qu'un déni dramatique de la réalité. Vous voudriez, chers collègues du 16e arrondissement et d'ailleurs, expliquer que ce quartier doit retrouver sa situation antérieure, c'est-à-dire des dizaines et des centaines d'injections dans l'espace public. Je vous donne un autre chiffre, 500.000 injections ont eu lieu dans la salle depuis son ouverture ; je vous remercie de ne pas nous souhaiter de les retrouver dans l'espace public. Quant à votre injonction à expliquer qu'il faudrait envoyer tous les toxicomanes en dehors de Paris dans des centres qui hypothétiquement leur permettraient de se sauver de manière magique, tous les professionnels de santé disent que ce n'est pas possible et qu'il faut d'abord s'occuper des personnes qui consomment de la drogue là où elles se trouvent, ce qui n'exclut pas les soins de suite qui peuvent se dérouler ailleurs.

Vous qui n'êtes en rien solidaires de ces prises en charge, merci de nous laisser nous occuper de ces problèmes avec le courage qu'il faut, y compris pour les professionnels, et de ne pas nous souhaiter le meilleur pour le pire.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - J'ai une demande d'explication de vote de M. GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Très rapidement, Monsieur le Maire, je vous remercie.

Madame la Maire du 10e arrondissement, 50 overdoses dans la "salle de shoot" en 2024. Vous voyez donc bien que vos solutions ne sont pas à la hauteur du problème, et les chiffres que vous annoncez sont 50 overdoses en 2024 dans la "salle de shoot".

Madame la Représentante du Préfet de police, les chiffres que vous avez présentés, si je les ai bien compris, ce sont 17 interpellations par an sur ce périmètre. Mais je vous rappelle qu'il y a une immunité pénale autour de cette "salle de shoot" quant aux stupéfiants, ce qui explique la faiblesse de ce chiffre que je veux mettre en lumière au vu des 380 passages quotidiens dans la "salle de shoot".

Si vous voulez, votre intervention me paraît quand même très faible et pas du tout en rapport avec la fréquentation de cette salle, probablement par l'immunité légale qui s'inscrit autour.

Tout cela pour expliquer que nous voterons favorablement le vœu, puisque si j'ai bien compris, Madame la Maire, la réalité des toxicomanes, c'est vous, et la réalité des riverains, c'est nous.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Alors, on va mettre au vote pour oublier ce qui vient d'être dit.

Du coup, je vous propose de mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 73 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 73 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'accès aux maisons médicales de garde.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 74 relatif à l'accès aux maisons médicales de garde.

Je donne la parole à Mme Camille NAGET, pour deux minutes.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Depuis le 1er avril, il n'est plus possible d'accéder aux maisons médicales de garde librement. En effet, il faut maintenant obligatoirement appeler le 15, le numéro d'urgence du Samu si on a besoin de consulter un médecin en urgence le soir et les week-ends par exemple. C'est une hérésie absolue de la part de l'A.R.S. que nous voulons dénoncer, et c'est une hérésie à plusieurs titres.

D'abord, parce que ce nouveau système va encombrer le numéro du 15 du Samu qui est, nous le rappelons, un numéro d'urgence, une plateforme téléphonique qui est dédiée à la réponse aux appels pour les urgences graves et les urgences vitales, par exemple pour un arrêt cardiaque, un arrêt respiratoire et d'autres choses qui nécessitent l'envoi d'une ambulance ou d'un Samu.

Ensuite, les maisons médicales de garde étaient là pour répondre aux urgences du quotidien. Je pense au témoignage de notre collègue Colombe BROSSEL, dont l'enfant s'est blessé au bras en jouant au parc de la Villette, je pense à un enfant qui a une otite avec de la fièvre un samedi soir. Toutes ces petites urgences du quotidien, qui nécessitent tout de même la visite d'un médecin, ne pourront plus être traitées en proximité dans les maisons médicales de garde avec facilité. Dès lors, où vont se retrouver ces personnes malades ? Elles vont se retrouver à grossir les rangs des urgences des hôpitaux, déjà extrêmement saturées.

C'est bien là toute l'hérésie de ce système mis en place par l'A.R.S., dont on a l'impression qu'elle pense que si on restreint l'accès aux soins, cela va faire disparaître les malades. C'est une doctrine libérale avec laquelle la santé est pensée depuis des décennies et on voit bien tous les dégâts que cela fait.

Nous souhaitons donc que le Conseil de Paris puisse se prononcer pour revenir sur cette décision qui aggrave l'accès aux soins des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

(Mme Olivia POLSKI, adjointe, remplace M. Pierre RABADAN au fauteuil de la présidence).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX, s'il vous plaît.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, je vous remercie pour ce vœu qui concerne des structures essentielles pour l'accès aux soins des Parisiennes et des Parisiens et qui permettent en même temps de désengorger nos services d'urgence sur des plages horaires où les cabinets de ville sont fermés, ces fameuses maisons médicales de garde. Elles sont six à Paris, ouvertes le soir et les week-ends et accueillent environ 35.000 patientes et patients par an. Elles fonctionnent depuis une vingtaine d'années grâce à des permanences assurées par des médecins libéraux et permettent de répondre à des besoins de soins urgents qui ne peuvent pas attendre la réouverture des cabinets médicaux la journée mais qui ne nécessitent pas de passage aux urgences.

Depuis décembre 2024, une nouvelle convention médicale prévoit en effet de mettre en place un accès unique à ces maisons médicales de garde par le numéro des urgences, le 15, mettant fin à la prise en charge directe. Il faut maintenant que tous les patients et patientes appellent les urgences pour être régulés et dirigés ou non vers la maison médicale de garde.

Quand on sait à quel point il est difficile d'avoir accès au 15 quand il y a une urgence potentiellement vitale, il est effectivement permis de s'inquiéter sur le fait que cela risque encore plus d'engorger ce standard et de ralentir les prises en charge les plus urgentes qui nécessitent une intervention du Samu. Les médecins se sont inquiétés de cette difficulté que cela allait engendrer pour eux et aussi de la difficulté de devoir eux-mêmes refuser des personnes qui se présenteraient de manière directe dans leurs maisons médicales de garde. C'est pour cela que, suite à votre vœu, j'ai interpellé l'A.R.S. pour savoir ce qui était prévu pour anticiper ces difficultés, compte tenu des réactions vives également des médecins sur cette mise en application.

Sachez que, dans un premier temps, cette mise en application est reportée du 1er avril au 1er juillet. L'A.R.S. nous indique également que des moyens supplémentaires semblent également prévus pour la régulation du 15, et on sait à quel point ils sont saturés en temps normal. Mais je donnerai suite à votre vœu en interpellant le Ministre de la Santé, avec qui j'ai déjà eu de nombreux échanges, et j'émetts donc un avis favorable à votre vœu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une explication de vote de M. LORIAU, pour le groupe Union Capitale, s'il vous plaît, pour deux minutes maximum.

M. Jérôme LORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comment déconstruire un "truc" qui marche ? Tout le monde sait que les consultations non programmées, les urgences qui ne sont pas toujours de vraies urgences terminent aux vraies urgences de l'hôpital, cette fois, et viennent encombrer la gestion du flux de patients. Dans l'hôpital d'urgence que je connais le mieux, qui est dans le 15e arrondissement, l'hôpital européen Georges Pompidou, c'est un flux continu, d'encombrements, de patients non urgents qui auraient besoin tout simplement d'une consultation de médecine générale.

Nous avons travaillé ensemble à la mairie du 15e avec la Ville, nous avons créé deux centres de consultation non programmés, l'un dans les locaux de la Ville grâce à l'intervention de "S.O.S. Médecins" qui avait des consultations non programmées jusqu'à minuit tous les jours, y compris les week-ends, l'autre à l'hôpital Necker grâce au travail que nous avons mené avec l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris. Et on nous explique que pour des questions de logique comptable, puisque c'est une décision de la Caisse primaire d'assurance maladie qui considérerait que c'était trop cher de payer des consultations dans ces centres non programmés, on va rationner les soins et passer par le 15.

Comme vous, nous nous opposons à cette logique purement comptable et appelons à une réelle politique de santé publique à Paris. Et bien que le champ lexical de vos deux derniers considérants...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - C'est une explication de vote, s'il vous plaît, Monsieur LORIAU.

M. Jérôme LORIAU. - ... ne soit pas tout à fait le vocabulaire avec lequel nous sommes familiers, nous voterons votre vœu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci. Parfait, super.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 74 du groupe Communiste et Citoyen avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ? Vous êtes contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté, je vous remercie. (2025, V. 65).

2025 DLH 101 - Convention constitutive d'un groupement de commande Ville-Etat : maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (M.O.U.S.). Aires d'accueil des gens du voyage.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 101 : convention constitutive d'un groupement de commande Ville-Etat, maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, M.O.U.S., aires d'accueil des gens du voyage.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris, s'il vous plaît.

Très bien, alors la parole est à M. Laurent SOREL, s'il vous plaît.

M. Laurent SOREL. - Eh bien, écoutez, merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est un projet de délibération important dans une période où le racisme anti-Roms et anti-gens du voyage est particulièrement banalisé. Depuis 2004, le Département de Paris est doté en effet d'un Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, et là, il y a un nouveau Schéma départemental, qui a été voté fin 2024, concernant l'accueil et l'habitat des gens du voyage, le volet socio-éducatif, la gouvernance et la mise en œuvre de ce schéma.

Ce qui nous concerne ici, c'est la mise en place plus précisément d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale confiée à un prestataire, qui est cofinancée par la Ville et l'Etat et coordonnée par la Ville de Paris. Je ne vais pas détailler ici les trois phases de ces missions. L'important, évidemment, c'est l'objectif affiché et le fait d'apporter des réponses concrètes et adaptées en matière d'habitat pour des ménages.

Toutes ces actions concrètes sont très importantes quand on doit répondre notamment aux fantasmes qui sont véhiculés sur les gens du voyage. C'est d'une certaine manière une réponse à ces fantasmes racistes qui avaient été véhiculés à l'époque par un certain Manuel VALLS qui disait au sujet de ces populations - les gens du voyage, les

Roms, tout cela est mélangé dans la tête de certains, ce sont les mêmes - qu'elles ont des modes de vie extrêmement différents des nôtres, qui sont en confrontation avec les populations locales et qu'elles ont vocation à revenir en Roumanie et en Bulgarie. C'est aussi une réponse au discours de Grenoble d'un certain M. SARKOZY en 2010, si je me souviens bien, qui avait jeté en pâture les Roms à l'opinion en parlant d'implantations sauvages de campements et en qualifiant ces zones de zones de non-droit intolérables.

Bref, on sait que des tensions entre populations peuvent exister dans les quartiers populaires, car les gens du voyage s'installent là où ils le peuvent, c'est-à-dire en général pas dans les quartiers bourgeois, mais ces "fake news", ces tensions, ces fantasmes, souvent, ne sont pas nés au comptoir du café du coin. Ils viennent des plateaux télé, de CNews, ils viennent des Ministères ou des bancs de l'Assemblée. C'est ce racisme d'en haut qui nourrit le racisme d'en bas.

Ainsi, oui, dans ce contexte, c'est d'autant plus important que les collectivités de gauche s'engagent dans ce genre de dispositif et que Paris assume son soutien à ce genre d'action. En plus, c'est cofinancé par l'Etat.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme Olivia POLSKI au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurent SOREL.

Je donne la parole à Léa FILOCHE, Madame la Maire, pour vous répondre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher collègue, je vous remercie pour votre intervention qui me permet de rappeler que notre collectivité est investie avec conviction sur le sujet des gens du voyage : remobilisation de la commission départementale, réalisation des travaux d'entretien dans les deux aires d'accueil, mise en place d'un centre social itinérant, mobilisation des réseaux scolaires, de santé, d'insertion, réalisation avec la Préfecture de Région du nouveau Schéma départemental d'accueil et d'habitat, on n'a pas chômé ces 5 dernières années sur ce sujet.

En fin d'année, notre Ville aura le plaisir d'accueillir les 18es Journées nationales de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage. Vous l'aurez compris, avec nos partenaires associatifs et institutionnels, nous construisons un climat bienveillant et de confiance en direction des voyageuses et des voyageurs installés à Paris. D'ailleurs, ils et elles nous font part du fait qu'ils sont soulagés de l'investissement que nous portons à leur égard et se sentent intégrés à la Ville. Permettez-moi de leur adresser ce message : nous sommes heureuses et heureux de les accueillir à Paris.

Il est important de rappeler ce message aux voyageurs après la proposition de loi inique du député Horizon ALBERTINI visant à réformer l'accueil des gens du voyage, alors même que la loi Besson du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage n'est pas appliquée. Aujourd'hui, en 2025, seuls 12 départements sur 95 respectent leurs obligations en matière d'accueil des gens du voyage. 25 ans plus tard, la démonstration est faite, l'offre d'accueil pour les 300.000 voyageuses et voyageurs est totalement insuffisante.

Et malgré ce constat désastreux, le député ALBERTINI a proposé une loi qui double le montant des amendes forfaitaires liées à l'installation dite illicite des caravanes, jusqu'à 1.500 euros, autorise la confiscation des véhicules transformés en habitations, portant ainsi atteinte au droit au logement et à la vie privée, instaure en dehors de toute décision de justice une interdiction de séjour prolongé sur l'ensemble du territoire intercommunal, et introduit un nouveau motif d'expulsion fondé sur le préjudice écologique, alors que 52 % des aires d'accueil sont situées à proximité de zones industrielles ou polluées et que la précarité sanitaire des voyageuses et des voyageurs est déjà criante, puisque 22 % d'entre eux n'ont pas accès à l'eau courante et que leur espérance de vie reste inférieure de 15 ans au reste de la population. Heureusement, ce texte de loi a été retiré par son rapporteur qui a cédé devant le tollé et l'indignation des associations et des élus de gauche, mais aussi devant l'analyse implacable de la Défenseure des droits, qui dans son avis rendu le 21 mars 2025 disait très clairement : "Cette proposition de loi viole des principes constitutionnels et essentiels et renforce des pratiques discriminatoires à l'encontre des gens du voyage".

Si je prends le temps de parler de cette proposition de loi, c'est parce que ce texte était une agression pure et simple à l'endroit des voyageuses et des voyageurs, des circassiens, des commerçants itinérants, des forains. Ce texte, c'était la condamnation d'un mode de vie qui a pourtant précédé le nôtre. Ce texte est dans l'air du temps, il a une odeur âcre et nauséabonde. Ce texte est comme ceux écrits par MM. DARMANIN, RETAILLEAU et KASBARIAN qui essaient de nous faire croire que l'étranger est dangereux, que le locataire d'une H.L.M. est un nanti et que les fonctionnaires sont des bons à rien, trop payés.

Pour continuer d'agir pour l'égalité, modestement à notre échelle, nous poursuivons notre travail en direction des gens du voyage parisiens. Celui-ci s'illustrera notamment par la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, la M.O.U.S., que nous allons mettre en place avec la Préfecture de Région et qui est l'objet du présent projet de délibération que je vous propose d'adopter. Grâce à ce dispositif, nous mobiliserons les professionnels de l'action sociale pour réaliser des diagnostics sociaux approfondis pour apporter des réponses concrètes et adaptées en matière d'habitat des ménages en situation d'ancrage territorial.

Conformément au schéma que nous avons adopté en octobre dernier, plusieurs possibilités s'offriront aux voyageurs : intégrer l'un des 25 terrains familiaux que nous proposerons dans Paris, et, dans ce cadre, un travail

d'identification du foncier mobilisable est en cours avec la Direction de l'Urbanisme, ou rester sur une aire des deux accueils qui sera officialisée comme une aire destinée à des voyageurs sédentarisés, ou encore intégrer l'aire d'accueil de passage qui permettra un accueil temporaire.

Au regard de ces éléments et de nos échanges, je vous invite, mes chers collègues, à voter le présent projet de délibération et je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa FILOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 101.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DLH 101).

2025 DSOL 10 - Subventions (133.900 euros) accordées à quatre associations menant des actions d'accès aux droits, d'accès à la culture et d'accompagnement social.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 10. Ce sont des subventions accordées à quatre associations menant des actions d'accès aux droits, d'accès à la culture et d'accompagnement social.

La parole est à nouveau à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, écoutez, voici un autre projet de délibération important, qui brasse à la fois les questions de réinsertion sociale des prisonniers, l'accompagnement des migrants avec les permanences sociales et juridiques, la question de l'accès à la culture pour les publics les plus précaires et des actions d'accompagnement social d'associations communautaires importantes comme "L'ACORT", association qui joue un rôle important dans la mobilisation des populations originaires de Turquie, dans les mobilisations pour la démocratie en Turquie et le soutien aux mobilisations des Kurdes notamment.

Mais je voulais en profiter pour revenir plus dans le détail sur les difficultés que rencontrent aujourd'hui les associations comme "Droits devant", qui sont en première ligne face au durcissement des conditions de régularisation des étrangers. On voit que cette association a une activité en croissance régulière, 5.600 passages contre 5.338 l'année d'avant et qu'elle a fait un gros travail de constitution de dossiers de régularisation liés à la circulaire Valls. Le problème, c'est qu'aujourd'hui, cette circulaire Valls qui était déjà assez stricte a été abrogée pour être remplacée par la circulaire Retailleau, qui renforce le pouvoir arbitraire des préfectures aux dépens de l'Etat de droit, car c'est bien de cela qu'il s'agit. Cela limite encore plus les possibilités de régularisation et, en gros, c'est sur les métiers en tension aujourd'hui qu'il y a quelques petites chances de se faire régulariser, sinon il n'y a aucune possibilité.

Et contrairement à ce que disent beaucoup de discours racistes qui parlent de submersion migratoire, la circulaire Valls a permis en tout et pour tout la régularisation en 2023, par exemple, de 34.724 personnes, dont un peu plus de 11.000 par le travail. Voilà ce que certains appellent submersion migratoire, ce que certains trouvaient déjà trop important, soutenant l'abrogation de cette circulaire et son remplacement par la circulaire Retailleau.

J'en profite donc pour me réjouir que la Ville ne se désengage pas de ce genre de soutien et pour dire aux associations, aux collectifs qui travaillent et qui sont en première ligne sur ces questions, aux milliers de sans-papiers qui travaillent, qui font partie de notre vie quotidienne, qui participent à la vie sociale de nos quartiers : courage, on est avec vous. Je sais que tout le monde ici n'est pas forcément avec eux, mais, en tout cas, on est un certain nombre à dire qu'on ne lâche pas ce soutien nécessaire, concret aux associations, aux collectifs qui font ce travail absolument vital, car c'est vital au premier sens du terme, pour faire en sorte que des êtres humains puissent avoir un minimum de droits dans ce pays et dans cette Ville qui est la nôtre.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurent SOREL.

Je donne la parole à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce projet de délibération porte sur des conventions pluriannuelles d'objectifs avec quatre associations qui jouent un rôle social très important dans notre Ville, "M.R.S.", "Droits devant", "Cultures du Cœur Paris" et "L'ACORT", l'Association des Citoyens originaires de Turquie, et je voulais insister sur l'importance de l'action de ces associations qui sont des acteurs essentiels, complémentaires du service public et qui interviennent sur différents chantiers, notamment l'accès aux droits des personnes étrangères, l'accès à la culture ou l'inclusion.

Je voulais faire un focus sur "L'ACORT". Dans le 10e arrondissement, "L'ACORT" a accompagné plus de 1.100 personnes en 2023, notamment des femmes en situation de précarité. "L'ACORT" organise des cours de français avec la présence d'un écrivain public, de la médiation, de l'interprétariat, des ateliers numériques, de l'aide aux

démarches sociales, juridiques pour la santé, le logement, l'emploi. C'est aussi un acteur essentiel de la vie du quartier de la porte Saint-Denis. Je rappelle que "L'ACORT" organise la Fête de la Petite Istanbul chaque année au mois de mai, et "L'ACORT" porte une vision républicaine, laïque et émancipatrice. En effet, "L'ACORT" est une association engagée, elle est le produit d'une lutte, celle des travailleuses et des travailleurs sans papiers arrivés de Turquie en France dans les années 1970 et qui voulaient travailler, vivre légalement en France et s'intégrer pour construire leur vie ici. L'engagement de "L'ACORT" contre le régime islamofasciste d'ERDOGAN est précieux dans le contexte d'une dérive de ce régime, illustrée très récemment par l'arrestation du maire d'Istanbul Ekrem IMAMOGLU.

Pour cette raison, parce que c'est une association engagée, "L'ACORT" a aussi été violemment mise en cause, parfois ici-même, on s'en souvient et on le regrette, dans cette Assemblée en début de mandat à travers des amalgames injustes et des tentatives de délégitimation de son action.

"L'ACORT" est aujourd'hui fragilisée par une suppression brutale en fin d'année dernière de subventions de l'Etat, 30.000 euros par an, ce qui est une part très significative de son budget. Cette suppression a été dénoncée par plus de 50 associations locales et nationales, et cette décision s'inscrit dans un contexte plus large de restriction des libertés associatives pour museler les associations "via" l'usage idéologique qui est fait du contrat d'engagement républicain.

Il est donc heureux que la Ville de Paris réaffirme son rôle de garante de la liberté d'association, du pluralisme et du droit à l'expression des associations engagées. Evidemment, nous voterons ce projet de délibération pour affirmer notre soutien à ces structures indispensables à notre République inclusive, sociale et solidaire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Sylvain RAIFAUD.

Je donne la parole à François CONNAULT.

M. François CONNAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, notre groupe demande, comme cela avait déjà été le cas au conseil du 10^e arrondissement du mardi 25 mars 2025, un vote dissocié sur l'article 2 destiné à la subvention concernant l'association "Droits devant".

Soyons clairs, nous ne remettons pas en cause le droit de défendre des convictions ni l'engagement associatif, mais nous ne pouvons pas soutenir une structure qui assume des positions radicales contraires à l'esprit républicain et à l'Etat de droit. En effet, cette association ne se contente pas de défendre les droits des personnes en situation irrégulière, elle milite explicitement pour la régularisation de tous les sans-papiers sans conditions, pour la rétroactivité des droits sociaux sur la base de séjour illégal et elle dénonce les expulsions pourtant prévues par la loi et décidées par l'autorité judiciaire.

Pire encore, elle relaie sur son site Internet des contenus très violents. Elle compare la France à des régimes coloniaux, elle légitime des occupations illégales de lieux symboliques comme le Panthéon, elle publie des textes aux formulations ouvertement antisémites comme "Israël a perdu, la Palestine vaincra", dans une logique de confrontation qui n'a rien à faire dans l'espace public subventionné, ni dans son accompagnement social.

Paris a le devoir de soutenir des associations engagées, mais dans le respect des lois de la République, de la neutralité de l'action publique et de la cohésion nationale. Il y a d'autres associations et collectifs qui revendiquent les mêmes projets et dont les actions restent conformes à leur objectif d'accompagnement social et d'accès aux droits, et les subventions qui leur sont destinées sont tout à fait justifiées. Mais nous estimons que l'argent public n'a pas à financer des associations qui explicitement enfreignent les règles républicaines, encouragent des actions illégales et diffusent des discours à charge contre l'Etat, contre la police et contre nos institutions.

C'est pourquoi, avec le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", nous voterons contre l'article 2 relatif à la subvention destinée à cette association.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, François CONNAULT.

Je donne la parole à Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention sera assez rapide et vise particulièrement la volonté de mon groupe à demander un vote disjoint sur l'article 2 de ce projet de délibération.

En effet, nous ne cautionnons pas l'octroi de subventions à l'association "Droits devant", une association qui utilise et abuse du terme "violences policières", une association qui soutient des campagnes intitulées "Stop au racket sur les cotisations sociales des sans-papiers", une association qui affiche également sur son site Internet : "Israël a perdu, comme l'Algérie, le Vietnam, l'Inde, l'Afrique du Sud. Seule la Palestine vaincra".

Ce type d'association, plus que partisane, participe à l'incitation à la haine. Elle participe à introduire le doute auprès des populations les plus fragiles. Aider les personnes sans abri, migrantes ne veut pas dire enseigner la haine d'Israël, la haine de l'histoire de France et de sa place dans le monde, la vision partielle des rapports humains.

Cette association pourrait également dénoncer toutes les guerres de l'histoire, de Charlemagne à Napoléon. Où s'arrêteront leur haine et leur ignorance ? Il devient insupportable de vous voir subventionner avec l'argent des Parisiens des associations qui sous couvert d'accompagnement attisent les haines des personnes migrantes contre la France qui les accueille. Nous ne pouvons pas subventionner de telles structures et vous devriez même avoir honte de les proposer.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Franck MARGAIN.

Je donne la parole à Léa FILOCHE pour un marronnier, hélas.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Oui, c'est un marronnier, mais c'est un marronnier qui évolue. Il y a quelques années, c'était "L'ACORT" qui faisait l'objet de toutes les remarques, et aujourd'hui, c'est "Droits devant". A chaque année suffit sa peine, j'ai envie de dire.

Avec ce projet de délibération, je vous propose d'approuver pour quatre associations le financement global de 133.900 euros portant sur des projets d'insertion sociale, d'accès aux droits et de culture. Ces projets s'inscrivent dans les orientations du Pacte parisien de lutte contre l'exclusion et visent notamment à favoriser l'intégration et l'insertion professionnelle et culturelle des habitantes et des habitants.

Il s'agit de subventions en reconduction à des associations qui sont bien connues ici et qui portent des projets évalués comme réussis et de qualité. Ces associations sont les suivantes.

Le "Mouvement pour la réinsertion sociale", qui propose des actions d'insertion sociale et professionnelle à des personnes sortant de prison ou sous-main de justice, et ce sont près de 400 personnes qui sont accompagnées chaque année.

L'association "Droits devant", qui assure des permanences juridiques et sociales destinées aux personnes étrangères, et ce sont près de 900 Parisiennes et Parisiens qui sont suivis par cette association. Monsieur MARGAIN, Monsieur CONNAULT, comme chaque année, nous vous le répétons, nous avons confiance en cette association militante, composée exclusivement de bénévoles et qui porte les missions humanistes léguées par les fondateurs que sont Léon Schwartzenberg, Albert Jacquard et Jacques Gaillot, qui en 1995 ont fondé cette association. Notre collectivité a besoin de ces associations de terrain qui accompagnent des personnes étrangères dans leurs droits, là où le Gouvernement que vous soutenez est totalement défaillant.

C'est aussi l'association "Cultures du Cœur", qui met à disposition des places gratuites de spectacles et d'événements sportifs à destination des publics accompagnés par les travailleurs sociaux. Ce sont près de 30.000 invitations qui sont distribuées chaque année.

Enfin, "L'ACORT", qui propose une approche sociale globale en mobilisant les ateliers sociolinguistiques, une médiation socioculturelle, des permanences d'accès aux droits et d'accompagnement à la scolarité. "In fine", ce sont plus de 1.000 personnes qui sont soutenues par cette association. A chaque fois, ces projets sont animés par la même ambition, accompagner des personnes fragiles et précaires pour qu'elles gagnent en confiance, qu'elles soient plus autonomes dans leur quotidien et dans leurs démarches administratives.

Au-delà des sujets abordés et des publics accompagnés par ces quatre associations, à travers ce projet de délibération, notre Assemblée rend aussi hommage aux 65.000 associations parisiennes et tout particulièrement aux actions de proximité qui animent la vie culturelle et sociale dans chacun des arrondissements. Fondée non pas sur le profit mais sur la valeur sociale ou environnementale, la vie associative produit. Elle produit du lien social, elle donne du sens aux territoires, elle répond à des besoins non traités par les pouvoirs publics ou par le marché lucratif, elle produit des richesses matérielles et immatérielles, elle déploie une économie de proximité, une économie du don grâce à ses bénévoles, grâce à ses volontaires, elle vient également questionner les élus que nous sommes, elle vient nous alerter, nous mobiliser sur des sujets d'intérêt général mais aussi sur des sujets nouveaux et locaux pour lesquels, du coup, on déploie des politiques publiques immédiates.

Fort de ce constat, alors que les services de l'Etat et la Région Ile-de-France ont revu à la baisse leur soutien au monde associatif, notre collectivité fait des choix forts en direction de celles et ceux qui font vivre la démocratie locale. Pour la Direction des Solidarités et pour mon seul périmètre, ce sont plus de 9 millions d'euros qui ont été engagés en 2024 pour les centres sociaux, pour les espaces de vie sociale, pour des associations de proximité.

Parallèlement à tout cet effort financier, nous avons renforcé notre organisation administrative pour mieux accompagner les associations parisiennes. On a ainsi créé le Bureau du développement social local, avec sept agents que je salue et qui assurent le pilotage de l'animation de la vie sociale à Paris. En lien avec le terrain au sein de chacune des Maisons des solidarités, nous avons créé des équipes d'ingénierie sociale pour travailler à rapprocher encore le terrain du monde associatif. Cette dynamique s'inscrit dans le cadre de la territorialisation de

l'action sociale voulue par l'Exécutif, et désormais, ce sont de nombreux agents de terrain qui œuvrent à développer et à créer des projets en lien avec les mairies d'arrondissement et les associations.

Pour conclure, je souhaiterais dire aux acteurs associatifs mais également aux agents de la Ville qui ont rejoint le mouvement de territorialisation de l'action sociale, que nous sommes extrêmement reconnaissants pour leur travail et leur investissement en direction des Parisiennes et des Parisiens. Ce travail est important et contribue, alors que la pauvreté progresse chaque jour dans notre pays, à resserrer efficacement les liens permettant de lutter contre la précarisation de nos concitoyens.

Je vous remercie donc de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa FILOCHE.

Vous l'avez compris, il y a une demande de vote dissocié sur l'article 2.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 2 du projet de délibération DSOL 10.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 2 du projet de délibération DSOL 10 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 10 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSOL 10).

2025 DSOL 26 - Aide alimentaire. - 7 subventions de fonctionnement pour 7 associations (511.750 euros) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 26 : aide alimentaire, 7 subventions de fonctionnement pour 7 associations pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ecoutez, encore un projet de délibération important et qui prend en compte effectivement ce besoin croissant d'aide alimentaire dans une ville où, comme partout dans le pays, progressent la pauvreté et la précarité. Ce sont donc sept associations qui conduisent des actions absolument vitales pour les habitants de cette ville, pour celles et ceux qui, parce qu'ils sont à la rue ou parce qu'ils ont un logement mais ont à peine de quoi se nourrir, sont obligés de recourir aux distributions alimentaires.

Ce sont plus de 30.500 équivalents repas qui ont été distribués en 2024, et c'est en croissance régulière depuis le Covid, 28.000 en 2023, 25.000 en 2022. Il y a donc une croissance des besoins et ce projet de délibération, en tout cas, est le signe que la Ville a identifié ce besoin croissant et cherche à mettre en place, entre autres, une meilleure structuration, une meilleure coordination. Il y a cependant un défi, un vrai défi à prendre en compte dans les années qui viennent, qui est d'arriver à maintenir ces distributions pendant l'été, où il y a moins de bénévoles, et de les adapter aux fortes chaleurs qui vont être de plus en plus fréquentes pendant l'été.

Mais je voulais intervenir essentiellement sur le rôle particulier que jouent des collectifs d'habitants et des collectifs militants qui ne touchent aucune subvention, qui, d'ailleurs, n'en demandent pas, des collectifs qui sont souvent dévoyés, diabolisés par certains à droite, par des médias d'extrême droite, y compris par des gens de l'autre côté de l'Atlantique. Je parle du collectif des jeunes du parc de Belleville qui finance et organise la distribution de repas pour plusieurs centaines de jeunes depuis le mois de décembre, je parle aussi des collectifs qui s'organisent aujourd'hui à Montreuil et à Saint-Ouen, qui justement font en sorte que les publics à la rue ne soient pas démunis et de compléter les distributions alimentaires organisées par des collectivités comme la Ville de Paris.

Je tiens à le dire, ces collectifs sont souvent caricaturés. Alors oui, ils ont un discours politique, mais, non, contrairement à ce que certains disent, ils ne manipulent pas, ils ne dévoient pas la fonction qui est la leur, ils ont un discours politique et j'ai envie de dire qu'ils ont aussi cette volonté de passer des discours aux actes, c'est-à-dire d'aider concrètement, en donnant de leur temps, en donnant de leur argent, des migrants, des gens dont personne ne veut et que les collectivités aident parfois mais pas assez, et qui font un travail très utile pour que les plus démunis aient accès à des distributions alimentaires.

Je pense que c'est important de le rappeler ici pour répondre aux "fake news" qui sont propagées au sujet de tous ces collectifs d'habitants. Il y a évidemment une discussion qui est tout à fait légitime qu'on a ici et qu'on aura probablement sur d'autres projets de délibération, mais il y a un moment où il faut arrêter de dire des mensonges sur ce qui est fait sur le terrain par ces collectifs, qui font un travail essentiel de solidarité humaine, un travail que nous-mêmes ici, nous devrions faire plus souvent, car il y a des besoins et nous n'en faisons pas assez. On est dans une situation où l'Etat, justement, par ce désengagement assumé, nous place dans une nécessité en tant que collectivité mais aussi en tant qu'êtres humains, en tant que citoyens, en tant qu'habitants de cette Ville, d'en faire plus qu'avant.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurent SOREL.

Je donne la parole évidemment à Léa FILOCHE.

Madame la Maire.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup, cher collègue.

Comme nous avons l'occasion de le dire à chaque Conseil, la précarité alimentaire touche de plus en plus de Parisiennes et de Parisiens. Aujourd'hui, ce sont près de 30.000 équivalents repas qui sont distribués quotidiennement dans la Capitale, et cette évolution est le témoin alarmant d'un besoin qui ne cesse de croître. Cette hausse s'explique en grande partie par la crise sociale que nous traversons ; l'inflation et la hausse des loyers sont des facteurs qui amplifient les besoins des plus vulnérables. En fait, nous avons le sentiment depuis plusieurs années que l'urgence s'installe, et elle devient quotidienne. L'aide alimentaire qui devait initialement répondre à des situations d'urgence est aujourd'hui devenue un moyen de subsistance quotidien pour de nombreux Parisiens.

Cette évolution révèle une fragilité structurelle de notre système, dans lequel ce qui était censé être un filet de sécurité ponctuel s'est transformé en une nécessité constante. Et les chiffres bien qu'importants ne suffisent pas à rendre compte de toute la réalité de cette situation. Une personne sur deux en situation de précarité alimentaire ne fait pas appel à l'aide alimentaire, malgré tous nos efforts pour communiquer et pour rendre les lieux accessibles à toutes et tous et les rendre accueillants. Ce non-recours peut être dû à un manque d'information, à une crainte d'être stigmatisé, mais aussi à un sentiment de culpabilité qui est par ailleurs porté par des propos au plus haut sommet de l'Etat.

Ainsi, derrière chaque dispositif de solidarité, il existe une précarité invisible, souvent silencieuse qui mérite pourtant toute notre attention. Cette précarité est d'autant plus préoccupante qu'elle échappe par définition aux radars de notre action publique. Ce sont des étudiants ou des étudiantes, des retraités, des travailleurs pauvres, des familles qui jonglent entre les dépenses incompressibles ou qui renoncent parfois à se nourrir correctement pour payer un loyer ou des charges. Leur invisibilité ne les rend pas moins vulnérables. Bien au contraire, elle accentue leur isolement, retarde les prises en charge et donc aggrave leur situation.

Le soutien apporté à ces associations que nous proposons aujourd'hui de subventionner joue un rôle fondamental dans l'accompagnement des plus fragiles. Des acteurs comme "La Chorba", "Le Chaînon Manquant" ou "Food Sweet Food" sont présents sur le terrain et proposent des distributions de repas, la mise à disposition de produits de première nécessité, des actions de prévention et d'orientation vers d'autres dispositifs sociaux. Ces associations ne se contentent pas de répondre à une urgence alimentaire, elles tissent un lien social, elles facilitent l'accès à d'autres formes de soutien et sont souvent des leviers précieux pour la réinsertion des personnes en situation de précarité.

En outre, ces structures ont un rôle primordial dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Les partenariats avec les commerces, les producteurs locaux, les circuits courts permettent de redonner une seconde vie à des denrées invendues tout en garantissant la qualité des produits proposés. Cela participe à la fois à une meilleure gestion des ressources, à une réduction de l'empreinte écologique de notre alimentation et à une meilleure alimentation pour celles et ceux qui en bénéficient.

Ce sont aussi les associations qui sont engagées avec la Ville dans différents plans que nous portons, en hiver où les besoins sont restés très importants, mais aussi pendant l'été, été que nous sommes en train de préparer activement et dont nous savons que c'est un moment un peu plus complexe.

Je vous remercie de voter ce projet de délibération et de continuer à soutenir l'engagement de la Ville en matière d'aide alimentaire.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Léa FILOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 26.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSOL 26).

2025 DSOL 30 - Subventions de fonctionnement et d'investissement (481.480 euros) à 12 associations proposant des actions aux besoins fondamentaux et de socialisation à destination de personnes en grande exclusion.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 30 : subventions de fonctionnement et d'investissement à 12 associations proposant des actions aux besoins fondamentaux et de socialisation à destination de personnes en grande exclusion.

La parole est à Florence BERTHOUT, Mme la maire du 5e.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, chère Léa FILOCHE.

Deux associations du 5e sont concernées par l'attribution de subventions dans le cadre de ce projet de délibération, les associations "Cœur du Cinq" et "Compagnons de la nuit", qui s'engagent quotidiennement auprès des personnes en grande précarité et en situation de rue. Je voudrais leur rendre hommage et redire combien nous les accompagnons dans le 5e.

"Cœur du Cinq", située rue Daubenton, n'est pas seulement un lieu d'accueil, c'est un espace de répit, une mise à l'abri pour celles et ceux qui souffrent de situations de rue et de solitude. L'association propose un accueil de jour, un petit-déjeuner, un service de domiciliation, ainsi qu'un accompagnement social individualisé et assuré par un travailleur social salarié. Ce soutien prend la forme d'un appui dans les démarches administratives et d'une aide à l'accès au logement ou à l'emploi, par exemple à travers la rédaction de C.V., de lettres de motivation ou encore l'inscription à Pôle emploi. Les personnes concernées peuvent recourir parallèlement à la Maison des droits que j'ai créée dans la mairie, qui assure 20 permanences gratuites, notamment en mettant à disposition des écrivains publics, un défenseur des droits médiateur, des avocats, et tout cela, évidemment, je le redis, gratuitement. L'association organise régulièrement des sorties culturelles, visites de musées, ateliers d'arts plastiques, des ciné-clubs, des événements festifs solidaires, des séjours de remobilisation, et tout ce travail est extraordinaire.

Présente de longue date, "Cœur du Cinq" occupe une place majeure dans le paysage social de l'arrondissement. Depuis 2015, l'association participe à l'opération "Hiver Solidaire" qui met à l'abri chaque hiver trois ou quatre personnes, complétant tout ce que font les autres paroisses. "Cœur du Cinq" a également porté l'ouverture d'une bagagerie dans le 5e arrondissement, lieu de repos et d'accueil pour les personnes en situation de rue et de précarité. En 2024, près de 80 personnes ont bénéficié d'une domiciliation grâce à "Cœur du Cinq", un accompagnement qui ne serait possible sans l'engagement constant - et là encore, je leur rends un vibrant hommage - de 35 bénévoles et d'un travailleur social salarié à temps plein. Leur dynamisme ne faiblit pas, ils ont plein de nouveaux projets, et cette année, ils vont mettre en place des ateliers de chant, de dessin, de philosophie ou encore un ciné-club.

La deuxième association concernée, c'est celle des Compagnons de la nuit, implantée rue Gay-Lussac et qui agit au cœur du Quartier latin pour accompagner des personnes en grande précarité. L'accueil de jour "La Moquette" qu'elle anime s'adresse aux personnes sans abri, mais elle reste ouverte à tous dans un objectif associé de mixité sociale, et c'est très novateur. L'association propose une programmation culturelle extrêmement riche incluant des conférences, des débats, des rencontres littéraires. L'association est portée par l'engagement, là encore, de bénévoles au nombre de 13, d'un emploi aidé et de 5 salariés à temps plein. Le dernier rapport d'activité que j'ai, celui de 2023 - je n'ai pas celui de 2024 - indique que 957 personnes ont été accueillies, 171 permanences ont été organisées, et 152 intervenants ont animé des soirées et des jeux, et je vous invite à participer à ces soirées qui sont formidables.

Ces actions, nous le savons, ont un coût. Pour permettre à ces deux associations de poursuivre leurs activités dans de bonnes conditions, évidemment je soutiens la reconduction pour 2025 d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 11.000 euros pour "Cœur du Cinq" et de 100.000 euros pour les Compagnons de la nuit. Ces aides représentent respectivement près de 14 % et plus de 26 % du budget global de ces associations. C'est un soutien indispensable à la poursuite de leur engagement local.

L'aide aux personnes à la rue exige une mobilisation constante. En 2018, nous avons ouvert au sein même de la mairie le foyer Geneviève de Gaulle-Anthonioz, c'est-à-dire une halte de nuit dédiée aux femmes sans abri. Ce lieu de répit géré par "La Mie de Pain" accueille chaque soir, 7 jours sur 7, une quinzaine de femmes dans des conditions dignes et sécurisées en leur proposant un accompagnement vers l'insertion.

Tous ces acteurs de la solidarité, je les réunis chaque mois avec des représentants de la Ville, car il faut que cette lutte contre la précarité soit une lutte qui mobilise tout le monde et qui s'incarne dans une coopération étroite entre tous les acteurs. J'y inclus, même si on en a peu parlé, les structures médico-sociales, qui sont très mal traitées en ce moment.

Vous parliez tout à l'heure de distributions alimentaires, eh bien tout ce travail vient compléter les distributions chaque dimanche dans la mairie par "La Mie de Pain". Cette distribution évidemment sans conditions, de 130 repas, complète le travail que nous faisons au sein de l'épicerie solidaire qui a été créée pour les étudiants.

Je soutiens donc évidemment et totalement ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Florence BERTHOUT, Madame la maire du 5e arrondissement.

Chers collègues, je vous demande instamment de lire "Libération" en silence et d'éviter les commentaires en séance, s'il vous plaît.

Je donne maintenant la parole à Léa FILOCHE, pour répondre à Florence BERTHOUT.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame la maire du 5e arrondissement, pour vos propos.

C'est vrai qu'on a besoin d'avoir des associations sur lesquelles on puisse compter, qui sont engagées et investies dans les arrondissements, des associations qui connaissent les enjeux locaux et qui savent comment répondre à des besoins essentiels. Et effectivement, tout ce que nous faisons par l'intermédiaire de ces projets de délibération, c'est de soutenir la capacité de ces associations à intervenir au quotidien auprès de celles et ceux qui en ont besoin.

Au début de l'année, la Ville de Paris a organisé sa 8e édition de la Nuit de la Solidarité. Les premiers résultats sont alarmants, ils font état de 3.507 personnes à la rue. Ce chiffre, comme chaque année, est un indicateur précieux, mais il doit être pris avec précaution. Nous savons que de nombreuses personnes se cachent et évitent les contacts. De plus, les intempéries des jours précédents ont probablement poussé certaines personnes à se protéger et donc à se rendre encore plus invisibles, et je pense en particulier aux femmes, qui élaborent des stratégies très développées pour se rendre les moins visibles possible.

Il faut également prendre en compte les près de 700 personnes mises à l'abri par la Ville de Paris, ainsi que les 340 occupants de la Gaîté Lyrique qui sortent du champ de l'opération de décompte. A la lumière de ces éléments, on peut estimer en vérité qu'il reste au moins 4.500 places d'hébergement à créer à Paris, et c'est ce que nous demandons à l'Etat pour qu'il puisse répondre à sa responsabilité en matière d'hébergement d'urgence et qu'il puisse ne serait-ce que respecter la loi.

Ces chiffres appellent nécessairement des solutions et une réponse coordonnée. L'objectif zéro S.D.F. promis par le Président de la République il y a 8 ans semble désormais non seulement inatteignable mais de plus en plus illusoire à mesure que les années passent. D'ici là, il nous faut continuer à bâtir des dispositifs qui soulagent le quotidien de celles et ceux qui sont contraints de survivre à la rue. C'est précisément ce que permet ce projet de délibération, soutenir de nombreuses associations locales, souvent petites mais très efficaces. Ces associations, en plus de répondre aux besoins immédiats, contribuent à la reconstruction sociale et à l'insertion. Elles sont des acteurs essentiels de la Ville, elles sont implantées dans les arrondissements, travaillent en réseau, connaissent le terrain, savent où aller, comment aider et sont souvent au plus près des personnes.

Je vous propose donc de valoriser par ce projet de délibération plusieurs accueils de jour mentionnés, tels que "Cœur du Cinq", les "Compagnons de la nuit", l'accueil de jour de l'association "Saint-Vincent-de-Paul" et celui des "Captifs". L'engagement de ces associations ne se limite pas à l'aide alimentaire ou à des services d'hygiène, celles-ci proposent également un accompagnement social, vous l'avez dit, Madame la Maire, avec des travailleurs sociaux dont les postes sont financés dans le cadre de ces subventions. Elles proposent aussi un accompagnement juridique et un accompagnement sanitaire qui contribuent à construire une ville plus juste et plus solidaire. Des associations comme Saint-Vincent-de-Paul ou le Secours Populaire incarnent bien sûr aussi cet engagement du quotidien.

D'une manière un peu différente et innovante, les associations "Entourage" et "La Cloche" réinventent le lien social en mobilisant les citoyens, en brisant des barrières et des préjugés. Ces associations sont des partenaires précieux mais aussi des sources d'inspiration pour la Ville. Nous les sollicitons régulièrement pour des formations de bénévoles à la Fabrique de la Solidarité, parce qu'elles donnent la parole aux premiers concernés et elles nous aident également à transmettre des informations.

Cette année, nous avons également pu compter sur leur expertise pour améliorer le questionnaire de la Nuit de la Solidarité afin de le rendre plus accueillant pour les personnes rencontrées. Ces projets ne se contentent pas d'accompagner, ils sensibilisent, ils changent les mentalités et le regard, et c'est tout le sens de notre soutien à ces initiatives citoyennes. Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Léa FILOCHE.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 30.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSOL 30). Je ne vois que de l'unanimité.

C'est sur cette excellente tonalité que je vais lever la séance. Nous nous retrouvons à 14 heures 30 pour la reprise.

Bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de Mme Olivia POLSKI, adjointe).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous reprenons nos débats.

Je vous remercie de bien vouloir vous asseoir à vos places.

2025 DSOL 41 - Subventions de fonctionnement (7.697.348 euros) et d'investissement (80.000 euros) relatives à des actions d'hébergement d'urgence de familles et de jeunes migrants.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous reprenons par l'examen du projet de délibération DSOL 41 : subventions de fonctionnement et d'investissement relatives à des actions d'hébergement d'urgence de familles et de jeunes migrants.

Je donne la parole à Camille NAGET, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération acte l'engagement de la Ville de Paris à hauteur de près de 8 millions d'euros pour la mise à l'abri de familles et de jeunes. Les conditions ne sont pas toujours très idéales ni pour les personnes mises à l'abri ni pour les Parisiens. Je pense notamment aux gymnases. Toutefois, ces solutions seront toujours une meilleure réponse que de laisser des personnes à la rue avec tout ce que nous savons des difficultés de vivre dans la rue quand on est une famille ou un jeune.

Ce projet de délibération est extrêmement important car il souligne notre engagement, ce que fait la Ville de Paris, alors que c'est une compétence de l'Etat. Nous ne l'oublions pas. On parle souvent de la Ville qui se substitue de plus en plus dans un certain nombre de domaines, là où l'Etat recule progressivement. Ce projet de délibération en est un exemple très concret.

Par ailleurs, la Ville de Grenoble a fait condamner l'Etat. L'Etat a été condamné au Tribunal administratif et a remboursé le C.C.A.S., le Centre communal d'Action sociale de la mairie de Grenoble, pour un certain nombre de nuitées d'hôtel payées pour mettre à l'abri une famille. Cela aurait dû être à l'Etat de le faire. De même, sur ce type de sujet, cela devrait aussi être à l'Etat de le faire.

La Ville de Paris, et Madame la Maire, je le sais, vous le portez fortement depuis de nombreuses années, demande à débloquent 3.000 places d'hébergement, qui correspondent à peu près aux 3.000 personnes en situation de rue, recensées chaque année par la Nuit de la Solidarité. Or, nous n'arrivons pas à aboutir. Aujourd'hui, j'ai l'impression que la situation s'aggrave de mois en mois et d'année en année. A mesure que les directives et que les Ministres de l'Intérieur se succèdent, le système est de plus en plus embolisé.

Nous en arrivons aussi à devoir réquisitionner des gymnases. Pourquoi ? Parce que les personnes hébergées dans les dispositifs prévus dans les centres d'hébergement d'urgence ne peuvent plus quitter ces centres pour accéder à ce que nous appelons le "droit commun", ou pour accéder à des solutions de logement plus pérennes.

Il y a le sujet de l'accès au séjour. Nous pouvons continuer à nous entêter, à vivre dans les fantasmes alimentés par l'extrême droite. Ce n'est pas en réduisant l'accès au séjour et l'hébergement qu'on découragera des personnes de venir. Mais, vous savez, quand on est prêt à tout quitter, à quitter son pays, à mettre sa vie en péril, et nous allons en parler juste après, pour effectuer des traversées et vivre des choses qu'on peut à peine décrire, ce n'est pas une circulaire "Retailleau" qui va décourager quoi que ce soit.

En revanche, que font ces circulaires successives ? Elles enrayent un système qui fonctionnait très bien avec des dispositifs d'hébergement d'urgence temporaires qui permettaient à des personnes d'accéder au logement, à des situations pérennes, de pouvoir construire leur vie et un avenir digne. Aujourd'hui, ils n'y ont plus accès. Par conséquent, les centres d'hébergement sont saturés, ils ne peuvent plus accueillir de nouvelles personnes. Les personnes qui tombent en situation de rue pour les problèmes de la vie, malheureusement divers et variés, n'ont donc plus accès à ces dispositifs d'hébergement d'urgence, parce qu'ils sont saturés.

Je souhaite partager une anecdote dont nous a fait part Isabelle MÉDOU-MARÈRE, la responsable de la Fédération des acteurs de la solidarité d'Île-de-France au conseil d'administration du C.A.S.-V.P. Je pense que cela mérite d'être connu par tous : une personne qui est en hébergement d'urgence, et qui, souvent, parce qu'elle est là, depuis longtemps, travaille et peut avoir un emploi salarié, n'a pas le droit de prendre plus de deux semaines de vacances par an, sinon, on lui reprend son hébergement. Les cinq semaines de congés payés, visiblement, ce n'est pas pour tout le monde. Nous ne sommes même plus sur la double peine, nous en arrivons à la triple peine.

Je tiens à saluer l'action de la Ville à travers ce projet de délibération, qui montre bien l'engagement et, encore une fois, dénoncer. J'espère que, nous aussi, nous arriverons à faire condamner l'Etat afin qu'il nous rembourse tout ce que nous engageons pour l'hébergement d'urgence à sa place.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je vous demande de bien vouloir respecter vos temps de parole, car nous avons pris du retard.

La parole est à Geoffroy BOULARD, pour le groupe Union Capitale, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération nous donne l'occasion d'alerter la Ville de Paris sur un poids important. Cela ne va pas vous surprendre, mais c'est une réalité que font peser l'hébergement d'urgence et les mises à l'abri sur l'usage normal de nos équipements de proximité. La solidarité est un devoir, mais elle doit être exercée dans le respect des équilibres territoriaux d'arrondissement et des fonctions premières de nos équipements, notamment sportifs.

En 2024, dans les centres sportifs du 17^e arrondissement réquisitionnés à des fins d'hébergement d'urgence, nous atteignons 201 jours, auxquels s'ajoutent plus de 50 jours de réquisition depuis le 1^{er} janvier 2025. Cette occupation prolongée a des conséquences préoccupantes sur nos infrastructures et sur la pratique sportive locale. Le 15^e est également concerné, le 5^e aussi, systématiquement et sans préavis, ni par la Préfecture de Région, l'Etat, ni par la Ville de Paris.

Il est impératif de rappeler que ces équipements sont financés par les impôts des Parisiens. Ce sont également leurs impôts qui couvrent les éventuelles remises en état. L'impact est également direct sur la vie sportive du quartier. Les Parisiens adhérents d'un club de badminton ont été privés de pratique pendant deux mois et demi, sans parler de l'impact sur la pratique du sport scolaire. Faut-il rappeler que le sport est un droit et un facteur essentiel de cohésion, de santé et de lien social ? Ne sacrifions pas le sport à Paris.

Je demande donc une meilleure répartition des hébergements d'urgence sur l'ensemble du territoire parisien pour que les réquisitions ne pèsent pas toujours sur les mêmes arrondissements, les mêmes associations et leurs adhérents.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Laurent SOREL, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je tenais à intervenir sur ce projet de délibération. En effet, il fixe un certain nombre d'engagements de la Ville de Paris sur la mise à l'abri des familles et des jeunes. J'en profite pour répondre à M. BOULARD : nous sommes dans une situation où l'Etat ne fait pas son "boulot". C'est donc à l'Etat qu'il faut présenter la facture.

Il me semble qu'il y a une répartition entre les arrondissements, et ceux de l'Est prennent largement leur part dans cette histoire. Il faut aussi assumer votre position par rapport à l'hébergement d'urgence. Où voulez-vous mettre les personnes qui sont dans la rue ? C'est la vraie question. Si l'Etat ne s'en occupe pas, la Ville de Paris doit-elle rester inactive ?

J'ai deux filles scolarisées dans les écoles parisiennes. Elles sont touchées, comme un certain nombre d'enfants parisiens, par l'occupation des gymnases pour mettre à l'abri des personnes qui sont à la rue et qui ne devraient pas l'être.

Sur le reste, je tenais à répondre sur une chose très simple, plus calmement que dans le débat d'hier, sur la façon dont j'analyse le rôle de la Ville. Quand je dis que la Ville de Paris n'en fait pas assez, je ne dis pas qu'elle ne fait rien. Quand je dis que la Ville devrait reconsidérer la manière dont elle conçoit le rapport de force avec l'Etat, je ne dis pas que la Ville de Paris ne fait rien. Ce projet de délibération en est la preuve, d'une certaine manière.

Je dis simplement que, lorsque nous nous retrouvons dans une situation où la Ville demande depuis longtemps à l'Etat d'ouvrir 3.000 places d'hébergement d'urgence et que l'Etat regarde ailleurs ou refuse, il faut reconsidérer la manière dont nous établissons ce rapport de force. Il y a une ville, Grenoble, comme l'a mentionné Camille NAGET, qui a fait un recours devant le Tribunal administratif, et qui a gagné ce recours.

La question que je me pose est : pourquoi la Ville de Paris ne fait-elle pas la même chose ? Cela pourrait donner beaucoup plus de poids, car la Ville de Paris pèse plus lourd que la ville de Grenoble. Je pense qu'il y a un problème en termes de rapport de force. Est-ce dans les négociations de couloirs que cela doit se faire ? Est-ce en envoyant des lettres ouvertes ? Les lettres ouvertes sont très bien, mais je pense que le rapport de force direct, y compris le rapport de force devant le Tribunal, est très efficace.

La Ville de Paris a parfois recours au Tribunal administratif. Malheureusement, elle l'a fait contre les occupants de la Gaîté Lyrique en disant que c'était une manière de se couvrir, peut-être, mais pourquoi ne le ferait-elle pas contre l'Etat ? Ce serait plus juste et plus efficace.

Pour ce qui est des actions détaillées ici, il y a la question du sas d'hébergement dans le 20e, dans une ancienne crèche. C'est très bien, nous sommes ravis de cette ouverture. Je souhaite m'étendre sur la question des 400 à 500 jeunes, ce que nous appelons les "publics jeunes exilés en errance", comme mentionné dans le projet de délibération, mais qui sont essentiellement des jeunes en recours de reconnaissance de minorité.

Ces jeunes se retrouvent aujourd'hui dans une situation compliquée, puisque l'Etat, le Département et la Ville se renvoient la balle. Certes, l'Etat devrait s'en occuper, mais, en réalité, le vrai problème est qu'il n'y a pas de présomption de minorité appliquée en France. Or, la France a signé la Convention internationale des droits de l'enfant. Ces jeunes se retrouvent finalement sans rien, obligés de jongler à droite et à gauche et harcelés par la police.

Sur cette question, la Ville de Paris devrait faire plus de plaidoyers et s'appuyer sur les autres collectivités en France, les collectivités de gauche concernées comme la Ville de Paris, par l'accueil de ces jeunes pour entamer un rapport de force avec l'Etat et voir comment avancer concrètement sur cette question. C'est ce que je proposais dans un vœu qui m'a été retiré par le bureau du Conseil de Paris et pour des raisons que j'ignore. Je le dis oralement.

Je pose aussi oralement la question d'un rapport de force pour "mettre un pied dans la porte" sur le lycée Brassai, par exemple. Je sais que la Ville de Paris l'a demandé, il y a de multiples demandes. Je pense qu'il faut continuer et renforcer ce rapport de force. Il y a la question des locaux vides des hôpitaux parisiens, pour lesquels il pourrait y avoir négociation pour ce qui est de l'intercalaire.

Il y a également un certain nombre de questions concrètes que je voudrais poser...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Monsieur SOREL, il n'y a plus beaucoup de questions que vous pouvez poser.

M. Laurent SOREL. - Je termine par cela.

Sur les 400 à 500 jeunes, sont-ce des places fixes sur l'année ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Vous avez largement dépassé, c'était cinq minutes.

M. Laurent SOREL. - Une dernière chose, pourquoi les jeunes déscolarisés ne sont-ils pas intégrés dans les gymnases de la Ville de Paris ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je donne maintenant la parole à Anne SOUYRIS, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

Mme Anne SOUYRIS. - Merci, Madame la Maire.

Nous examinons aujourd'hui un projet de délibération qui prévoit un investissement et des subventions de fonctionnement très importants, puisqu'il s'agit de plusieurs millions. J'en suis très reconnaissante à la Ville de Paris. En effet, nous voyons un effort important, et toujours plus important de la Ville de Paris, sur la question de l'hébergement.

Il y a des problèmes de plus en plus grands, parce que de l'autre côté, c'est la peau de chagrin. L'Etat enlève progressivement le dispositif pour les lycéens qui étaient des mineurs isolés. Ce dispositif d'une centaine de places, payé par l'Etat jusqu'au mois de février, je crois, a été enlevé "manu militari", du jour au lendemain, laissant des lycéens à la rue. Est-ce qu'une France démocrate et humaniste fait cela, par un trait de plume ? Nous ne savons pas pourquoi, d'ailleurs, car aucune raison n'a été donnée, si ce n'est de dire que ce serait réparti ailleurs. Mais, non, puisqu'à chaque fois, c'est de moins en moins. La Ville de Paris est donc obligée de faire de plus en plus.

Nous avons fait, au Sénat, une mission au sein de la Délégation des droits des femmes, sur le sans-abrisme. Nous avons vu qu'en France entière, il y a un problème de sans-abrisme qui touche de plus en plus les familles, les enfants et les jeunes. Est-ce normal que la Ville de Paris fasse des efforts à hauteur de millions, que nous ouvrons des gymnases, même dans le 17e, même dans les beaux quartiers ? C'est un signal important, que nous ouvrons aussi les espaces intercalaires, que nous arrivons parfois à ouvrir, parfois moins facilement.

Il est essentiel d'avoir la possibilité, le cas échéant, de faire un recours devant le Tribunal contre l'Etat. Nous y arriverons peut-être et ce sera bien. En tout cas, il faut utiliser tous ces moyens pour arriver à combattre l'insupportable : laisser des nourrissons à la rue. C'est de cela qu'il s'agit parfois.

Quand j'étais adjointe à la Santé, il y a un an et demi, les P.M.I. étaient parfois utilisées par des femmes avec de tout petits enfants durant la journée pour pouvoir les héberger, parce qu'elles ne trouvaient pas de logement. Cela n'est pas possible dans un pays comme la France. Cela ne devrait même pas être permis.

Il faut utiliser toutes les possibilités. Je suis reconnaissante à la Ville de Paris qu'elle fasse autant. Il va falloir faire encore plus, et je m'adresse à l'Etat et aux représentants des partis politiques de l'Etat présents ici. Plutôt que

de dire "je ne veux pas que mon gymnase soit utilisé", dites "je voudrais que tous les espaces de mon arrondissement soient utilisés pour ces jeunes".

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, chers collègues, pour vos différentes interventions sur ce projet de délibération qui vise à attribuer des subventions de fonctionnement pour un montant total de 7,6 millions d'euros et d'investissement d'un montant de 80.000 euros à diverses associations pour leurs actions de mise à l'abri des familles et des jeunes isolés, en errance, dans différents lieux ouverts par la Ville de Paris : des gymnases, d'anciennes écoles, d'anciennes crèches et même des hôtels.

Je veux vivement remercier les salariés et les bénévoles des associations "Emmaüs Solidarité", "Cité Caritas", "Valtéria", "Aurore" et "Equalis" pour tout le travail accompli depuis 15 mois dans ces lieux de mise à l'abri. Ces financements permettent aux associations d'assurer un accompagnement sanitaire et social dans des conditions souvent précaires. Ce n'est pas suffisant de mettre un toit sur la tête de quelqu'un, il faut aussi pouvoir l'accompagner d'un point de vue sanitaire et social.

Aujourd'hui, près de 1.000 personnes, dont 300 enfants sont prises en charge et hébergées dans ces lieux financés par la Ville de Paris. Nous agissons seuls, sans financement de l'Etat et bien au-delà de nos compétences. Au sein de cet hémicycle et en dehors, nous avons interpellé, à plusieurs reprises, le Préfet de la Région Île-de-France et la Ministre pour qu'ils réquisitionnent des bâtiments vides et y créent des lieux pour héberger les personnes sans abri relevant de leur compétence.

Des lieux vides existent à Paris : le Val-de-Grâce et l'Hôtel-Dieu, par exemple. Il y a aussi des bureaux et des bâtiments complètement vides qui pourraient être utilisés pour l'hébergement d'urgence, y compris en intercalaire. Nous savons très bien faire cela aujourd'hui, nous savons entrer et sortir des lieux, notamment quand des projets de travaux s'envisagent.

Près de 300.000 logements sont vacants à Paris. La dernière Nuit de la Solidarité a compté 3.507 personnes à la rue. Quand nous mettons ces deux chiffres en miroir, nous voyons qu'il y a un dysfonctionnement. Nous sommes dans une situation où il y a un choix politique fait par ce Gouvernement de ne pas répondre à la question de la précarité, à la question du sans-abrisme, et de laisser les collectivités seules face à un drame humain et humanitaire dont nous n'avons ni la compétence ni les moyens pour le faire dans de bonnes conditions.

Pendant ce temps, l'Etat décide de ne plus financer de façon unilatérale et brutale un certain nombre de dispositifs, notamment pour les jeunes. Je pense au centre d'hébergement d'urgence d'Emile Zola dans le 16e arrondissement qui a fermé ses portes : 100 personnes à la rue. Je pense au dispositif des jeunes lycéens financé depuis 10 ans et co-financé par la Ville de Paris : 108 personnes directement remises à la rue.

Nous voyons qu'il y a des choix politiques effectués par ce Gouvernement, qui ne semble pas gêné de compter les personnes à la rue. En 2024, la Ville de Paris a dépensé près de 14 millions d'euros pour compenser le désengagement de l'Etat en matière d'hébergement d'urgence, ce qui nous a permis d'héberger 1.200 jeunes et 740 personnes en famille.

Pour une partie de ces importants financements engagés, je souhaite partager, avec vous, que la Ville de Paris a rédigé un recours gracieux auprès de l'Etat pour demander le remboursement des frais, notamment dans la question de l'hébergement d'urgence des jeunes. Nous avons fait un recours gracieux de 6,6 millions d'euros. Il y a deux mois de délai d'attente. Une fois ces deux mois passés, s'il n'y a pas de réponse de l'Etat, ce qui est probable, il y aura un recours en contentieux.

Nous nous inscrivons dans la démarche enclenchée par d'autres collectivités. Vous avez parlé de Grenoble, nous pouvons parler de la communauté de communes du Pays basque. C'est aussi Bordeaux, Strasbourg ou Rennes, qui ont engagé ces contentieux, ne se résignant pas à attendre que l'Etat applique enfin la loi.

Je profite de ce projet de délibération pour évoquer l'évacuation de la Gaîté Lyrique qui a eu lieu le 18 mars dernier. Cette expulsion est une décision unilatérale de la Préfecture de police, sans que de réelles solutions d'hébergement dignes et pérennes ne soient proposées aux 450 jeunes, qui sont donc aujourd'hui en errance dans les rues de Paris. Ils ont formé de nouveaux campements partout, parce que c'est ce qui se produit quand on "vire" des gens sans proposer de solution alternative : des personnes à la rue et des campements dans l'espace public.

De plus, ils se font régulièrement pousser, puisque le Préfet de police prend des arrêtés pour déplacer les campements de fortune. Ces jeunes se rendent dans nos accueils de jour, dans nos bagageries, dans nos bains-douches, ils font la queue dans les distributions alimentaires pour survivre à la rue. Deux accueils de jour leur sont dédiés dans Paris Centre et dans le 12e arrondissement, gérés par la Fondation "Armée du Salut". Les jeunes peuvent s'y reposer, prendre des douches, charger leur téléphone, faire des activités culturelles, avoir un peu de répit, y compris pour ceux qui sont scolarisés. Figurez-vous qu'en plus, ces jeunes ont l'outrecuidance de faire des études à Paris.

Contrairement à Bruno RETAILLEAU et le Gouvernement qui se laissent dicter leur agenda par l'extrême droite par ce sujet, je pense qu'une autre politique d'accueil inconditionnel et humain est possible. Nous agissons en ce sens en ouvrant des lieux de mise à l'abri, des accueils de jour et des distributions alimentaires pour aider ces personnes qui en ont besoin, sans condition. Il s'agit d'une urgence vitale et humanitaire. Nous ne pouvons pas nous résigner à compter les tentes sur les trottoirs.

Je l'affirme ici, Paris restera une ville-refuge, solidaire et accueillante.

Merci beaucoup de voter ce projet de délibération.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 41.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2025, DSOL 41).

2025 DSOL 62 - Modifications du règlement intérieur du Fonds de solidarité pour le logement de Paris.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 62 : modifications du règlement intérieur du Fonds de solidarité pour le logement de Paris.

La parole est à Camille NAGET, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, très rapidement, car cette question s'inscrit dans la même logique et dans la continuité de nos actions pour les concitoyens les plus fragiles. Le F.S.L. constitue un dispositif extrêmement important qui permet, par exemple, de prévenir les expulsions locatives et d'intervenir auprès des locataires avant qu'ils ne tombent en situation de fragilité, avec le risque de se retrouver en situation de rue.

Ce projet de délibération, assez technique, modifie le règlement intérieur, mais se fixe des objectifs importants, à savoir améliorer la lisibilité de ce dispositif. Nous savons que nous pouvons toucher beaucoup de locataires du parc social grâce au travail des bailleurs qui identifient ceux qui commencent à tomber en fragilité, à peiner avec le paiement des loyers. Les bailleurs se tournent alors vers le F.S.L. et accompagnent les locataires.

Cependant, tous les locataires du parc privé qui peuvent rencontrer les mêmes difficultés ou subir des accidents de la vie, comme la perte d'un emploi, la maladie ou une séparation entraînant une diminution des ressources, ne connaissent pas assez ce dispositif. Celui-ci permet à la fois d'aider au paiement du loyer, mais également des factures, en particulier les factures d'énergie. Nous l'avons vu, ces dernières années, avec l'inflation sur le gaz et l'électricité, de nombreuses personnes ont eu recours à ce dispositif.

Il s'agit également de faciliter le parcours des usagers avec une meilleure lisibilité, et ainsi participer à réduire les délais de traitement et renforcer la logique de prévention du F.S.L. Cela signifie intervenir le plus en amont possible. Dans tous les dispositifs d'accompagnement et d'aide sociale, nous ne pouvons pas toujours quantifier ce que nous faisons ni la valeur de l'aide apportée ou du travail réalisé, mais nous pouvons "le quantifier en négatif" : tout le travail fait en amont représente autant de sollicitations d'aides en moins, autant d'expulsions locatives évitées.

Je souhaite donc souligner l'importance de ce dispositif et rappeler à quel point le travail de tous ceux qui accompagnent les locataires parisiens au quotidien est important.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Léa FILOCHE, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, chère Camille NAGET, pour cette intervention.

En effet, la précédente version du règlement intérieur datait de 2017 et devait être dépoussiérée et rajeunie pour différentes raisons. D'abord, pour tenir compte de l'évolution des barèmes des aides dont bénéficient les ménages : aides à l'accès au logement, aides au maintien dans le logement, aides pour payer les factures d'énergie. Ensuite, pour tenir compte de la crise inflationniste que nous connaissons et subissons depuis trois ans. Enfin, pour tenir compte de la revalorisation salariale obtenue pour un certain nombre de personnes qui ont vu leurs minima sociaux relevés, rendant nos plafonds moins cohérents.

Ce nouveau règlement intérieur poursuit quatre objectifs : améliorer la lisibilité du F.S.L. pour les prescripteurs et simplifier le parcours usager ; renforcer la logique de prévention du Fonds de Solidarité pour le Logement en précisant les modalités de mise en œuvre du critère d'engagement de l'aide au paiement de la dette locative en la

conditionnant à la reprise du paiement du loyer résiduel à la charge du ménage, "a minima" durant le mois précédant le dépôt de la demande ; sécuriser la mise en œuvre juridique du F.S.L. ; accompagner la politique parisienne pour le "logement d'abord", dans laquelle le F.S.L. s'inscrit pleinement.

Cette politique parisienne pour le "logement d'abord" est portée depuis de nombreuses années par l'Exécutif afin de favoriser la fluidité entre l'hébergement et le logement, ainsi que tous les dispositifs de la rue au logement : construction de logements sociaux, pensions de famille, dispositif "Un chez-soi d'abord" qui aide les personnes sans-abri atteintes de troubles psychiques, dispositif "Bye-bye, la rue", porté par l'association "Les Enfants du Canal", qui accompagne les personnes ayant un long parcours de rue à accéder directement à un logement plutôt que de passer plusieurs années dans des centres d'hébergement parfois complexes.

La philosophie de cette politique publique parisienne consiste à loger, dans du logement pérenne, des ménages précaires rencontrant des difficultés, des accidents de parcours que vous avez cités. Le F.S.L. constitue l'un des instruments de cette politique. En effet, il doit être considéré comme un levier important de la politique publique que nous souhaitons plus juste, et plus protectrice. Il concourt à soutenir les personnes qui pourraient, si rien n'était fait, être expulsées de leur logement, que ce soit du parc social ou du parc privé. Le F.S.L. participe à notre politique d'accès et de maintien dans le logement des ménages les plus fragiles.

A travers le F.S.L., nous mobilisons des aides financières, mais également des travailleurs sociaux qui proposent un accompagnement social adapté et de la médiation locative quand cela est nécessaire. En 2023, pour vous donner quelques chiffres, le montant des contributions F.S.L. s'est élevé à 32 millions d'euros, dont la Ville de Paris a contribué à hauteur de 27,6 millions d'euros. Le F.S.L. permet d'aider et d'accompagner 20.000 personnes, ce qui témoigne de l'engagement fort de notre collectivité.

C'est aussi l'engagement fort de tous les contributeurs au F.S.L. : les bailleurs sociaux, notamment ceux de la Ville de Paris - "Paris Habitat", la R.I.V.P., Elogie-SIEMP - les fournisseurs d'eau Hauts-de-Paris, les fournisseurs d'énergie E.D.F. et G.D.F., mais également la C.A.F. Ces partenariats permettent d'aider les ménages dans l'accès ou le maintien de leur logement en payant des factures d'énergie.

Nous poursuivons notre engagement au service des Parisiens dans le cadre du "logement d'abord". Cette nouvelle version du règlement intérieur du F.S.L. était donc nécessaire.

Je souhaite remercier les équipes de la Ville de Paris ainsi que les différents partenaires qui se sont attelés à la rédaction de ce nouveau règlement qui vous est proposé au vote.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - C'est moi qui vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 62.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2025, DSOL 62).

2025 DSOL 65 - Subventions de fonctionnement (115.000 euros) à 7 associations pour leurs programmes et actions favorisant l'insertion professionnelle et l'accès aux études supérieures des réfugiés à Paris.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 65 et l'amendement technique n° 166. Il s'agit de subventions de fonctionnement pour 115.000 euros à sept associations pour leurs programmes et actions favorisant l'insertion professionnelle et l'accès aux études supérieures des réfugiés à Paris.

La parole est à Dominique KIELEMOËS, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'insertion professionnelle des personnes exilées constitue un impératif républicain. En 2024, plus de 3.000 personnes réfugiées ont signé leur contrat d'intégration à Paris. Mais, comment parler d'intégration quand l'accès à l'emploi reste un parcours d'obstacles ? Barrière de la langue, diplôme non reconnu, précarité administrative : les freins sont nombreux, structurels et souvent invisibilisés.

Face à cela, un tissu associatif solide, engagé et militant, agit depuis des années. Ces associations ne se contentent pas de faire de l'accompagnement, elles changent des trajectoires de vie, créent du lien, de la confiance, de l'autonomie, et complètent parfois les lacunes du service public.

"Kodiko" ou "Polaris 14", par exemple, accompagnent les personnes réfugiées dans leurs démarches administratives et leur insertion professionnelle. "La Fabrique Nomade" accompagne des femmes et des hommes

artisans d'art, dotés d'un savoir-faire et d'expérience acquise dans leur pays d'origine. L'association "Food Sweet Food", spécialisée dans l'évolution des regards sur les personnes réfugiées et l'insertion professionnelle, accompagne des personnes réfugiées qui travaillaient dans la restauration et qui peuvent poursuivre leur travail chez nous. L'association "Causons" souhaite former et accompagner des personnes migrantes dans la valorisation et le partage de leur langue et de leur culture. "Unir - Université et réfugiés" ou "S.I.L.L.A.T.", anciennement "Union des étudiants exilés", favorisent la réintégration des demandeurs d'asile ou des réfugiés dans la poursuite d'études supérieures.

La Ville doit continuer à soutenir ces acteurs de terrain. C'est une question de dignité, de justice sociale, mais également d'efficacité. Lorsque nous donnons les bons outils aux personnes exilées, elles s'intègrent, travaillent, étudient et participent pleinement à la vie de la cité.

Je me félicite donc que la Ville de Paris propose de renouveler son engagement en attribuant 115.000 euros à ces associations exemplaires, qui chacune, à leur manière, font un travail remarquable. Ces associations jouent un rôle-clé dans l'insertion des personnes réfugiées à Paris. Soutenir ces structures, c'est refuser le déclassement et affirmer que Paris demeure une ville-refuge, solidaire et engagée. Une politique d'accueil digne ne se décrète pas, elle se construit avec les acteurs de terrain.

Je vous invite à voter ce projet de délibération avec conviction.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup.

Mes chers collègues, pour ceux qui fuient leur pays, notamment du fait de guerres, de persécutions, de violences politiques, environnementales ou économiques, l'exil est une rupture brutale. Une fois arrivés en France, un nouveau défi les attend : celui de l'intégration et, au cœur de celui-ci, l'insertion professionnelle. Ce parcours, il faut le dire avec force, reste aujourd'hui terriblement complexe et semé d'embûches.

D'abord, il y a la barrière linguistique. La maîtrise du français, indispensable pour comprendre le monde du travail, passer un entretien, suivre une formation, reste un obstacle de taille. Certains primo-arrivants attendent plusieurs mois, voire plus d'un an, pour pouvoir accéder à une formation linguistique, qui est pourtant une étape essentielle à l'insertion.

Ensuite vient le problème de la non-reconnaissance des diplômes et des qualifications. Combien de personnes formées, qualifiées, expérimentées, se retrouvent cantonnées à des emplois précaires ou informels parce que leur parcours académique ou professionnel n'est pas reconnu ni considéré en France ? Des ingénieurs, des infirmiers, des enseignants, contraints de recommencer à zéro. Ce déclassement est non seulement une perte de dignité pour les personnes concernées, mais également une absurdité économique et sociale. Leur refuser l'accès à un emploi qu'ils ont toujours exercé relève d'une injustice manifeste.

S'ajoutent à cela des démarches administratives longues et complexes : obtention des titres de séjour, ouverture de droits sociaux, accès à la Sécurité sociale, inscription à "France Travail", orientation vers les structures d'insertion. Le labyrinthe administratif dans lequel ils doivent s'engager est souvent parcouru seul, faute d'accompagnement suffisant. Un nombre important de personnes exilées se retrouvent démunies face à une bureaucratie qui semble les exclure plutôt qu'elle ne les soutient.

Quand bien même tous ces obstacles sont franchis, il faut encore affronter la discrimination à l'embauche. Selon les études récentes, notamment le seizième baromètre de la perception des discriminations dans l'emploi, il suffit d'un nom perçu comme étranger, d'un lieu de résidence en quartier prioritaire ou d'une origine supposée pour écarter une candidature malgré les compétences. Ce phénomène de stigmatisation touche de plein fouet les personnes exilées qui peinent à franchir les portes du marché du travail formel.

Enfin, les conditions de vie précaires, l'hébergement instable, l'isolement ou les problèmes de santé non pris en charge rendent l'insertion d'autant plus difficile. Comment se projeter dans un emploi, suivre une formation, construire un projet professionnel lorsqu'on n'a pas de solution de logement pérenne, pas de soutien familial, pas d'accès à des soins, souvent après un parcours migratoire traumatisant ?

Dans ce contexte, que fait le Gouvernement ? Il stigmatise et il sanctionne. Si la dernière loi en date introduit un titre de séjour pour les métiers en tension, nous n'en avons toujours pas vu la couleur à Paris. Par ailleurs, cette mesure concerne uniquement les personnes en situation irrégulière ayant déjà travaillé. Autant vous dire que cela ne va pas concerner grand monde. Une mesure présentée comme une avancée, alors qu'elle est très ciblée, ne profitera donc qu'à très peu de personnes.

En revanche, cette loi a rétabli le délit de séjour irrégulier, fragilisant encore davantage les personnes déjà vulnérables. Pire encore, les crédits affectés à l'apprentissage du français et à l'accompagnement global ont été

réduits dans le projet de loi de finances de 2025, fragilisant les structures associatives et les dispositifs publics déjà sous tension.

Face à ce constat, notre responsabilité collective est claire. Paris est une capitale, un pôle économique, un bassin pour l'insertion à l'emploi. A notre échelle, à travers le soutien aux structures locales, le renforcement des cours de français, la création de parcours d'insertion adaptés, le lien avec des entreprises engagées, nous tentons d'agir pour pallier tous les effets délétères de ces lois successives.

C'est précisément ce que nous faisons avec ce projet de délibération à travers le soutien à six associations qui, chacune à leur manière, œuvre pour lever des freins inhérents au parcours d'exil : soutien linguistique, accompagnement vers l'emploi, reconnaissance des diplômes, mentorat, orientation vers des études supérieures, "et cætera".

Je pense, par exemple, à l'association "Unir - Université et réfugiés", qui permet à de jeunes réfugiés de reprendre le parcours d'études, de formation. Je pense aussi à "La Fabrique Nomade", qui permet à des artisans réfugiés d'exercer de nouveau leur métier dans des conditions dignes.

Ces initiatives et bien d'autres forment un écosystème précieux, souvent fragile, qu'il nous revient de soutenir sans relâche, car elles complètent l'action des services publics de l'emploi en proposant des dispositifs ciblés. C'est un enjeu de justice, de dignité, mais également de cohésion sociale.

Cet engagement s'inscrit pleinement dans une politique municipale cohérente et structurée qui se traduit concrètement à travers des dispositifs et des lieux emblématiques, tels que la Maison des réfugiés. Il s'incarne également dans des temps forts, comme le Forum annuel pour l'insertion professionnelle des personnes réfugiées, qui a réuni près de 1.400 participants l'an passé, et dont la prochaine édition se tiendra le 16 juin. Vous y êtes tous cordialement invités.

Ce forum illustre ce que nous défendons : un effort collectif porté à la fois par les institutions, par le tissu associatif, par les entreprises solidaires et par l'engagement citoyen. Dans un moment politique où la tentation du repli et du rejet gagne du terrain, nous faisons un autre choix à Paris.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 166.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 166 est adopté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 65 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté, je vous remercie. (2025, DSOL 65).

2025 DSOL 68 - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association "S.O.S. Méditerranée" pour ses opérations de sauvetage en mer.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 68 : subvention de 100.000 euros et convention avec l'association "S.O.S. Méditerranée" pour ses opérations de sauvetage en mer.

La parole est à Camille NAGET, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération nous tient beaucoup à cœur au groupe Communiste et Citoyen parce qu'il touche profondément à nos valeurs et à notre humanité. Contribuer à permettre à l'association "S.O.S. Méditerranée" de pratiquer le sauvetage en mer aux côtés de 130 autres collectivités françaises, c'est une fierté pour la Ville de Paris et un engagement qui nous honore depuis de nombreuses années.

Notre subvention permet à cette association d'essayer de pratiquer le sauvetage en mer, d'éviter que des femmes et des hommes qui montent dans des embarcations de fortune ne viennent grossir les rangs des cadavres qui sont au fond de la mer Méditerranée. Aujourd'hui, cette mer Méditerranée est devenue un véritable cimetière. Chaque année, plusieurs centaines, voire milliers de personnes, nous ne pouvons même pas réellement évaluer le nombre de ceux qui ont perdu la vie en essayant de traverser depuis les côtes libyennes.

Cette association fait un travail qui devrait être fait par tous. En effet, le droit maritime est extrêmement clair sur ce sujet : toute embarcation qui est en mer et qui a des difficultés doit recevoir secours et assistance. Ce que fait "S.O.S. Méditerranée", c'est pallier l'illégalité de l'Union européenne, l'illégalité de tous les pays côtiers de la Méditerranée et l'illégalité de tous les marins, de tous les navires qui passent à côté de ces personnes qui s'entassent sur des embarcations de fortune.

Nous l'avons dit tout à l'heure, qui peut imaginer une seule seconde que c'est de gaieté de cœur qu'on met sa vie en péril ? Que des femmes enceintes de huit mois de grossesse... Vous imaginez, à huit mois de grossesse, elles montent sur de petites embarcations pneumatiques après avoir vécu, en Libye, des choses que nous ne pouvons même pas imaginer qu'elles aient pu vivre. Je rappelle, l'esclavage en Libye existe encore et toujours. Après des parcours, parfois des années de migration, elles montent encore dans ces embarcations. Ils savent, bien sûr, qu'ils le font au péril de leur vie.

L'espoir d'offrir une vie meilleure, l'espoir que, pour ce bébé à naître, il y ait un petit coin de ciel bleu, un peu mieux, une once d'espérance qu'on puisse offrir une vie un peu digne, cet espoir fait que ces personnes montent dans ces embarcations.

J'ai entendu récemment le témoignage de "S.O.S. Méditerranée" qui racontait comment ils sont intervenus, un jour, sur une embarcation dans laquelle une femme venait de donner la vie. Ils sont arrivés et elle était encore raccrochée à son bébé par le cordon ombilical. Quand ils l'ont fait monter de cette petite embarcation de fortune à leur bateau, périlleusement, ils ont pu, enfin, couper le cordon et donner les premiers soins à la mère et à l'enfant.

Peut-on imaginer une seule seconde qu'en refusant de voter 100.000 euros pour "S.O.S. Méditerranée", nous allons décourager ces personnes ? Qu'avec des directives comme celle de Bruno RETAILLEAU, nous allons décourager des personnes prêtes à mettre leur vie dans les plus grands périls pour une vie meilleure ?

La France, c'est aussi cela : le pays des Droits de l'Homme, des valeurs, un pays d'humanistes. J'espère que nous aurons un vote unanime, parce que 130 collectivités sont déjà engagées - des collectivités côtières de la Méditerranée, mais également des collectivités plus modestes et loin des côtes. Je pense à la ville de Montataire, dans l'Oise, qui n'est pas réputée pour sa proximité avec la mer Méditerranée, mais qui, pourtant, s'engage dans un souci d'humanité et pour le respect du droit international.

En effet, c'est de cela qu'il s'agit : le respect du droit de la mer et du Code maritime. Toute personne qui est en mer et qui est en péril sur une embarcation, quelle qu'elle soit, doit recevoir secours et assistance.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Laurent SOREL, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

"S.O.S. Méditerranée" fait une mission de salut public. Nous savons que la Méditerranée est le plus grand cimetière marin du monde. En 2023, 3.041 migrants s'y sont noyés. En 2022, au moins 1.417 - il doit y en avoir plus - mais vous voyez bien, entre les deux : +76 %. Ce sont des personnes qui fuient la misère, qui fuient les persécutions politiques et qui perdent la vie parce que leur embarcation coule et qu'il n'y a personne pour les secourir.

L'hypocrisie et la démagogie racistes de certains consistent à prétendre que ceux qui sauvent sont les mêmes qui causent, directement ou indirectement, la noyade des autres, parce qu'ils feraient appel d'air, parce qu'ils seraient complices des passeurs. Or, lorsque des candidats d'extrême droite sont aux commandes de Frontex, ils sont directement, eux, fautifs et impliqués dans les drames en Méditerranée et aux frontières de l'Europe.

Les vrais complices des passeurs, en réalité, ce sont ceux qui créent la demande de passeurs. C'est vous, à droite, à l'extrême droite, par votre volonté mortifère de hérissier les frontières de l'Europe, de les barbelier, de financer les pays du Sud pour faire les gardes-frontières ou les gardes-chiourmes, c'est vous qui créez cette demande de passeurs. Plus les murs sont hauts, plus il y a de passeurs.

Cela n'empêchera jamais les migrants de fuir, parce qu'ils fuient souvent pour leur vie ou pour celle de leurs enfants. Parfois même, ce sont les enfants qui fuient et qui se retrouvent dans nos rues. Ce n'est pas parce qu'il y a des "S.O.S. Méditerranée", des "Utopia 56", des Cédric HERROU, que ces personnes ont envie de fuir. C'est parce qu'ils fuient la misère et les dictatures, une misère alimentée par les idées de droite et l'ultralibéralisme, qui fait que les richesses s'accumulent dans les pays du Nord. Dans les pays du Sud, notamment en Afrique, il y a la misère.

A gauche, personne n'est dupe de vos obsessions, à droite. Vous surfez sur l'idée qu'il y aurait une subversion migratoire, que si nous entrouvrons la porte, les hordes de migrants débouleront et "grand remplaceront" les personnes d'ici.

Sur "S.O.S. Méditerranée", une question de droit se joue. La subvention de la Ville avait été contredite en 2019 par un militant d'extrême droite qui avait attaqué sa décision d'octroyer une subvention de 100.000 euros. Or, le Conseil d'Etat avait tranché que la loi permettait aux collectivités territoriales de soutenir toute action internationale d'aide humanitaire qui respecte les engagements de la France et n'interfère pas avec la politique internationale conduite par l'Etat.

Ici, sauf à dire que le sauvetage en mer interfère avec la politique internationale de l'Etat et l'action internationale humanitaire de la France, Paris a le droit de verser une subvention, pour peu que celle-ci concerne strictement le sauvetage en mer, ce qui est bien le cas ici, C.Q.F.D. : ce projet de délibération peut être voté. Il ne souffre d'aucune ambiguïté, d'aucune contestation. Cela ne vous empêchera peut-être pas de contester, mais, sur le versant politique, faut-il, oui ou non, faire tout ce qui est en notre pouvoir pour sauver des personnes qui traversent la Méditerranée au péril de leur vie. Faut-il les laisser se noyer ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Geneviève GARRIGOS, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, nouvelle année, nouveau projet de délibération, nouveau vote. La situation reste toujours aussi dramatique : notre Méditerranée, tant prisée pour ses eaux turquoises et ses plages par les vacanciers, est toujours la route migratoire la plus dangereuse du monde.

L'Organisation internationale des migrations estime, comme cela vient d'être rappelé, qu'en 2024, 2.452 personnes y ont perdu la vie en l'empruntant avec l'espoir d'une vie libre et digne. Certes, elles sont un peu moins nombreuses qu'en 2023 - 3.041 -, mais restent très au-dessus des chiffres de 2022. Dans le monde, au moins 8.938 personnes sont mortes sur les routes de l'exil l'année dernière, soit plus qu'en 2023, année déjà la plus meurtrière de la décennie.

Les années se suivent, les énumérations de morts aussi, comme si elles n'étaient qu'un simple indicateur comptable à mettre dans la colonne négative. J'insiste sur ce "au moins", car ces chiffres ne tiennent pas compte des milliers de personnes disparues, que les familles cherchent de port en port, de ville en ville, sans savoir si leurs cadavres reposent sur des fonds marins, dans une fosse commune, ou s'ils sont détenus par les trafiquants d'êtres humains.

Nous aurons beau continuer à nous voiler la face, chacune de ces morts est un homme, une femme, un enfant qui avait des rêves et des projets, des dons et des fragilités, comme n'importe lequel d'entre nous, comme n'importe quelle personne que nous croisons dans les rues, dans nos foyers.

Ce massacre est issu d'un choix, celui que nous avons collectivement fait, comme société, d'abandonner en rase campagne les droits et la dignité de ceux qui passent les frontières comme s'ils étaient des criminels, et encore : nous reconnaissons quelques droits aux criminels. Les entrepreneurs de haine les ont désignés, depuis les années 1970, comme les boucs émissaires de tous les maux sociaux réels ou supposés. De nombreux prétendus responsables politiques ont accepté de rentrer dans une surenchère macabre de mesures toujours plus kafkaïennes pour criminaliser les migrants. Comme société, nous n'avons pas su - ou pas pu - faire vivre des valeurs qui devraient être partagées par tous.

Nous, élus du Conseil de Paris, devons, une fois encore, contribuer à la mission de sauvetage de "S.O.S. Méditerranée". Je suis en particulier choquée du naufrage moral de nombreux élus de droite, en France, qui se laissent aller à invoquer un prétendu appel d'air, que rien n'atteste, pour tenter de justifier l'innommable. Je suis choquée que certains se livrent à un véritable concours de propositions scabreuses pour mieux se débarrasser des migrants, le dernier en lice proposant d'envoyer les O.Q.T.F. à Saint-Pierre-et-Miquelon, rappel des grandes heures des bagnes coloniaux et des projets d'établissements pénitentiaires sur le rocher de Clipperton.

Je suis choquée qu'alors que les mêmes revendiquent pour la France le titre de "patrie des Droits de l'Homme", entre guillemets, ils persistent, malgré la fin des colonies, à les attribuer sélectivement, oubliant l'universel et l'humanité dans leur entièreté, oubliant que les droits humains sont inaliénables.

Il y a une urgence humanitaire criante, massive. Notre histoire et nos valeurs doivent nous inciter à y répondre. "S.O.S. Méditerranée" est une des rares associations qui œuvrent encore à le faire.

Gardons notre boussole et soutenons "S.O.S. Méditerranée".

Merci beaucoup.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup, chers collègues, pour vos interventions, pour vos interventions qui me permettent de rappeler ici, avec clarté, pourquoi Paris est profondément attachée à son soutien à "S.O.S. Méditerranée" et pourquoi ce soutien est à la fois légal, légitime et nécessaire.

D'abord, un rappel de droit : la loi permet aux collectivités territoriales de participer à des actions internationales d'aide humanitaire, à condition que celles-ci respectent les engagements internationaux de la France et n'interfèrent pas avec la politique étrangère conduite par l'Etat. C'est exactement ce que nous faisons ici : nous agissons dans un cadre juridique clair, inscrit dans le droit français comme dans le droit international.

Le soutien que nous apportons à "S.O.S. Méditerranée" ne relève pas d'un choix idéologique. Il relève d'un devoir humanitaire reconnu et encadré. En effet, "S.O.S. Méditerranée" mène une mission de secours en mer dans

un contexte dans lequel les Etats et l'Europe se retirent progressivement de leurs missions de sauvetage, voire les compliquent.

Les chiffres sont implacables. La Méditerranée centrale est aujourd'hui, selon l'Organisation internationale pour les migrations, la route migratoire la plus meurtrière du monde. En 2023, plus de 3.000 personnes y ont disparu, une hausse de 76 % par rapport à l'année précédente. Cela représente huit vies perdues chaque jour. Ce ne sont pas des projections, ce sont des morts réelles, et l'indifférence face à cela n'est pas tolérable.

Pourtant, ces dernières années, les attaques contre les O.N.G., dont "S.O.S. Méditerranée" fait partie, se sont multipliées. On cherche à les décrédibiliser, à jeter le doute sur leurs intentions, à criminaliser leurs actions. Nous l'avons entendu dans des discours qui instrumentalisent des vies humaines en utilisant la peur et en fabriquant des ennemis là où il y a des soignants, des marins, des logisticiens, là où il y a des personnes qui sauvent.

Contre cela, nous devons rappeler que "S.O.S. Méditerranée" agit dans le respect du droit maritime international. Elle applique une règle fondamentale : le devoir de porter secours à toute personne en détresse en mer. C'est ce que l'association fait. Ce n'est pas organiser les traversées, c'est éviter que celles qui ont lieu se terminent en drame.

Depuis 2015, "S.O.S. Méditerranée" agit avec rigueur et transparence. En 2024, son navire, l'Ocean Viking, a secouru près de 2.000 personnes, dont plusieurs centaines de femmes et d'enfants, dispensé plus de 1.300 consultations médicales et distribué 14.000 repas. Ce sont des données vérifiables et des faits concrets.

En soutenant cette action, la Ville de Paris ne se substitue pas à l'Etat, mais elle assume une part de responsabilité morale face à un vide croissant. Elle le fait parce que de nombreuses collectivités, en France, le font déjà.

Tous les ans, ce soutien est discuté et débattu, car il dérange, il crispe certains. Le cynisme n'est pas une politique, et le repli n'a jamais été une solution. La solidarité n'est pas un gros mot, c'est un devoir. Refuser de soutenir ceux qui sauvent, c'est accepter que la Méditerranée reste un cimetière. Voilà le vrai renoncement.

Le soutien que nous apportons à "S.O.S. Méditerranée" est modeste, mais il a du sens. Il dit quelque chose de notre engagement, de notre cohérence, de notre attachement aux droits humains et au respect du droit. Nous le faisons également pour rappeler que la solidarité ne commence pas seulement aux portes de la ville.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération et vous en remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 68.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2025, DSOL 68).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif à la protection des droits et des ressources des foyers allocataires du R.S.A.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés.

Nous examinons le vœu n° 75 relatif à la protection des droits et des ressources des foyers allocataires du R.S.A.

La parole est à Éric PLIEZ, s'il vous plaît, pour deux minutes maximum.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Depuis le 1er janvier 2025, plusieurs mesures de la loi pour le plein-emploi du 18 décembre 2023 entrent en vigueur, dont la réforme de l'accompagnement des allocataires du R.S.A. A Paris, près de 65.000 foyers allocataires, dont 6.000 dans le 20e, sont impactés par cette réforme. C'est une loi qui définit, pour les allocataires, un nouveau contrat d'engagement, comprenant notamment la réalisation de 15 heures d'activité hebdomadaire obligatoire. Elle introduit un nouveau régime de sanctions, dites "de suspension" ou "remobilisation" du versement du R.S.A. pour les allocataires ne respectant pas leurs obligations.

Je vais le dire tout net : on ne remet pas les gens debout en leur cassant les jambes. Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, instance qui regroupe les principales associations nationales de lutte contre l'exclusion, a rendu un avis, en mars 2025, sur les conséquences de la loi pour les personnes et familles en situation de précarité. Il souligne que la mise en œuvre de ces nouvelles mesures fragiliserait des personnes et des ménages que la société doit protéger.

Ce renforcement des sanctions est disproportionné au regard du volume marginal des situations de fraude et étend une suspicion à l'encontre de l'ensemble de la population des bénéficiaires de la solidarité nationale. Plusieurs associations de solidarité qui accompagnent les allocataires du R.S.A. pointent également les risques d'augmentation du non-recours que fait peser ce nouveau régime et le risque que les personnes ou les ménages se retrouvent sans aucune ressource.

Nous considérons que le non-recours aux prestations sociales dans les quartiers populaires est un enjeu dont la République doit se saisir, et que ces mesures aggravent le phénomène de non-recours aux prestations sociales. Après la diminution des A.P.L., le durcissement des conditions d'accès à l'indemnisation au chômage, le Gouvernement s'en prend une nouvelle fois aux personnes et aux familles les plus précaires.

Conditionner le versement du R.S.A. à une obligation d'activité qui s'assimile à du travail gratuit ou à du bénévolat forcé, c'est le mépris des règles élémentaires du travail social. A travers ce vœu, nous demandons au Gouvernement de suspendre la mise en œuvre du décret relatif aux sanctions à l'encontre des allocataires du R.S.A. et de renforcer les moyens de France Travail dédiés à la formation et à l'accompagnement des allocataires du R.S.A. vers l'emploi et l'autonomie.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE, s'il vous plaît, pour deux minutes maximum.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, pour cette intervention. En effet, la loi pour le plein-emploi, entrée en vigueur le 1er janvier dernier, introduit deux idées nouvelles - elles ne sont pas toujours bonnes, ces idées nouvelles - d'une part, que les allocataires du R.S.A. devraient s'acquitter de 15 heures de travail obligatoire et, d'autre part, que des sanctions plus dures soient données à leur encontre.

A Paris, nous affirmons que le R.S.A. est d'abord un filet de sécurité, conformément au sens du Code de l'action sociale des familles et de l'article L. 262-1, qui stipule que le R.S.A. doit, je cite : "Assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence".

Si l'esprit de la loi est d'atteindre le plein-emploi, notre expérience nous oblige plutôt à regarder la réalité en face. Parmi les 62.000 allocataires du R.S.A. à Paris, une part non négligeable d'entre eux ne peut pas être dans une dynamique de retour à l'emploi, parce que cassés par la vie, parce qu'avec des parcours accidentés, parce qu'en arrêt maladie, parce qu'en situation d'addiction. Sanctionner ces personnes de façon unilatérale ne servirait à rien, sauf à augmenter leur pauvreté et leur précarité, et à faire un transfert vers d'autres dispositifs relevant de la Municipalité, qui sont ceux d'urgence.

Notre collectivité attend encore que nous puissions avoir l'exacte mise en place des décrets qui conditionnent les 15 heures et les nouvelles sanctions. Notre objectif n'est pas celui que certains voudraient entendre, qui est de faire culpabiliser les allocataires. C'est bien mal connaître les profils des allocataires que de continuer à véhiculer les idées reçues sur leur situation de nantis.

Nous rappellerons cela le 6 mai prochain, lors du premier Comité départemental pour l'emploi que nous coprésidons avec ma collègue Afaf GABELOTAUD et la Préfecture de Région Ile-de-France. Votre vœu nous interpelle également sur les moyens mis à disposition dans le cadre de cette loi, et vous avez raison de soulever ce point au regard du budget 2025 du Gouvernement. Comme le dénonce la Banque des Territoires, la mission "Travail et emploi" qui structure les budgets des politiques publiques dédiées au travail et à la lutte contre le chômage a été écartée de 4 milliards d'euros, alors que, le 1er janvier, les personnes inscrites au R.S.A. sont désormais inscrites automatiquement à France Travail.

J'émet donc un avis favorable à votre vœu et soutiens la mobilisation des professionnels de l'insertion professionnelle, qui sont en grève légitime.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Mme Véronique BUCAILLE. - (*hors micro*).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Vous n'étiez pas inscrite pour une explication de vote.

Mme Véronique BUCAILLE. - Le micro n'était pas ouvert.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - D'accord, dans ce cas, je vous donne la parole.

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'Assemblée nationale a instauré 15 heures d'activité hebdomadaire pour les bénéficiaires du R.S.A. Ces activités peuvent prendre la forme de formation professionnelle, de stages d'atelier, de recherche d'emploi ou d'action de bénévolat.

Vous demandez aujourd'hui que la Ville de Paris suspende cette disposition. Permettez-moi de rappeler le sens et les objectifs de cette mesure. D'abord, elle vise à favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle. En étant

engagés dans un parcours actif, les allocataires développent leurs compétences et augmentent leurs chances de retrouver un emploi. C'est un moyen concret de sortir durablement de la précarité.

Ensuite, elle répond à une exigence de justice sociale et de responsabilité. Nous défendons une solidarité sans assistanat. Il est donc cohérent, contrairement à ce que vous avez dit, que des sanctions graduées soient prévues en cas de manquement injustifié : avertissement, réduction, suspension, voire radiation de l'allocation. Ces mesures permettent une gestion au cas par cas plus juste et plus efficace.

La majorité des allocataires du R.S.A. souhaitent travailler. Les premières observations indiquent que ces 15 heures d'activité hebdomadaire accélèrent leur retour à l'emploi. Par exemple, dans le Département de la Somme, qui a participé à l'expérimentation de cette mesure, nous avons constaté une nette amélioration de l'insertion professionnelle de ses bénéficiaires, avec un taux d'accès à l'emploi passant de 30 % à 40 %.

Enfin, il s'agit aussi de respect envers les contribuables qui travaillent et qui financent ce système de solidarité.

Pour toutes ces raisons, nous considérons que cette réforme est juste, utile et nécessaire, c'est pourquoi mon groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" votera contre votre vœu.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 75, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté, je vous remercie. (2025, V. 66).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien de la mobilisation des secteurs sanitaire, social et médico-social le 1er avril.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 76 relatif au soutien de la mobilisation des secteurs sanitaire, social et médico-social.

La parole est à Nour DURAND-RAUCHER, s'il vous plaît, pour deux minutes maximum.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, éducateurs, éducatrices - nous avons parlé de la prévention spécialisée ce matin -, les aidants, en général, les personnes qui aident nos seniors, nos parents, grands-parents, peut-être nous, bientôt, sont essentielles à la qualité de vie. Ce sont aussi des personnes qui assistent, et la dégradation du mot "assistanat" m'échappe toujours, car être assisté, il y a des moments où beaucoup d'entre nous en ont besoin. C'est aussi une question de solidarité.

Ces personnes ont des salaires qui baissent depuis l'an 2000. Elles ont des conditions de travail qui se détériorent avec l'augmentation de l'âge de la population. Il y a toujours plus de demandes, et donc de surcharge de travail et d'épuisement.

Les secteurs du social et du médico-social sont essentiels, non pas seulement pour l'activité économique, mais pour l'accompagnement des publics les plus en difficulté, les plus précaires ou des personnes âgées. Pourtant, sans arrêt, leurs conditions de travail se dégradent, c'est pourquoi ils se sont mobilisés la semaine dernière. Nous insistons, encore une fois, pour que la Ville de Paris émette son soutien à ces professions et demande systématiquement qu'elles soient mieux revalorisées, que les conditions de travail soient meilleures et que les conditions dans lesquelles elles sont employées soient meilleures.

Cela se redéfinit au niveau national, car la Ville et le Département font leur part, mais nous ne pouvons tout faire. C'est l'Etat qui doit prendre en charge une mission essentielle. Sinon, ce serait considérer que les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou les personnes en détresse n'ont plus besoin d'être accompagnées. C'est l'effet que cela fait ; aujourd'hui, on nous demande, au niveau de l'Etat, de réduire les budgets partout, y compris dans ces domaines. Ils ont, au contraire, besoin d'être en augmentation, c'est pourquoi je vous demande de voter ce vœu.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour l'exactitude du temps.

Pour vous répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE, pour deux minutes aussi, s'il vous plaît.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, cher Nour DURAND-RAUCHER. Votre vœu retrace avec justesse, malheureusement, la trajectoire de la dégradation des conditions essentielles de travail et d'existence des travailleurs, ceux que nous avons intensément mis en lumière pour leur courage, leur détermination et leur

professionnalisme, le temps de la crise sanitaire. Merci de relayer la colère d'un large secteur professionnel en souffrance, le secteur sanitaire, social et médico-social.

Au début de ce mandat, lorsque nous étions encore au cœur de la crise sanitaire, nous avons déjà interpellé l'Etat sur les métiers sursollicités, des métiers qui nécessitent une attention particulière, une reconnaissance particulière, mais rien n'a changé depuis cinq ans.

Vous l'avez dit, ce manque de reconnaissance ne date pas de la crise sanitaire, mais il a explosé aux yeux de toute la société pendant cette période. Les avancées issues des différentes aides et des mesures complémentaires, bien que significatives pour certains, il faut le reconnaître, ont laissé de côté de nombreux professionnels du secteur social et médico-social, et ont laissé les collectivités seules dans leur application.

Il est urgent que l'Etat aille plus loin, plus vite et avec équité. En tant que collectivité, nous avons déjà pris nos responsabilités en engageant des revalorisations quand nous le pouvions en améliorant les conditions d'accueil dans les établissements et en soutenant les structures partenaires. Nous avons aussi choisi de maintenir la lumière sur ces métiers en organisant la Semaine des solidarités, qui s'est déroulée la semaine dernière.

Nous ne pouvons, seuls, répondre à l'ampleur du défi. C'est pourquoi nous soutenons pleinement ce vœu et réaffirmons notre engagement aux côtés des professionnels mobilisés. Nous demandons à l'Etat une revalorisation immédiate, juste et durable de l'ensemble des métiers du social et du médico-social à hauteur de leur utilité sociale. Il y va de l'attractivité de ces métiers, de la qualité de l'accompagnement, mais également de notre pacte républicain.

Je vous invite, avec ma collègue Anne-Claire BOUX, à voter ce vœu avec conviction.

Merci beaucoup.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 76 du groupe "Les Écologistes", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté, je vous remercie. (2025, V. 67).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la suspension des subventions aux associations ayant soutenu ou facilité l'occupation de la Gaîté Lyrique.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 77 relatif à la suspension des subventions aux associations ayant soutenu ou facilité l'occupation de la Gaîté Lyrique.

La parole est à Agnès EVREN, pour deux minutes maximum, s'il vous plaît.

Mme Agnès EVREN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'occupation illégale du théâtre de la Gaîté Lyrique par des migrants a profondément choqué les Parisiens. Ce lieu culturel emblématique a été saccagé et ses équipes ont été empêchées de travailler. Je tiens, à cet instant, à rendre hommage à la résilience des riverains et des commerçants du quartier qui ont subi, pendant plusieurs semaines, des troubles à l'ordre public, des nuisances et une insécurité générale.

L'ardoise est bien salée, il faut le rappeler. Derrière ce saccage honteux, ce sont 3,7 millions d'euros de subvention de la Ville à l'association "Artifarti", plus le coût des réparations que paieront les Parisiens. Ce qui est inacceptable est que des associations pouvant être subventionnées par la Ville ont activement soutenu cette action illégale : squats, logistiques, repas, aides juridiques. Ces associations qui, soi-disant, défendent une cause humanitaire nous ont imposé un agenda militant. C'est intolérable.

Pire, elles entravent délibérément l'action publique et, en appuyant l'organisation d'actions illégales, elles agissent contre l'intérêt général. L'argent des Parisiens doit être réservé aux structures respectueuses de la loi et des valeurs républicaines, et cela n'est pas négociable. Oui aux associations qui concentrent leurs efforts sur l'accueil digne et l'intégration, non à celles qui paralysent l'Etat ou la Ville de Paris. Cela ne doit plus jamais arriver.

En conséquence, notre vœu propose d'abord un audit des associations impliquées dans l'occupation illégale de la Gaîté Lyrique, en précisant celles qui sont subventionnées par la Ville ; la suspension des subventions pour celles qui ont des antécédents en la matière, en attendant les conclusions de l'audit ; à la conclusion de l'audit, celles qui ont contribué à entraver l'action municipale devront se voir retirer leurs subventions.

Il est inadmissible de donner de l'argent à des structures qui contribuent à détériorer des biens publics payés par les Parisiens. Paris doit cesser de financer ce qui, malheureusement, sabote l'intérêt général des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE, pour deux minutes maximum.

Ensuite, une demande explication de vote de Camille NAGET.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Chère collègue, j'ai dû relire à plusieurs reprises votre vœu pour en saisir pleinement le sens. Si je l'ai bien compris, ce dont je ne suis pas encore tout à fait sûre, j'en reste assez sidérée. Car, si je ne trahis pas vos propos, vous reprochez à des associations de solidarité, subventionnées par la Ville de Paris, d'avoir apporté leur aide à de jeunes exilés qui ont occupé, pendant plusieurs semaines, les locaux de la Gaîté Lyrique. Autrement dit, vous reprochez à des associations de solidarité de faire de la solidarité.

Je pense qu'il est utile de rappeler quelques fondamentaux. Ces jeunes n'ont pas occupé un lieu culturel par convenance. Ils l'ont fait parce qu'ils n'avaient nulle part où aller. En effet, les dispositifs d'accueil et d'hébergement sont saturés, parce que leurs droits les plus élémentaires - ceux garantis par la loi française, mais également par les conventions internationales signées par la France - ne sont pas respectés.

Vous parlez d'illégalité ; s'il y a bien une institution qui agit aujourd'hui en dehors de ses obligations légales, c'est l'Etat. L'accueil inconditionnel des personnes en demande de protection d'hébergement d'urgence, quoi que vous en pensiez, ne constitue pas des privilèges, mais des droits. Lorsque ces droits ne sont pas garantis, ce n'est pas à ceux qui agissent par solidarité à qui l'on doit s'en prendre, mais bien à ceux qui manquent à leur devoir...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Un peu de silence !

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Dans ce contexte, certaines associations ont répondu à l'appel de la détresse. Elles ont apporté des réponses aux besoins de première nécessité, parfois simplement un peu d'humanité. Sommes-nous vraiment en train de nous indigner parce qu'une association a permis à des jeunes de manger alors qu'ils avaient faim ? C'est précisément pour cela que ces associations existent ! Contrairement à vous, ces structures ne sont pas dans un calcul politique cynique. Elles interviennent tout simplement auprès de ceux qui en ont besoin, sans tri et sans condition.

Je tiens à rappeler que la Ville de Paris soutient ces associations responsables, professionnelles, efficaces, financées sur des projets précis et qui rendent régulièrement des comptes sur l'utilisation des fonds publics. Ce suivi est assuré par nos services dans le cadre des dialogues de gestion. J'ai pleinement confiance en eux.

En réalité, ce que vous demandez dans votre vœu - réétudier, voire suspendre les subventions à ces associations - revient à punir ceux qui pallient les carences de l'Etat. A Paris, la solidarité n'est pas un délit.

J'émet donc un avis défavorable à votre vœu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai donc une demande d'explication de vote de Camille NAGET, s'il vous plaît.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce que nous venons d'entendre est absolument inadmissible. Madame EVREN, vous êtes si nostalgique de M. SARKOZY que vous voulez rétablir le délit de solidarité, mais laissons-le avec son bracelet là où il est !

Pour nous, la solidarité, ce n'est pas avec les fraudeurs fiscaux ! Ce n'est pas avec ceux qui omettent de déclarer des milliers d'euros à la Haute Autorité de la Vie publique ! Ce n'est pas la solidarité, ceux qui détournent l'argent de l'Etat et qui détournent l'argent des Français ! La solidarité, c'est avec ceux qui n'ont rien ! C'est avec ceux qui ne peuvent pas manger.

La solidarité honore des associations qui viennent donner à manger à ceux qui n'ont rien, à ceux qui ont faim, à ceux qui risquent de mourir chaque jour sur un bout de trottoir à Paris, en 2025. C'est aussi la solidarité de nombreuses personnes, d'inconnus, qui viennent donner à manger à ceux qui en ont besoin.

Vouloir rétablir le délit de solidarité, vouloir criminaliser les personnes qui viennent en aide aux plus fragiles, c'est une honte et c'est absolument indigne d'élus de la République !

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 77 du groupe Union Capitale, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 77 est rejeté, je vous remercie.

2025 DSOL 71 - Modification du règlement départemental d'aide sociale, personnes âgées et personnes en situation de handicap visant l'intégration de nouveaux dispositifs.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DSOL 71 : modification du règlement départemental d'aide sociale, personnes âgées et personnes en situation de handicap visant l'intégration de nouveaux dispositifs.

La parole est à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour cinq minutes maximum, s'il vous plaît.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les services à domicile sont précieux pour les personnes en situation de handicap. La télétransmission des aides comme l'allocation personnalisée d'autonomie, la prestation de compensation du handicap ou encore l'aide à la vie sociale peut, en ce sens, aider à faciliter les procédures.

S'il paraît facile de nous connecter en ligne à nos mutuelles et compte Ameli, souvent pour nos seniors, cela peut devenir un véritable parcours du combattant. En France, 16 millions de personnes sont éloignées du numérique, soit 31 % de la population.

La dématérialisation progressive de nombreuses démarches administratives a, en effet, isolé les personnes les moins à l'aise avec les outils numériques. Si elles sont mal accompagnées, cela devient une source d'inquiétude pour ces utilisateurs qui ont fonctionné toute leur vie avec des conseillers derrière des guichets, des dossiers manuscrits et des standards téléphoniques.

Pourtant, ils font largement appel aux C.E.S.U., les chèques emploi-services universels, dont vous parlez dans l'exposé des motifs, notamment pour l'aide et le maintien à domicile. Il faudrait que nous puissions alors réellement contribuer à simplifier leur quotidien, ce qui implique de prévoir un accompagnement.

Il est essentiel que cette évolution avec la télétransmission ne soit pas vécue comme une rupture, mais comme un soutien. Pour cela, il faudra envisager des temps de formation, des outils pédagogiques simples, ainsi qu'un relais d'informations claires "via" les services à domicile. Seule une transition bien encadrée, à l'écoute des réalités du terrain, permettra d'en faire un véritable progrès partagé.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Véronique LEVIEUX, pour cinq minutes maximum, s'il vous plaît.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, merci beaucoup de vous être inscrite sur ce projet de délibération qui a une présentation assez technique. En effet, il vous propose de modifier le règlement départemental d'aide sociale s'agissant des modalités de financement des services autonomie à domicile parisiens et des petites unités de vie. Je vous retrouve bien dans votre vigilance quant à l'accompagnement que nous devons aux personnes âgées...

Pouvez-vous me laisser intervenir ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous demande d'arrêter de parler.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Chère Delphine, j'essaie de vous répondre, ce n'est pas facile. Demandez peut-être à vos collègues de se taire.

Les conséquences de ce projet de délibération visent principalement les services à domicile. Normalement, elles n'ont pas de conséquences pour les seniors eux-mêmes. Vous avez raison, il y aura un processus d'accompagnement. Il est déjà en cours avec ces services à domicile. Des réunions de travail ont été mises en œuvre pour les accompagner dans ce besoin absolument nécessaire d'avoir des modalités d'intervention et de déclaration des heures effectuées sur la base de l'A.P.A. de manière harmonisée, plus transparente et modernisée grâce à la généralisation de la télétransmission.

C'est un objectif que nous avons partagé, mais il y a certaines habitudes de travail qu'il faut accompagner. Néanmoins, la charge ne se reporte pas sur les usagers, donc sur les personnes âgées, qui seront informées de ces modalités eu égard à l'utilisation du C.E.S.U. Vous avez raison de le rappeler, mais je vous rejoins, de manière générale, sur les effets pervers d'une numérisation à outrance, qui fait de l'éloignement, du renoncement et des problématiques d'accès aux droits. C'est un point de vigilance.

Par ailleurs, pour bien d'autres dispositifs numériques, nous accompagnons un certain nombre de démarches et de prises en main auprès des personnes âgées. Je voulais vous rassurer, cette réforme qui est nécessaire, a fait l'objet d'un travail et vise essentiellement le changement de pratiques auprès des S.A.D.

Permettez-moi de rendre un hommage aux professionnels des services à domicile. Le 17 mars dernier, c'était la Journée nationale des aides à domicile. A l'Hôtel de Ville, nous avons organisé une réunion à leur destination, un

temps de reconnaissance. Vous le savez, ces femmes, essentiellement, mènent un travail extrêmement important pour le maintien à domicile avec leur service, qui est une demande forte des seniors parisiens. Nous avons eu le plaisir de les accompagner et d'organiser un temps de reconnaissance à leur destination. Elles étaient très nombreuses, avec leurs services respectifs. C'était une manière symbolique de leur rendre hommage.

Nous sommes également mobilisés sur un point évoqué à un vœu précédent, à savoir le besoin de reconnaître davantage financièrement le travail de ces professionnels et de porter le besoin d'un financement réel auprès du Gouvernement. Les services à domicile n'ont pas, à ce jour, des modalités de financement à la hauteur des enjeux que nous devons porter au regard du vieillissement et du besoin des personnes âgées de rester à domicile.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 71.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2025, DSOL 71).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la publication des rapports d'inspection des E.H.P.A.D. publics parisiens sur le site de la Ville.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de deux vœux non rattachés, les vœux n^{os} 79 et 79 bis relatifs à la publication des rapports d'inspection des E.H.P.A.D. publics parisiens sur le site de la Ville.

La parole est à Geoffroy BOULARD, pour deux minutes maximum, s'il vous plaît.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci beaucoup.

Je vais vous présenter ce vœu porté par Hélène JACQUEMONT, au titre des rapports d'inspection des E.H.P.A.D. parisiens. Une demande assez simple et de bon sens : les rendre publics.

Pourquoi ? Parce que la confiance passe par la transparence. Parce que les familles, les aidants, les futurs résidents, ont le droit de savoir dans quelles conditions leurs proches vivent ou vivront. Parce que l'affaire "Orpéa" a marqué un tournant. Nous ne pouvons plus faire comme avant.

La Ministre, Charlotte PARMENTIER, s'est engagée à publier ces données il y a dix jours, dès qu'elles seront disponibles. Aujourd'hui à Paris, 79 E.H.P.A.D. ont été inspectés. Ces rapports et ces informations existent, ils ont été présentés à huis clos, sans les familles, sans les usagers, sans aucune publication. Pire, on nous répond que, pour les consulter, il faut envoyer un courrier timbré. Est-ce cela, une ville qui prétend être innovante, transparente, sociale et numérique ?

Nous avons écrit, par l'intermédiaire de notre groupe, relancé par l'intermédiaire de nos maires d'arrondissement, et saisi la C.A.D.A. Nous avons proposé d'informer les familles, de publier en "open data", de respecter le droit à l'information des usagers sur les services publics. En retour, nous avons reçu des silences et des reports. Finalement, au prix d'une bataille de tous les instants, nous avons pu obtenir une clé U.S.B. contenant ces rapports, qui ne sont toujours pas en ligne.

Le respect de nos aînés commence par le respect de leurs droits. Nous demandons que ces rapports soient mis en ligne, actualisés, visibles, consultables et relayés. C'est une question de dignité, pas d'opinion politique...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Ainsi, nous sommes surpris par votre vœu bis, qui insiste notamment, je cite : "sur la sollicitation de l'Etat, sur la nécessaire évolution du cadre légal et réglementaire de liberté d'accès aux documents administratifs ou encore sur l'harmonisation des procédures de publication". La Ministre, Charlotte PARMENTIER, s'est exprimée à plusieurs reprises dans ce sens. Hormis enfoncer des portes ouvertes, vous demandez des choses déjà présentes dans notre vœu. Nous ne comprenons pas ce vœu bis que vous présentez et qui n'est qu'un prétexte pour ne pas voter le nôtre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Il faut maintenant vous arrêter, s'il vous plaît.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Je vous invite, de manière transpartisane, à voter notre vœu en responsabilité pour les usagers, pour les aidants et pour leur famille.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Véronique LEVIEUX, s'il vous plaît, pour deux minutes maximum.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cher Geoffroy BOULARD, Monsieur le Président du groupe Union Capitale, j'ai, en effet, souhaité faire un vœu de l'Exécutif en écho à votre vœu, et surtout en écho à un vœu de l'Exécutif présenté il y a près de trois ans, après la publication de l'affaire "Orpéa", dénoncée dans le livre "Les Fossoyeurs". "Orpéa" est un groupe privé lucratif, mettant en place une stratégie financière et commerciale au détriment de la qualité d'accompagnement des seniors dans ses E.H.P.A.D.

La Maire de Paris, à l'époque, a demandé qu'une campagne de contrôle et d'inspection soit menée dans tous les E.H.P.A.D. parisiens, rejointe par une demande auprès de l'Etat. Tous les E.H.P.A.D. parisiens ont donc été contrôlés ou inspectés. Une mission spéciale a été créée par la Ville de Paris, et j'ai souhaité organiser une réunion qui n'était absolument pas à huis clos, des élus étaient même invités. Tous les responsables des E.H.P.A.D. parisiens ont été conviés, et il y avait des associations, dont le C.D.C.A.

Faites attention à ce que vous dites ou ce que Mme JACQUEMONT vous dit. Il y a tellement d'erreurs que cela en est un peu pénible, et j'en viens à douter de votre bonne foi quand vous parlez de transparence et de recherche d'informations.

Cette réunion a permis de présenter le bilan de cette campagne. Tous ces rapports sont des documents administratifs, et les services des autorités de tutelle qui ont rédigé ces rapports sont à la disposition de tout un chacun pour les transmettre. Je crois que votre groupe en a près de 17.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - (*hors micro*).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Laissez-moi terminer.

Dans le cadre de mes discussions avec l'A.R.S. d'Île-de-France à l'automne dernier, j'ai dit que je souhaitais que ces rapports soient mis en ligne selon les conditions réglementaires. Vous le verrez sur le site de l'Agence régionale de la Santé, même le communiqué de presse fait état des discussions avec la Ville de Paris, et nous nous organisons pour mettre ces rapports en ligne prochainement sur le site Internet, de manière progressive.

La publicité de ces rapports est encadrée par la loi, par des aspects de réglementation. Nous ne pouvons pas rendre publiques des informations qui permettent de repérer ou d'identifier des personnes. Cela doit être anonymisé. Qui plus est, concernant les rapports des E.H.P.A.D. privés, lucratifs ou associatifs, ils sont tenus par le droit des affaires, ce qui oblige les services à "caviarder" un certain nombre d'informations.

Ce que je dénonce dans le vœu, parce qu'il faut un traitement d'équité en termes de transparence, est qu'il ne vise que les E.H.P.A.D. publics. Monsieur BOULARD, quel est votre problème avec les E.H.P.A.D. publics ? "Orpéa" est un groupe privé lucratif. C'est ce qui est à l'origine de la crise. Et, vous, vous vous en prenez systématiquement aux E.H.P.A.D. publics.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - La transparence, pour nous, portera sur tous les établissements. Dans tous les établissements, il y a des personnes âgées en perte d'autonomie. Nous nous devons de porter cette transparence, mais il y a un cadre réglementaire et différents points que je porte à votre attention sur ce vœu.

Je vous demande, si vous êtes vraiment soucieux de la transparence et de l'information, de voter pour le vœu.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

En réponse au vœu n° 79 du groupe Union Capitale, l'Exécutif a déposé le vœu n° 79 bis.

Le vœu n° 79 du groupe Union Capitale est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Non.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Il y a donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 79 est rejeté, je vous remercie.

Il y a une explication de vote de Hamidou SAMAKÉ sur le vœu n° 79 bis de l'Exécutif.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la transparence n'est pas une option, c'est un droit. Les familles, les résidents et les personnels ont besoin de savoir objectivement ce qu'il se passe dans l'établissement dans lequel l'on vit parfois ses dernières années.

Je voudrais ici saluer le travail de Véronique LEVIEUX, qui ne ménage pas ses efforts, notamment pour la transparence. Je citerai un exemple : la réunion du 21 mars consacrée à la présentation du bilan des inspections et contrôle des évaluations externes des E.H.P.A.D. gérés par le C.A.S.-V.P.

Ce vœu est un pas ferme vers une vraie transparence accessible, lisible et équitable, quel que soit le statut de l'établissement, public, privé ou associatif. C'est une réponse aux familles, à tous ceux qui demandent plus qu'un discours, mais des actes.

Mon groupe soutient donc pleinement ce vœu de l'Exécutif parisien, et j'en appelle à l'Etat pour aller plus loin : publions, comparons, réformons. Le respect et la dignité de nos aînés l'exigent.

Merci.

(M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, remplace Mme Olivia POLSKI au fauteuil de la présidence).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 79 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté, je vous remercie. (2025, V. 68).

2025 DDCT 17 - Subventions (166.500 euros) à 32 associations au titre de la lutte contre les discriminations, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la lutte contre l'antisémitisme à Paris.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de délibération DDCT 17 et du vœu n° 80 : subventions à 32 associations au titre de la lutte contre les discriminations, contre le racisme et l'antisémitisme.

La parole est à Alice TIMSIT, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les discriminations explosent, les actes à caractère raciste se multiplient et la libération de la parole raciste, antisémite, atteint des niveaux jamais égalés. En 2024, la police et la gendarmerie nationales ont enregistré 9.400 crimes et délits à caractère raciste, soit une hausse de près de 11 %. Durant l'année 2024, plus terrifiant encore, 1.570 actes antisémites ont été recensés sur le sol français. Ce chiffre, s'il est en légère baisse par rapport à 2023, demeure à un niveau tristement historique.

Il n'est pas acceptable, il est même intolérable d'entendre, dans une manifestation, à la "fac" ou partout ailleurs des slogans comme "sionistes", "fascistes", "tous des terroristes". Cela est absolument insupportable, de la même manière qu'il est insupportable qu'un lieu de culte attaqué, que ce soit une mosquée ou une synagogue, puisse être pris pour cible, et avec eux, les communautés qui expriment leur foi.

Aujourd'hui, l'autre, l'altérité, est par principe désigné coupable, souvent considéré comme une menace à faire taire, à stigmatiser, à humilier, voire, dans les pires des cas, à abattre. Je suis très heureuse que, face à l'explosion du nombre d'actes à caractère raciste, antisémite, la Ville de Paris soit aussi volontariste pour soutenir l'ensemble des acteurs qui œuvrent au quotidien, sans jamais rien lâcher, pour renouer le dialogue, pour former, pour instruire, pour lutter contre toutes les discriminations, pour ouvrir les esprits et dégager des horizons.

Aujourd'hui, notre société se meurt véritablement du manque de dialogue. Notre société se désagrège et se fracasse sur l'autel de débats identitaires fantasmés, manipulés et instrumentalisés. C'est précisément ce poison, celui de la division, largement distillé par l'extrême droite, contre lequel nous devons lutter pied à pied. En tant qu'élus et en tant que responsables politiques, nous avons une grande responsabilité dans le choix des mots. Nous avons le devoir de faire preuve de nuance et de tempérance pour ne jamais opposer, mais rassembler.

Je le dis ici très tranquillement, personne, et je dis bien "personne", n'a de totem d'immunité en matière d'antiracisme ou de lutte contre l'antisémitisme, aucune formation politique. La responsabilité qui est la nôtre est aussi celle de se remettre en question et de faire preuve d'introspection. J'aimerais dire un mot de cette nécessité de ne jamais sous-estimer le poids des mots, le poids des images et le poids des imaginaires que nous véhiculons.

Lorsqu'une formation politique, et en l'occurrence, il s'agissait de L.F.I., permet la diffusion d'un visuel qui charrie un imaginaire notoirement antisémite, c'est une faute morale. C'est aussi une faute politique. Aujourd'hui, nombre d'hommes et de femmes sont jetés en pâture, que ce soit dans le débat public, dans nos rues, au travail, dans nos espaces privés, dans nos espaces intimes. Toutes ces personnes sont stigmatisées, humiliées, violentées et se fracturent.

Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que tout propos confus, toute ambiguïté entretenue aujourd'hui, va favoriser un passage à l'acte demain. Cette suite logique, cette conséquence, cet enchaînement, il faut bien que nous l'ayons présent à l'esprit. Nous en sommes aussi les responsables.

Je suis très heureuse que la Ville de Paris soutienne et subventionne l'ensemble de ces associations qui œuvrent au quotidien, sur le terrain, pour renouer le dialogue. La condition d'une société qui va bien réside principalement dans cette capacité à faire preuve de tolérance et dans cette capacité à faire du vivre ensemble, et même du bien vivre ensemble, une réalité.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Dominique KIELEMOËS, pour cinq minutes.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'histoire de la France nous a légué un principe cardinal que nous avons mis au cœur de notre devise nationale : l'égalité, la fierté d'avoir posé les premiers la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et son article 1, la farouche volonté d'assurer une loi qui soit égale pour tous.

Elle nous a légué l'abolition de l'esclavage, l'émancipation des Juifs et des Protestants, la fin des privilèges. Elle nous a aussi légué une histoire coloniale indissociable d'un racisme institutionnalisé, d'autant plus paradoxal et déstructurant qu'il a longtemps été justifié par l'invocation fallacieuse d'un universalisme ainsi dévoyé au-delà de toute reconnaissance.

Elle nous a légué, sans l'éradiquer, Alice vient de nous le dire, l'antisémitisme historique qui a tant tué, et qui a failli tuer son âme. Elle nous a légué aussi l'échafaud pour Olympe de Gouges et la rationalisation de l'asservissement des femmes, de la hiérarchisation des orientations sexuelles et des identités de genre des couples et des familles.

Elle est un mélange souvent inextricable d'aspirations nobles et d'inavouables cécités, de rationalisation coupable et de fulgurance lumineuse. Cette histoire complexe, traversée par les histoires personnelles et familiales, est aujourd'hui, en 2025, une masse vibrante, au cœur de nos angoisses et de nos conflits sociaux, au centre de ce qui déchire notre vivre ensemble, ou du moins, notre débat public et politique.

Oui, en 2025, il est d'utilité publique de lutter contre le racisme, contre l'antisémitisme, contre l'ensemble des discriminations, parce que les cicatrices de notre histoire sur notre société sont encore profondes et sources d'inégalités, de violences et de souffrances.

La difficulté à l'entendre, à le dire, est une des raisons pour lesquelles ceux dont la haine est le fonds de commerce font autant recette et passent dans certains médias pour l'incarnation même de notre Nation, alors qu'ils n'incarnent que son rebut.

Nous avons la chance de pouvoir compter, à Paris, sur une richesse associative particulièrement importante en ce domaine : 32 projets sont ainsi soutenus dans le cadre de ce projet de délibération portant sur une gamme très large d'actions.

Sur le fond, ces projets concernent une large gamme de formes spécifiques d'expression des discriminations comme l'antiziganisme avec la F.N.A.S.A. et "Rome Europe", la sérophobie avec "Action Traitement", le validisme avec l'association "S.T.A.R.", mais également l'histoire et la mémoire de la Shoah dans les rues de Paris avec le "Mémorial de la Shoah".

Ils saisissent aussi toutes les formes d'expression qui peuvent permettre un travail et un dialogue, de la radio avec "Agis, note et innove", au court-métrage avec "Zar Production", en passant par des ressources multimédias en ligne avec "Multikulti Media", le théâtre avec la compagnie "Les Rêves fous", le journalisme avec "La Chance", ou même la capoeira avec la compagnie "Le Sommet de l'abricotier", les permanences d'accès aux droits avec "S.O.S. Racisme" ou de multiples ateliers de médiation et de sensibilisation.

"La Ligue de l'enseignement", acteur historique incontournable, est un des piliers des actions d'éducation populaire à Paris depuis plus d'un siècle. A ce titre, je me réjouis qu'elle puisse travailler à l'élaboration d'un outil de prévention contre la parole discriminatoire dans le cadre de ce projet de délibération.

Le racisme, l'antisémitisme, toutes les discriminations sont des choses que l'on apprend et que l'on peut donc désapprendre. C'est une nécessité urgente pour notre société et notre jeunesse. C'est aussi un devoir historique pour nous rapprocher toujours plus des idéaux d'égalité et de partage qui nous unissent.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Brigitte KUSTER, pour le groupe Union Capitale.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la France voit revenir un mal dont certains pensaient que nous l'avions vaincu : l'antisémitisme de masse. L'immonde agression du rabbin d'Orléans, parce que juif, illustre ce climat anxiogène pesant sur la communauté juive de France. Ce qui vaut dans toute la France vaut malheureusement aussi bien à Paris. Rappelons que, dans notre Capitale, nous observons encore, en octobre dernier des "tags" comme "morts aux Juifs", et ce, dans le 11^e arrondissement.

Lors de la remise récente du prix "Jean-Pierre Bloch" de la L.I.C.R.A., qui salue un engagement ferme et constant contre l'antisémitisme, les deux récipiendaires, Arthur, l'animateur, et la journaliste Sophia ARAM, qui sont tous deux victimes au quotidien d'un harcèlement insupportable et qui sont de grands défenseurs de la cause juive, ont eu des mots forts et courageux qu'il est toujours bon de rappeler.

Aujourd'hui, de nombreux concitoyens de confession juive vivent avec la peur quotidienne au ventre. La peur de voir leur logement "tagué", la peur de voir leur logement saccagé, la peur de se faire agresser, et pire que tout : la peur de voir leurs enfants se faire agresser.

En France, faut-il encore le rappeler, les agressions antisémites représentent 57 % de l'ensemble des agressions racistes et antireligieuses, alors que les Français de confession juive ne constituent qu'à peine 1 % de notre population. Pire, dans 35 % des cas, il s'agit d'attaques aux personnes, rendant les agressions doublement insupportables.

Dans ce climat, je souhaite saluer l'engagement constant de la Ville de Paris en faveur de la lutte contre l'antisémitisme. Dans un contexte dans lequel les actes antisémites connaissent donc une inquiétante recrudescence, la Ville de Paris n'a jamais retiré son soutien aux associations œuvrant sur ce front. Cet engagement mérite d'être reconnu et soutenu collectivement.

A ce titre, je tiens à remercier les associations mentionnées dans ce projet de délibération que nous étudions aujourd'hui, et dont l'action contribue à préserver les valeurs républicaines au cœur de notre société. Je pense notamment à la L.I.C.R.A. et au "Mémorial de la Shoah". Leur travail de sensibilisation, d'éducation et d'accompagnement est fondamental, en particulier auprès des jeunes. Leur enracinement et leur approche sur le terrain confèrent une légitimité forte et reconnue de tous. Je tiens ici à leur adresser respect et reconnaissance.

Au moment où nous assistons au retour du négationnisme de la Shoah, notamment dans les établissements scolaires, le travail éducatif, la transmission de la vérité historique et la lutte contre le négationnisme doivent être une priorité pour notre système éducatif. C'est dans ce contexte que le "Mémorial de la Shoah" et d'autres structures jouent un rôle majeur.

La lutte contre l'antisémitisme est, pour les élus du groupe Union Capitale, une priorité. De ce fait, nous saluons et votons en faveur des subventions attribuées à ces associations.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est maintenant à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous le savons, même si certains ne veulent pas le voir, que la parole raciste se libère de plus en plus dans ce pays, et les gouvernements multiplient les politiques de plus en plus ouvertement racistes. Quand on regarde la circulaire Retailleau, quand on regarde la loi Darmanin, quand on voit ce que fait la Police, un racisme d'Etat s'exerce aujourd'hui dans la population. Il fait que certaines populations sont considérées comme indésirables.

Le dernier rapport de la Défenseure des droits montre, par exemple, l'existence, en région parisienne, d'une politique raciste d'éviction de l'espace public de certaines personnes considérées comme indésirables à coups de harcèlement policier, par des multi-verbalisations. Il y a des faits, ils ont été démontrés, il faut donc regarder les choses en face.

Les médias sont aussi le lieu d'un véritable déchaînement raciste. La dernière affaire concerne la parole islamophobe qui s'est déchaînée dans la principale émission de football de France, "L'After Foot", avec Caroline YADAN et Daniel RIOLO. Ils se sont déchaînés sur de supposées dérives communautaristes et islamistes, en désignant les musulmans et en s'appuyant sur une mission "flash", menée notamment par un élu du Rassemblement national et Caroline YADAN.

Nous savons que l'expression du racisme est multiple. Il prend des formes différentes selon qu'il s'exprime contre les Musulmans, contre les Noirs, contre les Roms, contre les Juifs, contre les Asiatiques. Malheureusement,

ce racisme est alimenté par l'instrumentalisation de certains racismes contre d'autres. Il est inadmissible que certains antisémites instrumentalisent le conflit palestinien, par exemple, pour couvrir leur racisme, mais il est aussi insupportable que d'autres instrumentalisent la lutte contre l'antisémitisme pour stigmatiser les Musulmans, alors que l'extrême droite reste encore, dans ce pays, la principale source de l'antisémitisme.

Je suis ravi que la Ville de Paris continue à subventionner 32 associations et leurs actions contre tous les racismes, contre l'antisémitisme, contre les discriminations raciales. Je ne vais pas toutes les citer, mais il y a des associations comme le M.R.A.P., "S.O.S. Racisme", le "Mémorial de la Shoah", la F.T.C.R., beaucoup d'associations que certains élus de droite voudraient probablement faire taire.

C'est aussi le rôle d'une collectivité comme la Ville de Paris d'assumer un soutien, y compris à des associations qui, parfois, ne partagent pas l'ensemble des idées ou des orientations avec l'Exécutif. C'est tout à l'honneur des collectivités de le faire, car ce n'est pas uniquement une question de lutte contre le racisme. C'est une question de démocratie, dans un pays où il y a, de plus en plus, une tendance à mettre au pas les associations. Or, les associations ont parfois le droit de faire ce pas de côté et de dire qu'elles ne sont pas d'accord avec la collectivité qui les subventionne, et tant mieux.

Pour ce qui est de la lutte plus globale contre le racisme, je tiens à dire que c'est aussi un soutien à des associations de solidarité et antiraciste, donc solidaires avec les migrants. Nous ne pouvons pas reprocher à ces associations d'être antiracistes et solidaires, comme cela a été dit tout à l'heure.

Il faut regarder en face : c'est l'Etat, malheureusement, qui n'assume pas ses fonctions en termes de solidarité, en termes d'hébergement d'urgence, en termes d'accueil des migrants. Ces associations ne font qu'une chose : rappeler à l'Etat ses devoirs. C'est peut-être ce que vous ne supportez pas, mais, heureusement, il y a encore des associations, des collectifs et des habitants qui considèrent que des valeurs sont parfois supérieures à des pratiques couvertes par l'Etat.

C'est aussi l'histoire de la République française. C'est l'histoire d'un peuple qui, parfois, se rappelle qu'il existe des valeurs de solidarité et valeurs humaines qui font qu'on a le droit, par solidarité, pour aider son prochain, pour défendre des idées qu'on considère comme justes, de se révolter et de le faire parfois contre la Police ou contre une institution.

Je n'appelle personne à faire des choses illégales, car cela n'a jamais été ce que je fais, mais, en termes de positionnement, nous ne pouvons que constater que, tant que nous vivons dans un pays démocratique, des associations feront des choses qui ne vous conviendront pas, et il y aura des militants et des habitants qui s'engageront.

Je m'arrête là, j'ai dit ce que j'avais à dire.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération, modeste par les sommes qu'il attribue à 32 associations, apparaît extrêmement important sur le fond pour le travail que font toutes ces associations. En effet, ces dernières années, les rapports successifs de la C.N.C.D.H. sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie alertent sur la hausse de ces discriminations, du racisme, de l'antisémitisme. Une hausse continue que nous observons à mesure que les années passent, mais, aussi, nous ne pouvons pas l'ignorer, à mesure que la parole raciste se libère.

Mes collègues l'ont souligné : il ne passe pas un jour sans que, sur les plateaux "télé", les commentateurs se succèdent avec des paroles racistes, avec une nouvelle polémique. L'extrême droite se trouve extrêmement inventive. Nous trouvons chaque jour quelque chose de nouveau. Chaque jour, des paroles horribles, stigmatisantes, sont proférées sur les plateaux de télévision de chaînes détenues par des milliardaires. Malheureusement, nous pouvons parfois entendre des propos semblables dans l'audiovisuel public.

Nous avons aussi une responsabilité, et les journalistes ont aussi la responsabilité de remettre des politiques à leur place, comme lorsque j'entends un responsable d'extrême droite dire, par exemple, que Jean-Marie Le Pen n'était pas antisémite. Il faut rappeler qu'il a été condamné à plusieurs reprises par la justice pour négationnisme.

Mes chers collègues des bancs de la droite de cet hémicycle, vous vous offusquiez lorsque Laurent SOREL interroge la possibilité de soutien à certaines associations, mais n'est-ce pas vous qui votez contre la "Ligue de l'enseignement" ? Je pense que je ne l'ai pas rêvé, pourtant, cette dernière est subventionnée dans ce projet de délibération. N'est-ce pas vous qui avez voté contre l'"A.C.O.R.T." ou, encore une fois, en conseil d'arrondissement, contre l'"A.P.S.V.", parce qu'ils organisaient des événements qui n'étaient pas tout à fait à votre convenance ?

Les 32 associations présentes dans ce projet de délibération font un travail extrêmement important, et d'autant plus important que nous aurons en continu, sur les chaînes de télévision, des commentateurs qui déverseront une parole raciste à longueur de journée.

Je les remercie et souligne leur travail, le soutien que leur apporte la Ville pour toutes les actions qu'elles font au quotidien auprès des jeunes et de tous les publics.

J'espère que nous allons nous retrouver, nous rassembler, et voter unanimement pour toutes les associations de ce projet de délibération, y compris la "Ligue de l'enseignement", y compris l'"A.C.O.R.T.", y compris l'"A.P.S.V.", et tout un tas d'autres associations qui ont été bien trop souvent, à regret, stigmatisées par certains bancs de l'hémicycle.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Jérémy REDLER, pour cinq minutes.

M. Jérémy REDLER, maire du 16^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vais présenter le vœu rattaché à ce projet de délibération.

Comme vous le savez, dans la nuit du 19 au 20 mars dernier, l'hypercacher de la porte de Vincennes a de nouveau été la cible d'un acte ignoble, un incendie volontaire. Dix ans après l'attentat terroriste de janvier 2015, ce lieu symbolique est encore frappé, ravivant une blessure vive dans la mémoire collective. Ce n'est malheureusement qu'un épisode de plus dans une série d'actes antisémites de plus en plus fréquents à Paris.

Les chiffres communiqués par le Préfet de police sont alarmants. Les actes antisémites ont augmenté de 340 % dans l'agglomération parisienne en 2024 par rapport à 2023. Par ailleurs, 88 % des actes antireligieux recensés à Paris sont antisémites. A l'échelle nationale, 1.570 actes antisémites ont été enregistrés en 2024, dont 106 agressions physiques.

Ces faits ne sont ni isolés ni anecdotiques. Ils traduisent une réalité glaçante, une banalisation de la haine qui se traduit par une peur grandissante au sein de la communauté juive parisienne. Je tiens à remercier Laurent NUNEZ, le Préfet de police, qui, par son engagement à sécuriser la communauté juive, la rassure au quotidien.

Depuis les étoiles de David taguées sur les façades parisiennes jusqu'à l'agression d'un rabbin à Orléans, les signaux sont clairs et nombreux. Le climat d'hostilité s'intensifie. Ce n'est pas un simple sentiment d'insécurité, c'est une réalité vécue au quotidien par un grand nombre de nos concitoyens.

Face à cette situation, notre responsabilité est collective sur tous les bancs de cet hémicycle. C'est pourquoi, avec Francis SZPINER et mes collègues du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", et je tiens particulièrement à associer Jack-Yves BOHBOT, qui est à l'initiative de ce vœu, nous demandons à la Ville de Paris de mettre en œuvre un plan spécifique de lutte contre l'antisémitisme rapidement. Des efforts sont menés dans le cadre du Plan parisien de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, mais il faut aller beaucoup plus loin.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour répondre à toutes ces interventions ainsi que sur le vœu n° 80 que vous avez déposé, je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci.

Je vais essayer d'être rapide, car vous avez dit l'essentiel. Sur un dossier comme celui-là, nous avons tout intérêt à être unanimes. En effet, cette intolérance qui monte dans tous les domaines est une évidence et les démocrates doivent être unis face à cela.

Nous avons une responsabilité collective, celle de rester solidaires et de lutter contre toutes les formes de discrimination. La Ville de Paris doit être un rempart. Nous sommes un symbole. Nous sommes la ville des droits humains, un bouclier contre toutes les formes de discrimination.

Ainsi, la Semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme qui vient de s'achever a montré la mobilisation des associations sur le terrain, une mobilisation extrêmement forte cette année, c'est un signe. En octobre, la Semaine de lutte contre les discriminations intégrera la troisième édition du festival "Paris Ciné contre les discriminations", en partenariat avec des cinémas parisiens.

Dans cette dynamique, je rappelle que la Ville de Paris a élaboré un Plan d'égalité 2024-2027. Il est important que nos agents soient concernés, car si nous souhaitons être dans une ville inclusive, solidaire et contre les discriminations, il faut que nous soyons irréprochables. Je salue le travail que mène Olivia POLSKI dans ce domaine.

Jérémy évoquait le Plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. J'ai d'ailleurs écrit à tous les présidents de groupes : nous travaillons, depuis quelques semaines, à un nouveau plan. Nous auditionnons de nombreuses personnalités. Je rappelle que les groupes peuvent être auditionnés s'ils le souhaitent. Ils peuvent aussi nous envoyer leurs propositions.

Toutes ces initiatives renforcent les formations thématiques, favorisent l'accès aux droits et au savoir et soutiennent les associations qui accompagnent des publics les plus vulnérables dans ce domaine.

Je vous inviterai à adopter ce projet de délibération pour 32 associations qui pourront obtenir ces subventions.

Pour le vœu de "Les Républicains et Les Centristes" - Demain Paris !", initié par Jack-Yves BOHBOT à qui je rends aussi hommage comme vous l'avez fait, Monsieur le Maire du 16e arrondissement, je rappelle que l'antisémitisme n'est pas une opinion. C'est un délit pénal, une violence, une menace qui s'attaque au fondement même de notre République et aux valeurs que nous portons collectivement. Ce fléau, Paris l'a toujours combattu avec force et détermination, et je remercie notre collègue Brigitte KUSTER de l'avoir rappelé.

Sur votre vœu, comme je l'avais vu avec Jack-Yves BOHBOT, je vous propose d'accepter l'amendement de l'Exécutif ajoutant, à votre vœu initial, le racisme. En effet, lutter contre l'antisémitisme, c'est aussi lutter contre le racisme sous toutes ses formes. Ces combats sont indissociables et doivent être menés avec la même détermination.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 80 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis favorable si amendé.

L'amendement est-il accepté ?

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Oui.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2025, V. 69).

J'ai ensuite une demande de vote dissocié du groupe Changer Paris sur les articles 15 et 22 du projet de délibération DDCT 17.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'article 15 du projet de délibération DDCT 17.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 15 est adopté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 22 du projet de délibération DDCT 17.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 22 est adopté, je vous remercie.

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 17 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2025, DDCT 17).

2025 DDCT 18 - Subventions (170.000 euros) à 20 associations au titre de l'accès aux droits.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DDCT 18 : subventions à 20 associations au titre de l'accès aux droits.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Monsieur le Maire, chers collègues, un projet de délibération extrêmement important avec un soutien à 20 associations au titre de l'accès aux droits. Ce sont des associations bien connues, qui font un travail depuis de nombreuses années. Je pense à la "Cimade", au "Gisti", à l'association "Anafé", un peu moins connue, mais qui est une association extrêmement importante née de la mobilisation des dockers des ports de Marseille face au traitement réservé aux personnes étrangères qui arrivaient sur le territoire.

Aujourd'hui, cette association intervient notamment pour aider les personnes en zone de rétention dans les aéroports d'Orly et de Roissy, pour ce qui nous concerne à Paris. En effet, il y a encore quelques zones comme cela qui existent dans notre pays. Ce sont de véritables zones de non-droits, les zones d'attente aéroportuaire, où il est très difficile, pour les personnes retenues, de faire valoir leurs droits.

La "Cimade" fait un travail depuis de très nombreuses années dans l'accès aux droits pour accompagner les personnes dans toutes leurs demandes, notamment leurs demandes de titres de séjour. Ces associations, quand nous les écoutons, quand nous les entendons, souffrent néanmoins de fatigue et de découragement face à un durcissement de la législation.

D'ailleurs, un communiqué de la Fédération des acteurs de la solidarité, la F.A.S., dénonce le fonctionnement kafkaïen de la plateforme numérique des titres de séjour. C'est un sujet que nous avons souvent abordé dans cet hémicycle, et que nous abordons souvent au conseil d'administration du C.A.S.-V.P., sur lequel, avec mon groupe, nous avons, à de très nombreuses reprises, interpellé la Préfecture. En effet, aujourd'hui, déposer une demande de titre de séjour est un parcours du combattant. C'est un frein dans l'accès aux droits.

C'est toute l'absurdité des situations dans lesquelles nous nous trouvons, avec un Etat qui essaie de fermer la vis et de tout cloisonner. Nous, à la Ville, au contraire, nous essayons d'encourager et nous apportons notre soutien à des associations qui travaillent avec ces personnes. Nous leur rappelons notre soutien.

Nous soutenons aussi la F.A.S. et toutes les associations qu'elle représente pour leur recours devant le Conseil d'Etat pour carence fautive, et pour enjoindre l'Etat à faire évoluer la loi sur la Nef pour que les demandes de titres de séjour puissent être facilitées autant que pour faciliter les parcours d'intégration et d'accès aux droits des personnes migrantes qui sont sur le sol français. Souvent, pour beaucoup, elles ont déjà des titres de séjour et sont dans des procédures de demande de renouvellement. Ces personnes tombent dans des "no man's land" administratifs.

Je m'en arrêterai là sur ce projet de délibération. Encore une fois, je vous invite à voter unanimement, mais ce sont parfois des vœux pieux que nous formulons dans cet hémicycle, et en tout cas, à soutenir ces associations, ces acteurs qui font un travail indispensable au quotidien.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à François CONNAULT.

M. François CONNAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération illustre parfaitement la question d'actualité que notre président, Francis SZPINER, a posée hier. Elle révèle à quel point il est urgent de faire la transparence sur les critères d'attribution des subventions dans notre ville. En effet, la confiance dans l'action publique passe par l'exemplarité, la clarté et l'objectivité. Or, cette confiance est mise à mal lorsque nous voyons, année après année, des associations ouvertement militantes, très politisées, bénéficier de financements municipaux sans que jamais ne soit posée la question de leur engagement idéologique ou de leur utilité réelle pour les Parisiens. C'est ce qui est la source du soupçon que nous voulons éviter, et dont pâtiennent les associations engagées aux côtés des Parisiens.

Prenons deux exemples très concrets dans ce projet de délibération. D'abord l'"Anafé", association qui milite ouvertement pour la suppression des zones d'attente aux frontières françaises. Ces zones sont pourtant essentielles : ce sont des espaces régulés où les demandes d'asile peuvent être examinées dans des conditions encadrées et aidées, avec présence d'avocats, interprètes, médecins et juges des libertés. Ce ne sont donc pas des zones de non-droit, au contraire, c'est bien là que les droits fondamentaux sont garantis et protégés.

L'"Anafé" va pourtant plus loin. Elle publie, sur son site, un guide pour faciliter les signalements contre les forces de l'ordre. Quand on sait qu'un récent baromètre de la mutuelle des forces de sécurité révèle que 40 % des policiers sont aujourd'hui en détresse psychologique, et qu'un sur quatre a envisagé ou entendu un collègue évoquer le suicide, ce type de démarche qui jette l'opprobre sur toute une profession au service de nos constitutions semble bien malvenu.

Deuxième exemple, "Les Amis des migrants suédophones de France". Au-delà de l'intitulé surprenant, cette association intervient pour accueillir, en France, des ressortissants, notamment afghans, qui ont été déboutés du droit d'asile dans d'autres pays européens. Là encore, nous pouvons légitimement nous demander si c'est bien au contribuable parisien de financer une structure qui remet en cause des décisions souveraines d'Etat. Est-ce bien le domaine de compétence de la Ville de Paris que d'intervenir à rebours de toutes les politiques d'asile inscrites dans le droit ?

Nous ne remettons pas pour autant en cause le droit d'expression de ces associations. Cependant, nous affirmons que ce n'est pas à la Ville de Paris d'en être le financeur. Il est temps de sortir d'un système avec lequel certaines associations, vivant exclusivement de deniers publics, deviennent des relais politiques, parfois même des outils de contestation institutionnelle.

Il est temps de poser des principes clairs, des critères exigeants et d'assurer une réelle neutralité des subventions. C'est seulement à cette condition que nous pourrions rétablir la confiance et répondre à l'attente des Parisiens qui veulent que leur argent soit utilisé pour l'intérêt général, et pas pour des combats idéologiques, c'est pourquoi, avec le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", nous demanderons une disjonction contre ce projet de délibération, et notamment les articles n^{os} 2, 9, 10, 12, 13, 14, 16 et 21.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - C'est bien noté.

La parole est à Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Je me réjouis que vous attendiez mon intervention. J'entends des "Ah !", je ne me savais pas si populaire, mais j'y suis sensible. Je ne pense pas que je ne vous décevrai pas, non.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors du dernier Conseil de Paris, je dénonçais une nouvelle fois le principe des projets de délibération "paquet", ceux qui consistent à nous faire voter, en une seule fois, des subventions à une masse d'associations, avec des missions très différentes. Beaucoup de ces associations débordent, d'ailleurs, très en dehors de leurs missions.

Nous voilà une fois de plus devant un cas de conscience qui, hélas, ne devrait pas se produire. Nous délibérons à l'instant pour attribuer 21 subventions pour un total de 170.000 euros pour des associations au titre de l'accès aux droits. Seulement, sur ces 21 subventions, 6 posent un problème. Non pas une, non pas deux, mais bien six : c'est le tiers du projet de délibération.

"L'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers", une association qui milite pour la fin du rétablissement des contrôles aux frontières intérieures. En outre, elle compte parmi les membres de son assemblée générale des associations aussi problématiques que le "Gisti" ou la "F.A.S.T.I."

L'association "Droit d'urgence", qui milite régulièrement pour les sans-papiers exilés et qui n'hésite pas à parler et à instrumenter les prétendues violences policières.

La "Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des Deux Rives", une association qui milite pour le droit de vote des étrangers en France et qui a ouvertement appelé pour le Nouveau Front populaire aux élections législatives anticipées. Y aurait-il quelconque accointance avec des membres de cet hémicycle ? Nous nous inquiétons.

Le Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés - Gisti - bénéficie de deux subventions. L'association, pourtant, soutient les squats, les campements illégaux et appelle à l'ouverture des frontières et aux régularisations systématiques. Elle contrevient, en ce sens, à toutes les décisions souveraines de l'Etat.

Enfin, il y a "Les Amis des migrants suédophones en France". L'objectif de l'association consiste à faciliter l'insertion des migrants en France ayant transité par la Suède, ceux que la Suède n'a pas voulu conserver. Il s'agit de jeunes hommes, souvent d'origine afghane, âgés de 18 à 25 ans, arrivés en Suède en 2015, en tant que mineurs non accompagnés. Nous nous étions déjà opposés à cette subvention l'an dernier, dont nous ne comprenons absolument pas l'intérêt pour les Parisiens.

Pourquoi ces financements pour des associations qui ne respectent ni la loi ni les décisions gouvernementales, et pourquoi seraient-elles financées par l'impôt des Parisiens ?

Pour ces raisons, je n'appellerai pas un vote disjoint, et le groupe Changer Paris votera contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie pour votre intervention.

Je vais donc d'abord soumettre au vote la proposition de vote dissocié des articles n^{os} 2, 9, 10, 12, 13, 14, 16 et 21.

Pardon, Jean-Luc ROMERO-MICHEL n'a pas répondu à vos interventions.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, au-delà des polémiques, le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui réaffirme, avec force, l'engagement de la Ville de Paris en faveur de l'intégration. Toutes ces associations travaillent dans ce domaine, et plus particulièrement pour ce projet de délibération de l'accès aux droits.

Trop souvent, les politiques nationales d'intégration se limitent à l'accueil des primo-arrivants. A Paris, nous allons plus loin. Cela peut ne pas vous plaire, mais c'est la politique de notre majorité. Accueillir, c'est aussi permettre à chacun de s'intégrer pleinement dans une dynamique solidaire, juste et inclusive.

Paris est une ville-refuge depuis toujours, et elle se doit, encore plus que les autres, surtout dans le contexte politique actuel, de réaffirmer son engagement historique à une période où l'inclusion et la solidarité sont mises à rude épreuve. Je rappelle que, dans notre ville, 20 % de la population parisienne a connu un parcours migratoire, et plus de 14 % des résidents sont de nationalités étrangères. Tout cela représente plus de 170 nationalités. Cette diversité est une vraie richesse et nous honore.

L'intégration passe par un accès équitable et effectif aux droits. L'accès aux droits est la première étape du parcours d'intégration. Je le répète, nous avons aussi un nouveau Plan Egalité 2024-2027, il est important, je tiens à le faire remarquer.

La Ville soutient et encourage de nombreuses associations spécialisées sur ces thématiques. Nous assumons aussi le soutien de notre majorité à ces structures, qui jouent un vrai rôle d'intérêt public et qui sont conformes aux valeurs que nous portons. Les actions que vous avez pu voir concernent à la fois l'accès à la santé et aux soins, ce qui est essentiel. D'ailleurs, je salue l'association "Basiliade", qui fait un travail incroyable pour l'inclusion sociale et numérique, le droit au logement et l'accès à la citoyenneté sont notamment garantis par l'association "Cimade".

Face à ces enjeux, nous assumons de présenter ces subventions. Nous en sommes fiers. Paris est une ville solidaire et accueillante. Vous pouvez toujours les contester, c'est votre rôle d'opposition, mais, ici, la majorité les soutient.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais maintenant passer au vote de la proposition de vote dissocié des articles 2, 9, 10, 12, 13, 14, 16 et 21, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, les articles 2, 9, 10, 12, 13, 14, 16 et 21 du projet de délibération DDCT 18.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Les articles sont adoptés, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 18 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2025, DDCT 18).

2025 DDCT 21 - Subvention (50.000 euros) à l'association du Collectif Archives au titre de la lutte contre les discriminations et les LGBTQIA+phobies.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 21 et l'amendement technique n° 137.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Paris a toujours été une ville pionnière en matière de droit et de liberté, un territoire d'accueil et d'émancipation. La lutte contre les discriminations y est un engagement constant, et nous devons veiller à ce que chacun puisse faire entendre son histoire et transmettre sa mémoire.

Aujourd'hui, nous avons l'opportunité d'affirmer, une fois de plus, notre attachement à ces valeurs en soutenant un projet indispensable : la création du centre d'archives LGBTQIA+ de Paris. Ce projet n'est pas seulement un lieu nécessaire de conservation du patrimoine. Il est le fruit d'un travail engagé depuis de nombreuses années par "Collectif archives LGBTQIA+" qui, avec détermination, collecte, préserve et met en lumière les récits, les luttes et les contributions des personnes LGBTQIA+.

Il ne s'agit pas simplement de garder une trace du passé, mais de donner à ces mémoires une place légitime, visible et vivante dans notre présent et dans notre avenir. L'ouverture du Centre en 2025 au 149, rue de l'Ourcq sera une étape décisive. Ce lieu de transmission, de sensibilisation et de recherche sera structuré autour de quatre ambitions principales : finaliser les travaux et ouvrir le Centre ; faire vivre ses archives par une programmation culturelle dynamique ; développer un pôle de recherche en lien avec les universités et les institutions patrimoniales ; tisser des alliances durables avec les réseaux scientifiques et archivistiques.

Néanmoins, un tel projet ne peut exister sans un engagement déterminé de la Ville. Le Collectif repose sur l'énergie précieuse de ses bénévoles. Pour assurer son développement et son rayonnement, il a déjà recruté un premier salarié en 2025 et prévoit d'en embaucher deux autres d'ici à 2026. Cette subvention est donc nécessaire, mais pas suffisante pour voir aboutir le projet tel qu'il est prévu depuis plusieurs années. J'appelle donc à ce que nous fassions preuve d'une vigilance constante quant à sa mise en œuvre effective.

Soutenons collectivement le Centre d'archives et saluons l'engagement exemplaire des femmes et des hommes qui le portent. Ce centre n'est pas un simple dépôt documentaire. Il s'agit d'un projet communautaire,

autonome, conçu dès 2017 pour collecter, pour classer, pour conserver et communiquer les mémoires LGBTQIA+ dans toute leur diversité.

Ce modèle a d'ailleurs été reconnu par le Conseil de Paris lui-même qui, en février 2021, a voté à l'unanimité un vœu réaffirmant l'autonomie du Collectif et la nécessité d'un centre sous gestion communautaire. Il est donc indispensable que la convention pluriannuelle d'objectifs soit co-construite avec le Collectif et qu'elle respecte l'intégralité de ses missions.

Par ce centre, nous affirmons que la mémoire LGBTQIA+ est une mémoire légitime et indispensable. Je vous invite donc à ce que nous refusions l'effacement, mais que nous fassions le choix de la reconnaissance et de la transmission. Paris doit être à la hauteur de son histoire et de ses valeurs : celle d'une ville qui protège, qui éclaire et qui refuse l'injustice.

Dans la constance de mon engagement, je voterai donc en faveur de ce projet de délibération. Il est désormais de notre responsabilité de veiller à ce que ce centre devienne une référence, un lieu vivant où l'histoire se raconte, se partage et s'écrit pour les générations futures.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Chloé SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans toutes les grandes villes européennes, des centres d'archives LGBTQIA+ ont vu le jour ces dernières années, que ce soit Londres, Berlin, Barcelone, Amsterdam. Partout, une même dynamique : faire vivre, conserver et transmettre les mémoires des minorités sexuelles et de genre. Partout, une volonté d'affirmer, comme cela a été dit par mon collègue, la légitimité de ces histoires qui ont longtemps été invisibilisées - trop longtemps - et de leur offrir ainsi des lieux d'ancrage, d'émancipation, mais surtout de fierté.

Ces centres sont bien plus que des lieux de conservation. Ce sont des agoras, des repères symboliques et concrets dans la ville, autrement dit, des espaces dans lesquels se construisent des récits collectifs, où se racontent les combats contre les discriminations, la violence, l'oubli, des espaces d'"empowerment", de création et de partage.

A Paris, cela fait plus de 30 ans maintenant qu'un tel lieu est attendu, 30 ans de discussions, de tentatives, de rêves parfois brisés, de tentatives inachevées. Aujourd'hui, ce rêve est sur le point d'éclore. Nous, écologistes, en sommes très fiers.

Un lieu a enfin été trouvé dans le 19^e arrondissement, en plein cœur d'un quartier populaire, grâce à la mobilisation de la Ville, et notamment au soutien décisif de la R.I.V.P. et de son président, David BELLARD, que je tiens ici à remercier pour son engagement fidèle et constant sur ce projet depuis des années, et grâce à toi également, cher Jean-Luc.

Ce projet de délibération acte une étape importante : l'attribution d'une subvention complémentaire de 50.000 euros à l'association "Collectif archives LGBTQIA+", en plus des 300.000 euros qui ont déjà été engagés au titre des autorisations de programme pour la mise aux normes du local notamment, puisqu'il y a encore des travaux à faire.

Ce soutien, aussi bienvenu soit-il, ne suffit pas à nos yeux. Nous, écologistes, aurions souhaité une ambition encore plus forte sur les questions d'engagement financier. Il ne s'agit pas seulement de réhabiliter un lieu, mais bien de faire exister un projet qui soit à la hauteur de son ambition, qui soit un espace vivant, accessible, géré par et pour les personnes concernées.

Les associations LGBTQIA+ font face, depuis des années, à des difficultés chroniques d'accès à des financements pérennes. Ce n'est pas une nouveauté. Il faut donc leur donner les moyens de recruter, de structurer l'accueil et d'inventer un modèle plus solide et durable. Cela passe par un soutien budgétaire accru, mais également par une forme de confiance politique.

Nous, écologistes, défendons toujours une approche et une gestion communautaire et autonome des lieux, notamment des lieux communautaires LGBTQIA+, car nous croyons avant tout à l'intelligence et à la légitimité des collectifs issus directement des luttes. Cependant, cette autonomie n'exclut en rien la responsabilité vis-à-vis des financeurs ni le devoir de transparence, il est important de le rappeler. Elle est la condition "sine qua non" à la vitalité démocratique et mémorielle du projet.

Puisque des vœux seront portés communément avec Geneviève GARRIGOS et le groupe Paris en commun sur la "Pride" de Budapest, je tiens à dire un petit mot sur le contexte européen et mondial de répression et de régression de nos droits LGBTQIA+, où l'extrême droite s'attaque partout, un peu plus, à nos libertés. Il est plus que jamais temps d'agir. Aujourd'hui, Paris se doit d'être encore plus cette ville-mémoire, cette ville-refuge, cette ville debout.

Cette subvention est une première marche nécessaire. Il en faudra d'autres pour accompagner ce projet dans la durée. Il va falloir s'assurer que les moyens humains et techniques soient réellement au rendez-vous et, si un renforcement budgétaire s'avère nécessaire, nous le porterons en tant qu'écologistes.

Nous voterons ce projet de délibération avec conviction et resterons pleinement mobilisés pour que ce Centre d'archives voie enfin le jour, qu'il vive et qu'il rayonne, parce que nos histoires méritent un lieu, nos luttes méritent un avenir et notre mémoire est un acte politique.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Cette fois-ci, je ne l'oublie pas.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, merci pour toutes vos interventions. Beaucoup d'entre vous viennent de le rappeler : aujourd'hui marque un moment attendu, un moment que nous avons longuement souhaité, celui d'un pas de plus, que j'espère cette fois-ci définitif, pour la création d'un centre communautaire et de mémoire des archives LGBTQIA+ à Paris.

Je le rappelle, nous soutenons, depuis 2020, une gestion communautaire, ce qui n'était pas le cas avant. Je m'y étais engagé dès 2020 en rencontrant, pour la première fois, le Collectif. Sur ce point, il n'y a aucune ambiguïté à avoir, soyez rassurés.

Après des années d'engagement et de mobilisation collective, nous concrétisons enfin ce projet. Un projet qui, malgré beaucoup de désinformation, a été pour moi le dossier le plus compliqué que j'ai dû gérer durant ces cinq années. Ce projet a guidé notre action pour la préservation de nos histoires, de nos luttes et de nos vies.

C'est une ambition qui nous est chère, qui est chère à la Maire de Paris, qui est chère, vous l'avez rappelé, chère Chloé, à beaucoup d'autres capitales. Je rappelle néanmoins qu'à Londres, il n'y a pas un centime d'argent public et qu'à Amsterdam, à part avoir donné un petit endroit dans une bibliothèque locale, il n'y a pas non plus d'argent public. Soyons clairs, parce qu'il y a aussi beaucoup de désinformation sur ce sujet.

Paris a toujours été aux côtés des communautés LGBTQIA+ une alliée indéfectible dans un contexte politique international terrible, dans une séquence de remise en cause des droits acquis qui se banalisent.

Ce projet va voir le jour au 149, rue de l'Ourcq, vous l'avez rappelé, et je sais que le maire, François DAGNAUD, s'en réjouit. C'est un travail collectif. Je salue cet engagement de "Collectif archives LGBTQIA+" qui œuvre, depuis 2017, à préserver et valoriser la mémoire des luttes LGBTQIA+. Je ne veux pas que nous oublions, non plus, les deux autres associations qui ont la plupart des archives aujourd'hui : l'association "Archives Recherches Cultures lesbiennes" et l'"Académie Gays et Lesbiennes". Il faut aussi les saluer pour le travail qu'elles mènent depuis bien longtemps, car les vies, les témoignages et les œuvres dont nous faisons les archives d'aujourd'hui seront les racines des révolutions de demain.

Je souhaite également remercier mon collègue, David BELLARD, pour son implication constante. Nous avons quotidiennement travaillé ensemble sur ce dossier. Je salue aussi Alice COFFIN, qui a participé, les premières années, à toutes ces réunions avec nous dans ce projet, et bien sûr la R.I.V.P., qui a rendu possible l'attribution du local.

Depuis 2018, la Ville de Paris a soutenu activement ce projet et a attribué à "Collectif archives LGBTQIA+" un total de 121.000 euros de subvention de fonctionnement. Nous avons engagé un effort financier important, comme peu l'ont fait dans d'autres endroits, avec en plus, une subvention d'investissement de 300.000 euros pour les travaux du local qui accueillera ce futur centre communautaire de mémoire. Cette somme comprend d'ailleurs les 18.000 euros que nous avons encore votés en 2024 pour la réalisation des sondages du sol, nécessaires avant l'ouverture de ce centre.

Je rappelle qu'outre ses efforts, la Ville a consenti, avec la S.E.M., à un effort significatif de 40 % sur le loyer du local, ainsi qu'une franchise de loyer de dix mois représentant un allègement de 55.500 euros, et j'en remercie encore David.

Aujourd'hui, nous poursuivons cet engagement avec l'attribution d'une subvention de fonctionnement sur trois ans. Nous soutiendrons aussi toutes les démarches que mène le Collectif auprès de la Région, de la D.I.L.C.R.A.H., des mécènes, du Ministère de la Culture. A plusieurs reprises, nous leur avons dit que nous étions à leur côté dans ce domaine, car c'est un projet d'envergure nationale, et je dirais même internationale.

La mémoire est un combat politique, et, aujourd'hui, Paris prouve une nouvelle fois qu'elle est à la hauteur de son histoire et de ses engagements. Ceux qui disent à longueur d'interviews que nous ne voulons pas de ce centre sont une fois de plus désavoués. Depuis deux ans, tous nos efforts ont été faits pour trouver ce local. Ce dernier a

été immobilisé depuis deux ans, ne l'oublions pas, c'est-à-dire pas de loyer pour la S.E.M., car nous voulions, avec David, que cela soit fait. C'est une volonté, et c'est mieux qu'une volonté : ce sont des actes concrets.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 137 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 137 est adopté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 21 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2025, DDCT 21).

2025 DGRI 21 - Convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux pour l'association "Union des Ukrainiens de France".

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DGRI 21.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 24 février dernier, la Coordination des associations ukrainiennes et franco-ukrainiennes de Paris, portée par l'Union des Ukrainiens de France, a organisé une grande marche et de nombreux événements pour célébrer le troisième anniversaire de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, mais également, et surtout, pour célébrer la résistance à l'agression de Vladimir POUTINE.

Cette résistance se fait au prix de centaines de milliers de morts, de plusieurs millions de réfugiés, de milliers d'enfants déportés, d'orphelins, de milliers de prisonniers et pas que ceux de guerre, mais également des femmes et des hommes civils, arrêtés sur les territoires occupés, détenus dans des conditions épouvantables, et dont les témoignages de torture et de viol sont glaçants.

Depuis trois ans, c'est une société tout entière qui vit dans la crainte des bombardements, qui n'épargnent, quand ils ne les ciblent pas délibérément, ni les infrastructures essentielles ni les habitations. Une société, une jeunesse marquée par des traumatismes psychologiques importants.

Nous avons renouvelé très régulièrement notre soutien et notre solidarité aux Ukrainiens. Nous avons régulièrement salué leur courage et leur détermination à ne rien céder, avec le vote de subventions pour les associations de solidarité internationale qui œuvrent sur place, ou encore l'attribution de la citoyenneté d'honneur à Kiev, désormais liée à la Ville de Paris par un pacte d'amitié et de coopération.

Jean-Pierre PASTERNAK, le président de l'Union des Ukrainiens de France, a coutume de dire que cette résistance est basée sur trois fronts. Il y a bien sûr les hommes et les femmes, et ils sont légion, au combat, dans des conditions extrêmement difficiles, confrontés à un épuisement psychologique et à des défis logistiques et matériels constants.

Il y a le deuxième front, la population civile, qui vit dans la terreur des frappes russes, elle aussi confrontée à des pénuries de nourriture, d'eau potable, d'électricité et qui, pourtant, s'organise pour soutenir ceux qui sont au front, leur faire parvenir du matériel, soigner les blessés et accueillir les orphelins.

Il y a le troisième front, celui des Ukrainiens basés à l'étranger, et notamment les réfugiés. Ils, mais je devrais dire, "elles", car il s'agit majoritairement de femmes avec leurs enfants, qui seraient environ 7 millions, dont 100.000, en France, majoritairement à Paris, en Île-de-France.

Pour les accueillir et organiser cette résistance, l'Union des Ukrainiens de France fédère aujourd'hui plus de 250 associations dans toute la France, que nous sommes ravis de soutenir à travers ce projet de délibération.

Fondée en 1949, notamment par des Ukrainiens libérés des camps d'exterminations nazies et de travail forcé d'Allemagne ou d'Autriche, ou encore des membres des détachements ukrainiens de la Résistance française, l'Union des Ukrainiens de France avait pour mission de sauvegarder la culture ukrainienne et de développer un esprit de solidarité, sans négliger l'éducation de la jeunesse, par l'organisation de colonies de vacances, l'animation de chorales, de ballets folkloriques, ou encore de troupes de théâtre.

Aujourd'hui, et ce depuis la guerre, l'Union des Ukrainiens de France organise des rassemblements comme celui auquel nous avons participé, le 23 février dernier, et des manifestations deux fois par semaine à Paris, marches auxquelles notre collègue François BÉCHIEAU et moi-même participons aussi souvent que possible.

En coopération avec d'autres associations, elle collecte du matériel - vêtements, médicaments, matériels divers - comme des groupes électrogènes, qu'elle fait directement parvenir sur le front en Ukraine, des dons collectés lors d'opérations telles que l'"ambulance mitrillée", qui a permis de collecter plusieurs dizaines de milliers d'euros pour acheter des ambulances.

Je remercie, en leur nom, les maires d'arrondissement qui ont répondu favorablement à cette opération. Je dois dire que j'ai été très étonnée d'apprendre que les mairies du 7e, du 8e et du 16e ont refusé de participer à cette opération.

Elle s'attache également à développer une image positive de l'Ukraine et des Ukrainiens, à lutter contre les campagnes visant à calomnier et à discréditer l'Ukraine et notamment les "fake news" colportées par les propagandistes de Vladimir POUTINE auprès du grand public, mais également des parlementaires et des élus locaux.

Ce projet de délibération, pour nous tous ici, est donc l'occasion de rendre hommage à ces hommes et ces femmes qui se battent dans les tranchées, qui organisent la résistance sur place, et à ceux qui l'organisent de l'étranger et notamment depuis Paris. Ils peuvent compter sur notre mobilisation pour faire entendre leurs voix et leurs aspirations légitimes de paix dans le respect de l'intégrité territoriale de leur pays.

C'est l'occasion de les remercier, car, par cette résistance, ce sont aussi nos frontières, nos valeurs, celles de l'Union européenne et de la France, qu'ils défendent.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Luc ROMERO-MICHEL, pour vous répondre.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Geneviève GARRIGOS, ce projet de délibération s'inscrit, vous l'avez rappelé, dans un engagement fort et constant de la Ville de Paris envers le peuple ukrainien. Dès le premier jour de l'invasion russe, comme l'a souhaité la Maire, Anne HIDALGO, nous avons affirmé notre solidarité. Nous l'avons traduite en actes en accueillant les réfugiés, premières victimes de ce conflit, mais également en soutenant les associations engagées et en envoyant une aide matérielle et logistique sur le terrain.

Depuis plus de trois ans que cette guerre à grande échelle dure, la Ville de Paris a tissé une relation durable avec le peuple ukrainien, avec le Président Volodymyr ZELENSKY, mais également avec la ville de Kyiv, ville sœur et citoyenne d'honneur de la Ville de Paris. La Maire de Paris a d'ailleurs été l'une des premières dirigeantes à se rendre à Kyiv en pleine guerre, portant haut les valeurs de solidarité et de résistance qui ont toujours animé notre ville.

Fidèle à son histoire, Paris, qui a connu l'occupation et la lutte pour sa libération, sait l'importance d'un soutien indéfectible face à l'adversité. Par sa présence et par nos actions concrètes, nous affirmons que nos capitales européennes resteront unies face à l'agression et à la menace.

Le 23 février dernier, c'est la place de la Bastille qui a été le cœur d'un moment de mémoire indispensable : la commémoration des trois ans de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, organisée par l'Union des Ukrainiens de France que je salue, et que je veux remercier pour leur mobilisation permanente. J'ai une pensée particulière pour Jean-Pierre et Volodymyr.

Face à ces exactions, aux crimes de guerre et aux tentatives d'intimidation, notre ville continue à se tenir aux côtés du peuple ukrainien et de ceux qui, au péril de leur vie, résistent pour la liberté et pour la nôtre. Pour le rappeler avec force, nous avons une nouvelle fois éclairé le plus symbolique des monuments de Paris, notre Tour Eiffel, aux couleurs de l'Ukraine, signe visible et éclatant de notre solidarité inébranlable.

Paris ne se contente pas de déclarations de principes. Paris agit. Paris soutient l'Ukraine. Paris résiste aux côtés de ceux qui luttent pour leur liberté.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2025, DGRI 21).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la situation des réfugié-es birman-es depuis le coup d'Etat du 1er février 2021.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen de vœux non-rattachés.

Le vœu n° 81 est relatif à la situation des réfugiés birmans depuis le coup d'Etat du 1er février 2021.

La parole est à Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Nous parlons malheureusement à nouveau de la Birmanie dans ce Conseil de Paris, non pas concernant le terrible séisme survenu il y a quelques jours et qui a fait plus de 3.000 morts, plus de 4.000 blessés et des dégâts matériels considérables, mais pour aborder la situation politique et humanitaire très inquiétante depuis le coup d'Etat militaire de 2021 qui a plongé la Birmanie dans une situation dramatique.

La répression que subissent les opposants à la junte militaire au pouvoir est violente et les conflits entre la junte et les groupes de résistance armée dans plusieurs régions du pays touchent dramatiquement les civils. Le pays est en proie à une crise humanitaire sans précédent, avec près de 20 millions de personnes en besoin d'urgence humanitaire, un tiers de la population et plus de 3,5 millions de personnes déplacées.

La situation près de la frontière thaïlandaise est particulièrement instable, et l'on prévoit l'arrivée de plus de 100.000 réfugiés dans le pays ces prochains mois, notamment des jeunes birmans voulant échapper à la conscription. Les conditions de vie dans les camps de déplacés sont déplorables, l'insécurité et les violences permanentes, notamment envers les minorités persécutées. Pensons, bien sûr, aux Rohingyas.

Les familles déplacées n'ont accès à rien en matière de soins, d'éducation pour les enfants, et vivent dans le plus grand dénuement. Les structures caritatives sont elles-mêmes débordées, l'aide humanitaire internationale peinant à arriver sur place.

Notre vœu demande donc au Gouvernement français de participer plus activement à la réaction internationale, de prendre en compte les demandes d'asile effectuées et de fournir une aide humanitaire plus forte pour porter assistance aux populations qui en ont le plus besoin, y compris les familles réfugiées aux frontières du pays.

Nous demandons enfin à notre Gouvernement qu'il renforce son engagement diplomatique, en collaboration avec les autorités thaïlandaises, pour faciliter l'accès aux biens publics des centaines de milliers de réfugiés en Thaïlande.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Président, Rémi FÉRAUD.

Souhaits de bienvenue.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Je voudrais saluer dans nos tribunes les représentants de "Info Birmanie". Nous pouvons les applaudir et les remercier pour le travail de mobilisation qu'ils font depuis des années pour que l'on s'intéresse à ce qui se passe en Birmanie, au Myanmar. Leur travail est extraordinaire et il a malheureusement fallu un tremblement de terre pour que l'on s'intéresse à ce qui se passe dans ce pays qui, certes, est lointain, mais où les droits humains, depuis bien longtemps, ne sont plus respectés.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la situation des réfugié-es birman-es depuis le coup d'Etat du 1er février 2021 (suite).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci beaucoup à Rémi FÉRAUD et au groupe Paris en commun pour le dépôt de ce vœu, qui met en lumière la situation dramatique du peuple birman, frappé à la fois par ce séisme dévastateur et par cette dictature militaire, qui sévit depuis 2021. Notre Assemblée a notoirement rappelé le soutien de notre ville ce mardi en votant une aide d'urgence à hauteur de 50.000 euros pour le peuple birman.

Depuis quatre ans, nous n'avons cessé, dans le cadre de ma délégation, d'interpeller sur la situation de la Birmanie, de faire valoir la voix de notre ville en soutien au peuple birman et de multiplier nos actions avec les associations.

Depuis le coup d'Etat militaire, le 1er février 2021, la Birmanie subit une répression d'une brutalité inouïe. Les opposants à la junte militaire, mais également les civils, sont victimes d'une violence permanente. Aujourd'hui, à cette crise politique s'ajoute cette situation humanitaire alarmante. Près de 20 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence, et plus de 3,5 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays.

Les familles exilées subissent des conditions de vie effroyables, un accès limité aux soins et aux vaccins, des enfants privés d'éducation et des besoins qui ne cessent de croître, tandis que l'aide humanitaire reste dramatiquement insuffisante. Ce séisme les place malheureusement dans une situation encore pire.

A travers ce vœu, vous appelez, et nous appelons, le Gouvernement, que l'on entend bien peu sur la Birmanie, à une mobilisation immédiate de l'aide humanitaire afin de répondre à ces besoins urgents.

La France doit assumer sa part de responsabilité. La France, pays des droits humains, doit faciliter l'accueil des demandeurs d'asile birmans, car c'est difficile pour eux. Nous avons eu beaucoup de dossiers à traiter, ce n'est pas simple. Notre pays doit également engager un dialogue diplomatique avec la Thaïlande pour garantir, aux réfugiés, l'accès aux biens et aux services indispensables.

Monsieur le Président, Rémi FÉRAUD, nous ne pouvons qu'être favorables à ce vœu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 81.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté, je vous remercie. (2025, V. 70).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif à une participation de la Ville de Paris à la marche des Fiertés de Budapest.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 82 relatif à une participation de la Ville de Paris à la marche des Fiertés de Budapest.

La parole est à Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en 2025, c'est jusqu'au cœur de l'Europe que se libère la parole anti-LGBT, galvanisée par la rhétorique poutinienne et par l'offensive transphobe trumpiste. Il y a quelques années, Viktor ORBÁN faisait voter, en Hongrie, une loi rendant impossible toute reconnaissance juridique du genre. Je vois qu'elle inspire aujourd'hui la Slovaquie.

En s'attaquant aux personnes "trans", cette toute petite minorité, il s'agissait d'aller directement à l'encontre de toutes les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme depuis les années 1990. Dans la foulée, Viktor ORBÁN faisait interdire la prétendue propagande LGBT.

Le recul des droits, de l'égalité des droits, est un processus. Accepter un recul pour certains, c'est accepter ceux qui seront à venir pour tous. Aujourd'hui, c'est la Marche des Fiertés que les dirigeants hongrois veulent interdire.

Le droit de manifester et de le faire sans être victime de violence a, lui aussi, été un droit conquis par les associations LGBTQIA+ au fil des ans. Il reste fragile à l'Est de l'Europe, puisqu'il a nécessité plusieurs arrêts de la C.E.D.H.

"Budapest Pride" et les associations locales ont appelé tous ceux qui défendent les droits humains des personnes LGBT dans le monde à manifester avec eux le 28 juin, soit le même jour que la Marche des Fiertés parisiennes. Toutes les associations internationales des droits humains, notamment "Amnesty International" - je salue la présence de Sébastien TROLLER en tribune - se joignent à cet appel.

Nous sommes un certain nombre d'élus, avec Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Geneviève GARRIGOS, à avoir participé à une manifestation sur la place de la République dès l'annonce de l'interdiction de la "Pride" de Budapest, et nous continuerons à nous mobiliser.

Le groupe Paris en commun, avec ses alliés de la majorité, le groupe "Les Ecologistes" et le groupe Communiste et Citoyen, estime que notre place, collectivement, comme élus de la Capitale des droits humains, Paris, est d'être aux côtés de la communauté LGBT en Hongrie et de tous les combattants de la liberté et de la démocratie.

Nous appelons, par ce vœu, que la Ville de Paris soit représentée officiellement à la Marche de Budapest, ainsi que lors de la conférence internationale organisée avec les soutiens du monde entier.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Luc ROMERO-MICHEL, pour vous répondre.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Monsieur le Maire, Monsieur le Président et le groupe Paris en commun, merci pour le dépôt de ce vœu qui nous rappelle l'importance essentielle de défendre les droits humains, et en particulier les droits fondamentaux des personnes LGBTQIA+ à travers le monde.

L'accumulation depuis cinq ans en Hongrie de textes de loi à l'encontre des droits et de la dignité des personnes LGBTQIA+ est une atteinte claire aux valeurs fondamentales de l'Union européenne. Ici, nous ne parlons plus des Etats-Unis ou d'autres pays, c'est clairement au sein de l'Union européenne.

Malgré les multiples procédures et les rappels à l'ordre de la Cour européenne des droits de l'homme, le Gouvernement hongrois ne cesse d'alimenter la haine et les menaces à l'encontre de ces populations, et plus particulièrement auprès des associations communautaires hongroises, les menaçant notamment d'interdire la "Pride" de Budapest.

Le 11 mars dernier, un cran supplémentaire et alarmant a été franchi avec l'annonce de plusieurs amendements liberticides à la Constitution, visant à inscrire dans la loi fondamentale l'interdiction de la Marche des Fiertés, mais également l'interdiction de la reconnaissance juridique du genre. Ces attaques répétées s'inscrivent dans un climat de haine alimenté par ces campagnes mondiales et notamment par Vladimir POUTINE, par Donald TRUMP de même que, ne l'oublions pas, par Recep Tayyip ERDOĞAN.

A travers ce vœu, nous affirmons notre soutien inconditionnel à la "Budapest Pride". En ce sens, j'ai invité la présidente de cette "Pride" à être membre du jury du Prix international pour les Droits des personnes LGBT lors de la journée du 17 mai. Elle sera donc à nos côtés, et je sais que vous viendrez nombreux la saluer à cette occasion.

Des élus de toute l'Europe se rendront à la conférence internationale organisée par "Budapest Pride" sur les droits humains du 25 au 27 juin, j'en ferai partie, ainsi qu'à la Marche des Fiertés.

Je vous remercie encore pour ce vœu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie M. FÉRAUD pour le dépôt de ce vœu et M. ROMERO-MICHEL pour sa réponse. En effet, il est important que Paris, capitale de la tolérance et des libertés, soutienne très clairement ces femmes, ces hommes, ces personnes homosexuelles, lesbiennes, "trans", qui sont victimes de la haine LGBTphobe. Elle se propage et Viktor ORBÁN est la honte de l'Europe. Or, il fait des petits. Cette haine se propage dans plusieurs pays de l'Europe et nous devons défendre notre modèle démocratique avec force. Paris doit porter cette voix, et nous devons unanimement voter ce vœu.

Il faut toujours en parler, il faut agir et il faut être aux côtés de ceux qui défendent des droits fondamentaux dans leur pays, et qui sont menacés, chaque jour, simplement parce qu'ils ont une identité différente de ceux qui pensent que la société doit être uniforme et leur ressembler.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 82, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2025, V. 71).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien aux droits humains et aux personnes LGBTQIA+ dans le monde.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu n° 83.

La parole est à Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Monsieur le Maire, chers collègues, 1962, les Etats-Unis cessent de criminaliser l'homosexualité ; 2015, le mariage pour tous devient légal ; 60 ans de progrès, 60 petites années.

Avec l'élection de Donald TRUMP, tout bascule. Les attaques se multiplient. D'abord contre les personnes "trans", dès son premier jour au pouvoir, il balaie leur existence d'un revers de main : seul le sexe biologique compte. S'abat une vague de décrets : interdiction d'accès au sport, interdiction d'accès à l'armée, fin des aides publiques à la transition. Puis, c'est au tour des "drag-queens" d'être interdites d'école. Les mots eux-mêmes deviennent des cibles, des mots que l'on ne peut plus écrire, sous peine de perdre tout financement public : "femme", "diversité", "assignées à la naissance", "genre", "race", "gay", "intersectionnel", "utérus", "climat". Effacer les mots, cela revient à effacer les vies, à nier des existences. C'est précisément ce qui est en train de se passer.

Les Etats-Unis ne sont pas une exception. Partout, les régimes autoritaires resserrent l'étau. La Hongrie interdit les Marches des Fiertés, nous venons d'en parler. La Slovaquie et la Géorgie bloquent le changement de genre et l'adoption. Au Burkina Faso, au Mali, l'homosexualité est pénalisée. Chaque année, la liste s'allonge.

En France, l'extrême droite attise les braises, les agressions LGBTphobes explosent. Face à cette montée de haine, Paris doit être un refuge. Paris doit réaffirmer son soutien aux personnes LGBTQIA+. Paris doit être prête à accueillir ceux que leur pays rejette. Nous le devons à notre histoire, nous le devons à notre humanité.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Ensuite, j'ai une explication de vote demandée par Ian BROSSAT.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Présidente, chère Fatoumata KONÉ, merci pour ce vœu qui rappelle une nouvelle fois l'importance de défendre les droits des personnes LGBTQIA+ dans un contexte national et international véritablement préoccupant.

Vous soulignez, à juste titre, les attaques répétées contre les droits, en particulier les droits des personnes LGBTQIA+ qui subissent, notamment outre-Atlantique, mais nous l'avons vu tout à l'heure, en Europe également, la mise en place d'un projet politique délibérément réactionnaire.

Ce projet est d'ailleurs le sens de vœux que nous avons déjà adoptés ici, au Conseil de Paris le mois dernier, et d'autres vœux en mai dernier, notamment contre la transphobie, qui est aujourd'hui presque universelle, pourrions-nous dire, malheureusement.

Paris est, et restera, cette ville qui ne ferme pas les yeux face à la montée des discours haineux discriminatoires, une ville qui éduque en portant des projets auprès des plus jeunes comme "Collège pour l'égalité", une administration exemplaire qui développe des outils concrets adaptés à tous, notamment la formation auprès de ses agents et les formulaires administratifs inclusifs.

C'est une ville engagée qui soutient les associations LGBTQIA+, une ville de résistance qui fait naître des lieux uniques. Je dis bien "uniques" en Europe, comme "La Bulle", un espace dédié aux personnes les plus vulnérables de la communauté, notamment les personnes "trans", racisées, séropositives et exilées. C'est une ville de fierté qui soutient la visibilité de la communauté au travers du Prix international, du Bal de l'amour et avec ce devoir de mémoire que nous menons avec Laurence PATRICE, avec l'inauguration du premier monument, en France, en hommage aux personnes LGBTQIA+ persécutées à travers l'histoire, et qui le sont toujours. En effet, ce monument se veut actuel. Il sera inauguré le 17 mai prochain, nous vous y attendons nombreux.

Notre ville demeure fidèle à ce qui la définit avant tout, et, plus que jamais, nous sommes mobilisés pour faire de Paris une capitale de liberté, d'égalité, de solidarité et d'accueil pour tous ceux qui sont persécutés dans le monde.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Ian BROSSAT, pour une explication de vote.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci aux élus écologistes et à Fatoumata KONÉ pour ce vœu, que nous voterons. Il nous rappelle une chose, c'est que, dans un pays comme la France, les droits LGBT, depuis 40 ans, ont énormément progressé. Nous avons avancé sur le chemin de l'égalité des droits grâce à des luttes, grâce à des combats, grâce à des mobilisations.

Il n'en reste pas moins qu'il faut relever deux choses. La première est que cette avancée sur le chemin de l'égalité des droits n'a pas pour autant effacé les violences contre les personnes LGBT. Cela est vrai, même dans un pays comme la France.

Par ailleurs, nous ne devons pas oublier non plus, et c'est l'objet de ce vœu, la persistance de pays, nous le voyons aux Etats-Unis, au sein de l'Union européenne, qui discriminent les personnes LGBT - nous en parlions tout à l'heure avec l'interdiction de la Marche des Fiertés à Budapest.

Il nous revient à nous, à Paris, d'exprimer un soutien symbolique aux peuples qui font face à ces discriminations, mais également d'apporter des réponses concrètes. C'est ce que nous avons commencé à faire en matière d'hébergement des réfugiés LGBT, par exemple. Il nous faudra, dans le contexte que nous connaissons, avec des droits LGBT qui sont de plus en plus menacés à travers le monde, poursuivre cette politique. C'est le devoir d'une ville comme Paris. Nous avons plus que jamais besoin que notre ville soit un pôle de résistance face à cette montée des idéologies réactionnaires.

C'est l'objet de ce vœu et, par conséquent, nous le soutenons pleinement.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 83 du groupe "Les Ecologistes".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2025, V. 72).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la lutte contre les thérapies de conversion.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu n° 84.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je présente aujourd'hui devant vous un vœu concernant un sujet grave qui nous interpelle collectivement : la lutte contre les thérapies dites "de conversion". Ces pratiques qui prétendent modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne sont d'une violence inacceptable. Elles considèrent l'homosexualité, la bisexualité ou la transidentité comme des maladies qu'il faudrait guérir.

Ces actes se traduisent par des traitements inhumains et dégradants qui entraînent des séquelles psychologiques très graves. Même si cela devrait être une évidence pour tout le monde, force est de constater que ce n'est pas le cas sur tous les bancs des hémicycles, Assemblée nationale, Sénat ou Parlement européen.

Si la loi du 31 janvier 2022 a posé un cadre juridique clair en interdisant ces pratiques. J'ai aussi eu l'honneur, comme député, de voter cette loi. En effet, les associations de terrain nous alertent sur des cas qui persistent encore, notamment sous couvert de pratiques religieuses ou familiales.

Paris, ville de liberté, ville de l'émancipation, doit être exemplaire dans ce combat. C'est pourquoi je vous propose, à travers ce vœu, de travailler au renforcement de nos actions de sensibilisation et de prévention, notamment auprès des jeunes dans les établissements scolaires.

Cela passe aussi par le soutien renouvelé aux associations qui accompagnent les victimes dans leur reconstruction juridique, psychologique ou sociale. Ces structures font un travail remarquable, souvent avec des moyens limités. Notre ville doit continuer d'être un refuge. La Ville doit interpeller l'Etat pour que ce dernier agisse plus. Il s'agit ici de défendre la dignité humaine et le droit fondamental de chacun à vivre librement son identité.

Je vous invite donc à voter ce vœu pour que Paris réaffirme son engagement indéfectible dans la lutte contre toutes les discriminations et interpelle tous les acteurs publics.

J'ai confiance en Jean-Luc ROMERO-MICHEL, et je le remercie pour son engagement constant sur ce sujet et pour porter efficacement ce combat.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Monsieur le Président, cher Pierre-Yves BOURNAZEL, merci pour ce vœu, qui traite d'un sujet d'une grande gravité et auquel, je vous le dis tout de suite, nous sommes favorables. Les thérapies de conversion ne sont pas seulement une négation des droits fondamentaux des personnes LGBTQIA+, elles sont une violence, une torture psychologique, et souvent physique, qui détruit des vies et qui pousse des personnes au suicide.

Il est insupportable qu'en 2025, malgré la loi du 31 janvier 2022 qui les interdit, ces pratiques persistent encore, dissimulées sous des prétextes religieux, médicaux ou familiaux. Il est insupportable que des jeunes, des adultes soient encore contraints de subir ces traitements inhumains et dégradants, le plus souvent contraires au cadre légal, avec des conséquences malheureusement irréversibles.

Face à cette réalité, notre ville n'est jamais restée spectatrice. Nous renforçons les dispositifs d'écoute, d'accompagnement des victimes et nous travaillons avec les associations de terrain - je ne vous énumérerai pas ce que nous faisons.

Vous l'avez dit, Pierre-Yves, les élus de cet hémicycle, dont certains par le passé, dans d'autres instances, ont refusé de les interdire. J'espère qu'ils ont enfin changé d'avis, car, oui, les personnes LGBTQIA+ ne sont pas malades et n'ont pas besoin d'être soignées.

Fidèles à notre engagement, nous poursuivrons notre soutien aux lieux d'accueil qui permettent aux victimes de trouver de l'aide et nous maintiendrons nos engagements auprès de ceux qui, partout à Paris, mais également en France et ailleurs dans le monde, fuient ces persécutions.

Ce combat est un combat pour la dignité et pour les droits humains, pour la liberté d'être soi-même. Nous continuerons à le mener avec détermination. Ce vœu nous incite à aller encore plus loin.

Je vous en remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour une explication de vote, Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons pour ce vœu, et j'en remercie chaleureusement les auteurs. En effet, il y a nécessité à lutter contre ces thérapies de conversion, qui ne sont rien d'autre que des formes de torture. Pour la clarté du vote et du débat, je souhaite que nous puissions avoir un scrutin public sur le sujet.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - C'est noté.

Nous suspendons la séance pour quelques minutes le temps d'installer les procédures de vote.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-sept heures vingt-huit minutes, est reprise à dix-sept heures trente-trois minutes, sous la présidence de M. Frédéric HOCQUARD, adjoint).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous propose que tout le monde reprenne sa place.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la lutte contre les thérapies de conversion (suite).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons passer au vote.

Sur le vœu n° 84, avec un avis favorable de l'Exécutif, le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 124

Abstention : 0

NPPV : 2

Pour : 122

Contre : 0

(Voir détail des votes annexe n° 4).

Le vœu référencé n° 84 déposé par le groupe Union Capitale est adopté au scrutin public. (2025, V. 73).

C'est donc une quasi-unanimité pour le vœu n° 84, je vous remercie.

Nous en avons fini avec la 4e Commission.

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant passer, dans le silence, si c'est possible, à la 5e Commission.

Conformément au règlement intérieur, je donne donc la parole au Président de la 5e Commission, le débonnaire Émile MEUNIER, Monsieur le Président.

M. Émile MEUNIER. - Merci.

J'attends que cela se calme un peu, s'il vous plaît.

(M. Nicolas NORDMAN, adjoint, remplace M. Frédéric HOCQUARD au fauteuil de la présidence).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Un peu de silence, s'il vous plaît, pour laisser la parole à Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Bonjour, tout le monde.

Ravi de vous retrouver pour cette 5e Commission.

Plusieurs projets de délibération importants concernant le logement nous permettent de retrouver classiquement beaucoup de préemptions, de garanties d'emprunt, de rénovation, dans cette logique défendue par la majorité municipale de développer le logement public et le logement social.

En parlant du logement public, un projet de délibération concerne le démarrage de la S.P.L. "Foncière du Logement Abordable", qui voit le jour, et qui a pour objectif de proposer à la location des appartements 25 % moins cher que le marché.

Toujours dans les projets de délibération de logement, vous trouverez une communication sur le rapport d'activité du Conseil du patrimoine de la Ville de Paris, comment la Ville de Paris gère son patrimoine.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Pardon, cher collègue, un instant, pouvez-vous prendre place ? Il y a un brouhaha très compliqué. J'imagine que M. MEUNIER n'arrive pas à s'exprimer de la manière la plus fluide possible.

S'il vous plaît, merci de vous asseoir.

Allez-y, Monsieur MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci.

Un projet de délibération concerne également l'encadrement des loyers, plus précisément la subvention d'associations qui travaillent sur ces questions, ce qui a du sens avec notre lutte contre la spéculation.

Dans la même veine, un projet de délibération va modifier les conditions de délivrance des autorisations visant la location de locaux à usage commercial et mobilier touristique. Vous savez que c'est un problème majeur à Paris : on pouvait transformer des locaux commerciaux au rez-de-chaussée en Airbnb sans demander d'autorisation. Cette situation a changé, mais demande encore à être améliorée.

Sur l'urbanisme, après le P.L.U. bioclimatique, deux secteurs appelés P.S.M.V., Plan de sauvegarde et de mise en valeur, dans le 7e arrondissement et dans le Marais, requièrent des règles d'urbanisme qui n'appartiennent pas à la Ville de Paris, mais à l'Etat. Nous allons donc voter un projet de délibération qui lance le processus de révision de ces secteurs, conformément aux grands principes du P.L.U. bioclimatique, et qui demande à l'Etat de nous en confier la responsabilité et la maîtrise d'ouvrage.

Des projets de délibération d'urbanisme concernent toujours la porte de Montreuil, qui avance. Vous savez qu'après de nombreuses discussions, un accord a été trouvé et, désormais, les choses sont en bonne voie.

Sur la question du handicap, qui rejoint la 5e Commission, plusieurs projets de délibération de subvention sont présentés, dont un signalé sur la question des chiens pour aveugles et malvoyants avec les télécommandes pour feux sonores.

Enfin, en politique de la ville, des débats auront certainement lieu sur le projet de délibération concernant la poursuite du programme des cités éducatives.

Je vous remercie pour votre écoute et nous souhaite de bons travaux.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur MEUNIER.

2025 DCPA 11 - Études pour le changement d'énergie de chauffage pour l'école-crèche Longchamp sis 128-130, rue de Longchamp (16e). - Indemnisation de la société "Thermi-Fluides" suite à une erreur matérielle.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DCPA 11 : études pour le changement d'énergie de chauffage pour l'école-crèche Longchamp.

Je donne la parole à Jérémie REDLER.

M. Jérémie REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je souhaite exprimer ma préoccupation concernant le projet de délibération relatif à l'indemnisation de la société "Thermi-Fluides", suite à une erreur matérielle commise par les services de la Ville de Paris. Cette erreur, qui a conduit à la résiliation d'un marché et à une dépense inutile de 24.738 euros, est d'autant plus regrettable que notre collectivité fait face à des défis financiers importants, vous le savez.

Permettez-moi de rappeler les faits. Dans le cadre du projet de changement d'énergie de chauffage pour l'école et la crèche de la rue de Longchamp, située dans le 16e arrondissement, une erreur administrative a été commise. Le marché a été attribué à "Thermi-Fluides" sur la base d'un accord-cadre qui ne couvrait pas notre arrondissement. Cette erreur, bien que matérielle, a entraîné des conséquences financières significatives, alors même que les finances de notre ville ne sont pas au beau fixe.

Je tiens également à souligner que ce projet de délibération n'a pas été porté à la connaissance de notre conseil du 16e arrondissement. En tant que maire du 16e, j'aurais dû être informé, consulté, et nous aurions dû

délibérer sur cette décision qui impacte directement notre territoire. Je demande donc des explications sur les raisons de cette omission.

La transparence et la concertation sont essentielles pour garantir une gestion efficace et responsable de nos ressources. Je ne mets pas en cause la nécessité de régulariser la situation avec "Thermi-Fluides", mais je déplore que cette erreur ait pu se produire et qu'elle n'ait pas été détectée plus tôt. Des mesures doivent être prises pour éviter que de telles erreurs ne se reproduisent à l'avenir. Nous devons renforcer nos procédures de contrôle et de validation afin de protéger les deniers publics et d'assurer une gestion rigoureuse de nos projets.

En conclusion, je demande à la Ville de Paris de prendre en compte ces éléments et de veiller à ce que des actions correctives soient mises en œuvre.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER, pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Jérémie REDLER. Je voudrais vous parler de l'objet de ce projet de délibération et des travaux qu'il concerne. Il s'agit de notre plan de sortie du gaz, notre P.S.G. à nous. Chaque année, de plus en plus, nous transférons des centrales thermiques au gaz vers le réseau de chauffage urbain. Cette politique ne cesse de croître, puisqu'il ne reste plus que 700 de nos 1.400 principales centrales thermiques dans nos équipements publics qui fonctionnent au gaz, et, chaque année, il y en a de moins en moins.

Cette année, grâce à ce projet de délibération, une trentaine de nouvelles centrales thermiques vont pouvoir passer au réseau de chauffage urbain. Nous pouvons espérer que, d'ici à une dizaine d'années, en tout cas, avant 2040, l'ensemble de nos centrales thermiques n'utiliseront plus de gaz, ce qui est une excellente nouvelle.

Sur le fondement de ce projet de délibération, il s'agit d'une petite erreur technique. Nos services de l'énergie de la DCPA font appel, plusieurs dizaines de fois par an, à ces dispositifs. Sur les cinq dernières années, plus de 200 missions de travaux de ce titre ont été passées avec plusieurs accords subséquents. Il y en a un qui concerne les arrondissements du Nord de Paris et l'autre du Sud de Paris, suivant le type d'accord, et le 16e est rangé dans la partie Sud.

Simplement, un agent de la DCPA a fait une erreur sur ce marché - il en passe des dizaines d'autres - et a rangé le 16e dans la partie Nord, au Nord de la Seine. Cette erreur n'a aucune implication financière, puisque la mission a été effectuée de très bonne façon par l'entreprise. Toutefois, nous ne pouvions la payer suivant l'accord, puisqu'elle n'était pas titulaire de l'accord en cours. Il a donc fallu passer par un protocole transactionnel pour effectuer le paiement.

L'impact sur les finances de la Ville de Paris est absolument nul, n'ayez pas d'inquiétude, il n'y a aucun aspect financier dans cette affaire. Le travail a été effectué avec une bonne qualité. Nous allons pouvoir transférer cette chaudière et cette centrale thermique au chauffage urbain et sortir du gaz, excellente nouvelle.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BAUDRIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 11.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2025, DCPA 11).

2025 DCPA 12 - Adhésion à l'association "Collect'IF Paille".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DCPA 12 : adhésion à l'association "Collect'IF Paille".

Je donne la parole à Nour DURAND-RAUCHER.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous allons pouvoir maintenant bénéficier des conseils, grâce à ce projet de délibération, de "Collect'IF Paille". Oui, nous sommes à Paris en 2025, et nous parlons bien de construction en paille pour avoir une grande qualité d'isolation par la paille.

La paille est locale, peu énergivore et permet aujourd'hui une isolation thermique impressionnante, avec un confort d'été et d'hiver. Elle nécessite un savoir-faire pour que cela se passe bien, et c'est précisément ce que permet ce projet de délibération. "Collect'IF Paille" est au plus près des innovations et des dernières avancées concernant la construction en paille et l'isolation en paille.

En investissant dans ce type de matériaux, nous arriverons vraiment à passer à une société plus écologique, moins énergivore et qui permette d'être durable. En effet, le cycle de la paille est un cycle long. Pour l'isolation en paille, ce sont des bottes de paille très denses et très épaisses qui ne risquent pas le feu. C'est au contraire un matériau très peu inflammable par rapport à la plupart des matériaux, et c'est un excellent isolant. Aujourd'hui, nous commençons même à pouvoir en faire de l'isolation thermique par l'extérieur, mais cela nécessite des entreprises très bien formées. Il faut bien s'y connaître, et c'est là où nous pouvons être accompagnés par "Collect'IF Paille".

Je rappelle qu'il y a déjà de l'isolation en paille à Paris à la Ferme du Rail ou à l'école Vincent Auriol. Grâce à la paille, nous pouvons avoir, en circuit court, de l'étanchéité, du confort thermique et des techniques innovantes qui font travailler des entreprises qui font souvent de l'insertion. C'est donc avoir un projet écologique et social qui va vers l'avenir et qui ne défigure pas nos bâtiments, car il est possible de faire de la paille en isolation thermique par l'extérieur. A partir du moment où nous recouvrons nos bâtiments par la chaux ou le plâtre, nous pouvons arriver à avoir quelque chose qui passe sans problème les contrôles des Architectes des Bâtiments de France.

Ce projet de délibération, somme toute anodin pour seulement 10.000 euros, nous permet d'entrer dans la modernité du XXI^e siècle de plain-pied avec la paille.

Je nous appelle à soutenir ce projet de délibération.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans la jungle de l'argent public dépensé par la Ville de Paris, ce projet de délibération a attiré mon attention. Il est question ici d'adhérer à l'association "Collect'IF Paille" pour 12.000 euros par an.

En regardant de plus près, et même si l'objectif sur le papier semble louable, je cite, "en relevant les défis majeurs liés aux enjeux climatiques", dans la réalité, nous avons du mal à voir la traduction concrète de cette action. "Collect'IF Paille" vise à promouvoir, je cite, "démocratiser l'emploi de la paille dans la construction à l'échelle francilienne".

Nous ne remettons pas en cause l'action de ce collectif en France avec des circuits courts, et pourquoi pas même en Île-de-France sur des maisons individuelles par exemple. Toutefois, nous souhaitons savoir comment, concrètement, il sera possible d'acheminer et de stocker la paille, sachant que le coût du transport et du stockage est supérieur au coût de ce matériau, pour ensuite l'utiliser dans le bâti parisien.

D'autres matériaux biosourcés ou de réemploi existent et, malheureusement, une fois de plus, aucune stratégie d'ensemble n'est proposée. A ce titre, combien de projets de construction de ce type ou de travaux sont réellement concernés à Paris ? Je rappelle que pas, ou peu, de projets de construction de maisons individuelles neuves existent intra-muros, 90 % du foncier étant en copropriété. En outre, 60 % des immeubles ont été construits avant la guerre.

La seule action concrète de la Ville serait de flécher les matériaux dans ses projets de rénovation, mais il n'en est pas question ici. N'est-ce pas plutôt aux services dédiés déjà existants et compétents, ainsi qu'aux bureaux d'études et aux architectes, de déterminer l'utilisation des matériaux selon les caractéristiques propres des bâtiments, pour certains classés ?

A-t-on bien évalué le risque d'incendie d'une utilisation de cette paille dans une ville aussi densifiée que Paris ? Enfin, selon le Syndicat des professionnels du bâtiment, l'inconvénient majeur de la paille, je cite, est "l'humidité et la moisissure", créant potentiellement des problèmes pulmonaires. La paille craint énormément l'humidité. Ici, nous sommes à Paris, nous ne sommes pas ailleurs. Tout au long du processus de construction en paille, il est donc nécessaire de pouvoir stocker la paille bien au sec. D'ailleurs, les travaux de construction doivent être réalisés, je cite, "seulement par beau temps, sans pluie". Cela limite le nombre de jours, cela va être compliqué à gérer.

Il est également obligatoire de prévoir des fondations qui évitent toutes les remontées d'eau. Or les remontées capillaires à Paris, je ne sais pas pour vous, mais, en tout cas, nous en avons dans toutes les copropriétés.

Pour finir, afin de protéger la maison en paille de l'humidité, une avancée de toit de 50 centimètres doit être réalisée. Cela, c'est du concret. Comment réaliser cela à Paris ? Expliquez-moi. Uniquement pour faire de l'isolation ? Vous allez sûrement me répondre cela, d'ailleurs. Là encore, pas de chance. Ce type de construction n'est pas éligible à des aides spécifiques environnementales de l'Etat ou des collectivités. Selon l'Agence "Qualité Construction", la paille a un pouvoir isolant, mais inférieur à celui de la laine de roche, de la laine de verre, du chanvre ou de la laine de mouton.

En conclusion, pour ne pas mettre sur la paille les finances de la Ville, à l'heure de la nécessité de maîtriser les coûts tout en améliorant la performance énergétique, est-ce bien nécessaire de dépenser 12.000 euros par an pour que la Ville de Paris adhère à cette association ?

Ainsi, nous ne pouvons pas voter favorablement pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BALADI.

Je donne la parole à Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Très difficile d'intervenir après cette brillante intervention de mon collègue M. BALADI. Ce qui m'a simplement étonné dans vos propos, c'est que "nous rentrons dans la modernité". Avec la paille, nous rentrons dans la modernité. Je me rappelle, quand j'étais "môme", les maisons du petit cochon étaient faites en paille. Cela ne me paraît pas tout à fait moderne.

Je rappelle également, pour avoir fait énormément d'actions en Afrique, que les huttes en Afrique sont faites en paille. Là encore, je ne vois pas en quoi nous rentrons dans la modernité.

Mis à part ces préliminaires dans mon propos, je trouve que l'intention, peut-être louable, de travailler sur des matériaux biosourcés, paraît intéressante. Ce sont simplement les modalités qui m'inquiètent. Quelle contrepartie pour la Ville avec ces 12.000 euros ? Quel service ou quelle direction bénéficiera concrètement de cette expertise ? Quels agents seront formés, selon quel calendrier, sur quel sujet ? Quel support, quel contenu, quel accompagnement seront fournis ?

Pour 12.000 euros par an, la moindre des choses serait que vous nous détailliez les contreparties. Or, à ce stade, nous avons l'impression que c'est une adhésion de type "chèque en blanc" plutôt qu'un investissement structurant.

Une association ou une entreprise ? Le projet de délibération parle d'une association. Or, plusieurs éléments pointent vers un statut d'entreprise : numéro de S.I.R.E.T., forme juridique, activité facturée. Qu'en est-il exactement ? Est-ce une adhésion à une association sans but lucratif, est-ce une subvention déguisée ou une commande publique mal formalisée ?

Nous demandons, dans ce projet de délibération, une clarté juridique et une transparence sur la structure destinataire de ces fonds publics - un symbole, toujours identique, de l'incohérence de la politique environnementale à Paris.

La Ville vante ici la paille comme matériau bas-carbone, mais, dans le même temps, elle multiplie les projets lourds, bétonnés, mal ventilés, peu durables. J'en suis un témoin avec la Z.A.C. "Bercy-Charenton", où vous n'avez que le souci de bétonner et de supprimer les tunnels, alors, nous sommes étonnés.

Bref, ces communications vertes sont intéressantes. Faudrait-il tout de même que les structures que nous subventionnons soient clairement établies et définies, que nous ayons votre programme, vos idées, et que nous ne nous trouvions pas dans un cinéma de "Walt Disney".

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre aux différentes interventions, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme l'a très bien dit Nour DURAND-RAUCHER, nous entrons dans le XXI^e siècle. L'avenir du B.T.P., le B.T.P. du XXI^e siècle, c'est bois, terre, paille, comme le disent tous les spécialistes des matériaux "bio" et géosourcés.

J'invite Messieurs BALADI et MARGAIN - il y a des représentants du "Collect'IF Paille" dans les tribunes, des architectes représentants officiels du Conseil national de l'Ordre des Architectes et du Conseil régional de l'Ordre des Architectes d'Île-de-France - à consulter les documents tout à fait sérieux du "Collect'IF Paille", comme "Construire avec la Paille", "Du champ au bâtiment". Je vous transmettrai un exemplaire. En vous renseignant un peu, tout cela est disponible sur Internet gratuitement, vous verrez de très nombreux exemples de bâtiments construits ou isolés en paille. C'est extrêmement sérieux.

La paille a sans doute le plus d'avenir en Île-de-France. Rendez-vous compte que 95 % de la paille produite en Île-de-France est jetée. C'est un déchet, un matériau qui ne coûte rien à recueillir. Le coût d'achat est nul. Nous en produisons énormément, puisque nous sommes une grande région céréalière de France. Ce matériau peut être utilisé à des coûts tout à fait accessibles, en particulier pour isoler.

Le grand chantier que nous avons à Paris de prochaines décennies, c'est le chantier de l'isolation. Pour l'isolation en paille, il y a de très nombreux bâtiments, logements ou bâtiments publics qui l'utilisent. Il y a l'école Jeanne d'Arc, citée par Nour DURAND-RAUCHER, mais également les projets de nos bailleurs sociaux. Nous avons, avec Dan LERT, posé une première botte, il y a plusieurs années dans le 15^e arrondissement. De très nombreux bâtiments vont être construits dans la Z.A.C. de la Chapelle-Charbon dans le 18^e, en utilisant de la paille.

Je rencontrais à l'instant, au Forum de l'Habitat durable, plusieurs copropriétés qui travaillent à faire isoler leurs bâtiments privés avec de la paille. Ils venaient se renseigner, auprès du "Collect'IF Paille" au Forum de l'Habitat

durable, qui va accueillir plus de 1.000 personnes aujourd'hui. Des dizaines d'architectes travaillent très sérieusement avec la paille aujourd'hui dans nos murs.

Renseignez-vous, Messieurs MARGAIN et BALADI, ou allez voir d'autres collectivités comme la mairie de Rosny-sous-Bois, qui a réalisé l'école Simone Veil et le centre de loisirs Jacques Chirac en paille. Vous aurez compris que son camp politique n'est pas tout à fait le nôtre. C'est une des collectivités "leader" en construction en paille.

Le "Collect'IF Paille" est le représentant officiel de l'interprofession de la construction en paille en France. C'est indiqué dans le projet de délibération, il suffit de le lire : le représentant francilien du réseau français de la construction en paille. Grâce à cette adhésion, les agents de la DCPA et de la Direction du Logement et de l'Habitat vont pouvoir travailler avec les autres collectivités - il n'y a pas que nous - avec tous les autres acteurs membres du "Collect'IF Paille" et les professionnels.

J'ai eu l'honneur d'être invité pour la conclusion du Congrès du Réseau français de la construction en paille, qui a eu lieu au mois de décembre à la Cité de la Villette. Il réunissait plus de 500 personnes. C'était extrêmement sérieux - beaucoup plus sérieux que vos interventions. Vous étiez contre le tramway, vous étiez contre la piétonnisation des voies sur berge, vous êtes contre les matériaux biosourcés, bravo !

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 12.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2025, DCPA 12).

2025 DLH 29 - Réalisation 9, rue Georges-Lardennois (19e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 18 logements (6 P.L.A.-I., 6 PLUS, 6 P.L.S.) par "Paris Habitat". - Subvention (1.191.166 euros).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 29 : réalisation 9, rue Georges-Lardennois, d'un programme d'acquisition et d'amélioration de 18 logements.

François DAGNAUD a la parole.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la Ville de Paris a exercé son droit de préemption et a acquis un immeuble situé 9, rue Georges-Lardennois pour le compte de "Paris Habitat" dans le cadre d'un bail emphytéotique.

Cette opération, je le crois, coche toutes les cases d'une opération exemplaire. D'une part, elle permet la réalisation d'un programme de logement social à taille humaine de 18 logements sur la célèbre Butte Bergéyre, un micro-quartier très prisé, peu doté en logements sociaux, à proximité immédiate du parc des Buttes-Chaumont.

C'est une façon très concrète de montrer qu'à Paris, en faisant des opérations très ciblées, nous pouvons produire du logement social en ancrant cette opération dans une démarche de mixité, ce qui est fondamental dans le projet de ville que nous portons. "Paris Habitat" développera donc un programme de petits logements pour s'adapter aux bâtiments existants, avec une répartition équilibrée entre les conventionnements P.L.A.-I., PLUS et P.L.S., qui couvrent ainsi l'ensemble des personnes aujourd'hui éligibles au logement social. De ce point de vue, c'est une opération exemplaire.

Par ailleurs, cet immeuble construit en 1930 est aujourd'hui dans un état très dégradé et affiche des consommations énergétiques parfaitement incompatibles avec les ambitions portées par la Ville de Paris en matière de lutte contre le dérèglement climatique, mais également avec notre volonté de développer des logements de qualité et accessibles au plus grand nombre.

Cette rénovation permettra donc non seulement une isolation thermique complète du bâtiment, mais également la restructuration et la rénovation des logements, tout en créant des espaces communs et des espaces extérieurs aujourd'hui largement sous-dimensionnés. Pour prendre la mesure de cette rénovation, je veux rappeler qu'il est prévu de diviser la consommation énergétique par quatre.

Nous avons donc, chers collègues, toutes les raisons de nous réjouir de cette opération et je vous invite à la voter.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Nicolas NORDMAN, merci, Monsieur le Maire, de cette intervention. La priorité, dans notre politique de création de logements sociaux, est de nous attaquer au problème de la vacance de logement, de l'inoccupation et au problème des passoires thermiques. Notre priorité est d'acheter des immeubles de passoires thermiques avec le maximum de logements vides.

Ce projet de délibération, pour cet immeuble du 9, rue Georges-Lardennois, comme vous l'avez très bien dit, Monsieur le Maire, coche toutes les cases. C'est un immeuble dans lequel 7 logements sur 18 étaient vacants, un immeuble très dégradé, massivement constitué de passoires thermiques.

Grâce à cette opération, nous allons pouvoir remettre sept logements sur le marché et rendre ces logements habitables, puisque, d'ici à trois ans, ils auraient tous été inlouables sur le marché de la location privée. Ce très bel environnement de la Butte Bergeyre, que vous avez évoqué, Monsieur le Maire, prisé à toute proximité des Buttes-Chaumont, est particulièrement touché par le phénomène de la ville "pied-à-terre" et par le développement des résidences secondaires et des logements vacants.

C'est une priorité, pour nous, que notre politique d'acquisition et de création de logements sociaux cible ce type de périmètre. Je m'en félicite particulièrement.

J'aurais une pensée pour Roger Madec, qui a beaucoup suivi ce dossier. Il nous a énormément accompagnés depuis le début de ce mandat sur l'aboutissement de projets immobiliers dans le 19e et ailleurs dans Paris.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci de le rappeler, Monsieur BAUDRIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 29.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2025, DLH 29).

2025 DLH 21 - Octroi de garanties d'emprunts finançant deux programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par "Logirep".

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'évaluation de l'insalubrité des logements parisiens, en particulier du logement social.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - J'en suis désolé, nous allons revenir sur le projet de délibération précédent que j'ai oublié de présenter.

Il s'agit du projet DLH 21, octroi de garanties d'emprunts finançant deux programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par "LogiRep".

Je donne la parole à Paul HATTE, pour une explication concernant le vœu n° 85.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est, en effet, un vœu que je porte au nom de Jean-Didier BERTHAULT. Le sujet, que vous connaissez bien, est celui de la salubrité des logements sociaux à Paris, et en particulier un sujet assez précis : celui des infiltrations d'eau et de l'humidité.

Vous le savez comme nous, nous recevons beaucoup de photos quand nous nous déplaçons dans les bâtiments des logements sociaux. La présence de moisissures est un sujet très présent dans certains logements. Cela est lié à plusieurs facteurs, notamment l'isolation et la respiration que peuvent avoir les bâtiments.

La Ville de Paris est compétente dans l'identification et la résolution des situations d'habitat indignes. Comme nous pensons qu'il y a des conséquences directes sur la santé, et tout le monde en est conscient, nous voudrions que vous puissiez associer les locataires qui, aujourd'hui, nous font des remontées et ont l'impression de ne pas être écoutés.

Ce que nous vous proposons, c'est tout simplement une évaluation approfondie de l'insalubrité spécifiquement sur le sujet des moisissures et de l'humidité dans les logements, que des concertations puissent être organisées avec les locataires sur ce sujet et qu'un rapport détaillé soit présenté au Conseil de Paris. C'est le lieu pour faire l'analyse du sujet pour que nous puissions ensuite démontrer que des mesures concrètes ont été prises pour ces habitants qui "galèrent" et qui ont besoin d'aide.

Je sais que vous serez sensibles à cette requête.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en toute franchise, et je suis navrée de vous le dire, mais le vœu que vous présentez, Monsieur HATTE, est du grand n'importe quoi. Je vais vous expliquer : c'est encore une démonstration éclatante de votre méconnaissance totale du sujet que vous prétendez traiter. Le tout, comme à chaque fois que votre groupe aborde la question du logement social, est toujours un peu teinté de mépris de classe et nourri de fantasmes sur la réalité de la vie des habitants en dépit de ce qui est dit.

Entendons-nous bien, je ne dis pas que tout est parfait, loin de là. Nous travaillons en lien étroit avec les bailleurs sociaux, avec la Direction du Logement et de l'Habitat, avec les associations de locataires que nous connaissons très bien, et nous continuons à améliorer les choses pour résoudre les situations qui nous sont signalées. C'est important, c'est la vie des gens qui est concernée.

Or, la vérité, et vous le savez très bien, c'est que lorsque notre majorité de gauche a repris les rênes à Paris, notre premier travail a été de faire le "boulot" que vous, à droite, n'avez pas fait. Notre premier travail a été de réparer les catastrophes que vous nous avez laissées, de résorber des quartiers entiers de logements insalubres et de taudis que vos amis de la Municipalité précédente nous avaient légués.

Mes chers collègues, dans le cadre de la Mission de résorption de l'habitat insalubre menée depuis 2002, nous avons réhabilité 5.300 logements sociaux, relogé 5.600 ménages à Paris dans des conditions dignes et combattu les marchands de sommeil. Cela ne servira à rien, Monsieur HATTE, de jouer au singe et d'essayer de parler au-dessus de ma voix pour ne pas entendre ce que j'ai à dire. Je continuerai de le dire, vous ne m'empêcherez pas de parler. Ce ne sont pas des manières.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - S'il vous plaît !

Mme Barbara GOMES. - A cela, s'ajoutent 750 millions d'euros de subventions de la Ville de Paris qui ont été mobilisés pour financer la rénovation environnementale du parc social, et les bailleurs ont investi, en 15 ans, près de 3,5 milliards d'euros - une bagatelle. Nous avons fait tout cela avec un Etat qui réduit toujours davantage son investissement dans le logement et une Région aux abonnés absents, et ceci, alors que nous affrontons une grave crise du logement.

Au regard de tous ces éléments, vous comprendrez que je trouve cela un peu audacieux de venir aujourd'hui essayer de nous faire la leçon. Concrètement, que faisait votre majorité, par exemple, entre 1970 et 1990, sinon raser des quartiers entiers, reléguer les habitants en lointaines banlieues ou tracer des autoroutes urbaines jusqu'aux berges mêmes de la Seine ? C'est cela, votre héritage. Ce n'est clairement pas celui que nous laisserons.

Quant à la visibilité de nos actions, nous produisons régulièrement des données, des rapports, des bilans. Il y a ceux de l'APUR, ceux de la DLH, l'Observatoire des meublés touristiques, "Eco-rénovons Paris+". Vous les recevez, tous ces bilans. Qu'est-ce qu'il faut que je fasse encore, que je vous en fasse une lecture ?

Vous l'aurez compris, je donne un avis défavorable à ce vœu et plutôt que de raconter n'importe quoi, je vous invite à mobiliser votre énergie, à exiger, comme nous le faisons, que l'Etat et la Région donnent enfin des moyens suffisants au logement social.

Je vous remercie.

M. Paul HATTE. - J'ai un rappel au règlement.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Sur quel article, s'il vous plaît ?

M. Paul HATTE. - Sur l'article 9 et sur la durée de la réponse. En effet, j'ai fait une intervention très mesurée. Je n'ai rien dit de choquant. Je ne crois pas avoir un héritage particulier. Je suis né en 1993, je ne crois pas que vous soyez beaucoup plus âgée que moi. Réussir à me faire l'héritier d'un passé funeste...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Quel est le rapport avec le règlement ?

M. Paul HATTE. - ... On peut aussi parler de ce qui se passait sous Louis VI le Gros, si vous voulez. Je ne suis pas là pour aller ramener la soupe de je-ne-sais-quoi. Je vous parle d'insalubrité dans les logements sociaux, je n'ai rien dit de choquant. Répondez à ce que je vous dis, il n'y a rien de malsain dans ce que j'ai dit. Ce qui est insalubre, c'est votre réponse.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Ce n'est pas un rappel au règlement.

Je vais mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 85, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2025, DLH 21).

2025 DLH 45 - Communication. - Rapport d'activité du Conseil du patrimoine de la Ville de Paris. - Année 2023.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 45 : communication du rapport d'activité du Conseil du patrimoine de la Ville de Paris.

Je donne la parole à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport d'activité du Conseil du patrimoine nous permet d'apprendre que celui-ci a émis un avis favorable à la cession, au profit de l'établissement public local "Paris Habitat", de l'immeuble de 3.600 mètres carrés au 37, avenue Georges V, dans le 8e arrondissement.

Cet immeuble a été préempté par la Ville de Paris en 2008 afin d'y développer du logement social. Cependant, le projet a été retardé par de nombreux contentieux et le transfert de propriété n'a pu avoir lieu qu'en 2016. En 2022, mon groupe a présenté un vœu adopté au Conseil de Paris dans lequel nous réitérons notre volonté de développer un vaste programme de logements sociaux à cette adresse, ainsi que des équipements publics.

Nous espérons donc que le chantier démarrera au plus vite pour que les logements prévus sur l'avenue Georges V soient livrés rapidement puisqu'il s'agit d'un projet de grande qualité : 23 logements sociaux et 7 logements en accession à la propriété, en grande majorité des T3, dans un arrondissement qui ne compte même pas 5 % de logements sociaux et qui a perdu l'équivalent de 50 % de ses habitants entre 1968 et 2014.

Il faut permettre aux travailleurs des classes populaires et moyennes de se loger dans les 7e, 8e et 16e arrondissements si nous tenons à ce que Paris ne soit pas une ville-musée. En l'occurrence, dans ce quartier, les logements sociaux permettront à des travailleurs du secteur de l'hôtellerie, comme les femmes de chambre, par exemple, de se loger plus près de leur lieu de travail, et ainsi éviter des trajets quotidiens pesant sur la santé physique comme mentale.

Pour animer le quartier et permettre à ces travailleurs de s'inscrire durablement dans le quartier, il faut aussi développer des équipements et animer les pieds d'immeubles, c'est pourquoi nous nous félicitons que ce projet soit l'occasion de développer un équipement de santé et de nouveaux commerces.

Nous nous réjouissons de savoir que ce projet va enfin voir le jour.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je reconnais que ce sont des questions que j'aurais pu poser en Commission, mais que j'ai oublié de poser. Je les pose donc en Conseil de Paris, car c'est intéressant, concernant le patrimoine de la Ville de Paris et la manière dont nous le gérons, que les choses soient dites de façon transparente.

La première question qui ressort de ce rapport, c'est que nous fonctionnons beaucoup avec des ventes de gré à gré. La Ville de Paris vend directement à un acheteur, sans passer par un appel d'offres. En effet, un appel d'offres fait généralement monter les prix et serait donc financièrement pas dans l'intérêt de la Ville de Paris, la logique économique voulant cela. Néanmoins, peut-être y a-t-il une bonne raison, et il serait intéressant que nous puissions l'avoir ici.

L'autre question qui se pose concerne le promoteur public qui a été évoqué. C'était une des manières de gérer le patrimoine de la Ville de Paris. Or, visiblement, il n'y a pas eu beaucoup d'opérations. Peut-être pouvez-vous nous en dire un mot également.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, chère Raphaëlle PRIMET, cher Émile MEUNIER. Nous avons l'occasion de montrer, avec ce rapport, que la Ville de Paris s'inscrit toujours dans une démarche qui se veut très transparente et en lien étroit avec le Conseil du patrimoine, un organe indépendant.

Ce dernier veille à l'opportunité de la modalité de cession choisie, au respect des intérêts de la Ville quant aux conditions juridiques et financières proposées. Il y a des projets extrêmement emblématiques, et je saluerai, comme Raphaëlle PRIMET, l'excellent projet de cession, à "Paris Habitat", de l'adresse sur l'avenue Georges V, qui sera bientôt transformée en logement social à peine à 100 mètres de l'avenue des Champs-Élysées, dans une parcelle attenante à celle d'un hôtel cinq étoiles. Le parallèle est parfait.

Il y a aussi, comme vous le signalez, Monsieur MEUNIER, un nombre de petites cessions, souvent réalisées en gré à gré. Pourquoi ? Parce que, très souvent, la Ville de Paris est encore propriétaire de terrains ou de bâtiments en province, dans des endroits où cela ne peut intéresser que la collectivité locale. Si la collectivité en question souhaite développer un projet, il est légitime qu'en coopération avec une autre collectivité, nous travaillions avec cette collectivité et ne mettions pas ces biens aux enchères, de façon à ne pas nous opposer au projet de nos amis des collectivités en question. C'est du juste partenariat entre collectivités territoriales.

Il y a aussi les cessions de lots de copropriétés à Paris, au sein d'un immeuble, qui ne peuvent souvent intéresser que le ou les voisins. Dans ces cas, un travail en gré à gré est légitime, c'est pour cela qu'il y a souvent un certain nombre de petites cessions dans ces modalités, d'autres pouvant, et en fonction de l'intérêt financier de la Ville, faire l'objet de mises à concurrence.

Ensuite, le promoteur public a été missionné pour travailler sur des fonciers complexes et difficiles à valoriser, ou sur lesquels développer des projets. Par nature, ce sont des fonciers extrêmement complexes - j'en connais un, par exemple, au 205, avenue Gambetta, dans le 20^e arrondissement où, depuis une vingtaine d'années, nous essayons de faire aboutir un projet, mais les conditions, sans entrer dans les détails, sont extrêmement complexes pour le faire. Comme c'est très compliqué, nous avons du mal à faire aboutir ces projets. Ils sont peu nombreux et aboutissent lentement, mais c'est la structure même de la mission qui a été transmise et qui explique que les résultats sont longs et complexes.

En tout cas, je vous remercie pour ces interventions qui m'ont permis de détailler ces réponses.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BAUDRIER.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

2025 DLH 74 - Location de l'immeuble 1, rue Chaillot (16e) à "Paris Habitat". - Bail emphytéotique.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 74 : location de l'immeuble 1, rue Chaillot, dans le 16^e arrondissement.

Je donne la parole au maire du 16^e arrondissement, Jérémy REDLER.

M. Jérémy REDLER, maire du 16^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'ai déjà pris la parole au Conseil de Paris sur les méthodes utilisées par la Ville pour préempter les immeubles parisiens afin d'en faire des logements sociaux. Cependant, prise de parole après prise de parole, rien ne change.

Je souhaite préciser, une nouvelle fois, que la Ville de Paris a notifié, sans aucune concertation du maire et des élus du 16^e, comme toujours. Je regrette qu'aucune consultation préalable ni même une simple consultation pour avis ne soit menée par la Ville de Paris avec les mairies d'arrondissement qui possèdent l'avantage de la connaissance parfaite du terrain.

Trop souvent, vous préemptez sans aucune création de logements, car vous ne faites que conventionner l'existant. Pour cette préemption, c'est 5,5 millions d'euros pour un immeuble situé au 1, rue de Chaillot, qui possède 11 logements. Dans l'exposé des motifs, vous-même utilisez le conditionnel. Je cite : "L'immeuble compterait six logements vacants". Le pari est osé quand on connaît les finances de la Ville de Paris, dont nous avons parlé tout au long de ce Conseil de Paris.

De plus, rien, dans l'exposé des motifs n'évoque le conventionnement des futurs logements sociaux. Cependant, nous connaissons vos méthodes et nous pouvons craindre le conventionnement toujours très social, par dogmatisme, peu important les réalités du territoire et les besoins des travailleurs parisiens de se loger.

Pour conclure, la préemption ne répond toujours pas aux problèmes du logement à Paris, car il n'y a aucune création et, pire, la moitié des logements sont déjà occupés.

Pour toutes ces raisons, nous voterons défavorablement sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher maire du 16e, cher Jérémy REDLER, je disais à François DAGNAUD, il y a quelques minutes, que notre priorité était l'achat d'immeubles avec beaucoup de logements vacants et des passoires thermiques. Notre troisième priorité est le rééquilibrage de logements sociaux, donc d'acheter dans des arrondissements déficitaires plutôt à l'Ouest de Paris. Le 16e fait partie de ces arrondissements déficitaires en logements sociaux.

Ce projet de délibération coche toutes les cases, et je ne comprends pas comment vous pouvez vous y opposer. Six logements sur onze sont vacants, c'est une proportion très importante ; dix logements sur onze sont des passoires thermiques. Cela signifie qu'à terme, la quasi-totalité de ces logements aurait été interdite à la location, car considérés comme indécents selon la loi "Climat et Résilience".

Cette préemption est, à triple titre, parfaite. Elle s'inscrit parfaitement dans notre politique de création de logements sociaux. Nous luttons contre la vacance actuelle de la moitié des logements, nous luttons contre la vacance future, puisqu'ils auraient tous été interdits à la relocation dans un futur extrêmement rapide. Cette préemption est la méthode la plus efficace pour remettre le maximum de logements sur le marché et à disposition des Parisiens.

Dans le prochain projet de délibération concernant le financement, il y aura bien sûr le type de financement privilégié. Dans un secteur du 16e, comme la rue de Chaillot, pour rééquilibrer le logement social, comme dans tous les secteurs déficitaires de Paris, nous privilégierons une répartition à 60 % PLUS et à 40 % P.L.A.-I. comme c'est le cas de façon usuelle.

Si nous n'utilisons pas ces grilles de lecture, l'Etat, à juste titre, viendrait nous sanctionner, car nous n'atteindrions pas nos objectifs de personnes logées du premier quartile, à savoir nos objectifs de pourcentage de P.L.A.-I. correspondant à l'accord que nous avons passé avec l'Etat récemment. Nous avons les mêmes types d'objectifs, quelles que soient les alternances politiques au niveau du sommet de l'Etat, même quand le Président de la République était Nicolas SARKOZY. Nous avons les mêmes objectifs. Je m'étonne que vous souhaitiez vous opposer au respect d'une politique de long terme de répartition des financements du logement social que nous avons conclue depuis plusieurs décennies avec les différents gouvernements.

De tous ces points de vue, ce projet de délibération est exemplaire, j'espère qu'il sera voté avec une très large majorité.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BAUDRIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 74.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2025, DLH 74).

2025 DLH 86 - Démarrage de la S.P.L. "Foncière du Logement abordable" : attribution du contrat de concession encadrant son activité.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 86 : démarrage de la S.P.L. "Foncière du Logement abordable".

Je donne la parole à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis quelques mois, Paris a atteint les 25 % de logements sociaux, nous mettant enfin en conformité avec la loi "S.R.U.", malgré l'opposition acharnée de la droite parisienne qui continue de mener une guerre idéologique contre le droit au logement des classes populaires.

Nous pourrions nous en tenir là, nous féliciter d'avoir respecté la loi, dire que le compte est bon, mais ce n'est pas notre vision et ce n'est pas notre ambition. Nous voulons transformer durablement Paris pour en faire une ville où chacun, quelle que soit sa condition, peut continuer à vivre. Une ville qui résiste aux logiques spéculatives, aux appétits des investisseurs et aux mécanismes de gentrification qui excluent peu à peu les plus modestes.

Nous avons fixé un cap clair : 30 % de logements sociaux et 10 % de logements abordables, en nous inspirant de modèles d'ambition comme celui de Vienne-la-Rouge, qui comptait 60 % de logements sociaux.

Dans cet esprit, nous avons créé la "Foncière du Logement abordable", un nouvel outil public pour reprendre la main sur le marché immobilier. En effet, il est inacceptable que la loi du marché conduise à la vacance de 3.000 logements à Paris quand 3.000 personnes dorment à la rue. Il est inacceptable que le manque d'offres pousse toujours plus loin les travailleurs et les familles condamnés à quitter la Capitale.

Cette foncière va nous permettre de répondre à une demande aujourd'hui laissée sans solution, ni dans le parc social, ni dans le privé. Louer un 50 mètres carrés à Paris coûte aujourd'hui en moyenne 1.300 euros, une somme tout simplement inaccessible pour une grande partie des classes moyennes. Ce sont ces jeunes actifs, ces familles souvent monoparentales, de plus en plus nombreuses dans notre ville, qui auront enfin accès à un logement adapté à un loyer inférieur d'au moins 25 % au prix du marché.

Soyons clairs, le logement abordable ne doit jamais devenir un substitut au logement social, comme le souhaiterait la droite parisienne, si prompte à se dire défenseuse des familles, tout en s'opposant à tout ce qui peut leur permettre de rester à Paris. Il ne s'agit pas de choisir entre le social ou l'abordable : il s'agit de faire les deux et de le faire bien.

Avec une dotation de 50 millions d'euros, la Foncière pourra produire 350 logements par an, un début, certes, mais un début solide qui vient compléter l'effort en matière de logements sociaux et accompagner la montée en puissance du bail réel solidaire. Ce rythme, nous comptons l'accélérer. Grâce aux loyers perçus, nous pourrions réinvestir et viser, à terme, la création de 4.000 logements abordables chaque année, gérés par nos bailleurs sociaux.

Il faudra au minimum 4.000 logements sociaux et 4.000 logements abordables chaque année pour commencer à répondre à l'ampleur de la crise. Nous continuerons à monter en puissance, à investir et à tenir le cap d'une politique du logement ambitieuse, juste et durable.

Mes chers collègues, nous voterons avec conviction les projets de délibération DLH 86 et DLH 87 relatifs à cette foncière.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Éric LEJOINDRE.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, quel est le premier problème des Parisiens ? C'est le logement. Quel est le premier frein à l'arrivée, dans Paris, de tous ceux qui veulent nous rejoindre ? C'est encore le logement. Aujourd'hui, se loger à Paris, pour les familles de la classe moyenne, est devenu une très grande difficulté. Entre 2001 et 2009, les loyers à Paris ont augmenté de 40 % et, entre 2009 et 2019, cette augmentation a été de plus de 22 % à nouveau.

Quand on ajoute à cette réalité l'accroissement du nombre de logements inoccupés à Paris ces dernières années - un logement sur cinq - on se rend bien compte que laisser fonctionner le marché seul rend impossible, pour les classes moyennes et les classes populaires, le fait d'habiter à Paris.

Comment imaginer qu'un jeune ménage puisse s'installer, par exemple, dans le 18e si pour 36 mètres carrés il doit payer 1.300 euros par mois ? Il faut déployer tous les outils à notre disposition pour permettre à ceux qui le veulent de venir vivre à Paris et dans tous les quartiers de Paris. L'encadrement des loyers est en place et porte ses fruits ; le développement du logement social, et avec quelle puissance, nous l'avons fait partout dans Paris ; l'accession à la propriété et l'accession à la propriété par le bail réel solidaire.

Ce qui nous est proposé de voter aujourd'hui est une brique supplémentaire, un outil de plus à notre arsenal pour permettre aux familles de la classe moyenne de venir vivre à Paris : le logement abordable, la possibilité de mettre à la location des logements 25 % moins chers que le prix du marché, avec des cibles prioritaires : les logements vacants, ceux qui nécessitent une rénovation énergétique importante - encore un sujet sur lequel laisser faire le marché seul rendrait impossible la remise à la location de ces logements. Enfin, un outil supplémentaire pour lutter contre les ventes à la découpe qui menacent le marché immobilier dans tous nos quartiers.

Ces logements bénéficieront à ceux qui en ont le plus besoin : les jeunes actifs, les familles, les travailleurs-clés, les enseignants, les personnels administratifs, les soignants, les policiers, tous ceux qui doivent pouvoir venir vivre ici, à Paris, et que nous souhaitons pouvoir accueillir.

C'est notre ambition, une ambition pour tous les quartiers de Paris, parce que nous croyons à la mixité sociale, à la Goutte d'Or comme dans le 7e arrondissement. C'est pour moi un grand bonheur de voter ce projet de délibération, qui va nous permettre de continuer d'avancer, de façon nouvelle, dans cet objectif central : permettre à chacun de pouvoir venir vivre à Paris.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER, pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, chère Raphaëlle PRIMET, merci, cher Éric LEJOINDRE. Vous l'avez dit à juste titre, ce projet de délibération est très important, car notre intervention publique sur le marché du logement est toujours plus essentielle, le marché privé fonctionnant de plus en plus mal. Nous avons perdu 80.000 logements sur le parc locatif privé en 10 ans. Cette situation est dramatique : nous sommes passés de 430.000 à 350.000 logements locatifs privés.

Cette année, du fait des aides trop faibles pour la rénovation des passoires thermiques en classe G et de l'inadéquation du dispositif de l'Etat concernant le traitement des passoires thermiques, nous risquons de perdre entre 15.000 et 20.000 logements privés. Cette chute du marché locatif privé et ces dysfonctionnements du marché privé risquent de s'accélérer très fortement, avec des conséquences dramatiques sur l'accès aux droits au logement des Parisiens, plus largement en Ile-de-France.

Nous avons donc besoin de passer à la surmultipliée pour déployer le maximum d'outils publics afin de remettre des logements sur le marché, en construire, mais également remettre en service des logements vacants ou inoccupés. Il y en a 300.000 à Paris, je ne cesse de le rappeler.

La création de la S.P.L. "Foncière du Logement abordable" et l'attribution de ce contrat de concession pour qu'elle entre dans le vif du sujet le plus vite possible sont absolument essentielles. Ce n'est pas moins de 350 logements par an, un seuil de départ qui pourra être mis sur le marché locatif privé, qui, rappelons-le, est le plus dysfonctionnant. Il faut absolument que cette foncière déploie le maximum d'activité le plus rapidement possible.

Je suis sûr que sa Présidente, ma collègue Barbara GOMES, qui est déjà pleinement engagée dans cette tâche aux côtés du nouveau directeur général, Charles-Antoine DEPARDON, que je salue également, pourra agir le plus rapidement possible. Nous avons besoin de remettre, au plus vite, des centaines de logements sur le marché.

Rappelons que cela n'est pas au détriment du logement social, puisque notre objectif est de déployer toujours plus de moyens pour la création de logements sociaux. Notre stratégie de logements pour 2035, c'est 4.000 logements sociaux par an et 4.000 logements abordables.

Actuellement, nous avons réussi à augmenter notre production de logements en accession sociale à la propriété "via" la Foncière de la Ville de Paris, avec 300 logements en bail réel solidaire qui seront commercialisés cette année. C'est un chiffre en nette augmentation, et notre objectif est de mettre, sur le marché, 350 logements sur le parc locatif privé grâce à la "Foncière du Logement abordable".

Ces niveaux, qui sont en croissance, doivent vraiment n'être que des planchers. Le but est qu'il y ait, en accession sociale à la propriété et sur le parc locatif du logement abordable, plusieurs milliers de logements par an. C'est indispensable pour pouvoir soutenir le marché du logement, offrir le maximum de logements et compléter l'offre de logement social.

Rappelons que les moyens consacrés à la production de logements sociaux et abordables vont atteindre cette année le montant record de 600 millions d'euros. C'est près de deux fois plus que les montants engagés cinq ans auparavant et plus que le budget de l'Etat pour la création de logements sociaux à l'échelle de toute la France, qui s'élève à 400 millions d'euros. Cette année, nous consacrons encore plus de moyens pour le logement social, encore plus de moyens pour le logement abordable, et tant mieux.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 86.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2025, DLH 86).

2025 DLH 102 - Convention relative à la délégation des droits de désignation pour la résidence sociale gérée par la Communauté "Emmaüs de Paris" au 93, rue de Clignancourt (18e).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 102 : convention relative à la délégation des droits de désignation pour la résidence sociale gérée par la Communauté "Emmaüs de Paris" au 93, rue de Clignancourt.

Je donne la parole à Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, quelques mots au nom du groupe "Les Ecologistes" pour me réjouir de ce beau projet de délibération qui salue un important travail réalisé par "Emmaüs". Il s'agit notamment d'implanter la Communauté "Emmaüs de Paris", la Communauté des Compagnons de Paris, dans le 18e arrondissement, dans cet immeuble du 93, rue de Clignancourt qu'"Emmaüs Habitat" a totalement refait. Ils ont comblé une dent creuse, mais cela nous permet de recréer du logement et de faire en sorte qu'à côté de logements sociaux, nous installions, avec beaucoup de plaisir, la Communauté "Emmaüs de Paris". C'est une excellente nouvelle de les voir arriver dans le 18e arrondissement.

Je souhaite également saluer ce projet pour une deuxième raison : une ressourcerie va s'installer au rez-de-chaussée. Il y avait déjà une boutique de vente "Emmaüs", mais nous allons maintenant avoir une ressourcerie ainsi qu'un atelier de réparation notamment dédié au vélo. L'élu en charge de l'économie circulaire du 18e arrondissement ne peut que s'en réjouir.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, cher Frédéric BADINA-SERPETTE, pour votre intervention, qui permet de souligner ce très beau projet de délibération qui fait honneur à notre Assemblée. J'espère que nous le voterons à l'unanimité.

C'est une opération sur une résidence sociale exemplaire développée par "Emmaüs" qui va nous permettre de créer, à la place d'un bâtiment vétuste sur une dent creuse, une résidence sociale qui pourra accueillir 44 compagnons d'"Emmaüs". La Ville de Paris a d'ailleurs accepté de déléguer à la Communauté "Emmaüs de Paris" les 22 places de son contingent. Les compagnons d'"Emmaüs" seront donc logés dans un bâtiment lumineux, fonctionnel et accessible aux personnes handicapées, ce qui améliorera grandement leur qualité de vie.

Vous l'avez également souligné à juste titre, il y a la création d'une ressourcerie. Ce bâtiment présente une troisième qualité : sa performance thermique, puisqu'il est parfaitement conforme au Plan Climat de la Ville de Paris. Sa façade est en pierre pour s'inscrire dans le patrimoine de ce quartier haussmannien. La structure est en bois et en béton de chanvre, un matériau biosourcé, une de nos priorités avec la paille. Permettez-moi de le souligner pour faire écho à un précédent projet de délibération.

J'espère que ce projet de délibération exemplaire recueillera l'unanimité de notre Conseil.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 102.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2025, DLH 102).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au rôle des maires d'arrondissement lors des changements de destination de logements.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Pour votre information, le vœu n° 86, déposé par le groupe Union Capitale relatif au rôle des maires d'arrondissement lors des changements de destination de logements, est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'attribution de logements sociaux à Paris.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons donc le vœu n° 87 relatif à l'attribution de logements sociaux à Paris.

Je donne la parole à Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce vœu que je porte avec Francis SZPINER, Jérémy REDLER et les élus du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" est un vœu qui part d'un constat simple, mais grave. La Ville de Paris a été condamnée par le Tribunal administratif pour avoir refusé, sans justification légale, un logement social à un demandeur. Elle a été condamnée deux fois.

Cette décision de justice est lourde de sens. Elle confirme ce que nous dénonçons depuis longtemps : l'opacité, et peut-être même parfois l'arbitraire, dans les attributions de logements sociaux à Paris. Dans le cas qui nous occupe, non seulement les décisions ont été insuffisamment motivées, empêchant le demandeur de faire valoir ses droits, mais la décision a été signée par une autorité juridiquement incompétente pour le faire. C'est inadmissible dans une administration aussi importante que celle de Paris.

Néanmoins, ce cas n'est malheureusement pas isolé. Selon une enquête du "Figaro" publiée en octobre dernier, près d'un tiers des logements sociaux attribués à Paris le sont en dehors des procédures classiques, "via" des circuits dérogatoires où la transparence n'est pas assurée.

Je vous rappelle qu'il faut en moyenne huit ans d'attente pour un logement social à Paris, une situation insupportable pour des familles en attente qui voient des dossiers passer devant les leurs sans que des justifications légitimes leur soient apportées. Les élus ne disposent pas des mêmes marges de manœuvre selon les arrondissements. Les maires d'arrondissement sont trop peu impliqués dans les décisions, alors même qu'ils sont les mieux placés pour connaître les besoins locaux, et alors que vous parlez sans cesse de "Big Bang de la territorialisation".

Dans le 16e arrondissement, nous recevons près de 7.000 demandes par an, avec près de 20 logements à attribuer par an. Je vous demande si cela est normal.

Au-delà de ces constats, c'est un système entier qui est à revoir. Le système de cotation reste flou pour les demandeurs, et les Parisiens n'ont bien souvent aucune lisibilité sur la logique qui préside à ces attributions.

Ce vœu vise donc à remettre du bon sens, de la justice et de la confiance dans la politique du logement social à Paris. Nous proposons très concrètement plusieurs mesures : favoriser la mobilité dans le parc social, avec un bonus pour les locataires prêts à libérer des logements devenus surdimensionnés ; mieux reconnaître l'engagement de nos agents du service public, policiers, pompiers, infirmiers, qui peinent à se loger dans Paris, ville qu'ils servent chaque jour ; et enfin, confier davantage de pouvoir aux maires d'arrondissement qui sont au plus près du terrain et des besoins spécifiques de chaque quartier.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER, qui va vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Madame BADAT-KARAM, je ne comprends pas tout dans la cohérence de votre positionnement. Un jour vous votez contre la création de logements sociaux, et, après, vous venez déposer un vœu pour nous dire qu'il n'y a pas assez de logements sociaux. Je ne comprends pas. Il y a une espèce de dystopie dans votre discours.

Néanmoins, je vais essayer de vous apporter quelques réponses.

Déjà, nous faisons des rapports réguliers de la Commission d'attribution de logements sociaux. Des élus de l'opposition sont membres de cette commission, et je tiens à saluer tous les élus de la Commission, qui a lieu tous les vendredis matin, en particulier, pour les élus de l'opposition, Véronique BALDINI, qui participe de façon extrêmement régulière et constructive. D'ailleurs, parmi tous les élus présents, je tiens à dire que l'ensemble de nos projets de délibération et de nos choix sont extrêmement consensuels. D'ailleurs, il y a peu de différence entre nos appréciations, voire pas du tout, quelles que soient nos sensibilités politiques. Ce qui nous guide, c'est l'humanité et l'intérêt général, quelles que soient nos opinions politiques. Je me félicite de l'excellente qualité de nos débats. Ces débats sont d'ailleurs régulièrement publics, puisque nous invitons régulièrement des Parisiens qui souhaitent y participer. Une journaliste du "Monde" y a participé il y a quelques semaines et a d'ailleurs fait un très bon article, qui a bien montré la transparence et la réalité concrète, très difficile, que nous avons à assumer. En effet, nous avons à choisir parfois entre des personnes en très grande difficulté, et ce choix est humainement difficile à vivre.

Par ailleurs, le système de cotation de points est tout à fait public, discuté et peut tout à fait évoluer, cela a été le cas il y a peu de temps. Nous prenons en compte également l'ancienneté, les difficultés particulières, le fait qu'il y a des libérations de logement social, "et cætera". Tout cela est tout à fait transparent, et permettez-moi de souligner que, par le passé, quand il avait d'autres majorités à la tête de cette ville, le manque de transparence était plutôt ce qui caractérisait vos choix.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

J'imagine que le vœu est maintenu.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Oui.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Une explication de vote, allez-y.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai du mal à comprendre l'explication de M. BAUDRIER qui dit qu'il y a une incompatibilité dans le fait de demander moins de logements et en demander plus. J'ai beau relire le vœu de Mme BADAT-KARAM, je ne vois pas cette contradiction écrite.

Je ne sais pas ce que vous avez lu pour dire une chose pareille, mentir et donner un peu d'effet de manche à votre réponse. Le mieux est d'être assez honnête. Si vous vous inspirez de Barbara GOMES, il y aura quelques difficultés à l'être, mais le mieux est tout simplement de répondre. Nous voulons plus de transparence et nous sommes, nous, totalement d'accord avec le vœu qui a été déposé.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Une autre explication de vote de Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Je vais dans le même sens que Jacques BAUDRIER tout à l'heure. Oui, il y a une contradiction majeure à voter contre la création de logements sociaux et à déposer un vœu sur l'attribution des logements sociaux. Voyez-vous, pour attribuer du logement social, encore faut-il qu'il y en ait ! C'est la raison pour laquelle une bonne politique de logement social est une politique à la fois de développement du logement social, et une politique d'attribution de logements sociaux. D'ailleurs, si les choix sont si difficiles en Commission de désignation, c'est précisément parce que, malgré tous nos efforts, nous manquons de logements sociaux. Tant de gens qui devraient accéder à un logement social n'y ont pas accès, faute de logements sociaux en nombre suffisant.

Pour ce qui concerne la transparence, qu'y a-t-il de plus transparent que la cotation, c'est-à-dire le système transparent que nous avons mis en place depuis 2020, qui permet à tout demandeur de logement social de savoir où il se situe, de même que le dispositif "LOC'annonces", qui permet à des demandeurs de logements sociaux de postuler à un logement dont ils estiment qu'il leur convient ?

Bref, il me semble que, dans cette affaire, la transparence et la justice sont plutôt du côté de la politique municipale.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 87, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 87 est rejeté, je vous remercie.

2025 DLH 12 - Subventions (115.000 euros) à 2 organismes contribuant à l'évaluation de l'encadrement des loyers à Paris. - Convention triennale 2025-2027 et avenant à une convention triennale 2024-2026.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DLH 12 : subventions à deux organismes contribuant à l'évaluation de l'encadrement des loyers à Paris.

Je donne la parole à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'encadrement des loyers en vigueur depuis 2019 représente l'une des mesures phares de notre politique de logement et de protection des locataires. Cette mesure s'est popularisée par nécessité et a été adoptée progressivement par de nombreuses villes comme Lille, Bordeaux, Lyon, Montpellier ou encore Villeurbanne.

Nous avons même pu aller plus loin en récupérant certaines compétences du Préfet, permettant ainsi de contrôler et sanctionner les propriétaires qui ne respectent pas les règles. Notre proactivité fonctionne, puisqu'en deux ans, nous avons reçu 2.900 signalements contre 200 il y a trois ans et demi lorsque l'Etat était en charge du contrôle. Cela est dû au volontarisme de la Ville, qui a beaucoup communiqué sur les droits des locataires et sur ce dispositif en particulier. Quand on fait connaître ses droits, les résultats suivent.

Cette politique coûte peu, mais rapporte beaucoup aux locataires. Le montant moyen du remboursement des trop-perçus est de 2.958 euros et le dépassement mensuel de 162 euros. Rendez-vous compte du changement que cela représente pour un locataire dans un contexte dans lequel le pouvoir d'achat des plus modestes n'a pas suivi le rythme de l'inflation, et ce, malgré la baisse de l'inflation en ce moment. 162 euros de pouvoir d'achat rendus chaque mois pour des locataires qui vivent principalement dans des T1 et des T2, avec des remboursements qui se chiffrent en milliers d'euros, voilà une politique ambitieuse. Elle s'additionne avec l'assurance-habitation municipale qui, elle aussi, permet aux locataires de regagner du pouvoir d'achat.

Le travail précieux de l'O.L.A.P. comme celui de l'APUR nous ont permis d'objectiver cette politique publique et de constater qu'elle fonctionne. L'encadrement a permis une baisse des loyers de 4,2 % par rapport à la situation sans encadrement - un chiffre qui pourrait être encore supérieur avec un meilleur respect de la part des locataires. Néanmoins, le respect de l'encadrement progresse, ce qui est une bonne chose.

Désormais, nous devons batailler avec l'Etat pour maintenir et surtout pérenniser ce dispositif, qui est encore au stade de l'expérimentation, et qui prendra fin en novembre 2026. Nous ne saurions comprendre et accepter que, du jour au lendemain, plus aucun plafond ne s'applique et que les locataires du parc privé soient jetés dans les griffes des spéculateurs du marché du logement.

Vous l'aurez compris, nous voterons en faveur de cette subvention au bénéfice de l'O.L.A.P. et de l'APUR et nous réclamons la pérennisation de ce dispositif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme l'a très bien dit ma collègue Raphaëlle PRIMET avant moi, l'encadrement des loyers fonctionne. Cela permet de tenir le prix de la location dans des quartiers et permet surtout de redonner du pouvoir d'achat aux locataires qui, très souvent, se faisaient escroquer par leur propriétaire.

Je voudrais néanmoins dire un mot parce que cela renvoie au débat que nous avons eu en 2014 au moment de la loi "A.L.U.R." et de l'encadrement des loyers. Je me rappelle que la droite avait fait preuve d'un "lobbying" effréné, reprenant amendement sur amendement des foncières, en expliquant que nous allions tuer le marché de la location. Il y avait des articles d'économistes, payés pour l'occasion, qui expliquaient que nous allions tuer le marché de la location et que c'était fini, les propriétaires n'investiraient et ne mettraient plus leur bien à la location.

Or, nous nous rendons compte, dix ans après, que cela fonctionne. Non seulement cela fonctionne, mais il faut réguler le marché privé de l'immobilier. En effet, si nous laissons faire le marché sur les questions d'immobilier, cela profite à quelques-uns, au détriment du plus grand nombre.

Je ne sais pas si le marché est mauvais partout. Peut-être que c'est bien de pouvoir ouvrir un coiffeur sans demander une autorisation spécifique, mais sur la question de l'immobilier, c'est démontré étude après étude, cas pratique après cas pratique, loi après loi : il faut réguler les choses, sinon, cela dérive.

Je ne comprends pas pourquoi nous avons encore régulièrement ce débat, qui est de dire "oui, mais vous mettez des règles sur les propriétaires, donc, si vous mettez des règles sur les propriétaires, cela va se faire au détriment de la location". Non, ce n'est pas vrai. D'ailleurs, toutes les règles qui visent à réguler le marché sont maintenant poussées par des maires de droite. Pourquoi ? Parce que les maires de droite sont comme les maires de gauche, ils sont au contact de leur population et voient bien que les règles qui défendent trop le droit de propriété profitent aux propriétaires au détriment de leur population.

Nous nous retrouvons à front renversé, avec des sénateurs de droite, de Nice ou d'autres villes, par exemple, qui disent : "S'il vous plaît, augmentez la fiscalité sur les résidences secondaires", "S'il vous plaît, baissez les exceptions qui permettent d'éviter l'application de la loi sur l'encadrement des loyers, parce qu'il y a encore trop de fraudes". Ce n'est même pas une question d'idéologie, c'est une question de pur pragmatisme. Je sais que, dans dix ans, nous aurons encore ce débat, mais force est de constater que les faits nous donnent raison.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans ce projet de délibération, nous allons voter pour une nouvelle évaluation du dispositif d'encadrement des loyers. Ce n'est pas la première fois que nous votons tous ces dispositifs. Il y en a énormément, cela a été dit tout à l'heure par Barbara GOMES. Il y a l'évaluation, des diagnostics, "et cætera", mais peu moins d'actions concrètes.

Nous ne remettons pas en cause ce dispositif, mais nous ne comprenons pas votre lutte systématique contre les propriétaires qui louent leur logement à des habitants à l'année. Nous ne parlons pas de location saisonnière, nous parlons de personnes qui louent, à l'année, à des habitants. Or, il faut des propriétaires pour qu'il y ait des locataires.

Je rappelle que les propriétaires sont en ce moment confrontés à une hausse très importante des charges et des coûts. Vous avez augmenté, au 1er avril, les D.M.T.O. de 11 %. Vous avez plafonné, pour les locataires, les loyers au sens strict, mais il n'y a pas que cela. Il y a aussi les charges. Je pense aux charges de copropriété. Une statistique vient de sortir : les charges de copropriété, à Paris, en un an, ont augmenté de 10,40 %. Pas de chance, il y a pas mal de charges qui se répercutent sur les locataires.

Je pense aussi aux charges d'eau, qui ont encore augmenté. Pour une copropriété moyenne, cela peut représenter entre 13.000 et 20.000 euros par an. Ces charges augmentent, se répercutent, et pèsent directement, à la fin, sur le total et le solde du loyer.

Les primes d'assurance aussi, je pense que, dans cette salle, nous les avons toutes, parce qu'elles sont obligatoires, comme l'assurance-habitation. Pour les propriétaires non-occupants ou ceux qui louent, cela a aussi augmenté, avec de nouvelles taxes encore cette année : nous sommes à près de 13 %.

En fin de compte, oui, les loyers "stricto sensu" baissent, mais à côté de cela, le loyer dans son ensemble n'a pas tendance à baisser à Paris, c'est important de le dire.

Au lieu de stigmatiser les propriétaires qui louent à de vrais habitants à l'année, faites une vraie politique de lutte contre les locations saisonnières. Cela commence à être fait par la Ville, mais il y a encore beaucoup de chemin.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Barbara GOMES, pour répondre aux intervenants.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, merci à tous, de chaque côté de l'hémicycle, pour ces interventions, parce qu'elles permettent de rappeler le rôle primordial de l'encadrement des loyers pour réguler le prix du marché locatif privé, ainsi que le travail indispensable des deux organismes contribuant à l'évaluation de ce dispositif dont nous avons parlé.

Le soutien apporté à l'O.L.A.P., qui est un observatoire local des loyers dont l'existence est encadrée juridiquement, s'explique principalement par ses missions et son rôle incontournable en matière d'encadrement des loyers. L'O.L.A.P. élabore, en effet, chaque année, pour le Préfet, le loyer de référence du dispositif porté par l'Exécutif parisien.

Le soutien à l'APUR qui actualise chaque année son étude pour mesurer les effets de ce dispositif est essentiel, notamment parce qu'il nous permet d'objectiver les choses. Il est important de le rappeler, parce que j'ai entendu quelques contestations sur ce qui avait été dit par M. MEUNIER ou par Mme PRIMET. Nous sommes sur un dispositif bénéfique, c'est prouvé.

A Paris, par exemple, le dispositif a permis une baisse de 4,2 % des loyers mensuels moyens par rapport à ce qu'aurait été la situation parisienne sur la période allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2023. Nous savons aussi que, rien que sur la dernière période, ce pourcentage atteint presque 6 %.

Si, au cours de cette période, les propriétaires avaient respecté l'encadrement des loyers en vigueur, l'effet bénéfique du dispositif aurait été encore plus important : plus de 8 %. Comme l'a rappelé Raphaëlle PRIMET, en cette période très difficile où, vous le disiez, Monsieur BALADI, ce ne sont pas seulement les loyers, mais également les charges et un ensemble de choses qui affectent les dépenses de logement qui augmentent, il est important de pouvoir agir sur ce que nous pouvons. Pour l'instant, là où nous pouvons avoir une action, c'est sur l'encadrement des loyers.

D'ailleurs sur les charges, nous y reviendrons si vous voulez, mais nous avons tout un problème avec le complément de loyer, qui est parfois dissimulé ou passé dans les charges. Il y a du travail à faire, et cela fait partie du plaidoyer que nous avons par rapport à l'Etat.

Disposer d'analyses fines pour pouvoir vous répondre de cette façon et objectiver ce travail est important. C'est pour cela que nous finançons ces organismes. C'est aussi pour cela que nous allons porter ici, à l'Hôtel de Ville, une conférence le 12 juin prochain, qui nous permettra, avec toutes les autres collectivités expérimentatrices du dispositif, de le défendre, d'apporter une réponse publique face à la dérive du marché, de montrer que nous avons besoin de l'encadrement des loyers, de sa pérennisation et de son amélioration.

Ce que nous demandons c'est d'avoir des plafonds raisonnables pour maintenir les loyers à un niveau supportable pour les locataires tout en garantissant aux propriétaires un rendement locatif juste. Cela ne me semble pas particulièrement radical, en revanche, les effets réels bénéfiques sont bienvenus pour les habitants en cette période de crise que traverse la France, et toute l'Europe d'ailleurs, en matière de logement.

Nous l'avons dit, l'encadrement des loyers s'inscrit dans le contexte d'un parc locatif qui est de plus en plus fragilisé à Paris, et la Ville met les moyens pour limiter tout cela. Nous savons que c'est principalement dû à l'augmentation des résidences secondaires et des logements vacants. C'est un combat cher à Jacques BAUDRIER, que je salue pour son action, pour essayer de permettre une plus grande fiscalité pour davantage de justice et rendre du logement dans les marchés.

Nous avons d'autres actions : la régulation du meublé touristique, le développement de dispositifs comme "Louer solidaire et sans risque", tout ce que nous avons déjà dit sur "Eco-rénovons Paris+", qui permettront à la Ville de conserver une forte résistance. Il faut continuer à poursuivre nos efforts, et l'encadrement des loyers fait partie de ces mesures de protection et de régulation indispensable, qui s'inscrit dans une action plus globale sur le parc privé.

Tout cela est très complémentaire avec l'ensemble des politiques volontaristes que nous développons en faveur du logement social et abordable. Cela va dans le sens d'une seule et même ambition : sortir le logement d'une pure loi des marchés qui serait totalement défailante. L'encadrement des loyers est nécessaire pour participer à rendre accessible le logement et pour assurer le droit au logement pour tous. C'est pour cela que nous travaillons à sa pérennisation et à son amélioration. Je le dis, cela n'a pas pour effet d'assécher ou de freiner la demande, au contraire. Toutes les études prouvent l'inverse.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 12.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2025, DLH 12).

2025 DLH 17 - Convention relative au "Pacte territorial-France Rénov' de Paris" conclu avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), en partenariat avec la Métropole du Grand Paris (M.G.P.).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 17 : convention relative au "Pacte territorial-France Rénov' de Paris".

Je donne la parole à Daniel-Georges COURTOIS.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Parmi les questions concernant le logement à Paris, je voudrais aborder celle de la rénovation du parc de logement privé, notamment les copropriétés. La rénovation énergétique des bâtiments est un enjeu central. Le Grand Paris est la plus grande passoire thermique de France, je crois qu'il faut en être conscient.

Face à ce phénomène que nous devons collectivement résorber pour des questions de confort de vie, mais surtout de santé publique et d'économie d'énergie, je souhaite tout d'abord saluer la qualité du partenariat entre la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris, l'Agence nationale de l'habitat et l'Agence parisienne du Climat. La Métropole du Grand Paris, depuis plusieurs années, s'investit activement aux côtés de notre ville pour impulser des actions concrètes au bénéfice direct des Parisiens. Grâce à cette collaboration fructueuse, de nombreuses copropriétés ont pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour une rénovation énergétique. Toutefois, si ces partenariats fonctionnent globalement bien, force est de constater qu'il demeure des marges de progrès significatifs pour renforcer la performance des dispositifs mis en place. Je crois que nous en conviendrons tous.

La rénovation thermique des logements sociaux fait l'objet d'une attention particulière de la Ville et des bailleurs sociaux qui déploient des moyens très importants, avec près de 5.000 logements rénovés chaque année. Bien que ce rythme reste insuffisant pour rénover en temps et en heure les 270.000 logements sociaux à Paris, il est nécessaire d'accentuer les efforts budgétaires pour les copropriétés privées qui représentent, il faut le rappeler, les trois quarts des logements parisiens.

Le programme "Eco-rénovons Paris+", bien qu'ambitieux, est doté d'une enveloppe budgétaire trop faible, certes en augmentation. Il rencontre aujourd'hui des difficultés réelles quant à l'atteinte de ses objectifs de rénovation complète du parc de logement privé d'ici à 2050. En effet, les résultats en matière de rénovation restent très en deçà de nos attentes communes, avec seulement quelques dizaines de projets menés à terme chaque année, malgré l'accompagnement de milliers de copropriétés.

Le récent rapport de la Chambre régionale des comptes consacré à l'Agence parisienne du Climat a identifié clairement certains points d'amélioration nécessaires pour franchir un nouveau cap. Si l'A.P.C. joue incontestablement un rôle central dans notre stratégie de rénovation, en particulier grâce à la plateforme "CoachCopro" qui rencontre un succès certain, nous devons relever plusieurs défis majeurs.

D'abord, il est nécessaire d'accélérer le passage de l'accompagnement initial à la réalisation définitive des travaux, car la lenteur des décisions collectives au sein des copropriétés demeure un frein important. Ensuite, il faut améliorer le suivi financier et opérationnel des actions de l'Agence parisienne du Climat en mettant en place rapidement une comptabilité analytique claire permettant de mieux évaluer l'impact concret des aides publiques mobilisées.

Dans cet esprit, notre groupe Union Capitale formule plusieurs propositions précises et concrètes. Tout d'abord, renforcer dès maintenant les moyens budgétaires à destination des copropriétés pour accélérer significativement les projets de rénovation, à l'instar de ce qui est fait pour rénover les 5.000 logements sociaux par an. Deuxièmement, simplifier et clarifier l'ensemble des aides financières disponibles afin d'éviter la dispersion des efforts et mieux cibler les passoires thermiques ainsi que les ménages les plus modestes.

Mes chers collègues, notre objectif commun est clair : réussir ensemble la transition énergétique du bâtiment à Paris. Continuons à construire sur ce qui fonctionne bien, en particulier la collaboration entre nos collectivités et les agences, et soyons audacieux pour corriger ensemble les faiblesses de la rénovation thermique des bâtiments dans l'intérêt de tous les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Je vais donner la parole à Barbara GOMES, pour vous répondre.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur COURTOIS, aujourd'hui, nous fêtons les dix ans de l'Accord de Paris. Nous accueillons, à l'Hôtel de Ville, le Forum "Habiter Durable", organisé par l'Agence parisienne du Climat, qui apporte toute la lumière sur la rénovation environnementale des copropriétés à Paris.

Aujourd'hui, c'est aussi le lancement de "50°C à Paris", car les épisodes de canicule sont de plus en plus nombreux, de plus en plus violents, nous le vivons tous, et nous devons adapter nos bâtiments et nos villes pour résister à ces évolutions climatiques. Tout cela converge vers un seul et même objectif qui guide notre action : continuer de faire de la Ville de Paris une ville où il est possible de bien vivre.

Ce projet de délibération a donc une tout autre résonance, car il met en action une convention qui permet de porter, avec l'ANAH et la Métropole, le dispositif qui permettra de rénover les copropriétés parisiennes pour les rendre adaptées au climat avec l'aide de l'Agence parisienne du Climat et du dispositif "Eco-rénovons Paris+".

Il est important de rappeler que les logements représentent 18 % de l'empreinte carbone des Français. Sur Paris, le secteur résidentiel privé est à l'origine de 38 % des consommations d'énergie. L'urgence climatique commande d'avoir à rénover l'ensemble des logements avant 2050. Le G.I.E.C., l'Accord de Paris, la stratégie nationale bas-carbone, le Plan Climat de Paris, l'ensemble des rapports convergent tous vers cet objectif, que cela soit dans le parc social ou dans le parc privé.

Par ailleurs, les vecteurs de réussite se recoupent : amélioration de la qualité de vie rime avec l'adaptation au changement climatique, et Paris s'est totalement engagée dans cette bataille.

Notre expérience parisienne le prouve : s'adapter au réchauffement climatique est possible, mais cela demande une accélération massive des investissements, donc des moyens financiers et humains très importants, ainsi qu'une volonté politique sans faille. Toutes ces actions et ces dispositifs gratuits ont un coût pour la collectivité. C'est le choix que nous avons fait en priorisant les investissements en faveur de l'environnement et de l'amélioration de l'habitat.

Je précise que ces dispositifs sont gratuits, c'est important. Avec un tiers des copropriétés inscrites, par exemple, à "CoachCopro", qui est justement un dispositif gratuit pour aider les copropriétés à s'engager dans ces actions, nous sentons déjà que le virage est pris. Nous avons réussi à embarquer un certain nombre d'immeubles pour engager ces rénovations. L'Agence parisienne du Climat, je le précise, est là aussi pour les accompagner tout au long du processus et pour aboutir à la réalisation des travaux. Si nous réussissions à mobiliser, c'est la preuve de l'efficacité du dispositif.

Déjà dans le parc social, nous ne l'oublions pas, les résultats sont scientifiquement prouvés. Les plus de 5.000 rénovations du parc social, comme nous les engageons dans cette perspective, contribuent à répondre aux objectifs du Plan Climat. L'étude de l'APUR montre que le gain énergétique moyen réel constaté sur le logement est de 28 %. Cela représente des économies de 200 à 450 euros par an et par ménage. Pour le parc privé, une étude du même type a été menée et nous constatons que ce type de travaux permet d'atteindre 24 % de gains énergétiques. Ces résultats sont donc bénéfiques pour le climat et pour les habitants. Nous devons collectivement nous féliciter que notre ville soit devenue une référence en la matière.

Ce projet de délibération présente donc la convention de pacte élaborée avec l'ANAH, la Métropole du Grand Paris et l'Agence parisienne du Climat. Il permettra de mobiliser près de 23,8 millions d'euros sur cinq ans pour mettre en œuvre les actions nécessaires pour la rénovation du parc privé de logement. Je vous propose donc de le voter.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 17.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DLH 17).

2025 DLH 106 - Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations visant la location de locaux à usage commercial en meublés de tourisme.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 106 et l'amendement n° 88 : modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations visant la location de locaux à usage commercial en meublés de tourisme.

Je donne la parole à Mme Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les chiffres sont là : 98.000 meublés touristiques à Paris, d'après l'APUR, sont concentrés dans les quartiers centraux : 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e et 7e arrondissements, une partie du 8e avec les abords des Champs-Élysées et le Sud du 18e avec la Butte Montmartre. Ces meublés se sont multipliés de façon industrielle ces dernières années, dégradant le tissu commercial local. Les commerces de première nécessité, les boulangeries, les pharmacies, les librairies disparaissent au profit de rentabilité touristique qui ne bénéficie qu'à quelques-uns. Peu à peu, nos quartiers se transforment en musées, au détriment des habitants qui en subissent les nuisances, et pas seulement sonores.

Dans le 5e, on ne compte plus les meublés de tourisme en rez-de-chaussée : rideaux tirés sur une ancienne vitrine, comme celle de cette ancienne artisan-styliste à deux pas de la place de la Contrescarpe qui était très appréciée dans le quartier, ou encore dans une petite rue charmante près du Jardin des Plantes, un très grand meublé de tourisme en rez-de-chaussée qui accueille une vingtaine de lits. Je vous laisse imaginer les nuisances associées de jour comme de nuit, les livraisons, la musique, les tapages divers à l'intérieur comme à l'extérieur jusque dans la rue.

Il faut mettre un frein aux locaux commerciaux exploités en hôtels déguisés. Or, la majorité municipale continue de jouer les équilibristes, prenant des mesures, certes nécessaires, mais insuffisantes au vu de l'urgence. Paris a besoin d'une régulation ambitieuse pour stopper ce phénomène et pour améliorer les conditions de vie des riverains. La Ville s'efforce de protéger quelques zones, quelques rues, mais laisse de larges pans de la ville vulnérables à la spéculation touristique.

C'est pourquoi nous proposons un amendement pour protéger nos commerces parisiens et, par voie de conséquence, améliorer la qualité de vie des habitants et éviter les troubles de voisinage, les rotations trop fréquentes. Nous demandons l'interdiction de la transformation des locaux commerciaux en meublés touristiques. Nous visons à limiter la spéculation, surtout dans les rues où moins de 10 % des commerces en rez-de-chaussée sont dits essentiels. L'amendement renforce également les contrôles pour prévenir les abus en imposant des conditions strictes. Paris doit continuer à accueillir les touristes du monde entier, mais pas au détriment de ses habitants et de ses commerces, pas à n'importe quel prix.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Bonsoir, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Effectivement, depuis plusieurs années, Paris fait face au phénomène sans cesse croissant des meublés de tourisme. Plus qu'un phénomène, c'est un fléau tant cela a un impact sur la vie quotidienne des Parisiens et des Parisiennes.

Dès que cela a été rendu possible par la législation... J'ai écouté avec beaucoup d'attention Mme BIRABEN car j'ai eu l'impression que ce n'était pas les mêmes qui défendaient le droit de propriété et le droit de faire ce que l'on souhaite de son bien, mais c'est une autre affaire. La Ville de Paris a mis en place tous les dispositifs possibles pour l'endiguer, notamment avec l'adoption de règlements municipaux adoptés en 2021, l'un permettant de contrôler la transformation de logements, l'autre celle de locaux commerciaux en meublés de tourisme. C'est ce dernier règlement qu'il nous est proposé de modifier aujourd'hui, modifications qui permettront de renforcer l'efficacité de notre dispositif.

C'est l'occasion pour moi de rappeler combien ces dispositifs de régulation sont essentiels pour préserver une ville vivante et habitée, et je tiens à remercier Barbara GOMES pour son action. Bien évidemment, nous n'avons rien contre le tourisme et, bien au contraire, nous ne demandons qu'à faire connaître notre ville si belle, mais nous devons éviter le sur-tourisme et ses dérives qui tuent la qualité de vie et le commerce de proximité auxquels nous sommes tant attachés, non seulement par la disparition des locaux, mais également par la transformation de l'environnement urbain qu'il peut entraîner, notamment, vous le savez bien, la nature même des commerces voisins, voire l'augmentation de leurs prix.

Nous devons préserver ces locaux qui accueillent aujourd'hui commerces, associations et services publics, et chaque fois que nous le pouvons, nous le faisons, car ils sont nécessaires aux Parisiennes et aux Parisiens pour garantir ce vivre-ensemble que chacun et chacune ici revendique. Nous le réaffirmons avec force, nous poursuivrons le combat et nous lutterons encore et toujours, avec tous les moyens à notre disposition, contre la prédation des plateformes et la quête de profit, et pour préserver ce qui est au cœur de la vie parisienne : ses quartiers, ses habitants, ses commerces.

Merci beaucoup.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace M. Nicolas NORDMAN au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

Je donne la parole à Paul HATTE.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération consiste à rendre plus difficile ou impossible les changements d'usage dans certains quartiers de Paris eu égard au nombre de logements transformés en meublés de tourisme.

J'alerte sur le fait que la M.I.E. sur l'ubérisation dans Paris a, contre ce phénomène, des propositions très concrètes à vous faire, qui pourront être mises en place et seront très efficaces. Je pense que ma collègue GARRIGOS sera d'accord avec moi. Je trouve que cela arrive peut-être un peu tôt, parce que cela va être en surplus des choses que l'on a à vous proposer. Comme vous le disiez, Monsieur le Maire, il y a quelques jours très justement, deux mois, ce n'est pas grand-chose, donc on aurait pu décaler ce projet de délibération dans deux mois, en sachant que l'on y répondra avec encore plus de force, de subtilité et d'efficacité. Voilà ce que j'ai à vous dire.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul HATTE.

La parole est au président MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

On avait tout à l'heure la discussion sur l'encadrement des loyers et les vertus de la régulation pour lutter contre la spéculation. J'entendais à droite des cris : "Cela ne fonctionne pas". On a un nouvel exemple. On attaque deux totems de la droite : le droit de propriété et le droit à la libre entreprise. Si on laisse faire, n'importe quel propriétaire pourra dire : "J'achète un commerce au rez-de-chaussée de Paris. Après tout, c'est mon argent, c'est mon droit. Si ce commerce ne me plaît pas, je vais en faire un meublé touristique professionnel. Je suis un "business man", c'est mon argent, c'est mon droit". Evidemment, si on laisse faire, on se retrouve avec des rues désertes et des allers-retours qui tuent le voisinage à cause du sur-tourisme. On voit bien que, dans une ville tendue comme Paris, dans une ville où il y a une pression, une telle offre et une telle demande, c'est par la régulation et par la loi que l'on règle les problèmes. Je suis heureux d'entendre Anne BIRABEN demander plus de régulation, mais il va falloir vous mettre d'accord entre vous, par exemple avec M. BALADI, parce que je n'arrive pas bien à savoir quelle est la doctrine de la droite par rapport à cela.

Nous, c'est très clair, on est évidemment, comme je vous le dis, pour réguler. En l'occurrence, on va pouvoir interdire le passage d'un commerce en rez-de-chaussée qui profite au quartier à un meublé touristique qui ne profite à personne, à part quelques touristes.

Cette réglementation vient à la suite d'une loi qui a été péniblement obtenue après des débats, toujours sur la même logique que je viens d'évoquer. Encore une fois, on voit que les faits nous donnent raison. Ce projet de délibération met aussi le doigt sur un point qu'il nous faudra un jour régler, et peut-être que la campagne municipale va le permettre : la question du tourisme. Evidemment que l'on a besoin de touristes et que l'on est content d'avoir des touristes, mais il y a une sorte d'astuce de l'esprit qui consiste à dire : "On est pour le tourisme, mais on est contre le sur-tourisme". Je dis, en tant qu'écologiste : quel tourisme et à partir de quand est-on dans le sur-tourisme ? En ce moment, à Paris, on est bien évidemment dans le sur-tourisme. Si l'on estime que l'on est dans le sur-tourisme à Paris et que cela apporte toutes ces problématiques, cela veut dire qu'il faut réduire la part du tourisme. Je sais que c'est un débat qu'il faut que l'on ait et qu'il n'est pas encore totalement assumé par les uns et par les autres.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Président MEUNIER. Ce qui pourra nous rassembler, c'est sans doute, puisque vous avez parlé de la prochaine élection électorale, le fait que, communément, nous nous mobilisons contre le sur-tourisme électoral qui, à Paris, peut être tentant pour beaucoup.

Je donne la parole à Barbara GOMES, pour répondre aux oratrices et orateurs.

Mme Barbara GOMES. - Monsieur le Maire, chers collègues, Madame BIRABEN, je vous remercie pour vos interventions qui se sont faites de plus en plus nombreuses sur le sujet des meublés touristiques lors de ces derniers Conseils de Paris, à mesure des divers débats qu'il y a eus notamment au Parlement. Il y a eu beaucoup d'évolutions législatives récentes sur la régulation du meublé touristique. Je vous le dis tout de suite, je suis d'accord avec le constat que vous dressez, notamment l'exemple que vous donnez de la rue de la Contrescarpe. Venez m'en parler, travaillons ensemble sur ces adresses. Je pense que ce que vous nous dites est inacceptable, et ces évolutions législatives vont nous permettre d'avoir des outils. Cela me permet de rappeler l'implication historique de la Ville, notamment celle de mon prédécesseur Ian BROSSAT, qui a été très novateur dans la façon dont on pouvait intervenir sur la régulation du marché touristique pour ne pas subir les abus. C'est ce qui fait que nous nous retrouvons à Paris dans une situation plus confortable que d'autres grandes villes touristiques.

Cette implication de la Ville de Paris a permis d'obtenir, dans les avancées législatives réglementaires françaises et européennes, des avancées majeures avec la nouvelle loi du 19 novembre 2024, la loi Le Meur-Echaniz. La Ville de Paris a apporté énormément d'amendements, forte de son expérience sur les questions. On a aussi les dispositions du Plan local d'urbanisme bioclimatique, le P.L.U.b. Nous allons ainsi pouvoir faire revenir un certain nombre de biens sur le marché de la location de longue durée.

La Ville continuera de mettre les moyens en termes humains pour opérer des contrôles et engager des procédures qui permettent de réduire les infractions et les fraudeurs. La Ville se porte aussi garante d'un équilibre

entre se loger pour les habitants, loger les travailleurs et la nécessité de garder une attractivité qui fait toujours d'elle une des premières destinations touristiques mondiales ; vous l'avez toutes et tous rappelé.

Pour répondre plus précisément à ce que vous disiez, Madame BIRABEN, sur cette proposition d'amendement, il est vrai que confrontés à une stricte réglementation de la transformation de logements en meublés touristiques, et M. MEUNIER l'a rappelé, certains investisseurs se sont tournés vers les locaux commerciaux. Pour limiter la prolifération de meublés de tourisme et la disparition de certains commerces de proximité, depuis décembre 2021, la Ville s'est dotée d'un règlement sur la transformation de commerces en meublés touristiques. A ce jour, je le dis, Paris est la seule commune à l'avoir fait, en tout cas à l'avoir mis en œuvre. Ce règlement autorise ces transformations en fonction de plusieurs critères, que vous avez cités d'ailleurs : la protection de l'offre commerciale, le risque de nuisances et la densité de meublés touristiques dans le secteur. Aujourd'hui, seules 20 % des demandes de transformation sont acceptées grâce à ces critères.

Ce projet de délibération a justement pour objet de renforcer les moyens de s'opposer à cette transformation des locaux commerciaux en meublés de tourisme en y intégrant les protections inscrites au P.L.U.b. pour les locaux en rez-de-chaussée sur rue, à savoir la protection du commerce et de l'artisanat, la protection particulière du commerce artisanal de proximité, ainsi que celle du commerce culturel. La détermination de ces linéaires a fait l'objet d'un diagnostic précis par l'APUR dont nous avons déjà parlé. Introduire la référence de la notion linéaire en rez-de-chaussée ancien ou patrimonial, comme vous le suggérez, n'apporterait en réalité pas de plus-value du point de vue de la protection commerciale au regard de ce que je viens de vous dire. Pourquoi ? Je le détaille. Les dispositions générales du Plan local d'urbanisme bioclimatique dressent déjà la liste indicative et non exhaustive des activités concernées sur les protections et couvrent déjà les commerces que vous listez dans votre amendement, donc on est bon de ce côté.

Enfin, la proposition consistant à cibler un contrôle particulier sur les rues dont la part de commerce de première nécessité est inférieure à 10 % des activités de rez-de-chaussée, en réalité, n'est pas suffisamment objectivée, c'est-à-dire que, faute de définition légale des commerces de première nécessité et en l'absence de données objectives sur la notion approximative d'activité de rez-de-chaussée, on ne peut pas l'ajouter comme critère.

Pour ce qui est de votre proposition de modification à la fin du quatrième alinéa, ces éléments sont déjà pris en compte par la Ville dans l'instruction sur la base des critères de nuisance. La question de l'entrée indépendante a toujours été prise en compte dans ce critère, et la Ville va même au-delà depuis le jugement du Tribunal administratif du 5 novembre 2024. Ce jugement a considéré que le critère de nuisance pouvait être apprécié plus largement et notamment pouvait être éclairé par la recherche d'une plus grande diversité fonctionnelle et la préservation de l'équilibre entre emploi, habitat, commerces et services. Une application très stricte est désormais faite par la Ville, intégrant justement ces éléments, et très rares sont les avis favorables émis depuis 2022. Nous sommes à 80 % d'avis défavorables.

Enfin, je tiens à rappeler que notre règlement est solide parce qu'il est proportionné, et toute interdiction stricte serait contraire au droit européen. On ne peut pas tout interdire. C'est pour cela qu'il reste encore du résiduel, que l'on a besoin de ces critères et que l'on a besoin qu'ils soient objectivés, légaux, etc. Pour ne pas se retrouver dans une situation très risquée, pour ne pas risquer de voir toute notre construction être balayée à cause de problèmes relatifs à la conformité au droit européen, nous faisons extrêmement attention à ce que le règlement que nous avons proposé soit équilibré et proportionné à l'objectif recherché. C'est pour cela que je vous propose le retrait de votre amendement. A défaut, je devrai émettre un avis défavorable. Encore une fois, je pense que, sur l'ensemble, ce que l'on a fait répond à vos questions, et sur le détail de ce que vous rencontrez comme problèmes dans votre arrondissement, je vous invite à en discuter et à travailler ensemble sur ces adresses.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

L'amendement n° 88 du groupe Changer Paris est-il maintenu ?

Mme Anne BIRABEN. - Oui.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci.

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 88 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 106.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2025, DLH 106).

Je vais donner la parole à Vincent BALADI, qui souhaitait apporter une précision suite à ce débat.

M. Vincent BALADI. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur l'article 9 du règlement - car j'ai été interpellé personnellement par Émile MEUNIER - j'ai toujours été clair sur la régulation des meublés de tourisme. J'ai une position claire, vous pouvez reprendre tous les comptes rendus, ainsi que ceux du conseil d'arrondissement dans le 8e. J'ai toujours souhaité une régulation, il est important de le dire, ainsi que la lutte contre les meublés de tourisme. Je vous laisse prendre acte de cette précision.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Précision faite et apportée.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la fin de la trêve hivernale.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés.

Nous examinons le vœu n° 89 relatif à la fin de la trêve hivernale.

La parole est au Président, Émile MEUNIER, pour le présenter au nom du groupe "Les Ecologistes".

M. Émile MEUNIER. - C'est un vœu que nous présentons chaque année. Malheureusement, chaque année, la situation est de plus en plus terrible avec le nombre de personnes à la rue, qui dorment à la rue, des familles, des enfants maintenant. Nous le constatons dans toutes les mobilisations, notamment grâce aux parents d'élèves qui, par solidarité, soutiennent ces familles.

Nous ne voulons pas ajouter du malheur au malheur. Des personnes sont déjà en précarité, mais ont un toit. Il s'agit de leur permettre de conserver ce toit et de ne pas les mettre à la rue. Dans ce vœu, nous demandons premièrement de prolonger la trêve hivernale toute l'année 2025. En effet, nous vivons une situation exceptionnelle, je pense que tout le monde doit en prendre conscience. C'est une situation exceptionnelle, la crise du logement que nous traversons. Peut-être ne sommes-nous pas directement concernés, nous, bien au chaud chez nous, mais nous sommes dans la pire crise depuis la Seconde Guerre mondiale et l'hiver 1954.

Le deuxième point concerne le retrait définitif de la proposition de loi "Kasbarian". M. KASBARIAN était ce Ministre qui, pendant la dissolution, avait fait des photos dans "Paris Match" pour expliquer à quel point sa vie était formidable, un fusil de chasse à la main, et qui a décidé de faire la guerre aux publics fragiles, notamment les habitants des logements sociaux.

Il a fait un projet de loi, mais, grâce à la dissolution, il n'a pas pu mettre en place son projet de loi. Il le fait passer par la fenêtre "via" une proposition de loi intitulée "Contre le logement social à vie". Rien que le titre montre à quel point cette personne est déconnectée. Cela n'existe pas, c'est un mensonge. Il suffit de regarder la loi : il n'y a pas de logement social à vie. Il existe la possibilité de résilier des baux, évidemment, quand il y a des dérives.

Cela montre l'idéologie qu'il y a derrière ce Gouvernement de droite et macroniste. Il faut absolument être vigilant. C'est une bataille idéologique qui se mène sur la question du logement, et nous la menons en demandant le retrait de cette loi.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Barbara GOMES, pour vous répondre.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Émile MEUNIER, je vous remercie pour votre vœu, qui permet de mettre en lumière l'inquiétude immense que nous partageons avec notre collègue Jacques BAUDRIER, avec notre collègue Léa FILOCHE, concernant la hausse historique des expulsions locatives en France et l'action exemplaire menée par Paris en matière de prévention des expulsions.

En 2024, nous dénombrons 24.000 expulsions avec le concours de la force publique. Le nombre de ménages qui ne sont pas en mesure de se maintenir dans leur logement n'a jamais été aussi élevé. Alors que le nombre de personnes sans domicile a doublé en dix ans et que notre pays compte 2,6 millions de demandeurs de logements sociaux, il est temps que l'Etat arrête de prendre ces chiffres comme de simples statistiques, mais comme autant de vies bouleversées, d'enfants déscolarisés, de familles brisées.

L'augmentation incessante des loyers, couplée à la flambée des prix de l'énergie et de l'alimentation, crée des situations intenable. Sans plus attendre, le Gouvernement doit prendre ses responsabilités en mettant en œuvre des mesures urgentes pour endiguer le drame social en cours d'explosion.

Pourtant, à la précarisation croissante des ménages, l'Etat répond par un durcissement des procédures pour faciliter encore davantage les expulsions. La loi "Kasbarian-Berger", votée en juillet 2023, détricote ainsi la protection des locataires en raccourcissant les délais pour quitter le logement et en réduisant les possibilités d'obtention d'un échéancier de paiement pour permettre aux ménages de s'y maintenir. Rappelons pourtant que, pour l'Etat, l'expulsion a un coût bien plus important que de renforcer la prévention.

A Paris, la Ville résiste grâce à une politique de prévention des expulsions de longue date, à contre-courant de la tendance nationale. Le nombre d'expulsions diminue chez nous depuis 2019, à savoir 998 ménages, soit une baisse de 14 % en cinq ans. La mise en place et le suivi, dès les années 2000, de la Charte parisienne de prévention des expulsions, sont le socle de cette volonté publique qui refuse de considérer les mises à la rue comme inéluctables.

Pour éviter les conséquences dramatiques de l'expulsion, la Ville de Paris finance toute une série de dispositifs d'accompagnement et d'aide financière. Ces efforts ont permis une diminution des expulsions sur le territoire, mais pour combien de temps ? Sans une intervention de l'Etat pour protéger les locataires et développer une offre d'hébergement abordable, de logements abordables, les expulsions vont se multiplier.

La création d'offres de logements abordables passe par la régulation du marché privé et la production de logements sociaux. Or, en ce domaine, l'Etat n'a cessé de se désengager depuis 2017, comme je l'ai déjà rappelé, allant jusqu'à des coupes budgétaires d'une ampleur inédite dans les ressources des bailleurs sociaux, d'un montant de 1,3 milliard d'euros par an.

De son côté, la Ville de Paris a consacré 1 milliard d'euros de subventions à la création de 52.000 logements sociaux depuis 10 ans, ce qui permet aujourd'hui de répondre aux objectifs fixés par la loi "Solidarité et renouvellement urbain".

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Il faut conclure.

Mme Barbara GOMES. - La gestion saisonnière des expulsions est un sursis hypocrite, laissé aux 140.000 personnes menacées de perdre leur logement.

Le logement est un droit fondamental, je le rappelle.

J'émet donc un avis favorable à ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je suis désolé, je me suis permis ce rappel.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 89 du groupe "Les Écologistes", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté, je vous remercie. (2025, V. 74).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'harmonisation et à l'entretien des pieds d'arbres parisiens.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 90 relatif à l'harmonisation et à l'entretien des pieds d'arbres parisiens, sujet nouveau par excellence.

La parole est à Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Non, ce n'est pas un sujet nouveau, mais c'est un sujet qui, au lieu de s'améliorer, s'aggrave. C'est un peu le souci que nous avons ici dans l'opposition : nous recevons, de la part des riverains, beaucoup d'interrogations, beaucoup d'inquiétudes et beaucoup d'amertume. Ils ont l'impression que l'on ne s'occupe pas d'eux.

Certes, il y a de nombreuses opérations de modernisation, de rénovation, voire de nouvelles installations qui ont été faites, et nous les saluons. Néanmoins, en préparant ce vœu, j'ai essayé de faire un petit recensement tout autour des arrondissements que je traverse. J'ai trouvé, en prenant des photos à la fois de pieds d'arbres ou d'entretiens, presque autant de différents pieds d'arbres qu'il y a de différentes essences d'arbres à Paris.

Ce sujet reste donc d'actualité. Je pensais que, dans la manifestation que vous avez faite sur l'embellissement de Paris - c'était d'ailleurs un manifeste de beauté - vous aviez certainement le souci et l'ambition de donner, aux Parisiens, le sentiment qu'on s'occupait d'eux, de leur rue et surtout, de leurs trottoirs.

Or, je rappelle que le manque d'harmonisation est un vrai problème. Par exemple, certaines avenues comptent sept à huit types de pieds d'arbre différents les uns à côté des autres. Ils ne sont peu entretenus, voire pas entretenus, et deviennent très facilement des endroits où les gens - et je reconnais que la saleté n'est pas quelque chose qui vous incombe, la saleté parisienne existe - sont encore plus enclins à jeter des débris, leurs mégots.

Nous arrivons dans une espèce de "no man's land", une voirie en déshérence où vous avez toutes ces racines et ces mauvaises herbes qui poussent de partout, ces pieds d'arbres qui ne sont pas entretenus, qui ne sont pas harmonisés. Nous avons l'impression de vivre dans une ville dont on ne s'occupe pas. Les témoignages des riverains sont unanimes.

Pendant que vous nous parlez de bienfaits écosystémiques, nous continuons à voir des méfaits visuels qui "pourrissent" l'image de nos quartiers. Pendant que vous nous parlez de méthodes de "laisser pousser" - laisser pousser les mauvaises herbes - nous continuons à voir des herbes folles qui deviennent des habitats pour insectes. Pendant que vous parlez d'accessibilité, nous continuons à voir des aménagements qui bloquent les poussettes...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Franck MARGAIN. - Nous vous demandons donc un plan, une idée, un engagement sur ce que vous allez faire concernant les pieds d'arbres dans le reste de votre mandature.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Franck MARGAIN.

La parole est à Thomas CHEVANDIER, pour nous répondre.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Vous avez décrit, cher collègue, un tableau absolument apocalyptique de la manière dont sont traités les pieds d'arbres dans Paris. J'ai le sentiment que vous refusez de reconnaître l'évolution importante de ces dernières années, notamment depuis l'adoption d'un vœu de l'Exécutif qui a pris en compte une demande et une insatisfaction fortes, et depuis lequel nous travaillons.

Il y a à Paris 100.000 arbres isolés dans l'espace public, et ils ont chacun leurs caractéristiques. Ils sont en alignement, sur un marché, à proximité d'une terrasse, d'un passage piéton, d'une sortie de métro, sur un trottoir large ou étroit, ils sont piétinés ou non.

Nous avons donc élaboré une doctrine, en 2022, qui repose sur plusieurs principes.

Il s'agit de favoriser au maximum la désimperméabilisation et la végétalisation. Vous nous parlez des herbes qui poussent et dans lesquelles viennent se nicher des insectes, mais votre groupe et l'ensemble de l'opposition rejoignent la majorité pour dire que nous refusons les coupes rases avant-hier, lors de la discussion sur le Plan Biodiversité. Aujourd'hui, vous nous appelez à revenir sur la végétalisation dans les pieds d'arbres. J'aimerais davantage de cohérence.

Végétalisation, mais également accompagnement des citoyens dans les permis de végétaliser avec des garanties renforcées d'entretien. Nous proposons des lisses métalliques pour certains pieds d'arbres, et non plus les tristes rondins de bois qui avaient proliféré.

Egalement, une harmonisation, dans la mesure du possible, en fonction du contexte, avec soit des pieds d'arbres végétalisés, soit une remise des grilles que nous réinstallons à la demande des maires d'arrondissement, notamment dans les linéaires très patrimoniaux.

Enfin, nous avons une doctrine claire en termes d'entretien : chacun son métier. La Direction de la Voirie refait la structure, la DEVE jardine, plante, arrose et taille, et la DPE nettoie au quotidien.

Ces derniers mois, près de 3.500 pieds d'arbres isolés ont été repris, sans compter tout le travail réalisé dans la végétalisation des grands axes avec Christophe NAJDOVSKI. Nous allons déployer davantage d'efforts en nous appuyant sur les mairies d'arrondissement dans le cadre de la territorialisation pour changer d'échelle et améliorer l'ensemble des pieds d'arbres.

Il s'agit d'une préoccupation importante de notre majorité.

Nous y travaillons et nous avons déjà des résultats.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Thomas CHEVANDIER.

J'ai deux demandes d'explication de vote sur les pieds d'arbres.

Mme Véronique BUCAILLE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, étant intervenue à de nombreuses reprises pour alerter sur l'importance de la bonne gestion des pieds d'arbres comme élément essentiel de bonne gestion des arbres, je ne peux que me réjouir de ce vœu, qui revient sur ce sujet.

Je le disais alors, et je le redis aujourd'hui : le traitement réservé aux arbres parisiens est indigne d'une Capitale qui prétend se placer à l'avant-garde de la transition écologique. Les pieds d'arbres sont bien trop souvent les grands oubliés de l'aménagement urbain. Pire encore, ils sont régulièrement maltraités ou affublés de dispositifs inadaptés quand ils ne sont pas simplement laissés à l'abandon.

Je ne peux donc que regretter la suppression, par Anne HIDALGO, d'un comité de pilotage des pieds d'arbres qui existait sous Bertrand DELANOË. De nombreuses erreurs, de surcroît coûteuses, auraient ainsi pu être évitées.

Un seul exemple : autour de l'arrêt de bus n° 72 de l'Hôtel de Ville, des pieds d'arbres avaient récemment été équipés de structures métalliques. Ils ont été aussitôt démontés pour cause de dangerosité avant d'être remplacés par des bacs en plastique tout aussi discutables.

Il faut donc harmoniser les aménagements et donner la priorité à des solutions éprouvées, comme la grille Davioud. Elle n'est pas seulement une question esthétique de protection du patrimoine, mais également une solution technique qui a démontré son efficacité pour protéger les pieds d'arbres, tout en permettant leur bon développement.

Pour toutes ces raisons, et avec la constance qui nous caractérise sur ce sujet, notre groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" votera ce vœu, il en va de la santé de nos arbres.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique BUCAILLE.

Je donne la parole à Paul HATTE, pour une explication de vote au nom du groupe Union Capitale.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Deux éléments feront que nous voterons pour ce vœu.

Le premier, c'est tout simplement parce que nous partageons cette opinion. Je m'étonne juste du chiffre qui a été donné par M. CHEVANDIER qui nous annonce 100.000 arbres dans Paris, quand la Maire de Paris nous annonçait hier qu'elle en avait planté 155.000. Cela prouve qu'il y a un petit problème de calcul.

Monsieur NAJDOVSKI, j'attends toujours votre invitation sur le périphérique. Vous m'avez dit que vous alliez m'inviter, et j'attends votre réponse.

Deuxième élément : Au XIXe siècle, nos prédécesseurs, puisqu'il n'y en a pas ici qui datent de cette époque, avaient déjà réfléchi à ce sujet. Ils avaient conçu ces pieds d'arbres en fonte pour faire respirer les arbres tout en permettant aux Parisiens de circuler sans subir trop de mauvaises herbes.

Il y a d'ailleurs des débats très intéressants dans lesquels certains proposent de les végétaliser. D'autres leur répondent que la nature humaine est ainsi faite : si l'on permet aux gens de les végétaliser, il y aura forcément des gens qui les abandonneront, des gens qui déménageront et des gens qui ne les entretiendront pas.

Ecoutons un peu ceux qui ont siégé ici en ces murs. Parfois, cela aide à comprendre le futur.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - C'est vrai, et nous pouvons avoir des images plus récentes. L'image que je garde de Mai 1968, ce sont justement les barricades avec des pavés des grilles d'arbres, comme quoi, elles avaient une utilité.

Je suppose que le vœu du groupe Changer Paris est maintenu.

M. Franck MARGAIN. - Oui.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Evidemment, avec vous, on n'est jamais déçu.

Il est donc maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets aux voix, à la main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 90 est rejeté, je vous remercie.

2025 DGGP 5 - Convention de coopération public-public entre la Ville de Paris et la commune du Pré-Saint-Gervais pour la réalisation de travaux sur les voies limitrophes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGGP 5 et l'amendement technique n° 91 : convention de coopération public-public entre la Ville de Paris et la commune du Pré-Saint-Gervais pour la réalisation de travaux sur les voies limitrophes.

La parole est au maire du 19e arrondissement, François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Paris conduit, depuis ses dernières mandatures, une politique ambitieuse pour transformer ses postes-frontières autour du périphérique en places métropolitaines. L'enjeu est de favoriser une meilleure fluidité urbaine avec les communes voisines.

Dans le 19^e arrondissement, cette transformation a été engagée d'abord porte des Lilas, avec la couverture du boulevard périphérique, puis à la porte de Pantin avec la Philharmonie de Paris et les réaménagements liés à la mise en service du tramway. Le projet de transformation de l'actuelle porte de la Villette est en cours de finalisation.

Au-delà de ces grandes portes, les habitants de nos villes et de nos arrondissements ont aussi en partage un entrelacement de petites rues situées de part et d'autre du boulevard périphérique. Pour les habitants, ces limites administratives sont avant tout des lieux de vie et dessinent à leur échelle une petite ville du quart d'heure dont les frontières s'estompent au quotidien.

C'est à partir de ce constat que la Ville de Paris prête une attention particulière à se coordonner avec les communes voisines pour le traitement de ces voies limitrophes, notamment celles situées au-delà du périphérique. Une coopération pour l'entretien de ces espaces a ainsi été formalisée dès 2021 avec Le Pré-Saint-Gervais.

Afin de poursuivre cette dynamique, les deux communes ainsi que le Département de Seine-Saint-Denis et l'Etablissement public territorial "Est Ensemble" ont initié une réflexion sur la transformation plus poussée des espaces limitrophes. Si le projet de délibération d'aujourd'hui porte sur quatre rues, je veux profiter de ce débat pour citer une étude récemment rendue publique par l'APUR, portant sur les portes dites "secondaires" entre Paris et les communes voisines.

Ce travail de grande qualité a permis de mettre en avant un potentiel important d'amélioration des liens entre Paris et Le Pré-Saint-Gervais au service d'une meilleure qualité de vie des habitants du quartier. Pour asseoir cette coopération sur une démarche participative, nous présenterons le résultat de ce travail aux habitants concernés lors d'une réunion publique qui devrait se tenir au début de l'été.

Cette méthode de partenariat et de mise en commun de nos moyens s'impose. Elle permettra d'avancer concrètement pour améliorer le cadre de vie des habitants de ces quartiers qui ont toute leur place au cœur de nos villes.

C'est donc avec enthousiasme que je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, François DAGNAUD.

Je donne avec bonheur la parole à Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Bonjour, Monsieur le Maire.

Merci, cher François, pour cette intervention, qui me permet de réagir sur ce projet de délibération, qui concerne la convention de coopération entre la Ville de Paris et la commune du Pré-Saint-Gervais.

Nous étions d'ailleurs ensemble, il y a quelques semaines, Monsieur le Maire, au comité de pilotage de présentation de l'étude que vous avez évoquée - étude de très grande qualité.

Au-delà du simple fait de l'existence de cette convention, il ne s'agit pas simplement d'un accord technique, mais d'une volonté politique : celle de la construction du Grand Paris, celle de recréer du lien entre nos territoires, celle de gommer la frontière du périphérique, celle de la transformation des portes, de façon à porter ensemble une vision commune et à travailler sur la continuité urbaine entre les communes de la Petite Couronne et notre Ville de Paris.

Cette "recouture" des territoires passe pour nous par la question des aménagements. Je dois saluer le travail extrêmement exhaustif que nous avons fait avec nos collègues de la Seine-Saint-Denis et du Pré-Saint-Gervais en particulier, notamment une réflexion commune sur les aménagements urbains, sur l'homogénéité entre nos aménagements des deux côtés de la porte, et comment réfléchir ensemble à requalifier, à végétaliser, bref, à faire mieux pour nos habitants.

Cette méthode a d'ailleurs inspiré d'autres travaux sur lesquels nous sommes en train de progresser, comme ceux de la porte de Montreuil. Nous avons également monté un comité de pilotage et nous allons travailler à une convention de coopération avec Bagnolet et Montreuil de façon à agir aussi efficacement que ce qui a été fait.

Je suis particulièrement satisfaite que nous puissions voter ce projet de délibération aujourd'hui et je vous invite à faire de même.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Lamia EL AARAJE.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 91 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 91 est adopté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGGP 5 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté, je vous remercie. (2025, DGGP 5).

2025 DU 25 - Abords de la cathédrale Notre-Dame. - Signature d'un état descriptif de division en volumes et d'une convention de transfert de gestion (Paris Centre).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 25 : abords de la cathédrale Notre-Dame, signature d'un état descriptif de division en volumes et d'une convention de transfert de gestion.

Tout cela se situe, pour ceux qui ne sauraient pas où se trouve la cathédrale Notre-Dame, à Paris Centre.

La parole est à Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les abords de la cathédrale Notre-Dame de Paris sont au cœur de ce projet de délibération. C'est un texte certes technique, mais qui aborde un sujet qui ne peut nous laisser indifférents.

Si l'opération de restauration et de conservation de la cathédrale s'est achevée dans un délai de cinq ans sous l'autorité efficace de l'établissement public, le P.R.N.D.P., il apparaît clairement que les aménagements extérieurs qui sont de votre responsabilité ne sont pas effectués avec la même diligence.

En effet, la Ville de Paris travaillait sur ce sujet depuis des années, et ce, bien avant l'incendie. Vous comprendrez donc qu'entre projets sulfureux et par ailleurs abandonnés et nouveaux projets maintes fois corrigés, notre vigilance soit grande.

Ainsi, si la Ville de Paris n'a pas donné un centime pour la rénovation de la cathédrale, contrairement, je le rappelle, à l'engagement de la Maire de Paris au lendemain de l'incendie, nous sommes attentifs à l'avenir de ces travaux autour de la cathédrale, cette fois avec le budget initialement prévu.

Sur les premières esquisses d'aménagement, j'ai d'ailleurs eu, avec le Premier adjoint de l'époque, des échanges houleux, mais, je crois, constructifs. Aujourd'hui, je ne reviendrai pas sur le détail des aménagements, car nous attendons toujours que nous soit communiquée la présentation finale détaillée, demande que je reformule donc officiellement ici.

Autre souhait que je formule : avoir des précisions sur le calendrier des travaux. J'entends que celui-ci, initialement annoncé, ne serait pas respecté, puisque l'on parle maintenant de fin de chantier en 2030. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est réellement ?

Par ailleurs, "quid" de l'engagement de la Ville sur la ventilation des 50 millions d'euros promis initialement pour la cathédrale, mais finalement reportés sur ces travaux d'aménagement ? Là encore, nous sommes preneurs d'informations avec la communication d'un échéancier financier, et pas inutile à quelques mois de l'élection municipale, car l'ardoise sera apparemment pour les successeurs.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Brigitte KUSTER.

Je donne la parole à Lamia EL AARAJE.

Madame la Maire, c'est à vous de répondre.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

J'ai écouté attentivement votre intervention, Madame KUSTER, et j'avoue ne pas comprendre le message politique ou les interrogations que vous souhaitez porter sur ce projet de délibération, si ce n'est une simple volonté d'être polémique. Sur la communication, il s'agit d'un sujet purement technique. Votre intervention n'a donc strictement rien à voir avec le sujet, mais soit.

Vous avez posé plusieurs questions, je vais vous répondre. Sur la question du calendrier, je ne comprends pas d'où provient votre information concernant une livraison en 2030. L'échéance de 2028 demeure notre perspective et devrait être tenue, cela reste notre objectif. Nous sommes actuellement sur le lancement du chantier à l'automne avec les fouilles archéologiques et, en parallèle, l'installation du chantier du côté sud.

Sur le budget, je ne sais pas non plus d'où proviennent vos informations, mais, en ces temps particuliers, il serait extrêmement opportun de ne pas propager de fausses informations. Vous pourriez simplement poser une question claire, sans supposer qu'il existe déjà un dérapage ou des choses cachées.

Sur la qualité du projet en tant que telle et sa présentation, je vous invite à venir aux réunions publiques organisées à la mairie de Paris Centre, où la maîtrise d'ouvrage était présente pour répondre et présenter l'ensemble

du projet en transparence, avec le calendrier et l'échéancier. Je vous invite à participer à ce genre de réunion publique : cela vous permettrait d'obtenir des informations, et cela permettrait à la démocratie de vivre correctement, tout en vous évitant de diffuser ce que vous venez de faire, à savoir de fausses informations.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vous propose de mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 25.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2025, DU 25).

2025 DU 78 - Plan de sauvegarde et de mise en valeur (P.S.M.V.) du Marais (Paris Centre) et du 7e. - Révision. - Lancement de la procédure.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux modalités de participation du public à la révision des P.S.M.V. parisiens.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 78, les amendements n^{os} 163 et 164 et le vœu n° 92. Le projet de délibération DU 78 concerne le P.S.M.V., le Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais de Paris Centre et du 7e, donc deux plans de sauvegarde distincts. Il s'agit de les réviser, avec le lancement de la procédure pour prendre en compte le nouveau P.L.U.b.

Je donne la parole à René-François BERNARD, qui sera sans doute amené à présenter l'amendement n° 163 déposé par son groupe.

M. René-François BERNARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre impatience tout à l'heure, sur le P.S.M.V., nous la partageons.

Mes chers collègues, le présent projet de délibération propose de lancer la révision des P.S.M.V. du Marais et du 7e arrondissement, deux quartiers importants du patrimoine parisien.

Sur le principe, nous avons posé, lors des travaux du P.L.U.b., notamment en Commission du Vieux Paris, la question de l'articulation du P.A.D.D. avec ce P.L.U. bioclimatique et ce P.S.M.V., qui n'avait que neuf ans d'âge, alors que le précédent n'a été révisé qu'au bout de vingt-cinq ans. On nous a répondu qu'il existait sans doute quelques éléments d'interface à intégrer, voire un toilettage plus large. Nous ne nous attendions pas à cette révision.

Nous ne nous opposerons pas à ce processus, mais nous serons très critiques et revendicatifs sur la méthode. Ne gâchons pas notre plaisir pour intégrer de nouvelles strates architecturales. Si le P.S.M.V. s'était arrêté aux années 1930, l'architecture du XXe siècle a comporté de nombreuses écoles qui se sont succédées à un rythme accéléré, et il n'est que temps de leur accorder la protection qui leur est due.

Comment concilier les impératifs bioclimatiques avec la protection patrimoniale ? C'est le sujet auquel nous allons collectivement être confrontés - Ville, Etat, architectes, propriétaires et entreprises - ne les oublions pas. En ouvrant ce nouveau chantier, il faudra du temps et la maturation nécessaire. Je rappelle que le dernier processus de révision avait duré dix ans.

D'abord, il ne s'agit pas d'intégrer, sans analyse, des principes du P.L.U. bioclimatique dans ce P.S.M.V. La réutilisation systématique des matériaux, la végétalisation des toitures, l'implantation de panneaux solaires, la géothermie, voire l'éolien, la mixité fonctionnelle, la surélévation et la transformation des espaces publics doivent être profondément repensés dans des secteurs sauvegardés. Elles ne peuvent contrevenir à l'identité du paysage parisien, la lecture historique et patrimoniale de la rue, des toits et du gabarit urbain. Ainsi, cette révision est déjà encadrée par le respect du cadre du site patrimonial remarquable U.N.E.S.C.O. des rives de la Seine.

Vous n'avez pas "raté" l'occasion de réclamer, comme la loi vous y autorise et comme pour l'actuel P.S.M.V., de vous voir confier cette révision. Ceci vous engage. Pour avoir connu la phase confiée aux mairies de ce dernier P.S.M.V., il y a une première phase, celle du recensement. Le processus en sera d'autant plus lourd et complexe qu'il s'agira au maître d'œuvre non seulement de poursuivre la sauvegarde de l'ancien, que d'introduire les nouvelles protections relatives aux strates architecturales remarquables récentes, que d'intégrer les impératifs climatiques et les exigences qui remonteront des propriétaires et des occupants.

Ensuite viendra très vite l'intégration pleine et entière des A.B.F. et des U.D.A.P., souvent avec des déplacements sur le terrain. Ce sont les garants de l'intérêt général patrimonial. Puis la phase de concertation, longue, comme je le disais, pour assurer la prise en compte des parties prenantes.

C'est le sens de notre amendement : que toutes les étapes soient respectées dans le temps et dans leurs composantes. Tous les aspects du paysage urbain doivent être abordés par les groupes de travail : logement,

espaces verts, espaces publics, commerces, artisanat. En effet, il ne faut pas oublier les entreprises qui assurent avec talent la préservation des pratiques patrimoniales.

Il faudra aussi assurer l'interface avec les exigences du développement durable et du climat ; isolation thermique des façades, des toits, d'autant que, paradoxalement, nos innovations des années 1960 sont des passoires thermiques. Si l'Agence du Climat est légitimement concernée, à ce stade, notre Commission du Vieux Paris - je n'en ai pas parlé au président - mais comme pour le P.L.U. bioclimatique, son intervention peut être prévue bien en amont.

Si cette révision ne doit pas se faire dans le dos des habitants, cela veut dire qu'il faut croiser les approches en multipliant les commissions thématiques. Le rôle de l'opposition s'exercera donc par rapport à la méthode et dans la vigilance et celui des arrondissements dans une vaste et approfondie concertation, d'autant que cette révision enjambe, sans doute, la mandature.

Ce seront les conditions de succès de cette révision indispensable dont, comme l'Exécutif parisien, notre groupe Changer Paris et ses élus du Centre et du 7^e accueilleront les propositions avec impatience pour répondre aux attentes légitimes des Parisiens.

Sans l'adoption de l'amendement que nous proposons sur la méthode, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vous interroge, Émile MEUNIER, car j'étais en discussion avec votre excellente collègue Corine FAUGERON qui intervient pour le groupe "Les Ecologistes", sachant qu'il y a une intervention sur le projet de délibération et la présentation du vœu n° 92 de votre groupe, quel est le problème ?

Mme Corine FAUGERON. - Émile MEUNIER va présenter les deux : le projet de délibération et le vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Très bien, son micro n'était pas ouvert. Corine FAUGERON, élue de Paris Centre, est la première signataire du vœu n° 92 du groupe "Les Ecologistes".

La parole est au Président, Émile MEUNIER, et à lui seul.

M. Émile MEUNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je me réjouis déjà d'une chose : vous vous rappelez que nous avons eu des débats très longs, très enflammés et très complets sur la révision du Plan local d'urbanisme pour qu'il devienne bioclimatique. Je me rends compte que, lorsqu'il s'agit de calquer les principes du P.L.U.b. sur les deux secteurs de sauvegarde, le Marais et le 7^e, finalement, il n'y a presque plus d'inscrits.

Je le prends comme un gage de la qualité du travail que nous avons mené pour le Plan local d'urbanisme, et je me dis que nous avons "soldé" beaucoup de problématiques. C'est une bonne chose.

La question va se poser des grands principes du P.L.U.b. Je les rappelle : nous préservons l'espace libre, nous construisons moins, mais mieux, et nous privilégions d'abord le logement. Comme nous sommes dans des secteurs protégés, l'aspect patrimonial est un peu plus renforcé qu'ailleurs dans Paris. A ce titre, je rejoins totalement ce qui a été proposé par mon collègue René-François BERNARD, c'est-à-dire associer la Commission du Vieux Paris. Je crois qu'il n'y a pas de sujet particulier, puisque sa compétence est reconnue de tous.

Le vœu de ma collègue Corine FAUGERON demande également d'associer les collectifs d'habitants et les associations spécialisées de patrimoine. Une enquête publique est prévue, et la procédure prévoit que ces associations soient associées, mais nous pouvons faire mieux, comme nous l'avons fait pour le P.L.U.b., c'est-à-dire organiser des ateliers, inviter ces associations, discuter ensemble. J'ose presque parler de co-construction.

Je ne voudrais pas que tout le travail de concertation et de préparation que nous avons réalisé lors du P.L.U.b., et qui a été salué, nous amène à penser que, puisqu'il s'agit des P.S.M.V., ce n'est qu'une pure formalité technique et qu'il suffit de laisser les services travailler. Gardons cette ambition politique et d'association des citoyens dans la réalisation de cette révision des plans de sauvegarde.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Mme la Maire, chère Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, pour vos interventions. Ce projet de délibération propose d'initier la révision des plans de sauvegarde et de mise en valeur du 7^e arrondissement et du Marais, une étape dans une dynamique déjà en cours. Vous le savez, le P.L.U. bioclimatique, que nous avons voté en novembre dernier, protège déjà le patrimoine et le paysage parisiens. Je ne reviendrai pas sur l'exégèse du P.L.U. que nous avons partagée en novembre dernier lors de nos travaux et de nos débats.

Ce P.L.U. a posé des innovations qui suscitent l'intérêt des villes du monde entier. Pas plus tard que cette semaine, nous avons reçu une délégation de la ville de Malmö en Suède, qui souhaitait que nous lui présentions notre P.L.U. Il y a dix jours, j'ai eu l'honneur d'être invitée à l'Université d'Harvard pour présenter nos travaux et ce P.L.U. bioclimatique.

Nous avons, je crois, ouvert la voie sur la prise en compte du patrimoine et du paysage parisiens. Nous souhaitons participer, de façon significative, "via" ce P.L.U., à la protection de ce paysage parisien, par exemple, avec les restrictions en hauteur ou des exigences pour la transformation des structures existantes.

Très concrètement, ce P.L.U. assure une protection par la prescription de bâtiments protégés. Aujourd'hui, 5.738 immeubles sont concernés par une protection patrimoniale du P.L.U.

Ce projet de délibération a pour but d'initier un travail qui permettra d'étendre les protections, les innovations et l'ensemble des dispositions du P.L.U. bioclimatique sur ces deux secteurs P.S.M.V., actuellement régis par un outil plutôt archaïque. Par exemple, la protection au titre du P.S.M.V. identifie des immeubles dont la démolition ou la modification peut être imposée, et, sur ces deux périmètres, plus de 550 immeubles sont concernés.

Les innovations du P.L.U.b. portent sur la mixité fonctionnelle, le rééquilibrage des destinations, la création de logements sociaux, la protection des commerces et la régulation des meublés touristiques, et je crois que le maire de Paris Centre ne me contredira pas, ainsi que les règles morphologiques et les règles sur les espaces publics.

Cette démarche que nous initions "via" ce projet de délibération que je vous propose de voter est conduite conjointement avec l'Etat. Elle se fait pas à pas, dans un travail de consensus et de respect réciproque. Il y aura un travail démocratique semblable à celui que nous avons mené sur le P.L.U. bioclimatique, avec de la concertation et l'association d'un maximum de professionnels du secteur.

Je vous invite à voter pour ce projet de délibération et, sur la base du processus démocratique que je viens d'évoquer, j'émetts un avis défavorable au vœu du groupe "Les Ecologistes" et aux sous-amendements qui y sont liés.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 163 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 163 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 164 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", un amendement au vœu n° 92 du groupe "Les Ecologistes", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 164 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 92 du groupe "Les Ecologistes", avec un avis défavorable de l'Exécutif, à moins qu'il soit retiré.

M. Émile MEUNIER. - Juste un mot pour dire qu'il est retiré. En effet, nous sommes rassurés, et nous ne doutons pas de la volonté d'associer, le plus en amont possible, tous ces collectifs et ces citoyens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Cela nous permet de passer directement au vote du projet de délibération DU 78 que je mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2025, DU 78).

2025 DU 94 - Cession à "Aximo" de 29 lots de copropriété, 5, passage Lepic (18e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Sur le projet de délibération DU 94, nous avons un amendement technique n° 93 de l'Exécutif. Le projet DU 94 concerne la cession à "Aximo" de 29 lots de copropriété au 5, passage Lepic, dans le 18e.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 93 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 93 est adopté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 94 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté, je vous remercie. (2025, DU 94).

2025 DU 100 - Opération "Porte de Montreuil" (20e). - Déclassement d'emprises du domaine public routier. - Cessions et acquisitions.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 100 : opération "Porte de Montreuil", dans le 20e, déclassement d'emprises du domaine public routier, cessions et acquisitions.

La parole est à la Présidente, Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération marque une nouvelle avancée importante dans le projet de réaménagement de la porte de Montreuil. Il concrétise une revendication de longue date portée par les communistes du 20e et au sein du Conseil de Paris : l'acquisition d'un volume de près de 1.000 mètres carrés, sur deux niveaux, destiné à accueillir un centre municipal de santé pour un montant estimé à 775.000 euros.

C'est l'aboutissement de deux vœux que nous avons portés et fait adopter. Le premier, en février 2024, demandait explicitement la création d'un centre municipal de santé de cette ampleur. A l'époque, on nous opposait des doutes sur la faisabilité, sur la taille, sur le caractère municipal du projet. Aujourd'hui, ces doutes sont levés : oui, ce sera bien municipal et, oui, il fera bien environ 1.000 mètres carrés.

Le second vœu, en février 2025, réaffirmait l'urgence du projet et demandait que la Ville engage une discussion avec l'A.P.-H.P. pour envisager l'extension du centre médico-psychologique des Tourelles, avec l'implantation d'un second site dans ce futur centre de santé.

Ce projet est important pour l'avenir de la porte de Montreuil. Il participera à rééquilibrer l'offre de santé dans l'Est parisien, où les besoins sont criants. L'APUR l'a démontré dans ses travaux : l'offre de médecine générale y est particulièrement faible, tout comme celle de spécialistes. L'A.R.S. classe d'ailleurs le 20e arrondissement en zone d'intervention prioritaire, faute d'accès suffisant à un médecin. Le constat est sans appel : 41 médecins pour 10.000 habitants dans le 20e, contre une moyenne de 76.

Il est donc urgent d'agir. Nous voterons ce projet de délibération avec détermination, car il constitue un pas concret vers une médecine publique accessible, conventionnée de secteur 1 au service de tous. Au-delà de ce projet, nous devons, dans notre majorité, réaffirmer une ambition forte : celle de développer des centres municipaux de santé dans Paris, face à une médecine publique fragilisée, de plus en plus soumise aux logiques marchandes, qui excluent en premier les classes populaires.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, chère Présidente, Raphaëlle PRIMET.

La parole est au maire du 20e arrondissement, cher Éric PLIEZ.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer de ne pas rappeler ce que Raphaëlle PRIMET a très bien dit. Ce projet de délibération prévoit le déclassement d'emprises dépendant du domaine public routier de la Ville au profit de la S.E.M.A.P.A., mais également l'acquisition de volumes, dont ce volume destiné à un centre de santé.

Cela rejoint le projet de transformation radicale des portes du 20e, très attendu par les habitants, mais également de Montreuil et de Bagnolet, avec l'aménagement d'une grande place de 3,5 hectares, dont 1,5 hectare

végétalisé, 704 arbres plantés, une piste cyclable en pourtour de la place ainsi qu'une large traversée conviviale dédiée aux piétons.

Ce projet permettra une réduction sensible de la pollution sonore et atmosphérique avec la couverture du périphérique, la mise en place de murs acoustiques et l'augmentation des surfaces absorbantes qui réduiront la réverbération du bruit, ainsi qu'une amélioration de la qualité de l'air, en lien avec l'évolution du trafic et du parc automobile. Cela aura également un impact très positif sur la biodiversité et la lutte contre les îlots de chaleur.

Ce sont aussi des avancées importantes en matière de création d'emplois et de services, avec le développement de l'offre de commerce en rez-de-chaussée, d'une offre alimentaire au sein de la halle, l'implantation d'un hôtel ou encore l'ouverture d'un centre dédié à la bande dessinée. Nous l'avons déjà dit, mais il me semble important de le rappeler régulièrement, car il s'agit d'un projet extrêmement structurant pour le 20e, mais également pour Paris.

Ce projet de délibération nous permet d'acter l'acquisition, par la Ville, de ce volume de 1.000 mètres carrés pour réaliser le plus grand centre de santé municipal de la Capitale sur deux niveaux. En cela, il répond à une priorité de la Ville qui est de développer, dans les quartiers populaires, une offre de soins de qualité en secteur 1, accessible à tous, pour répondre aux problématiques de désertification médicale du Nord-Est parisien que Raphaëlle vient de rappeler.

Cet équipement permettra également aux habitants de Bagnolet et de Montreuil de se soigner, eux qui sont confrontés à une pénurie de médecins, notamment de spécialistes qui ne pratiquent pas le dépassement d'honoraires. Je rappelle, au passage que parallèlement, en 2028, nous ouvrirons un centre de santé associatif et un centre de prévention municipale dans le quartier Python-Duvernois à porte de Bagnolet, donc tout proche. Ainsi, tout le Sud de l'arrondissement sera couvert par une nouvelle offre de soins.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, cher Éric PLIEZ.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous revenons en séance sur un deuxième projet de délibération concernant la porte de Montreuil, ce qui démontre l'importance de ce projet par ses différentes fonctions. Nous allons plutôt aborder la partie qui concerne la zone voisine de Montreuil, et non celle de Bagnolet, avec les emprises citées.

Depuis 2019, date du premier projet de délibération où nous avons commencé à faire des déclassements, beaucoup de choses ont évolué. Les écologistes sont très contents de la manière dont le projet évolue puisqu'à l'époque, nous prévoyions davantage de constructions.

Pour illustrer l'avancée de ce projet de délibération, il est dit qu'une division parcellaire doit être réalisée afin d'extraire l'assiette de la parcelle comportant les arbres d'alignement. Dans le projet initial, nous envisagions la coupe de nombreux arbres. Nous pouvons regretter que des arbres aient été coupés alors qu'au vu du nouveau projet, ils auraient pu être préservés. Dommage que l'on n'ait pas écouté les écologistes plus tôt sur ce point.

L'autre élément qui n'a pas été cité par mes collègues, mais qui est cité, dans ce projet de délibération, est la confirmation de l'abandon des immeubles-ponts. Nous savions dès le départ que ces immeubles-ponts étaient pratiquement condamnés à disparaître, puisqu'à l'époque, ils n'allaient rapporter aucune charge foncière pour la Ville. Ils étaient comptabilisés à zéro dans le projet initial de 2019.

En revanche, j'ai une petite inquiétude, car, dans ce projet de délibération, on ne parle pas du centre dédié à la bande dessinée. Il me semblait que c'était dans cette partie-là que nous devions construire ce centre. Cela a été cité par M. le Maire, mais on n'en parle pas dans cette partie. Peut-être que je me trompe, mais il me semblait que c'était un des lots concernés par le déclassement. Je suis sûr que Lamia va me rassurer sur le fait que le centre dédié, évoqué par le maire tout à l'heure, est toujours "dans les tuyaux".

Merci de votre attention et, bien sûr, votez ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Je donne la parole à Lamia EL AARAJE, pour répondre aux orateurs.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, d'avoir souligné l'importance de cette nouvelle étape que nous franchissons sur le projet de la porte de Montreuil, un projet qui me tient particulièrement à cœur pour ce qu'il dit de l'ambition de notre majorité municipale pour Paris.

J'évoquais tout à l'heure le projet que nous avons sur la porte du Pré-Saint-Gervais. Cette opération, sur la porte de Montreuil, est à la fois beaucoup plus importante et plus ambitieuse, notamment par la couverture du

périphérique qu'elle permet, la végétalisation, et l'ensemble de la programmation que nous avons prévue sur cette porte. Comme je l'avais déjà dit lors d'une précédente intervention sur la porte de Montreuil, ce projet inclura également un réaménagement de la rue d'Avron sur laquelle les services sont d'ores et déjà en train de travailler.

La porte de Montreuil, pour ceux qui ne la connaissent pas, est l'un des quartiers les plus pauvres de la Capitale, qui concentre énormément de difficultés sociales, puisque 11.000 personnes vivent aux abords du périphérique, avec près de 30 % des foyers qui sont des foyers à bas revenus, voire à très bas revenus. C'est un quartier extrêmement dense, pollué, avec beaucoup de nuisances, d'incivilités, un sentiment d'insécurité prononcé, voire une insécurité réelle, beaucoup de vendeurs à la sauvette, les biffins, les squats.

Ce quartier attend, de très longue date, que nous avancions concrètement sur ce projet, que nous sortions des tergiversations que nous avons pu connaître et que nous puissions vraiment transformer la vie des habitants. Je rappelle que nous avons prévu initialement un démarrage du projet en 2016, et je suis absolument ravie que les travaux démarrent enfin. Je comprends que certains habitants puissent ressentir une forme de déception après un certain nombre de modifications de programmation, les attermoissements et les arbitrages qu'ils ont attendus pendant longtemps. C'est notre rôle d'y remédier et d'accélérer au maximum, et c'est l'engagement que j'ai pris en réunion publique et que je prends auprès des habitants du 20e.

Ce projet de délibération constitue une nouvelle étape, puisque nous pourrons bientôt déposer le permis d'aménager. Je tiens à saluer le travail exemplaire des équipes de la Direction de l'Urbanisme et de la S.E.M.A.P.A., qui ont travaillé d'arrache-pied pour respecter le calendrier.

Rapidement, quelques éléments. Ce projet de délibération s'inscrit dans la continuité des délibérations précédentes en date de 2019-2024 et des concertations menées dans le cadre du P.L.U. bioclimatique. Ce projet a évolué pour mieux servir les habitants. Nous maintenons le marché aux puces en plein air, équipé, végétalisé, et qui répond aux attentes des usagers et des acteurs locaux.

La création d'un centre de santé municipal renforcera l'offre de soins dans l'Est parisien, avec une implantation soigneusement négociée, un coût maîtrisé, et il accueillera, c'est mon souhait, le C.M.P. "Tourelles" de l'hôpital Robert Debré, comme nous l'avons voté à l'unanimité lors de notre dernier Conseil de Paris, suite au vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen, que je remercie de cette initiative.

Nous prévoyons la préservation des arbres existants et la désartificialisation des sols, avec 704 arbres plantés et 8.700 mètres carrés d'espaces végétalisés, ainsi que des garanties financières pour mener à bien ce projet. Le projet de délibération intègre les retours de l'enquête publique qui permettent de valider les ajustements proposés. Ce projet a su évoluer et s'adapter aux besoins du territoire.

Nous avons démarré les travaux cet hiver avec les transplantations d'arbres, marquant ainsi une concrétisation de notre engagement pour la végétalisation du quartier. Au-delà de cela, un observatoire sera mis en œuvre sur la question de cette transplantation. Souvent, quand on parle de transplantations ou d'abattages, on est dans un rapport assez émotionnel. Ce que nous avons souhaité, "via" cet observatoire, et j'y serai particulièrement vigilante, c'est d'évaluer concrètement l'impact financier de cette opération de transplantation, la viabilité des arbres ainsi que la qualité de ces transplantations et la survie des arbres transplantés. Notre objectif est d'avoir une évaluation objective et un débat éclairé sur ces demandes réitérées, qui ont un coût important. Je rappelle que le coût de la transplantation est à chaque fois extrêmement élevé et pourrait servir, par exemple, à conforter certains équipements publics ou des programmations.

Un aménagement cyclable temporaire a été mis en place par la Direction de la Voirie et des Déplacements, et la Maison du projet a rouvert ses portes. Lors de la dernière réunion publique, nous avons présenté une restitution de ces travaux avec, notamment, les choix de mobilier et d'aménagement qui ont été opérés dans le cadre des différents ateliers.

Sur le projet relatif à l'équipement culturel, il n'y a pas de raison de modifier la programmation. Je reviendrai vers vous avec plus de détails, mais nous n'avons absolument aucune raison de nous dédire.

Voilà ce que je souhaitais vous dire sur ce projet de délibération, que je vous invite à voter afin que nous puissions suivre ensemble l'avancée concrète de ces travaux de la porte de Montreuil. En tout cas, j'y veillerai à titre personnel et de façon extrêmement scrupuleuse. Comme j'ai eu l'occasion de le préciser à plusieurs reprises : il est hors de question que ce projet ne démarre pas ou ne soit pas finalisé.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 100.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2025, DU 100).

2025 DSOL 28 - Participations et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 9 associations, pour leurs actions de vacances adaptées à tarification solidaire.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 28 : participations et conventions pluriannuelles d'objectifs avec neuf associations pour leurs actions de vacances adaptées à tarification solidaire.

La parole est à Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les vacances constituent un formidable levier d'inclusion sociale. Elles permettent aux personnes en situation de handicap de s'épanouir, de renforcer leur autonomie et de rompre l'isolement, tout en offrant un répit précieux aux familles et aux aidants.

Or, nous savons que les séjours adaptés coûtent cher, souvent bien au-delà des moyens des ménages modestes. Les dispositifs existants, notamment ceux de la C.A.F., restent insuffisants pour répondre à la demande et ne permettent pas toujours un accompagnement spécifique des vacanciers en situation de handicap.

En conséquence, Paris fait le choix du volontarisme. Après le succès de l'initiative lancée l'an dernier, nous allons encore plus loin cette année en renforçant notre engagement financier et en élargissant l'accès à ces vacances adaptées. Avec 588.400 euros alloués, ce sont 311 séjours et 49 sorties à la journée qui seront organisés, bénéficiant à 645 Parisiens en situation de handicap, dont 302 à tarifs solidaires.

Nous nous appuyons sur l'expertise et le professionnalisme d'associations agréées et reconnues dans ce domaine. Elles sont les piliers de cette politique, garantissant un encadrement de qualité et des séjours véritablement inclusifs, adaptés aux besoins spécifiques de chacun, qu'il s'agisse de handicap mental, psychique, moteur, sensoriel, d'autisme ou de polyhandicap.

L'engagement de Paris va au-delà d'un simple soutien financier. Nous avons lancé cette année un appel à projets pour encourager le développement d'une offre de séjours adaptés, accessible à tous, sans barrière financière.

Grâce à ce dispositif ambitieux, le reste à charge des familles est fortement réduit : moins de 20 euros pour une semaine de séjour pour les ménages relevant de la tranche 1 du quotient familial, environ 150 euros pour ceux de la tranche 5, avec une prise en charge ajustée selon la durée du séjour et le niveau d'accompagnement requis.

Derrière ces chiffres, ce sont des expériences humaines inestimables : des vacances vécues pleinement, des liens tissés, des horizons élargis. Ces moments de joie et d'évasion sont essentiels et Paris s'engage à ce qu'ils soient accessibles au plus grand nombre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Maya.

Je donne la parole à Lamia EL AARAJE, pour répondre à Maya AKKARI.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je ne peux pas ne pas prendre la parole sur ce sujet qui me tient particulièrement à cœur et qui est extrêmement important. Merci beaucoup, chère Maya, d'avoir attiré notre attention collective sur ce projet de délibération.

Ce texte vient répondre à une réalité sociale : celle que vivent beaucoup de familles avec des enfants en situation de handicap. Vous le savez, dans neuf cas sur dix, quand on a un enfant en situation de handicap, on est face à une maman "solo". Dans 90 % des cas, ce sont des familles monoparentales, souvent des femmes, qui gèrent leurs enfants en situation de handicap.

Le droit au répit, le droit aux vacances, le droit au temps libéré sont pour nous des besoins fondamentaux. Nous devons collectivement être en mesure de les organiser. C'est ce que nous faisons avec les séjours "Arc-en-ciel".

Figurez-vous qu'il n'existait pas de colonie de vacances en séjour adapté pour les enfants et les personnes en situation de handicap. C'est pour pallier cette forme d'injustice que nous avons souhaité mener une expérimentation l'année dernière : celle de mettre en place des séjours adaptés où la tarification est basée et calquée sur la tarification des séjours "Arc-en-ciel".

Maya l'a rappelé, c'est extrêmement important. Grâce à cela, nous permettrons à plus de 600 bénéficiaires parisiens de partir l'année prochaine, non pas en payant 2.500 euros en moyenne la semaine, ce qui est le tarif moyen d'une semaine en séjour adapté qui reste à la charge des familles, mais avec la tarification évoquée : moins de 20 euros pour les familles les plus modestes, et aux alentours de 250 euros pour les familles les plus aisées.

Je crois que c'est cela, la justice sociale que nous appelons de nos vœux. Je suis particulièrement heureuse que la Maire ait fait ce choix de globaliser cette disposition. J'espère que nous pourrons envoyer de plus en plus de

personnes en situation de handicap en séjour adapté pour ceux qui le souhaitent, et pourquoi pas, dès l'année prochaine, expérimenter des séjours adaptés en famille.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

J'ai une demande de vote disjoint du groupe Changer Paris sur l'article n° 6.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 6 concernant la subvention à la "Ligue de l'enseignement".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article n° 6 est adopté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 28 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2025, DSOL 28).

2025 DSOL 31 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association "Ad'Rev" pour son action dans le cadre du Mois parisien du handicap 2025.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 31 : subvention et convention avec l'association "Ad'Rev" pour son action dans le cadre du Mois parisien du handicap 2025.

La parole est à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cette année aura lieu la seizième édition du Mois parisien du handicap qui se déroule pendant tout le mois de juin. Ce sera l'occasion de mettre en valeur les associations parisiennes qui œuvrent pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.

L'association "Ad'Rev" et sa compagnie "La Halte-Garderie" organisent depuis six ans ce bal partagé qui est l'occasion, pour les Parisiens, de vivre un moment aussi sportif que culturel. Cet événement est l'occasion d'inverser une tendance, car, cette fois-ci, ce sont les personnes en situation de handicap qui mènent la danse, une inclusion inversée, comme le rappelle l'association.

En 2024, près de 1.000 personnes ont participé aux ateliers préparatoires qui se déploient dans neuf arrondissements. Le jour J, ils seront 227 à inviter le grand public à la danse. C'est un bal qui a l'habitude de compter 500 participants, dont 60 % en situation de handicap. Qu'ils soient danseurs ou spectateurs, ils vont vivre une rencontre humaine qui va au-delà des différences. Ils montrent que l'inclusivité, loin d'être une simple démarche administrative, est avant tout une expérience partagée qui crée du lien et de la solidarité. En soutenant cette initiative, nous envoyons un message fort à tous : l'inclusion est essentielle, elle enrichit notre ville.

C'est dans cette perspective que notre groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" votera très favorablement pour cette subvention de 20.000 euros et cette convention avec l'association "Ad'Rev", qui, avec cet événement, est un incontournable du Mois du handicap et le clôturé en beauté.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

La parole est à Lamia EL AARAJE, Madame la Maire, pour vous répondre.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération, qui est désormais annuel, est relatif à l'édition 2025 du Mois parisien du handicap. Cette année, nous avons souhaité, avec Carine ROLLAND, mettre l'accent sur les enjeux de l'accessibilité des pratiques culturelles et de la participation d'artistes directement concernés.

Il s'agit d'une priorité quotidienne de la Direction des Affaires culturelles de la Ville. Nous avons l'occasion régulièrement d'en échanger avec Carine et la Direction des Solidarités : celle de rendre la culture accessible au plus grand nombre.

Cette année, les maires d'arrondissement et les associations parisiennes ont été mobilisés et interrogés afin d'établir une programmation ambitieuse dans le cadre de ce Mois parisien du handicap, mais également de le faire

en lien avec notre enjeu d'un grand événement autour de la culture accessible. Plus de 80 événements sont d'ores et déjà prévus. Pour ceux qui n'ont pas encore répondu, n'hésitez pas à le faire.

Le bal arrangé, qui se déploie en amont sur l'ensemble de Paris, notamment sur neuf arrondissements et huit quartiers "politique de la ville" avec l'appui des structures locales, réunit le jour même des amateurs et des danseurs professionnels en situation de handicap ou non pour proposer un événement festif et participatif. En 2024, près de 1.000 personnes ont participé aux ateliers préparatoires et, le jour du bal, 227 complices étaient présents.

Ce bal arrangé vient clôturer, comme chaque année, le Mois parisien du handicap. Cette année, il aura lieu le 5 juillet prochain. Je vous invite d'ores et déjà au lancement du Mois parisien du handicap le 7 juin sur la place de la Bastille, notamment dans le cadre de la "Nuit Blanche". Nous serons ravis, avec Carine, de vous y accueillir, notamment dans le cadre de la "Nuit Blanche". Je ne vous en dis pas plus.

Je vous invite, bien sûr, à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 31.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2025, DSOL 31).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au projet de l'A.P.-H.P. et de la Ville de Paris pour l'avenir de l'ancien hôpital La Rochefoucauld.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, c'est le vœu n° 94 relatif au projet de l'A.P.-H.P. et de la Ville de Paris pour l'avenir de l'ancien hôpital de La Rochefoucauld.

La parole est à Patrick VIRY pour le présenter, au nom du groupe Union Capitale.

M. Patrick VIRY. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le site de l'ancien hôpital La Rochefoucauld situé au 13, avenue du Général-Leclerc dans le 14e arrondissement, représente un patrimoine architectural et paysager exceptionnel, comprenant des bâtiments historiques datant de 1781 et de 1820, ainsi qu'un parc classé en tant qu'espace vert protégé au titre du Plan local d'urbanisme bioclimatique.

Comme vous le savez, l'Assistance publique des hôpitaux de Paris a initié un projet de vente du site à des promoteurs immobiliers prévoyant la construction de quatre nouveaux bâtiments qui fragmenteraient le parc et dénatureraient l'harmonie historique du lieu. Ce projet suscite une forte opposition des riverains et des associations locales, vous le savez aussi. Ceux-ci dénoncent une densification excessive et une privatisation d'un espace appartenant et répondant à l'intérêt général.

Compte tenu de ce qui précède et considérant que la cession récurrente de biens publics à des intérêts privés contribue à une transformation urbaine à visée lucrative, au détriment du bien commun et de l'identité patrimoniale de Paris ;

Considérant aussi que les objectifs du Plan Climat de la Ville de Paris et du P.L.U.b., ambitieux en matière de préservation des espaces verts et de réduction de l'empreinte carbone, sont en contradiction avec le projet de densification de ce site ;

Considérant que l'ouverture annoncée des espaces verts au public n'est que le paravent d'une monstrueuse densification du site ;

Considérant que l'A.P.-H.P. a annoncé la cession du site et que, le 10 mars dernier, sa commission de sélection a désigné le groupement de promoteurs "Jibwar" et "Gallia" ;

Considérant qu'à la suite de la demande de classement du site de l'hôpital par la Ministre de la Culture, l'A.P.-H.P. aurait dû suspendre la désignation du promoteur ;

Considérant enfin que, conformément au communiqué de l'A.P.-H.P., la désignation est une première étape qui permet de lancer les études préalables au dépôt du permis de construire et que la concertation sera poursuivie avec les associations et les habitants du quartier, nous vous demandons que la Maire de Paris, en tant que Présidente du conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., demande au Directeur général de l'A.P.-H.P. d'engager rapidement un dialogue avec le Ministère de la Culture afin d'évaluer la conséquence d'une décision de classement, notamment sur la constructibilité du site et la possibilité de le densifier, et que la Maire de Paris informe l'A.P.-H.P. qu'elle ne délivrera pas de permis de construire tant que la décision de classement ne sera pas connue.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Patrick VIRY.

Je donne la parole à Lamia EL AARAJE, pour répondre au nom de l'Exécutif, Madame la Maire.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Nous ne pouvons pas donner de suite favorable à ce vœu, qui n'a pas lieu d'être. Permettez-moi de revenir sur quelques éléments.

Cette parcelle bénéficie de droits à construire déterminés par le P.L.U. bioclimatique de la Ville de Paris, actuellement en vigueur. C'est une parcelle, je le rappelle, qui relève du droit privé. La Ville de Paris n'est donc pas propriétaire de cette parcelle.

Au regard des questions identifiées sur cette parcelle, et plus globalement dans ce quartier, la définition du projet et du cahier des charges a fait l'objet de très nombreux échanges et négociations entre la Ville de Paris, l'A.P.-H.P., propriétaire de la parcelle, et la mairie du 14e arrondissement.

Grâce à cette négociation, la Ville de Paris a permis, au titre du P.L.U.b., de renforcer les protections patrimoniales et paysagères du site "via" notamment la protection des deux pavillons d'entrée qui ont été classés P.V.P., l'extension de l'E.V.P., la création d'un O.L.P., et tous les acronymes que vous voulez.

S'agissant de la protection du site, la Ville ne vous a pas attendu pour protéger ce qui devait l'être, et je suis assez surprise, soit par ce que vous omettez de dire, soit par ce que vous dites de façon totalement dévoyée. Nous n'avons pas attendu votre vœu pour opérer les protections que nous étions en mesure d'apporter.

Grâce à ces négociations, la Ville de Paris a permis, au titre du cahier des charges "via" une série de demandes auprès de l'A.P.-H.P., d'apporter une mixité d'usages et d'améliorer les qualités paysagères et écologiques du site. Ainsi, 30 % de toute la surface de plancher sera destinée à du logement social, par exemple. Je sais que vous n'appréciez pas le logement social, mais nous avons également obtenu l'interdiction de construction d'hôtels dans la zone, "et cætera".

Ce projet respecte et respectera le P.L.U.b. Il n'y a pas de densification "monstrueuse", puisque le projet final accueille 13.300 mètres carrés, alors que le site actuel en comporte 11.000. Je ne comprends pas votre qualification de "monstrueuse", mais je pense que, dans le dictionnaire, ce n'est pas tout à fait la définition appropriée.

Vous évoquez la construction de quatre nouveaux bâtiments qui fragmenteraient le parc. Les bâtiments ne viendront en aucun cas fragmenter le parc, sur lequel ils n'empiètent pas, puisqu'ils seront en périphérie sur des emplacements qui sont d'ores et déjà construits ou minéralisés.

Vous demandez que le permis de construire soit suspendu tant que la décision de classement n'est pas connue, mais, en réalité, il n'y a aucune demande de classement sur ce site. Je vous avoue ne pas comprendre ce qu'il en est. Nous avons interrogé l'A.P.-H.P., qui n'a reçu, à ce jour, aucune information officielle sur ce sujet. Par ailleurs, je vous rappelle que la procédure de classement n'est pas suspensive. Elle n'aura donc aucun effet sur l'instruction et la délivrance d'une autorisation d'urbanisme.

La Ville de Paris est attachée au respect du droit et des procédures. Nous agissons toujours dans le cadre de la stricte légalité. Les demandes seront instruites par notre administration selon la réglementation en vigueur, les délais d'instruction légaux, et surtout soumises à un avis conforme de l'A.B.F. au regard des protections actuelles auxquelles nous avons grandement contribué.

J'émet donc un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Maintenez-vous votre vœu ?

M. Patrick VIRY. - Oui.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Il est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 94 est rejeté, je vous remercie.

2025 DDCT 47 - Financement de 70 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 358.700 euros à 59 associations).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons un amendement technique n° 95 de l'Exécutif au projet de délibération DDCT 47. Il s'agit du financement de 70 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens, avec des subventions à 59 associations.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 95.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 95 est adopté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 47 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté, je vous remercie. (2025, DDCT 47).

2025 DDCT 49 - Fonds de participation des habitant.e.s (F.P.H.) dans les quartiers populaires. - Subventions (79.400 euros) à 12 associations.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 49 : Fonds de participation des habitants dans les quartiers populaires, subventions à 12 associations.

La parole est à François BÉCHIEAU.

M. François BÉCHIEAU. - Monsieur le Maire, chers collègues, dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires visant à faire plus, faire mieux et faire ensemble pour améliorer les conditions de vie dans les quartiers populaires et du contrat de ville, la participation citoyenne et le soutien aux initiatives des habitants constituent un engagement important et une priorité pour notre collectivité.

Pour cela, mis en place progressivement depuis les années 2000 puis réaffirmé par la suite, le Fonds de participation des habitants est l'un des principaux dispositifs de soutien aux initiatives des habitants dans ces quartiers populaires. Il permet de financer, de manière souple et rapide, à tout moment de l'année, de petits projets pour l'animation et la cohésion sociale des quartiers à travers notamment des fêtes de quartier, des sorties familiales, des manifestations culturelles ou sportives, des actions éducatives et de prévention, petits projets, mais importants, dirais-je.

Il nous est proposé aujourd'hui de voter des subventions pour 12 associations gestionnaires du dispositif pour un montant total de 79.400 euros sur le budget de fonctionnement du service "politique de la ville".

Je souhaite mentionner tout particulièrement l'excellent travail réalisé par l'équipe de l'association "Projet 19" qui porte, depuis des années, dans les quartiers populaires du 19^e arrondissement, mais également dans ceux du 18^e, des projets visant à renforcer le lien social à travers la mise en place et l'accompagnement d'initiatives favorisant le développement local, la création d'emplois et l'insertion professionnelle.

En conclusion, je souhaite rendre hommage aux acteurs de l'association "Projet 19", aux acteurs de l'ensemble de ces 12 associations concernées, et dire combien nous sommes attachés à leurs actions et combien il est important que nous adoptions ce projet de délibération pour leur attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant global de 79.400 euros.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, François BÉCHIEAU.

La parole est à Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Ce sera très court : nous souhaiterions un vote dissocié sur la "Ligue de l'enseignement".

Nous serons contre.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Franck MARGAIN.

Je donne la parole à Mélody TONOLLI, Madame la Maire.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci de votre intervention, Monsieur BÉCHIEAU. Le Fonds de participation des habitants constitue un levier de citoyenneté dans les quartiers populaires. Il s'agit d'un outil structurant de la politique de la ville qui permet de faire vivre concrètement la citoyenneté dans nos quartiers populaires. Il a été créé pour soutenir les initiatives portées par les habitants eux-mêmes. Il s'inscrit dans une logique propre à l'A.D.N. de la politique de la ville, qui est de faire avec, et non pas de faire pour.

Dans les années 2000, la Ville de Paris a été pionnière en expérimentant ce dispositif dans plusieurs quartiers. Elle l'a généralisé ensuite à l'ensemble des quartiers prioritaires à partir de 2017. Avec le Pacte parisien pour les quartiers populaires que nous avons adopté il y a un an, nous avons réaffirmé cette ambition, "faire plus, faire mieux et faire ensemble", qui se retrouve avec le Fonds de participation pour les habitants.

Cet outil simple et réactif est au service de la participation locale. Il donne les moyens d'agir localement, rapidement et avec souplesse, ce qui n'est pas le cas de tous nos dispositifs. Concrètement, il permet à des habitants de tester une idée, d'organiser une action ou de répondre à un besoin de terrain. Le Fonds de participation des habitants constitue un levier d'engagement qui permet de soutenir des projets concrets, parfois informels et en dehors des circuits classiques.

Depuis plus de 20 ans, le Fonds de participation pour les habitants a permis de bâtir une culture de la participation dans nos quartiers, et c'est vraiment précieux. Ce Fonds répond à trois grandes ambitions : renforcer l'implication directe des habitants, soutenir les dynamiques collectives locales, qui sont souvent spontanées, et faire évoluer nos pratiques institutionnelles qui, parfois, ont besoin d'être un peu bousculées, notamment lorsque nous tendons vers plus de proximité et de réactivité.

Je souhaite souligner que ce dispositif monte en puissance chaque année. En 2024, 160 projets ont été financés, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2023. Cela démontre la pertinence de ce dispositif. Cette année, en 2025, 16 comités de Fonds de participation pour les habitants sont actifs à Paris, portés par 14 associations et couvrant désormais nos 35 quartiers populaires. Ils répondent à l'objectif structurant de notre Pacte pour les quartiers populaires : faire avec tous les habitants des quartiers populaires.

Nouveauté cette année : nous avons sollicité l'Etat, la Préfecture de Paris, pour qu'elle puisse également financer avec nous ce dispositif. Cela fait écho au Contrat de ville que nous avons signé avec l'Etat en fin d'année dernière. Cette année, nous finançons ensemble le F.P.H., y compris dans de nouveaux quartiers, comme la porte de Vincennes dans le 12e, dans le 15e, à la porte d'Asnières dans le 17e ou dans le 13e également.

Pour partager quelques réussites concrètes de ce qu'a pu apporter le Fonds de participation pour les habitants, je pense notamment à plusieurs initiatives qui ont permis petit à petit de constituer des collectifs d'habitants, puis des associations qui mènent aujourd'hui de belles actions. C'est le cas dans le 10e, où, en 2023, un groupe de mères de la Grange-aux-Belles a initié, avec le soutien du F.P.H., une fête de quartier qui continue à exister aujourd'hui et qui rassemble une soixantaine d'habitants.

Je pense également au 14e arrondissement, avec des associations pleinement actives aujourd'hui à la porte de Vanves : "Partition de vie" anime des ateliers autour de la culture et du réemploi, "Femmes d'aujourd'hui" agit en soutien des familles, notamment les femmes isolées. Il y a aussi l'association "City" dans le 17e, ou encore "Les Jeunes ambitieux" dans le 19e.

Pour terminer, à travers le Fonds de participation pour les habitants, c'est vraiment une culture de la participation qui s'est ancrée durablement dans nos quartiers populaires. Une culture faite d'écoute, de proximité et d'engagement, qui montre que lorsque nous donnons les moyens d'agir, les habitants répondent présents.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Mélody TONOLLI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 49.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2025, DDCT 49).

2025 DDCT 51 - Mesures du Pacte : subventions (120.850 euros) à 18 associations.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 51 : mesures du Pacte, subventions à 18 associations.

La parole est au Président Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Paris est souvent décrite comme la ville aux 100 villages. Dans les villages, un élément est particulièrement apprécié : la fête du village. Il suffit d'aller partout ailleurs en France pour constater à quel point ces festivités font vivre la collectivité, apportent de la joie, de la musique. Les gens s'y rencontrent, des couples s'y forment. Cela fait société.

Lorsque je retourne à Paris après mes vacances, je me demande pourquoi nous n'organisons pas une fête dans chaque quartier de Paris pendant tout l'été, et même pendant l'hiver. La vie serait beaucoup plus joyeuse.

Fort heureusement, Mélody TONOLLI, en charge des quartiers populaires, a décidé de mettre en place une place populaire pour chacun de nos quartiers avec la Ville. Dans le 18^e arrondissement, par exemple, le square Charles-Hermite ou la place Émile-Blémont seront concernés, et cela a vocation à s'étendre à beaucoup de quartiers de Paris.

Merci, Mélody. Faisons monter en puissance les fêtes de village, faisons de Paris une fête et tout le monde sera bien plus heureux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à François BÉCHIEAU.

M. François BÉCHIEAU. - Monsieur le Maire, chers collègues, le Pacte parisien pour les quartiers populaires dont s'est dotée notre Ville vise à apporter des réponses concrètes dans chacun des 35 quartiers populaires identifiés comme nécessitant une intervention renforcée des pouvoirs publics.

Puisque les associations sont les partenaires de premier rang dans la mise en œuvre des mesures du Pacte parisien et des projets de quartier, notre collectivité a proposé la création d'une enveloppe "Pacte" dotée de 400.000 euros en fonctionnement pour soutenir, chaque année, des projets associatifs qui répondent aux mesures déployées dans le Pacte parisien pour les quartiers populaires, et tout particulièrement pour former et soutenir les jeunes dans leurs projets en faveur de la transformation écologique de leur quartier ; accompagner la scolarité et lutter contre le décrochage scolaire ; accompagner l'apprentissage du vélo dans les quartiers ; faire vivre les places populaires dans chacun de nos quartiers ; expérimenter des salles de fête ; expérimenter un accueil du matin des enfants en lien avec le tissu associatif de proximité.

Je souhaite mettre en avant les associations du 19^e arrondissement, objet de ce projet de délibération, qui apportent richesse et dynamisme à notre grand arrondissement.

Dans le quartier Stalingrad-Riquet-Flandres, l'association "Cliché Urbain" vise à constituer le projet-mémoire des Orgues de Flandres, en lien avec l'opération "Renouvellement urbain". L'association "Les Jeunes Ambitieux" vise, quant à elle, à des actions autour de la scolarité pour la jeunesse : stages intensifs en mathématiques, français, sciences et langues, ainsi qu'un accompagnement sur l'orientation scolaire.

Dans le quartier Michelet-Alphonse Karr-rue de Nantes, l'association "Cliché Urbain" développe son projet "Carrément Alphonse", qui vise à constituer le projet-mémoire de la cité "Paris-Habitat" qui sera prochainement en réhabilitation.

Enfin, dans le quartier Chaufoourniers, l'association "Labomatique" accompagne les habitants durant les travaux de restructuration de la place du Colonel-Fabien, qui ont récemment commencé en 2025. Ces travaux de végétalisation et de piétonnisation permettront de mieux vivre ensemble demain.

Je souhaite rendre hommage à tous ceux qui font vivre ces associations, dire combien nous sommes attachés à leurs actions et combien il est important d'adopter ce projet de délibération permettant l'attribution d'une première tranche de subventions de fonctionnement d'un montant global de 120.850 euros à 18 associations pour 20 projets dans les quartiers populaires de ces arrondissements.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, François BÉCHIEAU.

La parole est à Mélody TONOLLI, pour vous répondre, Madame la Maire.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, mes chers collègues, pour vos interventions. Je suis très contente de pouvoir présenter ce projet de délibération qui traduit directement la mise en œuvre du Pacte parisien pour les quartiers populaires, que nous avons adopté en Conseil de Paris il y a un an environ. Chacun des projets que nous soutenons s'inscrit dans sa continuité et dans la philosophie à l'œuvre pour l'ensemble de nos 35 quartiers populaires : faire plus, faire mieux, faire ensemble, avec et pour les habitants.

Le Pacte parisien pour les quartiers populaires, au-delà de tous les enjeux qu'il porte sur les sujets d'inégalité - puisqu'il s'agit bien, dans la politique de la ville, de lutter pied à pied contre toutes les inégalités, et chacun de mes collègues y œuvre aussi tout au long de l'année sur leurs délégations - propose également 25 mesures spécifiques à mettre en œuvre ou à expérimenter dans nos quartiers populaires.

Mon cher collègue Émile MEUNIER parlait des places populaires. En effet, nos 35 quartiers populaires sont tout autant de fêtes de village, même si j'ai entendu quelques remarques désagréables de la part de quelques personnes qui restent de l'autre côté de l'hémicycle. Les fêtes de village, les moments où l'on peut se rassembler, se retrouver, échanger, sont importantes, et, même, très importants pour les habitants des quartiers populaires qui nous l'ont demandé lors de la concertation que nous avons eue avec eux pour construire ce Pacte et répondre à leurs demandes et à leurs besoins.

Je trouve très positif que nous ayons envie aujourd'hui, dans notre ville, de créer du lien, de connaître son voisin et sa voisine, de pouvoir échanger et avoir des moments de convivialité. Nous pouvons nous en réjouir, et, à travers ce Pacte, nous allons tout mettre en œuvre pour que ces lieux existent dans chacun de nos 35 quartiers populaires et qu'ils puissent vivre.

Pour permettre leur bonne mise en œuvre de cette mesure et des autres et le déploiement dans les arrondissements, j'ai fait aussi le choix de revoir le budget politique de la ville afin de mettre des moyens financiers moins centralisés, mais de les redistribuer en arrondissement pour que les maires, avec leurs adjoints en charge de la politique de la ville, et les équipes de développement local, puissent déployer les plans d'action de chacun des 35 quartiers populaires ainsi que les mesures. Cela va dans le sens de ce que nous travaillons à la Ville avec la poursuite de la territorialisation, et cela va dans le sens de ce que nous avons élaboré dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires puisque, comme je le disais, nous avons un plan d'action adapté à chacun des 35 quartiers à ses spécificités et ses besoins.

Pour terminer sur quelques exemples des mesures que l'on retrouve financées dans ce projet de délibération, il y a les places populaires que j'ai évoquées, mais également la thématique d'accompagnement à la scolarité et de lutte contre le décrochage scolaire qui est très importante, avec plusieurs projets financés dans ce projet de délibération. Nous avons également tout ce qui concerne le droit à une alimentation saine, avec des projets dans le 18e notamment, et, enfin, un sujet qui m'est cher : faciliter l'accès aux vacances pour tous, avec un très beau projet dans le 18e arrondissement notamment.

Ce projet de délibération est une première pour financer des mesures concrètes du Pacte parisien pour les quartiers populaires. Je suis très contente de pouvoir vous les partager ce soir, et je ne doute pas que nous allons tous le soutenir.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Mélody TONOLLI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 51.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2025, DDCT 51).

2025 DDCT 49 - Fonds de participation des habitant.e.s (F.P.H.) dans les quartiers populaires. - Subventions (79.400 euros) à 12 associations (suite).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je reviens sur le vote du projet de délibération DDCT 49.

Nous allons voter une nouvelle fois.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 6 du projet de délibération DDCT 49.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 6 est adopté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 9 du projet de délibération DDCT 49.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 9 est adopté, je vous remercie.

Je remets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 49 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2025, DDCT 49).

2025 DDCT 54 - Déploiement et poursuite du programme des cités éducatives dans les 13e, 14e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 54 : déploiement et poursuite du programme des cités éducatives dans les 13e, 14e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

La parole est à Emmanuel COBLENCE.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'ai souhaité intervenir sur ce projet de délibération, qui concerne nos cités éducatives, et je vous dirai un mot plus particulièrement sur celle du 13e arrondissement, qui est préfigurée.

Vous le savez, la Ville est très engagée depuis plusieurs années maintenant pour encourager et accompagner les projets qui permettent de lutter contre les inégalités en matière de réussite éducative - inégalités importantes sur notre territoire, malheureusement - et pour favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes Parisiens.

Dans ce contexte, nous sommes mobilisés depuis 2019 aux côtés de l'Etat et de l'Académie de Paris pour la mise en œuvre de cités éducatives. Ce label "Cité éducative" vise à favoriser les liens entre les différents acteurs de l'éducation, pas seulement les établissements scolaires, mais toutes les autres institutions et les acteurs qui gravitent autour. Ils concourent à la réussite éducative en garantissant une continuité entre les différents temps de l'enfant.

L'objectif de ces cités est de travailler sur l'articulation des dispositifs existants, de consolider les collaborations locales, de solidifier les passerelles. Des actions ciblées peuvent aussi être mises en œuvre pour répondre à des besoins qui ne seraient pas couverts par les dispositifs existants.

Nous avons quatre cités éducatives et une cinquième devrait, je l'espère, je l'appelle de mes vœux, voir le jour dans le 13e arrondissement autour des collèges Evariste Galois et Camille Claudel. Le dossier de demande de labellisation a été déposé le 31 janvier 2025. Ce périmètre correspond au périmètre de l'éducation prioritaire dans le 13e.

C'est un dossier très ambitieux, sur lequel s'est résolument impliquée Mélody TONOLLI, mais également le maire du 13e arrondissement, Jérôme COUMET, et son adjointe en charge de la politique de la ville, Marie-Pierre MARCHAND, dont je voudrais saluer le rôle et la détermination.

Après un long travail de concertation avec les acteurs de cette future cité éducative, trois grands axes stratégiques ont été définis. Premier axe : apaiser le climat scolaire dans et en dehors de l'école pour travailler sur les relations entre élèves, l'utilisation des écrans, des réseaux sociaux ou lutter contre le harcèlement ; deuxième axe : promouvoir la santé, le bien-être et l'estime de soi des élèves, avec une priorité sur la santé mentale, sur l'éducation à la vie affective et sexuelle, sur le développement des compétences psychosociales et la confiance en soi ; enfin, troisième axe, très important : l'orientation scolaire, pour mieux repérer les jeunes en situation de décrochage, mais également pour aider les familles sur des outils et des procédures d'orientation dont nous savons qu'elles sont parfois extrêmement stressantes et difficiles à déchiffrer.

Ces dispositifs viennent compléter tout ce qui existe déjà dans le cadre de l'éducation prioritaire. Notre projet de délibération vise à autoriser la signature du renouvellement des conventions pour les quatre cités éducatives existantes et à autoriser la signature d'une convention pour la future cité éducative du 13e sous réserve, bien sûr, de l'obtention du label.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Emmanuel COBLENCE.

La parole est à Mélody TONOLLI, Madame la Maire.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue, de vos efforts. Vous avez très largement contribué au travail réalisé sur cette future cité éducative du 13e arrondissement.

Dans un contexte dans lequel l'école publique est fragilisée par des logiques comptables - nous l'avons vu, et, malheureusement, nous continuons à le constater encore aujourd'hui, et cela s'annonce également pour la prochaine rentrée - avec un désengagement croissant de l'Etat, il est plus que jamais nécessaire de réaffirmer notre ambition éducative, en particulier dans les quartiers populaires. C'est ce que nous faisons.

Sur le terrain, les besoins sont connus, les inégalités sont visibles et les familles attendent des réponses concrètes de notre part. Les cités éducatives font partie de ces réponses que nous déployons, avec l'Etat. Les retours sont positifs sur les différentes cités éducatives que nous avons pu déployer à Paris, puisqu'elles permettent de mieux coordonner les efforts des équipes éducatives, des associations, des collectivités et des familles avec pour objectif de garantir à chaque enfant un parcours de réussite.

Néanmoins, ces cités éducatives, ce dispositif, sont un complément. Elles ne peuvent pas être une rustine sur une école publique très affaiblie, que le Gouvernement continue à fragiliser. Ces cités éducatives, nous les

considérons comme un appui à une politique éducative qui doit être ambitieuse, exigeante et émancipatrice. C'est dans cette logique que s'inscrit le projet de délibération dont il est question.

Les cités éducatives sont un levier pour les quartiers populaires. Les premières cités éducatives ont été labellisées en 2019, dans les 19e et 20e arrondissements. Nous avons ensuite eu deux nouvelles dans le 14e et dans le 18e. Comme je le disais, comme l'a souligné mon collègue, nous allons, je l'espère, bientôt avoir une cinquième cité éducative, en cours de labellisation, dans le 13e arrondissement.

Ce dispositif est porté par l'Etat et par la Ville. Il est cofinancé par la Ville de Paris pour les postes de chefs de projet opérationnels que je salue. Ils accomplissent un très beau travail, très utile, au quotidien, pour accompagner les actions déployées.

L'objectif, comme je le disais, est de réduire les inégalités dès la petite enfance. Dans les quartiers prioritaires, un enfant sur quatre a redoublé avant son entrée en 6e. C'est énorme, et il n'est pas normal que nous laissions cette situation perdurer. Nous devons donc lutter contre les inégalités scolaires très tôt, dès les premiers signes de fragilité. L'école publique est un pilier de l'émancipation qui doit garantir à tous les mêmes chances de réussite, quel que soit son quartier, quel que soit l'endroit où l'on habite à Paris.

Si les cités éducatives améliorent les conditions d'accueil des enfants, elles ne peuvent pas à elles seules compenser les reculs de l'Etat. En effet, nous constatons un affaiblissement très préoccupant de l'école publique. A Paris, ce sont 146 fermetures de classes prévues à la rentrée. Nous en avons "a priori", puisque cela peut évoluer - j'espère que cela évoluera positivement - 75 qui sont prévues en éducation prioritaire. C'est totalement anormal. Nous ne devrions pas en avoir une seule en quartier populaire. C'est la troisième année consécutive où nous avons de nombreuses fermetures de classes et des suppressions de postes.

Ce que nous défendons, c'est donc le maintien du réseau d'éducation prioritaire et des moyens supplémentaires pour les quartiers populaires, une politique de la ville qui vient en appui du droit commun, mais qui ne s'y substitue pas, et une ambition claire pour l'école publique avec plus de moyens, des enseignants qui travaillent dans de bonnes conditions, des classes moins chargées et des projets éducatifs exigeants. En effet, comme je le disais, la bonne maîtrise des savoirs fondamentaux est un levier important pour lutter contre les inégalités. Cela suppose un encadrement renforcé dès les premières années.

En conclusion, les cités éducatives sont un outil précieux que nous souhaitons continuer à développer à Paris. Néanmoins, elles doivent s'ancrer dans une vision cohérente et des moyens à la hauteur des enjeux que nous devons relever pour le bien des enfants qui doivent tous avoir les mêmes chances de réussir.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Mélody TONOLLI, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 54.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2025, DDCT 54).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif à l'appel d'Épinay-sous-Sénart, pour remettre la politique de la ville à l'agenda politique.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 96 relatif à l'appel d'Épinay-sous-Sénart pour remettre la politique de la ville à l'agenda politique.

La parole est à la maire du 10e arrondissement, chère Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

J'ai le plaisir de présenter ce vœu au nom de l'ensemble des maires de la majorité, ainsi que des présidents de groupe de la majorité.

Ce vœu a pour objet de nous inviter à rejoindre l'appel d'Épinay-sous-Sénart lancé le 13 mai dernier par les associations d'élus du bloc communal, notamment "Ville et banlieue", l'"A.M.F." et "France Urbaine".

Ce vœu a pour objet, tout en dénonçant le désengagement de l'Etat dans beaucoup de nos quartiers, de rappeler la nécessité de faire société. Les raisons liées à l'éducation, liées aux différentes implications nécessaires de nos villes, dans nos quartiers, ont été rappelées par mes collègues dans les interventions précédentes. Je dirai simplement qu'avoir fait ce travail dans beaucoup d'endroits, avoir investi dans un certain nombre de quartiers, puis lâché ces quartiers, c'est courir le risque très élevé de voir les situations se dégrader de nouveau.

Aujourd'hui, nous avons à Paris des poches de pauvreté qui s'aggravent, des personnes en situation de plus en plus fragile. Gardons cette possibilité de les accompagner pour donner à chacun sa chance, c'est le sens de ce vœu que je vous ai présenté ce soir.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Alexandra CORDEBARD.

La réponse est à Mélody TONOLLI pour répondre, au nom de l'Exécutif.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Alexandra, et merci aux maires d'arrondissement d'être toujours présents dans cet hémicycle pour soutenir ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Avant le vote de la réforme P.M.L., car nous ne dirons peut-être pas la même chose en 2026.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - En effet, mais en tous les cas, ce soir, je peux encore le dire et c'est très bien. Ce vœu est soutenu par les maires d'arrondissement et les groupes de la majorité qui, à travers ce vœu, relaient l'appel d'Epinay-sous-Sénart lancé en mars dernier sur l'initiative de "Ville et Banlieue", association dans laquelle siège Paris, mais également de nombreuses associations d'élus.

Cet appel repris dans ce vœu souligne l'absence d'ambition du Gouvernement pour la politique de la ville et la cohésion sociale et urbaine, tant sur les enjeux de renouvellement urbain que sur ceux des inégalités qui, comme cela a été rappelé, s'aggravent pour les habitants les plus vulnérables.

Ce constat n'est pas fait que par les élus de gauche, il est partagé par l'ensemble de tous les élus, de tous les bords politiques et représentés dans les différentes associations qui portent cet appel.

Nous avons désormais une Ministre en charge de la politique de la ville. C'est un progrès par rapport au précédent Gouvernement, mais il nous manque encore le cap et la feuille de route pour mobiliser l'ensemble des politiques publiques au bénéfice des quartiers populaires, car les besoins sont là.

Précédemment, je parlais de l'éducation, et l'appel d'Epinay-sous-Sénart revient sur ce sujet fondamental. Le décrochage scolaire est l'une des premières fragilités sur lesquelles intervenir pour réduire les inégalités. Cela passe par une école publique à la hauteur, qui propose de bonnes conditions au quotidien pour les élèves et pour les enseignants et l'ensemble du personnel éducatif. Cela passe aussi par des dispositifs d'accompagnement à la scolarité pour la réussite éducative des enfants.

Cet objectif ne peut pas être atteint si nous supprimons des postes et des classes. Cet objectif ne peut pas être atteint si nous ne faisons pas évoluer le réseau d'éducation prioritaire, qui n'a pas bougé depuis dix ans. A Paris, nous demandons une nouvelle réflexion et une nouvelle approche autour de ce réseau d'éducation prioritaire, qu'elle soit cohérente avec ce que la Ville de Paris a porté autour du Pacte parisien pour les quartiers populaires et qui prenne bien l'ensemble des sujets, et pas une approche moins-disante, qui ne soit qu'une approche comptable, qui ne tienne pas compte des besoins des habitants.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Au-delà de la question de l'éducation, cet appel d'Epinay-sous-Sénart aborde aussi l'ensemble des inégalités des points sur lesquels il doit agir : l'accès à la santé, l'emploi, la culture, les vacances, le logement digne. Il nous semblait important comme toutes les villes qui l'ont fait, parce qu'il y en a eu un certain nombre, de relayer ici cet appel.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Mélody TONOLLI, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 96 des groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté, je vous remercie. (2025, V. 75).

Il est 21 heures précises, c'est parfait. Nous avons terminé la 5e Commission. Je vous propose de lever la séance. Nous reprendrons demain à 9 heures, avec la 6e Commission.

Bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le jeudi 10 avril 2025 à vingt-et-une heures, est reprise le vendredi 11 avril 2025 à neuf heures, sous la présidence de Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe).

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Bonjour, mes chers collègues.

Compte rendu de la 6e Commission.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous allons débiter ce dernier jour du Conseil, nous l'espérons. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. Emmanuel COBLENCÉ, président de la 6e Commission.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Bonjour, chers collègues. Je ne cache pas le plaisir qu'est le mien de pouvoir vous présenter le compte rendu de la 6e Commission devant une Assemblée aussi fournie ce matin.

Notre Commission s'est réunie mardi 1er avril dernier. Ce fut l'occasion pour nous de faire le point avec notre premier adjoint, Patrick BLOCHE, tout d'abord sur l'état des discussions en cours entre la Ville et le Gouvernement concernant le régime dérogatoire des décharges de direction d'école à Paris, un régime dérogatoire auquel nous sommes tant attachés, vous le savez. En effet, à l'issue d'une forte mobilisation des parents d'élèves, des syndicats d'enseignants et des élus, la Ministre a annoncé un moratoire et l'ouverture de négociations. Je sais que notre premier adjoint y reviendra au cours de la séance, puisque plusieurs vœux ont été déposés sur ce sujet.

En 6e Commission, nous avons évidemment également évoqué les fermetures de classes, toujours trop nombreuses. Lors du dernier C.D.E.N., le Rectorat n'a reculé que sur une vingtaine de fermetures, alors que 150 fermetures de classes sont toujours envisagées pour la rentrée prochaine. C'est évidemment beaucoup, beaucoup trop, en particulier après les saignées que nos écoles ont déjà connues lors des dernières rentrées scolaires. Là encore, nous aurons l'occasion d'y revenir dans quelques minutes.

Nous avons enfin évoqué avec Johanne KOUASSI les nouveautés en matière de politique de la petite enfance à la suite de l'entrée en vigueur de la loi plein emploi, qui a fait des communes les autorités organisatrices de l'offre d'accueil du jeune enfant. Les conséquences très concrètes, nous pourrions les constater à l'occasion de l'examen des projets de délibération DFPE 133, DFPE 134 et DFPE 135, notamment.

En dehors de ces sujets, nous avons eu, comme toujours, l'occasion d'échanger sur les principaux projets de délibération portés par les adjointes et les adjoints.

Hélène BIDARD, qui est présente ce matin, je la salue, nous a présenté le DDCT 20, qui accorde des subventions à 24 associations agissant en faveur de l'insertion socio-professionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi, un sujet évidemment très important pour la justice sociale et le droit des femmes. Elle nous a également évoqué la présentation à la presse des dispositifs de la Ville en faveur du droit aux vacances.

Sur les questions éducatives, Patrick BLOCHE a évoqué plusieurs projets de délibération importants, j'en cite quelques-uns : le DASCO 16, relatif à la rénovation de la cité mixte régionale Jacques Decour, et le DASCO 11, relatif à la rénovation de la cité mixte régionale Carnot. Il y en a bien d'autres, évidemment.

De son côté, Johanne KOUASSI nous a présenté le DFPE 67, qui porte sur les subventions pour des projets dans des ludothèques dans le cadre du budget participatif. Ce sont de beaux projets, dont l'un, situé dans la ludothèque Denise-Garon du 13e arrondissement, un très bel arrondissement, propose l'aménagement d'un espace sensoriel destiné aux publics en situation de handicap.

Marie-Christine LEMARDELEY a évoqué, quant à elle, la situation de l'enseignement supérieur et de la recherche, en écho notamment à deux vœux, deux vœux importants, liés à la situation des universités de la recherche aux Etats-Unis, que nous aurons l'occasion d'examiner tout à l'heure.

Voilà, chers collègues. J'oublie évidemment beaucoup de choses, mais c'était un compte rendu synthétique de la 6e Commission.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

2025 DDCT 20 - Subventions (114.500 euros) à 24 associations au titre de l'insertion socio-professionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi et de l'égalité professionnelle.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 20 : subventions à 24 associations au titre de l'insertion socio-professionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi et de l'égalité professionnelle.

La parole est à Mme Dominique KIELEMOËS, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, à travail égal, salaire égal. Plus de 40 ans après la loi Roudy qui affirme le principe d'égalité dans tout le champ professionnel, force est de constater que nous en sommes encore loin en France.

En 2024, les femmes gagnent 15 % de moins que les hommes dans le privé et 10,5 % dans la fonction publique. Pour répondre aux critiques, je préciserai que, à poste comparable en équivalent temps plein, cela revient à une différence de 4 % en défaveur des femmes. Or, précisément, femmes et hommes ne sont pas égaux devant le temps plein. En France, 3,7 millions de femmes sont à temps partiel, soit 26,5 % des femmes dans l'emploi, contre 1,3 million d'hommes, soit 8,7 % des hommes en emploi. Nous voyons bien ainsi la différence.

Alors que les filles ont de meilleurs résultats scolaires que les garçons, l'orientation dans l'enseignement supérieur de celles-ci s'effectue plutôt vers des carrières dans le domaine médico-social, donc évidemment moins rémunérateur, et les sciences humaines.

De temps partiel imposé en biais de recrutement, d'exposition plus élevée aux facteurs de pénibilité au travail, en interruption asymétrique de carrière, de nombreuses embûches entravent la vie professionnelle des femmes. La précarité, notamment dans l'emploi, est féminine, c'est un fait systémique. Toute action autour de l'insertion socio-professionnelle des femmes doit donc prendre en compte cette dimension genrée et couvrir l'ensemble des besoins particuliers des femmes en la matière.

Les associations que nous soutenons aujourd'hui illustrent cette démarche et proposent de nombreuses formes spécifiques d'accompagnement pour l'insertion des Parisiennes éloignées de l'emploi, et donc, "a fortiori", de l'égalité professionnelle.

Il y a celles qui agissent en direction des femmes migrantes, comme l'"A.D.R.I.C.", qui forme les professionnels qui les suivent, ou "UniR", qui favorise la reprise d'études des réfugiés, j'ai eu l'occasion d'en parler hier.

Il y a celles qui travaillent autour des jeunes femmes dans les quartiers populaires, comme "Rêv'Elles", ou les femmes vivant avec le V.I.H., comme "Ikambere - La Maison Accueillante".

Celles qui croisent inégalités, discriminations de genre et âgisme, comme "Arcé - Avenir des Femmes", qui accompagne des femmes de plus de 45 ans.

Celles qui agissent dans un secteur donné, comme "ARVAH" pour l'architecture, ou dans l'animation, comme "Les Femmes s'Animent", ou "DesCodeuses" pour le numérique, secteur où les femmes peinent encore à se faire leur place.

Il y a des projets articulés sur un lieu emblématique, comme, évidemment, "La Maison des Femmes", je pense notamment bien sûr aux maisons des femmes qui sont localisées dans trois hôpitaux - peut-être quatre, d'ailleurs, je me demande s'il n'y en a pas un quatrième -, et des projets qui se font autour d'un média, comme "Les Ami·e·s de l'Egalité", qui gère "50-50 Magazine".

Il y a des projets qui favorisent la confiance en soi des femmes, comme "Gen Club", ceux qui se focalisent sur l'économie sociale et solidaire, comme "Empow'Her", et ceux qui accompagnent plus particulièrement les femmes victimes de violences, comme "Led by Her".

Comme souvent avec ce type de projet de délibération, je préviens effectivement les rangs de l'opposition, le catalogue d'actions que nous soutenons pourrait sembler un inventaire à la Prévert, mais, derrière cette multiplicité, il y a en réalité un fil rouge cohérent et volontariste, celui d'embrasser la question de l'égalité professionnelle dans toutes ses dimensions, particulièrement ses dimensions genrées.

Je voudrais en profiter pour saluer la richesse associative parisienne et me réjouir que nous puissions nous appuyer sur cette richesse.

Je vous remercie et je vous demande bien sûr de bien vouloir voter ce projet de délibération à l'unanimité.

Merci.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci, Madame Dominique KIELEMOËS.

Je vais donner la parole à Mme Hélène BIDARD, pour vous répondre sur ce beau projet de délibération.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, Mesdames.

Cher es collègues, il y a tout juste un mois, le 8 mars dernier, avait lieu la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, et la réduction des écarts de revenus et l'égalité professionnelle étaient évidemment en tête des revendications des cortèges qui ont rassemblé 120.000 personnes à Paris et 250.000 personnes partout en France.

Les conditions de travail des femmes, nous le savons bien, sont bien plus précaires que celles des hommes. Vous avez rappelé, chère collègue, les chiffres nombreux et documentés des inégalités salariales, des inégalités

professionnelles. Rappelons aussi que 85 % des familles monoparentales ont des femmes à leur tête, avec une grande précarité à laquelle elles sont exposées.

Or, cette situation se dégrade à toute vitesse pour le salaire des femmes du fait des politiques d'austérité et du dérèglement du marché du travail. Un seul exemple, un chiffre parlant, très simple, calculé sur les données de l'I.N.S.E.E. : en 2024, les femmes ont commencé à travailler gratuitement à partir du 8 novembre à 16 heures 48. C'est quatre jours plus tôt qu'en 2018, où le travail gratuit des femmes était estimé le 12 novembre. Vous voyez que, entre 2018 et 2024, nous avons perdu 4 jours de salaire, Mesdames, et avons donc travaillé 4 jours gratuitement en plus.

Ce n'est pas seulement parce que, à travail égal, les femmes sont moins bien payées, c'est aussi parce qu'il y a des inégalités d'accès aux emplois, particulièrement aux emplois de qualité. Les femmes sont majoritairement représentées dans les métiers du soin et du lien, moins protégés, avec des emplois à très bas salaires, déqualifiés, dévalorisés, et une pénibilité qui n'est pas reconnue ou très rarement.

La domination patriarcale s'exerce toute la vie. D'ailleurs, j'étais très, très heureuse d'accueillir la 26e intersyndicale des femmes, réunie à la Bourse du travail de Paris la semaine dernière. Avec des chercheuses et des syndicalistes, elles nous permettent d'obtenir des chiffres documentés sur ces inégalités salariales et professionnelles. Un des chiffres essentiels qu'elles ont permis d'identifier est que l'égalité salariale permettrait de récolter 10 milliards d'euros de cotisations sociales supplémentaires.

Il nous faut donc lutter contre ces freins à l'insertion professionnelle des femmes et lutter contre les discriminations à l'embauche qui touchent spécifiquement les femmes. Cela nécessite, vous l'avez dit, chère collègue, une diversité d'associations, parce que la situation des femmes est extrêmement diverse. Elle est commune dans le sens des inégalités, mais elle est évidemment extrêmement diverse en fonction de leurs situations personnelles.

C'est pourquoi, chers collègues, je vous invite à voter ce projet de délibération de 114.500 euros de subventions à 24 associations pour 31 projets en faveur de l'égalité professionnelle et l'insertion socio-professionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi. Je ne vais évidemment pas les citer, je pense juste à l'"Arcé - Avenir des Femmes", au "Centre d'information des droits des femmes", le "C.I.D.F.F.", que vous connaissez bien, qui accompagne aussi les femmes victimes de violences, à l'organisation "Femmes Egalité", ou encore à "Projets 19". Je vous invite à lire le projet de délibération pour retrouver tous ces projets.

Je vous remercie, chers collègues.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 20.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2025, DDCT 20).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la lutte contre l'excision.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés.

Nous examinons le vœu n° 97 relatif à la lutte contre l'excision.

La parole est maintenant à Mme Farida KERBOUA.

Mme Farida KERBOUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'excision est tout sauf une tradition anodine. C'est une mutilation, une barbarie, un crime. Des milliers de femmes en subissent les séquelles à vie, marquées dans leur chair et dans leur esprit.

Cette pratique est interdite par la loi et, pourtant, elle perdure, y compris ici, à Paris. Elle se perpétue dans la clandestinité ou à l'occasion de séjours organisés à l'étranger. Selon les estimations, ce sont ainsi 80.000 femmes en France qui sont exposées au risque d'une mutilation génitale irréversible.

Comment accepter cela ? Comment tolérer que, dans notre Capitale, certaines de nos concitoyennes vivent sous la menace de cette barbarie ? Nous avons une responsabilité immense : protéger ces filles et ces femmes, agir avec fermeté pour éradiquer cette pratique et accompagner dignement celles qui en sont victimes.

C'est pourquoi, à travers ce vœu, notre groupe, "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" demande à la Ville de Paris de se donner les moyens d'un engagement clair et efficace. Il faut intensifier les campagnes de sensibilisation dans les familles, les écoles, les centres de santé, mieux former les professionnels de santé et les

enseignants pour détecter une situation à risque, mais aussi renforcer les partenariats avec les hôpitaux et les associations spécialisées, qui font un travail remarquable, mais qui manquent cruellement de moyens.

Une coopération plus étroite avec les forces de l'ordre et la justice est aussi nécessaire pour démanteler les réseaux clandestins qui organisent ces mutilations. Nous demandons enfin qu'un rapport annuel soit présenté devant le Conseil de Paris, afin que nous puissions mesurer les avancées concrètes de notre engagement collectif.

Dans ce domaine, et alors que nous célébrions tous la Journée des droits de la femme le 8 mars dernier, nous ne pouvons pas nous contenter de postures indignées : il faut agir.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, Madame Farida KERBOUA. Merci, vraiment, de nous permettre de parler de cet enjeu de lutte contre les mutilations sexuelles féminines en Conseil de Paris, ce qui est beaucoup trop rare. Néanmoins, j'ai envoyé à votre groupe tous les éléments, puisque ce vœu est réalisé.

Nous partageons tous vos constats, y compris sur les manques de moyens des hôpitaux.

Nous partageons tous vos attendus, qui renvoient à des politiques publiques que nous portons déjà avec l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, O.P.V.F. Il existe un réseau d'aide aux victimes spécifique mis en place dans les arrondissements, il y a les maisons des femmes de l'A.P.-H.P., qui, depuis 2020, travaillent aussi spécifiquement sur ce sujet au sein de l'A.P.-H.P., notamment avec les services de police, de justice et les associations que nous finançons.

Vous demandez un soutien financier. Nous finançons le "G.A.M.S." et "Excision Parlons-en" dans le projet de délibération de lutte contre les violences faites aux femmes.

Nous faisons des rencontres sur le sujet autour du 25 novembre, mais aussi du 6 février, la journée de mobilisation sur le sujet, auprès des jeunes, particulièrement à Q.J., et ces associations partenaires interviennent aussi dans le cadre des formations primo-accueil des femmes victimes de violences de l'O.P.V.F.

Depuis 2011, et il n'a cessé d'être renforcé depuis, nous avons un protocole parisien de lutte contre les mutilations sexuelles féminines à destination des professionnel·les, des centres de protection maternelle et infantile, et des centres de santé sexuelle, pour informer les familles et pour aider au repérage, y compris dans le milieu scolaire.

Il me manque du temps pour vous expliquer tout ce que nous faisons. Un rapport annuel de l'observatoire fournit des éléments, et je suis à votre disposition pour en reparler.

Juste une chose, je pense que c'était très important d'en parler et de lever le tabou, mais il faut aller au bout de la logique. Le repérage des mutilations sexuelles féminines et ses conséquences concernent des femmes déjà excisées dans l'enfance qui arrivent en France. Il faut que l'on arrive à repérer les petites filles qui sont menacées d'excision lors de séjours à l'étranger. Toutefois, s'il y a un public prioritaire qu'il faut accompagner comme des victimes, ce sont les mineures non accompagnées, les filles M.N.A., que nous devons absolument aider et accompagner pour éviter l'excision ou, malheureusement, lorsque cela a déjà été fait.

Je vous renvoie à ce petit paradoxe.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 97 du groupe "Les Républicains, Les Centristes" est-il maintenu ?

Mme Farida KERBOUA. - Au vu de toutes ces explications, je le retire. Cependant, comme Mme BIDARD le proposait, j'aimerais avoir des informations plus complètes sur ce sujet, qui me tient vraiment à cœur.

Merci.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

2025 DASCO 4 - Caisse des écoles du 20e arrondissement. - Subvention d'investissement (191.442,59 euros) pour l'achat et l'installation de matériels dans la cuisine Paul Meurice.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 4 : caisse des écoles du 20e arrondissement, subvention d'investissement pour l'achat et l'installation de matériels dans la cuisine Paul Meurice.

Je donne la parole à Eric PLIEZ, Monsieur le Maire.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

En application du plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne et de la loi EGalim, la caisse des écoles du 20e a déjà remplacé ses ustensiles en plastique utilisés pour le service et a cherché des solutions pour passer des barquettes biosourcées à l'inox.

Une transition technique vers l'inox, adaptée à une cuisine centrale qui prépare 13.300 repas par jour livrés sur 80 sites, est engagée. Elle s'appuie sur une étude diligentée fin 2023 proposant des solutions de réorganisation intégrant le passage à une alternative végétarienne quotidienne. Les conclusions de cette étude prévoient une introduction progressive de la barquette inox, qui a commencé dès le début 2025, avec, en parallèle, l'acquisition et l'installation d'un matériel de lavage adapté dans la cuisine centrale.

Cette transition, qui répond aux objectifs des politiques partagées avec Patrick BLOCHE et Audrey PULVAR de sortie des contenants plastiques et de poursuite de l'amélioration de la qualité et de la diversité des menus, est très attendue à la fois des parents et enfants du 20e. Elle l'est également des agents de la caisse, majoritairement des femmes, eu égard à l'impact positif sur les conditions de travail de l'acquisition de ce nouveau matériel de lavage.

C'est pourquoi, je vous invite à voter très largement pour cette subvention d'investissement d'un montant total de plus de 191.000 euros, qui permettra à la caisse du 20e de franchir un nouveau cap en matière d'alimentation durable.

Merci.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à M. Laurent SOREL, pour cinq minutes maximum.

M. Laurent SOREL. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Ecoutez, le maire du 20e a déjà tout dit sur cette transition très importante à la cantine scolaire du 20e. Après les ustensiles, nous passons maintenant au passage le plus compliqué, finalement : les barquettes en inox. Nous sommes en pleine transition, et cela se fera totalement pour la rentrée 2025, je crois.

Le 20e est un gros arrondissement, on parle de 13.500 repas et de 86 écoles, cela a été dit, nous ne pouvons donc que nous réjouir. Les agents, les parents et les enfants... même ma fille, aujourd'hui, me dit que c'est meilleur à la cantine. C'est que cela doit être vrai.

Evidemment, on n'est pas simplement dans la logique du plan de sortie des plastiques de la restauration collective, c'est tout un plan d'amélioration de la qualité de l'alimentation mais aussi du goût. On le sait, s'il n'y a pas le goût, les enfants ne mangent pas, et on sait que, pour beaucoup d'enfants, ce sont parfois les seuls repas de la journée, c'est donc d'autant plus important qu'ils puissent manger.

J'interviens essentiellement pour me réjouir et pour constater qu'un gros travail a été fait à la caisse des écoles du 20e, que nous sommes tous ravis en tant qu'élus et en tant que parents, et que les enfants sont apparemment assez satisfaits.

J'ajouterai une petite remarque et un défi, mais qui est aussi pour les parents. Quand on est parent, on connaît la difficulté de faire manger des légumes à nos enfants, et pas uniquement de la viande et des produits gras. On sait qu'il y a une nécessité de réfléchir à de meilleurs échanges entre parents, enfants, équipes pédagogiques et équipes de la cantine pour que des démarches d'éducation populaire soient développées, parce que c'est évidemment compliqué de faire manger aux enfants des légumes à la cantine si, chez eux, ils n'ont pas déjà acquis ces bonnes habitudes, quelle que soit d'ailleurs la qualité des produits qui sont offerts.

Je rajouterai une petite remarque justement pour que cette amélioration constatée à la caisse des écoles du 20e puisse se prolonger. Il me semble qu'il y a aussi des propositions sur la mise en place d'une légumerie et l'adhésion à une société d'économie mixte, qui permettraient à la caisse des écoles de préparer directement des fruits et légumes bruts : purées, soupes, coulis... Toutes sortes de recettes qui permettraient d'améliorer encore plus la qualité et de faire en sorte que nos enfants mangent encore mieux qu'ils ne mangent aujourd'hui.

J'espère en tout cas que la caisse des écoles du 20e pourra continuer à améliorer la qualité des repas servis aux enfants. Que de chemin parcouru depuis cinq ans, quand cette caisse des écoles était... je ne dirais pas délaissée, mais elle avait en tout cas de vrais problèmes en termes de qualité des produits et de goût.

Aujourd'hui, nous sommes ravis dans le 20e, je tenais donc à faire cette petite intervention pour dire tout le bien que nous pensons du travail qui est fait dans le 20e et pour aussi identifier les quelques points d'amélioration qui pourraient peut-être être faits pour la caisse des écoles, parce qu'on n'en fait jamais assez pour nos enfants.

Voilà.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre aux orateurs, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - J'avais envie de dire à Laurent SOREL, le dernier intervenant : est-ce que tu reprends un petit café ? On avait l'impression d'être dans un bistrot du 20e, en train de se prendre un petit

café dans le Zinc, en train de commenter, si j'ose dire, ce que mangent les enfants du 20e, tout particulièrement les enfants de Laurent SOREL.

Plus sérieusement, je vais être extrêmement court. Aussi bien le maire du 20e, qui connaît son affaire en tant que président de la caisse des écoles, et Laurent SOREL, dans son intervention, ont tout dit.

Je voudrais tout simplement saluer les ambitions extrêmement fortes pour les années à venir portées par la caisse des écoles du 20e, son président, son directeur et toute l'équipe, notamment dans le domaine de la sortie du plastique, dans lequel il y a une vraie volonté et une vraie action.

Evidemment, j'en profite aussi pour saluer la détermination d'Audrey PULVAR et l'impulsion qu'elle a donnée sur tous les sujets qui concernent l'alimentation, qui est devenue une question, nous le savons, éminemment politique.

De ce fait, je me réjouis d'une telle unanimité sur ce projet de délibération, qui est donc une subvention d'investissement qui va bénéficier à la caisse des écoles du 20e pour l'achat et l'installation de matériel dans la cuisine Paul Meurice.

Je rappelle, parce que Paul SIMONDON a quitté l'hémicycle - il a l'âme sensible -, que la subvention de la Ville de Paris aux caisses des écoles était aux alentours de 80 millions d'euros il y a cinq ans, au début des années 2020, et tangente aujourd'hui les 130 millions, sinon les dépasse. Cela fait une augmentation de 50 millions d'euros en quelques années. Voilà, cela montre bien que, en ce domaine, la volonté de la Ville est extrêmement forte, comme celle des 17 mairies d'arrondissement.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DASCO 4).

2025 DASCO 16 - Avenant n° 1 à la convention de participation financière entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France dans le cadre du projet de rénovation de la cité mixte régionale Jacques Decour (9e).

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif aux travaux de restructuration de la cité scolaire Jacques Decour, avenue Trudaine.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 16 et le vœu n° 98.

Le DASCO 16 porte sur un avenant n° 1 à la convention de participation financière entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France dans le cadre du projet de rénovation de la cité mixte régionale Jacques Decour dans le 9e.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI. Madame la Maire, à vous pour cinq minutes maximum.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération est une très bonne nouvelle. Il y a un an, ici même, je tirais la sonnette d'alarme sur l'avenir de la cité scolaire Decour et lançais un appel pour que les travaux de ce site exceptionnel commencent le plus vite possible. La communauté éducative de Decour les attend depuis très, très longtemps.

Depuis, le dialogue entre la Ville, la Région et le Rectorat a repris. Les services de la Région et de la Ville de Paris ont travaillé ensemble dans la même direction. Je sais l'investissement qui a été le vôtre, Monsieur le Premier adjoint, investissement personnel avec James CHÉRON, le vice-président chargé des lycées, pour faciliter ce dialogue et aboutir au projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui.

La Région nous a fait part, vous a fait part de sa décision de commencer les travaux le plus rapidement possible : la chapelle et le théâtre dès cet été, le ravalement du lycée à partir de novembre.

Lors d'une réunion de travail avec la Région à laquelle j'ai participé le 12 mars, vous avez soutenu l'une des options proposées par la Région pour que les travaux soient engagés en même temps sur la partie collège. Cela me semble le scénario le plus avantageux, puisqu'il nous permettra à la fois d'optimiser le chantier en termes de phasage, en termes de délais, en termes de coût, et de bénéficier à plein du plan de délestage de la C.M.R., qui a été construit avec le Rectorat, et donc de réouvrir le collège le plus rapidement possible, comme nous le souhaitons tous.

D'où cette proposition d'amendement ou de vœu, comme vous voulez, à ce projet de délibération pour que nous puissions tenir cet objectif de respecter le calendrier, ce qui suppose l'engagement de la Ville sur

l'affermissement des tranches optionnelles 1 et 2 du marché de maîtrise d'œuvre dès la notification du marché et dès que l'étude avant-projet définitif sera validée, soit en novembre 2025.

Je vous remercie et je remercie bien sûr les services de la Ville d'avoir travaillé à ce projet de délibération et à ce que ces travaux démarrent désormais le plus vite possible.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire du 9e arrondissement, chère Delphine BÜRKLI, de vous être inscrite sur ce projet de délibération. Effectivement, cela permet, et c'est utile, de parler de la rénovation de la cité mixte régionale Jacques Decour.

Alors, évidemment, il ne fallait pas attendre cette séance et ce projet de délibération pour traduire l'engagement de la Région, qui est maître d'ouvrage, comme toujours dans les cités scolaires, et de la Ville de Paris, puisque le projet de délibération est un avenant n° 1 à une convention qui existe déjà, convention de participation financière passée entre la Ville et la Région.

Il reste que, évidemment, cet avenant traduit une augmentation sensible du coût de l'opération, puisque l'enveloppe financière prévisionnelle est désormais fixée à 120 millions d'euros T.T.C., toutes dépenses confondues, ce qui représente une augmentation de 20 millions d'euros. La part de la Ville s'établit maintenant à 36 millions d'euros.

Voilà. Nous travaillons donc bien, et je travaille bien avec James CHÉRON, vice-président de la Région chargé des lycées.

Lors de cette réunion en "visio" à laquelle vous participiez, compte tenu de votre engagement pour la rénovation de la cité scolaire Jacques Decour, chère Delphine BÜRKLI, j'ai justement eu l'occasion de dire que la Ville affirmera les deux tranches optionnelles au moment de l'avant-projet définitif, qui doit avoir lieu avant la fin de cette année. C'est pourquoi je vous avoue avoir été un peu surpris par le dépôt de ce vœu, puisque je pensais que ma parole suffisait ou valait engagement de la Ville de Paris.

De ce fait, ayant réaffirmé, et au besoin... Pour reprendre l'intitulé de votre vœu, je dis très clairement à ce micro que la Ville de Paris confirme son accord concernant le calendrier d'affermissement des tranches optionnelles 1 et 2 dès que l'étude d'avant-projet définitif sera validée, soit très certainement en novembre 2025, en tout cas avant la fin de l'année.

Compte tenu de ce que je viens de dire, sur la forme, il pourrait y avoir un retrait du vœu. Si vous préférez le maintenir, je n'en prendrai pas ombrage, même si je pense que vous pourriez utilement l'enlever, le retirer, et je donnerai un avis favorable.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu est-il maintenu ?

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci à Patrick BLOCHE, cher Patrick, d'avoir réaffirmé votre volonté d'aller vite et de travailler en bonne intelligence et avec efficacité avec la Région sur la C.M.R. Decour. Merci.

Je le retire, bien sûr.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2025, DASCO 16).

2025 DDCT 86 - Perception de dons pour la reconstruction de la mairie du 12e arrondissement suite à l'incendie du 26 janvier 2025.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 86 relatif à la perception de dons pour la reconstruction de la mairie du 12e arrondissement à la suite de l'incendie du 26 janvier 2025 dernier.

La parole est à Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE. Madame la Maire, c'est à vous.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, vous comprendrez que ce n'est pas sans une certaine émotion que je m'exprime ce matin. Ce projet de délibération marque l'ouverture d'une nouvelle phase.

Un incendie le 26 janvier dernier a effectivement frappé notre maison commune, la mairie du 12^e arrondissement. Les nombreuses habitantes et nombreux habitants du 12^e arrondissement, et plus globalement les amoureux du patrimoine, ont exprimé le souhait de pouvoir accorder leur concours financier à la Ville de Paris pour accompagner ce chantier patrimonial.

Les images de Notre-Dame étaient dans nos têtes, les flammes furent un nouveau traumatisme collectif et un traumatisme individuel...

Je parle de choses un peu sérieuses, ce serait peut-être "sympa" que je puisse m'exprimer.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Oui, nous ne sommes pas si nombreux que cela, mais il y a un petit bruit de fond gênant. Merci beaucoup, chers collègues, de continuer vos conversations à l'extérieur.

A vous, Madame la Maire, et à vous seule.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je souhaiterais justement mettre à l'honneur votre élan de générosité. Cette solidarité a de nouveau renforcé l'attachement que nous portons à notre arrondissement, je l'ai constaté dès les premières heures après l'incendie et je le vois encore chaque jour. Nous sommes, dans le 12^e arrondissement, toutes et tous liés au sort de notre mairie.

Il vous est proposé ici de permettre à celles et ceux qui le souhaitent de s'associer à la préservation du patrimoine et de participer à la nouvelle séquence de la reconstruction de la mairie.

Ce lieu mérite une mobilisation à la hauteur de son importance pour l'arrondissement et la Ville de Paris. Il est hautement symbolique, chargé d'histoire. C'est un véritable bijou architectural de la fin du XIX^e siècle. L'architecte Antoine-Julien Hénard s'est inspiré des styles Renaissance, Louis XIII et Louis XIV pour livrer un ouvrage intemporel qu'il nous revient de reconstruire ensemble.

Il s'agit aussi de la maison du service public du 12^e arrondissement, dans laquelle chacune, chacun vient célébrer, s'informer, se faire aider. Les habitantes et les habitants y ont des repères, des habitudes, mais aussi des liens forts particuliers avec les agentes et les agents. Tout cela les rend fiers.

C'est pourquoi nous avons le devoir de retrouver notre mairie dès que possible. Je suis en tout cas pleinement engagée, certaines et certains le savent ici, pour accélérer cette reconstruction, tout en veillant au strict respect des précautions inhérentes à ce chantier un peu particulier.

Encore merci aux citoyennes et citoyens qui ont manifesté leur générosité et qui vont manifester leur soutien. Je compte sur vous, et je vous donne rendez-vous bientôt dans notre magnifique mairie. Tel un phénix, elle va renaître de ses cendres encore plus belle et accueillante.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur Franck MARGAIN, vous avez la parole, pour cinq minutes maximum.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Madame la Maire.

Je m'associerai ce matin au lyrisme et à la poésie de notre maire du 12^e, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, parce que je dois dire que nous partageons tous en tant qu'élus et habitants du 12^e la grande tristesse d'avoir vu notre mairie brûler en cette nuit du 26, et je dois dire que le choc était épouvantable le lendemain : tous les habitants étaient devant.

Je m'associe vraiment à cette grande difficulté que nous avons maintenant et que les agents ont également pour assurer le service public. Nous n'avons nous-mêmes, élus, plus de bureaux, et les agents ont bien évidemment encore plus de difficultés que nous.

Ces mots étant dits, ainsi que mon association très sincère aux mots de notre maire, je voudrais quand même rappeler quelque chose qui me tient à cœur.

Je suis tout à fait favorable à ce projet de délibération et tout à fait favorable à l'idée de ces dons, et je suis d'ailleurs très agréablement surpris que beaucoup d'habitantes et d'habitants se soient manifestés. Toutefois, je voudrais rappeler que, en conseil d'arrondissement, les élus de gauche ont questionné un certain nombre d'associations sur l'origine des financements et ont souhaité que la maire du 12^e fasse très attention à l'origine des dons. Ils voulaient notamment exprimer leur crainte qu'un certain nombre de dons à un certain nombre d'associations puissent venir de l'extrême droite.

Dans cette même logique, je voudrais questionner Mme la maire sur le positionnement des dons pour la reconstruction de la mairie, qui pourraient venir d'associations reconnues d'extrême gauche ou de L.F.I., et alerter mon opposition tout à fait importante sur les idées aussi détestables du Rassemblement National que les idées détestables de L.F.I.

Je voudrais donc, si c'est possible, que vous puissiez communiquer à l'opposition la liste des donateurs de manière régulière.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Madame la maire du 12e, chère Emmanuelle PIERRE-MARIE, je tenais, en m'inscrivant sur ce projet de délibération, à te témoigner toute ma solidarité, ainsi que celle des écologistes, à toi ainsi qu'à tes équipes, tes élus et tes riverains, qui ont tous été énormément touchés par ce terrible incendie de la mairie du 12e, à vous qui faites preuve d'une abnégation hors norme, dans un contexte où tu veilles à assurer, avec des bouts de ficelle, il faut bien le dire, la continuité du service public sans défaillir.

Vraiment, on ne se rend pas bien compte, mais sans mairie, sans bureau, sans lieu pour se retrouver, se réunir, sans accès aux dossiers qui sont restés coincés dans l'enceinte de la mairie, difficile de travailler. Pourtant, tu y arrives.

Je sais les efforts que tu fais pour réunir et garder un contact tout simplement humain avec tes élus, avec tes agents, pour réunir ton conseil d'arrondissement, et je sais que tu comptes sur la solidarité de la mairie du 11e, que l'on remercie également. Tu veilles à continuer le travail municipal dans un contexte où, d'ailleurs, une de tes élues est en situation de handicap, alors que les lieux de réunion parisiens ne sont pas toujours accessibles. Vous vous retrouvez tous les mois, je sais, où vous le pouvez pour continuer de faire "maison commune", comme tu le disais, au service des Parisiennes et des Parisiens du 12e arrondissement.

Cela fait quatre mois, quatre mois que tu mènes tout de front de manière assez admirable, je dois le dire, en répondant à toutes les urgences auxquelles sont confrontés les maires.

Après t'avoir écoutée, j'admire vraiment la positivité dont tu fais preuve et je suis très touchée de l'élan de solidarité des habitants du 12e arrondissement - où je suis née, d'ailleurs. J'exhorte donc vraiment l'Exécutif à accélérer le calendrier de remise en état de la mairie du 12e et à débloquer des fonds spécifiques pour engager ces travaux qui tardent trop, car il est évidemment hors de question que ces réparations viennent grever les budgets de la mairie du 12e arrondissement, qui ne sont pas des enveloppes extensibles.

Nous voterons bien évidemment ce projet de délibération, qui permet de collecter des dons pour financer la remise en état de la mairie du 12e.

Encore toute ma solidarité et tout mon soutien, chère Emmanuelle PIERRE-MARIE. J'ai hâte de venir à la réouverture de notre belle mairie du 12e, qui renaîtra de ses cendres, je n'en doute pas. Si je peux faire quoi que ce soit, n'hésite pas.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE. Monsieur le Maire, Monsieur le Premier adjoint.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère présidente, chère Sandrine.

Puisqu'on est dans l'idée d'exprimer collectivement ce que nous avons ressenti...

Si j'ai dit "chère Sandrine", c'est parce que tu es élue du 12e arrondissement, évidemment.

Nous avons évidemment ressenti collectivement une émotion intense lorsqu'il y a eu cet incendie fin janvier. Fort heureusement, car nous avons les plus grandes craintes, il n'a touché qu'une partie de la toiture, et tout particulièrement le beffroi, mais nous avons vécu les jours suivants dans l'angoisse que ce beffroi s'effondre sur la toiture.

Je voudrais vraiment commencer par remercier non seulement la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, mais évidemment les services de la Préfecture de police et toutes celles et tous ceux qui, avec un professionnalisme avéré, ont permis l'enlèvement de ce beffroi, nous y avons assisté, chère Emmanuelle, pour sécuriser la mairie du 12e et pour que les dégâts ne soient pas plus importants.

Je salue évidemment les élus du 12e arrondissement et sa maire pour son engagement. Comme souvent, quand un drame survient, les élus sont en première ligne.

Je voudrais également saluer l'engagement total des agents de la Ville de Paris, sans qui nous ne serions pas grand-chose, notamment les agents de la DDCT, et saluer l'engagement de Laurence GIRARD hier et de Frédérique LANCESTREMERE aujourd'hui. Ils ont joué un rôle important pour coordonner les actions, faire un point régulier sur les différents sujets et permettre la continuité du service public, notamment en ce qui concerne l'état civil.

Ce n'est pas parce que je suis élu du 11^e arrondissement, mais j'associe évidemment à mes remerciements l'élan de solidarité qui s'est tout particulièrement exprimé dans le 11^e arrondissement.

Je veux donc confirmer à la maire du 12^e, mais Emmanuelle PIERRE-MARIE le sait, et aux élus du 12^e la pleine et entière mobilisation de l'Exécutif et des directions de la Ville dans la perspective de retrouver une mairie du 12^e flambant neuve, si j'ose ainsi m'exprimer.

Sans doute parce qu'il y a eu l'incendie de Notre-Dame et que des dons ont été faits pour sa reconstruction, qui ont été, vous le savez, extrêmement importants, la maire du 12^e nous a alertés très rapidement sur le fait que des habitantes et habitants du 12^e souhaitaient faire des dons pour montrer leur attachement à leur mairie, qui est leur maison commune. C'est la raison pour laquelle nous avons introduit ce projet de délibération DDCT 86, tout simplement pour pouvoir percevoir ces dons permettant la reconstruction de la mairie du 12^e arrondissement.

Voilà, nous allons donc pouvoir recevoir ces dons et travailler activement, si j'ose dire, d'abord pour que la mairie du 12^e refonctionne totalement et intégralement, j'espère que ce sera le cas à la mi-octobre, et, évidemment, pour envisager sur le moyen terme les travaux de reconstruction.

Et puis, comme c'est le début des vacances scolaires ce soir, je conseille à Franck MARGAIN d'aller s'aérer un peu. C'est peut-être la quatrième journée de séance du Conseil de Paris, mais il sombre dans un délire obsessionnel qui m'inquiète pour lui-même et pour sa santé. Comme j'ai de l'affection pour Franck MARGAIN, je lui dis : cher collègue, aérez-vous.

M. Franck MARGAIN. - Je n'y manquerai pas !

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 86.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. (2025, DDCT 86).

2025 DFA 12 - Avenant n° 3 à la D.S.P. du Jardin d'Acclimatation (16e). - Avenant n° 1 à la C.O.D.P. relative à l'ancien musée des Arts et Traditions populaires (MATP) (16e).

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFA 12 et l'amendement technique n° 99. Le projet DFA 12 porte sur un avenant n° 3 à la D.S.P. du Jardin d'Acclimatation dans le 16^e, avenant n° 1 à la C.O.D.P. relative à l'ancien musée des Arts et Traditions populaires.

La parole est maintenant à M. Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous ne serez pas étonnés, ce projet de délibération concerne L.V.M.H. et est l'illustration d'un nouveau chèque en blanc de la Ville fait à L.V.M.H.

Pour vous resituer le contexte, le terrain du Jardin d'Acclimatation du musée des Arts et Traditions populaires fait environ 18 hectares. Le Jardin d'Acclimatation est détenu par une société qui s'appelle la Société du Jardin d'Acclimatation, et le musée des Arts et Traditions populaires est détenu par L.V.M.H. via une convention. D'accord ? Jusque-là, pas de souci. Or, L.V.M.H. récupère 6.500 mètres carrés du terrain du Jardin d'Acclimatation et, en passant, double la taille de son terrain à lui, sans contrepartie. Sans contrepartie, aucune.

Vous vous dites : "Ecoutez, ce n'est pas si grave. Finalement, les deux terrains sont côte à côte, les gens pourront donc continuer à passer sur le terrain qui appartient maintenant à L.V.M.H. et plus au Jardin d'Acclimatation". Or, il faut savoir que la convention avec le Jardin d'Acclimatation et la Ville est de 25 ans, et que celle avec le musée des Arts et Traditions populaires est de 50 ans. Juste comme cela, L.V.M.H. a donc doublé son terrain pour 25 ans supplémentaires gratuitement. Gratuitement !

Vous vous dites : "Bon, ce n'est qu'un terrain, après tout". Or, ce n'est pas n'importe quel terrain. Sur ce terrain, il y a un théâtre en plein air avec des gradins et un parvis, où Mme ARNAULT pourra peut-être venir jouer du violoncelle les soirées d'été en revenant de Washington après avoir salué Donald TRUMP. Ce terrain, figurez-vous que L.V.M.H. pourra le privatiser 130 jours par an, c'est écrit dans la convention, pour faire ses événements commerciaux, le fameux violoncelle de Mme ARNAULT, le défilé de mode de je ne sais qui, etc.

Vous vous dites : "Après tout, pourquoi pas, mais qu'est-ce que la Ville y gagne ?" Je vous le donne dans le mille, mes chers collègues : zéro. C'est gratuit. On n'augmente pas le prix de la redevance à L.V.M.H., alors que c'est pendant 50 ans qu'il pourra bénéficier de son théâtre en plein air privatisable 130 jours par an. J'ai l'impression que seuls les écologistes sont choqués de cette situation...

Peut-être les communistes aussi, pardonnez-moi. Je m'excuse, "et les communistes".

Finalement, je ne comprends pas quelque chose, et je suis vraiment sérieux : comment fonctionne la relation entre L.V.M.H. et la Ville ? Comment cela fonctionne ? Il y a une administration qui défend l'intérêt de la Ville. Est-ce que le dossier remonte sur le bureau de la Maire et elle se dit "OK, je vais refaire un cadeau", ou non, quand même, surveiller les choses ? A un moment, pour ma curiosité personnelle, pour devenir plus intelligent, j'aimerais comprendre comment L.V.M.H. arrive à avoir tous ces chèques en blanc par la Ville de Paris. C'est quoi ? Une fascination pour les milliardaires ? Pour les bijoux ? Pour les malles L.V.M.H. de nouveaux riches et d'oligarques russes ?

Bref, je veux des explications. En attendant, nous voterons contre, et je vous préviens : je compte bien saisir le Tribunal administratif, parce que les intérêts de la Ville ne sont pas défendus.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Jean-Noël AQUA, et Jean-Noël AQUA seul. Merci.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en décembre 2020, donc il y a quelque temps déjà, le Conseil de Paris votait avec notre opposition, contre notre positionnement, trois avenants pour venir en aide à la Fondation Louis-Vuitton, au musée national des Arts et Traditions populaires et au Jardin d'Acclimatation.

Il y a cinq ans, cher Émile, nous dénoncions déjà ces trois projets de délibération. Je veux bien que les débats au Conseil de Paris ne soient pas toujours suivis, mais je tiens à le redire : nous étions déjà contre. Nous intervenons pratiquement chaque année sur ce sujet, vous comprendrez donc, sans surprise, quelle est notre position sur ce présent projet de délibération.

En 2020, nous faisons donc déjà des cadeaux à la Fondation L.V.M.H. à l'issue de la période du Covid, pendant laquelle Bernard ARNAULT a pourtant été largement enrichi.

Aujourd'hui, dans le projet de délibération qui nous est proposé, nous revenons sur deux d'entre eux pour augmenter le périmètre de la C.O.D.P. et permettre un doublement de ce que l'on donne au musée des Arts et Traditions populaires pour 370 mètres carrés d'aménagements envisagés. Ce, au détriment du Jardin d'Acclimatation, qui perd donc en tout 6.000 mètres carrés au passage.

Ces cadeaux, mes chers collègues, sont malvenus dans le contexte actuel très austéritaire et, vous l'aurez compris, ils sont malvenus en général.

Rappelons-le, le monde de la culture n'a jamais été aussi fragilisé. La nouvelle saignée budgétaire de Mme DATI, 150 millions depuis le Gouvernement BARNIER, et donc BAYROU aujourd'hui, est un nouveau coup de massue qui n'a pas épargné le secteur de la culture, notamment celui du patrimoine. Aujourd'hui, tous les secteurs artistiques et culturels rencontrent les pires difficultés pour boucler leur budget, pour payer leur équipe, pour maintenir leur programme. Pas un secteur n'est épargné, quelle que soit la taille de la structure, son ancienneté, le nombre de salariés.

Aujourd'hui, de ce côté de l'hémicycle, je sais que nous sommes conscients que la culture est en danger du fait de cette politique austéritaire menée par la droite, Mme DATI et ses bijoux, sans compter la réforme de l'audiovisuel tant voulue là aussi par Mme DATI, par ailleurs grande amie des milliardaires, réforme qui n'est en rien qu'une première étape vers la privatisation de l'audiovisuel.

En parlant de privatisation, nous pouvons d'ailleurs nous interroger sur les conséquences politiques de certains et les objectifs poursuivis par un Bernard ARNAULT qui a fait du mécénat un véritable art lorsqu'il s'agit de défendre ses intérêts. Un mécénat qui, rappelons-le, repose quand même en grande partie sur les fonds publics, via la réduction d'impôt, que nous sommes, à 70 % ou à 90 % selon le dispositif emprunté, payée par nos impôts.

En tout cas, ici, nous parlons de l'espace public parisien, et cela nous semble insupportable. Comment envisager de faire ce énième cadeau - je ne les ai pas listés, mais ce serait intéressant lors d'un prochain projet de délibération de faire un tableau de tous les cadeaux faits à L.V.M.H. et Bernard ARNAULT - au patron de L.V.M.H., l'homme le plus riche de France, qui prend désormais pour modèle Elon MUSK et Donald TRUMP ? A-t-il vraiment besoin de notre soutien ?

Pour notre part, nous pensons que cela doit suffire, que la Ville en a déjà beaucoup trop fait à son égard, que nous ne devons pas cautionner le modèle fiscal qu'il défend, où les extrêmes riches choisissent où ils mettent leurs impôts, de préférence en s'achetant bonne communication et bonne conscience.

Cela fait des années que nous nous opposons à l'aide que notre Municipalité apporte à L.V.M.H. Nous le disons, il faut que cela cesse. A l'heure où l'austérité frappe durement les peuples, à l'heure où l'imposition des extrêmes riches ne cesse de baisser de façon relative à la suite, notamment des cadeaux fiscaux d'Emmanuel MACRON, à l'heure où des extrêmes riches prennent ouvertement position pour l'extrême droite, de TRUMP aux Etats-Unis à LE PEN ici, en France, à cette heure, nous le disons, cessons ces cadeaux aux extrêmes riches.

Nous pouvons cibler nos cadeaux par exemple sur l'héritage des J.O. Il y a deux jours, mercredi après-midi, lors de la réponse aux questions d'actualité où nous nous interrogeons sur la perspective de notre Ville en matière

d'héritage des J.O., j'ai souvenir que vous nous aviez répondu qu'il n'y avait plus d'argent dans les caisses, que nous étions confrontés à une austérité sans précédent. C'est vrai, il y a des difficultés budgétaires liées à la politique de la droite. Néanmoins, quand l'argent manque d'un côté, visiblement, il ne manque pas de l'autre, en particulier pour L.V.M.H.

Nous avons l'outrecuidance de penser que nous pourrions transférer les cadeaux d'un côté vers l'héritage des J.O., qui sont dans l'intérêt de toutes et de tous les Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Ecoutez, je vais...

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Il n'est même pas 10 heures du matin et je vous trouve très agités et très bavards. Si on pouvait se rendormir un peu...

Oui, c'est le quatrième jour, je sais, mais il y a une zone très expressive par ici.

Allez-y, Monsieur SOREL. M. SOREL seul, s'il vous plaît. Ecoutez.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Ecoutez, cela ne vous étonnera pas, je commence moi aussi à saturer des cadeaux faits à L.V.M.H. Alors, je sais, Paris est la capitale de la mode, mais cela en devient indécent. Je me demande s'il n'y a pas une sorte de fascination un peu morbide pour le luxe, pour les ultra-riches, pour Bernard ARNAULT et ses idées réactionnaires, parce que nous sommes quand même obligés de constater que, encore une fois, la Ville fait cadeau à L.V.M.H.

Cela a été dit, il s'agit là d'un doublement du périmètre pour L.V.M.H. et, en même temps, de la possibilité de privatiser pour des soirées pour ultra-riches, probablement très "cools".

C'est d'autant plus navrant pour le symbole, parce que c'est effectivement le lieu du musée des Arts et Traditions populaires. Il a certes été délocalisé au Mucem, un très beau musée à Marseille, ou plutôt ses collections y ont été délocalisées, mais c'était quand même un beau symbole à un moment donné : on appelait ce lieu le "Louvre du peuple". Je n'ai pas eu l'occasion de le visiter, mais je suis allé voir une partie des collections au Mucem. Je trouve donc que c'est d'autant plus navrant que ce lieu soit maintenant offert, avec ce périmètre doublé, un périmètre qui est perdu pour les Parisiennes et les Parisiens que nous sommes, parce que je ne suis pas sûr que nous serons invités à ce genre de soirées ou d'événements très sélects.

Je pense qu'une ville de gauche devrait arrêter de faire ce genre de cadeaux pour des milliardaires qui n'en ont pas besoin, en réalité. C'est cela, le pire : quitter à faire des cadeaux, autant que ce soit pour des gens à qui cela fait plaisir. Je ne suis pas sûr que Bernard ARNAULT ait remercié la Ville pour ses généreux cadeaux, et je pense d'ailleurs qu'il méprise suprêmement la majorité de gauche qui dirige la Ville aujourd'hui.

J'ai donc envie de vous dire : ayons un peu d'honneur et de dignité et arrêtons de faire des cadeaux à ces gens, ils n'en ont pas besoin et, surtout, ils nous méprisent.

Pour le coup, je pense que c'est fait en plus sur le dos des Parisiens, et dans un moment où la culture est en crise, cela a été dit. Je suis désolé, mais ce n'est pas à coups de mécénat et de réduction d'impôt pour milliardaires que l'on réglera la crise de la culture, c'est plutôt en mettant des moyens et en faisant en sorte que les musées publics, que les associations, que toutes celles et ceux qui font aujourd'hui vivre la culture dans ce pays pour tout le monde, et pas pour une toute petite partie de la population, puissent vivre dignement.

Voilà, c'est un drôle de symbole que ce projet de délibération, un mauvais symbole pour une majorité de gauche. Cela ne vous étonnera pas, je voterai contre.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est maintenant à Mme Samia BADAT-KARAM. Madame.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, chers collègues, je souhaite exprimer le plein soutien du maire du 16^e arrondissement et de notre groupe "Demain Paris !" à ce projet de délibération, qui vient ajuster deux conventions en vigueur entre la Ville de Paris et le groupe L.V.M.H., l'une portant sur le Jardin d'Acclimatation, l'autre sur l'occupation de l'ancien musée des Arts et Traditions populaires.

Ce projet est emblématique à plusieurs égards. Il s'inscrit dans une dynamique à la fois patrimoniale, culturelle, environnementale et, surtout, d'excellence. Je sais que cela gêne certains, le mot "excellence". La réhabilitation de ce site exceptionnel, confiée à l'architecte Franck GEHRY, en collaboration avec Thomas DUBUISSON, petit-fils du concepteur du bâtiment d'origine, témoigne d'un respect profond de l'histoire du lieu tout en l'inscrivant résolument dans les enjeux contemporains, avec un niveau d'exigence élevé tant sur le plan architectural qu'écologique.

Je souhaite également souligner ici l'exemplarité du partenariat public-privé qui accompagne cette transformation. Les relations entre la Ville et le Groupe ont d'ailleurs toujours été empreintes de transparence, de rigueur et d'un dialogue sincère avec les acteurs locaux. Qu'il s'agisse de la concertation avec les habitants, du soin apporté à l'intégration paysagère ou de la vigilance environnementale, le Groupe a su se montrer à la hauteur des attentes.

La modification du périmètre de la parcelle du musée, dont on a beaucoup parlé ce matin, est un ajustement purement technique mais indispensable à la poursuite des travaux et à la bonne gestion future du site. A l'heure actuelle, la délimitation de la parcelle ne couvre que le bâtiment principal, sans inclure les espaces nécessaires au déploiement des réseaux liés à la gestion des eaux pluviales dans le cadre des exigences du Plan Pluie. Par ailleurs, plusieurs fonctions techniques indispensables à l'exploitation autonome du bâtiment ne peuvent être installées dans l'enveloppe actuelle du terrain.

Il est donc proposé d'étendre la parcelle concernée, et cette extension ne remet nullement en cause le périmètre du Jardin d'Acclimatation accessible au public ni la libre circulation des visiteurs, qui resteront pleinement assurés. Les liens fluides entre le jardin, la Fondation Louis-Vuitton et le M.A.T.P. sont même consolidés, dans le respect de l'esprit d'ouverture porté tant par la Ville que par L.V.M.H.

Enfin, cet ajustement foncier n'a aucun impact sur les équilibres économiques de la convention. Le Jardin d'Acclimatation tel qu'il existe aujourd'hui et continue d'évoluer est un lieu unique à Paris, un espace où se rencontrent les familles, les promeneurs, la culture et la nature. Il incarne une délégation de service public réussie, où - oui, je sais, cela vous gêne - l'intérêt général demeure la boussole.

Je voudrais saluer à nouveau l'engagement de toutes les parties prenantes, les services de la Ville, les équipes du Jardin et celles de L.V.M.H. En substance, avec le maire du 16e arrondissement, Jérémy REDLER, avec le président de notre groupe, Francis SZPINER, et avec toute la mairie du 16e, nous sommes fiers d'accueillir cette réalisation, qui démontre combien le dialogue exigeant entre le public et le privé peut donner naissance à de grandes réussites dans l'intérêt des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE, premier adjoint.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup.

En écoutant notamment Émile MEUNIER, Jean-Noël AQUA et Laurent SOREL, je me suis dit que, finalement, il n'était pas interdit de se faire plaisir, surtout quand on en est au quatrième jour de la séance du Conseil de Paris.

Il me revient de vous répondre, mais, comme vous le savez, il est inscrit historiquement sur mon front le mot "social-traître". Cela tombe très bien.

Je vais vous décevoir, ce projet de délibération que vous avez décortiqué est un simple avenant, et ce n'est pas le premier dans le cadre de cette convention d'occupation du domaine public. Je vous rassure, vous pouvez garder vos interventions bien au chaud, d'autres avenants vous permettront sans doute de relire les interventions de ce matin, qui ressemblent étrangement à celles qui valaient pour le précédent avenant.

Le fait qu'il y ait des avenants à une telle convention est assez classique. Je voudrais vraiment relativiser la portée de cet avenant : il s'agit tout simplement d'ajuster à la marge, je dis bien "à la marge", les emprises nécessaires pour la transformation de l'ancien musée des Arts et Traditions populaires dans un geste architectural remarquable. Remarquable en particulier par l'alliance que forment Frank GEHRY et l'agence Dubuisson, précisément Thomas DUBUISSON, petit-fils de Jean Dubuisson, grand architecte qui avait livré en 1972 le bâtiment du musée des Arts et Traditions populaires.

Je rappelle également que l'investissement que réalisera L.V.M.H. sur le site se monte, excusez du peu...

Que se passe-t-il ?

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Vous pouvez continuer. Ça va ? On a eu une chute.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Je connais Corine FAUGERON depuis longtemps, je pense que mes propos ne peuvent la déstabiliser.

Je reprends. Je soulignais, parce que je souhaiterais que ce soit souligné, qu'on aura pour l'ancien musée des Arts et Traditions populaires un geste architectural remarquable par l'alliance entre Frank GEHRY, qu'on ne présente pas, et l'agence Dubuisson, précisément Thomas DUBUISSON, petit-fils de Jean Dubuisson, ce grand architecte qui avait livré en 1972 le bâtiment du musée.

Je rappelle également que l'investissement que réalisera L.V.M.H. sur le site se monte, excusez du peu, à 158 millions d'euros, valeur 2017, c'est-à-dire que ce sera plus important aujourd'hui. Quand on parle de "chèque en blanc de la Ville de Paris", cela prête tout de même à sourire.

L'avenant que nous sommes amenés à voter prévoit d'échanger 6.389 mètres carrés en prélevant cette surface sur le Jardin d'Acclimatation pour l'inclure dans le périmètre de la convention d'occupation du domaine public du musée des Arts et Traditions populaires. Je rappelle, mais vous le savez, que la Ville est propriétaire du Jardin d'Acclimatation, confié en D.S.P. à la S.A. "Le Jardin d'Acclimatation". La réduction de la surface du Jardin d'Acclimatation, puisque c'est l'objet de ce projet de délibération, est minime : moins de 5 % de la superficie initiale. Surtout, et c'est le plus important, ce sera sans conséquence sur l'activité du Jardin.

J'en profite d'ailleurs pour rappeler que le Jardin d'Acclimatation verse au titre de la délégation de service public, qui court jusqu'en 2041, une redevance annuelle de 2 millions d'euros, et que celle-ci augmentera de 200.000 euros à compter de 2027. Là aussi et à nouveau, drôle de chèque en blanc que la Ville de Paris ferait à L.V.M.H.

Pour en revenir au musée des Arts et Traditions populaires, celui-ci disposera donc d'une assiette ainsi modifiée de 12.762 mètres carrés. Je rappelle également que, en application de cette convention, la Ville recevra 150.000 euros par an et un intéressement sur les recettes entre 2 et 10 % du chiffre d'affaires selon le type d'activité. La Ville récupérera la propriété du bâtiment construit par L.V.M.H. à l'issue de cette convention, soit 50 ans après l'ouverture de l'établissement.

Pour être tout à fait complet, l'avenant précise bien que seront autorisés sur le parvis, soit environ 370 mètres carrés, des événements, non pas en lien avec l'activité de L.V.M.H., mais avec l'activité de ce qui prendra la place de l'ancien musée des Arts et Traditions populaires, et sur une durée de 130 jours par an.

C'est donc un très beau projet, et nous aurions pu nous en féliciter collectivement.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 99 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 99 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 12 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est donc adopté. (2025, DFA 12).

2025 DFPE 64 - Fonctionnement d'espaces ludiques, de ludothèques et de ludomouv citoyennes dont les activités partagées et intergénérationnelles contribuent à renforcer le lien parents-enfants.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFPE 64 relatif au fonctionnement d'espaces ludiques, de ludothèques et de ludomouv citoyennes dont les activités partagées et intergénérationnelles contribuent à renforcer le lien parents-enfants.

La parole est maintenant à Mme Sandra BOËLLE, pour cinq minutes maximum.

Mme Sandra BOËLLE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, espaces ludiques, ludothèques et ludomouv citoyennes sont des dispositifs indispensables pour renforcer le lien social et permettre aux familles, notamment à celles qui sont isolées, de rencontrer d'autres familles. L'intérêt pour les enfants est de favoriser leur sociabilisation, leur développement et leur éducation.

S'amuser en famille, bien sûr, mais s'amuser dans tous les arrondissements, et je dis bien "dans tous les arrondissements", car le 16e est dépourvu d'une ludothèque, malgré notre volonté d'en créer une depuis très longtemps. Je compte donc sur votre soutien, Madame la Maire, pour favoriser l'ouverture d'une ludothèque dans le 16e arrondissement.

Quant aux ludomouv citoyennes, nous ne pouvons que nous réjouir d'accueillir pendant les vacances de printemps à venir une ludomouv itinérante dans l'arrondissement, projet porté par les "Apprentis d'Auteuil".

Mon groupe continuera à soutenir ce type d'initiative et votera en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE. Monsieur le Maire, Monsieur le premier adjoint.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Désolé, Sandra BOËLLE, c'est "Monsieur le Maire" qui vous répond.

Les beaux jours arrivants, c'est l'occasion de vous rappeler un dispositif que vous connaissez bien : les ludothèques et les ludomouv reviennent prochainement.

Les "ludo" mettent à disposition des jeux et des espaces de jeux destinés aux personnes de tous âges. Elles constituent des lieux privilégiés où parents et enfants peuvent partager des moments de détente et de jeux. Les ludothèques favorisent les activités intergénérationnelles et la mixité sociale. Elles peuvent être fixes ou mobiles, en intérieur ou sur l'espace public. Il existe aussi trois types de ludothèques en plein air. Nous sommes imités dans d'autres villes de France, et nous en sommes très heureux.

En ce qui concerne plus précisément l'intervention de Sandra BOËLLE et le 16^e arrondissement, je connais le souhait du 16^e d'installer une ludomouv pérenne par le biais de la "Fondation d'Auteuil". En attendant que ce projet se formalise et dans le contexte budgétaire que vous savez, il a été proposé une implantation de la ludomouv en marché sur deux sites du 16^e cette année : le site de la "Fondation d'Auteuil" pendant les vacances de printemps, ainsi que le jardin du Ranelagh, le site investi habituellement. Par ailleurs, la DFPE a confié une malle à jouets à la "Fondation d'Auteuil" pour favoriser l'animation ludique de plein air.

Nous continuerons donc à travailler utilement pour que ludothèques et ludomouv pérennes ou mobiles puissent irriguer le 16^e arrondissement, comme les autres arrondissements parisiens.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 64.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2025, DFPE 64).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux absences non remplacées d'enseignants et au manque de moyens spécialisés dans les établissements scolaires publics.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux fermetures de classes dans les écoles et collèges publics parisiens à la rentrée 2025.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens de l'école publique et au maintien du régime de décharges de direction.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la décharge d'enseignement des directeurs et directrices d'écoles publiques parisiennes.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'évolution de la réforme de décharge d'enseignement des directeurs d'école de Paris.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non-rattachés.

Le vœu n° 100 est relatif aux absences non remplacées d'enseignants et au manque de moyens spécialisés dans les établissements scolaires publics.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL, pour deux minutes.

Mme Colombe BROSSEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Ce vœu a été déposé à l'initiative de François DAGNAUD et des élus du groupe Paris en commun dans le 19^e, mais, malheureusement, les réalités qu'il décrit peuvent se retrouver dans tout Paris.

Il est utile, il est important, il est nécessaire pour nous de porter la voix des élèves, des enseignants, des familles de notre arrondissement, mais de Paris également, confrontés chaque jour à une école qui ne parvient plus à assurer ce qui devrait être l'évidence : la continuité et l'égalité de l'enseignement pour toutes et tous.

Depuis plusieurs années, les absences non remplacées d'enseignants se multiplient dans nos écoles, dans nos collèges, dans nos lycées, et ce phénomène est devenu structurel. A Paris, depuis la rentrée 2024, ce sont plus de 76.000 heures de cours qui ont été perdues pour les petits Parisiens. A l'échelle nationale, c'est évalué à près de 15 millions d'heures par an. Ce ne sont pas que des chiffres, ce sont des élèves en perte de repères, des classes laissées sans encadrement, sans accompagnement, ce sont des enseignants en surcharge ou en surchauffe et des familles qui peuvent être en perte de confiance.

Dans le 19^e arrondissement, comme dans d'autres arrondissements, nous sommes en première ligne. Notre circonscription 19B, issue de la fusion de deux circonscriptions, regroupe désormais 24 écoles, toutes classées en réseau d'éducation prioritaire. C'est la seule dans ce cas à Paris. Pourtant, aucun moyen humain supplémentaire ne lui a été accordé, aucun poste R.A.S.E.D. pour accompagner les enfants les plus en difficulté, aucun renfort pour gérer l'instabilité émotionnelle des élèves, aucune reconnaissance des réalités de terrain. Pire, on nous dit que nous étions surdotés avant la fusion. Quelle déconnexion avec la réalité de notre arrondissement.

Il nous faut également accompagner la situation de scolarisation des élèves en situation de handicap et, là aussi, dans le seul premier degré : 500 situations non couvertes, jusqu'à 5 A.E.S.H. manquants par école.

Bref, la raison de ce vœu est évidemment locale, mais, vous l'aurez compris, elle peut s'appliquer partout à Paris.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE, pour deux minutes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Excusez-moi, Madame la Maire, chère Présidente, je crois qu'il y avait une discussion commune à la présentation de plusieurs vœux ayant le même objet, le vœu n° 100, le vœu n° 101, le vœu n° 102, le vœu n° 103 et le vœu n° 104.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Je vous confirme que les vœux n°s 101, 102, 103 et 104 sont regroupés, mais pas celui-ci. Voulez-vous que...

Dans l'organisation de la séance, le vœu n° 100 n'est pas raccroché.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Je suis désolé, mais ce sont les mêmes sujets, 100, 101, 102, 103 et 104. Cela donnera de la cohérence à notre débat.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Oui. Allez, adaptons-nous.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci de votre agilité, Madame la Présidente. Comme il s'agit des mêmes sujets...

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Tout à fait.

Nous allons donc regrouper avec les vœux n°s 101, 102, 103 et 104, relatifs aux fermetures de classes dans les écoles et collèges publics parisiens à la rentrée 2025, aux moyens de l'école publique et au maintien du régime des décharges de direction.

La parole est maintenant à M. Rémi FÉRAUD pour deux minutes maximum.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Je m'adapte et je poursuis le propos de Colombe BROSSEL à propos des fermetures de classes dans les écoles et les collèges publics parisiens pour la rentrée prochaine.

Notre incompréhension et notre sentiment de colère face à la suppression de 200 postes environ entre le premier et le second degrés, et la fermeture de plus de 150 classes restent totaux. Ce sont des mesures de fermeture de classes et de suppressions de postes tout à fait considérables, qui montrent un désengagement toujours croissant de l'Etat envers Paris et envers l'école publique à Paris.

Si ces mesures étaient confirmées, nous en serions à 436 classes fermées à Paris sur trois ans. Cela n'a rien à voir avec la baisse démographique, puisque, 110 postes supprimés à Paris sur un total de 470 prévus au niveau national, cela représente un quart, alors que la baisse du nombre d'élèves à Paris ne représente que 3 % de celle observée à l'échelle nationale. Il faut que l'on nous explique cette différence de chiffres.

Ce sont les arrondissements populaires les plus touchés par les fermetures de classes prévues à Paris, en particulier les 18^e, 19^e et 20^e arrondissements, y compris dans les Zones d'éducation prioritaire, alors que nous savons que c'est dans ces quartiers que le maintien des effectifs enseignants est fondamental à la réussite et à l'égalité devant l'école. Ces fermetures auront des conséquences désastreuses sur l'accueil des enfants, sur les conditions d'apprentissage. Elles envoient un signal négatif tant aux familles qu'aux enseignants, déjà confrontés à des conditions de travail difficiles, et elles contribueront à alimenter encore un peu plus la crise du recrutement que connaît l'Education nationale, même si elles en sont elles-mêmes la conséquence.

Pour toutes ces raisons, nous demandons avec ce vœu que le Gouvernement revienne sur les suppressions de postes prévues pour la rentrée prochaine à Paris et qu'il revoie à la hausse le nombre de remplaçants, qui doit être cohérent avec les besoins et doit permettre de garantir la continuité du service public de l'éducation pour l'ensemble des élèves parisiens. Nous demandons enfin que l'Etat engage une politique volontariste pour renforcer l'attractivité des métiers de l'enseignement à travers une amélioration de la rémunération et des conditions de travail des enseignants.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour deux minutes maximum.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Bien entendu, le groupe "Les Ecologistes" s'inscrit pleinement dans les propos de Colombe BROSSEL sur l'importance de donner suffisamment de moyens à l'école publique à Paris pour fournir les brigades de remplaçants et de remplaçantes pour assurer un accompagnement correct de nos élèves à tous les niveaux et dans toutes les classes.

Je tiens simplement à revenir sur l'histoire des fermetures de classes que nous subissons depuis quatre années maintenant et, singulièrement, sur la position de la droite à ce sujet.

Au fur et à mesure de ces quatre années, nous avons vu la droite tergiverser, parfois soutenir les fermetures de classes lors des votes de certaines personnes, qui cumulent des mandats de députés, de sénateurs et sénatrices, et de conseillères et conseillers de Paris, qui soutiennent les suppressions de postes ou les 49-3 qui saquent le budget de l'Education nationale, et qui nous font ensuite en Conseil de Paris des grands discours sur la défense de l'école. Au bout d'un moment, la cohérence devrait exiger de vous une prise de position claire.

Il en va de même concernant la décharge des directeurs et directrices d'école. Il y a quelques mois encore, vous nous faisiez croire que les directeurs et directrices d'école à Paris, quelque part, étaient favorisés, étaient des privilégiés par rapport à leurs collègues dans d'autres villes de France. En décembre dernier, vous avez enfin fait un virage avec un vœu déposé, qui reconnaissait l'importance des décharges pour les directeurs et directrices d'école à Paris, tout en chargeant la barque et en donnant toute la responsabilité à la Ville de Paris de cette situation.

Face à tout cela, je vous l'avais d'ailleurs dit au mois de décembre, je m'étais dit : cela y est, nous allons vous voir mobilisés auprès de la communauté scolaire, nous allons vous retrouver devant le C.D.E.N., nous allons vous retrouver auprès de l'"Association des directeurs et directrices d'école de Paris", qui comporte nombre de directeurs et directrices d'école, une majorité, partout sur le territoire. Quelle fut ma surprise en ce début d'année 2025 de ne voir que Mme BERTHOUT et Mme BÜRKLI mobilisées auprès des communautés scolaires.

Alors, j'espère que, cette fois, nous vous trouverons véritablement à nos côtés pour défendre l'école publique à Paris et les décharges pour les directeurs et directrices d'école, parce que nous en avons besoin. Nous nous apprêtons à vivre une rentrée 2025 qui sera terrible pour l'école publique et nous avons besoin du soutien de tout le monde pour cesser d'aggraver les conditions d'apprentissage et de travail des élèves.

J'en terminerai simplement d'un mot en disant l'hypocrisie qui a consisté hier à parler du bâti scolaire à Paris, alors que, pour les autres cumulards et cumulardes, ceux qui exercent des responsabilités à la Région Ile-de-France, la Région n'est toujours pas capable de réunir le C.I.E.N. concernant l'état des lycées. Vraiment, ce n'est pas la cohérence qui vous étouffe.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Madame RÉMY-LELEU, merci de respecter les temps de parole des vœux, s'il vous plaît.

La parole est maintenant à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, s'il vous plaît.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je regrette l'intervention inutilement politicienne et faisant preuve de beaucoup d'imagination sur la réalité des faits de Mme RÉMY-LELEU.

Depuis 1982, c'est-à-dire sous Jacques Chirac, une convention entre l'Etat et la Ville de Paris a instauré un régime dérogatoire de décharge d'enseignement pour les directeurs et directrices d'école publique parisienne. Aux termes de cette convention, vous le savez, la Ville de Paris compensait financièrement l'Etat en remboursant chaque année la différence entre ce régime de décharge et celui plus favorable appliqué à Paris.

Depuis 2019, malheureusement, la Ville de Paris a unilatéralement cessé d'honorer ces remboursements, entraînant un déséquilibre budgétaire au détriment de l'Etat. La Cour des comptes s'en est émue dans un référé de 2024, comme vous le savez, en soulignant l'absence de base légale ou réglementaire de ce dispositif et en demandant à l'Etat d'y mettre un terme rapidement, au motif qu'il constituait une charge indue pour le Ministère et une source de rupture de l'égalité entre les communes.

Je crois, Madame RÉMY-LELEU, que nous considérons tous ici que les écoles parisiennes, en raison de leurs spécificités, qu'il s'agisse de la taille des établissements, du contexte social urbain ou des exigences liées aux conditions d'exercice à Paris, nécessitent des moyens adaptés à leur réalité et que la suppression du régime de décharge serait une très mauvaise chose. Evidemment, elle rendrait non seulement les conditions d'exercice plus difficiles, mais aussi les postes beaucoup moins attractifs et bien plus difficiles à pourvoir.

Nous sommes donc favorables à ce que l'on reconsidère cette réforme. La Ministre de l'Education nationale, nous avons pris note, Mme Élisabeth BORNE, a demandé l'ouverture d'une concertation entre l'Etat et la Ville de Paris pour instaurer un régime de décharge qui soit conforme à la réglementation.

L'objet de ce vœu est de demander que la Ville de Paris s'engage activement dans la concertation avec l'Etat pour définir un régime de décharge d'enseignement pérenne et conforme à la réglementation, qu'elle veille à ce que la solution retenue garantisse aux directrices et aux directeurs d'école publique parisienne les conditions nécessaires à l'exercice de leurs missions, qu'elle évalue les moyens budgétaires qu'elle pourrait mobiliser pour accompagner la mise en œuvre de ce nouveau régime dans l'intérêt des écoles parisiennes et leur bon fonctionnement, et, enfin, qu'elle prenne en charge financièrement, comme cela a été le cas durant de nombreuses années, ce nouveau régime de décharge.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Jean-Pierre LECOQ, pour deux minutes maximum. Monsieur le Maire.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

J'ai deux interventions, je compte intervenir sur le vœu que nous présentons sur la réforme des décharges d'enseignement, et ensuite pour expliquer notre position de vote sur le vœu PEC sur les fermetures de classes.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Les positions de vote sont prévues après, ne vous inquiétez pas. Là, c'est la présentation des vœux pour deux minutes. Merci, Monsieur le Maire.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Paris est une ville d'exception, et à plusieurs niveaux. Elle doit absolument le rester.

Depuis 1982, une convention passée entre la Ville et l'Education nationale prévoit un régime dérogatoire permettant aux directeurs et directrices d'école une décharge d'enseignement dès lors que leur établissement compte plus de cinq classes. Ils sont donc en mesure de se focaliser pleinement sur leurs fonctions managériales et administratives. Or, depuis 2019, nous le savons maintenant, la convention qui lie Paris et l'Etat n'a pas été renouvelée et la Ville a cessé de verser les compensations financières pour le remplacement des directeurs déchargés, faisant peser toute la charge financière sur l'Etat sans que le régime ait évolué.

En conséquence, la Ministre de l'Education nationale a lancé le 27 février une concertation associant le Ministère, l'Académie et la Ville de Paris afin de déterminer les conditions de mise en place d'un régime de décharge d'enseignement des directeurs et directrices des écoles publiques conforme à la réglementation.

Alors que 95 % d'entre eux sont entièrement déchargés, la mise en application de la règle générale leur imposerait un retour à des tâches d'enseignement, ce qui alourdirait grandement leur charge de travail et rendrait encore plus difficile la gestion quotidienne des écoles, là où les instituteurs seraient entièrement dédiés à leur mission d'enseignement.

Notre mobilisation, chère Madame LELEU, à travers un courrier rédigé par notre présidente, Rachida DATI, et celle des équipes des écoles parisiennes - j'étais au C.D.E.N. et vous êtes partie bien avant moi, après avoir fait une déclaration - ont permis de suspendre le processus engagé par le Ministère.

C'est pourquoi nous demandons aujourd'hui, mes chers collègues, que la Ville de Paris continue d'œuvrer pour garantir le maintien de l'exception parisienne concernant les décharges d'enseignement, et que la Ville de Paris nous tienne, l'ensemble des conseillers de Paris, régulièrement informés des évolutions de cette discussion.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre à l'ensemble des vœux n^{os} 100, 101, 102, 103 et 104, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE. Monsieur le Premier adjoint, à vous.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci, Madame la Présidente.

J'ai souhaité que ces cinq vœux puissent être discutés ensemble pour avoir une réponse globale et cohérente, parce que tous les sujets se tiennent. Nous allons peut-être partir du premier sujet évoqué avec pertinence, celui de la carte scolaire.

Il a été rappelé que, pour la troisième année consécutive, et nous l'avions d'ailleurs évoqué lors de la dernière séance du Conseil de Paris, l'Académie de Paris est particulièrement sanctionnée par un nombre inconsidéré et injustifiable de fermetures de classes. La première annonce concernait 198 fermetures de classes dans le premier degré, bien au-delà, d'ailleurs, des 110 classes annoncées par le Ministère quant à la dotation qu'il accordait à l'Académie de Paris.

Nous nous sommes longtemps demandé pourquoi 198 fermetures de classes, alors que la dotation ministérielle, si j'ose dire, n'en nécessitait que 110. L'explication, nous l'avons eue assez rapidement, et je fais référence ici au vœu n° 100 du groupe PEC : tout simplement parce qu'il y a un manque criant d'effectifs pour les brigades de remplacement. C'est une réalité pointée régulièrement par les syndicats enseignants comme par les parents d'élèves. Le sujet a été abordé en C.D.E.N. Au-delà des brigades de remplacement des enseignants qui

peuvent être légitimement absents, il y a aussi le sujet des R.A.S.E.D. et le besoin d'accompagnement des enfants à besoins éducatifs particuliers, dont en situation de handicap.

De ce fait, le sujet du remplacement est un problème. Si vous voulez, il eût fallu que la brigade de remplacement des enseignants à Paris soit finalement reconstituée par une dotation supplémentaire du Ministère accordée à l'Académie de Paris, et ne pas se traduire par un volume de fermetures de classes supérieur à ce que pouvait justifier en partie, je dis bien "en partie", la baisse de la démographie scolaire.

Pourquoi "en partie" ? Tout simplement parce que la problématique que nous avons est que, avec ces 198 fermetures de classes, devenues 188 après le C.S.A. qui réunit Académie et syndicats d'enseignants, et redescendues, si j'ose dire, très modestement à 178 fermetures pour 22 ouvertures, ce qui fait un solde négatif de 156, nous allons nous retrouver automatiquement avec une augmentation des effectifs d'élèves par classe, alors même que la France, vous le savez, est le pays qui a les classes les plus chargées de toute l'O.C.D.E. A Paris, nous avons en plus la nécessité plus qu'ailleurs d'accueillir des enfants à besoins particuliers, que ce soit des enfants allophones ou en situation de handicap, et ceux-là nécessitent un accompagnement renforcé, nous le savons.

Cela, c'est pour la carte scolaire et la problématique des remplacements.

Concernant les décharges en tant que telles, nous en avons longuement parlé à la dernière séance du Conseil de Paris, je dirais donc que, quelque part, je reprends le feuillet en vous donnant les informations les plus récentes.

Il y a eu une forte mobilisation des syndicats enseignants et, évidemment, des parents d'élèves et des élus que nous sommes, notamment celles et ceux siégeant au C.D.E.N. La Maire de Paris a rencontré la Ministre de l'Education nationale, cette question a été évoquée, et la Maire de Paris a demandé à la Ministre de l'Education nationale un moratoire pour la rentrée prochaine afin que soit maintenu ce système de décharge à cinq classes, qui existe depuis 1982 à Paris. La Maire de Paris a été entendue et la Ministre a décidé ce moratoire, le système de décharge à cinq classes sera donc maintenu à la prochaine rentrée scolaire.

De ce fait, nous nous trouvons dans une situation où il faut s'inscrire dans une perspective d'avenir, puisqu'il y a la rentrée 2025, mais il y a aussi les autres rentrées, et nous sommes évidemment collectivement dans l'idée que ce système de décharge à cinq classes soit maintenu. Loin d'être une situation privilégiée, cela pourrait d'ailleurs être une référence pour baisser ce niveau de décharge au niveau national, c'est ce que nous avons suggéré également à la Ministre de l'Education nationale.

En tout cas, le 2 avril dernier, la première réunion de commission de concertation entre Académie, Ministère et Ville s'est réunie pour travailler sur les deux aspects, à la fois juridique et financier. La Ville s'est engagée à compenser à nouveau financièrement, à partir du moment où il y aurait une base juridique. Je rappelle que la Ville ne compense plus financièrement tout simplement parce qu'il n'y a plus de convention entre le Ministère et la Ville, la dernière datant de 2019. Le Ministère a soulevé un élément de droit curieux en disant que cette décharge, ce système de décharge n'était pas conforme à la réglementation. Il était temps de s'en apercevoir 43 ans après sa mise en œuvre, si j'ose dire. Nous allons donc travailler sur ces deux sujets.

J'ai conscience que j'arrive à six minutes mais je réponds à cinq vœux. Je n'irai pas jusqu'à dix minutes, Madame la Présidente, rassurez-vous.

Vous avez compris que je vais donner un avis favorable au vœu n° 100 et au vœu n° 101 du groupe Paris en commun, et au vœu n° 102 du groupe "Les Ecologistes".

J'ai proposé au groupe Union Capitale un amendement à son vœu n° 103, que le groupe Union Capitale a accepté, je propose donc un avis favorable au vœu n° 103 du groupe Union Capitale.

Dans un esprit d'ouverture, et parce que je préférerais que les vœux soient tous votés et ne pas vous proposer un vœu de l'Exécutif, j'avais proposé au groupe Changer Paris un amendement à son vœu n° 104, mais j'ai été étonné de votre refus...

Ecoutez, c'est la rédaction de votre vœu qui est inacceptable. Je n'ai même pas...

Excusez-moi, pourquoi vous m'agressez ? Je dis tout simplement...

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Monsieur ALPHAND, s'il vous plaît. Je vous poserai la question en temps et en heure, M. BLOCHE seul s'exprime.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Je dis tout simplement que j'avais proposé, dans un esprit constructif, parce que je pense que le sujet de la carte scolaire et des décharges était unifiant au-delà de nos clivages partisans habituels, d'amender votre vœu n° 104. Je remarque que, ce qu'a accepté le groupe Union Capitale, le groupe Changer Paris ne l'a pas accepté. Je le regrette vraiment, puisque je suis obligé de donner un avis défavorable à ce vœu n° 104.

J'en ai terminé.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour cette réponse regroupée.

Je vais mettre aux voix les vœux un par un après les explications de vote qui m'ont été demandées.

Nous passons au vœu n° 100. J'ai une demande d'explication de vote de Mme Farida KERBOUA.

Mme Farida KERBOUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous voterons pour ce vœu, car il met en lumière une réalité que nous partageons pleinement. Le non-remplacement des enseignants absents et la pénurie de moyens spécialisés constituent une atteinte directe à l'égalité des chances et fragilisent profondément le parcours scolaire de nombreux enfants à Paris.

Quand un professeur manque et n'est pas remplacé, ce ne sont pas seulement des heures perdues, ce sont des trous dans les programmes, des notions fondamentales non acquises, des élèves qui décrochent, qui se démotivent, parfois définitivement. On le sait, les lacunes scolaires creusent les inégalités, elles pénalisent souvent ceux qui n'ont pas de soutien à la maison et compromettent leur réussite à long terme.

Les familles, elles, se sentent souvent abandonnées. Elles font confiance à l'école publique pour offrir à leurs enfants une éducation solide, stable et équitable, mais comment garder cette confiance quand l'enseignement est à ce point disloqué, quand un élève passe plusieurs semaines sans professeur, quand les enfants en situation de handicap ne sont toujours pas accompagnés des mois après la rentrée ?

Cette situation est aussi injuste pour les enseignants, car ce sont eux qui, en bout de chaîne, doivent compenser : classes surchargées, groupes hétérogènes, tension accrue, pression constante... Nous connaissons tous des enseignants épuisés, démotivés, qui perdent le sens de leur mission, faute de conditions de travail dignes. Ce mal-être, à son tour, nuit à la qualité de l'enseignement, creuse les inégalités, aggrave le décrochage. C'est un cercle vicieux.

Ce vœu rappelle que ces problèmes ne sont pas uniquement techniques ou budgétaires, ce sont des défis éducatifs majeurs qui engagent notre responsabilité collective. C'est pourquoi, malgré nos divergences tant sur la gestion des biens publics que sur les questions d'éducation, nous voterons ce vœu. L'école de la République doit rester la promesse d'une éducation équitable pour tous.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Je suis saisie d'une demande d'explication globale de M. AQUA, que je propose de faire ici. Monsieur Jean-Noël AQUA, à vous.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Je le fais comme Patrick de façon plus efficace sur l'ensemble des vœux, plutôt que de faire à chaque fois pour chacun.

Déjà, je voulais saluer les fortes mobilisations qui ont eu lieu pour l'école, notamment des parents d'élèves et des syndicats, et l'opération "Touche pas à ma classe !". Cela fait depuis novembre que beaucoup d'acteurs soulignent les difficultés de l'Education nationale, en particulier à Paris, évidemment, et pas seulement, mais, comme nous parlons de Paris, je vais rester sur la ville.

La réalité est que le contexte se dégrade à Paris et devient pas à la hauteur de l'éducation que nous voudrions pour nos enfants. Je tiens à le dire, c'est le résultat d'une politique menée par ce Gouvernement, mené par la droite au Gouvernement. J'entends quand, au Conseil de Paris, à certaines occasions, la droite prétend s'intéresser à la qualité de l'enseignement, mais je constate que, quand elle est aux manettes, quand elle est au Gouvernement, quand elle est à l'Assemblée nationale, elle vote des coupes drastiques de budget dans l'Education nationale.

La réalité est que M. BAYROU, pour échapper à la censure, a promis... il n'avait pas promis grand-chose, mais il avait promis qu'il n'y aurait pas de suppressions de postes. La réalité, c'est que nous parlons aujourd'hui de 202 suppressions de postes dans le public à Paris. C'est cela, les promesses de M. BAYROU.

Aujourd'hui, les situations sont difficiles. Le premier vœu revient sur la question du remplacement. Là aussi, cela fait des années que nous alertons sur ce sujet. Le Rectorat lui-même, l'Académie elle-même reconnaît qu'il manque 150 postes chaque jour, que nous avons plus de 150 classes dispatchées dans les autres classes. D'ailleurs, cela augmente les moyennes du nombre d'élèves par classe. Chaque jour, 150. Combien l'Académie prévoit-elle de postes pour abonder la brigade de remplacement ? 27, face à un besoin de 150. Voilà les conséquences de l'austérité votée et infligée par la droite.

Je vois les autres vœux que vous déposez, notamment pour l'ouverture des très petites sections. Cela fait longtemps que nous sommes pour l'ouverture des très petites sections, mais cela suppose des postes. Comment pouvez-vous d'un côté supprimer des postes et, de l'autre côté, dire "on voudrait faire plus" ? Ce n'est tout simplement pas possible. On pourrait avoir des enseignants en intelligence artificielle dans les fantasmes de certains, mais, dans la vraie vie, on a besoin de postes. Vous ne pouvez pas en même temps supprimer 202 postes et demander des ouvertures de classes en très petites sections.

Je tiens à dire quand même que, oui, certains étaient présents en C.D.E.N., Jean-Pierre LECOQ était dans l'assemblée, mais je n'ai entendu aucune intervention, aucune, en deux jours, pour contester une suppression de classe. Je le redis, parce que je n'ai pas eu de réponse, je me permets donc d'être taquin et constant : Inès de RAGUENEL, Sandra BOËLLE, Emmanuelle DAUVERGNE, Grégory CANAL, François CONNAULT, Alix BOUGERET, où étiez-vous au C.D.E.N. ? Je ne vous ai pas entendu défendre une seule classe.

Dans ces conditions, je pense que, à droite, vous êtes un peu la septième compagnie. Quand j'étais jeune, c'était "Mais où est donc passée la septième compagnie ?". C'est la même chose avec vous aujourd'hui.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci...

M. Jean-Noël AQUA. - Non, sur la question...

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Finissez rapidement, cher collègue, même si c'est une explication de vote globale.

M. Jean-Noël AQUA. - Après, j'arrêterai, je ne ferai pas les sept...

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - C'est moi qui préside cette séance, pas vous. C'est une explication de vote sur tous les vœux. Chers collègues, je vous demande de rester courtois et patients. Ne cherchez pas à venir à ma place, s'il vous plaît.

M. Jean-Noël AQUA. - Oui, et je pense que la droite est forcément intéressée par les critiques que nous lui adressons et par la façon dont nous justifions nos votes contre sur certains de ses vœux.

Le dernier point que je voulais aborder, c'est la réalité des classes. La réalité des classes à Paris est que l'on est à plus de 29 dans les classes. Quand nous avons commencé le C.D.E.N., le nouveau directeur de l'Académie a dit : "Non, 29, cela n'existe pas". J'ai fait la liste, je ne vais pas la refaire, le temps manque, mais, d'après les chiffres de l'Académie, il y a plus de 8 classes qui seront à plus de 29 l'année prochaine. Il y en a plus de 15 qui seront à plus de 28, etc. Demain, la réalité de votre politique, ce sont donc des classes à 25, 26, 27, 29 élèves à la rentrée. C'est inacceptable, et nous voterons contre vos vœux pour ces raisons.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 100 du groupe Paris en commun, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 76).

Nous passons maintenant au vœu n° 101 du groupe Paris en commun.

Je suis saisie d'une demande d'explication de vote de Jean-Pierre LECOQ. Monsieur le Maire, à vous pour deux minutes maximum.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

La baisse des effectifs dans le public n'a pas été accompagnée d'une baisse équivalente des moyens d'enseignement. Il en résulte que le nombre d'élèves par classe à Paris est sensiblement moins élevé que sur le reste du territoire.

Compte tenu de la diminution du nombre d'élèves et des prévisions de l'I.N.S.E.E. qui anticipent la poursuite de la diminution de la natalité à l'horizon 2040, le réseau d'écoles à Paris paraît surdimensionné. Ce n'est pas votre serviteur qui parle, mes chers collègues, c'est le rapport d'observations provisoires de la Chambre régionale des comptes qui date du 22 janvier 2025. Monsieur le Premier adjoint, vous savez que je vous apprécie, que j'apprécie votre qualité, vous devriez le connaître. Il faut donc que la Ville balaie devant sa porte.

Je le dis à M. AQUA, que j'apprécie aussi et dont j'apprécie l'engagement pour l'école publique, je suis un pur produit de l'école publique, mais, malheureusement, s'il y a des fermetures de classes à Paris, c'est que les familles fuient la Capitale. Vous ne voulez pas l'entendre, mais c'est une réalité. Vous oubliez cela. Paris ne peut pas avoir un régime spécifique, car les classes que l'on ne ferme pas à Paris, cela induit des fermetures de classes dans tous les territoires de France. M. FÉRAUD a du mal à comprendre l'arithmétique.

Quant au métier d'enseignant, oui, rendons-le plus attractif, je suis pour la revalorisation des salaires, mais revenez et pensez aussi aux difficultés que vous avez causées avec la semaine de quatre jours et demi. Vous êtes la seule ville importante à maintenir ce système, qui empêche les personnels et nos professeurs de souffler le mercredi.

Pour cette raison, nous ne voterons pas votre vœu.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Je vais donner la parole pour une explication de vote à Mme Jeanne d'HAUTESERRE. Madame la Maire, à vous pour deux minutes maximum.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Parfait, merci beaucoup.

Chers collègues, franchement, dire que la droite est complètement non présente lors des manifestations... Je rappelle tout de même que nous étions devant l'école de la Bienfaisance avec Ian BROSSAT et Rémi FÉRAUD lors des manifestations avec les parents d'élèves. Rémi, tu peux le confirmer. Ian était présent aussi. Je ne peux pas laisser dire que la droite est inexistante dans cette opération.

Nous, nous défendons effectivement les parents, nous défendons pour que le Rectorat ne ferme pas et, surtout, pour le sujet des décharges. Nous étions toujours très présents, on ne peut pas vous laisser dire ce genre de chose. Droite ou gauche, nous avons les mêmes objectifs, ce sont les familles et les enfants de nos arrondissements qui sont concernés.

Merci.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 101 du groupe Paris en commun, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2025, V. 77).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 102 du groupe "Les Ecologistes", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2025, V. 78).

Je passe maintenant au vœu n° 103.

Je suis saisie de deux explications de vote. Madame CARRÈRE-GÉE, sur votre propre vœu.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - A vrai dire, non, sur l'amendement.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Sur l'amendement. Pardon, allez-y.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - C'est simplement pour dire que l'amendement proposé par Patrick BLOCHE, qui procède à une modification rédactionnelle au niveau d'un considérant, me va tout à fait, dans la mesure où le dispositif est maintenu et qu'il vise à obtenir le maintien des décharges et la participation financière de la Ville de Paris pour la prise en charge de ce régime dérogatoire afin que nous soyons dans les clous juridiquement. Je m'en réjouis évidemment.

Nous voterons cet amendement et, par définition, notre vœu.

Merci.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Je suis saisie d'une demande d'explication de vote de Mme Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Merci, Madame la Maire.

Nous voterons ce vœu, qui s'inscrit pleinement dans les préoccupations que nous partageons concernant la situation des écoles publiques parisiennes, plus particulièrement celle des directeurs et directrices d'école.

Comme je l'ai dit au dernier Conseil de Paris, la question de la décharge d'enseignement des directeurs d'école n'est pas une affaire technique ou comptable, c'est une question de responsabilité politique, de reconnaissance de la charge de travail de ces directeurs et, surtout, une question d'engagement envers l'école publique parisienne. Nous sommes tous concernés, et il n'y a pas ici de question de couleur politique.

Depuis 1982, ce régime dérogatoire permet aux directeurs d'école de se consacrer pleinement à leurs fonctions : coordination pédagogique, gestion administrative, relation avec les familles, les équipes et les services municipaux. A Paris, ces missions sont encore plus lourdes qu'ailleurs. D'ailleurs, dans le cadre de mes délégations, puisque je m'occupe de la caisse des écoles, je rencontre très régulièrement ces directeurs lors de mes visites dans les écoles et je peux vous assurer que ce régime n'est pas un luxe mais bien une nécessité. Ils assurent par exemple très souvent des remplacements des professeurs absents, puisque l'on parle beaucoup des professeurs absents, il est donc faux d'affirmer que les directeurs parisiens n'enseignent plus.

En substance, la droite parisienne, en toute cohérence, a toujours été très claire sur ces sujets, comme d'ailleurs sur celui des fermetures de classes. Nous aussi, dans le 16e arrondissement, nous manifestons et nous

sommes aux côtés des directeurs et des familles lorsqu'il y a des fermetures de classes. Comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises, nous appelons une nouvelle fois à une concertation loyale avec l'Etat à la recherche d'une solution vraiment pérenne. Il faut que la Ville confirme qu'elle financera à nouveau ce dispositif, comme elle le faisait auparavant, ce serait un geste fort pour l'école publique.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 103 amendé du groupe Union Capitale, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est donc adopté. (2025, V. 79).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 104 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 104 est donc rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'ouverture de classes de toutes petites sections dans les écoles maternelles.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Je vous informe que le vœu n° 105 déposé par le groupe Changer Paris, relatif à l'ouverture de classes de toutes petites sections dans les écoles maternelles, est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la continuité du service public au sein des établissements scolaires parisiens.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 106 relatif à la continuité du service public au sein des établissements scolaires parisiens.

Madame Samia BADAT-KARAM, vous avez la parole, pour deux minutes maximum.

(M. Paul SIMONDON, adjoint, remplace Mme Sandrine CHARNOZ au fauteuil de la présidence).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Le vœu n° 106 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes" est-il défendu ? C'est bon, il est retrouvé. Allez-y.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Désolée.

Monsieur le Maire, chers collègues, le mouvement de grève qui a eu lieu en février dernier en réaction à l'annonce de la fermeture de 198 classes à la rentrée prochaine et de la fin du régime dérogatoire de décharge pour les directeurs d'école a été largement suivi. Selon les chiffres du Rectorat de Paris, 34,58 % des enseignants ont ainsi cessé le travail.

Nous devons entendre la voix des enseignants qui dénoncent les décisions aux conséquences graves pour l'avenir de nos enfants, mais nous devons également nous soucier des familles parisiennes, qui se sont retrouvées, souvent du jour au lendemain, sans solution de garde pour leurs enfants.

Le droit de grève est un droit fondamental qui s'inscrit dans notre Constitution et qui est garanti par la loi du 13 juillet 1983 pour les fonctionnaires. Il est un pilier de notre démocratie. Toutefois, ce droit ne peut être opposé à un autre droit tout aussi essentiel, celui d'assurer la continuité du service public, et c'est pourquoi nous proposons que la Ville de Paris prenne des mesures concrètes pour garantir la continuité du service public éducatif.

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique nous en donne les moyens. Elle prévoit que, lorsque l'exercice du droit de grève entraîne un risque de désordre manifeste dans l'exécution du service, l'autorité territoriale peut organiser la présence des agents de manière à limiter les perturbations. Nous demandons ainsi à la Ville de Paris d'instaurer, par convention, un cadre garantissant le bon fonctionnement des établissements scolaires. Cela implique de définir clairement les fonctions et le nombre d'agents indispensables à la continuité de service, ainsi que d'adapter l'organisation du travail en cas de perturbations prévisibles.

Ce dispositif, loin d'être une remise en cause du droit de grève, est une réponse pragmatique et responsable à une situation qui affecte profondément les Parisiens. Il est de notre responsabilité de concilier les droits des uns et

des autres et de veiller à ce que notre Ville continue d'assurer les services essentiels à ses habitants, en particulier les plus jeunes.

Nous en appelons donc à la responsabilité de la Ville et espérons pouvoir compter sur votre soutien pour la mise en place de ce dispositif, dans l'intérêt des familles parisiennes et de la qualité du service public d'éducation.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Le sujet n'est pas nouveau. Visiblement, Samia BADAT-KARAM avait du mal à retrouver son intervention dans ses archives, il y avait peut-être un peu de poussière...

Ce n'est pas désagréable !

Le sujet n'est pas nouveau, puisqu'il s'agit du service minimum d'accueil. Depuis 2008, cela fait 17 ans que l'on en parle. Je m'honore d'ailleurs d'avoir voté contre comme député, puisque c'est toujours inutile de voter des lois inapplicables. En l'occurrence, elle est particulièrement inapplicable.

Oui, c'est la loi. D'ailleurs, nous appliquons la loi, puisque nous mettons en œuvre le service minimum d'accueil quand cela est possible. En l'occurrence, j'ai vu passer récemment un remboursement de l'Etat à la Ville de Paris, puisque c'est le principe du service minimum d'accueil que nous avons mis en place.

Le problème, c'est qu'il est nécessaire d'avoir 48 heures à l'avance la liste des écoles touchées par au moins 25 % d'enseignants grévistes. Comme nous sommes prévenus...

Non, ce n'est pas "quand on veut, on peut". Pas vous, Monsieur le maire d'arrondissement. Vous êtes confronté à suffisamment de sujets quotidiennement pour savoir que, s'il suffisait de vouloir pour pouvoir, ce serait tellement plus simple. Je dis cela en saluant votre engagement, comme celui de tous les maires d'arrondissement.

Comme nous savons seulement 48 heures à l'avance les besoins, nous faisons appel aux agents, mais sur la base du volontariat. Or, il ne s'agit évidemment pas de mettre n'importe quel agent devant les enfants, il y a un problème de responsabilité pour leur sécurité et leur bien-être. De ce fait, nous ne pouvons faire appel au volontariat que des professionnels de l'éducation qui travaillent à la Ville de Paris.

Vous ne serez pas surpris que je donne un avis défavorable à votre vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

J'imagine que le vœu est maintenu ? Oui.

Explication de vote de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous parlons encore ici de la mobilisation pour la défense de l'école publique à Paris et de la méthode pour défendre cette école publique.

Je me permets de répondre à M. LECOQ très rapidement, pour lui dire d'abord que je m'appelle bien Mme "RÉMY"-LELEU et que, si je suis partie avant la fin du C.D.E.N., c'est parce que la démocratie scolaire s'accommode mal du mépris avec lequel ces C.D.E.N. sont organisés, avec des dates modifiées d'une semaine à l'autre, avec des sessions qui durent plusieurs dizaines d'heures, durant lesquelles nous tâchons de défendre école par école, classe par classe, les moyens de l'école publique à Paris.

Et je préfère en effet parler et devoir partir que d'être de celles et ceux qui se taisent et sont complices de la destruction du service public de l'éducation. Peut-être que certains se paient de mots - j'entends que cela râle à droite -, mais, c'est vrai, contrairement à d'autres de nos collègues, j'ai besoin de travailler dans la vie et je ne m'en excuserai certes pas.

Démocratie scolaire, droit du travail, c'est justement l'objet du vœu que vient de présenter Mme Samia BADAT-KARAM. Le service public de l'Education nationale n'est pas un service de garderie, il me paraît important de le dire, et le droit de grève, vous l'avez dit, est un droit à portée constitutionnelle, ce qui implique de respecter ce droit dans son organisation mais aussi dans nos débats, et de considérer que, lorsque la grève s'exerce, elle génère des désagréments. C'est le principe même de la grève. C'est la constitution du rapport de force qui permet de rappeler à toutes et à tous, au Gouvernement en premier lieu, l'importance qu'ont le syndicalisme d'une part, mais d'abord et avant tout les agents et les agentes qui font vivre le service public de l'éducation, les enseignants, les enseignantes, et même les agents techniques, les agents d'accompagnement, que nous cherchons à soutenir pour défendre leurs conditions de travail et, par là même, les conditions d'études de l'ensemble des élèves de Paris.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote de Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci.

Vous nous avez dit tout à l'heure que vous étiez mobilisés contre les fermetures de classes. Visiblement, c'est juste ce qu'il faut, mais pas trop pour ne pas déranger, pour que cela ne change rien, juste ce qu'il faut pour que vous puissiez dire aux parents, "j'y étais", mais, surtout, ne changeons rien, surtout ne faisons pas en sorte que cela puisse gêner et, à la fin, faire un rapport de force politique, pour arrêter quoi ? Votre politique, parce que c'est évidemment de cela que l'on parle. Excusez-moi, encore une fois, votre double discours est manifeste même aujourd'hui, dans cette séance.

Vous avez dit dans votre explication : "On ne veut pas atteindre le droit de grève, mais, dans les faits, on voudrait bien l'atteindre quand même". C'est excellent. Vous dites une chose et faites exactement l'inverse et cela passe crème. Vous croyez que personne ne va déminer, personne ne va s'en rendre compte. Excusez-moi, mais cela se voit tout de même.

Vous nous avez dit en décembre ou janvier "on ne va pas supprimer de postes", et finalement, quand on voit la dotation "en fait, on vous a supprimé 202 postes". Cette hypocrisie est donc manifeste.

Visiblement, le droit de grève vous dérange, mais vous prenez le sujet seulement par ce petit bout des parents qui sont dérangés. Oui, mais c'est le principe de la grève. Pourquoi des agents aujourd'hui font-ils grève ? Pourquoi des agents perdront de leur salaire ? C'est parfois 100, 200, 300 euros chaque mois. Vu les salaires indigents dans l'Education nationale aujourd'hui, par votre responsabilité, puisque vous refusez l'augmentation du point d'indice, ces 100, 200, 300 euros à la fin du mois comptent, et ils comptent lourdement.

Pourquoi ces agents prennent cela ? Pourquoi ces agents font-ils cela ? Vous croyez que les enseignants n'ont pas à cœur de donner le meilleur à leurs élèves ? Ces enseignants, qui enseignent dans de très mauvaises conditions, que vous leur infligez, et qui, tous les matins, essayent de faire progresser leurs élèves, s'ils font grève, c'est qu'ils n'en peuvent plus. Ils ne vont pas aller en vacances au Jardin d'Acclimatation avec vos amis. Quand ils n'en peuvent plus, ils contestent votre politique.

Nous, il nous semble important aujourd'hui de les soutenir, et donc de voter clairement contre votre vœu, contre votre vœu anti-grève.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 106 du groupe "Les Républicains, Les Centristes" avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 106 est rejeté.

2025 DFPE 50 - Subventions (8.652.864 euros), avenant n° 1 avec l'association "ABC Puériculture" (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DFPE 50. Il s'agit d'un avenant qui porte subventions à l'association "ABC Puériculture" pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance.

La parole est à Mme Sandra BOËLLE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes".

Mme Sandra BOËLLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, "ABC Puériculture" est un acteur associatif incontournable de la petite enfance à Paris avec 25 établissements d'accueil de jeunes enfants pour une capacité totale de 1.056 places, dont trois établissements dans le 16e, que je cite : "Les Oursons", "Calin'Ours" et "Le Teddy Clud".

Voter ce projet de délibération, c'est voter la subvention annuelle indispensable pour assurer le fonctionnement de ces établissements.

Rappelons que les établissements petite enfance associatifs, quels qu'ils soient, complètent l'offre municipale. Nous devons tous les soutenir pour garantir la continuité de l'accueil des jeunes enfants à Paris.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Sandra BOËLLE, de mettre en avant en effet ce secteur associatif, qui est essentiel dans l'offre municipale. C'est un quart des places que nous offrons dans le parc parisien.

"ABC Puériculture", vous l'avez rappelé, ce sont 25 établissements et plus de 1.000 places d'accueil proposées aux familles parisiennes. Vous avez également insisté sur ce point, la Ville de Paris prône le modèle associatif en votant régulièrement les subventions, dans un contexte budgétaire que l'on sait très tendu, et un soutien sans failles de la Ville avec des revalorisations de forfait et de financement de ces associations. C'est le cas d'ailleurs pour la subvention de "ABC Puériculture", qui s'inscrit en hausse par rapport à l'année dernière.

C'est clairement le soutien à ce modèle associatif qui permet aussi de résister à ce que souhaite le Gouvernement : toujours plus de libéralisation et de privatisation du secteur de la petite enfance, que nous refusons à Paris.

Je vous remercie de voter ce projet de délibération en soutien à "ABC Puériculture".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 50.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFPE 50).

2025 DFPE 54 - Subvention (2.032.492 euros), avenant n° 1 à l'association "Union départementale des associations familiales de Paris" (U.D.A.F. de Paris) (9e) pour ses onze établissements d'accueil du jeune enfant.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DFPE 54 : avenant qui porte une subvention à l'"Union départementale des associations familiales de Paris" pour ses onze établissements d'accueil du jeune enfant.

La parole est à Mme Sandra BOËLLE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes".

Mme Sandra BOËLLE. - Merci, Monsieur le Maire.

L'"U.D.A.F. de Paris" est également un acteur indispensable à l'accueil du jeune enfant. Avec ses 11 établissements, dont un dans le 16e arrondissement, le multi-accueil Saint-Honoré-d'Eylau. L'"U.D.A.F. de Paris" compte 308 places sur le territoire parisien.

Cette subvention, objet de ce projet de délibération, est indispensable au fonctionnement de ces établissements.

Rappelons que le secteur de la petite enfance reste en tension malgré le versement du bonus attractivité aux professionnels. Les difficultés de recrutement perdurent et je m'interroge vraiment d'une façon générale sur la pérennité du modèle associatif.

Je vous remercie de votre soutien et de voter en faveur de ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Johanne KOUASSI, pour vous répondre.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Sandra BOËLLE, de votre intervention. Nous sommes toujours sur ce sujet de financement des crèches associatives.

Vous vous interrogez sur la pérennité du modèle associatif. A la Ville et dans l'Exécutif, nous le soutenons ardemment, vous le voyez d'ailleurs au fil des Conseils et au fil des subventions que nous votons. En revanche, c'est en effet un modèle qui est menacé par le Gouvernement actuel et par une politique qui est menée scrupuleusement depuis malheureusement de nombreuses années, qui consiste à refuser de revoir le modèle de financement et de revoir également la vision que l'on peut avoir de ces métiers de la petite enfance.

En tout cas, soyez assurés de la pleine mobilisation de la Ville et de l'Exécutif pour défendre ce modèle. J'aimerais qu'il en soit de même pour le Gouvernement, soutenu par une partie des personnes qui siègent dans cet hémicycle.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 54.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFPE 54).

2025 DFPE 67 - Budgets participatifs 2019 et 2024 : subventions (430.500 euros) à 2 associations pour la réalisation de travaux de restructuration et d'aménagement dans les 12e et 13e.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Le projet de délibération DFPE 67 prévoit des subventions grâce aux budgets participatifs des années 2019 et 2024 à deux associations pour des travaux de restructuration et aménagement dans les 12e et 13e arrondissements.

La parole est à Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Madame la Maire ?

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Monsieur le Maire, merci.

Chers collègues, je suis particulièrement heureuse que nous étudions aujourd'hui ce projet de délibération pour la création d'une ludothèque portée par "Accessijoux" au cœur du quartier de la porte de Vincennes.

Ce projet de délibération constitue la concrétisation d'un projet associatif ambitieux de ludothèques accessibles aux personnes en situation de handicap et en particulier de handicap visuel. Quelle chance de pouvoir compter sur "Accessijoux" avec ce projet qui contribuera à redynamiser ce quartier en lui offrant des espaces ludiques et dédiés aux plus jeunes. A terme, ce bâtiment accueillera également au rez-de-chaussée d'autres associations tournées, elles, vers la formation et le numérique pour les publics jeunes, ainsi que les services territorialisés de la propreté et de la police municipale.

Tout un symbole pour ce quartier encore largement enclavé et dont les habitantes et habitants pâtissent souvent d'une inégalité d'accès aux services publics. Piétonnisation, réaménagement et animation de l'avenue Lamoricière, végétalisation du boulevard Carnot, construction d'un équipement sportif où nous avons posé non pas la première pierre mais la première poutre avec Pierre RABADAN et d'autres élus du 12e en début de semaine, et surtout l'installation d'un club de prévention, bref, que de réalisations ambitieuses qui améliorent chaque jour le cadre de vie des habitantes et habitants de la porte de Vincennes. Je m'en félicite.

Comme vous le savez, au terme de la négociation du contrat de ville parisien, l'Etat a refusé d'inscrire la porte de Vincennes, 12e, comme quartier prioritaire de la politique de la ville, et ce, malgré ses nombreuses vulnérabilités.

Pour autant, la Ville de Paris se mobilise pleinement pour pallier les absences de l'Etat. L'action de la Ville au sein du quartier de la porte de Vincennes est toujours aussi intense sous cette mandature, et c'est d'ailleurs pour confirmer et renforcer ces efforts déjà engagés ces dernières années que la Ville a inscrit la porte de Vincennes dans son Pacte parisien pour les quartiers populaires. Ces efforts portent leurs fruits, le quartier connaît aujourd'hui un fort engouement autour de nombreuses initiatives et animations qui y fleurissent. Ce projet associatif lauréat des budgets participatifs 2024, porté par "Accessijoux" qui anime d'ailleurs quotidiennement une ludomouv dans la "rue aux enfants" Lamoricière, en témoigne.

Je vous invite donc à venir les découvrir et je suis particulièrement fière de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Johanne KOUASSI, pour vous répondre.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Monsieur le Maire, merci également à Emmanuelle PIERRE-MARIE d'avoir parlé de ce si beau projet porté par l'association "Accessijoux" que j'ai eu l'occasion de visiter il y a quelques semaines et qui travaille depuis longtemps sur ce beau projet de la porte de Vincennes, avec un espace encore plus vaste que celui qui est occupé aujourd'hui. Tout a été pensé avec cette association pour accueillir tout type de public dans un lieu qui se verra ouvert sur le quartier, avec la spécificité d'être adapté aux personnes en situation de handicap, avec tout type d'espace et également des animations d'"escape games" et des choses qui sont particulièrement appréciées par les familles et par les plus jeunes.

Je souhaiterais aussi souligner le travail fait par la ludothèque "Au Temps du Jeu", du 13e arrondissement, que j'affectionne particulièrement. Dans le cadre du budget participatif, elle aura la possibilité d'aménager un espace pour les personnes en situation de handicap avec un espace sensoriel, un aménagement spécial avec un éclairage particulier, une musique douce. On sait que ce type d'espace est très ressourçant pour les personnes en situation de handicap.

Ainsi, je me félicite tout comme vous de ce projet de délibération et de la concrétisation de ces beaux projets portés par nos ludothèques, et j'en profite pour remercier les associations qui s'investissent particulièrement dans l'inclusion et l'accès des personnes en situation de handicap, qu'il soit physique ou mental, à tous ces dispositifs.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 67.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFPE 67).

2025 DFPE 134 - Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par la S.A.S. "LPB Crèches", situé 211, rue de Belleville (19e).

2025 DFPE 135 - Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant, formulée par la S.A.S. "LPB Crèches", situé 279, rue des Pyrénées (20e), en date du 17 février 2025.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous examinons maintenant conjointement les projets de délibération DFPE 134 et DFPE 135. Ils concernent deux demandes d'avis préalable pour création d'un établissement d'accueil du jeune enfant. Ils sont portés par la S.A.S. "LPB Crèches". L'un est situé rue de Belleville dans le 19e arrondissement, et c'est le projet DFPE 134, l'autre rue des Pyrénées dans le 20e arrondissement, et c'est le projet DFPE 135.

La parole, pour commencer, est à Mme Farida KERBOUA, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants".

Mme Farida KERBOUA. - Madame le Maire, mes chers collègues, il faut être devenu parent à Paris pour comprendre notre surprise à la lecture des arguments avancés pour justifier le refus de créer une crèche au 221, rue de Belleville dans le 19e arrondissement. Vous indiquez que le quartier Amérique disposerait d'un taux de couverture des besoins en accueil de la petite enfance, je cite, "sensiblement supérieur à la moyenne du territoire parisien". Pourtant, cette moyenne cache des réalités contrastées et de nombreuses familles peinent encore à trouver une solution d'accueil adaptée pour leurs enfants.

Les élus de proximité que nous sommes n'ont cessé de rencontrer les Parisiens, qui nous disent leurs difficultés à faire garder leurs enfants. Cette pénurie de places en crèche est une problématique bien connue à Paris. Elle est en outre aggravée par une crise du personnel. Selon une enquête de la Caisse nationale des allocations familiales publiée en juillet 2022, près de la moitié des crèches collectives en France sont touchées par le manque de professionnels, et 75 % des places fermées en crèche se trouvent en Région parisienne. A Paris, près de 3.700 places en crèche seraient actuellement fermées en raison de quelque 1.000 postes vacants.

Notre groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" a toujours placé la petite enfance et les politiques familiales au cœur de ses préoccupations. Il est essentiel de soutenir les familles parisiennes en leur offrant des solutions d'accueil de qualité. Or, force est de constater que de nombreuses familles quittent la Capitale chaque année. Entre 2015 et 2021, Paris a perdu 73.000 habitants.

Pour inverser cette tendance, Paris doit opérer un véritable tournant en matière de politique familiale. Pour cela, il faut soutenir toute initiative qui va dans le sens d'un accueil de la petite enfance à la hauteur des besoins des familles. Refuser la création d'une nouvelle crèche sous prétexte d'un taux de couverture jugé suffisant envoie un signal négatif aux parents qui souhaitent s'installer ou rester dans notre Ville.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à François-Marie DIDIER, pour le groupe Changer Paris.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous le savons tous, nous le déplorons, les familles parisiennes ont du mal à trouver un mode de garde pour leurs enfants, et je pense évidemment aux familles monoparentales. C'est un des éléments qui expliquent que les familles fuient Paris, Jean-Pierre LECOQ le rappelait tout à l'heure. Vous le niez, mais c'est une réalité.

Dans ce projet de délibération, vous donnez un avis négatif à une demande de création de crèche dans le 20e arrondissement dans un secteur d'ailleurs très familial au 279, rue des Pyrénées, et c'est le motif qui m'a interrogé, car vous indiquez qu'il y a un "taux de couverture du besoin d'accueil sur ce quartier qui est sensiblement supérieur à la moyenne du territoire parisien". J'avoue ma totale stupéfaction. Quand il s'agit de logements sociaux, il faut toujours en faire plus, mais quand il s'agit de familles, vous vous arrêtez à une moyenne parisienne, et je trouve cela particulièrement déplorable. Les logements sociaux, oui, mais les familles, non. On a bien compris la petite musique de votre Municipalité.

J'aimerais comprendre. Soit il y a une difficulté particulière avec cette structure, puisqu'il y a aussi un avis négatif pour la création d'une crèche dans le 19^e arrondissement, que vient de rappeler ma collègue Farida KERBOUA, soit c'est un choix arbitraire, et, dans ce cas, je ne peux m'y résoudre. Ou peut-être est-ce seulement l'impossibilité de recruter et le manque d'agents en matière de petite enfance.

Madame KOUASSI, j'aimerais donc avoir vos réponses sur toutes ces questions.

Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Eh bien, vous allez les avoir maintenant.

Madame KOUASSI, c'est à vous.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour replacer dans le contexte ces deux projets de délibération, sachez que c'est la première fois que notre Assemblée a l'occasion de se prononcer sur l'ouverture d'établissements privés sur le territoire parisien. Cela s'inscrit dans la loi pour le plein-emploi qui a été promulguée fin 2023 et dont on a attendu assez longtemps les décrets d'application. L'Etat a longtemps laissé dans le flou les collectivités locales que nous sommes, et je tiens à souligner ce matin l'hypocrisie de cette loi. En effet, elle demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'ouverture de ces structures d'accueil privées sur le territoire sans qu'il ait le choix des critères, puisque les critères doivent être exclusivement techniques et ne permettent pas de rendre un avis sur la base du mode de gestion.

Et c'est bien là que le bât blesse. Comme nous avons eu l'occasion de le dire et, d'ailleurs, comme le disent certains de vos collègues dont Mme BOËLLE tout à l'heure, ce que nous défendons, c'est un modèle d'accueil de la petite enfance qui soit associatif, qui soit en régie, qui garantisse la qualité de l'accueil. Or, aujourd'hui, les projets qui nous sont proposés, ce sont des structures privées qui ont un modèle de financement dont on connaît très bien les dérives, puisqu'elles sont régulièrement documentées dans des rapports, dans des livres. Vous avez également aussi des collègues à vous, de droite, qui sont élus en charge de la petite enfance et qui peuvent se retrouver dans des situations où l'accueil fourni n'est pas de qualité.

Aussi, dans ce contexte, non, les avis rendus sont en effet défavorables. Cela, c'est pour l'aspect politique et on ne peut pas priver une assemblée de rendre un avis politique sur ce type de sujet, car la petite enfance n'est pas un sujet technique et nous sommes des élus représentants politiques. Pour les aspects techniques et notamment la cartographie de la couverture du territoire, cette cartographie a été réalisée par l'APUR avec une méthodologie extrêmement rigoureuse, et on a eu l'occasion d'échanger sur ce sujet avec la Caisse d'allocations familiales. Ainsi, pour l'aspect technique, là encore, je ne peux pas vous laisser remettre en cause les travaux qui ont été faits.

En tout cas, l'Exécutif prend ses responsabilités, et pour la garantie de l'accueil et aussi pour résister à cette politique de libéralisation et de privatisation de la petite enfance que nous refusons, les avis émis sont défavorables.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 134.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFPE 134).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 135.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFPE 135).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien aux chercheurs réfugiés et à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien aux universités publiques et à la recherche.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous allons examiner maintenant les vœux n^{os} 107 et 108 déposés par les groupes Communiste et Citoyen et "Les Ecologistes", ainsi que le vœu n° 108 bis déposé en réponse par l'Exécutif. Ils concernent le soutien aux chercheurs réfugiés et à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Pour commencer, je donne la parole à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen, qui pourra présenter le vœu n° 107.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

La recherche est menacée et la brutalité de l'attaque de TRUMP ne peut que nous interpellier. L'attaque est financière, obscurantiste, elle cherche à nier la liberté d'expression et la liberté de penser. TRUMP, redisons-le, a mis en place des suppressions massives dans les agences fédérales mais aussi dans les universités, il a imposé le licenciement de milliers de chercheurs statutaires mais aussi précaires, il démantèle certaines agences sur le climat, sur la santé, il ordonne la confiscation de données scientifiques et leur effacement. Bref, c'est hallucinant.

Désormais, des projets scientifiques ne peuvent plus parler de changement climatique, quand bien même celui-ci a été répertorié, que les données sont absolument incontestables. Monsieur a décidé qu'on ne pouvait plus en parler, cela dérange visiblement ses intérêts économiques.

Cet obscurantisme est intolérable et je n'oublie pas d'autres mots-clés que les articles scientifiques américains ne peuvent pas citer, comme "historiquement", "racisme"...

C'est moi ?

(Problème de micro).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Petit problème technique. On recommence, on va voir si cela marche.

M. Jean-Noël AQUA. - C'est bon ? Cela reprend ? Excusez-moi.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Prends celui d'à côté.

M. Jean-Noël AQUA. - On parlait de censure, voilà où nous en sommes aujourd'hui avec les scientifiques !

Ainsi, nous parlons aujourd'hui de réfugiés scientifiques. Voilà où nous en sommes dans le pays du capitalisme triomphant tant vanté par la droite ou le Président MACRON.

Nous pensons donc que nous devons favoriser l'accueil de ces scientifiques comme, d'ailleurs, l'accueil de tous les étrangers, car il est essentiel de protéger, de sécuriser les individus, pour les Américains mais aussi pour les autres pays où il y a des scientifiques menacés. De nombreuses universités parisiennes ont déclaré vouloir permettre cet accueil de scientifiques, et nous proposons que la Ville de Paris mette en place des dispositifs pour aider logistiquement cet accueil, parfois de façon intercalaire.

Mais, redisons-le, la recherche et l'enseignement supérieur ne vont pas forcément mieux en France. Nous n'oublions pas, car nous n'avons pas la mémoire courte, le milliard et demi d'euros de coupe imposé sous le Gouvernement BARNIER, nous n'oublions pas les 900 millions imposés sous le Gouvernement BAYROU. Des universités, aujourd'hui, sont au bord de la faillite, le C.N.R.S. doit supprimer des postes en ne remplaçant pas ceux qui partent à la retraite. Nous n'oublions pas non plus les déclarations de certains hommes politiques d'un parti qui se dit républicain et qui prétend dénoncer le wokisme ou l'islamo-gauchisme dans l'université. La volonté de censure et le trumpisme sont déjà chez nous.

La communauté scientifique est fortement mobilisée, je pense à trois ou quatre mobilisations de l'intersyndicale et je pense au mouvement "Stand up for Science" qui a pris au moins trois initiatives.

Nous demandons donc de soutenir toutes ces revendications et que la Ville mette en place un dispositif d'urgence parisien et interpelle l'Etat et la Région - celle-ci est aux abonnés absents sur la recherche - pour annuler les coupes budgétaires et pour planifier des embauches pluriannuelles de chercheurs, de scientifiques et d'universitaires et aussi pour augmenter les moyens du C.R.O.U.S. pour lutter contre la précarité étudiante.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA, je précise que ce n'était pas du tout Jérôme GLEIZES.

Maintenant, la parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a Jérôme GLEIZES et Jean-Noël AQUA pour l'aspect recherche, et je fais également partie de celles et ceux qui constatent en première ligne les dégâts des différentes vagues d'austérité imposées à l'université publique : dégradation des conditions de travail, renoncement aux études pour les étudiantes et les étudiants du fait de la sélection, mais aussi mauvaises conditions d'accueil, affaiblissement de la démocratie universitaire, et les attaques sont de plus en plus violentes contre les libertés académiques et l'indépendance de la recherche qui en est le premier corollaire.

Mais je tiens à le redire, ces trois vœux ne concernent pas uniquement les Etats-Unis. Bien entendu, TRUMP est arrivé au pouvoir, et la brutalité sans précédent avec laquelle il s'attaque à la science fait finalement la démonstration de son obscurantisme et de son populisme par sa velléité de censure de termes tels que "femme", "climat", "genre", "droit des LGBTQIA+", et c'est un choc qui a une résonance mondiale, car les Etats-Unis sont parmi les Nations motrices en matière de recherche.

Mais alors que nous avons en France, ce printemps, le mouvement "Stand up for Science" qui a pris ce prétexte de l'attaque du Gouvernement états-unien contre les universités et la recherche, il faut prendre un peu de recul et voir ce qui est fait en France contre la recherche et contre l'université publique. En effet, nous avons entendu les grandes déclarations du Gouvernement invitant l'ensemble des chercheuses et des chercheurs de tous les pays du monde à venir en France, mais durant les 10 ou 15 dernières années, c'est l'inverse qui s'est produit, ce sont des chercheuses et des chercheurs français qui sont partis en exil aux Etats-Unis parce que la France était incapable de leur fournir des conditions correctes de travail, de recherche, de transmission, d'enseignement.

C'est pour cela que le vœu des écologistes tient à faire le lien entre ces différents sujets, à réaffirmer l'importance de la liberté académique qui est attaquée très directement en France, mais aussi l'importance de soutenir l'ensemble de l'écosystème de la recherche et de l'enseignement public en France. Jean-Noël AQUA a cité le C.R.O.U.S., a cité également...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - ... le désinvestissement de la Région Ile-de-France en la matière.

Je conclurai en disant que parler des places nécessaires et disponibles en bibliothèque universitaire en Ile-de-France sans évoquer la baisse des crédits dédiés...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - ... à la vie étudiante, c'est une nouvelle fois d'une hypocrisie "crasse".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Mes chers collègues, merci pour ces deux vœux qui me permettent de revenir sur la situation de la recherche et de l'enseignement supérieur à la fois aux Etats-Unis et en France. Je vous propose, pour y répondre, un vœu de l'Exécutif pour affirmer notre soutien et pour rendre compte des dispositifs existants.

Depuis son retour au pouvoir, Donald TRUMP s'évertue à détruire la recherche et les universités américaines par la suppression des financements, l'arrêt de programmes, le démantèlement d'instituts de recherche, la censure, les intimidations ou les expulsions de chercheurs. Les attaques prolifèrent et portent atteinte à la liberté académique aux Etats-Unis mais aussi à la survie de la recherche mondiale. De nombreux soutiens se sont fait entendre, issus de la communauté scientifique ou de la société civile, avec notamment, vous l'avez dit aussi, la naissance du mouvement "Stand up for Science", dont la branche française a organisé une première mobilisation le 7 mars dernier en signe de solidarité avec les universitaires américains et une autre la semaine dernière en partie organisée avec l'Académie du Climat.

La Ville de Paris se joint à ces mouvements de protestation et de solidarité, car cet engagement est ancré au cœur de notre action. Nous avons choisi, à notre échelle, bien sûr, de soutenir et d'accompagner la communauté scientifique, notamment avec la stratégie "Paris Recherche".

Nous sommes convaincus de l'importance de la recherche, de la richesse de ses travaux et de ses éclairages pour nos politiques publiques, ainsi que de son utilité et du rôle qu'elle a à jouer dans notre société. Alors que Donald TRUMP suspend les financements de la recherche, nous mettons à la disposition de l'écosystème scientifique parisien plusieurs dispositifs de soutien. Alors que s'organise dans le monde une censure scientifique qui interdit le financement des recherches évoquant les termes "antiracisme", "genre" ou encore "femme", la Ville de Paris accompagne la recherche permettant la transition écologique, a lancé le 8 mars son appel à candidatures pour les bourses de recherche en études sur le genre, prix Margaret Maruani, et le 24 mars celui pour les bourses de recherche sur la xénophobie et l'antisémitisme, prix Gil Taïeb. Alors que certains Etats expulsent et intimident leurs chercheurs, nous choisissons depuis des années de les accueillir à l'Institut d'études avancées de Paris pour leur permettre de se consacrer entièrement à leurs recherches.

Alors oui, nous adressons à la communauté scientifique américaine toute notre solidarité, mais nous devons le faire sans perdre de vue notre propre situation, sans délaisser les chercheurs français et ceux d'autres pays en difficulté. Paris s'engage à être un refuge de la science face aux attaques liberticides que subissent la recherche et l'enseignement supérieur aux Etats-Unis et dans le monde. Je vous invite donc, chers collègues, à voter ce vœu de l'Exécutif.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur AQUA, est-ce que le vœu n° 107 est retiré ? Il est retiré, je vous remercie.

Madame Raphaëlle RÉMY-LELEU, ou quelqu'un du groupe "Les Ecologistes", est-ce que le vœu n° 108 est retiré ? Oui ? On me dit que oui, très bien.

Explication de vote d'Emmanuel COBLENCÉ, pour le groupe Paris en commun sur le vœu n° 108 bis de l'Exécutif.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

J'apporte bien sûr, ainsi que tous les élus de mon groupe, un soutien total au vœu de l'Exécutif et aux propos de mes collègues défendant l'université et la recherche, et je voudrais profiter de cette intervention pour adresser à mon tour un message de solidarité et une invitation à tous les universitaires, scientifiques et chercheurs américains qui sont actuellement confrontés à l'offensive sans précédent de l'administration TRUMP contre la liberté académique, aux chercheurs outre-Atlantique : nous sommes à vos côtés au moment où les fondements mêmes de la recherche scientifique sont attaqués.

Les récentes décisions de l'administration TRUMP menacent l'essence même de votre travail. Censure, quand des mots-clés liés aux études sur le genre, la diversité, le climat ou les discriminations sont bannis. Purges administratives, quand des milliers de chercheurs sont licenciés des agences fédérales et quand des données scientifiques cruciales sont rendues inaccessibles au public. Coupes budgétaires massives dans les universités comme à Columbia, Cornell ou Northwestern, et beaucoup d'autres.

Face à cette guerre idéologique, Paris est plus que jamais une terre de liberté académique. Notre Ville bénéficie d'un écosystème scientifique dynamique, de réseaux de recherche denses et de services publics performants et accessibles pour vous et vos familles. Si vous le pouvez, nous vous encourageons à venir travailler durablement à Paris ou même à utiliser vos sabbatiques, vos "visitings" ou un "leave of absence" pour mener ici vos recherches pendant quelques mois ou quelques années. Paris peut et veut vous accueillir et ainsi préserver l'intégrité de vos travaux. Plutôt que de choisir entre l'autocensure et la précarité, nous vous disons ceci : vos travaux sur le climat, sur les inégalités ou la santé publique trouveront ici un écho sans entraves. La lumière de la science est attaquée comme jamais aux Etats-Unis, mais elle continue de briller ici à Paris.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 108 bis de l'Exécutif.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. Je vous remercie. (2025, V. 80).

2025 DLH 49 - 42, avenue Netter (12e). - Autorisation de signature d'une promesse de bail emphytéotique administratif, d'une mise à disposition anticipée et d'un bail emphytéotique administratif au profit de la Société civile immobilière "Im'Pactes" pour la création d'un centre d'appui à l'enfance.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DLH 49. Il s'agit de permettre la création d'un centre d'appui à l'enfance avenue Netter dans le 12e arrondissement grâce à un bail emphytéotique administratif au profit de la société civile immobilière "Im'Pactes", ainsi que d'une mise à disposition anticipée.

La parole est à Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement.

Madame la Maire ?

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Vous le savez, la fermeture d'une école est toujours un crève-cœur. L'école Netter a dû être fermée et, en parallèle, nous avons une ouverture qui est en cours. Avec mon équipe municipale, je me suis engagée dès 2023 à

travailler à un projet pour que ce bâtiment reste à destination du jeune public et demeure ouvert sur ce quartier. Je suis donc fière ce matin de vous présenter ce projet porté par la professeure Céline GRÉCO, à qui je souhaite un joyeux anniversaire. Je voudrais saluer aussi l'incroyable engagement d'une grande dame et d'une élue mobilisée depuis toujours pour les enfants. Merci, Dominique VERSINI, merci de m'avoir fait confiance et de nous avoir permis cette rencontre.

Le projet du centre d'appui à l'enfance Asterya est une avancée majeure pour l'accompagnement des enfants suivis par l'Aide sociale à l'enfance. Les deux urgences que sont l'accès aux soins et l'insertion des jeunes... Cela ne vous dérange pas ?

L'insertion des jeunes suivis par l'Aide sociale à l'enfance se décline en deux axes majeurs de ce projet. Premier axe, la création d'un hôpital de jour qui ouvrira dès l'automne 2025. Trop souvent, les jeunes pris en charge par l'A.S.E. souffrent d'un suivi médical fragmenté, s'ils ont un suivi médical. Ce centre offrira un suivi médical régulier et coordonné pour garantir à ces enfants un parcours de soins adapté. Second axe, l'ouverture d'un restaurant d'insertion prévue pour le printemps 2026, où ces jeunes pourront se former aux métiers de la restauration, restaurant inspiré du modèle des Cafés Joyeux. Il sera un tremplin pour leur insertion professionnelle tout en étant ouvert au public, créant ainsi un nouveau lieu accueillant et au cœur du 12e.

Je voudrais enfin saluer les ambitions environnementales de ce projet dans lequel un nouveau bâtiment en structure bois viendra remplacer les actuels préfabriqués amiantés et qui offrira un riche jardin ouvert sur le quartier.

Par conséquent, merci, Dominique VERSINI, merci à la professeure GRÉCO, professeure qui elle-même est enfant de l'A.S.E. et dont le parcours nous inspire, pour donner un avenir aux enfants de l'A.S.E. comme à tous les autres enfants.

Je suis impatiente d'accueillir l'équipe médico-sociale dans ce beau centre qui nous rendra fiers et, surtout, qui permettra un avenir à ces enfants.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, chère Dominique VERSINI.

"Parler suppose une écoute. Et l'écoute suppose une rencontre". Il y en a beaucoup ici, d'ailleurs, qui n'écourent pas du tout. "Le risque pour un enfant s'il parle, c'est qu'on ne l'entende pas. Et pour un enfant, parler en vain est pire que se taire. Aux terribles conséquences psychiques d'avoir été exploité et piétiné, à la cruelle désillusion sur la capacité protectrice de ses parents, se surajoute la perte définitive de toute espérance dans la solidarité humaine". Ces mots du docteur Daniel ROUSSEAU dans son commentaire de l'ouvrage "La Démonstration" disent bien la redoutable responsabilité de la protection de l'enfance, de tous les adultes qui viennent en aide aux enfants victimes, celle de ne pas être sourd aux mots et aux maux des enfants, à ce qu'ils nous disent, celle de rattraper la cruelle et irrattrapable absence de protection originelle.

Oui, nous avons un devoir de protection d'autant plus fort envers les enfants protégés que nous avons quelque part, en tant que société, failli une première fois en laissant les maltraitances, les négligences graves se faire sans réponses, et c'est bien souvent après de multiples défaillances, des années de souffrance que ces enfants finissent par recevoir une aide. Mais nous le savons, parce que le système n'est pas parfait, parce que l'Aide sociale à l'enfance n'a pas en France tous les moyens humains et financiers qui seraient nécessaires, l'accompagnement des enfants confiés est trop souvent incomplet quand il n'est pas lui-même maltraitant, ainsi que le souligne le rapport de la commission d'enquête sur l'A.S.E. qui vient d'être rendu.

Le suivi en santé de ces enfants est un des domaines où les manques sont les plus criants, en lien avec les inévitables ruptures dans les parcours, ce qui est préjudiciable au regard de l'exposition aux maltraitances, conséquences physiques et psychiques lourdes tout au long de la vie. L'amélioration du suivi en santé, la création d'un parcours coordonné est d'ailleurs une des toutes premières préconisations que le Conseil national de la protection de l'enfance a faite dès 2018.

Si le constat est ancien et dépasse évidemment très largement le niveau parisien, le projet qu'il s'agit ici de soutenir vient précisément enfin y répondre. Et c'est le fruit d'un remarquable travail que je voudrais saluer, tant de la part de l'association porteuse que des partenaires impliqués et en particulier des services de la Ville. Il s'agit pour l'association "Im'Pactes" de créer et de gérer un centre de santé et d'accueil sous forme d'un hôpital de jour et de consultations spécialisées dans l'accueil des enfants particulièrement vulnérables, notamment celles et ceux suivis ou accueillis en protection de l'enfance.

Il y a beaucoup de bruit...

Ces services se doublent d'un rôle de centre de ressources et de spécialisation pour tisser un réseau de soins spécifique. L'ouverture de ce centre à partir de fin 2025 permettra aussi la généralisation d'un bilan de santé somatique et psychologique dès l'entrée en protection de l'enfance, ce qui peut servir de base à un parcours

coordonné. Par un savant montage entre la C.N.A.M. et l'A.P.-H.P. et par la mise à disposition des locaux inutilisés d'une ancienne école permettant de mobiliser une surface utile de 813 mètres carrés, le centre prévoit d'accueillir une file active de 2.000 enfants majoritairement franciliens.

C'est donc un lieu de vie aussi bien qu'un centre de soins. Gageons qu'il permettra d'améliorer grandement la coordination et l'adaptation des soins en santé reçus par les enfants et qu'il contribuera à faire émerger une culture de l'écoute et de l'attention envers eux. Il en va de la solidarité humaine, de notre devoir de faire naître cet espoir.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la maire du 12e arrondissement, chère Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, mes collègues, chère Geneviève GARRIGOS, je vous remercie de me donner l'occasion de présenter ce projet de délibération qui est un événement qui concerne la création du premier centre de santé dédié à l'Aide sociale à l'enfance à Paris. Tout le monde a entendu qu'une grande enquête parlementaire a permis de montrer la situation en France des enfants les plus vulnérables, les enfants confiés par la justice aux différents départements. Là, c'est un projet innovant de santé porté par l'association "Im'Pactes", qui va permettre de garantir à tous les enfants placés à l'Aide sociale à l'enfance parisienne et aux enfants victimes de violences un bilan de santé ainsi qu'un parcours de soins adapté.

Ce centre sera situé dans une ancienne école maternelle au 42, avenue du Docteur-Arnold-Netter dans le 12e arrondissement et j'en profite pour remercier la maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE, qui a été d'un très grand soutien pour accueillir dans son arrondissement ce très beau centre d'intérêt général. Je tiens à le dire, cela va changer la vie des enfants et cela va changer aussi la vie des professionnels.

Ce projet est donc porté en partenariat avec la Ville de Paris par la professeure Céline GRÉCO, dont c'est l'anniversaire aujourd'hui. Elle a seulement 40 ans et elle a déjà pu faire tout cela, après un parcours très douloureux d'enfant placé à l'Aide sociale à l'enfance pour avoir été victime de maltraitances en famille entre ses 4 ans et ses 14 ans. Et elle le dit toujours, c'est son placement qui l'a sauvée. Sans ce placement, elle ne serait peut-être pas là aujourd'hui pour créer ce centre pour les autres enfants. Cette jeune professeure médecine est chef de service de médecine de la douleur et de médecine palliative à l'hôpital Necker-Enfants-malades est aussi responsable de projets de recherche à l'Institut Imagine. On voit le meilleur et on voit aussi que des enfants confiés à l'A.S.E. peuvent avoir des parcours d'excellence et avoir envie de s'engager comme elle le fait pour les autres enfants. Je vous invite à lire son ouvrage bouleversant intitulé "La Démessure".

Outre ses fonctions hospitalières et de recherche, elle a créé des équipes mobiles qui se rendent dans toutes les urgences pédiatriques hospitalières pour former les professionnels de santé des urgences à repérer les enfants maltraités et à faire des signalements. En effet, on s'est aperçu que, trop longtemps, les médecins, qui pourtant voient tous les enfants de France, n'osaient pas, ne faisaient pas de signalement. Or, c'est extrêmement important, pour sauver la vie d'un enfant, de faire un signalement, et je le dis parce que cela vaut pour nous tous.

Elle a fondé également cette association "Im'Pactes" dont elle est la présidente et dont l'objet est la santé et la scolarité des enfants confiés, car elle n'a qu'un seul objectif qui est de permettre aux enfants d'avoir la meilleure santé possible, ce qui paraît un droit évident en France aujourd'hui mais qui n'est pas totalement le cas. Et par son histoire, elle peut témoigner que les enfants placés à l'A.S.E. ont en moyenne 20 ans d'espérance de vie de moins que les autres enfants qui ont des bilans de santé et des parcours de soins suivis. C'est pour cela qu'elle a créé ce centre de santé qui sera dénommé Asterya, et elle l'a conçu comme un centre d'appui à l'enfance permettant à chaque enfant confié à l'A.S.E. de Paris et plus largement à l'Ile-de-France - elle espère par la suite en créer un dans chaque région de France -, d'avoir un bilan de santé et un parcours. En l'occurrence, les enfants qui viendront dans ce centre du 12e arrondissement, tous les enfants placés bénéficieront d'un bilan avec des médecins généralistes, pédiatres, psychologues, pédopsychiatres, orthophonistes, dentistes, psychomotriciens, gynécologues, art-thérapeutes, ce qui permettra de leur élaborer un parcours de soins et de le suivre.

Emmanuelle PIERRE-MARIE en a parlé, ce lieu accueillera également un restaurant d'application dont l'objectif est de favoriser la formation et l'insertion professionnelle des jeunes majeurs suivis par l'Aide sociale à l'enfance. Les recettes qui seront générées par ce restaurant d'application seront investies par l'association "Im'Pactes" pour la scolarité, l'accompagnement à la scolarité et l'accès à la culture proposés à tous les enfants suivis par "Im'Pactes". Il s'agit donc d'une démarche profondément engagée et durable tant sur le plan social que sur le plan économique.

Je terminerai en disant que le projet de délibération que je vous présente aujourd'hui est très important, puisqu'il propose d'autoriser la signature d'une promesse de bail emphytéotique administratif d'une durée de 40 ans avec l'association "Im'Pactes", en sachant, comme il est d'usage, qu'est prévue une clause permettant la résiliation anticipée sans indemnités à partir de la 21e année pour la réaffectation à un usage scolaire.

Le centre sera ouvert à l'automne 2025. Les travaux commenceront en mai dans le cadre d'une mise à disposition anticipée qui est prévue par la convention, et comme cela a été dit, il accueillera environ 2.000 enfants par an. C'est donc un événement exceptionnel, une chance de plus pour les enfants de l'A.S.E.

Je vous remercie de votre attention et je vous invite pour toutes ces raisons à le voter, je l'espère, à l'unanimité.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame VERSINI, l'amendement technique n° 109 est technique ? Il est technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 109.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 109 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 49 ainsi amendé.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté, je vous remercie. (2025, DLH 49).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation des mineurs non accompagnés à la rue et à la présomption de minorité.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons aux vœux non rattachés avec le vœu n° 78 déposé par le groupe Communiste et Citoyen, relatif à la situation des mineurs non accompagnés à la rue et à la présomption de minorité.

Il est présenté par Mme Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comme de nombreux collègues, nous avons été très choqués par l'expulsion sèche de la Gaîté Lyrique, et plusieurs élus présents sur place, communistes et écologistes par exemple, ont pu témoigner de la violence déployée ce jour-là pour faire fuir les jeunes exilés et les repousser dans la rue, où ils survivent maintenant au gré des expulsions. Cette expulsion a été faite dans des conditions contraires aux valeurs portées par la Ville et au travail réalisé depuis de nombreuses années avec les associations, et nous souhaitons à travers ce vœu réaffirmer les engagements et les positions de la Ville.

Mais cette situation de la Gaîté Lyrique et, avant elle, de la Maison des Métallos est aussi symptomatique de la façon dont ces jeunes sont traités. Ils sont renvoyés d'évaluations en tribunaux en passant souvent par la case rue après des parcours de vie déjà extrêmement compliqués. Nous rappelons qu'à l'échelle nationale, 57 % des jeunes qui ont été reconnus majeurs en première instance sont reconnus mineurs après un passage au tribunal, et ce constat nous appelle à réfléchir sur plusieurs choses, et nous invitons la Ville à réfléchir sur plusieurs choses.

D'une part, il y a un sujet extrêmement important qui nous permettrait d'endiguer le temps que ces jeunes passent à la rue. Il s'agit des délais d'instruction dans les tribunaux, qui, à Paris, atteignent aujourd'hui plus de 12 mois. Précisément, des jeunes qui sont en réalité mineurs vont passer 12, 13 ou 14 mois dans la rue avant d'être reconnus mineurs et de revenir dans les procédures de prise en charge classique de l'Aide sociale à l'enfance avec tout le soin dont ils ont besoin. Nous souhaitons, Madame la Maire, que la Ville puisse interpellier le tribunal. On sait les conditions de fonctionnement de la justice, mais comme il s'agit de jeunes potentiellement mineurs, c'est très important.

D'autre part, on souhaite aussi qu'une réflexion soit engagée avec d'autres départements pour travailler sur la présomption de minorité, parce que, là aussi, cela permettrait de protéger ces jeunes et que l'Etat soit volontaire pour co-construire avec nous de vraies politiques de prise en charge de ce public...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Camille NAGET. - En effet, à 17 ans et 10 mois ou 18 ans et 1 jour, on ne doit pas être à la rue.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne d'abord la parole à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Camille NAGET, mes chers collègues...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Excusez-moi, Madame VERSINI. Chers collègues si vous voulez bien prendre place et peut-être aller discuter à l'extérieur de l'hémicycle... Merci beaucoup.

Madame VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci beaucoup, chère Camille NAGET, de me permettre de prendre la parole sur ce sujet complexe.

Tout d'abord et pour rappel, en ce qui concerne l'accueil des mineurs non accompagnés, nous avons été confrontés dès 2015 à une augmentation croissante du nombre de jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés dans le cadre de l'accueil des grands flux de réfugiés de 2015. En 2015, ce sont 1.500 jeunes qui se sont présentés pour une évaluation de minorité. En 2021, ils étaient 7.500. En 2023, 10.500, et en 2024, nous observons une légère baisse.

Comme vous le savez, les mineurs non accompagnés confiés par la justice à Paris représentent 30 % des jeunes pris en charge par l'A.S.E. et ils représentent 60 % des jeunes ayant un contrat jeune majeur à Paris.

Ensuite, concernant la situation plus particulière des jeunes en recours, je tiens à préciser que tout jeune évalué par l'association "France terre d'asile" est confié à Paris par la justice et est accueilli et traité de la même façon que tous les autres enfants confiés et bénéficie d'un droit inconditionnel à un contrat jeune majeur, comme tous les autres enfants de familles parisiennes. Ce n'est pas le cas de tous les départements français, alors même qu'il s'agit d'une obligation légale. Par contre, les jeunes qui n'ont pas été évalués mineurs relèvent de la compétence de l'Etat et donc du 115, dont nous savons tous qu'il est saturé. Les jeunes ont néanmoins la possibilité de contester la décision administrative de non-minorité en déposant un recours auprès du juge des enfants, recours qui, comme vous l'avez dit, prend du temps, du fait de l'engorgement de la justice.

S'il est vrai que le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies et la Défenseure des droits de l'enfant soutiennent que les jeunes en recours devraient bénéficier d'une présomption de minorité, aucune transposition ni application dans le droit français n'a été faite par aucun des différents gouvernements qui se sont succédés. Toutefois, nous portons depuis plusieurs années, notamment avec Ian BROSSAT avec qui j'ai beaucoup travaillé sur ce sujet, l'ambition commune que cette période spécifique du parcours du jeune soit reconnue et que des droits en termes d'hébergement et de soins y soient associés.

Comme vous le savez, la Ville de Paris a toujours proposé à l'Etat d'accueillir les jeunes en recours vulnérables en mettant à disposition des sites de notre domaine intercalaire, tandis que l'Etat financerait une association chargée d'accompagner les jeunes. Cela a été le cas du centre Emile Zola situé dans le 15e arrondissement, qui a été mis à disposition par Ian BROSSAT du temps de ses fonctions sur la question, centre qui a accueilli des jeunes vulnérables en recours, et l'Etat finançait l'Armée du salut qui gérait l'accompagnement des jeunes.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Je termine rapidement. Nous avons proposé à l'Etat, toujours avec Ian, un site plus grand dans le 20e arrondissement pour augmenter le nombre des places destinées à ces jeunes, mais l'Etat l'a refusé et a de plus fermé le centre Emile Zola.

Je voudrais dire quand même que nous venons d'ouvrir en partenariat avec "France terre d'asile", dans le 20e, le centre Pierre-Bayle pour accueillir 40 jeunes filles en recours particulièrement vulnérables et que nous finançons en tant que Ville cette action intégralement. Je suis bien consciente que ce n'est qu'une réponse partielle à un enjeu national que l'Etat n'assume pas, mais je me joins à votre appel pour un réel engagement de l'Etat pour tous les jeunes en recours.

J'émet donc un avis favorable à votre vœu, sous réserve des quelques amendements proposés.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Elise LAVIELLE, directrice de cabinet adjointe de M. le Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je prends la parole uniquement sur les compétences du Préfet de police, puisque l'évacuation de la Gaîté Lyrique a été mentionnée, opération dans laquelle la Préfecture de police intervenait en sécurisation.

Le Préfet de police a décidé par arrêté du 17 mars 2025 de la nécessité de procéder à l'évacuation des occupants sans droit ni titre du bâtiment du centre culturel de la Gaîté Lyrique. On avait plus de 400 occupants dans des locaux non adaptés à cet usage, qui faisaient courir aux personnes présentes un risque élevé en cas d'incendie, un risque sanitaire lié à la promiscuité et un risque de trouble à l'ordre public. Je rappelle que les occupants étaient

tenus de quitter les lieux depuis le 13 mars 2025 en application d'une ordonnance du 12 février du Tribunal administratif de Paris qui enjoignait ces personnes à libérer ces locaux dans un délai d'un mois.

On ne peut pas vraiment parler d'expulsion sèche. Cette opération d'évacuation qui a eu lieu le 18 mars 2025 a été menée en lien avec les services de la Préfecture de Région d'Ile-de-France, elle visait à proposer des solutions de prise en charge et de traitement administratif adapté. On avait un certain nombre de bus réservés et de places réservées également par la P.R.I.F., et seules six personnes ont accepté cette prise en charge vers des dispositifs de droit commun, ce que nous regrettons. Très clairement, certains collectifs militants ont incité les occupants à ne pas accepter les solutions de prise en charge et de traitement proposées dans le cadre de cette opération d'évacuation, qui s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes malgré quelques tensions.

Lors de cette intervention, s'agissant du bilan, nous avons effectué 65 interpellations, parmi lesquelles 35 placements en retenue administrative, 16 vérifications d'identité, 14 personnes qui ont présenté des documents attestant de leur minorité, donc 14 qui ont été laissées libres, et, au total, 24 obligations de quitter le territoire assorties d'assignations à résidence, 9 non-lieux à mesure ont été prononcés, 1 personne a été placée en centre de rétention administrative. Et je souligne que parmi les personnes interpellées se trouvaient 2 individus faisant l'objet d'une fiche sûreté de l'Etat.

Enfin, le juge des référés du T.A. de Paris a rejeté par ordonnance du 20 mars 2025 la requête des occupants sans droit ni titre et du collectif des jeunes occupant la Gaîté Lyrique qui demandaient la suspension de l'exécution de l'arrêté du Préfet de police du 17 mars 2025, et le juge des référés du Conseil d'Etat a confirmé le jugement de première instance dans sa décision du 28 mars 2025.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame NAGET, les amendements proposés sont-ils... Les amendements sont acceptés.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 78 sous sa forme amendée avec un avis favorable.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2025, V. 81). Je vous remercie.

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous attaquons les travaux de la 7e Commission en donnant la parole, pour commencer, à sa présidente Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la 7e Commission du 1er avril, mais ce n'était pas un poisson, s'est ouverte par une audition à laquelle je tenais beaucoup, celle de la fondatrice de l'O.N.G. "B.O.W.", Begum Organization for Women, Hamida AMAN, qui a créé il y a 4 ans, alors que les Talibans allaient reprendre le pouvoir à Kaboul, une radio dédiée aux femmes afghanes, Radio Begum. Et cette radio vient de lancer avec ses équipes une télévision par satellite qui émet depuis la France, Begum T.V.

Je voudrais... Vous savez, ici, je reçois toutes les conversations de tous les côtés, et c'est vraiment pénible, le brouhaha qu'il y a dans cette salle. Merci beaucoup.

L'association fondée par Hamida AMAN, soutenue financièrement par la Ville de Paris et qui dispose de locaux dans le 10e arrondissement, comprend donc une radio animée par des journalistes et des enseignants à destination des femmes afghanes. Sa mission première est l'éducation avec 6 heures de programmes éducatifs diffusés chaque jour dans un pays où les Talibans ont interdit l'accès des jeunes filles de plus de 12 ans à l'école.

La radio propose également des programmes d'écoute et de soutien psychologique, alors que la santé mentale des femmes afghanes, privées de leurs droits les plus essentiels par les Talibans, est au plus bas. Radio Begum est aujourd'hui la radio la plus écoutée du pays et elle parvient à déjouer la censure en évitant tout propos politique. Mais elle subit régulièrement des pressions. Elle a été contrainte de suspendre son antenne pendant plusieurs semaines en février dernier et deux de ses journalistes ont été arrêtés et sont toujours en détention.

Aussi, j'ai déposé un vœu que je vous présenterai tout à l'heure au nom de mon groupe et qui vise à renouveler notre soutien à Begum et à appuyer son projet de télévision animée par des journalistes afghanes récemment arrivées en France.

Hamida AMAN nous a également dressé un état des lieux de la liberté de la presse en Afghanistan, rappelant que la couverture médiatique de l'actualité afghane était de plus en plus faible en France, notamment parce qu'il est très difficile pour les journalistes français d'obtenir un visa pour entrer dans le pays. Il faut savoir par ailleurs que près de la moitié, 43 % exactement, des médias afghans ont disparu ces 3 dernières années sous la pression des autorités et en raison des difficultés économiques et que plus de 80 % des femmes journalistes ont renoncé ou perdu

leur métier depuis le retour des Talibans. Je tiens d'ailleurs à saluer Mortaza BEHBOUDI qui, comme vous le savez, avait été détenu par les Talibans et à qui nous avons apporté notre soutien.

Concernant maintenant les travaux de la Commission, Pierre RABADAN nous a indiqué que les aménagements prévus pour la baignade dans la Seine avançaient à un bon rythme pour une ouverture des bassins au début du mois de juillet prochain. Je pense que cela devrait intéresser tout le monde, même ceux qui discutent entre eux.

La clôture des comptes de "Paris 2024" est par ailleurs en cours, et comme cela avait déjà été annoncé lors de notre dernière séance, l'excellente gestion permet au Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de clôturer avec un excédent budgétaire de plus de 26 millions d'euros, qui devraient être utilisés au profit de la promotion et du développement de la pratique sportive pour toutes et tous, ainsi que pour l'accompagnement des athlètes dans certains moments clés que sont la maternité ou la fin de carrière et pour la poursuite de la célébration des Jeux dans l'espace public.

Les projets de délibération étudiés aujourd'hui concernent, pour 10 d'entre eux, des subventions pour le sport de haut niveau et 2 autres sont liés à l'organisation des grands événements sportifs.

Pour les relations internationales, je remercie Anouch TORANIAN qui a présenté ces projets de délibération. Nous avons voté en début de Conseil la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris au maire d'Istanbul Ekrem IMAMOGLU, ainsi qu'une aide d'urgence pour les victimes du séisme en Birmanie. Nous avons également eu le plaisir mercredi matin d'entendre le compte rendu des travaux et les préconisations élaborées par le Conseil parisien des Européens et, à ce titre, je voulais signaler que plusieurs de nos collègues m'ont demandé s'il était possible d'avoir un calendrier des activités en lien avec l'Union européenne afin qu'ils puissent y participer et anticiper.

Ont également été présentées des subventions pour l'association "Coup de soleil" pour le "Maghreb des livres" qui aura lieu en juin prochain à l'Hôtel de Ville, pour l'Opera for Peace, et une exposition consacrée à Cesária Évora dont nous avons eu l'occasion de parler hier.

Il s'agit aussi de renouveler notre soutien pour la deuxième année de résidence de la journaliste et artiste syrienne Afaf ALHAJJI dans le cadre du programme I.C.O.R.N.

Concernant sa délégation, Anouch TORANIAN nous a présenté le bilan de la votation citoyenne...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Geneviève GARRIGOS. - ... organisée le 23 mars dernier, pour laquelle le "oui" l'a emporté à 66 %. Une démarche de concertation sera prochainement entamée avec les maires d'arrondissement pour la mise en œuvre et pour les projets de délibération directs avec la délégation, la gestion du Patronage laïque Jules Vallès dans le 15e, des subventions pour des associations qui œuvrent au soutien éducatif et à l'accueil périscolaire et, bien sûr, les projets de délibération relatifs au budget participatif.

Cette Commission, d'ailleurs...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci...

Mme Geneviève GARRIGOS. - ... a eu beaucoup de... J'ai pratiquement fini.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Madame la Présidente...

Mme Geneviève GARRIGOS. - Il y a eu énormément de vœux que nous allons pouvoir examiner dès à présent.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Souhais de bienvenue.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Avant de passer au vœu n° 110, je tiens à saluer la présence de M. l'Ambassadeur de Pologne en France, M. Jan Emeryk ROSCISZEWSKI. Merci de votre présence, Monsieur l'Ambassadeur.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au don des autorités polonaises d'une statue à l'honneur de Joseph-Antoine Poniowski.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous allons maintenant passer à l'examen du vœu n° 110 relatif au don des autorités polonaises d'une statue en l'honneur de Joseph-Antoine Poniowski.

La parole est directement à M. NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Mesdames et Messieurs, Excellence, cher Jan Emeryk, merci de votre présence aujourd'hui au Conseil de Paris.

En cette année marquée par la présidence polonaise du Conseil de l'Union européenne jusqu'au 30 juin 2025, nous célébrons également les 20 ans d'adhésion de la Pologne à l'Union européenne. C'est donc un immense plaisir et une grande fierté de pouvoir réaffirmer les excellentes relations qui lient notamment notre Capitale à Varsovie et également de souligner les excellentes relations entre le Gouvernement français et le Gouvernement polonais, notamment dans le cadre de cette présidence.

La mémoire de Joseph-Antoine Poniatowski, héros de la Pologne, incarne plus de deux siècles d'engagement commun des Français et des Polonais dans leur lutte pour la liberté et l'indépendance. Son parcours exceptionnel qui l'a vu jouer un rôle de premier plan au sein de l'armée dans l'administration du duché de Varsovie est un témoignage vivant de la profonde proximité historique entre nos deux peuples.

Cette proximité, nous la retrouvons aujourd'hui dans le respect des grands engagements mutuels qui lient la France à la Pologne. Il me suffit de rappeler la statue érigée à Varsovie en 2005 en l'honneur du Général de Gaulle, en reconnaissance de son attachement à la Pologne, où il s'était d'ailleurs rendu en 1967 dans le cadre de ses fonctions en tant que Président de la République française. Cette amitié et cette réciprocité trouvent aujourd'hui un écho renouvelé dans la relation solide et engagée qui unit Paris et Varsovie, tant sur le plan diplomatique que sur le plan culturel.

Depuis la signature du Pacte d'amitié et de coopération en 1999 entre nos deux capitales, nous avons construit un partenariat durable fondé sur des valeurs communes de liberté, de solidarité et de démocratie. Les échanges institutionnels, académiques et culturels n'ont cessé de s'intensifier, portés par une volonté politique commune. C'est ainsi que pas plus tard qu'en janvier 2025, nous nous sommes rendus avec la Maire de Paris à Varsovie pour la 14e édition du Dialogue direct entre les capitales européennes et la Commission européenne, et à cette occasion, la Maire a pu échanger avec son homologue Rafal TRZASKOWSKI, figure engagée dans la vie démocratique polonaise, puisqu'il est même candidat à la présidentielle, n'est-ce pas, Monsieur l'Ambassadeur.

Chers collègues, l'installation de la statue Joseph-Antoine Poniatowski à Paris s'inscrit pleinement dans cet élan en soulignant le rôle majeur que joue la Ville de Paris au sein de l'Europe des villes et en illustrant l'amitié durable, je le rappelle, entre la France et la Pologne, entre votre Premier Ministre et le Président de la République Emmanuel MACRON. Ce projet bénéficie d'ailleurs du soutien de tous les niveaux, français et polonais - je parle des Gouvernements - ainsi que de l'Exécutif municipal avec cette décision de la Maire de Paris d'apporter son soutien.

J'en profite pour remercier ma collègue Laurence PATRICE en charge de la mémoire et du monde combattant pour son soutien, pour son travail, car c'est elle qui a en charge de trouver le lieu idoine où nous mettrons cette statue.

Enfin, vous l'aurez compris, ce don contribuera au renforcement des liens entre la France et la Pologne. Ce geste de confiance témoigne de la force des liens entre nos deux villes et de l'attachement de Paris à une Europe unie, ouverte et résolument tournée vers l'avenir.

C'est pour toutes ces raisons que je vous demande, mes chers collègues, de voter ce vœu.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 110 dans le fascicule déposé par l'Exécutif.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. Je vous remercie. (2025, V. 82).

Souhaits de bienvenue.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Avant de passer au vœu n° 111, je tiens à saluer la présence des étudiants en horlogerie du lycée Diderot, dans le 19e arrondissement. Merci pour votre présence.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au soutien de la Ville de Paris à Radio Begum.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons donc au vœu n° 111. Il est relatif au soutien de la Ville de Paris à Radio Begum et il est présenté par Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la situation des femmes afghanes, de leurs droits n'a cessé de reculer depuis la prise de Kaboul par les Talibans le 15 août 2021. Quatre ans, oui, 4 ans que les femmes et les filles afghanes ont progressivement été interdites d'école et de toute activité sociale pour être aujourd'hui condamnées au silence. Cette situation a amené les Nations Unies à dénoncer l'apartheid de genre mis en place par les Talibans, et la Cour pénale internationale à, de son côté, requis en janvier dernier des mandats

d'arrêt contre deux hauts dirigeants accusés de crime contre l'humanité pour violation systématique des droits fondamentaux des filles et des femmes du pays. De son côté, en octobre dernier, la Cour européenne de justice a statué que le statut de réfugié devait être attribué par les Etats membres aux Afghanes sur la seule prise en considération de leur nationalité et de leur sexe.

Le 4 février, Radio Begum ainsi que la chaîne de télévision Begum T.V. crée pour diffuser les cours de la Begum Academy, soit l'intégralité du cursus scolaire afghan aux 3 millions de collégiennes et lycéennes privées d'éducation pour contourner la censure imposée par les Talibans et empêcher ceux-ci de réduire au silence la voix des Afghanes, cette radio et cette télévision ont été suspendues pendant plusieurs semaines, accusées de collaborer avec des médias étrangers et de leur fournir des contenus susceptibles de porter atteinte à la sécurité nationale. En 2024, ce sont ainsi 12 médias publics et privés qui ont été formés, plus de 140 journalistes interpellés ou détenus, et 80 % des femmes journalistes ont perdu leur emploi. Deux des journalistes de Radio Begum arrêtés sont toujours en détention.

Avec ce vœu, nous réaffirmons notre soutien à Begum et à toutes les Afghanes qui résistent à leur oppression et nous demandons la libération de tous les journalistes détenus arbitrairement. Mes chers collègues, les crises se succèdent aux crises, émoissant la visibilité des plus anciennes, et il est de notre devoir de ne pas contribuer à l'invisibilisation des Afghanes par les Talibans.

Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Bien sûr, j'ai eu l'occasion de rappeler le soutien de la Ville de Paris à la présidente Hamida AMAN. Je rappelle qu'en 2003, nous avons voté une aide financière de 14.000 euros à l'association, qui avait permis son installation dans les locaux situés dans le 18^e arrondissement.

J'en profite également pour redire le soutien de la Maire de Paris aux femmes afghanes. Ces dernières semaines notamment, elle s'est rendue à la Tour Eiffel pour soutenir le projet d'initiative d'Ayyam SUREAU pour "S.O.S. femmes afghanes".

Je donnerai donc un avis positif à ce vœu.

Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote de Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants".

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaite exprimer mon soutien à ce vœu qui touche à une cause dont je me suis déjà fait l'écho dans cet hémicycle, tout comme ma collègue Farida KERBOUA lors du dernier Conseil de Paris. Cette cause, c'est celle des femmes afghanes réduites au silence, enfermées dans l'obscurité par le régime taliban. C'est pourquoi Radio Begum est plus qu'une simple radio, c'est un acte de résistance et de courage et une lueur d'espoir pour les femmes afghanes.

Je tiens à dire combien j'ai été touchée par l'entretien que nous avons eu avec Hamida AMAN en 7^e Commission. C'est une femme inspirante et déterminée, et ce qu'elle accomplit malgré des menaces constantes force le respect. Sa voix porte non seulement jusqu'à Kaboul, mais aussi jusque dans cet hémicycle aujourd'hui. Face à un régime barbare qui a effacé les femmes de l'espace public, de l'école, des universités, des métiers, il reste la voix, la voix sur les ondes, une voix qui enseigne, qui soigne, qui conseille, qui soutient, la voix de Radio Begum, celle que les Talibans veulent réduire au silence. Nous devons donc ici à Paris la faire résonner.

En tant que Conseillère de Paris d'opposition, je suis particulièrement heureuse de voir que sur cette question, nous pouvons faire front commun. La solidarité envers ces femmes n'est pas une question d'étiquette partisane, elle est un impératif moral. C'est pourquoi, au nom de notre groupe, nous voterons avec beaucoup de plaisir et de faveur pour ce vœu en faveur de Radio Begum.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 111 déposé par le groupe Paris en commun.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. Je vous remercie. (2025, V. 83).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la guerre en Ukraine et au soutien de la Ville de Paris au peuple ukrainien.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 112. Il est relatif à la guerre en Ukraine et au soutien de la Ville de Paris au peuple ukrainien. Il est déposé par le groupe "Les Ecologistes" et il est présenté par Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, 3 ans déjà depuis l'invasion russe en Ukraine, 3 ans que les Ukrainiens subissent la folie de Vladimir POUTINE, 3 ans que l'Europe est à nouveau confrontée à la guerre sur son sol. Selon les Nations Unies, en conséquence de cette guerre, ce sont plus de 6 millions de réfugiés qui ont fui vers des pays voisins. Rien qu'en France, nous avons accueilli plus de 110.000 réfugiés ukrainiens.

A l'heure où le retour de TRUMP menace l'équilibre mondial, où les soutiens à l'Ukraine vacillent, où certains prônent le repli et l'indifférence, nous avons en France et en Europe la responsabilité de tenir bon et cela passe par des décisions fortes. Mobilisons les milliards d'euros d'avoirs russes gelés au bénéfice de l'Ukraine. Mobilisons les plus riches par l'impôt, un peu de justice fiscale ne fera pas de mal à la solidarité nationale. Renforçons encore les sanctions économiques à l'encontre de la Russie. Assurons définitivement notre indépendance énergétique, que ce soit en gaz, en uranium ou en pétrole, à l'égard de la Russie. Ne procédons pas à des coupes budgétaires dans nos dépenses sociales ou écologiques. Aujourd'hui, nous tendons à nouveau la main au peuple ukrainien pour dire non à l'oubli, non à l'indifférence, non à l'immobilisme.

Je terminerai par une phrase d'Alexeï Navalny prononcée un peu avant son assassinat sur le régime de POUTINE, qui résonne plus fort que jamais : "La seule chose qui permet au mal de triompher, c'est l'inaction des gens bien". Alors ne restons pas inactifs, ne nous habituons pas à l'horreur, soutenons l'Ukraine, défendons la paix et votons ce vœu.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, Madame la Sénatrice, chère Antoinette GUHL, je vous remercie de votre vœu qui permet de réaffirmer le soutien de la Ville de Paris à l'Ukraine, à Kyïv, sa capitale qui, je le rappelle, est citoyenne d'honneur de la Ville de Paris et ville sœur. La Maire de Paris a d'ailleurs eu l'occasion de le redire au Président ukrainien, le Président ZELENSKY qui était de passage à Paris il y a deux semaines environ, puisqu'elle s'est entretenue avec lui de la même manière qu'avec le vice-Premier Ministre Oleksii TCHERNICHOV qui était aussi ici dans ces murs, et il s'est entretenu longuement avec la Maire de Paris.

Vous avez tout dit mais je rajouterai un mot. Je suis moi-même dans les dénonciations que vous faites, mais je pense qu'il faut aussi inclure le contrat gazier qui a été signé par l'Union européenne avec l'Azerbaïdjan et qui nous met dans une situation très critique au vu de l'état de ce pays d'un point de vue démocratique. J'aimerais que le gaz russe ne serve pas à irriguer mais que le gaz azerbaïdjanais aussi soit exclu, car acheter du gaz azerbaïdjanais, c'est donner de l'argent à M. ALIYEV qui, je le rappelle, écrase l'Arménie.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote de M. Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Union Capitale.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je pensais que l'adjoint au Maire allait demander à Mme GUHL de retirer ce vœu, car s'il y a des sujets qui sont totalement consensuels dans notre hémicycle, depuis très longtemps et depuis l'origine, c'est bien sur l'Ukraine. Je suis donc très étonné qu'on nous demande de réaffirmer une fois de plus quelque chose de très consensuel, surtout de la part d'une parlementaire. Ce que vous avez dit, Madame, vous êtes tout à fait en droit de le dire, vous avez raison, mais ce n'est pas un sujet purement du Conseil de Paris et vous le savez.

J'ai rappelé ici tout ce que Paris a fait, Arnaud NGATCHA l'a fait, on l'a toujours voté de façon consensuelle, la France a dès les premières heures du conflit manifesté son soutien au peuple ukrainien. Ce soutien s'est traduit par un appui diplomatique, humanitaire, économique et militaire constant, l'Union européenne continue de jouer un rôle moteur, la France a renforcé ses capacités de défense et de protection de son territoire et le Chef de l'Etat a réaffirmé que l'effort budgétaire engagé pour notre sécurité, notre armée, notre résilience ne se ferait pas au détriment des Français. L'objectif est donc clair, assurer notre défense sans compromettre l'équilibre économique du pays.

Notre opposition ne concerne donc pas le fond du soutien à l'Ukraine ni ce vœu, qui est légitime et nécessaire, mais nous regrettons que ce vœu tel que formulé, surtout par une parlementaire, soit avant tout un texte d'affichage et redondant avec les engagements pris par la Ville et par notre pays tout entier, et même par l'Union européenne.

Pour ces raisons, nous ne prendrons pas part à ce vote.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 112 déposé par le groupe "Les Ecologistes".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Et qui ne prend pas part au vote ? Voilà.

C'est noté, merci. Le vœu est adopté. (2025, V. 84).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la situation au Proche-Orient et à la suspension du cessez-le-feu entre Israël et le Hamas.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 113 relatif à la situation au Proche-Orient et à la suspension du cessez-le-feu entre Israël et le Hamas. Il est déposé par le groupe "Les Ecologistes" et il est présenté par sa présidente, Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Le 18 mars, Israël a repris les bombardements à Gaza malgré le cessez-le-feu. Ce jour-là, Israël a perpétré ce que le quotidien israélien "Haaretz" considère comme le plus grand massacre d'enfants de l'histoire du pays : 200 enfants, 100 femmes et plus de 400 autres personnes ont été tuées en une seule journée.

Excusez-moi, je suis désolée, mais...

Depuis l'attaque terroriste du Hamas le 7 octobre 2023, plus de 50.000 Palestiniens et Palestiniennes sont morts à Gaza, dont une grande majorité de civils, de femmes et d'enfants. Dimanche dernier encore, de nouvelles frappes israéliennes ont fait plus de 40 morts dans l'enclave.

Face à ce drame, nous ne pouvons pas fermer les yeux. Nous devons plaider pour l'entrée d'aide médicale et humanitaire à Gaza et pour le respect du cessez-le-feu. Nous devons demander la libération des otages israéliens et des prisonniers politiques palestiniens.

Rendons hommage aux victimes civiles israéliennes et palestiniennes en éteignant la Tour Eiffel. Envoyons un signal fort en accordant enfin la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris aux victimes civiles palestiniennes. Nous le répétons depuis 18 mois, Paris, capitale des droits humains, doit réagir. Il en va de notre responsabilité. Le silence de Paris aujourd'hui sera sévèrement jugé demain.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'histoire retiendra non seulement les crimes commis, mais aussi le silence de celles et ceux qui auraient pu parler. Ne laissons pas Paris être de ceux-là. C'est la raison pour laquelle, permettez-moi, mes chers collègues, de vous demander de vous exprimer sur ce vœu "via" un scrutin public.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Fatoumata KONÉ, Madame la Présidente du groupe "Les Ecologistes".

La parole est à Arnaud NGATCHA, Monsieur le Maire.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Premier adjoint, Madame la Présidente, chère Fatoumata KONÉ.

Evidemment, je me joins à vous pour avoir une pensée pour toutes les victimes palestiniennes civiles et les familles endeuillées.

Dans votre vœu, vous demandez que l'Etat français demande le respect du cessez-le-feu à Gaza, en Cisjordanie, au Liban et reconnaisse l'Etat de Palestine. Madame la Présidente, c'est le cas et j'ai même lu ce matin que le Hamas se réjouissait que le Président de la République française l'ait demandée.

"Demande l'entrée massive d'aide médicale et humanitaire". L'Exécutif, selon le désir de la Maire de Paris, a plusieurs fois voté une aide humanitaire à Gaza.

"Demande la libération de tous les otages encore aux mains du Hamas et des prisonniers politiques palestiniens". Vous le savez, nous ne mettons jamais sur le même plan des prisonniers qui ont été enlevés dans des kibboutz et qui étaient des civils, et des prisonniers politiques, cela va de soi.

"Décerne la citoyenneté d'honneur aux victimes civiles palestiniennes de la bande de Gaza, de Cisjordanie et du Liban". La Maire de Paris a un pouvoir souverain de la citoyenneté d'honneur et elle l'a attribuée cette fois-ci à Ekrem IMAMOGLU.

Et la Tour Eiffel, je crois que nous en avons déjà parlé plusieurs fois.

J'émettrai donc un avis négatif sur ce vœu.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Arnaud NGATCHA.

Je donne la parole à Geoffroy BOULARD, pour une demande d'explication de vote, au nom de son groupe Union Capitale, Monsieur le Président.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Oui, merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Depuis le 7 octobre, des otages israéliens sont toujours retenus par le Hamas. Parmi eux, les enfants Bibas et leur mère. Tous assassinés par ce groupe terroriste, leur sort a ému le monde et ce sont des familles entières qui vivent aujourd'hui dans le deuil et l'angoisse. Les attaques barbares du 7 octobre sont à l'origine du cycle de violences que subissent aujourd'hui aussi bien les Israéliens que les Palestiniens.

Depuis la libération des premiers otages et le cessez-le-feu conclu le 15 janvier 2025, le Hamas a refusé de libérer l'ensemble des Israéliens détenus et retenus. Or, votre vœu omet volontairement de condamner le comportement lâche et cynique du Hamas. Ce n'est pas mentionné dans votre vœu. Les mots ont un sens. L'ennemi doit être nommé, et il n'est pas nommé dans votre vœu. Vous instrumentalisez, et le Hamas instrumentalise la population palestinienne en la prenant en otage, en s'abritant derrière elle comme un bouclier humain. Les Palestiniens que vous prétendez défendre sont aujourd'hui victimes du chaos, de la terreur, de la misère instaurée par le Hamas, non par ceux qui luttent pour les en libérer. Il est donc irresponsable de passer sous silence cette réalité. La libération immédiate, inconditionnelle des otages israéliens est la seule voie possible pour l'apaisement durable.

Dans le même temps, la France n'a cessé de plaider pour l'acheminement massif de l'aide humanitaire à Gaza. Le Président de la République Emmanuel MACRON, lors de sa dernière visite d'Etat en Egypte, a poursuivi ses efforts de médiation et d'appel à la désescalade, fidèle à la tradition diplomatique française.

Ce vœu ne répond pas aux exigences d'équilibre, de clarté et de responsabilité que la situation impose. C'est pourquoi nous voterons contre.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, cher Geoffroy BOULARD.

Je donne la parole à Raphaëlle PRIMET, pour une explication de vote au nom du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Evidemment, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voterons ce vœu, puisque, comme le groupe "Les Ecologistes", nous avons mois après mois posé des vœux en faveur de la population civile gazaouie.

Parfois, on se demande vraiment où est l'empathie dans cet hémicycle. Dans le vœu, il est bien précisé que nous exigeons... Enfin, que le groupe "Les Ecologistes". Comme nous, nous le mettons dans nos vœux en général, nous sommes pour la libération des otages. Mais être pour la libération des otages, est-ce que cela empêche de voir le massacre des enfants, des civils palestiniens ? Est-ce que cela justifie le fait qu'il n'y a plus aucun camion d'aide humanitaire qui rentre depuis le 18 mars ? Qu'on les laisse "crever" de faim ? Enfin, c'est quand même hallucinant !

MACRON a annoncé une reconnaissance de l'Etat palestinien au mois de juin, j'espère qu'il ira au bout, parce que ce serait tout de même une avancée. Finalement, il est peut-être plus en avance que Paris. J'espère que cette reconnaissance se fera, car ce serait un point d'appui pour une solution politique pour une paix juste et durable, et c'est ce que l'on souhaite normalement tous ici.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente, chère Raphaëlle PRIMET.

Je donne maintenant la parole à Maud GATEL, Madame la Présidente, pour une explication de vote pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Lors de notre Conseil qui suivait la tragédie du 7 octobre, j'avais appelé notre hémicycle à ne pas faire preuve d'hémiplégie, de dénoncer avec la plus grande force la barbarie qui avait eu lieu le 7 octobre tout en respectant les règles du droit international.

J'ai lu le vœu du groupe "Les Ecologistes" et j'ai senti un effort par rapport aux précédents vœux. En revanche, Madame la Présidente, je regrette que dans votre intervention, cet effort d'équilibre qui était dans le vœu ne se soit pas traduit dans ces paroles. Oui, il faut que tous les efforts soient déployés pour faire en sorte que le cessez-le-feu

revienne, mais avec les raisons qui ont conduit à ce que ce cessez-le-feu soit brisé, c'est-à-dire l'accord concernant les otages.

Par ailleurs, je ne mettrai jamais sur le même plan des prisonniers issus du 7 octobre et ce que vous appelez des prisonniers politiques palestiniens.

Dans ces conditions, nous ne prendrons pas part au vote.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pas d'autres explications de vote ?

Le scrutin public ayant été annoncé, est-ce que les groupes ont eu le temps de distribuer les cartes ? Est-ce que les groupes sont prêts ?

Bon, on va attendre que les groupes soient prêts. Je vois des cartes qui se distribuent.

C'est bon visiblement, je ne vois plus personne dans les travées. Je vous propose donc de revenir à vos places. Non, ce n'est pas bon ?

Non, je n'ai pas ouvert le scrutin, j'attendais que les conditions matérielles soient réunies. Je suggère aux collègues d'aller s'asseoir. Pour voter, c'est mieux. Je rappelle que vous ne votez que pour vous-mêmes ou pour une procuration éventuellement. N'ayez pas le bras long.

Parfait. Le scrutin public est ouvert. Je rappelle, s'il le fallait, que l'avis de l'Exécutif est défavorable.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 114

Abstention : 0

NPPV : 4

Pour : 48

Contre : 62

(Voir détail des votes annexe n° 5).

Le vœu référencé n° 113 déposé par le groupe "Les Ecologistes" est rejeté au scrutin public.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la situation des femmes en République démocratique du Congo.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 114 relatif à la situation des femmes en République démocratique du Congo.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL, pour présenter ce vœu du groupe Union Capitale.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL et à lui seul, si le silence peut revenir dans l'hémicycle.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la situation des femmes en République démocratique du Congo demeure alarmante, marquée par des violences sexuelles massives utilisées comme arme de guerre et par une précarité extrême. En 2023, "Médecins sans Frontières" a pris en charge 25.166 victimes de violences sexuelles à travers le pays, soit plus de deux victimes par heure. Cette tendance s'est intensifiée en 2024 avec 17.363 victimes soignées au Nord-Kivu entre janvier et mai, représentant 69 % du total des cas traités l'année précédente dans cinq provinces. En outre, en 2024, plus de 56.000 cas de violences fondées sur le genre ont été rapportés dans la province du Nord-Kivu, reflétant une tendance à la hausse par rapport aux années précédentes.

J'ai récemment rencontré un groupe de sénatrices congolaises qui m'ont alerté sur cette situation dramatique, appelant à une réaction forte de notre part. Paris, historiquement engagée en faveur des droits des femmes à l'International, a le devoir de soutenir et de faire entendre les voix des femmes congolaises en danger. Des partenariats existent déjà entre notre Ville et des organisations œuvrant pour la protection des femmes en République démocratique du Congo. Il est essentiel de renforcer ces collaborations et d'utiliser la diplomatie des villes comme levier afin d'encourager notre pays à s'engager davantage sur cette question humanitaire.

Ainsi, j'émet le vœu que la Ville de Paris exprime publiquement sa solidarité envers les femmes congolaises victimes de viols, que la Ville organise sur son territoire des actions de sensibilisation sur leur situation et qu'elle interpelle également l'Etat pour qu'il prenne des mesures diplomatiques et humanitaires en leur faveur. Je souhaite

également que la Ville attribue la citoyenneté d'honneur à toutes les femmes congolaises ayant perdu la vie dans les conflits armés de cette région.

Il y va de notre honneur. Ensemble, mobilisons-nous pour soutenir ces femmes et défendre les valeurs de dignité et de justice, des valeurs qui nous sont chères et des valeurs qui sont chères aux Congolaises et aux Congolais.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre-Yves BOURNAZEL.

La parole est à Arnaud NGATCHA, Monsieur le Maire.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Premier adjoint.

Monsieur le Président, cher Pierre-Yves, merci de votre vœu. Le commandant Patrick CAMMAERT, ancien commandant des Nations Unies ayant travaillé en République démocratique du Congo, disait qu'il est probablement plus dangereux d'être une femme qu'un soldat dans ce conflit armé.

Je rappellerai tout de même l'engagement de la Ville de Paris auprès du docteur Denis MUKWEGE qui était venu ici même dans cet hémicycle, citoyen d'honneur de la Ville de Paris et aidé régulièrement par la Ville de Paris notamment dans son combat pour réparer, si je puis m'exprimer ainsi, les femmes victimes de viols en R.D.C.

Vous l'avez dit, le viol est un acte de torture, tant il cause des dommages physiques et psychologiques. En zone de conflit comme en zone de paix, un viol n'est pas un acte anodin, il marque à vie, sème la terreur. En temps de guerre, il est utilisé délibérément pour instiller la peur dans la population civile, pour humilier et détruire les communautés. Il est une véritable arme de guerre dont les femmes sont les premières victimes. Or, malgré sa reconnaissance en tant que telle, il reste encore largement impuni, en témoigne la situation en République démocratique du Congo.

En février 2024, près de 900 viols ont été recensés en seulement 15 jours dans l'Est de la R.D.C., soit en moyenne 60 viols par jour, dont 30 % concernaient des jeunes filles, voire des jeunes garçons. Les chiffres, bien qu'effrayants, ne sont que la partie immergée de l'iceberg. Dans ce pays d'Afrique centrale, une femme est violée toutes les 4 minutes. A l'issue de ma prise de parole, nous décomptons une victime supplémentaire, voire deux, et cela est profondément insupportable.

Vous avez raison, notre Ville ne peut rester silencieuse. Elle ne l'est pas, puisque nous aidons déjà beaucoup et je rappelais notamment notre engagement auprès du docteur MUKWEGE. Mais votre vœu nous rappelle ce besoin d'aller encore plus loin et vous pouvez compter sur notre détermination pour le faire. D'ailleurs, se tiendra ici à Paris une conférence des Guerrières de la Paix la semaine prochaine, et au cours de cette conférence des Guerrières de la Paix, il y aura une table ronde notamment consacrée au viol de guerre. J'y prendrai d'ailleurs la parole, car c'est un sujet sur lequel je suis particulièrement engagé. Cette conférence se tiendra le 16 avril prochain et je vous invite à vous y rendre.

Je vous remercie d'avoir proposé ce vœu. Par contre, je ne retiendrai pas la citoyenneté d'honneur et je vous demande donc d'accepter cet amendement, car comme je l'ai rappelé, la citoyenneté d'honneur est attribuée uniquement par la Maire de Paris, qui l'a attribuée lors de ce Conseil à Ekrem IMAMOGLU.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Arnaud NGATCHA.

Est-ce que vous acceptez l'amendement de l'Exécutif ? Vous l'acceptez.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 114 amendé par l'Exécutif avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2025, V. 85).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à une demande de citoyenneté d'honneur pour les chrétiens d'Orient en Syrie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 115 relatif à une demande de citoyenneté d'honneur pour les chrétiens d'Orient en Syrie.

La parole est à Geoffroy BOULARD pour le présenter, Monsieur le Président.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Depuis le début de la guerre civile en Syrie en 2011, les communautés chrétiennes historiquement enracinées dans cette région subissent des persécutions incessantes de la part des groupes djihadistes. Cette situation s'est

aggravée après la chute du régime de Bachar EL-ASSAD et la prise d'Alep par le groupe H.T.S., exposant ces minorités à des violences accrues.

Les chiffres sont alarmants. En 2011, les chrétiens représentaient environ 10 % de la population syrienne, soit 2 millions de personnes. Aujourd'hui, ils ne sont plus que 500.000, soit moins de 2 % de la population. Cette diminution dramatique témoigne de l'exode massif provoqué par les persécutions, les discriminations et les menaces constantes qui pèsent sur ces communautés. Récemment, des massacres ont été perpétrés contre des civils alaouites et chrétiens dans l'Ouest de la Syrie, suscitant une vive inquiétude au sein de la population. Ces actes barbares rappellent l'urgence d'une mobilisation internationale pour protéger ces minorités vulnérables.

Face à cette tragédie, la Ville de Paris, fidèle à sa tradition de défense des droits de l'homme, a déjà attribué la citoyenneté d'honneur à des personnalités et des communautés opprimées, affirmant ainsi son soutien indéfectible aux victimes d'injustices. Aujourd'hui, il est de notre devoir de manifester notre solidarité envers les chrétiens d'Orient de Syrie en leur attribuant la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris. Ce geste symbolique fort témoignerait de notre reconnaissance pour leur souffrance et leur résilience face aux persécutions.

En adoptant aussi ce vœu, nous condamnons fermement les exactions commises par les milices islamistes à l'encontre de ces communautés. Nous appelons également la communauté internationale à renforcer ses efforts pour assurer leur protection, et nous nous engageons à sensibiliser les Parisiens à leur situation, notamment à travers des actions culturelles et éducatives.

Ensemble, affirmons notre soutien aux chrétiens d'Orient de Syrie et réaffirmons les valeurs de solidarité et de fraternité qui font la grandeur de Paris. J'associe naturellement Catherine DUMAS, sénatrice de Paris et membre de notre groupe, à ce vœu que nous portons au nom d'Union Capitale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Geoffroy BOULARD.

Pour vous répondre, je donne évidemment la parole à Arnaud NGATCHA, Monsieur le Maire.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Premier adjoint, Monsieur le Maire, cher Geoffroy BOULARD.

Concernant le vœu, je rappelle tout d'abord que la Ville de Paris s'est clairement positionnée pour la condamnation des exactions perpétrées contre les minorités chrétiennes de Syrie, notamment la dernière fois en décembre 2024 dans cet hémicycle. Nous appelons évidemment la communauté internationale à intensifier ses efforts en vue de protéger cette communauté et d'œuvrer à une solution politique durable en Syrie.

Je rappelle également que lors du dîner annuel du Conseil de coordination des Assyro-Chaldéens de France, la Maire de Paris a elle-même annoncé qu'une dénomination se ferait en l'honneur de la communauté, signe d'un engagement pérenne dans la Capitale.

Enfin, la citoyenneté d'honneur, je ne pourrai pas vous l'accorder, même si sur le fond je soutiens votre vœu, pour les raisons que j'ai exprimées auparavant concernant la citoyenneté d'honneur, décision de la Maire de Paris qui a accordé la citoyenneté d'honneur à Ekrem IMAMOGLU. Toutefois, je ne manquerai pas de lui remonter votre demande, même si je suis sûr qu'elle sera tenue au courant avant que je ne lui en parle.

Merci beaucoup, donc avis défavorable pour cette raison.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Avis défavorable, d'accord. J'avais autre chose sur mon papier, c'est pour cela.

Je donne la parole, pour une explication de vote, à Samia BADAT-KARAM pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes".

Mme Samia BADAT-KARAM. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Notre groupe votera évidemment en faveur de ce vœu présenté par nos collègues du groupe Union Capitale, car la cause des chrétiens d'Orient et notamment celle des chrétiens de Syrie nous tiennent profondément à cœur. Depuis plus de 10 ans, ces communautés historiques sont victimes de persécutions incessantes. Le conflit syrien, les exactions des groupes islamistes et le chaos politique ont entraîné une véritable hémorragie humaine et culturelle menaçant de disparition une présence chrétienne bimillénaire en Syrie. Passés de 8 % de la population à moins de 2 % aujourd'hui, les chrétiens de Syrie sont devenus les grands oubliés de la communauté internationale.

Face à ce drame, Paris doit se montrer à la hauteur de son histoire, de ses valeurs et de ses engagements universels. Attribuer la citoyenneté d'honneur aux chrétiens d'Orient de Syrie, c'est bien plus qu'un symbole, c'est un acte de reconnaissance, de solidarité et de mémoire.

Cette cause, nous la défendons depuis longtemps dans nos arrondissements. La mairie du 16^e arrondissement, que je représente ici, a multiplié les actions concrètes en leur faveur, événements de sensibilisation, collectes de fonds, jumelages avec des associations œuvrant en Syrie et soutien à l'accueil de familles déplacées. J'ai moi-même participé il y a quelques jours, à l'invitation de la C.H.R.E.D.O. et de la Région Ile-de-France, à un

moment historique, la présence à Paris des plus hauts dignitaires chrétiens syriens venus témoigner de la situation dramatique de leur communauté. Cette conférence organisée par Valérie PÉCRESSE et Patrick KARAM en présence du Ministre de l'Intérieur Bruno RETAILLEAU a rappelé combien la France reste aujourd'hui l'un des derniers refuges moraux pour ces chrétiens menacés qui attendent nos paroles et nos actes.

L'avenir des chrétiens d'Orient est un enjeu de civilisation, et leur disparition annoncerait une défaite de notre modèle humaniste, un recul de la pluralité religieuse au Moyen-Orient et un affaiblissement des ponts entre Orient et Occident.

Pour toutes ces raisons, nous voterons évidemment pour ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Autre explication de vote, Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Avant de prendre la parole, on a bien la confirmation d'un avis défavorable de l'Exécutif, Monsieur BLOCHE ?

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Pardon ?

M. Jérôme GLEIZES. - Avant de prendre la parole, on a bien la confirmation que c'est un avis défavorable de l'Exécutif ?

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Ecoutez, on va clarifier les choses tout de suite. Dans son intervention, Arnaud NGATCHA a expliqué pourquoi nous ne pouvions pas voter un vœu attribuant la citoyenneté d'honneur. De ce fait, je crois que l'Exécutif avait proposé un amendement pour supprimer cet alinéa du vœu.

Visiblement - j'essaie de reconstituer l'affaire, elle est sérieuse -, vous avez refusé l'amendement de l'Exécutif ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - On retire l'amendement sur l'attribution de la citoyenneté d'honneur. Je comprends qu'on ne puisse pas l'attribuer là, mais si l'amendement avait porté sur la volonté de la Mairie de Paris, puisque la Maire de Paris s'y est engagée, j'aurais accepté l'amendement. C'est la proposition de l'amendement qui n'est pas acceptable. Je pense qu'il peut être encore changé, modifié en séance. C'est l'objet de nos débats.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Pour être clair, puisque c'est une demande de Jérôme GLEIZES, Arnaud NGATCHA souhaitait que soit supprimé le premier alinéa de l'attendu "Attribue la citoyenneté d'honneur aux chrétiens d'Orient et de Syrie en reconnaissance de leur souffrance et de leur résilience face aux persécutions".

Geoffroy BOULARD vient de nous dire qu'il souhaitait maintenir cet alinéa. C'est la raison pour laquelle logiquement Arnaud NGATCHA a donné un avis défavorable. On est bien d'accord ? J'ai tout compris ? Si c'est clair, cela ne sert à rien de...

Non, mais on a bien compris. C'est ce que je viens de dire.

Ainsi, le groupe Union Capitale ne bouge pas, c'est l'intégralité de son vœu, c'est-à-dire l'intitulé de son vœu, pour dire les choses, donc cela me paraît assez logique.

Jérôme GLEIZES, donc avis défavorable de l'Exécutif.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

C'était vraiment pour confirmer le vote des écologistes de suivre l'Exécutif de ne pas voter ce vœu. Je comprends aussi les doutes de M. BLOCHE, parce que les voies de M. NGATCHA sont souvent impénétrables. Nous ne comprenons pas tellement sa logique, tellement, selon les sujets, les thèmes, les pays, nous avons des positions à géométrie variable.

Sur le fond, même pour les personnes qui soutiennent les chrétiens d'Orient, les chrétiens de Syrie ne se vivent pas comme une minorité mais une composante du peuple syrien. Ne pas comprendre que cela fait partie de l'histoire, de la substance syrienne, le mélange des Arméniens, des chrétiens, des Kurdes, des Alaouites, c'est ne pas comprendre ce qui se passe en Syrie. Même chose, ne pas comprendre...

Ce n'est pas dans votre vœu, vous ne l'avez pas rédigé comme cela. C'est pour cela que c'est dommage qu'on n'ait pas eu un vœu de l'Exécutif qui rappelle le fond de la puissance chrétienne. Je rappelle que le christianisme est né dans cette région, et c'est dommage que vous oubliiez aussi les chrétiens de Gaza qui sont morts, les églises de Gaza qui ont été détruites. Je ne comprends pas qu'on n'arrive pas à avoir une unanimité sur la situation de Gaza. Peut-être que si je suis applaudi en ce jour, nous arriverons enfin à avoir une position commune humaniste par rapport à ce sujet.

Je le répète, les chrétiens de Syrie ne se vivent pas comme une minorité, ils font partie du peuple, et c'est vrai que ce qui manque sur ce sujet, c'est que les principales victimes de ces derniers temps, ce sont les Alaouites, pas les chrétiens. Ce qui se passe aujourd'hui, c'est aussi dans la partie kurde, et je rappelle que les Syriaques, qui sont

des chrétiens et qui sont même la principale composante des chrétiens d'Orient en Syrie, font partie de l'exécutif au Kurdistan. C'est donc dommage qu'on n'ait pas pu travailler dans le consensus pour arriver à une position collective.

Je suis assez inquiet, il ne faudra pas nommer uniquement les Assyro-Chaldéens, c'est toute la population civile en incluant les Arméniens, en incluant les Kurdes, en incluant toutes les composantes. Sinon, si vous faites cela, vous ne comprenez pas ce qu'est le camp de la paix en Syrie, et j'espère que nous n'allons pas commémorer uniquement les chrétiens d'Orient, une partie des chrétiens d'Orient.

Par contre, ce que vous avez oublié de dire, Monsieur BOULARD, c'est que, malheureusement, une partie des chrétiens ont aussi participé avec Bachar EL-ASSAD et ils expliquent aussi pourquoi, au début du conflit, beaucoup de chrétiens sont partis. Il y a beaucoup de chrétiens qui sont morts dans les geôles de Bachar et nous ne les oublions pas eux aussi.

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

Je mets aux voix ce vœu n° 115...

Oui ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Je vais demander un scrutin public sur ce vœu, s'il vous plaît.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Un scrutin public est demandé, il est de droit. C'est reparti.

Est-ce que tout le monde est prêt ? Non, vous n'êtes pas prêts...

Vous êtes prêts ? Cela ne marche pas, c'est normal, le scrutin public n'est pas encore ouvert. Je vois que cela circule encore, je vois Jérôme GLEIZES qui s'active dans tous les sens pour distribuer les cartes.

Visiblement, tout le monde a repris sa place. Je rappelle, s'il le fallait, que nous votons sur le vœu n° 115 du groupe Union Capitale concernant l'attribution de la citoyenneté d'honneur aux chrétiens d'Orient en Syrie. Je rappelle que l'Exécutif a proposé un amendement, lequel n'a pas été accepté par le groupe Union Capitale, ce qui a amené l'Exécutif à donner un avis défavorable, pour résumer la séquence.

Le scrutin public est ouvert. Je rappelle qu'il faut retirer sa carte et la remettre pour pouvoir voter.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 106

Abstention : 1

NPPV : 1

Pour : 48

Contre : 56

(Voir détail des votes annexe n° 6).

Le vœu référencé n° 115 déposé par le groupe Union Capitale est rejeté au scrutin public.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la projection du film "No Other Land".

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 116 du groupe Communiste et Citoyen relatif à la projection du film "No Other Land".

La parole est à Ian BROSSAT pour vous le présenter, Monsieur le Président.

Je vous demande de faire silence.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Voilà un vœu qui, je l'espère, pourra nous rassembler. Le film "No Other Land" est un documentaire qui a été réalisé par un collectif israélo-palestinien composé de Yuval ABRAHAM et de Basel ADRA notamment, et il porte sur la vie d'un Palestinien de Cisjordanie qui a grandi dans le village de Masafer Yatta, situé en Cisjordanie, en territoire palestinien occupé qui fût déclaré zone militaire par Israël dans les années 1980, la colonisation ayant peu à peu eu raison de ce village.

Le film est constitué d'images tournées dans les années 1980 jusqu'à 2023, soit le temps d'une vie, et il se trouve que ce film a remporté le mois dernier l'Oscar du meilleur film documentaire lors de la cérémonie des Oscar. Et nous souhaiterions organiser sa projection dans l'auditorium de l'Hôtel de Ville afin peut-être de permettre aux spectateurs de porter un autre regard sur cette région.

En effet, le réalisateur que l'on suit dans le documentaire, Hamdan BALLAL, vit encore en Cisjordanie, et bien après que nous avons décidé de déposer ce vœu, Hamdan BALLAL a été sévèrement battu par une bande de colons israéliens le 24 mars dernier. C'est dire que ce documentaire permet de se rendre compte de cette réalité de la colonisation organisée par le gouvernement d'extrême droite israélien, et nous souhaitons donc que ce documentaire puisse être diffusé dans l'auditorium de l'Hôtel de Ville.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Arnaud NGATCHA pour vous répondre, Monsieur le Maire.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Premier adjoint.

Monsieur le Président, Monsieur le Sénateur, cher Ian, j'espère que ma réponse va permettre à M. GLEIZES de mieux comprendre mon fonctionnement, mais je suis sûr que sa grande intelligence le lui permettra. Je vais accepter évidemment la projection que vous proposez et je sais que ce documentaire rencontre de grandes difficultés de diffusion. Ainsi, évidemment, vous avez un avis positif de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pas de demande de scrutin public ? Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 116 déposé par le groupe Communiste et Citoyen avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 86).

2025 DJS 38 - Subvention de fonctionnement (72.000 euros) pour le club des Français Volants au titre de l'année 2025.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 38 : subvention de fonctionnement pour le club des Français Volants au titre de l'année 2025.

Je donne la parole à Geoffroy BOULARD, Monsieur le Maire.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce sera une intervention assez courte qui porte, non pas sur les Français Volants mais sur...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Chut ! Un peu de silence, s'il vous plaît.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - ... la procédure qui permet l'attribution des subventions aux clubs omnisports, en sachant que sur la partie omnisports, un certain nombre de clubs demandent de la transparence, et c'est l'occasion pour nous de la redemander à travers ce projet de délibération et cette demande de subvention à un club omnisports. Il faut que les critères, évidemment, soient connus de tous, le nombre d'adhérents, et il y a des dimensions aussi sur le plan sportif. On constate quand même des écarts dans les subventions, sans que ce soit vraiment explicité.

Je profite donc de ce projet de délibération pour interpellier l'Exécutif et Pierre RABADAN sur ce sujet, de manière que tous les clubs omnisports aient le niveau d'information nécessaire et qu'il y ait un niveau suffisant de transparence sur l'attribution par la Ville de Paris de subventions, à ce titre, à ces clubs.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Pierre RABADAN pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur BOULARD, de votre question qui ne concerne effectivement pas les Français Volants. C'est un club omnisports avec deux sports pratiqués principalement, le hockey sur glace et la danse sur glace. Je pensais que cela concernerait plus le rapport au haut niveau, mais vous me questionnez sur les "process" d'attribution sur les clubs omnisports.

Ils sont variables, vous l'avez dit, en fonction d'un certain nombre de critères déterminés par les deux bureaux qui attribuent les subventions à la Direction des Sports, à savoir le bureau du sport de proximité et le bureau du sport de haut niveau. Certains clubs basculent de l'un à l'autre, plutôt dans le sens de proximité à haut niveau.

Ensuite, pour répondre à votre question, les clubs omnisports, cela dépend de quoi on parle. Là, on parle d'un club qui comprend deux sports. Il y a des clubs - vous le savez, vous en avez dans le 17e - qui ont 17, 18 jusqu'à 35 ou 40 sections. C'est l'un des critères. Il s'agit aussi de voir quelle est l'économie des clubs, quel est le prix des licences, quelle est la trésorerie des clubs, comment est gérée chacune des sections au sein du club. On s'appuie donc sur des critères objectifs, transparents. Et si vous avez une question plus particulière, je serai heureux et toujours à disposition pour y répondre, mais sachez que cela dépend d'un ensemble de critères qui sont déterminés par le bureau du sport de haut niveau quand ils sont classés dans le sport de haut niveau, ou par le bureau du sport de proximité. Généralement, les gros clubs omnisports ont dans certaines sections des sportives ou des sportifs de haut niveau, donc ils sont traités par le bureau du sport de haut niveau.

Après, cela dépend, comme je vous le dis, de critères sportifs mais aussi de critères multifactoriels qui se basent sur la diversité des sections et la participation également à ce que l'on peut qualifier d'action publique. Autrement dit, quelles sont les interactions avec la Ville ? Combien de stages proposent-ils ? Quelle interaction ils peuvent avoir avec les services de la Ville, les dispositifs sportifs qui existent ? C'est sur cet ensemble de relations que sont évalués ces critères et qu'est décidée l'attribution des subventions. Il n'y a rien de caché.

Vous pouvez être en désaccord avec certaines de mes analyses, mais ces éléments existent et ils sont transparents.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 38.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DJS 38).

2025 DJS 41 - Subvention de fonctionnement (150.000 euros) pour le Levallois Paris Saint-Cloud au titre de l'année 2025.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - On va finir avec l'examen du projet de délibération DJS 41 : subvention de fonctionnement pour le Levallois Paris Saint-Cloud au titre de l'année 2025.

La parole est à Douchka MARKOVIC.

Prenez votre temps. Je vais donner la parole à Samia BADAT-KARAM pendant ce temps, et je vous redonne la parole après.

Samia BADAT-KARAM a la parole.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Sur ce sujet, j'ai bien entendu les explications de M. RABADAN en 7e Commission, elles sont compréhensibles et globalement justifiables, donc on votera pour.

Néanmoins, s'agissant d'un club qui promeut l'excellence du sport féminin, je voulais savoir s'il était possible, puisqu'on parle d'une baisse de subvention, d'étaler la baisse sur plusieurs exercices de manière à permettre au club de s'en sortir, d'autant plus qu'il me semble que d'autres clubs qui ne jouent plus à Paris ont eu des baisses moins significatives.

C'était pour une petite explication par rapport à ce qu'on s'était dit en 7e Commission, mais on votera pour cette subvention.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Samia BADAT-KARAM.

Douchka MARKOVIC, c'est bon ? Dans les "starting-blocks" ? C'est parti.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération pourrait passer pour une bonne nouvelle. En effet, nous allons voter une subvention de fonctionnement de 150.000 euros pour un club de volley féminin, le club de Levallois Paris Saint-Cloud. Mais ce n'est pas une bonne nouvelle, car nous allons, à travers ce projet de délibération, voter en réalité une baisse de 100.000 euros de subvention à ce club par rapport à l'année dernière, alors que la subvention était à peu près stable depuis une dizaine d'années. Pire encore, nous allons voter une baisse de subvention qui va mettre en difficulté ce club de volley féminin, car il est important de préciser que les budgets des clubs sportifs se font de septembre à juillet. Aussi, annoncer une baisse aussi importante de subvention pour l'année 2025 à ce stade de l'année, c'est très clairement déstabilisant. Peut-être que ce budget a déjà été dépensé ou qu'il a été fléchi pour des dépenses, puisque depuis 10 ans, la subvention était stable.

Amputer un club de plus du tiers de la subvention prévue, c'est grave. Quand, en plus, ce club est un club de sport féminin professionnel, c'est encore plus grave. Et quand, en plus, ce club de sport féminin est performant, c'est

encore pire. Le club de Levallois Paris Saint-Cloud est le seul club de volley féminin professionnel de la Région. Le club a une équipe professionnelle championne de France de la Ligue A féminine et un centre de formation de qualité qui devrait monter en élite 2e division l'an prochain. Malheureusement, le club joue désormais tous ses matchs à Levallois, car elles n'ont pas trouvé de créneaux pour jouer sur Paris, ce qui est en soi un sujet, celui du partage des espaces et des créneaux sportifs en lien avec le genre.

Rappelons que le sport féminin a besoin d'être soutenu. En effet, le sport féminin connaît déjà des financements très en deçà du sport masculin, que cela soit en amateur ou en professionnel. Le club a un budget de 1,7 million d'euros, ce qui est très peu pour du sport professionnel, et c'est un des plus petits budgets du championnat L.A.F. de Ligue 1 féminine de volley pro.

Nous comprenons, au vu des besoins de sobriété budgétaire, que des réductions soient nécessaires, mais nous regrettons que les coupes budgétaires n'aient pas été mieux réparties entre les clubs, afin qu'aucun club ne soit pénalisé.

Alors, nous allons quand même voter cette subvention pour que le club puisse au moins bénéficier des 150.000 euros, mais mon intervention doit nous rappeler l'urgence de mettre en place l'égaconditionnalité des subventions et de la budgétisation sensible au genre pour qu'il y ait plus d'égalité dans le sport.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Douchka MARKOVIC.

Je donne la parole à Pierre RABADAN, pour répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci à toutes les deux pour vos interventions. Je vais commencer par répondre à celle de Mme BADAT-KARAM, que je remercie pour le ton constructif. Je vous ai amené un certain nombre d'explications que je vais redonner à Mme MARKOVIC pour lui indiquer les raisons de cette situation.

Evidemment, je sais que cela a un impact sur le club et son fonctionnement, mais je vais vous dire aussi pourquoi c'est un club qui est très soutenu par la subvention publique et pourquoi nous avons décidé de cette baisse, dans une temporalité que j'aurais voulue différente. Si le Gouvernement avait eu un budget plus tôt et qu'on avait eu connaissance des conséquences que cela aurait sur les collectivités locales, on aurait pu faire ces arbitrages et prendre ces décisions plus tôt pour que le club s'organise mieux. C'est une première chose.

Concernant votre demande, Madame BADAT-KARAM, s'il s'avère que je peux aider davantage le club dans le courant de l'année, et je l'ai dit au président que j'ai eu comme nombre d'entre vous, car vous vous intéressez maintenant beaucoup à ce club et j'en suis ravi, je le ferai avec plaisir, mais dans la situation actuelle, on vote cette subvention et nous verrons par la suite.

Madame MARKOVIC, j'entends bien votre intervention et elle m'interroge sur deux points. D'abord, assez peu de personnes, jusqu'à cette baisse de subvention conséquente, s'étaient intéressées à l'évolution de ce club, et ce que vous avez dit n'est pas vrai, ce n'est pas qu'il manque de créneaux, c'est faux, car ils avaient des créneaux quand ils jouaient à Paris. En revanche, ce qui est vrai, c'est que nous avons décidé d'un commun accord que l'évolution pour ce club serait meilleure, en termes de qualité d'infrastructures, à Levallois. En effet, la salle de Levallois n'accueillait plus d'équipes professionnelles, et là-bas, le palais omnisports de Levallois est plus adapté au haut niveau que la salle dans laquelle l'équipe jouait à Paris et qu'elle a quittée il y a un an et demi.

Nous avons continué de l'accompagner, mais là aussi, vous avez fait une erreur dans votre analyse. Vous me dites que le budget est faible. On peut le concevoir, mais il est par exemple plus élevé que le club équivalent de volley masculin, qui lui est parisien. Voyez, on ne peut pas évoquer une question de genre, alors que le budget du club masculin est moins élevé au même niveau que le budget du club féminin. Sur ce point, vous avez donc fait une petite erreur, et les créneaux, ils en avaient.

Vous avez une position un peu ambiguë du côté des écologistes et je suis content que vous vous intéressiez à ce sujet, mais, parfois, vous nous reprochez de trop soutenir le haut niveau aux dépens d'une autre forme de sport et vous nous dites qu'il y a d'autres types de financement. Savez-vous que 77 % du budget de ce club est soutenu par les collectivités publiques ? En allant à Levallois, le club a bénéficié d'une subvention de la Ville de Levallois, et c'est tant mieux pour le club, de 775.000 euros, et ils ont obtenu une subvention qui existait déjà mais qui a été renforcée du Département des Hauts-de-Seine de 400.000 euros, ainsi qu'une subvention de la Région de 25.000 euros.

Compte tenu des contraintes qui pèsent sur nous, il m'a semblé possible, même si j'aurais aimé le faire dans un autre délai, de réduire ce soutien au vu de l'ensemble des soutiens publics dont ce club bénéficie, car nous aussi, nous avons des contraintes et ce club aujourd'hui n'est plus parisien et n'a plus de lien avec Paris. J'ai demandé au président, lorsque le club est parti, de maintenir le nom de Paris dans le nom du club, mais aujourd'hui, le club s'appelle "Les Mariannes 92", car le 92 n'a pas souhaité que le club de Paris continue d'apparaître. Ils jouent tous les matchs à Levallois et le lien territorial n'existe plus.

On aurait pu dire aussi, mais certains auraient pu peut-être me le reprocher : le club n'est plus parisien, pourquoi la collectivité parisienne continue de le faire ? On le fait, justement, parce qu'il s'agit de sport féminin et d'un

club à rayonnement régional et national. Vous l'avez dit, les performances sont très bonnes, elles ont été championnes de France et elles sont encore qualifiées pour l'être cette année, et c'est tant mieux, mais aujourd'hui, dans l'équilibre de ce club, il semble que la Ville de Paris, au vu des contraintes qui sont les siennes, doive un peu moins soutenir un club qui n'est plus en lien territorial et qui participe beaucoup moins à l'activité que je décrivais à M. BOULARD précédemment. Et même si c'est complexe au vu du calendrier, je n'ai pas de doute que le club trouvera des solutions, et si on peut lui amener une aide complémentaire, je le ferai avec grand plaisir.

Voilà les explications que je voulais vous donner. Il ne me semble pas qu'il faille, dans ce cas précis, rentrer dans l'opposition entre sport masculin et sport féminin, ce n'est vraiment pas le sujet. C'est un sujet de territorialisation et vos arguments n'étaient pas les bons. Mais merci quand même de voter ce projet de délibération pour le club des Mariannes 92, qui représentait donc le Stade Français initialement, et Paris Saint-Cloud et Levallois aujourd'hui.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DJS 41.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DJS 41).

2025 DJS 44 - Subvention de fonctionnement (225.000 euros) pour le Stade Français au titre de l'année 2025.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je vois que Samia BADAT-KARAM est là, ainsi que Pierre RABADAN. Par conséquent, avec votre permission, mais je vous demande d'être courts, je pense qu'il serait aimable de proposer à Samia BADAT-KARAM d'intervenir, puisqu'elle était inscrite sur le projet de délibération DJS 44, subvention de fonctionnement pour le Stade Français au titre de l'année 2025. Mais on s'arrête après.

Samia BADAT-KARAM, c'est à vous.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Merci, Monsieur le Maire, je vais être extrêmement courte.

Je prends la parole au nom du maire du 16e arrondissement et de toute notre majorité municipale du 16e pour vous dire qu'on sera ravis de soutenir ce projet de délibération, qui vise à attribuer une subvention de 225.000 euros au Stade Français omnisports pour l'année 2025. Cette subvention est une reconnaissance méritée pour l'engagement et l'impact de ce club.

Le Stade Français est bien plus qu'un simple club sportif, c'est une institution profondément ancrée dans le 16e arrondissement, située au sein du complexe sportif Géo André, à proximité du Parc des Princes et de Roland Garros. Le Stade Français est un pilier de la vie sportive du 16e. Avec plus de 11.000 adhérents dont près de la moitié sont âgés de moins de 24 ans, le club incarne l'éducation par le sport, l'accès au sport de loisir et le développement du sport de haut niveau. Je pourrais dire beaucoup plus de choses, mais je vais essayer d'être très brève.

Je voulais également rappeler que le Stade Français est un vecteur d'inclusion et de promotion du sport féminin, et sous la direction de sa première présidente femme, Pascale PIQUEMAL, le club s'efforce de promouvoir la parité dans ses instances dirigeantes et à travers ses nombreuses initiatives dédiées aux femmes. De plus, l'engagement du Stade Français envers les jeunes est exemplaire, il organise beaucoup d'événements, beaucoup de tournois et participe à la vie sportive locale du 16e.

Je profite de ce projet de délibération pour vous rappeler toutefois que ce club, qui accueille aussi des scolaires en journée, a besoin de travaux, de travaux urgents, je ne vous apprend rien, notamment la rénovation de son petit gymnase.

En substance, on soutient ce projet de délibération et on soutient tout ce qui pourra aider ce club à continuer d'être au service du sport de proximité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Samia BADAT-KARAM.

La parole est à Pierre RABADAN, Monsieur le Maire, pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci, Madame BADAT-KARAM.

Je ne pourrai pas dire mieux que vous, à part peut-être souligner que c'est un club qui n'est pas uniquement dans le 16e, même s'il est implanté dans le 16e, et qu'il rayonne sur tout Paris. Je partage évidemment tout ce que vous avez dit et je salue la présidente qui a été élue il y a quelques mois.

C'est un club que j'ai eu la chance de connaître un peu et que je suis heureux de continuer à soutenir, y compris, je le dis, dans les contraintes budgétaires qui sont les nôtres, mais je sais qu'ils en ont besoin. C'est un club qui fait beaucoup de travail, qui a beaucoup de sections, on en parlait précédemment avec Geoffroy BOULARD.

Je souligne que nous les avons rencontrés récemment. Le sujet du 16e arrondissement et du site Géo André les interroge en termes de gestion et nous interroge aussi. Ce travail est engagé avec le club, que nous souhaitons accompagner pour qu'il puisse continuer de permettre à ses sections d'utiliser le stade Géo André, qui est un poumon et un lieu fort du sport parisien.

Je salue évidemment tous les éducateurs, les bénévoles et les licenciés et nous sommes heureux de pouvoir maintenir la subvention et de continuer à faire en sorte que le club se développe à Paris et également dans les autres sites qu'il a en région parisienne.

Merci de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DJS 44.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DJS 44).

Cette fois-ci, c'est la bonne, on s'arrête. La séance est suspendue jusqu'à 14 heures 30.

Bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme Laurence PATRICE, adjointe).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous propose que nous reprenions les travaux, nos travaux.

2025 DJS 50 - Subvention (20.000 euros) avec la Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées à l'occasion de l'organisation de l'édition 2025 du Paris Grand Slam 2025.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 50 : subvention de 20.000 euros avec la Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées, à l'occasion de l'organisation de l'édition 2025 du Paris Grand Slam.

Je donne la parole à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, qui est en train de chercher son intervention, je pense. Ah, ses lunettes !

C'est bon pour vous ? On y va ?

Merci beaucoup, allez-y.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Madame la Maire.

Ah, la vieillesse !

Chers collègues, cette année, le Paris Grand Slam 2025 a été la 51e édition organisée par la Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées. Elle s'est déroulée les 1er et 2 février derniers à l'Accor Arena. Six mois après les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et après un été historique pour le judo français, les héros de ces jeux ont fait leur retour devant le public parisien. La première compétition majeure de l'année 2025 a accueilli les meilleurs judokas de la planète, dont 298 athlètes, dont 131 femmes, bientôt la parité, de 50 Nations. Nos champions sont arrivés en tête du classement des Nations, avec 15 médailles, dont 3 d'or, évidemment 2 par des femmes.

Cet événement favorise les liens avec les jeunes générations de sportifs. Dans ce cadre, la Fédération a mis 76 invitations à disposition des groupes et associations parisiennes. De plus, le mercredi précédant la compétition, 300 enfants issus des écoles parisiennes et du programme "Les mercredis du sport" de la Ville ont ainsi pu participer à des initiations gratuites organisées par la F.F.J. à l'Institut national du judo. Aujourd'hui, plus de 530.000 licenciés font partie de la Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées, ce qui montre le succès et les bienfaits de ces arts martiaux.

Nouveauté cette année, la F.F.J. a décidé de donner une dimension écoresponsable de l'événement, en faisant des actions concrètes, comme le choix d'utiliser moins de plastique, en faisant plus attention au recyclage et au tri

des déchets au sein de l'enceinte de l'Accor Arena. C'est un événement populaire, accessible, porteur de valeurs pour notre jeunesse. "Commence où tu es, utilise ce que tu as et fait ce que tu peux". Nous voterons évidemment pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci beaucoup, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. Comme je sais que ce Conseil est long, je ne vais pas être beaucoup plus long, et je ne pourrais être meilleur que Mme MALACHARD DES REYSSIERS sur la présentation de cet événement annuel, qui a lieu à l'Accor Arena et qui est l'heure de gloire du judo français, qui se porte très bien, vous l'avez rappelé, que ce soit dans les compétitions, comme les Jeux olympiques et paralympiques, mais aussi dans cette étape mondiale, qui met à chaque fois en lumière le niveau remarquable des judokates et des judokas français. On continue à l'accompagner.

Merci d'avoir souligné l'effort que fait la Fédération dans l'organisation de cet événement pour la sortie du plastique à usage unique, qui, vous le savez, est un combat que nous menons au niveau de la Ville sur l'ensemble des événements et manifestations sportives et autres. On aura l'occasion d'en reparler dans d'autres Conseils à venir. Evidemment, il répond à un ensemble de critères sociétaux, mais également d'excellence sportive au travers du judo, qui, pour tous ceux qui l'ont pratiqué ou suivi, est un sport remarquable d'engagement, de difficulté et d'excellence.

Je suis heureux que nous votions à l'unanimité, je pense, ce soutien à la Fédération française de judo pour le Paris Grand Slam édition 2025, qui s'est magnifiquement déroulé début février à Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Pierre RABADAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 50.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DJS 50).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à un protocole de signalement et de sécurité contre les atteintes à la laïcité dans le sport.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 117 est relatif à un protocole de signalement et de sécurité contre les atteintes à la laïcité dans le sport.

Je donne la parole à Mme Agnès EVREN, pour le groupe Union Capitale, qui va le présenter en 2 minutes. Merci.

Mme Agnès EVREN. - Madame la Maire, mes chers collègues, la laïcité n'est pas une simple neutralité du service public, comme certains l'affirment avec parfois un peu de légèreté, il faut le dire. La laïcité, c'est la clef de voûte de notre Pacte républicain, car elle permet à chacun de se détacher de ses orientations religieuses, sans les renier, pour vivre ensemble. Or, la laïcité est aujourd'hui menacée, menacée par les intolérances religieuses, mais surtout par un entrisme islamiste, qui teste les limites de notre modèle. Nier cela, c'est vivre dans le déni le plus total. Malgré les lois de 1905, 2004 et 2021, les règles restent floues dans certains domaines. Trop souvent, la société civile est livrée à elle-même pour les faire appliquer. C'est le cas des fédérations sportives, seules à décider d'interdire ou non les signes religieux ostentatoires dans leurs compétitions officielles, comme au "foot", au "basket" ou au "volley", et tous demandent un cadre clair.

C'est pourquoi je soutiens la proposition de loi de mon collègue sénateur Michel SAVIN, qui non seulement avait expliqué le sujet à l'école et l'entrisme religieux, mais qu'il y a désormais des signes religieux qui doivent évidemment rester au vestiaire. Cette exigence de neutralité rejoint d'ailleurs l'article 50 de la Charte olympique, qui l'impose aux Jeux de Paris 2024. Or, des éducateurs, des arbitres et des bénévoles sont intimidés ou menacés lorsqu'ils rappellent les règles. Après "Les Hijabeuses", le débat sur le port du voile dans le "foot" a donné lieu à des pressions violentes contre des responsables de la fédération de "foot" à Paris.

Ce vœu, mes chers collègues, vise donc à ne plus laisser le monde du sport seul. La Ville de Paris doit être à leurs côtés, pour faire respecter les règles par un protocole clair, lorsque l'on constate une atteinte, une meilleure remontée des signalements et une protection renforcée des acteurs de terrain. Je rappelle que la Ville est

propriétaire des équipements sportifs et finance des clubs. Elle a donc une responsabilité directe dans la défense de nos valeurs, car la laïcité, encore une fois, ne se négocie pas, elle se respecte.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ecoutez, je vais être relativement concis, mais vous donner quelques informations.

J'entends que ce vœu est fait pour affirmer le soutien à la proposition de loi, que je trouve assez mal faite, faite trop rapidement et sans doute assez stigmatisante pour une partie de la population, mais je vois quel est le but de ce vœu.

Je veux vous dire deux choses.

D'abord, au niveau national, de quoi parle-t-on ? Aujourd'hui, sur 380.000 associations, 127 ont fait l'objet d'un signalement pour une mouvance séparatiste. On est à 0,03 %. A Paris, l'année dernière, nous avons eu trois signalements, un concernant un agent, qui est supposé lire un livre en arabe, qui devait être le Coran, mais nous n'en étions pas sûrs, et un agent qui a demandé à un usager de lui lire des passages de la Bible. En dehors de cela, nous n'avons eu aucun autre signalement. S'il peut se passer d'autres choses, rappelons que tout cela se fait dans un cadre où, à Paris, j'entends, puisque c'est la limite de nos compétences ici, tout cela ne pose aucun problème et les gens vivent très bien avec.

J'entends votre peur que tout cela amène des problèmes, que nous ne pourrions pas maîtriser, mais le cadre de la loi, tel qu'il est posé aujourd'hui, est respecté. Les signalements, quand ils doivent avoir lieu, ils ont lieu, mais ils sont assez peu nombreux. Je ne participerai pas à l'agitation de ces peurs et à un débat, qui ne doit pas être plus hystérisé que cela. J'émetts donc un avis défavorable à votre vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 117 déposé par le groupe Union Capitale, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 117 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la reprise du dialogue entre la Ville de Paris et le Paris Saint-Germain sur l'avenir du Parc des Princes.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Pour votre information, le vœu n° 118, déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la reprise du dialogue entre la Ville de Paris et le Paris Saint-Germain sur l'avenir du Parc des Princes, est retiré de l'ordre du jour.

2025 DJS 68 - Budget participatif 2023 "Développer le sport pour tous dans le 20e", subvention (34.319,5 euros) pour l'association "Cercle d'escrime franco-cubain", subvention (4.816,2 euros) pour l'association "BienHêtre".

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 68 : budget participatif 2023 "Développer le sport pour tous dans le 20e", subvention de 34.319 euros pour l'association "Cercle d'escrime franco-cubain", subvention de 4.816 euros pour l'association "BienHêtre".

Je donne la parole à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, écoutez, je voulais d'abord m'inscrire sur ce projet de délibération pour...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je ne sais pas, tout est rayé.

M. Laurent SOREL. - Comment ?

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Pardon. Cela ne fait rien. Raphaëlle PRIMET prendra la parole après vous.

M. Laurent SOREL. - Ah bon. C'est donc bien moi. Je parle.

Je voulais m'inscrire sur ce projet de délibération, pour me réjouir de cette subvention de 34.000 euros à l'association "Cercle franco-cubain" et à l'association "BienHêtre", pour fournir du matériel adapté pour les structures handisport, pour développer les pratiques sportives pour les personnes en situation de handicap moteur, sensoriel, et

atteintes de déficience visuelle. Justement, à l'heure où l'on se plaint, où certains sportifs se plaignent des insuffisances en termes d'héritage des Jeux paralympiques, soutenir ce genre d'associations et de pratiques inclusives est d'autant plus important.

Cependant, je ne peux m'empêcher, puisque l'on parle ici d'inclusivité dans le sport, de réagir au vœu qui a été présenté précédemment par Union Capitale, un vœu que je considère personnellement comme étant discriminatoire, parce que ciblant une partie de la population, un vœu qui cherche donc à exclure au lieu d'inclure. Il se trouve que j'avais déposé un vœu rattaché, qui m'a été retiré. Je vais donc prendre la parole pour dire à peu près ce que je voulais dire dans ce vœu, un vœu qui défend justement une pratique inclusive du sport et qui demandait à la Ville de Paris de s'opposer aux tendances à l'exclusion des femmes portant le foulard.

Je tiens, et j'en profite pour répondre à plusieurs mensonges que j'ai entendus et qui sont exprimés par la droite, parce que, contrairement à ce qui a été dit, l'article 50 de la Charte olympique ne peut absolument pas justifier, par exemple, l'interdiction du foulard dans les compétitions sportives. La meilleure preuve en est que le C.I.O. lui-même, ainsi que la totalité des pays de la planète, sauf la France, permettent aux sportifs de concourir avec un foulard sur la tête, donc une exception bien française ici, qui fait honte à notre pays.

Autre chose, la fameuse loi 1905 ne soumet, je le précise, et pour celles et ceux qui en doutent, qu'ils la relisent, ne soumet à l'obligation de neutralité religieuse ou politique que l'Etat, ses fonctionnaires et ses représentants. Là, ce que certains cherchent à faire, c'est que, au mépris même de la loi de 1905, ils veulent transférer cette obligation de neutralité à des individus, dont le seul crime est finalement de faire du sport, de vouloir faire du sport.

Je connais bien la technique, rassurez-vous, qui consiste à dissimuler des intentions islamophobes derrière une prétendue défense de la laïcité, quitte à faire dire à la loi 1905 le contraire de ce qu'elle dit.

Alors, évidemment, la droite inverse la chaîne de causalité dans les tensions, quand elles existent, parce que, non, ce ne sont pas "Les Hijabeuses", ce ne sont pas les sportives empêchées de pratiquer du sport, parce qu'elles ont un foulard sur la tête, qui créent des tensions. Ce ne sont pas non plus les footballeurs musulmans qui, pour seul crime, cherchaient juste à s'alimenter à l'heure de la rupture du jeûne. Ce sont justement ceux qui présentent, par exemple, des lois au Sénat, qui demandent d'interdire le port de tout signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique ou religieuse. On a bien compris qui est désigné, évidemment, ce n'est pas ceux qui portent une grande croix au cou, mais ceux qui portent un petit foulard sur la tête. C'est ceux comme Caroline ADAM, qui s'appuie sur une mission "flash"...

Oui, je suis désolé de dire la vérité, Mesdames et Messieurs !

Caroline ADAM, qui est rapporteuse, avec un certain Julien ODOUL qui, jusqu'aux dernières nouvelles, était bien député du RN, une mission "flash" qui, encore une fois, cherche à désigner à la vindicte populaire une partie de la population, simplement parce qu'elle est musulmane. Je tiens à dire aujourd'hui solennellement que, à un moment donné, on ne peut pas jouer avec les discriminations, les suspicions systématiques à l'encontre d'une population, puis s'étonner qu'il puisse y avoir, çà et là, des tensions.

Je dis juste un "truc". Cela a été dit, trois personnes ont été identifiées, trois "incidents", dont peut-être un, c'est juste quelqu'un qui lisait un Coran. Je suis désolé, les amis, mais quand je vois quelqu'un qui lit un Coran, une Bible ou une Torah, je ne considère pas que c'est une atteinte à je ne sais quoi ou un risque de perturbation de la République.

Je termine. Je parle de la pratique inclusive du sport, donc je termine par là...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - C'est terminé, Monsieur SOREL. Vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Laurent SOREL. - Je considère aujourd'hui qu'il faut arrêter ce genre de discriminations systématiques à l'encontre des musulmans.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Monsieur SOREL, s'il vous plaît ! Merci.

C'est quand même un peu dommage que l'escrime franco-cubaine passe à l'as.

Chère Raphaëlle PRIMET, je vous donne parole.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Je vais revenir, même si je partage beaucoup de choses qu'a dites Laurent.

Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération nous offre l'occasion d'accorder 34.000 euros au "Cercle d'escrime franco-cubain", qui compte près de 300 licenciés et qui intervient dans les 12e et 20e arrondissements, en milieu scolaire et parascolaire. Le C.E.F.C. propose aussi des cours d'escrime handisport, permettant de favoriser une pratique du sport inclusive, une initiative précieuse dans le cadre de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Cette association, qui pratique le fleuret, fait un travail formidable, puisqu'elle est affiliée à la Fédération française handisport depuis 2016. Cette subvention permettra de financer du matériel adapté, pour soutenir encore davantage cette initiative.

Ces subventions de la Ville qui, je l'espère, seront saluées et votées par tous les bancs de cet hémicycle, s'inscrivent donc dans le prolongement des Jeux olympiques et paralympiques. Vous savez à quel point nous sommes attachés à l'héritage de ces Jeux, comme l'a rappelé ma collègue Camille NAGET à notre question d'actualité mercredi.

Cependant, dans ce contexte où nous œuvrons à garantir un héritage sportif pour toutes et tous, nous apprenons que la R.A.T.P. souhaite vendre l'ensemble des équipements sportifs qu'elle possède sur Paris, dans les 12e, 13e et 18e arrondissements, après avoir vendu son siège historique à Antony. C'est notamment le cas du complexe Bizot, qui accueille la section arts martiaux et la section d'escrime de l'U.S. Métro, dans le 12e, qui pratique uniquement le sabre, une section installée dans ce quartier depuis plus de 40 ans et qui accueille plus de 200 adhérents de toute catégorie d'âges.

Vous le savez, il y a eu une opération immobilière de la R.A.T.P. sur le site Netter-Debergue, où elle a pu construire des logements sociaux, une crèche, et où le parc du même nom a pu être étendu. Avant le lancement de cette opération, nous avons décidé que les clubs de la R.A.T.P., d'escrime, de lutte, d'haltérophilie, d'arts martiaux, qui étaient sur ce site, seraient relogés dans un gymnase neuf, le complexe Bizot, construit par la R.A.T.P. La Ville a facilité cette opération urbaine. Durant le temps de construction, elle a accueilli toutes ces sections dans ses propres équipements et aux tarifs de la Ville.

Aujourd'hui, le complexe Bizot est encore flamboyant neuf, puisqu'il a été livré en 2022. Ce choix de la R.A.T.P. de vendre est donc regrettable, mais il faut rappeler que c'est aussi le fruit du sous-financement, de la privatisation et de la mise en concurrence des transports publics, encouragés par la droite régionale et parisienne. C'est donc une association, un club familial, qui propose des cours d'escrime santé gratuitement et qui s'inscrit pleinement dans la vie de son quartier, qui risque de disparaître. Cette section appelle à l'aide et a lancé une pétition, qui a recueilli près de 3.000 signatures, dont celles de champions olympiques.

Messieurs ZIADY et RABADAN, je vous sais très engagés pour préserver cette section et la pratique du sabre dans le 12e arrondissement. Vous avez notamment rencontré le président de cette section, mais aussi la R.A.T.P., pour trouver une solution satisfaisante pour tous. Sachez que vous nous trouverez, les élus communistes, à vos côtés pour ce combat. Hier, Nicolas BONNET-OUALDJI, élu aux sports du 12e, a rencontré les parents et les familles, qui ont fait part de leur inquiétude. Il serait impensable, et nous espérons que la R.A.T.P. ne cédera pas le complexe Bizot à un acteur privé, qui délogerait cette section d'escrime précieuse pour la diversité des pratiques sportives.

Comment peut-on garantir la pratique de l'escrime dans un cadre associatif dans le 12e arrondissement ? Comment éviter que le privé ne s'en empare ? Après le succès des Jeux parisiens, qui ont vu triompher Manon APITHY-BRUNET au sabre et Sara BALZER, perdre un club sportif, qui fait rayonner la France dans cette discipline olympique, serait un drame. C'est parce que nous sommes performants dans cette discipline qu'il faut maintenir et développer cette pratique à Paris. Perdre une telle pratique de sabre, c'est affaiblir très concrètement l'escrime, puisque l'on perdrait en complémentarité entre fleuret et sabre à Paris. Aujourd'hui, nous avons besoin d'un héritage qui passe non seulement par des subventions aux associations, des tarifs sur la base du quotient familial, mais aussi le maintien et le développement des équipements sportifs.

Nous voterons donc ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente.

Pour vous répondre, Karim ZIADY.

M. Karim ZIADY. - Merci, Madame la Maire.

Je pense que c'est important, effectivement. En introduction, j'aimerais rappeler que, quand on s'inscrit sur un projet de délibération, c'est mieux de parler du sujet du projet de délibération. Sinon, on détourne le règlement de notre Conseil. On est vendredi après-midi. Si l'on s'amuse à le faire sur beaucoup de projets de délibération, on n'a pas fini.

Ne m'applaudissez pas, parce que vous êtes les premiers à le faire.

Sur le sujet du projet de délibération en lui-même, je pense que c'est un très beau projet de délibération. J'invite beaucoup d'associations à se saisir du budget participatif. Le budget participatif permet de faire une subvention d'investissement pour acheter du matériel sportif. En l'occurrence, quand on parle de matériel sportif pour le para-sport, ce matériel coûte extrêmement cher. Le budget participatif permet de le cofinancer. C'est une très bonne mesure.

Le "Cercle d'escrime franco-cubain" est l'un des plus gros clubs d'escrime à Paris. C'est aussi un très beau club, parce qu'il permet aux enfants des quartiers populaires de faire de l'escrime à moindres frais, alors que c'est une discipline qui coûte un peu d'argent, quand on veut y inscrire son enfant.

Sur ce qui a été dit sur l'U.S. Métro, il y a des discussions en cours. Pierre RABADAN, son cabinet est bien mobilisé. On a rencontré M. le Premier Ministre Jean CASTEX et ses équipes concernant ce sujet. L'objectif est de desserrer la question du calendrier, de trouver des solutions. On n'est pas là pour s'ingérer dans la vie interne de l'U.S. Métro, mais il faut que l'on puisse trouver des solutions, parce que, derrière, il y a aussi beaucoup d'enfants et beaucoup de familles qui ont inscrit leurs enfants dans ce club. On ne veut pas que la section escrime ou d'autres sections "se cassent la figure" à la fin de la saison. On travaille activement pour trouver des solutions.

Sur la question de la loi, je ne reviens pas sur tout ce qui a été dit. Je m'inscris totalement dans ce qu'a déjà répondu Pierre RABADAN.

Oui, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération important. N'hésitez pas, dans tous les arrondissements, à pousser des projets comme celui-là, parce que toutes les mairies d'arrondissement, toutes tendances politiques confondues, ont envie de défendre le para-sport. Cela veut dire aussi investir pour acheter du matériel sportif.

Merci beaucoup.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Karim ZIADY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 68.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DJS 68).

Souhais de bienvenue.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - J'en profite pour que nous puissions saluer, de part et d'autre, dans le public, des membres de "District 75", qui coordonne les clubs de "foot" parisiens. Je crois que l'on peut les applaudir.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place de dispositifs pour mutualiser l'utilisation des infrastructures de la Ville au profit des associations.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu non rattaché n° 119 relatif à la mise en place de dispositifs pour mutualiser l'utilisation des infrastructures de la Ville au profit des associations.

C'est Mme Valérie MONTANDON qui prend la parole, pour 2 minutes et pour le groupe Changer Paris. Je vous remercie.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Nous partageons tous ici la conviction que les associations ont un rôle important à jouer dans le quotidien de Paris. Ces forces vives de la Ville constituent des relais indispensables et des tisseurs de liens sociaux au sein de notre territoire.

Avec mon collègue Franck MARGAIN, qui est à l'origine de ce vœu, et le groupe Changer Paris, nous pensons que le devoir d'une collectivité est d'accompagner les acteurs associatifs de proximité. Nous constatons chaque année, au Forum des associations, par exemple, que ces associations manquent cruellement de locaux ou de créneaux horaires, bien que la Ville de Paris mette à disposition des locaux pour l'activité de ces associations, comme la Maison des associations ou encore des salles dans les mairies d'arrondissement. Ces difficultés, elles les expriment régulièrement.

La mairie d'arrondissement, comme échelon de proximité, pourrait mieux accompagner ces acteurs locaux, en recensant et en proposant aux associations des offres de créneaux horaires disponibles dans les locaux des différents bâtiments publics de la Ville. Les outils que nous avons à notre disposition, par exemple, le site "web" de la mairie d'arrondissement ou encore "Paris Asso", peuvent faciliter cette mission.

C'est pourquoi, par ce vœu, au nom du groupe Changer Paris, je vous propose de mettre en place, pour permettre à nos associations d'avoir une meilleure vision des possibilités qui leur sont offertes, pour assurer leurs activités.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la Ville de Paris a toujours eu à cœur de soutenir les associations parisiennes, notamment dans l'accès à des lieux et des espaces adaptés à leurs besoins, qui constitue une de leurs principales priorités. En 2023, ce sont plus de 18.000 créneaux qui ont été réservés par les associations dans les maisons de la vie associative et citoyenne, ou encore plus de 1,2 million d'heures réservées pour les pratiques sportives, qui s'ajoutent à la mise à disposition de locaux pérennes. Soucieux d'accompagner toujours plus les associations, nous avons adopté, en 2023, une délibération portant sur la diversification des usages des bâtiments publics. En fournissant un cadre réglementaire harmonisé à ce multi-usage, elle permet le recensement et la mise à disposition potentielle de nouveaux espaces pour les associations. D'ores et déjà, nombreux sont les arrondissements à s'en être emparés.

Votre vœu démontre qu'il est aujourd'hui nécessaire de rappeler quelques points du règlement, qui y était annexé.

Le multi-usage des bâtiments publics concerne les associations d'intérêt général inscrites en M.V.A.C. Ces associations peuvent occuper ou utiliser un bâtiment public, je cite, "aux heures ou aux périodes au cours desquelles il n'est pas utilisé pour les besoins du service public auquel il est affecté". Ce dispositif est donc particulièrement utile pour les associations et nous permet de répondre à leurs besoins, tout en optimisant l'usage des ressources immobilières de la Ville.

Je comprends de votre vœu qu'il y avait une interrogation sur les amicales de locataires. Celles-ci ne relèvent pas de l'intérêt général et ne font donc pas partie des associations concernées par ce projet de délibération.

Votre vœu demande également une visibilité de l'offre des créneaux disponibles. Je peux vous affirmer que rien n'empêche les mairies d'arrondissement de publier ces données sur leur site internet et de gérer ces demandes. En revanche, cette offre devant par définition être localisée, un hébergement sur "Paris Asso" semble être inopportun.

Mes chers collègues, pour toutes ces raisons, j'émets donc un avis défavorable à votre vœu.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, chère Anouch TORANIAN.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 119, déposé par le groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 119 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au vœu adopté par le conseil de quartier de la Vallée de Fécamp (12e).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 120 relatif au vœu adopté par le conseil de quartier de la Vallée de Fécamp, dans le 12e.

C'est Mme Valérie MONTANDON qui intervient, au nom du groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Mes chers collègues, en effet, par ce vœu, je me fais le relais du conseil de quartier de la Vallée de Fécamp.

Le vœu du conseil de quartier de la Vallée de Fécamp n'a pas été présenté au Conseil du 12e arrondissement le 25 mars 2025, comme il était convenu, car refusé au dernier moment par la maire, le vœu étant requalifié, au passage, de question orale. Par ailleurs, en ce qui concerne la question liée au vœu des conseillers de quartier de la Vallée de Fécamp, voté en assemblée générale le 18 mars et transmis au pôle Démocratie locale le matin du 19 mars, les conseillers ont reçu les réponses de la mairie le 25 mars 2025, soit juste avant le conseil d'arrondissement. Ces réponses ne correspondent pas à leurs demandes et à leurs attentes, qui reflètent pourtant celles des habitants du quartier. Ils estiment qu'il s'agit ainsi d'un détournement délibéré des droits et des devoirs des conseillers de quartier, prévus par la démocratie participative.

Le vœu, que je vous présente donc aujourd'hui, aurait dû figurer à cet ordre du jour du conseil d'arrondissement. C'est pourquoi je le dépose au Conseil de Paris. Mes chers collègues, j'espère que vous aurez plus d'écoute et de respect pour le travail des conseillers de quartier, qui sont, je le rappelle, des bénévoles. Surtout, j'espère que vous entendrez leurs questions légitimes et la réponse.

Je ne peux pas, en une minute, lire l'entièreté du vœu et de son contenu. En résumé, les conseillers de quartier demandent la suspension temporaire des nouveaux aménagements urbains, afin de mesurer leur impact et de coordonner les projets en cours, notamment place Félix-Eboué, "Embellir votre quartier" ou encore le Plan Vélo. Ils réclament une concertation réelle, la communication sur les données, telles que les comptages et études d'impact, et une attention particulière aux personnes à mobilité réduite. Ils s'inquiètent des conséquences sur la circulation, le

stationnement, les transports en commun, notamment les bus, et la sécurité aux abords des écoles. Ils souhaitent aussi des engagements clairs sur les temps de trajet, la gestion des déchets et les nuisances liées aux manifestations à la pelouse de Reuilly, ainsi que la possibilité de restreindre certaines rues aux seuls riverains et professionnels pendant les travaux.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme la maire du 12e arrondissement, qui souhaitait s'exprimer. Non. Si c'est en tant que maire, c'est maintenant.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire. Chers collègues.

Madame MONTANDON, vous avez souhaité remonter dans ce Conseil de Paris la question du conseil de quartier Vallée de Fécamp, au sujet de la démarche "Embellir votre quartier - Vallée de Fécamp - Bel-Air", mais également concernant le projet de transformation des avenues du Docteur-Arnold-Netter et du Général-Michel-Bizot, dans le cadre du Plan Vélo 2023-2026, je me répète, je le rappelle, qui a été voté à l'unanimité, donc par vous, Madame MONTANDON. Comme vous l'indiquez, ces questions n'ont pas été traitées lors de notre dernier conseil. Le dépôt est arrivé trop tardivement. D'habitude, vous êtes absolument frileuse sur les inscriptions tardives à l'ordre du jour.

Il n'est pas question, pour autant, de ne pas répondre aux questions aux conseillères et conseillers de quartier. Je vais donc vous répondre ici oralement, mais le conseil a bien reçu une réponse écrite, que cela ne lui convienne pas, c'est autre chose, et détaillée le jour de notre dernier conseil d'arrondissement de mars 2025.

Nous avons aussi indiqué au conseil de quartier que si, malgré la réponse écrite, ils et elles souhaitent redéposer leurs questions écrites au conseil de quartier, alors cela serait possible lors du prochain conseil. Quant aux questions d'espaces publics, il me semble que je ne cesse de vous répondre : tous les projets sont concertés et étudiés.

Merci de m'écouter.

Transforment radicalement et joliment notre ville.

Cela ne vous intéresse pas...

D'ailleurs, nous avons été classés premier arrondissement par "Le Parisien" pour ces transformations. La végétalisation, la création de plus de 11.000 mètres carrés de nouveaux trottoirs, la création de lignes de bus, Madame MONTANDON, les pistes cyclables, 11 kilomètres déjà, et je ne m'arrêterai pas là. Depuis que cette démarche existe, nous avons rendu notre arrondissement plus accessible pour toutes et tous. Bref, nous avons rééquilibré des usages dans l'espace public pour toutes et tous, ce pour quoi nous étions élus.

En tant que maire du 12e, je m'attelle depuis 2020, avec la Maire de Paris, à apaiser, à végétaliser, afin de lutter contre les effets néfastes de la pollution atmosphérique, d'adapter Paris aux effets du dérèglement climatique, de préserver la santé des Parisiennes et des Parisiens. Vous n'êtes pas sans savoir que, chaque année, 3.000 Parisiennes et Parisiens décèdent prématurément à cause de la pollution atmosphérique.

Ce matin, Madame MONTANDON, encore une voiture qui a grillé un feu rouge et tué une personne âgée, avenue Daumesnil. Attention à ce que vous dites aussi sur la sécurisation des abords des écoles.

Cette politique nécessite la création de nouveaux aménagements pour toutes et tous, et de faire évoluer la circulation pour certaines rues, à travers les modifications de plan de circulation, je sais que cela ne vous plaît pas, notamment pour apaiser les cœurs de quartier, partager les espaces communs et les questions de justice climatique et de justice sociale. C'est drôle, parce que tous les matins, tous les jours, on me dit : "Qu'elle est belle, la rue des Jardiniers !" J'attends avec impatience la rue de Gravelle.

Je comprends que ces changements perturbent, voire dérangent. Néanmoins, les premières transformations et réalisations sont bien de belles réussites et appréciées de beaucoup.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Madame la Maire.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Je vais conclure, en disant que je suis aussi fatiguée de répondre toujours la même chose. Cependant, la pédagogie est l'art de la répétition, donc je suis...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - ... contente d'avoir pu m'exprimer. Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Pour répondre également, Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je crois que tout a été dit par la maire du 12e, donc beaucoup de bruits pour rien.

J'émet donc un avis défavorable à votre vœu. Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Quelle efficacité !

Alors, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 120 déposé par le groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 120 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif aux votations citoyennes.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 121 relatif aux votations citoyennes.

Je donne la parole à Mme Sandra BOËLLE, du groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !".

Mme Sandra BOËLLE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, voilà un sujet intéressant. Les votations citoyennes continuent de présenter les mêmes dérives, que nous avons déjà dénoncées dans cet hémicycle : une participation toujours plus faible, un coût important pour le contribuable parisien et des consultations pensées comme de simples plébiscites, visant à légitimer des décisions déjà prises en amont par la majorité municipale. La dernière votation du 23 mars, sur la piétonnisation et la végétalisation de 500 rues, en est l'illustration parfaite : une participation dérisoire de 4 %, soit 56.500 votants sur 1,4 million d'électeurs inscrits, pour un coût de près de 7 euros par Parisien. C'est un record, mais pas celui dont une ville comme Paris peut se vanter.

Cette situation n'est malheureusement pas un cas isolé. Nous avons tous en mémoire les précédentes votations, celle sur l'interdiction des trottinettes en libre-service, en avril 2023, qui a coûté rien de moins que 391.000 euros pour 7,46 % de participation, ou encore celle sur le stationnement des S.U.V., avec 400.000 euros dépensés, soit 5,68 % de participation. C'est hallucinant !

A l'heure où la dette de Paris frôle les 10 milliards d'euros, il est impératif de mettre fin à ces dépenses inconsidérées et de redonner du sens à la démocratie locale. Ce que nous demandons n'est, ni plus ni moins, que du bon sens. Il faut cesser ces simulacres de démocratie participative et réserver ce type de consultations à des sujets structurants pour la Ville, et non à des décisions déjà ficelées à l'avance par l'Exécutif. Il est par ailleurs anormal que l'opposition n'ait pas son mot à dire sur le choix des questions soumises au vote des Parisiens.

Madame la Maire, chers collègues, nous ne pouvons plus nous permettre ces expérimentations coûteuses et inutiles, alors que notre Ville fait face à des défis budgétaires majeurs et que les vrais sujets - propreté, sécurité, transports, patrimoine - restent sans réponses claires.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Mme Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, depuis 2023, les Parisiennes et les Parisiens disposent d'un nouvel outil d'expression : les votations annuelles. Devenues l'un des rendez-vous de l'agenda démocratique parisien, elles font désormais partie de ces démarches de démocratie continue, que nous mettons en œuvre tout au long du mandat. L'objectif est clair : améliorer l'action publique et redonner goût aux pratiques démocratiques, pour briser la lassitude des Français vis-à-vis de la politique et tenter de contribuer ainsi à la résorption de la crise démocratique. En effet, les chiffres du dernier baromètre CEVIPOF sont effarants : seuls 26 % des Français ont confiance en la politique et 71 % estiment que la démocratie fonctionnerait mieux en France si les citoyens étaient associés de manière directe à toutes les grandes décisions politiques, par pétition ou tirage au sort.

Dans ce contexte, votre vœu me laisse un peu dubitative, tant il semble résumer cet exercice à une simple question de coût. Evidemment, les votations ont un coût. La démocratie elle-même en a un. Toutefois, permettez-moi cette boutade : si elle a un coût, elle n'a pas de prix.

Même si comparaison n'est pas raison, je souhaite donner un exemple : la dissolution de l'Assemblée nationale en juin dernier a coûté 195 millions d'euros à l'Etat, revenant à 4 euros par personne inscrite sur les listes électorales, et ce sans compter les dépenses des collectivités sur leur propre budget pour l'organiser. Paul SIMONDON n'est pas en séance pour en témoigner.

La votation a, quant à elle, coûté seulement 29 centimes par personne. J'ai d'ailleurs été étonnée par votre méthode de calcul, car il s'agirait plutôt de prendre en compte le nombre potentiel d'électeurs et non celui des votants actuels, si l'on voulait être totalement honnête. Bien entendu, ces coûts ne sortent pas de nulle part. Ils servent à rémunérer les agents et, donc, à garantir la bonne tenue et la sincérité du scrutin, ce que vous n'auriez pas manqué de nous reprocher, si tel n'avait pas été le cas.

Enfin, je perçois un peu de mauvaise foi dans ce vœu, parce que vous réclamez la possibilité de choisir le sujet, mais vous ne vous emparez déjà pas du dispositif au niveau de vos arrondissements, le maire du 15e considérant d'ailleurs qu'il s'agit d'un "coup de com". Ainsi, pardon, mais il faut savoir !

Quant à vos caractères consensuels, faut-il vraiment revenir dessus, lorsque l'on voit vos réactions épidermiques sur la piétonnisation, la végétalisation et la suppression de places de stationnement ? Tout cela a fondé le "Hidalgo-bashing", par ailleurs.

Mes chers collègues, sans surprise, j'émetts un avis défavorable de l'Exécutif.

Je vous donne rendez-vous pour entamer la concertation et identifier les 500 rues concernées, avec mon collègue adjoint Christophe NAJDOVSKI.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Sylvain RAIFAUD, pour une explication de vote.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la votation est venue, depuis 2023, s'ajouter à la panoplie de la démocratie parisienne. C'est plutôt une bonne nouvelle. Cependant, il faut constater que la faible participation, lors du dernier scrutin, a montré que le dispositif doit être amélioré.

Pour que la votation vienne compléter utilement la démocratie locale, les votations pourraient s'appuyer sur deux principes : le droit d'interpellation et la délibération. Pour cela, j'avais proposé de donner la possibilité aux habitantes et habitants de Paris de soumettre des thèmes de votation et d'organiser les votations, à l'issue d'une étape délibérative pour partager largement les enjeux, les arguments, dans un sens et dans l'autre. Le vœu qui est proposé ne répond pas à ce sens, mais nous nous abstenons, parce que je crois qu'il faut vraiment que l'on mette le sujet sur le tapis.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 121 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 121 est donc rejeté.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux cahiers de doléances parisiens.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 122 relatif aux cahiers de doléances parisiens.

Je donne la parole à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - C'est moi, pardon.

Madame la Maire, mes chers collègues...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Bien. Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Il y a 6 ans, en réponse au vaste mouvement des "Gilets jaunes", Emmanuel MACRON a initié un Grand Débat. Un million de citoyennes et de citoyens y ont participé, rédigeant 160.000 contributions et 16.000 cahiers de doléances dans nos mairies, les citoyens ayant exprimé leurs préoccupations et propositions dans un exercice démocratique sans précédent. Malheureusement, ces documents ont été abandonnés. La restitution promise n'a pas eu lieu, laissant place à une frustration et à un sentiment d'injustice profond.

Aujourd'hui, je me fais le relais du travail de terrain de ma camarade Gwenaëlle AUSTIN, conseillère d'arrondissement dans le 19e, qui, soit dit en passant, Monsieur LAUSSUCQ, n'attend pas que je sois malade pour prendre ma place, mais est très investie dans ses missions. Je me fais le relais de l'engagement du Conseil des

anciens, qui a récupéré ces cahiers, les a analysés, classés et transmis au maire du 19e, avant de les présenter en conseil de quartier. Dans le 20e, c'est la L.D.H. Paris 20 qui a pris l'initiative et analysé 440 pages et 420 doléances des habitants de l'arrondissement. Les résultats ont été présentés aux acteurs locaux le 27 mars.

Bien loin des sondages, qui cadrent les préoccupations supposées des Français, ces cahiers représentent le témoignage le plus fin, le plus précis de ce qui préoccupe les Français et les Parisiens au quotidien. Ils représentent une opportunité unique dans le créneau politique public, dans leur vécu et dans leurs attentes. C'est pourquoi nous demandons à la Ville de procéder au recensement et à la récupération de ces cahiers dans l'ensemble des mairies. Nous souhaitons qu'une étude approfondie soit menée, en lien avec des chercheurs et des universitaires, pour en extraire les grandes tendances et produire un rapport de synthèse accessible au public et aux élus.

Notre majorité est attachée à une démocratie participative et locale authentique. Pour éviter les critiques sur une participation descendante ou déconnectée des réalités, il nous appartient d'exploiter ces cahiers comme un véritable outil d'intelligence collective. S'appuyer sur ces documents, c'est respecter la parole citoyenne et renforcer la légitimité de nos politiques publiques. En donnant à ces contributions une suite concrète, nous honorons la démocratie...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faut conclure, chère Raphaëlle.

Mme Raphaëlle PRIMET. - ... et redonnons confiance à celles et ceux qui, trop souvent, se sentent ignorés.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vous remercie pour ce vœu, qui s'inscrit dans le contexte de l'adoption, par l'Assemblée nationale, de la résolution pour la publication des cahiers de doléances. Il s'agit là d'une avancée majeure, car ces cahiers recueillent des témoignages précieux des problèmes, aspirations et solutions des Français, jusqu'à présent méprisés par le Président de la République, qui en est pourtant à l'origine.

Mme la Maire avait d'ailleurs soutenu ce mouvement de publications dès son origine, en signifiant à plusieurs reprises son soutien à "Rendez les doléances !". Comme chaque initiative qui donne la parole aux citoyens, nous avons salué ce Grand Débat. Vous vous en souvenez peut-être, nous étions même allés plus loin que le simple registre en mairie, en organisant ce que nous avons alors appelé la Conférence de consensus. Elle avait rassemblé plusieurs démarches : "Les 12 heures d'expression libre" à l'Hôtel de Ville, "La Caravane citoyenne" ou encore les 74 réunions publiques organisées dans tous les arrondissements. Plus de 9.000 contributions avaient été collectées. Nous avons tenu à traiter une partie de cette matière dès sa réception, celle relative, bien sûr, à la démocratie.

Un panel représentatif de Parisiens avait été constitué à cet effet, pour la traduire en mesures concrètes. C'est là notre vision de la participation et de la démocratie : donner non seulement la parole, mais du pouvoir d'agir, en les laissant proposer des actions concrètes. J'en veux pour preuve que ce sont d'ailleurs ces travaux qui ont donné naissance à l'Assemblée citoyenne, au programme des Volontaires de Paris ou encore aux votations annuelles, trois réalisations emblématiques en matière de démocratie pour ce mandat.

Mes chers collègues, je vous rejoins. Il est aujourd'hui indispensable de poursuivre ce travail, en impliquant, comme vous le proposez, des chercheurs et universitaires, pour analyser cette matière et nous permettre de nous en saisir. J'ajoute que nos instances de participation pourraient également être associées à tout ou partie de cette démarche qu'il nous reste à imaginer.

Vous l'aurez compris, pour l'ensemble de ces raisons, j'émetts évidemment un avis favorable de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, chère Anouch TORANIAN.

Une explication de vote de M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le Grand Débat a été organisé à l'issue d'une très grave crise en France, qui était une crise démocratique, les citoyennes et citoyens se sentant tout simplement exclus de la décision publique, sur des sujets extrêmement importants.

La Ville de Paris et les élus ont très largement contribué à l'organisation de ce Grand Débat, en organisant des réunions publiques, en mettant à disposition des registres dans les mairies d'arrondissement. Malheureusement, il n'en a rien été fait du tout par le Gouvernement. Pour ma part, je considère que c'est le coup le plus grave porté à la démocratie dans la période récente. Cela démontre le peu de cas que font le Président de la République et le Gouvernement de la parole des citoyennes et des citoyens.

La Ville de Paris s'honorerait à se donner les moyens d'analyser cette parole et de la partager. Nous voterons pour ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 122 déposé par le groupe Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 87).

Compte rendu de la 8e Commission.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Alexis GOVCIYAN, président de la 8e Commission, pour introduire ses travaux.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, très rapidement, pour la préparation des travaux de ce Conseil de Paris, notre 8e Commission s'est réunie le 31 mars dernier et, comme c'est l'usage, dans un format mixte, en présentiel et distanciel. Il est également à noter que la séance de notre Commission a bénéficié, une nouvelle fois, d'une retransmission en direct de nos travaux.

Chers collègues, nous avons plusieurs projets de délibération à examiner. Certains d'entre eux représentaient un caractère important, ce qui a permis aux élus d'engager des débats intéressants avec les membres de l'Exécutif, mais la plupart de ces débats ont déjà eu lieu lors de ce Conseil de Paris.

Tout d'abord, le nouveau Plan Biodiversité de la Ville de Paris a enfin été présenté en 8e Commission, plan qui était initialement programmé pour notre séance de février. Comme vous le savez, ce plan est l'aboutissement d'une importante préparation et d'un travail minutieux. Il a été présenté par M. NAJDOVSKI, que je remercie, conjointement avec les services de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement. Dans la mesure où notre Conseil de Paris a déjà examiné et voté ce plan avant-hier, mardi 8 avril, il ne me paraît pas utile de revenir sur l'ensemble des débats, qui ont été intéressants et préparatoires, pendant notre séance de Commission.

Par la suite, dans le cadre de notre ordre du jour, nous avons bénéficié de la présentation par M. NAJDOVSKI de ses autres projets de délibération, notamment en ce qui concerne l'organisation de l'activité de découverte du poney, sujet important que nous aborderons tout à l'heure, ou encore le Fonds Vert pour l'aménagement de la place du Colonel-Fabien.

M. GUILLOU, quant à lui, a présenté ses 5 projets de délibération, notamment le projet "Immeubles Zéro Déchet" ou encore la prévention et la réduction des déchets à travers l'animation de tri de "Territoires Zéro Déchet", un projet également très important.

Pour ce qui concerne M. LERT, il s'agissait de 5 autres projets de délibération, notamment la convention de financement par la Région Ile-de-France du projet de densification du réseau de chaleur parisien. Vous verrez les débats dans quelques instants.

Enfin, Mme PULVAR est intervenue en détail et avec précision sur ses 4 projets de délibération. Dans ce cadre, la création du futur Conseil scientifique et citoyen de l'agriculture et de l'alimentation durable a fait l'objet de débats. Nous en reparlerons dans quelques instants.

Quelques mots également pour vous préciser que 9 vœux rattachés aux différents projets de délibération et 5 vœux non rattachés ont été introduits par les différents groupes politiques, dont certains ont fait l'objet d'échanges entre nos collègues et les membres de l'Exécutif concernés.

Je remercie les membres de l'Exécutif, adjointes et adjoints à la Maire de Paris, mes deux vice-présidentes, Chloé SAGASPE et Véronique BALDINI, ainsi que l'ensemble de mes collègues élus, pour leur présence active, leur disponibilité et leur participation. Enfin, un grand merci aux services chargés du Conseil de Paris, avec un remerciement particulier à Valérie SEMELET, qui assure désormais le secrétariat de notre Commission.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président.

2025 DPE 1 - Projet "Immeubles Zéro Déchet". - Subvention (144.000 euros) et convention auprès de l'Agence parisienne du climat.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons donc le projet de délibération DPE 1 : projet "Immeubles Zéro Déchet", subvention de 144.000 euros et convention auprès de l'Agence parisienne du climat.

Je donne la parole à Mme Maya AKKARI, du groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, mes chers collègues, la gestion des déchets est un sujet essentiel pour nous, pour les Parisiennes et les Parisiens. Elle passe par le ramassage des déchets, par l'éducation populaire, mais également par un travail sur la réduction des déchets. Nous sommes tous dans une société de consommation à outrance. Plus nous consommons, plus nous avons de déchets. La Ville de Paris a initié un travail sur la réduction des déchets, avec un plan très large. On connaît tous les Territoires Zéro Déchet. Nous en avons un qui fonctionne bien dans le 18e. On avance bien.

Aujourd'hui, il y a un projet de délibération très intéressant, très innovant, puisqu'il s'agit d'un projet d'Immeubles Zéro Déchet. Ce projet de délibération propose d'investir 144.000 euros, "via" l'Agence parisienne du climat, pour lancer cette expérimentation. La Ville choisira quelques immeubles volontaires, bien sûr, dans des territoires divers, pour voir comment cela fonctionne, si c'est une bonne idée ou pas. Il est vraiment intéressant qu'une ville pratique l'expérimentation de cette façon. On fera un diagnostic. On expérimentera. On fera un bilan. On verra ensuite si l'on élargit ou pas, et si l'on élargit, comment on le fait.

Je vous invite vraiment à voter avec enthousiasme ce beau projet de délibération, qui propose une innovation très intéressante pour l'avenir de la Ville.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup, chère Maya AKKARI, pour avoir mis en lumière, à travers votre intervention, ce projet de délibération. C'est effectivement ce vœu innovant, qui s'inscrit dans la droite ligne de notre stratégie de réduction des déchets, que nous avons adoptée à l'unanimité lors du Conseil de Paris de décembre. Les objectifs, vous vous en souvenez : moins 100.000 tonnes de déchets par an sur le territoire parisien d'ici à 2030, 60 % de valorisation. Ce sont les objectifs que nous nous sommes collectivement fixés.

A travers ce projet d'Immeubles Zéro Déchet, nous souhaitons aller au cœur de là où se passe ou ne se passe pas, malheureusement, parfois, le geste de tri, c'est-à-dire au cœur de l'immeuble, de l'habitat. Nous avons à Paris 97 % d'habitat collectif, ce qui fait notre grande spécificité parmi d'autres villes ou métropoles comparables. L'habitat collectif est un défi lorsqu'il s'agit de tri, puisque l'ensemble des déchets va dans les bacs de l'immeuble, de la copropriété, du bailleur. La qualité du tri des uns influence la qualité du tri des autres. Il y a donc un enjeu d'être présent à cette échelle, de pouvoir accompagner les copropriétés. C'est tout l'objectif de ce projet de délibération, en s'appuyant sur le succès du programme de l'Agence parisienne du climat en matière de rénovation énergétique, qui a véritablement décollé à Paris ces dernières années, avec plusieurs milliers de copropriétés désormais inscrites et accompagnées par l'Agence parisienne du climat.

Nous avons l'ambition de reproduire ce succès, pour ce qui est de la réduction des déchets et de l'incitation au tri, grâce à ce programme qui viendra, dans un premier temps, si nous votons ce projet de délibération, sélectionner une quinzaine de copropriétés volontaires, qui peuvent se faire connaître auprès de l'Agence parisienne du climat avant le 20 avril. J'en profite pour souligner cette information. A travers ces 15 copropriétés, l'Agence parisienne du climat pourra construire un programme d'accompagnement, qui visera à mesurer la performance du tri des déchets dans ces premières copropriétés pionnières, qui visera à les accompagner en termes de conseil, en termes de suggestion d'aménagement, par exemple, des locaux à poubelles, d'installation d'un composteur, de sensibilisation à l'intérêt que peut avoir le tri sur le plan environnemental, pour expliquer ensuite ce que deviennent les déchets ainsi triés et valorisés.

C'est la conception de ce programme, dans un premier temps à titre expérimental, qui, s'il est couronné de succès, nous permettra ensuite de l'étendre au fur et à mesure des prochaines années, jusqu'à l'horizon 2030 que nous nous sommes fixés dans notre plan. C'est donc, je l'espère, une belle aventure qui commence avec ce projet d'Immeubles Zéro Déchet, un beau nouveau programme pour l'Agence parisienne du climat, dont je remercie les équipes, qui sont prêtes à s'atteler à la tâche, pour que nous puissions atteindre collectivement nos objectifs en matière de réduction et de tri des déchets.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Antoine GUILLOU.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DPE 1).

2025 DPE 7 - Convention avec le RÉseau d'Acheteurs Hospitaliers (RESAH), groupement d'intérêt public (G.I.P.), pour l'achat d'éteignoirs.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPE 7 : convention avec le RÉseau d'Acheteurs Hospitaliers - RESAH - groupement d'intérêt public, pour l'achat d'éteignoirs.

Je donne la parole à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ pour le groupe Union Capitale.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la pollution liée aux mégots de cigarettes dans nos rues fait partie du quotidien de chaque Parisien. Paris, comme tant d'autres grandes villes, est confrontée à cette pollution persistante, qui nuit non seulement à la propreté de l'espace public, mais constitue également un fardeau financier. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : selon des données de 2024, 350 tonnes de mégots sont ramassées dans Paris chaque année, ou 4,5 mégots tous les 10 mètres de voirie, d'après un comptage réalisé par l'ALCOME et l'ADEME. Cela représente un coût de nettoyage de plusieurs milliers d'euros par jour.

Le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui propose d'installer davantage d'éteignoirs dans nos rues, une mesure louable, que nous soutenons, bien sûr. Cependant, soyons honnêtes, cette solution, bien que positive, ne résout pas complètement le problème. En effet, la réduction du nombre de corbeilles de rue, qui s'inscrit dans votre politique, entraîne une conséquence directe : la disparition des espaces où déposer les mégots. Il est évident que, faute d'un espace dédié, les mégots finissent par être jetés au sol. Une étude réalisée dans 10 villes françaises à forte fréquentation, parmi lesquelles Paris, révèle que 45 % des mégots sont abandonnés sur la voie publique. Ce constat, aussi préoccupant soit-il, n'est pas une fatalité.

L'Exécutif doit déployer davantage d'éteignoirs, non seulement sur les corbeilles existantes, mais aussi sous forme de dispositifs autonomes, visibles, facilement accessibles et adaptés aux zones où la pollution par les mégots est la plus marquée. Nous proposons également qu'il soit installé des cendriers-sondages, afin d'inciter le jet de mégots dans les réceptacles prévus à cet effet. La Ville avait initié cette dynamique en 2019, au sein des "rues sans mégot". Cependant, comment s'en contenter lorsque nous savons que la Ville n'en revendiquait, à cette date, que 18 sur l'ensemble du territoire ? La Ville doit déployer largement des corbeilles adaptées et ludiques à destination des fumeurs, comme les cendriers-sondages.

A cela s'ajoutent de nouvelles solutions, qui permettent aujourd'hui de recycler les mégots sans utiliser d'eau, ni de produits chimiques. Ces déchets peuvent être transformés et réutilisés, réduisant ainsi leur impact sur l'environnement. Ils peuvent même servir à fabriquer des supports de sensibilisation pour informer et mobiliser les habitants, les entreprises et les collectivités. Paris doit saisir cette opportunité et s'engager plus fortement dans cette voie.

En parallèle, nous devons continuer à sensibiliser les Parisiens et leur rappeler que chacun doit être responsable de ses gestes. De nombreuses villes ont d'ailleurs commencé à déployer des plaques informatives comportant la mention "Ici commence la mer, ne rien jeter", qui sont installées à proximité des grilles d'eau pluviale. Cette sensibilisation doit également s'accompagner d'un renforcement de la verbalisation des comportements irrespectueux. En 2022, 2.600 amendes ont été dressées pour des jets de mégots. C'est un bon début, mais il est évident que nous devons intensifier ces efforts, pour que la règle soit mieux respectée.

Avec mes collègues du groupe Union Capitale, nous voterons en faveur de ce projet de délibération, mais nous souhaitons que l'action de la Ville de Paris aille plus loin. Il y va de la propreté de notre ville, de la santé de ses habitants et de l'utilisation cohérente et responsable des deniers publics.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Marie-Carole DOUCERÉ, pour votre intervention sur cette préoccupation que nous partageons, la lutte contre les incivilités liées au jet de mégots sur l'espace public, qui reste un fléau encore trop répandu. Comme vous l'avez souligné, ce projet de délibération nous permettra d'avoir accès à un nouveau fournisseur en matière d'éteignoirs pour nos corbeilles de rue, ce qui est évidemment une des réponses, pas la seule, vous l'avez soulevé à raison. Je partage évidemment ce point de vue.

Ce que je voulais porter à votre attention, puisque vous avez évoqué le sujet des cendriers-sondages, c'est que les mairies d'arrondissement ont déjà la possibilité, dans le cadre de l'enveloppe souple dont elles disposent, de faire l'acquisition de ces mobiliers et de décider librement de leur installation sur le territoire de leur arrondissement. Nous avons encore rappelé ce point à l'occasion de la communication sur la territorialisation, en début d'année. C'est pour moi l'occasion de rappeler que, sur ce sujet comme sur un certain nombre d'autres, nous avons mis en place une réforme importante avec la territorialisation, depuis le début de la mandature, et donné aux mairies d'arrondissement de nouvelles prérogatives et de nouveaux moyens en la matière.

Je conclurai, pour ne pas être trop long, en vous indiquant, comme cela figure encore dans notre stratégie de réduction des déchets que nous avons adoptée à l'unanimité en décembre dernier, que nous avons prévu, vous vous en souvenez sans doute, dans cette stratégie, un plan visant à arriver à zéro mégot au sol. Je vous donne donc rendez-vous dans les prochaines semaines pour détailler davantage les actions que nous pourrions mener à ce titre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 7.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je pense. (2025, DPE 7).

2025 DPE 8 - Subventions (199.620 euros) et conventions avec dix associations et une structure œuvrant à la prévention et à la réduction des déchets à travers l'animation de "Territoires Zéro Déchet".

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la sortie réelle du plastique à usage unique à Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DPE 8 et le vœu rattaché n° 123.

Le projet DPE 8 concerne l'attribution de subventions pour 199.620 euros et conventions avec 10 associations et une structure œuvrant à la prévention et à la réduction des déchets à travers l'animation de "Territoires Zéro Déchet".

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, d'Union Capitale, pour 5 minutes.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cela fait 10 ans, oui, 10 ans que nous avons accueilli la COP21 donnant lieu à un accord planétaire. Dix ans après, où en sommes-nous à Paris ? Nous soutenons les actions de sensibilisation à la réduction et au tri dans les "Territoires Zéro Déchet", mais la Ville reste malheureusement en retard sur ce sujet. La propreté de nos rues, des espaces verts, la gestion des déchets et la protection de la biodiversité sont une seule et même question. Derrière les promesses des "rues-jardins" et les discours sur l'écologie urbaine, la réalité quotidienne des Parisiennes et des Parisiens révèle encore trop de contradictions et de nombreuses insuffisances.

Vous avez établi un programme de réduction des déchets, 100.000 tonnes en moins d'ici 2030 et un taux de valorisation triplé à 60 %. Pourtant, les chiffres d'aujourd'hui sont cruels : seulement 20 % des déchets parisiens sont recyclés durablement, alors que nous pourrions atteindre les 70 %. Cela démontre clairement que les politiques mises en place ne sont pas à la hauteur de l'urgence écologique. En réalité, les déchets, surtout plastiques, sont devenus l'emblème même de l'échec de votre politique. Votre plan de sortie des plastiques à usage unique n'est pas à la hauteur. A Paris, après les mégots de cigarettes, ce sont les bouteilles en plastique qui jonchent les rues, dégradent l'image de notre ville et mobilisent excessivement les services municipaux de propreté. Cette pollution, visible à chaque coin de rue, n'est pas seulement une atteinte au cadre de vie, elle met aussi en danger la biodiversité dans nos sols, nos cours d'eau et nos bois.

Comment pouvez-vous prétendre défendre la biodiversité tout en laissant se multiplier les déchets ? Le Plan Biodiversité 2025-2030, que vous avez présenté, manque d'ambition sur la question de la propreté et sur la question de la lutte contre la pollution plastique. Or, sans propreté, il ne peut pas y avoir de réelle protection de l'environnement à Paris.

Plus préoccupant encore, votre majorité multiplie les contradictions entre affichages politiques et pratique réelle. Vous vous êtes engagés à sortir du plastique à usage unique dans votre Plan Alimentation durable et votre Plan Climat ; très bien. Pourtant, dans les restaurants administratifs de la Ville de Paris, on continue de distribuer des gobelets plastifiés. Où est la cohérence de la Ville de Paris ? Où est l'exemplarité ? Le marathon de Paris, qui aura lieu ce 13 avril, devait être un événement exemplaire dans la lutte contre le plastique. Pourtant, les associations environnementales dénoncent déjà que des milliers de gobelets plastifiés seront distribués massivement aux coureurs. Une fois encore, les actes contredisent les engagements pris.

Dans un précédent vœu au Conseil de Paris, je proposais d'exclure toutes les bouteilles plastiques des marchés publics, pour installer des fontaines à eau, obligatoires après la loi AGECE. Où en êtes-vous dans vos objectifs ?

Sur les marchés alimentaires parisiens, la situation est tout aussi préoccupante. Des sacs en plastique faussement compostables continuent d'être distribués illégalement. Ces sacs contaminent le compost utilisé dans nos terres agricoles, engendrant une pollution sournoise qui risque d'avoir de lourdes conséquences pour

l'agriculture francilienne et la santé publique. Comment la Ville de Paris peut-elle accepter une telle dérive, 10 ans après l'interdiction légale de ces sacs plastiques et l'Accord de Paris, dont on se félicite tous ?

Face à ces contradictions, face à vos contradictions, nous vous demandons d'agir, d'agir vraiment pour mettre vos paroles et vos actes en ordre de marche. Moins de plastique, moins de déchets, plus de rues propres et une biodiversité respectée, qui peut se développer en toute sérénité. Paris mérite mieux que des effets d'annonce et les demi-mesures. L'action municipale doit être à la hauteur de l'urgence écologique. La protection de la biodiversité et la propreté de notre ville ne peuvent plus attendre. Il est temps d'agir, d'agir véritablement et de mettre fin à ces contradictions inacceptables.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, M. Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Nous avons assez peu parlé de l'objet du projet de délibération, mais j'y reviendrai à la fin de mon intervention.

Cher Pierre-Yves BOURNAZEL, je sais votre attachement à la question de la réduction de la pollution plastique. Je le partage, bien évidemment, mais je ne peux m'empêcher d'être un peu surpris à la lecture de votre vœu, puisqu'il reprend nombre d'éléments, si ce n'est en totalité, des actions que nous avons d'ores et déjà prévues dans notre programme de réduction des déchets, que, encore une fois, nous avons voté en décembre dernier. Je partage évidemment votre impatience quant à sa mise en œuvre, mais permettez-moi néanmoins de confesser que, au bout de trois mois, nous n'avons pas encore nécessairement mis en place toutes les actions !

Néanmoins, sur beaucoup de points que vous évoquez, nous avons d'ores et déjà beaucoup avancé : les marchés alimentaires, fiche action 9, page 75 de notre plan, sur laquelle nous avons bien avancé. Vous avez évoqué les dispositifs de consignes, qui sont d'ores et déjà déployés à titre expérimental. Je ne m'étends pas sur l'ensemble des actions prévues dans le plan. Les fontaines à eau, vous aviez fait des propositions, nous les avons d'ailleurs intégrées dans le plan voté en décembre. Là encore, nous en avons déployé beaucoup dans l'espace public et nous continuerons à le faire. C'est la page 73 et la fiche action n° 8.

Les événements, page 84 du plan, fiche action n° 16, là encore, énormément d'actions sont mises en place, notamment sous la houlette de mon collègue Pierre RABADAN, pour faire en sorte que les organisateurs d'événements, en commençant par les plus gros et en allant vers les plus petits, soient amenés, incités dans un premier temps, obligés dans un second, à réduire la pollution plastique et à s'abstenir d'avoir recours à ces contenants.

Sur l'A.S.P.P., que vous mentionnez également dans votre vœu, vous aurez sans doute noté, si vous fréquentez les restaurants de l'A.S.P.P., que nous sommes passés... - je peux en parler, car je présidais alors l'A.S.P.P. et cela a été brillamment poursuivi et développé par ma collègue Audrey PULVAR - ... nous sommes passés, il y a plusieurs années, au sein de l'A.S.P.P., à des contenants consignés, afin de limiter très fortement le recours aux emballages jetables, en particulier plastiques.

Toutes ces actions sont en cours. Je vous avoue que j'ai un peu de mal, en termes de dialectique, à voir l'intérêt de répéter dans votre vœu énormément de choses qui sont prévues dans le programme, que nous avons tous approuvé en décembre dernier. Nous sommes, encore une fois, à trois mois d'application. Je présenterai avec plaisir, si le président de la 8e Commission m'y autorise et le souhaite, un bilan de l'application du plan, mais vous m'autoriserez, j'espère, à peut-être prendre quelques mois de plus que trois mois pour en présenter la mise en œuvre.

Permettez-moi de conclure seulement sur un point. Il y a tout de même un acteur qui échappe à vos critiques, cher Pierre-Yves BOURNAZEL, qui pourtant est au centre de beaucoup des sujets que vous avez évoqués, c'est le Gouvernement. Quand vous évoquez la réduction des déchets plastiques, pardonnez-moi, mais là où tout se joue - peut-être pas tout, mais l'essentiel du sujet - c'est au moment de la mise sur le marché des produits. C'est au moment où le choix est fait entre mettre sur le marché un produit avec du suremballage, avec des déchets plastiques, plutôt qu'avec des contenants réemployables. La consigne que vous appelez de vos vœux et que j'appelle également de mes vœux, c'est avant tout par la réglementation nationale qu'elle se mettra en place. Nous n'avons pas le pouvoir, Ville de Paris, d'obliger des professionnels à recourir à des systèmes de consigne, quand bien même nous les y incitons.

Je ne donne que cet exemple, mais il est assez caractéristique. Nous avons aussi demandé l'interdiction des contenants de petites dimensions, des petites bouteilles plastiques qui ont une faible capacité et créent beaucoup de pollution. Là encore, j'aimerais que nous soyons unis dans ce combat. Je trouve que votre vœu est un peu partial, si vous me permettez l'expression.

Pour conclure, en 30 secondes, l'objet du projet de délibération portait sur les "Territoires Zéro Déchet". Ce sont ces belles initiatives que nous avons à Paris depuis plusieurs années, qui se déploient et qui permettent de

sensibiliser plusieurs milliers de personnes à la réduction et au tri des déchets chaque année, et que je vous invite à voter.

Quant au vœu, cher Pierre-Yves BOURNAZEL, je vous invite à le retirer, dans l'attente de quelques mois de mise en œuvre supplémentaires du plan, qui, j'espère, me permettront de vous convaincre que nous sommes résolument avancés dans cette direction, et peut-être de voir des initiatives du côté du Gouvernement. On peut toujours rêver.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, cher Antoine GUILLOU.

Je mets aux voix le vœu n° 123 du groupe Union Capitale. Est-il maintenu, Monsieur BOURNAZEL, déjà ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je le maintiens pour stimuler l'Exécutif municipal.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je sens combien Antoine est stimulé.

Le vœu n° 123 du groupe Union Capitale est maintenu. Il y a une demande de retrait, donc défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ? Quel enthousiasme.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 123 est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 8.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DPE 8).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la poursuite dans le 5e arrondissement d'une expérimentation liée à l'accès aux toilettes.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons le vœu n° 124 relatif à la poursuite, dans le 5e arrondissement, d'une expérimentation liée à l'accès aux toilettes.

Je donne la parole à Mme Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris et pour 2 minutes maximum.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame le Maire.

La loi du 11 février 2005, la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées ou encore la circulaire du Premier Ministre du 4 juillet 2014 rappellent l'importance d'une approche intégrée du handicap dans les politiques publiques. Malgré ces engagements, nous sommes encore loin du compte. L'accès aux toilettes publiques est une question de dignité et d'inclusivité. Comme vous le savez, nous ne nous interdisons aucun débat...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Peut-être pourrait-on écouter Mme BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Pourtant, Paris manque cruellement de solutions adaptées pour répondre aux besoins de tous les usagers. Je rappelle qu'une personne sur cinq a besoin d'un accès fréquent aux toilettes. En dépit de ce constat, la Ville de Paris a annoncé vouloir réduire le nombre de bus touristiques, pourtant tous équipés de toilettes. Nous devons impérativement compenser cette perte par des solutions alternatives dans l'espace public.

Depuis des années, le groupe Changer Paris dépose des vœux pour un plan d'accès aux toilettes. L'expérimentation "Ici-Toilettes" dans le 5e arrondissement, par exemple, a montré des résultats positifs. Plusieurs commerces y ont participé et les retours sont encourageants. Pourtant, vous avez décidé de suspendre ce programme. Nous ne comprenons pas cette décision, qui va à l'encontre de nos objectifs d'inclusivité, y compris des 350.000 visiteurs en situation de handicap que nous accueillons chaque année.

C'est pourquoi, au nom du groupe Changer Paris, je demande que la Mairie partage son retour d'expérience sur cette expérimentation, ses chiffres et les commentaires des commerçants, mais également la suspension du projet d'arrêt de l'expérimentation et, à défaut...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, là-haut ! On pourrait écouter, quand même. Ce serait plus respectueux.

Mme Anne BIRABEN. - A défaut, que la mairie du 5e arrondissement soit autorisée à financer la poursuite et l'élargissement de cette étude. Il est de notre devoir d'agir concrètement, pour offrir à tous nos concitoyens et visiteurs un accès digne et inclusif aux sanitaires.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - M. Antoine GUILLOU, pour répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame BIRABEN, nous partageons évidemment - et je vous donnerai quelques éléments en ce sens - nous partageons l'enjeu crucial d'avoir une politique d'accès aux toilettes qui soit absolument inclusive, partout sur le territoire parisien.

Vous savez certainement que nous avons à Paris plus de 400 toilettes publiques, les sanisettes JCDecaux, du nom de l'entreprise qui les installe et les entretient. Ce réseau est non seulement l'un des plus denses au monde, en comparaison avec d'autres métropoles, mais il est aussi gratuit. C'est un choix fort qui a été fait par cette majorité, il y a plusieurs années, et dont, je crois, nous pouvons nous enorgueillir. En effet, les toilettes sur l'espace public sont un besoin vital pour beaucoup de personnes, pour l'ensemble des usagers de l'espace public, mais en particulier pour les populations les plus précaires.

En revanche, votre vœu est factuellement faux. Vous évoquez une expérimentation qui aurait été menée par la Ville de Paris. Or, l'expérimentation que vous évoquez, avec cette entreprise "Ici-Toilettes", a été menée par "Atout France", qui est une agence du Ministère du Tourisme, que la Ville de Paris n'a absolument pas financée. Votre vœu n'est donc pas adressé au bon destinataire. Vous me demandez un retour d'expérience sur une expérimentation dans laquelle nous n'étions pas impliqués. Effectivement, nous avons eu un échange avec l'entreprise, qui nous a présenté l'expérimentation financée par le Ministère du Tourisme. Nous les remercions de leur courtoisie, mais votre vœu, en l'occurrence, est adressé au mauvais destinataire.

Je vous invite tout simplement à le retirer et, peut-être, à le reformuler une prochaine fois en invitant le Gouvernement, si c'est ce que vous souhaitez, à poursuivre cette expérimentation.

Pour aller néanmoins sur le fond, les chiffres que nous avons eus, c'était une expérimentation qui était assez peu fréquentée. Cela fait que le coût d'un passage aux toilettes, pour être très concret par rapport au coût de l'expérimentation, était à près de 10 euros par passage, ce qui, vous en conviendrez, est un chiffre légèrement élevé. Encore une fois, c'est une expérimentation qui était menée par "Atout France" et le Ministère du Tourisme. Je vous invite donc à retirer votre vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, cher Antoine GUILLOU.

Le vœu est-il maintenu, Madame BIRABEN ?

Mme Anne BIRABEN. - Oui. Je regrette que M. GUILLOU ne parle pas plus souvent à l'Office de tourisme de Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 124 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 124 est rejeté.

2025 DGRI 26 - Convention-cadre relative à l'action internationale de la Ville de Paris et d'"Eau de Paris".

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DGRI 26 : convention-cadre relative à l'action internationale de la Ville de Paris et d'"Eau de Paris".

Je donne la parole à M. Vincent BALADI, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !".

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous pouvons tout à fait comprendre et soutenons bon nombre de projets de la Ville sur l'International. Toutefois, nous avons besoin d'avoir des précisions quant à la multiplication des aides directes ou indirectes de ces aides, notamment "via" les sociétés d'économie mixte, régies ou filiales de la Ville. Dans ce projet de délibération pour "Eau de Paris", il s'agit donc de l'utilisation d'une partie du budget de l'"Eau de Paris" pour la coopération internationale sur l'assainissement, le traitement de l'eau. Or, il me semble que nous votons déjà, délibération après délibération, pour ce genre de projets fléchés en direct par la Ville "via" des associations.

Ma question est simple : alors que le traitement de l'eau est un sujet vraiment capital, d'ailleurs sans cesse, tant c'est sur les réseaux sociaux, y compris en France, à Paris, on l'a aussi vu dans des revues, ne faudrait-il pas mieux

utiliser le budget afin de traiter l'eau, plutôt que de systématiquement avoir des projets internationaux, que l'on ne connaît pas directement, qui ne sont, en tout cas, pas présentés au Conseil de Paris ? Peut-être, Monsieur l'Adjoint, pourriez-vous nous apporter des précisions sur ces projets.

Je vous remercie.

(Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, remplace Mme Laurence PATRICE au fauteuil de la présidence).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur BALADI.

Pour vous répondre, la parole est à Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur BALADI.

Ce projet de délibération nous permet de renouveler une convention-cadre essentielle entre la Ville de Paris et "Eau de Paris", pour permettre la mise en œuvre de projets de coopération internationaux autour d'un enjeu vital : l'accès à l'eau. Depuis 2005, et le cadre est très précis avec la loi Oudin, la Ville de Paris agit "via" le dispositif dit du "1 % de solidarité". Il repose sur un principe simple : mettre une partie de nos ressources techniques et financières au service de celles et ceux qui n'ont pas encore ce droit fondamental, qui est l'accès à l'eau potable. Ce que nous considérons ici comme un acquis, de l'eau de qualité qui sort d'un robinet, reste un luxe dans bien des régions du monde. Encore aujourd'hui, deux milliards de personnes dans le monde n'ont pas accès à l'eau potable. Je suis fier que nous puissions, avec la Ville de Paris et "Eau de Paris", apporter notre pierre à l'édifice.

Ce dispositif législatif du "1 % solidarité" est transpartisan et transparent. Il est piloté à Paris par le comité SOLIDAE, où siègent des élus de tous les groupes politiques, des usagers et des services. Avec cette convention, nous renforçons la capacité d'"Eau de Paris" à intervenir à l'International, en mobilisant son expertise, son savoir-faire, sa vision d'un service public de l'eau écologique. Cela se traduit par un appui direct à des collectivités locales, par des missions d'ingénierie publique, par l'accueil de techniciens et d'élus étrangers. J'ai pu constater moi-même, il y a quelques années, à Jéricho, en Cisjordanie, en Palestine, les effets concrets de ces coopérations. "Eau de Paris" y a accompagné la Municipalité dans la lutte contre les fuites, un enjeu crucial dans une région soumise à un stress hydrique extrême.

Alors que nous fêtons cette année les 10 ans de l'Accord de Paris, ce projet de délibération prend une résonance particulière. Alors que Donald TRUMP accélère le chaos climatique et détruit l'aide internationale américaine, Paris doit résister. Oui, nous allons résister, défendre l'Accord de Paris, défendre l'aide au développement, défendre la coopération décentralisée, défendre la coopération internationale. Nous le ferons concrètement en mobilisant notre régie, notre savoir-faire et aussi notre Direction des Relations internationales. Pour cela, la Maire de Paris organisera une grande conférence le 23 juin, six mois avant la COP30 à Belém, avec les architectes de l'Accord de Paris, des maires du monde entier et la société civile internationale, pour faire de la COP30 à Belém un véritable succès.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 26.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DGRI 26).

2025 DVD 66 - Densification du réseau de chaleur parisien. - Convention de financement par la Région Ile-de-France.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'installation de data centers dans 250 bunkers à Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au maintien du statut des salariés des industries électriques et gazières dans le futur contrat de concession du réseau de chaleur urbain.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 66 et les vœux rattachés n^{os} 125 et 126. Le projet DVD 66 porte sur la densification du réseau de chaleur parisien, convention de financement par la Région Ile-de-France.

Nous commençons tout d'abord par l'intervention de M. David ALPHAND, pour le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Merci, Madame la Maire.

On a déjà parlé à plusieurs reprises du réseau de chaleur. Décidément, c'est toujours aussi peu brillant dans la gestion de ce réseau. Voilà quelques mois, nous avons déploré, au nom de notre groupe, que l'appel d'offres, qui visait à renouveler cette concession, ait pris énormément de retard. Nous avons également été amenés à déplorer que, en dépit de nos avertissements à l'adjoint chargé de ce dossier, j'aie dû saisir le Contrôle de légalité ou quasiment le faire. En dépit de nos alertes, l'Exécutif avait pris de nouveau un certain nombre de semaines de retard et avait dû représenter une délibération d'un Conseil de Paris à l'autre.

Rebelote cet après-midi ! On s'aperçoit de nouveau que le réseau de chaleur, qui est pourtant un enjeu stratégique aujourd'hui à Paris, est décidément extrêmement mal tenu et mal géré par la Ville. Cet après-midi, notre Conseil est sollicité pour valider une convention, qui permet de subventionner le raccordement des copropriétés à Paris au réseau de chaleur. Jusque-là, tout va bien. Là où tout va mal, c'est que l'on s'aperçoit que ladite convention a été signée avec la Région Ile-de-France en 2022. Nous sommes au mois d'avril 2025. Cela veut dire que fin 2022, 2023, il ne se passe rien, 2024, il ne se passe rien. Puis, tout d'un coup, on ne sait pas trop pourquoi, ni comment, la Ville se réveille et présente cet après-midi le projet de ratification.

Ces délais, ces retards, qui ne sont d'ailleurs pas justifiés dans l'exposé des motifs du projet qui nous est proposé, mais peut-être aurons-nous une explication dans quelques instants ; ces délais et ces retards ont des conséquences concrètes. On parle de 2 millions d'euros de subventions accordées aux copropriétés, qui seraient intéressées par un raccordement au réseau de chaleur. Cela veut dire que ces copropriétés, qui auraient pu bénéficier depuis 2023 de la subvention, n'en ont pas bénéficié. Dans le meilleur des cas, peut-être la Ville déciderait-elle ou a-t-elle prévu un remboursement rétroactif, mais cela veut dire que les copropriétés ont dû faire une avance de trésorerie. Ce n'est pas rien, chers collègues, se raccorder au réseau de chaleur de la Ville de Paris. C'est, en général, plusieurs dizaines de milliers d'euros. Soit, elles seront remboursées rétroactivement, après avoir fait l'avance de trésorerie, soit cela passera à l'as, puis celles qui n'auront pas pu en bénéficier, ce sera tant pis pour elles et l'on commencera à faire entrer en vigueur la subvention en 2025.

Bref, tout cela n'est vraiment pas satisfaisant. Cela renvoie à un motif profond d'insatisfaction autour de ce réseau de chaleur. On a déjà eu l'occasion de critiquer le montage technique. On a déjà eu l'occasion de critiquer le montage juridique. Surtout, du point de vue politique, l'attribution de la prochaine concession est prévue probablement aux alentours du mois de décembre, c'est-à-dire à quelques encablures de la prochaine élection municipale. C'est un véritable déni de démocratie. On parle d'engager les finances de la Ville et l'avenir de la transition énergétique. Cela veut dire que l'équipe sortante, la Municipalité sortante se voit bien accorder une concession pour plusieurs décennies, qui engagera très fortement l'avenir énergétique de la Ville, alors que quelques semaines plus tard se dérouleront de prochaines échéances électorales, et que cette majorité ne sera peut-être pas la majorité entrante. C'est possible.

C'est donc un véritable déni de démocratie. Je le dis d'ores et déjà, mais sans surprise, la droite parisienne, avec Rachida DATI, votera contre cette attribution, parce qu'on ne peut pas fouler aux pieds les principes élémentaires de la démocratie locale ainsi. Il fallait vous y prendre plus tôt. Il ne fallait pas prendre autant de retard, mais on aura l'occasion d'y revenir.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen et la présentation du vœu n° 126.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération vise à permettre une subvention avec la Région Ile-de-France pour le réseau de chaleur urbain. Nous sommes toutes et tous attachés, à la Ville, à ce réseau de chaleur urbain. Nous ne cherchons pas à jouer la mouche du coche pour essayer de faire tomber une majorité.

Ce réseau permet de décliner concrètement une écologie populaire, telle que nous la voulons, une écologie tissée de fils rouges et verts. Côté rouge, ce réseau permet de limiter le coût de l'énergie, un enjeu majeur en ces temps où le "pouvoir de vivre", mal nommé le "pouvoir d'achat", est en berne. Les tarifs intéressants du réseau bénéficient aujourd'hui largement au logement social, aux hôpitaux, mais aussi aux bâtiments municipaux. Côté vert, mais aussi rouge, ce réseau assure la production de la chaleur sur la base d'énergies renouvelables. Il contribue à la réutilisation des déchets, au verdissement du mix énergétique et, donc, de la diminution de l'empreinte carbone de notre territoire. C'est fondamental. Ce réseau permet aussi une production industrielle, en coopération entre les différents territoires de notre Métropole. Enfin, le réseau de chaleur urbain permet de protéger le statut des personnels. Vous savez que nous sommes systématiquement sensibles à ce sujet, quelles que soient les délibérations. Nous sommes constamment attachés aux conditions de travail et au statut des salariés.

Nous sommes actuellement dans la procédure de création de la future SEMOP, qui recevra la délégation de service public pour la gestion du réseau. Lors de la délibération de 2021, qui avait initié cette procédure, nous avons été très clairs sur les exigences de notre groupe. Nous avons d'ailleurs, à l'époque, fait voter trois amendements, qui avaient été votés après avoir reçu un avis positif de l'Exécutif. Vous comprendrez que nous serons plus qu'exigeants sur leur respect. Nous voulons que les investissements nécessaires soient compatibles avec une trajectoire de tarifs,

qui reste limitée pour les familles et les services publics. Nous voulons qu'un travail collaboratif soit engagé par la Ville avec les communes concernées par le réseau, notamment celles qui accueillent les usines de production de la chaleur.

Enfin, une ligne rouge, pour nous, est le respect des statuts des I.E.G., dont bénéficie l'ensemble des salariés actuels de la C.P.C.U. Nous restons très vigilants sur ce point. Le statut des I.E.G., mis en place par le communiste Marcel Paul lors de la nationalisation de l'énergie, n'est pas, pour nous, un "village fortifié qui résiste à l'occupant". C'est au contraire un exemple, un exemple qui doit faire tache d'huile, qui doit se généraliser, qui doit être un point d'appui pour protéger et sécuriser les salariés : un statut qui est protecteur en matière de salaires, de primes, de périodes d'essai, d'indemnités de licenciement, de congés et d'heures supplémentaires. Actuellement, l'ensemble des salariés de la C.P.C.U. bénéficie de ce statut. Pour nous, il est incontournable que, dans la future D.S.P., il en soit de même. Nous avons d'ailleurs rappelé cette préoccupation dans un vœu voté en 2023.

Nous sommes 4 ans après la délibération. A quelques mois de la conclusion du marché, les délais paraissent de plus en plus courts. Il nous semble essentiel de rappeler aux salariés que le statut des I.E.G. n'est pas une variable de la négociation, pour l'ensemble des salariés, je le répète, quel que soit le montage de la future SEMOP. Ils étaient rassemblés mercredi, devant les portes de l'Hôtel de Ville, pour manifester cette exigence, une exigence que nous partageons, vous l'aurez compris. Il nous semble d'ailleurs important de prendre le temps pour préparer le transfert des personnels dans la future SEMOP, en vue d'assurer la continuité de service dans les meilleures conditions.

Par notre vœu rattaché, nous demandons donc que la Ville réaffirme publiquement que le statut des I.E.G. sera maintenu pour l'ensemble des salariés, indépendamment du concessionnaire finalement retenu pour l'exploitation du réseau de chaleur urbain. Notre vœu se focalise, pour ce Conseil, sur le statut des salariés, mais sachez que nous serons vigilants sur l'ensemble de nos exigences. En tout cas, nous vous le redisons publiquement : le statut des salariés ne sera pas un objet de négociation. Il est une ligne rouge pour notre groupe. Nous vous le disons dans cette Assemblée. Les salariés ont commencé à vous le dire de façon très sage pour le moment.

Vous nous dites refuser notre vœu pour des raisons que je vous laisserai expliquer. Je vous laisserai être convaincant, mais je vous le redis : il n'y a pas de chemin d'un futur réseau de chaleur urbain sans le statut I.E.G. des salariés. Je pense que les choses sont claires. Autant que ce soit dit et que les discussions portent sur les vrais enjeux du futur réseau.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Paul HATTE, pour le groupe Union Capitale et la présentation du vœu n° 125.

M. Paul HATTE. - Merci, Madame la Maire.

Début février dernier, il y a eu le Sommet international sur l'intelligence artificielle. Le Président MACRON a évoqué le fait que la France devait accueillir nombre de "datacenters". Dans les "datacenters", on fait fonctionner tout un tas de systèmes informatiques. Le défaut du "datacenter" est qu'il chauffe et est consommateur d'énergie. A Paris, il va falloir accueillir 5.000 mètres carrés de "datacenters", selon les propos de Mme KOMITÈS. Cela veut dire, selon ces mêmes propos dans "Le Parisien", qu'il va falloir apprendre à cohabiter avec les "datacenters", puisque nous sommes en manque de foncier à Paris, dans lesquels mettre ces grosses machines.

J'ai pu rencontrer plusieurs entreprises, qui ont appris à utiliser la chaleur fatale des "datacenters" pour chauffer des bâtiments. C'est-à-dire que ces grosses machines peuvent être, en réalité, les futures machineries de chauffage des bâtiments. A cette fin, il suffit de les installer sous le sol et de récupérer leur chaleur.

J'ai donc une proposition à vous faire, qui est très simple et qui a déjà été utilisée ailleurs : mettre à Paris les "datacenters" sous le sol et récupérer leur chaleur pour chauffer les bâtiments municipaux. Je vais vous dire où l'on peut les mettre : nous pouvons les mettre dans les 250 bunkers, qui sont aujourd'hui désaffectés, qui ne sont plus exploitables pour l'humain et qui se trouvent encore sous les bâtiments administratifs de Paris ; 250 bunkers vides, dans lesquels il y a des branchements électriques et qui sont tout à fait capables d'accueillir ces systèmes de chauffage. Cela a été fait par la société "Iliad" dans un bunker, un abri dans Paris. Cela nous évitera de devoir acheter des bâtiments entiers pour y mettre les "datacenters". Il y a d'ailleurs sous l'Hôtel de Ville, ici même, à quelques mètres en dessous, un bunker que j'ai pu visiter hier. Il est apte à accueillir des "datacenters" et permettrait à tout le bâtiment de l'Hôtel de Ville d'être chauffé par le sol, sans une seconde d'électricité perdue.

"Bunkerisons" donc les "datacenters" et chauffons Paris par le sol.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Madame la Maire, mes chers collègues, le réseau de chaleur urbain de Paris est un petit miracle. C'est le premier réseau de chaleur en France, qui distribue 34 % de l'énergie totale en Ile-de-France. Il permet à la fois d'assurer une maîtrise des coûts du chauffage pour les logements sociaux, les hôpitaux, les

bâtiments publics, ce qui n'a pas de prix, il permet évidemment une production industrielle et il permet de réutiliser une partie des déchets et de diminuer l'empreinte carbone de la Ville, ce qui permet d'éviter l'émission de plus de 300.000 tonnes de CO2. Sans ce réseau de chaleur, la Ville aurait beaucoup de mal à tenir les objectifs ambitieux de son Plan Climat. Je vois d'ailleurs qu'il y a des objectifs ambitieux en matière de développement de ce réseau.

J'avoue que je n'arrive pas à comprendre d'où viennent les retards à répétition dans l'appel d'offres. En termes d'objectifs affichés, n'y a-t-il pas des contradictions ? Surtout, je ne comprends pas qu'il puisse y avoir des ambiguïtés sur le maintien du statut des industries électriques et gazières, dans l'optique du transfert sur la future société d'économie mixte.

Il me semble que, quand on est de gauche, on ne doit opposer les objectifs sociaux et les objectifs écologiques. Il me semble que le statut des salariés ne peut pas être négociable. Cela a été très bien dit par M. Jean-Noël AQUA et le groupe Communiste. Ce statut n'est pas négociable. Il ne devrait pas y avoir d'ambiguïté. J'ai été surpris de voir que... On a bien entendu l'inquiétude des agents sur la place de l'Hôtel de Ville mercredi. Le mieux serait tout de même que la Ville donne un certain nombre de garanties et qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, dans le transfert du personnel, sur le maintien ou non du statut. J'en profite donc pour dire que je voterai le vœu des camarades communistes.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Jérôme GLEIZES, pour "Les Ecologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Avant d'intervenir sur ce projet de délibération, quelques remarques pour M. HATTE. Je pense que M. HATTE ne connaît ni la thermodynamique, ni l'effet rebond. Si nous faisons sa proposition, on pourrait avoir un énorme réchauffement de la Ville de Paris, qui serait totalement contre-productif. Il faut une telle quantité d'énergie pour refroidir une partie des "datacenters" que l'on aurait un effet de réchauffement de Paris accéléré. On ne serait donc plus à 50 degrés, on serait à 60 degrés au sol.

Monsieur HATTE, rapidement, on ne va pas faire un débat sur ce sujet. Les "datacenters" sont déjà réutilisés. Il y a une expérience dans le 13e arrondissement. Le faire au cas par cas, il n'y a pas de souci, mais le généraliser, comme vous le proposez, ce serait une catastrophe écologique. Ce n'est que par rapport à cela que je réagis. Bien sûr qu'il faut récupérer cette chaleur, il n'y a pas de souci. Malheureusement, la loi l'interdit. Je ne sais même pas pourquoi c'est rattaché à ce projet de délibération.

Je ne vais pas m'exprimer sur le contenu de l'appel d'offres, puisque je suis membre du conseil d'administration de la C.P.C.U. Néanmoins, techniquement, c'est dans les propositions des entreprises qu'ils doivent proposer ce que vous demandez. Je suis certain qu'ils ne vont pas faire cette proposition, car, comme je le dis, cela entraînerait un effet boule de neige du réchauffement.

Revenons sur le fond de ce projet de délibération, qui est très important.

Je n'ai pas tout compris de la part de M. ALPHAND. Ce n'est pas le devenir de la C.P.C.U. qui est important, c'est la mise en œuvre de ce que l'on a voté collectivement du Schéma directeur du réseau de chaleur, sur lequel j'ai le droit de m'exprimer. Nous avons voté un schéma directeur du réseau de chaleur, qui est très important. Sur ce sujet, je ne comprends pas non plus, vous devriez au contraire vous féliciter, car, pour une fois, ce n'est pas seulement Paris, c'est Issy-les-Moulineaux, Boulogne-Billancourt, Gennevilliers, Aubervilliers, L'Ile-Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, Charenton-le-Pont, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, une partie des villes de droite, d'ailleurs. Justement pour éviter les effets rebond et avoir des économies d'échelle, on a une vision métropolitaine pour bénéficier de la seule énergie résiliente et localisée qu'est le réseau de chaleur. Ce n'est pas le gaz que l'on va chercher en Ukraine. Ce n'est pas du nucléaire que l'on va chercher hors de l'Ile-de-France, puisque la centrale nucléaire de Nogent n'est pas en Ile-de-France, elle est dans l'Aube. C'est vraiment la chaleur qui est dans notre territoire et dont on peut récupérer l'énergie de récupération.

La première à récupérer, avant les "datacenters", est celle du réseau R.A.T.P. C'est juste sous nos pieds, c'est déjà là. Il y a des choses que l'on peut aller chercher. Faites attention à ne pas réchauffer la Ville de Paris plus que cela. Ici, on a donc quelque chose.

Pour une fois aussi, l'Ile-de-France va participer en cofinancement. "Super" ! Pour une raison très simple, c'est que la C.P.C.U. ne gère pas une partie de ce qui est cité ici, puisque la C.P.C.U. est seulement sur Paris, alors que le réseau d'Issy-les-Moulineaux, on va prendre une ville de droite, c'est un autre opérateur de chaleur. C'est bien. On fait unanimement. On a des économies d'échelle. Il faut donc le soutenir par rapport à cela.

Dernier élément sur le vœu de mon ami absent, camarade communiste, on n'a pas besoin du statut. On a besoin des salariés qui ont le statut. J'espère bien que les entreprises qui vont répondre à l'appel d'offres vont maintenir le statut, car elles sont garantes du statut. En revanche, ce que je sais, c'est que sans les salariés qui travaillent aujourd'hui, où il y a obligation de reprise, les usines de la C.P.C.U. ne fonctionnent pas. Pareil pour les services, il faudrait remettre à jour le document qui est mis en annexe. Je conseille aussi à M. ALPHAND de le lire. Il y a tout le détail technique qui explique une partie de ce que vous dites. Aujourd'hui, les suivis de sites de production

de chaleur de la compagnie C.P.C.U. n'appartiennent pas à Engie. Ils appartiennent à la Ville de Paris. C'est une grande innovation. Cela veut dire que la Ville de Paris a racheté les usines de production et, aujourd'hui, elles appartiennent à la Ville de Paris.

C'est pourquoi ce n'est pas un enjeu politique, Monsieur ALPHAND. Le fait que ce soit en décembre, juste avant les élections, ce n'est pas ce qui est important. L'important, c'est ce que l'on a défini techniquement, en amont, le réseau de chaleur. J'espère bien qu'il n'y aura pas d'enjeux politiques sur le devenir de cela. Vous êtes membre de l'appel d'offres, vous avez donc tous les éléments d'information sur ce sujet. Franchement, si aujourd'hui il y a un enjeu politique sur ce sujet, dites tout de suite où cela porte, parce que cela m'intéresse. C'est une mission d'intérêt général. Ce sont tous les Franciliens, toutes les Franciliennes, tous les Parisiens et les Parisiennes qui sont intéressés par cela. Je ne vois pas où est l'enjeu politique. S'il y a un enjeu politique, il n'y a pas de souci, on en débat, mais présentez-le, ce que vous n'avez pas fait. Franchement, je ne comprends pas où est l'enjeu politique.

Sinon, et je vais reprendre ce que disait mon ami absent, imaginaire mais présent, l'inquiétude que j'aurais, c'est que vous voulez le remettre en cause. Ce que je sais aujourd'hui, c'est qu'il faut un décret gouvernemental permettant de reprendre par statut. C'est sur ce sujet que vous pourrez attaquer. C'est donc vous qui attaquerez le statut des salariés...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Monsieur GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - ... de la C.P.C.U. aujourd'hui. C'est là qu'est le risque. Alors, engagez-vous à les soutenir et l'on verra par la suite !

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à M. Vincent BALADI, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !".

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, je vais essayer d'être plus court que M. GLEIZES.

Juste pour dire que, en novembre 2023, on avait fait un vœu, l'opposition, pour accélérer le raccordement des copropriétés, pour indiquer que c'était très compliqué pour les copropriétés de se raccorder au réseau de chaleur urbain, que les "syndics" étaient très peu informés. La priorité, encore une fois, je le redis ici, je n'ai pas fait de nouveau vœu, mais il y a clairement une priorité à contacter les "syndics" de copropriétés. En effet, quand ce sont des immeubles de bureaux ou des projets d'hôtels, ils sont raccordés. Pour tous les autres projets, malheureusement, ils ne sont pas raccordés.

On voit aussi dans Paris, je l'ai déjà dit, mais je le redis, une profusion de climatisation et chauffage air/air sur nos façades. Il n'y a qu'à se "balader" à Paris pour le voir. Si l'on a vraiment un raccordement à C.P.C.U. et au réseau de froid à Paris, je pense qu'ici, dans cet hémicycle, on est tous d'accord, c'est une bonne chose.

Je rejoins les propos de David ALPHAND en introduction, qui dit que plus de 2 ans pour faire cela, c'est long. Enfin, et vous le dites, mais presque à voix basse, 2 millions d'euros de la Région, il faut le dire : merci, la Région !

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Madame PULVAR...

Pour vous répondre, la parole est à Dan LERT et à Dan LERT seul.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je vous remercie pour vos interventions, chers collègues.

Le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui vise à valider la subvention de la Région Ile-de-France à notre réseau de chaleur, pour continuer à rendre ces raccordements accessibles au plus grand nombre. La Ville de Paris a déposé cette demande de subvention en février 2022. Si nous passons ce projet de délibération en 2025, c'est en raison du temps de négociations entre les quatre partenaires, l'ADEME, la Région Ile-de-France, la C.P.C.U. et la Ville de Paris. Je vous rassure, ces fonds ont fait l'objet d'une utilisation dès 2023 pour réduire le coût pour les usagers.

Vous le savez, le réseau de chaleur urbain de la Ville de Paris est un levier très important de notre politique de transition énergétique. Ce réseau est le plus grand de France et l'un des plus importants au monde. Il chauffe l'équivalent de 500.000 logements. Alimenté à plus de 50 % en énergies renouvelables et de récupération, ce réseau joue un rôle majeur pour décarboner Paris. Il permet d'éviter chaque année l'émission de plus de 300.000 tonnes de CO₂. Il faut aller encore plus loin pour atteindre les objectifs du Plan Climat. Nous avons prévu d'atteindre 100 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique du réseau en 2050. Nous cherchons également à multiplier les raccordements. Pour développer le réseau, nous avons divisé par 10 les barèmes de raccordement, tout en classant le réseau.

A ce jour, la Ville de Paris a ainsi engagé 33,5 millions d'euros pour soutenir ces raccordements. Nous pouvons nous féliciter du soutien de nos partenaires, d'abord les 11,7 millions d'euros de l'ADEME, et enfin les 2 millions

d'euros de la Région Ile-de-France. Ces financements nous permettent concrètement de réduire la facture pour les Parisiennes et les Parisiens.

Vous le savez également, le réseau de chaleur urbain de la Ville de Paris est concédé à la Compagnie parisienne de chauffage urbain depuis 1927. Ce contrat historique, presque centenaire, arrive à échéance fin 2026. Pour renforcer la maîtrise publique de la Ville sur ce réseau, nous avons décidé d'élargir le périmètre de la concession, pour intégrer les centrales de production, et de créer une société d'économie mixte à opération unique - SEMOP -, dont la Ville sera actionnaire. Nous avons adopté ce principe lors du Conseil de Paris de décembre 2021, qui a permis de lancer l'appel d'offres, dont le calendrier est parfaitement respecté, n'en déplaise à M. ALPHAND, qui est toujours perdu dans ses contradictions et dont on ne comprend pas trop bien les motivations, si ce n'est d'interférer dans la procédure d'appel d'offres strictement encadrée.

Pour répondre précisément au vœu du groupe Communiste et Citoyen concernant le statut des salariés, je me permets de souligner, comme je l'ai fait par écrit et par courrier, à nouveau les éléments de la procédure de renouvellement de la concession, qui sont publics. Il y est indiqué que les avantages individuels et collectifs acquis du personnel de l'exploitant sortant devront être repris, dans la mesure où la réglementation n'y fait pas obstacle. Cela concerne donc le statut des agents qui bénéficient du régime des industries électriques et gazières. Compte tenu de ces éléments, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu, qui est satisfait, sinon l'Exécutif y émettra un avis défavorable.

Enfin, concernant le vœu de M. HATTE au sujet de l'installation de "datacenters" à Paris, je tenais à souligner que Paris accueille déjà une vingtaine de "datacenters", qui peuvent générer un certain nombre de nuisances, comme cela a été évoqué : le bruit, la consommation énergétique importante, l'impact sur les réseaux électriques. Face à l'explosion des usages du numérique, la pression est forte pour en accueillir davantage. Ce n'est pas la politique de la Ville de Paris. Je vous rappelle que notre Plan Climat prévoit de réduire de 50 % les consommations d'énergie du territoire d'ici 2050.

Nous aurons l'occasion d'y revenir très prochainement, avec la présentation de notre stratégie parisienne pour un numérique responsable. Elle précisera les moyens mis en œuvre pour mettre en place une sobriété numérique, réduire les externalités négatives et valoriser la chaleur des "datacenters". Par ailleurs, les bunkers évoqués sont déjà utilisés pour d'autres usages, et beaucoup se trouvent en zone inondable, ce qui pose évidemment un problème.

Pour toutes ces raisons, l'Exécutif émet donc un avis défavorable sur ce vœu.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu n° 125 du groupe Union Capitale est-il maintenu ?

Je demande néanmoins.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 125 du groupe Union Capitale, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 125 est rejeté.

Le vœu n° 126 du groupe Communiste et Citoyen est-il maintenu ?

M. Jean-Noël AQUA. - Bien sûr, Madame la Maire.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je le mets donc aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 126 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 66.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DVD 66).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la rénovation de l'éclairage public sur l'avenue Foch à Paris (16e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 127 est relatif à la rénovation de l'éclairage public sur l'avenue Foch à Paris, 16e arrondissement.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, chers collègues, je présente ce vœu pour le maire du 16e arrondissement, Jérémy REDLER.

L'avenue Foch n'est pas une voie ordinaire. C'est un axe classé au titre des Sites depuis 1960, une structure, un tissu urbain remarquable, qui accueille quotidiennement des milliers de Parisiens, des touristes, des riverains. Pourtant, le contraste entre son image et son entretien actuel est saisissant. L'allée centrale de l'avenue Foch est aujourd'hui privée d'un éclairage digne de ce nom. Les candélabres historiques datant des années 1950 sont retirés un à un, sans être remplacés de manière pérenne. On les remplace par des poteaux en bois et des massifs en béton, des installations provisoires, inesthétiques, qui deviennent rapidement le support de tags, d'affiches sauvages et autres dégradations. Cela abîme non seulement le cadre de vie des habitants, mais aussi l'image de Paris.

La mairie du 16e a pris sa part. A force de patience, elle a financé par tranches la rénovation des contre-allées, mais l'allée centrale, par son ampleur, dépasse clairement nos capacités d'investissement local. Il est donc normal et attendu que la Ville de Paris prenne le relais, conformément à ses engagements. En effet, en 2021, lors d'un précédent vœu, l'Exécutif parisien nous avait assuré que l'avenue Foch serait considérée comme prioritaire dans le cadre du programme de rénovation de l'éclairage public. Depuis, plus rien. Pire, nous apprenons désormais que le projet, initialement inscrit dans les programmations pour 2025, en a été retiré. Pourquoi ce revirement ? Qu'est-ce qui justifie aujourd'hui que cet axe soit écarté des priorités d'investissement, alors même que l'on y organise des cérémonies nationales ?

Nous demandons donc, par ce vœu, que la rénovation de l'éclairage public de l'allée centrale de l'avenue Foch soit réintégrée dans le programme d'investissement 2025, avec un calendrier clair, un budget identifié et une volonté politique affirmée. Ce que nous défendons ici, ce n'est pas seulement l'esthétique d'un quartier, c'est la parole donnée, la cohérence de l'action publique et le respect dû à un patrimoine commun.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Depuis 2020, la Ville de Paris s'est engagée résolument sur la voie de la sobriété énergétique. Nous avons établi un cahier des charges exigeant, pour moderniser l'ensemble de notre réseau d'éclairage public et de signalisation tricolore, confié à "Cielis". Notre objectif est clair : réduire de 30 % notre consommation d'énergie en 10 ans. Nous avons mis les moyens pour y parvenir. Depuis 2022, ce sont plus de 66 millions d'euros qui ont été investis pour moderniser notre patrimoine et en réduire la consommation énergétique.

Dans un contexte budgétaire très contraint et impacté par la ponction de l'Etat sur les finances de la Ville, le projet de réfection de l'éclairage de l'avenue Foch, évalué à 1,1 million d'euros, a dû être décalé à 2026. Cette décision préserve notre équation budgétaire, tout en maintenant nos investissements dans l'entretien et la modernisation de l'éclairage public dans l'arrondissement. Je tiens à remercier les élus et les habitants du 16e arrondissement pour leur patience. Les travaux auront bien lieu en 2026, l'année prochaine.

Compte tenu de ces éléments et de la confirmation de ces travaux en 2026, je vous invite à bien vouloir retirer votre vœu. A défaut, l'Exécutif émettra un avis défavorable.

Je vous remercie.

Le calendrier a été indiqué : l'année 2026.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Quand en 2026 ? 2026, c'est vaste.

M. Dan LERT, adjoint. - Des travaux en 2026, je ne peux pas vous dire plus.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Avant ou après les élections ?

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Si vous avez des précisions à donner, sinon...

Mme Samia BADAT-KARAM. - Dans ce cas, ce n'est pas assez précis. Je vais maintenir le vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix le vœu n° 127 du groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants", avec un avis...

Il y a deux explications de vote ou une ? Alors, M. Geoffroy BOULARD, tout d'abord.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Je laisserai la parole à David ALPHAND pour l'explication de vote pour Changer Paris.

Pour Union Capitale, on est évidemment pour les demandes de ce vœu formulé par Samia BADAT-KARAM et le maire du 16e arrondissement, Jérémy REDLER. On a une situation inacceptable. Il n'y a aucune avenue dans Paris qui est dans cette situation. On entend une année 2026. On sait ce que les promesses engagent ici, parfois, au Conseil de Paris. Non, il faut un engagement plus clair. Il n'y a pas de réponse précise. Cela veut dire que la programmation n'est pas prévue, elle peut encore être reportée. Je crois que c'est un engagement important, que l'on doit tenir. On est en avril 2025. On peut lancer naturellement ces travaux, qui ne sont pas des travaux d'embellissement. Ce sont des travaux d'entretien d'une des plus grandes avenues de Paris, qui est aujourd'hui dans un état catastrophique. La sécurité des habitants y est en jeu.

Nous soutenons évidemment cette demande du groupe "Demain Paris !".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Monsieur ALPHAND, pour le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Merci, Madame la Maire.

Le 16e arrondissement est victime de la très mauvaise gestion de la Municipalité sortante. Nous sommes confrontés à ces attermoissements, ces retards, ces délais successifs concernant la remise en éclairage de façon satisfaisante de l'avenue Foch. Cela illustre, on n'aurait pas pu faire mieux, les difficultés auxquelles sont confrontées les finances de la Ville de Paris, avec, à la fin de l'année, près de 12 milliards d'euros de dettes. La conséquence en est, pour les riverains de l'avenue Foch, les habitants du 16e arrondissement... Comme par hasard, le 16e arrondissement, d'ailleurs ! La conséquence en est que les programmes d'investissement sont décalés dans le temps et renvoyés. A quelle date ? A "perpète", en 2026. Après, on verra bien !

C'est de 1,1 million d'euros qu'il s'agit. Ce n'est tout de même pas le bout du monde ! Cela fait depuis des années que le 16e arrondissement attend la rénovation de l'éclairage public de l'avenue Foch. Etes-vous déjà venus vous y promener ? Adolphe Alphand, à l'époque, quand il a imaginé cette avenue, c'était pour permettre le lien entre le milieu urbain et le bois de Boulogne, et rendre la visite du bois de Boulogne plus agréable. Aujourd'hui, l'avenue Foch est une autoroute urbaine. Alors, vous venez nous "bassiner", nous rabâcher que vous êtes là pour faire en sorte que, à Paris, on ait des voies de circulation plus agréables, végétalisées. Allez-y, "chiche" ! Venez mieux vous occuper de l'avenue Foch. Après, on en reparlera.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

S'il n'y a pas d'autre demande d'explication de vote, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 127 du groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 127 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'adaptation au changement climatique de la Ville de Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 128 relatif à l'adaptation au changement climatique de la Ville de Paris.

La parole est à Mme Carline LUBIN-NOËL, du groupe "LR-LCI".

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'enjeu de l'adaptation au changement climatique n'est pas une question idéologique. C'est un défi concret, qui touche aujourd'hui très directement la qualité de vie des Parisiens : épisodes de chaleur de plus en plus fréquents, tensions sur les infrastructures, vulnérabilité accrue de certains quartiers. Or, une étude récente de l'Institut Paris Région indique que seules 18 % des actions prévues dans les plans climat-air-énergie territoriaux franciliens portent aujourd'hui sur l'adaptation. Ce déséquilibre est révélateur d'un manque de pilotage clair. Je dis bien "clair". C'est pourquoi nous voulons rappeler que l'adaptation, c'est-à-dire la capacité à anticiper, à protéger, à rendre notre territoire plus résilient, doit désormais faire l'objet d'une stratégie à part entière, plus opérationnelle, plus lisible et mieux coordonnée avec les autres niveaux de collectivités.

La Région Ile-de-France, pour sa part, a engagé un plan concret, chiffré, structuré autour de mesures pragmatiques : soutien à la rénovation, création d'abris climatiques, protection des zones humides. Elle a aussi initié

un partenariat avec l'Institut Paris Région, pour développer des observatoires permettant d'évaluer l'impact réel des mesures engagées.

Ce vœu s'inscrit dans une logique de bon sens et d'efficacité. Il propose trois axes : mieux suivre les politiques d'adaptation à l'échelle régionale, renforcer la coordination entre Paris et les autres territoires, et élaborer un plan spécifique pour améliorer le confort estival des Parisiens, notamment en matière d'espaces publics. Je vous invite donc à soutenir ce vœu, dans un esprit de responsabilité et d'intérêt général.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, la parole est à Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame LUBIN-NOËL, à la lecture de votre vœu, j'ai été surpris de constater que votre groupe n'a visiblement aucun souvenir de l'adoption, par notre Assemblée, il y a six mois, du nouveau Plan Climat de Paris. Ce Plan Climat, composé de 400 actions, prévoit des dizaines de mesures pour protéger les Parisiennes et les Parisiens des fortes chaleurs.

Permettez-moi, à mon tour, de vous en rappeler quelques mesures. Le Plan Climat prévoit la création de 300 hectares d'espaces verts. Il prévoit des placettes "oasis" dans tous les arrondissements, la rénovation complète des écoles et des crèches jusqu'en 2050, la mise en place d'un Plan Grand Chaud, pour mettre à l'abri de la chaleur les personnes à la rue, un programme spécial pour protéger les habitants qui vivent sous les toits de Paris et bien d'autres mesures. Je vous invite vraiment à le lire, car c'est un plan structurant de cette mandature, dont nous sommes très fiers.

La surprise était à son comble, mes chers collègues, quand j'ai lu que le groupe "Demain Paris !" souhaite la mise en place d'un guichet unique pour la rénovation énergétique à Paris. Madame LUBIN-NOËL, hier, un millier de personnes sont venues ici, à l'Hôtel de Ville, au Forum Habiter Durable, pour se renseigner sur la rénovation énergétique. Ce salon a été organisé par l'Agence parisienne du climat. Cette agence est le guichet unique pour la rénovation énergétique sur le territoire parisien. Ce guichet unique coopère, dans le cadre de Grand Paris Climat, avec les autres guichets uniques métropolitains et avec la Métropole du Grand Paris. J'en profite pour saluer la présidente de l'Agence parisienne du climat, Fatoumata KONÉ, et ses équipes, qui font un travail remarquable.

Enfin, dans ce vœu, vous proposez que la Ville de Paris mette en place un observatoire régional sur l'adaptation au changement climatique en Ile-de-France. Je me permets de vous conseiller d'adresser cette proposition à la présidente de la Région Ile-de-France.

Pour toutes ces raisons, je suis dans l'obligation d'émettre un avis défavorable à votre vœu.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Nous sommes saisis d'une demande d'explication de vote du groupe "Les Ecologistes".

La parole est à Alexandre FLORENTIN.

M. Alexandre FLORENTIN. - Merci, Madame.

Madame LUBIN-NOËL, je suis ravi de voir votre intérêt récent pour les questions d'adaptation au changement climatique. Je ne sais pas si l'on aura le temps de le faire dans la fin de la mandature, mais vous pourriez peut-être proposer l'organisation d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur les questions d'adaptation à Paris. Je serais ravi et je crois que Mme Maud LELIÈVRE serait ravie d'y participer également. Je suis sûr que l'on pourra avancer ensemble de manière constructive. Merci. On pourrait l'appeler Paris... Récemment, on m'a dit "Paris à 60 degrés" ou quelque chose comme cela. C'est peut-être un peu trop ? Allez ! Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - S'il vous plaît...

Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 128 du groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants", qui a un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ce vœu ?

Je vous encourage.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 128 est rejeté.

2025 DAE 39 - Activité de découverte du poney. - Conventions.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 39 : activité de découverte du poney et conventions.

La parole est tout d'abord à Mme Véronique BALDINI pour le groupe Changer Paris.

Mme Véronique BALDINI. - Mes chers collègues, ce projet de délibération, comme vous le disiez, Madame la Maire, remet à l'ordre du jour de notre Conseil l'un des sujets de discorde récurrents de la mandature : l'avenir des "balades" avec des poneys à Paris.

Avec ce projet de délibération, vous souhaitez mettre en place une réforme importante du système qui était en place, qui voyait la présence de ces animaux dans plusieurs parcs parisiens. Dans le 16e, nous en avons au Ranelagh. Cela faisait le bonheur de mes petits-enfants. Désormais, vous proposez simplement deux points : un dans le bois de Boulogne et un dans le bois de Vincennes. Dans les faits, après la signature de cette convention, Paris n'aura même plus qu'une seule activité poney dans toute la ville, puisque celle du bois de Boulogne n'a pas suscité de candidature particulière. On se demande d'ailleurs pourquoi.

Vous aviez pour mission de prendre en compte les enjeux liés au bien-être animal, certes, qui trouvent un écho important dans notre société. Les signalements effectués par des associations, telles que "PAZ", avaient effectivement de quoi nous inquiéter sur les conditions de travail de certains poneys présents dans nos parcs. Nous étions d'ailleurs les premiers ici à demander davantage de contrôle sur leur situation, en compagnie de professionnels, comme les agents de l'Institut français du cheval et de l'équitation.

Il faut aussi rétablir une vérité : tous les exploitants n'étaient pas à mettre dans le même sac sur ce sujet, contrairement à ce que certains voudraient nous faire croire. D'où l'avis des professionnels. L'Institut, tout comme la Fédération française d'équitation, est d'ailleurs toujours porteur de conseils pour aider les exploitants à mieux prendre soin des équidés. Il insiste notamment sur l'accès à des points d'eau à proximité des poneys, en demandant des espaces réservés pour les parkings, pour y mettre les poneys, qu'ils n'aient pas à traverser des rues ou des trottoirs en arrivant le matin. Autre point important, la mise à disposition d'espaces ombragés pour les moments de pause, notamment l'été, lorsqu'il fait très chaud.

Vous aviez aussi pour mission de prendre en compte le fait que, à Paris, dans un espace urbain très dense, les possibilités pour les habitants de rencontrer et de découvrir le monde animal sont limitées, en particulier les plus jeunes d'entre nous et ceux qui ne peuvent malheureusement pas partir en week-end. Tout ce qui façonne notre monde ne peut se découvrir sur une tablette ou sur YouTube. Cet éloignement des populations urbaines du contact avec le vivant serait encore plus fort pour les enfants issus, comme je le disais, des foyers les plus modestes, les autres ayant plus facilement les moyens de quitter Paris pour les vacances et les week-ends.

Comment donc interpréter aujourd'hui l'échec de l'appel à manifestation d'intérêt du bois de Boulogne, Monsieur NAJDOVSKI ? Pourquoi aucun candidat ne s'est-il manifesté ? Le cahier des charges était-il tellement complexe dans ses détails qu'aucun exploitant n'a voulu s'y frotter et que celle qui prend la concession du bois de Vincennes ne pouvait pas en assurer deux ?

En agissant de la sorte, vous faites entièrement le jeu de ces associations animalistes, qui n'agissent que selon leur prisme idéologique, sans pour autant intégrer les autres dimensions de la question. "In fine", les premières victimes seront les petits Parisiens, qui se voient une nouvelle fois privés d'une activité leur permettant de découvrir les animaux. C'est dommage, surtout quand on sait que c'est en découvrant ce qui nous entoure que l'on arrive à mieux le comprendre et mieux le respecter.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Souhaits de bienvenue.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous informe que nous avons dans cette tribune des représentants de la commune de Saint-Fulgent, en Vendée. Ce sont les élus, avec M. le maire Jean-Luc GAUTRON.

Et de l'autre côté ! Pardonnez-moi. Alors, des deux côtés. Nous sommes cernés. Merci à vous. Comme cela, vous pouvez apprécier la diversité des sujets abordés au sein du Conseil de Paris. Restez un peu plus longtemps, vous aurez aussi le plaisir d'apprécier un débat sur la corrida. Comme quoi, tout est possible au sein du Conseil de Paris !

2025 DAE 39 - Activité de découverte du poney. - Conventions (suite).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pardonnez-moi. Nous reprenons les débats.

J'ai le plaisir de donner la parole à Douchka MARKOVIC, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Madame la Maire.

Oui, les activités de "balade" à poney à Paris, en tout cas dans les squares, les parcs et jardins de la Ville intra-muros, c'est fini et c'est une bonne nouvelle. Désolée pour vous, Madame BALDINI, mais oui, c'est une bonne nouvelle, car c'est l'exploitation des poneys. C'est donc une bonne nouvelle que l'on ait réussi à mettre fin à cela.

Ici, nous avons une nouvelle convention, dans laquelle on nous propose, je cite, "une activité de découverte, avec pour objectif de faire découvrir le poney, comment il vit et se nourrit, son comportement, et de sensibiliser à la bienveillance et au respect de l'animal. Elle peut inclure des activités de soin du poney, pansage, curage des sabots. Une activité accessoire de promenade peut être proposée à l'issue de l'activité pédagogique". On voit, à la lecture de cette convention, qu'énormément de progrès ont été faits, notamment grâce à l'application de la Charte du Bien-être animal, que nous avons tous œuvré à mettre en place. On peut lire dans cette convention toutes ces avancées.

Cependant, en ce qui nous concerne, il y a encore des points qui me chagrinent. On n'a pas encore les mètres carrés de l'emplacement de repos. On n'a pas encore la question de la durée des "balades" dites optionnelles. On ne sait pas exactement ce qu'il en est. On nous dit aussi qu'il y aura maximum 5 heures d'exploitation par jour des poneys. C'était une demande ferme, mais on ne sait pas combien de poneys seront sur place. On ne sait pas non plus le temps de repos pour chaque poney et à partir de combien de temps ils auront droit au repos. Comme le demande la charte, il y aura un jour de repos tous les trois jours d'activité. C'est important. Par contre, on n'a pas de registre. C'est-à-dire qu'à aucun moment le concessionnaire ne doit avoir un registre, pour que l'on puisse tout simplement le contrôler. A la lecture, je me dis : voilà une belle avancée, mais comment contrôle-t-on tout cela ? Comment contrôle-t-on que tout ce que l'on a demandé a été appliqué ? Il n'y a pas, dans la convention, de demande objective d'avoir un registre, qui permettrait de contrôler cette exploitation.

De plus, reste toujours la question du transport. Il faut savoir que, pendant les grandes vacances, notamment, les poneys devront faire entre 1 heure et 1 heure 30 de trajet. Pour l'aller et le retour, cela fait entre 2 et 3 heures potentiellement. Pendant les vacances, c'est tous les jours. Cela reste une difficulté, malgré tout.

Alors, oui, il y a des avancées, mais ce n'est pas suffisant, de mon point de vue. Surtout, cela reste une activité marchande. Cela veut dire que la personne doit quand même rentrer dans ses frais. Elle doit quand même pousser les poneys à être à la consommation, à être productifs. A partir de ce moment, il y a une difficulté, de mon point de vue. A partir du moment où une activité est marchande, il peut y avoir des difficultés, tout simplement, à ce que les poneys soient respectés dans ce qu'ils sont, c'est-à-dire des animaux sentients, qui doivent être respectés.

Je conclurai mon intervention en disant : n'oublions pas qu'il est possible d'aller au contact des animaux sans les exploiter, qu'il est possible aussi pour les enfants d'avoir des activités sans exploiter les animaux. En ce qui me concerne, en tout cas au nom du mouvement que je représente, je voterai contre ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Corine FAUGERON, pour le groupe "Les Ecologistes" également.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

Une fois n'est pas coutume, on ne va pas être à 100 % d'accord chez "Les Ecologistes". Nous nous réjouissons des avancées obtenues, pas à pas, depuis le début de la mandature, concernant les "balades" à poney. Comme vient de le dire ma collègue, c'est fini, les "balades" à poney dans les jardins. C'est vraiment une excellente chose, parce que même mes petits-enfants ne voyaient pas bien la différence entre une "balade" à poney au Luxembourg et un tour de manège sur un cheval de bois.

Dès 2021, cette Assemblée adoptait la Charte du Bien-être animal. Cette charte a servi de boussole pour repenser en profondeur les activités impliquant les animaux. Grâce à nos vœux, nos amendements et une concertation soutenue avec les concessionnaires, nous avons obtenu la fin des anciennes pratiques. Les "balades" à poney, telles qu'elles existaient dans les parcs et jardins, avec des manquements à la charte, c'est fini !

Ce que nous votons aujourd'hui est très différent de ce qui existait auparavant. Le projet est réorienté vers la découverte pédagogique et le soin aux animaux : apprendre à brosser un poney, comprendre son mode de vie, son comportement. C'est un changement de logique. Il s'agit d'avoir un comportement respectueux de l'animal. Nous avons proposé d'aller plus loin encore, par exemple, en permettant aux poneys de rester sur place en permanence. Ce n'est pas encore le cas. Il faudra encore travailler, dans les mois et les années qui viennent, à aller plus loin, mais ce qui est proposé aujourd'hui constitue une nette amélioration, que nous saluons.

C'est important qu'il y ait la possibilité de découverte des poneys par les enfants. Je vous remercie de bien vouloir voter ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Mes chers collègues, fort heureusement, le rapport à l'animal a changé en un siècle. Nous autres, les humains, avons un rapport plus apaisé, moins violent, moins d'exploitation des animaux. Il est vrai que, dans notre ville, il est important que nos enfants puissent découvrir l'animal et avoir un rapport apaisé à l'animal.

De mon côté, je vais vous inviter à voter pour cette convention, qui représente une réelle avancée. C'est le fruit d'un travail animé par mon collègue Christophe NAJDOVSKI et les services de la Ville. Il y a eu des ateliers, qui ont associé les maires d'arrondissement, les associations, tous les groupes politiques, les exploitants. Cette réflexion a donné lieu à cette convention, qui s'inscrit dans le cadre de la Charte en faveur du Bien-être animal, votée en juillet 2021 par le Conseil de Paris.

Je souhaite aussi saluer le lieu dédié à la condition animale, la Maison de l'animal en ville, au chai de Bercy. C'est un vrai lieu, qui donne toute sa place à l'animal, qui a un vrai succès et qui répond également à un vrai besoin. En tout cas, on avance. Les ateliers proposés dans cette convention sont des ateliers de découverte. Ce n'est plus : "j'arrive, je fais la queue pour monter sur le poney, puis le poney fait des tours à la chaîne tout le long de la journée". Non. Maintenant, les enfants vont participer à l'hygiène du poney, à son alimentation et le découvrir dans sa globalité.

Nous pensons, avec le groupe Paris en commun, que c'est une vraie avancée. Nous vous invitons à voter pour cette convention.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vais commencer par reconnaître que de vrais progrès ont été faits par la Ville de Paris en termes de protection et de respect des animaux comme des sujets sentients, des sujets sensibles, et non comme des objets vivants, exclusivement destinés à nos loisirs. Je tiens à dire, par rapport à cela, que j'ai moi aussi des enfants, vous le savez. Les "balades" à poney, cela a l'air "cool" et "sympa" comme cela. J'avoue que, il y a quelques années, je ne me posais pas forcément de questions. Je ne vais pas faire de démagogie. Je n'étais pas forcément sensibilisé à l'idée que les animaux sont des êtres sentients, comme nous, et qu'il fallait prendre au sérieux le fait qu'ils ne pouvaient pas être destinés à nos loisirs comme des objets, en gros.

Par rapport à cela, cette Charte dite du Bien-être animal a été adoptée par la Ville. Il y a eu les interdictions des animaux sauvages dans les cirques, la fermeture du marché aux oiseaux. De nombreuses choses ont avancé. Il y a eu la fin de la vente des animaux de compagnie sur les sites de la Ville de Paris. Tout cela, ce sont des éléments qui montrent la prise en compte de ce caractère sensible des animaux.

Après, sur la question des poneys, bon, la fin des "balades" à poney dans les parcs, je considère que c'est un progrès. La réintroduction aujourd'hui d'une autre manière, puisque ce n'est pas appelé "balades", des activités avec des poneys dans les bois, quelques questions me sont venues à l'esprit. Déjà, je ne comprends pas pourquoi cela ne s'est pas fait en concertation avec des associations, comme "PAZ" et "PETA", qui se mobilisent aussi. On n'est pas obligé d'être d'accord avec tout ce qu'elles racontent, mais il me semble qu'un travail a été fait à l'époque, des mobilisations ont été faites par ces associations. Il y a même eu des recours devant le Tribunal administratif pour obliger la Ville à reconnaître qu'il y avait des problèmes sur un certain nombre de "balades".

Dans ce contexte, quand on regarde le cahier des charges, il y a quand même un flou, c'est important de le dire, dans une situation où c'est une activité commerciale. D'accord, il y a un cahier des charges, mais il y a des contraintes économiques, comme dans toute activité économique. Ces contraintes économiques peuvent "forcer", à un moment donné, l'opérateur à faire un peu plus que ce qui est dans le cahier des charges. Quand il y a une absence de registre de contrôle, quand il y a un certain nombre de flous sur la durée des "balades" fonctionnelles, quand on voit, par exemple, pendant les vacances, que les poneys sont censés faire des allers et retours tous les jours, au lieu de pouvoir rester sur place, il y a un certain nombre d'éléments qui restent flous. Je ne comprends pas pourquoi il y a eu cette précipitation pour réintroduire tout de suite, maintenant, avec d'ailleurs le fait que, sur le bois de Boulogne, il n'y a personne, mais sur le bois de Vincennes, c'est fait tout de suite.

Je suis dubitatif sur ce projet de délibération passé ici, maintenant, sans concertation. C'est pourquoi je ne le voterai pas.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cette convention d'occupation d'une parcelle dans le bois de Vincennes fait suite à la décision prise en 2023 de ne pas reconduire les conventions de "balades" à dos de poney dans certains parcs parisiens, tels que les parcs Monceau, Montsouris ou au Champ-de-Mars.

Le cadre de ce débat, c'est que notre majorité s'est engagée en faveur du bien-être animal, en établissant une charte sur la question. Or, les conditions dans lesquelles les poneys étaient utilisés et leur acheminement vers ces parcs étaient particulièrement stressants, puisque ceux-ci venaient de banlieue. Comme le dénonçait avec force l'association "Zoopolis", certains animaux étaient parfois attachés pendant plusieurs heures aux abords du périphérique. Le groupe Communiste et moi-même avons eu l'occasion de demander ici même l'interdiction, avec

effet immédiat, de l'utilisation des longues dites "Colbert", qui exerçaient une pression inconfortable sur les poneys et qui contrevenaient au bien-être animal, que nous défendons par ailleurs.

Ainsi, tout en maintenant l'ambition de proposer aux petits Parisiens un lien avec cet animal, nous apprécions favorablement le compromis proposé. Les enfants pourront bénéficier d'activités avec les poneys, dans une logique de sensibilisation plus saine pour l'animal et dans le cadre plus serein qu'est le bois de Vincennes. Nous espérons que cette expérience puisse être aussi accessible au bois de Boulogne, même si aucune candidature n'a pour l'instant été déposée pour y occuper l'emplacement défini.

Nous voterons donc ce projet de délibération et appelons la Ville à demeurer, comme elle l'est aujourd'hui, vigilante quant au strict respect de la Charte sur le Bien-être animal.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Samia BADAT-KARAM, pour le groupe "LR-LCI".

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, chers collègues, une fois n'est pas coutume, j'aimerais saluer la gestion de ce dossier par l'Exécutif parisien, et notamment par M. Christophe NAJDOVSKI. Quand la Mairie centrale prend le temps de se concerter avec les mairies d'arrondissement et les acteurs concernés, nous pouvons aboutir ensemble à des projets intéressants pour les Parisiens.

Notre Conseil a voté en 2021 une Charte du Bien-être animal et a mené, dans la foulée, une série de concertations auxquelles j'ai participé, pour redéfinir la place et les conditions des activités liées à la découverte du poney à Paris. Ces échanges ont permis de faire évoluer substantiellement la manière dont ces activités sont envisagées et mises en œuvre. Il ne s'agit plus maintenant de promener des enfants à dos de poneys dans les allées des parcs parisiens. L'idée est désormais de proposer une approche pédagogique plus large, centrée sur la découverte de l'animal, de son environnement et du soin qu'il faut lui apporter, avec pour cadre les deux bois parisiens.

Evidemment, on aurait tous souhaité que ces activités soient maintenues dans Paris. Cependant, dans l'intérêt des animaux, la solution avec les deux bois nous convient.

Le nouveau cahier des charges, plus exigeant, s'est traduit par des progrès certains dans le traitement des animaux. Nous nous en félicitons. Des professionnels, dont l'activité ne plaçait pas toujours le bien-être animal au cœur de leurs préoccupations, ont été écartés. Là encore, c'est une bonne nouvelle.

Je voudrais également remercier la Fédération française d'équitation et le Comité départemental d'équitation de Paris pour leur expertise et leur soutien, qui nous ont permis de construire ensemble ce cahier des charges. Ce nouveau cadre permet aujourd'hui de sélectionner des professionnels reconnus dans le monde de l'équitation, qui placent le respect de l'animal au centre de leurs pratiques. Nous nous félicitons donc de la signature de cette convention entre la Ville de Paris et cette professionnelle de l'équitation pour le bois de Vincennes. C'est une bonne nouvelle. Cette exploitante, que nous connaissons tous, Mme VACHER, est vraiment quelqu'un de très bien. Elle est très respectueuse de ses animaux.

Nous regrettons que l'appel à projets concernant le bois de Boulogne soit resté infructueux.

Cette activité de découverte du poney est attendue par de nombreuses familles de notre arrondissement et de tout Paris. Pour beaucoup d'enfants, c'est une première rencontre avec le monde de l'équitation, un moment important et parfois fondateur pour des enfants élevés en milieu citadin. Nous espérons donc qu'un nouvel appel à projets pour le bois de Boulogne sera lancé très rapidement, et qu'il permettra d'offrir aux candidats potentiels de bonnes conditions de travail pour eux et pour les animaux. On l'a dit, mais on va le rappeler. Cela passe par une place de stationnement dédiée, un point d'eau accessible, un enclos sécurisé et adapté, et un espace ombragé. En substance, tout ce qui est nécessaire pour que cette belle initiative ne soit pas simplement un engagement, mais le début d'une réussite concrète sur le terrain.

Continuons de travailler ensemble pour que ce projet aboutisse maintenant dans le bois de Boulogne.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie l'ensemble des oratrices et orateurs pour leurs interventions sur un sujet de société important, qui porte sur la question du bien-être animal et de la relation que nous pouvons nouer avec les animaux, en particulier pour les jeunes générations.

Ce projet de délibération, sur lequel nous nous exprimons aujourd'hui, est le résultat d'un long processus de discussion et de concertation, par lequel nous nous sommes engagés à ne pas renouveler les conventions et l'activité de "balades" à poney, tout en ayant la volonté de maintenir un lien entre les jeunes Parisiens et les poneys,

"via" une activité redéfinie autour de la découverte des poneys. Ces dernières années, nous avons travaillé avec sérieux et responsabilité. En 2021, je rappelle qu'il y avait 9 sites où l'on avait ce que l'on appelait des "locations" de poneys, pour une "balade" très souvent éphémère et dans laquelle les relations avec l'animal étaient extrêmement limitées, notamment pour les enfants. Nous avions des exploitants qui avaient des modèles d'activité très différents et qui ne mettaient pas tous, bien au contraire, la question du bien-être animal en priorité n° 1.

Nous avons donc décidé d'ouvrir ce dossier fin 2021, pour la toute première fois de l'histoire de cette activité à Paris, en apportant des exigences en matière de conditions animales. D'abord, en passant la durée des conventions de 5 à 3 ans, ce qui laissait aussi aux exploitants le temps de redéfinir leur activité, avec la volonté, comme cela a été dit, de ne plus avoir d'activité de "balades" à poneys intra-muros et de redéfinir cette activité à travers la question de la découverte des poneys.

A partir de cet été, il y aura donc un site parisien, sur une surface de plus de 2.500 mètres carrés, dans le bois de Vincennes, où sera proposée cette nouvelle activité. Elle a peu à voir, si ce n'est même rien à voir avec les pratiques que l'on a pu observer auparavant, qui prenaient la forme d'un tour de manège intensif pour les animaux. Ce que nous avons là, c'est une activité concentrée autour de la découverte de l'animal, sa vie, ses besoins, son comportement, son bien-être, avec des activités pratiques, qui vont intégrer des activités de soin du poney - brossage, pansage, curage des sabots. C'est seulement en toute fin d'activité qu'il y aura une possibilité de "balade", pour compléter l'approche pédagogique, soit à pied en tenant le poney, avec accompagnement des parents, ou à dos.

Je le dis, ceci a été le résultat d'un processus de concertation, où tous les points de vue ont été entendus. Je le dis pour M. SOREL. Y compris "PAZ" et "PETA" étaient présents à ces concertations, Monsieur SOREL. On a donc écouté tout le monde. Non, on n'a trahi personne. On n'a manipulé personne, contrairement à ce que j'entends. On a concerté, intégré les enjeux et les demandes exprimées, étudié les sites, construit un cahier des charges extraordinairement exigeant. On l'a fait avec les associations de protection animale, les élus et l'ensemble des professionnels de la filière équine.

On a posé un niveau d'exigence important concernant les animaux, en particulier sur la question des temps de transport, qui seront donc inférieurs à deux heures au total. C'est bien cela qui doit déterminer le nombre d'emplacements dans lesquels cette activité peut se déployer à Paris. Bien évidemment, des contrôles seront aussi opérés par les agents de la Direction des Affaires économiques, une surveillance aussi des agents du Service de l'arbre et des bois du bois de Vincennes, de manière que cette activité se déroule dans de bonnes conditions.

D'ailleurs, je précise que l'attributrice du site du bois de Vincennes, qui fait l'objet de ce projet de délibération, est une exploitante que nous connaissons bien, puisqu'elle est déjà présente aujourd'hui à Paris. Elle fait preuve d'un grand professionnalisme et d'une grande attention envers les animaux.

Enfin, et pour répondre à la demande de la mairie du 16^e arrondissement, avec laquelle nous avons beaucoup échangé, nous relancerons un appel à projets sur le site du bois de Boulogne, sur lequel aucun candidat ne s'est porté lors de l'appel à projets lancé en novembre 2024. Je précise d'ailleurs que le Comité départemental d'équitation parisien nous a dit que, aujourd'hui, il n'y avait pas sur le marché, si je puis dire, d'exploitants en mesure de le faire. Cela répond aussi à une question posée par Mme BALDINI. Aujourd'hui, il n'y a pas d'acteurs professionnels ayant le niveau de professionnalisme requis pour pouvoir mener à bien ce type d'activité. On travaille donc aussi avec la Fédération française d'équitation et le Comité départemental pour susciter ces nouveaux services et faire en sorte, à l'occasion d'un nouvel appel à projets concernant le site du bois de Boulogne, qu'une personne puisse répondre.

Pour conclure, nous avons fait évoluer de manière très conséquente ces activités, avec comme préoccupation première le bien-être animal, et ce dans la concertation avec tous les acteurs, professionnels, associations de protection animale, élus, pour offrir aux jeunes Parisiens une activité qui permet d'établir un lien renouvelé avec l'animal, et dans le respect des besoins de celui-ci. C'est bien le sens de ce projet de délibération.

Je remercie aussi les élus qui ont participé aux ateliers de concertation, que nous avons menés. Ils ont pu, je le crois, rapprocher un certain nombre de points de vue et faire aboutir cette orientation vers ce projet de délibération. Celui-ci nous permet d'avoir une activité centrée sur la question du bien-être des animaux, qui renouvelle le lien avec les animaux et permet de maintenir un lien entre les jeunes Parisiens et les animaux.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 39.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 39).

Je vous remercie.

2025 DEVE 26 - Subventions versées à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la P.C. ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e) et d'équipements sportifs (13e).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au renouvellement de la convention-cadre de la Petite ceinture ferroviaire.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 26 et le vœu n° 129.

Subventions versées à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la Petite ceinture ferroviaire sur les 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements, et d'équipements sportifs dans le 13e arrondissement. Il reste Jean-Philippe GILLET inscrit sur ce projet de délibération.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, nous profitons de ce projet de délibération pour présenter un vœu rattaché. Nous le savons, la convention-cadre signée en 2015 entre S.N.C.F. Réseau, S.N.C.F. Mobilités et la Ville, concernant la Petite ceinture, arrive à son terme cette année. C'est dans le cadre de cette convention et de ces nouveaux usages de promenade que nous subventionnons ces associations d'insertion professionnelle, qui ont permis à plus de 600 personnes d'être accompagnées vers l'emploi, mais aussi permis de contribuer à la préservation de la biodiversité sur le tracé. Cela participe à la sensibilisation concernant les menaces qui pèsent sur certaines espèces et la nécessaire cohabitation entre les activités humaines et la nature, en tout cas la nature à Paris.

Comme le rappelle le projet de délibération, les partenaires ont confirmé leur volonté que soit préservée la réversibilité des aménagements qui pourraient y être réalisés, afin de ne pas obérer les potentiels de transport pour le futur. C'est ce que nous avons défendu dans le cadre du P.L.U. bioclimatique, dans le cadre du Plan Climat, et que nous continuons de défendre aujourd'hui. En effet, face à l'engorgement des transports, à la privatisation et à la gestion catastrophique de la droite régionale, la Petite ceinture peut représenter une nouvelle opportunité de développer des transports en commun publics. C'est l'avantage d'une infrastructure déjà là et dont la réhabilitation représente une opportunité en matière de baisse des émissions. D'abord, parce que cela ne représente pas un chantier massif en vue d'une mise en service, puis parce que l'on proposerait du train en lieu et place des transports individuels, qui sont soit très émissifs, soit plus ou moins vertueux, mais hélas souvent inaccessibles pour les classes populaires. C'est d'autant plus important dans le cadre du déploiement des Z.F.E. et de la transformation du périphérique, qui nécessitent de penser et développer des alternatives pour les automobilistes.

Dans le cadre de notre combat commun contre la pollution atmosphérique et contre le réchauffement climatique, les modes de transport et les flux logistiques sont des enjeux centraux qui nécessitent la mise en place de solutions alternatives au tout-routier et au tout-camion, ce que peuvent être le fleuve et le rail.

Le groupe Communiste tient à l'affirmer. Cela ne signifie en rien un retour en arrière. Nous défendons la mixité des usages sur la Petite ceinture. Faire rouler des trains sur certains tronçons dans une perspective métropolitaine n'empêche pas de proposer des promenades sur d'autres. C'est d'ailleurs déjà le cas, puisque le RER C l'emprunte, mais aussi deux trains de marchandises dans le 17e arrondissement depuis 2021. Cela évite le passage d'une centaine de camions. C'est donc plus souhaitable pour les riverains, même pour ceux qui, au premier abord, seraient réticents à l'idée de revoir des trains sur la Petite ceinture.

Nous voterons donc ce projet de délibération, et nous vous soumettons ces propositions qui, je l'espère, feront l'unanimité.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je centrerai mon propos autour de la réponse au vœu déposé par le groupe Communiste. Vous le savez, l'ouverture de la Petite ceinture est une ambition forte, qui est portée par la Maire de Paris, dans le but d'offrir le maximum d'espaces de nature aux Parisiennes et aux Parisiens. La proximité de tous à des espaces de respiration est une nécessité. C'est, par ailleurs, une priorité de la mandature. Dans ce contexte, la Petite ceinture est un atout majeur, puisqu'elle constitue, il faut le rappeler, un linéaire de 32 kilomètres de nature dans Paris. C'est un formidable réservoir de biodiversité, qui structure la trame verte parisienne. On y trouve une faune et une flore très riches, qui font que la Petite ceinture est inscrite au Schéma régional de cohérence écologique.

A travers le protocole-cadre, ainsi que les conventions de superposition d'affectation que nous avons avec la S.N.C.F., la Ville aménage des tronçons pour en faire des promenades ouvertes à toutes et à tous. Pour cette mandature municipale, la Ville s'est engagée dans un programme d'ouverture de 7,3 hectares de surface de la Petite

ceinture, répartis dans 6 arrondissements, avec au total, en 2026, 11,5 kilomètres de linéaires qui seront accessibles au public dans 9 arrondissements parisiens.

Cependant, ce site n'est pas un espace vert comme un autre. C'est un espace qui, comme je le disais, appartient à la S.N.C.F., donc au Réseau ferré national. C'est pourquoi la Ville s'est toujours engagée à réaliser des aménagements dans le respect de la conservation des fonctions ferroviaires du site. Tous les aménagements réalisés sont réversibles. Ils sont également basés sur la sobriété. Nous avons renouvelé cet engagement à travers le vote du Plan local d'urbanisme bioclimatique et du Plan Climat parisien en novembre 2024.

Je sais votre attachement, Monsieur GILLET, et le groupe Communiste, à la Petite ceinture. Je sais que vous serez particulièrement attentifs à la définition du futur protocole-cadre. Pour autant, on ne peut pas arrêter et définir, à travers un vœu, comme celui que vous déposez aujourd'hui, le contenu du futur protocole-cadre. Ce n'est pas l'espace pour le définir.

C'est pourquoi je vous propose de retirer votre vœu, sinon j'appellerai à voter défavorablement. Je vous appellerai aussi, bien évidemment, à voter favorablement ce projet de délibération, qui porte sur des projets d'insertion professionnelle pour l'entretien, notamment des talus de la Petite ceinture ferroviaire.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Monsieur GILLET, le vœu est-il maintenu ?

M. Jean-Philippe GILLET. - Nous le maintenons en l'état de la discussion.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - J'ai donc une demande d'explication de vote sur le vœu.

La parole est à Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je veux dire à mes amis communistes que je comprends leur attachement à la vocation ferroviaire de la Petite ceinture. Il y a eu une histoire, il y a eu une utilité, il y a aussi eu des restes, avec ces gares incroyables et ces quais aujourd'hui utilisés par les riverains ou même par des jardins partagés. Il y a des syndicats, la S.N.C.F. aussi. Il y a une culture cheminote forte chez les communistes et nous le respectons, bien évidemment.

Néanmoins, je pense que les temps ont changé et que, aujourd'hui, l'attente des Parisiennes et des Parisiens, c'est d'ouvrir ces espaces pour en faire des promenades, pas pour faire passer des trains, mais pour en faire des promenades végétales, reconnectées avec la nature. Vous êtes très attachés, justement, à l'éducation populaire. Quoi de mieux, pour les enfants et les jeunes, que d'avoir ces espaces, où l'on pourrait imaginer des "balades", mais aussi rappeler l'histoire de la Petite ceinture et une forme d'éducation sur ce qu'a pu être cet ouvrage ?

Je dis aussi que, aujourd'hui, il y a une alternative ferroviaire à la Petite ceinture, cela s'appelle le "tram". On a dépensé des milliards d'euros pour faire le "tram". Il a un succès incroyable. On n'est pas loin de pouvoir boucler jusqu'au pont Garigliano. On ne va donc pas doubler une infrastructure qui nous a coûté plusieurs milliards, réactiver un chantier, alors que, finalement, on n'est même pas certain que ce soit utilisé par des personnes. Le mode qui commence à monter en puissance, et je sais que vous l'accompagnez, c'est le vélo. De la même manière, on peut faire beaucoup à vélo sans avoir besoin de rouvrir les trains...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

M. Émile MEUNIER. - ... sur la Petite ceinture. Nous nous opposons donc à ce vœu, mais tout en respectant la position de nos amis communistes.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 129 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 129 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 26.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DEVE 26).

2025 DVD 38 - "Fonds vert". - Aménagement de la place du Colonel-Fabien (10e et 19e) et de la place de l'Hôtel de Ville (4e). - Convention de cofinancement entre la Ville de Paris et l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 38 : "Fonds vert", aménagement de la place du Colonel-Fabien et de la place de l'Hôtel-de-Ville, convention de cofinancement entre la Ville de Paris et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

La parole est à M. Paul HATTE, pour Union Capitale.

M. Paul HATTE. - Merci, Madame la Maire.

J'ai promis à Chloé SAGASPE que je ne serai pas trop désagréable, donc pas du tout.

Je suis né à Montmorency, près de la forêt. J'adore la forêt. J'hésite même à être professeur de danse de forêt, comme "Josiane Pichet" - "La danse de la forêt et la solitude". Néanmoins, la question que j'ai à vous poser n'est pas ironique. C'est une vraie question.

La solitude, ce qui m'arrive un peu en ce moment même, d'ailleurs.

N'avez-vous pas peur...

Attendez, parce que ma nature me reprend.

N'avez-vous pas peur que, en mettant quelques arbres sur la place de l'Hôtel-de-Ville et la place du Colonel-Fabien, je ne doute pas que ce soit très beau, j'adore cela, mais n'avez-vous pas peur que les Parisiens se disent : "Tiens, ne seraient-ils pas en train de mettre des arbres devant l'Hôtel de Ville pour que les gens, quand ils se promènent, se disent que c'est l'Hôtel de Ville, qu'il y a des arbres, que Mme HIDALGO est dans la verdure ?" La question que je me pose est...

Non, mais je me le dis. Ne croyez-vous pas que, d'une certaine manière, c'est une petite façon, en tout cas, les Parisiens pourraient se rendre compte que c'est une petite façon de donner l'impression que l'on verdit, alors que, en réalité, il n'y a pas forcément grand-chose qui change ? Voilà. C'est une question que je vous pose. Vous allez me convaincre de l'inverse. J'y suis tout à fait disposé. Après, je retournerai à ma danse de forêt.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Ni des Parisiennes.

Merci pour cette question, cher Paul HATTE. Je ne doute pas que Christophe NAJDOVSKI aura les arguments pour vous convaincre et vous répondre tout de suite.

Non, elle n'intervient plus. Vous êtes seul dans cette danse en forêt ou à Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie notre collègue pour son intervention, qui me permet de préciser que ces projets de forêts urbaines ici, place du Colonel-Fabien et place de l'Hôtel-de-Ville, qui font d'ailleurs suite aux deux autres projets d'ores et déjà livrés, place de Catalogne et bois de Charonne, sont des projets qui nous permettent d'obtenir des recettes de l'Agence de l'Eau. Ce sont des projets très qualitatifs, avec lesquels nous tenons notre engagement de réaliser ces espaces dans le mandat.

Le parvis de l'Hôtel de Ville rouvrira fin juin, avec un paysage nouveau. Les Parisiens pourront profiter de 150 nouveaux arbres sur le parvis, qui vont rafraîchir la place, mais qui vont aussi mettre en valeur d'une façon nouvelle la façade de l'Hôtel de Ville. Après la piétonnisation de la place, qui était intervenue dans les années 1980, la végétalisation est la suite logique de la transformation de la place et son adaptation aux grands enjeux de notre siècle.

J'ai l'impression, Monsieur HATTE, que vous passez un peu à côté de l'enjeu de ces aménagements, puisque, depuis des décennies, on crée des espaces verts sous la forme de parcs et de jardins. Désormais, on investit l'espace public. La conception d'une forêt urbaine prend justement comme point de départ la plantation d'arbres et aussi le réaménagement de l'espace public, avec le fait d'avoir ces plantations relativement denses, qui permettent d'implanter des espaces boisés au cœur de la ville et d'avoir des lieux de fraîcheur, là où l'on a plus plutôt des îlots de chaleur urbains aujourd'hui. Loin d'être un gadget, ces forêts urbaines permettent de baisser la température. Ainsi, sur la place de Catalogne, il est attendu une baisse de 4 degrés sur le site. Je le rappelle, à Paris, d'ici la fin de la mandature, nous aurons 4 forêts urbaines : celle de la place de Catalogne, qui a été livrée à l'été dernier, le bois de Charonne, que je vous invite vraiment à découvrir le long de la Petite ceinture, dans le 20e arrondissement, la place du Colonel-Fabien, qui fait aussi l'objet de ce projet de délibération, et la place de l'Hôtel-de-Ville, qui sera inaugurée au mois de juin.

Ces aménagements impliquent des agents de la Ville, avec des compétences et des métiers variés. Ce sont des ingénieurs de voirie qui ont travaillé sur le projet, des paysagistes, des écologues, des experts sylvicoles, des jardiniers. Aucun aspect, concernant le végétal, n'est laissé de côté. Chaque projet est conçu en fonction des caractéristiques particulières des sites. Par exemple, l'implantation et le choix des essences d'arbres sont aussi faits

selon la composition architecturale. Nous avons des paysagistes qui travaillent à cela à la Ville. C'est une grande chance. Je tiens à leur rendre hommage et à les remercier.

On peut parler, je crois, du succès de la forêt urbaine de la place de Catalogne, qui a d'ailleurs été visitée par nombre de délégations internationales à l'occasion des Jeux olympiques l'été dernier. Elle a été plantée, je le rappelle, sur une place qui était auparavant uniquement minérale et routière. Elle n'était qu'un lieu de passage, alors qu'elle est aujourd'hui devenue un lieu de destination. J'espère que cela pourra vous convaincre, Monsieur HATTE, de l'intérêt de ce nouveau type d'aménagement. Nous ne doutons pas que la place de l'Hôtel-de-Ville, ainsi que la place du Colonel-Fabien connaîtront le même intérêt et le même succès.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 38.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Bravo ! (2025, DVD 38).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'opposition à la corrida.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons les vœux n^{os} 130 et 130 bis relatifs à l'opposition à la corrida.

La parole est à Mme Douchka MARKOVIC, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Madame la Maire.

J'ai souhaité déposer un vœu d'opposition à la corrida. En effet, plusieurs associations opposées à la corrida, la F.L.A.C., CRAC Europe ou encore le collectif "Ensemble pour l'abolition de la corrida", m'ont alertée sur une pratique douteuse exercée à Paris. Nous avons constaté qu'une association spécialisée dans la promotion de la corrida à Paris utilise les arènes de Lutèce comme lieu pour pratiquer le "torero de salon", une initiation aux gestes de la tauromachie, sans la présence de taureaux. Cette association affiche pour objectif la promotion et la défense de la tauromachie dans la Capitale et au-delà, ainsi que la sensibilisation et attraction de nouveaux aficionados, grâce aux entraînements de toreros dans des lieux publics de la Capitale, avec l'objectif ensuite de pouvoir pratiquer dans les villes taurines.

Notons que les animateurs de l'association ont été observés manipulant des épées en fer, de près d'un mètre de long, devant des enfants et des jeunes fréquentant ce lieu public. Rappelons que, à la suite de l'article 521-1 du Code pénal, la corrida est interdite et est passible de 5 ans d'emprisonnement et de 75.000 euros d'amende. Reproduire les gestes de la tauromachie dans un square public constitue une forme de mise en valeur d'une tradition fondée sur la mise à mort des animaux, en contradiction avec les engagements éthiques de la Ville. Aussi, toute mise en scène de cette pratique contribue à sa promotion et à sa banalisation.

Rappelons ce qu'est la corrida : c'est un spectacle en trois actes ou plutôt de la barbarie en trois actes. Cela commence par enfoncer un pic au niveau du cou du taureau, dans l'objectif de lui sectionner les muscles du cou, faire en sorte que son cou tombe et qu'il ne puisse plus se défendre. Eh oui ! Ensuite, pendant 20 minutes, on va lui enfoncer des banderilles, en réalité des harpons, dans le dos, au nombre de six pendant 20 minutes, pour tout simplement lui sectionner les muscles du dos. Enfin, on prendra une grande épée qu'on va lui enfoncer au niveau du dos jusque dans les poumons. Une fois qu'il sera à terre, on lui enfoncera un poignard au niveau du cou. Je ne sais pas vous, mais personnellement, quand je prends connaissance de tout le déroulé, je ne me dis pas : "Chouette" ! "J'ai hâte d'aller voir ce spectacle !" Non. Au contraire, je me dis : "Qui peut se réjouir d'une telle barbarie ?"

Alors, non, Paris ne doit pas être le lieu...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Douchka MARKOVIC. - ... de promotion de cette horreur. Nous demandons donc que la Ville de Paris se déclare "ville anti-corrida", comme d'autres villes en France, en Espagne ou en Amérique latine.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

En préambule de mon intervention, j'ai envie de citer les magnifiques mots de Francis CABREL, dans sa chanson "La Corrida" : "Je les entends rire comme je râle, je les vois danser comme je succombe. Je n'pensais pas qu'on puisse autant s'amuser autour d'une tombe. Est-ce que ce monde est sérieux ?" C'est bien ce que l'on se demande.

Paris a dit "non" il y a 100 ans aux corridas. Paris a repoussé depuis, les unes après les autres, les tentatives de refaire de la place dans la "Ville Lumière" à ce spectacle, dont l'horreur n'a d'égal que la cruauté. Victor Hugo disait d'ailleurs que torturer un taureau pour le plaisir, pour l'amusement, c'est beaucoup plus que torturer un animal, c'est torturer une conscience.

Pourtant, encore aujourd'hui, ce spectacle de cruauté connaît un regain de dynamisme porté par des aficionados, au nom de la culture. On a vu apparaître dans notre ville des activités d'entraînement, aux allures extérieures inoffensives, mais qui assument dans leurs textes de faire la promotion de cette pratique dans le but, je cite, "d'attirer de nouveaux aficionados grâce aux entraînements de toreros dans les lieux publics de la Capitale". Il y a là manifestement une action de prosélytisme pour une activité illégale et interdite, puisque la corrida est reconnue par le Code pénal français comme étant un acte de cruauté sur des animaux. Elle est sanctionnée par le Code pénal de 5 ans de prison et de 75.000 euros d'amende sur le territoire français, à l'exception d'une cinquantaine de communes du Sud de la France.

Les simulations de corrida constituent un apprentissage, qui permet ensuite aux aficionados d'exercer des sévices et des actes de cruauté sur des animaux, dans certaines villes du Sud de la France qui, par dérogation, sont dispensées de poursuites judiciaires lorsqu'elles organisent des corridas.

Paris ne se laissera pas instrumentaliser. C'est pourquoi nous proposons un vœu présenté par l'Exécutif, pour affirmer notre opposition à la corrida en tant que spectacle de souffrance animale et à toutes les manifestations de sa promotion sur le territoire parisien.

Puisque j'ai commencé mon intervention par Francis CABREL, je la terminerai par les mots suivants, qui sont les siens : "Quand la corrida avance, c'est l'humanité qui recule".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu n° 130 du groupe "Les Écologistes" est-il maintenu ?

Mme Douchka MARKOVIC. - Oui, on le maintient. On votera également celui qui est proposé par Christophe NAJDOVSKI.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 130 du groupe "Les Écologistes", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 130 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 130 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. Je vous remercie. (2025, V. 88).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'aménagement de la rue Mouffetard.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 131 relatif à l'aménagement de la rue Mouffetard.

La parole est à Mme Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Les Parisiens connaissent bien l'une des passions parisiennes de la majorité : faire des travaux, les défaire, refaire des travaux, puis les défaire à nouveau, enfin les refaire une troisième fois. C'est ce que subissent les habitants de la rue Mouffetard et ceux du 5e depuis des mois, avec une fin de travaux toujours repoussée. En cause, le manque d'écoute, l'insuffisance de suivi, la perte de compétence, l'interprétation approximative des normes, l'absence de contrôle, etc.

J'apprends ce matin, par les riverains, que l'entreprise chargée des travaux, après avoir creusé les jardinières à 84 ou 90 centimètres des façades des immeubles, puis à 1 mètre 20 des façades, va aligner à nouveau les jardinières à 1 mètre 40 des façades, car c'est la norme à appliquer. Des mois d'échanges, des mois de réunions

organisées par notre groupe Changer Paris, et que de coûts supplémentaires pour faire appliquer la loi, rien que la loi !

Qui pilote donc ces travaux ? Ces travaux s'appellent "Embellir votre quartier", mais aucune des demandes patrimoniales que nous avons formulées n'est mise en œuvre, comme le maintien des pavés d'origine dans cette rue au tracé médiéval et la valorisation des monuments historiques. La végétalisation se résume à quelques buissons et elle est misérable, très loin des promesses d'arbres et d'arbustes du début du projet, faute d'aménagement adapté aux contraintes environnementales et techniques propres à la rue Mouffetard.

Les habitants et les commerçants, vous le savez, sont inquiets et excédés. J'entends beaucoup dire qu'il faut faire des économies. Avec 10 milliards de dettes qui pèsent sur la Ville, c'est une évidence pour les Parisiens. Cependant, combien coûtent ces travaux dits d'embellissement rue Mouffetard ? Qui finance ? Aucun panneau d'affichage ne donne d'informations sur le montant de ces travaux. Ne serait-ce que par souci de transparence, les services de Mme HIDALGO doivent préciser les montants et l'origine des fonds dépensés.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Anne BIRABEN. - "In fine", l'argent public, c'est celui des Parisiens. Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI a la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame BIRABEN, ma réponse va me permettre de clarifier la façon dont sont élaborés les projets que nous portons pour la végétalisation des rues à Paris.

La végétalisation de la rue Mouffetard vient d'une demande des habitants. Elle a été exprimée dans le cadre de la démarche "Embellir votre quartier", que vous connaissez bien. Au-delà de ce cadre de concertation, la votation à l'initiative de la mairie du 5e a permis de recueillir l'adhésion d'un nombre d'habitants encore plus grand. De plus, n'ayons pas peur du mot, ne vous en déplaît, cette végétalisation a été plébiscitée. Cependant, la concertation sur ce projet ne se résume pas à cette votation, comme vous voudriez le faire croire. C'est tout un processus de co-construction qui a été mis en place avec les commerçants et les habitants de la rue. Permettez-moi de le rappeler : une marche exploratoire organisée avec les commerçants et les présidents des associations de commerçants de la rue, une présentation du projet en plénière des conseils de quartier, une réunion avec les riverains et les présidents de copropriété, la mise en ligne du projet, consultable par toutes et tous. Ainsi, une concertation loin d'être hors sol.

Il en résulte un projet qualitatif - oui, qualitatif -, qui a notamment permis de végétaliser 200 mètres carrés en pleine terre et de planter 3 arbres. Dans une rue aussi étroite, c'était un défi. Je salue le travail des agents qui l'ont mené à bien, même si tout n'est pas parfait, par ailleurs.

Vous sous-entendez dans votre vœu que le projet manquerait de qualité et n'aurait pas tenu compte des spécificités de la rue. Encore une fois, je suis désolé de le dire, c'est l'illustration d'un mépris du travail des agents de la Ville de Paris et du service public. Nous avons la chance à Paris de pouvoir compter sur une administration extrêmement riche de compétences et de savoirs aussi variés que les métiers qu'elle compte. Sur ce projet, ce sont bien des ingénieurs, des paysagistes, des experts sylvicoles, des écologues et des jardiniers qui sont intervenus. Toutes et tous œuvrent au quotidien pour planter des arbres et des végétaux, les entretenir et s'assurer de leur développement, dans les meilleures conditions. Contrairement à vous, je tiens à saluer leur travail.

Je vous donne rendez-vous dans quelques mois ou même dans quelques années. Lorsque la végétation aura poussé, je l'espère, tout le monde saluera le travail réalisé rue Mouffetard. Vous comprendrez que je donne un avis défavorable à votre vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu est-il maintenu, Madame BIRABEN ?

Très bien. Je le mets donc aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 131 est rejeté.

2025 DAE 5 - Conventions d'occupation du domaine public avec deux structures de l'économie sociale et solidaire dans le parc Rives de Seine (4e).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la transparence des financements des entreprises.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif au fonds d'investissement dédié à l'économie sociale et solidaire à Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAE 5 et des vœux n^{os} 132 et 133. Le projet de délibération porte sur des conventions d'occupation du domaine public avec deux structures de l'économie sociale et solidaire dans le parc Rives de Seine.

La parole est tout d'abord à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

La gestion des concessions sur les quais de Seine est particulièrement importante, bien sûr, parce qu'elles sont des vitrines pour notre Ville, parce qu'elles ont des conséquences directes sur les usages aux abords immédiats de notre fleuve, donc de son écosystème. L'exposé des motifs parle d'ailleurs du parc des Rives de Seine. J'espère que nous pourrions encore l'embellir et le végétaliser dans les mois à venir. Il ne faut pas non plus oublier que ces concessions sont implantées dans un quartier au cœur du secteur de Paris Centre et que les habitantes, les habitants et les élus de ce secteur y prêtent donc une attention toute particulière.

Les projets qui nous sont présentés aujourd'hui proposent l'attribution des concessions à des structures de l'économie sociale et solidaire, l'occasion de saluer le travail de Florentin LETISSIER et de ses équipes, et particulièrement le travail d'Audrey PULVAR et de son cabinet, puisque l'objectif est d'offrir des services de restauration responsables, durables et accessibles aux usagères et usagers des berges de Seine. De quoi continuer à faire de ces espaces, gagnés sur la voiture, des lieux de vie et de sociabilité, et c'est tant mieux.

Pour des raisons de transparence, d'informations incomplètes et d'analyses juridiques manquantes, la convention visée à l'article 2 du projet de délibéré n'a pas été soumise au vote du conseil de secteur de Paris Centre. Pour les mêmes raisons de transparence que je vais vous détailler, le groupe "Les Ecologistes" propose un vœu concernant ce même article.

Transparence, lutte contre les ingérences, c'est bien tout l'objet du vœu que nous vous proposons et qui est rattaché. Depuis plusieurs mois, nous avons constaté avec effroi que les ingérences se démultipliaient contre les services publics : stratégies d'influence, "lobbyings" plus ou moins respectueux de la loi et des règles éthiques en vigueur, voire cyberattaques, le tout du fait de puissances étrangères, d'organisations d'extrême droite ou de groupes présentant souvent les deux à la fois. Il nous paraît donc primordial que la Ville de Paris se prépare et adapte ses outils d'analyse, ses cadrages juridiques et ses réflexes de veille. Ainsi, nous pourrions veiller à ne pas laisser prise à des stratégies d'infiltration, qui se réclameraient ensuite du soutien de notre Ville ou des structures que nous accompagnons.

Voilà pourquoi nous vous proposons d'avancer et d'aller plus loin sur les bonnes pratiques de transparence financière et d'exigence sur les pratiques managériales, sur leur compatibilité avec les politiques publiques que nous menons. D'où notre vœu relatif à la transparence des financements des entreprises et notre protection face aux ingérences de l'extrême droite. J'espère que nous serons nombreuses et nombreux à le voter, mais aussi à continuer d'y travailler, pour que notre Ville puisse fièrement assumer son héritage de ville de résistance, d'une ville honorée du titre de "Compagnon de la Libération".

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris dispose de locaux sur les quais de Seine, mis à disposition d'acteurs de l'économie sociale et solidaire pour proposer des services vertueux aux Parisiennes et aux Parisiens. Cependant, concernant ceux du parc Rives de Seine, le projet de délibération aurait dû être examiné au dernier Conseil. Il a été repoussé à la suite de la découverte de liens entre les porteurs de projet et Pierre-Édouard STÉRIN. Après vérification, le projet de "La Table de Cana" n'est finalement pas lié financièrement au fonds du Bien Commun, détenu par M. STÉRIN. Nous voterons donc pour l'article 1.

En revanche, M. STÉRIN, pour ceux qui ne le connaîtraient pas, est à la tête de Smartbox, d'Otium Capital et du fonds du Bien Commun. Milliardaire, il est aussi l'un des principaux bailleurs de fonds de l'extrême droite, soutien actif du Rassemblement National, comme l'a révélé "L'Humanité" dans son enquête sur le projet "Périclès", acronyme pour "Patriotes, Enracinés, Résistants, Identitaires, Chrétiens, Libéraux, Européens, Souverainistes". Ce projet vise à former des cadres, à influencer les politiques publiques et faire élire 300 maires RN en 2026, à travers un maillage stratégique d'initiatives, y compris dans l'économie sociale et solidaire.

C'est un projet insidieux, car comment s'opposer à un projet social et solidaire qui favorise l'inclusion, comme "Bonne Table" ? Pourtant 10 % de son financement, soit 400.000 euros, vient du fonds Otium. Malgré ses qualités, cela en fait un cheval de Troie idéologique. Nous savons que l'association cherche à lever 200.000 euros pour

s'affranchir de ce financement. Tant que ce n'est pas le cas, nous ne ferons aucune concession. Nous voterons donc contre l'article 2.

Nous serons évidemment heureux de soutenir ce projet, lorsque plus aucun euro ne le reliera à ce financeur réactionnaire. Cela nous oblige collectivement à plus de vigilance sur les financements et les partenaires.

Il y a un an, ici même, Camille NAGET alertait sur le recours de l'Etat à "Astoria Sécurité", détenue par Axel LOUSTAU, un ancien du G.U.D., qui a reçu 25 millions d'argent public depuis 2011. Notre position est claire : l'argent et les espaces publics ne doivent jamais bénéficier à l'extrême droite, ni à ses réseaux. Pour le groupe Communiste, être républicain, c'est traquer les discours racistes, antisémites, misogynes, homophobes, mais aussi ceux qui les financent. Nous voterons donc le vœu des écologistes. Si certains attendent une position juridiquement, nous voterons... Je ne sais pas. On verra ce que dira l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Vincent BALADI, pour le groupe "LR-LCI".

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, notre groupe votera pour ce projet de délibération, mais contre le vœu du groupe "Les Ecologistes", qui, sous couvert de promouvoir la transparence financière et l'éthique de la commande publique, instrumentalise en réalité des principes fondamentaux de notre droit.

Evidemment, personne ne conteste l'intérêt de contrôler les entreprises et associations partenaires de la Ville, pour qu'elles respectent les exigences de probité. Ce sont des principes essentiels. Cependant, ce vœu va bien au-delà de cette exigence légitime. Il prétend inscrire dans le marbre, sous une forme de soupçon généralisé, d'ailleurs, l'intervention était particulièrement violente, de contrôle idéologique, voire de dérives partisans.

Le contexte dans lequel ce vœu intervient n'est pas neutre. Il fait suite au retrait d'une délibération concernant deux projets portés par des associations d'insertion, "Bonne Table" et "La Table de Cana", citons-les, au motif que leur financement, soi-disant, pourrait avoir un lien, aussi indirect soit-il, avec un entrepreneur dont les opinions personnelles ne trouvent pas grâce aux yeux de la majorité municipale, enfin, d'une partie. Il est profondément choquant que la qualité des projets, l'impact social de ces structures et leur conformité aux appels à projets soient relégués au second plan, ignorés au profit d'un procès d'intention fondé sur des relations supposées de leur soutien.

Je rappelle que "Bonne Table" est une entreprise d'insertion créée à Paris, dont les deux premiers restaurants accompagnent aujourd'hui 10 personnes en insertion, avec déjà 2 sorties positives. C'est donc un acteur de terrain, qui œuvre concrètement pour une alimentation responsable et pour l'insertion professionnelle.

Faut-il rappeler que de nombreuses associations reposent sur des dons privés pour exister, et que ces dons sont parfois le fruit d'un anonymat protecteur prévu par la loi elle-même ? Faudra-t-il demain soumettre les choix budgétaires des donateurs à validation idéologique de l'Hôtel de Ville ? Ce vœu, disons-le franchement, participe d'une dérive, celle qui vise à transformer la commande publique en instrument de tri idéologique. Ce n'est pas le rôle de la Municipalité, ce n'est pas l'intérêt des Parisiens et ce n'est pas conforme aux principes fondamentaux de notre droit.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme Véronique LEVIEUX au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

La parole est à Carline LUBIN-NOËL, qui en profitera pour présenter le vœu n° 133 de son groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants".

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le développement de l'économie sociale et solidaire à Paris est une ambition que nous partageons dans tout cet hémicycle. L'objectif de ce vœu, que je porte au nom de mon groupe, n'est donc absolument pas de remettre en question l'utilité d'un tel modèle économique, qui peut être un levier de dynamisation et d'inclusion, mais encore faut-il que les initiatives portées par la Ville soient évaluées avec rigueur, efficacité et transparence.

En 2022, un fonds d'investissement dédié à l'E.S.S. a été lancé par "Paris Initiative Entreprise", P.I.E., avec un objectif ambitieux de 10 millions d'euros pour financer des projets à impact social et environnemental. La Ville de Paris, aux côtés du Crédit Coopératif, a été l'un des principaux contributeurs. Deux ans plus tard, l'heure est donc au bilan. Nous demandons aujourd'hui des réponses claires sur plusieurs points essentiels. Quels investissements ont réellement été réalisés et quels projets ont été financés ? Combien d'emplois ont été créés concrètement grâce à ce fonds, notamment pour des publics éloignés de l'emploi ? Quelle est la répartition territoriale de ces financements ? Enfin, quel est l'impact réel de ce fonds sur la transition écologique et sociale de notre Capitale ?

Nous ne pouvons pas nous contenter de belles annonces, si les résultats ne sont pas au rendez-vous. Ce fonds d'investissement, financé en partie par l'argent des contribuables, doit faire preuve de son efficacité. A l'heure où les finances de la Ville sont dans un état critique, où la dette a explosé, où les priorités budgétaires doivent être clairement définies, nous demandons donc un bilan détaillé et documenté de ce fonds. Il est indispensable de mesurer son efficacité et son réel impact sur la vie des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Carline LUBIN-NOËL.

Je donne la parole à Audrey PULVAR, pour répondre aux oratrices et orateurs. Chère Audrey, Madame la Maire.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, de vos nombreuses interventions.

Je me permets de rappeler, à chacune et chacun ici, l'engagement de la Ville de Paris à installer partout sur son territoire et en son cœur des activités relevant de l'économie sociale et solidaire et de l'alimentation durable, accessible à toutes et tous. Merci, Raphaëlle RÉMY-LELEU, de l'avoir rappelé. C'est en ce sens que, depuis 2016, sur les berges de Seine, patrimoine exceptionnel de Paris rendu aux piétons, cinq lieux sous convention d'occupation du domaine public, situés le long du parc des Rives de Seine, proposent des activités d'E.S.S. et d'alimentation durable. Les conventions d'occupation de trois de ces lieux arrivant à échéance, mon collègue Florentin LETISSIER et moi-même avons lancé un appel à projets pour leur renouvellement.

La sélection des dossiers a été conforme en tout point au Code général de la propriété des personnes publiques, après publicité réglementaire, sur la base de critères relatifs, d'une part, à la qualité du dossier présenté, notamment son accessibilité pour les Parisiennes et les Parisiens les plus modestes, la mise en œuvre d'une démarche de développement durable, d'autre part, à la viabilité économique ou encore au niveau de redevance à en espérer. Ce projet de délibération vous propose ainsi d'attribuer deux lots à l'association "La Table de Cana" et un lot à la société "Bonne Table" agréée E.S.U.S.

Nous avons, en effet, appris fin janvier la présence indirecte, "via" la société "Otium Impact", du fonds du Bien Commun pour une part minoritaire, 10 %, au capital de "Bonne Table", mais aussi des liens entre ce fonds d'extrême droite et le réseau national de "La Table de Cana". Je ne vais pas décliner à nouveau le pedigree du fonds du Bien Commun et de Pierre-Édouard STÉRIN, sur lequel vous vous êtes exprimés. Je veux cependant préciser que parmi les soutiens financiers apportés à "Bonne Table" figurent également P.I.E., France Active ou encore le Crédit Coopératif, dont j'espère que personne ne soupçonne ici qu'ils pourraient soutenir les projets néfastes du fonds du Bien Commun.

Si ces organismes, comme la Ville de Paris, à travers la subvention que nous vous proposons de voter aujourd'hui, se portent aux côtés de "La Table de Cana" et de "Bonne Table", c'est bien parce que nous pensons, preuves matérielles à l'appui, que ces tables remplissent nos objectifs d'insertion par l'activité économique de personnes éloignées de l'emploi, nos souhaits d'inclusivité et de diversité, aussi bien au sein de leurs équipes, y compris encadrantes, qu'en celui de leur clientèle.

Dois-je préciser, par ailleurs, que l'évaluation des candidatures à un appel à projets est une procédure administrative transparente, et que les opinions politiques des porteurs de projet ne peuvent théoriquement entrer en ligne de compte, encore moins celles de leurs actionnaires.

Néanmoins, la présence de financeurs de l'extrême droite dans des projets sociaux et environnementaux, qui plus est installés sous convention avec la Ville de Paris, n'est pas anodine et ne peut nous laisser sans réaction. C'est la raison pour laquelle nous avons déjà reporté l'examen de ce projet de délibération, afin de prendre le temps du dialogue et de la compréhension avec les porteurs de projet. Quand je dis "nous", je parle de la Ville de Paris, à travers ma toute petite personne, mais aussi à travers celle de Florentin LETISSIER, adjoint écologiste à la Maire de Paris, chargé de l'E.S.S.

Si je parlais tout à l'heure de preuves, c'est parce que "La Table de Cana" et "Bonne Table" sont bien connues de la Ville de Paris. Nous les finançons déjà à travers d'autres appels à projets, pour d'autres lieux d'alimentation durable à prix abordables, dans plusieurs arrondissements de Paris. Au cours de nos entretiens, "La Table de Cana" nous a confirmé n'avoir plus aucun lien avec le fonds du Bien Commun, déjà aucun lien financier, c'était avéré, et avoir obtenu la démission de la présidence de son réseau national d'un des fondateurs de ce fonds, car c'était sur cela que portait le problème. Cette structure est par ailleurs déjà installée dans un local des Rives de Seine depuis 2016.

Concernant l'entreprise d'insertion "Bonne Table", elle propose, pour le lieu qui lui a été attribué, une activité de restauration qui sera largement approvisionnée par de l'alimentation durable, "bio" et locale. "Bonne Table" est avant tout un projet social. Reconnue comme entreprise d'insertion par l'Etat, elle emploie des personnes ayant connu l'exclusion et la précarité, parfois des situations de rue, d'autres types de difficultés personnelles conduisant au déclassement social ou encore des profils de personnes réfugiées. La Fédération des entreprises d'insertion a

d'ailleurs apporté par écrit son soutien à "Bonne Table", après l'éclatement de la polémique. Le projet porté par "Bonne Table" n'a rien, nous l'avons vérifié, absolument rien de commun avec l'extrême droite. Ses dirigeants nous ont assuré et nous assurent qu'"Otium Impact" n'a pas de voix dans la gouvernance de l'entreprise, qu'ils sont déterminés à remplacer cet actionnaire, et ils s'y attellent. Nous l'avons également vérifié. A date, "Bonne Table" a la promesse de principe de sept investisseurs à hauteur de ces 10 % d'"Otium Impact". Cette société est sur le point de sortir de leur capital.

Concernant votre vœu, chers amis écologistes, nous avons engagé depuis plusieurs semaines, avec nos services, un travail d'élaboration de charte pour les structures subventionnées par la Ville de Paris, et encore plus sous convention de domaine public. Il s'agirait pour elles, et j'en termine, Monsieur le Président, de s'engager à respecter les valeurs de la République et singulièrement l'implication de toujours de la Ville de Paris au service d'une société juste, ouverte à toutes et tous et humaniste, une société qui respecte la loi, puisqu'il faut parfois le rappeler, le racisme, l'antisémitisme, le sexisme ou encore les LGBTQIA-phobies ne sont pas des opinions, mais des délits, en tout cas en France.

Nous avons proposé des amendements à votre vœu. Si vous les acceptez, ce sera avec plaisir pour nous. Sinon, je serai malheureusement obligée d'émettre avis défavorable au sujet de votre vœu. J'invite notre Conseil à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire, chère Audrey PULVAR.

La parole est à Florentin LETISSIER sur le vœu n° 133, qui le concerne directement dans sa délégation.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais répondre à Mme LUBIN-NOËL sur son vœu, sur le fonds Paris E.S.S. On a un vrai enjeu sur le financement de l'économie sociale et solidaire dans notre Ville. C'est ce qui a fait que la Ville de Paris a choisi de soutenir "Paris Initiative Entreprise" et "MakeSense" dans le lancement de ce fonds d'investissement, qui a pour but de mélanger des financements publics et des financements privés, pour soutenir justement les structures d'économie sociale et solidaire dans leur développement. Les financements publics existent, mais ils ne sont pas illimités. Les financements privés existent aussi. C'est vraiment un gisement à exploiter de manière croissante pour l'économie sociale et solidaire, puisqu'un certain nombre d'entreprises privées, "via" des fonds d'investissement et dans le cadre de leur politique R.S.E., ont envie d'accompagner des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans leur développement.

Ce fonds Paris E.S.S. par "MakeSense" réunit de l'argent public et de l'argent privé pour l'économie sociale et solidaire. Madame LUBIN-NOËL, même si je ne partage pas l'appréciation que vous avez faite du budget de la Ville de Paris, de la manière dont nous le gérons, je pense néanmoins que la demande d'avoir un bilan de ce fonds est tout à fait légitime et normale. Je vais donc donner un avis favorable à votre vœu.

Je peux donner quelques éléments de réponse, tout en sachant que ce bilan complet, on le fera plutôt à la fin de cette année, c'est-à-dire au moment où nous aurons consommé l'intégralité de la première enveloppe de ce fonds d'investissement. Je peux déjà vous dire que, en 2021, la Ville de Paris a abondé ce fonds à hauteur de 390.000 euros, puis a autorisé P.I.E. à compléter cet abondement par un prêt patient de 400.000 euros, pris sur les dotations des années antérieures à 2024. En 2024, en complément, la Ville a de nouveau abondé ce fonds à hauteur de 1,5 million d'euros, pour donner davantage de marge de manœuvre.

Il faut savoir que ce fonds peut financer jusqu'à 200.000 euros par projet. Nous attendons la confirmation de l'entrée d'acteurs privés dans ce fonds dans les prochains mois. Je peux vous dire que trois financements ont déjà été faits : la marque parisienne "LOOM", qui est une marque de prêt-à-porter responsable, à hauteur de 200.000 euros, "Handi-Gaspi", qui est une biscuiterie "anti-gaspi" d'origine nantaise, en cours d'implantation à Paris, à hauteur de 100.000 euros, puis "Bluedigo", qui est une plate-forme de vente de mobiliers professionnels d'occasion, à hauteur de 150.000 euros.

D'autres investissements sont en cours d'analyse. J'aurai l'occasion de vous faire un bilan plus complet à la fin de cette année, notamment sur les sujets que vous évoquez, la répartition territoriale, l'impact en termes d'emplois. Je suis donc favorable à votre demande.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Florentin LETISSIER, Monsieur le Maire.

Je me tourne vers le groupe "Les Ecologistes". Acceptez-vous les amendements ou l'amendement de l'Exécutif à votre vœu n° 132 ?

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Nous voulions en accepter certains, mais pas tous. Malheureusement, le vœu est maintenu, mais nous restons à disposition pour y travailler plus allant.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Cela veut dire quoi ? Il est en partie amendé, totalement amendé ou pas du tout amendé ?

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Je vous propose que, pour la simplicité du débat aujourd'hui, on refuse les amendements. On accepte avec dépit l'avis défavorable de l'Exécutif, mais on fera mieux la prochaine fois.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - D'accord. Je préfère cela, parce qu'il faut que l'on sache ce que l'on vote. Les vœux partiellement amendés, ce n'est pas une contribution à la clarté du débat. L'avis de l'Exécutif sera défavorable, mais dans les conditions que vous venez d'indiquer.

Ce vœu n° 132 étant maintenu, je donne la parole à Paul HATTE, pour une explication de vote au nom du groupe Union Capitale.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, que l'on puisse s'intéresser à la nature de ce que fait une entreprise ou une association quand on la subventionne, cela semble évident. Quand une association ou une entreprise fait des choses dont on apprécie la nature, je ne vois pas de quelle manière on pourrait aller s'intéresser à qui sont les investisseurs et essayer d'aller sonder leur cœur. Cela contrevient à la fois au droit constitutionnel de la liberté d'association, cela contrevient au droit des contrats, puisqu'il n'est pas normal de pouvoir savoir qui s'associe avec qui, cela contrevient au droit de la commande publique, qui explique bien que le choix politique ne peut pas intervenir.

Alors, je trouve que ce vœu consiste à vouloir sonder les cœurs des gens proches des gens avec lesquels on travaille. Je vais vous dire, quand on monte une entreprise, quand on monte une association, parfois, on se tourne auprès des gens qui nous entourent pour nous aider, et parfois les gens qui nous entourent ne sont pas forcément des gens bien ou qui pensent bien. Je ne crois pas que nous soyons ici pour nous faire les juges du "bien penser" des gens proches de ceux qui œuvrent pour le bien.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Très bien. Quand la séance sera terminée, je lirai avec attention le compte rendu, qui me permettra peut-être de comprendre votre explication de vote avec beaucoup de propos négatifs.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 132 du groupe "Les Ecologistes", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 132 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 133 du groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants", si j'ai bien compris, Florentin LETISSIER avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté visiblement à l'unanimité. Félicitations ! (2025, V. 89).

J'ai donc, si j'ai là aussi tout compris, une demande de vote dissocié du groupe "Les Ecologistes" sur l'article 2 du projet de délibération DAE 5. On est bien d'accord ?

Je mets aux voix, à main levée, cet article 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 2 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 5 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 5).

2025 DAE 20 - Subventions (278.000 euros) et conventions avec sept structures œuvrant pour le développement de filières agricoles et alimentaires durables et de proximité et avenant à la convention Seine Nourricière.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Sur le projet de délibération DAE 20, il y a un amendement technique de l'Exécutif n° 134. Le projet DAE 20, ce sont des subventions et conventions avec 7 structures œuvrant pour le développement de filières agricoles et alimentaires durables et de proximité. Il y a un avenant à la convention "Seine Nourricière".

Je mets aux voix, à main levée, cet amendement technique n° 134.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 134 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 20 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DAE 20).

2025 DEVE 14 - Avenant à la convention d'occupation du domaine privé de la toiture de l'hôtel logistique Chapelle International (18e) avec la société "Cultivate".

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 14 : avenant à la convention d'occupation du domaine privé de la toiture de l'hôtel logistique Chapelle International avec la société "Cultivate".

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

L'occasion nous est donnée d'intervenir sur la convention d'occupation du domaine privé de la toiture de l'hôtel logistique Chapelle International avec la société "Cultivate", en anglais dans le texte. Il nous est proposé des modifications "ponctuelles", selon le projet de délibération. Je qualifierais plutôt ces modifications de "substantielles", puisqu'elles visent, et c'est bien le moins, à renforcer le contrôle par la Ville des activités du porteur de projet, d'introduire des obligations d'information de la part de la société, de mieux communiquer avec l'autorité concédante, avec la Ville, notamment le bilan des activités réalisées, avec l'accueil du public, etc.

Ce qui est étonnant, c'est que nous ayons aujourd'hui à analyser ces éléments, alors que l'on comprend qu'ils n'ont jamais été introduits dans la première convention, ce qui est assez dommage. Mieux, il est question d'évaluer ou plutôt d'intégrer des clauses pour les deux constructions réalisées par l'occupant, qui seront qualifiées de "biens de retour" en fin d'occupation, une fois amorties. Ce n'était pas non plus dans la convention initiale.

En réalité, ce projet fait polémique depuis le début, compte tenu des difficultés de l'occupant à maintenir une activité viable sur le plan économique et conforme aux engagements initiaux. Sa pérennité, pour le groupe Changer Paris, reste plutôt discutable. Je rappelle qu'une garantie de la Ville de Paris avait été votée en février pour les emprunts réaménagés et contractés par la société "Cultivate", notamment auprès de la Caisse des dépôts et consignations, à hauteur de 600.000 euros en 2020, si ma mémoire est bonne, également avec "La NEF", toujours pour des investissements réalisés au titre de ce projet, pour 100.000 euros en 2018, 100.000 euros en 2019. Je rappelle le principe de ces garanties : en cas de défaut de paiement, c'est le contribuable parisien qui réglera l'addition.

Ce qui m'étonne le plus, Madame la Maire, chers collègues, sur ce projet de délibération, c'est que, lors du Conseil du 17 novembre 2023, je vous avais proposé de demander à la société "Cultivate" de publier un bilan d'activité, un bilan financier pour 2022 et pour les 9 premiers mois de l'année 2023, notamment en fonction des objectifs déclinés dans l'appel à projets initial, où il s'agissait de produire 75.000... je n'ai plus les chiffres, vous me pardonnerez, mais 50.000 "kilos" de produits frais chaque année, 500.000 produits finis aux Parisiens, des paniers de légumes ou l'ouverture aux habitants. On n'a rien de tout cela aujourd'hui. Les riverains considèrent ce projet comme étant très isolé. Ils ne voient rien de ce qu'il se passe à l'intérieur. Manifestement, sur le plan économique, cela ne fonctionne pas.

Dès lors que j'ai pu vous demander, dans une démarche de co-construction, si j'ose dire, les éléments financiers de cette société, pour que l'on puisse jeter un œil, que l'on regarde si tout va bien, vous l'avez refusé en 2023. Nous voilà arrivés aujourd'hui, et vous demandez ces choses. Faites un effort ! Pas de dogmatisme, quand on

vous fait des propositions qui sont, somme toute, assez saines politiquement et dans l'intérêt des Parisiens. Votez-les ! On aurait pu gagner 2 ans. Malheureusement, ceci ne nous amène toujours pas à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Rudolph GRANIER.

La parole est à Audrey PULVAR, Madame la Maire.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Ah non, Rudolph GRANIER ! Non, non ! Me traiter de dogmatique, moi ? Non. En tout cas, pas sur ces sujets. Convaincue par mes idées de femme de gauche, engagée, écologiste, mais dogmatique, vous me faites de la peine, vraiment.

Je vais tout de même répondre. Je vous remercie de me donner l'occasion de clarifier le contenu de cet avenant au projet d'agriculture urbaine porté par "Cultivate", installée sur le toit de l'hôtel logistique Chapelle International dans le 18e arrondissement.

Cher Éric LEJOINDRE, Monsieur le Maire du 18e, qui n'est plus là, vu la longueur de notre Conseil... Je voudrais quand même saluer le travail d'Éric LEJOINDRE et de son équipe sur ce dossier depuis plusieurs années. Je rappelle que "Cultivate" était lauréate de l'appel à projets Chapelle International en 2018, alors que ma collègue Pénélope KOMITÈS était chargée des enjeux et des sites d'agriculture urbaine à Paris. Le projet reposait sur une première convention d'occupation signée avec la Ville en 2018, entrée en vigueur après l'obtention par "Cultivate" de son permis de construire en janvier 2020.

La société "Cultivate" et la Ville de Paris ont, par la suite, conjointement financé d'importants travaux de viabilisation et d'aménagement du site, nécessaires aux activités agricoles et à l'accueil du public. Il s'ensuivit 4 années d'exploitation de ce site de 7.000 mètres carrés, qui comprend notamment une serre de 1.200 mètres carrés et un potager de 2.000 mètres carrés, dédiés à de la production maraîchère agro-écologique de fruits, de légumes et de fleurs, ainsi qu'à l'accueil d'animations et de formations autour de l'agriculture urbaine.

Je déplore, comme vous, cher Rudolph GRANIER, que de nombreuses demandes de l'arrondissement et de la Ville et plusieurs réunions tout au long de ces années n'aient pas suffi à faire que "Cultivate", dans un premier temps, tienne ses engagements vis-à-vis de l'accueil de scolaires. Cette question est désormais partiellement réglée. Je déplore également qu'un certain nombre de demandes d'information et de suivi des résultats du site n'aient pas rencontré l'écho que l'on aurait pu en espérer auprès de "Cultivate".

En dépit, tout de même, car je ne voudrais pas occulter les difficultés réelles auxquelles ont été confrontés les porteurs de ce très beau projet. En dépit de nombreux imprévus et de difficultés très dommageables, comme la perte, lors d'un hiver, d'une majeure partie de la production de la serre, en raison d'un défaut de la C.P.C.U., ou des dégradations liées à de nombreuses intrusions et des mésusages du site, le projet a fini par trouver une forme d'équilibre économique pendant plusieurs années, en vendant sa production aux restaurateurs et commerces parisiens. Il a créé 2 équivalents temps plein - E.T.P. - pour la production agricole seule et a contribué à l'activité économique de ce quartier en pleine mutation.

"Cultivate" a dernièrement rencontré de nouvelles difficultés économiques, poussant la structure à lancer, en fin d'année dernière, une procédure de conciliation auprès du Tribunal de commerce de Paris et ouvrir son capital à de nouveaux investisseurs, des structures privées qui viennent abonder le projet et espèrent redresser la barre avec leurs fonds et leurs activités.

L'avenant soumis à votre vote aujourd'hui est simplement l'occasion de formaliser des changements apparaissant comme nécessaires, après plusieurs années de vie du projet, des changements qui protègent d'ailleurs la Ville, qui était plutôt exposée avec la convention, telle qu'elle était rédigée auparavant. Il s'agit, d'une part, d'acter le rééchelonnement de la redevance du parc "Cultivate" et de résorber un décalage de calendrier entre la signature de la convention en 2018 et l'entrée sur le site en 2020, puis, d'autre part, de clarifier certaines questions d'usage apparues au fil du temps.

Cette convention est également l'occasion d'intégrer des clauses ayant pour objectif d'améliorer la communication entre la Ville et les porteurs de projet, en instaurant des obligations d'information de la part de "Cultivate". Pour ce qui est de la garantie d'emprunt par la Ville concernant les prêts contractés par "Cultivate", mon collègue Paul SIMONDON vous a expliqué, au dernier Conseil de Paris, que la Direction financière de la Ville, après analyse, a estimé les risques pour la Ville comme étant maîtrisés. Je pense que mes collègues adjointes et adjoints ici présents savent que les avis de la DFA sont très rarement aussi positifs. Avant que la DFA émette un avis estimant les risques comme étant maîtrisés, on aura sorti le parachute ventral et dorsal. Toutefois, la DFA est dans son rôle, bien sûr. Je ne suis pas en train de critiquer l'administration.

Le projet "Cultivate" évolue et nous souhaitons accompagner ces évolutions essentielles non seulement à la meilleure santé du projet, mais aussi à l'ouvrir davantage aux habitantes et aux habitants du 18e arrondissement. Je vous invite à voter pour cette proposition d'avenant. J'entends, cher Rudolph GRANIER, vos remarques et vos

interrogations, dont certaines sont justifiées ; pas toutes, mais certaines sont justifiées. Je ne doute pas que, ensemble, nous veillerons à ce que les nouveaux arrivants sur ce projet correspondent un peu plus à nos attentes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Audrey PULVAR.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 14.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DEVE 14).

2025 DEVE 30 - Création du Conseil scientifique et citoyen de l'agriculture et l'alimentation durables.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 30 relatif à la création du Conseil scientifique et citoyen de l'agriculture et de l'alimentation durables.

La parole est à Franck MARGAIN.

Alors, prenez votre temps. Je vais donner la parole à Maud LELIÈVRE.

Mme Maud LELIÈVRE. - Je peux, si...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Oui, allez-y, Maud LELIÈVRE. Franck MARGAIN parlera après.

Mme Maud LELIÈVRE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci.

Je tiens avant tout à saluer, au nom de mon groupe, la création de ce Conseil scientifique et citoyen de l'agriculture et de l'alimentation durables, une initiative fort précieuse pour consolider le lien entre l'expertise scientifique, l'engagement citoyen et l'action publique, sur un domaine aussi sensible que peuvent être les questions d'alimentation et d'agriculture dans notre pays. C'est un outil qui permettra, je l'espère, d'éclairer nos choix en matière de politique alimentaire, dans un contexte où les enjeux de santé, de climat et de justice sociale sont plus que jamais connectés.

Permettez-moi toutefois d'exprimer un regret : ce conseil arrive tard. Le Plan d'Alimentation durable a été adopté en juin 2022 à l'unanimité. Nous aurions espéré et peut-être pu mettre en place cette instance plus tôt. Presque 3 ans plus tard, cette création est relativement tardive, alors qu'un certain nombre de thématiques sont particulièrement importantes sur ces sujets de sécurité alimentaire, de fiabilité des labels, d'exposition aux pesticides, etc.

Egalement une question : il existe aujourd'hui un certain flou autour de la composition du projet, qui prévoit 10 scientifiques et 10 membres issus d'associations spécialisées, ce qui est également une bonne chose, dans sa composition. Cependant, il aurait été utile et intéressant - peut-être est-ce possible aujourd'hui ? - de communiquer sur l'identité et les profils de ses futurs membres, notamment les scientifiques. Cette transparence est essentielle pour que l'on puisse avoir collectivement une appréhension de la légitimité, de la pluralité et de l'indépendance de cette instance.

Je reste convaincue toutefois que le conseil, une fois installé, sera utile et pourra apporter des contributions attendues. Merci de nous éclairer sur ces différentes questions.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Maud LELIÈVRE.

Franck MARGAIN est-il prêt maintenant ? Il manque plus que la clef.

M. Franck MARGAIN. - Monsieur le Maire, vous m'aviez demandé d'aller m'aérer. C'est ce que j'ai fait. Petite difficulté à reprendre le rythme. Vous me pardonnez, j'espère.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Rassurez-vous, car vous allez réellement pouvoir vous aérer dans peu de temps maintenant.

M. Franck MARGAIN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

Aujourd'hui, nous sommes appelés à nous prononcer sur la création du Conseil scientifique et citoyen de l'agriculture et de l'alimentation durables. La multiplication des instances consultatives est devenue une charge quelquefois bien lourde dans nos institutions. Chaque sujet, aussi technique soit-il, doit aujourd'hui voir naître une structure hybride, où se mêlent experts et citoyens, sous prétexte de renforcer la démocratie locale. Pourtant, faut-il systématiquement associer ces deux mondes, sous peine de nuire à la clarté des décisions ? L'alimentation est un sujet à la fois technique, sensible. D'un côté, il y a des impératifs scientifiques liés à la nutrition, à la production agricole et aux enjeux environnementaux. Ces aspects requièrent une expertise rigoureuse fondée sur des données

objectives et une analyse approfondie. De l'autre côté, il y a les consommateurs, leurs goûts, leurs habitudes et leurs attentes. Ce sont deux registres distincts, bien distincts, qui doivent être pris en compte de manière pertinente et non artificiellement fusionnés dans une même instance.

Prenons un instant pour mesurer la véritable portée de ce conseil : avec 30 citoyens, 10 scientifiques, 10 membres d'association, on assiste à un mélange assez hétérogène de compétences, de perceptions et d'idéologies. Un tel assemblage ne risque-t-il pas de créer davantage de confusion que de clarté ?

Je n'ai pas peur. Je vous exprime nos analyses. Laissez-moi parler, chère Audrey.

Que se passera-t-il si les avis divergent ? Si les scientifiques alertent, par exemple, au sujet d'un risque sanitaire, mais que les citoyens plébiscitent un plat populaire, mais déséquilibré ? Si des associations militantes imposent une vision idéologique de l'alimentation, qui ne correspond pas aux attentes des convives ? Qui aura le dernier mot ?

Cette construction, qui nous paraît un peu bancale, pourrait très vite se transformer en un espace de confrontation plutôt qu'en un véritable outil d'aide à la décision. Ce conseil risque donc de ne pas être un instrument efficace, mais plutôt un alibi de démocratie participative, comme nous en avons un peu l'habitude ici. Nous assistons à la création d'un comité, un de plus, dont les recommandations sont noyées et seront noyées dans les débats, sans jamais réellement influencer les choix de la Municipalité. En effet, soyons honnêtes, la décision finale appartiendra toujours aux élus et aux gestionnaires de la restauration collective, qui devront, eux, arbitrer entre faisabilité économique, contraintes logistiques et injonctions sanitaires.

Alors, que faire ? Plutôt que d'ériger une instance supplémentaire, ne vaudrait-il pas mieux renforcer les outils d'évaluation existants, accorder davantage de moyens aux études scientifiques, tout en instaurant des consultations directes avec les usagers de la restauration collective, pour recueillir leurs attentes de manière plus pragmatique ? Le bon sens devrait nous guider. L'alimentation mérite un traitement sérieux, basé sur des expertises solides et une prise en compte réaliste des préférences des consommateurs. Ce conseil scientifique et citoyen, loin d'apporter des réponses pertinentes, risque d'embrouiller encore davantage la prise de décisions.

Ne cédon pas à l'illusion ! Ne cédon pas à l'illusion d'une démocratie participative omniprésente, mais tellement inefficace ! Favorisons, au contraire, des méthodes d'évaluation claires et adaptées, en séparant les rôles : aux experts l'analyse rigoureuse, aux citoyens l'expression de leurs préférences. C'est ainsi que nous garantirons une alimentation de qualité, respectueuse de tous les enjeux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Franck MARGAIN. Visiblement, vous ne vous êtes pas aéré suffisamment longtemps.

La parole est à Audrey PULVAR, Madame la Maire.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Vous êtes allé vous aérer l'esprit dans les catacombes ! Il fallait aller dans des espaces verts. Regardez, il fait beau, premier grand jour de beau ciel bleu et chaud à Paris. Vraiment, ce n'est pas possible de voir la vie en noir comme cela, tout le temps ! Quand je dis "en noir", vous voyez de quoi je veux parler. Ce n'est pas possible ! Le comité n'existe même pas encore que vous savez déjà que ce sera un échec absolu, qu'il ne sert à rien, qu'il produira de la discorde... Ayez confiance ! N'ayez pas peur ! Je vous assure, les Parisiennes et les Parisiens sont tout à fait capables, et ils nous l'ont démontré à de nombreuses reprises, de s'écouter, de s'entendre, de discuter, d'entendre des experts. Cela s'appelle la démocratie participative.

C'est quand même assez incroyable, car, dans ce Conseil, systématiquement, sur vos bancs, on nous reproche de ne pas assez évaluer nos politiques, de ne pas écouter l'avis des Parisiennes et des Parisiens, de ne pas pouvoir rendre compte de l'avancée de nos travaux. C'est justement ce que va faire ce conseil scientifique et citoyen de l'agriculture et de l'alimentation durables, dont je vous rappelle qu'il figurait dans le Plan Alimentation durable que nous avons voté à l'unanimité du Conseil de Paris en juin 2022. Je ne me souviens pas que vous ayez, à l'époque, soulevé la moindre objection sur la création de ce conseil scientifique, qui effectivement, chère Maud LELIÈVRE, arrive un peu plus tard que prévu.

Je vous remercie tout de même pour vos interventions, qui nous ont démontré à quel point il reste encore beaucoup de travail à faire pour convaincre certains de la nécessité d'entendre, aux côtés de la démocratie représentative, dont nous sommes ici l'incarnation, l'expression d'une démocratie participative, d'une participation citoyenne, qui est le meilleur moyen, pas seulement de réconcilier le citoyen avec l'action politique, mais aussi de réconcilier les politiques avec les citoyennes et les citoyens. En effet, quand je vous entends, cher Franck MARGAIN, j'ai l'impression que vous ne leur faites pas beaucoup confiance.

Pour répondre précisément aux questions de Maud LELIÈVRE sur la composition de ce conseil scientifique et citoyen du Plan Alimentation durable, déjà, je voudrais remercier Anouch TORANIAN, dont le travail nous a aidés dans l'élaboration de ce conseil.

Le conseil scientifique a pour objectif de développer la dimension participative du Plan Alimentation durable, d'évaluer la mise en œuvre de ce plan, c'était prévu quand on l'a voté en juin 2022, d'en renforcer la légitimité en

soumettant les actions de la Ville et singulièrement celles de nos gestionnaires pour expertise et avis à des scientifiques et experts, mais aussi à l'expertise citoyenne, qui compte, qui existe. Nous avons même un trésor national, qui est la Commission nationale du débat public, remise en cause par le Gouvernement aujourd'hui, alors que c'est un outil indispensable de démocratie.

D'ailleurs, je me permets d'ajouter que le droit à la participation est un droit constitutionnel. Ce n'est pas une faveur que des collectivités font à leurs administrés. C'est un droit constitutionnel. Nous essayons, à la Ville de Paris, de le décliner dans le plus d'options possible. Ce comité en fait partie.

Ce conseil scientifique et citoyen aura une capacité d'autosaisine. Il sera composé, d'une part, d'un collège de 6 experts et 4 scientifiques, d'autre part, d'un collège de citoyens réunissant 15 convives - ce ne sont pas des consommateurs, ce sont des convives de la restauration collective - et 5 Parisiennes et Parisiens. L'ensemble des deux collèges formera un groupe de 30 personnes. Les scientifiques et experts sont respectivement des chercheurs et des chercheuses, des représentantes et des représentants d'associations reconnues. Je veux prendre pour exemple l'I.N.R.A.E. et le C.N.R.S., pas assez experts pour vous, peut-être, ou encore "France Nature Environnement" et "Bio Consom'acteurs" pour les associations.

S'agissant de la mobilisation de 15 convives, chaque type de restauration collective sera représenté proportionnellement à son volume de repas servis. Nous aurons donc 10 parents d'élèves accompagnés de leurs enfants, puisque la restauration scolaire, cher Patrick BLOCHE, pèse pour 73 % des repas servis. Nous aurons un convive d'E.H.P.A.D. ou bénéficiaire du portage à domicile, un convive des restaurants Emeraude ou solidaires, un parent d'enfant en crèche, un agent de la Ville client de l'A.S.P.P. et un enfant hébergé en établissement public de l'Aide sociale à l'enfance, qui sera accompagné.

Concernant les 5 Parisiens et Parisiennes, nous solliciterons des instances déjà existantes, comme le Conseil parisien de la Jeunesse, les écodélégués ou encore des participants à la Convention citoyenne de l'Alimentation durable. En effet, pour élaborer ce Plan Alimentation durable, nous avons commencé par organiser en 2021, vous l'avez manifestement oublié, une convention citoyenne de Franciliennes et de Franciliens, pas seulement de Parisiennes et de Parisiens. Les modalités précises de sélection sont encore en cours de définition, mais la représentativité des arrondissements sera, bien sûr, l'un des premiers critères objectifs pris en compte. Le conseil rendra un avis au Conseil de Paris au printemps 2026, après les élections municipales, quel que soit le résultat desdites élections, même si vous imaginez ma préférence. Cette nouvelle instance aidera la Ville à intégrer les évolutions des connaissances et des pratiques dans les actions du Plan Alimentation durable.

Je remercie ma collègue Anouch TORANIAN. Je vous remercie, chers collègues. Je remercie surtout les Parisiennes et les Parisiens, qui répondent en masse chaque fois que nous les sollicitons et chaque fois que nous sollicitons de leur part une participation citoyenne à notre façon d'administrer la Ville.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Audrey.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 30.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DEVE 30).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la fin du plastique dans les cantines.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, c'est le vœu n° 135 relatif à la fin du plastique dans les cantines, sujet également nouveau.

La parole est à Chloé SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

On va clôturer en beauté ce Conseil.

C'est vrai, c'est un énième rétropédalage de ce Gouvernement, une nouvelle régression environnementale ou sanitaire, ou plutôt la preuve encore, s'il en faut une de plus, de l'amateurisme de ce Gouvernement. Vous lisez la presse, vous vous renseignez comme moi. Difficile d'y voir clair, tant la "macronie" n'est plus à une contradiction près. A peine interdite, puisque vous savez que la loi Egalim a proposé d'interdire la vaisselle en plastique, et ce depuis le 1er janvier, déjà est-elle autorisée. En tout cas, c'est ce que prévoyait un décret gouvernemental, avant que la Ministre, notre chère Ministre de la Transition écologiste, revienne dessus, prétendant et déplorant une confusion, oui, confusion, assurant qu'une proposition de loi allait très prochainement y remédier. Figurez-vous, mes chers collègues de droite, que la confusion n'est pas que du côté de la "macronie", puisque Valérie PÉCRESSE n'a toujours pas généralisé la sortie du plastique dans les lycées, dont elle a pourtant la charge à la région, comme vous le savez.

Pour lever toute confusion...

Oui, je sais, cela vous énerve, mais vous pourrez faire une explication de vote, si vous le souhaitez, sur mon vœu. Il n'y a pas de problème.

Pour lever toute confusion, à Paris, nous sommes clairs et constants sur le sujet, puisque l'on a effectivement engagé une démarche Zéro Plastique, et ce depuis des années, dans nos cantines. Pour rappel, si ces plastiques ont été interdits, c'est pour une raison évidente : il libère, avec la chaleur, des substances très toxiques et nocives, notamment pour la santé de nos enfants. Ils sont aussi nocifs pour notre environnement.

Nous, écologistes, souhaitons d'ailleurs aller plus loin. Je salue ma collègue Antoinette GUHL, qui n'est pas présente, mais qui siège également sur ces bancs et au Sénat. Elle a porté une proposition de loi souhaitant aller encore plus loin sur la sortie du plastique à usage unique, et ce dès 2026. J'espère que cette proposition de loi sera inscrite très prochainement à l'ordre du jour et adoptée par notre Parlement. Vous l'aurez compris, chez nous, il y a zéro confusion, zéro plastique et zéro compromis avec les "lobbies".

Je vous remercie.

Si le Président de séance me permet, j'aimerais saluer, puisque c'est le moment, dire des remerciements chaleureux à nos collaborateurs et collaboratrices, aux services. J'aimerais dire, au nom du groupe "Les Ecologistes", un grand merci à Sarah BELLAMY, qui est notre collaboratrice chargée de la 8e Commission et pour qui c'est le dernier Conseil. Un grand merci pour ton travail, ton efficacité et ta rigueur. Merci de nous avoir accompagnés pendant ces longs mois.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci.

La pauvre, elle ne mérite pas cela, tout de même ! Double peine : elle part et elle a une promesse d'embauche.

La parole est à Audrey PULVAR, Madame la Maire.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je clos donc ce Conseil avec un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Merci, chère Chloé SAGASPE, de me donner l'occasion de mettre en lumière ce sujet des plastiques, à la croisée de deux enjeux fondamentaux : celui de la santé publique et celui de l'environnement, de la préservation de l'environnement.

Depuis le début de la mandature, un travail considérable a été engagé par les gestionnaires de notre restauration collective municipale, pour mettre en œuvre notre stratégie de bannissement des plastiques, que nous avons votée en 2021. J'en profite pour féliciter et remercier nos gestionnaires de leur implication. Cette stratégie prévoit la suppression de toutes les formes de plastique, c'est pourquoi je les mettais au pluriel, de notre restauration collective à toutes les étapes, depuis l'approvisionnement en denrées jusqu'à la revalorisation des non-consommés, en passant par le stockage, la fabrication des repas et le service.

Pour accompagner cette transition, ce sont près de 3 millions d'euros qui ont été versés depuis 2021 aux gestionnaires, au titre de ma délégation, pour contribuer à l'achat de matériel ou à de la formation. S'y ajoutent les investissements réalisés directement par les gestionnaires, soutenus par mes collègues adjoints : Patrick BLOCHE, Johanne KOUASSI, Olivia POLSKI, Véronique LEVIEUX, Dominique VERSINI ou encore ma complice, Léa FILOCHE. Plusieurs gestionnaires arrivent désormais au bout de l'exercice, comme la caisse des écoles du 12e ou la Direction de la Petite Enfance pour nos crèches, qui s'approchent de cet objectif Zéro Plastique.

Alors, je déplore, comme vous, le manque d'engagement de la Région Ile-de-France en la matière, qui entraîne un retour en arrière dans la restauration des jeunes Parisiennes et Parisiens, une fois qu'ils et elles arrivent au lycée. Non, M. BALADI n'est plus là, mais non, puisqu'il l'a demandé tout à l'heure, je ne dis pas "merci" à Valérie PÉCRESSÉ. En tant qu'élue de la Région, j'ai demandé, avec mon groupe, une stratégie régionale de bannissement des plastiques de la restauration lycéenne, en décembre dernier. Nous avons réitéré notre demande lors de la dernière commission permanente francilienne, en déposant un amendement, afin que les cantines des lycées franciliens aient des objectifs clairs et des moyens pour éliminer tous les plastiques. Vous pouvez donc compter sur moi pour interpellier Valérie PÉCRESSÉ régulièrement à ce sujet.

Puis, au niveau national, j'ai été sidérée en découvrant le projet de décret de la Ministre de la Transition écologique, autorisant à nouveau une partie des plastiques dans la restauration collective. Ce projet a été retiré, mais il faut rester évidemment très vigilant.

Pardon, je croyais que j'avais cinq minutes. Je n'ai pas réalisé que c'était un vœu et que je n'en avais que deux. Merci, mes chers collègues.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Audrey, Madame la Maire.

Nous l'avions deviné à travers vos propos positifs.

Je mets donc aux voix le vœu n° 135...

Cher Paul HATTE, vous frisez un début d'impopularité, qui pourrait m'amener à vouloir vous protéger contre vous-même. Vous voulez vraiment faire une explication de vote ? Elle est de droit, je vous donne la parole.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je demanderai une explication de vote, s'il vous plaît.

On vous aime trop. On a envie de rester ici encore un peu.

C'est compliqué, parce que l'on a envie de voter ce vœu. On a envie de poursuivre le même objectif. J'ai très envie de voter ce vœu, mais il est vrai que, quand vous tapez comme cela sur Valérie PÉCRESSE, cela fait mal et j'hésite. Pourriez-vous juste retirer cela ? Je vous promets que l'on vote pour. S'il vous plaît. C'est mon intervention.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Allez, Paul HATTE ! A votre âge, un peu de transgression. Après, ce sera trop tard.

La parole est à Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Monsieur le Maire, chère Chloé, Madame PULVAR, je suis prisonnier. Je le dis avec beaucoup de sérieux. Non, ne riez pas. Je suis prêt, avec le groupe, prêt à voter pour votre vœu, parce que je veux protéger nos enfants et, dans mon cas, mes petits-enfants à la cantine. Cependant, je trouve inadmissible, je trouve absolument insupportable que vous critiquiez encore Mme PÉCRESSE pour un vœu dans les...

Cela suffit, maintenant ! C'est moi qui parle, O.K. ?

Que vous critiquiez Mme PÉCRESSE dans les lycées, alors que vous avez votre "boulot" à faire dans les cantines de la Ville, et que vous critiquiez le Gouvernement, alors que vous faites le "boulot" dans les cantines de la Ville... Alors, oui, on vous soutient pour faire le "boulot" dans les cantines de la Ville. Non, c'est insupportable de porter cela sur le plan de la Région et des lycées. Vous irez au Conseil régional et, avec votre groupe, vous irez interpellier Mme PÉCRESSE, mais cessez, dans chaque vote où l'on est enclin...

Oh ! Oh ! S'il vous plaît ! C'est moi qui parle !

Je n'y suis pas, d'accord ? D'accord ?

Je vous dis simplement que, pour l'intérêt des enfants parisiens, nous voterons pour ce vœu, qui est un vœu de progrès, mais vous êtes insupportables dans votre guerre de "clampins" contre Mme PÉCRESSE et contre le Gouvernement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Visiblement, cher Franck MARGAIN, on va vous faire une revue de presse.

Arrêtez ! Pas de dialogue, surtout en fin de séance comme cela, que l'on en termine.

Audrey, Audrey !

Cher Franck MARGAIN, on va vous faire une revue de presse des propos que Valérie PÉCRESSE tient régulièrement à l'égard de la Ville, de la Maire de Paris, de l'Exécutif municipal. C'est un florilège. J'avoue que ce qui a été exprimé dans cet hémicycle à l'instant était très en deçà de ce qu'elle peut exprimer à l'égard de nos choix.

Chers collègues, je vous propose de mettre aux voix, à main levée, ce vœu n° 135 du groupe "Les Écologistes", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est quasiment adopté à l'unanimité, mais il y a eu quelques votes contre. (2025, V. 90).

2025 DAE 40 - Convention Ville de Paris-Chambre des métiers et de l'artisanat 2025-2027.

2025 DFPE 133 - Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par la S.A.S. "LPB Crèches", situé 120, rue de Saussure (17e), en date du 2 février 2025.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je vous indique que deux projets de délibération ont été retirés de l'ordre du jour.

Le projet de délibération DAE 40 concernant une convention Ville de Paris-Chambre des métiers et de l'artisanat 2025-2027 et le projet de délibération DFPE 133 relatif à une demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par la S.A.S. "LPB Crèches", situé 120, rue de Saussure (17e), en date du 2 février 2025.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Groupe d'intérêt public de recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat (GRIDAUH) (Assemblées générales) (R. 10) :

- Mme Ariane BOULEAU, directrice de la Direction de l'Urbanisme, en remplacement de M. Stéphane LECLER, directeur de la Direction de l'Urbanisme, démissionnaire, désigné lors de la séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021.

Établissement public territorial de bassin "Seine Grands Lacs" (EPTB) (comité syndical) (R. 11) :

- Mme Maya AKKARI, en remplacement de Mme Pénélope KOMITÈS, démissionnaire, désignée lors de la séance des 11, 12 et 13 février 2025.

Association "Collect'IF Paille" (R. 12) :

Titulaire :

- Mme Caroline HAAS, directrice de la Direction des Constructions publiques et de l'Architecture.

Suppléant :

- M. Emmanuel MARTIN, directeur adjoint de la Direction des Constructions publiques et de l'Architecture.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2025, R. 10 à R. 12).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Vous avez compris que la séance est enfin terminée. Il n'était que temps, à 18 heures 22.

Qu'il me soit permis, en votre nom, de remercier chaleureusement tous les agents du Service du Conseil de Paris, les collaboratrices et collaborateurs des sept groupes du Conseil de Paris et, bien sûr, des cabinets d'adjointes et d'adjoints à la Maire de Paris, ainsi que les Parisiennes et les Parisiens qui nous suivent sur "Paris.fr".

Chers collègues, je vous souhaite un bon week-end. La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures vingt-cinq minutes).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

Questions du groupe Changer Paris.

QE 2025-04 - Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'utilisation d'un système de gestion des déchets chirurgicaux liquides dans les établissements de l'A.P.-H.P.

Libellé de la question :

"Les établissements hospitaliers de l'A.P.-H.P. utilisent depuis plusieurs années un système de gestion des liquides chirurgicaux qui présente de nombreux avantages aux yeux du personnel soignant pour leur santé. Ce dispositif - qui vient en remplacement d'un circuit ouvert composé de poches de plastiques incinérées - permet de collecter, transporter et évacuer les liquides chirurgicaux de manière sécurisée dans un système clos, en sécurisant le transport et l'évacuation dans le circuit des eaux usées.

Certains praticiens de l'A.P.-H.P. (infirmières de bloc et cadres supérieures de bloc entre autres) soulignent l'efficacité de ce système. Les professionnels soulignent également la sécurité qu'il apporte en matière de gestion des risques (réduction du risque d'accidents d'exposition au sang), sur les contraintes physiques liées au port de charges lourdes (limitation des troubles musculosquelettiques), ainsi que l'optimisation du temps de travail, permettant un meilleur confort de soin et une prise en charge plus efficace des patients.

Pourtant, depuis deux ans, la Ville de Paris émet des préoccupations concernant l'exposition potentielle de son personnel égoutier aux effluents des établissements de santé utilisant ce système. Ce dispositif, bien que largement utilisé dans d'autres villes françaises comme Lille et Nantes (qui ont mené des études poussées sur l'impact de ces rejets sur les eaux usées), pourrait ainsi être retiré des établissements de l'A.P.-H.P.

Nos hôpitaux ont également recours à ce système afin d'optimiser la gestion de leurs déchets. Le retour aux réservoirs plastiques exposerait également les éboueurs à des risques d'exposition aux effluents dans le cadre de leur travail quotidien et alourdirait l'empreinte carbone des hôpitaux de l'A.P.-H.P.

À ce titre, M. Jean-Pierre LECOQ et les élus du groupe Changer Paris demandent :

- que la Ville de Paris explicite ses réserves sur l'utilisation de ce système de gestion des déchets chirurgicaux liquides dans les établissements de l'A.P.-H.P., alors que des praticiens hospitaliers, qui en sont les utilisateurs directs, expriment un réel besoin de cet outil pour des raisons de sécurité, de praticité et d'efficacité et que d'autres grandes villes françaises utilisent ce dispositif sans restriction."

Réponse (Mme Anne-Claire BOUX, adjointe) :

"Les établissements hospitaliers doivent mettre en place des procédures de gestion des déchets liquides et notamment des déchets chirurgicaux selon des règles strictes afin d'éviter tout risque de contamination environnementale et tout risque pour la santé humaine, en particulier celle des égoutiers de la Ville de Paris ainsi que celle des visiteurs qui peuvent, sans équivalent en France, parcourir une portion des égouts de Paris dans le cadre du Musée des égouts de Paris.

A Paris, les hôpitaux rejettent dans le réseau d'eaux usées une partie de ces déchets liquides aux conditions précisées dans le règlement d'assainissement parisien. Depuis plusieurs années, des autorisations de déversement sont données par le service de l'eau et l'assainissement de la Ville de Paris pour certains déchets liquides prévoyant des restrictions telles que des prétraitements ou des seuils de contaminants à respecter afin d'assurer la sécurité sanitaire des rejets.

Les rejets sanguins ne sont pour l'instant pas concernés par les autorisations de rejet direct à l'égout. L'A.P.-H.P. a sollicité la Ville de Paris afin de prévoir les modalités d'une autorisation, présentant pour les hôpitaux concernés des avantages notamment pour des questions environnementales et financières.

Néanmoins, les études sanitaires disponibles ne démontrent pas pour le moment l'absence de risque pour la santé des personnes présentes dans les réseaux d'égout de la Ville de Paris. Au contraire, une étude fournie au service de l'eau et l'assainissement par l'A.P.-H.P. indique une potentielle augmentation du risque infectieux pour les agents intervenant dans les égouts. Il faut encore une fois rappeler que Paris dispose du seul réseau d'égouts visitable en France, ce qui induit des précautions particulières en plus de l'assurance de la santé des agents municipaux.

Un travail est engagé entre les services de la Ville dont le service de prévention de santé au travail concerné et l'A.P.-H.P., mais les modalités d'élargissement de l'autorisation des rejets hospitaliers aux déchets sanguins en toute sécurité n'ont pas encore été trouvées."

QE 2025-05 - Question de M. Jean LAUSSUCQ et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la zone tampon et au plan de gestion du bien "Paris, Rives de Seine" classé par l'UNESCO.

Libellé de la question :

"Madame la Maire,

Lors de la 44e session du Comité du patrimoine mondial, tenue le 31 juillet 2021, la demande d'extension du périmètre du bien "Paris, Rives de la Seine" a été rejetée. En cause, une zone tampon jugée insuffisante par l'UNESCO, qui attend depuis plus de quatre ans une nouvelle proposition de la part des autorités françaises. Pourtant, selon l'article L. 612-1 du Code de l'urbanisme, la protection du bien inscrit au patrimoine mondial est une responsabilité partagée entre l'État et les collectivités territoriales.

La réponse officielle de l'UNESCO appelait l'État partie à mieux justifier la délimitation de cette zone tampon en fonction des vues, des menaces potentielles et de la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien. L'organisation mondiale recommande également qu'un plan de gestion du site soit élaboré en amont de toute nouvelle proposition. Or, bien que la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) ait relancé la Ville de Paris à plusieurs reprises à ce sujet, aucune avancée n'a été rendue publique.

Lors de sa 46e session, le Comité du patrimoine mondial a accepté une extension du périmètre du bien, tout en soulignant l'urgence d'un plan de gestion pour la zone tampon, devant être soumis à l'examen du Centre du patrimoine mondial et de l'ICOMOS. Cette question est d'autant plus pressante que le Comité doit à nouveau se réunir d'ici l'été et attend des progrès concrets.

À ce titre, M. Jean LAUSSUCQ et les élus du groupe Changer Paris vous demandent :

- Le projet de zone tampon et son plan de gestion ne sont toujours pas connus. Quand comptez-vous les rendre publics ?

- Quelles modifications ont été apportées aux documents d'urbanisme, notamment au P.L.U. et au P.L.U.b, afin d'assurer une meilleure protection du patrimoine mondial ?

- Le plan de gestion du bien sera-t-il basé sur le principe de la protection des abords, comme le prévoit la réglementation des Monuments historiques en France ?

La législation actuelle sur la protection des Monuments historiques s'appuie sur un rayon de 500 mètres, insuffisant face aux enjeux posés par les immeubles de grande hauteur.

- Envisagez-vous d'intégrer ultérieurement dans le P.L.U.b des protections adaptées à la hauteur des constructions, sur le modèle du Plan des fuseaux de protection générale du site de 1975 ?

- Le P.L.U.b étant fondamentalement basé sur un principe de dérogations, garantirez-vous qu'aucune d'entre elles ne pourra compromettre la protection du bien inscrit à l'UNESCO ?

Réponse (M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, Mmes Lamia EL AARAJE et Karen TAÏEB, adjointes) :

"Le projet de zone tampon et son plan de gestion ne sont toujours pas connus. Quand comptez-vous les rendre publics ?

La modification mineure du périmètre du bien "Paris, rives de la Seine" ainsi que la délimitation de celui de sa zone tampon ont fait l'objet d'un arrêté du Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris, le 17 février dernier. Cet arrêté entérine le projet approuvé par le Comité du patrimoine mondial (CPM) lors de sa 46e session.

L'État s'est engagé auprès du CPM à adopter un plan de gestion du bien pour la fin de l'année 2026. La Ville de Paris, qui a la charge de son élaboration, s'inscrit dans cette échéance, et les services techniques de la Ville de Paris, de la DRAC et de la DRIEAT se réunissent régulièrement pour cadrer les travaux. L'élaboration du diagnostic du plan, confiée à l'APUR, a débuté.

Quelles modifications ont été apportées aux documents d'urbanisme, notamment au P.L.U. et au P.L.U.b., afin d'assurer une meilleure protection du patrimoine mondial ?

Aux termes de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016 et son décret d'application du 29 mars 2017, l'État et les collectivités territoriales doivent assurer la protection des biens reconnus en tant que biens du patrimoine mondial, au moyen des outils issus du code du patrimoine (protections MH, Sites patrimoniaux remarquables), du code de l'environnement (sites classés et inscrits) et du code de l'urbanisme (P.L.U.).

Pour ce qui concerne ce dernier volet, qui seule relève exclusivement de la responsabilité de la Ville, le P.L.U. bioclimatique intègre un dispositif très large de mesures protectrices, visant toutes les échelles du paysage urbain et du bâti. Sur ce dernier aspect, à l'échelle de Paris, le nombre de bâtiments ou ensembles protégés par le P.L.U. a cru d'environ 15 %, passant de 5.809 à 6.703 bâtiments ou ensembles protégés. Dans le périmètre du bien UNESCO, ce nombre a augmenté de 18 %, notamment aux abords du Champ-de-Mars. Pour mémoire, les protections instituées par l'État au titre des monuments historiques concernent à Paris 1.800 immeubles ou ensembles immobiliers environ.

La création d'un nouveau site patrimonial remarquable couvrant notamment le périmètre du bien UNESCO permettra d'aller plus loin dans la préservation du patrimoine, en mobilisant des outils juridiques qui ne peuvent être utilisés dans le cadre d'un Plan local d'urbanisme. Enfin, la révision des deux PSMV du Marais et du 7e arrondissement, proposée à l'occasion de la séance d'avril du Conseil de Paris, sera l'occasion de tirer un bilan de leur application et de renforcer les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur nécessaires pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien protégé "Paris, rives de Seine".

Le plan de gestion du bien sera-t-il basé sur le principe de la protection des abords, comme le prévoit la réglementation des monuments historiques en France ?

En raison de la très forte densité de monuments protégés compris dans le site inscrit et sa zone tampon, le périmètre bénéficie déjà, sur sa quasi-totalité, du régime de protection des abords des Monuments historiques prévu par le code du Patrimoine.

Le plan de gestion à l'étude envisage de renforcer cette protection en délimitant un nouveau Site patrimonial remarquable (SPR) incluant a minima le périmètre du bien inscrit et des deux PSMV actuels.

Le document de gestion qui sera ensuite mis à l'étude sur les parties du nouveau SPR non couvertes par les PSMV actuels pourra prendre la forme d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur (document d'urbanisme) ou d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (servitude d'utilité publique). Il est à noter qu'à l'intérieur des périmètres couverts par ces documents, la servitude d'abords des monuments historiques ne s'applique plus puisqu'un régime plus protecteur lui est substitué.

Le plan de gestion du bien UNESCO en cours d'élaboration comportera un volet réglementaire qui explicitera ces perspectives d'évolution du dispositif de protection existant. D'ores et déjà, le lancement d'une étude sur la délimitation du nouveau SPR, conduite conjointement avec l'État, devrait être proposée au Conseil de Paris lors de sa séance de juin.

La législation actuelle sur la protection des monuments historiques s'appuie sur un rayon de 500 mètres, insuffisant face aux enjeux posés par les immeubles de grande hauteur. Envisagez-vous d'intégrer ultérieurement dans le P.L.U.b. des protections adaptées à la hauteur des constructions, sur le modèle du Plan des fuseaux de protection générale du site de 1975 ?

Il convient tout d'abord de préciser que le régime de protection des abords MH ne fixe aucune règle spécifique aux hauteurs. Quant au plan des fuseaux de protection générale du site de Paris, il s'agit d'une prescription réglementaire intégrée au P.L.U. depuis l'origine et qui vient compléter les règles relatives à la hauteur maximale des constructions résultant du plafond général des hauteurs et des règles de gabarits enveloppe.

Ces règles déclinent l'objectif de valorisation de l'identité parisienne qui constitue l'un des trois axes majeurs du plan d'aménagement et développement durables (PADD) du P.L.U. bioclimatique. La procédure de révision dont est issue le P.L.U. en vigueur a notamment donné lieu à l'alignement de la hauteur plafond maximale sur la cote de 37 mètres dans tous les secteurs où une hauteur supérieure était antérieurement possible. Le nouveau P.L.U. a également introduit un principe de prise en compte de la "séquence urbaine", qui vise à permettre d'imposer une hauteur inférieure à celle résultant de la combinaison des règles précédentes, lorsque le gabarit résultant porte une atteinte manifeste au paysage de la rue. Le P.L.U.b. est donc bien dans son esprit un document qui tourne définitivement la page des immeubles de grande hauteur.

Le P.L.U.b. étant fondamentalement basé sur un principe de dérogations, garantirez-vous qu'aucune d'entre elles ne pourra compromettre la protection du bien inscrit à l'UNESCO ?

L'affirmation selon laquelle le P.L.U. bioclimatique serait "fondamentalement basé sur un principe de dérogation" témoigne d'une méconnaissance profonde des principes qui ont guidé son élaboration ou d'un désaccord de fond avec les objectifs qu'il poursuit.

Les prescriptions particulières qui s'imposent dans certains secteurs sont justifiées par les caractéristiques des projets qui y sont envisagés, sans jamais remettre en cause les objectifs du PADD. Ainsi, aucune des dispositions introduites nouvellement dans le P.L.U. à l'occasion de la récente révision ne permet de dépasser le plafond général à l'exception unique d'un secteur à 50 mètres dans le périmètre de la Z.A.C. "Paris-Rive gauche" correspondant à un projet de construction déjà arrêté.

En l'occurrence, non seulement le P.L.U.b. ne comporte aucune mesure susceptible de compromettre la protection du bien "Paris, rives de la Seine", mais il apporte au contraire de nombreuses avancées en termes de protection du bâti et du velum parisiens."

QE 2025-20 - Question de M. Rudolph GRANIER et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative au coût et à l'organisation de la votation du 23 mars 2025.

Libellé de la question :

"Le dimanche 23 mars, la Ville de Paris a organisé une votation posant la question "pour ou contre végétaliser et rendre piétonnes 500 nouvelles rues dans Paris, réparties dans tous les quartiers ?" Sur les 1.391.369 personnes inscrites sur les listes électorales parisiennes, 56.489 électeurs ont pris part au scrutin portant le taux de participation à 4,06 %. Ce taux est le plus faible enregistré pour ce type d'exercice.

Lors de l'annonce de cette votation, vous annonciez une grande nouveauté démocratique : la possibilité pour les jeunes citoyens âgés de 16 et 17 ans de participer au vote. Là aussi, l'engouement a été famélique puisqu'ils n'ont été que 300 à s'inscrire (soit environ 0,02 % du total).

L'an dernier, vos équipes avaient confirmé à la presse que la votation sur le stationnement des S.U.V. avait coûté environ 400.000 euros à la Ville et nécessité la contribution d'environ 11.000 agents de la mairie, soit environ 5 euros par personne venue voter et un agent pour 7 votants.

Si les sommes engagées pour l'organisation de cette nouvelle votation étaient similaires à la précédente, le coût par électeur serait de 7,08 euros. Cette votation ne se résumerait donc qu'à une gabegie indigne compte tenu de l'état inquiétant des finances de la Ville.

Dans un souci de transparence, il nous paraît important d'explicitier aux Parisiens le détail de l'organisation et des coûts engendrés par cette votation incluant notamment :

- L'installation - le jour même, la veille et le lendemain - des lieux de vote, leur ouverture, la tenue des bureaux puis la fermeture des sites ;
- Le nombre d'agents mobilisés et les indemnités et/ou compensations en congés qui leur sont proposées ;

- Les repas et collation pour les agents et les personnes tenant les bureaux de vote ;
- Les frais de communication engagés en amont du scrutin : mobilisation des services et des agents municipaux (chiffrage au temps passé), l'utilisation de panneaux publicitaires (avec deux séquences d'affichage distinctes), les annonces presse... ;
- Le processus administratif pour faire inscrire en vue du vote les 16-17 ans ;
- L'ouverture des mairies centrale et d'arrondissement et le système permettant de superviser des résultats.

Si des structures externes à la Ville de Paris (associations...) ont été sollicitées, il convient également de détailler le niveau et le coût d'intervention.

À ce titre, Rudolph GRANIER et les élus du groupe Changer Paris vous demandent :

- de préciser le coût global pour la collectivité parisienne de la votation sur les rues-jardins du dimanche 23 mars 2025 ;
- de fournir un bilan comptable exhaustif et détaillé, poste par poste, de toutes les sommes et contributions de toutes natures engagées en vue de cette consultation et pour l'organiser."

Réponse (Mme Anouch TORANIAN, adjointe) :

"Depuis 2023, les votations permettent aux Parisiennes et aux Parisiens de prendre part directement à la décision publique.

Devenues l'un des temps forts de l'agenda démocratique parisien, les votations font partie de la politique de démocratie continue parisienne, soit la participation des citoyens à la fabrique des politiques publiques entre deux élections, aux côtés de dispositifs comme l'Assemblée citoyenne ou le budget participatif.

En 2023, le dimanche 2 avril, les Parisiennes et Parisiens inscrits sur les listes électorales étaient invités à voter "Pour ou contre les trottinettes en libre-service" dans l'un des 203 bureaux de vote déployés pour l'occasion. Au total, ce sont 103.084 électeurs qui se sont exprimés, et 89,03 % d'entre eux qui ont voté "pour" la fin des trottinettes en libre-service à Paris. Ces dernières ont disparu de l'espace public seulement cinq mois après le vote, la convention d'occupation du domaine public avec les opérateurs ayant pris fin le 31 août 2023.

En 2024, le dimanche 4 février, les Parisiennes et Parisiens inscrits sur les listes électorales étaient invités à voter "Pour ou contre la création d'un tarif spécifique pour le stationnement des voitures individuelles lourdes, encombrantes, polluantes ?" dans l'un des 222 bureaux de vote déployés pour l'occasion. Au total, 78.121 électeurs se sont exprimés, et 54,55 % d'entre eux ont voté "pour" la création d'un tarif spécifique. Ce tarif est entré en vigueur dès le 1er octobre 2024. Il est à noter, en complément, que pour la première fois, les maires d'arrondissement avaient la possibilité de poser une question d'intérêt local lors de cet exercice.

Enfin, le dimanche 23 mars 2025, les Parisiennes et les Parisiens inscrits sur les listes électorales, et dès 16 ans sous condition d'une inscription préalable, étaient invités à voter "Pour ou contre végétaliser et rendre piétonnes 500 nouvelles rues dans Paris, réparties dans tous les quartiers ?". 56.489 électeurs se sont exprimés, et 65,96 % se sont prononcés pour la piétonnisation et la végétalisation de 500 nouvelles rues, soit 5 à 8 rues nouvelles par quartier, pour faire de Paris une ville-jardin. L'identification de ces rues sera l'objet d'une concertation, entamée au printemps 2025, à l'échelle des arrondissements.

Cette fois encore, les maires d'arrondissement ont pu poser une question d'intérêt locale.

A chaque fois, une commission, présidée par Yves CHARPENEL, premier avocat honoraire à la Cour de cassation, est chargée du contrôle de la votation et vise à garantir le bon déroulé du scrutin.

Le coût de la votation du dimanche 23 mars 2025, est de 420. 150 euros, répartis comme suit :

- 317.850 euros pour les ressources humaines : dont 233.000 euros pour la rémunération des agents tenant les 218 bureaux de vote, et 84.850 euros pour la rémunération des agents de la Ville pour la préparation et la journée de scrutin ;
- 102.300 euros pour les frais d'organisation matérielle et les fournitures idoines comprenant les imprimés, le matériel électoral, les plateaux repas, les petites fournitures pour les bureaux de vote et les panneaux électoraux.

Il est à noter que ce montant concerne l'ensemble des votations organisées le dimanche 23 mars, soit la question parisienne et les sept questions d'arrondissement. Ce sont donc huit votations au total, avec des coûts mutualisés.

Ce coût permet de garantir la bonne tenue et la sincérité du scrutin, mais aussi la bonne information des électeurs. Si on le rapporte au nombre d'électeurs, le calcul permet d'estimer que les votations parisiennes ont un coût de 29 centimes par personne inscrite sur les listes électorales."

Questions du groupe Union Capitale.

QE 2025-06 - Question de M. Paul HATTE et des élus du groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris relative au pourcentage réel des investissements décidés par les Parisiens dans le cadre du budget participatif.**Libellé de la question :**

"Dans le projet du budget primitif 2025, la Ville de Paris indique qu'à l'issue de la campagne 2024, le budget participatif représente que "25 % du budget d'investissement (est) décidé par les Parisiennes et les Parisiens", pour un montant de près de 80 millions d'euros.

Toutefois, les dépenses d'investissement nettes du remboursement de l'emprunt de la Ville de Paris dans le projet du budget primitif 2025 sont d'environ 1,7 milliard d'euros.

Dès lors, le ratio entre les dépenses du budget participatif sur toutes les dépenses nettes d'investissement fait apparaître un taux de 5 % des investissements décidés par les Parisiens.

À ce titre, M. Paul HATTE et les élus du groupe Union Capitale vous demandent :

- A l'aune du dépôt des projets dans le cadre du budget participatif 2025, comment expliquez-vous la différence entre ces deux pourcentages ?

- Les bilans annuels du Comité d'éthique de la police municipale créé le 4 février 2022 ;

- Les chiffres des effectifs des membres de la police municipale formés à l'accueil des victimes de violences sexistes et sexuelles et violences conjugales et le contenu de leur formation ;

- La procédure prévue en cas d'appel de la police municipale pour des faits de violences sexistes et sexuelles et violences conjugales, ou de constatation de flagrance sur la voie publique."

Réponse (Mme Anouch TORANIAN, adjointe) :

"Lors de son précédent mandat, la Maire de Paris avait permis aux Parisiennes et aux Parisiens de décider, grâce au budget participatif, d'une partie des investissements de la Ville de Paris à hauteur de 5 %. Dans la continuité de cet engagement, elle a souhaité approfondir cette démarche en demandant à son exécutif d'associer les habitantes et habitants à l'élaboration des grands projets stratégiques de la Ville et au choix de 25 % du budget d'investissement.

Cette ambition se traduit par un double dynamique :

- l'association systématique des citoyennes et citoyens aux grands projets d'investissement de la Ville de Paris,

- et le recensement des dépenses d'investissement ayant fait l'objet d'une démarche citoyenne. Ce dernier point rassemble diverses démarches comme les concertations menées dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme bioclimatique, les différentes éditions d'"Embellir votre quartier", des démarches ad hoc à l'instar du panel citoyen relatif aux abords de Notre-Dame, etc. Sont aussi inclus le budget participatif des écoles et collèges ainsi que le budget participatif parisien.

Parmi les 25 % du budget d'investissement décidés par les Parisiennes et les Parisiens, le budget participatif est l'un des outils pris en compte pour répondre à cet objectif. Avec un budget annuel moyen d'environ 80 millions d'euros, il contribue à cet objectif à hauteur de 5 %. Depuis 2014, plus de 21.000 idées ont ainsi été déposées pour 1.345 projets lauréats. En tout, 768 millions d'euros ont été investis dont 34 % en quartiers populaires. Pour l'édition 2024, 121 projets ont été plébiscités par 142.938 Parisiennes et les Parisiens, pour un montant total de près de 83 millions d'euros.

Les 20 % restant incluent donc en complément le budget participatif des écoles et collèges (4,3 millions d'euros à titre d'exemple en 2024) et les autres démarches liées à des grands projets d'investissement élaborés avec les Parisiennes et les Parisiens et qui leur permettent de décider de cette part importante de nos dépenses d'investissement :

- la démarche "Embellir votre quartier", qui permet de transformer et de végétaliser l'espace public, après concertation des habitants, en regroupant l'ensemble des interventions planifiées dans un même quartier sur une période de travaux resserrée. En 2025, la politique "Embellir", inscrite sur les investissements localisés (IL), est dotée de 22,4 millions d'euros d'autorisations de programme nouvelles. Depuis son lancement, 100 millions d'euros ont été investis pour ces travaux, terminés ou en cours auxquels s'ajoutent ceux encore en cours d'étude,

- de nombreux aménagements (hors dispositif "Embellir votre quartier") réalisés en concertation avec les habitants, par l'intermédiaire de consultation numériques, d'ateliers participatifs et de réunions publiques. Cela inclut, par exemple, le projet de réaménagement de la place de la Concorde, des espaces publics de la Porte Maillot, le projet Ordener-Poissonniers, le projet urbain Porte de la Villette, la forêt urbaine place de Catalogne ou encore la place du Colonel-Fabien."

QE 2025-07 - Question de M. Paul HATTE et des élus du groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris relative au dénombrement du nombre d'arbres plantés, entretenus et abattus par la Ville de Paris.

Libellé de la question :

"Le Plan Arbre 2020-2026 prévoit la plantation de 170.000 arbres sur la période, en plus des 200.000 arbres plantés dans les rues, les espaces verts et les équipements municipaux, et les 300.000 arbres dans les bois de Boulogne et Vincennes.

A date début janvier 2025, environ 113.000 arbres sur 170.000 ont été plantés sur tout le territoire parisien, dont près de 10.000 renouvellements et 395 abattages d'arbres pour raisons sanitaires.

Toutefois, sur le site Internet de l'open data de la Ville de Paris, le stock net d'arbres plantés à Paris n'a augmenté d'à peu près 6.000 arbres, passant de 205.000 en mai 2020 à 211.000 en janvier 2025, bien loin des chiffres communiqués sur la rubrique du Plan Arbre sur le site Internet de la Ville de Paris.

À ce titre, M. Paul HATTE et les élus du groupe Union Capitale vous demandent :

- Comment expliquez-vous la différence entre les chiffres affichés par l'open data et ceux du site de la Ville de Paris ?"

Réponse (M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint) :

"L'open data des arbres de Paris donne à voir les arbres gérés par nos services à l'unité. Ce sont les mêmes arbres que ceux de la base de données utilisée par nos agents pour le suivi des arbres.

Cela représente plus de 210.000 arbres situés dans l'espace public, dans les parcs et jardins et dans des espaces municipaux (écoles, cimetières...), avec des informations sur chaque arbre : espèce, taille, circonférence, stade de développement et localisation. Avec un tel volume de données, la Ville de Paris met à disposition un outil à visée d'information inédit en la matière en France.

Cependant les arbres qui sont suivis à l'échelle d'un ensemble arboré ou d'une parcelle, c'est-à-dire qui ne sont pas gérés à l'unité, ne figurent pas dans ce jeu de données. Sur la totalité des plus de 600.000 arbres présents sur le territoire parisien (dont 100.000 arbres environ sur le domaine privé), l'open data n'inclut donc pas les arbres "dans les bosquets, les ensembles forestiers et du domaine privé", tel qu'expliqué d'ailleurs sur la page d'accueil.

Ainsi sont absents :

- Les arbres existants et ceux nouvellement plantés dans les bois de Vincennes (12e) et de Boulogne (16e), qui comptent plus de 300.000 arbres et où 30.000 arbres ont été plantés depuis 2020, suivant des principes de plantations forestières.

- Les arbres existants et ceux nouvellement plantés sur les talus du boulevard périphérique, où 50.000 nouveaux arbres ont été plantés depuis 2020.

- Les arbres plantés intra-muros qui ne sont pas gérés à l'unité, par exemple ceux des nouvelles forêts urbaines place de Catalogne (14e) et bois de Charonne (20e), et d'autres bosquets de plantations denses dans des espaces verts récents ou anciens.

Ainsi il n'est pas possible d'obtenir le nombre d'arbres plantés à Paris depuis 2020 en faisant une simple soustraction entre le nombre d'arbres comptabilisés dans l'open data en 2025 et celui de 2020.

Les données complètes sur le patrimoine arboré parisien et son évolution sont présentées chaque année lors du bilan annuel du Plan Arbre, présenté en 8e Commission du Conseil de Paris et publié sur paris.fr (page dédiée à l'arbre à Paris : <https://www.paris.fr/pages/l-arbre-a-paris-199>). Elles font l'objet d'un travail rigoureux de la part de l'ensemble des services en charge de plantations afin de fournir un bilan consolidé, par typologie de plantation et par arrondissement.

113.714 arbres ont été plantés à Paris et sur le domaine public parisien depuis 2020. L'indice de canopée de Paris dont les bois est passé de 21 % à 23,58 % témoignant du bon développement des arbres à Paris : c'est grâce à la politique de plantation et de diversification des essences d'arbres, pour les adapter aux effets du dérèglement climatique, grâce à l'amélioration des connaissances sur les arbres, et grâce au soin que les agents municipaux leur apportent au quotidien."

QE 2025-08 - Question de M. Paul HATTE et des élus du groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris relative à un appel à candidatures pour l'exploitation d'une flotte de vélos à assistance électrique en libre-service sans attache.

Libellé de la question :

"Dans le cadre d'un appel à candidature publié par la Ville de Paris concernant l'exploitation d'une flotte de vélos à assistance électrique en libre-service sans attache, un règlement a été également rédigé afin de préciser les conditions pour procéder aux candidatures.

Le point 4.2.2 du règlement indique qu'un critère financier comptera pour 30 % de la note finale. Ce critère financier est évalué de la manière suivante au sein du règlement : "le mécanisme de redevance proposé par le candidat, apprécié au regard du montant de la redevance garantie par engin et du taux de redevance variable proposée".

À ce titre, M. Paul HATTE et les élus du groupe Union Capitale vous demandent :

- Est-ce que des élus ont été associés à la commission en charge de sélectionner les candidats ? Si oui, sur quels critères ont-ils été nommés membres de cette commission ?

- Pour quelle raison le mécanisme de redevance est-il laissé à la libre appréciation du candidat ? Alors que dans l'appel à candidatures publié en 2019, le mécanisme de la redevance était clairement précisé pour les candidats : "Le montant de la redevance est établi sur la base du nombre d'engins déclarés annuellement par l'opérateur (soit le nombre total maximum des engins que l'opérateur compte déployer de façon concomitante sur la voirie parisienne par année civile) dans la limite de son droit à déployer de manière concomitante sur le domaine public un maximum de 5.000 engins. En outre le calcul de la redevance est effectué au prorata de la durée de l'autorisation d'occupation pour la première et la dernière année civile".

Réponse (M. David BELLIARD, adjoint) :

"I - Processus d'élaboration de l'appel à candidatures :

L'appel à candidatures pour les vélos à assistance électrique en libre-service sans attache a été présenté le 15 mars 2024 devant la Commission Élus Commande Publique (C.E.C.P.) - volet concessions. Cette instance permet d'informer les élus sur le lancement ou le renouvellement de contrats emblématiques et stratégiques de la commande publique ainsi que les conventions d'occupation du domaine public. Les groupes politiques sont toujours conviés en qualité de membre permanent. Les critères de notation et leur pondération ont fait l'objet d'une présentation aux élu.e.s présent.e.s.

L'appel a ensuite été publié le 14 juin 2024. Un second passage devant la C.E.C.P., toujours à caractère informatif, est prévu le 14 mai 2025 puisque le sujet devrait être à l'ordre du jour du Conseil de Paris de juin 2025.

Une fois les critères et leur pondération présentés aux élu.e.s, les services (ici de la DVD, DFA et DAJ) ont pu lancer l'appel à candidatures. Ce sont donc les services qui ont et vont mener la procédure jusqu'à son terme, sans qu'aucun élu ne prenne part à la procédure. Cela est valable pour l'analyse des candidatures, l'analyse des offres initiales, les négociations avec les candidats et l'analyse des offres finales. Au terme de cette procédure, jusqu'à trois opérateurs sont retenus et les adjoint.e.s concerné.e.s ne connaissent les lauréats qu'à la mise à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

En résumé, les élu.e.s de tous les groupes politiques du Conseil de Paris ont été informé.e.s de cet appel à candidatures, des critères de choix et de leur pondération. Ce sont ensuite les services techniques qui ont évalué les candidatures puis les offres proposées par les opérateurs intéressés.

II - Choix de la redevance :

Lorsque les trottinettes électriques et les vélos sont arrivés en masse en 2018/2019, le cadre juridique restait très flou. Il est resté flou jusqu'à la promulgation de la loi LOM qui, sans répondre aux besoins des collectivités devant réguler ces micro-mobilités, permet au moins de faire exister dans le droit les "EDPm" - engins de déplacements personnels. L'appel à candidatures de 2019 concernait des engins de déplacement personnels (trottinettes partagées), et non des vélos en libre-service sans stations d'attache. Le déploiement de vélos en libre-service sans-station d'attache est régi par le "Règlement relatif à la délivrance des titres d'occupation des cycles partagés en libre-service sans station d'attache", publié le 17 septembre 2021 ([2021_09_17 BOVP 074.pdf \(paris.fr\)](#)) en conformité avec la LOM. Avant ce stade, il n'y avait pas eu de volonté de limiter le nombre de vélos électriques en libre-service sans attache. La procédure actuelle est donc le premier appel à candidatures lancé par la Ville pour limiter la taille et le nombre de titres délivrés aux opérateurs de ce type de mobilités. Le choix de la Ville de réguler a été motivé par le souhait formulé de nombreux opérateurs de vélos en libre-service de s'installer à Paris. Si la Municipalité avait opté pour le choix du "laisser-faire", nous aurions pu nous retrouver dans une situation aussi chaotique qu'en 2018/2019 avec l'arrivée des trottinettes partagées.

Le montant des redevances payées doit tenir compte des avantages de toute nature procurés aux opérateurs par l'exploitation commerciale du domaine public routier parisien, conformément à l'article L. 2125-3 du Code général

de la propriété des personnes publiques (CG3P). En effet l'article L. 2122-1 du CG3P dispose que "nul ne peut, sans disposer d'un titre l'y habilitant, occuper une dépendance du domaine public d'une personne publique [...] ou l'utiliser dans les limites dépassant le droit d'usage à tous".

La grille tarifaire votée en avril 2019 (2019 DVD 50) avait établi de manière unilatérale le montant des redevances par type d'engin selon le type et le nombre de véhicules déployés (disponible en annexe de la délibération). Elle était fondée sur un élément fixe lié à la valeur locative de l'occupation physique des engins et sur un élément variable lié à la taille de la flotte de l'opérateur, sur une base de redevance annuelle. Pour les engins non motorisés, il était tenu compte du niveau moindre d'avantages retirés par les opérateurs notamment du fait de l'existence du système Vélib.

Initié comme premier élément de régulation, ce dispositif de redevance progressive a permis de décourager les déploiements multiples et massifs d'engins par les opérateurs. Cependant les modalités pour fixer les niveaux de redevances n'étaient pas fondées économiquement puisque les modèles économiques des entreprises de micro-mobilité, qui est un marché émergent, n'étaient pas encore solides. En 6 ans, le marché ayant gagné en maturité, les opérateurs connaissent désormais bien mieux les modèles économiques qui leur permettent d'être rentables pouvant donc ainsi répondre aux demandes de la Ville en termes de régulation et de déploiement d'engins qui soient fiables et plus économes en énergie et en ressources.

Lors du travail préparatoire en amont au lancement de l'appel à candidatures des vélos en libre-service en 2024, la situation avait évolué :

- les différents benchmarks réalisés ont révélé que les niveaux de redevance fixés par la délibération de 2019 étaient relativement faibles pour une ville présentant l'attractivité de Paris par rapport à d'autres métropoles ;
- les flottes proposées en 2019 comprenaient uniquement des vélos mécaniques. En 2024, seules des flottes de vélos à assistance électrique étaient proposées avec des tarifications nettement plus élevées pour les usagers que celles pratiquées en 2019 ;
- la Ville de Paris a investi dans une offre de stationnement dédiée extrêmement dense pouvant accueillir plus de 15.000 vélos partagés sans arceau afin de remédier au stationnement anarchique qui prévalait. Ces vélos partagés peuvent se stationner également sur les emplacements vélo avec arceaux sous certaines conditions. L'offre de stationnement et l'infrastructure cyclable développées à Paris ces dernières années sont reconnues comme exemplaires par les opérateurs aussi bien en France qu'à l'étranger.

Il était donc justifié d'augmenter les redevances des vélos à assistance électrique en libre-service à Paris.

Le choix d'intégrer la redevance et la viabilité économique parmi les critères de sélection a été arbitré par l'Exécutif. Ce choix permet de limiter les risques juridiques (une augmentation du niveau de redevance imposé arbitrairement sans avoir connaissance des modèles économiques des opérateurs pouvait porter préjudice à la procédure) mais également de permettre une augmentation de recettes pour la Ville sans fragiliser la viabilité économique des opérateurs.

Le choix de laisser le candidat proposer un mécanisme de redevance est une pratique très classique à la Ville, elle permet en effet d'adapter au modèle économique de chaque candidat sa proposition de redevance. Ériger ce choix en critère pondéré dans l'analyse des offres, permet de donner un signal d'équilibre entre mécanisme de redevance qui permet d'augmenter la redevance versée à la Ville tout en garantissant la viabilité économique et financière de l'offre du candidat. Pour éviter toute diminution de la contribution budgétaire, il a été fixé un plancher de RMG/engin au niveau de la redevance actuelle pour se prémunir d'une baisse des redevances."

QE 2025-09 - Question de M. Paul HATTE et des élus du groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris relative à la légalité de la DAE 136 Convention avec l'association "Inco.Org" en vue de l'organisation de l'événement "Impact2" à l'Hôtel de Ville.

Libellé de la question :

"Cette question fait suite à celle déposée le 24 mai 2024 et dont la réponse vient d'être transmise au groupe Union Capitale.

Au regard des éléments étayés dans cette réponse, il convient de demander des précisions.

Voici un rappel du contexte :

Par le vote de la délibération DAE 136 au Conseil de mai 2024, vous nous avez demandé de "mettre à disposition les salons de l'Hôtel de Ville à une association - "Inco.Org" - pour organiser un événement - Impact2". Cette mise à disposition de salons correspond à un don en nature calculé par les services de la Mairie de 77.000 euros. Or, cet événement a eu lieu avant le passage de la délibération en Conseil de Paris. En effet, la délibération a été présentée le 24 mai 2024 et l'événement a eu lieu le 15 mai.

La réponse qui a été rédigée ne permet pas de répondre clairement sur la légalité de cette délibération, puisque vous indiquez "que cette observation est une invitation justifiée au renforcement des procédures d'introduction des délibérations des subventions soumises au vote du Conseil de Paris".

À ce titre, M. Paul HATTE et les élus du groupe Union Capitale vous demandent :

- Est-ce que la délibération soumise au vote du Conseil de Paris de mai 2024 est conforme au droit applicable au regard de son effet rétroactif ?"

Réponse (Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe) :

"Vous revenez sur le sujet de l'adoption par le Conseil de Paris de la délibération 2024 DAE 136, au sujet de laquelle vous aviez déjà posé la question écrite QE 14 2024, à laquelle il vous avait été répondu.

Il vous avait été indiqué que cette délibération, transmise au contrôle de légalité selon la procédure ordinaire, n'avait fait l'objet d'aucune remarque.

Il peut simplement être précisé que cette transmission avait eu lieu le 29 mai 2024."

QE 2025-10 - Question de M. Paul HATTE et des élus du groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris relative aux mesures de la Ville de Paris et de l'Etat contre le phénomène préoccupant de l'ubérisation de la prostitution de mineurs.

Libellé de la question :

"Face au phénomène préoccupant de l'ubérisation de la prostitution de mineurs, qui semble se développer notamment via des plateformes numériques et des réseaux sociaux, nous souhaitons connaître les moyens d'action déployés par la Ville de Paris pour lutter contre cette forme d'exploitation.

À ce titre, M. Paul HATTE et les élus du groupe Union Capitale vous demandent :

- De préciser les initiatives prises par l'Aide sociale à l'enfance (A.S.E.) pour prévenir et détecter ces situations, accompagner les jeunes victimes, et collaborer avec les autorités, notamment les Préfectures de police et de région, afin de démanteler ces réseaux, et les associations compétentes afin de soutenir les victimes ?

- Quels sont les moyens alloués à ces actions et les résultats observés à ce jour ?"

Réponse (Mme Dominique VERSINI, adjointe) :

"La prostitution des mineurs est un phénomène en forte hausse et protéiforme, touchant de plus en plus de jeunes en France, mais aussi également à Paris. Le développement de l'usage du numérique chez les plus jeunes vient malheureusement renforcer ce phénomène, en facilitant le repérage, le contact, et la mise sous emprise des victimes, souvent mineur·e·s très fragilisés·e·s par leur environnement de vie.

Concernant les enfants confiés à l'A.S.E., il existe peu d'études, mais nous avons soutenu une recherche-action de l'association "Contre les violences sur mineurs" (C.V.M.), dont il ressort qu'un certain nombre de jeunes filles confiées à l'A.S.E. auraient des conduites prostitutionnelles. Les mineurs en danger, confrontés à l'absence de relais familiaux, à des violences intra-familiales et à des carences affectives importantes, sont de part cette vulnérabilité davantage susceptibles d'être les victimes des réseaux de prostitution.

Leur entrée dans la prostitution se fait souvent par l'intermédiaire du réseau amical - un petit copain, une amie - mais aussi via les réseaux sociaux. Beaucoup n'identifient pas leurs pratiques comme relevant de la prostitution, parlant plutôt de "michetonnage" ou "d'escorting".

Depuis le 4 mars 2022, la loi reconnaît que tout mineur se livrant à la prostitution, même occasionnellement, est en danger et relève de la protection du Juge des enfants. Paris s'est engagée à renforcer cette protection à travers plusieurs actions, notamment via le Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants et le Schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance, adoptés en 2021 à l'unanimité du Conseil de Paris et qui font de la prévention, du repérage et de l'accompagnement des victimes une priorité de la Ville de Paris. Ce sujet est aussi inscrit comme une priorité dans le Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance signé avec l'État.

Concrètement, depuis le début de ce mandat :

En 2024, nous avons subventionné sept associations à hauteur de 203.000 euros par an pour former les professionnels et sensibiliser les jeunes confiés à l'Aide sociale à l'Enfance : association contre les violences sur mineurs (C.V.M.), e-Enfance, Oppelia/Charonne, École des parents et des éducateurs, Aurore, ACPE, et l'Amicale du Nid.

Nous avons également ouvert en 2024, en partenariat avec l'association "Hovia", une structure d'accueil d'urgence de 4 places pour jeunes filles en situation de prostitution. Ce projet, situé dans le 16e arrondissement, a été momentanément suspendu à la demande de l'association pour renforcer l'accompagnement et adosser un dispositif mobile intervenant sur l'errance, la santé et le suivi éducatif.

Enfin, nous avons élaboré une convention entre l'A.S.E., la PJJ, le Parquet et le Tribunal pour enfants afin d'assurer un repérage, une orientation et un accompagnement coordonnés des jeunes victimes.

En complément, nous proposons de renforcer l'accompagnement des mineurs victimes de prostitution à des moments critiques de leur parcours, notamment lors des retours de fugue. En lien avec les Unités d'accueil pédiatrique enfance en danger (U.A.P.E.D.), il s'agira de systématiser le passage dans ces unités, afin de leur garantir, aux côtés de l'approche éducative, une prise en charge psychique et somatique adaptée à leurs besoins.

Chaque inquiétude, chaque suspicion fait systématiquement l'objet d'un signalement à l'autorité judiciaire. La Brigade de protection des mineurs (B.P.M.) a constitué deux équipes spécialisées dans la lutte contre le proxénétisme.

Néanmoins, seules 16 enquêtes seraient actuellement en cours à Paris, un chiffre bien en deçà du nombre de signalements transmis. En lien avec le Parquet des mineurs, nous souhaitons initier la création d'une cellule dédiée au traitement des signalements les plus alarmants, afin d'améliorer encore la réactivité et la coordination dans la protection de ces jeunes.

Cependant, malgré ces avancées, le phénomène demeure important, avec des signalements de victimes de plus en plus jeunes, d'où l'importance de poursuivre nos efforts et de renforcer les dispositifs de protection et d'accompagnement pour ces jeunes en danger."

QE 2025-12 - Question de Mme Brigitte KUSTER et des élus du groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris relative à la fermeture du dernier point d'accueil de l'Office de tourisme de Paris.

Libellé de la question :

"En 2024, une subvention de 4.300.000 euros a été attribuée par la Ville à "Paris, je t'aime" (Office de tourisme de Paris).

Le 12 janvier 2025, l'Office de tourisme de Paris a fermé son dernier point d'accueil physique, situé près de la Tour Eiffel.

Cette fermeture a entraîné le licenciement de salariés expérimentés chargés de l'accueil et de la vente aux visiteurs.

Lors du Conseil de Paris de février 2025, notre groupe, Union Capitale, avait déposé un vœu demandant la réouverture d'un point d'accueil physique de l'Office de tourisme de Paris, au 29, rue de Rivoli permettant d'accueillir les visiteurs sans engendrer de frais supplémentaires par la Ville de Paris.

À ce titre, Mme Brigitte KUSTER et les élus du groupe Union Capitale vous demandent :

- Quels ont été les investissements de la Ville de Paris dans l'Office de tourisme ces dernières années, et comment ces fonds ont-ils été utilisés ?

Accompagnement des salariés licenciés :

- Quels dispositifs la Ville de Paris envisage-t-elle pour soutenir les employés licenciés, notamment en termes de reclassement ou de formation professionnelle ? Pouvez-vous nous donner des informations concernant la situation actuelle des anciens salariés de l'Office de tourisme ?

Réponse (M. Frédéric HOCQUARD, adjoint) :

"Quels ont été les investissements de la Ville de Paris dans l'Office de tourisme ces dernières années, et comment ces fonds ont-ils été utilisés ?

Voici un extrait des subventions de la Ville de Paris accordées à l'Office de tourisme depuis 2020.

Au-delà de la subvention annuelle en fonctionnement d'un montant de 4,3 millions d'euros puis 4 millions, des subventions en investissement ont été versées :

- 1 million d'euros en investissement sur l'outil billetterie en 2020 : mise en place d'une plateforme technique commune pour la gestion de la billetterie touristique autour des grands événements, et garantissant la visibilité des offres en lien avec la politique touristique de la ville.

- 313.000 euros pour Spot 24 : investissement relatif aux travaux d'installation de l'accueil et de l'information touristiques dans le site Spot 24.

PARIS JE T'AIME, OFFICE DE TOURISME 21124	77567137300220	2020_10817	Subvention d'investissement billetterie offre touristique JO 2024	DAE Tourisme et Partenariats	2020	Voté 1000000 €
PARIS JE T'AIME, OFFICE DE TOURISME 21124	77567137300220	2020_10718	Subvention complémentaire Plan de relance Paris	DAE Tourisme et Partenariats	2020	Voté 1480000 €
PARIS JE T'AIME, OFFICE DE TOURISME 21124	77567137300220	2020_09329	Plan de relance Paris 2020	DAE Tourisme et Partenariats	2020	Voté 2075000 €
PARIS JE T'AIME, OFFICE DE TOURISME 21124	77567137300220	2020_00476	Subvention de fonctionnement de l'Office du tourisme et des congrès de Paris pour 2020	DAE Tourisme et Partenariats	2020	Voté 5087000 €
PARIS JE T'AIME, OFFICE DE TOURISME 21124	77567137300220	2022_02998	Plan d'action Accessibilité 2022-2024	DAE Tourisme et Partenariats	2021	Voté 40000 €
PARIS JE T'AIME, OFFICE DE TOURISME 21124	77567137300220	2021_02048	Subvention de fonctionnement de l'Office du tourisme et des congrès de Paris	DAE Tourisme et Partenariats	2021	Voté 5087000 €
PARIS JE T'AIME, OFFICE DE TOURISME 21124	77567137300220	2022_00080	Subvention de fonctionnement de l'Office du tourisme et des congrès de Paris	DAE Tourisme et Partenariats	2022	Voté 4371000 €
PARIS JE T'AIME, OFFICE DE TOURISME 21124	77567137300220		Subvention de fonctionnement de l'Office du tourisme et des congrès de Paris		2023	Annulée
PARIS JE T'AIME, OFFICE DE TOURISME 21124	77567137300220	2023_08005	Festival formes olympiques/FORMESOL	DAC Création Artistique	2023	Non financé
PARIS JE T'AIME, OFFICE DE TOURISME 21124	77567137300220	2023_00133	Subvention de fonctionnement de l'Office du tourisme et des congrès de Paris	DAE Tourisme et Partenariats	2023	Voté 4300000 €
PARIS JE T'AIME, OFFICE DE TOURISME 21124	77567137300220	2024_00567	Subvention de fonctionnement de l'Office du tourisme et des Congrès de Paris	DAE Tourisme et Partenariats	2024	Voté 4300000 €
PARIS JE T'AIME, OFFICE DE TOURISME 21124	77567137300220	2024_05743	Subvention de fonctionnement de l'Office du tourisme et des Congrès de Paris	DAE Tourisme et Partenariats	2024	Non financé
PARIS JE T'AIME, OFFICE DE TOURISME 21124	77567137300220	2025_00332	Subvention de fonctionnement de l'Office du tourisme et des Congrès de Paris	DAE Tourisme et Partenariats	2025	Voté 4000000 €

Accompagnement des salariés licenciés : Quels dispositifs la Ville de Paris envisage-t-elle pour soutenir les employés licenciés, notamment en termes de reclassement ou de formation professionnelle ? Pouvez-vous nous donner des informations concernant la situation actuelle des anciens salariés de l'Office de tourisme ?

En janvier 2025, le dernier point d'accueil physique touristique à Paris, situé à Spot 24 a fermé. Cette fermeture est due à l'évolution des comportements des visiteurs combinée à la spécificité d'une ville comme Paris, entraînant une sous-fréquentation de ce site.

La fermeture de ce point d'accueil conduit à repenser le maillage d'information touristique de proximité. L'objectif est d'améliorer l'expérience des touristes tout en valorisant un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire (kiosques et adhérents), au plus proche des flux touristiques, et en s'appuyant sur nos outils digitaux.

Dans ce cadre, et compte tenu du contexte économique fragile de l'association, l'Office et la Ville de Paris ont tout mis en œuvre pour accompagner le mieux possible les salariés selon les obligations légales (proposition des CSP et accompagnement des salariés ; autorisation nécessaire de l'Inspection du travail pour les salariés protégés).

Un dialogue social a été engagé immédiatement avec les équipes concernées pour trouver des opportunités de reclassement. Il est à ce jour terminé. C'est ainsi qu'ont été proposés des postes de reclassement interne (poste d'animation réseau des kiosques) et externe (avec l'appui des adhérents de l'Office).

Voici les conclusions chiffrées :

- Licenciement économique de 9 salariés
- 3 postes maintenus en interne : 1 seul pourvu
- 2 autres postes en reclassement interne proposés : 0 candidature
- 9 propositions en externe (dont 2 proposés par la Mairie de Paris) : 1 candidature qui a finalement refusé le poste."

QE 2025-13 - Question de Mme Catherine IBLED et des élus du groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris relative à la mise en place de la protection sociale complémentaire des agents de la Ville de Paris.

Libellé de la question :

"Madame la Maire,

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2020 impose aux collectivités territoriales de participer au financement de la complémentaire santé de leurs agents à partir du 1er janvier 2026. La Ville de Paris peut ainsi prendre en charge partiellement le coût de mutuelles labellisées auxquelles les agents ont individuellement adhéré, ou proposer un contrat collectif dont elle doit décider si l'adhésion des agents y est facultative ou obligatoire. Le montant de la participation de la Ville, pour chaque agent, doit être également défini, pour un minimum de 15 euros par mois.

Ainsi, pour répondre à ces obligations, pouvez-vous nous indiquer à quelle étape de la procédure d'appel d'offres en est la Ville ? Le choix s'orientera-t-il vers une mutuelle labellisée avec adhésion individuelle ou vers un contrat collectif, et dans ce cas, sera-t-il obligatoire ou facultatif ? Des négociations avec les partenaires sociaux sont-elles prévues ?

Par ailleurs, à quelle échéance la Ville prévoit-elle d'en informer le Conseil de Paris ? La Ville va-t-elle respecter les délais imposés par le décret ? Enfin, quelle est l'estimation du coût de ce dispositif pour la Ville ?"

Réponse (Mme Olivia POLSKI, adjointe) :

"Nous vous remercions pour votre question.

Depuis 2006, la Ville de Paris a mis en place un dispositif d'Aide à la Protection Sociale (A.P.S.) annuelle qui soutient financièrement la souscription individuelle d'une complémentaire santé. 86 % des agents de la Ville bénéficient ainsi aujourd'hui de l'A.P.S. annuelle, avec des allocations variant en fonction d'un barème d'allocation à 4 tranches dont le critère d'attribution est fonction de l'indice brut (I.B.). Ce dispositif doit par conséquent évoluer.

La réforme issue du décret du 20 avril 2022 fixe de nouvelles obligations : un panier minimal de couverture du risque, une participation employeur au minimum de 15 euros par agent et par mois et un choix à opérer entre labellisation ou contrat collectif.

Cette réforme a donné lieu à un dialogue soutenu avec les organisations syndicales. Concrètement, deux CST, 3 audiences bilatérales et 12 réunions de dialogue social se sont tenues. Au terme de cette phase de concertation, il a été décidé de faire perdurer un dispositif de type labellisation en adaptant l'existant aux nouvelles obligations. Ainsi, à compter du 1er janvier 2026, le contrat souscrit par les agents devra être labellisé, charge à l'administration d'opérer un contrôle de la labellisation. Le choix a été fait par ailleurs de maintenir le montant de l'aide pour tous les agents percevant plus de 15 euros/mois, d'intégrer les 7.300 agents actuellement hors dispositif de l'A.P.S. et de revaloriser à hauteur du montant de 15 euros les 1.600 agents qui touchent moins que le minimum légal désormais en vigueur. Ces évolutions entraîneront un coût de 1,75 million d'euros supplémentaire.

Une délibération sera soumise au Conseil de Paris les 1er, 2, 3 et 4 juillet prochain pour acter la mise en conformité de l'A.P.S. avec la loi. Elle viendra concrétiser le choix de l'Exécutif non seulement du passage de tous les agents à une allocation minimale de 15 euros, mais également d'une augmentation du nombre d'agents ainsi soutenus."

QE 2025-14 - Question de M. Paul HATTE et des élus du groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris relative aux frais téléphoniques engagés par la Ville de Paris lors du voyage à Tahiti en octobre 2023.

Libellé de la question :

"Madame la Maire,

Lors du Conseil de Paris du 13 février 2025, votre Premier adjoint, M. Patrick BLOCHE, a indiqué que votre déplacement à Tahiti en octobre 2023 avait entraîné des frais téléphoniques à la charge de la Ville de Paris, pour un montant de 10.000 euros correspondant à 5 Go de données.

Toutefois, bien que ces frais résultent de l'utilisation d'un téléphone sécurisé et bien qu'ils aient été négociés avec "Orange" dans le cadre d'un marché de la commande publique, ils apparaissent particulièrement élevés.

Dans ce contexte, dans quelle mesure la Ville de Paris a-t-elle pu souscrire à un forfait si onéreux sans avoir consulté des offres locales ou internationales proposées à un coût moins onéreux ? Quelle référence commerciale précise du contrat téléphonique a été retenue par les services de la Ville ? Peut-on en avoir communication pour en prendre connaissance ?"

Réponse (M. Patrick BLOCHE, premier adjoint) :

"Les moyens dont dispose la Maire sont ceux de la Ville. Pour ce qui concerne les moyens téléphoniques, ceux-ci sont gérés par la DSIN, tant au niveau du matériel que des abonnements auprès des opérateurs téléphoniques, en l'occurrence ici dans le cadre d'un contrat avec Orange (division Orange Business Services), qui a fait l'objet d'un marché de la commande publique, par l'intermédiaire du SIPPEREC, syndicat mixte qui agit pour le compte des collectivités, et qui propose, entre autres, des prestations d'achat public mutualisé. L'actuel contrat, qui court jusqu'au 31 décembre 2025, est en cours de renouvellement.

Lorsque la Maire se déplace à l'étranger, elle dispose d'un téléphone sécurisé, ainsi que d'un routeur 5G, afin de disposer d'une connexion Internet haut débit, dans des conditions de sécurité supérieures à celle d'un Wifi public, auquel il n'est pas recommandé, selon la DGSi, de se connecter. Ce routeur est à la disposition l'ensemble de la délégation qui l'accompagne, et non pour le seul usage exclusif de la Maire.

Les volumes de données font l'objet de coûts effectivement élevés, malgré les conditions tarifaires négociées avec Orange, dès que l'on sort de la zone Europe, dans laquelle sont incluses certains territoires d'outre-mer, mais ni la Nouvelle Calédonie - qui est en zone dite "Travel" - ni Tahiti, qui est classé dans le "Reste du Monde". Cette même classification se retrouve d'ailleurs chez d'autres opérateurs. Les conditions du contrat "ajustables data - Reste du Monde" établissent une tarification à 9.814 euros pour 5 Go. Ce n'est donc pas le volume de données qui est en cause, mais bien cette tarification de l'opérateur dans ces zones tarifaires. Le montant de la consommation voix et data de la Maire durant ce voyage s'établit aux alentours de 12.000 euros, et non 30.000 euros comme évoqué par la presse.

Pour limiter ces coûts d'itinérance, il a été demandé à la DSIN de mettre en place une prestation spécifique permettant d'activer, avant chaque déplacement, un abonnement forfaitaire, en s'appuyant sur les opérateurs locaux, avec des cartes SIM locales ou e-SIM locale."

QE 2025-15 - Question de M. Paul HATTE et des élus du groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris relative à la visite de la Hauteville House, propriété de la Ville de Paris.

Libellé de la question :

"Madame la Maire,

Votre adjointe en charge de la Culture, Mme Carine ROLLAND, a refusé ma demande de visite de Hauteville House, propriété de la Ville de Paris, au motif que "Paris Musées" juge les travaux en cours dangereux, alors même que ce déplacement aurait été à mes frais. Pourtant, la journaliste Camille SOULAYROL et le photographe François GOUDIER du magazine "Marie Claire" semblent avoir récemment pu accéder à ce lieu.

Ainsi, à quelle date et à quelles conditions cette visite a-t-elle pu être organisée ? Par ailleurs, quelles raisons justifient qu'un membre du Conseil de Paris ne puisse s'y rendre alors que des journalistes y ont été autorisés ? De ce fait, à quelles dates puis-je m'y rendre ?"

Réponse (Mme Carine ROLLAND, adjointe) :

"Les établissements culturels de la Ville de Paris font régulièrement l'objet de travaux, qu'il s'agisse d'entretien, de modernisation, de réhabilitation ou encore de renforcement de l'accessibilité.

C'était le cas, l'hiver dernier, de Hauteville House, qui a fermé ses portes le 30 septembre pour différentes interventions (réorganisation des bureaux, accrochage des lustres, aménagement des sanitaires, installation de la fibre, etc.). C'est en raison de cette fermeture au public que les équipes de "Paris Musées" n'ont pu accéder à la demande de M. HATTE qui souhaitait profiter d'une visite dans le cadre d'un "voyage particulier".

Les règles de sécurité et d'organisation des chantiers sont telles que les visites sont très encadrées, et toujours dans un cadre professionnel ; les visites individuelles ou d'ordre privé ne peuvent se faire dans les établissements fermés au public et en travaux, même pour les élus parisiens.

La visite de presse de la journaliste Camille SOULAYROL et du photographe François GOUDIER du magazine "Marie-Claire", auquel il est fait mention dans la question écrite, a été organisée en dehors des heures d'ouverture au public, le 6 septembre dernier, alors que le chantier n'avait pas débuté. Ce reportage, comme d'autres qui peuvent avoir lieu, a fait l'objet d'une autorisation préalable de "Paris Musées", dans la perspective d'une valorisation du lieu et de ses collections, et dans le respect des lieux et des opérations en cours.

Pour rappel, le jardin de Hauteville House a ouvert le 5 avril dernier, et le musée le 1er mai."

Question du groupe MoDem et Indépendants.

QE 2025-11 - Question de Mme Maud GATEL et des élus du groupe MoDem et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative au coût en termes de ressources humaines des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.**Libellé de la question :**

"L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 a constitué un défi majeur pour la Ville de Paris, mobilisant des moyens humains et financiers importants qui doivent faire l'objet d'une évaluation précise et transparente.

Or, à ce jour, il est impossible d'avoir une vision claire et exhaustive du nombre exact de recrutements réalisés spécifiquement pour cet événement et de leur coût, du nombre d'agents municipaux ayant bénéficié de primes exceptionnelles, ainsi que du recours éventuel à des intérimaires ou à d'autres formes de renforts temporaires.

De plus, en janvier dernier, certains agents municipaux ont exprimé leur mécontentement face au retard dans le versement des primes qui leur avaient été promises. Cette situation soulève des interrogations sur la gestion des engagements pris par la Ville en matière de rémunération et d'incitations financières.

Dans un souci de transparence, Mme Maud GATEL et les élus du groupe MoDem et Indépendants demandent le bilan détaillé supporté par la Ville de Paris pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, en matière R.H. précisant notamment :

- le nombre de recrutements réalisés spécifiquement pour les J.O.P. et leur coût total ;
- le nombre de recours à des contrats d'intérim et autres formes de renforts temporaires, ainsi que leur coût ;
- le nombre d'agents municipaux ayant bénéficié de primes exceptionnelles, les critères retenus et le montant global alloué à ces primes ;
- le nombre d'agents ayant bénéficié de repos compensateurs, les conditions de leurs attributions et l'impact sur l'organisation des services municipaux ;
- l'impact budgétaire global en matière de ressources humaines pour la Ville."

Réponse (Mme Olivia POLSKI, adjointe) :

"Nous vous remercions pour votre question.

En accueillant l'été dernier les Jeux olympiques et paralympiques, la Ville de Paris a organisé avec ses partenaires un événement international sportif hors norme. Ces circonstances l'ont amenée à prendre, dans le cadre d'un dialogue social continu, des mesures d'organisation du travail et de reconnaissance de l'investissement des agents municipaux dans la préparation, l'organisation et le déroulement des Jeux olympiques et paralympiques. Celles-ci recouvrent plusieurs champs.

Depuis l'annonce de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris, sur la période s'étendant de 2017 à 2024, la Ville a mobilisé 128 emplois (création et transferts) sur des missions J.O.P. pour un coût estimé à 30,9 millions d'euros. A titre d'exemple, en 2024, 11 postes ont été créés, dont 10 à la Délégation aux jeux olympiques et paralympiques. Le recours à des heures supplémentaires a généré une dépense de 6 millions d'euros principalement affectée aux directions les plus mobilisées par les Jeux comme la DPMP et la DPE.

La Ville a pris l'initiative de mettre en place une gratification exceptionnelle, comme d'autres administrations publiques, versée en décembre 2024 à près de 15.000 agents, pour récompenser l'intensification effective et exceptionnelle de leur charge de travail. Des critères cumulatifs définis au préalable et présentés aux représentants syndicaux ont été établis pour bénéficier de cette prime : l'agent devait exercer ses fonctions dans les services qui ont été identifiés comme mobilisés. Son activité devait être intensifiée. L'agent devait être présent durant tout ou partie de la période qui débutait avant les Jeux olympiques et s'achevait en septembre après les Jeux paralympiques. Ce temps de présence a été évalué par l'encadrant à l'issue de la période qui court de mi-juin à mi-septembre avec des calendriers qui ont pu être spécifiques selon les nécessités de service des directions. Cinq paliers de gratification ont été décidés allant de 600 euros à 1.900 euros selon le niveau d'investissement et de mobilisation de chaque agent. Ce dispositif de prime, qui a très majoritairement bénéficié aux agents de catégorie C (71 %), a représenté un coût pour la Ville de 19,4 millions d'euros. Les services ont reçu quelques réclamations, que la Direction des Ressources humaines a instruites, et dans certains cas reconsidérées lorsque l'erreur était manifeste pour celles et ceux qui remplissaient effectivement les critères.

6.237 agents ont enfin bénéficié de la campagne qui a permis aux agents qui le souhaitent de monétiser jusqu'à 10 jours de leur compte épargne temps (CET), en plus des deux jours de la campagne classique. Cette mesure représente un coût de 6,5 millions d'euros.

L'ensemble de ces mesures a contribué à l'incontestable succès des Jeux olympiques et paralympiques, rendu possible par une exceptionnelle mobilisation des agents de la Ville de Paris que nous remercions encore. Nous

mesurons encore aujourd'hui notre fierté collective d'avoir été au cœur de cette aventure olympique qui a ébloui le monde entier et renforcé encore le rayonnement de Paris."

Questions du groupe "Les Ecologistes".

QE 2025-16 - Question de Mmes Raphaëlle RÉMY-LELEU, Alice TIMSIT, Fatoumata KONÉ et des élu-es du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'avancement des travaux sur la suppression du mur de Forceval.

Libellé de la question :

"Le 24 septembre 2021, la Préfecture de police procédait à l'installation d'un camp de consommateurs de "crack" dans le square Forceval, situé dans le 19e arrondissement. Ce projet d'installation a été mené sans concertation avec les élues locales et les élus locaux.

Le même jour, la Préfecture de police érigeait en quelques heures deux murs de séparation aux deux entrées du tunnel adjacent, passant sous le boulevard périphérique et reliant Paris aux communes de Pantin et d'Aubervilliers.

Cette mesure de police active, restreignant de manière évidente la liberté fondamentale d'aller et venir, a pourtant été financée au titre du budget spécial de la Préfecture de police et non du budget de l'Etat, pour un montant de 35.926 euros.

Elle apparaît aujourd'hui d'autant plus disproportionnée qu'une évacuation définitive du camp de Forceval a par la suite été organisée le 5 octobre 2022. L'ensemble des collectivités concernées ainsi que plusieurs associations dont des associations de riverain.e.s ont depuis lors portés plusieurs projets de réhabilitation.

Ces projets de réhabilitation sont d'autant plus crédibles que la Ville de Paris mène de nombreux travaux afin d'embellir ses portes et les reconnecter avec les communes limitrophes. De plus, le square Forceval a été rouvert sans difficulté et le projet de crématorium prévu à cet endroit a été abandonné.

Ainsi, Mmes Raphaëlle RÉMY-LELEU, Alice TIMSIT, Fatoumata KONÉ et les élu-es du groupe "Les Ecologistes" demandent à M. le Préfet de police :

- de justifier du statut du mur érigé en 2021 et de procéder à un remboursement du budget spécial par le budget de l'Etat des sommes allouées à sa construction ;
- de procéder à la déconstruction du mur afin de permettre aux projets de réhabilitation d'être lancés, et d'imputer les dépenses afférentes sur le budget de l'Etat."

Réponse non parvenue.

QE 2025-17 - Question de M. Emile MEUNIER et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative à la compensation réglementaire dans le cas du changement d'usage d'un local à usage d'habitation.

Libellé de la question :

"En vertu des articles L. 631-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation, la Ville de Paris s'est dotée d'un règlement municipal du changement d'usage. Ce règlement vise à préserver le parc de logement en conditionnant toute autorisation de changement d'usage à la réalisation d'une compensation, c'est-à-dire à la transformation en habitation d'une surface équivalente ou supérieure de locaux initialement affectés à un autre usage.

C'est dans ce cadre qu'a été délivrée en 2015 une autorisation de changement d'usage à l'Hôtel particulier Montmartre, situé 23, avenue Junot 75018 Paris, sous réserve de la réalisation, dans un délai de deux ans, de la compensation réglementaire en surfaces destinées à l'habitation, soit 348,1 mètres carrés (décision n° 15-512). Près de dix ans après la délivrance de cette autorisation, il apparaît que la compensation prévue n'a toujours pas été réalisée. Malgré le non-respect du délai initialement imposé, l'autorisation n'a pas été remise en cause. La Ville a indiqué dans une réponse au journal "L'informé" publiée le 7 février 2025, que ce délai avait été prorogé.

Cette situation pose question, tant sur la légalité et l'opportunité de ces prorogations que sur les mécanismes de suivi mis en place par la Ville pour garantir l'effectivité des compensations. L'enjeu est d'autant plus crucial que l'absence d'un contrôle strict pourrait affaiblir l'ensemble du dispositif de compensation, qui constitue pourtant un levier essentiel pour lutter contre la disparition de surfaces de logement à Paris.

Ainsi, M. Emile MEUNIER et les élu-es du groupe "Les Ecologistes" souhaitent connaître précisément et pour chacun des points suivants :

- Sur quelles bases réglementaires repose la possibilité de proroger les délais de réalisation des compensations réglementaires, et selon quels critères ces prorogations sont-elles accordées ?
- La date et les numéros des décisions de prorogation accordées à l'Hôtel particulier ?

- Cette pratique de prorogation des délais est-elle courante ? Combien d'autorisations de changement d'usage à Paris ont bénéficié d'une prorogation des délais de compensation, et quelles mesures la Ville de Paris met-elle en place pour éviter que ces obligations de compensation ne soient reportées et quels sont les contrôles réalisés ?

- Quelle est l'échéance prévue pour la réalisation effective de la compensation du projet de l'Hôtel particulier Montmartre ?"

Réponse (M. Jacques BAUDRIER, adjoint) :

"Le système de compensation est régi par le règlement municipal du changement d'usage de la Ville de Paris qui permet de s'assurer, en cas de changement d'usage d'un local d'habitation, d'une compensation garantissant de ne pas perdre de la surface de logements et même d'en gagner.

Il convient de bien noter que les autorisations de changement d'usage avec compensation sont d'abord délivrées à titre provisoire, puisque la réalisation des compensations en logements ne peut pas s'effectuer au terme de la durée réglementaire de deux mois à laquelle est soumise l'instruction du dossier de changement d'usage. En effet, la réalisation de la transformation de locaux d'activités en logements nécessite plusieurs années. Cette décision provisoire est donc conditionnée à la réalisation effective des compensations pour devenir définitive. Cette procédure est une procédure technique mise en œuvre par la Ville depuis le transfert de compétences de 2009.

La Ville de Paris délivre donc une décision dite "provisoire" sous réserve de la réalisation de la compensation mais qui permet de réaliser le changement d'usage et le changement de destination envisagé. Le délai fixé administrativement pour la réalisation est de deux ans : ce délai ne tient pas compte des durées observées des chantiers à Paris notamment lorsqu'il s'agit de transformation/changement de destination. Il s'agit donc d'un délai indicatif, qui permet d'obtenir un retour du pétitionnaire de manière régulière, afin que la Ville puisse avoir un contrôle de l'avancée de l'opération. Cela permet de faire un point d'étape pour vérifier où en sont les travaux.

Ce n'est qu'à la réalisation effective de la compensation (DAACT - déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux - faisant foi), constatée sur place par les agents assermentés de la Ville de Paris, qu'une décision dite "définitive" de changement d'usage est délivrée et publiée au Bulletin officiel, ainsi qu'aux hypothèques.

Les contrôles sont donc réguliers et effectifs. Il n'est d'ailleurs jamais arrivé jusqu'alors que la compensation ne soit pas réalisée, celle-ci étant doublement garantie : une garantie contractuelle privée (si la compensation n'est pas réalisée des indemnités de retard ou de compensation sont à verser), et une garantie administrative à travers le permis de construire obtenu pour un changement de destination en logements. La compensation peut se faire en finançant des opérations menées par les bailleurs sociaux. C'est ce dispositif qui a permis le financement à hauteur de 167 millions d'euros en 10 ans d'opérations de logements sociaux à Paris. Ces compensations par le logement social représentent 52,8 % des surfaces de logements créés grâce à la compensation. Sur les 3 dernières années, ce système de compensation a permis de créer 13.700 mètres carrés de surfaces supplémentaires de logements sur tout Paris.

Concernant le cas de l'Hôtel particulier Montmartre situé 23, avenue Junot, cette compensation s'élève à 348,1 mètres carrés. Elle touche à sa fin, à travers l'opération de logements sociaux au 7, rue Caplat dont la DAACT a été constatée en juin 2024 et l'opération de logements sociaux au 6 bis, passage Ramey dont la livraison a été réalisée le 18 avril dernier.

Dans ce dossier, la décision provisoire n° 15-512 a été accordée en date du 21/12/2015 et 5 prorogations de délais ont été accordées. Le dernier délai court jusqu'au 31/07/2025. Les compensations dans ce dossier étaient proposées en logements sociaux d'une surface totale de 348 mètres carrés d'un programme de logements sociaux situé 7, rue Caplat à Paris 18e. Or l'opération du 7, rue Caplat a perdu quelques mètres carrés en raison de contraintes techniques (la surface d'un appartement a dû être réduite), aboutissant à ce que la surface totale ne soit plus suffisante pour la compensation totale. Un appartement supplémentaire de 50 mètres carrés sur une autre opération située au 6bis-8, passage Ramey dans le 18e (dont la livraison s'est déroulée le 18 avril dernier) a donc été intégré pour compléter la compensation et se conformer au règlement du changement d'usage.

Les prorogations, comme dans ce cas, sont courantes pour effectuer les compensations. Dans la mesure où le délai des travaux de réalisation de la compensation peut dépasser les deux ans fixés (aléas opérations), la Ville accepte les demandes de prolongation de ce délai, lorsqu'elles sont très bien justifiées. Il n'existe pas de limite réglementaire fixée pour la réalisation des travaux il est donc possible d'accepter plusieurs prorogations pour un même dossier, dont les délais peuvent varier de quelques mois à plusieurs années, en fonction des justificatifs apportés concernant les travaux en cours."

QE 2025-18 - Question de M. Emile MEUNIER et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative à la réalisation d'une étude de sol sur le terrain Junot.

Libellé de la question :

"Le terrain Junot, propriété de la Ville de Paris, a fait l'objet ces derniers mois d'importantes controverses suites à la décision de confier sa gestion pour 12 ans à une société commerciale, en l'occurrence la société "FREMOSEC" propriétaire de l'Hôtel particulier jouxtant le site.

Le terrain est situé sur une ancienne carrière de gypse, un sol particulièrement instable qui présente un risque d'effondrement. A ce titre, toute autorisation d'urbanisme doit faire l'objet d'un accord préalable de l'Inspection générale des carrières, et nécessite donc la réalisation d'une étude de sol approfondie afin d'évaluer les conditions de sécurité du site préalablement à la réalisation des aménagements prévus par l'Hôtel particulier Montmartre.

Dans ce cadre, une ligne budgétaire d'environ 700.000 euros, correspondant au coût estimé de cette étude, avait initialement été prévue dans le budget primitif 2024. Or cette ligne avait ensuite été supprimée lors d'une lettre rectificative et n'apparaît ni dans le budget supplémentaire 2024, ni dans le budget primitif 2025. Des carottages, faisant partie de cette étude, sont actuellement en cours sur le site, sans que la nature exacte de ces études et leur prise en charge financière ne soient clairement établies.

Ainsi, M. Emile MEUNIER et les élu-es du groupe "Les Ecologistes" souhaitent connaître précisément et pour chacun des points suivants :

- Quel est le coût actuel de l'étude en cours sur le terrain Junot, et quelles sont les explications d'une éventuelle différence avec le montant initial évalué à 700.000 euros ?
- Quel est le mode de financement de cette étude, public ou privé ? Si la Ville finance, quelle est la ligne budgétaire correspondant à la réalisation de cette étude ?"

Réponse (Mme Lamia EL AARAJE, adjointe) :

"Le coût de l'étude de sol en cours (études géotechniques) est de 54.000 euros. Il s'agit d'études préalables. Le chiffrage du coût des sondages pourra être déterminé une fois connus les résultats de cette première étude, dont les conclusions sont en cours de rédaction. Le budget municipal finance cette étude de sol géotechnique sur le budget d'investissement via l'autorisation de programme AP 05996."

QE 2025-19 - Question écrite de Mmes Raphaëlle RÉMY-LELEU, Fatoumata KONÉ et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'avancement des travaux sur la suppression du budget spécial.

Libellé de la question :

"Alors que le territoire parisien a connu de multiples réformes modifiant son statut, son découpage administratif et ses compétences, le régime des administrations parisiennes de la Préfecture de police trouve toujours ses fondements dans la [loi du 28 pluviôse an VIII](#) et l'arrêté consulaire du 12 messidor an VIII.

Face à ce statut ancien et désormais inadapté, dérogatoire à plus d'un titre au droit commun, un rapport de la Cour des comptes datant de 2019 - La Préfecture de police de Paris - Réformer pour mieux assurer la sécurité dans l'agglomération parisienne, mentionne la nécessité de réformer le budget spécial. Cette nécessité est de nouveau affirmée dans le rapport de la Cour des comptes de février 2025 portant sur la B.S.P.P.

Par un courrier daté du 15 novembre 2022 adressé au Préfet de police, vous avez souhaité, Madame la Maire, lancer un groupe de travail sur le budget spécial chargé d'étudier les différents scénarii et les différentes conditions d'une telle réforme.

Suite à la réponse positive de la Préfecture de police à cette initiative, un groupe de travail a été lancé il y a tout juste deux ans, en avril 2023. Depuis lors, aucune communication précise de l'état d'avancement de ces travaux n'a été communiquée au Conseil de Paris, malgré nos multiples demandes.

Ainsi, Mmes Raphaëlle RÉMY-LELEU, Fatoumata KONÉ et les élu-es du groupe "Les Ecologistes", demandent à la Maire de Paris et au Préfet de police de bien vouloir communiquer les éléments suivants :

- Une présentation exhaustive du travail réalisé conjointement par les équipes de la Ville de Paris et de la Préfecture de police, notamment sur le détail des compétences financées au titre du budget spécial en comparaison avec le droit commun.
- Une présentation des scénarii de réformes envisagées, ainsi que l'avis de la Ville selon le scénario privilégié.
- Une présentation des conséquences potentielles de la suppression du budget spécial sur l'ensemble des liens existants entre la Ville et la Préfecture (modification du corps des administrations parisiennes, renouvellement du plan de vidéoprotection pour Paris, répartition des compétences et de la représentation dans les différentes instances), ainsi que tous les documents utiles à la compréhension des travaux du groupe de travail.

Ces présentations pourront être faites en 3e Commission."

Réponse (M. Nicolas NORDMAN, adjoint) :

Le Préfet de police exerce, à Paris et en Petite couronne, des compétences étatiques et municipales. Les différentes réformes du statut de Paris depuis les années 1960 n'ont jamais remis en cause cet équilibre opérationnel et ont maintenu dans les textes le caractère dual du préfet de police.

Pour l'État, le Préfet de police est, conjointement avec le Préfet de Paris, le "représentant de l'État pour la commune et le département de Paris". Il a la charge de l'ordre et de la sécurité publics dans les départements de Paris et de Petite couronne. Il est également placé à la tête du Secrétariat général pour l'administration du Ministère de l'Intérieur (SGAMI) en qualité de Préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris, dont les limites correspondent à celles de la Région Île de France.

Pour la Ville de Paris, le Préfet de police exerce les pouvoirs et attributions qui lui sont conférés par l'arrêté des consuls du 12 messidor an VIII et par les textes qui l'ont modifié. Ces compétences regroupent notamment le secours et la défense contre l'incendie, assuré par la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), dont le ressort porte à la fois sur Paris et les départements de Petite couronne.

Cette dualité de compétences se reflète sur le plan budgétaire, la Préfecture de police étant financée par deux budgets : le budget de l'État (programme 176 - police nationale) qui finance les dépenses de "police active", et le budget spécial, budget de contributions voté par le Conseil de Paris, qui finance le reste des dépenses de la Préfecture de police.

Suite à une recommandation de la Cour des Comptes de supprimer le budget spécial et de le remplacer par des conventions, dans son rapport sur la Préfecture de police de 2019, et d'un commun accord entre la Maire de Paris et le Préfet de police fin 2022, un groupe de travail a été constitué afin d'identifier les hypothèses de schémas organisationnels et financiers à mettre en place, en cas de suppression du budget spécial.

Ce groupe de travail a commencé à se réunir, début 2023, sous la forme de comités de pilotage présidés par le Préfet, Secrétaire général pour l'administration de la Préfecture de police et la Secrétaire générale de la Ville de Paris. Les travaux du comité de pilotage ont été préparés par des comités techniques réunies sur une base quasi mensuelle au niveau des deux directions des finances de la Préfecture de police et de la Ville de Paris tout au long de l'année 2023 et 2024.

Ces réflexions ont été réparties sous forme de briques de discussion : une pour chaque grand poste de dépenses du budget spécial (Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, administrations parisiennes, services communs et d'intérêt local) auxquelles a été ajouté le Plan de Vidéoprotection pour Paris (PVPP) dans la perspective de la fin du contrat de partenariat public-privé qui en est le support jusqu'en 2026.

Plusieurs conclusions peuvent déjà être tirées des travaux techniques jusqu'à présent réalisés.

1 - La suppression du budget spécial relève du domaine de la loi. Il n'est ainsi pas possible de remplacer le budget spécial par une série de conventions financières par la seule volonté des deux parties, la Ville de Paris et la Préfecture de police.

2 - La suppression du budget spécial aurait un impact sur l'organisation institutionnelle actuelle de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. La suppression du budget spécial mettrait fin au rattachement direct de la BSPP à la Ville de Paris, via le système historique et original du budget spécial. Plus largement, quel que soit le scénario éventuellement retenu, il devra garantir une continuité opérationnelle pleine et entière pour la brigade.

3 - La suppression du budget spécial pose la question des équilibres financiers entre l'Etat et la Ville de Paris. Une redéfinition des frontières actuelles de financement entre l'Etat et la Ville implique une lecture consolidée des contributions de chacun et tout transfert de charge d'un côté comme de l'autre devra faire l'objet d'une négociation sur la compensation financière à y apporter.

Si la Ville finance en particulier des compétences de police administrative qui, ailleurs sur le territoire national, sont financées par le budget de l'État, l'inverse est également vrai, avec en particulier des financements de l'État au bénéfice de la BSPP (contribution annuelle au fonctionnement de 25 %, prise en charge intégrale du CAS Pension pour les sapeurs-pompiers) qui diminuent d'autant le coût pour les contributeurs locaux.

4 - Au-delà de la suppression du budget spécial, le souhait de s'aligner sur le schéma de financement de droit commun pourrait remettre en cause le caractère intégré de plusieurs entités de la Préfecture de police qui assurent à la fois des compétences municipales et des compétences régaliennes (en particulier sur les polices administratives, sur les prestations médico-légales, sur les prestations d'analyse du laboratoire...). Ce caractère intégré présente des avantages opérationnels importants, en termes d'efficacité de l'action et de concentration des moyens, au bénéfice de la ville de Paris et de ses habitants.

Les réflexions techniques sur ces premières briques sont en cours de finalisation. Ces travaux ont également fait émerger le besoin d'une brique de discussion spécifique consacrée à la question des ressources humaines. L'éventuelle suppression du budget spécial pose la question du devenir des agents des administrations parisiennes.

Ces réflexions présentent également un grand intérêt pour identifier d'éventuelles marges de rationalisation de la fonction RH au sein de la Préfecture de police, indépendamment de l'évolution du budget spécial. Les enjeux de rémunération, d'intégration dans des corps miroirs de la fonction publique État, et de reprise d'ancienneté sont d'une telle ampleur qu'il paraît indispensable de faire de la question RH une brique supplémentaire et spécifique.

Ces questions statutaires et budgétaires apparaissent, à l'issue des premiers échanges techniques entre les services de la Préfecture de police et ceux de la Ville de Paris, d'une grande complexité et nécessitent, du côté de l'État, un travail complémentaire approfondi avec la DRH-MI, la DGCL, et à terme la DGAFP.

Ce n'est qu'à l'issue de ce travail sur le volet RH que la ville de Paris et la Préfecture de police disposeront d'une vision complète et globale, à la fois du budget spécial et des conséquences de sa suppression, permettant d'engager des discussions entre la Maire de Paris et le Gouvernement pour déterminer les suites qu'il conviendra de donner à la recommandation de la Cour des Comptes relative à l'éventuelle suppression du budget spécial.

Ces travaux ont montré, à l'issue d'un travail jamais réalisé jusqu'alors et au-delà de leur intérêt en termes de compréhension de l'étendue des relations Ville / P.P., toute la complexité juridique et budgétaire du sujet, ce qui conduit à se préserver de toute conclusion hâtive."

Votes spécifiés, prévention de conflits d'intérêt.

Mmes Rachida DATI et Emmanuelle DAUVERGNE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 78.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 419, DVD 52, DLH 49, DASCO 11, DASCO 16, DASCO 17, DASCO 20, DDCT 27, DVD 66, ainsi que sur le vœu n° 118.

Mme Carline LUBIN-NOËL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 24.

Mme Nelly GARNIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 419, DVD 52, DLH 49, DASCO 11, DASCO 16, DASCO 17, DASCO 20, DDCT 27 et DVD 66.

Mme Valérie MONTANDON ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 419, DVD 52, DLH 49, DASCO 11, DASCO 16, DASCO 17, DASCO 20, DDCT 27 et DVD 66.

M. Jean-Pierre LECOQ ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 419, DVD 52, DLH 49, DASCO 11, DASCO 16, DASCO 17, DASCO 20, DDCT 27 et DVD 66.

M. Pierre CASANOVA ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 2, DDCT 48, DDCT 49, DDCT 78, DAE 32 DDCT DSOL, DAE 84 et DLH 46.

M. Vincent BALADI ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 86 et DLH 87.

M. Nicolas NORDMAN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 2.

M. Emmanuel COBLENCÉ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 25.

Mme Pénélope KOMITÈS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DRH 13 et DEVE 31.

Mme Alexandra CORDEBARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 102, ainsi que sur le vœu n° 15.

Mme Carine ROLLAND ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 5, DLH 80, DLH 81, DLH 91, DFPE 121, DFPE 129 et DAC 83.

M. Antoine GUILLOU ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 25, DLH 5, DLH 79, DLH 80, DLH 81, DLH 85, DLH 89, DLH 91, DFPE 121 et DFPE 129.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 102, DAE 92, DPE 4, ainsi que sur le vœu n° 45.

M. Francis SZPINER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 17.

M. Jacques BAUDRIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 52, DU 64, DLH 17, DPE 1, DLH 12 et DLH 17.

Mme Barbara GOMES ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 66, DLH 86 et DLH 87.

M. François-Marie DIDIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 47 et DPE 9.

Mme Léa FILOCHE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DFPE 130.

M. Rudolph GRANIER ne prend pas part au vote sur le vœu n° 114.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 16, DLH 17, DU 64, DAC 419, DASCO 11, DASCO 16, DASCO 17, DASCO 20, DVD 66, DAE 84, DLH 18, DLH 75 et DLH 105.

Votes spécifiques.

Mme Anne BIRABEN vote pour le vœu n° 84.

M. Vincent BALADI s'abstient sur le projet de délibération DAE 39 et vote pour les vœux n°s 130 et 130 bis.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE vote pour les vœux n°s 130 et 130 bis.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2025 DLH 5 Location de l'immeuble 102 rue Mouffetard (5e) à RIVP - Bail emphytéotique.

2025 DLH 16 Convention d'engagements réciproques entre la Métropole du Grand Paris et les Établissements publics territoriaux, Plaine Commune, Est Ensemble et Ville de Paris relative à l'application BTP Match.

2025 DLH 18 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de regroupement de chambres et de réhabilitation de logements dans divers arrondissements réalisés par Elogie-Siemp.

2025 DLH 30 Octroi de garanties d'emprunts finançant un programme de rénovation et d'amélioration de la qualité de service de 29 logements sociaux réalisé par Erigère.

2025 DLH 32 Réitération de garantie d'emprunts finançant divers programmes de logements sociaux réalisés par 1001 Vies Habitat à la suite d'un réaménagement de dette.

2025 DLH 46 Octroi de la garantie d'emprunt finançant un programme de création de logements sociaux par Résidences le Logement des Fonctionnaires (RLF).

2025 DLH 72 Modification de la garantie d'emprunts finançant un programme de création de logements sociaux réalisé par Adoma.

2025 DLH 75 Location de l'immeuble 24 rue Nicolai (12e) à Elogie-Siemp - Bail emphytéotique.

2025 DLH 76 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux et intermédiaires réalisés par Immobilière 3F.

2025 DLH 77 Réalisation dans les 5e et 13e arrondissements d'un programme de création de 6 logements PLA-I par SNL Prologues - Subvention (207.487 euros).

2025 DLH 78 Réalisation 23 allée de la deuxième Division Blindée (15e) d'un programme de création de 4 logements PLA-I par SNL Prologues.

2025 DLH 79 Location de l'immeuble 20, rue Oudry (13e) à HSF - Bail emphytéotique.

2025 DLH 80 Location de l'immeuble 127, rue du Faubourg Saint-Antoine (11e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2025 DLH 81 Location de l'immeuble 155, rue de Rennes (6e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2025 DLH 85 Location de l'immeuble 24 rue Saint Ambroise (11e) à HSF - Bail emphytéotique.

2025 DLH 89 Location de l'immeuble 60-62 rue Crozatier et 12 passage Driancourt (17e) à Heneo - Bail emphytéotique.

2025 DLH 91 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par la RIVP.

2025 DLH 96 Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par Paris Habitat.

2025 DLH 98 Attribution d'une aide en nature à l'association "Silhouette" pour la mise à disposition de locaux situés 41 rue Mouraud (20e).

2025 DLH 99 Transfert d'une subvention au bénéfice de l'Habitation confortable et modification de la garantie d'emprunt finançant un programme de logement social au 9 rue de Plaisance (14e).

2025 DLH 100 Adoption d'une convention de partenariat pour la mise à disposition de la plateforme LOC'annonces.

2025 DLH 105 Modification et réitération des garanties d'emprunts finançant divers programmes d'acquisition-amélioration de logements sociaux réalisés par Elogie-Siemp.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2025 DVD 19 Avenue de Selves (8e) - Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public pour le prolongement du relogement provisoire du Commissariat central du 8e et de la Compagnie des gardes de l'Elysée.

2025 DVD 24 Programme certificat d'économie d'énergie Marguerite - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'association La Fabrique de la Logistique.

2025 DVD 45 Inspection Générale des Carrières - Participation de neuf communes des Hauts-de-Seine (92) aux frais de fonctionnement - Conventions.

2025 DVD 47 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (Montant : 182.016,67 euros).

2025 DVD 48 Passerelle aux Câbles entre Ivry-sur-Seine et Charenton-Le-Pont (94) - Convention de financement des études pour les futurs travaux de la passerelle avec RTE, Enedis, RATP et SEDIF.

2025 DVD 55 Inspection Générale des Carrières - Participation de la commune de Tremblay-en-France (93) aux frais de fonctionnement - Convention.

2025 DVD 59 Pont de Sully - Protocole transactionnel.

M. David BELLIARD, rapporteur.

2025 DJS 77 Signature d'un contrat jeunesse du 6e arrondissement.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2025 DAJ 15 Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur Philippe Goujon, Maire du 15e arrondissement.

2025 DASCO 6 Convention d'occupation du domaine public avec La Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement, relative à l'utilisation de locaux scolaires municipaux situés 10, rue de Clichy (9e).

2025 DASCO 11 Convention spécifique passée entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France pour les travaux de rénovation des toitures de la Cité mixte régionale Carnot (17e).

2025 DASCO 17 Avenant n° 1 à la convention spécifique passée entre la Région Ile-de-France et la Ville de Paris pour la restructuration et l'extension des locaux de la Cité mixte régionale Gabriel Fauré (13e).

2025 DASCO 18 Collèges publics parisiens - Subventions d'équipement (17.200 euros) et subventions pour travaux (227.076 euros).

2025 DASCO 20 Convention relative à la gestion des cités scolaires parisiennes du second degré entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France.

2025 DASCO 27 Convention d'occupation du domaine public avec l'association Agir et Vivre l'Autisme pour l'occupation des locaux sis 58, rue Archereau (19e).

2025 DASCO 28 Subvention (4.000 euros) et convention avec Emmaüs Solidarité pour le financement d'actions culturelles à destination des élèves de l'école CHUM Paris-Ivry.

2025 DDCT 53 Subvention (20.000 euros) à l'association "La taille de mon âme" pour l'aide à la création du spectacle La Bande originale de nos vies au Théâtre de la Concorde à Paris (8e).

2025 DDCT 76 Partenariat du théâtre de la Concorde avec le magazine Elle.

2025 DDCT 83 Fixation du montant de l'indemnité forfaitaire annuelle représentative de frais versée aux représentants du Médiateur de la Ville de Paris.

2025 DEVE 31 Subvention de fonctionnement (300.000 euros) au bénéfice de l'École Du Breuil en vue du renforcement de ses actions de formation dans le domaine de l'agriculture durable.

2025 DFPE 51 Subventions (138.650 euros) et conventions à six associations, pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques, etc.

2025 DFPE 106 Subventions (311.000 euros) avec 2 renouvellements de conventions pluriannuelles et 1 avenant pour les associations Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul, Parrains Par Mille et Ré.

2025 DFPE 121 Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage conclue par la Ville de Paris avec la RIVP pour la réalisation d'un changement de menuiseries extérieures intégrée à une opération plan Climat.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2025 DAE 19 Prix des Savoir-faire en transmission 2026 (84.000 euros).

2025 DAE 54 Dotations récompensant les lauréats du label "Fabriqué à Paris" (21.000 euros) et modification du règlement.

2025 DAE 65 1 rue Dejean (18e) - Prolongation du bail emphytéotique avec la SEMPC.

2025 DAE 74 Subvention (10.000 euros) au syndicat professionnel des Boulangers-Pâtisseries du Grand Paris au titre de la Fête du Pain 2025.

2025 DAE 76 Indemnité exceptionnelle à un kiosquier de presse (1.364 euros) - Convention.

2025 DAE 85 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (3.600 euros).

2025 DAE 104 Convention d'occupation du domaine public pour un emplacement commercial - Jardin Eole (18e).

2025 DAE 105 Convention d'occupation du domaine public pour un emplacement commercial - Parc de Bagatelle (16e).

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, rapporteur.

2025 DSP 19 Subventions (168.000 euros) à neuf associations dans le cadre de l'appel à projet "Dispositif de prévention des conduites à risques et/ou de réduction des risques en milieu festif - Fêtez Clairs".

2025 DSP 17 Subventions (25.000 euros) avec trois associations dans le cadre de l'Appel à Projets pour la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques dans les foyers.

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure.

2025 DSOL 19 Subvention d'investissement et convention pluriannuelle avec la Fondation Saint Jean de Dieu pour la restructuration, la surélévation et l'extension du Centre Sainte Germaine (15e).

2025 DU 2 Vente à Batigère du lot de copropriété n° 45 (1 logement) dépendant de l'ensemble immobilier 36 rue Terre Neuve (20e) en vue de réaliser un logement locatif social.

2025 DU 45 Abrogation partielle d'alignement et déclassement du domaine public routier d'une emprise, 50 et 52 rue du Moulinet (13e).

2025 DU 54 Autorisations de surplomb du domaine public municipal dans le cadre d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) d'immeubles d'habitation (11e, 18e, 19e, 20e).

2025 DU 60 Appel à Projets Urbains Innovants (RP1) - Îlot fertile, 198 rue d'Aubervilliers (19e) - Changement d'affectation en vue de l'installation d'un établissement médico-social dans une partie de l'immeuble.

2025 DU 64 Porte de Bagnolet-Gallieni (20e) - Conventions financières sous MOA MGP et sous MOA EE avec la Métropole du Grand Paris et Est Ensemble dans le cadre du projet partenarial d'aménagement.

2025 DSOL 27 Subventions (111.500 euros) à 12 associations et convention ou avenant avec 6 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.

2025 DSOL 29 Subventions à 9 associations et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 3 d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme.

2025 DSOL 33 Subvention d'investissement (2.115 euros) à l'Association Bibliothèque braille enfantine dans le cadre du budget participatif.

2025 DVD 13 Association Ecole de Chiens Guides pour Aveugles et Malvoyants de Paris et région parisienne (ECGAMVP) - Distribution de télécommandes pour feux sonores - Convention.

Mme Lamia EL AARAJE, rapporteure.

2025 DSOL 7 Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association Comité local pour le logement autonome des jeunes pour son action d'insertion sociale par le logement Inser'Toit.

2025 DSOL 15 Participation (680.000 euros) et convention avec l'association Mission locale de Paris pour la gestion comptable et financière du Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens.

2025 DSOL 50 Subventions (118.800 euros) et conventions avec les associations ADDEL et MFMR pour accompagner les allocataires du RSA nécessitant une action de remobilisation préalable à l'emploi.

2025 DSOL 66 Subventions de fonctionnement (133.000 euros) et conventions avec 6 associations pour leurs programmes d'hébergement solidaire et d'accompagnement en faveur de personnes exilées, des demandeurs d'asile et réfugiés à Paris.

2025 DSOL 69 Subventions d'investissement (288.240 euros) et conventions avec 4 associations dans le cadre du budget participatif et du plan d'investissement dédié à l'amélioration des locaux d'activités des centres sociaux et espaces de vie sociale.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2025 DAE 32 Subventions (141.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec deux associations dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2025 DPE 4 Reconfiguration du réseau public d'assainissement de la rue de l'Évangile (18e) consécutivement au tracé de la voie ferrée du Charles de Gaulle Express - Convention de financement avec SNCF Réseau.

2025 DPE 6 Réforme pour vente ou destruction de véhicules et matériels du service technique de la propreté de Paris.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2025 DAE 92 Adhésion à l'association La Véloscénie Paris / Le Mont Saint-Michel et contribution annuelle forfaitaire (15.000 euros) pour l'exercice 2025

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2025 DICOM 14 Convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux pour le Forum des Images pour la 8ème édition du Festival NewImages.

2025 DTEC 9 Soutien à l'association Astree.

2025 DTEC 12 Soutien à l'association Asterya.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2025 DFPE 14 Subvention (191.941 euros), avenant n° 1 à l'association Les Crocos pour la crèche parentale Les Crocos située 180, avenue Daumesnil (12e).

2025 DFPE 16 Subvention (99.620 euros), avenant n° 1 à l'association L'Ile aux Trésors (19e) pour la crèche parentale sise 19, rue des Chauffourniers (19e).

2025 DFPE 17 Subvention (136.013 euros), avenant n° 1 à l'Association pour le développement de la pré-scolarisation (9e) pour la halte-garderie "Atelier Berlioz" 18 bis, rue de Bruxelles (9e).

2025 DFPE 18 Subvention (68.198 euros), avenant n° 1 à l'association Mosaïque, l'Atelier des Enfants (11e) pour sa crèche collective située 21, rue de la Folie Méricourt (11e).

2025 DFPE 24 Subvention (616.330 euros), avenant n° 1 à l'association AJEFA pour ses 5 établissements d'accueil du jeune enfant.

2025 DFPE 29 Subvention (224.245 euros), avenant n° 1 à l'association La Passerelle (13e) pour son multi-accueil Outremer situé 42, rue de la Colonie (13e).

2025 DFPE 30 Subvention (182.162 euros), avenant n° 1 à l'association l'Araignée gentille (18e) pour la crèche collective, "l'Araignée gentille" située 6 square Ornano (18e).

2025 DFPE 31 Subvention (81.453 euros), avenant n° 1 à l'association Les 400 Coups (11e) pour la crèche parentale située 1 rue Jean Macé (11e).

2025 DFPE 32 Subvention (124.624 euros), avenant n° 1 à l'association Les Apaches des Vignoles (20e) pour la crèche parentale située 38, rue de Terre Neuve (20e).

2025 DFPE 40 Subvention (164.540 euros), avenant n° 1 à l'association Relais Ménilmontant (20e) pour sa crèche multi-accueil, Le Petit Relais située 255, rue Pelleport (20e).

2025 DFPE 42 Subvention (94.508 euros), avenant n° 1 à l'association Les Petits Loups (19e) pour sa crèche parentale située 76 quai de la Loire (19e).

2025 DFPE 43 Subvention (31.627 euros), avenant à l'association Les Petits Lardons (10e) pour sa crèche parentale située 20, rue des Ecluses Saint-Martin (10e).

2025 DFPE 55 Subvention (89.663 euros), avenant n° 1 à l'association Accueil Goutte d'Or (18e) pour la halte-garderie Caravelle 1, rue de la Goutte d'Or (18e).

2025 DFPE 56 Subvention (166.098 euros), avenant n° 7 à l'association Centre d'actions locales du XVIII (18e) pour la halte-garderie La Toupie 1 rue Firmin Gémier (18e).

2025 DFPE 60 Subventions (279.169 euros), avenant n° 1 à l'association Le Dauphin bleu (18e) pour ses deux établissements d'accueil du jeune enfant (18e).

2025 DFPE 62 Subvention (116.068 euros), avenant n° 1 à l'association Les 19ème Rugissants (19e) pour la crèche collective La Maison des Lutins 8 allée Darius Milhaud (19e).

2025 DFPE 71 Subvention (120.334 euros), avenant n° 1 à l'association pour la diversité culturelle et sociale l'Enfance en couleurs (11e) pour la crèche collective située 6/10, rue Guillaume Bertrand.

2025 DFPE 73 Subventions (713.754 euros), avenant n° 1 avec l'association La Goutte de Lait Saint Léon (15e) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

2025 DFPE 81 Subvention (6.733.046 euros) et avenant n° 1 à l'association Crescendo (10e) pour ses 22 établissements d'accueil du jeune enfant.

2025 DFPE 82 Subvention (95.633 euros), avenant n° 1 à l'association Auteuil petite enfance (16e) pour la crèche collective "D'ici et d'ailleurs", 5 ter rue Jean Cottin (18e).

2025 DFPE 94 Subvention (288.991 euros), avenant n° 1 à l'association ARISSE (Actions et Ressources pour l'inclusion sociale par le soin et l'éducation - 78350) pour le multi-accueil Petit Prince.

2025 DFPE 96 Subvention (188.071 euros), avenant n° 1 à l'association La Chouine (18e) pour la crèche parentale située 7/8, square Ornano (18e).

2025 DFPE 97 Subvention (106.363 euros), avenant n° 1 à l'association République enfants (10e) pour la crèche parentale sise 48 quarter, rue du Faubourg Saint-Denis (10e).

2025 DFPE 98 Subvention (84.228 euros), avenant n° 1 à l'association Square Bande pour la crèche parentale située 5, rue du Général Guilhem (11e).

2025 DFPE 105 Subvention (132.659 euros), avenant n° 1 à l'association Acidulés et à croquer (18e) pour la crèche parentale sise 70 bis, rue Championnet (18e).

2025 DFPE 108 Subvention (30.652 euros), avenant n° 1 à l'association Crèche parentale du Marais (4e) pour la crèche parentale sise 8/10, rue François Miron (4e).

2025 DFPE 112 Subvention (84.201 euros), avenant n° 1 à l'association Haut comme trois pommes (11e) pour la halte-garderie située 42 bis, rue Sedaine (11e).

2025 DFPE 123 Subvention (3.431 euros) et convention avec l'association "Crèche parentale Pirouett" (13e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes de la crèche parentale, 147 boulevard Auguste Blanqui (13e).

2025 DFPE 124 Subvention (62.162 euros) et conventions avec l'association "Crescendo" (11e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes et de rénovation pour trois établissements d'accueil de jeunes enfants.

2025 DFPE 125 Subvention (11.132 euros) et conventions avec l'association "UDAF de Paris" (9e) pour la réalisation de travaux de rénovation et de mises aux normes dans deux établissements d'accueil du jeune enfant.

2025 DFPE 126 Subvention (17.152 euros) et conventions avec l'association "La maison des bout'chou" (6e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes dans deux établissements d'accueil du jeune enfants.

2025 DFPE 127 Subvention (50.483 euros) et conventions avec l'association "ABC Puériculture" (16e) pour la réalisation de travaux de rénovation et de mises aux normes dans deux établissements.

2025 DFPE 129 Avenant n° 2 (262.012 euros) à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville / RIVP pour la création d'un multi-accueil de 68 places situé 10, rue Saint Dominique (7e).

2025 DFPE 130 Convention de mise à disposition partielle d'agents des Caisses des écoles auprès de la DFPE, Service Paris Familles.

Mme Johanne KOUASSI, rapporteure.

2025 DPE 9 Neuvième phase (2025-2028) du Programme interdisciplinaire de recherche sur l'environnement de la Seine (PIREN Seine) - Convention avec Sorbonne Université.

2025 DPE 11 Approbation de principe d'aides financières de l'Agence de l'eau Seine Normandie dans le cadre 12e programme "Eau, climat & biodiversité" 2025-2030.

M. Dan LERT, rapporteur.

2025 DAE 6 BPP - Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (160.000 euros) en faveur de l'économie circulaire.

2025 DAE 12 Subvention et convention (350.000 euros) avec l'association Parcours d'Insertion Fonds local emploi solidarité (FLES) de Paris (3e).

2025 DAE 24 Subvention de fonctionnement (340.000 euros) à l'association Les Canaux (19e).

M. Florentin LETISSIER, rapporteur.

2025 DSOL 3 Subventions (51.700 euros) à dix associations et deux conventions pour leurs actions facilitant l'accès aux droits des seniors parisiens ainsi qu'à améliorer les actions d'animation proposées dans les établissements parisiens.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2025 DEVE 2 Mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (Direction des Espaces verts et de l'Environnement) et l'Etablissement public Paris Musées.

2025 DEVE 21 Musée du Moyen-Âge et hôtel de Cluny (5e) : 2e avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre le Ministère de la Culture et la Ville pour la rénovation du jardin.

2025 DEVE 22 Versement d'une subvention de la DRAC pour le financement de la restauration et l'ouverture au public des jardins du Val de Grâce (5e).

2025 DEVE 27 Subventions à 4 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12e, 16e, 18e et 20e).

2025 DEVE 33 Modification des tarifs applicables aux emprises de chantiers dans les espaces verts de la Ville de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2025 DGRI 4 Subvention (2.600 euros) à la Fondation Cité internationale des arts pour l'accueil d'un résident ICORN (International Cities of Refuge Network) de la Ville de Paris.

2025 DGRI 6 Co-organisation entre la Ville de Paris et la Coordination des Collectivités Portugaises de France (CCPF) d'une soirée célébrant l'amitié franco-portugaise, le samedi 24 mai 2025.

2025 DGRI 15 Convention de co-organisation et co-production de l'exposition "Cesaria Evora".

2025 DGRI 16 Convention de co-production et co-organisation entre la Ville de Paris et l'Ambassade de la République de Singapour en France pour une exposition photographique du 2 juin au 5 juillet 2025.

2025 DGRI 23 Subvention (13.000 euros) à l'association Coup de Soleil pour l'organisation du Maghreb des Livres 2025 et signature d'une convention.

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur.

2025 DPMP 8 Approbation d'une convention de partenariat avec le Centre national de la Fonction publique territoriale pour la formation des Directeurs de police municipale de la Ville de Paris.

2025 DSOL 96 Convention avec l'Ehess/Cnrs relative à un projet de recherche pour mieux comprendre les violences entre jeunes à Paris dans le cadre de l'acte 3 de la stratégie parisienne de prévention des rixes.

2025 PP 17 Protocole d'accord transactionnel en matière de commande publique - Menuiserie Frame.

2025 PP 19 Protocole d'accord transactionnel avec M. V.

2025 PP 21 Protocole d'accord transactionnel avec Mme R.

2025 PP 22 Protocole d'accord transactionnel - M. D.B.

2025 PP 23 Protocole d'accord transactionnel - M. B.

2025 PP 24 Protocole d'accord transactionnel - M. D.

2025 PP 25 Protocole d'accord transactionnel - M. F.

2025 PP 26 Protocole d'accord transactionnel - M. M.

2025 PP 27 Protocole d'accord transactionnel - M. B. n° 2.

2025 PP 28 Protocole d'accord transactionnel avec M/Mme D.

2025 PP 29 Convention entre la DNID et la Préfecture de police.

2025 PP 31 Convention de groupement de commandes relative à l'entretien et à la maintenance préventive et corrective sur le second-œuvre et le clos couvert de l'immobilier de la Préfecture de police et du SGAMI et de AC.

2025 PP 32 Marché de travaux pour la reconstruction du centre de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris à Colombes (92700).

2025 PP 33 Marché de travaux pour la reconstruction du centre de secours de Noisy-le-Grand pour la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

2025 PP 34 Fourniture d'abonnements à un service de transmission de messages alphanumériques et accessoires au profit de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

2025 PP 36 Autorisation de signer les marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2025 DAC 129 Avenant à convention d'équipement pour prolongation des délais avec l'association Faites le 9 pour la restauration des fresques publicitaires rue des Martyrs (9e).

2025 DAC 249 Subventions (19.500 euros) à quatre associations commémorant les faits historiques et signature de deux conventions pluriannuelles d'objectifs.

2025 DAC 251 Subventions (10.550 euros) à neuf associations d'anciens combattants et comités du Souvenir et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

2025 DAC 257 Subvention (1.500 euros) à l'association Groupe Histoire Architecture Mentalités Urbaines (GHAMU).

2025 DAC 419 Convention avec la Région Île-de-France pour la restauration de l'Eglise Saint-Vincent-de-Paul, située place Franz-Liszt (10e).

2025 DAC 420 Autorisation de signer des contrats de cession de droits d'auteur pour l'exploitation de photographies.

2025 DASCO 26 Dénomination de l'école Yvonne Hagnauer.

2025 DU 39 Dénomination rue Marie de France (1er).

2025 DU 86 Dénomination avenue Claudius Regaud (13e).

2025 DU 90 Dénomination rue Michel Blanc (3e).

2025 DU 92 Dénomination esplanade Hubert Beuve-Méry (13e).

2025 DU 95 Dénomination place Tina Turner (13e).

2025 DU 96 Dénomination pont Hélène Duc (10e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2025 DAJ 16 Création du concours d'éloquence de la Direction des Affaires Juridiques dans le cadre de la Nuit du Droit 2025.

2025 DRH 13 Renouvellement de la convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Direction des ressources humaines de la Ville de Paris et la régie personnalisée École des Ingénieurs de la Ville de Paris.

2025 DRH 15 Modification de la phase d'admissibilité des concours externes sur titres d'accès au corps des directeurs de conservatoires de Paris.

2025 DRH 16 Fixation de la nature des épreuves du concours d'accès au corps des psychologues d'administrations parisiennes.

2025 DRH 17 Modification de la délibération 2019 DRH 42 des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019 fixant les modalités de recrutement et de rémunération des agents contractuels sur des emplois de catégorie A.

2025 DRH 18 Précision sur la création de 7 emplois non permanents pour le recrutement d'agents contractuels par contrat de projet dans le cadre de plusieurs missions.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2025 DJS 37 Subvention de fonctionnement (200.000 euros) pour le PUC Rugby au titre de l'année 2025.

2025 DJS 39 Subvention de fonctionnement (437.000 euros) au Paris Université Club au titre de l'année 2025.

2025 DJS 40 Subvention de fonctionnement (100.000 euros) pour le Sporting Club de Paris au titre de l'année 2025.

2025 DJS 43 Subvention de fonctionnement (45.000 euros) pour le Racing Multi Athlon au titre de l'année 2025.

2025 DJS 45 Subvention de fonctionnement (50.000 euros) à l'Association des personnels des sportifs des Administrations parisiennes - Ville de Paris au titre de l'année 2025.

2025 DJS 48 Subvention (85.000 euros) pour l'Association judo amicale Paris XX au titre de l'année 2025.

2025 DJS 49 Subvention (10.000 euros) à la Fédération française d'escrime au titre de l'année 2025 pour l'organisation du Mazars challenge international de Paris.

2025 DJS 70 Subvention complémentaire de fonctionnement (225.000 euros) pour le Paris 92 au titre de l'année 2025.

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2025 DAC 9 Subvention (835.000 euros) et avenant n° 2 avec l'association L'été parisien.

2025 DAC 10 Subventions (1.680.000 euros) et avenants à convention financière avec l'association parisienne pour l'animation culturelle et sportive-Théâtre 13 et la SCIC De rue et de cirque (13e).

2025 DAC 13 Subventions (19.000 euros) à 3 associations dans le cadre du soutien à 3 évènements et festivals sur le territoire parisien.

2025 DAC 52 Avenant à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et l'EPCC Maison des Métallos.

2025 DAC 53 Subvention (500.000 euros) au titre d'un projet de festival et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre et 18e).

2025 DAC 73 Subventions (50.000 euros) et conventions avec la société El Alamein et l'association Centre Mandapa et (13e).

2025 DAC 76 Subventions (82.000 euros) à deux associations pour l'organisation de festivals musicaux et avenant à convention avec l'association L'Onde et Cybèle.

2025 DAC 85 Subvention (10.000 euros) à l'association Opéra FP- Leading voices of the world.

2025 DAC 187 Subvention (2.443.000 euros) et avenant à convention avec Paris Ateliers.

2025 DAC 218 Subventions (22.000 euros) à deux associations organisant des événements littéraires : Circe (6e) et Les Belles Absentes (20e).

2025 DAC 239 Subventions (19.000 euros) aux associations Culture et Bibliothèques pour tous et Lecture Jeunesse, et signature d'une convention.

2025 DGOM 2 Modalités d'attribution des 4 prix du Carnaval Tropical de Paris 2025 (6.500 euros).

2025 DGOM 3 Subvention à l'association Tropikana (94) pour l'aider à organiser sa participation au Carnaval de Guadeloupe en 2025.

2025 DICOM 3 Convention de prêt relative à l'exposition "Paris 2024, les jours heureux" installée en Salle Saint-Jean dans l'Hôtel de Ville.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2025 DDCT 19 Subventions (127 000 euros) à 12 associations au titre de l'intégration et de la mémoire.

2025 DGRI 24 Subvention (34.000 euros), aide en nature et signature d'une convention avec la Maison des Journalistes.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, rapporteur.

2025 DFA 14 Acte constitutif de l'adhésion à la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécom (CANUT) pour la collectivité parisienne - Autorisation - Signature.

2025 DICOM 1 Contrat de concession de services relatif à la gestion de l'extension de nom de domaine en "paris" avec l'Association française pour le nommage internet en coopération (Afnic).

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2025 DDCT 48 Subventions d'investissement attribuées aux associations lauréates du budget participatif en faveur des habitants des quartiers populaires (budget participatif pour 196.708 euros à 4 associations).

2025 DDCT 78 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement 49.400 euros pour 4 projets associatifs).

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure.

2025 DDCT 29 Subvention d'investissement (31.000 euros) accordé à l'association "UGOP une Goutte d'organisation productions" lauréate au budget participatif en 2022 dans le domaine de la culture.

2025 DDCT 44 Subvention d'investissement (10.000 euros) accordé à l'association "Yachad" lauréate au budget participatif en 2023 dans le domaine d'initiatives inter-associatives.

2025 DDCT 73 Convention de délégation de service public pour la gestion de l'équipement public municipal "Le Patronage laïque Jules Vallès" situé 72, avenue Félix Faure (15e).

Mme Anouch TORANIAN, rapporteure.

2025 DVD 46 Subvention à l'association "Seine-Saint-Denis Tourisme, Agence de développement touristique" pour ses actions d'animation sur le canal de l'Ourcq et le canal Saint-Denis (69.000 euros).

Mme Léa VASA, rapporteure.

2025 DSOL 22 Convention avec l'association Le Silence des Justes Ohalei Yaakov et l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France.

2025 DSOL 70 Subventions (816.000 euros) à 29 associations pour leurs actions dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance - 14 conventions.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2025 DAJ 9 Communication de la Maire sur la mise en œuvre de la protection fonctionnelle d'un élu au titre des articles L. 2123-35 et L. 2511-33 du Code général des collectivités territoriales.

2025 DAJ 12 Communication de la Maire sur la mise en œuvre de la protection fonctionnelle d'un élu au titre des articles L. 2123-35 et L. 2511-33 du Code général des collectivités territoriales.

2025 DAJ 13 Communication de la Maire sur la mise en œuvre de la protection fonctionnelle d'un élu au titre des articles L. 2123-35 et L. 2511-33 du Code général des collectivités territoriales.

2025 DAJ 14 Communication de la Maire sur la mise en œuvre de la protection fonctionnelle d'un élu au titre des articles L. 2123-35 et L. 2511-33 du Code général des collectivités territoriales.

2025 DAJ 18 Communication sur la mise en œuvre de la protection fonctionnelle de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, au titre des articles L. 2123-35 et L. 2511-33 du Code général des collectivités territoriales.

2025 DAJ 19 Communication sur la mise en œuvre de la protection fonctionnelle de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement de Paris, au titre des articles L. 2123-35 et L. 2511-33 du Code général des collectivités territoriales.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2025 DSOL 35 Suivi de la délégation du Conseil de Paris à la Maire de Paris au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement (aides directes du FSL).

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2025 DDCT 45 Communication sur l'activité 2024 de la Commission Consultative des Services publics locaux.

Mme Johanne KOUASSI, rapporteure.

2025 PP 35 Communication relative à la restitution annuelle de la performance des achats de la Préfecture de police de Paris dans le cadre du SPASER.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2025 DAJ 10 Communication de la liste des marchés conclus du 2 janvier 2025 au 20 février 2025 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1^{ère} COMMISSION

Réunion du mardi 1^{er} avril 2025.

Présents :

Mmes Florence BERTHOUT, Colombe BROSEL, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, Rachida DATI, Afaf GABELOTAUD, Pénélope KOMITÈS, Olivia POLSKI, Alice TIMSIT, MM. David ALPHAND, Vincent BALADI, Jack-Yves BOHBOT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Grégory CANAL, Pierre CASANOVA, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD, Florentin LETISSIER, Paul SIMONDON et Laurent SOREL.

Absent :

M. Jean-François MARTINS.

Sous la présidence de Mme CARRÈRE-GÉE, la séance est ouverte à 15 heures 30.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 56 à l'ordre du jour :

Commerce, artisanat, professions libérales et métiers d'art et de mode - M. BONNET-OULALDJ, rapporteur.

M. BONNET-OULALDJ présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de Mme CARRÈRE-GÉE sur les projets de délibération 2025 DAE 85 "Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 3600 euros" et 2025 DAE 84 "Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-SIEMP : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 25.322.935 euros".

Réponse de M. BONNET-OULALDJ.

Question de M. BOHBOT sur le projet de délibération 2025 DAE 77 "Activités commerciales sur le domaine public (19e)".

Réponse de M. BONNET-OULALDJ.

Question de M. GLEIZES sur le projet de délibération 2025 DAE 52 "Marché aux puces de la Porte de Montreuil (20e)".

Réponse de M. BONNET-OULALDJ.

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales - Mme CHARNOZ, rapporteure.

Mme CHARNOZ présente le projet de délibération 2025 DLH 87 "Démarrage de la SPL "Foncière du Logement Abordable : augmentation de capital", relatif à sa délégation.

Question de Mme CARRÈRE-GÉE et intervention de M. GLEIZES.

Réponse de Mme CHARNOZ.

Entreprises, emploi et développement économique - Mme GABELOTAUD, rapporteure.

Mme GABELOTAUD présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération 2025 DAE 2, 2025 DAE 13 et 2025 DAE 15.

Question de Mme CARRÈRE-GÉE sur le projet de délibération 2025 DAE 2 "Subvention, adhésion (441.478 euros) à TZCLD, avenants aux conventions établies entre ETCLD et la Ville de Paris, ainsi qu'entre elles et 13 Avenir, Activ'18, Emile et Rosa, La Compagnie du 20e".

Réponse de Mme GABELOTAUD.

Question de M. BOHBOT sur le projet de délibération 2025 DAE 15 "27-29, rue du Maroc à Paris 19e - Prêt à usage à l'association - Ecole de la Deuxième Chance".

Réponse de Mme GABELOTAUD.

Tourisme et vie nocturne - M. HOCQUARD, rapporteur.

M. HOCQUARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. BOHBOT sur les projets de délibération 2025 DAE 92 "Adhésion à l'association La Véloscénie Paris / Le Mont Saint-Michel et contribution annuelle forfaitaire (15 000 euros) pour l'exercice 2025" et 2025 DDCT 25 "Subvention de fonctionnement de l'AMUON / Les Pierrots de la Nuit".

Réponse de M. HOCQUARD.

Innovation, attractivité, prospective Paris 2030 et résilience - Mme KOMITÈS, rapporteure.

Mme KOMITÈS présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. BOHBOT sur le projet de délibération 2025 DTEC 9 "Soutien à l'association ASTREE".

Réponse de Mme KOMITÈS.

Économie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet - M. LETISSIER, rapporteur.

M. LETISSIER présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE, de M. BOHBOT et de M. LETISSIER sur le projet de délibération 2025 DAE 16 "BPP - Subvention (1.450.000 euros) et convention avec la SCI Wikivillage pour un projet immobilier accueillant des activités d'économie circulaire dans le champ de la menuiserie et de l'aménagement (20e)".

Réponse de M. LETISSIER et complément de réponse de M. SIMONDON.

Ressources humaines, dialogue social et qualité du service public - Mme POLSKI, rapporteure.

Mme POLSKI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de Mme CARRÈRE-GÉE sur les projets de délibération 2025 DRH 15 "modification de la phase d'admissibilité des concours externes sur titres d'accès au corps des directeurs de conservatoires de Paris" et 2025 DRH 18 "Précision sur la création de 7 emplois non permanents pour le recrutement d'agents contractuels par contrat de projet dans le cadre de plusieurs missions".

Réponse de Mme POLSKI.

Finances, budget, finance verte et affaires funéraires - M. SIMONDON, rapporteur.

M. SIMONDON présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. BOHBOT et de M. ALPHAND sur le projet de délibération 2025 DEVE 16 "Principe de vente conditionnelle de monuments funéraires anciens".

Réponse de M. SIMONDON.

Intervention de M. GLEIZES sur le projet de délibération 2025 DEVE 25 "Résiliation anticipée, pour motif d'intérêt général, de la DSP conception et réalisation d'un crématorium, de ses équipements complémentaires et exploitation des crématoriums parisiens".

Réponse de M. SIMONDON.

Vœux :

12 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas de présentation des vœux par les différents dépositaires.

Séance levée à 17 heures 25.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 31 mars 2025.

Présents :

Mmes Anne BIRABEN, Nelly GARNIER, Dominique KIELEMOËS, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Laurence PATRICE, Catherine IBLED, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND, Karen TAÏEB, MM. Stéphane CAPLIEZ, Mahor CHICHE, Jérôme COUMET, Paul HATTE, Franck MARGAIN, Christophe GIRARD et Aurélien VÉRON.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mme Alice COFFIN et M. Jacques MARTIAL.

Sous la présidence de Mme Raphaëlle PRIMET, la séance est ouverte à 10 heures 33.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 46 à l'ordre du jour :

Outre-mer - M. MARTIAL, rapporteur, représenté par son directeur de cabinet Yannick HOPPE.

M. HOPPE présente les projets de délibération de Jacques MARTIAL.

Pas d'intervention.

Mémoire et monde combattant - Mme PATRICE, rapporteure.

Mme PATRICE fait un rappel des actions menées depuis la dernière Commission, notamment des nombreux hommages et commémorations passés (attentats, 19 mars...), ainsi que des dénominations et dévoilements de plaques (parmi lesquels Boris Vian, Alain Decaux, Michèle Morgan ou encore Bernadette Lafont). Laurence PATRICE évoque également l'évènement mémoriel qui a eu lieu pour la journée du droit des Femmes (déambulation organisée au Cimetière du Père-Lachaise pour fleurir les tombes de femmes).

Mme PATRICE finit son point d'actualités sur les prochaines inaugurations prévues et sur le lancement du parcours mémoriel.

Mme PATRICE présente ensuite l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme FAUGERON sur le projet de délibération DAC 249 "Subvention à plusieurs associations dont Ciné-Archives".

Réponse de Mme PATRICE.

Culture et la Ville du quart d'heure - Mme ROLLAND, rapporteure.

Mme ROLLAND présente quelques actualités fortes, notamment la mise en place d'une aide pour le "Hip-Hop" ainsi que les événements relatifs à la culture qui auront lieu dans les prochaines semaines (Art Paris au Grand Palais, le festival du livre de Paris...).

Mme ROLLAND présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment :

Les projets de délibération DAC 3, DAC 10 et DAC 83 (liés au spectacle vivant).

Les projets de délibération DAC 73 et DAC 124 (concernant les Musiques Actuelles).

Les projets de délibération DAC 9, DAC 76 et DAC 53 (en matière de Festivals).

Le projet de délibération DAC 346 (pour les cinémas).

Le projet de délibération DAC 240 (pour répondre aux enjeux climatiques).

Le projet de délibération DGRI 23 - DAC, co-rapporté avec Arnaud NGATCHA (International).

Question de Mme FAUGERON sur le projet de délibération DAC 346 (subventions à des cinémas).

Réponse de Mme ROLLAND et précisions de Mme BIRABEN notamment sur l'importance de l'aide au Studio Galande, dans le 5e arrondissement.

Réponse de Mme ROLLAND.

Patrimoine, histoire de Paris et relations avec les cultes - Mme TAÏEB, rapporteure.

Mme TAÏEB fait un rappel des dossiers en cours, des chantiers qui s'achèvent et ceux qui vont débiter (Fontaine Saint-Michel, Église Saint-Laurent, Église Saint-Ambroise, Église Notre-Dame-de-Lorette, de l'Église de la Trinité ou encore de la prochaine rénovation des grilles de l'Église Saint-Vincent-de-Paul).

Mme TAÏEB évoque ensuite l'avenir de la Place de la Concorde (Jury et choix unanime du projet), avant d'annoncer le 5 mai prochain un grand événement autour des 150 ans de la Synagogue de la Victoire.

Mme TAÏEB présente ensuite l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendement :

4 vœux rattachés et 12 vœux non rattachés, ainsi qu'un amendement ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires :

M. GIRARD, concernant la demande d'hommage à Maïmé Arnodin et Denise Fayolle.

Mme FAUGERON, au sujet du vœu sur la Gaîté Lyrique du groupe "Les Écologistes".

Mme PRIMET, pour le vœu relatif à la fermeture de la B.P.I.

Réponse des adjointes à la Maire de Paris en charge des secteurs Laurence PATRICE et Carine ROLLAND

Séance levée à 12 heures 33.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 31 mars 2025.

Présents :

Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Maud GATEL, Halima JEMNI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Hanna SEBBAH, Marie TOUBIANA, MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, Jean-Philippe DAVIAUD, Philippe GOUJON, Rudolph GRANIER, Nicolas JEANNETÉ, Franck LEFEVRE, Nicolas NORDMAN, Frédéric PÉCHENARD, Florian SITBON, Francis SZPINER et Ariel WEIL.

Excusés au sens du règlement intérieur :

M. David BELLARD et Mme Béatrice PATRIE.

Sous la présidence de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, la séance est ouverte à 9 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 39 à l'ordre du jour :

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie - M. BELLARD, rapporteur.

En l'absence de M. BELLARD, M. NORDMAN présente les principaux projets de délibération relatifs à cette délégation, notamment les projets de délibération 2025 DVD 24, 2025 DVD 25 et 2025 DVD 52.

Intervention de M. GOUJON et de M. SZPINER sur le projet de délibération 2025 DVD 52 "Métro pour tous - Ligne 6 du métro parisien - Convention de financement des études d'approfondissement pour la mise en accessibilité aux PMR de 8 stations avec l'État, la R.I.F., "I.D.F.M." et la R.A.T.P.".

Réponse de M. NORDMAN et complément de réponse de Mme BRACON en l'absence de M. BELLARD.

Question de M. GRANIER sur les projets de délibération 2025 DVD 24 "Programme Certificat d'Économie d'Énergie Marguerite - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'association La Fabrique de la Logistique" et 2025 DVD 25 "Logistique urbaine durable 2022-2026. Soutien à l'Université Gustave Eiffel pour la réalisation d'une enquête sur les livreurs auto-entrepreneurs des plateformes numériques et analyse des résultats".

Réponse de M. NORDMAN et complément de réponse de Mme BRACON en l'absence de M. BELLARD.

Prévention, aide aux victimes, sécurité, police municipale - M. NORDMAN, rapporteur.

M. NORDMAN présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération 2025 SG 11, 2025 DPMP 1, 2025 DSOL 96 et 2025 DPMP 8.

Intervention et question de M. GOUJON, de Mme LAVIELLE, directrice adjointe du cabinet du Préfet de police, de M. GRANIER, de M. DAVIAUD et de Mme RÉMY-LELEU sur la communication 2025 SG 11 "Rapport définitif d'évaluation de la C.R.C. portant sur la politique publique de prévention spécialisée de la Ville de Paris concernant les exercices 2018 à 2023".

Réponse de M. NORDMAN et de Mme LAVIELLE.

Mme LAVIELLE présente les projets de délibération relatifs à la Préfecture de police, notamment le projet 2025 PP 35.

Question de M. GOUJON sur le projet de délibération 2025 PP 35 "communication relative à la restitution annuelle de la performance des achats de la Préfecture de police de Paris dans le cadre du SPASER".

Réponse de M. LEFEBVRE (Directeur des finances, de la commande publique et de la performance à la Préfecture de police).

Vœux :

5 vœux rattachés et 24 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 10 heures 05.

4e COMMISSION

Réunion du mardi 1er avril 2025.

Présents :

Mmes Anne-Claire BOUX, Véronique BUCAILLE, Alexandra CORDEBARD, Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Véronique LEVIEUX, Camille NAGET, Emmanuelle RIVIER, Anne SOUYRIS, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, Maxime COCHARD, Nour DURAND-RAUCHER, Jacques GALVANI, Jérôme LORIAU, Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Hamidou SAMAKÉ.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Anessa LAHOUESSA.

Absent :

M. Emmanuel MESSAS.

Sous la présidence de M. Gauthier CARON-THIBAUT, la séance est ouverte à 9 heures 05.

Audition introduite par Jean-Luc ROMERO-MICHEL sur le thème : Soutien de Paris aux otages d'État : témoignages de Louis ARNAUD et des proches de Cécile KOHLER et de Jacques PARIS.

Intervention de :

- M. Louis ARNAUD, otage en Iran, libéré le 12 juin 2024 après 21 mois de détention.

- Mme Thérèse GRONDEAU, mère d'Olivier GRONDEAU, otage en Iran, libéré le 17 mars 2025 après deux ans de détention.

- Mme Noémie KOHLER, sœur de Cécile KOHLER, otage en Iran depuis mai 2022.

- Mme Catherine PARIS, sœur de Jacques PARIS, otage en Iran depuis mai 2022.

Intervention de M. Gauthier CARON-THIBAUT, de Mmes Léa FILOCHE, de Camille NAGET et de M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 20 à l'ordre du jour :

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations - M. ROMERO-MICHEL, rapporteur.

M. ROMERO-MICHEL présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Solidarités, lutte contre les inégalités et l'exclusion - Mme FILOCHE, rapporteure.

Mme FILOCHE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de Mme Camille NAGET concernant la Gaîté Lyrique, et sur les recours possibles contre l'État.

Question identique de Mme Emmanuelle RIVIER sur ce dernier point.

Réponse de Mme FILOCHE.

Santé publique et relations avec l'assistance publique - Hôpitaux de Paris, de la santé environnementale et de la lutte contre les pollutions, de la réduction des risques - Mme BOUX, rapporteure.

Mme BOUX présente l'ensemble de ses projets de délibération.

Pas d'intervention.

Séniors et solidarités entre les générations - Mme LEVIEUX, rapporteure.

Mme LEVIEUX présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

1 vœu rattaché et 14 vœux non rattachés ont été déposés, aucun amendement.

Présentation par Mme Camille NAGET du vœu relatif à l'accès aux maisons médicales de garde, déposé par le groupe Communiste et Citoyen.

Réponse de Mme Anne-Claire BOUX.

Séance levée à 10 heures 55.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 31 mars 2025.

Présents :

Mmes Célia BLAUDEL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lamia EL AARAJE, Barbara GOMES, Pénélope KOMITÈS, Fatoumata KONÉ, Johanne KOUASSI, Valérie MONTANDON, Carine PETIT, Elisabeth STIBBE, Mélody TONOLLI, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, Emmanuel GRÉGOIRE, Eric LEJOINDRE, Emile MEUNIER, Jean-Baptiste OLIVIER et Eric PLIEZ.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Jacques BAUDRIER.

Absents :

Mmes Séverine de COMPREIGNAC, Marie-José RAYMOND-ROSSI, MM. Jean LAUSSUCQ et Patrick VIRY.

Sous la présidence de M. Emile MEUNIER, la séance est ouverte à 15 heures 34.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 67 à l'ordre du jour :

Présentation de la proposition de délibération 2025 Union Capitale 1 - Pour accélérer la rénovation et la modernisation du bâti scolaire parisien, par Mme TYSSANDIER

Intervention de Mme TONOLLI et de M. CHEVANDIER.

Logement, transition écologique du bâti - M. BAUDRIER, rapporteur.

En l'absence de M. BAUDRIER, Mme GOMES présente les principaux projets de délibération relatifs à cette délégation, notamment les projets de délibération 2025 DDCT 19, 2025 DLH 29, 2025 DLH 100, 2025 DLH 16, 2025 DLH 45, 2025 DLH 106 et 2025 DCPA 12.

Pas d'intervention.

Encadrement des loyers, des plateformes locatives et de la protection des locataires - Mme GOMES, rapporteure.

Mme GOMES présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public - M. CHEVANDIER, rapporteur.

M. CHEVANDIER présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Politique de la Ville - Mme TONOLLI, rapporteure.

Mme TONOLLI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Urbanisme, architecture du Grand Paris - Mme EL AARAJE, rapporteure.

Mme EL AARAJE présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

3 amendements, 3 vœux rattachés et 8 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints en charge du secteur.

Séance levée à 16 heures 30.

6e COMMISSION

Réunion du mardi 1er avril 2025.

Présents :

Mmes Maya AKKARI, Hélène BIDARD, Sandra BOËLLE, Alix BOUGERET, Delphine BÜRKL, Emmanuelle DAUVERGNE, Inès de RAGUENEL, Céline HERVIEU, Johanne KOUASSI, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Douchka MARKOVIC, Nathalie MAQUOI, Dominique VERSINI, MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Emmanuel COBLENC, François CONNAULT et Jean-Pierre LECOQ.

Sous la présidence de M. Emmanuel COBLENC, la séance est ouverte à 10 heures 33.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 75 à l'ordre du jour :

Point sur la réforme des décharges des directeurs et directrices d'école, par M. BLOCHE.

Point sur les fermetures de classe, par M. BLOCHE.

Intervention de M. AQUA.

Réponse de M. BLOCHE.

Présentation de la mise en œuvre de la loi dite "plein emploi" à Paris, par Mme KOUASSI et Mme FURIC, Responsable de l'observatoire des familles et de la petite enfance (DFPE).

Question de Mme MARKOVIC et de M. AQUA.

Réponse de M. VUILLAUME, Directeur des familles et de la petite enfance (DFPE) et de Mme KOUASSI.

Egalité Femme/homme, Jeunesse et l'Éducation populaire - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Éducation, enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris - M. BLOCHE, rapporteur.

M. BLOCHE présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération 2025 DASCO 20, 2025 DASCO 16, 2025 DASCO 17, 2025 DASCO 11, 2025 DDCT 54 et 2025 DFPE 64.

Intervention de Mme BÜRKL sur le projet de délibération 2025 DASCO 16 "Avenant n° 1 à la convention de participation financière entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France dans le cadre du projet de rénovation de la Cité Mixte Régionale Jacques Decour à Paris (9e).

Intervention de M. AQUA.

Réponse de M. BLOCHE.

Petite enfance - Mme KOUASSI, rapporteure.

Mme KOUASSI présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment le projet de délibération 2025 DFPE 67 "Budgets participatifs 2019 et 2024 : Subventions (430 500 euros) à 2 associations pour la réalisation de travaux de restructuration et d'aménagement dans le 12e et le 13e".

Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Droits de l'enfant et protection de l'enfance - Mme VERSINI, rapporteure.

Mme VERSINI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

2 vœux rattachés et 15 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 11 heures 51.

7e COMMISSION

Réunion du mardi 1er avril 2025.

Présents :

Mmes Samia BADAT-KARAM, Marie-Caroline DOUCERÉ, Catherine DUMAS, Geneviève GARRIGOS, Antoinette GUHL, Farida KERBOUA, Nathalie LAVILLE, Aminata NIAKATÉ, Aurélie PIRILLO, Anouch TORANIAN, MM. François BÉCHIEAU, Boris JAMET-FOURNIER, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Jérémy REDLER, Hermano SANCHES RUIVO et Karim ZIADY.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Arnaud NGATCHA.

Absent :

M. Antoine BEAUQUIER.

Sous la présidence de Mme Geneviève GARRIGOS, la séance est ouverte à 14 heures 05.

Mme GARRIGOS accueille au sein de la 7e Commission un nouveau conseiller de Paris, M. François BÉCHIEAU.

Audition de Mme Hamida AMAN, entrepreneuse et journaliste afghane, créatrice de la station de radio afghane "Radio Begum".

Question et intervention de M. JAMET-FOURNIER, de M. SANCHES-RUIVO, de Mme GARRIGOS et de M. RABADAN.

Réponse de Mme AMAN.

Mme GARRIGOS clos cette audition en rappelant le soutien de la Ville de Paris aux journalistes emprisonnés et propose d'organiser prochainement pour les membres de la 7e Commission qui le souhaiteraient une visite du site hébergeant "Radio Begum" dans le 18e arrondissement.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 23 à l'ordre du jour :

Sports, Jeux olympiques et paralympiques, Seine - M. RABADAN, rapporteur.

Point d'actualité sur l'après J.O.P. avec la fin du C.O.J.O. et sur l'avancée des travaux des futurs sites de baignade en Seine par M. RABADAN.

M. RABADAN présente ensuite l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation, 10 projets de délibération concernant des subventions et 2 projets de délibération liés à des événements à venir.

Question de Mme BADAT-KARAM sur le projet de délibération DJS 41 "Subvention au club Levallois Paris Saint-Cloud".

Réponse de M. RABADAN.

Sport de proximité - M. ZIADY, rapporteur.

M. ZIADY présente son projet de délibération.

Pas de question.

Relations Internationales, Francophonie - M. NGATCHA, rapporteur.

En l'absence de M. NGATCHA, Mme TORANIAN présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à cette délégation.

Pas d'intervention.

Vie associative, participation citoyenne, débat public - Mme TORANIAN, rapporteure.

Mme TORANIAN débute son propos en remerciant l'ensemble des agents et des personnes impliquées pour l'organisation des votations citoyennes qui se sont déroulées le dimanche 23 mars.

Mme TORANIAN présente ensuite les 15 projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas de question ni d'intervention.

Vœux :

12 vœux non-rattachés et 4 vœux rattachés ont été déposés.

Présentation de certains vœux par les différents dépositaires, notamment :

- Mme Marie-Caroline DOUCERÉ : vœu du groupe Union Capitale relatif à un protocole de signalement et de sécurité contre les atteintes à la laïcité dans le sport.

Réponse de M. RABADAN.

- Mme Antoinette GUHL : vœu du groupe "Les Écologistes" relatif à la guerre en Ukraine et au soutien de la Ville de Paris au peuple ukrainien.

- M. Sylvain RAFFAUD : vœux du groupe "Les Écologistes" relatif à la situation au Proche-Orient et à la suspension du cessez-le-feu entre Israël et le Hamas, ainsi qu'à l'arrestation de Ekrem IMAMOGLU et à la situation en Turquie.

Pas de réponse en Commission, M. NGATCHA étant absent.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 15 heures 51.

8e COMMISSION

Réunion du lundi 31 mars 2025.

Présents :

Mmes Agnès EVREN, Corine FAUGERON, Maud LELIÈVRE, Carline LUBIN-NOËL, Audrey PULVAR, Chloé SAGASPE, Delphine TERLIZZI, Anne-Claire TYSSANDIER, Léa VASA, MM. René-François BERNARD, Jean-Didier BERTHAULT, François DAGNAUD, François-Marie DIDIER, Rémi FÉRAUD, Jean-Philippe GILLET, Alexis GOVCIYAN, Antoine GUILLOU, Dan LERT et Christophe NAJDOVSKI.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. François VAUGLIN.

Absents :

Mme Véronique BALDINI et M. Alexandre FLORENTIN.

Sous la présidence de M. Alexis GOVCIYAN, la séance est ouverte à 14 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 25 à l'ordre du jour :

Présentation du plan Biodiversité 2025-2030 (DEVE 1) par M. NAJDOVSKI, adjoint à la Maire de Paris en charge de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale, et par M. JACOB, Chef de la Division biodiversité et animal en Ville (DEVE).

Intervention de M. GOVCIYAN, de Mme SAGASPE, de M. BERNARD et de M. GILLET.

Réponse de M. NAJDOVSKI et de M. JACOB.

Végétalisation de l'espace public, espaces verts, biodiversité et condition animale - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

M. NAJDOVSKI présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération 2025 DAE 39, 2025 DVD 38 et 2025 DEVE 22.

Question de Mme MARKOVIC sur le projet de délibération 2025 DAE 39 "Activité de découverte du poney - conventions".

Réponse de M. NAJDOVSKI.

Propreté de l'espace public, réduction des déchets, réemploi, recyclage et assainissement - M. GUILLOU, rapporteur.

M. GUILLOU présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération 2025 DPE 11, 2025 DPE 8 et 2025 DPE 1.

Pas d'intervention.

Transition écologique, plan climat, eau et énergie - M. LERT, rapporteur.

M. LERT présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de Mme LELIÈVRE.

Réponse de M. LERT.

Question de M. GILLET sur le projet de délibération 2025 DVD 66 "Densification du réseau de chaleur parisien - Convention de financement par la Région Ile-de-France".

Réponse de M. LERT.

Canaux - Mme VASA, rapporteure.

Mme VASA présente le projet de délibération 2025 DVD 46 "Subvention à l'association "Seine-Saint-Denis Tourisme, Agence de développement touristique" pour ses actions d'animation sur le canal de l'Ourcq et le canal Saint-Denis (69 000 euros)".

Question de Mme MARKOVIC et de M. DIDIER sur le projet de délibération 2025 DVD 46.

Réponse de Mme VASA.

Alimentation durable, agriculture et circuits courts - Mme PULVAR, rapporteure.

Mme PULVAR présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de Mme SAGASPE, de Mme MARKOCIC et de M. GOVCIYAN sur le projet de délibération 2025 DEVE 30 "Création du Conseil Scientifique et Citoyen de l'agriculture et l'alimentation durables".

Réponse de Mme PULVAR.

Vœux :

9 vœux rattachés et 5 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 16 heures 10.

Listes des membres présents.**Mardi 8 avril 2025 - Matin**

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. François BECHIEAU, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. David BELLIARD, Mme Alice COFFIN, M. François-Marie DIDIER, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Karen TAÏEB, Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Excusée :

Mme Célia BLAUDEL.

Absents :

Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Emmanuel MESSAS.

Mardi 8 avril 2025 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. François BECHIEAU, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. David BELLARD, Mme Alice COFFIN, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUESSA, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Karen TAÏEB, Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Excusée :

Mme Célia BLAUDEL.

Absents :

Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH.

Mercredi 9 avril 2025 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. François BECHIEAU, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. David BELLARD, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Alice COFFIN, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Anne HIDALGO, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Karen TAÏEB, Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Excusée :

Mme Célia BLAUDEL.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Antoinette GUHL, M. Emmanuel MESSAS, Mme Camille NAGET, Mme Hanna SEBBAH.

Mercredi 9 avril 2025 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. François BECHIEAU, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Alice COFFIN, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Karen TAÏEB.

Excusés :

Mme Célia BLAUDEL, M. Emmanuel GRÉGOIRE.

Absents :

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Christophe GIRARD, Mme Antoinette GUHL, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH.

Jeudi 10 avril 2025 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. François BECHIEAU, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, M. Thomas CHEVANDIER, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. David BELLARD, Mme Alice COFFIN, M. François-Marie DIDIER, Mme Anne HIDALGO, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Karen TAÏEB.

Excusés :

Mme Célia BLAUDEL, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Patrick VIRY.

Absents :

Mme Sandrine CHARNOZ, M. Mahor CHICHE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Emmanuel MESSAS, Mme Aminata NIAKATÉ.

Jeudi 10 avril 2025 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. François BECHIEAU, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. David BELLARD, Mme Alice COFFIN, Mme Anne HIDALGO, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUESSA, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Karen TAÏEB.

Excusés :

Mme Célia BLAUDEL, M. Emmanuel GRÉGOIRE.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Sandrine CHARNOZ, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Emmanuel MESSAS.

Vendredi 11 avril 2025 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. François BECHIEAU, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Nicolas BONNET-OUALALDJ, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. David BELLARD, Mme Alix BOUGERET, Mme Alice COFFIN, Mme Anne HIDALGO, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Florian SITBON, Mme Karen TAÏEB.

Excusés :

Mme Célia BLAUDEL, M. Emmanuel GRÉGOIRE.

Absents :

M. Jack-Yves BOHBOT, M. Grégory CANAL, M. Emmanuel MESSAS, M. Jérémy REDLER, M. Aurélien VÉRON.

Vendredi 11 avril 2025 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. François BECHIEAU, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, Mme Chloé SAGASPE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Laurent SOREL, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. David BELLARD, M. Jack-Yves BOHBOT, Mme Alix BOUGERET, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Alice COFFIN, M. François DAGNAUD, Mme Anne HIDALGO, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Eric LEJOINDRE, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, M. Eric PLIEZ, M. Jérémy REDLER, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Florian SITBON, Mme Karen TAÏEB.

Excusés :

Mme Célia BLAUDEL, M. Emmanuel GRÉGOIRE.

Absents :

M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Antoine BEAUQUIER, M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Rémi FÉRAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Antoinette GUHL, M. Emmanuel MESSAS, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, Mme Anne SOUYRIS, M. Aurélien VÉRON.

Annexe n° 1 - Scrutin public relatif au vœu référencé n° 165 déposé par l'Exécutif.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
4		AKKARI M.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
115		BECHIEAU F.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
5		BLAUUEL C.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
9		BLOCHE P.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
46		BROSSEL C.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
7		CARON-THIBAUT G.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
73		CHEVANDIER T.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
8		CHICHE M.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
91		COBLENC E.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
71		CORDEBARD A.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
9		COUMET J.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
94		DAGNAUD F.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
10		DAVIAUD J-P.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
11		EL AARAJE L.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
4		FERAUD R.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
53		GABELOTAUD A.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
13		GALVANI J.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
120		GARRIGOS G.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
31		GREGOIRE E.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
33		GUILLOU A.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
57		HERVIEU C.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
163		HIDALGO A.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
92		JAMET-FOURNIER B.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
55		JEMNI H.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
69		KIELEMOES D.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
28		KOMITES P.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
97		KOUASSI J.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
137		LAVILLE N.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
72		LEJOINDRE E.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
10		LEMARDELEY M-C.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
5		LEVIEUX V.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
27		MARTIAL J.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
51		MARTINS J-F.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
13		NAJDOVSKI C.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
57		NGATCHA A.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
27		NORDMAN N.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
95		PLIEZ E.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
8		POLSKI O.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
31		PULVAR A.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1

51	RABADAN P.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
7	ROLLAND C.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
138	SAMAKE H.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
53	SANCHES RUIVO H.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
28	SIMONDON P.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
68	SITBON F.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
46	TAIEB K.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
158	TERLIZZI D.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
56	TORANIAN A.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
72	VAUGLIN F.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
11	VERSINI D.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
93	WEIL A.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
77	ZIADY K.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
111	BADINA-SERPETTE F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
111	BELLIARD D.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
3	BOUX A-C.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
48	CHARNOZ S.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
22	COFFIN A.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
113	DURAND-RAUCHER N.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
65	FAUGERON C.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
21	FLORENTIN A.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
21	GLEIZES J.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
45	GUHL A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
48	HOCQUARD F.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
3	KONE F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
76	LERT D.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
52	LETISSIER F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
43	MAQUOI N.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
87	MARKOVIC D.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
135	MEUNIER E.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
43	NIAKATE A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
45	PETIT C.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
22	PIERRE-MARIE E.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
136	RAIFAUD S.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
44	REMY-LELEU R.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1

65	RIVIER E.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
87	SAGASPE C.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
44	SOUYRIS A.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
112	TIMSIT A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
76	TONOLLI M.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
112	VASA L.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
19	AQUA J-N.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
2	BAUDRIER J.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
50	BIDARD H.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
12	BONNET-OLALDJ N.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
1	BROSSAT I.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
18	GILLET J-P.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
96	GOMES B.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
19	NAGET C.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
54	PATRICE L.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
2	PRIMET R.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
124	BERTHAULT J-D.	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
82	BERTHOUT F.[A]	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
79	BOUGERET A.	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
14	BOULARD G.	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
34	BOURNAZEL P-Y.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
81	CARRERE-GEE M-C.	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
82	COURTOIS D-G.	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
104	DE CLERMONT- TONNERRE C.[A]	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
125	DOUCERE M-C.	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
58	DUMAS C.	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
60	EVREN A.[A]	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
60	GOUJON P.	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
35	HATTE P.	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
79	JACQUEMONT H.[A]	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
80	KUSTER B.	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
150	LEFEVRE F.	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
149	LORIAU J.	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
14	PECHENARD F.[A]	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
104	TOUBIANA M.	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
151	TYSSANDIER A-C.[A]	4 - Union Capitale	Abst[-]	1

105	VIRY P.	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
15	ALPHAND D.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
160	BALDINI V.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
154	BEAUQUIER A.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
161	BERNARD R-F.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
84	BIRABEN A.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
153	CANAL G.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
61	DATI R.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
15	DAUVERGNE E.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
107	DE RAGUENEL I.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
106	DIDIER F-M.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
129	GARNIER N.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
106	GRANIER R.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
61	LAUSSUCQ J.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
36	LECOQ J-P.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
162	MARGAIN F.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
152	MONTANDON V.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
62	OLIVIER J-B.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
154	PIRILLO A.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
130	VERON A.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
63	BADAT-KARAM S.	6 - Les Républicains - les Centristes	Abst[-]	1
131	BALADI V.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
86	BOELLE S.	6 - Les Républicains - les Centristes	Abst[-]	1
64	BOHBOT J-Y.	6 - Les Républicains - les Centristes	Abst[-]	1
109	BUCAILLE V.	6 - Les Républicains - les Centristes	Abst[-]	1
64	CAPLIEZ S.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Abst[-]	1
134	CONNAULT F.	6 - Les Républicains - les Centristes	Abst[-]	1
38	D'HAUTESERRE J.	6 - Les Républicains - les Centristes	Abst[-]	1
85	KERBOUA F.	6 - Les Républicains - les	Abst[-]	1

		Centristes		
86	LAHOUESSA A.[A]	6 - Les Républicains - les	Abst[-]	1
		Centristes		
134	LUBIN-NOEL C.[A]	6 - Les Républicains - les	Abst[-]	1
		Centristes		
132	MALACHARD DES	6 - Les Républicains - les	Pour[++]	1
	REYSSIERS D.	Centristes		
63	MESSAS E.[A]	6 - Les Républicains - les	Abst[-]	1
		Centristes		
40	REDLER J.	6 - Les Républicains - les	Abst[-]	1
		Centristes		
39	STIBBE E.	6 - Les Républicains - les	Abst[-]	1
		Centristes		
16	SZPINER F.	6 - Les Républicains - les	Abst[-]	1
		Centristes		
100	BURKLI D.	7 - MoDem et	Contre[+]	1
		Indépendants		
99	CASANOVA P.[A]	7 - MoDem et	Contre[+]	1
		Indépendants		
99	GATEL M.	7 - MoDem et	Contre[+]	1
		Indépendants		
146	GOVCIYAN A.	7 - MoDem et	Contre[+]	1
		Indépendants		
98	LECOUTURIER B.	7 - MoDem et	Contre[+]	1
		Indépendants		
98	LELIEVRE M.[A]	7 - MoDem et	Contre[+]	1
		Indépendants		
145	SEBBAH H.[A]	7 - MoDem et	Contre[+]	1
		Indépendants		
30	FILOCHE L.	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1
157	SOREL L.	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1

Annexe n° 2 - Scrutin public sur le vœu référencé n° 24 déposé par le groupe Union Capitale.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
90		AKKARI M.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
115		BECHIEAU F.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
7		BLOCHE P.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
46		BROSSEL C.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
71		CORDEBARD A.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
118		DAVIAUD J-P.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
71		FERAUD R.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
114		GALVANI J.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
120		GARRIGOS G.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
72		HIDALGO A.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
92		JAMET-FOURNIER B.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
69		KIELEMOES D.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
93		KOMITES P.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
72		LEJOINDRE E.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
10		LEMARDELEY M-C.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
5		LEVIEUX V.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
13		NAJDOVSKI C.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
57		NGATCHA A.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
8		POLSKI O.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
31		PULVAR A.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
140		RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
7		ROLLAND C.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
138		SAMAKE H.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
142		SANCHES RUIVO H.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
28		SIMONDON P.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
68		SITBON F.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
8		TAIEB K.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
158		TERLIZZI D.	1 - Paris en Commun		Abst[-]	1
163		TORANIAN A.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
93		WEIL A.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
111		BADINA-SERPETTE F.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
21		BELLIARD D.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
3		BOUX A-C.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
87		CHARNOZ S.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
113		DURAND-RAUCHER N.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
65		FAUGERON C.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
65		FLORENTIN A.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
21		GLEIZES J.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
89		GUHL A.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1

113	HOCQUARD F.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
3	KONE F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
111	LERT D.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
136	LEISSIER F.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
112	MAQUOI N.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
87	MARKOVIC D.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
135	MEUNIER E.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
43	NIKATE A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
22	PETIT C.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
22	PIERRE-MARIE E.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
136	RAIFAUD S.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
44	REMY-LELEU R.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
89	SAGASPE C.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
135	SOUYRIS A.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
112	TIMSIT A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
44	TONOLLI M.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
43	VASA L.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
97	AQUA J-N.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
2	BAUDRIER J.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
50	BIDARD H.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
12	BONNET-OLALDJ N.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
54	BROSSAT I.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
96	GOMES B.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
54	PATRICE L.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
12	PATRIE B.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
2	PRIMET R.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
103	BERTHOUT F.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
79	BOUGERET A.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
14	BOULARD G.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
82	COURTOIS D-G.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
80	DE CLERMONT- TONNERRE C.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
125	DOUCERE M-C.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
14	DUMAS C.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
125	EVREN A.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
82	GOIJON P.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
151	HATTE P.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1

102	IBLED C.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
80	KUSTER B.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
79	LEFEVRE F.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
151	PECHENARD F.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
104	TOUBIANA M.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
104	TYSSANDIER A-C.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
36	ALPHAND D.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
160	BALDINI V.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
156	BEAUQUIER A.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
161	BERNARD R-F.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
155	BIRABEN A.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
130	CANAL G.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
61	DATI R.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
107	DAUVERGNE E.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
107	DE RAGUENEL I.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
129	DIDIER F-M.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
130	GARNIER N.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
106	GRANIER R.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
61	LAUSSUCQ J.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	LECOQ J-P.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
162	MARGAIN F.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
162	MONTANDON V.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
161	OLIVIER J-B.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
160	PIRILLO A.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
128	VERON A.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
63	BADAT-KARAM S.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
131	BALADI V.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
63	BOELLE S.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
64	BOHBOT J-Y.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
109	BUCAILLE V.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
64	CAPLIEZ S.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1

134	CONNAULT F.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
38	D'HAUTESERRE J.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
85	KERBOUA F.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
40	LAHOUASSA A.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
109	LUBIN-NOEL C.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
131	MALACHARD DES REYSSIERS D.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
39	MESSAS E.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
40	REDLER J.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
39	STIBBE E.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
16	SZPINER F.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
100	BURKLI D.	7 - MoDem et Indépendants	Pour[++]	1
98	CASANOVA P.[A]	7 - MoDem et Indépendants	Pour[++]	1
99	GATEL M.	7 - MoDem et Indépendants	Pour[++]	1
146	GOVCIYAN A.	7 - MoDem et Indépendants	Pour[++]	1
98	LECOUTURIER B.	7 - MoDem et Indépendants	Pour[++]	1
101	LELIEVRE M.	7 - MoDem et Indépendants	Pour[++]	1
100	SEBBAH H.[A]	7 - MoDem et Indépendants	Pour[++]	1
30	FILOCHE L.	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1
144	GIRARD C.	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1

Annexe n° 3 - Scrutin public relatif au vœu référencé n° 40 déposé par le groupe MoDem et Indépendants.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
90		AKKARI M.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
115		BECHIEAU F.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
46		BLAUDEL C.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
46		BROSSEL C.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
53		CARON-THIBAUT G.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
27		CHEVANDIER T.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
72		CHICHE M.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
91		COBLENCE E.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
71		CORDEBARD A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
71		COUMET J.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
118		DAVIAUD J-P.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
69		EL AARAJE L.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
4		FERAUD R.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
53		GABELOTAUD A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
120		GARRIGOS G.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
120		GUILLOU A.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
92		JAMET-FOURNIER B.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
69		KIELEMOES D.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
8		KOMITES P.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
118		KOUASSI J.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
72		LEJOINDRE E.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
5		LEVIEUX V.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
7		MARTIAL J.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
5		MARTINS J-F.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
57		NGATCHA A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
27		NORDMAN N.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
95		PLIEZ E.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
8		POLSKI O.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
31		PULVAR A.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
115		RABADAN P.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
7		ROLLAND C.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
31		SAMAKE H.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
68		SITBON F.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
93		WEIL A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
91		ZIADY K.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
111		BADINA-SERPETTE F.	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
6		BELLIARD D.	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
113		BOUX A-C.[A]	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
112		CHARNOZ S.[A]	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1

21	COFFIN A.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
113	DURAND-RAUCHER N.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
65	FAUGERON C.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
3	FLORENTIN A.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
21	GLEIZES J.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
44	GUHL A.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
49	HOCQUARD F.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
3	KONE F.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
43	LERT D.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
49	LETISSIER F.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
22	MAQUOI N.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	MARKOVIC D.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
43	NIKATE A.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
26	PETIT C.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
22	PIERRE-MARIE E.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	RAIFAUD S.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
44	REMY-LELEU R.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
111	RIVIER E.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
6	SAGASPE C.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
65	SOUYRIS A.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
112	TIMSIT A.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
26	TONOLLI M.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
54	BAUDRIER J.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
18	BIDARD H.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
1	BROSSAT I.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
18	GILLET J-P.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
19	GOMES B.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
19	NAGET C.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
54	PATRICE L.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
1	PRIMET R.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
124	BERTHAULT J-D.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
124	BOUGERET A.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
14	BOULARD G.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
60	CARRERE-GEE M-C.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
148	COURTOIS D-G.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
80	DE CLERMONT- TONNERRE C.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1

60	GOUJON P.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
14	HATTE P.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
80	KUSTER B.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
151	LORIAU J.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
149	TYSSANDIER A-C.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
150	VIRY P.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
160	BALDINI V.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
15	BEAUQUIER A.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
161	BERNARD R-F.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
106	BIRABEN A.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
162	CANAL G.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
107	DAUVERGNE E.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
107	DE RAGUENEL I.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
129	DIDIER F-M.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
160	GARNIER N.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
106	GRANIER R.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
152	LAUSSUCQ J.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
129	LECOQ J-P.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
162	MARGAIN F.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
152	MONTANDON V.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
15	OLIVIER J-B.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
154	PIRILLO A.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
154	VERON A.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
63	BADAT-KARAM S.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
131	BALADI V.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
86	BOELLE S.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
64	BOHBOT J-Y.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
109	BUCAILLE V.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
63	CAPLIEZ S.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
86	CONNAULT F.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1

131	D'HAUTESERRE J.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
85	KERBOUA F.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
85	LAHOUESSA A.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
109	LUBIN-NOEL C.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
132	MALACHARD DES REYSSIERS D.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
16	MESSAS E.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
40	REDLER J.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
16	STIBBE E.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
39	SZPINER F.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
100	BURKLI D.	7 - MoDem et Indépendants	Pour[++]	1
99	GATEL M.	7 - MoDem et Indépendants	Pour[++]	1
146	GOVCIYAN A.	7 - MoDem et Indépendants	Pour[++]	1
98	LECOUTURIER B.	7 - MoDem et Indépendants	Pour[++]	1
145	LELIEVRE M.	7 - MoDem et Indépendants	Pour[++]	1
146	SEBBAH H.[A]	7 - MoDem et Indépendants	Pour[++]	1
163	FILOCHE L.	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1
157	SOREL L.	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 4 - Scrutin public relatif au vœu référencé n° 84 déposé par le groupe Union Capitale.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
138		AKKARI M.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
115		BECHIEAU F.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
9		BLOCHE P.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
46		BROSSEL C.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
116		CHEVANDIER T.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
139		CHICHE M.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
91		COBLENC E.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
71		CORDEBARD A.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
94		DAGNAUD F.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
118		DAVIAUD J-P.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
4		FERAUD R.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
11		GABELOTAUD A.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
9		GALVANI J.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
120		GARRIGOS G.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
33		GUILLOU A.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
4		HIDALGO A.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
116		JAMET-FOURNIER B.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
115		JEMNI H.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
68		KIELEMOES D.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
139		KOMITES P.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
137		LAVILLE N.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
72		LEJOINDRE E.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
94		LEMARDELEY M-C.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
5		LEVIEUX V.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
13		NAJDOVSKI C.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
27		NORDMAN N.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
27		PLIEZ E.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
8		POLSKI O.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
55		PULVAR A.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
33		RABADAN P.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
7		ROLLAND C.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
55		ROMERO-MICHEL J-L.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
138		SAMAKE H.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
13		SIMONDON P.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
68		SITBON F.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
71		TAIEB K.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
72		TERLIZZI D.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
137		TORANIAN A.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
8		VAUGLIN F.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1

11	VERSINI D.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
5	WEIL A.[A]	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
111	BADINA-SERPETTE F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
21	BELLIARD D.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
65	BOUX A-C.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
26	CHARNOZ S.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
22	COFFIN A.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
87	DURAND-RAUCHER N.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
65	FAUGERON C.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
21	GLEIZES J.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
42	GUHL A.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
163	HOCQUARD F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
3	KONE F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
163	LERT D.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
52	LETISSIER F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
87	MARKOVIC D.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
135	MEUNIER E.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
135	PETIT C.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
22	PIERRE-MARIE E.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
111	RAIFAUD S.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
112	REMY-LELEU R.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
89	RIVIER E.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
89	SAGASPE C.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
42	SOUYRIS A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
112	TIMSIT A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
26	TONOLLI M.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
3	VASA L.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
19	AQUA J-N.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
25	BAUDRIER J.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
2	BIDARD H.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
12	BONNET-OULALDJ N.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
1	BROSSAT I.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
97	GILLET J-P.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
96	GOMES B.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
19	NAGET C.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
54	PATRICE L.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
12	PATRIE B.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1

2	PRIMET R.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
34	BERTHOUT F.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
80	BOUGERET A.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
151	BOULARD G.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
34	BOURNAZEL P-Y.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
104	COURTOIS D-G.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
127	DE CLERMONT- TONNERRE C.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
14	HATTE P.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
14	IBLED C.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
80	KUSTER B.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
151	PECHENARD F.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
104	TOUBIANA M.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
15	ALPHAND D.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
160	BALDINI V.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
160	BEAUQUIER A.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
161	BERNARD R-F.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
84	BIRABEN A.	5 - Changer Paris	NPPV[--]	1
154	CANAL G.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	DATI R.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
84	DAUVERGNE E.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
130	DE RAGUENEL I.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
129	DIDIER F-M.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
130	GARNIER N.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
106	GRANIER R.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
161	LAUSSUCQ J.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
152	LECOQ J-P.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
162	MARGAIN F.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
152	MONTANDON V.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
106	OLIVIER J-B.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
154	PIRILLO A.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
162	VERON A.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
131	BALADI V.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
16	BOHBOT J-Y.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
134	CONNAULT F.	6 - Les Républicains - les	NPPV[--]	1

		Centristes		
131	D'HAUTESERRE J.[A]	6 - Les Républicains - les	Pour[++]	1
		Centristes		
85	KERBOUA F.	6 - Les Républicains - les	Pour[++]	1
		Centristes		
132	LAHOUASSA A.[A]	6 - Les Républicains - les	Pour[++]	1
		Centristes		
132	MALACHARD DES	6 - Les Républicains - les	Pour[++]	1
	REYSSIERS D.	Centristes		
39	MESSAS E.[A]	6 - Les Républicains - les	Pour[++]	1
		Centristes		
40	REDLER J.	6 - Les Républicains - les	Pour[++]	1
		Centristes		
85	STIBBE E.[A]	6 - Les Républicains - les	Pour[++]	1
		Centristes		
16	SZPINER F.	6 - Les Républicains - les	Pour[++]	1
		Centristes		
100	BURKLI D.	7 - MoDem et	Pour[++]	1
		Indépendants		
145	GATEL M.[A]	7 - MoDem et	Pour[++]	1
		Indépendants		
146	GOVCIYAN A.	7 - MoDem et	Pour[++]	1
		Indépendants		
100	LECOUTURIER B.[A]	7 - MoDem et	Pour[++]	1
		Indépendants		
30	FILOCHE L.	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1
157	SOREL L.	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1

Annexe n° 5 - Scrutin public relatif au vœu référencé n° 113 déposé par le groupe "Les Ecologistes".

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
115		BECHIEAU F.	1 - Paris en Commun			1
163		BLOCHE P.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
117		CARON-THIBAUT G.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
73		CHEVANDIER T.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
71		CORDEBARD A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
118		DAVIAUD J-P.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
29		EL AARAJE L.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
4		FERAUD R.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
120		GARRIGOS G.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
4		HIDALGO A.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
7		KOMITES P.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
10		LEMARDELEY M-C.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
57		NGATCHA A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
27		NORDMAN N.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
95		PLIEZ E.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
31		PULVAR A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
140		RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
7		ROLLAND C.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
28		SIMONDON P.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
29		TAIEB K.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
158		TERLIZZI D.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
56		TORANIAN A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
93		WEIL A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
77		ZIADY K.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
111		BADINA-SERPETTE F.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
111		BELLIARD D.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
3		BOUX A-C.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
48		CHARNOZ S.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
87		COFFIN A.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
136		DURAND-RAUCHER N.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
65		FAUGERON C.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
88		FLORENTIN A.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
21		GLEIZES J.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
45		GUHL A.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
49		HOCQUARD F.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
3		KONE F.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
76		LERT D.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
52		LETISSIER F.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
45		MAQUOI N.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1

87	MARKOVIC D.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
135	MEUNIER E.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
43	NIAKATE A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
43	PETIT C.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
76	PIERRE-MARIE E.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
136	RAIFAUD S.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
21	REMY-LELEU R.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
65	RIVIER E.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
89	SAGASPE C.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
89	SOUYRIS A.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
112	TIMSIT A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
26	TONOLLI M.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
135	VASA L.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
19	AQUA J-N.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
25	BAUDRIER J.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
12	BIDARD H.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
12	BONNET-LOULALDJ N.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
1	BROSSAT I.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
18	GILLET J-P.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
96	GOMES B.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
19	NAGET C.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
1	PATRICE L.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
18	PATRIE B.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
2	PRIMET R.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
14	BOULARD G.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
14	CARRERE-GEE M-C.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
82	COURTOIS D-G.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
127	DE CLERMONT- TONNERRE C.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
125	DOUCERE M-C.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
58	DUMAS C.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
125	EVREN A.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
82	GOIJON P.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
58	JACQUEMONT H.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
127	LEFEVRE F.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
102	LORIAU J.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
104	TOUBIANA M.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1

103	TYSSANDIER A.-C.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
104	VIRY P.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
15	ALPHAND D.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
160	BALDINI V.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
160	BEAUQUIER A.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
161	BERNARD R.-F.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
84	BIRABEN A.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
152	CANAL G.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
15	DATI R.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
130	DAUVERGNE E.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
161	DE RAGUENEL I.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
162	DIDIER F.-M.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
130	GRANIER R.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
36	LAUSSUCQ J.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
36	LECOQ J.-P.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
162	MARGAIN F.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
152	MONTANDON V.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
84	OLIVIER J.-B.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
63	BADAT-KARAM S.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
131	BALADI V.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
86	BOELLE S.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
63	BOHBOT J.-Y.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
109	BUCAILLE V.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
131	CAPLIEZ S.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
134	CONNAULT F.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
38	D'HAUTESERRE J.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
85	KERBOUA F.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
86	LAHOUASSA A.[A]	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1

		Centristes		
110	LUBIN-NOEL C.	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
132	MALACHARD DES	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
	REYSSIERS D.	Centristes		
16	MESSAS E.[A]	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
85	REDLER J.[A]	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
16	STIBBE E.	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
109	SZPNER F.[A]	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
145	BURKLI D.[A]	7 - MoDem et	NPPV[--]	1
		Indépendants		
99	GATEL M.	7 - MoDem et	NPPV[--]	1
		Indépendants		
146	GOVCIYAN A.	7 - MoDem et	NPPV[--]	1
		Indépendants		
99	LECOUTURIER B.[A]	7 - MoDem et	NPPV[--]	1
		Indépendants		
30	FILOCHE L.	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1
157	SOREL L.	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1

Annexe n° 6 - Scrutin public relatif au vœu référencé n° 115 déposé par le groupe Union Capitale.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
115		BECHIEAU F.	1 - Paris en Commun			1
163		BLOCHE P.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
46		BROSSEL C.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
117		CARON-THIBAUT G.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
139		CHICHE M.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
91		COBLENC E.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
118		DAVIAUD J-P.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
4		FERAUD R.	1 - Paris en Commun		NPPV[--]	1
120		GARRIGOS G.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
92		HERVIEU C.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
97		KOUASSI J.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
137		LAVILLE N.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
72		LEJOINDRE E.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
10		LEMARDELEY M-C.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
57		NGATCHA A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
95		PLIEZ E.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
8		POLSKI O.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
31		PULVAR A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
51		RABADAN P.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
140		RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
7		ROLLAND C.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
142		SANCHES RUIVO H.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
28		SIMONDON P.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
56		TORANIAN A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
77		ZIADY K.	1 - Paris en Commun		Abst[-]	1
111		BADINA-SERPETTE F.	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
111		BELLIARD D.[A]	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
65		BOUX A-C.[A]	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
21		CHARNOZ S.[A]	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
113		DURAND-RAUCHER N.	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
65		FAUGERON C.	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
21		GLEIZES J.	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
45		GUHL A.	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
49		HOCQUARD F.	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
3		KONE F.	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
3		LETISSIER F.[A]	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
49		MAQUOI N.[A]	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
87		MARKOVIC D.	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
43		NIAKATE A.	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1

48	PETIT C.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
48	PIERRE-MARIE E.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	RAIFAUD S.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
89	REMY-LELEU R.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
89	SAGASPE C.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	SOUYRIS A.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
43	TONOLLI M.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
74	VASA L.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
19	AQUA J-N.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
25	BAUDRIER J.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
50	BIDARD H.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
12	BONNET-OULALDJ N.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
1	BROSSAT I.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
18	GILLET J-P.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
24	GOMES B.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
19	NAGET C.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
1	PATRICE L.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
18	PATRIE B.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
2	PRIMET R.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
34	BERTHOUT F.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
14	BOULARD G.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
34	BOURNAZEL P-Y.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
14	CARRERE-GEE M-C.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
82	COURTOIS D-G.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
127	DE CLERMONT- TONNERRE C.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
125	DOUCERE M-C.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
125	EVREN A.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
82	GOIJON P.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
127	LEFEVRE F.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
102	LORIAU J.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
104	TOUBIANA M.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
103	TYSSANDIER A-C.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
104	VIRY P.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
15	ALPHAND D.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
160	BALDINI V.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
161	BERNARD R-F.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1

84	BIRABEN A.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	DATI R.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
152	DAUVERGNE E.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
106	DE RAGUENEL I.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	DIDIER F-M.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
84	GARNIER N.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
106	GRANIER R.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
161	LAUSSUCQ J.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	LECOQ J-P.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
152	MONTANDON V.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
160	PIRILLO A.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
63	BADAT-KARAM S.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
131	BALADI V.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
86	BOELLE S.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
63	BOHBOT J-Y.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
109	BUCAILLE V.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
131	CAPLIEZ S.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
38	CONNAULT F.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
38	D'HAUTESERRE J.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
85	KERBOUA F.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
86	LAHOUASSA A.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
110	LUBIN-NOEL C.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
132	MALACHARD DES REYSSIERS D.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
16	MESSAS E.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1

85	REDLER J.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
16	STIBBE E.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
109	SZPINER F.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
145	BURKLI D.[A]	7 - MoDem et Indépendants	Pour[++]	1
99	GATEL M.	7 - MoDem et Indépendants	Pour[++]	1
146	GOVCIYAN A.	7 - MoDem et Indépendants	Pour[++]	1
99	LECOUTURIER B.[A]	7 - MoDem et Indépendants	Pour[++]	1
157	SOREL L.	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr. LB	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
7	1	-	les Écologistes	KONÉ, RAIFAUD, GLEIZES, RÉMY-LELEU, DURAND-BAUCHER	V	2025 DGRI 29	relatif à l'arrestation de Ekrem Imamoglu et à la situation en Turquie	NGATCHA	-	Retrait	Retiré	08/04/2025
6	2	36	PEC	FERAUD, WEIL, CORDEBARD, VAUCLIN, COUMET, LEJOINDRE, DAGNAUD, PUEZ	VNR	-	relatif au projet de réforme du mode de scrutin pour les élections municipales à Paris, Lyon et Marseille.	BLOCHE	-	Favorable	Adopté	08/04/2025
6	3	37	les Écologistes	GLEIZES, RAIFAUD, KONÉ	VNR	-	relatif à la proposition de loi de réforme de la loi PML	BLOCHE	-	-	Adopté	08/04/2025
6	4	38	Union Capitale	BOULARD, EVREN, DUMAS, CARRÈRE-CEE, GOUJON, BERTHOUT, KUSTER	V	-	relatif à la modification du mode de scrutin à Paris.	BLOCHE	-	Favorable	Adopté	08/04/2025
6	5	39	Les Républicains, Les Centristes	SZPNER	VNR	-	relatif à l'évolution du statut de Paris et à la gouvernance locale.	BLOCHE	-	Abstention de l'exécutif	Adopté	08/04/2025
6	165	40	Exécutif	-	V	V.165	V165 relatif à la réforme en urgence du mode de scrutin de Paris, Lyon et Marseille - Conseil municipal	BLOCHE	-	Favorable	Adopté au scrutin public	08/04/2025
8	138	-	Exécutif	-	A	2025 DEVE 1	Amendement technique	NAJDOVSKI	-	Favorable	Adopté	08/04/2025
8	139	-	Changer Paris	ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, MARGAIN	A	2025 DEVE 1	relatif à la rationalisation des nombreux plans et indicateurs fournis par la Ville.	NAJDOVSKI	-	Défavorable	Rejeté	08/04/2025
8	140	-	Changer Paris	ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, MARGAIN	A	2025 DEVE 1	relatif au financement, à la planification des projets proposés et au suivi de la mise en œuvre des projets.	NAJDOVSKI	-	Défavorable	Rejeté	08/04/2025
8	141	-	Changer Paris	ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, MARGAIN	A	2025 DEVE 1	relatif à la participation active d'acteurs autres que la Ville de Paris et Eau de Paris à l'amélioration de la qualité de l'eau de Seine	NAJDOVSKI	-	Défavorable	Rejeté	08/04/2025
8	142	-	Changer Paris	ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, MARGAIN	A	2025 DEVE 1	relatif à l'utilisation de l'indice NDVI	NAJDOVSKI	-	Défavorable	Rejeté	08/04/2025
N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr. LB	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
8	143	-	Changer Paris	ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, MARGAIN	A	2025 DEVE 1	relatif à la végétalisation des pieds d'arbres	NAJDOVSKI	-	Défavorable	Rejeté	08/04/2025
8	144	-	Changer Paris	ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, MARGAIN	A	2025 DEVE 1	relatif à la clôture des espaces verts parisiens pour préserver leur état et y favoriser l'essor de la biodiversité.	NAJDOVSKI	-	Défavorable	Rejeté	08/04/2025
8	145	-	Changer Paris	ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, MARGAIN	A	2025 DEVE 1	relatif à la préservation des espaces verts parisiens et de leur potentiel de biodiversité	NAJDOVSKI	-	Défavorable	Rejeté	08/04/2025
8	146	-	Changer Paris	ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, MARGAIN	A	2025 DEVE 1	relatif à la juste mention des activités humaines ayant des impacts sur la biodiversité	NAJDOVSKI	-	Défavorable	Rejeté	08/04/2025
8	147	-	Changer Paris	ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, MARGAIN	A	2025 DEVE 1	relatif aux nuisances des événements festifs sur la biodiversité	NAJDOVSKI	-	Défavorable	Rejeté	08/04/2025
8	148	-	Changer Paris	ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, MARGAIN	A	2025 DEVE 1	relatif à la création de corridors de franchissement écologiques adaptés à la faune	NAJDOVSKI	-	Défavorable	Rejeté	08/04/2025
8	149	-	Changer Paris	ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, MARGAIN	A	2025 DEVE 1	relatif au développement d'espèces bénéfiques et à la sanctuarisation de nouvelles zones à haut potentiel de biodiversité	NAJDOVSKI	-	Défavorable	Rejeté	08/04/2025
8	150	-	Changer Paris	ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, MARGAIN	A	2025 DEVE 1	relatif à la publication des rapports d'autopsie animale en cas de pathologies suspectes	NAJDOVSKI	-	Défavorable	Rejeté	08/04/2025
8	151	-	Changer Paris	ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, MARGAIN	A	2025 DEVE 1	relatif à l'expérimentation de zones non-fumeurs dans les Bois	NAJDOVSKI	-	Défavorable	Rejeté	08/04/2025
8	152	-	Changer Paris	ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, MARGAIN	A	2025 DEVE 1	relatif aux expérimentations autour des mares	NAJDOVSKI	-	Défavorable	Rejeté	08/04/2025
8	153	-	Changer Paris	ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, MARGAIN	A	2025 DEVE 1	relatif à l'éclairage des équipements sportifs et des Bois et leur impact sur la biodiversité	NAJDOVSKI	-	Défavorable	Rejeté	08/04/2025
8	154	-	Changer Paris	ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, MARGAIN	A	2025 DEVE 1	relatif à la lutte contre le braconnage en milieu urbain	NAJDOVSKI	-	Défavorable	Rejeté	08/04/2025

SÉANCE DES 8, 9, 10 ET 11 AVRIL 2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LB	N° délib	Objet	Adpts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
8	155	-	Changer Paris	ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, MARGAIN	A	2025 DEVE 1	relatif au lancement d'une étude indépendante sur la biodiversité des bois sur le long terme	NAJDOVSKI	-	Défavorable	Rejeté	08/04/2025
8	156	-	Changer Paris	ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, MARGAIN	A	2025 DEVE 1	relatif à la substitution de l'eau potable par l'eau non potable dès que possible	NAJDOVSKI	-	Défavorable	Rejeté	08/04/2025
8	157	-	Changer Paris	ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, MARGAIN	A	2025 DEVE 1	relatif au soutien de la ville aux pratiques agricoles locales et durables	NAJDOVSKI	-	Défavorable	Rejeté	08/04/2025
8	158	-	les Écologistes	SAGASPE, FAUGERON, RAIFAUD, NIAKATE, KONÉ	A	2025 DEVE 1	relatif à la gestion citoyenne de la nature en ville	NAJDOVSKI	-	Favorable	Adopté	08/04/2025
8	159	-	les Écologistes	SAGASPE, FAUGERON, RAIFAUD, NIAKATE, KONÉ	A	2025 DEVE 1	relatif à la plantation d'arbres fruitiers	NAJDOVSKI	-	Favorable	Adopté	08/04/2025
8	160	-	les Écologistes	SAGASPE, FAUGERON, RAIFAUD, NIAKATE, KONÉ	A	2025 DEVE 1	relatif à l'obligation de diagnostic biodiversité dans les projets urbains privés	NAJDOVSKI	-	Favorable	Adopté	08/04/2025
8	161	-	les Écologistes	SAGASPE, FAUGERON, RAIFAUD, NIAKATE, KONÉ	A	2025 DEVE 1	relatif à la protection des arbres sur les chantiers	NAJDOVSKI	-	Favorable	Adopté	08/04/2025
8	162	-	les Écologistes	SAGASPE, FAUGERON, RAIFAUD, NIAKATE, KONÉ	A	2025 DEVE 1	relatif à la gouvernance du comité parisien de la nature	NAJDOVSKI	-	Défavorable	Rejeté	08/04/2025
8	6	-	Union Capitale	BOURNAZEL	V	2025 DEVE 1	relatif à l'interdiction de la pêche à Paris et dans ses Bois	NAJDOVSKI	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	08/04/2025
8	7	-	Union Capitale	IBLED, BOULARD	V	2025 DEVE 1	relatif à la lutte contre les dépôts sauvages à Paris et dans les Bois de Vincennes et de Boulogne	NAJDOVSKI	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	08/04/2025
8	8	-	Union Capitale	BOULARD, BERTHOUT, COUJON	V	2025 DEVE 1	relatif à la votation citoyenne sur la végétalisation et la piétonnisation de 500 nouvelles rues à Paris	NAJDOVSKI	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	08/04/2025
8	9	-	MoDem et Indépendants	CATEL	V	2025 DEVE 1	relatif à la préservation des haies dans l'espace public parisien	NAJDOVSKI	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	08/04/2025
N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LB	N° délib	Objet	Adpts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
8	10	-	MoDem et Indépendants	CATEL	V	2025 DEVE 1	relatif à la réouverture de la Bièvre	NAJDOVSKI	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	08/04/2025
8	11	-	MoDem et Indépendants	CATEL	V	2025 DEVE 1	relatif au développement de la trame nocturne	NAJDOVSKI	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	08/04/2025
7	12	41	Exécutif	-	V	2025 DGRI 28	relatif à l'intégration des personnes d'origine étrangère et la lutte contre l'isolement des seniors	NGATCHA	-	-	Adopté	09/04/2025
7	13	-	Changer Paris	BALDINI	V	2025 DGRI 28	relatif à la mise en place de capteurs dans les conteneurs "Trilib" et les corbeilles de rue parisiennes	NGATCHA	Réponse GUILLOU	Défavorable	Rejeté	09/04/2025
7	13bis	42	Exécutif	-	V	2025 DGRI 28	V13bis - en réponse au vœu V13 - Conseil municipal	NGATCHA	-	Vœu de l'exécutif	Adopté	09/04/2025
1	14	-	Union Capitale	DUMAS	VNR	-	relatif aux conséquences de la fermeture du Centre Pompidou pour les commerçants du quartier Beaubourg	BONNET- OULALDJ	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	08/04/2025
1	15	43	les Écologistes	BADINA-SERPETTE, KONÉ	VNR	-	relatif à la mobilisation des pieds d'immeubles pour préserver le service public de proximité	BONNET- OULALDJ	-	Favorable	Adopté	08/04/2025
1	16	44	les Écologistes, GCC, PEC	CLEIZES, FAUGERON, KONÉ, PRIMET, BROSSAT, PUJEZ	VNR	-	relatif à l'école des métiers de l'information	GABELOTAUD	-	Favorable	Adopté	08/04/2025
1	17	45	GCC	GILLET, PRIMET, BROSSAT	VNR	-	relatif à la rénovation des bâtiments de la Bourse du Travail	GABELOTAUD	-	Favorable	Adopté	08/04/2025
1	18	-	Les Républicains, Les Centristes et Indépendants	KERBOUA	VNR	-	relatif à la lutte contre le surtourisme à Paris	HOCQUARD	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	08/04/2025
1	19	-	Union Capitale	BOULARD, KUSTER, PÉCHENARD	VNR	-	relatif à la création d'un Campus Résilience porté par la Protection civile Paris Seine et la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (76)	KOMITÉS	-	Défavorable	Rejeté	08/04/2025
1	20	-	Union Capitale	BOULARD, BOUCERET	VNR	-	relatif à la mise en place d'un quota minimal de stages dans les administrations publiques de la Ville de Paris	POLSKI	-	Défavorable	Rejeté	08/04/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr, LB	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
1	21	46	Les Écologistes	FLORENTIN, NIAKATÉ, SAGASPE, MARKOVIC, GLEIZES, TMSIT, KONÉ	VNR	-	relatif à la sanctuarisation des investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique	SIMONDON	-	Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	08/04/2025
1	22	-	Les Républicains, Les Centristes	BOHBOT, BALADI	VNR	-	relatif à la gestion financière de la Ville de Paris dans le dossier Autorib'	SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	08/04/2025
2	23	-	Exécutif	-	A	2025 DAC 289	Amendement technique	PATRICE	-	-	Adopté	09/04/2025
2	24	47	Union Capitale	TOUBIANA	VNR	-	relatif à l'hommage à Shiri, Ariel et Kfir Bibas, famille otage victime du Hamas	PATRICE	-	Favorable	Adopté au scrutin public	09/04/2025
2	25	-	Changer Paris	GRANIER	VNR	-	relatif à une dénomination en hommage à Jean-Louis Debré dans le 18e arrondissement	PATRICE	-	Demande de retrait	Retiré	09/04/2025
2	26	-	Les Républicains, Les Centristes	REDLER	VNR	-	relatif à la restauration du grand orgue de l'église Notre-Dame d'Auteuil	PATRICE	-	Retrait sinon défavorable	Retiré	09/04/2025
2	27	48	GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR	-	relatif à la mémoire de Marianne Faithfull	PATRICE	-	Favorable	Adopté	09/04/2025
2	28	49	MoDem et Indépendants	BURKLI	VNR	-	relatif à la nomination d'un lieu emblématique du 9e arrondissement en mémoire de Ginette et d'Etienne Moulin	PATRICE	-	Favorable	Adopté	09/04/2025
2	29	-	MoDem et Indépendants	GATEL	VNR	-	relatif à la protection et à la restauration de la mosaïque située au 17 boulevard Henri IV	PATRICE	-	Retrait sinon défavorable	Retiré	09/04/2025
2	30	50	NI	GIRARD	VNR	-	relatif à un hommage à Maimé Arnodin et Denise Fayolle	PATRICE	-	Favorable	Adopté	09/04/2025
2	31	51	GCC	PRIMET, BROSSAT	V	2025 DAC 240	relatif aux conséquences de la fermeture de la Bibliothèque publique d'information	ROLLAND	-	Favorable	Adopté	09/04/2025
2	33	52	Union Capitale	IBLED	VNR	-	relatif à l'accueil des étudiants dans les bibliothèques parisiennes	ROLLAND	-	Favorable	Adopté	09/04/2025
N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr, LB	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
2	32	-	Les Républicains, Les Centristes	CONNAULT	V	2025 DICOM 12	relatif à l'utilisation de l'IA dans les musées de l'établissement Paris Musées et les expositions sur la voie publique à Paris	ROLLAND	-	Retrait sinon défavorable	Retiré	09/04/2025
2	34	-	Les Écologistes	FAUCERON, RÉMY-LELEU, GLEIZES, BADINA-SERPETTE, KONÉ	VNR	-	relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Gaîté Lyrique	ROLLAND	-	Défavorable	Rejeté	09/04/2025
2	35	-	Union Capitale	KUSTER	VNR	-	relatif à l'avenir de la Gaîté Lyrique	ROLLAND	-	Défavorable	Rejeté	09/04/2025
2	36	-	Les Républicains, Les Centristes	LAHOUISSA	VNR	-	relatif aux dégradations subies par la Gaîté Lyrique	ROLLAND	-	Défavorable	Rejeté	09/04/2025
2	36BIS	53	Exécutif	-	VNR	-	V36bis - en réponse aux vœux V34, V35 et V36 - Conseil municipal	ROLLAND	-	-	Adopté	09/04/2025
2	37	-	Union Capitale	HATTE	VNR	-	relatif à l'accès aux travaux des lieux culturels pour les membres de la commission culture	ROLLAND	-	Retrait sinon défavorable	Retiré	09/04/2025
2	38	54	GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR	-	relatif au soutien à l'audiovisuel public contre le projet de création d'une "holding" de l'audiovisuel public	ROLLAND	-	Favorable	Adopté	09/04/2025
2	39	-	NI	SOREL	VNR	-	relatif à la suspension de 2 veilleurs de nuit des réserves du Palais Galliera	ROLLAND	-	Défavorable	Retiré	09/04/2025
3	136	-	Exécutif	-	A	2025 DVD 30	relatif à l'ajout d'une troisième option au cahier des charges	BELLIARD	-	-	Adopté	09/04/2025
3	40	-	MoDem et Indépendants	LELIEVRE	V	2025 DVD 42	relatif à l'expérimentation de places de parking réservées aux femmes	BELLIARD	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté au scrutin public	09/04/2025
3	41	-	NI	SOREL	V	2025 DVD 52	relatif au paiement des forfaits Imaginaire R pour les mineures domiciliées à Paris	BELLIARD	-	Défavorable	Rejeté	09/04/2025
3	41BIS	55	Exécutif	-	V	2025 DVD 52	V41bis - en réponse au vœu V41 - Conseil municipal	BELLIARD	-	Favorable	Adopté	09/04/2025

SÉANCE DES 8, 9, 10 ET 11 AVRIL 2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr. LB	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
3	42	56	Les Ecologistes	BAIFAUD, DURAND-RAUCHER, KONÉ	VNR	-	relatif à un acte II des ZFE pour une transition socialement juste	BELLIARD	-	Favorable	Adopté	09/04/2025
3	43	-	Union Capitale	GOUJON, BOULARD, PÉCHENARD, TOUBIANA	VNR	-	relatif au respect du code de la route et à la régulation des "fat bikes".	BELLIARD	et PP	Retrait sinon défavorable	Rejeté	09/04/2025
3	44	-	MoDem et Indépendants	GATEL	VNR	-	relatif au renforcement des contrôles des "fat bikes".	BELLIARD	et PP	-	Rejeté	09/04/2025
3	45	57	OCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	VNR	-	relatif à l'accueil en garos d'Austerlitz et Bercy.	BELLIARD	-	Favorable	Adopté	09/04/2025
3	46	58	Union Capitale	BOULARD, KUSTER	VNR	-	relatif aux aménagements cyclables boulevard Ponthing, Avenue des Terres et place du Général Koenig.	BELLIARD	-	Retrait sinon défavorable	Adopté	09/04/2025
3	47	59	Union Capitale	BOULARD, DUMAS, KUSTER	VNR	-	relatif aux aménagements de la gare routière Pershing.	BELLIARD	-	-	Adopté	09/04/2025
3	48	-	Changer Paris	MARGAIN, MONTANDON	VNR	-	relatif à la gare de Bercy-Seine.	BELLIARD	-	Défavorable	Rejeté	09/04/2025
3	49	-	MoDem et Indépendants	GATEL	VNR	-	relatif à la lutte contre les nuisances de la Gare routière de Bercy-Seine.	BELLIARD	-	Défavorable	Rejeté	09/04/2025
3	50	-			VNR	-	relatif à l'inclusion d'une part d'emplacements pour vélos-cargos dans les linéaires d'arceaux à vélo.	BELLIARD	-	-	Retiré de l'ODJ	09/04/2025
3	51	-	Les Républicains, Les Centristes	MALACHARD DES REYSSIERS	VNR	-	relatif à l'aménagement des espaces de stationnement pour les vélos.	BELLIARD	-	Retrait sinon défavorable	Retiré	09/04/2025
3	52	-	Changer Paris	MONTANDON, MARGAIN	VNR	-	relatif au projet de transformation du quartier Netter-Bizot.	BELLIARD	-	Défavorable	Rejeté	09/04/2025
3	53	-	Les Républicains, Les Centristes	BADAT-KARAM, REDLER	VNR	-	relatif au désenclavement du quartier du bas de Passy	BELLIARD	-	-	Retiré	09/04/2025
N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr. LB	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
3	54	-	-	MONTANDON, MARGAIN	VNR	-	relatif au projet alternatif de la place Felix Eboué de l'association des riverains du Quartier Daumesnil Reully.	BELLIARD	-	Défavorable	Rejeté	09/04/2025
3	55	-	Les Républicains, Les Centristes	BOËLLE	VNR	-	relatif à la gestion du périphérique parisien.	BELLIARD	-	Défavorable	Rejeté	09/04/2025
3	56	-	Les Républicains, Les Centristes	BUCAILLE	VNR	-	relatif aux difficultés de circulation des médecins parisiens.	BELLIARD	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	09/04/2025
3	57	-			VNR		relatif à l'autorisation à emprunter les "voies bus" pour les véhicules de personnes à mobilité réduite	BELLIARD			Retiré de l'ODJ	09/04/2025
3	58	-	OCC	PRIMET, BROSSAT	VNR	-	relatif à l'extension des métiers bénéficiaires de la carte "professionnels mobiles" pour stationner à Paris.	BELLIARD	-	Défavorable	Rejeté	09/04/2025
3	59	-	MoDem et Indépendants	BURKLI	VNR	-	relatif au soutien aux artisans du Bâtiment.	BELLIARD	-	Défavorable	Rejeté	09/04/2025
3	59Bis	60	Exécutif	-	VNR	-	V59bis : en réponse aux vœux V58 et V59 - Conseil municipal	BELLIARD	-	-	Adopté	09/04/2025
3	60	-	MoDem et Indépendants	GATEL	VNR	-	relatif à la qualité de l'air dans le métro.	BELLIARD	-	Retrait sinon défavorable	Retiré	09/04/2025
3	61	61	Union Capitale	DUMAS, BOULARD, BERTHOUT, GOUJON, BERTHAULT, BOUGERET, HATTE, JACQUEMONT, KUSTER	V	2025 PP 30	relatif à l'application des recommandations de la Cour des Comptes concernant la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris.	NORDMAN	réponse PP	favorable	Adopté (à l'unanimité)	09/04/2025
3	62	-	MoDem et Indépendants	GATEL	V	2025 PP 30	relatif à l'amélioration des conditions d'intervention et des moyens de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris.	NORDMAN	réponse PP	-	Rejeté	09/04/2025
3	63	62	Union Capitale	BOULARD, GOUJON, DUMAS, PÉCHENARD	VNR	-	relatif à la lutte contre les faux salons de massage à Paris.	NORDMAN	réponse PP	Favorable	Adopté	10/04/2025
3	64	-	Union Capitale	GOUJON, PÉCHENARD, TOUBIANA	VNR	-	relatif à la mise en place du nouveau régime indemnitaire de la Police municipale.	NORDMAN	-	Retrait sinon défavorable	Retiré	10/04/2025

SÉANCE DES 8, 9, 10 ET 11 AVRIL 2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
3	65	-	Changer Paris	GRANIER	VNR	-	relatif à la dégradation du quartier Marx Dormoy.	NORDMAN	et PP	Défavorable	Rejeté	10/04/2025
3	66	-	Changer Paris	VERON, GARNIER	VNR	-	relatif aux dégradations répétées de la place de la République.	NORDMAN	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	10/04/2025
3	67	-	Changer Paris	OLIVIER	VNR	-	relatif à la sécurisation des établissements scolaires et sportifs.	NORDMAN	et PP	Retrait sinon défavorable	Rejeté	10/04/2025
3	68	-	Changer Paris	PIRILLO, MONTANDON, ALPHAND, BALDINI, BEAUQUIER, MARGAIN	VNR	-	relatif à la sécurité et à la place des femmes dans les Bois de Boulogne et de Vincennes.	NORDMAN	et PP	Retrait sinon défavorable	Rejeté	10/04/2025
3	69	-	CCC	NAGET, AQUA, PRIMET, BROSSAT	VNR	-	relatif aux arrestations de lycéens.	NORDMAN	et PP	Défavorable	Rejeté	10/04/2025
4	70	63	PEC	HERVIEU	VNR	-	relatif à la conservation rue Garancière du centre d'accueil et de crise.	BOUX	-	Favorable	Adopté	10/04/2025
4	71	64	Changer Paris	GRANIER	VNR	-	relatif à l'accueil des futurs Docteurs Juniors à Paris.	BOUX	-	Favorable si amendé ou défavorable	Adopté (Amendé)	10/04/2025
4	72	-	Changer Paris	GRANIER	VNR	-	relatif à la mise en place d'un comité des partenaires pour l'encadrement de la réforme de l'internat de médecine générale.	BOUX	-	Défavorable	Rejeté	10/04/2025
4	73	-	Les Républicains, Les Centristes	SZPINER, KERBOUA	VNR	-	relatif au crack à Paris.	BOUX	-	Défavorable	Rejeté	10/04/2025
4	74	65	CCC	NAGET, PRIMET, BROSSAT	VNR	-	relatif à l'accès aux maisons médicales de garde.	BOUX	-	Favorable	Adopté	10/04/2025
4	166	-	Exécutif	-	A	2025 DSOL 65	A166 - Amendement technique - Conseil municipal	FILOCHE	-	-	Adopté	10/04/2025
4	75	66	PEC, les Écologistes, CCC	PLIEZ, RIVIER, PRIMET, BROSSAT	VNR	-	relatif à la protection des droits et des ressources des foyers allocataires du RSA.	FILOCHE	-	Favorable	Adopté	10/04/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
4	76	67	les Écologistes	DURAND-BAUCHER, GLEIZES, KONÉ	VNR	-	relatif au soutien de la mobilisation des secteurs sanitaire, social et médico-social le 1er avril.	FILOCHE	-	Favorable	Adopté	10/04/2025
2	77	-	Union Capitale	EVREN	VNR	-	relatif à la suspension des subventions aux associations ayant soutenu ou facilité l'occupation de la Cité Lyrique.	FILOCHE	-	Défavorable	Rejeté	10/04/2025
4	79	-	Union Capitale	BOULARD, COUJON, BERTHOUT, JACQUEMONT	VNR	-	relatif à la publication des rapports d'inspection des EHPAD publics parisiens sur le site de la Ville.	LEVIEUX	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	10/04/2025
4	79BIS	68	Exécutif	-	VNR	-	en réponse au vau V79.	LEVIEUX	-	-	Adopté	10/04/2025
4	80	69	Les Républicains, Les Centristes	BOHBOT	V	2025 DOCT 17	relatif à la lutte contre l'antisémitisme à Paris.	ROMERO-MICHEL	-	Favorable si amendé sinon retrait	Adopté (Amendé) à l'unanimité	10/04/2025
4	137	-	Exécutif	-	A	2025 DOCT 21	Amendement technique.	ROMERO-MICHEL	-	-	Adopté	10/04/2025
4	81	70	PEC	FERAUD	VNR	-	relatif à la situation des réfugiés iraniens depuis le coup d'état du 1er février 2021.	ROMERO-MICHEL	-	Favorable	Adopté	10/04/2025
4	82	71	PEC, les Écologistes, CCC	GARRIGOS, FERAUD, KONÉ, PRIMET, BROSSAT	VNR	-	relatif à une participation de la Ville de Paris à la marche des fiertés de Budapest.	ROMERO-MICHEL	-	Favorable	Adopté	10/04/2025
7	83	72	les Écologistes	KONÉ, RÉMY-LELEU, BADINA-SERPETTE, MADKOVIC, FAUGERON	VNR	-	relatif au soutien aux droits humains et aux personnes LGBTQIA+ dans le monde.	ROMERO-MICHEL	-	Favorable	Adopté	10/04/2025
4	84	73	Union Capitale	BOURNAZEL	VNR	-	relatif à la lutte contre les thérapies de conversion.	ROMERO-MICHEL	-	Favorable	Adopté au scrutin public	10/04/2025
5	85	-	Union Capitale	BOULARD, BERTHAULT	V	2025 DLH 21	relatif à l'évaluation de l'insalubrité des logements parisiens, en particulier du logement social.	BAUDRIER	réponse COMES	Défavorable	Rejeté	10/04/2025
5	86	-	Union Capitale	BERTHOUT, BOURNAZEL	VNR	-	relatif au rôle des maires d'arrondissement lors des changements de destination de logements.	BAUDRIER	-	Défavorable	Retiré de l'ODJ	10/04/2025

SÉANCE DES 8, 9, 10 ET 11 AVRIL 2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, La	N° délib	Objet	Adpts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
5	87	-	Les Républicains, Les Centristes	SZPNER, BADAT-KARAM	VNR	-	relatif à l'attribution de logements sociaux à Paris	BAUDRIER	-	Défavorable	Rejeté	10/04/2025
5	88	-	Changer Paris	BIRABEN	A	2025 DLH 106	relatif à la modification de l'article 2 du règlement municipal	GOMES	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	10/04/2025
5	89	74	les Écologistes	DURAND-RAUCHER, MEUNIER, FAUCERON, KONÉ	VNR	-	relatif à la fin de la trêve hivernal	GOMES	-	Favorable	Adopté	10/04/2025
5	90	-	Changer Paris	MARGAIN, BIRABEN, BALDINI, BERNARD	VNR	-	relatif à l'harmonisation et à l'entretien des pieds d'arbres parisiens	CHEVANDIER	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	10/04/2025
5	91	-	Exécutif	-	A	2025 DCCP 5	Amendement technique	EL AARAJE	-	-	Adopté	10/04/2025
5	163	-	Changer Paris	-	A	2025 DU 78	relatif à l'établissement d'un calendrier détaillé	EL AARAJE	-	Défavorable	Rejeté	10/04/2025
5	164	-	Les Républicains, Les Centristes	-	A	2025 DU 78	A164 - sous-amendement au vœu V92 - Conseil municipal	EL AARAJE	-	Défavorable	Rejeté	10/04/2025
5	92	-	les Écologistes	FAUCERON, NIAKATÉ, MEUNIER, KONÉ	V	2025 DU 78	relatif aux modalités de participation du public à la révision des psmv parisiens	EL AARAJE	-	Retrait sinon défavorable	Retiré	10/04/2025
5	93	-	Exécutif	-	A	2025 DU 94	Amendement technique	EL AARAJE	-	-	Adopté	10/04/2025
5	94	-	Union Capitale	CARRÈRE-GÉE	VNR	-	relatif au projet de l'AP-HP et de la Ville de Paris pour l'avenir de l'ancien Hôpital de la Rochefoucauld	EL AARAJE	-	Défavorable	Rejeté	10/04/2025
5	95	-	Exécutif	-	A	2025 DOCT 47	Amendement technique	TONOLLI	-	Favorable	Adopté	10/04/2025
5	96	75	PEC, les Écologistes, CCC	CORDEBARD, VAUGLIN, PIERRE-MARIE, COUMET, PETIT, LEJOINDRE, DAGNAUD, RUEZ, FERRAUD, KONÉ	VNR	-	relatif à l'Appel d'Épinay-sous-Sénart, pour remettre la politique de la ville à l'agenda politique	TONOLLI	-	Favorable	Adopté	10/04/2025
N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, La	N° délib	Objet	Adpts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
4	97	-	Les Républicains, Les Centristes	KERBOU, BADAT-KARAM	VNR	-	relatif à la lutte contre l'excision	BIDARD	-	Retrait sinon défavorable	Retiré	11/04/2025
6	98	-	MoDem et Indépendants	BURKLI	V	2025 DASCO 16	relatif aux travaux de restructuration de la cité scolaire Jacques Decour, avenue Thudaine	BLOCHE	-	Favorable	Retiré	11/04/2025
6	99	-	Exécutif	-	A	2025 DFA 12	Amendement technique	BLOCHE	-	-	Adopté	11/04/2025
6	100	76	PEC	DAGNAUD, JEMNI, BROUSSEL, CHICHE, BECHIEAU	VNR	-	relatif aux absences non remplacées d'enseignants et au manque de moyens spécialisés dans les établissements scolaires publics	BLOCHE	-	Favorable	Adopté	11/04/2025
6	101	77	PEC	FERRAUD, WEIL, CORDEBARD, VAUGLIN, COUMET, LEJOINDRE, DAGNAUD, RUEZ	VNR	-	relatif aux fermetures de classes dans les écoles et collèges publics parisiens à la rentrée 2025	BLOCHE	-	Favorable	Adopté	11/04/2025
6	102	78	les Écologistes	RÉMY-LELEU, TIMSIT, DURAND-RAUCHER, FAUCERON, KONÉ	VNR	-	relatif aux moyens de l'école publique et au maintien du régime de décharges de direction	BLOCHE	-	Favorable	Adopté	11/04/2025
6	103	79	Union Capitale	CARRÈRE-GÉE, BOULARD, COUJON, BERTHOUD, EVREN, DUMAS, BOURNAZEL	VNR	-	relatif à la décharge d'enseignement des directeurs et directrices d'écoles publiques parisiennes	BLOCHE	-	Favorable	Adopté (Amendé)	11/04/2025
6	104	-	Changer Paris	DAT, DAUSSOUQ, LECOQ, MONTANDON, GRANIER, DIDIER, DE RAGUENEL, DAINFERCNE	VNR	-	relatif à l'évolution de la réforme de décharge d'enseignement des directeurs d'écoles de Paris	BLOCHE	-	Défavorable	Rejeté	11/04/2025
6	105	-	Changer Paris	DE RAGUENEL, LECOQ	VNR	-	relatif à l'ouverture de classes de Toutes Petites Sections dans les écoles maternelles	BLOCHE	-	Favorable	Retiré de l'Ord	11/04/2025
6	106	-	Les Républicains, Les Centristes	BADAT-KARAM	VNR	-	relatif à la continuité du service public au sein des établissements scolaires parisiens	BLOCHE	-	Défavorable	Rejeté	11/04/2025
6	107	-	CCC	AQUA, BROSSAT, PRIMET	VNR	-	relatif au soutien aux chercheurs réfugiés et à l'enseignement supérieur et à la recherche	LEMARDELEY	-	Favorable ou Vœu de l'exécutif	Retiré	11/04/2025
6	108	-	les Écologistes	RÉMY-LELEU, GLEIZES, TIMSIT, KONÉ	VNR	-	relatif au soutien aux universités publiques et à la recherche	LEMARDELEY	-	-	Retiré	11/04/2025

SÉANCE DES 8, 9, 10 ET 11 AVRIL 2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LB	N° délib	Objet	Adpts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
6	108BIS	80	Exécutif	-	VNR	-	V08Bis - en réponse aux vœux V07 et V08 - Conseil municipal	LEMARDELEY	-	-	Adopté	11/04/2025
6	109	-	Exécutif	-	A	2025 DLH 49	Amendement technique	VERSINI	-	-	Adopté	11/04/2025
6	78	81	GCC	NAGET, PRIMET, BROSSAT	VNR	-	relatif à la situation des mineurs non accompagnés à la rue et à la présomption de minorité.	VERSINI	-	Vœu de l'exécutif ou favorable si amendé	Adopté (Amendé)	11/04/2025
7	110	82	Exécutif	-	VNR	-	relatif au don des autorités polonaises d'une statue à l'honneur de Joseph-Antoine Poniatowski.	NGATCHA	-	-	Adopté	11/04/2025
7	111	83	PEC	CARRIGOS	VNR	-	relatif au soutien de la Ville de Paris à Radio Begum.	NGATCHA	-	Favorable	Adopté	11/04/2025
7	112	84	les Écologistes	GUHL, NIAKATÉ, KONÉ	VNR	-	relatif à la guerre en Ukraine et au soutien de la ville de Paris au peuple ukrainien.	NGATCHA	-	Favorable	Adopté	11/04/2025
7	113	-	les Écologistes	KONÉ, NIAKATÉ, GUEIZES	VNR	-	relatif à la situation au Proche-Orient et à la suspension du cessez-le-feu entre Israël et le Hamas.	NGATCHA	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	11/04/2025
7	114	85	Union Capitale	BOURNAZEL	VNR	-	relatif à la situation des femmes en République Démocratique du Congo.	NGATCHA	-	Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	11/04/2025
7	115	-	Union Capitale	DUMAS, BOULARD	VNR	-	relatif à une demande de citoyenneté d'honneur pour les Chrétiens d'Orient en Syrie.	NGATCHA	-	Favorable si amendé	Rejeté au scrutin public	11/04/2025
7	116	86	GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR	-	relatif à la projection du film No Other Land.	NGATCHA	-	Favorable	Adopté	11/04/2025
7	117	-	Union Capitale	EVREN	VNR	-	relatif à un protocole de signalement et de sécurité contre les atteintes à la laïcité dans le sport.	RABADAN	-	Défavorable	Rejeté	11/04/2025
7	118	-	MxDem et Indépendants	GATEL	VNR	-	relatif à la reprise du dialogue entre la Ville de Paris et le Paris Saint-Germain sur l'avenir du Parc des Princes.	RABADAN	-	Défavorable	Retiré de l'ODJ	11/04/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LB	N° délib	Objet	Adpts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
7	119	-	Changer Paris	MARGAIN	VNR	-	relatif à la mise en place de dispositifs pour mutualiser l'utilisation des infrastructures de la Ville au profit des associations.	TORANIAN	-	Défavorable	Rejeté	11/04/2025
3	120	-	Changer Paris	MONTANDON, MARGAIN	VNR	-	relatif au vœu adopté par le Conseil de quartier de la Vallée de Fécamp (13e).	TORANIAN	-	Défavorable	Rejeté	11/04/2025
6	121	-	Les Républicains, Les Centristes	BOELLE	VNR	-	relatif aux votations citoyennes.	TORANIAN	-	Défavorable	Rejeté	11/04/2025
7	122	87	GCC	NAGET, PRIMET, BROSSAT	VNR	-	relatif aux cahiers de doléances parisiens.	TORANIAN	-	Favorable	Adopté	11/04/2025
8	123	-	Union Capitale	BOURNAZEL	V	2025 DPE 8	relatif à la sortie réelle du plastique à usage unique à Paris.	GUILLOU	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	11/04/2025
8	124	-	Changer Paris	BIRABEN	VNR	-	relatif à la poursuite dans le 5e arrondissement d'une expérimentation liée à l'accès aux toilettes.	GUILLOU	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	11/04/2025
8	125	-	Union Capitale	HATTE	V	2025 DVD 66	relatif à l'installation de data centers dans 250 bunkers à Paris.	LERT	-	Défavorable	Rejeté	11/04/2025
8	126	-	GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	V	2025 DVD 66	relatif au maintien du statut des salariés des industries électriques et gazières dans le futur contrat de concession du réseau de chaleur urbain.	LERT	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	11/04/2025
8	127	-	Les Républicains, Les Centristes	REDLER	VNR	-	relatif à la rénovation de l'éclairage public sur l'avenue Foch à Paris (16e).	LERT	-	Défavorable	Rejeté	11/04/2025
8	128	-	Les Républicains, Les Centristes	LUBIN-NOËL	VNR	-	relatif à l'adaptation au changement climatique de la Ville de Paris.	LERT	-	Défavorable	Rejeté	11/04/2025
8	129	-	GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	V	2025 DEVE 26	relatif au renouvellement de la convention-cadre de la Petite ceinture ferroviaire.	NAJDOWSKI	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	11/04/2025
8	130	-	les Écologistes	MARKOVIC, SAGASPE, NIAKATÉ, KONÉ	VNR	-	relatif à l'opposition à la corrida.	NAJDOWSKI	-	Vœu de l'exécutif	Rejeté	11/04/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Veur LB	N° délib	Objet	Adits rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
8	130bis	88	Exécutif	-	VNR	-	V130bis - en réponse au vœu 130 - Conseil municipal	NAJDOVSKI	-	-	Adopté	11/04/2025
8	131	-	Changer Paris	BIRABEN	VNR	-	relatif à l'aménagement de la rue Mouffetard	NAJDOVSKI	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	11/04/2025
8	132	-	les Écologistes	BADINA-SERPETTE, RÉMY-LELEU, KONÉ	V	2025 DAE 5	relatif à la transparence des financements des entreprises	PULVAR	-	Favorable si amendé	Rejeté	11/04/2025
8	133	89	Les Républicains, Les Centristes	LUBIN-NOËL	V	2025 DAE 5	relatif au fonds d'investissement dédié à l'économie sociale et solidaire à Paris	PULVAR	Réponse LETISSIER	Favorable	Adopté	11/04/2025
8	134	-	Exécutif	-	A	2025 DAE 20	Amendement technique	PULVAR	-	-	Adopté	11/04/2025
8	135	90	les Écologistes	SAGASPE, TIMSIT, FLORENTIN, NIAKATE, MARKOVIC, KONÉ	VNR	-	relatif à la fin du plastique dans les cantines	PULVAR	-	Favorable	Adopté	11/04/2025

SÉANCE DES 8. 9. 10 ET 11 AVRIL 2025

N°	Commune	N° dossier	N° Annexe	Groupes ou Etablissements	Etat	N° d'avis	Objet	Aide rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Commune et Circonscription			Les Rodegrines			Paris en Commun PDC			Associations et Indépendantes			Union Capital			Changer Paris			Républicains, Centristes, Diversité Parisiens			Unanimité		
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.			
												Rapport d'activité 2024 du Conseil parisien des enseignants																						
24	18	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	19	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	20	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	21	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	22	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	23	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	24	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
												Rapport d'activité 2024 du Conseil parisien des enseignants																						
24	25	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	26	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	27	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	28	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	29	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	30	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	31	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
												Rapport d'activité 2024 du Conseil parisien des enseignants																						
24	32	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	33	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	34	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	35	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
												Rapport d'activité 2024 du Conseil parisien des enseignants																						
24	36	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	37	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	38	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	39	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	40	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	41	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	42	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	43	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	44	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	45	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	46	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	47	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	48	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	49	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	50	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	51	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	52	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	53	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	54	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	55	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	56	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	57	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	58	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	59	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	60	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	61	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	62	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	63	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	64	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	65	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	66	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	67	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				
24	68	UNION CAPITAL	BOULANGERIE-BOULANGERIE	V	2023-09-01	1	Objet : la création d'un espace de travail pour les artisans et les commerçants de la rue de la République (18-19)	M. Christophe NABOUCHE	Adopté	18/09/2023				X																				

[illegible]

[illegible]

[illegible]575

[illegible]

[illegible][illegible]

[illegible]

N°	Commune	N° de l'Adjoint	Groupes ou Etablissements	Eves	N° de l'AD	Objet	Adhé reporteur	STATUT	DATE DE CREV	Commission ou Comité GEC			Les Biologistes			Paris en Commun REC			Médecin et Indépendants			Urban Capitale			Changement Paris			Réhabilitation, Confort, Dossiers Paris I			Université
										POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	
06					D	2020 D20 06		Identification des zones de stationnement - Convention de financement par le Région de la Seine-Saint-Denis	M. Dan LEST	Adjoint (à l'assesseur)	1/04/2020																	X			
06	177		Les Résidents, les commerçants et les associations	RECLAM	1908	-		relatif à la tarification des places de stationnement (parking à Paris 176)	M. Dan LEST	Indépend	1/04/2019	X		X		X	X		X		X		X		X						
06	128		Les Résidents, les Commerçants et les Associations	LIBERTÉ NOËL	1908			relatif à l'adaptation du fonctionnement d'un service de la ville de Paris	M. Dan LEST	Indépend	1/07/2015	X		X		X			X		X		X		X						
06					D	2020 D40 10		ACTUELLE DES PROJETS D'AMÉNAGEMENTS - Consultations	M. Christophe MAUDOUX	Adjoint	1/04/2020	X		X		X			X		X		X		X						
06	179		GEC	AQUA PARKET BOUILLAT	V	2020 D20 16		relatif au renouvellement de la convention cadre de la Seine-Saint-Denis	M. Christophe MAUDOUX	Indépend	1/04/2020	X		X		X			X		X		X		X						
06					D	2020 D20 16		Consultation des résidents et Associations relatives aux projets d'aménagement de la Seine-Saint-Denis (Paris 176) et de la Seine-Saint-Denis (Paris 176) - Consultation des résidents et Associations relatives aux projets d'aménagement de la Seine-Saint-Denis (Paris 176) - Consultation des résidents et Associations relatives aux projets d'aménagement de la Seine-Saint-Denis (Paris 176)	M. Christophe MAUDOUX	Adjoint	1/04/2015	X		X		X		X		X		X		X		X					
06					D	2020 D20 16		relatif à la tarification des places de stationnement (parking à Paris 176) et de la Seine-Saint-Denis (Paris 176) - Consultation des résidents et Associations relatives aux projets d'aménagement de la Seine-Saint-Denis (Paris 176) - Consultation des résidents et Associations relatives aux projets d'aménagement de la Seine-Saint-Denis (Paris 176)	M. Christophe MAUDOUX	Adjoint (à l'assesseur)	1/04/2020																	X			
06	120		Les Biologistes	ASSOCIATION, SOCIÉTÉ, MARCANT, ALONE	1908			relatif à l'extension de la zone	M. Christophe MAUDOUX	Indépend	1/04/2015		X		X	X		X		X		X									
06	120	06	Changement		V			relatif à la tarification des places de stationnement (parking à Paris 176) et de la Seine-Saint-Denis (Paris 176) - Consultation des résidents et Associations relatives aux projets d'aménagement de la Seine-Saint-Denis (Paris 176) - Consultation des résidents et Associations relatives aux projets d'aménagement de la Seine-Saint-Denis (Paris 176)	M. Christophe MAUDOUX	Adjoint	1/04/2015	X		X		X		X		X		X		X							
06	122		Changement Paris	RECLAM	1908			relatif à la tarification des places de stationnement (parking à Paris 176) et de la Seine-Saint-Denis (Paris 176) - Consultation des résidents et Associations relatives aux projets d'aménagement de la Seine-Saint-Denis (Paris 176) - Consultation des résidents et Associations relatives aux projets d'aménagement de la Seine-Saint-Denis (Paris 176)	M. Christophe MAUDOUX	Indépend	1/04/2015		X		X		X		NDPV		X		X		X						
06	122		Les Biologistes	ASSOCIATION, SOCIÉTÉ, MARCANT, ALONE	V	2020 D40 15		relatif à la tarification des places de stationnement (parking à Paris 176) et de la Seine-Saint-Denis (Paris 176) - Consultation des résidents et Associations relatives aux projets d'aménagement de la Seine-Saint-Denis (Paris 176) - Consultation des résidents et Associations relatives aux projets d'aménagement de la Seine-Saint-Denis (Paris 176)	M. Christophe MAUDOUX	Indépend	1/04/2015	X		X		X			X						X						
06	123	06	Les Biologistes	ASSOCIATION, SOCIÉTÉ, MARCANT, ALONE	V	2020 D40 15		relatif à la tarification des places de stationnement (parking à Paris 176) et de la Seine-Saint-Denis (Paris 176) - Consultation des résidents et Associations relatives aux projets d'aménagement de la Seine-Saint-Denis (Paris 176) - Consultation des résidents et Associations relatives aux projets d'aménagement de la Seine-Saint-Denis (Paris 176)	M. Christophe MAUDOUX	Indépend	1/04/2015								X									X			
06			Les Biologistes	ASSOCIATION, SOCIÉTÉ, MARCANT, ALONE	ABST	2020 D40 15		relatif à la tarification des places de stationnement (parking à Paris 176) et de la Seine-Saint-Denis (Paris 176) - Consultation des résidents et Associations relatives aux projets d'aménagement de la Seine-Saint-Denis (Paris 176) - Consultation des résidents et Associations relatives aux projets d'aménagement de la Seine-Saint-Denis (Paris 176)	M. Christophe MAUDOUX	Adjoint	1/04/2015																	X			
06					D	2020 D40 15		Consultation des résidents et Associations relatives aux projets d'aménagement de la Seine-Saint-Denis (Paris 176) - Consultation des résidents et Associations relatives aux projets d'aménagement de la Seine-Saint-Denis (Paris 176) - Consultation des résidents et Associations relatives aux projets d'aménagement de la Seine-Saint-Denis (Paris 176)	M. Christophe MAUDOUX	Adjoint (à l'assesseur)	1/04/2015																	X			
06	124		Changement		A	2020 D40 15		Aménagement technique	M. Christophe MAUDOUX	Adjoint (à l'assesseur)	1/04/2015																	X			
06					D	2020 D40 15		Consultation des résidents et Associations relatives aux projets d'aménagement de la Seine-Saint-Denis (Paris 176) - Consultation des résidents et Associations relatives aux projets d'aménagement de la Seine-Saint-Denis (Paris 176) - Consultation des résidents et Associations relatives aux projets d'aménagement de la Seine-Saint-Denis (Paris 176)	M. Christophe MAUDOUX	Adjoint (à l'assesseur)	1/04/2015																	X			
06					D	2020 D40 15		relatif à la tarification des places de stationnement (parking à Paris 176) et de la Seine-Saint-Denis (Paris 176) - Consultation des résidents et Associations relatives aux projets d'aménagement de la Seine-Saint-Denis (Paris 176) - Consultation des résidents et Associations relatives aux projets d'aménagement de la Seine-Saint-Denis (Paris 176)	M. Christophe MAUDOUX	Adjoint	1/04/2015		X		X		X		X		X		X		X			X			
06	124	06	Les Biologistes	ASSOCIATION, SOCIÉTÉ, MARCANT, ALONE	V	2020 D40 15		relatif à la tarification des places de stationnement (parking à Paris 176) et de la Seine-Saint-Denis (Paris 176) - Consultation des résidents et Associations relatives aux projets d'aménagement de la Seine-Saint-Denis (Paris 176) - Consultation des résidents et Associations relatives aux projets d'aménagement de la Seine-Saint-Denis (Paris 176)	M. Christophe MAUDOUX	Indépend	1/04/2015		X		X		X		X		X		X		X			X			